This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

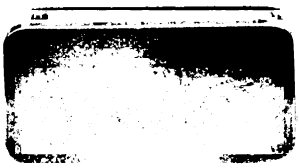

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

Digitized by Google

Digitized by Google

377502

REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE,

PUBLIÉE

PAR MM. H. CARNOT ET P. LEROUX.

Liberté, Égalité, Association.

TOME LVI.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,

RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 26.

OCTOBRE — DÉCEMBRE 1832.

Digitized by Google

« Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige. »

BACON.

Digitized by Google

REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCE POLITIQUE.

DE L'ARISTOCRATIE.

Du principe de l'autorité législative.

Les lois sont l'ensemble des rapports que les membres d'une même société doivent observer entre eux. Dieu, dans la création des sociétés humaines, n'a pas voulu fixer lui-même ces rapports d'une manière stable, en les faisant directement dériver des nécessités de l'organisation physique, comme il l'a fait à l'égard de diverses sociétés d'animaux inférieurs. Il reste donc à déterminer à qui appartient le droit d'établir ces rapports; et, dans la philosophie sociale, c'est cette question qui domine toutes les autres : elle revient en effet à la détermination du principe d'autorité, qui est évidemment le principe générateur de l'organisation sociale tout entière ; tout s'en déduit, et tout s'y appuie. L'autorité étant humaine, il n'y a en elle aucune puissance de contraindre les volontés; et dès lors sa première condition d'existence se trouve dans la foi que les hommes ont librement à son égard. Le problème se réduit donc à savoir devant qui les hommes, par leur condition naturelle, sont aujourd'hui disposés à se soumettre volontairement. Dans le premier âge des empires, l'imperfection des hommes, s'opposant à ce qu'ils pussent ni se conduire ni s'enten-

Digitized by Google

dre, donna lieu au principe de l'autorité despotique : devant la puissance qui savait ordonner et pénétrer partout, force était de se soumettre. Dans le premier âge des républiques, les hommes, bien qu'assez rapprochés pour s'entendre, ignorant cependant la manière dont chacun devait agir pour que tous pussent vivre sûrement et commodément, s'adressèrent aux sages, et les reconnurent pour leurs législateurs : ceux-ci, dans leurs institutions politiques, s'appuyèrent, les uns, comme Moïse ou comme Numa, sur l'inspiration de Dieu, les autres, comme Solon ou comme Lycurgue, sur l'inspiration de leur propre science; partout les sages furent regardés comme des mortels favorisés des dieux. La nécessité de se ranger durant le combat autour du plus habile, et celle de se soumettre après la victoire au plus fort, ont encore établi souvent une autorité, ou plutôt une domination, mais toute fatale, et semblable à celle des agens de la nature physique. Dans tous les cas, le respect des générations envers leurs pères a contribué à maintenir le respect de l'autorité qu'ils avaient établie : pendant long-tems on a cherché, pour modèles de gloire et de vertu, la gloire et la vertu des ancêtres, et pendant long-tems aussi on a placé l'âge d'or à l'origine du monde.

Voilà ce qui a été. Mais aujourd'hui les circonstances dans lesquelles se trouvent placées les sociétés de l'Occident ne sont plus les mêmes : le cerveau est plus large chez les hommes qui les composent, et le sentiment de leur dignité leur est né. Du jour où le nom de troupeau est devenu injurieux pour les peuples, la vénération pour les pasteurs n'a plus été possible ; la foi n'était plus pour l'autorité qui ne savait que donner la paix, sans donner en même tems la paix et la liberté. Quelles sont les causes naturelles de cet esprit nouveau qui est venu sur l'Europe? c'est là le sujet d'une grave et sérieuse étude des monumens de l'histoire; mais nous ne l'abordons point ici, ne voulant que constater ce grand fait, que l'on peut toucher et voir, ce grand fait qui nous montre la foi s'éloignant chaque jour des institutions politiques où l'autorité est à un seul, et des institutions religieuses qui peuvent s'accorder avec elles. Ce fait, il faut l'accepter comme une des

Digitized by Google

nécessités de l'humanité, qui marche de saisons en saisons, ensemençant et récoltant toujours, mais changeant ses habitudes suivant les tems, et demandant des lois nouvelles pour des climats nouveaux.

Le dogme de l'égalité, qui forme maintenant le point fondamental de la croyance des peuples chrétiens, conduit évidemment à cette conséquence, que les hommes ne peuvent plus se soumettre à l'autorité d'un seul homme. L'autorité des papes ne s'accorde avec la foi chrétienne qu'à l'aide de traditions fabuleuses, semblables à celles que Moïse ou ses successeurs employèrent pour fonder dans l'état l'autorité des pontifes ; mais les lumières, en se répandant, dissipent l'erreur, et amènent à juger de la réalité des choses.

Dans le développement progressif que poursuit la vie humaine en passant des pères aux enfans, il est un point où l'homme arrive à prendre conscience de la dignité de son être et à sentir sa raison. Ce sont des hommes de cette nature qui, dans les sociétés modernes, vont peu à peu envahir tous les rangs. L'orgueil ne les empêche pas de reconnaître des supérieurs, mais ils n'inclinent pas leur raison devant eux : ce qui les sépare, en effet, n'est qu'une nuance, qui disparaît si on la compare à tout ce qui les rapproche et les place de pair; entre les plus petits et les plus grands tout l'intervalle est comblé, chacun a son voisin qui le touche de près, et sur l'immense échelle de l'humanité tous se donnent la main et montent de concert. Il résulte de là que les hommes ne peuvent plus se soumettre devant un seul homme, et ne peuvent plus reconnaître d'autre autorité que celle qui ressort de leur jugement commun. L'accroissement de la charité et de l'intelligence fait que les jugemens individuels tendent à s'accorder de plus en plus, et par suite le principe de la majorité tend à s'identifier de plus en plus avec le principe de la certitude (1).

(1) Si l'on veut considérer les choses à un point de vue plus élevé, on verra sans doute que ce n'est point cesser de croire à l'intervention divine dans les affaires humaines, que de penser que Dieu est toujours présent de la même manière dans l'humanité, et de penser, par conséquent, que les cataclysmes subits

Digitized by Google

La souveraineté populaire étant ainsi établie en principe, et se trouvant d'ailleurs établie en fait par la conviction actuelle des nations les plus éclairées de l'Europe et du Nouveau-Monde, il restera à savoir quelle forme de gouvernement devra en résulter, c'est-à-dire quels devront être le mode et les attributions de cette souveraineté des peuples. L'humanité laisse derrière elle les systèmes monarchiques et despotiques consacrés par l'histoire et par les théories des publicistes : marche-t-elle vers le système démocratique tel que l'avait conçu l'antiquité? cette opinion n'est point la nôtre : à des idées nouvelles il faut des systèmes nouveaux. Les artisans ne sont plus des esclaves qui travaillent aux champs pour donner à leurs maîtres les loisirs du forum ; les sociétés se sont agrandies ; la presse a remplacé la parole ; et les nations ne tiennent plus sur une place publique. Ces nécessités nouvelles conduisent à un autre exercice du pouvoir : le corps entier du peuple n'assiste plus au débat des affaires, il suffit que son esprit y assiste ; sa voix ne fait plus les lois, elle fait les législateurs. C'est ce principe de la représentation nationale, permettant de réunir ainsi tout un peuple en une seule assemblée, qui forme la base fondamentale du gouvernement des sociétés modernes. C'est là, et là seulement, que l'on peut retrouver ce

---

que semble présenter l'histoire des religions ne sont qu'apparens, et tiennent à ce que l'observation de l'historien s'est plus souvent attachée aux mouvemens extérieurs des hommes qu'aux mouvemens de la pensée qui en sont les précurseurs. On juge quelquefois qu'une pensée est née à l'instant où on la voit éclater ; elle couvait depuis long-tems dans le silence, et assemblait dans l'ombre les élémens de sa flamme. Il n'est pas moins religieux de croire que Dieu inspire de sa parole tous les hommes sages (avec une grâce particulière aux mérites de chacun), que de croire qu'il l'ait mise seulement, dans un buisson, comme pour parler à Moïse ; dans un nuage, comme pour proférer le Décalogue ; ou dans un seul homme, placé dès lors au-delà de la nature humaine, comme pour annoncer l'Évangile. Toutes les vérités viennent de Dieu, tous ceux qui les enseignent sont ses fils au même titre que le Christ.

Si le dogme de la révélation continue n'est point contraire à la saine religion, il a en outre l'immense avantage de donner au présent tout autant d'autorité qu'au passé, et d'affranchir les sociétés du despotisme aveugle de la tradition, despotisme aussi funeste que bien d'autres.

Digitized by Google

foyer de l'autorité, ce foyer conservateur de la stabilité des empires. Dans une monarchie florissante et pleine de foi, le roi pouvait dire : L'état, c'est moi; dans la république on pourra dire : L'état, c'est la convention.

La sûreté de l'élection populaire, douteuse pour un grand nombre de cas, ne saurait l'être (du moins en thèse générale) lorsqu'elle a pour but de choisir, non pas des supérieurs, mais des représentans. Il s'agit moins alors de faire un classement parmi des mérites rivaux, que de distinguer la sincérité de l'opinion et les apparences de la vertu, et sur ce point la pensée publique est rarement fautive.

Le choix des charges remises à l'élection du peuple devra donc être ménagé. Il suffit qu'au moyen de son vote on soit parvenu à créer un centre inébranlable d'autorité. Si ce pouvoir central représente fidèlement le peuple (1), son droit d'établir les lois pourra s'exercer librement, sans aucun dommage pour la liberté publique; il pourra donc, sans plus de dommage pour la liberté, retenir à lui d'autres établissemens moins considérables, et conférer lui-même aux délégués de la nation l'investiture de leurs pouvoirs. C'est cette convention suprême qui forme l'organe le plus élevé de la vie sociale; elle est comme le cœur qui appelle à lui toute la force, mais pour la rendre et la distribuer partout avec une énergie nouvelle. S'il faut des foyers de commune comme il faut des foyers de famille, il faut cependant la majesté de la hiérarchie sociale, comme il y a la majesté de la hiérarchie paternelle. Le pouvoir le plus respecté étant celui dont la source est la plus haute, il sera important de ne pas perdre de vue que le magistrat dont l'autorité sera parée de la sanction du corps entier du peuple sera toujours entouré d'une dignité plus grande que celui qui ne devra son au-

(1) S'il était permis de citer un cas particulier pour montrer combien l'élection, même lorsqu'elle est grossièrement exécutée, reproduit fidèlement l'image de ceux qui l'ont faite, j'invoquerais le triste exemple de notre chambre des députés, dont la physionomie toute prosaïque offre une ressemblance si frappante avec celle des salons de nos bourgeois de province.

Digitized by Google

torité qu'au suffrage de ses voisins ou de ses inférieurs. La situation présente de l'organisation intérieure de l'Amérique est un exemple de l'abus que les gouvernemens peuvent faire du principe de l'élection populaire pour la détermination des fonctions sociales. On doit être conduit à une discipline imparfaite lorsqu'on applique immodérément ce principe à ce qui devrait être simplement du ressort de l'administration publique.

Quant à la proportion qui devra se trouver entre le nombre des citoyens et le nombre de leurs représentans, bien qu'il en existe certainement une plus favorable que toutes les autres, cependant, pour chaque état, l'expérience seule pourra fournir les moyens d'y atteindre avec précision; d'ailleurs cette question, pour peu qu'on y réfléchisse, se montrant d'un ordre secondaire, n'est point ce dont il nous importe de nous occuper ici. L'esprit, dans les spéculations qu'il établit sur les choses naturelles, ne peut jamais embrasser toutes les conditions qui s'y rencontrent; il en est qu'il ne peut fixer dans ses calculs, il en est d'autres qu'il ignore. Une vraie philosophie doit donc porter les hommes à s'exercer seulement dans le champ des principes, non dans celui des applications de détail. Courir après la forme, et se hâter d'habiller ses pensées, est le fait de l'imprudence, si ce n'est celui de l'orgueil et de la présomption : c'est à faire aux architectes quand les philosophes sont venus; offrez à l'humanité des idées, elle saura bien en déduire plus tard le plan de ses maisons.

C'est assez, pour l'objet que nous nous sommes proposé dans cet article, d'être arrivés à résumer notre pensée de la manière la plus générale, en disant que le pouvoir d'établir les lois doit être confié à une assemblée qui soit la représentation fidèle de la nation. On ne saurait concilier la liberté avec l'autorité, qu'en déclarant que la pensée commune aura seule le droit de commander et de se faire obéir. Aujourd'hui le devoir des sages n'est pas de conduire les nations vers le bien en leur imposant des codes, mais en leur donnant des conseils. Quant aux législateurs, leur devoir n'est pas tant de tenir leur esprit dans une haute sphère, que de le tenir au voisinage de celui du peuple. Une autre opinion

Digitized by Google

sur la nature de l'autorité, et qui se déduit assez visiblement du principe mis en usage dans la hiérarchie catholique, consiste à dire que le pouvoir d'établir les lois doit être remis entièrement aux plus intelligens. Les argumens qu'emploie cette opinion pour se soutenir sont spécieux; mais ils sont en opposition avec le principe de liberté nécessaire à l'intelligence elle-même pour produire ses fruits. Nous aussi, nous disons que le génie doit être souverain, mais souverain par sa propre force, non par celle des lois; souverain parce qu'il persuade, non parce qu'il contraint (1). Dans le fond des choses, les sociétés nous paraissent, par le fait de leur affranchissement spirituel et matériel, se rapprocher bien plutôt de la démocratie antique que de la papauté du moyen âge. Que la tribune de la presse devienne publique comme la tribune du forum, les orateurs y viendront avec leurs harangues, et les philosophes avec leurs projets de républiques: le peuple les entendra; et, grandissant chaque jour à leur école, il fera connaître par ses représentans son jugement et sa volonté. Nous repoussons donc la domination légale du génie, non par jalousie et par ingratitude, comme la populace d'Athènes, mais parce que nous pensons que le génie des grands hommes doit inspirer les nations, et non les traîner après lui: il est plus beau d'être l'éducateur que le despote. Sans doute, ce serait une tyrannie toute nouvelle que celle qui emploierait la violence pour pousser les peuples en avant, mais elle serait tout aussi condamnable

(1) Ce point est capital; il est la négation formelle des théories politiques émises aujourd'hui par la plupart des sectes philosophiques ou religieuses issues de ce que l'on a nommé le *saint-simonisme*. Les personnes qui se sont tenues assez près de l'ancienne association saint-simonienne, pour avoir eu connaissance du mouvement intellectuel qui s'accomplissait dans son sein, pendant qu'elle poursuivait au-dehors la proclamation de son programme social et religieux, savent qu'il se rencontra dès l'origine parmi ses membres un dissentiment dont ils n'apprécièrent peut-être pas assez l'importance fondamentale: les uns prétendaient que la loi fût douée d'une autorité absolue, par cela seul qu'elle aurait été promulguée par la volonté des plus capables; les autres prétendaient au contraire que la volonté du plus capable, avant d'être déclarée légitime, devait être soumise à l'assentiment des inférieurs. Du jour où l'on comprit toute l'étendue

Digitized by Google

que celle qui voulait les retenir en arrière. Dieu aurait mis le progrès à trop haut prix, si les peuples, pour avancer sous l'influence des hautes pensées, devaient se courber sous elles, comme le troupeau sous le fouet du maître. Grâce à la Providence et aux travaux de nos pères, nous sommes parvenus à un point où nous pouvons demander de respirer plus à l'aise; c'est ici que commence l'alliance des hommes, et la servitude n'est plus une des conditions du salut. S'il n'était d'autres moyens d'assurer la course du navire que de se laisser enchaîner aux avirons et de se soumettre en esclave au bâton du pilote, ce serait là peut-être un noble et religieux sacrifice envers l'humanité et les générations futures; on pourrait se dévouer pour atteindre au plus tôt le terme du voyage, et assurer aux enfans le repos du port. Mais, s'il est vrai que l'humanité a été créée pour le voyage et non pas pour le port, que la liberté du moins soit sa fidèle compagne durant la route : la sérénité du ciel augmente à mesure que l'on avance, et il suffit à chacun, pour marcher de grand cœur, de l'attrait de l'horizon qu'il aperçoit devant lui. Je sais bien que pour nous, habitués, comme à notre insu, à calculer toujours en présence du clepsydre fatal, il semble que le tems presse et qu'il faille tout jeter à la mer pour hâter la destinée du lendemain; mais l'humanité, plus sage et plus grande que nous, juge autrement de la nécessité des choses, et n'ôte pas au présent tous ses droits pour n'en laisser qu'à l'avenir.

La définition de l'autorité étant le point de départ de toutes les questions de science sociale dont on peut se proposer de re-

---

des conséquences qui se déduisaient de cette question, que l'on avait d'abord regardée comme une question de forme, l'association, quoique subsistant encore en apparence, cessa réellement d'exister : il ne pouvait y avoir aucun rapport de sentiment ni de raison entre des hommes poussés par la pente naturelle de leurs idées, les uns vers le despotisme, les autres vers la démocratie. A l'instant du départ, les premiers savaient bien qu'ils allaient à la déification des révélateurs et à la papauté; mais, parmi les autres, beaucoup ne se doutaient peut-être pas encore que la logique les emportait à la souveraineté du peuple et à la représentation nationale.

Digitized by Google

chercher la solution, il nous était nécessaire de bien établir celle que nous avions adoptée avant d'aborder le sujet spécial que nous voulions traiter. Nous allons maintenant considérer uniquement ce qui est relatif à la nature de l'aristocratie; et, tout en nous tenant dans les justes limites qui nous sont imposées, nous chercherons à apprécier le fondement de cette institution et les modifications qu'elle est destinée à subir en présence du développement des connaissances d'association et des sentimens d'égalité. Nous désignons généralement par droit d'aristocratie toute autorité donnée à un homme sur un autre homme par le fait seul de sa naissance, considéré d'une manière indépendante de toutes les autres conditions naturelles.

De la nécessité des fonctions exercées par l'aristocratie.

Si le mouvement des sociétés humaines était tel que chaque homme dût y remplir la même fonction, il est certain que les rapports qui devraient exister entre un homme et un autre homme seraient toujours les mêmes, quels que fussent ces deux hommes. Mais les hommes étant doués d'aptitudes diverses, et les sociétés étant soumises par leur condition d'existence à un travail varié, on en déduit que les fonctions que devront remplir les membres de la société seront de différentes natures, et que par conséquent les rapports qui devront exister entre un homme et un autre homme ne seront pas toujours les mêmes. Cela a lieu surtout à mesure que les sociétés se perfectionnent, parce qu'alors l'individualité de chacun se dégage de plus en plus, et parce qu'en même tems les travaux deviennent d'une complication de plus en plus grande. Dieu n'ayant mis sur la figure des hommes aucun trait saillant qui pût dès l'abord mettre en évidence aux yeux de tous la fonction que chacun, d'après sa nature particulière, est appelé à remplir, il en résulte que dans une assemblée d'hommes on ne saurait établir, à la première vue, aucune classification authentique, c'est-à-dire aucune classification basée sur un principe de certitude assez solide pour obtenir l'assentiment commun. On peut concevoir, à la vérité, qu'un

Digitized by Google

maître d'esclaves puisse fixer un pareil ordre parmi ses gens; mais cet ordre ne subsisterait qu'en vertu de la force physique dont le maître disposerait, et non pas en vertu de la force du principe moral : car aucune raison ne saurait obliger les esclaves à croire à la vérité de la dénomination imposée à chacun d'eux. La distribution naturelle des fonctions, qui est le fondement de l'association véritable, n'est donc point un problème qu'il soit possible d'atteindre directement; car, pour le résoudre, il faut être arrivé à connaître les hommes, et cette connaissance ne saurait être acquise qu'au moyen d'une société préalablement établie. La nécessité d'une hiérarchie est prouvée, parce que l'expérience nous montre la diversité des hommes, et parce que la justice et la raison nous montrent, en même tems, la convenance qui se trouve à ce que chacun soit pourvu d'un emploi approprié à sa nature. La nécessité d'un réglement pour cette hiérarchie ressort de ce qu'il ne peut pas être libre à chacun de s'emparer de la fonction qu'il juge devoir lui convenir; car d'abord le jugement que l'on porte de soi-même est ordinairement mal assuré, et en outre il se trouverait des fonctions que chacun prétendrait exercer.

Quelle qu'ait été l'origine des castes, le décret d'un législateur, comme pour la tribu de Lévi chez les Israélites, le mélange de peuples de races différentes, comme pour les brames et les parias dans l'Inde, toujours est-il vrai que c'est dans le principe antique de l'hérédité, c'est-à-dire de la solidarité des enfans envers leurs pères, que se trouve le premier fondement de la hiérarchie sociale. Ce sévère principe, qui, en soudant, en quelque sorte, dans une même vie les enfans et les pères, s'opposait à la loi naturelle du tems et de la variété, et semblait nier la nécessité de la mort, n'est demeuré d'une application absolue que dans l'organisation de quelques empires; partout ailleurs, on s'est départi de la rigueur de ses conséquences lorsqu'il ne s'agissait que de fonctions indifférentes en elles-mêmes (comme, par exemple, celles des diverses classes de l'industrie), et on ne l'a conservé que pour la détermination des fonctions que l'appât naturel de l'ambition au-

Digitized by Google

rait porté tout le monde à vouloir occuper, celles du commandement et de la direction du travail des autres : de là l'aristocratie.

Lorsque les attributions de l'aristocratie dans le mouvement social exigeront, de la part de chacun de ses membres, une disposition d'esprit particulière, les résultats obtenus par l'emploi du principe d'hérédité, bien que privés d'une garantie absolue, seront cependant bien plus voisins de la certitude que ceux que pourrait fournir un classement abandonné à la désignation du sort (1). Il y a en effet plusieurs causes qui s'accordent pour donner à ce principe certaines apparences d'autorité, qu'à moins de superstition, on ne saurait dans aucun cas attribuer aux décisions du hasard.

D'abord il existe le plus souvent entre les pères et les enfans une nuance de similitude qui constitue un lien réel entre les générations voisines. La famille se propage dans le tems comme un fleuve dont le lit irrégulier tantôt s'étale en un lac, et tantôt se retrécit en un mince ruisseau ; mais avant de descendre du lac au ruisseau, le lit peu à peu se réduit et se resserre, et l'on voit rarement les eaux se perdre tout à coup dans les sables, ou tout à coup grossir par des affluens inconnus. Quelle est la cause mystérieuse qui, par momens, fait couler le génie à grands flots dans la race d'un homme, et, par momens, le retire? Nous ignorons la cause; mais, en observant ses effets, nous ne pouvons que reconnaître la présence de la haute sagesse qui, pour concilier l'unité de la race humaine avec l'unité de famille, a voulu que l'enfant, sans être l'image de ses ancêtres, fût cependant en partie l'image de son père. Outre ce lien essentiel à la nature humaine, qui donne un premier fondement à l'aristocratie héréditaire, on trouve dans les circonstances de l'éducation un

(1) Si nous voyons que dans quelques républiques de l'antiquité la loi remettait à l'élection du sort la nomination à certaines magistratures, c'est que les conditions suffisantes pour les remplir étaient censées possédées par tous les concurrens; mais du reste, ce principe de classification a toujours été fort restreint et d'un usage peu habituel.

Digitized by Google

autre fondement qui possède également quelque solidité. Les enfans étant le plus souvent élevés sous la direction paternelle, leurs facultés sont surtout développées dans ce qu'elles ont de commun avec les facultés de leurs pères ; et, dans l'âge mûr, leur caractère continue à demeurer sous l'influence des exemples qui ont le plus directement dominé leur jeunesse. De plus, le sentiment de l'honneur des familles portant chacun à se montrer digne du nom qui lui est confié, il arrive que les enfans s'efforcent d'imiter leur aïeux, et de surmonter les obstacles que la nature peut opposer à l'émulation qui les anime.

J'ai montré les raisons principales qui font que la méthode de l'hérédité, conduisant à quelque approximation dans le classement des individus, a pu conserver quelque autorité, dans l'absence d'une méthode plus sûre et plus généralement adoptée. Ces raisons, par leur peu de précision, laissent entrevoir d'elles-mêmes, et sans qu'il soit nécessaire d'y insister, tout ce que l'application de cette méthode doit renfermer d'imparfait et d'erroné. Le recours à la loi de filiation pour le réglement des fonctions n'a donc d'autre nécessité que celle qui est relative à l'ignorance où nous sommes touchant la véritable nature des hommes qui nous entourent ; de sorte que cette loi ne pourrait demeurer la base d'aucune classification, si l'on parvenait à un principe plus vrai que celui dont elle derive. On peut donc poser hardiment en fait que le principe de l'hérédité n'est pas doué d'une valeur absolue, et que la force et l'étendue dont il est doué varient à chaque époque, en raison du développement que notre intelligence peut acquérir. Mais en même tems, comme ce principe n'est qu'imparfait, et non pas directement contraire à l'ordre public, on ne peut pas conclure qu'il soit en opposition formelle avec le principe d'autorité que nous avons établi. En effet, lorsque l'on cherche les conditions qui seraient nécessaires pour que les sociétés pussent procéder à l'entière abolition de l'aristocratie, on en trouve deux principales : la première est que les philosophes, par leurs études sur la nature de l'homme et le mouvement de la société, arrivent à déterminer, pour la répartition des charges

Digitized by Google

dévolues à l'aristocratie, des moyens plus assurés que ceux que fournit l'hérédité; la seconde est que la société arrive à se pénétrer de l'opinion des philosophes, soit en l'acceptant, soit en la modifiant, et qu'après l'avoir ainsi sanctionnée de sa foi, elle en fasse une loi, en la déclarant soutenue par la volonté commune. La question n'est donc pas seulement de savoir jusqu'où peut s'élever le génie d'un philosophe, mais de savoir jusqu'où peut s'élever, sous l'influence du philosophe, l'esprit général du peuple. C'est là le point capital de toute notre pensée; et, pour l'éclairer mieux encore, je demande qu'on me permette d'emprunter un instant, à des opinions religieuses qui ne sont point les nôtres, le secours d'une hypothèse. Je suppose qu'un prophète, par la faveur d'une révélation surnaturelle, pût s'avancer jusque dans la profondeur de l'avenir, et s'emparer du code qui réglera les rapports que nos derniers neveux observeront entre eux; et je dis alors que la parole de ce prophète serait vaine et sans autorité : car d'abord ce code des tems futurs serait trop au-dessus de l'opinion commune à laquelle est façonnée notre époque, pour trouver de lui-même parmi nous la foi qui lui serait nécessaire; et ensuite, même en imaginant que les apparences miraculeuses de sa révélation, en lui donnant le cachet de l'autorité divine, vinssent imposer à tout homme la nécessité de la foi, l'ordre nouveau n'en demeurerait pas moins impraticable, tant parce que les circonstances physiques au milieu desquelles notre génération est placée ne sont pas les mêmes que celles où se trouveront les générations qui doivent la suivre, que parce que la nature des générations elles-mêmes varie à mesure qu'elles se succèdent et se remplacent.

Pour comprendre de quelle manière se poursuit la décadence du principe aristocratique, il ne suffit donc pas de porter son attention sur ce principe considéré en lui-même; il faut la porter en même tems sur les modifications qu'éprouvent les sociétés, qui emploient ce principe selon leur convenance, et en disposent selon leur volonté. En ce qui touche à la distribution des fonc-

Digitized by Google

tions dans l'ordre social, on peut établir que les sociétés sont soumises à deux changemens : le premier a lieu parce que le sentiment de l'égalité, en se développant chez les hommes, les conduit à se juger mutuellement par leur valeur personnelle, et non par celle de leur race ; le second, parce que les moyens de communication, en se perfectionnant, rapprochent les hommes les uns des autres, et parce que, étant ainsi rapprochés, leur intelligence, qui se perfectionne également, les met à même de mieux se connaître et de mieux comprendre la nature des choses qu'ils doivent se proposer. Le premier tend à dégager de tout préjugé l'opinion que l'on doit avoir de l'individu ; l'autre tend à donner à l'individu le moyen de manifester sa nature et de l'enrichir par la connaissance de la nature des autres. C'est par le développement simultané de ces deux faits que les sociétés peuvent acquérir un sentiment de plus en plus précis d'elles-mêmes et des membres qui les composent, et arriver par conséquent à se débarrasser de l'influence des doctrines aristocratiques. Sans insister sur la vérité de ces changemens, si manifestes pour tous ceux qui ont jeté sur l'histoire un coup d'œil philosophique, je chercherai seulement à mettre en saillie une conséquence importante qui résulte du principe même dont ils dépendent tous deux : cette conséquence est que l'abolition de l'aristocratie ne peut pas être opérée d'une manière instantanée.

S'il est vrai que la décadence de l'aristocratie soit intimement liée aux changemens dont j'ai parlé tout-à-l'heure, et s'il était démontré que ces changemens sont eux-mêmes liés à la marche lente et graduelle du tems, on en conclurait justement que l'aristocratie est elle-même soumise aux conditions de la durée. Or ce que l'on nomme l'imperfection de la nature humaine consiste en ce que la vie de l'homme ne peut comporter qu'un nombre limité de mouvemens et de pensées, parce que son esprit aussi bien que son corps ne peuvent s'exercer qu'avec l'aide du tems. Toute modification dans les idées ou la situation des sociétés est donc nécessairement accompagnée d'une durée proportionnée à son importance. Il existe, à la vérité, dans la vie, certaines modi-

Digitized by Google

fications qui semblent indépendantes de cette mesure de la durée ; ce sont celles qui tiennent aux élans passionnés de l'ame : mais toutes celles qui dépendent soit de l'industrie, soit de la science, ne sauraient jamais être l'effet d'une conversion instantanée. C'est pourquoi les changemens relatifs à l'aristocratie, étant enchaînés au perfectionnement de nos connaissances et de nos communications, sont, par leur principe même, essentiellement enchaînés aux conditions naturelles du tems et de la durée.

Quant à ce qui se rapporte au sentiment de l'égalité, outre qu'il est évident que ce sentiment ne peut que disposer les hommes à adopter un mode de classification indépendant des caractères de la naissance, mais ne peut en aucune manière servir lui-même à constituer une classification véritable, on peut voir aisément que, bien qu'il soit associé à certains égards à la doctrine chrétienne, il est cependant d'un ordre bien plutôt scientifique que religieux : c'est l'expérience seule, et non pas l'instinct du cœur, qui peut nous convaincre des variations que les races subissent durant leur filiation. D'ailleurs la doctrine chrétienne, loin d'enseigner que les enfans n'étaient pas solidaires envers leurs pères, s'était enchaînée de toutes manières à la doctrine antique du péché originel; et, loin d'étouffer dans son germe ce funeste principe d'aristocratie qui serrait les races en un seul faisceau, elle l'avait elle-même consacré, en l'associant intimement à son principe fondamental de la rédemption. Le sentiment de l'égalité devant Dieu est donc le seul qui s'adresse directement à l'ame, parce qu'il s'accorde avec celui de la justice divine, dont l'ame est toute pleine; et c'est aussi le seul qui puisse être regardé comme capable de cette propagation instantanée qui forme une des propriétés les plus notables des opinions purement religieuses. Le sentiment de l'égalité, en tant qu'il s'applique à la société, est seulement destructeur de l'ordre aristocratique, et préparateur de l'ordre naturel (1).

(1) Le sentiment de l'égalité devant Dieu consiste à penser que chacun sera

Digitized by Google

Les changemens qui font que les hommes se rapprochent et établissent entre eux des communications plus sûres et plus commodes sont ceux qui se rapportent au perfectionnement du langage et de l'écriture, à la destruction des idiomes, à la propagation de l'enseignement élémentaire, à l'amélioration des procédés de l'imprimerie et de la distribution de ses produits, et enfin à la création de moyens de transport plus nombreux, plus prompts, et plus économiques. C'est par le bienfait de ces changemens, qui ne cessent de se poursuivre, que se réduiront les dimensions aujourd'hui si gênantes des grandes nations. Nous pouvons prévoir le jour où les relations entre les citoyens de la France seront plus intimes, et plus faciles peut-être, qu'entre les citoyens de l'une des étroites républiques de la Grèce : mais ce jour est à l'avenir plus qu'à nous ; nous devons le hâter de tous nos efforts, mais sans nous dissimuler cependant l'immensité de la tâche imposée à l'industrie, et la durée de tant de travaux dont nous ne tenons encore que le programme.

Ce qui met les hommes en état de juger plus sainement des individus qui composent la société, et des rapports qui doivent exister entre eux, tient particulièrement au développement des diverses sciences. Les travaux matériels, formant l'occupation du plus grand nombre, et étant en même tems ceux qui réclament le plus impérieusement une coordination, il importe immédiatement au bien général d'arriver à une connaissance nette et précise au sujet de tout ce qui leur est relatif. L'ordre ne peut s'établir dans la production et dans la répartition de la richesse, qu'en s'appuyant sur les données précises que fourniront deux sciences qui ne font que de naître : la statistique, et l'économie politique. La première condition pour qu'il y ait un gouvernement régu-

jugé par lui suivant ses mérites, et non suivant sa capacité ou sa naissance. Le sentiment de l'égalité politique consiste à penser que chacun doit être classé dans la hiérarchie sociale suivant sa capacité, et à penser en même tems que cette capacité est personnelle, et non point héréditaire. Ces deux sentimens sont liés, mais ils ne sont point identiques. Il a fallu dix-huit cents ans pour venir de l'un à l'autre.

Digitized by Google

lier et équitable de l'industrie, c'est que la science soit en état de fournir à une direction générale des travaux une base authentique et un principe de certitude respecté de chacun. Quant à l'intelligence des choses supérieures aux mouvemens manufacturiers des sociétés, c'est-à-dire l'intelligence de l'essence intime des nations et de leur véritable position dans le monde et dans l'humanité, elle dépend également de la continuation des sciences supérieures, les sciences morales, et les sciences naturelles et historiques.

Notre intention, dans ce qui précède, a surtout été de montrer comment l'élimination de l'aristocratie est liée à la condition d'un progrès intellectuel et matériel qui dépend, non de la volonté des hommes seulement, mais de leur volonté et de leur persévérance. Si nous n'avons rien dit du progrès moral, c'est que nous ne voulions point traiter en même tems des questions qui nous semblaient différentes; et si nous avons conclu de notre discours que des modifications intellectuelles et matérielles étaient nécessaires pour que l'on pût parvenir à une association véritable, nous n'en avons cependant nullement conclu que de telles conditions fussent des conditions suffisantes. Il est évident en effet qu'il ne suffit pas d'avoir établi les rapports qui doivent exister entre les citoyens, et d'avoir mis les citoyens en position de les pratiquer; il faut encore assurer le mouvement, et c'est la charité seule qui a ce pouvoir.

Pour que les hommes puissent vivre en société et demeurer libres, il faut que chacun agisse spontanément envers les autres comme il désire que les autres agissent envers lui; car alors chacun observera de lui-même la loi qu'on lui aura enseignée, si cette loi est juste. Lorsque cette charité ne sera pas dans le cœur des citoyens, la société tendra à se dissoudre par l'influence de l'égoïsme; et si elle subsiste, ce ne pourra être que d'une manière fort imparfaite, par l'effet de la crainte que les citoyens auront, soit d'un maître, soit de la majorité, ce qui est toujours le despotisme. Dieu, en créant les hommes pour l'association, a mis dans l'essence de la nature humaine ce principe éternel de toute mo-

Digitized by Google

rale : Fais à autrui comme tu voudrais qu'il te fût fait; mais ce principe n'est que le germe, et n'est pas la morale elle-même : il faut que l'homme s'éclaire avant de connaître ce qu'il doit sagement vouloir pour lui-même. Celui qui ignore pèche par ignorance et non par malice, et peut faire le mal en faisant à autrui ce qu'il voudrait pour lui-même : l'habitant des forêts de l'Amérique déchire son ennemi vaincu; mais, lorsqu'il est à son tour vaincu, il se soumet de lui-même à la loi de la guerre, et demande le supplice; l'expérience des générations ne lui a point encore appris que les tribus diverses ne sont point des races différentes comme celles des tigres et des panthères, et que les hommes sont faits pour s'unir et non pour se combattre. Il faut donc, pour donner la vie au sentiment moral, lui donner la lumière; l'on ne saurait régler sa propre volonté, si l'on ne connaît avant tout la volonté de Dieu. Qu'il soit certain que la loi divine est celle qui conduit les hommes à l'association véritable; dès lors le mal sera ce qui divise les hommes, le bien sera ce qui les rapproche (1); et il restera pour office à l'intelligence de leur montrer ce qui divise, et de leur montrer ce qui rapproche.

Montesquieu a mis dans la vertu le principe de la république. Si le bien est l'association, la vertu sera l'amour de l'association; et cela étant, il sera facile de reconnaître en effet que sans

(1) On comprendra que le mal peut être rapporté au but du salut social, et non pas seulement à celui du salut individuel, si l'on comprend qu'il n'est pas d'action si intime qui n'influe sur la société; car elle influe sur celui qui la commet, et celui-ci sur la société. Au surplus, c'est là l'idée fondamentale de Moïse, dans son institution morale du peuple juif : les rapports que sa loi établit entre les individus sont tous relatifs à la vocation particulière de sa république; mais comme il assigne, pour but absolu à l'État, la conservation, et non point le progrès vers l'association véritable, il en résulte nécessairement que ces rapports, qui fixent la limite légale du bien et du mal, sont présentés comme doués d'un caractère absolu. Les chrétiens n'ont pas assez compris que cette loi, lors même qu'elle aurait été proférée par Dieu, était seulement relative à la destinée du peuple juif en tant que nation, et n'était en aucune manière une vérité absolue; ainsi lorsqu'elle règle l'esclavage et la propriété de la terre, c'est uniquement parce que, au milieu des circonstances de ces lieux et de cette époque, l'esclavage et la propriété de

Digitized by Google

la vertu aucune association véritable ne saurait exister : car, la nécessité d'une distribution inégale des fonctions résultant de l'inégalité naturelle des hommes, la fonction la plus utile pour la prospérité publique ne sera pas toujours pour chacun la fonction la plus satisfaisante pour sa passion individuelle d'ambition ou de bien-être. La fidélité des citoyens envers la fonction qui leur est dévolue ne peut donc se concilier avec la liberté que par la puissance de la vertu.

Cette digression apparente nous était nécessaire pour bien établir que la connaissance de la morale, c'est-à-dire des rapports qui doivent exister entre les hommes, ne peut être acquise que par des moyens naturels, et bien faire remarquer en même tems que si le sentiment religieux ne dispense pas de la philosophie, il doit toutefois marcher constamment avec elle pour mettre en œuvre les vérités qu'elle lui découvre. Il résulte de là que l'on ne saurait attendre aucune amélioration réelle de quelque effervescence soudaine dans la foi religieuse des hommes : un Messie nouveau pourrait éveiller et redoubler la charité; mais la charité demeure aveugle et impuissante, quand l'intelligence et la richesse ne l'aident point. Il est donc permis, sans s'exposer à aucune chance d'erreur, de spéculer sur les conséquences du mouvement progressif de l'humanité vers l'association, en considérant uniquement les causes naturelles, et en laissant de côté les phénomènes surnaturels de la révélation. Il n'est pas impossible que Mahomet ou Jésus se répètent; mais la clarté qui règne aujourd'hui sur le globe montrerait avec évidence que, ne pouvant communiquer aux hommes ni le don de la science, ni le don des miracles, il n'est pas en

---

la terre étaient des moyens utiles pour la conservation et l'agrandissment de la nation.

Si les sociétés marchent progressivement vers l'association, le mal sera à chaque instant relatif à la connaissance qu'elles auront des conditions de cette association, et aux ressources qu'elles posséderont pour les remplir. Le progrès est vraiment cause que le champ du mal possible augmente, mais il est cause aussi que le champ du mal effectif diminue.

Digitized by Google

leur pouvoir de produire instantanément dans la société une révolution fondamentale, et qu'ils ne font que verser, comme tant d'autres, le tribut de leurs pensées dans le torrent des âges. Ceci est important; car, si la foi n'est pas en faveur des révélateurs périodiques, elle sera nécessairement en faveur de l'humanité.

Maintenant que les divers points de notre opinion nous paraissent suffisamment éclaircis par les raisons dont nous avons appuyé quelques-uns d'entre eux, et par les développemens que nous avons donnés à certains autres, nous pouvons achever ce que nous nous étions proposé à l'égard de la question des fonctions exercées par l'aristocratie, en rassemblant en un seul groupe les principaux élémens de notre pensée, de manière à ce qu'on puisse l'embrasser tout entière du même regard.

L'association véritable consiste dans la classification des hommes, suivant les diverses qualités de leur nature, et dans la fixation des fonctions que chacun d'eux doit remplir et des rapports qu'il doit observer avec les autres. Les diverses qualités de la nature des hommes viennent en évidence à mesure que leurs moyens de se communiquer et de se comprendre se perfectionnent; la connaissance des fonctions que l'on doit établir se détermine à mesure que la société acquiert la conscience du but qu'elle doit proposer à son travail; la connaissance des rapports que les fonctionnaires doivent observer les uns à l'égard des autres se déduit de la connaissance des fonctions; et la pratique de ces rapports est entretenue par l'extension du sentiment naturel de la vertu, c'est-à-dire de l'amour de l'association.

L'emploi de l'aristocratie dans les sociétés répond à la nécessité où elles se trouvent de maintenir de l'ordre dans leurs mouvemens, et à l'impuissance dans laquelle elles se trouvent en même tems de pouvoir satisfaire aux conditions de l'association véritable : l'aristocratie est donc une organisation. Voici quels sont ses vices : dans l'incertitude où l'on est au sujet de la qualité de chaque individu, on assigne aux hommes leurs fonctions d'après la seule indication de leur naissance; soit que ces fonc-

Digitized by Google

tions demandent une aptitude particulière, et que l'on cherche dans la filiation une loi d'approximation; soit que ces fonctions puissent être indifféremment remplies par chacun, et que l'on ne cherche alors dans la filiation qu'une loi de hasard. Dans l'ignorance du but qu'on doit proposer au travail de la société et des meilleurs moyens à employer pour atteindre ce but, on institue des fonctions mauvaises ou onéreuses, que l'on affecte à l'aristocratie, et que l'on néglige de remplacer par des fonctions plus utiles et plus sagement remplies. Enfin, à cause des erreurs commises dans la qualification des individus choisis pour les diverses fonctions, et à cause des injustices créées par l'institution des fonctions onéreuses, la liberté se trouve lésée; car l'obéissance à la loi de l'état n'est pas entièrement d'accord avec l'obéissance à la loi naturelle, et il n'est pas possible à tous les citoyens de développer une vertu assez grande pour embrasser une association qui est imparfaite sur tant de points. Tous ces vices disparaissent peu à peu, en vertu de la tendance vers l'association que nous avons caractérisée; et l'on avance en empiétant toujours sur le domaine privilégié de l'aristocratie. Mais les grandes masses du peuple, toujours prudentes, n'avancent qu'à mesure que la lumière se fait devant elles; car, si elles poussaient inconsidérément leur invasion dans les ténèbres, elles ne pourraient que substituer la loi du hasard à la loi de la naissance; et, s'il n'en résultait le désordre, ce ne pourrait être que par le recours au despotisme.

On est donc fondé à dire que l'aristocratie a son fondement dans l'essence même des sociétés; mais en même tems on peut établir avec certitude que son droit n'est point absolu, qu'il est seulement relatif à l'imperfection de nos moyens et de nos connaissances, et que, par suite du progrès, l'organisation fondée sur ce principe présente à chaque époque des conditions mauvaises, qu'il faut enlever parce qu'elles nuisent, et des conditions utiles, qu'il faut conserver parce qu'elles empêchent le désordre.

Le principe de la souveraineté du peuple donnant aux sociétés

Digitized by Google

la faculté d'instituer (par la seule action de la loi, et sans la violence des révolutions) ce qui est favorable à l'intérêt commun, et de détruire ce qui lui est contraire, il est important, pour juger de l'avenir, de commencer par examiner quelles sont aujourd'hui les fonctions réservées à l'aristocratie, afin de pouvoir chercher ensuite par quelles mesures on peut assurer le mouvement naturel de sa décadence, de manière à ce qu'il se poursuive sans perturbations et sans injustices.

De la situation actuelle de l'aristocratie.

Les divers essais inutilement tentés dans le but de reconstruire la noblesse à la suite de la déclaration de l'Assemblée constituante, qui, en 1790, avait proclamé son abolition au nom de la nation française, ont montré combien cette déclaration était sage et profondément basée sur la vraie connaissance des sentimens intimes du peuple. Il est en effet facile de reconnaître que l'opinion publique, à part quelques exceptions peu importantes, est aujourd'hui complétement indifférente à l'égard du titre des familles. Les héritiers de l'aristocratie impériale n'ont pas eu le tems de jouir du bénéfice des priviléges qui leur étaient promis, et sont maintenant presque tous rentrés dans la masse commune; et quant aux héritiers de l'aristocratie ancienne, après s'être ressaisis de quelqu'influence artificielle, à la faveur de la domination passagère du système monarchique de la sainte-alliance, ils sont silencieusement rentrés dans le néant aux premiers coups adressés à la majesté du fantôme royal, leur légitime représentant; le dernier reste de leur antique autorité s'éteint en ce moment dans les stupides agitations de la Vendée.

L'égalité politique est un droit dont le sentiment est aujourd'hui dans toutes les convictions et l'amour dans tous les cœurs généreux; et, bien qu'on ait enlevé au drapeau national le mot d'égalité qui était venu s'y fixer, le principe de l'égale admissibilité de tous les citoyens aux fonctions publiques est demeuré fixé au front des lois. Que ce principe d'ordre demeure uni au principe d'autorité de la représentation du peuple, et que

Digitized by Google

l'inébranlable logique des nations soit chargée d'en déduire les conséquences, l'avenir viendra glorieux et tranquille, car entre ces deux principes repose le germe de l'association véritable.

Déjà dans toutes les parties du mouvement social placées sous la direction du pouvoir souverain de l'État, la classification des fonctionnaires a cessé de se faire d'après la qualité de leur naissance, et la hiérarchie sociale n'a d'autre base authentique à offrir que celle qui est fondée sur les qualités particulières à la personne. Le gouvernement français est donc réellement lancé dans la voie de l'association véritable, et les nombreux défauts qu'il renferme ne sauraient nullement contrarier les espérances légitimes qu'il est permis d'avoir; car lorsqu'on cherche à remonter à la source de ces défauts, on trouve qu'ils peuvent se rapporter presque tous à trois causes principales, qui, sous l'influence du progrès, tendent à disparaître. La première vient de ce que le gouvernement, n'étant pas investi de la souveraineté par une représentation réelle de la volonté du peuple, confère à ses agens une autorité qui n'est point l'autorité naturelle. La seconde vient de ce qu'il n'y a aucun moyen légal de constater officiellement la qualité des divers individus, tant parce que l'on n'a pas une connaissance précise de ceux qui font partie de la hiérarchie sociale, que parce que l'on demeure dans une ignorance complète à l'égard de ceux que le hasard laisse en dehors de cette hiérarchie. La troisième, qui est la plus grave, tient à l'absence de la vertu : le pouvoir central, n'étant pas guidé par l'amour de l'association, fait alliance avec l'aristocratie, et ne déploie pas tous ses efforts pour améliorer le sort du plus grand nombre; les agens chargés de la classification des fonctionnaires, n'étant pas uniquement guidés par l'amour de la justice, s'écartent volontairement de la vérité; les fonctionnaires eux-mêmes, n'étant pas guidés par l'amour du bien public, considèrent leur emploi plutôt comme un droit particulier à exploiter dans leur intérêt, que comme une charge à remplir dans l'intérêt commun. Les mêmes causes qui produisent les défauts que je viens de signaler dans la nomination des fonctionnaires produisent des défauts

Digitized by Google

analogues dans la fixation des fonctions instituées pour l'administration de l'état. Il serait facile de mettre à découvert plusieurs de ces défauts, à l'aide d'une analyse de détail; mais ce n'est point ce que nous nous proposons ici : nous voulions seulement jeter un coup d'œil général sur l'état actuel des fonctionnaires sociaux réglés par le pouvoir central de l'État, avant de nous occuper des fonctionnaires sociaux réglés uniquement par les lois particulières de l'aristocratie.

Les seuls fonctionnaires aristocratiques légalement reconnus aujourd'hui sont les propriétaires. Par suite du perfectionnement intellectuel et matériel de la nation française, l'aristocratie n'a plus aucun droit direct ni sur la magistrature, ni sur l'administration civile, ni sur l'armée; elle en a conservé sur l'industrie. Cela vient de ce que notre état social n'est point assez avancé pour qu'il soit possible d'établir une coordination générale des travaux industriels, d'après les principes de l'association véritable. Le droit des fonctionnaires aristocratiques sur l'industrie constitue ce que l'on nomme la propriété. L'essence de ce droit ne consiste pas à donner à celui qui le possède l'autorité nécessaire pour diriger un atelier; elle consiste surtout à lui donner l'autorité nécessaire pour désigner le citoyen qui sera chargé de cette fonction : la réalité nous montre en effet que la plupart des propriétaires, et surtout des propriétaires importans, confèrent à des fermiers l'exploitation des usines ou des champs soumis à leur droit. Le but de cette institution est donc principalement de maintenir, dans le travail des divers ateliers, l'ordre et la sécurité : un citoyen, légalement investi de la direction d'un atelier par le propriétaire compétent, ne sera pas troublé dans l'exercice de cette fonction par un autre citoyen, qui voudrait lui en disputer l'avantage : le propriétaire donne à son mandataire la garantie de la loi, expression de la volonté commune qui consacre son privilége; et il a puissance d'appeler à lui le secours de la force publique, lorsque l'ordre est compromis par le dégât ou l'invasion d'un compétiteur étranger. C'est donc à bon droit que nous disons que l'on doit considérer

Digitized by Google

la fonction de propriétaire comme une charge de simple police, et le corps entier des propriétaires comme une sorte de magistrature immense, divisée en chaque province en une infinité de membres indépendans, distribués sur chaque logis et sur chaque atelier, et veillant partout à la conservation de l'ordre et de la sécurité.

Le respect religieux qui entoure généralement la partie des lois qui se rapporte à la propriété, fait que cette magistrature est peu active en apparence, et commande, au premier abord, l'attention de ceux qui la considèrent, par des caractères qui, bien que remarquables en eux-mêmes, ne sont cependant qu'accessoires, et ne dérivent point nécessairement de son essence. Ces caractères sont de deux sortes : les uns se rapportent au réglement qui fixe les intérêts individuels des propriétaires, les autres à celui qui fixe leurs intérêts politiques.

Le réglement qui fixe les intérêts individuels des propriétaires est un détail qui dérive indirectement de la loi fondamentale qui a établi que l'investiture de leurs fonctions se ferait sans le concours direct de leurs commettans, ou sans la délégation formelle du pouvoir souverain de l'État. Magistrats indépendans, ils prélèvent eux-mêmes le revenu de leur charge sur les citoyens soumis à leur juridiction.

Cette méthode de perception, quoique peu commune, n'est cependant point extraordinaire, et l'usage s'en retrouve également dans l'institution de quelques autres magistratures. Mais ici les inconvéniens qui résultent du nombre limité des ateliers, et de la grande affluence de ceux qui se présentent pour les remplir, causent de grands maux. Les fonctions de l'industrie active sont mises publiquement aux enchères, et adjugées à celui qui offre au propriétaire le prix le plus élevé. Cette coutume grossière conduit à une répartition de la richesse dont l'injustice devient funeste à la nation tout entière. L'opulence, se trouvant accumulée au hasard sur quelques têtes privilégiées, y entretient l'égoïsme et l'avarice, et étouffe les arts, en les mettant au service d'une aristocratie banale; la misère, en s'é-

Digitized by Google

tendant de plus en plus par l'accroissement de la population et de la concurrence, écrase la plus grande partie du peuple, arrête son développement intellectuel, et la dispose à toutes les innovations politiques dont on lui fait espérer quelque soulagement. La loi qui a fixé le tarif de l'usure a été une sorte de loi somptuaire imposée aux propriétaires pour modérer le cours de leurs exactions. Cette loi était sage ; mais comme, au lieu de se prendre à l'essence du vice, elle se prenait à sa surface, il était impossible qu'elle fût respectée des citoyens ; pour la tenir en activité, il eût fallu établir un commencement d'organisation générale, et substituer les principes de l'association aux principes du déréglement en matière d'industrie. Une loi toute semblable, et qu'avant peu la misère des populations ouvrières rendra nécessaire, si le progrès de la civilisation ne la rend pas naturelle, sera celle qui fixera un minimum au salaire de la main-d'œuvre. La différence entre le produit réel du travail et le salaire du travailleur est le même gain que celui qu'on nomme intérêt du capital ; c'est l'usure avec une autre façon, mais c'est toujours l'usure.

Quant aux qualités de riche ou d'oisif, que dans le langage vulgaire on confond quelquefois avec celle de propriétaire, elles ne sont évidemment que secondaires, et résultent seulement de ce que, par le vice de leur institution, les propriétaires s'occupent peu et reçoivent beaucoup. Les propriétaires ne sont point oisifs lorsqu'ils choisissent leurs fermiers et leur délèguent le privilége de leurs champs ; ils ne sont point oisifs non plus lorsqu'ils veillent aux tribunaux pour repousser l'agression et maintenir l'inviolabilité du droit d'industrie dont ils ont investi leurs mandataires. Il est du reste facile de reconnaître que les propriétaires ne sont pas les seuls fonctionnaires qui jouissent du bénéfice de l'oisiveté ; il en est un grand nombre d'autres qui, sous ce rapport particulier, doivent leur être entièrement assimilés : ce sont les fonctionnaires publics revêtus des charges civiles généralement connues sous le nom de sinécures. Pour ce qui est de la richesse, il est évident qu'étant le fruit naturel du travail, elle peut être conçue

Digitized by Google

indépendamment de l'idée de propriété. Néanmoins, dans notre état social, le travail, étant d'ordinaire profondément rongé par la dîme, n'est pas toujours suivi de la richesse; d'ailleurs, lorsque cela se trouve, la propriété arrive presque aussitôt, parce que la plupart des parvenus se hâtent d'échanger leur fortune contre un titre : autrefois on achetait une charge au parlement ou à la cour; l'usage actuel vaut mieux, et la pratique en est plus générale. Enfin, pour ce point comme pour celui de l'oisiveté, l'exemple des fonctionnaires publics est un argument décisif et lucide. Un grand nombre d'entre eux jouit de l'aisance sans avoir aucun rapport avec la propriété; et quelques-uns, qui nous donnent l'image fidèle des grands propriétaires, cumulent, par une double ressemblance, l'opulence et le loisir.

Le réglement qui fixe les intérêts politiques des propriétaires porte en principe que la nation est virtuellement représentée par eux; ce qui est faux, et totalement étranger aux nécessités qui dérivent de l'institution de la propriété.

Il suffit de considérer un instant les conditions de l'alliance qui existe entre la nation française et les monarchies européennes, pour s'assurer que ce réglement résulte d'une sorte de transaction bâtarde entre les théories de la féodalité et celles de l'association véritable. L'autorité politique est dévolue aux propriétaires, non point en vertu de la fonction qu'ils exercent, mais en vertu de leur qualité aristocratique : l'hérédité du pouvoir souverain perdrait bientôt ce caractère absolu que demandent les rois, si elle demeurait isolée dans l'état et affectée à une seule famille; elle se consolide, en s'appuyant, aux yeux du peuple, sur l'exemple que lui donne le cortége habituel des petits seigneurs dont elle s'entoure.

Si la volonté de la nation était de conserver obstinément l'état social dans lequel elle est actuellement placée, on pourrait dire qu'elle a remis le pouvoir législatif aux mains des propriétaires, afin de se débarrasser de toute inquiétude au sujet des perfectionnemens que pourraient proposer les philosophes, et de vivre en repos sans avoir besoin de se tenir en garde contre les en-

Digitized by Google

treprises des novateurs : l'avantage personnel des propriétaires serait un gage assuré de leur vigilance à empêcher tout changement dans l'administration générale de l'industrie. Mais s'il est vrai que la nature des hommes de l'Occident les emporte dans l'échelle des êtres bien au-delà de ceux qui demeurent au voisinage des religions de la stabilité, et que la volonté des peuples s'unissant à celle de la providence marche invinciblement à l'association, alors il ne sera plus permis de se fonder sur le droit de propriété pour y trouver les raisons qui font que l'on attribue à ceux qui en sont revêtus le privilége exclusif d'établir les lois. En effet en se reportant aux conséquences qui découlent du principe d'autorité que nous avons exposé en commençant cet article, on voit que les conditions que doit remplir un citoyen pour concourir à l'établissement des lois sont uniquement relatives à l'intelligence et à la vertu; elles sont donc complétement indépendantes des qualités de conservation qui peuvent être inhérentes à l'aristocratie. De plus, en examinant la société qui nous entoure, on a tous les moyens de s'assurer que ces conditions ne forment point l'apanage exclusif des classes qui jouissent des fonctions héréditaires. Le sentiment de la dignité humaine est aujourd'hui le partage des ouvriers tout autant que des seigneurs; et voici que les hommes, quelque fonction que leur ait donnée le sort, commencent à grandir en eux-mêmes et à s'élever assez pour oser prendre conseil en leur propre raison; une éducation nouvelle se propage au sein des masses, et les prolétaires de nos ateliers et de nos villages se changeront en citoyens véritables, comme jadis leurs pères, lorsque d'esclaves abrutis ils se changèrent en chrétiens. Il est au surplus bien évident que l'on ne saurait en aucune manière considérer la fonction de la propriété, quelle que soit son importance sociale, comme plus capable qu'aucune autre d'activer le développement des qualités de l'ame ou de l'esprit. Cette fonction, étant, comme nous l'avons montré, une sorte de magistrature dormante, n'a sous ce rapport aucune supériorité sur les fonctions de l'industrie active; et en tous cas, pour achever de se convaincre que le législateur, en conférant aux proprié-

Digitized by Google

taires l'autorité législative, n'a pas eu la moindre intention d'atteindre par là des conditions d'intelligence ou de moralité, il suffit de voir que les citoyens voués à la haute culture des sciences et des beaux-arts ont été rejetés par lui dans l'ilotisme commun des ouvriers de la campagne et de la ville. Enfin, bien que la plupart des propriétaires, par le bienfait de leurs pères, aient reçu le secours d'une éducation libérale, et satisfassent ainsi par eux-mêmes aux conditions naturelles de la capacité politique, il faut cependant remarquer, et remarquer sérieusement, que le législateur était si peu pénétré de la nécessité de l'intelligence, qu'il n'a pas négligé de prévoir le cas où le citoyen aristocrate ne saurait ni lire ni écrire ; ce qui, certes, eût été la moindre des choses dans une société où la presse est une puissance.

Il est donc suffisamment démontré que le droit d'établir les lois n'est point une conséquence essentielle du droit de propriété, et que, s'il est exclusivement attribué aux propriétaires, cela dérive, non pas de quelque nécessité de leur institution, mais uniquement du vice de la constitution politique de l'État.

Une grave question, mais dont nous ne pouvons traiter ici que d'une manière incidente, car elle ne touche pas immédiatement à la situation actuelle de l'aristocratie, est celle qui se rapporte au redressement de cette constitution. Après avoir constaté la division de la nation en deux grandes classes, dont l'une est intéressée à la conservation du mécanisme général de la société, parce qu'elle y trouve son avantage, et dont l'autre est portée au changement parce qu'elle est incommodée par le présent, il reste à déterminer si ces deux classes devront concourir indistinctement à la formation de l'assemblée législative. Ce problème de droit social, quoique différent sous le rapport de la forme, est cependant au fond le même que celui qui agita si fréquemment le gouvernement de la république de Rome : les comices doivent-ils voter par tribus, ou par centuries? Nous avons établi que l'influence politique des idées figurées par l'aristocratie est provisoirement nécessaire, et il est en même tems certain que l'aristocratie

Digitized by Google

fait minorité dans le peuple : donc, si l'on s'en remet uniquement à la direction souveraine de la majorité numérique, l'aristocratie sera dominée, et l'influence politique de ses idées sera anéantie. On peut encore reconnaître d'une autre manière la nécessité qui se trouve à ce que l'aristocratie soit pourvue d'une représentation spéciale. La société, telle qu'elle existe aujourd'hui, est essentiellement composée de deux grands ordres de fonctionnaires, les fonctionnaires privilégiés et les fonctionnaires non privilégiés ; en même tems, d'après nos principes, la convention législative représente l'image fidèle de la société, non pas telle qu'elle devrait être, mais telle qu'elle est : donc la société étant composée de deux ordres, il faudra que la convention le soit semblablement (1).

---

(1) Lorsque l'on pose en principe que le pouvoir législatif est le droit naturel des plus intelligens, on demeure à l'abri de cette difficulté. car l'intelligence peut appartenir aussi bien à l'aristocratie qu'à la démocratie : l'Angleterre, et bien d'autres pays, en sont l'exemple ; mais il reste à connaître les garanties que présente l'intelligence abandonnée à elle-même, et la nécessité d'après laquelle elle est conduite à demeurer toujours dans la voie du bien public. En outre, si l'on reconnaît qu'une assemblée formée des citoyens les plus intelligens a le droit absolu d'imposer des lois à la nation, les citoyens les plus intelligens de l'assemblée auront le même droit à l'égard du reste de leurs collègues ; ce qui conduit à la monarchie.

Au surplus, il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici l'attention sur un fait fort remarquable qui s'est passé récemment presque sous nos yeux, et qui se lie intimément à la question qui nous occupe ; je veux parler de ce qui s'est fait à Lyon, lorsque la classe ouvrière, habituellement enfouie dans l'obscurité politique de ses ateliers, s'est tout à coup manifestée, non par les armes, ce qui est en dehors du domaine philosophique, mais par les idées. On ne demandait pas l'abolition du droit des fabricans, car on sentait bien l'utilité et la nécessité de leurs fonctions ; mais on demandait que le droit des *canuts* fut mis en concurrence avec le leur. Cette prétention, par cela même qu'elle était locale, était évidemment destinée à succomber ; mais il n'en est pas moins remarquable de voir que le peuple, dans son simple bon sens, en était venu à instituer une représentation véritable. Le parlement des prolétaires et le parlement des propriétaires

Digitized by Google

Après avoir montré en quoi consiste aujourd'hui l'essence véritable de l'aristocratie française, et avoir indiqué ses relations fondamentales avec les mouvemens généraux de l'industrie, et ses relations accidentelles avec le pouvoir législatif, il ne me reste plus pour achever de caractériser sa situation actuelle, qu'à ajouter deux mots sur la stabilité dont elle est douée par sa propre virtualité. Les fonctions réellement exercées par l'aristocratie, étant de telle nature que les qualités nécessaires pour les remplir sont à peu près également possédées par tous les citoyens, le recours que l'on a au principe d'hérédité ne saurait être destiné à maintenir dans la nation un corps de citoyens distingués par le nom de leur race, leurs coutumes, leur caractère personnel, comme cela avait lieu dans l'institution de l'aristocratie féodale et de quelques autres aristocraties des tems anciens. Aussi les rangs privilégiés s'ouvrent d'eux-mêmes aux parvenus enrichis, les recrues arrivent de tous lieux, et l'on pourrait aller jusqu'à dire, avec quelques apparences superficielles de raison, que le principe de l'égale admissibilité aux fonctions publiques est en vigueur même pour les fonctions de l'aristocratie : mais avec cette différence, toutefois, qu'ici les conditions d'admissibilité, au lieu d'être des conditions relatives aux qualités personnelles, sont des conditions de hasard ; ce qui est une différence capitale. On peut donc établir, en toute vérité, que l'aristocratie n'est douée d'aucune force par elle-même, et que la solidité qu'elle possède est uniquement relative aux besoins de la société au milieu de laquelle elle se trouve encadrée. Le faisceau se tient, non par la soudure et la cohésion naturelle de ses parties, mais par l'étreinte du cercle de la nécessité extérieure qui l'entoure. C'est là ce qui résume toute

---

s'étaient mis en présence pour ouvrir le débat de leur législation ; et le préfet, image du pouvoir exécutif, était chargé par eux de veiller au maintien de la loi. Je m'interromps, car ce serait là le sujet d'un article plutôt que d'une note.

Digitized by Google

notre pensée à l'égard de l'aristocratie actuelle. Robespierre, si la mort n'était venu l'arrêter, aurait peut-être pu trancher le cours de l'aristocratie; mais, en le faisant, il n'aurait été que le génie du chaos. A Athènes, une loi de Solon ordonnait au tribunal de l'aréopage de veiller sur les citoyens, et de punir l'oisiveté; aujourd'hui, pour pouvoir punir l'oisiveté chez les citoyens, il faudrait pouvoir leur assigner à chacun un travail; le mal le plus grave n'est pas dans l'oisiveté volontaire de l'aristocratie, il est bien plutôt dans l'oisiveté forcée des prolétaires.

Quant aux moyens propres à assurer la décadence paisible de l'aristocratie, ce sont eux qui constituent l'ensemble de nos opinions politiques, et ce n'est point ici le lieu d'en exposer le détail. Ceux qui auront eu la patience de suivre les idées générales qui forment la base de cet article concevront aisément l'analogie naturelle qui doit se trouver entre ces opinions et celle des hommes qui, avec mille diversités dans la nuance et la portée de leur horizon, veulent comme nous le progrès et l'égalité. Nous avons indiqué, dans notre second paragraphe, les moyens par lesquels les sociétés s'acheminent graduellement vers l'association véritable : ces moyens sont relatifs à l'accroissement des procédés de communication, au développement de l'intelligence, et à l'entretien de la vertu. Toute mesure prise dans cette direction par le pouvoir gouvernemental, quel que soit d'ailleurs ce pouvoir, est notre profit, et nous l'acceptons volontiers. Mais nous n'oublions pas qu'il ne faut point s'abandonner imprudemment aux illusions momentanées que peut produire la tendance apparente du présent, et que l'homme sage, pour ne point se laisser égarer par les jeux trompeurs du détail, doit tenir son regard toujours fixé sur l'étoile invariable des principes. Si nous avons établi que l'association véritable était le résultat immédiat de ces améliorations successives, nous savons bien que nous ne sommes arrivés à cette conclusion qu'en nous appuyant sur le principe que nous avions posé en commençant notre recherche, celui de la représentation véritable : c'est là le point fondamen-

Digitized by Google

tal de la politique, car c'est lui seul qui peut donner l'assurance que le progrès ne s'arrêtera point avant d'être arrivé à son terme. Le perfectionnement des institutions politiques peut-il se poursuivre d'une façon modérée comme celui des richesses matérielles ou intellectuelles, et s'accomplir par la seule influence de la pression continue de l'opinion publique ? C'est ce qu'il importerait fort de connaître : car cette question est la source unique de l'incertitude qui flotte encore dans les prévisions que l'on peut établir sur la destinée future de l'Europe ; c'est elle qui maintient l'avenir de l'Occident sous la sombre fatalité du hasard des batailles. Je ne dirai à ce sujet qu'une parole. Si la France était solitaire, ou entourée d'une infranchissable muraille, nul doute que, par des concessions successives de l'aristocratie et de la royauté, on ne pût marcher, et marcher sans secousse, vers la représentation véritable, même en maintenant le principe de l'hérédité pour la fixation de la fonction royale : l'établissement du pouvoir exécutif n'est que secondaire en face de l'établissement du pouvoir législatif. Mais la France est cernée par les souverains héréditaires, et ne conserve la paix qu'à la condition de tenir le pouvoir de son roi en alliance avec le leur, et de ne point donner aux nations le scandale public de l'omnipotence populaire ; l'esprit des souverains demeure inflexible, celui de la France la pousse pas à pas en avant ; et entre les souverains et la France est le roi des Français : un jour doit venir où la France le trouvera trop près des souverains, ou les souverains trop près de la France, et au lendemain de ce jour, si l'épée de la Providence est pour les peuples, la royauté aura disparu sous toutes ses formes ; il n'y aura plus de concessions à faire, et le progrès vers l'égalité pourra continuer sans le secours des combats.

JEAN REYNAUD.

Digitized by Google

POLITIQUE INDUSTRIELLE.

TRAVAUX PUBLICS.

ANALYSE des *Vues politiques et pratiques sur les Travaux publics de France* (1). — Du grand réseau de chemins de fer étudié par l'administration. — Des ouvertures de routes projetées dans l'Ouest par le gouvernement.

§ Ier.

ANALYSE DES VUES POLITIQUES ET PRATIQUES SUR LES TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE.

1. But de l'association des *Ingénieurs unis*.

« S'il existait un tribunal où toute grande entreprise de commerce, d'industrie, de travaux publics, pût être impartialement » et sainement jugée, qui mît les capitalistes à l'abri du charla- » tanisme des spéculateurs, et toute la société à l'abri des illusions » ou des fautes de l'intérêt privé en matière d'intérêt général, » nul doute que ce ne fût là une grande et utile institution.

(1) Paris, chez Paulin, libraire, place de la Bourse, et chez Carilian-Gœury, quai des Augustins, n° 71 ; à Nantes, chez Sebire ; à Rouen, chez Frère, Legrand et Julien.

Digitized by Google

» Cette institution, ce tribunal ne peuvent être fondés aussi » puissamment, aussi largement qu'il serait nécessaire pour qu'ils » pussent remplir leur mission, que par le gouvernement s'ap- » puyant du concours de toute la société.

» Mais le moyen d'obtenir cette institution nouvelle, ce n'est » pas tant de la proposer incessamment, ni même de s'en faire » une arme d'opposition, que de l'essayer. »

Tel est, avons-nous dit dans l'Avant-propos de l'ouvrage que nous venons de publier sur les travaux publics, tel est le but que nous nous proposons; et nous avons ajouté : « Nous nous as- » socions pour donner notre opinion sur toute question impor- » tante en matière de travaux publics, de commerce, d'industrie, » de finances, ne nous dissimulant pas d'ailleurs toute la diffi- » culté de la tâche que nous entreprenons, puisque ces questions » deviennent aujourd'hui les véritables questions politiques.

» Notre association s'occupera plus spécialement d'ailleurs de » travaux publics, soit parce que nous y sommes conduits par » toutes nos études antécédentes, soit parce que nous pensons que » c'est par un grand développement de travaux publics que l'on » pourrait porter un premier et puissant remède à la misère de l'ou- » vrier, aux faillites du fabricant, et qu'il n'est pas aujourd'hui » de fait politique digne d'une plus sérieuse méditation que la » misère et la faillite en présence l'une de l'autre dans les ate- » liers. »

Plus loin nous avons dit :

« L'un des buts principaux de notre association sera donc de » servir d'auxiliaire à l'administration des ponts-et-chaussées, et » de faire, vis-à-vis du public et dans l'intérêt d'une bonne di- » rection de nos travaux publics, ce que ses attributions ne lui » permettent pas de faire.

» Et en même tems, nous nous déclarons les antagonistes de » la mise en adjudication des travaux publics, et nous ferons les » efforts les plus assidus pour faire partager notre opinion sur ce » point à l'administration et au public; et tant que cette malheu-

Digitized by Google

» reuse institution subsistera, nous chercherons à en atténuer les » pernicieux effets, en portant autant qu'il sera en nous la lu- » mière sur toute entreprise proposée. Par là, du moins nous » l'espérons, nous déjouerons souvent les manœuvres au moyen » desquelles les travaux les plus utiles à la prospérité publique » sont exploités dans un but d'agiotage; et par nos efforts, en » écartant des travaux publics les spéculateurs ignorans qui en » ont si malheureusement retardé le développement par le succès » de quelques-unes de leurs tentatives, nous y rappellerons les » hommes compétens, les hommes de talent et de probité. »

Enfin, notre Avant-propos se termine ainsi :

« Nous avons la certitude que la pensée qui a inspiré notre » association est bonne. Nous n'avons pas la certitude que nous » soyons capables de la réaliser.

» C'est pourquoi, avant de nous constituer juges nous-mêmes, » nous avons voulu être jugés. C'est au public à nous donner no- » tre investiture. L'accueil qui sera fait à cette première produc- » tion nous apprendra si nous devons persévérer. »

Nous ne nous étions donc pas déguisé l'importance, la hardiesse même de la tâche que nous nous imposions : mais tous les faits qui s'accomplissaient autour de nous, les efforts tentés par la presse départementale pour installer la discussion sur le terrain des intérêts matériels ; dans la presse parisienne même, malgré toutes les difficultés qui s'y opposent à la transformation des journaux actuels, tous fondés par des hommes de critique pure, ou de pouvoir selon l'empire, la politique commençant à se colorer de la teinte industrielle et organisatrice; surtout, la lassitude bien patente dans tout le pays de cette polémique qui ne s'attache qu'aux formes de gouvernement et aux personnes, laissant en dehors les questions de fonds, celles qui touchent au développement de l'industrie, de la science et des beaux-arts ; tout nous faisait sentir que le moment était venu de résumer et de jeter réunies dans le domaine public les idées qui sont généralement adoptées aujourd'hui sur les travaux publics par les hommes

Digitized by Google

avancés. Nous n'avions qu'une crainte, c'était de ne pas les vulgariser assez nettement pour que leur importance et leur fécondité fussent généralement comprises.

Cette crainte, nous ne l'avons plus, et si, en nous proposant une tâche qui, dans notre pensée, touchait de si près à la prospérité publique, nous avions pu songer à notre amour-propre d'auteurs, nous aurions trouvé satisfaction à cette étroite ambition ; mais nous avions de plus hautes prétentions, et c'est avec une grande joie que nous constatons aujourd'hui que les idées dont nous nous faisions les vulgarisateurs ont été comprises au-delà de ce que nous avions même espéré. L'accueil que nous ont fait et la presse et le public prouve que la politique industrielle est aujourd'hui définitivement installée dans la société.

2. De l'intervention du gouvernement en matière de travaux publics.

Trois questions principales sont traitées dans notre ouvrage : une question d'économie politique, une question de finances, une question d'art.

Sur la question d'économie politique, nous ne croyons pas pouvoir présenter de résumé plus substantiel que celui qu'en a donné le *Journal de Rouen*, dans son numéro du 6 octobre. Voici comment il s'exprime :

« Une haute et vitale question d'économie politique est traitée » par MM. Lamé, Clapeyron, S. et E. Flachat : La doctrine de » *laissez-faire* peut-elle donner satisfaction aux besoins pressans » du pays ? Peut-on, en *laissant agir* l'intérêt particulier, voir » notre sol se couvrir de routes, de canaux, de chemins de fer, » d'établissemens industriels de toute nature, tels qu'en réclame le malaise profond de l'industrie, du commerce, de » l'agriculture, et la misère toujours croissante de cette masse de » prolétaires dont le salaire baisse incessamment, tandis que » s'augmente le prix des matières de consommation, celui des

Digitized by Google

» combustibles, celui des matériaux de construction? La valeur » de ces matières ne peut baisser que par un vaste ensemble de » moyens de transports économiques et réguliers; le prix du » pain, du chauffage, des vêtemens, ne peut que, par ce moyen, » descendre à un prix mieux proportionné aux salaires actuels. » En deux mots, la paix publique réside principalement aujour- » d'hui dans un grand développement de travaux publics, d'où » résulterait une baisse certaine dans les objets de consommation » des prolétaires; peut on, doit-on s'en rapporter, pour une » œuvre aussi capitale, aux spéculations de l'intérêt privé?

» On ne le peut pas, disent les auteurs des *Vues politiques et* » *pratiques sur les travaux publics;* on ne le peut pas, car » l'intérêt privé n'agit que parce qu'il y a *matière à spéculation*; » il n'entreprend des canaux, des chemins de fer, des docks avec » entrepôts, etc., etc., que lorsqu'il y trouve espoir de *produits* » *suffisans pour couvrir la dépense;* or, jusqu'ici, les travaux » publics les plus importans de France, les canaux du Langue- » doc, du Centre, de Saint-Quentin, de Briare, d'Orléans, n'ont » pas donné des produits suffisans pour la dépense qu'ils ont oc- » casionée. Le gouvernement exécute, en ce moment, cinq » cent trente-six lieues de canaux, au nombre desquels il s'en » trouve qui sembleraient devoir promettre des produits considé- » rables; le canal latéral à la Loire, le canal de Bourgogne, le » canal d'Alsace, entre autres: eh bien, pas un de ces canaux n'a » été accepté par les compagnies à qui on les a offerts. Ce fait » ne sera pas nié lors de la discussion qui va s'élever dans les » Chambres sur la demande que fera le gouvernement, ainsi que » nous l'a appris le *Moniteur*, pour les crédits nécessaires à l'a- » chèvement de ces canaux. Des négociations ont été ouvertes » auprès des compagnies qui ont prêté les fonds avec lesquels les » canaux s'exécutent; on leur a demandé leurs propositions; le » ministre (c'était M. Martignac) annonçait franchement la vo- » lonté du gouvernement de faire des sacrifices considérables; on » a été jusqu'à faire entrevoir que les canaux seraient cédés à

Digitized by Google

» perpétuité, si les compagnies voulaient seulement s'engager à » fournir les fonds nécessaires pour les terminer; en deux mots, » pour soixante ou quatre-vingts millions de dépenses qui restaient » à faire, on offrait des canaux qui coûtent en tout deux cent » quarante millions, et *ces canaux ont été refusés*.

» Et cependant ces lignes navigables sont toutes utiles, et plu- » sieurs étaient indispensables; le canal latéral à la Loire, par » exemple, sans lequel le canal du Centre était sans moyen de » communication régulière et sûre avec le canal de Briare, puis- » que la Loire, qui sépare ces deux canaux, est, dans cette par- » tie de son cours et sur son développement entre Digoin et » Briare (de 200,000 mètres environ), si irrégulière, si difficile, » que les bateaux qui naviguent sur le canal du Centre sont obli- » gés, à Digoin, de mettre un tiers ou une moitié de leur char- » gement sur d'autres bateaux pour aller jusqu'à Briare; l'on a » trouvé avantage, pour la descente de la Loire, de construire » des bateaux qui, une fois arrivés au lieu de leur destination, » sont dépecés et ne *remontent jamais*. L'immense intérêt du ca- » nal latéral à la Loire pour tout le pays n'est donc pas contes- » table, pas plus que celui du canal de Bourgogne, de l'Alsace, » de la Somme, des Ardennes; celui même des canaux de Bre- » tagne ne l'est pas. C'est un des moyens de civilisation les » plus puissans que l'ouverture de ce genre de voies de commu- » nication; et de même qu'à une époque de conquête par le fer, » Rome assurait sa domination par ces magnifiques routes mili- » taires, dont les traces commandent aujourd'hui notre admira- » tion, de même aujourd'hui c'est par des routes et des canaux » que peuvent s'assurer les pacifiques conquêtes de la civilisation. » C'est ainsi que l'Angleterre a vraiment conquis l'Écosse; ce » que les armes n'avaient pu faire, de vastes percemens de routes, » la construction du canal Calédonien, ordonnée par le parle- » ment, et exécutée aux frais du gouvernement britannique, l'ont » opéré. L'utilité des canaux de Bretagne ne peut donc être con- » testée à ce point de vue, et cependant il est bien clair que les

Digitized by Google

» produits de ces canaux, dans les premiers tems, seront presque » nuls. Combien de temps s'écoulerait encore avant qu'ils pus- » sent présenter une spéculation utile à des compagnies particu- » lières; et, pendant ce tems, combien de fois se réveillerait l'es- » prit d'insurrection, dans ces contrées délaissées par l'État, en » vertu des doctrines qui lui lient les mains en matière de tra- » vaux publics, et n'admettent à l'exécution de ces travaux que » l'intérêt privé ! »

Sur cette même question de la civilisation de la Bretagne par un grand développement de travaux publics, voici ce que disait le *Journal de Maine-et-Loire*, dans le compte qu'il a rendu de notre ouvrage, le 11 octobre :

« Malgré nos troubles intérieurs, et les craintes de guerre qui » dominent encore quelques hommes, presque tous les esprits se » tournent vers l'industrie, et semblent y chercher un remède aux » maux présens; tous sentent que c'est en s'occupant des intérêts » positifs de toutes les classes de la société qu'on sortira de la crise » actuelle; et les deux articles qui ont successivement été pu- » bliés, il y a quelque tems, dans le *Moniteur*, prouvent que » le gouvernement lui-même est déterminé à ne plus se borner » au simple rôle d'administrateur, et qu'il veut enfin s'occuper » activement des besoins de l'industrie.

» Nous, qui vivons dans un pays continuellement insurgé » depuis la révolution de juillet, nous comprenons mieux que » les autres, peut-être, la nécessité de se jeter dans une direction » nouvelle. Certes, si le gouvernement de juillet se fût, en » Vendée comme par toute la France, occupé plus qu'il ne l'a fait » des intérêts moraux et matériels du peuple, nous n'aurions pas » vu se succéder ces scènes terribles qui depuis deux ans ensan- » glantent nos contrées. Les paysans ne seraient pas devenus la » proie de quelques hordes contre-révolutionnaires, si la révolu- » tion eût apporté quelque soulagement à leur sort, et donné un » nouveau but à leur activité.

» Lorsque l'empereur entreprit de pacifier la Vendée, il sut

Digitized by Google

» bien comprendre qu'il ne parviendrait pas à accomplir ce grand » acte par la force des armes ; il sentit que l'insurrection renaîtrait » dans ce pays, tout palpitant de souvenirs de la monarchie, tant » que les habitans ne seraient pas plus heureux et plus éclairés » que par le passé. Ce fut dans cette pensée qu'il bâtit la ville à » laquelle on a depuis donné le nom de Bourbon-Vendée, qu'il y » établit des écoles, et qu'il y constitua un centre d'administration. » Ce fut encore dans ce but qu'il ranima, par des avances de fonds » considérables, l'industrie presque éteinte de Chollet, et qu'il » voulut vivifier Beaupréau par l'établissement d'une école des » arts, remplacée depuis par un séminaire sous le gouvernement » déchu.....

» Tous les hommes éclairés tombent aujourd'hui d'accord que » ce moyen est le seul à l'aide duquel on puisse atteindre le but » que le gouvernement poursuit depuis bientôt deux ans....»

Ce vœu du *Journal de Maine-et-Loire*, et, comme il l'a dit, de tous les hommes éclairés, a été entendu, en partie du moins, par le gouvernement.

Le Moniteur du 6 novembre annonce que de grands percemens de routes sont projetés dans la Bretagne et la Vendée. Nous applaudissons à cette mesure, et nous examinerons plus loin ce qu'il faut faire pour qu'elle puisse porter tous ses fruits.

Reprenons maintenant l'analyse donnée par le *Journal de Rouen* de la question d'économie politique traitée dans notre ouvrage :

« Il y a un siècle, disent les auteurs des *Vues pratiques*, si » le système des routes à barrière eût été établi, et que l'on n'eût » pu songer à construire des routes qu'autant que le droit de » barrière en aurait couvert l'entretien et l'administration, il est » évident que l'économie politique actuelle n'aurait eu alors à » conseiller que l'établissement de celles de ces routes dont la dé- » pense aurait pu être couverte par le produit du droit de bar- » rière, puisque c'auraient été les seules qui pussent offrir des en- » treprises productives à l'intérêt privé.

Digitized by Google

» Ainsi, une petite portion seulement s'en serait successivement exécutée, et la plus grande partie des routes ouvertes, il y a un siècle, ne se pourrait pas même entreprendre aujourd'hui; car aujourd'hui encore le droit de barrière, sur la plupart de nos routes royales, n'en couvrirait pas certainement l'entretien.

» Les auteurs concluent de là que le gouvernement, en suivant la marche à laquelle il s'est décidé, celle d'exécuter les routes aux frais de l'État, a sagement agi; car ces routes ont été évidemment un des instrumens de progrès les plus puissans de la civilisation en France.

» *Et comme aujourd'hui des canaux et des chemins de fer sont aussi indispensables aux progrès de l'industrie et du travail que l'étaient les routes il y a un siècle*, les auteurs en déduisent la conséquence, irrécusable selon nous, *que ces moyens perfectionnés de transport, qui sont un des besoins vitaux du pays, ne peuvent et ne doivent pas plus être délaissés aux efforts de l'intérêt privé, que les routes ne pouvaient l'être sous Louis XIV et sous Louis XV.* »

L'on voit que la conclusion *absolue* de ces argumens serait que l'exécution des canaux, chemins de fer, et travaux publics de toute nature, doit être confiée à l'État. Une première objection, une objection de fait se présentait. En Angleterre, les routes ont été ouvertes par l'État ou par les municipalités; mais les canaux et les chemins de fer ont été à peu près exclusivement exécutés par des compagnies.

Nous avons fait de cette question l'objet de notre chapitre II, et nous y avons montré que, sous tous les points de vue, topographie, hydrographie, régime des rivières, climat, institutions, l'Angleterre avait eu pour l'établissement de ses canaux des avantages marqués sur la France.

Tandis que les principaux canaux de l'Angleterre donnent des produits considérables, les principaux canaux exécutés en France ne présentent pas un revenu suffisant. Avant que les autres ca-

Digitized by Google

naux ou chemins de fer à établir offrissent l'espoir d'un résultat différent, combien de tems encore notre industrie, notre agriculture, notre commerce, devraient-ils rester dans l'état de souffrance qui pèse aujourd'hui sur eux?

Notre conclusion a donc été celle-ci :

« En présence des étonnans résultats que l'Angleterre a obte-
» nus de la canalisation, en présence de cette population gran-
» dissant et s'enrichissant si vite par la réduction dans les prix
» des matières premières et de consommation qu'elle doit à ses
» canaux ; témoins de ces magnifiques progrès de l'industrie, du
» commerce et de l'agriculture d'Angleterre, nous pensons que
» la France ne saurait attendre plus long-tems, et qu'il faut aussi
» qu'elle se couvre le plus rapidement possible de canaux et de
» chemins de fer.

» Mais lorsque nous voyons que la plupart des entreprises de
» canalisation de l'Angleterre, bien que favorisées par les plus
» heureuses circonstances, ont été généralement dans les premières
» années onéreuses aux compagnies concessionnaires, puis, pour
» la plupart, se sont élevées successivement à des produits con-
» sidérables, nous pensons qu'il y a lieu de mettre à profit ce
» grand enseignement.

» Et puisque le sol, le climat, l'hydrographie et les institu-
» tions de la France présentent plus de difficultés que ceux de
» l'Angleterre pour l'établissement des travaux publics, nous
» pensons que la France doit suivre pour ces travaux un système
» différent de celui de l'Angleterre. Il nous paraît démontré que la
» société tout entière, l'État, doivent intervenir en France pour
» la confection d'un système complet de voies de communication,
» et que la conclusion à tirer de l'exemple de l'Angleterre, c'est
» que le pays qui saura faire un sacrifice pour l'établissement
» de ses voies de communication en sera bientôt et largement
» dédommagé par un développement inattendu dans ses travaux
» industriels et agricoles, par une prospérité qui dépassera ses
» espérances. »

Digitized by Google

Une seconde objection se présentait, tirée également d'un fait; c'est celle des mécomptes considérables qui ont eu lieu entre les devis et la dépense d'exécution dans l'établissement de cinq cent trente-six lieues de canaux, dont la confection est confiée aujourd'hui au corps des ponts-et-chaussées, et dont les fonds sont faits par des compagnies, en vertu de traités sanctionnés par les lois de 1821 et 1822.

Sans prétendre que ce système financier pour l'exécution des travaux publics puisse être reproduit, sans défendre surtout la conception évidemment vicieuse qui y a présidé, nous avons montré qu'en définitive ces *cinq cent trente-six lieues de canaux exécutés par les ingénieurs français ne coûtent pas plus cher que les canaux exécutés par des compagnies particulières en Angleterre.*

Nous attachons du prix à cette démonstration : le corps des ponts-et-chaussées est un premier essai d'organisation gouvernementale pour l'exécution des travaux pacifiques, et il est bon de savoir que ce premier essai, tout imparfait qu'il soit, n'a pas donné des résultats inférieurs à ceux qu'ont produits l'intérêt privé et les compagnies particulières eu dehors du gouvernement.

3. Système financier pour l'exécution des travaux publics.

Voici maintenant un extrait de notre chapitre IV, où se trouvent présentées les idées générales, et en résumé le système financier, développés dans le reste de l'ouvrage :

« Des faits et des argumens présentés ci-dessus, on pourrait » conclure qu'il est dans l'intérêt de toute la société que le gou- » vernement se charge de l'exécution des travaux publics.....

» Telle n'est pas cependant notre conclusion.....

» En ce moment le sentiment général est très-hostile à l'inter- » vention de l'État dans les travaux publics, comme con- » structeur.

Digitized by Google

» Faire effort pour déraciner immédiatement de la société ce » sentiment, qui y a si profondément pénétré, et pour lui en in- » culquer un tout opposé, serait donc aujourd'hui une œuvre » fausse, et annoncerait de la part de ceux qui l'entreprendraient » une aussi grande ignorance de la manière dont s'accomplit tout » progrès social, que les efforts de ceux qui veulent que les tra- » vaux publics soient entièrement exécutés par les compagnies, » sans aucune intervention de l'État, prouvent une profonde » ignorance des faits et des véritables intérêts du pays.

» Il n'y a de système proposable aujourd'hui, avec espoir de le » voir facilement sanctionné par l'opinion publique, que celui » qui consisterait à confier à des compagnies l'exécution des tra- » vaux publics, en leur rendant ces sortes d'entreprises acces- » sibles, au moyen d'une subvention du gouvernement.

» Encore ne peut-on espérer d'obtenir la sanction de l'opinion » publique à ce système, que si les subventions de l'État étaient » combinées de telle sorte que la charge qui en résulterait pour » tous fût pour ainsi dire insensible.

» Car il existe aujourd'hui un si profond sentiment de la mau- » vaise répartition des impôts, et il est si peu permis encore d'en- » trevoir comme très-prochain le moment où la société se déli- » vrera enfin du poids accablant des armées permanentes, que » l'on ne pourrait fonder aucun espoir de succès sur un sys- » tème qui, par des impôts mal répartis et infructueusement » employés, pèserait aujourd'hui sur la société.

» Telle est la première recherche à laquelle nous avons cru » devoir nous livrer, et dans laquelle nous sommes partis des » principes suivans :

» 1° La presque totalité des travaux publics en France ne peut » fournir aux compagnies qui les entreprendraient un revenu » suffisant pour les fonds qui y devraient être consacrés.

» 2° Les efforts que font les compagnies pour limiter la dépense » du travail qu'elles entreprennent, en en réduisant toutes les » dimensions, n'abaissent pas toujours cependant cette dépense

Digitized by Google

» à un taux que le revenu puisse encore couvrir ; et en même » tems ces réductions dans les dimensions sont contraires à tous » les intérêts, à celui de la compagnie exécutante aussi bien » qu'à celui de la société. De tels travaux sont nécessairement à » reprendre au bout de peu de tems ; ou bien des entreprises » concurrentes et supérieures s'élèvent, et les capitaux employés » à la première entreprise sont perdus.

» 3° Les voies de communication ne peuvent produire tout » leur effet utile que lorsque le système en est complet, ou du » moins très-étendu, et n'offrant pas de ces solutions de conti- » nuité qui paralysent les meilleures entreprises, ou en altèrent » profondément les bons effets.

» Ces principes posés, nous avons reconnu que nous devions » nous livrer à l'étude des questions suivantes :

» 1° Deux natures de communication sont aujourd'hui en pré- » sence : les canaux, et les chemins de fer. Quelle est l'utilité rela- » tive de chacun de ces deux modes de transport ? l'un d'eux doit- » il généralement exclure l'autre, ou bien doivent-ils être con- » curremment et simultanément établis, pour satisfaire à des » besoins différens ?

» 2° Dans l'état de nos voies de communication, quels canaux » ou quels chemins de fer devraient être entrepris pour composer, » si ce n'est l'ensemble complet des voies de communication, au » moins des premiers réseaux dont toutes les parties se corres- » pondraient, et sur lesquels pourraient ensuite s'embrancher » toutes les lignes d'une importance secondaire.

» 3° Quels autres travaux publics seraient nécessaires pour se- » conder l'impulsion que donnerait à notre industrie, à notre » commerce, à notre agriculture, l'établissement des voies de » communication, d'après le système résultant des recherches » ci-dessus ?

» 4° Ces travaux étant déterminés, et la somme nécessaire pour » les exécuter étant de deux milliards, comment peut-on trou- » ver cette somme ?

Digitized by Google

» 5° Pour résoudre cette question, nous avons recherché en » combien de tems les deux milliards devraient et pourraient être » dépensés.

» Nous avons reconnu qu'ils pouvaient l'être en dix ans.

» 6° Quelle est la quotité présumable de la subvention que le » gouvernement devrait fournir dans cette somme de deux mil- » liards, pour que les compagnies pussent fournir le reste ?

» 7° Sous quelle forme devrait être établie cette subvention ?

» Nous avons reconnu que ce devait être sous forme de primes, » et nous proposons que l'État, au lieu de remettre aux com- » pagnies le *capital de la prime*, leur en remette la valeur en » INSCRIPTIONS DE RENTES.

» Nous arrivons ainsi à un système qui n'augmente les char- » ges de l'État que d'une manière très-insensible et progressive, » et dont le résultat est qu'au bout de DIX-HUIT ans l'État a son » grand-livre chargé de VINGT-CINQ millions de RENTES environ, » en même tems que, sur toutes les entreprises subventionnées, » il aurait PREMIÈRE HYPOTHÈQUE pour le capital nominal des » primes données par lui. Ce capital serait de SIX CENT QUA- » RANTE-SEPT millions.

» Et alors toute la question s'est réduite pour nous à la solu- » tion du problème suivant :

» 8° *Deux milliards de travaux publics exécutés sur le sol de* » *France, en dix ans, augmenteraient-ils les revenus publics de* » *vingt-cinq millions au bout de dix-huit ans?*

» Même en faisant abstraction de l'hypothèque prise par l'État » et montant à 647 millions, le problème ci-dessus ne nous a » paru pouvoir être résolu que par l'affirmative, en sorte qu'en » définitive la charge imposée à l'État par notre système serait » nulle. »

Sans reproduire ici ces preuves, présentées en grand détail dans notre chapitre IX, nous dirons que nous les avons appuyées de l'autorité des hommes les plus compétens, Dupont de Nemours, Huerne de Pommeuse, Dutens, Gauthey, Perronet, Vallée,

Digitized by Google

Favier, Deschamps, Brisson, Charles Dupin; tous ont prouvé par des faits que l'exécution des travaux publics, tels que canaux, chemins de fer, etc., est toujours pour l'État la source de bénéfices considérables, alors même que les compagnies exécutantes n'y trouvent pas un produit suffisant pour les dépenses qu'elles ont faites. Nous aurions pu appuyer encore notre opinion de celle d'un des hommes qui ont le plus étudié ces matières, et dont l'esprit éminent a su aborder des questions d'économie politique aussi bien que des questions de science et d'art, de M. Navier, membre de l'Institut; mais le travail qu'il a publié sur cette matière dans les *Annales des Ponts-et-Chaussées*, pour janvier et février 1832, ne nous était pas connu au moment où nous écrivions.

On voit que tout ce système d'intervention de l'État soulève, en définitive, une très-haute question; car il ne s'agit de rien moins que de faire sortir l'État de la voie où cherche à l'entraîner de plus en plus l'économie politique actuelle, qui lui crie, *Laissez faire*, et le confine toujours davantage dans le rôle d'administrateur, ou plutôt de surveillant et de préposé au bon ordre. Cela sans doute est conséquent avec le grand mot, *Le gouvernement est une plaie;* mais ce mot, à nos yeux, est non-seulement faux, mais immoral.

Nous ne rappellerons pas ici tous les argumens par lesquels nous avons démontré qu'il fallait que l'État entrât dans une autre route; nous citerons seulement les réflexions par lesquelles nous avons terminé cette discussion :

« En matière de travaux publics, il ne se fait rien aujourd'hui; et qui ferait? *Le gouvernement* N'OSE PAS, *et les compagnies* NE PEUVENT PAS.

» Telle est au vrai la situation des choses, elle est grave; mais après tout ce que nous venons de dire sur les causes qui l'ont produite, il est clair que nous ne pensons pas que cette situation soit de celles dont on doive accuser l'inertie ou l'incapacité de quelques-uns : *il y a là quelque chose de si* PROFOND

Digitized by Google

» *et de si* GÉNÉRAL, *que l'on ne saurait élever un doute sur ce* » *qu'a eu d'*UTILE *et de* NÉCESSAIRE *un tel état de choses.*

» Mais maintenant qu'on en a recueilli tous les avantages pos- » sibles, et que les dommages qui en résultent deviennent pré- » dominans, un autre système est évidemment nécessaire; il » faut le trouver.

» Or, il est évident pour nous que l'opinion publique n'est » pas encore assez profondément pénétrée de tous les élémens de » prospérité que renferme un grand développement de travaux » publics, pour que la situation où l'ont conduite les doctrines » actuelles sur l'intérêt privé lui paraisse aussi fâcheuse qu'elle » l'est en réalité, et qu'elle le devient de plus en plus. On ne » peut donc pas espérer que cet esprit d'hostilité contre le sys- » tème d'exécution des travaux publics par le gouvernement, » que ces habitudes de méfiance, d'opposition, que ces craintes » si vives de fortifier l'autorité en lui confiant une plus large » direction d'hommes et de choses, une plus forte manutention » de fonds, que ces préventions si enracinées, en un mot, con- » tre l'intervention de l'État comme directeur et constructeur de » travaux, que nous voyons surgir de toutes parts, disparaissent » en un jour, et laissent le champ libre à un vaste développe- » ment de travaux auxquels présideraient une seule pensée, une » action vigoureuse et centrale, et qui, conçues dans le seul in- » térêt général, produiraient des résultats dont il ne nous est pas » possible, en vérité, de fixer la limite, tant nous verrions d'a- » vantages dans ce système.

» Si, malgré les avantages incalculables qu'assurerait l'exécu- » tion des travaux publics par l'État, on est averti, par mille » preuves, que ce système ne peut certainement pas être installé » en ce moment, c'est donc une difficulté qu'il faut accepter, » non pas pour la supporter aveuglément, mais pour en scruter » profondément les causes, et chercher les moyens qui, immédia- » tement et successivement applicables, pourront enfin la faire » disparaître.

Digitized by Google

» Or, si quelque chose a droit de surprendre, n'est-ce pas » avant tout ce fait que nous avons signalé plus haut, savoir : » la possibilité de la ruine d'une compagnie qui a exécuté un ca- » nal, en présence de l'augmentation considérable de valeur pro- » duite dans toutes les propriétés environnantes par ses travaux » et sa conception. Ce fait ne produit-il pas une preuve sans ré- » plique de l'état arriéré des idées d'association parmi nous?

» Montrer que les idées d'association sont très-peu avancées » encore, ce n'est pas autre chose que découvrir sous une autre » face le fait dont nous parlions plus haut, la méfiance contre le » gouvernement.

» Pour que le système d'exécution des travaux publics par le » gouvernement puisse être compris et désiré, il faut donc avant » tout développer les idées d'association.

» Car ce ne peut être que par un large et profond développe- » ment des idées d'association que l'on peut espérer de populari- » ser, de vulgariser les avantages des voies de communication, » qui en sont à la fois l'instrument et la preuve.

» En ce moment, nous ne saurions concevoir de système plus » propre à la fois à développer les idées d'association, et à éta- » blir entre le gouvernement et le public des liens de plus en » plus étroits, qu'un système qui livrerait un vaste ensemble de » travaux publics à l'exécution de compagnies subventionnées » par l'État, et qui mettrait en saillie les avantages que peuvent » présenter encore les compagnies, en même tems qu'il en di- » minuerait de beaucoup les inconvéniens, par une intervention » éclairée et paternelle de l'État.

» C'est un système de transition, nous le reconnaissons; et » nous répétons encore ici que nous ne comprenons de système » complet que celui qui, avec l'acclamation de la société, mettra » tous les travaux publics aux mains de l'État : mais ce moment » n'est pas encore venu; une transition est donc nécessaire. »

Digitized by Google

4. Comparaison des canaux et des chemins de fer, au point de vue d'un système général de communications.

Nous passons maintenant aux questions d'art dont nous avons essayé de présenter la solution.

Nous avons indiqué la principale un peu plus haut; c'est la comparaison des canaux et des chemins de fer. Nous avons vu qu'elle s'était formulée pour nous en ces termes : Deux modes de communication sont aujourd'hui en présence, les canaux et les chemins de fer; quelle est l'utilité relative de chacun d'eux? l'un doit-il généralement exclure l'autre, ou bien doivent-ils être concurremment et simultanément établis pour satisfaire à des besoins différens ?

Cette comparaison a été faite très-souvent ; mais, nous l'avouons, une vue d'ensemble nous paraît avoir manqué. On a cherché à se rendre compte des frais comparatifs de l'un et de l'autre mode de transport, afin de déterminer auquel il faudrait donner la préférence, soit exclusivement, soit dans des circonstances données. Nous ne méconnaissons pas la valeur de ces recherches. Il est même évident que, dans certaines localités, il y a tout-à-fait lieu d'hésiter dans le choix à faire d'un canal ou d'un chemin de fer. Mais ce qui nous paraît avoir tout-à-fait manqué aux études comparatives faites jusqu'ici sur les canaux et les chemins de fer, c'est qu'on n'a pas encore indiqué quel rôle chacun de ces deux modes de transport devait spécialement jouer dans la conception d'un système général de communications : c'est ce que nous avons entrepris de faire.

Pour parvenir à la solution de cette question, nous avons dû chercher à nous rendre bien compte de ce que sont ou de ce que peuvent être les chemins de fer, en consultant surtout l'expérience acquise. Comparant donc les trois principaux chemins de fer exécutés jusqu'à ce moment, celui de Manchester à Liverpool, celui de Saint-Étienne à Lyon, celui d'Andrezieux à Roanne,

Digitized by Google

nous avons reconnu que des différences notables existaient dans *la construction* et dans *le service* de ces trois chemins, et que ces différences étaient *fonction l'une de l'autre*. Ainsi le chemin anglais a coûté 413 fr. par mètre courant, le chemin de Saint-Étienne 213 fr., et le chemin d'Andrezieux 87 fr.; mais les dépenses beaucoup plus fortes du premier ont eu pour but d'y assurer aux machines locomotives le parcours le plus facile, ou, en d'autres termes, on n'a pas craint de faire des tranchées et des remblais considérables pour y rendre les pentes les plus faibles possibles. Il en résulte maintenant que *le service du chemin de fer de Manchester à Liverpool s'opère par machines locomotives avec autant de* CÉLÉRITÉ *que d'*ÉCONOMIE, *et c'est là ce qui explique la quantité considérable de* VOYAGEURS *qui se servent de ce chemin, quantité* TRIPLE *de ce qui existait avant la confection des chemins de fer.*

Une dépense aussi considérable n'a pu être faite dans les chemins de fer français, et leurs pentes sont distribuées de telle manière que, sur une grande partie de leur longueur, ils devront être servis ou par des machines fixes ou par des chevaux. Ainsi au chemin de fer d'Andrezieux à Roanne, le point culminant du chemin est à 237 mètres au-dessus d'une des extrémités, et à 125 mètres au-dessus de l'autre. Ce n'est pas un reproche que nous adressons à l'ingénieur distingué qui a conduit les travaux de ce chemin; c'est un fait que nous constatons. L'emploi des machines locomotives n'est possible que sur une partie du chemin de fer d'Andrezieux; pour le service du reste, il faudra cinq ou six machines fixes, ou des chevaux. Ceci, au reste, a surtout de l'importance si l'on considère ce chemin de fer comme devant faire partie de la grande ligne de Paris à Lyon ; car en ce qui concerne le service spécial pour lequel ce chemin a été conçu, celui du transport des charbons d'Andrezieux à Roanne, les principales pentes sont dans le sens de la descente, et plusieurs pourront peut-être, *à la remonte*, être franchies par les machines locomotives, *remontant les chariots vides*.

Digitized by Google

Ce premier fait établi, nous avons cherché à déterminer quels étaient les frais de traction sur un chemin de fer servi par machines fixes et par chevaux, ou bien par machines locomotives. Nous avons reconnu que ces frais, *dans le cas du service par machines fixes ou par chevaux*, ne peuvent être moindres de *sept à dix centimes par tonneau et par kilomètre, pour une vitesse qui ne pourrait être sans de grands inconvéniens de plus de quatre à cinq mille mètres à l'heure*, et que, *sur un chemin de fer construit de manière à être servi par machines locomotives, la dépense n'est pas plus forte que trois à cinq centimes par tonneau et par kilomètre pour une vitesse de trente à quarante mille mètres à l'heure.*

Nos recherches sur le fret des canaux nous ont conduits, d'un autre côté, à reconnaître que *le fret*, c'est-à-dire *les frais de traction et de nolis*, ne sont pas, *sur des lignes bien organisées, de plus de un centime et demi par tonneau et par kilomètre, avec une vitesse de* 3500 *à* 4000 *mètres à l'heure.*

Et enfin, nos recherches sur les prix de construction des canaux et chemins de fer nous ont donné les résultats suivans :

1° Prix de construction des canaux de grande section, par kilomètre.	125,000
2° Prix de construction des canaux de petite section, par kilom....	65,000
3° Prix de construction des chemins de fer servis par machines locomotives, sauf des exceptions rares, absolument commandées par des localités dont les difficultés ne pourraient être surmontées que par des machines fixes, par kilomètre et y compris le matériel des machines.	160,000
4° Prix de construction des chemins de fer servis par machines fixes, ou par chevaux, ou par des machines locomotives ne pouvant prendre qu'une faible vitesse ou traîner qu'un faible poids, en raison de la raideur des pentes, par kilomètre.	70,000
5° Ce prix, pour n'établir qu'une seule voie, en faisant d'ailleurs les travaux de terrassement pour deux voies, peut se réduire par kilomètre à	45,000

Ces résultats, que nous avons déduits de calculs qui ne nous

Digitized by Google

semblent pas contestables, étant pour la presque totalité fondés sur l'expérience, et que nous avons présentés avec détail dans la première note de notre ouvrage, nous font regarder comme tout-à-fait erroné le système qui tendrait à faire abandonner tout le système de canalisation, et l'emploi de toute navigation artificielle et naturelle, pour installer un système général de communication par chemins de fer; car on se priverait ainsi de l'économie qui peut être obtenue au moyen des transports par eau artificiels bien organisés; économie qui est capitale en tout ce qui concerne les matières de première nécessité, dont le prix consiste pour la presque totalité en frais de transport.

Notre conclusion a donc été celle-ci :

« *Nous pensons que le système général des communications de* » *France ne doit pas se composer de canaux* ou *de chemins de* » *fer; mais,* 1° *pour les réseaux de premier ordre, de canaux de* » *grande section* ET *de chemins de fer servis par des machines* » *locomotives;* 2° *pour les réseaux secondaires, de canaux de* » *petite section ou de chemins de fer de petite section, c'est-à-* » *dire servis par des chevaux ou des machines fixes, le choix à* » *faire de l'un ou l'autre de ces moyens de transport secondaires* » *dépendant des localités.*

» Les transports se divisent aujourd'hui en transports par terre » et en transports par eau : les premiers sont pour les hommes » et les matières chères ; les seconds, pour les matières de bas » prix.

» Les routes de fer à machines locomotives sont le perfection- » nement le plus avancé des transports par terre, comme les » grandes lignes navigables artificielles et indépendantes des » fleuves sont le perfectionnement le plus avancé des transports » par eau.

» Les hommes et les matières chères vont par terre en ce mo- » ment, parce que le tems du voyage ou l'intérêt des fonds com- » pose pour eux la quotité de dépenses la plus forte, et que la

Digitized by Google

» condition la plus essentielle, parce qu'elle est la plus économique pour eux, c'est la *rapidité*.

» Les matières premières de bas prix, les combustibles, les matériaux de construction vont par eau, parce que leur valeur sur le lieu de production étant très-faible, l'intérêt des fonds qu'ils représentent est très-faible aussi; qu'ainsi pour eux la durée du transport est de peu d'importance, et que la condition la plus essentielle, parce qu'elle est la plus économique, c'est le *bas prix du moteur transportant*.

» Les hommes et les matières chères appartiennent donc aux routes en fer à machines locomotives. Le prix de transport sur ces routes sera de 50 ou 60 % plus faible que par les routes de terre, en même tems que le tems des voyages sera très-raccourci, et ainsi s'accroîtra de beaucoup la circulation des hommes et des matières de prix.

» Les matières premières de bas prix, les combustibles, les matériaux de construction, appartiennent aux lignes navigables artificielles, qui transporteront plus vite et plus économiquement que les voies d'eau actuelles, et, en réduisant le prix des matières premières, diminueront aussi celui des matières fabriquées, et contribueront par là à accroître puissamment la circulation de ces matières sur les routes en fer à machines locomotives.

» Et ces grandes lignes de communication seront servies par des canaux de petite section ou par des chemins de fer à chevaux et à machines fixes, suivant que les localités auront dû faire préférer l'un ou l'autre de ces moyens de transport.

» En résumé, le partage des hommes et des marchandises entre les routes et les voies navigables signale l'existence de deux sortes de besoins, d'une part la rapidité, de l'autre le bas prix des transports. La canalisation de la France, destinée à satisfaire ce dernier, exige encore d'immenses améliorations; le premier ne sera satisfait que par un système de routes en fer distribuées convenablement sur la surface du royaume.

Digitized by Google

» C'est ainsi que ces deux modes de communication, considé-
» rés jusqu'à présent comme devant s'exclure l'un l'autre, nous
» paraissent destinés à atteindre deux buts différens, et à con-
» courir ainsi, chacun dans sa sphère, à hâter l'avenir industriel
» de la France, dont ils satisferont les besoins divers. Ainsi, loin
» de regarder comme perdu, ou comme destiné à périr, le capital
» immense employé en France en travaux de navigation artifi-
» cielle, ajoutons encore à sa valeur en en complétant le système ;
» accompagnons ce vaste ensemble de transports par eau d'un
» ensemble aussi vaste de transports par routes en fer ; et que les
» canaux et les routes en fer, loin de se nuire par leur concur-
» rence, contribuent à leur prospérité commune, en facilitant
» l'échange, de plus en plus facile et économique, des matières
» premières et pesantes, contre les produits fabriqués et de grande
» valeur. »

C'est d'après ces idées que nous avons proposé pour le tracé du chemin de fer de premier ordre l'ensemble suivant :

1° Route de Paris à Valenciennes, Lille et Calais ;
2° Route de Paris au Havre ;
3° Route de Paris à Strasbourg ;
4° Route de Paris à Lyon et Marseille ;
5° Route de Paris à Bordeaux ;
6° Route de Bordeaux sur Lyon ;
7° Route parallèle aux frontières du Nord.

A l'exception des deux dernières, ces routes sont les mêmes que celles qui ont été indiquées par *le Moniteur* du 14 septembre (notre ouvrage a paru le 15), et qui ont été livrées à l'étude d'une commission d'ingénieurs.

Nous donnerons tout à l'heure quelques détails, qui nous paraissent dignes d'intérêt, sur les premiers travaux de cette commission ; mais il nous reste encore quelques mots à dire sur les autres questions d'art traitées par nous dans notre ouvrage.

La plus importante est, sans doute, celle qui nous a servi

Digitized by Google

de base dans la conception du système général de canalisation, et que nous avons formulée en ces mots : « Le système général » de canalisation doit avoir aujourd'hui pour but principal de » perfectionner le système hydrographique dont la nature a doté » chacun des bassins dans lesquels se divise l'ensemble du ter- » ritoire, de manière à ce que les transports par eau de L'IN- » TÉRIEUR et de L'EXTÉRIEUR SE LIENT ENTRE EUX *et se forti-* » *fient par des lignes continues et d'une navigation facile, éco-* » *nomique et régulière.* »

Ainsi, tandis que, pour le grand réseau de chemins de fer de premier ordre, nous avons pensé que la capitale du royaume devrait être prise pour centre, parce que c'est ainsi que s'opère le plus grand mouvement d'hommes et de matières chères pour la canalisation ; au contraire, il nous a paru que les centres devraient être, dans *chaque* bassin, *le port de mer principal.* Ainsi Marseille, ainsi Bordeaux et Nantes, pour les bassins du Rhône, de la Gironde, et de la Loire. Dans le bassin de la Seine, Paris, par exception, se trouve le centre de la canalisation ; les dispositions de l'Aisne et l'Oise, de la Marne, de l'Aube, de l'Armançon, de l'Yonne, de l'Eure autour de cette ville, en indiquent au premier coup d'œil la nécessité ; c'est évidemment d'ailleurs à cette disposition hydrographique de son territoire qu'il faut en partie attribuer la primauté de Paris sur les autres villes de France, de même que la jonction de la Saône et du Rhône, et toute la belle disposition du haut du bassin des fleuves, expliquent le rang que tient Lyon après la capitale. Ce qu'il en faut conclure pour le bassin de la Seine, c'est que deux des entreprises les plus importantes pour le pays sont le perfectionnement de la navigation de la Seine et le chemin de fer du Havre à Paris.

Nous ajouterons encore que c'est cette pensée fondamentale, selon nous, d'une intime liaison entre les ports de mer et leurs bassins, et d'une grande régularité dans toutes les communications par eau, qui nous a conduits à proposer *des canaux laté-*

Digitized by Google

raux à la plupart de nos rivières, des canaux maritimes même pour Bordeaux et pour Nantes, bien que nous n'ignorions pas que pour beaucoup de ces rivières on a proposé des améliorations dans leur lit même, améliorations qui souvent seraient beaucoup moins coûteuses ; mais nous avouons que nous sommes loin d'espérer, en général, de ces améliorations les résultats que l'on s'en promet.

Quant à toutes les indications que nous avons données nous-mêmes sur les divers canaux ou chemins de fer de second ordre, ou sur les autres travaux publics propres à assurer le développement le plus rapide de l'industrie en France, nous éprouvons le besoin de répéter que ce qu'il y faut considérer surtout, ce sont bien plutôt les idées fondamentales qui les ont inspirés que les travaux eux-mêmes, sur lesquels nous avons dû quelquefois commettre des erreurs de détail. Au reste, nous l'avons tant de fois répété dans notre ouvrage, que nous espérons que ceci aura été bien compris de toutes les personnes qui nous auront lu attentivement.

Il est enfin une question très-grave, et d'une importance aussi capitale que toutes celles que nous avons traitées : c'est la question des routes et chemins vicinaux, dont nous n'avons aucunement fait mention. Ce sujet n'entrait point dans le cadre que nous nous étions proposé. Il s'agissait pour nous de combattre la doctrine en vertu de laquelle les canaux et les chemins de fer sont délaissés à l'intérêt privé ; il s'agissait d'y faire intervenir l'État ; c'était, à vrai dire, les premiers jalons que nous voulions poser d'un traité d'alliance entre l'intérêt général et l'intérêt privé. Mais les routes et les chemins vicinaux ne sont heureusement pas tombés dans le domaine de l'intérêt privé ; ils étaient aux mains de l'État avant la naissance de la doctrine du *laissez faire*, et l'État ne les a pas abandonnés. La question des routes et des chemins vicinaux est donc une question d'un tout autre ordre, et d'un ordre plus élevé peut-être encore ; car elle se rattache profondément au système municipal et départe-

Digitized by Google

mental : nous sentons toute l'importance de cette grande question ; dès à présent elle fait l'objet de nos études ; et nous partons de cette idée première, que le système municipal et départemental ne peut être bon s'il ne satisfait à cette question : *Comment et par qui doivent être conçus, exécutés, et entretenus, les routes et les chemins vicinaux?*

§ II.

DES ÉTUDES DU GRAND RÉSEAU DE CHEMINS DE FER PAR UNE COMMISSION NOMMÉE PAR L'ADMINISTRATION DES PONTS-ET-CHAUSSÉES.

Nous avons dit plus haut que le réseau de chemins de fer dont l'administration a fait entreprendre l'étude se compose de cinq routes, allant de Paris sur le Nord, sur le Havre, sur Strasbourg, sur Lyon et Marseille, et sur Bordeaux avec embranchement sur Nantes.

Une commission a été choisie pour présenter de premiers renseignemens sur ces divers chemins de fer.

Si nous sommes bien informés, une grande divergence de vues se serait manifestée dans le sein de la commission, aussi bien sur le tracé que sur les conditions d'art du tracé, et même sur l'utilité de ces diverses lignes.

Qu'il nous soit permis de dire que l'incertitude qui règne au sein de la commission du gouvernement provient certainement de ce que l'on n'y a pas bien spécifié le but que l'on devait se proposer dans l'établissement d'un grand système de voies de fer. Ainsi, par exemple, on s'y est demandé si l'on ne ruinerait pas les canaux par l'établissement de ces lignes. Sans nul doute, on pourrait adopter tel tracé et tel système de construction qui ferait passer latéralement à quelques-uns de nos grands canaux un chemin de fer économique, parce qu'il ne serait pas généralement accessible aux machines locomotives, et qui, parce que ces canaux ne présentent pas encore une seule ligne bien complète, pour

Digitized by Google

rait faire sur de grandes distances un service plus régulier et à peu près aussi économique. Ainsi, il est facile de concevoir que le tracé du chemin de fer de Paris à Lyon pourrait être latéral à la Seine, à l'Yonne, puis suivre une ligne parallèle au canal de Bourgogne, pour gagner la Saône, et descendre de là sur Lyon. Il est bien certain que cette voie de communication, bien que plus coûteuse, pourrait enlever une partie de ses transports au canal de Bourgogne, à raison de l'imperfection et de l'extrême irrégularité de la navigation de la Seine, de l'Yonne, et de la Saône. Mais puisque le gouvernement a annoncé qu'il laisserait à des compagnies particulières le soin d'exécuter ces lignes de chemins de fer, on ne suppose pas sans doute qu'il soit plus facile de trouver une compagnie pour l'exécution de ce chemin, que pour les perfectionnemens de la navigation de la Seine, de l'Yonne et de la Saône; et une fois ces perfectionnemens établis, la ligne navigable de Paris à Lyon n'aurait absolument rien à craindre d'un chemin de fer. Dans l'hypothèse où nous nous plaçons de l'intervention du gouvernement pour l'exécution des travaux publics, cet argument trouve également sa place : il est plus facile de trouver les sommes nécessaires au complément de la ligne navigable de Paris à Lyon, qu'à l'établissement d'une voie de fer entre ces deux lignes, lorsque l'utilité de la ligne navigable est si incontestablement établie.

Au reste, si l'on n'admet pas en principe que les grands chemins de fer doivent servir aux transports des hommes et des matières chères, qu'il faut par conséquent y développer beaucoup de rapidité, et par conséquent aussi les construire de façon à ce qu'ils soient, autant que possible, parcourus par des machines locomotives; si l'on n'admet pas, d'un autre côté, que les canaux ont pour but de transporter les matières premières de bas prix, et qu'il est avantageux et très-nécessaire qu'il en soit ainsi, il est évidemment impossible de concevoir un système général de transports. Sans l'admission de ces principes, comme base fondamentale, l'œuvre d'ensemble demandée par le gouvernement à

Digitized by Google

ses ingénieurs, en ce qui concerne les chemins de fer, est absolument inexplicable, et par conséquent impraticable.

Sans l'idée première dont nous venons de parler, comment concevoir en effet le réseau de chemins de fer projeté par le gouvernement? *On ne peut pas supposer que ce soit pour établir* UNE LUTTE *contre les canaux : c'est donc pour rendre à l'industrie et au commerce* D'AUTRES SERVICES *que les canaux.* Ces services ne peuvent être que ceux de la RAPIDITÉ, tandis que les canaux rendront ceux de L'ÉCONOMIE.

Si elle se pénètre de ces idées, qui nous paraissent simples et fondamentales, la commission des ingénieurs trouvera, ce nous semble, sa tâche plus facile, ou du moins plus nette ; car la détermination de tracés d'une si grande longueur, avec cette condition qu'ils soient le plus possible accessibles aux machines locomotives, est une œuvre qui n'est certes pas au-dessus du talent des hommes à qui cette tâche est confiée, mais qui présente, sans nul doute, de bien graves difficultés.

D'après cela, on conçoit que ce ne peut être qu'avec la plus grande réserve que nous avons donné nous-mêmes et que nous continuerons de donner nos idées sur ces tracés. Au reste, voici les tracés que nous avons sommairement indiqués dans notre ouvrage, ou que des études subséquentes nous ont fait concevoir depuis.

Quatre directions sont à étudier pour le chemin de fer de Paris au Havre :

1° Sur la rive droite de la Seine, il y en a deux.

L'une, gagnant l'Oise, la suivrait latéralement jusqu'à un petit affluent qui conduit, sans machines locomotives, sur le plateau de Normandie, et permet d'arriver au Havre avec une seule machine fixe près de cette ville ; mais ce tracé passe loin de Rouen, et n'y peut communiquer que par un embranchement servi par une machine fixe.

L'autre direction se rapprocherait plus de la Seine, et suivrait à peu près le tracé de la route dite *d'en haut ;* ce tracé présente le

Digitized by Google

grave inconvénient d'être coupé par des vallées très-profondes, qui obligeraient à l'emploi très-fréquent de machines fixes. C'est le tracé qui a été déjà proposé, et dont une partie a été mise en adjudication et n'a pas été exécutée.

2° Dans la vallée de la Seine.

Ce tracé nécessiterait quelques travaux d'art très-coûteux; mais il serait très-court, et deux machines fixes seulement y paraîtraient nécessaires.

3° Et enfin sur la rive gauche.

Là, les travaux d'art paraîtraient devoir être moins coûteux; trois machines fixes y seraient nécessaires, et le développement serait plus long que dans le précédent tracé. Celui-ci passerait par la vallée de l'Eure, et reprendrait la rive à compter de Rouen.

Les tracés de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg nous paraîtraient susceptibles d'avoir une partie commune, celle de Paris à la Saône. Cette partie se dirigerait à peu près dans la direction du canal de l'Ourcq, jusqu'à la rencontre de la Marne, au point où elle reçoit le Grand-Morin; le chemin de fer, après avoir traversé cette rivière en remblai, suivrait la ligne de faîte qui sépare le Grand-Morin du Petit-Morin, et viendrait dans les environs de Joinville suivre la direction indiquée par M. Fournel, pour un chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. Avant d'arriver à Gray, le chemin de fer s'infléchirait sur la gauche, pour venir, par les plaines de Lure et de Béfort, suivre une ligne à peu près parallèle au canal du Rhône au Rhin, et gagnerait Strasbourg. Sur la gauche et par Gray, le chemin suivrait la Saône jusqu'à Lyon. Les localités obligeraient à une solution de continuité pour la traversée de Lyon. Quant à la suite du tracé de Lyon à Marseille, nous l'avons très-longuement discutée dans notre ouvrage, et nous avons donné la préférence à la rive droite du Rhône, soit pour ne pas empêcher, sur la rive gauche, l'exécution du canal latéral qui y est si nécessaire aux besoins du commerce et de l'industrie, soit par des motifs de défense militaire.

L'on voit que ce tracé aurait l'avantage de constituer une ligne continue, non-seulement de Paris à Lyon, à Marseille et à Stras-

Digitized by Google

bourg, mais encore de Strasbourg à Marseille. Or, au point de vue stratégique, cette considération est de la plus haute importance, puisque nos frontières de l'Est se trouveraient ainsi couvertes par une ligne continue, qui, appuyée par le Rhin, la Saône, et le canal du Rhône au Rhin, serait vraiment inexpugnable.

Nous avons peu de données sur les autres tracés : toutefois, pour le tracé de Bordeaux, nous avons indiqué un tracé parallèle à celui que M. Brisson avait donné pour la grande ligne de navigation entre ces deux villes. Il faut remarquer d'ailleurs que, si pour le tracé de Paris au Havre on adoptait la rive gauche de la Seine, il est probable que le tracé de Paris sur Bordeaux devrait venir s'y rattacher.

Une autre question paraît avoir été beaucoup agitée dans la commission chargée de l'étude des chemins de fer, celle de savoir si les produits en couvriraient la dépense. Il est de toute évidence qu'un tel résultat ne saurait être obtenu, et l'on faussera l'œuvre demandée par le gouvernement, si l'on veut chercher des combinaisons au moyen desquelles on l'obtiendrait. Sur la plupart des lignes que nous venons d'indiquer, les chemins de fer auraient peut-être à peine des produits suffisans, alors même qu'ils transporteraient tout ce qui compose les circulations actuelles; et d'après ce que nous avons dit plus haut, on voit que rien ne serait plus funeste à l'industrie, à l'agriculture, au commerce, que de tenter d'assurer ainsi à ces voies nouvelles ce monopole, au détriment des canaux, puisque le transport par les canaux est évidemment bien plus économique, et que le réseau de navigation artificielle est beaucoup plus avancé que celui des voies de fer.

Lorsque Brisson a médité son système de canalisation, il ne s'est pas laissé préoccuper par cette pensée des produits; car il aurait évidemment réduit toutes les dimensions des lignes proposées par lui, ou plutôt même il n'en aurait pas proposé la presque totalité.

Digitized by Google

Cette prévision ne nous paraît donc pas devoir entrer dans les calculs de la commission des ingénieurs chargés de l'étude du réseau de chemins de fer, en ce sens du moins qu'elle ne doit pas, suivant nous, leur faire perdre de vue le but essentiel, celui d'un tracé qui satisfasse aux conditions énoncées plus haut, au prix même de dépenses assez fortes ; tout l'avenir du réseau de chemins de fer en dépend. Ses produits consisteront en transports de voyageurs et de matières chères. Si les tracés n'étaient point conçus dans cette pensée ; si, par la crainte de ne pas avoir immédiatement assez de produits par les voyageurs et les matières chères, on voulait, au détriment des canaux, les rendre accessibles aux matières de bas prix; si, pour y parvenir, c'est-à-dire pour pouvoir y établir des tarifs très-bas, on les traçait tous économiquement ; si l'on y admettait, en un mot, *le service par chevaux ou par machines fixes*, voici quelles seraient les conséquences :

On reculerait à la fois le moment où pourrait se terminer la canalisation de la France, et celui où pourrait s'y installer aussi un service général par machines locomotives; on reculerait indéfiniment le moment où L'ÉCONOMIE ET LA RAPIDITÉ *pourraient être assurées dans toute leur amplitude, avec tous leurs avantages, aux circulations du pays.*

Amenés ainsi à reconnaître encore que ni nos canaux, ni nos chemins de fer, ne peuvent donner des produits suffisans, et que le gouvernement doit y intervenir financièrement, nous comprendrions très-bien que la question suivante ait été élevée par la commission d'ingénieurs, savoir : Le gouvernement doit-il faire de grands sacrifices pour l'établissement d'un genre de communications qui satisferait au besoin de rapidité, avant d'avoir achevé, ou au moins d'avoir avancé plus encore l'établissement des communications qui satisferaient au besoin d'économie?

Nous n'hésitons pas à dire que si le gouvernement ne pouvait consacrer que de faibles subsides à nos travaux publics, et qu'on fît abstraction d'ailleurs de l'importance stratégique des grandes

Digitized by Google

voies en fer, la préférence nous paraîtrait devoir être donnée pendant quelque tems encore à la canalisation ; *car notre commerce, notre agriculture, notre industrie, ont aujourd'hui bien plus besoin sans aucun doute d'économie que de rapidité.*

Mais cette conclusion ne devrait pas conduire à remettre à d'autres tems l'étude du réseau de chemins de fer, d'autant plus que l'exécution immédiate de quelques parties offrirait certainement des avantages supérieurs à ceux que pourraient présenter quelques-unes des lignes navigables qui formeront le complément de notre système général de canalisation.

§ III.

OUVERTURES DE ROUTES PROJETÉES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LA BRETAGNE ET LA VENDÉE.

Nous avons dit plus haut, en faisant connaître les vœux du *Journal de Maine-et-Loire*, relativement à l'amélioration des communications dans la Bretagne et dans la Vendée, que ces vœux avaient été entendus du gouvernement, et que le *Moniteur* du 6 novembre annonçait qu'une demande serait faite aux Chambres pour cet objet ; nous ajouterons quelques détails aux indications générales données par le *Moniteur*.

Des projets de route, d'une grande importance pour la pacification de ces contrées, sont étudiées en ce moment, dans les départemens de la Vendée et de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, du Finistère, du Morbihan. Les routes projetées ont surtout pour but de couper les portions du territoire où domine l'esprit de la chouannerie, en raison des difficultés d'accès qu'elles présentent. Au moyen de ces routes, par lesquelles la force armée pourra se porter rapidement sur les principaux foyers de l'insurrection, toutes les communes où règne encore cet esprit seront facilement surveillées ; certains châteaux ne pourront plus, comme

Digitized by Google

jusqu'ici, envelopper les relations des chefs de la révolte entre eux d'un impénétrable mystère; en un mot, la chouannerie, si vivace dans des contrées inaccessibles, pourra être tenue en échec, et bientôt comprimée, une fois que ces voies seront ouvertes, avec une force bien moins considérable; et l'occupation militaire de la Vendée par 50,000 hommes ne sera plus une des charges les plus pesantes, et cependant les plus nécessaires, du budget.

Ce projet du gouvernement est donc important, utile à tous égards; et son exécution, il faut espérer, rencontrera, de la part des Chambres, les facilités et les allocations de fonds nécessaires: il s'agit, en effet, de plusieurs millions.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le genre de facilités dont les Chambres devront entourer l'exécution de ce projet, si elles ne veulent pas le rendre illusoire; mais nous remarquerons d'abord que l'argument employé dans la première section de cet article, pour démontrer la nécessité d'une intervention du gouvernement dans les travaux publics, est irrécusablement confirmé par le projet dont nous parlons. Si l'on devait attendre, en effet, pour ouvrir des routes, que le produit d'un péage sur ces routes couvrît leur dépense d'établissement, ou, en d'autres termes, si l'ouverture des routes était confiée à l'intérêt privé, l'on voit que les produits d'un péage sur les routes nouvelles à percer en Bretagne et en Vendée ne pourraient, de toute évidence, aucunement couvrir leurs frais d'entretien et l'intérêt de leur capital d'établissement. L'intérêt privé remettrait l'ouverture de ces routes à des tems beaucoup plus éloignés, et les forteresses de la chouannerie demeureraient imprenables, et 50,000 hommes devraient encore les cerner long-temps, l'arme au bras, et former un cordon continuellement inquiété autour de ces contrées inaccessibles. Lorsque le gouvernement se détermine à ouvrir ces routes en y consacrant les fonds de l'État, c'est-à-dire lorsque le contribuable du département de la Seine, par exemple, ou du Nord, qui sont tout couverts de routes, est imposé pour l'établissement de routes dans des départemens qui en manquent, c'est au nom

Digitized by Google

de l'intérêt général que le sacrifice est demandé à ce contribuable, et accepté par lui ; et il est bien loin de songer à s'en défendre en invoquant les doctrines du *laissez-faire*, qui peut-être cependant sont journellement pratiquées ou professées par lui, ou dans les journaux qui représentent son opinion politique.

Entre une loi ayant pour but d'établir, avec les fonds de l'État, des routes dans les provinces où l'ignorance nourrit l'insurrection, et une loi tendant à établir des canaux et des chemins de fer dans des pays où le défaut de travail et l'insuffisance de main-d'œuvre entretiennent la misère et l'émeute, quelle différence y aurait-il? En bonne logique et en bonne politique, nous n'en saurions apercevoir aucune ; et nous sommes convaincus que le moment n'est pas loin où l'on trouvera aussi nécessaire de creuser des canaux et de construire des chemins de fer pour enrichir une contrée, que l'on croit indispensable aujourd'hui de percer des routes pour en surveiller une.

Au reste, nous le reconnaissons, et notre argument n'en a que plus de force, l'effet utile de ces routes ne consiste pas seulement dans la surveillance qu'elles faciliteront, dans les moyens de répression qu'elles fourniront, mais encore dans le développement qu'elles donneront au commerce, à l'industrie et à l'agriculture des pays qu'elles traverseront. Ces routes *stratégiques* ne tarderont pas à devenir des voies *commerciales ;* et cette Bretagne, si arriérée encore, est susceptible de devenir si productive et si belle, la terre est si riche, le travailleur si patient et si fort, que nul argent à nos yeux ne peut être mieux et plus sûrement placé que celui qui sera demandé aux Chambres pour les percemens de routes dans la Bretagne et la Vendée : elles le rendront avec usure.

Mais, comme nous l'avons indiqué plus haut, il ne suffit pas que les Chambres accordent ces fonds purement et simplement ; il faut en outre qu'elles investissent le gouvernement de pouvoirs extraordinaires pour l'exécution de ses projets. Si la loi

Digitized by Google

d'expropriation, par exemple, n'était pas considérablement modifiée; si le législateur ne se persuadait pas qu'aujourd'hui *l'exécution de tout grand travail public est un* CAS D'URGENCE, et surtout ici, puisqu'il s'agit d'enlever des provinces entières au despotisme de quelques fanatiques ambitieux, et de dégrever le pays des frais que lui impose l'occupation militaire d'une partie de son territoire; en un mot, nous le répétons, si des pouvoirs extraordinaires n'étaient pas confiés à l'État, la simple allocation des fonds serait à peu près illusoire, et les lenteurs d'exécution ôteraient à cette mesure une grande partie de ses avantages. Ce même esprit qui va soufflant et fomentant la révolte à travers les détours des chemins creux, et couverts, tels que sont tous les chemins vicinaux de ces pays, soulèvera la même opposition ; il l'armera de tous les détours de la chicane, auxquels la loi d'expropriation de 1820 ne se prête que trop. On aura des plaideurs obstinés, comme on a des chouans obstinés. Pour les uns comme pour les autres, il faut à l'autorité des pouvoirs étendus; c'est de mesures pacifiques qu'il s'agit, l'abus ici n'est donc pas à craindre.

Pour l'expropriation des terres à traverser, des formes expéditives doivent donc être autorisées, et des limites fixées aux indemnités. La Bretagne n'est pas morcelée encore comme certaines contrées de France, comme les environs de Paris, par exemple; on peut donc être sûr d'avance qu'un percement de routes y sera très-avantageux à *tous* les propriétaires, et que tandis que chacun d'eux y perdra quelques perches de terre, il en retrouvera le prix au centuple par l'accroissement de valeur que la facilité des débouchés donnera à tout le reste de sa propriété. En bonne justice, il devrait être obligé à l'abandon gratuit de cette faible portion de son bien. Mais, sans examiner ici cette question, on peut dire au moins qu'il est juste de fixer une limite à l'indemnité qui lui sera allouée, en la calculant soit d'après le revenu, soit d'après l'impôt, et qu'il est nécessaire aussi d'introduire des formes précises et rapides, au moyen desquelles l'au-

Digitized by Google

torité soit enfin délivrée des incalculables lenteurs qui entravent aujourd'hui toute expropriation.

Nous conseillerons encore une autre mesure.

Nous avons déjà dit qu'un des résultats principaux des projets du gouvernement serait de diminuer beaucoup le nombre de troupes nécessaires pour la répression de la chouannerie. Cette diminution ne pourrait pas avoir lieu immédiatement, mais on pourrait immédiatement diminuer la charge que fait peser sur le budget l'emploi des cinquante mille soldats qui sont en Vendée et en Bretagne; *ce serait en les employant au percement des routes.* Leur surveillance ne serait pas moins active, puisque les routes doivent être ouvertes précisément dans les cantons où la difficulté des abords oblige aujourd'hui de maintenir le plus de troupes à l'état d'observation. Il est hors de doute, en même tems, que les percemens s'opéreraient ainsi avec beaucoup plus de facilité et de rapidité. Des ateliers composés d'ouvriers du pays, ou bien seraient inquiétés par les insurgés, ou bien pourraient être eux-mêmes des foyers d'insurrection. Il faudrait donc les faire escorter ou surveiller par des troupes. Il est bien plus simple et plus économique de faire travailler les troupes elles-mêmes.

Nous n'ignorons pas que cette pensée soulève des répugnances; quelques personnes croient que l'armée ne se soumettra pas à cette mesure : cela nous paraît une grande erreur. On peut bien croire que lorsque le soldat ne concevait rien de plus élevé que la profession militaire, quand sa vie lui semblait liée à son drapeau, et que dans les armes, en un mot, il voyait *une carrière, une fortune,* on peut croire, disons-nous, qu'il prît en dédain les travaux pacifiques, et les délaissât orgueilleusement à ceux qui n'avaient pas l'honneur de porter l'épaulette. Mais aujourd'hui il n'en est plus ainsi; pris aux champs, aux professions industrielles, nos soldats aujourd'hui comptent comme un sacrifice le tems de leur service; les réengagemens deviennent parmi eux de plus en plus rares, on le sait. Ils ont l'honneur du drapeau, nous n'en doutons pas; ils n'en ont pas

Digitized by Google

l'amour, et ils ne sauraient, sous les armes, avoir du mépris pour les professions qu'ils aspirent à embrasser aussitôt qu'ils seront libres.

Nous sommes convaincus, au contraire, que si ce travail d'ouverture des routes de Bretagne et de Vendée était présenté aux soldats tel qu'il est en effet, utile au pays et utile à eux-mêmes par l'instruction qu'ils y puiseraient, si des récompenses y étaient accordées au zèle et à l'intelligence, si d'ailleurs une légère augmentation de paie y était jointe (et ce serait toujours moins coûteux que par les moyens ordinaires), l'armée se livrerait à cette tâche nouvelle avec ardeur et gaieté, et l'État y trouverait rapidité et économie.

Cette question serait susceptible, au reste, de développemens beaucoup plus étendus, que nous nous réservons de présenter ultérieurement.

En terminant, nous répétons que le moment nous paraît venu où tous les bons esprits doivent, quelle que soit d'ailleurs la vivacité et la profondeur de leurs convictions en toutes autres questions, se rallier et former faisceau sur le terrain des matières industrielles, s'unir sur des questions qui touchent de si près au développement des forces productives et pacifiques du pays. C'est à ce titre que nous appelons l'appui sur le projet du gouvernement, parce que nous y voyons une mesure large, utile, sage et pacifique. Mais nous le répétons aussi, pour qu'elle porte ses fruits, il faut qu'elle soit complète. Il ne peut être question ici de demi-moyens, car il s'agit d'une forte dépense; si la mesure est entravée par des lenteurs, de la timidité, de l'injustice, il n'en restera au pays que la charge. Cette dépense, au contraire, sera une économie, si l'exécution est entourée des facilités que nous avons indiquées, et d'autres encore, que pourront proposer des esprits plus versés que nous dans ces sortes de questions.

LES INGÉNIEURS UNIS auteurs des *vues politiques et pratiques sur les travaux publics de France.*

Digitized by Google

POLITIQUE ÉTRANGÈRE.

LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Il y a quelques années un écrivain anglais, homme de beaucoup d'esprit, de savoir et de goût, s'adonna avec ardeur à l'étude d'Aristophanes. Il collationna, commenta, traduisit ses œuvres, et, non content de l'avoir étudié comme poète, il résolut de le considérer comme historien et comme écrivain politique. En conséquence, il y nota tous les passages relatifs à l'état politique et social d'Athènes, à sa licence, à son luxe, à l'influence désordonnée de ses orateurs, et enfin à l'inconstance et à la légéreté de ce peuple. Il publia tout cela sous la forme d'essais dans la *Quarterly Review*, donnant ainsi les exagérations et les caricatures de l'écrivain comique pour le portrait sérieux et vrai des Athéniens. Un de ces articles venait de paraître, lorsque nous eûmes occasion de voir Ugo Foscolo. Comme Grec, ce littérateur célèbre se sentait partie intéressée; aussi fut-il indigné de cette méchante calomnie. Il tenait en main la *Revue* qu'il venait précisément de lire, et s'écriait, tout palpitant de colère et avec une véhémence particulière de ton et de geste : « Je prendrai la plume, et je pulvériserai Mitchell, s'il » prétend ainsi nous montrer Athènes à travers le microscope » d'Aristophanes. »

Ce que fit le tory anglais à l'égard d'Athènes, son parti le fait aussi à l'égard des États-Unis d'Amérique. Ce n'est qu'à travers un microscope qu'il peut leur voir porter le nom de république. Il détourne donc la vue du grand ensemble de bonheur et de li-

Digitized by Google

berté que présente l'Amérique du Nord, pour s'arrêter à quelques légères ombres, à quelques taches insignifiantes, qu'il grandit jusqu'à ce qu'elles couvrent tout le tableau. C'est ainsi que les livres de voyage que les Anglais écrivent ou lisent sur l'Amérique ressemblent plus aux tablettes d'un écrivain comique, qu'au jugement consciencieux d'un esprit éclairé et philosophique. Je ne sache pas que le public anglais y trouve d'autre profit que de s'amuser : il faut avouer qu'à cet égard la presse nationale ne lui laisse rien à désirer ; il est fâcheux seulement que ce soit aux dépens de la convenance et de la vérité.

Il est triste, il est humiliant de voir que ce vil exercice de calomnie et de dépit mesquin qui caractérise les sentimens d'un certain parti en Angleterre contre l'Amérique ait été importé parmi nous; et que la France, dont la gloire est d'avoir contribué à affranchir l'Amérique du joug anglais, ait fait volte-face, et se soit jointe à ses vieux ennemis pour condamner la grossièreté sociale des Américains. Mais n'est-ce point à la mère-patrie qu'ils doivent en grande partie cette grossièreté de mœurs ? Au moins ne peut-on nier que le fanatisme religieux qui, par-dessus tout, excite le dégoût dans les tableaux de mistress Trollope, provient de cette source.

Tous les péchés qu'on peut accumuler contre ce mot détesté, *République*, sont prodigués en masse, sans rime ni raison, à l'Amérique du Nord; et tous les vices, tous les défauts qu'on lui reproche, sont attribués sans exception à l'égalité qui y règne et à l'absence d'un souverain héréditaire.

Cet argument aveugle et déraisonnable, nous pouvons le concevoir et même le respecter dans la bouche d'un tory anglais; car chez eux la *loyauté*, le royalisme, est une espèce de religion. Le sentiment suranné d'attachement personnel à une race royale, sentiment qui autrefois prévalait universellement en Europe, existe encore en Angleterre, tandis qu'il est éteint parmi nous. Si nous avons des royalistes, c'est par raisonnement, par calcul, qu'ils le sont ; s'ils soutiennent la royauté, c'est par l'idée de sa

Digitized by Google

nécessité ou de son utilité ; le droit divin n'est plus pour eux qu'un vain mot, une farce bonne tout au plus pour les paysans de la Vendée. La croyance au droit divin porte naturellement un tory anglais à condamner et le nom et l'existence d'une république, partout où il les trouve, que ce soit dans l'histoire ou dans la réalité. Mais que nos royalistes par utilité lancent le même anathème et affectent le même dégoût contre une croyance qui n'est pas la leur, voilà qui est intolérable : c'est simuler le fanatisme sans avoir pour soi l'excuse de la foi.

Cependant, la petite guerre actuelle des critiques torys et *juste-milieu* contre l'Amérique ne se poursuit pas tant par une attaque régulière des institutions politiques de la république, que par la satire des mœurs de ses habitans. Comme il n'est pas plus long-temps possible de nier que les Américains ne soient gouvernés dignement et à bon marché, on entreprend de prouver que du moins ce n'est pas un peuple *fashionable ;* proposition qui certes n'est pas difficile à démontrer. Et cependant, en accordant que le manque d'élégance soit un crime dans une jeune nation, peut-on sérieusement en faire un blâme à l'Amérique? L'aurait-elle évité ce crime en restant tory, ou en continuant d'être administrée par des vice-rois anglais durant ces derniers cinquante ans? Et si les états de l'Amérique du Nord avaient ainsi maintenu la monarchie, leurs mœurs se seraient-elles améliorées davantage? auraient-elles été moins provinciales ou moins grossières? ou plutôt une nouvelliste anglaise à la mode, comme mistress Trollope, n'aurait-elle pas trouvé une bien plus riche provision de matériaux pour la caricature dans la fastuosité burlesque des petites cours de leurs vice-rois anglais?

L'Irlande peut nous servir d'exemple : l'Irlande est restée (ce que n'a pas fait l'Amérique) province soumise de l'Angleterre, avec des vice-rois, une aristocratie, une église établie, en un mot avec tout ce qu'admire un monarchiste tory. Cependant, les mœurs de cette île sont-elles plus pures et plus élégantes que celles des Américains? Et son peuple, en est-il une race plus

Digitized by Google

morale, plus heureuse ou moins fanatique, pour être resté sous un régime monarchique? Lisez les romans de lady Morgan, et voyez si les peintures qu'elle trace si habilement et, je puis l'attester, si fidèlement, de la vie sociale des aristocrates et des paysans irlandais, ne sont pas tout aussi révoltantes que les caricatures de mistress Trollope; et pour choisir un plus frappant exemple, lisez les tableaux que nous font les romanciers fashionables anglais de la vie anglaise elle-même; voyez combien ils ridiculisent la vulgarité des classes moyennes, et l'égoïste vanité de la classe supérieure: et vous serez aussi disposé à juger humblement de l'Angleterre qu'on le ferait de l'Amérique après avoir lu mistress Trollope.

Les deux crimes principaux de l'Amérique, aux yeux des voyageurs anglais, sont: 1° l'égalité; 2° cette habitude de travail qui fait que la société est composée d'hommes économes et rangés plutôt que de prodigues, d'industriels plutôt que d'oisifs. De ces erreurs fondamentales, jointes au péché originel d'être une république, découlent selon eux tous les vices de la vie américaine. Mais, pour l'édification de ceux qui partagent ces opinions en France, nous ferons remarquer que ce sont précisément les mêmes reproches que les torys anglais adressent à la France. Oui, la France aussi les révolte, comme une terre maudite d'égalité, et ils lui reprochent sans cesse de n'avoir plus rien qui mérite le beau nom d'aristocratie. Mistress Trollope pourrait écrire sur la France la plus grande partie des facéties qu'elle a écrites sur l'Amérique. Probablement depuis le succès de sa première spéculation littéraire, elle aura dû déjà en tenter une seconde; s'il en est ainsi, elle trouvera, du moins nous pouvons l'espérer, un philosophe qui fera à son traité l'honneur de la traduction (1).

---

(1) Une réponse victorieuse a été faite aux censures de mistress Trollope par un de ses compatriotes, que son rang et sa position mettaient plus à même qu'elle

Digitized by Google

En voilà assez, pour le moment, sur cette attaque contre les mœurs et les coutumes des Américains. Des charges plus graves ont été portées contre leurs institutions politiques. Le paradoxe que chaque citoyen américain payait à l'état autant qu'un Anglais ou un Français a été amplement réfuté par M. Cooper et par le général Bernard. L'attaque du capitaine Hall contre le pouvoir judiciaire aux États-Unis a été repoussée par un

---

de juger les Américains ; nous voulons parler de l'écrit de M. Ousely, *gentleman* attaché à l'ambassade anglaise à Washington. Voici un passage extrait de cet ouvrage :

« Pour apprécier au juste la vérité de la satire de mistress Trollope, comme » tableau général de la société américaine aux États-Unis, imaginons un Amé- » ricain ou quelqu'autre étranger, arrivant en Angleterre, et venant habiter dans » les marais du Lincolnshire, ou dans quelque village retiré du Lancashire ou du » Yorkshire, et nous donnant le langage, le ton et les manières de la société qu'il » pourrait y rencontrer pour un modèle choisi de la bonne compagnie en Angle- » terre; ou bien venant s'installer près de la Tour, et nous donnant l'inintelligible » jargon de la plus vile populace de Londres comme un bel exemple des cou- » tumes de la métropole. Il pourrait même ajouter, à la lettre et avec une exacte » vérité, comme mistress Trollope : « Je donne cela pour une esquisse des mœurs » et des habitudes de la plus grande partie des citoyens, » — puisque sans au- » cun doute, numériquement, la majeure partie des habitans de la capitale » parlent de cette façon. Mais pourrait-il sérieusement présenter au monde » un tel modèle de la vie sociale anglaise, et appeler cela la vérité? La der- » nière publication du prince P. M. est un éloge des mœurs anglaises, com- » parée au tableau que mistress Trollope trace des Américains : cependant ne » nous répandons-nous point en exclamations contre sa mauvaise foi? Si le » voyageur supposé, outre le mauvais choix de sa résidence, avait aussi le » mauvais goût de visiter l'Angleterre sous les auspices de M. Carlisle ou du ré- » vérend M. Taylor, et venait à passer quelque tems sous leur toit, cela » ne contribuerait point à rendre plus facile son accès ultérieur auprès » de la meilleure société. Cependant c'est précisément là ce qu'a fait mistress » Trollope, en venant en amérique de compagnie ou plutôt sous les ailes d'une » dame dont les étranges théories étaient impopulaires parmi les premières » classes de la société américaine. Et ces mêmes circonstances tinrent mistress » Trollope éloignée de cette bonne société du pays, qu'elle affecte la prétention » d'avi vue et de décrire. »

Digitized by Google

écrivain américain qui a fait voir que, tandis qu'en Angleterre le *grand-juge d'équité*, le chancelier, décide selon son bon plaisir les cas les plus importans, sous l'influence de ses propres sentimens politiques, et est en outre amovible au gré de la couronne, les juges suprêmes des États-Unis sont complétement indépendans et *inamovibles*, à moins qu'un vote des deux tiers de la législature n'intervienne.

Mais la grande objection, en ce moment, c'est l'incertitude du lien fédéral, et l'impuissance du gouvernement général à tenir unis les divers États. Comme les événemens donnent de l'importance à cette question, nous consacrerons quelques pages à l'éclaircir.

Sous le gouvernement anglais, les divers états de l'Amérique du Nord vécurent constamment dans la division, livrés aux influences les plus opposées, animés d'intérêts contraires, en proie à une rivalité jalouse ; et, quand vint l'époque de l'affranchissement, ce fut séparément qu'ils songèrent à secouer le joug de la mère-patrie. Cette grande œuvre achevée, la tendance des états était de retomber dans l'isolement et de reprendre chacun une position indépendante. Il n'est même pas douteux qu'il en eût été ainsi, si l'Angleterre avait franchement écarté tout dessein de contrarier et d'humilier ses colonies émancipées. Mais en continuant une espèce de guerre commerciale après que les hostilités ouvertes avaient cessé par terre et par mer, la Grande-Bretagne força l'Amérique à se tenir unie, afin de porter les représailles dans la voie des restrictions et des exclusions commerciales. Ainsi donc l'accusation d'une tendance à la rupture doit être dirigée, non pas contre le régime républicain des États-Unis, mais contre le système de gouvernement qu'ils subissaient lorsqu'ils n'étaient que des colonies. L'Amérique ne présente pas l'aspect d'un ancien royaume, se morcelant par la licence d'une liberté outrée : au contraire, elle offre un faisceau brisé de colonies, que la constitution fédérale a réussi admirablement à tenir serrées, et

Digitized by Google

qu'elle continuera probablement à maintenir ainsi long-temps encore.

On s'étonne réellement que cette union se soit jamais effectuée, quand on considère les difficultés qui s'élevaient contre elle. Les moindres obstacles étaient l'immense étendue de la contrée, les différences de climats, d'habitudes, de besoins et de productions, qui permettaient à peine d'espérer qu'une législature commune réglât équitablement les intérêts de chaque province. Certes, en contemplant de telles différences, on admire qu'une pareille agglomération d'états ait pu avoir lieu. Mais le grand obstacle, c'est que quelques-uns des états avaient des esclaves, et que les autres n'en avaient pas. Toute la richesse du planteur du Sud consistait en esclaves ; la culture reposait tout entière sur eux. La population du Nord, non-seulement n'offrait point un mélange d'esclaves, mais abhorrait l'existence de l'esclavage, et cela non point par politique uniquement, mais par sentiment religieux. Les habitans de la Nouvelle-Angleterre, en leur qualité de descendans des puritains de la mère-patrie, ne voulurent jamais tolérer l'existence de l'esclavage. Aussi les provinces du Sud sentirent-elles, dès le premier instant, la plus grande répugnance à être gouvernées par une assemblée représentative dans laquelle les états du Nord devaient vraisemblablement prédominer.

Toutefois l'attitude encore hostile de l'ancienne métropole nécessita un arrangement : un compromis eut lieu, qui garantissait aux planteurs du Sud un nombre de votes proportionné au nombre de leurs esclaves. Quand, par suite de cet accord, la constitution fédérale fut établie, il arriva le contraire de ce qu'on attendait. Il se trouva que le Sud, au lieu d'être sacrifié au Nord, le domina. La nouvelle guerre avec l'Angleterre, et l'état d'hostilité commerciale qui la précéda, ruinèrent le commerce et la marine des états du Nord, tandis que les états du Sud souffraient peu en comparaison. Les états du Nord, ainsi déçus et contrariés, retirèrent leurs capitaux de leurs ports bloqués, et établirent des

Digitized by Google

manufactures, qui bientôt devinrent florissantes, et approvisionnèrent le Sud des étoffes de coton et de laine; et à ce prix ils se réconcilièrent avec la guerre et avec ses partisans.

La paix, cependant, arriva en même tems que se développait cette nouvelle industrie des états du Nord. Ceux du Sud, au lieu de continuer à se fournir aux manufactures de leurs compatriotes, achetèrent en Europe, moins cher et meilleur; et la Nouvelle-Angleterre, ruinée tout-à-l'heure dans son commerce, le fut bientôt aussi dans ses manufactures. Ses habitans se récrièrent contre l'égoïsme et l'influence du Sud, qui, en suscitant la guerre avec la Grande-Bretagne, les avait d'abord forcés à transporter leurs capitaux du commerce aux manufactures, et qui maintenant allait sacrifier les manufactures de l'intérieur à celles de leurs ennemis d'Europe.

Pendant les dix premières années qui suivirent, les provinces du Nord furent réduites à se plaindre. Mais, à cette époque, la subdivision des plus grands états et la formation de quelques nouveaux, dont plusieurs, tels que le Kentucky, possédaient des manufactures, donnèrent une nouvelle prépondérance au Nord. La question fut portée devant le congrès, et une loi imposant des droits protecteurs sur les manufactures européennes fut promulguée, sous le nom de *tarif*, en faveur des états du Nord.

Dans ce conflit d'intérêts, il y a eu évidemment de l'égoïsme et de la cupidité des deux côtés. En 1815, le Sud avait injustement fermé l'oreille aux réclamations du Nord; le Nord, à son tour, fut trop vindicatif en 1825, et éleva les droits protecteurs à un taux vraiment exorbitant. C'était pourtant une époque très-peu opportune pour opprimer les planteurs du Sud, puisque alors tous les produits coloniaux étaient tombés à si vil prix, que la Géorgie et la Caroline, de même que les îles anglaises des Indes orientales, furent sur le point de faire banqueroute. Le tarif est devenu réellement insupportable : il est vrai que sa rigidité a été quelque peu tempérée, mais elle ne l'a

Digitized by Google

point été suffisamment. Enfin, en ce moment, quelques-uns des représentans de la Caroline du Sud viennent de déclarer qu'ils sont décidés à rompre l'union, plutôt que de se soumettre plus long-temps à une telle tyrannie fiscale.

Mais leur menace n'est qu'une vaine démonstration; car la population des états méridionaux de la Géorgie et de la Caroline compte à peine un tiers de blancs. Les esclaves, comme à la Jamaïque, souffrent cruellement des maux qui pèsent sur toutes les plantations : ils y sont plus mal vêtus, plus maltraités, et, par conséquent, plus mécontens. Ce mécontentement est encore entretenu et augmenté par les missionnaires, leurs pasteurs, qui prêchent sans cesse la doctrine de l'égalité. Dans cet état de choses, si les états du Sud étaient abandonnés à eux-mêmes, une insurrection des noirs en serait la conséquence, et les maîtres blancs auraient bientôt, comme à Haïti, disparu de la face de la terre.

C'est cette certitude qui suggère à la majorité du congrès, attachée aux intérêts manufacturiers, d'imposer un si lourd fardeau aux planteurs, sachant bien que ceux-ci n'oseraient pas consommer leur indépendance. Et c'est aussi dans la vue d'ébranler cette confiance, et d'inspirer une crainte salutaire à leurs adversaires, que les défenseurs de la Caroline assurent ouvertement qu'ils ne veulent pas souffrir plus long-temps une telle oppression fiscale, et qu'ils demeureront plutôt seuls, à leurs risques et périls, avec leur population d'esclaves, que de se voir dominés par les dispensateurs du congrès.

Tels sont les différends qui paraissent, à quelques publicistes, menacer sérieusement l'Union de l'Amérique du Nord. Nous pensons, nous, que l'Union n'est pas en danger d'une immédiate ni même d'une prochaine dissolution. Mais, quoi qu'il en soit de la justesse de cette opinion, une chose, du moins, reste certaine : c'est que les discordes intestines, ou même, si l'on veut, la dissolution qui menace les États-Unis, sont manifeste-

Digitized by Google

ment dus à l'étendue du territoire et aux circonstances particulières du pays, et ne peuvent, en aucune façon, être apportés comme un argument ou un reproche contre une république ou contre un gouvernement fédéral.

E. E. C.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

DE QUELQUES PAYSAGES ITALIENS.

PREMIÈRE LETTRE.

A M. SAINTE-BEUVE.

La Campagne de Paris et la Campagne de Rome.

Chassé, par un de ces derniers beaux jours d'automne, du bruyant sépulcre de pierre et de boue que l'on nomme Paris et où j'étouffe, je m'acheminai par ce boulevard d'Enfer qui est le vôtre, mon cher ami, et qui est aussi le mien, vers les grandes plaines de Montrouge et de Vanvres, nature plate et morne que notre pauvre ami Joseph Delorme a si admirablement peinte, et dont la tristesse et la nudité se mariaient si bien avec son abandon et son désespoir.

Vous ne vous attendez pas, sans doute, que, peintre téméraire de la nature parisienne, je m'aventure après lui en des voies si périlleuses. Ce n'est point mon but. Ce soleil équivoque et blanc, qui sourit mélancoliquement aux bois jaunes comme un ami qui part pour un long voyage ; ces plaines sèches et nues, qui ne disent rien à l'esprit, rien au cœur ; ces collines étriquées et roussâtres, où ne planent ni souvenirs, ni prestiges ; ces horizons bornés et sans lignes, tout cela me reporta, malgré moi, bien loin, à des horizons, à des collines, à des plaines, à un soleil enfin, pleins, les uns et les autres, de splendeur, de poésie, de grâce et de majesté. Il y a entre les choses, vous ne

Digitized by Google

l'ignorez pas, bien des ordres de rapports; les dissemblances, non moins que les ressemblances, provoquent la mémoire, et voilà comment la Campagne de Paris me rappelait la Campagne de Rome.

Les entours de Paris, surtout de ce côté-là, m'ont frappé toujours par un air de désolation et d'abandon, par je ne sais quel désordre immonde qui transporte la pensée bien loin d'une capitale. Voulez-vous des chemins enfoncés et fangeux, des eaux croupissantes et putrides, de sales tavernes, des bouges hideux et repoussans : n'allez ni en Berry, ni en Basse-Bretagne; à cent pas de la barrière vous trouverez tout cela. Il est vrai qu'à l'intérieur on trouve pis encore, et que le choléra a tué sans fruit trente mille citoyens. Mais laissons la ville, je ne parle ici que des champs.

Il semble, à voir sa banlieue, que Paris soit une tête monstrueuse qui dévore à elle seule la substance de tout le corps, tant il est grêle et miné. Ce qui paraît être est réellement; au physique et plus encore au moral, Paris est une planète démesurée qui attire tout à elle, et qui emporte en son dévorant tourbillon hommes et choses, comme autant de satellites soumis et passifs. Plus le rayon de la distance est court, plus le satellite est annulé; et je pose en fait que, fouillant, une à une, les villes et les campagnes à vingt lieues, à trente lieues à la ronde, plus encore peut-être, vous n'y trouveriez pas une idée neuve, une volonté originale, une spontanéité en aucun genre, pas une individualité.

Je reviens à ces plaines de Montrouge, sans ombre, hérissées au loin de grues, et percées en tous sens de profondes latomies. Tombé là d'Italie, vous sentez, mon ami, que j'ai dû y être quelque peu dépaysé. Tête à tête avec cette nature prosaïque, ma première pensée, et cela dans l'intérêt de mes promenades futures, a été d'idéaliser, si possible, toute cette prose. Et après tout, me disais-je, pourquoi la nouvelle Rome de l'Occident n'aurait-elle pas, comme l'ancienne, sa poésie et sa Campagne? Pourquoi son Calvaire ne figurerait-il pas le Mont-Mario; la Seine, le Tibre;

Digitized by Google

le Dôme des Invalides, la Coupole de Saint-Pierre? Il est vrai qu'à ce compte j'en étais réduit à élever au rang d'aquéducs imposans et tout romains l'humble puiserande des potagers, et à ériger en vieilles forteresses du moyen âge ces petites maisons toute blanches, toute frêles, semées au bord des chemins comme des châteaux de carte. Les parterres de choux et de navets du Petit-Montrouge ne laissaient pas aussi que de m'embarrasser; en vain cherchais-je dans ce vaste espace dépouillé, ces pins aëriens, poésie charmante du désert, ces myrtes frais qui le parent, ces tombeaux, ruines de la mort, ces temples, ruines du ciel antique qui le peuplent, qui l'animent de leurs souvenirs et de leur tristesse; bref, ma bonne volonté d'artiste fit naufrage, et vint échouer au pied des moulins à vent de Gentilly.

Tout cela, pensai-je alors en me réfugiant au sein d'un avenir improbable et fantastique, tout cela peut devenir avec les siècles de la poésie et de la science. Quelque jour peut-être, quand le sceptre de la civilisation aura échappé des mains de la France, quand Paris, comme Rome, ne sera plus que ruines et solitude, quand son jour enfin sera venu et que les cavaliers inconnus des steppes d'Asie auront abreuvé leurs chevaux dans la Seine, dressé leurs tentes sur ses bords, alors peut-être quelqu'enfant d'une civilisation nouvelle, né dans ces forêts, dans ces savanes américaines métamorphosées par elle en cités et en moissons, viendra-t-il, voyageur curieux, errer dans ces plaines; peut-être y cherchera-t-il sous l'herbe les vestiges de toutes ces choses si vulgaires aujourd'hui, érigées alors en monumens, et, plein de la religion du passé, interrogera-t-il d'un œil ardent ces froides reliques comme nous fouillons, nous, d'une main savante, la cendre de Pompéi et les laves d'Herculanum.

Puisse la campagne de Paris rester toujours la plus plate du monde, si elle doit jamais acheter de la poésie à ce prix!

Mais ce sont là, mille grâces en soient rendues au ciel, des catastrophes si lointaines et si au-delà de toute prévision, que le pessimisme le plus farouche, le découragement le plus sombre

Digitized by Google

peuvent bien y arrêter un instant leur pensée dans des vues personnelles de consolation; mais ils ne réussiront jamais à y fixer la pensée du monde, parce que, ardent jouteur, le monde refuse de s'aller détremper, pendant la lutte, en ces lugubres contemplations.

L'histoire ne nous parle encore que d'un peuple qui ait porté dans son culte et dans ses monumens la conscience de sa destruction : c'est le peuple étrusque, nation triste et silencieuse, dont la kiliade fatale s'accomplissait sur terre sous l'irrévocable loi de la destinée. Mais, que je sache, le peuple de France n'en est pas là; et, quoiqu'il glisse sur tout, et qu'en tout il se hâte comme si tout devait lui échapper demain et lui manquer, il n'en est pas un au monde qui soit moins sérieusement préoccupé du néant des choses : c'est même, si je ne m'abuse, dans cette contradiction singulière que gît la vraie originalité de votre caractère national, comme individus et comme peuple.

Déçu donc dans mes espérances et mes projets d'idéalisation et de poésie, je m'en tins à mes souvenirs tels quels, m'abstenant dès lors de comparer ce qui n'est pas comparable; et tout en vaguant dans la plaine de Vanvres, j'envoyai mon esprit en pélerinage dans la Campagne romaine : noble et mystérieux privilége de l'homme, qui le fait vivre à la fois de plusieurs vies et dans plusieurs mondes, le mettant dans la même minute en possession de trois univers, le passé, l'avenir et le présent.

C'est là, mon ami, c'est aux déserts saturniens du Latium que je vous prie de m'accompagner; car il y a là des émotions dignes de vous, et des poèmes tout faits. Je vois d'ici votre épouvante : toutefois rassurez-vous, et ne fuyez pas; je ne vous en viens parler ici ni en antiquaire, ni en économiste, mais en voyageur.

Aussi bien est-ce en voyageur que je l'ai traversée six fois, en tout sens et en toute saison, cette Campagne de Rome, dont tant parlent et que si peu voient, que si peu sentent. Après avoir vu la neige tourbillonner au vent d'hiver sur les collines de Palidor

Digitized by Google

et d'Agylle, blanchir Fidène et le Mont-Sacré, j'ai vu le printems naître aux virgiliennes prairies de Lavinie et d'Ardée, sous le myrte homérique du tombeau d'Elpenor, puis les moissons dorées se bercer au soleil ardent du lion dans les champs républicains de Gabies, tomber aux vallées herniques sous la faucille du montagnard abruzzais.

Mais dans cette mer de souvenirs qui bouillonne en mon sein et qui déborde, dans ce flux et reflux bruyant et continu dont chaque vague m'apporte un site, un nom, quelque cité déserte, quelque champ de bataille silencieux, lequel saisir, lequel fixer? C'est un chaos étincelant, mais confus, où tout brille d'un éclat égal, où rien ne se détache, où l'ordre ni l'harmonie ne préside encore. Je ne vois même, en vérité, pas la possibilité que jamais ils y président; tant la matière dépasse, par sa grandeur et son abondance, toute règle et toute mesure.

Ce n'est pas que la Campagne de Rome frappe chacun par les mêmes sens, et qu'elle ait pour tous des émotions pareilles. J'ai entendu par exemple un de vos compatriotes, homme d'esprit d'ailleurs, la comparer, sans rire et avec un sérieux imperturbable, un aplomb tout scientifique, à vos plaines de Champagne et de Beauce. Là, comme ici, il n'avait vu que du blé; et encore trouvait-il la Beauce infiniment plus jolie, vu ses villages et ses foires. Tous les prestiges réunis de la double religion de l'art et de l'antiquité sont impuissans à convaincre des hérétiques de cette force; je les tiens pour incurables, et n'entreprendrai pas plus leur conversion que je n'entreprendrais de convertir à la lumière un aveugle-né. Ils ont un mérite pourtant, car c'en est un, c'est de ne point jouer l'enthousiasme, ni d'affecter, ridicule immense! l'admiration de ce qu'ils ne sentent ni ne comprennent. Il importe bien plus d'être sincère qu'entendu, et j'estime plus pour ma part le Turcaret qui avoue ingénuement que Raphaël l'ennuie et Michel-Ange encore plus, que le sot badaud qui vient se pâmer à froid devant le Moïse ou défiler par cœur le rosaire de monsieur le président Dupaty devant la

Digitized by Google

Transfiguration. Il reste toujours entendu qu'ayant le choix, je ne prendrai pour compagnon de voyage ni l'un ni l'autre ; vous non plus, je m'assure.

Quant à nous, mon ami, qui avons le bonheur de ne pas voir seulement dans les solitudes romaines du foin et du blé, nous nous en félicitons dans l'intérêt de nos jouissances ; car c'en est une grande, la plus grande peut-être, que cette faculté magique d'évoquer partout l'homme, et de peupler de souvenirs la nature. Sans eux, elle est froide et morte. En vain les montagnes déploient-elles leur magnificence, les vallons leurs grâces, les forêts et les mers leur fraîcheur et leur infini ; il faut l'homme à l'homme, la matière sans la pensée ne lui suffit pas ; elle est sans voix et sans âme, elle est vide, et le vide lasse bientôt.

Toutefois mon anathème contre la matière n'est pas tellement exclusif, que je nie les prestiges de la force et les spectacles grandioses du monde physique. Mais cette forme occulte qui l'anime, ce balancement éternel des mers, ces soulèvemens de montagnes, toutes ces harmonies, toutes ces splendeurs de la terre que nous habitons, de ces cieux qui nous réclament, la matière en un mot ne se revêt à nos yeux de tant de grandeur et de beauté, que parce qu'une intelligence y règne et impose à tout la loi de mouvement et de vie. Détrônez-la, supprimez-la, cette intelligence ; et vous verrez ce que deviendront et cette matière aveugle et ces formes inanimées. Or, cette intelligence, de quelque façon qu'on la rêve, la conscience en est dans l'homme, puisque ces phénomènes du monde extérieur, qui nous étonnent ou nous émeuvent, se passent tous en nous-mêmes, sous peine de n'être pas pour nous : c'est donc par l'homme que l'homme atteint à l'esprit qui anime et qui féconde toutes choses ; il se place lui-même au centre de la création, il y assiste, il y préside pour ainsi dire, et s'associe par la pensée à l'œuvre créatrice, comme il participe à l'action universelle.

Ainsi, mon ami, et je prêche sans nul doute un converti,

Digitized by Google

sous quelque face que l'on envisage le monde physique, à quelque point de vue qu'on s'y place, quelques préoccupations qu'on y porte, et, indépendamment même de toute tradition, de tout souvenir humain, il y a pour l'homme impossibilité de s'isoler de la nature ; c'est lui toujours qu'il voit dans tout.

Et, si à la beauté des formes, à la grandeur des paysages, si à ce lieu mystérieux, à cette intimité puissante qui nous unit, par l'esprit, à la création matérielle, se vient joindre encore la mémoire des civilisations passées, de ces générations primitives qui nous ont frayé les routes de la terre, oh ! alors l'intelligence est satisfaite dans toutes ses facultés, dans ses plus douces sympathies, dans ses plus nobles besoins, et il y a plénitude dans l'ame humaine. Or, le désert romain réunit à lui seul tout cela. Sol jadis conquis sur les mers par les volcans, le Latium est empreint à la fois d'une grâce et d'une majesté que rien n'égale, et l'homme y est partout ; sa pensée se survit, immortelle, dans les ruines ; et l'humanité, comme la nature, a laissé là des monumens de tous les âges.

La géologie nous dit que la Campagne de Rome fut jadis et bien avant les époques historiques un golfe de la Méditerranée. A en juger par le cintre de monts qui l'enferme, il devait avoir du Mont-Cacume au Mont-Cimino, de Terracine à Cività-Vecchia, la longueur des trois baies réunies de Gaëte, Naples et Salerne, et à peu près la même forme et la même profondeur. Les flots battaient les montagnes des Etrusques, des Sabins, des Eques et des Volsques, et se précipitaient entre ces deux dernières chaînes, au fond de la longue vallée des Herniques, formant ainsi à l'orient un petit golfe dans le grand. L'Anio tombait en cascades dans la mer, du haut des rochers où brillent aujourd'hui les clochers de Tivoli et qu'inondent encore les cascatelles ; le Tibre y entrait un peu au-dessus du Mont-Soracte.

Le Mont-Soracte lui-même au nord, et au midi le Mont de Circé, l'un et l'autre isolés et calcaires, se dressaient comme deux îles, ou plutôt deux écueils du sein de l'océan, comme marquant

Digitized by Google

ainsi, déjà même avant l'existence des terres, les limites futures de ce Latium appelé à de si hauts destins. Le dernier, celui de la magicienne de Colchos, fit long-temps partie de l'archipel voisin de Ponza et de Vandotène ; et c'est comme d'une île qu'Homère en parle. Ainsi, du tems de l'Odyssée, les Marais Pomptins étaient encore inondés, et ce furent les dernières terres latines abandonnées des eaux. Les volcans même ne semblent pas les avoir atteintes.

Création toute volcanique, le Mont-Albane, avec ses larges ramifications, paraît avoir surgi plus tard du fond des eaux. La plupart des autres cimes de la Campagne romaine, excepté peut-être le Mont-Mario, qui est de formation marine, sont de même nature, et semblent se rapporter toutes à des époques postérieures.

Nul historien, nulle tradition n'a conservé la mémoire des tems où brûlaient les volcans neptuniens du Latium ; c'est à eux pourtant qu'il doit son existence. Les traces s'en voient à chaque pas, depuis Ardée (dont le nom lui-même semble un monument volcanique) jusqu'à Veïes et au Mont-Musino. Plus de dix cratères sont visibles : deux forment les lacs charmans d'Albane et de Nemi; un troisième, celui de Gabies ; un quatrième, plus ample, celui de Bracciano ; plusieurs autres sont également convertis en lacs ou marais ; quelques-uns sont restés à sec, ou ont été desséchés plus tard. La vallée hernique, aujourd'hui Val di Sacco, eut aussi ses tourmentes de feu, et les grands courans de lave d'Anagni les racontent. Enfin, le Forum lui-même n'est sans doute qu'un cratère éteint. Plusieurs faits, les uns naturels, les autres historiques, déposent en faveur de cette opinion : d'abord, la disposition presque circulaire des collines d'alentour, leur nature ignée, et, non loin du tombeau de Cécilia Metella, une carrière de laves noires qui ne paraissent avoir pu descendre ni du volcan d'Albane, ni de celui de Gabies ; ensuite le gouffre historique qui engloutit une partie du Forum et où se précipita Curtius, et enfin, les feux souterrains du Mont-Aventin dans la caverne de Cacus.

Digitized by Google

Ainsi la nature préludait par des révolutions terribles aux révolutions plus terribles encore des sociétés humaines; ainsi le destin du monde sortit du sein des mers dans un volcan.

La tradition, je vous l'ai dit et je le déplore, se tait sur ces grandes catastrophes naturelles. Nul œil d'homme ne contempla-t-il donc du haut des montagnes ces luttes fécondes des mers et des volcans qui enfantèrent le Latium? Nulle main du moins, nul monument ne nous en a conservé la mémoire. C'est aux sciences d'observation à en rechercher péniblement les vestiges; la nature est leur silencieux domaine: l'empire de l'histoire, c'est-à-dire de l'homme, est plus bruyant, plus agité, et entre nous, mon ami, il éveille en moi bien plus de sympathies et d'émotions.

Cependant les traditions commencent. C'est le fils d'Amphiaraüs bâtissant Tibur, d'où naquit Troie; c'est Danaé livrée à l'Océan, comme Moïse, avec son nouveau-né, et jetée par les vents aux plages d'Ardée; c'est la sœur de Médée, la magicienne Circé, métamorphosant en êtres immondes les compagnons d'Ulysse; ce sont les Aborigènes, autochthones fantastiques, nés des arbres mêmes; les Cimmériens, mystérieux Kimris vêtus de peaux comme les pâtres de la Sabine, vivant de lait comme eux, habitant les cavernes; c'est leur roi Janus; c'est son hôte le Tyrrhénien Saturne, venu d'Asie; c'est l'âge d'or; puis Évandre, Énée, Ascagne, mythes charmans, fables profondes, dont Homère et Virgile ont bercé notre enfance à tous; ce sont les Pélasges enfin, peuplades vagabondes et civilisatrices, dont l'histoire n'est écrite que sur les murs cyclopéens des montagnes où ils élevèrent leurs citadelles.

Ces murailles colossales, le Mont-Albane, le Mont-Algide, pas un lieu volcanique enfin du Latium, pas même Agylle qu'on dit Pélasge, mais qui ne date sans doute que des dernières immigrations, car il y en a eu plusieurs; pas un, dis-je, n'en porte, que je sache, de traces authentiques; elles ne couronnent que les crêtes calcaires de l'antique pays des Volsques et des Herni-

Digitized by Google

ques. Cette circonstance ne semblerait-elle pas indiquer, entre les colons pélasges et ces volcans éteints, ces mers taries, une contemporanéité que tait l'histoire? Je vous soumets cette idée, qui m'a frappé sur les lieux, comme une induction chronologique qui n'est pas indigne peut-être de l'intérêt des antiquaires. Aujourd'hui que la science géologique a calculé que la prodigieuse masse du Mont-Blanc peut avoir surgi de terre à une époque où la terre déjà était habitée, rien ne s'oppose, ce me semble, à ce que les Pélasges, (qu'il ne faut pas confondre avec les Hellènes, lesquels sont beaucoup plus jeunes) aient vu brûler les champs latins et naître le Mont-Albane, phénomènes moins gigantesques et beaucoup plus simples. Ce qui paraît au moins démontré, c'est qu'ils durent trouver les Marais Pomptins encore submergés.

Tout ce que l'antiquité nous apprend de ce peuple errant est tragique. On dirait qu'une destinée fatale s'attache à lui, qu'il est sous le poids d'un anathème; et quelques mots échappés aux chroniqueurs grecs nous disent assez clairement qu'il fut victime en Italie de calamités inouïes.

Mais ce sont là des questions qui dépassent mon érudition; et si je me permets de les poser, je me garde bien de les résoudre. Je me garderai bien aussi de prononcer dans la grande querelle qui divise aujourd'hui les historiens de Rome primitive; et, quoique en un des deux camps on me paraisse avoir fait abus du mythe, et avoir poussé trop loin le scepticisme de la critique moderne et l'orgueil du *non*, je me retranche sur beaucoup de points dans mon sentiment historique individuel, et je me suis fait un passé à mon usage. C'est un système *ad hominem*, dont on pourra bien quelque jour vous faire part: aujourd'hui je vous en fais grâce, et je reprends mon humble rôle de voyageur.

Que Romulus et Numa aient ou non existé, peu m'importe; que ce soit de la fable ou de l'histoire, ce n'en est pas moins de la poésie: la vue des lieux lui prête un charme tout nouveau et une fraîcheur qu'elle n'a certes point sur les bancs noirs et pou-

Digitized by Google

dreux du collége, antre prosaïque et malsain où l'on trahit à l'envi l'enfance, étouffant sa spontaneité vierge et candide sous un fatras pédantesque, et saturant, ce qui pis est, d'erreurs et de bêtises, son ardeur avide de science et de vérité. Mais à Rome, grâce à Dieu, on secoue tout cela, et l'on dépouille le vieil enfant pour renaître homme nouveau.

Vous n'entendez pas, j'espère, ni moi non plus, qu'à propos de Rome nous fassions ici un cours d'histoire romaine; ce n'est pas, mon cher ami, que je n'eusse un vrai plaisir à vous servir de cicerone dans la sainte ville des ruines et des morts, et à vous mener du tombeau des Scipions au Vélabre, du Capitole au Palatin, tant ces souvenirs républicains ont pour moi d'attraits; mais il ne doit s'agir ici que de la Campagne: une fois peut-être viendra le tour de la métropole.

Je vous prie donc de sortir avec moi par la porte de Saint-Jean-de-Latran. Vous vous inclinerez en passant devant la basilique d'or, *aurea basilica, urbis et orbis mater et caput* (1), et devant l'obélisque du soleil, élevé à Thèbes il y a trente siècles, relevé ici par Sixte-Quint. De là même vous contemplerez la plus belle vue de Rome sur le désert, dont les lignes majestueuses, les aquéducs rompus, mais debout, les voies antiques bordées de sépulcres vont expirer, au pied des Monts-Albains, tout brillans au soleil de villes et de villas. Descendus de là dans la Campagne et sur la voie Appia, reine des routes, *regina viarum*, nous laisserons de côté la basilique de Saint-Sébastien, où sont les catacombes, le prétendu vallon d'Égérie, qui ne fut jamais là, le temple de la Fortune des femmes, *Fortuna muliebris*, qui est d'une authenticité douteuse; et sans avoir cure de tous ces pompeux baptêmes des antiquaires romains, nous gagnerons tout d'une haleine Albane, Aricie, et leurs bois délicieux. Après avoir

(1) Ce sont les titres de la basilique de Saint-Jean-de-Latran, le premier des temples de Rome et de la catholicité. Douze conciles y furent célébrés.

Digitized by Google

salué en passant Albe-la-Longue, convertie en monastère, admiré le lac de Némi, si élégamment nommé *Speculum Dianæ*, miroir gracieux où le chevreuil du Mont-Artémise vient se mirer au clair de lune, nous commencerons enfin à gravir le Mont-Cavo ou Mont-Albane, *Mons-Albanus*, Ida latin d'où les dieux de Virgile aimaient à suivre les combats d'Énée et des Rutules. Le couvent de Passionistes, qui le couronne et que nous apercevons déjà par échappées à travers les châtaigniers, fut le temple de Jupiter-Latial, rendez-vous solennel, sanctuaire auguste où les nations latines célébraient, sous le patronage de Rome, leurs grandes Féries; où la jeunesse romaine suivait en chantant des hymnes, en jouant des flûtes, le consul qui les présidait; où enfin, nous dit Porphyre, on immolait chaque année un homme; ce sentier étroit et poudreux, qui nous mène à l'humble cloître, est cette superbe voie triomphale, *via triumphalis*, par où, *Te Deum* antique, les triomphateurs venaient, en son temple superbe, offrir au dieu du Latium (*Latialis*) leurs actions de grâces et leurs premiers sacrifices.

Nous voici au faîte, retournez-vous et contemplez :

Isolé au milieu du désert aride et nu, le Mont-Albane, qui nous sert maintenant de piédestal, en surgit comme un immense écueil de verdure, car la cendre des volcans est féconde, et depuis longtems de somptueuses forêts dérobent aux yeux de l'homme les ruines de la nature. Renflée par les côtés, et rétrécie par les deux bouts en forme de lozange, la grande masse volcanique dont il occupe le centre est tout-à-fait détachée des monts volsques de Cora et des monts èques de Palestrine, qui tous nous dépassent en hauteur; de larges plaines l'en séparent, et vous savez déjà qu'ils sont calcaires. Le Mont-Albane, dont neuf villes couvrent les flancs, est la plus haute cime de l'île, mais pas la seule; trois rivaux, les monts Algide, Ariane et Artémise, se dressent en demi-cercle autour de lui. Les collines de Tusculum courent au nord, mais beaucoup plus bas : celles-ci sont peuplées, ceux-là déserts. Ce massif isolé et montagneux formait le

Digitized by Google

pays des antiques Albains, qui y avaient leurs villes et leurs forteresses; les Romains, leurs vainqueurs, le couvrirent plus tard de leurs maisons de plaisance. On y voit, à chaque pas, les ruines des unes et des autres.

Haut de trois mille pieds, le Mont-Albane est le belvédère de la Campagne de Rome. On la lit de là comme une carte, et pas un détail n'échappe à l'œil. Mais il serait trop minutieux et trop long d'énumérer une à une toutes ses parties: contentons-nous d'une vue d'ensemble.

Remarquez d'abord que, d'ici, la Campagne de Rome a la figure d'une longue pyramide couchée, dont la pointe, tournée au midi et tronquée, est formée par le Mont-Cacume et le Mont de Circé; la base, par la chaîne du Cimino, qui court de l'Apennin à la Méditerranée, fermant l'horizon au nord. Des deux lignes latérales, l'une, celle de l'est, est formée par les chaînes successives de Piperno et de la Sabine, qui ne sont que des rameaux de l'Apennin, et qui séparent les plaines de Rome des Abruzzes napolitaines; la ligne occidentale est tracée par la mer. Le Tibre entre dans la pyramide par l'angle oriental, et, y serpentant du nord à l'ouest, il reçoit, sous le Mont-Sacré, l'Anio tombé de la Sabine par Tivoli, baigne le pied du Palatin et de l'Aventin, se bifurque à son embouchure pour former une île, et entre enfin dans la Méditerranée par deux lits égaux. L'autre angle, celui de l'ouest, est formé par les dernières pentes occidentales du Cimino qui vont expirer à la mer, un peu au-dessus de Civita-Vecchia, sous Corneto. L'aire de ce gigantesque triangle n'a pas moins de treize cents lieues carrées. Œil de la chrétienté, comme du monde antique, Rome, la ville éternelle, en occupe le centre comme l'œil symbolique de l'éternité dans le triangle égyptien.

Telle est la configuration géographique, ou, si vous voulez, géométrique, de la Campagne de Rome; mais je me hâte de rectifier un point de ma description, propre à jeter dans l'esprit des préoccupations erronées. Qui dit triangle, dit lignes droites;

Digitized by Google

or, la ligne droite emporte je ne sais quelle idée de raideur et de dureté dont il faut ici se dépouiller; car si les lignes de la pyramide sont droites dans leur direction générale, voyez, elles sont modifiées d'un côté par mille baies, mille promontoires, par tout ce que la mer enfin a de grâce et de mollesse dans ses courbes et ses sinuosités; de l'autre, par les vagues des montagnes, qui ondoient à l'horizon comme un autre océan, plein aussi de grâce et de majesté.

Vues de la mer, les terres latines s'élèvent en amphithéâtre, des côtes aux monts de la Sabine; nous en occupons ici l'un des gradins supérieurs: le premier est formé par la chaîne volcanique des collines d'Ardée, qui est à nos pieds, et par celle de Palidor et d'Agylle, qui en est comme la continuation au-delà du Tibre; vus d'en haut, les gradins intermédiaires disparaissent, et tout semble plaine.

Jetons maintenant un coup d'œil rapide, et à vol d'oiseau, sur le vaste panorama qui nous environne, et, pour en faire plus commodément le tour, prenons pour point de départ le sommet occidental de la pyramide, le Mont de Circé, île jadis d'Ææa, aujourd'hui presqu'île aiguë, opposée à la fureur des flots d'Afrique, qui menacent éternellement d'envahir le désert, et qui se brisent éternellement comme sur un écueil contre le promontoire défensif.

Cette grande plaine déserte, quoique fraîche, qui du lac de Giuliano, cratère éteint, se déroule à nos pieds jusqu'à la mer, comme une autre mer de verdure, c'est le bout de la pyramide latine, ce sont les Marais Pomptins. Antique pays de ces Volsques, dont les cimes ardues et crénelées se dressent à l'orient et l'enferment, elle est aujourd'hui le royaume du mauvais air. Des vingt-deux cités qui, selon Pline, y fleurirent, il ne reste pas trace; la fièvre y règne seule, et mille canaux la sillonnent en vain pour l'assainir. Des quatre grands fleuves qui la creusent plus profondément, l'un est l'antique Nymphée, au

Digitized by Google

bord duquel fut tué, par un tribun adolescent, le géant gaulois (1), l'autre est l'Amasène. La vieille abbaye trappiste de Fossa-Nuova était là dans ce grand bois de liéges, et c'est là qu'expira saint Thomas d'Aquin, ce génie supérieur et tendre que le moyen âge avait si gracieusement baptisé l'Ange de l'École (2). Au bout de la plaine est Terracine, la célèbre Anxur; serrée entre les bases du Mont-Cacumes et la mer, elle est comme la clef de l'Italie méridionale, et c'est là que commencent, avec le royaume des Deux-Siciles et les bois d'orangers, tous les enchantemens des élysées napolitains. Cette ceinture bleue, qui se marie si harmonieusement avec l'or suave du couchant, c'est la ceinture du désert, la mer Tyrrhénienne.

Toute la plage de la Campagne romaine, sur une étendue de plus de cent milles, est creusée et coupée en trois baies à peu près semblables, longues, peu profondes, également abandonnées et frappées de *mal'aria*.

La première s'arrondit du promontoire de Circé à celui d'Antium, dont l'ancien nom se retrouve dans le nom modernisé de *Porto d'Anzo*, mais où la Fortune n'a plus de temple; elle est bordée par les vastes lacs ou étangs de Paola, au bout desquels la petite

---

(1) Ce combat singulier rappelle celui du jeune pâtre David contre le géant Goliath. Il eut lieu à la bataille de Longula, l'an de Rome 406. Il est curieux à lire, et fort bien raconté par Tite-Live (liv. VII, chap. XIX).

(2) Il se rendait de Fondi au concile de Lyon quand la mort le surprit là. Villani et quelques autres ont écrit qu'il avait été empoisonné par le roi de Naples, Charles Ier d'Anjou, qui tremblait de le voir parvenir au pontificat. Le monarque avait, dit-on, profondément outragé le Saint dans la personne de sa sœur. (*Voir* les Annales de Quétif, du P. Torrone, M. Echard, etc.) J'ai compulsé à Mont-Cassin un manuscrit de Dante du quatorzième siècle (coté dans les archives 512). Il porte des notes marginales, dont l'une dit explicitement la chose. Elle est sur ce vers du vingtième chant du Purgatoire : *Carlo venne in Italia*, etc., et ainsi conçue : *Item fecit venenari Sanctum Thomasium d'Aquino in Abbatia Fosse-Nove in Campania, ubi hodiè ejus corpus jacet; et hoc fecit timendo ne ad papatum veniret.* Le corps du Saint fut transporté à Toulouse en 1367.

Digitized by Google

église de Saint-André-des-Chasseurs a remplacé les bains et la villa de Lucullus, et par cette longue et majestueuse ligne de forêts vierges et sauvages, qui revêt la nudité du désert, et dont nous pouvons suivre d'ici les larges ondulations et les replis mouvans. Elles ne sont peuplées que de buffles, de sangliers et de loups, dignes hôtes de ces solitudes empoisonnées, que traverse à peine de loin en loin quelque chasseur égaré, ou quelque pâtre hâve et miné par la fièvre. Entre ces dunes boisées et la mer, s'élève le long des grèves et se continue au loin une chaîne de tours de guerre, destinées à protéger les côtes contre les corsaires d'Afrique. La plus forte, celle qui nage en ce moment dans les pourpres du soir, est Asture, lieu néfaste, d'où le dernier orateur de Rome et le dernier roi Souabe de Sicile, Cicéron et Conradin, partirent tous les deux pour aller périr, l'un à Formies, sous le poignard des Triumvirs, l'autre à Naples, sur l'échafaud de l'Angevin. De là jusqu'à Antium, la plage est hérissée de petits coteaux, la plupart nés des ruines entassées de toutes ces villas royales, *regiæ moles*, qui la peuplaient aux jours de la splendeur romaine, et dont les fondemens sous-marins se voient encore au fond des flots bleus; on dirait au soleil les palais fantastiques de quelque Ondine ou de quelque Esprit des eaux.

Nous voici à la seconde baie, qui d'ici se prolonge jusqu'au cap d'Ostie, formé des dépôts du Tibre; c'est la moins profonde, la plus déserte, la plus classique. Là fut le champ de bataille d'Énée et de la République romaine au berceau. Voilà Ardée, capitale de Turnus, aujourd'hui hameau de *mal'aria* peuplé de fantômes; plus haut fut Corioles, qui baptisa Coriolan; plus loin Lavinie; plus bas Laurente, où les rois aborigènes avaient leur cour, Saturne ses bois sacrés, Lélius, les Scipions et Pline leurs maisons de campagne. Vient enfin Ostie au bord de son grand marais pestilentiel. C'est là que débarquèrent successivement et les Troyens fugitifs, colons d'Asie, et les galères triomphantes des vainqueurs de Carthage, et, dix siècles plus tard, les Maures d'Afrique, dévastateurs chevaleresques, qui

Digitized by Google

vengèrent sur la Campagne de Rome, et sur Rome elle-même, l'antique affront de leurs ancêtres. Ruinée par eux, Ostie n'a plus de flottes, plus de port, plus d'hommes; c'est, comme Ardée, un désert où l'on meurt de fièvre et de faim. Ce fleuve jaune et lent qui la baigne, c'est le Tibre; ce delta en miniature, qu'il enlace comme de deux fils d'or, l'île sacrée d'Apollon. Si, comme l'aventureux Énée, nous remontons le Tibre, nous trouverons non plus les huttes d'Évandre sur le Palatin, mais Rome debout sur les sept collines, et la Coupole du Vatican, rivale du Mont-Mario, dont les cyprès l'ombragent. Remontons encore, voici la jonction du Tibre et de l'Anio. Arrosée par le sanglant Allia, la spacieuse presqu'île qui du Mont-Sacré s'élève entre les bras des deux fleuves aux monts sabins de Corniculum et de Caméria, est, comme le reste, un désert mortel: là pourtant furent Nomente et Fidènes, Crustumère et Ficuléa; la villa de Sénèque, celle de Faon où se tua Néron, celle où mourut dans l'exil la reine de Palmyre; trop de villes enfin, trop de noms fameux pour qu'on puisse les citer tous. En deçà de l'Anio, même richesse de noms et de souvenirs. Les Sicaniens et Gabies labourèrent tour à tour ces champs arides, et plus près de Rome s'éleva Collatia, tombeau de Lucrèce, sanglant berceau de la République romaine.

Mais regagnons la côte, passons le Tibre; nous sommes en Etrurie; car le fleuve-roi formait primitivement la limite des deux états rivaux, dont les destins furent si divers. Au Tibre aussi, non loin du vaste étang de Maccarèse, commence la dernière et la plus profonde des trois baies; elle échancre les terres en arc régulier, et va finir un peu avant Civita-Vecchia, au cap Linaro. La tour Chiaruccia en marque le terme, et Pyrgos, port d'Agylle, en occupait le centre. Resserrés entre le fleuve et la chaîne du Cimino, quatre grands peuples étrusques s'échelonnaient jadis en autant de bandes parallèles, de la mer au Soracte. Venaient d'abord les Cérites, nation maritime, dont Cère, la capitale, servit de refuge et de retraite aux vestales, lors de la prise de Rome par les Gaulois. Bien des siècles avant y régnait

Digitized by Google

Mézence. Au dessus d'eux florissaient les Véiens, qui donnèrent à Rome deux rois; ce filet d'eau qui brille là-bas dans leur pays, au soleil du soir, et qui tombe dans le Tibre comme un ruisseau de sang, est le fleuve Crémère, thermopyles des trois-cents Fabius; ce cône isolé dont il descend, est le Mont-Musino, tout volcanique comme le Mont-Cavo; ce vaste lac circulaire qui semble au pied est le cratère éteint de Bracciano, l'antique *lacus Sabatinus*. Plus haut que les Véiens, vivaient les Capénates et enfin les Falisques qu'ombrageait tous deux le pic isolé du Soracte, aujourd'hui Mont-Oreste, qu'a plus illustré un vers d'Horace que les batailles qui l'ensanglantèrent et tous les dieux qui y avaient des temples. Falères, Capènes et Véïes ont disparu toutes les trois, comme Laurente, Corioles et Gabies; comme Ardée, Cère est convertie en un hameau chétif et fiévreux, mais, comme elle, elle a du moins gardé son nom. Tout ce pays entre le Tibre et le Mont-Cimino est le plus inégal de la Campagne de Rome. Les collines y succèdent aux collines et les vallées aux vallées.

De ces peuples perdus, de ces capitales inconnues, débris lointains et insaisissables de civilisations inconnues aussi et perdues, il ne surnage que quelques noms vagues, quelques textes incertains; à peine quelque ruine douteuse pose-t-elle encore çà et là dans le désert pour l'artiste et l'antiquaire qui en veulent retracer les formes ou fouiller la poussière. Mais, et vous l'avez déjà sans doute remarqué, si l'histoire des premières révolutions humaines est là silencieuse et obscure, celles de la nature ont leurs monumens parlans et pleins d'évidence. Le désert en est semé, lui-même n'est que le plus vivant de tous. Enfant des mers, il est formé partout de sable et de coquillages; travaillé des volcans, il est couvert de laves et de cendres; presque tous ses lacs sont des cratères; toutes les collines qui l'exhaussent, les vallées qui le sillonnent, furent soulevées et creusées par les feux souterrains; et si l'âge d'or du Latium n'a pas de monumens visibles, son âge de feu et son âge neptunien n'en manquent pas. Ceux-là du moins sont sans réplique.

Digitized by Google

La longue chaîne du Cimino, qui est comme la base de la pyramide, et qui ferme la plaine, est lui-même une création toute volcanique. Des coulées de laves éteintes en défendent l'approche, et la science y retrouve la plupart des phénomènes ignés des monts albains. Voyez ses aiguilles tronquées percer l'horizon, ses forêts sombres noircir le ciel; ne sont-ce pas ces mêmes formes coniques qu'affectent les volcans et que nous remarquons ici? n'est-ce pas cette même végétation etnéenne dont ici nous admirons de près la vigueur et la richesse?

Soit que des traditions confuses y eussent perpétué l'épouvante des âges phlégréens, soit que le mystère seul des bois pénétrât les hommes d'une religieuse horreur, les historiens nous racontent la terreur dont le Cimino frappait les Romains des premiers siècles; ce que la forêt Hercinienne fut plus tard pour les légions d'Auguste et de Tibère, cette montagne formidable l'était pour leurs ancêtres. Le sol y retenait, comme cloué, disait la voix populaire, quiconque y posait le pied. La politique étrusque se retrancha long-tems derrière la superstition romaine, comme derrière un rempart; mais Rome enfin s'aguerrit, et la hache sacrilége ouvrit à ses légions les forêts ciminiennes, pour les envoyer à la conquête du monde.

Ne pouvant, nous, les franchir, suivons en de loin les ondulations vaporeuses, et de pic en pic remontons de la Méditerranée à l'Appennin, car le Mont-Cimino serpente de l'une à l'autre et les unit. Nous voici parvenus à l'angle oriental dont, vu de loin, le Soracte semble déterminer la place. Tout un côté de la pyramide nous reste à parcourir pour en regagner le faîte; mais ici le spectacle change. Plus de plaines, partout des montagnes. A l'uniformité un peu monotone des cônes volcaniques succèdent les chaînes calcaires de la Sabine, avec leurs formes hardies, imprévues, mais harmonieuses dans leur variété, adoucies dans leurs escarpemens. C'est le triomphe des lignes romaines; la force et la sévérité s'y marient à la grâce, la mollesse à la grandeur: ainsi la Campagne de Rome, tableau sublime, a dans ces majestueuses montagnes un cadre digne d'elle.

Digitized by Google

Reposons avec respect nos yeux fatigués de l'aridité du désert sur ces fraîches forêts qui les décorent. Elles furent le premier séjour des Aborigènes, et, dépositaires de tant de secrets inconnus, muets témoins de tant de révolutions d'hommes et de nature, que de choses n'auraient-elles pas à nous révéler si, comme aux chênes de Dodone, quelque dieu leur donnait la voix.

Cette longue arête qui bleuit au loin et que le Tibre sépare du Soracte, ce sont les Monts-Cérauniens, au pied desquels était Cures, patrie de Numa, le plus sage des sages Sabins. Le double pic qui les commande, fendu en croissant comme celui de Delphes, est le Lucrétile d'Horace; son Sabinum était au revers opposé, et l'on en voit encore les mosaïques au seuil d'un moulin que fait tourner la fontaine de Blanduse. A l'Anio commençait le pays des Eques. Les monts qui le hérissent affectent toutes les formes, et ils servirent long-tems de retraite à un peuple belliqueux. Les deux villes blanches que vous voyez suspendues à leurs flancs sont, l'une Tivoli ou rêvèrent, au bruit des cascades, Horace et l'Arioste, l'autre Palestrine, dont les *Sorts* fameux et la Fortune eurent pour pélerins jusqu'à des rois de l'Asie. Toutes deux étaient grecques, et toutes deux chères aux Romains; poètes, consuls, historiens, empereurs, s'y donnaient rendez-vous, et leurs maisons de plaisance ne s'y pourraient compter tant elles étaient nombreuses.

C'est sous Palestrine, au lieu même où campèrent tour à tour Pyrrhus et Annibal, que débouche la vallée des Herniques. Voisin des Marses, et comme eux endurcis aux camps, ce peuple intrépide lutta des siècles avec Rome. Les habitudes de brigandage ont remplacé chez les fils les habitudes guerrières des pères. La plaine qui le nourrit est formée par une énorme fissure de l'Appennin, qui semble s'être écarté pour livrer passage au Sacco, fleuve insignifiant qui ne mérite pas tant d'honneur. Si notre œil pouvait pénétrer dans cette longue vallée que nous dérobe le Mont-Lépini, nous y retrouverions en miniature toutes

Digitized by Google

les scènes et tous les phénomènes du désert. Je vous ai déjà dit que le feu y a passé, et les traces en sont visibles dans les courans de lave d'Anagni, les basaltes de Pampinara, les affaissemens volcaniques enfin et la végétation splendide de Valmontone; mais ce que le Val di Sacco a de plus que le désert romain, ce sont les citadelles pélasges qui couronnent ses monts calcaires. Les murailles cyclopéennes de Segni et d'Alatri sont les plus gigantesques; celles de Ferrentino ont un intérêt singulier et qui leur est propre: on y voit superposées trois civilisations successives. Sur la base pélasgique formée de polyèdres irréguliers d'une prodigieuse dimension, les Romains avaient élevé un mur réticulaire qui subsiste; les Goths vinrent, qui ajoutèrent leur pierre, visible aussi, et, crénelant à leur mode la muraille romaine, ils ont mis le dernier sceau, le sceau de l'architecture chrétienne, de la civilisation vivante à l'œuvre séculaire des deux civilisations mortes. Enfin, et pour achever le contraste, sur ce triple fondement que tant de siècles ont exhaussé, où tant d'hommes, tant de générations ont mis la main, des campagnards ont enté leurs bouges, triste couronne de misère, indigne d'un monument si grandiose.

Mais laissons cette vallée invisible qui ne rompt point pour nous la ligne de montagnes, et revenons aux pics qui se dressent devant nous. Ce sont les cîmes volsques, couronnées aussi de citadelles pélasges. Le Mont-Lépini, qui d'un côté enferme la vallée Hernique, et de l'autre les champs Pomptins, s'avance dans la plaine des Eques, comme un promontoire acéré où durent se briser les flots, alors que la plaine était mer. La chaîne continue vers la Méditerranée, plus agreste et plus sauvage qu'aucune de celles que nous venons de franchir. Une ceinture de villes la borde à mi-côte dans toute son étendue. En face de nous est Cora. Étagée en gradins sur un amphithéâtre de rochers nus, elle a des monumens de toutes les époques. Ce temple corinthien si pur, si gracieux, et que le tems a respecté pour en faire une église de Saint-Sauveur, fut consacré jadis à

Digitized by Google

Castor et Pollux. Plus haut est celui d'Hercule; modèle parfait de l'ordre dorique, sa façade est intacte, et son isolement sur un cap en saillie ajoute à son élégance. Mais voyez à côté ces rochers énormes entassés, enchâssés à sec l'un dans l'autre, avec une si admirable précision, une puissance digne des Titans de la fable, c'est un mur cyclopéen, c'est une page de la mystérieuse histoire de ces Pélasges inconnus dont Cora fut l'une des premières citadelles. Voyez-vous cet angle colossal? On le dirait d'hier, tant il est encore aigu; la faux des âges s'est brisée à vouloir l'équarrir; leur dent de fer n'y mordra pas. Comme la scolopendre et la clématite se balancent aux aquéducs de la plaine et aux ruines des tombeaux, ici ce sont des arbres qui éclosent des fissures, et dont les tempêtes battent les rameaux centenaires. Voilà devant vous les pièces de conviction, comptez les siècles si vous pouvez.

Forte de sa position, Cora fut la dernière cité du Latium qui céda aux Romains. Elle a l'honneur encore, et s'en glorifie, d'appartenir au Sénat, titre superbe qui n'est plus, hélas! qu'une charge grotesque; car, ce qui va bien vous étonner, l'héritier des Pères Conscrits, le Sénateur de Rome, n'est plus qu'un juge-de-paix. L'antique Sénat avait pour sujet des rois, le Sénateur moderne donne le signal aux courses de chevaux du Carnaval. C'est sa plus noble prérogative.

Poursuivons notre route. Ces villes grisâtres suspendues et confondues aux rochers dont elles sont tirées, sont Norba, Sezza, Piperno, cités Volsques; Sonnino, ville Auronce; toutes guerrières jadis et puissantes, aujourd'hui repaires de bandits. Le pic central qui les domine est le Mont-Capreo; mais le point culminant, celui qui commande toute la chaîne et la termine, c'est le Cacume. Haute de six cents toises, sa tête plonge dans le ciel, son pied dans l'océan.

Il occupe ainsi le sommet oriental de la grande pyramide romaine, comme le Mont de Circé, son rival, occupe l'autre; et,

Digitized by Google

revenus au point de départ, nous voici, nous, au terme de notre Odyssée aérienne.

Mais tant de noms, tant de souvenirs accumulés sont faits pour jeter quelque désordre dans l'esprit; entraîné, préoccupé des détails, on risque de ne saisir qu'incomplétement la solennelle grandeur de l'ensemble. La lunette met bien en relief et en lumière chaque partie; mais elle l'isole, et l'effet général est souvent manqué : or, un cicerone est une lunette. Plaise au ciel qu'ici elle n'ait pas été de trop! Savoir est parfois incommode; c'est le plaisir de l'esprit, mais c'est un plaisir compliqué, difficile, acheté à grand prix. Voir est le plaisir de l'œil, et celui-là est simple, facile, gratuit. Peut-être donc aurais-je mieux fait de vous amener ici, puis de me taire, vous laissant contempler dans le recueillement du silence toutes ces mers, ces plaines, ces montagnes que le soleil couchant inonde à cette heure d'une pluie d'or, et dont je me suis constitué de mon autorité privée, *motu proprio*, comme on dit à Rome, l'impitoyable historiographe. Mais le moyen qu'un voyageur se taise!

Si j'ai péché, mon ami, pardonnez le mal fait; pardonnez aussi le mal à faire, car je ne suis pas au bout, ni vous non plus. Le Rubicon est passé; *alea jacta est.* Après avoir fait voyager vos yeux jusqu'à la lassitude, je conspire un nouveau voyage bien autrement pénible et lointain, où vos yeux mêmes ne vous aideront guère, puisque c'est par le monde invisible de l'histoire et des idées que je prétends, sauf révolte, vous mener en aventure. Toutefois, bien que peu de monumens visibles jalonnent ces routes-là, il y en a; et, pour être d'un autre ordre et moins saisissables à l'œil nu, ils n'en sont pas moins frappans. Vous allez en juger.

Quoique cette fois-ci notre point de départ soit Cora, je m'empresse de vous dire qu'il ne s'agit plus des époques monumentales et douteuses, mais des époques écrites et prouvées. Une grande ombre historique plane sur les ruines silencieuses de la cité pélasge : ce n'est point le fabuleux Coras, qui la fonda, comme

Digitized by Google

son frère Tiburtus fonda Tibur ; c'est un pâtre de Thrace. Fait prisonnier et traîné à Rome, il y suivit, chargé de fers, le char d'un triomphateur, et fut de là mené sur le marché aux esclaves pour y être marchandé et vendu. Il était grand et robuste ; un nommé Lentulus, maître d'escrime à Capoue, l'acheta pour en faire un gladiateur. Dressé là sous le bâton et la chaîne au pied pour les jeux sanglans de l'amphithéâtre, sa nature fière et libre se révolta. Il souleva ses compagnons de misère et de servitude, tous Gaulois ou Thraces comme lui ; l'insurrection les rendit tous à la liberté. Ils étaient deux cents ; ils le proclamèrent chef. Leur nombre s'accrut de village en village, et, retranchés sur les rochers du Vésuve, leur première campagne fut la défaite de trois mille vieux légionnaires commandés par un Préteur. La fortune dès-lors ne les quitta plus : ils envahirent la Campanie, assiégèrent la puissante Capoue, prirent toutes les villes de la côte, et, guidés toujours par le pâtre de Thrace, ils vinrent jusqu'à Cora insulter Rome et la défier.

Or ce pâtre étranger, cet esclave, ce capitaine victorieux, c'est Spartacus.

Voilà le nom qui anime pour moi ces ruines, la figure imposante qui se dresse sur ces montagnes, menaçant la reine du monde de son épée de gladiateur.

On raconte qu'un jour qu'il dormait, pauvre esclave, sur la terre nue, un serpent se roula autour de sa tête sans le blesser. Sa femme, Thrace comme lui, et initiée aux mystères de Bacchus, prophétisait et pratiquait l'art de la divination ; elle vit le présage, et le déclara favorable : il annonçait à l'esclave une puissance formidable et une prospérité qui le suivrait jusqu'au tombeau. Soit que le symbolisme ancien ait caché, sous l'emblème du serpent qui redresse la tête quand on l'écrase, l'esclave révolté dans sa dignité d'homme ; soit que le serpent ne représente ici que le génie fin, actif, de ce pâtre résolu et si bien doué, qu'au dire de Plutarque, c'était plutôt un Grec qu'un Barbare, la prédiction conjugale s'accomplit.

Vous connaissez l'histoire. Laboureurs des plaines, bergers

Digitized by Google

des montagnes, prolétaires des villes, tous ces prisonniers étrangers vendus à l'encan, tous ces gladiateurs dévoués au cirque, tous ces esclaves enfin dont les patriciens nourrissaient leurs murènes, ils brisèrent tous leur chaîne, ils volèrent tous sous ses drapeaux. On les comptait par cent mille. Il en venait de tous les points de l'Italie, et toutes les parties du monde étaient représentées dans ce vaste camp. Vous savez si à ce formidable cri d'émancipation, répété comme la foudre par tous les échos de l'Apennin, la vieille République du Capitole s'émut et trembla. Ce que Spartacus, général improvisé, déploya de génie et d'audace est à peu près fabuleux. Du Phare au Tibre, du Tibre au Pô, il sillonna deux ans l'Italie dans tous les sens et toujours vainqueur, soulevant les provinces, décimant les légions; et il ne fallut rien moins à Rome, pour se sauver, que Caton, Crassus, Pompée, et les légions qui avaient conquis le monde.

Spartacus ne fut battu qu'une fois, et ce jour-là même il périt dans la mêlée. Ce fut au pays des Picentins, non loin des temples de Pestum; et cela se passa soixante ans avant Jésus-Christ.

Cependant un autre plébéien, celui de Nazareth, nouveau Spartacus, mais Spartacus pacifique, était mort aussi, expiant, non sur un champ de bataille, mais sur la croix, et après une mission de deux ans, comme le pâtre de Thrace, le même crime que lui. Après sa mort, son nom n'avait fait que grandir. L'Orient l'adorait; à Rome, il passait déjà de bouche en bouche; quelques-uns croyaient, et le monde était en suspens. Or, en ce temps-là, et Néron régnant à Rome, un centurion romain, venant de Campanie par la voie Appia, arriva un jour près du village de Tres-Tabernæ. Vous en voyez d'ici les ruines, ou du moins le site : ce sont ces masures blanches qui brillent au soleil sur la grande route au dessous de Velletri. Le centurion conduisait un prisonnier enchaîné. Il disait l'amener de Judée à Rome, comme accusé de crime d'état. Quoique chargé de fers, le captif n'en marchait pas moins d'un pied joyeux. Il était de petite taille et chauve, mais il avait le nez aquilin et la

Digitized by Google

physionomie distinguée; son œil noir et fin était plein de feu. Il paraissait sexagénaire, mais plus usé par les voyages et les travaux de l'esprit que par la vieillesse. Comme il approchait de Tres-Tabernæ, une troupe d'hommes vint au-devant de lui, et s'étant joints, ils s'embrassèrent avec effusion et rendirent grâces à Dieu.

Et quand ils eurent cessé de prier, les nouveau-venus dirent au prisonnier : — « Voici ; aussitôt que nous avons eu de vos » nouvelles par les frères de Pouzzol, et que nous avons su que » vous veniez à Rome, nous avons quitté la ville pour venir » au-devant de vous. » — Et ils paraissaient tous avoir pour lui un grand respect, et ils soulevaient ses chaînes pour le soulager. — « Hommes frères, leur répondit-il d'une voix simple et grave, » quoique je n'aie rien commis contre le peuple, ni contre les » coutumes des pères, toutefois j'ai été arrêté à Jérusalem et livré » entre les mains des Romains, qui, après m'avoir examiné, me » voulaient relâcher, parce qu'il n'y avait en moi aucun crime » digne de mort. Mais les Juifs s'y opposant, j'ai été contraint » d'en appeler à César; » — car, quoique né à Tharse en Cilicie, le captif était citoyen romain (1), — « sans pourtant, que j'aie » dessein d'accuser ma nation. Voici, ajouta-t-il en secouant » ses fers ; c'est pour l'espérance d'Israël que je suis chargé de » cette chaîne : or sachez que le salut de Dieu est envoyé aux » Gentils, et qu'ils l'entendront. »

Il prononça ces dernières paroles avec l'éloquence persuasive de la conviction, et la foi brillait sur tous ses traits : la foi passa dans toutes les ames.

Tout en parlant, ils avaient repris ensemble la route de Rome. Le centurion, qui ne comprenait rien à cette scène, ne put

---

(1) Tharse devait ce privilége et cet honneur à un bienfait particulier de l'empereur Auguste.

Digitized by Google

s'empêcher d'en être étonné, presque ému, et il fixa sur son prisonnier un œil de respect et d'admiration.

Or, savez-vous quel était ce vieillard qui marchait là-bas captif vers cette Rome qu'un siècle auparavant Spartacus en armes avait menacée du haut de la montagne? — C'était l'apôtre des Gentils, c'était saint Paul.

Dites-moi si vous trouvez sous les cieux d'aucun pays, dans l'histoire d'aucun peuple, des rapprochemens de cette éloquence, et une telle philosophie, une telle poésie de dates et de faits? Quant à moi, je n'en connais point, et je dis que c'est dans la Campagne de Rome qu'il faut venir pour trouver de semblables poèmes. Vue ainsi et d'ici, l'histoire de ce grand passage du monde païen à la loi chrétienne ne vous semble-t-elle pas se coordonner, s'harmoniser admirablement dans ses parties, et constituer cette unité providentielle et sans réplique que poursuit l'œil investigateur de la Science Nouvelle (1) ?

Je sais bien que les esprits forts, s'il y en a encore, que les esprits fragmentaires, et il n'y en a que trop, vont me rire au nez, et me dire que tout cela n'est qu'imaginations et hasard, pur. Moi qui ne comprends pas le mot hasard et qui ne vois pas d'imagination dans les dates, je tiens de tels esprits pour infirmes; et l'on ne prend pas plus pour compagnons de pensée ces impotens-là, qu'un boiteux pour compagnon de route. Le monde invisible des principes a, comme la nature visible, ses points de vue et ses rapprochemens; il a ses rapports et ses liaisons, ses effets et ses causes. Nier ici, c'est n'avoir pas d'yeux, ou avoir des yeux pour ne point voir; et l'homme qui, après avoir contemplé les champs merveilleux du passé, s'en vient me dire gravement: — Ce sont des faits et du hasard! — est tout juste, à mon sens, de la force du voyageur clairvoyant qui tout à l'heure nous disait : — La

(1) *La Scienza nuova.* C'est le nom donné par Vico à la vraie philosophie historique, et le titre même du bel ouvrage où il en a posé les bases et osé, le premier peut-être, déduire les faits des principes.

Digitized by Google

Campagne de Rome, c'est du blé! — Mon Dieu! pardonne-leur, car ils ne savent ce qu'ils disent!

En tous cas, mon ami, le hasard serait un fort habile dramaturge; car le drame dont je viens de vous esquisser à grands traits quelques scènes n'a son pareil, je ne dis pas dans aucune littérature, mais dans aucune histoire, mais sous aucun soleil.

Il est coupé en trois journées comme les tragédies espagnoles. La première s'ouvre à Capoue; mais bientôt la scène change, et l'on voit Cora, les champs Pomptins, tous ces lieux où nous sommes, puis successivement la Lucanie, le Pô, le Samnium, toute l'Italie enfin, jusqu'à Pestum, où la mort de Spartacus clot le premier acte. Les acteurs de cette grande journée, qui est comme l'exposition du drame, vous les connaissez. D'une part Rome, son dur patriciat, ses légions, ses plus grands capitaines, sa république défaillante; de l'autre, un pâtre et cent mille esclaves de tout pays, — remarquez ce fait, car il est immense, — réunis pour la première fois sous le drapeau commun de l'égalité. C'est l'appel de la victime à la force; tout se passe en combats, en carnages. Le glaive parle seul, et le glaive seul répond. C'est que l'esclave avait besoin avant tout de se faire craindre du maître, pour que le maître apprît à respecter l'esclave; cette effrayante initiative, cette sanglante révélation de sa puissance, étaient nécessaires à la reconnaissance prochaine de son droit. Il était armé pour une conquête, et il préludait par la révolte et par la terreur à l'affranchissement. Cette grande œuvre préliminaire et préparatoire une fois accomplie, la mission du berger thrace l'était aussi, il ne lui restait plus qu'à mourir; car si la force constate, si elle renverse, il ne lui est pas donné de fonder. Ce noble rôle appartient de droit à l'intelligence, et n'appartient qu'à elle.

C'est alors que s'ouvre la seconde journée.

Celle-ci, aussi pacifique que l'autre fut guerrière, se passe à Jérusalem. Plus de combats, plus de carnages; aux gladiateurs violens, aux esclaves déchaînés succèdent des cœurs simples, des pêcheurs, des péagers, de paisibles prolétaires; au tumulte des

Digitized by Google

camps, les discussions du temple; à l'épée, la parole. C'est un charpentier, c'est le Christ prêchant les masses du haut de la montagne, nourrissant le peuple du pain de vie et de vérité, réformant la morale humaine par l'amour, détrônant l'erreur par la pensée, et proclamant, au nom de tout ce qui est saint dans l'homme, le dogme de l'égalité. La matière et la sensualité tombent dans la poussière et le mépris; l'intelligence et la moralité montent à l'autel; la charité descend comme une rosée au fond des ames pour les féconder; l'amour des frères émeut toutes les entrailles; la grande ère d'affranchissement et de réhabilitation commence; et le Calvaire clot la seconde journée.

La troisième s'ouvre sur la route de Damas. Un cavalier s'avance vers la ville, enflammé de haine contre la victime de Golgotha, et rouge encore du sang d'Étienne le martyr. Messager de mort, il vient porter la persécution et le carnage au milieu des premiers Nazaréens; tout à coup une vive lumière resplendit du ciel tout autour de lui comme un éclair, et il tombe à terre, et une voix se fait entendre, disant : — Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu? — Et il répond : — Qui es-tu, Seigneur? — Et le Seigneur lui dit : — Je suis Jésus que tu persécutes; pourquoi regimbes-tu contre les aiguillons? — Et lui, tout tremblant et tout effrayé, reprit : — Seigneur, que veux-tu que je fasse (1)?

(1) Cette vision de Saint Paul, toute symbolique, est l'une des plus belles allégories, un des mythes les plus poétiques du Nouveau-Testament. Jamais, que je sache, dans aucune langue, on n'a représenté en traits si vifs, ni revêtu d'emblèmes si brillans et si diaphanes, ces soudaines illuminations de l'intelligence, sorte de manifestations intimes, et, si l'on veut, miraculeuses, cri de conscience qui éveille le génie, étincelle électrique qui l'enflamme, inspirations spontanées dont l'histoire des grands hommes est pleine. C'est e *Anch'io son pittore!* de l'artiste italien; c'est Thucydide aux jeux olympiques; Saint François sur les rochers de l'Alverne; Képler devinant d'instinct les *Lois* du ciel; Newton, quand la pomme tombe à ses pieds; c'est Alfiéri devant les tombes illustres de Santa-Croce; c'est Jean-Jacques en pleurs sous l'arbre de Vincennes. Pas un génie supérieur enfin qui n'ait eu sa vision de Damas.

Digitized by Google

Et Saul, comme le Sicambre, fit ce que Dieu voulait : il brûla ce qu'il avait adoré, et il adora ce qu'il avait brûlé.

Choisi du ciel pour propager, pour fonder la loi nouvelle, il devient l'apôtre des Gentils ; il part, il va chez les nations étrangères, il les convertit à l'amour et à l'égalité ; il célèbre la Pâque à Troie ; Damas, Antioche, Tyr, Césarée, l'Asie-Mineure, tout le Levant retentit du nom du charpentier de Bethléem ; Athènes, Corinthe, la Grèce entière s'en étonne et s'émeut aux prédications de l'apôtre. Impétueux tour à tour et patient, touchant ou fort, toujours simple, toujours clair, il déploie partout son zèle et son éloquence, il fonde partout des églises et règne sur toutes en dictateur. Il vient à Jérusalem ; traîné au pied des tribunaux par le Souverain-Sacrificateur, il confesse sa foi et son Dieu ; il en appelle à César, s'embarque pour Rome, et y entre chargé de chaînes ; car c'est la parole, et non l'épée, qui doit convertir la terre.

Jésus et Spartacus avaient lutté deux ans, celui-ci dans les montagnes par les armes, celui-là à Jérusalem par l'esprit ; l'un pour détruire, l'autre pour fonder : saint Paul aussi prêcha deux ans l'Évangile dans cette capitale du monde ancien, qui n'avait été préservée de la juste colère des esclaves que pour devenir la capitale du monde nouveau, le centre, l'ardent foyer de la civilisation chrétienne ; que pour proclamer elle-même, à la face de l'univers, l'émancipation de ces esclaves, qu'elle avait naguère noyés dans leur sang, et, reine auguste assise sur le trône des trônes, revêtue de la pourpre des pourpres, dicter enfin des lois à tous les Césars, au nom de l'humble charpentier.

Le Pape, donc, symbole tout populaire, tribunat suprême, sacerdoce d'élection et d'intelligence, où Spartacus, Jésus et Paul (1) viennent se résumer et se fondre, le Pape est le dé-

(1) Saint Paul est la tête politique du christianisme. C'est lui qui l'a formulé, constitué, développé. On doit à ce titre le regarder comme le premier Pape,

Digitized by Google

nouement du drame, magnifique trilogie qui n'a rien d'égal à sa grandeur que son admirable unité; car, et déjà sans doute vous l'avez remarqué vous-même, le nom seul des acteurs a changé; le vrai héros, le héros invariable du drame, celui qui arma Spartacus et combattit avec lui sur les monts de la Lucanie, celui qui prêcha par la voix du Christ dans les temples de Jérusalem, qui voyagea avec Saint Paul de peuple en peuple, qui sanctionna l'Évangile, jeta les bases du Vatican, celui, en un mot, qui vainquit et finit par monter en triomphe au moderne Capitole pour y régner des siècles, c'est un principe éternel, l'égalité.

Mais il a subi la loi du progrès, il a marché avec la science, avec l'esprit humain. Du trône des théories et du sacerdoce, il aspire depuis quatre siècles à descendre sur le terrain large et pratique des applications sociales; l'émancipation veut s'étendre; elle gagne de proche en proche, et un nouveau drame se joue sur la scène européenne. Autres formes, même unité; autres noms, mêmes rôles. Wiclef et Henri VIII, Jean Hus, Luther, Gustave-Adolphe et Coligny, Calvin et Spinosa, Socin et Vico, Voltaire et Jean-Jacques, tels sont les acteurs du premier acte. Le second, sanglant et terrible, se déroule sous nos yeux depuis quarante ans. Mirabeau, la Convention, Napoléon, ont tour à tour occupé le théâtre et fait leur œuvre; et si la première journée fut lente, la seconde a marché vite. La révolution de juillet n'en est qu'une scène, et le dénouement se précipite à pas de géant (1).

---

bien plus que Saint Pierre qui renia trois fois son maître, et qui n'a presque dû sa faveur qu'à un calembourg. Pierre ou Paul du reste, peu importe le nom, le vrai pape fut le principe.

(1) Tout ceci aurait besoin d'être longuement développé, et le sera plus tard. C'est là comme autant de titres de chapitres à remplir. L'auteur en a déjà esquissé un dans cette *Revue* (*Les Trois Principes*, livraison de janvier 1832). Cet article préliminaire n'était lui-même qu'une manière d'introduction à quelque chose de plus complet et de plus ample.

Digitized by Google

Mais pardon, mon ami, cette excursion m'a emporté si loin de la Campagne de Rome, que j'avais perdu de vue Spartacus, Saint Paul, Cora, les Marais Pomptins, et jusqu'à ce Mont-Albane où je vous ai laissé et où vous m'attendez.

Je reviens à vous.

Autant les rapprochemens, quand ils sont forcés et cherchés pour l'effet, me paraissent puérils et arbitraires, autant ils sont frappans, rationnels, féconds en enseignemens, alors qu'ils naissent comme ici des faits, des lieux, des dates. Il est des cas où ils constituent presqu'à eux seuls la philosophie de l'histoire.

Tel est, à ce point de vue, l'immense intérêt des champs latins, qu'évoquant d'ici une à une l'ombre de tous les peuples qui les sillonnèrent, on peut voir défiler sous ses yeux, comme en une vaste galerie, les destinées de l'humanité. Franchissons les siècles, sautons des tems antiques à des tems plus modernes, de la République au Bas-Empire; laissons Porsenna l'étrusque, le gaulois Brennus, et Pyrrhus l'albanais, et Annibal l'africain, qui tous quatre campèrent à nos pieds; laissons dans leurs tombeaux tous ces demi-dieux de l'histoire, pour évoquer du leur les héros méconnus de cette époque dite barbare, qui fut contemporaine du christianisme, et qui, aube orageuse de la civilisation chrétienne, amena sur la scène du vieux monde, pour le retremper, de nouvelles races, des vertus nouvelles.

Tous ont campé dans ces plaines, et tous y vainquirent. Le cavalier blond, au yeux bleus, qui ouvre ce long cortége de conquérans, est le premier et le plus illustre des chefs du Nord, celu qui ouvrit les Alpes aux peuplades septentrionales, le fondateur enfin de cette grande monarchie des Goths, qui domina des siècles la moitié de l'Europe, c'est Alaric. Chrétien ardent, c'est lui qui consomma en Grèce, par les armes, l'œuvre pacifique de Saint Paul, détrônant les faux dieux et renversant leurs autels. En vain Minerve armée de l'égide, en vain l'ombre d'Achille, se dressèrent-elles menaçantes sur les murs d'Athènes (1); Jupiter

(1) C'est une légende consignée dans les chroniques contemporaines ou à peu près.

Digitized by Google

mordit la poussière sous l'épée du Barbare, et le Crucifié monta vainqueur au Parthénon.

Mais le soleil italien appelait le fils du Nord : — « Je sens » en moi, disait-il à l'ermite de Ravenne, quelque chose qui me » pousse à détruire Rome. » — Il arrive, il touche au Tibre, il assiége trois fois la ville éternelle, trois fois il s'en empare ; mais Rome chrétienne est religieusement respectée dans ses temples, dans son culte, dans sa foi nouvelle : c'est Rome païenne qui achève de mourir sous ses coups ; c'est le dernier prestige du culte ancien qui s'évanouit, et l'oracle intérieur est accompli.

Un seul fait, consigné par l'histoire, résume la double mission d'Alaric : mépris et destruction du passé, foi dans l'avenir. Dédaignant pour lui la vieille pourpre impériale des Auguste et des Trajan, il la repousse comme un lambeau du paganisme et; tandis qu'il en revêt par dérision un simple officier du prétoire, il incline son front superbe devant la robe grossière d'un diacre, il baise la poussière du tombeau de Saint Pierre. Sa tâche faite, il part, il va mourir en Calabre.

Les Alpes ouvertes et le charme rompu, le Septentrion arrive à flots, il déborde, il inonde la Campagne romaine, et le torrent ne cesse plus de couler.

Voici Genséric le vandale : son bras menaçant était levé sur Rome, la voix d'un prêtre l'a désarmé. Après lui s'avance le puissant roi des Hérules, Odoacre, qui va recueillir à Naples l'héritage du dernier César et régner sur l'Italie tout entière. Un autre roi le suit : c'est son vainqueur et son héritier, c'est l'ami de Cassiodore, c'est Théodoric. Là-bas, sur Terracine, brillait un de ses châteaux-forts, et pour lui du moins la postérité ne fut pas sans justice. Ravenne fut sa capitale, et il y dort à côté du Dante. Ce camp tumultueux dont les tentes blanchissent dans la plaine pomptine, c'est le camp des Goths ; ce soldat porté par eux sur le pavois, Vitigès. Il partit général, il revient roi, et le voilà qui prend la route de Ravenne pour aller épouser la fille de Théodoric et s'allier par elle au sang royal.

Digitized by Google

Tournez les yeux vers Palestrine; cette poussière qui obscurcit les cieux, ces cris de guerre, ces clairons qui retentissent dans la montagne c'est Totila. De Cumes et de Bénévent qu'il a conquis, il vient défier Bélisaire et prendre Rome sous ses yeux. Brave mais prudent, mais éclairé surtout et plein de justice, il respecte les hommes, la religion, les arts; et quoique vainqueur, il fait bénir en lui les vertus du Nord. Sa mort entraînera la chute de la monarchie de son ancêtre Théodoric, et sera pleurée des vaincus et des vainqueurs.

Mais le fleuve humain n'est pas tari, il roule toujours à flots impétueux. Bisantins, Lombards, Francs, Maures, Normands, pas un peuple n'y manque. Ce qu'il s'écoule d'hommes en ces solitudes tient du prodige. Il en vient du nord, il en vient du midi, de tous les points du globe. On dirait, tant il en passe, que l'Afrique et l'Asie se soient donné rendez-vous là, comme s'il fallait s'abriter, au moins une nuit, dans ce grand caravansérail de l'occident, posada nue et silencieuse, pour prendre place au rang des nations européennes. Et en effet toutes ces nations, nos mères, qui labourent aujourd'hui la vieille Europe, toutes les dynasties que le tems y a dévorées, toutes celles qui y règnent encore n'ont-elles pas toutes en leur tems fait le pélerinage du désert, toutes reçu le sacre de Rome?

Que d'émotions, que d'idées de tels rapprochemens ne font-ils pas naître! C'est à la refonte du genre humain que nous venons d'assister du haut du Mont-Albane; la Campagne de Rome est le vaste creuset où s'élabora ce grand œuvre (1).

---

(1) Cette grande fusion des nations du nord et du midi, qui ouvre la société chrétienne et qui la fonda, est un événement unique dans l'histoire, et le plus capital que présentent les annales connues. Nulle part, si ce n'est peut-être sur ces vieilles terres asiatiques que nous ignorons, une régénération si complète ne s'opéra, et cela par des moyens si gigantesques. La Campagne de Rome, qu'en ce sens on pourrait appeler l'Orient de l'Europe, est, sinon le berceau des Barbares

Digitized by Google

Mais je m'arrête. Si l'on se livrait sans retenue à ses souvenirs, si, après le Bas-Empire on évoquait le Moyen-Age, et après lui les époques modernes de la Renaissance et de la Révolution, il faudrait camper des semaines sur cette montagne à voir passer et repasser au pied tous les papes, tous les empereurs, toutes les armées, tous les condottieri, tous les savans, les poètes, les rois couronnés ou découronnés qui ont traversé ces champs illustres, depuis Robert Guiscard et Grégoire VII, Dante et Luther, jusqu'à ces Stuarts de tous les royaumes qui y viennent ensevelir leurs douleurs royales, et à ces généraux de la république française qui y ont arboré les trois couleurs. Napoléon seul y manque, mais il en est de lui comme des images de Cassius et de Brutus, son absence même l'y rend plus présent.

Après une si longue halte sur les hauteurs, vous aspirez sans doute à regagner les plaines et à contempler d'autres sites; le jour baisse, partons. — Mais où aller? l'Angélus sonne; les cloches des villes et des villages marient leurs voix éthérées dans les cieux déjà sombres, et, rappelant chacun au foyer, elles

---

(Barbare ici ne veut dire qu'étranger), au moins le théâtre de leur première action politique. Il fallait leur courage guerrier, leurs vertus mâles et viriles, leur vigueur corporelle et leur robuste santé, pour retremper profondément le corps italien, tombé au physique, et plus encore au moral, dans la langueur et le marasme. L'Italie des Empereurs était en décrépitude. Le tableau qu'en trace Tacite fait peur. C'était un tronc pourri qui ne pouvait plus rien porter. Il s'agissait cependant d'y enter le christianisme, plante jeune et vivace qui jamais n'y eût pris racine sans cette sève septentrionale qui vint le rajeunir et le féconder. Le tems était venu d'ailleurs du mélange des peuples et de la fraternité universelle. L'orgueil du *civis* romain devait fléchir sous l'épée du Barbare, pour reconnaître en lui son égal et son frère. Le Christ avait dit : Aime ton prochain comme toi-même; or le prochain, c'est le Samaritain, comme le Juif, le Goth comme le Romain. D'épaisses ténèbres enveloppent encore le premier âge de la civilisation chrétienne, et il serait tems que la philosophie y jetât son flambeau, ne fût-ce que pour réhabiliter les Goths, races généreuses, que l'injuste postérité n'a que trop long-tems calomniées. C'est un beau plaidoyer à écrire, et une belle cause à défendre.

Digitized by Google

nous avertissent en chœur que les nuits du Latium sont pleines d'embûches et de périls : dans les montagnes, le poignard des bandits ; dans la plaine, le poison du mauvais air. Où fuir pour tromper l'un et l'autre ?

L'épaisse forêt qui revêt les côtes n'a il est vrai ni poison (1) ni poignard ; elle nous offre un refuge, mais la route est longue et la nuit gagne. Là d'ailleurs en ces bois déserts, les sangliers, les javelots du porc-épic, et ces buffles, hôtes farouches des marécages, dont les mugissemens roulent jusqu'à nous, sont comme autant de piéges tendus aux pas du voyageur. Un asile plus sûr nous est ouvert ici même, chez nos voisins les moines, dont le cloître aérien plonge et noircit déjà dans l'ombre. Sonnons la cloche du monastère, attendons-y le jour sous la double protection des brises pures de la montagne, et de la superstition des bandits, dont l'audace expire au seuil de la maison sainte; et, comme ce soir nous avons assisté du haut du belvédère aux destinées du monde, ainsi demain nous y assisterons au plus magnifique des spectacles de la nature, au lever du soleil sur la Campagne de Rome.

J'entends le frère tourier, la porte s'ouvre. — Entrons.

Maintenant que nous voici dans la cellule hospitalière et sûre, jetez les yeux sur l'espace. La nuit est tranquille et fraîche; la mer invisible murmure au loin, le lac d'Albane à nos pieds, et le miroir de Diane réfléchit les étoiles du ciel. Quel silence ! quel repos sur ces monts, dans ces campagnes où la nature et l'homme à l'envi soulevèrent tant d'orages ! Les ténèbres règnent sur ces crêtes qu'illuminaient les volcans; bercés sur la mousse et les fleurs, les lacs dorment au sein de ces cratères béans, d'où jaillissaient des rochers en flammes; où bouillonnaient des torrens de lave ardente, des forêts sombres ondoient aux vents.

(1) Il est reconnu en physique comme en agriculture, c'est-à-dire en principe comme en fait, que rien n'assainit mieux l'air que les forêts; j'en ai fait l'expérience, non-seulement dans les Maremmes toscanes et romaines, mais sur les côtes de Calabre et de Sicile infectées de la *mal' aria*.

Digitized by Google

Et cette plaine obscure et muette, sépulcre d'hommes et de gloire dont nous venons d'évoquer tant de mânes, ne vous semble-t-il pas y voir comme autant d'ombres soulever leurs pierres funèbres, et, drapées dans leur linceul, errer autour de la ville sainte? Pour moi je ne sais, mais tous mes sens à la fois sont ébranlés, et telle est sur moi la puissance de tous ces noms, telle est ma sympathie pour tous ces augustes morts, qu'après m'être apparus au soleil, les voilà tous et bien d'autres encore, qui reviennent pour moi dans les ténèbres. J'en vois surgir des monts, des plaines, de tous les champs de bataille, de toutes les cités en ruines; le Tibre même et le tombeau vivant des Vestales rendent leurs victimes; la cendre des bûchers antiques revient à la vie, et, jusques au sein ténébreux des mers, tout se peuple à mes yeux de ces blancs fantômes. Qu'il porte la tiare ou le casque, le bandeau royal ou le bonnet phrygien, nul ne manque au rendez-vous nocturne; ils forment une chaîne silencieuse et sans fin, et il en sort tant de sépulcres qu'on les dirait conviés par la nuit à quelque fête des morts.

Mais l'aube point, et la dantesque vision s'évanouit.

Qu'avec elle donc s'évanouissent et se replongent dans le silence du néant tous ces souvenirs dont le tourbillon m'entraîne, et m'étourdit comme un vertige. Le jour naît. D'autres scènes, des scènes plus douces nous réclament; reposons-nous du passé dans le présent, des orageuses contemplations de l'histoire humaine dans les contemplations calmes de la nature.

Les rocs arides et dentelés du pays des Herniques ondoient déjà dans cette atmosphère rougeâtre, gaze vaporeuse et diaphane, dont le soleil s'enveloppe à son lever. Il va paraître.... il paraît, et le spectacle commence.

Le Mont-Lepini est le premier atteint, et sa tête blanchâtre se ceint comme d'un bandeau de feu. L'incendie gagne; il surprend, il enflamme la pyramide hardie du Cacume, glisse sur les roches étincelantes qui couronnent Terracine, y laisse sa rouge empreinte, et va embraser au bout du désert les soli-

Digitized by Google

tudes aériennes de Circé, allumées comme un phare colossal au bord des mers. Sortant île à île des vapeurs du matin, l'archipel de Ponza brille au loin comme une flotte en mer, et la Méditerranée berce à l'entour ses lames d'or.

Des rochers herniques, le soleil court de pic en pic sur toute la Sabine. Les monts de Palestrine et de Tivoli, le Lucrétile et les Monts-Cérauniens, tous enfin jusqu'au Soracte, phare du désert comme l'écueil de Circé l'est de l'Océan, tous sont frappés à leur tour; et la lumière matinale va expirer sur les pentes boisées du Cimino, dont la longue chaîne ondulante encadre l'horizon de sa ceinture de forêts.

Notre tour vient enfin, et nous-mêmes sommes envahis. Le Mont-Algide, l'Ariane, l'Artémise, et, avant tous ses rivaux, le belvédère royal où nous sommes, ont successivement vu s'enflammer leurs cimes. Plus bas que nous, déjà les collines de Tusculum sont inondées. A voir toutes ces crêtes en feu, à voir ces fleuves de lumière descendre radieux des hauteurs, rougir les rochers et les bois, on dirait un volcan nouveau et de nouveaux courans de lave ardente roulant des montagnes dans les vallées.

Mais à nos pieds, quelle grâce! Les lacs, noirs d'abord, puis bleus, sont métamorphosés en flots d'or; les forêts, et parmi elles la vaste Fajola du Mont-Ariane, leur reine à toutes, étincellent de tous les diamans de la rosée, et, comme sous la baguette des fées, rayonnent de mille couleurs et de mille feux. Albane, Aricie, Némi, l'antique Lanuvium, balcon du désert, Velletri, au milieu des vignes et des vergers; ici la villa papale de Castel-Gandolfo, près les toits champêtres de Marino; là les noirs créneaux de l'austère abbaye de Grotta-Ferrata, sous les villas blanches et somptueuses de Frascati; tous les villages enfin, tous les hameaux, toutes les fermes, tous les couvens entés sur les collines, semés sur leurs flancs, à demi cachés sous leurs ombrages, tout luit, tout s'anime, tout reprend vie, éclat, jeunesse, parfums; rien ne manque à la fête: c'est comme une création

Digitized by Google

nouvelle et spontanée ; comme une oasis en fleur au milieu des sables; comme une île enchantée sortant toute parée du sein des flots.

Cependant la plaine, dont la nudité morne s'étend comme une vaste mer autour de ces élysées si frais, si rians, la plaine longtems dans l'ombre, en sort peu à peu et déroule, comme autant de vagues, les larges plis, les vastes ondulations de ses terres remuées et volcaniques. Le soleil la sillonne par bandes lumineuses et inégales ; les hauts points, seuls en relief, brillent seuls encore, les lieux bas sont obscurs et invisibles. Tous ces sillons de ténèbres et de lumière qui se croisent ; ces crêtes resplendissantes, brusquement coupées de noires crevasses; toutes ces luttes du jour qui conquiert, de la nuit qui résiste et cède le terrain pied à pied, tout cela fait ressortir les profondes inégalités de la Campagne de Rome, qui, vue d'en haut et au plein midi, paraît plane et unie comme les Marais Pomptins. Mais le coucher, et mieux encore le lever du soleil remettent en saillie les aspérités multipliées du sol, et, instruisant l'esprit par la vue, restituent aux champs romains les grands effets qui leur appartiennent.

Mais les ténèbres sont vaincues. Comme il a conquis toutes les montagnes, le soleil a conquis toutes les plaines. Des derniers sommets herniques aux marines de Pyrgos et de Paola, il a descendu un à un tous les gradins de l'amphithéâtre, il a pris possession de l'arène en vainqueur : vallées ou coteaux, plus rien n'échappe à ses traits ; il règne, et du Cacume au Cimino la Campagne entière n'est qu'un champ de feu.

Mais à quoi bon tant de splendeurs?—Aquéducs rompus et taris; voies antiques où personne ne passe; temples, villes, tombeaux en ruines, qui n'ont plus ni dieux, ni vivans, ni morts; campagnes dépeuplées, air empoisonné, forêts muettes, marais fétides que sillonna jadis la charrue et qu'elle ne sillonne plus; ports comblés, grèves abandonnées, mers désertes comme les campagnes, et où ne mouille aucun navire : voilà ce qu'en toute

Digitized by Google

sa gloire, ô Rome ! le soleil éclaire aujourd'hui, du haut de tes cieux, ce que le voyageur contemple du haut de tes montagnes.

Tant d'éclat sied-il à tant de désolation ? Ce gai sourire du matin vermeil, ces splendides clartés du midi, tous ces airs de jeunesse et de fête siéent-ils à ton grand âge et à ton adversité ? Dans l'infortune on prend le deuil. Mieux vaut pour toi dans ton affliction le soir et sa mélancolie, le crépuscule et ses demi-teintes; mieux valent ces nuits trop courtes dont la pudeur voile au moins ta nudité. Et, que t'aura servi, reine déchue, d'ensevelir ta honte et ta vieillesse dans la solitude, si chaque jour le soleil, impitoyable témoin des vicissitudes humaines, vient insulter par son luxe à ta misère, par ses pompes éternelles à ta fortune, comme si chaque jour il te venait demander compte de ton passé ?

Et c'est en vain qu'il illumine encore la Coupole du Vatican. Le Vatican fut l'étoile dumonde, il ne l'est plus. Le monde en cherche une autre, il a l'œil sur d'autres cieux, et, comme Gama, il double le cap. La Basilique papale est donc, comme le reste, une ruine, ruine debout encore comme les Pyramides, et presque leur égale en grandeur et en majesté, mais ruine aussi bien qu'elles, se dressant comme elles dans la solitude; basilique funèbre desservie au désert par des ombres.

Et ne sont-ce pas en effet des ombres que ces prêtres-rois de la cité sainte? Moines à la robe de bure, Prélats à collets de soie, Cardinaux à la toge de pourpre, ne sont-ils pas tous, comme les consuls, les sénateurs, les tribuns, des ombres du passé ? Chants sacrés qui ravissaient nos ancêtres; paroles jadis vivantes, qui enfantaient des armées, qui conquéraient le Saint-Sépulcre et des royaumes; poésie des images, esprit des symboles, sainteté du temple, pompes des cérémonies, tout cela est du passé; et le Grand-Pontife même, sous sa tiare infaillible, n'est que le dernier écho d'une voix sublime, mais éteinte; le dernier reflet d'un flambeau radieux en son tems, mais éteint comme elle. Au cœur du pasteur et du troupeau, à l'autel comme au foyer, à la charrue

Digitized by Google

comme au forum, partout la foi manque, et sans elle, tout culte est mort; car c'est elle qui vivifie le dogme, et si, elle ne le crée pas, elle le féconde. Or, la double philosophie des siècles et de la science humaine a dès long-tems sapé le dogme; idole aux pieds d'argile, il a croulé sur leurs coups, et l'incrédulité règne et prêche jusqu'au sein du Vatican.

Mais l'esprit survit à la lettre, et, si le dogme est mort, la foi ne l'est pas; parce que la foi, phénix éternel, ne peut mourir. Transfuge de Rome et des temples, elle ne l'est pas du monde; elle erre de peuple en peuple, et trouve un temple encore au cœur de chaque homme, et, dans chaque homme, un prêtre. Mais autant de prêtres, autant de cultes. L'un sert Mammon et ne croit qu'en lui, l'autre ne croit qu'à la naissance et sacrifie au prestige des noms; celui-ci met sa foi dans l'art, celui-là dans la science; on tue ici au nom d'une idée qu'on appelle roi, là on meurt pour une autre, la république.

Ainsi, partout des croyances; ainsi, la foi partout a des autels; les dieux seuls sont différens. Mais cette anarchie même doit enfanter l'unité. De tous les dogmes dispersés surgira le dogme suprême qui les ralliera tous dans une grande synthèse, parce que tous il les contiendra; et, des fragmens épars de tous les temples, s'élèvera le temple unique, panthéon jeune et auguste, qui réunira sur le même autel tous les dieux errans de l'humanité.

Travaillé de malaise et de doute, et de je ne sais quelle vague inquiétude, le monde attend quelque chose. Il souffre, mais il espère. Le jour approche peut-être, — car déjà sont morts bien des Spartacus, — où paraîtra le Christ, homme ou peuple, qui doit, non révéler, mais constater, mais formuler la religion nouvelle. Puis viendront les Saint Paul pour la prêcher, pour la répandre; un Constantin, un Grégoire, pour l'asseoir sur tous les trônes; des Dante et des Milton, pour la chanter; des Raphaël pour en peindre les martyrs et les saints; un Michel-Ange pour les tailler en marbre, et pour jeter enfin dans les cieux la coupole de la grande basilique des nations.

Digitized by Google

Mais où donc viennent de m'entraîner encore et Rome, et sa Campagne, et son Vatican? Toujours dans le passé ou dans l'avenir, jamais dans le présent, je retombe sans cesse, et malgré moi, de la nature à l'homme. C'est de la nature pourtant que je voulais vous parler, et à peine l'ai-je effleurée. Maintenant il est trop tard ; les dimensions de cette épître sont telles, qu'il faut la clore, et, comme ces avocats qui se noient l'exorde, me taire avant presque d'avoir dans abordé le sujet. Toutefois c'est moins ma faute que celle dusujet même. Il en est de lui comme des pays de montagnes ; en gravit-on une, dix autres se présentent, et plus on monte, plus l'horizon s'étend. Une autre fois, mon cher ami, je vous ferai monter moins haut, et, après avoir contemplé la Campagne de Rome au point de vue historique, nous la contemplerons au point de vue actuel, nous renfermant cette fois dans le désert romain tel qu'il est aujourd'hui, avec ses pâtres nomades, ses troupeaux errans et libres, ses moissons gigantesques, ses vastes métairies, son agriculture enfin et sa misère, aussi grandioses l'une et l'autre que sa nature et son histoire. Car là tout est grand.

En attendant ma seconde dépêche, pardonnez-moi les dimensions indiscrètes de la première, et permettez que je me déclare ici publiquement votre admirateur et votre ami. Ce sont deux titres dont je m'honore.

CHARLES DIDIER.

Paris, 2 novembre 1832.

Digitized by Google

MÉLANGES.

SUR QUELQUES PARTICULARITÉS DE LA VIE DE NEWTON.

La biographie d'un grand homme est, en quelque sorte, un monument religieux destiné à perpétuer la mémoire de sa vie tout entière, et à couronner les restes silencieux de sa pensée par une effigie plus familière et plus vivante, comme ces statues des morts qu'on élève sur les tombeaux. Il semble aussi que ce dernier honneur, comme celui de la sépulture, soit à la fois le droit et le devoir de la patrie, non que le culte des morts illustres appartienne plutôt à la religion de la patrie qu'à la religion de l'humanité tout entière; mais c'est sur le même sol où leur ame dépose sa dépouille mortelle, que demeurent en même tems tous ces précieux restes de ce qu'ils furent, l'image de leurs traits, et le souvenir de leurs mouvemens et de leurs paroles. C'est donc là que se trouvent pour l'historien, bien plus encore que pour l'architecte du tombeau, les ressources et l'inspiration du travail. Trop de désavantages environnent celui qui se trouve placé dans une contrée étrangère; la tradition vivante est perdue pour lui, et bien des traces éparses et minutieuses disparaissent dans l'éloignement où il se trouve. D'ailleurs les héritages en pays lointains sont difficiles à recueillir, et l'absence jointe au défaut de relations est toujours une cause d'incertitude et d'impuissance. Aussi voit-on souvent les historiens des grands hommes, poussés à l'abstraction par la nécessité, étudier la vie des uns d'après le seul souvenir de leurs actions, et celle des autres d'après le seul souvenir de leurs pensées; et telle est en effet la nature des ressources offertes à leur travail, que la biographie du philosophe est presque uniquement écrite d'après la trace de ses méditations, et celle du guerrier

Digitized by Google

d'après le bulletin de ses victoires. Lorsque je veux sonder la haute pensée qui dirigeait le conquérant, j'ouvre l'histoire pour chercher à y découvrir son intelligence des choses, et toujours l'histoire me le présente s'agitant sur les champs de bataille, en tête des armées; et lorsque ailleurs ma sympathie me porte vers ces grands hommes dont j'admire le génie ou la sagesse, et dans l'intimité desquels je voudrais vivre, je vois partout, au-dessus de moi, le philosophe, et nulle part je ne puis trouver l'homme. Ce n'est donc que par un délicat et ingénieux mélange de la vie domestique et de la vie publique que l'on peut établir l'harmonie des faits, et reconstituer en quelque sorte la réalité de ceux qui ne sont plus. Mais là encore se présente un écueil sur lequel il faut veiller; c'est celui où viennent se perdre ces biographes de détail, connaisseurs du vêtement, ignorans de l'ame, et entre les mains desquels la vie des grands hommes n'est plus que bizarre, parce qu'elle n'est pas moulée sur la forme vulgaire.

Une biographie véritable est donc une œuvre difficile et sérieuse : car pour décrire, il faut comprendre, et il n'est pas donné à tous de comprendre les ressorts cachés qui font mouvoir les grandes choses; il faut savoir s'aider habilement de l'observation du détail pour s'élever à l'ensemble, et s'inspirer de l'ensemble pour animer le détail. Kepler, pour trouver la loi du mouvement des astres, s'appuyait sur le tableau de leurs positions journalières; pour trouver la loi des grands hommes, il faudrait pouvoir s'appuyer sur une base semblable.

Ces réflexions, que nous ne voulons pas étendre davantage, nous sont venues à propos d'une nouvelle publication faite en Angleterre au sujet de la biographie de Newton. Le livre, sans être écrit avec le sentiment de grandeur qui aurait convenu à une telle œuvre, renferme cependant une savante appréciation de quelques-uns des travaux scientifiques de Newton, et mérite surtout l'attention sous le rapport de certains faits de détail, qui viennent répandre un jour tout nouveau sur deux points importans de la vie de ce grand homme. A l'aide de la découverte presque accidentelle de quelques dates et de quelques renseignemens ignorés, M. Brewster décide enfin, d'une manière à peu près définitive, les questions relatives à la nature de l'affection mentale de Newton, et à l'origine de ses traités théologiques, questions jusqu'ici en partie associées et sérieusement controversées. La vie de

Digitized by Google

Newton ne nous étant connue en France que par l'éloge de Fontenelle, inséré dans le recueil de l'Académie des sciences, et l'article de M. Biot, dans la *Biographie universelle*, il nous a paru utile et convenable tout à la fois de rapporter ici les pièces qui doivent aujourd'hui modifier les connaissances que nous avions sur un sujet si important et si grave.

On sait que Newton, arrivé à l'âge de quarante-cinq ans, interrompit presque subitement ses travaux scientifiques, et que son fameux livre des *Principes* ne fut suivi d'aucune autre œuvre capitale. Cette sorte de discontinuité dans la vie philosophique de ce grand homme avait vivement excité la sollicitude de M. Biot, qui pensait avec raison qu'un fait aussi grave de la vie intérieure devait être également marqué à l'extérieur par quelque circonstance saillante. Mais l'obscurité qui entourait l'histoire particulière de Newton couvrait également toute l'histoire de cet événement, dont on savait peu de chose au-delà de ce qui pouvait se déduire de la comparaison des dates des ouvrages de Newton avec la date de sa mort. Une note écrite de la main d'Huyghens sur un de ses manuscrits, appartenant à la ville de Leyde, mit sur la trace de la vérité. Voici cette note que M. Biot publia le premier :

« Le 29 mai 1694, M. Colin, Écossais, m'a raconté que l'illustre » M. Newton est tombé, il y a dix-huit mois, en démence, soit par » suite d'un trop grand excès de travail, soit par la douleur qu'il a eue » de voir consumer par un incendie son laboratoire de chimie, et plu- » sieurs manuscrits importans. M. Colin a ajouté qu'à la suite de cet » accident, s'étant présenté chez l'archevêque de Cambridge, et ayant » tenu des discours qui montraient l'aliénation de son esprit, ses amis se » sont emparés de lui, ont entrepris sa cure, et l'ayant tenu renfermé » dans son appartement, lui ont administré, bon gré mal gré, des re- » mèdes au moyen desquels il a recouvré la santé; de sorte qu'en ce » moment il recommence à comprendre son livre des *Principes*. »

Ce fait, dès qu'il fut connu, eut un grand retentissement, tant à cause de son importance réelle, qu'à cause des conséquences qu'on s'empressa d'en déduire relativement à la tendance de Newton vers les idées théologiques et à la suspension de ses travaux scientifiques. M. Brewster, sans accorder le moindre fondement à tous ces rapprochemens hasardés, a cependant senti qu'il était du plus haut intérêt de parvenir à fixer d'une manière plus précise l'époque et la nature de cette fatale maladie,

Digitized by Google

et c'est ce qu'il a réussi à faire au moyen de plusieurs fragmens, jusqu'ici enfouis et entièrement inconnus. La première pièce qu'il rapporte est un passage extrait d'un manuscrit qui se trouve à la bibliothèque de Cambridge; ce manuscrit est un journal dans lequel Abraham de la Pryme, élève de l'université au tems de Newton, avait l'habitude d'écrire les choses les plus remarquables qui arrivaient à sa connaissance. Voici ce qu'on y lit, en date du 3 février 1692 :

« Je dois raconter ce que j'ai entendu aujourd'hui. Il y a ici un » M. Newton, Fellow du collége de la Trinité, que j'ai vu souvent, et » qui est très-fameux pour son savoir, étant un très-excellent mathématicien, physicien, théologien. Il est depuis plusieurs années membre » de la Société royale; et, parmi les autres savans mémoires et traités » qu'il a écrits, il en a fait un sur les principes mathématiques de la » philosophie naturelle qui lui a fait un grand nom, ayant reçu à ce » sujet, surtout d'Écosse, une foule de lettres remplies de louanges. » Mais de tous les livres qu'il a jamais écrits, il y en avait un sur la » lumière et les couleurs, fondé sur des milliers d'expériences, qu'il » avait été vingt ans à faire, et qui lui coûtaient bien des centaines de » livres sterling. Cet ouvrage, qu'il prisait tant, et dont on faisait tant » de discours, a eu le malheur de périr, et d'être entièrement perdu, » justement lorsque le savant auteur allait y mettre la dernière main. » Cela arriva de la manière suivante. Dans une matinée d'hiver, » M. Newton laissa cet ouvrage sur la table de son cabinet, parmi » d'autres papiers, pendant qu'il allait à la chapelle. La bougie, que » malheureusement il avait laissée là aussi sans l'éteindre, alluma, on » ne sait comment, quelques papiers, d'où le feu, gagnant le susdit » livre, le consuma entièrement avec d'autres écrits précieux; et, ce » qui est tout-à-fait étonnant, il ne fit aucun autre dommage. Mais » quand M. Newton revint de la chapelle, et vit ce qui était arrivé, » chacun crut qu'il deviendrait fou. Il en fut si troublé, qu'il ne revint » pas à lui pendant un mois. On peut voir, dans les Transactions de la » Société royale, une exposition étendue de ce système, qu'il avait » adressée à cette société long-tems avant que le malheur arrivât. »

L'année légale anglaise commençant à cette époque le 25 mars seulement, il faut remarquer que cette date du 3 février 1692 répond à celle du 3 février 1693 sur le continent, et s'accorde par conséquent avec

Digitized by Google

celle d'Huyghens, pour faire remonter l'événement au commencement de décembre 1692.

Le trouble dans lequel tomba l'esprit de Newton, à la suite de ce coup inattendu qui lui enlevait le fruit de tant de méditations et de travaux, ne fut certainement point une démence complète, mais une de ces affections cruelles qui viennent souvent assaillir le génie dans les espaces où il s'élève, et le ramènent forcément à la condition de la terre. Que la cause essentielle d'une altération si profonde dans la destinée d'un grand homme se soit réellement rencontrée dans le hasard d'un incendie, c'est ce dont il est heureusement permis de douter, et il est bien plus consolant et plus religieux de penser que cet accident n'en fut que l'occasion, et, pour ainsi dire, le signal. Tant de travaux magnifiques sur l'analyse, sur l'optique et sur l'astronomie étaient sortis de cet homme, que le flambeau de son génie devait commencer à pâlir et à verser moins de lumière. Il en est des ressources de l'esprit comme de celles du corps : les ménagers seuls en jouissent long-tems; mais à eux n'appartiennent ni la puissance ni la gloire, toujours fidèles au dévouement, et toujours amies des splendides dépenses. Newton vécut encore une longue vie, entouré de l'admiration de l'Europe savante et des honneurs de son pays, mais les grandes inspirations ne vinrent plus; la jeunesse l'avait fui. Au reste, pour bien se représenter la nature de la mélancolie sous le coup de laquelle Newton commença cette seconde période de sa longue existence, on ne saurait mieux faire que de se laisser aller à l'impression qui sort de quelques lettres familières, écrites par lui à cette fatale époque, et retrouvées aujourd'hui seulement par le docteur Brewster.

La première de ces lettres, adressée à Locke dont, il était l'ami, caractérise d'une manière frappante cette état de misanthropie qui souvent domine les hommes les plus forts, attachant opiniâtrément leur pensée à tout ce qui peut nourrir leur humeur chagrine, et entretenir l'irritation où ils se plaisent, l'amitié; par les souvenirs de douceur qu'elle rappelle, n'est plus qu'un tourment; on a besoin de la tourner, comme tout le reste, en aigreur et en amertume; l'imagination, docile à l'instinct de la maladie, s'épuise à amasser des fantômes de griefs et de reproches, et, comme dans les rêves, se peignant sous les plus cruelles images les plus légers malaises, elle entraîne l'esprit au-delà de toutes

Digitized by Google

les limites de la justice et de la vérité. Lorsque l'ame, ainsi emportée par une tempête fatale, loin de sa voie et de sa demeure, revient enfin sur elle-même, elle trouve en elle un sentiment inexprimable de tristesse et de désolation, et qui semble rendu, avec autant de précision qu'il peut en comporter, par ce nom douloureux d'*infortuné*, que Newton, le grand Newton s'adresse à lui-même. Cette lettre, dans laquelle on voit si bien toute l'incohérence des reproches qu'il avait entassés contre Locke, toute la confusion du repentir qui le tourmente, est datée du 16 septembre 1693, c'est-à-dire postérieure de huit à neuf mois à l'événement mentionné par La Pryme et Huyghens ; la voici :

MONSIEUR,

« Étant d'avis que vous entrepreniez de m'embrouiller (*embroil me*) » avec des femmes, et par d'autres moyens, j'en fut tellement affecté » que, lorsqu'on me dit que vous étiez malade, et que vous n'en revien- » driez pas, j'ai dit que ce serait tant mieux si vous étiez mort. Je » vous prie de me pardonner ce manque de charité, car j'ai maintenant » la conviction que ce que vous avez fait est juste ; et je vous demande » pardon d'avoir eu de mauvaises pensées sur votre compte, et d'avoir » prétendu que vous détruisiez la racine de la morale par un principe » que vous aviez posé dans votre livre *des Idées*, et que vous aviez le » projet d'étendre dans un autre ouvrage ; comme aussi de vous avoir » pris pour un Hobbiste. Je vous demande également pardon d'avoir » dit ou pensé que vous vouliez me vendre un emploi, ou m'em- » brouiller.

» Je suis votre humble et infortuné serviteur,

» NEWTON. »

Locke, qui n'habitait point Londres à cette époque, fut fort inquiet en recevant une pareille lettre de Newton ; il lui répondit avec empressement pour le rassurer sur la stabilité de son amitié, et lui proposer de se rendre immédiatement près de lui, si cela lui paraissait agréable. Newton, loin d'accueillir cette proposition, écrivit aussitôt à Locke (les deux lettres sont du même jour), cherchant à peindre sa maladie

Digitized by Google

comme tout-à-fait accidentelle, et laissant apercevoir, dans son embarras à en expliquer l'origine, la crainte qu'il éprouvait que Locke ne vînt à en démêler la véritable nature. Il est des momens, en effet, où, sentant la compassion plus proche que le respect, on cherche la solitude, comme si, par une sorte de pudeur de l'ame, on prenait honte de soi, en se voyant privé aux yeux des autres de cette enveloppe de dignité morale qui permet de marcher le front haut et la face tranquille; et c'était à Newton surtout que devait appartenir un sentiment de ce genre, lui jusque-là si fier, et pour ainsi dire si superbe de son génie, et qui, soudainement déchu par un coup fatal de ce paradis de l'intelligence où il avait vécu si long-tems, retombait à la terre, objet de pitié pour ce commun des hommes qu'il avait jadis façonné glorieusement à la servitude de l'admiration.

Voici cette réponse à Locke :

« Monsieur,

» L'hiver dernier, en dormant souvent près de mon feu, j'ai pris une » mauvaise habitude de dormir; et une maladie qui, l'été dernier, a » été ici épidémique, m'a tellement dérangé, que lorsque je vous écri- » vis, je n'avais pas eu une heure de sommeil depuis une quinzaine » entière, et pas une minute depuis cinq jours. Je me souviens que je » vous ai écrit; mais, pour ce que j'ai dit de votre livre, je ne m'en » souviens pas. Si vous voulez m'envoyer une copie de ce passage, je » vous l'expliquerai si je puis.

» Je suis votre très-humble serviteur,

» Is. Newton. »

Ces paroles suffisent pour bien montrer, sinon l'origine de la maladie, au moins sa nature, et c'est là l'important.

Il existe encore une dernière lettre de Newton, qui se trouve à peu près de la même époque que la première, et qui montre bien plus énergiquement encore dans quel désordre complet d'idées il se trouvait alors. Ce qui y domine, c'est avant tout ce même besoin de s'entourer d'une

Digitized by Google

barrière contre ses amis, de quitter le monde, de s'isoler dans le chagrin; et en outre, il en ressort la connaissance d'un fait très-important, c'est qu'au dire de Newton lui-même, ce dérangement dans les fonctions de la vie qui l'accablait si fort avait commencé à se déclarer quelques mois avant l'incendie de sa bibliothèque (1), de sorte que ce dernier malheur l'attaquant à l'improviste, dans une position déjà si triste et si fâcheuse, put facilement frapper ce grand esprit d'un coup qui ne l'eût point aussi profondément ébranlé lorsqu'il était encore dans toute sa vigueur et toute sa tranquillité. La lettre est adressée à M. Pepys, secrétaire de l'amirauté, pour lequel Newton semblait avoir habituellement beaucoup de déférence et de respect; elle est du 13 septembre 1693 :

« MONSIEUR,

» Quelque tems après que M. Millington m'a eu délivré votre mes-
» sage, il m'a pressé de vous voir la dernière fois que j'ai été à Lon-
» dres. J'y répugnais; mais, sur ses instances, j'y consentis, avant d'avoir
» réfléchi à ce que je faisais; car je suis extrêmement troublé de l'em-
» brouillement (*embroilment*) où je suis, et je n'ai mangé ni dormi
» comme il faut depuis ces derniers douze mois, comme aussi je n'ai
» plus ma première consistance de pensée. Je n'ai jamais désiré rien
» obtenir par votre influence, ni par la faveur du roi Jacques; mais
» je sens aujourd'hui que je dois me retirer de votre société, et ne jamais
» plus voir ni vous ni aucun autre du reste de mes amis, si je veux
» seulement les laisser tranquilles. Je vous demande pardon d'avoir
» dit que je voudrais vous voir encore, et je demeure votre très-humble
» et très-obéissant serviteur,

» NEWTON. »

---

(1) Newton dit que sa maladie dure depuis douze mois, ce qui la fait remonter au mois de septembre 1692; c'est apparemment encore la même maladie dont il est question dans la lettre à Locke, où elle est représentée comme ayant été épidémique dans le courant de l'été. Tout cela est antérieur de trois mois environ à la perte du manuscrit, événement dont la date est suffisamment établie par le témoignage concordant de deux autorités différentes.

Digitized by Google

Il n'est pas indifférent à la question qui nous occupe de rapporter que M. Pepys, ayant prié M. Millington de prendre quelques informations au sujet de l'étrange correspondance de Newton, en reçut une lettre, dans laquelle celui-ci lui disait que Newton, qu'il avait rencontré à Huntingdon, s'était empressé de venir à lui pour lui parler de cette malheureuse lettre, et le prier de vouloir bien présenter ses excuses. Voici, au surplus, les propres paroles de M. Millington qui, en réalité, n'avait rien fait de ce que Newton avait imaginé de lui attribuer dans sa lettre : « De son propre mouvement, et avant que je lui eusse » adressé aucune question, il me dit qu'il vous avait écrit une étrange » lettre, et qu'il en était très-inquiet. Il ajouta qu'il était dans un état » de maladie qui avait fort affecté sa tête, et qui l'avait tenu éveillé » depuis cinq nuits consécutives, ce qu'il me priait de vous représen- » ter, en vous demandant pardon pour lui, et en vous assurant qu'il » était très-honteux d'avoir été si brutal pour une personne à laquelle » il portait tant de respect. »

En voilà bien assez, je pense, pour faire comprendre la nature de cette prétendue folie de Newton, dont on fit tant de bruit lors de la première apparition de la note d'Huyghens ; c'était une de ces mystérieuses maladies qui, par une incompréhensible fatalité, viennent quelquefois s'abattre sur l'ame, et attaquer la vie dans son essence la plus intime. Ce trouble intérieur, qui se manifestait au dehors par le trouble du corps et de la pensée, s'apaisait par intervalles ; mais sans doute la tempête ne passait pas sans laisser après elles de funestes dévastations dans ces champs de l'esprit qui veulent toujours tant de calme et de sérénité. Il reste assez bien établi cependant que Newton n'a jamais été privé d'une manière permanente de ce que l'on nomme l'usage de la raison ; les témoignages de ses amis les plus proches, notamment celui de M. Millington, s'accordent assez pour le montrer, et cela résulte, avec une certitude encore plus grande, de quelques lettres philosophiques qu'il écrivit à Bentley durant le cours de cette même année.

Bentley avait adressé à Newton une série de questions tendant à savoir si la loi de la gravitation était une loi assez générale pour qu'elle pût suffire à elle seule à l'explication de tous les phénomènes de l'univers sidéral ; c'est-à-dire, en un mot, si, pour comprendre la cause des phénomènes astronomiques, il suffisait de concevoir que la pesanteur fût

Digitized by Google

une qualité inhérente à la matière, sans avoir besoin de s'appuyer en outre sur l'intervention d'une volonté ordonnatrice. En réponse à cette grave et importante demande, Newton écrivit quatre lettres, dans lesquelles il cherchait à montrer que la loi de l'attraction ne peut servir à expliquer qu'une très-petite partie des phénomènes du ciel, et qu'on arrive toujours à un point où la géométrie est obligée de céder et de faire place à Dieu. La première de ces lettres est la plus longue et la mieux remplie : elle est datée du 10 septembre 1692, et se trouve sans doute antérieure à la fatale aventure qui exerça une action si violente sur Newton; elle montre toutefois quelle était encore alors la solidité de son esprit, malgré l'atteinte de cette épidémie qui avait régné durant l'été, et dont il se plaignait si tristement à ses amis.

En remontant à l'origine des tems, dit Newton, et en supposant qu'alors la matière formant le chaos fût disséminée dans l'espace infini en molécules similaires, également soumises à la gravitation, la matière se mettrait effectivement en mouvement d'elle-même, et se grouperait par grandes masses sidérales; et si la matière était en même tems lumineuse de sa nature, il en résulterait une disposition analogue à celle que le soleil et les étoiles fixes nous présentent à la première vue. Mais la loi de l'attraction n'est point assez générale pour qu'on en puisse déduire toutes les autres circonstances, notamment la division des masses célestes en masses opaques et en masses lumineuses. La raison qui fait qu'un seul soleil échauffe et éclaire notre système planétaire ne ressort donc pas directement de l'attraction universelle, et appartient uniquement à la volonté de l'auteur de ce système. Le mouvement des planètes dans le même sens, et à peu près dans le même plan, ne ressort pas non plus de cette cause naturelle; car les comètes, soumises à la même loi, se meuvent dans toutes sortes de directions; bien d'autres élémens demeurent encore en dehors des nécessités imposées par la pesanteur; les rapports qui existent entre la distance des astres au soleil avec leur vitesse, leur volume, leur densité, ne sauraient être conçus que par la présence d'une volonté intelligente qui a jugé convenable de les établir. La thèse soutenue par Newton consiste toujours à dire, non pas que Dieu existe parce que la loi de la gravitation ne peut servir à expliquer tous les phénomènes, mais que la loi de la gravitation ne saurait aucunement dispenser de croire à la présence d'une volonté

Digitized by Google

intelligente dans l'univers. C'est donc à grand tort que M. Biot a inséré dans le *Journal des Savans* une critique fort amère, et, suivant nous, fort injuste, de l'opinion de Newton, prétendant qu'avec cette manière de philosopher, « on arrive à trouver que Dieu est nécessaire ou non nécessaire, non pas seulement suivant le besoin de l'ignorance humaine, mais au gré de l'invention d'un argument métaphysique plus ou moins subtil.» Lorsque Laplace, s'en remettant à l'appui d'une hypothèse, a cherché à expliquer toutes les circonstances de notre système planétaire par la condensation de l'atmosphère primitive du soleil, son esprit, quoique s'élevant plus haut que celui de Newton dans la conception de l'unité des phénomènes, n'a jamais pu cependant embrasser leur ensemble dans la combinaison du refroidissement avec la pesanteur; et la cause du mouvement primitif d'occident en orient est toujours demeurée dans la main mystérieuse du souverain Être.

La seconde lettre de Newton est datée du 17 janvier 1693, et se trouve par conséquent postérieure d'un mois seulement à la période la plus critique de la maladie, au dire de La Pryme et de Huyghens; aussi faut-il avouer que, sous le rapport du style comme sous le rapport de la pensée, elle est de beaucoup inférieure à la première, dont elle n'est, en quelque sorte, qu'un appendice et un développement. Newton commence par relever assez sèchement Bentley sur la question de l'inégalité des divers infinis, que celui-ci n'avait pas comprise; et, par l'exemple d'un pied divisé en une infinité de parties, il la lui explique d'une façon toute commune et toute élémentaire; puis, après avoir indiqué confusément quelques idées relatives à un passage de Platon sur la vitesse initiale des planètes, il termine brusquement sa lettre en disant à Bentley qu'il prétend ne s'occuper en aucune façon de savoir si la gravité est inhérente ou non à la matière, que c'est une question dont il ne se soucie pas de se mêler, et qu'il lui faudrait beaucoup de loisir pour y penser.

Sollicité par de nouvelles demandes de Bentley, il lui écrivit une troisième lettre, mais qui se sent encore plus évidemment que la précédente de l'embarras où se trouvait alors son esprit. Il marche d'un sujet à l'autre, mais péniblement, avec une lenteur de malade, et sans que nulle part on aperçoive le terrain qu'il parcourt éclairé de cette lumière vive et féconde que répand le génie partout où il passe. Cette

Digitized by Google

lettre est le dernier travail sérieux de cette année 1693 que l'on est en droit de regarder comme si triste et si fâcheuse. On retrouve encore une quatrième lettre à Bentley, mais écrite au commencement de l'année suivante ; Newton revient, en quelques lignes seulement, sur le sujet de ses lettres précédentes, cherche à les préciser sur quelques points, et, ne se dissimulant pas toute leur imperfection, il s'excuse en disant que son attention ne s'était jamais portée vers ces diverses questions avant que Bentley les lui eût proposées.

Après avoir ainsi essayé de caractériser, avec le secours imparfait de ces citations, l'état dans lequel se trouvait l'esprit de Newton durant cette fatale année, qui, suivant toutes les apparences, vint servir de clôture à la série de ses travaux scientifiques, nous allons continuer à réunir ici quelques nouveaux faits relatifs à la connaissance de son génie, et montrer, par le secours des lettres et des dates, que les hautes questions religieuses que l'on rapporte ordinairement à sa vieillesse d'une manière tout-à-fait exclusive, lui furent réellement familières dans tous les tems. Que dans la dernière période de sa vie, contraint peut-être par les bornes qui, dans chaque direction, forment une limite imposée à l'essor naturel du génie, il ait abandonné la recherche des questions mathématiques, dont l'étude demande une application si précise, et, pour ainsi dire, si rigide, et qu'il se soit alors presque entièrement absorbé dans la contemplation des questions qui se rapportent à la métaphysique la plus haute, c'est ce qui ressort suffisamment du propre témoignage de ses œuvres ; mais ce que l'on ne saurait faire sans erreur et sans injustice tout à la fois (à moins de vouloir s'en remettre au préjugé vulgaire comme à une autorité suffisante), ce serait de continuer à fractionner, comme on l'a souvent fait, l'unité de la vie de Newton en deux parts discontinues et séparées par un intervalle de démence, et de donner la première à la science, et la seconde à la théologie. Une telle opinion n'a pu se propager qu'à la faveur d'un étroit matérialisme, qui rejetait dédaigneusement la religion au pied des hauteurs occupées par les sciences mathématiques et par les sciences naturelles ; et alors même que les fondateurs de la géométrie moderne, ces sévères penseurs du dix-septième siècle, Galilée, Leibnitz, Wallis, etc., appliquant toute la puissance de leur conviction et de leur raison à l'examen de ces questions religieuses dont l'étendue dépasse les ressources ordinaires de la science ;

Digitized by Google

alors même que tant de grands hommes, savans et religieux tout ensemble, ne nous montreraient pas d'eux-mêmes comment on peut, sans sortir du droit chemin, ne point se borner à l'examen des attributs de Dieu, mais s'élever jusqu'à la considération de son essence, Newton, préoccupé de pensées théologiques, au moment où il établissait les principes mathématiques de la philosophie naturelle, nous en donnerait un grand et imposant exemple.

Sans entrer ici dans le fond de ces sujets si ardus et si difficiles, nous nous contenterons de montrer que l'origine de la plupart de ces traités théologiques, si peu connus et cependant si généralement maltraités, remonte à une époque antérieure à cette atteinte d'hypocondrie dont nous venons de rassembler quelques traits; et d'abord, je commencerai par le célèbre scolie sur la nature de Dieu, que pendant long-tems l'on a cru devoir rapporter à un tems différent de celui de la première conception du livre des *Principes*, parce que, bien qu'il en fût en quelque sorte la conclusion générale, on ne le rencontrait cependant pas dans la première édition, mais bien dans la seconde, que Newton avait publiée en 1713 seulement. Ce scolie, dans lequel la nature de Dieu est entrevue avec une si admirable netteté, ce scolie écrit à la manière de Spinosa, avec la même indépendance de tout préjugé dogmatique, la même vigueur de logique, la même tendance à l'absolu, a suivi sans intervalle la longue série des méditations de Newton sur les causes naturelles des phénomènes, et ne peut pas être séparé de l'ensemble de l'œuvre dont il est, en quelque sorte, la conclusion et la couronne. Un manuscrit, récemment retrouvé en Ecosse, a amené à cette importante découverte, et prouve de la manière la plus authentique que ce qu'il y a de plus solide dans la géométrie et de plus haut dans la théologie s'est ainsi trouvé associé et réuni dans l'unité d'une même pensée. Mais alors même que le témoignage matériel des textes manquerait pour fixer la position chronologique de ce grand résumé, il serait impossible, rien qu'à contempler cette majestueuse opinion sur la nature de Dieu, de n'y pas reconnaître la présence de ce même génie qui découvrit les lois du mouvement et de la lumière : pour appui à notre jugement, nous ne demandons d'autre secours que celui de quelques citations que nous allons essayer de traduire.

« Dieu, dit Newton, est éternel et infini, il peut tout et connaît

Digitized by Google

tout; c'est-à-dire qu'il dure depuis l'éternité jusqu'à l'éternité, et qu'il est présent depuis l'infini jusqu'à l'infini; il régit tout; et il connaît tout ce qui est et tout ce qui peut être. Il n'est ni l'éternité ni l'infini, mais il est éternel et infini; il n'est pas la durée et l'espace, mais il dure et il est présent (*adest*). Il dure toujours, et il est présent partout; et en existant toujours et partout, il constitue la durée et l'espace. Comme toute partie indivisible de l'espace existe toujours, et que toute partie indivisible du tems existe partout, il est l'auteur et le maître de toutes choses en tous tems et en tous lieux....

» Il faut reconnaître que Dieu existe nécessairement, et nécessairement aussi existe toujours et partout. De là résulte qu'il est tout entier semblable à lui-même, tout œil, tout oreille, tout bras, tout cerveau, tout sentiment, tout intelligence, tout action; mais par une façon qui n'est point humaine, par une façon qui n'est point corporelle, par une façon qui nous est entièrement inconnue. De même que l'aveugle n'a pas l'idée des couleurs, de même nous n'avons pas l'idée des moyens par lesquels le Dieu très-sage sent et comprend toutes choses. Il n'a ni corps, ni figure corporelle; aussi il ne peut être ni vu, ni entendu, ni touché, et ne doit être adoré sous l'apparence d'aucune chose corporelle. Nous avons bien l'idée de ses attributs, mais nous ne connaissons nullement la substance des choses. Nous voyons seulement les figures et les couleurs des corps; nous entendons seulement les sons; nous touchons seulement les surfaces extérieures; nous sentons les odeurs, et nous goûtons les saveurs; mais nous ne connaissons les substances intimes par aucun sens, par aucune action réfléchie, et bien moins encore avons-nous l'idée de la substance de Dieu. Nous le connaissons seulement par ses propriétés et par ses attributs, par le sage et excellent établissement des choses, et par les causes finales; nous l'admirons à cause de ses perfections, nous le vénérons et l'adorons à cause de sa souveraineté : car nous l'adorons parce que nous sommes ses serviteurs; et Dieu, sans empire, sans providence et sans causes finales, ne serait plus que la nature et le destin. D'une aveugle nécessité métaphysique qui doit être la même en tous tems et en tous lieux, il ne saurait ressortir aucune variation des choses. La diversité, dans le tems et dans l'espace, des choses créées ne peut ressortir que de l'idée et de la volonté d'un être existant nécessairement. C'est donc seu-

Digitized by Google

lement par un langage allégorique qu'il est permis de dire que Dieu voit, entend, parle, sourit, aime, déteste, désire, donne, reçoit, se réjouit, s'irrite, combat, fabrique, établit, construit. Cela tient à ce que toute parole sur Dieu est empruntée aux choses humaines par quelque comparaison, non point parfaite, mais seulement partielle. »

Le caractère empreint dans le *Traité sur les prophéties de Daniel et de saint Jean* n'a plus, il faut l'avouer, autant de fermeté et de grandeur; tout en y trouvant la trace d'une laborieuse érudition et d'une analyse savante, on ne peut s'empêcher de reconnaître à bien des traits l'approche de la vieillesse; mais, jusque dans les égaremens les plus bizarres le génie domine toujours, et l'on dirait que c'est par un sublime pressentiment de la carrière ouverte derrière la borne de la mort que Newton, abandonnant le domaine naturel de l'homme, s'essaie à pénétrer dans ces régions placées loin des champs de la terre; après avoir audacieusement parcouru les espaces du ciel visible, et donné l'explication naturelle des phénomènes qu'ils présentent à l'humanité, toujours guidé par la même inspiration, le grand homme s'aventure dans les espaces du ciel invisible pour y chercher encore les causes naturelles, et rattacher à ce seul principe de la foi les mystères les plus importans et les plus insaisissables. Sans doute Newton a pu tomber dans l'erreur en s'appuyant avec une confiance trop grande sur le principe de révélation enseigné par le dogme chrétien, et en livrant son esprit tout entier à des recherches qui n'étaient qu'une déduction logique de ce principe; mais il y a loin de l'opinion que les gens sérieux doivent se faire des travaux de Newton sur Daniel et sur l'Apocalypse à celle que s'en est formée le vulgaire, qui les regarde comme les dernières rêveries d'un vieillard en décadence.

Au reste, dans une correspondance fort remarquable publiée récemment par lord King, on trouve une lettre de Newton à Locke, datée du mois de février 1691, et qui montre qu'à cette époque il était déjà fortement occupé de son interprétation du langage hiéroglyphique des prophètes; tout en annonçant à Locke l'intention de le consulter sur son ensemble d'idées religieuses, il applique sa méthode au rapprochement particulier d'un passage de Daniel avec un passage de saint Jean.

Une seconde lettre à Locke, de 1692, constate également que le

Digitized by Google

traité *sur deux altérations notables du texte de l'Ecriture* était déjà composé à cette époque, quoique, par une complication assez variée de circonstances, il n'ait été en effet publié qu'environ soixante ans plus tard. Ce traité fort étendu, établi sur deux passages de saint Jean et de saint Paul relatifs à la Trinité, suffit pour montrer combien était juste l'épithète de grand théologien qu'on attribuait dès cette époque à Newton.

Nous terminons ici tout ce que nous nous étions proposé dans cet article, destiné seulement à redresser quelques particularités de la vie de Newton. Nous avons d'abord cherché à faire comprendre la nature de la maladie qui vint l'attaquer à quarante-cinq ans, le prenant dans la vigueur ordinaire de l'âge, mais sous la charge cependant de vingt-cinq ans de travaux et de découvertes ; nous avons ensuite fait voir, en nous appuyant sur des documens authentiques, que la vie de Newton avait été tout entière vouée à la pratique simultanée de la religion et de la science, et que, si le silence de la vieillesse témoignait de l'affaiblissement de son génie, ce n'était pas du moins dans le caractère de ses travaux théologiques qu'il fallait chercher la preuve de cette décadence. Newton, vers la fin de ses jours, répondait à ceux qui le questionnaient sur sa vie : « Je ne sais pas ce que le monde pensera de mes travaux; mais pour moi, il me semble que je n'ai été autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer, et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus brillante, tandis que le grand Océan de la vérité s'étendait inexploré devant moi.» Peut-être, durant les longues journées de sa vieillesse, renonçant aux jeux de l'enfant, et portant plus loin ses regards, demeura-t-il dans la contemplation de cet océan sans horizon étendu devant lui, songeant que bientôt, appelée par de nouvelles destinées, sa pensée quitterait l'étroit rivage, et s'élancerait au travers de ce mystérieux espace ouvert devant l'homme, comme pour entretenir en lui l'ambition d'une existence plus lumineuse et plus puissante.

TESNER.

Digitized by Google

RECHERCHES STATISTIQUES SUR L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION (1).

Si la population était libre des obstacles qui s'opposent presque sans cesse à son extension naturelle, elle s'accroîtrait prodigieusement en tous pays. La puissance prolifique de l'espèce humaine permet à chaque mariage de produire, en l'espace d'une seule génération, six enfans, dont deux meurent ordinairement en bas âge, et quatre survivent à leurs père et mère, et, se mariant à leur tour, deviennent la souche d'une génération nouvelle, double en nombre de celle qui l'a précédée. Ainsi la descendance directe d'un seul couple donne, au pays qu'il habite, six personnes en trente-deux ans, douze en soixante-six, vingt-quatre en un siècle, cent quatre-vingt-douze en deux cents ans, plus de quatre-vingt-dix-huit mille en cinq cents, et au-delà de trois milliards en mille années. Suivant cette proportion, et s'il n'eût existé aucun obstacle à l'ordre naturel des choses, une famille unique, vivant sous le règne de Philippe-Auguste, aurait suffi, par sa filiation, pour produire l'immense population qui couvre le sol de la France. Tous les habitans actuels de l'Europe pourraient provenir d'un seul couple du tems de Hugues Capet; et le globe entier aurait pu recevoir sa population totale d'une famille existant sous Charlemagne, et dont les générations, se succédant régulièrement jusqu'à nous, n'auraient éprouvé aucune entrave dans leur développement.

Mais il s'en faut bien que la multiplication de l'espèce humaine ait lieu dans cette rapide progression. La population de la Gaule, restreinte aux limites de la France, s'élevait seulement à quatre millions d'habitans, lors de la conquête de ce pays par les Romains; il lui a fallu dix-huit cent soixante ans, pour s'accroître jusqu'à trente-deux millions. Ainsi, le doublement, qui pouvait s'opérer en trente-deux ans, en a exigé six cent quinze, c'est-à-dire une période dix-huit fois aussi

(1) Lues à l'Académie des sciences de l'Institut de France, dans sa séance du 16 janvier 1832.

Digitized by Google

longue, et qui suppose que l'excédant annuel des naissances sur les décès était seulement d'un individu sur près de mille habitans.

Si, comme il y a lieu de le croire, le globe entier ne possède guère plus d'un milliard d'habitans, sa population totale n'a doublé que vingt-huit fois, depuis le grand cataclysme décrit par la Bible; et chaque période de doublement a été, par un terme moyen, d'environ cent cinquante ans. Cette lenteur d'accroissement permet d'admettre que, pendant les quarante-deux siècles qui se sont écoulés, l'excédant des naissances annuelles sur les décès n'a pas atteint, dans son terme moyen, la proportion d'un individu sur deux cent vingt. L'accroissement de la population en Europe est maintenant presque quatre fois aussi rapide, et dans aucune partie de notre continent il n'est renfermé dans des limites aussi resserrées. Voici les termes qu'il présente, et qui résultent des recherches de détail contenus dans un ouvrage inédit :

En Prusse, la population double en l'espace de trente-neuf ans. C'est le maximum d'accélération de ce phénomène naturel en Europe.
Dans l'empire d'Autriche, elle double en quarante-quatre ans;
Dans la Russie d'Europe, en quarante-huit ans;
En Pologne et en Danemark, en un demi-siècle;
Dans les îles Britanniques, en cinquante-deux ans;
En Suède et en Norvège, en Suisse et en Portugal, en cinquante-six ans;
En Espagne, en soixante-deux ans;
En Italie, en soixante-huit ans;
En Grèce et dans la Turquie d'Europe, en soixante-dix ans;
Dans les Pays-Bas, en quatre-vingt-quatre ans;
En Allemagne, en cent vingt ans;
En France, en cent vingt-cinq ans.

En groupant ensemble les contrées du nord, on trouve qu'il ne faut pas un demi-siècle à leur population pour doubler, tandis que, pour arriver au même terme, il faut près de quatre-vingts ans aux régions du midi. La période de doublement est de cinquante-sept ans pour l'Europe entière.

Il y a cette différence extraordinaire entre les états du nord de l'Europe et ceux du midi, que, dans les premiers, la rapidité de l'accrois-

Digitized by Google

sement de la population est presque double de celle qui a lieu dans les seconds, et qu'il ne leur faut que trois ans pour arriver au terme qui en exige cinq dans les autres.

Le maximum d'accélération des progrès que fait maintenant la population du nord de l'Europe a lieu en Prusse, en Autriche, en Russie. Il a pour causes : la vaste étendue du territoire de ces pays, comparativement au nombre de leurs habitans, ce qui permet au domaine agricole de s'accroître en proportion de leurs besoins; la protection que les climats froids accordent à la vie humaine lorsqu'elle est avancée; la nouveauté de la civilisation qui crée et multiplie, dans son développement, des moyens d'existence; l'habitude de vivre de peu, qui appartient exclusivement aux peuples dont la civilisation est récente, et qui laisse à chaque famille la faculté de s'étendre et de se perpétuer.

Le minimum d'accroissement de la population a lieu en France, en Allemagne, et dans les Pays-Bas. Il a pour causes : le haut degré de civilisation de ces pays qui, créant une multitude de besoins, soumet la vie sociale à une foule de conditions dont l'accomplissement restreint l'extension des générations humaines. La Grande-Bretagne n'échappe à ces entraves que par les immenses débouchés que son industrie, son commerce et ses colonies offrent aux nécessités de sa population.

Dans les autres états de l'Europe, la tendance naturelle de la population à s'accroître par de rapides progrès est réprimée, suspendue ou détruite par les intempéries, l'insuffisance des récoltes, les ravages des inondations, les désastres des tremblemens de terre, les effets pernicieux des marais, les irruptions des maladies épidémiques ou pestilentielles, la servitude féodale, le célibat monastique, le despotisme militaire ou sacerdotal, la concentration des propriétés, les lois sur le partage des successions, etc.

On conçoit que le terme indiquant la période de doublement de la population est seulement une expression analytique de la fécondité humaine dans chaque pays, et non pas une prévision du nombre d'habitans que doit effectivement posséder tel ou tel état à une époque précise. Certainement rien n'empêche que, dans plusieurs contrées de l'Europe, la population actuelle ne vienne à doubler, mais dans d'autres il est impossible qu'il en soit ainsi. On distinguera aisément l'un et l'autre cas dans le tableau suivant, qui montre quels seraient les effets du dou-

Digitized by Google

blement de la population, évaluée d'après le terme moyen d'une série d'années récentes, et s'accroissant progressivement dans la même proportion que pendant cette période de tems :

	Époques du doublement.	Population à ces époques.	Nombre d'habitans par lieue carrée.
Pays Bas.....	1912	12,200,000 habitans.	4,000
Italie.....	1873	40,000,000	2,600
Iles Britanniques.....	1872	41,000,000	2,550
France.....	1951	63,000,000	2,400
Allemagne.....	1947	26,000,000	2,000
Portugal.....	1874	7,360,000	2,000
Prusse.....	1862	23,400,000	1,700
Suisse.....	1883	4,000,000	1,700
Danemark.....	1869	3,000,000	1,500
Espagne.....	1876	25,500,000	1,350
Empire d'Autriche....	1872	54,500,000	1,260
Turquie d'Europe....	1898	20,000,000	1,000
Grèce.....	1898	2,000,000	800
Russie et Pologne.....	1874	93,000,000	410
Suède et Norvége.....	1879	7,354,000	200
Europe septentrionale.	1947	260,400,000	800
— méridionale..	1951	161,600,000	1,800
Europe entière.....	1949	422,000,000	1,000

Il est évident, par ces termes numériques, que la population générale de l'Europe peut doubler, et que c'est uniquement dans sa distribution territoriale qu'existent les obstacles qui doivent l'en empêcher. Il est impossible que le nombre des habitans des Pays-Bas s'élève à quatre mille par lieue carrée. L'histoire ne présente aucun exemple d'une population aussi condensée dans une contrée étendue. Il est difficile de croire que l'Italie, les Iles Britanniques et la France puissent arriver à posséder un jour deux mille quatre cents à deux mille six cents habitans par lieue carrée. Cependant il paraît indubitable que ce terme n'excèderait pas celui de l'ancienne population de l'Italie. Dans tous les autres états européens le doublement est possible, ou même facile et nécessaire; il ne porterait pas la population de l'Allemagne, eu égard à son terri-

Digitized by Google

toire, au-delà de celle que comptent maintenant les Pays-Bas; il élèverait seulement celle de l'empire d'Autriche au terme de la France actuelle, et il ne donnerait à la Turquie d'Europe que le nombre d'habitans existant aujourd'hui en Portugal.

Si l'on considère l'accroissement de chaque peuple d'une manière absolue, et sans comparaison à sa masse et à l'intensité de sa fécondité, on trouve des rapports nouveaux dignes d'intérêt. Cet accroissement, formé de l'excédant annuel des naissances sur les décès, n'est pour toute l'Europe que d'un peu plus de deux millions et demi. Les pays du nord fournissent presque les trois quarts de cette quantité d'hommes. Voici le tableau de ces générations nouvelles, et de la proportion de chaque peuple dans leur masse totale :

Russie d'Europe	615,000	individus.	un 4e
Empire d'Autriche	425,000		un 6e
Iles Britanniques	271,000		un 9e
Prusse	206,000		un 12e
Italie	205,000		un 13e
Allemagne (proprement dite)	175,000		un 14e
France	173,800		un 14e
Espagne	140,000		un 18e
Turquie d'Europe	101,000		un 25e
Pologne	57,000		un 40e
Pays-Bas	50,100		un 50e
Portugal	46,000		un 60e
Suède et Norvége	45,100		un 60e
Suisse	25,000		un 100e
Danemark	21,150		un 120e
Grèce	10,000		un 255e
Europe septentrionale	1,865,900		3 quarts
— méridionale	700,000		1 quart.
Europe entière	2,566,700		

Ces nombres peuvent bien mieux que des conjectures servir de guides aux prévisions politiques; ils montrent l'avenir dont est menacée l'Europe, par l'accroissement naturel, progressif et rapide de la population dans quelques parties du continent. Les malheurs qui peuvent en

Digitized by Google

résulter sont, dans plusieurs pays, la disproportion du nombre des habitans et des moyens de subsistance, et, pour l'Europe en général, le péril auquel est exposée son indépendance par l'immense accroissement de la population slave réunie sous une seule domination, et formant la plus grande puissance militaire qui jamais ait existé.

La Russie d'Europe seulement, non compris la Pologne et les possessions russes d'Asie, comprend, dans son accroissement annuel de population, le quart de tout ce que l'Europe reçoit chaque année d'augmentation au nombre de ses habitans, par l'excédant des naissances sur les décès.

Les deux grandes puissances de l'Europe occidentale, la France et les Iles Britanniques, n'acquièrent pas annuellement, par cette voie, un nombre d'habitans qui égale les deux tiers de ceux qu'obtient la Russie jointe à la Pologne.

L'Europe méridionale, en y comprenant la France, la Suisse, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, la Grèce et la Turquie d'Europe, n'augmente pas chaque année sa population d'une quantité beaucoup plus grande que celle qui est acquise par la Russie d'Europe unie au royaume de Pologne. La différence est comme 35 à 33.

Avant un demi-siècle, si la Russie continue d'augmenter sa population comme maintenant, elle comptera cent millions d'habitans; elle aura une force humaine triple de celle que possède aujourd'hui la France, et quintuple de celle qu'ont ensemble toutes les Iles Britanniques.

Et cependant telle est l'immensité de son territoire, qu'elle ne comptera que quatre cent vingt personnes par lieue carrée, comme les côtes sauvages de la Dalmatie ou la Grèce actuelle dans son état de dévastation.

A. Moreau de Jonnès.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

1. Beleuchtung des Entwurfs eines Staatsgrundgesetzes fur das Koenigreich Hannover, etc. – *Examen critique du projet de constitution pour le royaume de Hanovre*, tel qu'il a été soumis à la commission chargée de le discuter; par Ch. H. L. Poelitz, conseiller aulique de S. M. le roi de Saxe. Leipzig, chez Hahn, VI et 90 pages in-8°.

M. Poelitz est un publiciste allemand du petit nombre de ceux qui, sous la restauration, se chargèrent d'importer dans leur pays les principes du libéralisme français. On ne peut que louer le talent avec lequel il s'acquitta de cette tâche, qui était tout-à-fait en harmonie avec la tendance de son esprit. Ecrivain clair plutôt que profond, habile à saisir et à s'assimiler des idées étrangères plutôt qu'à produire de son propre fonds, il devint l'un des interprètes les plus distingués de cette opinion anglo-française, qui voyait dans le système de la charte de 1814 un type de perfection vers lequel devaient converger tous les peuples de l'Europe.

Que cette école ait rendu, en Allemagne et ailleurs, d'éminens services à la cause de la liberté, c'est ce que nous ne songerons pas à contester. En Allemagne surtout, elle a préparé la jeune génération à la discus-

Digitized by Google

sion des questions politiques; par elle, les amis de Arndt et de Kœrner ont été initiés à l'intelligence du caractère français et de la révolution de 89, et ainsi s'est aplanie une des plus puissantes barrières qui s'opposassent au mouvement progressif de la civilisation européenne. Ces mérites sont grands, et la franchise avec laquelle nous nous empresserons toujours de les reconnaître nous permet de nous expliquer plus librement sur la valeur actuelle de cette école, et sur son impuissance radicale à continuer la suprématie qu'elle a exercée pendant quinze ans en philosophie et en politique.

En Allemagne comme en France, les théoriciens doctrinaires ont été pris au dépourvu par la révolution de juillet. Tandis que la France demandait inutilement aux siens un système politique qui *organisât*, sur les bases de 89, une société nouvelle, ceux d'Allemagne ne savaient que répondre à cette foule qui, après s'être intéressée avec eux aux débats parlementaires de France, leur demandait à grands cris un drapeau de liberté sous lequel elle pût se rallier sans renoncer à son caractère national. De là, chez les doctrinaires de France et d'Allemagne, ce découragement, ce scepticisme politique qui ont donné naissance au *juste milieu*, système honteux et dégradant pour lequel l'enthousiasme et la foi aux idées ne sont qu'une *fatuité niaise*, système en vertu duquel les publicistes doctrinaires de France et d'Allemagne en sont venus à défendre, les uns l'état de siége, les autres la censure.

Si le professeur de Leipzig croit devoir, dans l'ouvrage que nous annonçons, se constituer l'apologiste de l'asservissement de la pensée, n'allez pas croire que ce soit chez lui l'effet d'un de ces grands changemens de conviction par lesquels un audacieux démocrate, effrayé tout à coup de l'abîme qu'il croit entrevoir au bout de ses doctrines, se retourne vers les croyances conservatrices du passé, et s'en sert pour défendre avec ardeur ce que naguère il s'efforçait de détruire. Rien de pareil ne se rencontre dans le langage de M. Poelitz; il n'est pas plus passionné pour la censure qu'il ne l'a été pour la liberté: digne élève des publicistes de la restauration, il regarderait comme une chose honteuse d'obéir à une sympathie quelconque, et c'est avec des motifs purement rationnels qu'il combat la liberté de la presse. Ces motifs sont curieux à entendre: ils donnent une preuve de plus de la facilité avec laquelle les hommes purement rationnels savent trouver de mauvaises

Digitized by Google

raisons lorsqu'il s'agit de défendre d'office une mauvaise cause. « La » liberté de la presse, dit-il, ne peut être introduite que dans les grands » états, tels que l'Angleterre et la France; les petits états d'Allemagne » ne sont pas assez indépendans de fait pour qu'il puisse y être permis » de s'expliquer librement sur les affaires politiques des pays voisins.» Il y a cinquante ans que, sur la foi de Rousseau, on croyait au contraire que la liberté ne pouvait prendre racine que dans les états d'une médiocre étendue. Cette opinion, diamétralement opposée à celle de M. Poelitz, s'appuie sur des motifs tout aussi plausibles: la vérité est que ce n'est pas dans le nombre de lieues carrées qui composent la surface d'un pays, mais dans le caractère et le degré de civilisation de ses habitans, qu'il faut chercher les élémens d'une constitution libre. Le motif tiré de la dépendance naturelle des petits états repose sur une pétition de principe, et nous ne concevons pas quelles considérations eussent pu, en 1831 par exemple, empêcher un roi de Bavière ou de Saxe de faire jouir ses sujets de la liberté de la presse, s'il en avait eu l'énergique volonté. Ainsi l'argumentation de M. Poelitz se réduit, pour la plupart des états d'Allemagne, à ces termes : « La liberté de la presse » n'a pu être introduite chez nous, parce que le gouvernement n'en vou» lait pas. » Pour des princes tels que le grand-duc de Bade, elle doit se traduire ainsi : « Nous n'avons pas introduit la liberté de la » presse, parce que nous ne nous en sommes pas senti le courage.»

« Le mot de *censure*, dit encore M. Poelitz, est, comme celui de » *police*, devenu impopulaire par l'abus qu'on a fait de la chose. Mais » de même qu'un état quelconque ne peut exister sans police, de même » un état du troisième ou quatrième ordre ne peut exister sans censure.» M. Poelitz admet deux restrictions au droit de censure; la première, lorsqu'il s'agit d'objets de politique intérieure; la seconde, lorsque les publications dépassent une étendue de vingt feuilles : dans ce dernier cas, il permet encore aux gouvernans d'augmenter la latitude laissée par la loi, s'ils jugent que leurs sujets sont assez éclairés pour pouvoir lire sans danger les livres les moins orthodoxes.

Nous ne croyons pas devoir nous arrêter plus long-tems à ce triste et maladroit échafaudage de pusillanimité politique : cette citation aura suffi pour montrer à nos lecteurs que le juste-milieu d'Allemagne est encore, s'il est possible, en arrière de celui de France en fait de sym-

Digitized by Google

pathies libérales. Déjà d'ailleurs les événemens ont fait mentir les théories de M. Poelitz : la première des deux exceptions qu'il veut bien réclamer en faveur de la liberté de la presse est violée à l'heure qu'il est dans toute l'étendue de l'Allemagne méridionale; la seconde est menacée par les nouvelles mesures que la diète médite.

L'examen que fait M. Poelitz du projet de constitution pour le Hanovre n'a plus d'intérêt, aujourd'hui que ce projet a subi de nombreuses modifications dans la double discussion dont il a été l'objet à la commission chargée de le revoir, et à la tribune des états-généraux. Ce projet étant généralement conforme aux vues politiques émises antérieurement par M. Poelitz, il n'a guère trouvé pour le juger que des paroles d'approbation.

En terminant le jugement un peu sévère que nous avons dû porter sur les idées illibérales de M. Poelitz, nous protesterons encore une fois de notre estime pour les travaux auxquels ce publiciste s'est livré sous la restauration. Les écoles, comme les générations, ont leur tems déterminé au-delà duquel elle doivent se résigner au repos, sous peine de se trouver petites et rétrogrades en face des nouveaux événemens. Celle de M. Poelitz a fait son devoir, en initiant l'Allemagne aux idées constitutionnelles dont elle avait fait une savante étude. Aujourd'hui que l'heure de la pratique a sonné pour ce pays, le rôle des théoriciens de l'école anglo-française est fini, et l'avenir appartient aux hommes de cœur et de caractère, à ceux qui sauront comprendre et représenter les sentimens nationaux. H. L.

2. Aufruf zur Bildung eines Vereins, etc. — *Appel pour former une association destinée à maintenir et à protéger la presse libre de Bade*, dédié aux mânes de Charles-Frédéric, par Charles Henri baron de Fahnenberg. Carlsruhe, chez C. F. Müller.

On connaît le sort de la loi sur la liberté de la presse que votèrent, en décembre 1831, les deux chambres du grand duché de Bade. Quoique à cette époque personne ne s'attendît à l'excès de condescendance que le grand-duc Léopold montra depuis envers la diète de Francfort, la faiblesse connue de ce prince, et l'attitude hostile des cabinets absolutistes, firent craindre de la part de ces derniers une attaque sérieuse contre les nouvelles institutions que les chambres de Bade venaient de

Digitized by Google

donner à leur pays. Dès le 17 décembre 1831, M. le professeur Mittermaier, député à la seconde chambre, avait proposé la formation d'une association pour la défense de la liberté de la presse, et sa motion avait été accueillie avec des applaudissemens unanimes. Cependant un motif assez puissant semblait militer contre la mise à exécution de ce projet : c'était le désir qu'on éprouvait généralement de ne rien entreprendre sans l'assentiment des conseillers du grand-duc, qui jusqu'alors s'étaient franchement associés au parti populaire pour doter leur pays d'institutions libres.

La brochure que nous annonçons leva tous les doutes. Ecrite par un haut fonctionnaire, qui passait pour être avec le grand-duc en rapport intime d'opinions et de sympathies, elle se prononçait avec chaleur pour la liberté de la pensée et celle de la presse, sans laquelle la première n'est qu'une ironique déception. Les termes y étaient calculés de manière à opposer aux ennemis de la liberté de la presse un système constant d'argumens *ad hominem* : ainsi les citations à l'appui des opinions de l'auteur sont empruntées à M. de Gentz, organe connu de la diplomatie autrichienne ; à M. de Raumer, qui alors n'avait pas encore séparé sa cause de celle du cabinet prussien ; enfin au grand-duc de Bade Charles-Frédéric, père du prince régnant.

Ces petites précautions, jointes au ton général qui régne dans l'*Appel* de M. de Fahnenberg, indiquent assez clairement quel était le but de ce *factum*. Éveiller et exciter les sympathies populaires pour s'en faire un appui contre les empiétemens possibles des grandes puissances, tout en cherchant, par un langage habile, à convaincre ces dernières qu'on n'entreprend rien qui soit directement contraire à leur politique, telle est l'œuvre difficile que M. de Fahnenberg, homme d'ailleurs probe et sincère, a entreprise dans ce court opuscule.

Nos lecteurs y verront une preuve des illusions auxquelles se livrait ce petit gouvernement de Bade, qui s'était flatté de devenir libéral et populaire sans cesser d'être en relations amicales avec les cabinets de Vienne et de Berlin, et qui, pendant dix-huit mois, n'a cessé de s'extasier officiellement sur la tranquillité et l'harmonie qui régnaient dans son duché, tandis que tout s'agitait dans le reste de l'Europe.

Qu'est devenu, à l'heure du danger, ce libéralisme benin et tiède, qui croyait réaliser sans sacrifices et sans dévouement, par le seul em-

Digitized by Google

pire de la raison et de l'habileté diplomatique, toutes les conquêtes de la révolution de 89? Il s'est enfui du champ de bataille comme Horace, *relicta non bene parmula*, et aujourd'hui il s'efforce de surpasser en despotisme les despotes les plus éhontés, pour bien prouver aux puissances qu'il n'a jamais eu l'intention de leur désobéir, et que, s'il a eu le malheur de leur déplaire, il est prêt à accomplir et même à dépasser toutes les conditions qu'elles voudront bien lui imposer, pour obtenir d'elles un sourire de pardon et de réhabilitation.

La leçon ne sera pas perdue pour l'Allemagne ; et le jour où elle murmurera de nouveau les mots de liberté et d'affranchissement, elle saura qu'il n'est pas permis de se dire le défenseur de cette sainte cause sans être prêt à braver tous les dangers du combat, et elle repoussera ce libéralisme bourgeois et vulgaire qui se flatte de conquérir sans vertu et sans dévouement le bien le plus précieux dont il soit donné à l'homme de jouir. *Deus non amat molles*, disait un des plus dignes interprètes du christianisme : la liberté, qui est la religion du dix-neuvième siècle, peut adopter la même devise. H. L.

3. Ueber Academische Gerichtsbarkeit und Studentenvereine, etc. — *De la juridiction académique et des associations d'étudians*, à l'occasion du rapport fait à la deuxième chambre de Bade, par le député Rettig de Constance, sur une pétition de plusieurs étudians de l'Université de Heidelberg ; par le docteur Henri Zœpfl, professeur libre (*privatdocent*) à la faculté de droit. Heidelberg, 1832, chez Winter. Brochure in 8° de 32 pages.

On connaît les priviléges dont jouissent les universités allemandes ; on sait que les princes du quinzième et du seizième siècle, comprenant instinctivement que le séjour de la pensée et de la science doit être celui de la liberté et de la spontanéité, affranchirent les étudians des liens étroits et despotiques de la juridiction bourgeoise, et créèrent pour eux des exceptions protectrices ; on sait de plus que, grâce à leurs institutions libres, les universités allemandes se sont élevées à un degré de vitalité et de splendeur qui les place aujourd'hui à la tête des établissemens scientifiques de l'Europe.

Quelle que soit cependant l'excellence de leur organisation, il ne doit pas paraître étonnant d'y rencontrer çà et là quelque forme surannée,

Digitized by Google

qui soit en désaccord avec le génie de notre époque. Pour tous ceux qui ont jeté un coup d'œil approfondi sur ces vieilles et naïves institutions, il est évident qu'un jour doit venir où l'esprit qui les anime dépouillera son enveloppe féodale pour revêtir une forme plus jeune et plus vivante.

Ce jour est-il venu, et l'époque de 1832 est-elle déjà en mesure de réformer le vieux système universitaire de l'Allemagne, sans porter atteinte aux germes de vie et de progrès qu'il renferme encore, germes précieux qui veulent être développés et non détruits?

La commission qui a examiné cette question au nom de la chambre des députés de Bade a cru devoir se prononcer pour l'affirmative, et son rapporteur, M. Rettig de Constance, a déclaré que les libertés universitaires n'avaient d'autre résultat que d'accoutumer de bonne heure la jeunesse au mépris des lois communes, d'entretenir dans son sein un funeste esprit de corps, de lui inspirer une fierté contraire à l'esprit du système constitutionnel, enfin de favoriser la passion du duel et les désordres juvéniles de toute espèce.

La brochure publiée par M. le docteur Zoepfl a pour but de combattre ce qu'il y a de faux et d'exagéré dans ces diverses assertions. Tout en avouant que les lois sur la juridiction universitaire contiennent plusieurs dispositions qui ne sont pas en harmonie avec le régime constitutionnel, et en s'unissant à ses antagonistes pour manifester le vœu de voir disparaître ces anomalies, il s'oppose à l'assimilation légale des étudians avec les autres citoyens. Il rappelle que l'immense majorité d'entre eux se compose de jeunes gens qui se sont trouvés lancés tout d'un coup loin de leur famille et de leurs tuteurs naturels, au milieu d'un monde nouveau de liberté idéale, où le sentiment énergique de la spontanéité s'éveille en eux pour la première fois, et entraîne leur naturel passionné à des manifestations qu'il faut se garder de réprimer avec trop de rigueur, si l'on ne veut pas étouffer avec elles le sentiment honorable dont elles ne sont au fond que l'expression désordonnée. Il demande si, dans cet état de choses, une législation exceptionnelle et tutélaire n'est pas réclamée par la position même des étudians. Le jeune homme qui s'est consacré à l'état militaire, au commerce ou à l'étude des arts, a au-dessus de lui des supérieurs ou des maîtres qui exercent sur sa conduite une surveillance protectrice; l'étudiant seul se trouve

Digitized by Google

loin de toute direction et de tout conseil, dans un monde de jeunes gens où l'égalité et l'indépendance du caractère sont les seules règles. Ainsi, conclut le docteur Zoepfl, l'assimilation des étudians aux autres citoyens n'introduirait qu'une égalité de nom, sous laquelle se cacherait une énorme inégalité de fait. Il est donc juste de soustraire à la juridiction commune, qui n'est que répressive et nullement préventive, tous les délits de peu d'importance qui seraient chez les étudians le résultat de quelque passion juvénile, et de les déférer à la juridiction paternelle du sénat académique, dont les membres sont, par leurs antécédens et leur position, plus à même d'apprécier la nature véritable du délit. Pour donner plus de poids à cette démonstration, M. Zoepfl cite l'exemple de l'université de Munich, qui, à l'occasion des troubles de décembre 1830, eut lieu de regretter la juridiction académique dont elle jouissait à une époque antérieure.

Quant à l'*esprit de corps* qui, suivant le rapport de la commission, est une conséquence nécessaire de la position exceptionnelle des étudians, l'auteur demande s'il ne faudrait pas plutôt l'appeler *esprit d'association*, et si, en acceptant cette nouvelle dénomination, le sentiment qui porte les étudians à réaliser entre eux un commencement de vie publique ne doit pas être encouragé plutôt que réprimé par la législation. Loin de favoriser la passion du duel, les associations tendent à la diminuer, et surtout à la rendre moins dangereuse en la régularisant, et en la soumettant à des conditions qui atténuent ce qu'elle a de barbare. M. Zoepfl déclare que, fréquentant lui-même les cours des universités allemandes à une époque où la politique méticuleuse des gouvernemens avait cru devoir supprimer toute espèce d'association, il avait observé que pendant cette courte période les duels avaient augmenté en nombre, et avaient eu lieu sous une forme beaucoup plus dangereuse.

Ce plaidoyer en faveur des libertés universitaires se termine par la réfutation du reproche adressé aux associations d'étudians, d'entretenir parmi leurs membres un esprit contraire au développement des idées constitutionnelles. M. Zoepfl cite à cet égard la fête brillante donnée par les étudians de Heidelberg au professeur Mittermaier, à son retour de la session, et la réception fraternelle et cordiale qu'ont trouvée parmi eux les nobles débris de l'armée polonaise.

Digitized by Google

Après avoir rempli notre rôle de rapporteur, faut-il émettre notre opinion personnelle sur le litige dont nous venons de rendre compte?

Nous avons visité à plusieurs reprises les universités allemandes, et nous avouons que l'étude attentive de leur vie intérieure nous inspire l'admiration la plus sincère. Nulle part nous n'avons trouvé un sentiment plus profond de la dignité humaine, de la spontanéité, cette vertu des ames grandes et fortes, qui devient de jour en jour plus rare sous l'influence de notre civilisation dissolvante. Nulle part on n'a mieux compris les droits et les devoirs de l'autorité vis-à-vis de la jeunesse, cet âge de poésie et de dévouement que la nature a placé entre l'égoïsme instinctif de l'enfance et l'égoïsme calculé de l'âge mûr. Heureux et libre sous l'égide d'une loi protectrice, l'étudiant allemand ne rougit pas d'être jeune, d'avoir quelque enthousiasme au cœur et quelque chaleur dans le sang; et vous chercheriez en vain chez lui cette affectation d'expérience prématurée, ce partage prétentieux et pédantesque de nos lauréats de collége, ou de nos jeunes Lycurgues doctrinaires. Nulle part on ne sait mieux reconnaître les droits sacrés de l'*individualité*, en vouant un mépris énergique aux exigences honteuses et étroites de l'*individualisme*. Aussi, tandis que toutes les institutions qui règlent la vie intérieure des étudians sont calculées de manière à développer et à exalter le sentiment de l'indépendance individuelle, les différentes générations d'étudians se transmettent l'une à l'autre et perpétuent dans les universités un dédain profond pour l'égoïsme étroit et calculateur dont les bourgeois (*philister*) sont malheureusement devenus le type. Ainsi se réalise dans l'esprit de ces jeunes gens la solution du problème qui a pour but de concilier l'individualité et l'association, la fierté individuelle et le dévouement à l'intérêt général. On trouve une expression admirable de l'accord de ces deux principes dans la devise des corporations d'étudians : *Alle fur einen, einer fur alle* (tous pour un, un pour tous). Tandis que l'association est prête à se dévouer tout entière pour la cause de l'un de ses membres, chaque membre en particulier doit se regarder, partout où il se trouve, comme représentant l'association tout entière à laquelle il appartient. Dès lors, il ne lui est plus possible de commettre une action basse ou vile; car la honte en rejaillirait sur le drapeau auquel il s'est associé; son existence s'agrandit et s'embellit de tous les titres de gloire de l'asso-

Digitized by Google

ciation de son choix ; un caractère de noblesse et de dignité s'empreint sur toutes les actions de sa vie privée ; car toutes doivent être de nature à faire respecter la corporation dont il porte le signe sur sa poitrine.

Puissent ces indications nécessairement incomplètes donner à nos lecteurs une idée de la vie intérieure des universités allemandes, et leur faire comprendre pourquoi nous redoutons les coups de hache qu'on voudrait porter sur le peu de débris gothiques qui, nous l'avouons, déparent ce noble ensemble.

C'est une tâche délicate que celle de destructeur, et il faut éviter de la confier à des mains malhabiles ; car alors il arrive trop souvent qu'avec d'excellentes intentions, un réformateur peu éclairé fait tomber sa faux sur des institutions dont l'enveloppe surannée le trompe, en l'empêchant de voir le germe de vie active qui se débat souvent sous cette écorce morte. Nous ne doutons pas que les honnêtes libéraux qui siégent à la chambre des députés de Bade n'aient cru rendre un véritable service à la cause du progrès, en faisant passer un niveau d'égalité sur les deux universités dont s'enorgueillit leur pays, nous partageons d'ailleurs leurs opinions sur quelques-uns des abus qu'ils y ont signalés : mais ont-ils bien songé à toutes les nobles et énergiques qualités que ces vieilles institutions entretiennent encore dans la jeunesse, et ont-ils acquis la certitude que le constitutionalisme doctrinaire, tel qu'ils l'ont appris à l'école des Français, leur fournira les moyens de détruire les abus sans mettre en danger les institutions salutaires avec lesquelles ils forment encore aujourd'hui un tout organique ? Serait-il prudent, de la part des constitutionnels allemands de détruire dans leur patrie les seules institutions qui fassent encore obstacle au triomphe de l'esprit d'individualisme et de mesquinerie bourgeois, tandis qu'en France, tous les hommes vraiment libéraux, tous ceux qui se rangent sous le drapeau de 89, se coalisent pour combattre ce système d'idées égoïstes et bourgeoises qui, sous les auspices du doctrinarisme, s'est introduit en France à la suite de la charte de 1814, qui, et si on le laisse faire, menace d'étouffer tout ce qu'il y a dans le vieux caractère français de sentimens nobles et généreux ? L'époque actuelle n'est pas assez riche en institutions capables de développer de beaux caractères, pour avoir le droit de se montrer sévère envers celles qui lui restent encore, et de les supprimer à cause de quelques défauts de détail. Un jour vien-

Digitized by Google

dra, nous le croyons fermement, où les idées de liberté réveillées par la révolution de 89 se dégageront de cet alliage de négativisme et de passions destructrices que leur a imposé la force des circonstances, et où une politique plus large, au lieu de frapper d'anathème les sympathies nobles et élevées, leur assignera la place glorieuse qu'elles doivent occuper dans l'organisation sociale. Jusque-là, et tant que les idées de liberté auront pour représentant le constitutionalisme étroit de l'école doctrinaire, les amis de la civilisation doivent prendre à tâche de défendre contre les niveleurs bâtards et bourgeois ce que les époques antérieures peuvent nous avoir légué d'institutions fortes et vivifiantes. H. L.

4. Geschichte der Europaischen Staaten, etc. — *Histoire des États européens*, publiée par A. H. L. Heeren et F. A. Ukert.

Cette vaste et importante entreprise, sur laquelle le public allemand a depuis long-tems les yeux fixés, se continue avec la plus grande activité. Parmi les hommes auxquels sont confiées les différentes parties de l'ouvrage, plusieurs ont fait leurs preuves, et portent des noms qui sont à eux seuls des garanties. Nous donnons ici la liste des livraisons qui ont déjà paru :

Histoire de l'Italie, par M. Leo, professeur à l'université de Halle. Cinq parties, formant l'ouvrage complet.

Histoire de la Nation allemande, par le docteur Pfister, de Stuttgardt. Première, deuxième et troisième parties.

Histoire de la Saxe, par M. Bœttiger, professeur à l'université d'Erlangen. Deux parties, comprenant l'ouvrage entier.

Histoire de la Monarchie prussienne, par M. Stenzel, professeur à l'université de Breslau. Première partie.

Histoire d'Espagne, par M. le docteur Lembke, de Goettingen. Première partie.

Histoire des Pays-Bas, par M. Van Kampen, professeur à Amsterdam, première partie.

5. Verzeichniss der Vorlesungen, etc. — *Programme des cours qui seront faits à l'université de Berlin*, pendant le semestre d'hiver de 1832-1833.

L'auteur des *Lettres sur l'Université de Heidelberg*, insérées dans

Digitized by Google

les derniers numéros de la *Revue Encyclopédique*, a exprimé son admiration sur la richesse scientifique qui se manifeste dans le nombre et dans le choix des cours des universités allemandes. Le programme que nous avons sous les yeux est loin de détruire cette assertion. Il révèle, de la part de l'université de Berlin, une activité scientifique qui contraste tristement avec la torpeur et la tendance surannée de la plupart de nos académies.

Le nombre des cours annoncés pour le prochain semestre d'hiver se monte à trois cent un. Sur ce nombre, trente-cinq appartiennent à la faculté de théologie, vingt-huit à celle de droit, quatre vingt-deux à celle de médecine, treize à la philosophie, vingt-sept aux sciences mathématiques, trente-trois aux sciences naturelles, dix-sept aux sciences politiques et administratives (*Cameralwissenschaften*), vingt à l'histoire et à la géographie, sept à la science et à l'histoire de l'art, vingt-neuf à la philologie, six aux langues modernes, deux à la gymnastique. Pour se faire une idée de la somme de tems et de travail que représentent tous ces chiffres, il est bon de remarquer que la presque totalité des cours qui entrent dans notre énumération embrassent six ou au moins cinq leçons par semaine.

Parmi toutes les facultésque nous avons nommées, il n'en est peut-être pas une qui ne compte dans ses rangs des hommes dont les noms sont devenus européens ; on pourra en juger par la nomenclature suivante :

Théologie. MM. les professeurs Hengstenberg, Neander, Schleiermacher, Marheinecke, Benary, Bellermann, Strauss, le docteur Petermann; et les licenciés Vatke, Uhlemann, von Gerlach, Mayerhoff, Vogt.

Droit. MM. les professeurs Savigny, Gans, Philipps, Lancizolle, Eichkorn, Jarcke, Klenze, Rudorff, Homeyer, Rœstell, et le docteur Moosdorfer-Rossberger.

Médecine. MM. les professeurs Rudolphi, Hufeland, Rust, Græfe, Osann, Casper, Schulz, Hecker, Bartels, Schlemm, Horkel, Eck, Link, Sundelin, Kranichfeld, Wagner, Reich, Horn, Jüngken, Wolff, Busch, Kluge, Dieffenbach, et les docteurs Ideler, d'Alton, Froriep, Becker, Oppert, Romberg, Dann, Angelstein, Græfe, Busse, Barez, Reckleben.

Digitized by Google

Philosophie. MM. les professeurs Michelet, Steffens, Gans, Beneke, Ritter, von Henning.

Sciences mathématiques. MM. les professeurs Encke, Ohm, Grüson, Plücker, Ideler, Dirksen, Lejeune-Dirichelet, Oltmanns, et les docteurs Minding, Lubbe, Seebeck.

Sciences naturelles. MM. les professseurs Erman, Lichtenstein, Rudolphi, Rose, Hermbstædt, Turte, Dove, Schubarth, Mitscherlich, Wiegmann, Ehrenberg, Klug, Kunth, Link, von Schlechtendal, Weiss.

Sciences politiques et administratives. MM. les professeurs Raumer, von Henning, Hoffmann, Hermbstædt, Hartig, Stœrig, et les docteurs Helwing et Magnus.

Histoire et Géographie. MM. les professeurs Raumer, Ranke, Ritter, Wilken, Gans, Stuhr, Zeune, et les docteurs Müller, Helwing, Schmidt, Kufahl.

Esthétique et histoire de l'art. MM. les professeurs Schleiermacher, Tœlken, Hirt, Hotho, Marx.

Philologie. MM. les professeurs Bœckh, Michelet, Hotho, Benary, von der Hagen, Lachmann, Bekker, Heyse, Zumpt, les docteurs Lange, Krüger, Pott, Petermann, et le licencié Vatke.

Langues modernes. MM. les docteurs Fabbrucci, Franceson, de Seymour.

En examinant attentivement cette nomenclature, on y découvre un fait remarquable ; c'est que beaucoup de professeurs font les cours de plusieurs facultés à la fois. Ainsi M. Gans, qui occupe dans la faculté de droit une des places les plus distinguées, se retrouve encore dans les facultés de philosophie et d'histoire ; M. Schleiermacher, chef d'une école célèbre en théologie, appartient encore à la faculté d'esthétique ; plusieurs professeurs de la faculté de médecine se représentent de nouveau dans la faculté des sciences mathématiques, et surtout dans celle des sciences naturelles. Ce fait contient à lui seul tout un enseignement : il montre que l'Allemagne ne connaît pas le préjugé ridicule en vertu duquel on établit entre les facultés d'une même académie une barrière infranchissable, comme s'il n'y avait pas de point de contact entre les divers domaines de la pensée humaine, et que les divisions établies entre eux indiquassent autre chose que des *prédominances*. Les

Digitized by Google

exemples que nous avons cités prouvent qu'à Berlin on n'en juge pas ainsi, et que des savans honorables y ont cru pouvoir, sans blesser les convenances scientifiques, unir l'enseignement de l'esthétique à celui de la théologie, l'étude de la jurisprudence à celle de la philosophie et de l'histoire.

Nous donnons ici l'indication des cours faits par quelques-uns des professeurs les plus distingués :

Pandectes, par M. de Savigny.

Droit naturel, ou philosophie du droit, et histoire générale de la législation, par M. Gans.

Histoire et Institutes du droit romain, précédés d'une introduction à l'étude du droit en général, par le même.

Philosophie de l'histoire, par le même.

Histoire moderne de 1789 *à* 1800, considérée du point de vue du droit public, par le même.

Droit public des États de la confédération germanique, par M. Eichkorn.

Considérations dogmatiques sur les attributs de la Divinité, par M. Marheinecke (disciple de Hegel).

Anthropologie, par M. Steffens, nommé en remplacement de Hegel.

Philosophie de la nature, par le même.

Logique et Encyclopédie des sciences philosophiques, par M. Michelet.

Histoire de la philosophie, par le même.

Métaphysique d'Aristote, par le même.

Esthétique, par M. Schleiermacher.

Principes généraux de la critique théologique, par le même.

Géographie générale, par M. Ritter.

Droit public universel et science politique, par M. de Raumer.

Histoire universelle, par le même.

Des sciences naturelles en général, par M. Erman.

Théorie du mouvement des comètes et des planètes, par M. Encke.

Anatomie, par M. Rudolphi.

Chirurgie générale et spéciale, par M. Rust.

Nous terminerons ici ces indications, que nous avons cru être de na-

Digitized by Google

ture à donner à nos lecteurs quelques idées positives sur le mouvement scientifique des universités allemandes. H. L.

6. Reinhart Fuchs, etc. — *Le roman du Renard*, poëme des neuvième et douzième siècles, publié sur les manuscrits, avec des notes, par Fr. Jos. Mone, Stuttgart et Tuebingen, 1832, Cotta, in-8°, VIII et 336 pages.

Legrand d'Aussy a donné un extrait étendu du roman du Renard, et M. Méon, dans l'année 1826, en a mis l'original sous les yeux du public; car on est assez généralement d'accord que ce poëme a été composé primitivement en français, à la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième. Cependant M. Mone, en datant du neuvième les *branches* écrites en vers latins qu'il publie, a l'air de croire qu'elles contiennent le fonds sur lequel ont travaillé Pierre de Saint-Cloud et ses successeurs. — Il a eu à sa disposition trois manuscrits : les deux premiers font actuellement partie de la bibliothèque de l'université de Liége, et proviennent, l'un de l'ancienne abbaye de Saint-Trond, l'autre du couvent des Frères-croisés de Huy. Le troisième enfin est une copie prise par le savant philologue Jacques Grimm, sur le manuscrit de Baluze qui est à la bibliothèque du roi, sous le n° 8494, et que M. Méon a mentionné. M. Mone signale, comme interpolés au douzième siècle, un assez grand nombre de passages, et voit, dans les quatre livres qu'il met au jour, de fréquentes allusions historiques, tandis que le grand d'Aussy n'y aperçoit que des traits de satire générale et l'intention d'amuser en plaisantant. Suivant l'éditeur allemand, le personnage d'Isengrin cache Zwentibole, roi de Lorraine, fils de l'empereur Arnoul, et le Renard n'est autre que Regnier, comte de Hainaut. Plus d'une particularité du poëme atteste que si l'auteur n'était pas Belge, il connaissait du moins la Belgique. Tantôt en effet il parle du monastère de St-Blandin, à Gand, tantôt il jure par St-Bavon; ailleurs il est question de l'abbaye d'Egmont, et, attendu que ce passage se rapporte au douzième siècle, M. Mone le juge encore interpolé, ce qui, pour le dire en passant, peut laisser quelque doute. Dans un autre endroit, il est question des *berceaux d'Ypres*, et plus d'une fois le terme de *Brabançon* (Brebas) est employé comme une injure. Une lettre de l'abbé de Cluny au roi de France Louis VII, vers le milieu du douzième siè-

Digitized by Google

cle, fait une peinture effroyable du Brabant et de ceux qui l'habitent : *Terra est cui maledixit Dominus, terra quæ difficile dictu utrum ipsa potius habitatores suos quàm a suis habitatoribus devoretur.* Cet état de choses devait être plus ancien d'après M. Mone, qui s'en tient toujours au neuvième siècle. On s'étonne qu'il ne cite ni Legrand d'Aussy ni M. Méon : cela n'est guères allemand, et semble déroger à l'exactitude qu'il a montrée en tant d'occasions. Quoi qu'il en soit, la nouvelle publication de M. Mone annonce une critique ingénieuse et des connaissances très-profondes. Elle est digne en tout de ses précédens travaux, qui sont en si grand nombre et roulent sur des objets si divers. Car on n'ignore pas que M. Mone reçut du célèbre Creutzer l'honorable mission d'achever sa *Symbolique*, qu'il fut associé aux recherches de M. Pertz, et qu'il a livré à l'impression plusieurs ouvrages estimés sur l'ancienne littérature du Nord et sur la statistique. M. Mone, naguère professeur à l'université de Louvain, où l'on n'a pas eu la sagesse de le retenir, est actuellement rédacteur de la gazette de Carlsruhe, dans laquelle il a inséré dernièrement un examen des derniers actes de la diète germanique, examen qui a fait en Allemagne une sensation très-vive.

DE REIFFENBERG.

BELGIQUE.

7. REVUE UNIVERSELLE : *Liv. I—X.* Bruxelles, 1832 ; Hauman et compagnie. In-8°.

Des délimitations territoriales, la plupart du tems arbitraires, un drapeau d'une couleur particulière, toute une armée de fonctionnaires, et un budget, ne constituent pas la nationalité d'un peuple. Il faut la chercher avant tout dans ses mœurs, dans ses traditions, dans sa langue, dans la direction habituelle de ses idées. Or, et je le dis avec douleur, depuis bien long-tems la Belgique a perdu toute originalité, tout ce qui fait qu'on est soi avec grandeur, avec puissance ; elle n'a conservé d'individuel que ce qui l'honore le moins, des préjugés et des prétentions. C'est surtout en littérature que cette observation est frappante. Voyez ces quatre millions d'hommes qui bégayent trois langues diffé-

Digitized by Google

rentes! une seule, la flamande, si elle avait été cultivée, aurait pu montrer un caractère propre et personnel; mais le bel air et l'influence des événemens politiques l'ont proscrite : on s'est fait maladroit imitateur de Paris. Qu'on ne compte donc point, d'ici à long-tems, sur une littérature belge; nos littérateurs, s'ils veulent sortir de l'obscurité et échapper au ridicule, renieront leur patrie, et se feront Français autant qu'ils le pourront. Aussi, qu'imprime-t-on à Bruxelles? des contrefaçons, dont le nombre considérable écrase les rares productions du terroir qui apparaissent timides et dédaignées. La *Revue universelle* elle-même, à l'exception de quelques morceaux écrits par des *Belges*, n'est qu'un recueil d'articles empruntés aux journaux français, et la *Revue Encyclopédique* lui fournit un contingent assez considérable. Présente-t-elle des traductions de l'anglais et de l'allemand, ces traductions sont encore faites en France. Quoi qu'il en soit, cette *Revue* est un répertoire aussi instructif qu'agréable : les matériaux en sont bien choisis, et si *choix de pensées est invention*, l'éditeur est un inventeur digne d'éloges.

DE REIFFENBERG.

8. HISTOIRE NUMISMATIQUE DE L'ÉVÊCHÉ ET PRINCIPAUTÉ DE LIÉGE, DEPUIS LES TEMS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A LA RÉUNION DE CE PAYS A LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, *enrichie des dessins des principales médailles, médaillons, jetons et monnaies*; par M. le comte DE RENESSE-BREIDBACH. Bruxelles, 1831; H. Remy. In-8° de 203 pages de texte et 78 planches lithogr.

L'histoire métallique des Pays-Bas offre de nombreux matériaux. Les grandes collections de Van Mieris et de Van Loon, continuées maintenant par l'Institut d'Amsterdam, les recueils de Bizot, de Van Orden, Dejonge et de Vriès offrent pour la partie du nord les ressources les plus étendues. Quoique le midi soit beaucoup moins riche, il peut faire valoir les recherches de Ghesquière, Gérard, Heylen, et celles qu'on publie à présent de M. Groebe, sur les monnaies du règne des archiducs Albert et Isabelle. Les amateurs joignent à ces documens les anciens tarifs imprimés avec figures, et les registres manuscrits des maîtres des monnaies, lorsqu'ils peuvent se les procurer. Enfin les collections numismatiques elles-mêmes, telles que celles de MM. Geeland de La Faille, Van Hulthem et de Renesse, sont un moyen assuré d'écrire

Digitized by Google

sur cette matière avec précision et exactitude. M. de Renesse avait les originaux sous les yeux quand il a dressé son curieux catalogue, qui remonte jusqu'aux années 945, 947. Cet inventaire contient la description détaillée de chaque pièce, l'indication du règne, et autant qu'il est possible du tems où elle a été frappée, la citation des auteurs qui en ont parlé, et des personnes qui la possèdent, lorsqu'elle est fort rare, ainsi que la désignation du métal dont elle est formée. Mais ces renseignemens ne suffisent pas pour satisfaire la curiosité du numismate qui ne se contente pas d'une science morte. Il voudrait qu'on essayât d'évaluer ces différentes espèces, opération sans doute très-difficile, mais qu'il est pourtant permis d'essayer; il désirerait qu'on donnât par ce moyen une idée des richesses de chaque époque et des opérations financières qu'elles ont vu accomplir. Il s'occuperait également volontiers de la fabrication ou de la partie technique, et rattacherait cette étude à l'histoire politique et administrative, ainsi qu'à celle des arts. Mais M. de Renesse s'est borné à nous révéler une partie des curiosités qu'il possède; et il l'a fait avec tout le soin désirable, sauf sous le rapport du style ou plutôt de la langue, car le moyen de mettre du style dans un *index!* Il n'en restera pas là, il faut l'espérer; et déjà il promet d'embrasser dans un nouveau travail les Pays-Bas tout entiers. Il faut voir M. de Renesse dans son château d'Elderen, celle de ses terres qu'il habite le plus souvent en Belgique : tout est plein jusqu'aux combles de tableaux, de livres, de médailles, d'antiquités, d'oiseaux, de quadrupèdes, d'insectes, de minéraux; mais tout y est avec ordre, tout y est accessible aux curieux les plus modestes. Avec un nom aristocratique (M. de Renesse descend d'une fille de Florent I^er^, comte de Hollande), une grande fortune, des opinions très-libérales, ce digne citoyen pouvait s'élever encore, au milieu de la honteuse curée qui a fait de la révolution belge une simple question de personnes. Mais M. de Renesse voulait avant tout des principes, des convictions sincères. Il a vu qu'il était déçu dans son espoir, et il est revenu philosophiquement à ses livres et à ses médailles.

9. Physique populaire : *De la chaleur;* par A. Quetelet. Bruxelles, 1832; J.-B. Tircher. In-18.

Ce petit livre justifie tout-à-fait son titre; clair, précis, rempli d'appli-

Digitized by Google

cations journalières, riche de faits et d'explications propres à déraciner une foule de préjugés invétérés, il est merveilleusement approprié aux besoins du peuple, que les savans négligent presque toujours, comme s'il y avait aussi dans le domaine de l'intelligence des priviléges aristocratiques! — M. Quetelet remarque ingénieusement que la plupart des jeunes gens, et même des auditeurs plus mûrs qui suivent un cours de physique, sont généralement moins occupés du principe qu'on veut leur faire comprendre que de l'instrument qui doit le mettre en évidence. Le mécanisme de l'instrument, qui souvent est très-compliqué, absorbe entièrement leur attention, et la distrait de l'objet principal : pour eux, la science ne sert, en quelque sorte, qu'à donner l'explication de ce que contiennent les collections, de manière qu'ils perdent de vue la science en sortant du cabinet. M. Quetelet veut tirer parti de cette disposition à identifier un principe de physique avec l'instrument qui sert à l'exposer. Mais à des machines compliquées, et qu'on ne trouve que dans des collections scientifiques, il veut substituer des instrumens très-simples et qui sont toujours à notre portée. Notre cabinet de physique, dès que nous serons habitués à l'observation et à l'analyse des phénomènes que nous avons constamment sous les yeux, ne se trouvera plus resserré dans l'enceinte de quelques murs où nous ne pénétrons que rarement, il se trouvera partout autour de nous; chaque pas nous rappellera une leçon, nous forcera de revenir sur les théories que nous allions perdre de vue; et, en nous habituant à la réflexion, nous présentera la science sous un jour plus agréable. Le manuel de M. Quetelet n'est que l'application de cette manière de considérer la physique.

10. Avantages et inconvéniens des banques de prêt connues sous le nom de monts-de-piété, par D. Arnould, secrétaire inspecteur de l'Université de Louvain; mémoire couronné par l'Académie du Gard en 1829. Namur, 1832, Gérard, in-12.

C'est pour le peuple qu'il faudrait travailler de préférence, pour le peuple qui paie et qu'on méprise, et qui, s'il reste pauvre et humilié, rendra impossible toute liberté véritable. Notre sympathie pour la classe moyenne et pour les prolétaires nous a fait remarquer la brochure dont on vient de lire le titre. Elle est rédigée en connaissance de cause. L'auteur, pendant de longues années, intendant du mont-de-piété de

Digitized by Google

Namur, et accoutumé à tous les détails administratifs, a parfaitement apprécié les avantages et les inconvéniens de pareilles institutions. Après en avoir tracé l'historique, il montre quelles améliorations elles doivent au gouvernement des Pays-Bas, et de quels perfectionnement elles sont encore susceptibles. Il aborde ensuite la question morale avec franchise. Il convient que les monts-de-piété favorisent la débauche, la paresse, l'imprévoyance de l'avenir; mais il sait aussi que la charité publique est lente et aveugle, qu'il est des misères pudiques tremblant toujours de se trahir, que d'ailleurs on est souvent forcé de transiger avec les abus, et que telle institution, justement frappée de réprobation, quand on en considère les effets d'une manière isolée, doit-être jugée différemment, lorsqu'on examine la nature et l'étendue des maux dont ce même établissement est devenu la sauve-garde. En conséquence il se prononce pour le maintien des monts-de-piété, du moins dans l'état actuel des choses.

De Reiffenberg.

Digitized by Google

LIVRES FRANÇAIS.

11. Le livre de l'homme de bien, extrait de la *Nouvelle Jérusalem*, par M. Édouard Richer, inséré dans la dernière livraison du *Lycée armoricain*. Nantes, 1832.

Le mouvement philosophique, arrêté en France depuis deux années, commence à renaître. Les esprits se reportent dans la sphère des grandes questions religieuses et sociales; de hauts problèmes sont posés; les vieilles religions se raniment et cherchent à rajeunir leurs vieilles solutions; les sectes oubliées reparaissent au sein des débats qui s'agitent; des sectes nouvelles se forment; des écoles s'élèvent: c'est tout un mouvement qui commence, et qui tend à grandir et à étouffer toutes les querelles usées, toutes les disputes stériles, à replacer la société sur la large voie où se rencontrent les grandes vérités, à sortir enfin les hommes de notre époque de l'état d'apathie morale et intellectuelle dans lequel ils végètent.

Pour celui qui dévoue sa vie à donner des croyances nouvelles à la société, c'est un devoir d'écouter tous ceux qui s'annoncent avec bonne foi comme ayant le même but. Or l'auteur de l'ouvrage dont nous avons lu l'extrait intitulé, *le Livre de l'Homme de bien*, mérite d'être remarqué par la chaleur de ses sentimens et l'élévation de sa pensée. C'est un disciple de Swedenborg. Tandis que la philosophie du XVIII^e^ siècle précipitait les hommes dans le matérialisme le plus brutal quelques-uns, par une sainte réaction, comme Swedenborg et Saint-Martin, se rejetaient dans un autre abîme. Quand les doctrines de l'égoïsme et de l'intérêt bien entendu se prêchaient et se popularisaient, ceux-là enseignaient le dévouement et le sacrifice absolu; quand on se faisait gloire de positivisme, de ne rien croire que ce qui sautait aux yeux et frappait les sens, ceux-là bravaient la matière et le corps et

Digitized by Google

tout le monde extérieur, et s'absorbaient dans le pur esprit, dans des contemplations mystiques; ils avaient des visions, des communications avec Dieu et les anges.

C'est surtout dans des époques comme la nôtre, dans ces temps d'aplatissement moral, d'inertie de toutes les facultés élevées et généreuses de l'homme, qu'il faut redouter les écarts du mysticisme qui peut entraîner quelques ames d'élite. Nous aurons occasion, à propos de l'ouvrage dont nous annonçons l'extrait, d'exposer la doctrine de Swedenborg, qui compte en Europe un assez grand nombre de fidèles; aujourd'hui nous voulons seulement parler de ce fragment.

La proposition développée par l'auteur, c'est que l'amour de soi est donné à l'homme, non comme but, mais comme moyen pour accomplir sa destinée.

S'il est une vérité bien reconnue, dit M. Édouard Richer, c'est que l'amour de soi est le mobile et le but unique de toutes les actions de l'homme abandonné à lui-même; nous naissons tous avec un penchant naturel qui nous porte à nous préférer aux autres. Si nous nous laissons aller à cet aveugle amour du moi, nous serons des fous insatiables, avides, jaloux; notre premier devoir est donc de renfermer cet amour dans des limites volontaires: la vertu nous a été donnée pour atteindre ce but.

Les défenses de la loi, le joug des mœurs, les démonstrations de la politesse, ne peuvent rien pour réformer notre égoïsme. Il faut, pour arriver là, préférer le bien général à notre intérêt privé. Il faut que, maîtres de faire le mal sans être punis ou déshonorés, nous fassions le bien par choix, sans songer s'il nous portera préjudice, ou si nous en serons récompensés. La vertu qui agit dans la vue d'une récompense n'est plus de la vertu. Il faut qu'elle soit le fruit d'un combat volontaire entrepris pour l'amour désintéressé du bien.

De ces propositions nous allons déduire tous les devoirs de l'homme de bien.

Oui, les philosophes ont raison, l'amour de soi est un bien, il est utile dans l'intérêt de la conservation de l'homme; mais ce que je prétends de plus qu'eux, c'est que cet attrait ne nous porte à nous conserver que pour nous employer à une œuvre différente de notre propre conservation. Celle-ci est un moyen, et non un but. Ainsi l'amour de soi, séparé du but pour lequel il nous a été inspiré, est un vice.

Digitized by Google

Avec l'amour de soi pour but, l'homme tombe dans le mal; avec ce même amour comme moyen, il est conduit au bien.

Toute la vie doit être une vie d'action. Aimer et penser sont deux appétits moraux qui ne sont satisfaits que par l'action. Faire tout pour autrui, en commençant par ce qui est nécessaire pour nous, et en finissant par ce qui rend l'homme l'image de Dieu même, c'est-à-dire bon et sage, voilà où se réduit toute notre vie morale. C'est ainsi que nous arrivons au bonheur. Le bonheur n'est pas le but de l'homme, il n'est pas dans l'égoïsme; le bonheur consiste à aimer d'autres que soi, à répandre son ame sur les autres. Alors on est vraiment dans la loi de son être. Aimer, voilà tout le secret d'être heureux. « Les malheureux! s'écriait sainte Thérèse, ils n'aiment pas! » Mais comment accomplir cette noble destinée? En nous élevant vers Dieu; c'est de lui seul que peut descendre en nous la force qui nous est nécessaire pour vaincre notre nature fausse. La prière est donc le dernier et le plus urgent des devoirs de l'honnête homme. Par elle, en effet, il avoue qu'il lui manque quelque chose; en s'adressant à un être supérieur, il oublie le sien propre.

De ces réflexions sur l'origine des penchans de l'homme, découle, suivant l'auteur, la notion certaine de l'existence de Dieu.

C'est par l'amour que vit l'homme; mais cet amour, il le reçoit, il ne le produit pas. Il y a ainsi hors de nous une vie qui nous vivifie, un amour qui nous anime : Dieu est.

Mais pourquoi l'amour de soi, sorti de Dieu, a-t-il tant dévié de sa route? L'homme est déchu. Destiné à recevoir l'amour d'en haut pour le rendre, il s'est dépouillé de cette noble prérogative pour renfermer l'amour en lui-même. Et pourquoi Dieu a-t-il permis l'existence du mal? L'homme a dû être capable de déchoir pour que son amour pût être considéré comme une offrande volontaire de son cœur, comme un effet de son libre arbitre. Le libre arbitre est le titre de l'homme.

En suivant la chaîne des idées que nous venons d'exposer, M. Édouard Richer a été conduit à résoudre tous les grands problèmes de religion et de philosophie; appuyé sur les vérités qui sont sa foi, il s'est élevé dans la contemplation sublime qui a pour but de découvrir la raison des choses et l'ensemble de l'œuvre. L'ordre, le but de l'univers, la destination de l'homme, se dévoilent à ses yeux.

Digitized by Google

Dieu étant l'amour universel, l'amour même, il s'ensuit qu'en créant l'univers, il n'a pu avoir qu'un but conforme à son amour. L'essence de l'amour n'est pas de s'aimer, mais d'aimer hors de soi. En aimant hors de soi, l'Être qui est la source de tout amour a eu évidemment par but d'identifier les autres avec lui-même, de les consommer dans son être. Cherchez à la création quelqu'autre but que ce soit, et vous ne pourrez venir à bout de le découvrir. La création émanée de Dieu doit donc retourner à lui; tout est sorti de lui, et tout doit y rentrer.

Tel est le résumé de la doctrine de M. Édouard Richer. On le voit, elle se perd dans le mysticisme; elle engloutit la création tout entière dans le sein de Dieu, qui la *consomme dans son être*. Nous ne pouvons discuter aujourd'hui le système philosophique et religieux du disciple de Swedenborg, puisque nous n'avons qu'un fragment de sa doctrine; nous y reviendrons à propos de la publication complète de la *Nouvelle Jérusalem*.

Mais dès aujourd'hui, nous pouvons dire qu'il est quelques-unes des vérités morales exposées par M. Richer, que nous adoptons. C'est un but noble de chercher à relever l'homme de l'état d'abaissement moral où vous le voyez, de travailler à régénérer cette sublime nature. Il est bon de lui parler de dévouement et de devoir, quand il est affaissé sous l'égoïsme, quand des doctrines s'élèvent encore pour lui parler d'égoïsme, pour le séduire à de nouvelles destinées par l'égoïsme. Toute doctrine qui prétend entraîner l'homme, en lui prêchant seulement la satisfaction de ses besoins individuels, méconnaît et calomnie sa nature; elle pourra bien rallier à elle un petit nombre d'êtres intéressés ou abusés, mais jamais elle ne produira un de ces soulèvemens de masses humaines qui marchent avec enthousiasme et foi à un noble but.

Vous entendez assez parler aujourd'hui des souffrances matérielles du peuple, c'est au nom de ces souffrances que l'on veut l'affranchir; mais ses souffrances morales, vous ne lui faites pas l'honneur de lui en parler, et cependant il vous crie un Dieu, une foi, une espérance, comme il vous crie du pain!

La société tout entière est encore plus malade moralement que matériellement; il est encore plus urgent de lui donner la solution des vastes questions qu'elle vous a posées, de lui donner le sentiment de sa destinée, de son passé et de son avenir, que de lui donner quelques

Digitized by Google

établissemens de philantropie, de prisons pénitentiaires, d'hôpitaux, ou des parades monacales ou des modèles d'industrie nouvelle.

Bien plus ! toutes les grandes réformes industrielles ne peuvent se réaliser sur une large échelle et apporter une amélioration radicale à l'humanité, qu'à l'aide de l'élan moral qu'elle puisera dans le sentiment nouveau des destinées universelles. Et c'est ici que ces réflexions se rapportent aux idées de M. Richer. L'homme ne doit pas se considérer comme étant son propre but, sa destination; la fin de tous ses travaux ne doit pas être son propre bonheur. Ses intérêts matériels, l'aisance, le luxe, tout cela ne doit pas lui être montré comme le but de sa vie, mais comme le moyen de s'élever, de servir noblement Dieu et l'humanité.

C'est pourquoi nous blâmons toutes ces théories qui appellent l'homme, au nom de la satisfaction de ses intérêts matériels, qui prétendent l'entraîner par le plaisir et l'attrait, et non par le sentiment du devoir, par la conscience d'une œuvre sainte à accomplir.

S.-C.

12. Médecine Navale, ou Nouveaux Élémens d'hygiène, de pathologie et de thérapeutique médico-chirurgicales, etc., par C. Forget, D.-M. P., agrégé à la Faculté de médecine de Paris, ancien Chirurgien au port de Rochefort, etc., etc. Tome II. Paris, 1882; Baillière, rue de l'École-de-Médecine, n° 13 bis. Pages 578. Prix 7 fr.

Depuis la publication du premier tome de cet utile et intéressant ouvrage, que nous avons annoncé dans notre numéro de mars, M. Forget s'est acquis un nouveau titre à la confiance du public. A la suite d'un concours où il a pris la part la plus distinguée, et où il s'est fait remarquer par beaucoup de savoir, d'aplomb et de sagacité, et par l'originalité et le complet de sa thèse : *De l'Influence des Maladies sur la chaleur animale*, sujet délicat et neuf, il a été nommé, à l'unanimité des voix, professeur agrégé à la Faculté de médecine. Les occupations de ce concours, et plus encore l'invasion du choléra qui a centuplé les devoirs de chaque médecin, ont un peu retardé le second volume de la Médecine Navale. Il vient enfin de paraître, et, comme le premier, il

Digitized by Google

se distingue entre les livres de médecine par le soin que l'auteur apporte à la partie philosophique et morale de son sujet.

Après avoir traité dans le premier volume de l'hygiène navale et des maladies des appareils digestif, respiratoire, circulatoire, et sécréteur, qui constituent la vie organique, M. Forget s'occupe dans celui-ci des appareils de la vie de relation, examinant successivement les maladies de l'encéphale, celles de la moelle épinière, des nerfs, des sens spéciaux, de la peau; celles de l'appareil locomoteur et de l'appareil générateur. Il consacre un chapitre séparé aux maladies qu'il nomme *de siége indéterminé*, telles que la fièvre intermittente, le typhus, la fièvre jaune, la peste, le scorbut et la syphilis. Il recherche les causes, les symptômes et les remèdes de l'empoisonnement et des diverses espèces d'asphyxie, et termine enfin cette seconde partie de son ouvrage, la partie *médicale*, par des considérations sur les maladies que la navigation peut guérir. Comme le titre de l'ouvrage l'indique, c'est toujours dans leurs rapports avec la mer et les marins qu'il considère ainsi tous les points du cadre nosologique.

Nous allons reprendre quelques-uns des sujets qui peuvent être d'un intérêt général. M. Forget reconnaît que les maladies mentales sont rares chez les marins consommés, et il en expose avec lucidité les raisons physiques et morales. Voici comment il s'exprime touchant ces dernières, que l'auteur a surtout étudiées dans la marine française :

« Si nous passons aux causes morales, nous verrons qu'il en est peu dont les marins puissent ressentir les effets. Quant aux matelots en particulier, s'ils passent pour superstitieux, ce préjugé ne s'exerce guère que sur des objets étrangers à la religion : c'est ainsi qu'ils considèrent le vendredi comme un jour néfaste, et fouettent les mousses pour faire changer le vent; mais, loin de se montrer dévots, ils pensent que la présence d'un prêtre parmi l'équipage doit leur porter malheur. Si la Divinité les occupe, ce n'est guère qu'au moment d'un péril extrême; encore les vœux *à Notre-Dame de Bon Secours* sont-ils infiniment plus rares aujourd'hui que dans les siècles passés; le scepticisme moderne réagit sur eux à leur insu, et ils n'ont plus guère de confiance que dans leur énergie : ils luttent contre la mort sans s'occuper du néant ou de l'éternité. Ainsi point de *monomanie religieuse;* leur peu d'impressionabilité morale, l'habitude du malheur, des dangers et de la subordina-

Digitized by Google

tion, en un mot, leur insouciance radicale, les rend peu sensibles aux impressions de la *crainte*, de la *terreur* et du *désespoir*; leur existence vagabonde les distrait du soin de la famille et des *chagrins domestiques*; *l'amour* qu'ils cultivent, changeant comme leurs habitudes, n'a guère de racines dans leur cœur. La rudesse des travaux corporels et le peu d'activité de leurs facultés intellectuelles les préservent de ces aberrations mentales qui naissent de *l'abus* et de *l'exaltation de la pensée*. Affranchis d'idées ambitieuses, ils savent combien leur avenir est borné, ou plutôt ils vivent au jour le jour sans calculer cet avenir; par conséquent, pour eux, point de *revers de fortune*, *d'ambition trompée*. Humains et oublieux des outrages, mais irascibles et violens, ils peuvent se porter au *meurtre*; mais cet acte chez eux est presque toujours irréfléchi, et n'est, dans tous les cas, que l'effet d'une passion exaltée, d'un délire passager. En général, ils font trop peu de cas de la vie pour craindre de la perdre et chercher à se la ravir, si ce n'est dans un accès de fureur; dès lors, point de mélancolie par *crainte de la mort*, point de monomanie *suicide*. En résumé, le véritable marin conserve sa tête, quelle que soit l'imminence des dangers, la vivacité de ses souffrances et l'étendue de ses malheurs. »

Mais s'il en est ainsi des matelots consommés, que l'habitude a moulés à leur genre de vie rude et grossier, et dont elle a émoussé la sensibilité et l'intelligence, il en est bien autrement des jeunes officiers et des recrues dont la vocation n'est point prononcée; beaucoup sont exposés à l'hypochondrie et à cette nostalgie si pénible, dans laquelle le malade *dépérit*, *se tait et meurt*. « Le paysan et le citadin recrutés sont spécialement sujets à la nostalgie, et, si le premier trouve les travaux moins rudes, le second trouvera une compensation analogue dans son moindre attachement aux habitudes domestiques; car, à mesure que par la civilisation l'homme généralise son existence, il devient moins exposé à la nostalgie; c'est ce qui fait que, toutes choses égales, les hommes les plus simples, tels que les Bretons, y seront plus sujets que les Gascons, par exemple. »

L'auteur s'étend fort au long sur le typhus et la fièvre jaune, et, après avoir discuté avec les lumières de l'expérience et de la physiologie, toutes les assertions qui ont été émises sur ces maladies, il arrive à cette conclusion que ni l'une ni l'autre n'est contagieuse, mais que

Digitized by Google

toutes deux peuvent se répandre par infection. « Ainsi, dit-il, au lieu de concentrer d'infortunés malades dans le foyer qui les dévore, dispersez-les dans des lieux salubres, bien aérés, où chacun puisse respirer un air pur, et où le petit foyer d'infection que chacun représente s'évanouira dans le tourbillon atmosphérique sans nuire à personne; car ce n'est qu'en respirant les émanations concentrées des malades qu'on peut contracter la maladie. Tel n'est pas sans doute le système des partisans de quarantaines et de cordons sanitaires, mais c'est celui de la raison et de l'humanité. » La peste, ajoute-t-il plus loin, est peut-être la seule maladie qui justifie le maintien des lazarets et des cordons, mais non la séquestration à bord, qui, dans tous les cas, est un meurtre politique. »

Autrefois une des maladies les plus fréquentes et les plus terribles qu'on éprouvât sur mer, c'était le scorbut. Les voyages de Cook, et les précautions hygiéniques que sut imposer à son équipage cet habile et courageux navigateur, ont été sur ce point, pour le monde des marins, un heureux et salutaire exemple. Depuis lui, le scorbut, qui provient en grande partie d'une alimentation insuffisante, soit en quantité, soit en qualité, est devenu infiniment plus rare. Il est curieux de suivre, chez les marins atteints de cette maladie, l'effet de leur retour sur la terre ferme. « M. Lalanne, médecin en chef au port de Rochefort, racontait dans ses cours, dit M. Forget, que, son vaisseau s'étant vu obligé de relâcher aux Canaries pour y déposer un certain nombre de scorbutiques réduits à l'extrémité, l'on fut singulièrement étonné de recevoir, quelques jours après, les plaintes des propriétaires accusant ces malades d'avoir escaladé les murs de leurs jardins. Il faut certainement faire ici la part du moral, mais il est hors de doute que le régime végétal a la plus grande part à ces guérisons miraculeuses. »

Au sujet de la syphilis et des maladies vénériennes, l'ouvrage de M. Forget jette sur les mœurs privées des matelots une lumière qui révèle de douloureuses vérités. Ces hommes, que bien souvent l'on encourage aux excès, lorsqu'ils sont à terre, afin que leur pauvreté les maintienne dans la dépendance de leurs chefs, ces hommes se livrent fréquemment entre eux et dans la solitude aux habitudes les plus vicieuses et les plus dégradantes. Et comment n'en serait-il pas ainsi, lorsqu'on les laisse plongés dans l'ignorance la plus grossière, lorsque nulle instruction, nulle éducation ne vient adoucir leur caractère et

Digitized by Google

mettre un frein à leurs passions? Ne sait-on pas que nos penchans dégénèrent promptement en vices, quand ils sont sans contrepoids moral et intellectuel? Il faudrait que chaque matelot, de même que chaque soldat, pût trouver, au service de son pays, autre chose qu'une éducation purement matérielle et automatique. Assez et trop long-temps on a traité les soldats et les matelots comme des machines; le jour serait bien venu de les traiter comme des hommes.

En annonçant le premier volume de cet ouvrage, nous avons montré comment on peut concevoir une médecine navale. La chirurgie ne se modifie pas moins sur mer que la médecine. En effet, la structure des bâtimens, leur mobilité, l'intensité du vent, les coups de mer, les exercices du bord, les manœuvres, l'exercice du canon, tout tend à multiplier les accidens, les plaies, les fractures, tout complique la difficulté d'y apporter les remèdes de l'art. Quelques fragmens des ouvrages d'un médecin anglais, le docteur Falck, et quelques observations tirées de dissertations académiques, voilà à quoi se bornent les travaux spéciaux que M. Forget a pu consulter. Sa chirurgie navale est donc une œuvre complétement neuve.

Voici la marche qu'il a suivie. Il expose dans des prolégomènes ce qu'il y a de plus général en pratique chirurgicale sur les opérations et les pansemens à bord des navires, sur les topiques médicamentaux et la chirurgie élémentaire. Entrant ensuite dans la chirurgie spéciale, il étudie les plaies suivant leurs causes, et leur traitement eu égard aux organes qu'elles affectent; il passe aux tumeurs, aux ulcères, aux fistules, aux corps étrangers séjournant dans les parties, puis aux fractures, aux luxations, aux amputations et aux résections. Il consacre un article particulier à la conduite que doit tenir le chirurgien avant, pendant et après un combat naval, et il termine par quelques mots sur l'hygiène des blessés. Parmi les procédés chirurgicaux, M. Forget n'en décrit qu'un, et c'est toujours le plus facile et le mieux accommodé aux circonstances où se trouvent à bord le malade et l'opérateur.

Dans un appendice, l'auteur traite des maladies qui rendent impropre au service de la mer et de celles qu'on peut simuler; il s'occupe de l'organisation des hôpitaux temporaires, soit sur mer, soit sur terre; il donne d'excellens conseils sur l'art de dresser des topographies et des rapports médicaux, et signale enfin les améliorations à faire dans l'en-

Digitized by Google

seignement et les études de la médecine navale et dans la théorie des concours. Après avoir insisté sur la nécessité des rapports médicaux, comme moyen d'émulation et d'instruction, M. Forget ajoute : « Nous faisons des vœux pour que tant de travaux passés et futurs ne soient pas irrévocablement perdus pour la science; nous voudrions, et ce serait la chose la plus facile, qu'il fût fait tous les ans un extrait des rapports des officiers de santé, comme des observations intéressantes recueillies dans les hôpitaux de la marine, pour en former un volume à part, ou un article des *Annales maritimes*, sous le titre d'*Annuaire de la Médecine navale*. Ce simple travail, exécuté par une main habile, fructifierait considérablement, et pour la science et pour le service; car l'émulation se ranimerait à l'idée de savoir que d'utiles travaux auraient une place prédestinée dans un recueil qui porterait le nom de leurs auteurs à la connaissance du monde savant. » Il paraît qu'il est maintenant très-difficile, sinon impossible, d'aller puiser des lumières dans les nombreux matériaux qui sont réunis aux bureaux sanitaires du ministère de la marine. Un esprit de monopole et de secret s'oppose injustement à des communications qui seraient d'un haut intérêt pour la science. Nous nous joignons à M. Forget pour demander la cessation de semblables abus.

Pour nous résumer sur le Traité de médecine navale, nous dirons qu'on éprouve, après l'avoir lu, ce sentiment de satisfaction que procure un ouvrage clair, bien proportionné, et complet. Il devient désormais indispensable à tous les officiers de santé de la marine de l'état et du commerce, et à tous ceux qui, s'embarquant pour de longs voyages, veulent diriger eux-mêmes l'hygiène de leur nouvelle et dangereuse vie. Il est assez largement conçu pour tenir lieu sur mer de toute une bibliothèque médicale. D. R.

13. Traité de médecine légale par M. Orfila; 3e édition, tom. III; in-8° de près de 700 pag. Paris, 1832.

14. Traité des exhumations juridiques, par MM. Orfila et Le Sueur; 2 vol. in-8° avec figures. Paris, 1832.

Ces deux ouvrages de M. Orfila ont été l'objet d'un rapport verbal fait par M. Duméril, à l'Académie des sciences, dans sa séance du 15 octobre. Le rapport de M. Duméril présentant une idée assez com-

Digitized by Google

plète des matières qui y sont traitées, nous avons pensé qu'il était plus convenable de le placer dans notre bulletin bibliographique que dans le compte rendu des séances de l'Académie.

Le premier de ces ouvrages est un tome troisième, ajouté à la troisième édition des *Leçons de médecine légale*, dont les deux premiers volumes avaient été publiés en 1828. Voici une analyse des matières qui nous ont paru traitées d'une manière neuve dans ce travail.

On sait généralement combien il est difficile, dans les recherches de médecine légale, d'arriver à des résultats certains et positifs, et quels soins il faut y apporter. Toutes ces difficultés, M. le professeur Orfila a su les affronter. S'attachant successivement et dans des articles spéciaux à l'examen de chacune des substances vénéneuses, il en expose toutes les propriétés physiques et chimiques, en relatant les travaux auxquels ces divers poisons ont donné lieu, et en indiquant ses propres recherches; puis il énumère les principaux symptômes, les lésions qu'ils produisent, ou leur action sur l'économie animale.

M. Orfila rapporte tous les poisons à quatre classes, d'après leur action, et non d'après le règne auquel ils appartiennent par leur nature minérale, végétale ou animale. Il les distingue, 1° en irritans ou corrosifs; 2° en narcotiques; 3° en narcotico-âcres; 4° en septiques; et il en exprime nettement les caractères distinctifs pour chacune de ces classes. C'est dans cet ordre qu'il range toutes les substances vénéneuses et qu'il en présente l'histoire complète.

Parmi les faits nouveaux qui lui sont dus, nous croyons devoir citer ceux qui concernent les procédés chimiques à l'aide desquels il est parvenu à manifester la présence de quelques poisons mêlés à des liquides, à des humeurs animales ou à d'autres substances propres à en altérer la couleur ou les apparences. Ainsi, pour constater l'iodure de potassium, il substitue l'amidon aux solutions d'hydrochlorate de platine, d'iode ou de protonitrate de mercure. Pour reconnaître la moindre quantité d'acide sulfurique unie à des liquides végétaux ou animaux, il emploie l'ammoniaque, et le sel qui provient de la réaction des deux substances est ensuite facilement constaté. Quant au chlorure de potasse (eau de javelle), qui donne lieu à un très-grand nombre d'empoisonnemens, l'auteur y démontre d'abord l'existence du chlore à l'aide d'une lame d'argent, et ensuite la base alcaline par les moy

Digitized by Google

connus. Dans le but de prouver la présence d'une très-petite quantité de sublimé corrosif, il a perfectionné le procédé de Smithson, en soumettant au feu, dans un tube de verre, la portion du fil d'or non recouverte par la lame d'étain, et sur laquelle des atômes de mercure se sont précipités. Contre les préparations arsénieuses le meilleur réactif que l'auteur ait trouvé, c'est l'acide hydrosulfurique, dont l'emploi lui a été très-utile dans plusieurs cas de médecine légale portés devant les assises de l'Aube, de la Marne et de la Seine. Le même acide, précipitant l'antimoine de ses dissolutions, est indiqué par M. Orfila comme un réactif précieux, puisqu'il permet d'en obtenir le métal en soumettant le précipité à l'action du charbon et de la potasse dans un tube de verre chauffé très-fortement. En général cette partie du livre, qui n'est que le résultat d'expériences diverses, devient, dans l'état actuel de la science, un guide indispensable pour toutes les recherches de médecine légale.

Parmi les poisons narcotiques, l'acétate de morphine, les diverses préparations d'opium, l'acide hydrocyanique, ont fourni à l'auteur des sujets de recherches qu'il a traités avec le plus grand soin. Il en est de même des empoisonnemens causés par la voix vomique, la strychnine, le seigle ergoté, les champignons.

M. Orfila traite également des gaz délétères et des divers symptômes qu'ils font naître quand ils sont mis en contact avec les poumons, la membrane interne des intestins, et même avec la peau.

Après avoir ainsi considéré une à une toutes les sortes d'empoisonnemens, l'auteur expose quelles sont les altérations de tissus produites par les substances vénéneuses; il les compare avec les lésions organiques qui, étant la conséquence des maladies, pourraient simuler l'effet des empoisonnemens, et il a soin d'insister sur les caractères propres à les faire distinguer.

Beaucoup de tableaux placés à la fin de l'ouvrage en présentent des résumés fort instructifs. Nous citerons entre autres celui sur les actions diverses produites par les réactifs, ensuite la classification des poisons, d'après leur solidité, leur solubilité, la possibilité d'être précipités ou non, la couleur de ces précipités. Enfin M. Orfila a présenté un grand nombre d'observations de médecine légale, comme exemples de la marche à suivre dans la plupart des cas où l'on suppose un empoisonnement.

Le second ouvrage de M. Orfila a pour titre : *Traité des exhumations*

Digitized by Google

juridiques. Après avoir décrit dans son Traité de médecine légale les moyens propres à découvrir les substances vénéneuses, M. Orfila, s'adjoignant M. Le Sueur, son beau-frère, a essayé, par des expériences nombreuses, de prouver qu'on peut, même après plusieurs années, retrouver dans les restes des cadavres tous les poisons minéraux et un certain nombre de substances vénéneuses du règne végétal. Plusieurs, à la vérité, ont subi des altérations; mais quand des métaux ont servi de base aux poisons, et lorsqu'au moment où les corps ont été déposés dans la terre, les matières vénéneuses se sont encore trouvées dans l'estomac ou dans le tube intestinal, ces messieurs ont prouvé par des faits qu'on peut presque constamment en constater la présence.

Dans une première section, les auteurs font connaître l'état de la législation relative aux exhumations, les dangers dont elles peuvent être accompagnées, la manière d'y procéder pour éviter ces dangers. L'emploi du chlorure de chaux et l'usage d'un ventilateur, ou manche à air, sont les principaux moyens qu'ils indiquent. La seconde section expose les changemens physiques éprouvés par les cadavres aux diverses époques où l'examen est ordonné, suivant que les corps ont séjourné dans la terre, sous l'eau, dans des fosses ou sous des fumiers, circonstances qui sont examinées dans autant de chapitres distincts. Les auteurs ont mis la plus grande importance à bien développer ces détails, qui peuvent devenir des guides dans le plus grand nombre de questions qui sont du domaine de la médecine légale. La troisième et dernière section de l'ouvrage est consacrée à l'application des données précédentes pour tous les cas dans lesquels la justice a besoin d'être éclairée par l'examen des cadavres, comme lorsqu'il s'agit de vérifier des empoisonnemens, des blessures méconnues, des infanticides présumés, ou de déterminer le sexe, l'âge, la taille des individus. C'est le seul ouvrage de ce genre où ces questions soient traitées d'une manière générale, et éclairées par les sciences exactes, dans lesquelles M. Orfila développe des idées tout-à-fait neuves.

15. Précis de Géographie comparée, par F. de Rougemont. Neufchâtel et Paris, librairie de Cherbuliez. 1 vol. in-12.

Cet ouvrage, quoique imprimé en Suisse, nous paraît cependant appartenir à l'Allemagne bien plutôt qu'à la Suisse; il est en effet facile de

Digitized by Google

reconnaître qu'il est entièrement écrit sous l'influence la plus directe de cet esprit germanique qui depuis quelques années semble vouloir prendre la direction du mouvement intellectuel de l'Europe. Au reste, l'auteur indique lui-même avec une grande franchise les sources auxquelles il a puisé ses idées générales et même une partie de ses matériaux. Quant aux idées générales, leur parfaite analogie avec celles de la Géographie comparée de Ritter était assez évidente d'elle-même; mais on aurait fort bien pu demeurer dans le doute à l'égard des élémens purement géographiques, si M. de Rougemont n'avait voulu lever lui-même toute incertitude, en déclarant que son ouvrage était en partie rédigé d'après des notes prises aux cours que M. Ch. Ritter professe chaque année à Berlin: c'est une bonne foi dont on doit assurément lui savoir quelque gré; car il ne manquait pas d'exemples, et des plus illustres de notre tems, qui pouvaient lui apprendre tout ce qu'on gagne à débiter sans nom d'auteur les idées pour lesquelles on ne dépense qu'une savante industrie d'importation.

L'idée d'une grande harmonie entre la terre et le développement de l'humanité forme, comme le dit l'auteur, l'ame de son ouvrage. On ne saurait contester que l'humanité ne soit attachée à la terre par des liens assez étroits pour s'être en quelque sorte moulée sur sa surface, et avoir emprunté aux inégalités que présente la terre les inégalités qu'elle présente elle-même; mais nous ne sommes point assez avancés encore pour comprendre nettement quelle pensée intime représente chaque forme des continens. Nous n'avons point le secret de ces antiques hiéroglyphes du globe, et il nous semble que le hasard seul ait présidé à la répartition de l'eau et de la terre, parce que ces courbes sinueuses que dessinent nos mappemondes sont plus compliquées que celles dont nos calculs savent assigner le principe. Il n'en est rien cependant; car si c'est Dieu lui-même, comme le dit le génie de tous les peuples, qui a séparé la terre d'avec les eaux, il l'a fait, comme il a fait tout le reste, d'après des lois générales, et pour atteindre, par sa création, le but que s'était proposé sa sagesse. C'est vers ces lois établies en toutes choses par la divine puissance que doivent chercher à s'élever tous les hommes pour lesquels la révélation de l'harmonie universelle commence à poindre, qui sentent, dans la profondeur de leur raison, que ce que nos pères nommaient le hasard n'était que la limite de leur science. « Dieu

Digitized by Google

est dans la nature, dit M. de Rougemont; cette vérité, ancienne comme le monde, mais oubliée dans les siècles derniers, reprend aujourd'hui son importance. A la vue des spectacles de la nature, l'ame poétique se sent profondément émue par la présence d'un Dieu qui ne se manifeste qu'imparfaitement, mais qui est là; et l'ame religieuse oublie ce que la nature a de beau dans ses formes pour s'élever directement à Dieu. Si l'on s'arrête à l'opinion vulgaire, et qu'on place Dieu d'un côté et le fini de l'autre, Dieu sera semblable à l'artiste humain qui combine avec sagesse son ouvrage, et en fait concourir toutes les parties à un but commun; mais la vérité est que Dieu est dans le monde, et que la sagesse que l'on admire dans la création, c'est Dieu lui-même. » Nous avons insisté sur ces idées préliminaires, parce qu'elles montrent bien dans quelle intention philosophique est composé ce petit traité. Sans doute par la condition même de sa brièveté et de sa concision tout élémentaire, l'ouvrage est astreint à ne point renfermer tous les développemens qu'aurait naturellement comportés l'idée fondamentale. Parmi ces développemens les uns ne sont qu'indiqués, et les autres sont entièrement supprimés. D'ailleurs il est aisé de comprendre que si l'auteur avait voulu montrer partout les conséquences historiques des faits primitifs de la géographie, il aurait eu à écrire tout à la fois une histoire et une géographie universelles, sans compter que l'imperfection actuelle de nos connaissances l'aurait nécessairement entraîné plus d'une fois dans le dangereux hasard des hypothèses, auquel l'homme sage ne s'expose jamais qu'avec prudence et réserve.

De cette étude consciencieuse des formes de la terre faite toujours en vue de l'humanité résulte une importance toute nouvelle pour un élément de géographie trop négligé jusqu'ici, surtout en France, par les personnes qui s'occupent de faire imprimer des traités à l'usage du peuple ou des écoles; je veux parler de la hauteur verticale des divers pays au-dessus du niveau de la mer, hauteur qui forme le guide capricieux des climats, et qui a souvent tout autant d'empire sur le caractère des nations que leur distance à l'équateur ou leur voisinage de la mer. Ici la description des continens est toujours soigneusement faite d'après la classification en hauts et bas pays; et de cette considération si essentielle jaillit fréquemment comme d'elle-même l'explication des faits les plus marquans du commerce ou de la guerre.

Digitized by Google

Je bornerai à une simple indication du cadre adopté par l'auteur l'analyse que d'abord j'avais eu l'intention de rapporter à la suite de ces réflexions générales ; je craindrais qu'un pareil exposé ne ressemblât bien plutôt à un résumé de géographie qu'à un article de journal : toutes ces choses au surplus sont assez connues de chacun.

Le Traité se compose de deux parties : la partie générale et la partie spéciale.

Dans la partie générale, qui comprend quarante pages seulement, l'auteur montre les relations qui existent entre la terre et le système sidéral ; puis il passe à la description de la surface de la terre, et jette un coup d'œil rapide sur la distribution et les formes des élémens gazeux, solides et liquides dont elle se compose ; et, s'attachant particulièrement à la partie solide, il laisse voir les rapports qui existent entre elle et les minéraux, les végétaux et les animaux répandus à sa superficie.

Dans la partie spéciale, l'auteur examine successivement le détail géographique et politique de ce qui se rapporte aux deux mondes continentaux et au nouveau monde maritime.

Ce petit manuel de géographie comparée, quoique infiniment plus scientifique que les manuels ordinaires, est cependant beaucoup plus clair et plus élémentaire que la plupart d'entre eux, et nous aurions grand plaisir à le voir répandu et placé dans les mains des élèves. Il n'est pas de méthode de mnémonique plus sûre que celle qui consiste à rapporter chaque idée particulière à une idée générale dont elle découle ; et cette méthode, si avantageuse pour la mémoire, est en même tems la seule qui puisse hâter le développement de l'esprit et fortifier l'intelligence. T....R.

16. Essai sur l'origine de l'écriture, sur son introduction dans la Grèce et son usage jusqu'au tems d'Homère, c'est-à-dire jusqu'a l'an 1000 avant notre ère, par M. le marquis de Fortia d'Urban. Paris, 1832, Fournier jeune, in-8°, 306 pages et 4 planches.

Le sujet traité ici par M. de Fortia a un rapport très-intime avec la difficulté qu'il a entrepris de résoudre dans un autre ouvrage que notre livraison du mois d'août dernier a annoncé, et où l'auteur établit qu'Homère a véritablement existé et qu'il a connu l'usage de l'écriture.

Digitized by Google

Outre les écrivains allégués par M. de Fortia, plusieurs savans s'étaient déjà sérieusement occupés de ce problème historique. M. C. F. Franceson résuma, en 1818, dans un livre publié à Berlin, les principales discussions qu'il avait fait naître. MM. G. Müller, G. W. Nitzsch, L. F. Schnitzer, C. F. Ingersler, C. H. Weisse, K. G. Kelle, Petersen, F. Wuellner, E. L. de Leutsch, doivent être ajoutés aux Thiersch, aux Schubarth, aux Kreuser (qu'il ne faut pas confondre avec M. Creuzer): l'on peut aussi consulter sur la matière les Annales philologiques du docteur Jahn, ainsi que la Bibliothèque critique de Seebode. La question de l'origine de l'écriture n'a pas été débattue moins souvent. M. de Fortia présente un compte-rendu très-lumineux de tout ce qui a été dit d'essentiel sur cet objet, se livre à des digressions qui s'y rattachent, avec cette érudition causeuse qui rappelle quelques-uns des héros d'Homère même, et joint aux opinions d'autrui ses judicieuses remarques et le résultat de ses propres réflexions. Son commerce assidu avec les personnages de l'Iliade et de l'Odyssée semble l'avoir engagé à se répéter quelquefois : c'est ainsi qu'il reproduit ce qu'il avait déjà dit dans sa dissertation précédente sur la confiance due à l'histoire et sur l'amour du merveilleux. Plein de respect pour les monumens du christianisme, il n'en est pas moins convaincu, avec Larcher, que les écrivains sacrés n'ont point été inspirés pour les faits purement historiques, et que, sous ce rapport, ils relèvent de la raison humaine et du droit d'examen. En conséquence, il rejette la croyance de l'école théologique, vers laquelle penchait J. J. Rousseau, et qui veut que le langage ait été primitivement révélé. Appelant à son secours les considérations philosophiques, il choisit pour guide l'auteur de l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, ce même Condillac dont l'autorité a perdu une si grande partie de sa force. Il parle d'abord du langage d'action, puis du langage des signes, et enfin de l'écriture, qu'il démontre être plus ancienne que Moïse, en s'efforçant de prouver que Hermès ou Thoth fût l'inventeur de l'écriture phonétique, laquelle passa, selon lui, de l'Égypte chez les Phéniciens, les Hébreux et les Grecs. Les moyens employés pour écrire sont alors passés en revue, et donnent lieu à des recherches intéressantes. Enfin l'ouvrage se termine par des observations sur le copte, le chinois, les langues asiatiques et l'écriture cunéiforme. M. de Fortia s'était déjà étendu sur les langues et les

Digitized by Google

étymologies dans le cinquième volume de son *Jacques de Guyse*, dont le treizième a paru. DE REIFFENBERG.

32. NOTICE SUR LA BIBLIOTHÈQUE D'AIX, précédée d'un Essai sur l'histoire littéraire de cette ville, sur ses monumens, etc., par E. ROUARD, bibliothécaire. Paris, chez Firmin Didot, et Aix, chez Aubin. 1 vol in 8°.

Ce livre n'est point, comme son premier titre pourrait le faire supposer, une simple description des livres contenus dans la bibliothèque de la ville d'Aix; la partie purement bibliographique y est assez restreinte, tandis que la partie historique et littéraire y est au contraire fort développée. L'ouvrage est divisé en deux sections principales, et accompagné de notes.

La première section est spécialement vouée à l'histoire du développement des arts en Provence, et en particulier dans la ville d'Aix, l'ancienne capitale de cette province. On y trouve sur les monumens et sur les hommes de ce pays si célèbre au moyen âge une foule de renseignemens peu connus, et qui présentent cependant le plus vif et le plus sérieux intérêt; nous avons remarqué, entre autres, tous ceux qui se rapportent à ce bon roi Réné que tant de gens aiment et connaissent seulement par ouï-dire. Au reste on retrouve ici ce qui caractérise, en général, les ouvrages écrits par les personnes qui s'occupent de bibliographie; c'est-à-dire une précision et une netteté dans le récit qui fait que l'on croit pour ainsi dire toucher chaque détail des objets dont elles parlent, et que l'on en conserve un souvenir clair et assuré comme celui des choses que l'on a vues soi-même.

La seconde section est spécialement consacrée à l'histoire de la bibliothèque. Elle commence par une notice biographique sur M. *de Méjanes*, ancien maire d'Aix, fondateur de ce bel établissement scientifique. Ce citoyen distingué légua à la Provence sa bibliothèque particulière qui était fort précieuse et fort considérable, et y joignit en outre une rente perpétuelle destinée à fournir aux frais de son entretien et de sa conservation. M. de Méjanes est mort en 1786, et depuis sa mort, plusieurs particuliers ayant imité le généreux exemple qu'il leur avait donné, la bibliothèque s'est trouvée successivement enrichie et agrandie de manière à former aujourd'hui un des foyers de lumière les plus im-

Digitized by Google

portans du midi. L'ouvrage se termine par une promenade fort instructive, quoiqu'un peu rapide, dans les diverses salles de la bibliothèque; sans être condamné à parcourir un long catalogue pour y chercher soi-même ce qu'il renferme de plus intéressant et de plus curieux, on passe en revue sous la conduite du conservateur tout ce que la collection renferme de plus remarquable en éditions rares ou somptueuses et en manuscrits anciens. Les véritables bibliographes trouveront peut-être qu'une pareille promenade est trop peu de chose, mais ils pourront prendre patience avec ce premier recensement, et attendre le second volume que leur promet M. Rouard, et dans lequel il doit donner une description raisonnée et complète de tous les ouvrages de la bibliothèque.

Il serait bien à désirer que l'exemple donné par ce zélé bibliothécaire pût être suivi par les bibliothécaires de plusieurs de nos villes de province qui renferment des richesses bibliographiques inconnues à tous et à elles-mêmes. N'a-t-il pas fallu dernièrement le hasard d'un voyage de M. Libri pour nous révéler la connaissance d'une partie des manuscrits originaux que recelait la bibliothèque de la petite ville de Carpentras? Qui peut savoir la valeur de tout ce qui a été enlevé aux convens et aux monastères pour être confusément entassé dans les greniers poudreux de nos municipalités de province? Un recensement général de toutes les bibliothèques de France serait une belle et sage mesure.

T.

18. Essai sur le système des divisions territoriales de la Gaule, depuis l'age romain jusqu'a la fin de la dynastie carlovingienne, par M. B. Guérard, extrait du mémoire couronné par l'Institut en juillet 1830, et suivi d'un aperçu de la statistique de Palaiseau à la fin du règne de Charlemagne. Paris, 1832, Debure, in-8°, XV et 193 pages.

M. Guérard, employé au département des manuscrits à la bibliothèque du roi et professeur à l'école des chartes, a donné dans un discours adressé à ses élèves, une idée de la manière dont il envisage l'étude de l'histoire: « Mettant de côté tous les systèmes, oubliant même pour un » tems les ouvrages de seconde main, vous vous attacherez à voir de » près plutôt que de haut, pour me servir de l'expression de M. Dau» nou; à recueillir tous les faits comme ils se présenteront; à les étu-

Digitized by Google

» dier d'abord isolément, pour acquérir une intelligence parfaite de » chacun d'eux, puis à les rapprocher les uns des autres, pour les con- » sidérer dans leur ensemble et les généraliser. Lorsque vous en tirerez » les conséquences qui souvent en découlent, vous aurez soin de n'en » extraire rien de plus que ce qui s'y trouve, mais aussi d'en exprimer » tout ce qu'ils contiennent; autrement vous y prendriez trop ou trop » peu, et vous risqueriez, en pêchant contre la logique, de tomber » dans les conjectures ou dans le faux. » Cette méthode, M. Guérard fait voir comment il est possible de l'appliquer; son mémoire sur la Gaule est un excellent modèle en ce genre. Précision, critique déliée et attentive, art de rassembler des détails épars pour en construire des bases historiques, et tirer de circonstances en apparence indifférentes des conséquences importantes, connaissance approfondie des anciens monumens, exactitude minutieuse sans être étroite ni mesquine, voilà les qualités que l'on y découvre. La première partie, la seule achevée, est divisée en trois sections: l'une consacrée aux divisions civiles, provinces, cités, *pagi*; aux divisions dynastiques, comtés, centaines, vicairies, décuries; enfin aux divisions particulières, missies, marches, immunités et fiscs; l'autre traitant de la simplicité du système divisionnaire de la Gaule sous les Francs et de la concordance des divisions civiles avec les divisions ecclésiastiques; la troisième enfin renfermant un état des diocèses et des cités de la Gaule pendant la période Franque. La statistique de Palaiseau est, à notre sens, un petit chef-d'œuvre de sagacité. Il n'y a guère que MM. Boekh et Dureau de Lamalle qui sachent ainsi récomposer l'organisation des siècles écoulés. DE R—G.

19. MUSÉE DE PEINTURE ET DE SCULPTURE. Recueil des principaux tableaux, statues, et bas-reliefs des collections publiques et particulières de l'Europe, dessiné et gravé à l'eau-forte, sur acier, par RÉVEIL; avec des notices descriptives, critiques et historiques, par DUCHESNE aîné. Cent soixante-cinquième livraison. Paris, 1832; Audot, éditeur; prix, 1 fr. chaque livraison.

Psyché, 1re, 2e, 3e livraisons. Discours préliminaire par M. Duchesne aîné, texte explicatif par M. Lemolt-Phalary.

Loges du Vatican, 1re, 2e, 3e et 4e livraisons.

Nous avons consacré plusieurs annonces à ce joli ouvrage, qui ne

Digitized by Google

tardera pas à être terminé. Trois livraisons doivent le compléter. Nous ne répéterons pas les éloges que nous avons donnés à son exécution et au talent du graveur, M. Réveil. C'est une charmante encyclopédie en miniature, où l'on pourra puiser des connaissances ou des souvenirs de tout ce que la peinture et la sculpture ont de remarquable dans les collections célèbres de l'Europe.

Le texte de M. Duchesne aîné se fait remarquer par la précision et la simplicité, se distinguant en cela de ces pages boursouflées, où, s'inspirant à froid, on fait des phrases sonores et creuses, dans lesquelles il ne se trouve rien pour l'instruction.

L'éditeur, encouragé par le succès de cet ouvrage, a voulu lui donner une sorte de complément, en y ajoutant trois petites collections particulières de Raphaël, Titien, et Jules Romain. Ces trois volumes contiendront : les *Loges du Vatican*, l'*Histoire de Psyché*, et les *Amours des Dieux*.

Il est impossible de rendre avec plus de pureté dans un si petit cadre le grandiose des compositions de Raphaël. M. Réveil ne paraît point avoir copié, il semble s'être inspiré, et avoir jeté son burin sur l'acier, comme Raphaël a jeté son pinceau sur les murailles du Vatican.

Cette grande figure de Dieu, des mains duquel semble s'échapper le monde, est pleine de poésie, ainsi que celle qui sépare la lumière des ténèbres, et place les astres au ciel. Toutes les scènes patriarchales de l'*Ancien Testament* sont rendues avec une naïveté ravissante par Raphaël ; il existe entre le texte du livre saint et l'expression du peintre une harmonie parfaite, et le graveur moderne avait à lutter contre une grande difficulté; il s'en est tiré avec un bonheur qui décèle un profond sentiment de son art.

A la sévérité des scènes de la *Bible* succèdent les suaves peintures de tout ce que le profane nous a laissé de plus gracieux. Cette charmante fable de Psyché, dont le premier récit se trouve dans Apulée, et que La Fontaine a nationalisée chez nous, forme un contraste bien tranchant par sa physionomie avec les sujets bibliques.

Mais ici on trouvera encore l'inspiration poétique, et le style que Raphaël avait puisé dans l'étude constante des monumens antiques, et non le costume moderne dont le bon Lafontaine avait revêtu cette fable

Digitized by Google

en badinant, comme il le dit lui-même, *depuis le commencement jusqu'à la fin, et en cherchant du galant et de la plaisanterie.*

Bayle a paru croire et a dit que l'épisode de Psyché était de l'invention d'Apulée; mais à toutes les preuves déjà données de l'utilité de la connaissance des monumens pour l'explication des auteurs, il faut ajouter celle que voici. Parmi les monumens qui représentent la fable de Psyché, il en est un très-remarquable, c'est le beau camée du duc de Marlborough, qui représente le mariage de Psyché et de l'Amour. Ce beau camée porte le nom du graveur *Tryphon*. Or ce graveur vivait sous Alexandre, comme le témoigne une épigramme d'un poète qui vivait lui-même sous les successeurs de ce roi de Macédoine (Voyez *Brunck*, *Analecta* II, pag. 242). Cette jolie fable, représentée sur plusieurs monumens antérieurs à Apulée, l'est ici par un ouvrage de l'art dont on peut fixer la date, et qui remonte à quatre siècles environ avant celui où écrivait le poète.

Il est probable que le récit d'Apulée lui a été inspiré par quelques-unes des représentations des mystères, dans lesquelles on mettait en action des poèmes dramatiques qui exprimaient les plus hautes pensées de la morale et de la philosophie.

L'allégorie de la fable de Psyché exprime les tourmens d'une ame livrée à l'amour ou aux passions. Cette idée est exprimée sur les monumens antiques. On y voit des Cupidons se faisant un jeu cruel de tourmenter de toutes sortes de manières le pauvre insecte ailé, qui est le symbole de l'ame, le *papillon*.

Cet emblème avait été adopté depuis un tems très-reculé. Est-ce parce que le mot Ψυχη, *Psyché*, signifiait à la fois ame et papillon?

Cette allégorie aurait-elle eu pour motif la légèreté, la beauté brillante et passagère, les transformations de la chenille rampante et de la chrysalyde endormie; la mort, la résurrection réunies dans la courte existence de ce petit être, qui semble un abrégé des doctrines de Platon et de Pythagore?

L'ame est ainsi représentée sur un beau médaillon de l'empereur Antonin, où l'on voit Prométhée formant l'homme, que Minerve vient animer en posant sur sa tête un papillon. (Voyez Millin, *Galerie mythologique*, pl. CIII, n° 381.)

Digitized by Google

L'ame fut ensuite personnifiée par les artistes sous la forme d'une jeune et belle fille, à laquelle les ailes du papillon furent attachées. Cette jeune fille devint la *Psyché* dont les charmes, les malheurs et l'apothéose inspirèrent depuis tant de poètes et tant d'artistes.

Ce sujet, si fréquemment traité chez les anciens, en pierres gravées, en bas-reliefs, en statues, est tellement rare sur les médailles, que jusqu'ici on ne l'y avait pas encore vu. Il vient de paraître, pour la première fois, sur une jolie petite pièce de la ville de Nicomédie de Bithynie, publiée dans le supplément de Mionnet. (*Description de médailles*, tome V, page 213, pl. 1.)

On y voit l'Amour, bel adolescent, les ailes déployées; il veut fuir la curieuse et indiscrète Psyché, qui tombe à ses genoux, et l'arrête en le saisissant par la cuisse; cette scène est représentée absolument comme elle est décrite par le poète. Cette jolie médaille a été frappée sous l'empereur Maxime, à peu près un siècle après la mort d'Apulée.

Tout en admirant le génie de l'artiste, il n'est pas permis à notre siècle de négliger la critique, d'autant plus utile qu'elle frappe sur les erreurs d'un homme plus éminent. Raphael a négligé de caractériser sa Psyché par les ailes de papillon; peut-être a-t-il bien fait : ce n'est encore qu'une jeune fille non divinisée, c'est pour ainsi dire de l'histoire que nous voyons, l'allégorie peut disparaître. Mais l'amour, *Eros*, devrait être un beau jeune homme, et non un enfant dont les formes et la physionomie éloignent toute idée de passion et d'hymen. *Amour* doit être distingué, par les peintres, des *Cupidons*, des génies de l'amour, des désirs personnifiés qui forment la cour et la suite de leur frère aîné.

Nous ne dissimulerons pas non plus que le texte explicatif de M. *Lemolt Phalary* nous a paru quelquefois prétentieux et empreint d'une recherche moderne qui contraste singulièrement avec la simplicité antique du sujet. Il y a faute de costume. Il fallait, je crois, laisser parler Apulée, ou imiter son gracieux langage, et ne pas employer des expressions telles que : *de par le monde des cours*, une *notabilité trop prompte à s'enflammer*, et la *tactique* et la *diplomatie*... C'est un reproche que les gens de goût ont fait au poète Dumoustier, qui a *modernisé* toute la mythologie dans son livre si faux et si musqué des *Lettres à Emilie*, lequel a cependant eu une vogue immense, comme tant d'autres choses médiocres. Il y a encore dans ce récit un

Digitized by Google

abus singulier d'inversions : ce sont *d'infinies doléances; si rapide est son vol;* ensuite les sœurs de Psyché *passent de vie à trépas.*

Nous remarquerons à cette occasion que le style de certains écrivains d'aujourd'hui semble être fabriqué d'une façon toute particulière. Au lieu d'adapter le style au sujet qu'on traite, on adapte le sujet au style, et on fait ainsi des anachronismes de langage qui jurent étrangement aux oreilles délicates. Ces nuances si bien senties, si fortement tranchées de l'antiquité, du moyen âge, de notre grand siècle littéraire, et de notre époque toute politique, se fondent et disparaissent dans une couleur de *journalisme* qui empreint tout, depuis l'histoire jusqu'au roman. On veut de *l'actualité* dans la Bible et du *fashionnable* dans les Mille et une Nuits. Ainsi s'effacent toutes les physionomies, ainsi s'anéantissent tous les caractères. Ce reproche ne s'adresse qu'à cette partie de l'ouvrage; c'est une légère tache que nous devions signaler parceque, de jour en jour on cherche à détrôner le goût, cette divinité toute française.

Nous revenons au musée de peinture pour recommander cet ouvrage à tous les amis de l'instruction et des arts.

DUMERSAN.

20. ŒUVRES DE BOILEAU, collationnées sur les anciennes éditions et sur les manuscrits, avec des notes historiques et littéraires, et des recherches sur sa vie, sa famille et ses ouvrages; par M. BERRIAT-SAINT-PRIX. Troisième livraison, formant le tome III, in-8° de 504 pages. La quatrième livraison, formant le tome I^er^, est sous presse. Elle terminera l'ouvrage. Prix des quatre volumes, 20 fr. pour les souscripteurs. (La souscription est toujours ouverte.) Paris, Langlois, rue des Grès, n° 10, et Delaunay, au Palais-Royal.

Nous avons récemment (tome LIII, pages 437 et suivantes) parlé avec quelque détail des deux premières livraisons, c'est-à-dire des tomes II et IV de cette édition; la troisième, qui vient de paraître et comprend le tome III, renferme toutes les œuvres en prose de Boileau connues jusqu'à présent, et augmentées de onze descriptions de médailles que Boileau avait composées lorsqu'il était membre de la petite académie, et qui avaient échappé à tous les éditeurs précédens. A la suite du Traité du sublime sont aussi publiées des remarques de Dacier, demeurées inédites jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Pour le texte de ce volume et le commentaire qui l'accompagne, nous ne pouvons que répéter les éloges que nous avons donnés au nouvel éditeur en annonçant les deux premières livraisons. Ce sont les mêmes soins, les mêmes recherches; on trouve presque à chaque page une restitution du texte appuyée sur les éditions anciennes publiées du vivant de l'auteur, ou la rectification d'une explication historique fondée sur des documens irrécusables. Les fautes des éditions antérieures un peu répandues, ou qui jouissent de quelque réputation, sont aussi relevées dans les commentaires. Ce volume est terminé par un appendice, qui contient trois pièces attribuées à Boileau; des recherches sur sa famille par le nouvel éditeur, où l'on trouve des notes sur plus de cinq cents personnages, et un examen des erreurs de Brossette, le premier commentateur du poète dans l'ordre chronologique, et dont le travail n'a été que trop fidèlement suivi et même copié par les éditeurs suivans. **

21. ÉTUDES MORALES ET LITTÉRAIRES SUR LA PERSONNE ET LES ÉCRITS DE J.-F. DUCIS, par ONÉSIME LEROY. Paris, 1832, Dufey et Vezard; in-8°, 411 pag. et une planc. lithog.

M. Onésime Leroy, frappé d'une maladie qu'il croyait mortelle, chercha dans de nobles idées des forces pour supporter la douleur. En lisant Ducis, il conçut le projet, s'il échappait à la mort, de prendre les écrits et le caractère de cet homme de génie pour texte d'un cours de morale appliquée. Il voulut opposer l'exemple de l'ami de Thomas à ces gens qu'on voit, par tous les chemins, courir à la fortune. Ducis est, en effet, l'homme que la religion et la liberté peuvent présenter à leurs amis et à leurs ennemis. Dans cette pensée, M. Onésime Leroy le considère sous deux points de vue, d'adord comme écrivain dramatique éminemment moral, ensuite dans ses poésies diverses, la partie la plus originale peut-être de ses œuvres, dans ses lettres, dans les détails de sa vie privée. Quelques-unes des doctrines littéraires et politiques de l'auteur pourront paraître surannées à certains critiques; mais si le bon sens, le bon goût et l'amour de la justice n'ont pas à craindre la prescription, il appellera de leur jugement et le fera aisément réformer. Son livre est une œuvre d'honnête homme, d'homme sensible et courageux à la fois, qui honore tout ce qui est beau, grand,

Digitized by Google

vrai, désintéressé, et qui ne flatte aucun des préjugés à la mode dans l'espoir de se les rendre favorables. DE R—G.

22. L'HEIDENMAUER, OU LE CAMP DES PAÏENS, LÉGENDE DES BORDS DU RHIN; par JAMES FENIMORE COOPER; roman traduit de l'anglais par le traducteur du BRAVO, 4 volumes de 230 pages chacun. Paris, 1832. Librairie de Charles Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, n° 9.

Nous voyons bien que Cooper n'habite plus depuis long-tems l'Amérique; elle ne réveille plus de souvenirs dans son ame, elle n'enfante plus d'images poétiques, de créations naïves et originales, de ces descriptions pittoresques si fraîches, si attachantes! Nous voyons bien qu'il est devenu un bourgeois paisible qui n'abandonne jamais la terre; car il a oublié cet autre monde qu'il nous a tant fait aimer, la mer, la mer avec son infinie variété dans son uniformité infinie, la mer avec la foi et l'audace du marin, la mer avec toute cette poésie d'une nature sublime unie au génie de l'homme. C'est une chose triste comme la mort de voir cette puissante inspiration s'en aller, s'épuiser sur elle-même; Walter Scott n'est plus, mais Cooper n'est plus aussi, car nous n'avons connu de lui que son génie, et son génie est mort.

Cependant il en apparaît quelques lueurs brillantes encore dans l'Heidenmauer. Cooper a choisi pour son roman l'époque la plus dramatique, la plus remuante, la plus pittoresque de l'ère moderne, le seizième siècle; il s'est transporté au milieu d'une nature large, originale, au milieu des sites des bords du Rhin. Cooper a joué de malheur, comme le romancier écossais dans Robert de Paris : il n'a pas su tirer parti de tous les élémens de son histoire; il n'a pas su nous mettre en scène les hommes et les faits de ces tems d'agitation avec toute leur puissance, avec tout l'intérêt d'une existence de lutte, de hasards, avec cette couleur poétique d'une civilisation forte encore et originale.

Un siècle nouveau commençait; Luther avait parlé, l'Allemagne s'ébranlait à cette voix hardie dont les sublimes accens étaient le premier cri de guerre énergique et populaire contre les pouvoirs anciens. C'est l'ère moderne des révolutions qui s'ouvre. L'église est souillée de débauches et d'iniquités; elle a perdu déjà de son empire sur les rois et les nobles; elle lutte contre la féodalité, qui veut absorber tous les pri-

Digitized by Google

viléges. Une puissance nouvelle s'est levée au milieu de le société à force de travaux et de combats, c'est la bourgeoisie. Cooper a voulu représenter tout ce mouvement de civilisation, nous peindre l'état de cette société en guerre, nous montrer ces pouvoirs usés, méprisés, se débattant contre l'esprit nouveau.

Il a personnifié la féodalité dans le noble comte Emich de Leiningen, seigneur de Hartenboug; le comte Emich est brave, irréligieux, mais superstitieux; un de ces nobles opiniâtres qui voulaient conserver toute leur indépendance isolée du douzième siècle, et refusaient d'entrer dans cette unité européenne et monarchique qui tendait à se former.

En face du château de Hartenbourg vous voyez l'abbaye de Limbourg, une des plus riches et des plus puissantes de l'Allemagne; elle est dirigée par Boniface, un de ces moines instruits et mendians, fiers et débauchés. Le comte Emich et Boniface sont en guerre pour un privilège qu'ils se disputent.

Entre les deux partis sont les bourgeois de la ville de Duerckeim, également indécis pour la cause du noble et du prêtre, redoutant, d'un côté et de l'autre, une autorité despotique. Ces bourgeois sont parfaitement représentés par le bourguemestre *Heinrich Frey*.

Cette bourgeoisie avait alors fort à faire au milieu de toutes ces luttes engagées entre les nobles et l'église; elle sentait qu'elle n'avait rien à gagner ni d'un côté ni de l'autre; aussi se tenait-elle dans une espèce de *juste milieu*. Cette bourgeoisie avait aussi un sentiment opiniâtre de propriété, de conservation, de privilége. Cooper nous a fait le portrait du bourguemestre Heinrich Frey, bourgeois dont le type s'est fidèlement perpétué jusqu'à nos jours; vous allez le reconnaître : « Heinrich Frey, dans sa jeunesse, avait témoigné une généreuse sym» pathie pour les maux et les embarras qui accablent le pauvre; mais » un mariage avec une héritière, et des succès, l'avaient graduellement » amené à une manière d'envisager les choses plus en rapport avec ses » intérêts qu'avec la philosophie et la religion. Il était un des fermes » appuis de cette doctrine qui prétend que les riches ont un intérêt assez » puissant dans la société pour être chargés de sa direction, bien que » son instinct lui dévoilât le sophisme, puisqu'il hésitait journellement » entre des principes opposés, suivant qu'ils affectaient ses affaires per» sonnelles.

Digitized by Google

» Heinrich Frey donnait largement aux mendians et aux ouvriers; » mais lorsqu'il s'agissait de quelque amélioration sérieuse dans le sort » des uns ou des autres, il secouait la tête de manière à laisser croire à » de mystérieuses vues politiques, et proférait quelques remarques sub- » tiles sur les bases de la société et sur la manière dont les choses étaient » établies. Enfin il vivait dans siècle où l'Allemagne, et même toute » la chrétienté, étaient agitées par une question qui tendait non-seu- » lement à détruire la religion de l'époque, mais divers autres intê- » rêts, et dans son petit cercle on l'appelait le chef du parti conser- » vateur. »

Ce bourgeois du seizième siècle, tel que le voilà décrit par Cooper, nous le voyons tous les jours au milieu de nous : cependant la bourgeoisie n'a pas toujours eu cet entêtement de *statu quo;* car c'est elle qui a accompli toutes les réformes et les révolutions européennes depuis trois cents ans; elle devrait bien un peu moins l'oublier aujourd'hui, en face des besoins immenses de l'époque, en face des idées nouvelles qui surgissent, et dont elle s'effraie comme de revenans.

Autour de ces personnages, qui jouent le premier rôle dans son roman, Cooper a groupé quelques caractères secondaires qui ne manquent pas d'intérêt et de fidélité historique, comme celui du jeune Berthold, dessiné avec assez de grâce et de poésie, et celui du père Arnolph, moine de la communauté de Limbourg.

Je ne veux pas donner l'analyse de ce roman, déjà lu de tout le monde; vous aurez sans doute été impatienté de la longueur souvent fatigante des descriptions, de cette singulière préocupation de Cooper qui lui fait, à chaque page, au milieu des événemens du seizième siècle qu'il raconte, établir un parallèle entre les mœurs, les croyances, les institutions politiques de l'Amérique et celles de l'Europe. Cooper ne parle pas d'un site, ne met pas en scène un des hommes, ou ne raconte pas des faits de l'esprit de cette époque, sans s'arrêter pour dire : Oh! cela est beaucoup mieux en Amérique! Oh! vous n'y voyez rien de semblable! On sent que Cooper ne s'intéresse nullement à son sujet, et qu'il a besoin de songer à son pays pour s'exalter et arriver jusqu'à la fin de son livre.

Je ne sais en vérité pourquoi il ne se trouve pas dans ces hommes de génie quelque voix secrète et bienveillante qui leur crie de s'arrêter,

Digitized by Google

qu'ils ont assez fait pour leur gloire, qu'il ne faut pas gâter de beaux et ravissans souvenirs par les faiblesses d'un talent épuisé qui a donné tout ce qu'il pouvait donner au monde.

Je voudrais n'avoir lu aucun des derniers romans de Walter Scott depuis la Jolie Fille de Perth, aucun de ceux de Cooper depuis le Puritain d'Amérique.

J'espère, quant à Cooper, que ce sera le dernier que je lirai, et le dernier surtout dont j'aurai à rendre compte. S.-C.

23. Contes Fantastiques, et Contes Littéraires, par M. Jules Janin; 4 vol. Paris; Alphonse Levasseur, Alexandre Mesnier. 1832.

M. Jules Janin a un piédestal et un public. C'est justice : il a découvert une variété du scepticisme et le style *chatoyant*.

Satan a engendré Méphistophélès, et Méphistophélès s'est fait chef d'école; ses premières conversions ont été éclatantes : Faust, Don Juan, le Corsaire, Sbogar, Frankestein. C'étaient de dignes séides à forte conviction, hommes de tête et de cœur, en révolte flagrante contre la Nécessité; Prométhées égoïstes, jouant de sang-froid leur doute d'éternité pour toute sensation nouvelle qui devait accroître leur puissance, mais incapables d'user leur supériorité aux misérables jouissances d'une méchanceté inutile, de se complaire aux douleurs des victimes par eux renversées sur le passage qu'ils s'ouvraient dans la foule.

Ces premiers disciples ont eu mille successeurs, qu'on a vus blasphémer, maudire, gesticuler, rimer, déclamer, acheter du poison chez les droguistes, effiler leurs couteaux en stylets, se maigrir aux veilles de la nuit, et dormir au jour; jeunes gens de bonne foi, après tout, mais se méprenant sur leur vocation, s'imaginant que leur ignorance était du doute, leur ennui du désespoir, et croyant qu'en laissant se déchaîner toutes les passions dans leurs cœurs, ils y allumeraient le génie. Ils se sont jetés les yeux fermés, à la conquête des émotions, appelant de tous leurs vœux quelque petit remords pour s'en parer le front, s'indignant contre les bons avis de la fatigue, qui leur commandait le repos, l'étude, et un sage régime diététique; s'excitant à la sublimité du crime, et ne trouvant jamais que des occasions de vice; se ruant sur le monde, étourdis de Champagne, de punch et de fumée de cigarre, et

Digitized by Google

tombant, dès les premiers pas, dans les bras de la séduction, de l'adultère, de la prostitution, lieux communs où, sans éclat et sans efforts, s'écoule la vie commune. Ces dénouemens leur paraissant, avec raison, ridicules, leur dégoût a voulu y ajouter au moins une scène : c'est pourquoi, saisissant les pauvres femmes qui s'étaient données à eux, confiantes et simples, ils les ont épouvantées d'apostrophes de mépris, de fureur, de haine; en sorte que l'histoire de la plupart de ces héros, riche, pauvre, élégant, étudiant, dandy, marin, Français, Allemand ou Espagnol, se réduit à ce simple texte : « J'avais perdu toutes » mes illusons, et j'avais fait serment de m'en venger sur cette misé- » rable société qui ne comprenait pas ma douleur. J'ai rencontré une » belle femme, je lui ai dit que je ne pouvais vivre sans elle : elle s'est » livrée à moi... je l'ai jetée à terre..., je l'ai foulée aux pieds, je l'ai » tuée!... Je vous fais horreur, n'est-ce pas?... C'est bien; je meurs » content. »

M. Janin a compris que cette postérité de Don Juan s'atrophiait à faire peur; que lui, l'un des derniers venus, aurait beau crier des soupirs, se mettre à sa fenêtre, appeller la compassion des passans, et au besoin leur jeter sur la tête deux ou trois de ses maîtresses, il ne serait pas même remarqué, tant les passans commencent à être blasés sur ces sortes d'événemens, et tant les maîtresses sont habiles à exécuter le saut périlleux sans danger pour leur tête, à se relever sur la pointe des pieds, et à rentrer dans la maison; il s'est donc mis un peu à l'écart, s'est placé devant une glace, a essayé tous les jeux de physionomie connus de sa grande famille, et à la fin a découvert (ô fortune!) une petite grimace de doute que n'avait encore trouvée aucun de ses frères, une nuance originale du rire satanique, un mouvement incertain de tête, et une coquetterie de voix propre à tenir en suspens la conviction; et c'était tout ce qu'il desirait, étant certain que désormais on le regarderait en face, et qu'on lui prêterait quelque attention, ne fût-ce que pendant le tems nécessaire pour demander : « Mais quel est donc celui-là, à qui ressemble-t-il? » On s'attrouperait autour de lui, et, une fois le cercle formé, ce serait affaire à lui de conserver son auditoire.

Il conte l'*Ane mort et la femme guillotinée*. Aussitôt la foule de discuter : — Savez-vous quel est le patron de ce jeune diable ? — Asmodée, dit l'un. — Non, Méphistophélès, dit l'autre. — Erreur;

Digitized by Google

l'âne mort est un souvenir de Yorick, qui lui-même est inspiré de Swift, de Lesage, de Cervantes, de Rabelais.... — Là, là, ne voyez-vous pas que la femme guillotinée est un souvenir de Manon Lescaut, de Marguerite, de Clarisse?.... — Chut! une autre histoire : *la Confession.* — Ne comprenez-vous pas que c'est une lanterne magique à la manière de Gilblas, où viennent poser toutes les figures de curés du siècle.—Eh foin de vos curés, quel aveuglement? n'est-il pas manifeste qu'il s'agit d'un homme voué au malin esprit, comme le sont Assuérus, Faust, Manfred, Melmoth..... — Chut, chut! un roman historique, *Barnave*! — Le doute des interlocuteurs en augmente. Tous deux le comparent au diable accroupi sur les ruines de la maison du pauvre Job; mais la difficulté sur le caractère et la généalogie du démon reste tout entière. — Enfin viennent les *Contes fantastiques.* — Ah! du moins, voici un titre *positif*, nous allons bien voir. M. Janin salue légèrement avec son sourire étrange : « Messieurs, dit-il, je demande » bien pardon de ce titre ambitieux, *Contes fantastiques*; le seul titre » un peu véridique serait celui-ci : *Historiettes*, ou bien cet autre : » *Contes*, tout simplement. Mais dans ce nébuleux royaume littéraire, » n'est pas libre qui veut. » Pour le coup, vous croyez que la foule va tourner le dos : point, car l'orateur évoque tous les sophismes de son esprit; il vous promet de vider tout l'écrin de son imagination; il tire de sa calèche un buste d'Hoffmann, un buste singulier; il lui tire le menton, la langue, en tourne les yeux, il le défigure; Hoffmann, dont le critique le plus distingué de notre époque a donné un portrait si frappant de ressemblance dans l'ancien *Globe*, Hoffmann, si consciencieux, si plein de foi, si riche en douleurs et en joies d'artiste jusqu'à lui inconnues, entre ces mains infernales qui le secouent, le pincent, le fardent, n'est plus reconnaissable. Il faut écouter les contes, nous jugerons ensuite.

Ecoute, bon public, écoute encore les contes. Ce jeune drille a de l'esprit : que t'importe d'où il vient, où il va? Ne regarde pas de trop près ce que cachent ce chapeau et ces bottines. Il y a un reflet d'art sur toute cette surabondance de teintes, sans dessein et sans saillie; hâte-toi de regarder avant que le reflet ne l'obscurcisse; il y a quelques notes brillantes dans ce gazouillement, hate-toi de les frédonner avant qu'elles échappent à ta mémoire. Mais, de grâce, éloigne ces enfans, de

Digitized by Google

peur qu'ils ne prennent au sérieux cette insouciance d'immoralité, ce dédain de toute gravité de cœur, cette continuelle légèreté de diffamation contre l'honnêteté humaine. S'ils ne veulent s'éloigner, tourmente-les plutôt pour qu'ils pleurent; car il va parler de cet étudiant allemand *Honestus* qui voulait le bien, et qui a été convaincu qu'il était dangereux de chercher à diminuer le mal; de ce mari qui est assuré que sa femme l'a déshonoré, et qui l'en estime davantage; de tous ces indolens qui s'endorment dans les parcs, vivent avec les actrices, se tuent au bois de Boulogne pour tuer le tems. — Ah! c'est assez que quelques-unes de nos sœurs, de nos fiancées, séduites par ces prestiges d'étincelles dorées, par ces semblans de sensibilité rêveuse, aient tenté de rester un instant, couvrant leur rougeur de leur voile; du moins que ces enfans s'éloignent! ***

24. La Danse et les Ballets, depuis Bacchus jusqu'à Mlle Taglioni, par M. Castil-Blaze. Paris, 1832; Paulin, libraire, place de la Bourse. Un vol. in-12, de 373 pages, avec vignette.

25. Chapelle-musique des rois de France, par M. Castil-Blaze. Paris, 1832; Paulin, place de la Bourse. Un vol. in-12, de 300 p., avec vignette.

Les services rendus par M. Castil-Blaze à l'école musicale moderne sont constatés. Il fut un de ceux qui mirent le plus de persévérance à poursuivre de leurs sarcasmes l'hydre musicale, dont cent têtes chamarrées d'antiques oripeaux épouvantaient le public; et ses articles des *Débats*, dans les premières années surtout, écrits avec soin et talent, révèlent un véritable connaisseur et un musicien fort instruit: mais il lui a souvent manqué, en écrivant ses feuilletons, d'être au point de vue élevé où devront se placer désormais tous ceux qui parleront de cet art, le plus noble de tous, sans doute, si on le juge par l'impression qu'il produit sur l'ame. A ses yeux, la musique n'est guère qu'un moyen de plaisir à l'usage de ceux qui veulent la payer. Il la traite souvent comme l'égale de la danse, et parle d'un duo de danseuses, comme d'un de ces beaux duos de chants que l'on faisait répéter à mesdames Malibran et Sontag. Cette légèreté se fait encore plus sentir dans les deux ouvrages que nous venons d'annoncer. Un journaliste a dit, en parlant d'eux, qu'après les avoir lus, on en savait juste assez pour

Digitized by Google

causer avec sa danseuse dans l'intervalle de deux figures de contredanses. Le reproche de frivolité est malheureusement fondé. Le premier livre annoncé, *la Danse et les Ballets*, est une lecture amusante, sans doute ; mais, en somme, qu'y trouve-t-on ? Quelques observations musicales beaucoup plus développées dans les feuilletons des *Débats*, quelques notices sur l'histoire de la musique qui se retrouvent la plupart dans la *Revue Musicale* et dans les livres de M. Fétis ; des détails assez intéressans, mais peu étendus, sur les spectacles et la danse des anciens et des modernes, et enfin le souvenir d'un bon nombre d'anecdotes amusantes pour lesquelles il semble que ce livre ait été fait.

Cependant, tel qu'il est, ce petit ouvrage nous plaît beaucoup plus que celui qui porte pour titre : *Chapelle-Musique des Rois de France*. Cet abrégé est très-imparfait : espérons que l'érudition et les recherches laborieuses de M. Fétis compléteront ce que le travail de M. Castil-Blaze présente de défectueux, et achèveront de dissiper l'obscurité qui enveloppe l'histoire des premiers âges de la musique. Les renseignemens connus jusqu'à présent, que nous ont laissés nos pères à cet égard, sont peu étendus ; et si les écrits des historiens de la *Chapelle* présentent de longs et ennuyeux détails sur le cérémonial et les vaines prérogatives qui y étaient attachées, en revanche on y trouve très-peu de chose sur l'introduction et les progrès de la musique, qu'ils jugeaient sans doute à peine digne de mention, ignorant qu'un jour le nom du plus modeste organiste serait plus recherché que celui de l'aumônier le plus illustre. M. Castil-Blaze a bien senti que l'attente de ses lecteurs serait trompée, et il s'est attaché à gagner leur indulgence par de petites anecdotes plaisamment contées, mais dont l'authenticité est fort peu garantie.

Arrivés aux tems où l'orgue commença à se répandre en France, nous avions lieu d'espérer quelques développemens historiques sur les perfectionnemens successifs qu'il reçut, et sur les organistes qui eurent le plus de célébrité. Notre attente a été déçue : cette partie de l'ouvrage est absolument nulle. L'histoire des principaux maîtres de chapelle, jusqu'à Louis XIV, n'est pas seulement esquissée. Rien, ou presque rien, sur Josquin Després, maître de chapelle de Louis XII ; sur Jean Mouton ; sur Ducaurroy, auteur de la plupart de nos chants populaires et de Noël, et sur d'autres qui lui succédèrent. Nous ne pou-

Digitized by Google

vons en accuser que l'absence de renseignemens suffisans, ou l'ignorance absolue des bibliothèques qui pourraient les renfermer. Mais un reproche plus grave à faire à M. Castil-Blaze, c'est d'avoir écrit l'histoire des premiers tems de la chapelle avec une légèreté qui ne convenait pas; et si lui-même se plaint si amèrement des rébus en contrepoint et des logogryphes musicaux des compositeurs du seizième siècle, nous pourrions, à aussi juste titre, nous plaindre des monotones calembourgs et jeux de mots dont il assaisonne son style. La musique d'église avait, à cette époque, une influence qu'il est loin de comprendre.

Sous Louis XIV, la chapelle atteignit un degré de splendeur dont elle n'avait pas encore approché. Les faits se pressent ici, et présentent une certitude incontestable. Aussi le livre de M. Castil-Blaze prend-il un plus haut degré d'intérêt. On y trouve quelques détails sur les maîtres de chapelle et organistes de cette époque, sur Robert et Dumont qui précédèrent Lulli, et sur ce dernier en sa qualité de compositeur de la chapelle.

L'histoire de Lalande surtout y est infiniment intéressante. L'auteur de la *Chapelle-Musique* rend justice à ce beau génie, et explique avec justesse les causes qui font paraître aujourd'hui les airs de ce maître, ceux de Handel et des compositeurs d'église de ce tems, surannés, tandis que les chœurs qu'ils ont écrits se soutiennent, et sont encore susceptibles de produire un grand effet. M. Castil-Blaze ne s'arrête, dans son livre, qu'au moment où la chapelle fut dissoute, c'est-à-dire en juillet 1830, et propose son rétablissement, ou plutôt une institution analogue d'une utilité plus étendue, et d'un accès plus facile. On sait que le roi ayant dernièrement offert 40,000 francs pour ce rétablissement si vivement réclamé par les artistes, M. Paër répondit que le plus petit prince d'Allemagne dépensait 100,000 francs pour sa chapelle, et qu'il était impossible d'en former une au prix proposé.

CHARLES DUFORT.

26. L'ESULE, etc. *L'Exilé*, journal de littérature italienne, ancienne et moderne. Première livraison, octobre. Paris, 1832. On s'abonne au bureau du journal, rue Montesquieu, n° 5.

Le titre de ce journal dit assez quels tristes événemens ont présidé à sa naissance. Plusieurs Italiens, amis des arts, des lettres et des

Digitized by Google

sciences, contraints, comme tant de leurs compatriotes, par les revers politiques de leur pays, à se réfugier en France, viennent chercher dans des travaux littéraires une consolation à leurs douleurs, et un moyen de témoigner leur gratitude aux Français qui les accueillent. Ils veulent aussi par là atteindre un but d'avenir, et, en faisant mieux connaître l'Italie, resserrer les liens politiques et intellectuels de deux peuple faits pour se comprendre et s'estimer. Leur projet est d'exposer dans cet ouvrage mensuel l'histoire de la littérature italienne depuis sa naissance jusqu'à nos jours; et, comme les arts se donnent tous la main, de rattacher à leur plan ce qui concerne la peinture, la sculpture, l'architecture, en un mot tout ce qui peut mettre en saillie le caractère éminemment artiste de leurs concitoyens. Pour être à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs, ils ont cru nécessaire de donner une traduction française en regard du texte italien.

On trouve dans le premier numéro, qui est imprimé avec luxe, une adresse à la jeunesse française; une liste des principaux collaborateurs; un exposé de l'objet et du plan de l'ouvrage, écrit avec candeur et élégance par le docteur *Pescantini;* une narration historico-littéraire sur la décadence de la langue latine, jusqu'à la naissance de la langue italienne, où le professeur *Frignani* retrace d'un style mâle et énergique la puissante influence de mœurs sur les lettres, et de la liberté sur le génie; enfin des réflexions sur l'état actuel de la *littérature italienne* dans lesquelles M. G. *Cannonieri* s'efforce de prouver que l'Italie de nos jours n'a pas été inféconde en esprits créateurs. Le journal se termine par des *variétés*. dont nous extrairons un fait. Il s'agit d'une invention de deux jeunes Lombards, nommés *Butturni :* après de longues et pénibles recherches, ils seraient arrivés à confectionner une sorte de vêtement flexible et peu pesant, capable de résister aux balles de la mousqueterie. Ils auraient caché leur secret au gouvernement autrichien pour venir l'offrir au gouvernement français, qui a, dit-on, nommé une commission pour l'examiner. Si une semblable invention se vérifie, nul doute qu'elle ne puisse amener de grandes modifications dans l'art de la guerre. Nous attendrons sur ce point des détails plus circonstanciés.

L'Exilé est écrit dans un bon esprit, et nous ne pouvons que le recommander aux lecteurs français et étrangers. Les malheurs qui pèsent

Digitized by Google

aujourd'hui sur tant de nations européennes ne seront pas pour elles sans fruits, si les réfugiés politiques qui se trouvent en France et en Angleterre, utilisant leur communauté d'exil et d'amertumes, apprennent à s'accorder, à s'estimer, à s'aimer, et préparent ainsi la grande association de peuples que nous croyons dans les destinées humanitaires. D. R.

Publications musicales.

Chez Maurice Schlesinger, rue de Richelieu.

M. Singer, premier violon attaché au théâtre des Italiens, a donné cette année, dans les principales villes de l'Alsace, des concerts qui ont été fort suivis, et qui ont étendu sa réputation de compositeur et d'exécutant. Une ouverture à grand orchestre, surtout, a obtenu les plus vifs applaudissemens : espérons que l'Athénée musical nous fera entendre cette composition distinguée.

M. Singer s'est déjà fait connaître dans les salons de Paris par divers morceaux pleins de mérite, et entre autres des *variations brillantes* pour piano et violon, sur un motif favori d'*Obéron*, qui se trouve chez Schlesinger, rue de Richelieu; une *polonaise*, pour piano et violon, et trois *duos de violon*, chez Richault, boulevard Poissonnière, n° 16.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE.

Séance du 1er octobre.

Thérapeutique.

En adressant à l'Académie trois Mémoires de M. *Chrestien*, de Montpellier, M. *Legrand*, membre du conseil de salubrité, croit devoir distinguer celui qui concerne *l'utilité du lait dans le traitement de l'hydropisie ascite*. M. Chrestien a signalé les propriétés diurétiques du lait qui n'a pas bouilli, et qu'on administre comme seule boisson et comme unique aliment. Depuis la publication de ce Mémoire, M. Legrand ayant prescrit le lait dans deux cas d'hydropisie ascite, symptomatique d'une affection du cœur, et dont l'un était compliqué d'hydrothorax et d'hydropéricarde, est parvenu à vider entièrement, par les urines, tant la poitrine que le ventre, et à dissiper l'œdème général, lorsque tous les diurétiques imaginables avaient en vain été administrés. L'histoire d'un de ces malades est jointe au Mémoire de M. Chrestien. M. Legrand a également réussi, en faisant prendre le matin, à jeûn, quelques tasses de lait non bouilli, à guérir un œdème général survenu pendant la convalescence de deux personnes atteintes de choléra grave. Le docteur Kapeler, médecin en chef de l'hôpital Saint-Antoine, a aussi dissipé complétement, par le même moyen, une hydropisie ascite chez un malade atteint d'une inflammation chronique des intestins, qui, dans cette condition pathologique, ne pouvaient supporter aucun médicament diurétique connu.

Analyse mathématique.

M. *G. Libri* présente un Mémoire dans lequel il donne la solution de deux problèmes que MM. Gauss et Jacobi avaient proposés depuis plusieurs années dans les journaux allemands. Ces deux propositions ont,

Digitized by Google

entre elles un rapport intime, et servent à trouver directement les coefficiens des *équations auxiliaires* du troisième et du quatrième degré, dans la résolution des équations à deux termes. Les deux problèmes sont résolus à l'aide d'une formule déjà publiée dans le premier volume des *Mémoires mathématiques* de M. Libri. En appliquant, en effet, cette formule aux degrés supérieurs, on en déduit une proposition très-générale, qui renferme, comme cas particuliers, le problème de M. Gauss et celui de M. Jacobi, de manière qu'on peut maintenant, par une analyse, déterminer directement les coefficiens des équations auxiliaires de tous les degrés.

Pathologie et Thérapeutique.

M. *Duparcque* envoie pour le concours des prix Monthyon un *Traité des altérations de la matrice*, dans lequel il signale l'application du tartre stibié, administré par absorption cutanée, au traitement de quelques affections rebelles de cet organe : les effets qu'il en a obtenus l'ont convaincu que cette substance, ainsi employée, jouit de propriétés résolutives très-énergiques. Le but principal qu'il s'est proposé dans son ouvrage a été de prouver : 1° que les affections, dites cancéreuses de l'utérus, proviennent le plus souvent d'altérations organiques primitivement simples et faciles à guérir ; 2° qu'on peut prévenir le développement de ces redoutables maladies, en traitant à tems et convenablement les états pathologiques simples dont elles sont si souvent les conséquences ; 3° que les cancers confirmés sont parfois susceptibles de guérir, soit spontanément, soit sous l'influence d'un traitement purement médical ; 4° que, dans tous les cas, un traitement palliatif et symptomatique, rationnellement dirigé, peut ralentir les progrès de la maladie et la rendre stationnaire ; 5° enfin, que les traitemens chirurgicaux, et surtout les opérations majeures, ne conviennent que dans un très-petit nombre de cas.

Chimie générale.

Dans sa séance précédente, l'Académie avait reçu un Mémoire de M. *Gaudin*, sur *le groupement des atomes*, et un numéro des *Annales de physique et de chimie*, contenant la première partie des recherches de M. *Baudrimont*, sur la forme de ces mêmes atomes. Comme il existe des rapports intimes entre leur forme et la manière dont ils sont groupés, ce dernier physicien, pour éviter l'accusation de plagiat dont il pourrait être l'objet, croit devoir faire connaître dès à présent le résultat de ses observations :

1° Tous les atomes sont d'un égal volume, quelle que soit leur nature.

2° Ils sont tous cubiques.

3° Malgré les démonstrations d'Haüy, le cube peut, par différens groupemens, donner naissance à toutes les formes cristallines.

Digitized by Google

4° Les atomes sont beaucoup plus près du point de contact qu'on ne le pense communément.

5° Les formules chimiques expriment quelquefois simplement le rapport des atomes renfermés dans une molécule intégrante, et d'autres fois elles en indiquent la somme.

6° L'eau qui, réduite à ses élémens, fait partie des cristaux, a une grande influence sur leur forme, de sorte qu'il ne faut point rechercher dans un sel dit hydraté la même forme que dans le même sel anhydre correspondant. Si l'identité de forme existait, il se trouverait alors une différence de dimensions dans la molécule intégrante, et une autre différence dans la disposition des atomes qu'elle renfermerait.

7° Aucune espèce de combinaison, renfermant plus de deux élémens, ne doit être représentée par une formule binaire, que son origine soit organique ou inorganique; chaque atome se trouvant, pour son compte, dans toutes les combinaisons. Il résulte de là que la nomenclature guytonienne des corps renfermant trois élémens et plus, les classifications basées sur cette nomenclature, et la théorie électro-chimique de M. Berzélius ne sont point exactes.

8° Par ces considérations, M. Baudrimont a été conduit à changer les rapports des poids d'un grand nombre d'atomes.

9° Enfin, il pense que l'électricité, la chaleur et la lumière, sont inhérentes aux molécules matérielles, qui en possèdent chacune une certaine dose, comme elles possèdent la pesanteur.

Chirurgie.

M. *Heurteloup* avait adressé, il y a quatre mois, pour le concours des prix Monthyon, un premier mémoire où il rapportait plusieurs applications heureuses de la lithotripsie par le système de percussion; aujourd'hui il en présente un second, où il décrit neuf opérations nouvelles exécutées, suivant ce système, avec la même facilité, la même promptitude et la même innocuité que les premières, comme l'attestent les certificats des plus célèbres chirurgiens de Londres, en présence desquels elles ont eu lieu. L'application de l'instrument ne durait pas plus de trois à quatre minutes, et bien que quelques-uns des calculs fussent très-volumineux, elle n'avait pas besoin d'être renouvelée plus de quatre fois, ce qui fait douze à quinze minutes pour la durée totale de l'opération. M. Heurteloup se croit donc autorisé à affirmer que son procédé est exempt des inconvéniens et des dangers des autres méthodes, qui, par leur lenteur, ont souvent développé une maladie incurable de la vessie, à la place d'un calcul qui, dans plusieurs cas, n'était pas entièrement détruit, et exigeait en définitive l'opération de la taille. Il termine son mémoire par la réfutation des objections qu'on a élevées contre son système.

Digitized by Google

Expéditions scientifiques.

Le colonel *Bory de Saint-Vincent* qui, lié par un engagement avec le ministère, n'avait encore fait aucune communication à l'Académie sur son voyage en Morée, présente enfin le commencement du grand travail dont il a la direction dans les neuf livraisons qu'il dépose sur le bureau. La relation du voyage, la zoologie et la botanique y entrent chacune pour un tiers. De belles planches accompagnent l'ouvrage : on y remarque d'élégans paysages, des cartes et des plans, résultat d'une triangulation de la Morée, achevée en deux ans, enfin, des oiseaux et des insectes en couleur. Les contingens de chaque collaborateur paraissent à mesure qu'ils sont livrés à M. Bory, et déjà ceux de M. Brullé, qui a traité des animaux articulés, sont imprimés. M. Bory annonce que la quatorzième livraison sera publiée au mois de décembre prochain, et que la trentième ou dernière aura paru avant la fin d'une année révolue : il n'y a point d'exemple d'une célérité pareille dans la publication d'un tel livre.

Phrénologie.

M. *Esquirol*, un des concurrens qui aspirent à remplacer M. Portal à l'Académie, craignant d'occuper trop long-tems l'assemblée par la lecture du Mémoire sur *l'isolement des aliénés*, pour lequel il s'était fait inscrire, le dépose sur le bureau et en lit un autre plus court, ayant pour titre : *Des illusions chez les aliénés.*

M. Esquirol avertit d'abord qu'il ne faut pas confondre les illusions avec les *hallucinations*, sur lesquelles il avait composé, en 1817, un Mémoire dont Pinel fit l'objet d'un rapport à l'Académie. Les hallucinations, que les anciens appelaient *visions*, parce qu'ils n'avaient observé que celles qui proviennent des sensations de la vue, sont des phénomènes intellectuels où le cerveau, entrant en action sans l'intervention des sens, qui peuvent ne point fonctionner, ou même ne pas exister alors, porte le malade à donner un corps et de l'actualité aux sensations anciennement perçues que sa mémoire reproduit. Dans les illusions, au contraire, la sensibilité des extrémités nerveuses est excitée, les sens sont actifs, les impressions actuelles sollicitent l'action du cerveau ; mais cette réaction étant sous l'influence des idées et des passions qui dominent les aliénés, ces malades se trompent sur la nature, les causes et les rapports de leurs sensations actuelles, soit internes, soit externes. Les illusions ne sont point rares dans l'état de santé, mais le raisonnement les rectifie : c'est ainsi que, dans le lointain, une tour carrée paraît ronde, des nuages semblent des montagnes. Les hypocondriaques éprouvent aussi des illusions qui naissent des organes internes, mais ils ne déraisonnent jamais, à moins que la mélancolie, venant à compliquer l'hypocondrie, n'engendre le délire.

Digitized by Google

Deux conditions sont nécessaires pour la perception d'une sensation, l'intégrité de l'organe qui reçoit l'impression et l'intégrité de l'instrument qui réagit sur cette impression. Par cette raison, les illusions des sens reconnaissent deux causes : l'état normal du cerveau et l'état anormal des sens. Si la sensibilité et l'activité des organes sont troublées, l'impression faite par les objets extérieurs doit être modifiée, et si en même tems le cerveau est dans un état pathologique, il ne peut rectifier l'erreur des sens : de là des illusions. C'est ainsi que, dans la manie, les méprises et les erreurs sur la qualité et les rapports des choses proviennent de ce que les perceptions restent incomplètes par suite de la mobilité de l'attention, qui ne peut s'arrêter assez long-tems sur les objets extérieurs, tandis que, dans la monomanie, l'attention étant trop concentrée ne peut se porter successivement sur les objets extérieurs et étrangers aux préoccupations intellectuelles, ou aux affections qui dominent le monomaniaque. De même les passions, sources de tant d'illusions chez l'homme sain d'esprit, modifient les impressions des aliénés et donnent une direction vicieuse à la réaction cérébrale. L'intelligence et les passions concourent donc avec les sens aux illusions des aliénés, mais les extrémités sentantes sont pour ainsi dire les provocateurs de ces illusions. Nous nous convaincrons en parcourant les phénomènes de ce genre que nous offrent les sensations internes et les sensations externes.

En nous attachant d'abord aux sensations internes, nous trouvons une première source d'illusions pour certains aliénés dans la perturbation des fonctions de leur peau. Quelques-uns ressentent une telle irritation dans cet organe, qu'au plus léger contact ils se croient frappés ou se persuadent qu'on jette sur leur peau des substances malfaisantes ou des poisons qui les brûlent, les déchirent. C'est ainsi qu'un officier de vingt-sept ans, devenu maniaque après avoir usé d'un remède violent pour se guérir d'une fièvre intermittente, disposait en rond la paille sur laquelle on le plaçait, puis, se plaçant au centre du cercle, tournait sans cesse la tête dans toutes les directions en soufflant sur la paille; il en prenait les brins pour autant de becs d'animaux de proie qui l'avaient blessé. Dans l'extrême opposé, et comme exemple des illusions qui naissent de l'insensibilité de la peau, on cite cette démonomaniaque qui s'imaginait que sa peau (qui était comme tannée et privée de sensibilité) était changée en celle du diable.

Les douleurs que les aliénés éprouvent dans les différentes régions du corps sont autant de causes d'illusion. Pour preuves, M. Esquirol cite plusieurs exemples dont nous ne rapporterons que le suivant : Une demoiselle de dix-huit ans, ayant perdu la raison à la suite des événemens de 1815, se plaignait d'une douleur fixe au sommet de la tête; bientôt elle se persuada qu'elle avait un ver qui lui dévorait le cerveau; la vue du cuivre la faisait défaillir; elle se promenait avec répugnance, parce que la poussière soulevée par les promeneurs était chargée d'oxide de cuivre. M. Esquirol, l'ayant déterminée à subir une opération peu douloureuse

Digitized by Google

en l'assurant qu'il détruirait ainsi le ver, lui fit une incision cruciale sur le point douloureux, lui montra un fragment de fibre qu'il affirma être l'insecte, et établit un cautère qui subsista trois mois; la douleur fixe, les illusions et la crainte du *vert-de-gris* disparurent.

Les douleurs gastriques ou intestinales, les borborygmes, le trouble des évacuations alvines, sont autant de symptômes sur lesquels les aliénés se font illusion. Une femme de la Salpêtrière, qui éprouvait des douleurs abdominales atroces, assurait qu'elle avait dans son ventre tout un régiment, qu'elle sentait les coups que les militaires se portaient et qui la blessaient elle-même. Une portière du Cloître-Notre-Dame, extrêmement dévote et devenue maniaque à la suite des événemens de la révolution de 1789, nous offre un exemple encore plus curieux du même genre de phénomènes. Cette femme, que son genre de folie avait fait surnommer familièrement la *mère de l'église*, éprouvant fréquemment des douleurs à l'abdomen, croyait avoir dans son ventre tous les personnages de la Bible. Elle s'écriait souvent : *Quand donc fera-t-on la paix dans l'église?* Elle disait qu'on crucifiait Jésus-Christ dans son ventre, et assurait y entendre les coups de marteau dont on frappait la croix; elle était persuadée que les papes y tenaient des conciles. A sa mort on trouva ses intestins adhérens entre eux par leur tunique péritonéale et ne formant qu'une seule masse. Il serait facile de multiplier les exemples d'illusions du même genre, produites par des souffrances et des altérations analogues.

Non moins fréquemment, les illusions des aliénés et surtout des femmes reconnaissent pour causes l'irritation et la douleur des organes de la génération. Les monomaniaques érotiques éprouvent tous les phénomènes de l'union des sexes et se croient dans les bras d'un amant. Les démonomaniaques hystériques sont disposées à attribuer à des jaloux qui veulent les étrangler les constrictions douloureuses qu'elles ressentent à la gorge. Il en est qui croient que des diables, des serpens ou d'autres animaux s'introduisent dans leur corps par les organes extérieurs de la reproduction. Les illusions qui ont pour point de départ les organes sexuels ont quelquefois porté des hommes aliénés à se mutiler.

On a vu aussi des illusions produites par des douleurs vagues dans les membres. M. Esquirol cite un étudiant devenu maniaque sous l'influence des douleurs atroces que la présence de vers dans ses intestins lui faisait éprouver à toute la surface du corps, et qui croyait qu'on lui enfonçait des dards particulièrement à la paume des mains et à la plante des pieds; sa manie a cessé par l'expulsion des vers.

Passons maintenant aux illusions qui naissent des sens externes, et parcourons tous les sens sous ce point de vue.

1° *Illusions qui naissent de l'ouïe.* Le maniaque, lorsqu'il entend du bruit, croit souvent qu'on lui parle, et répond en conséquence; s'il est d'un caractère confiant ou vain, il s'imagine qu'on veut le secourir, l'élever sur le pavois; le panophobe au contraire se persuade qu'une phrase insignifiante est la menace d'un complot, qu'une conversation

Digitized by Google

entre plusieurs personnes est une conjuration ourdie contre lui ; une porte s'ouvre-t-elle, il se croit déjà entre leurs mains. Une dame jetait des cris de terreur au bruit seul que faisait son corps en remuant dans le lit ; il suffit pour la guérir de lui donner une garde et de la lumière pendant la nuit.

2° *Illusions résultant de la vue.* Ce sont les plus fréquentes, parce que le sens où elles ont leur origine est plus souvent que les autres en rapport avec les objets extérieurs. Chez les aliénés elles donnent lieu à des ressemblances qui excitent le délire et provoquent quelquefois des actions violentes ou augmentent le découragement. L'un voit dans un parent ou un ami un inconnu ou un ennemi ; un autre prend un inconnu pour quelqu'un dont il a eu à se plaindre autrefois. Mais toujours ces illusions sont caractérisées par l'idée ou la passion dominante. Ainsi, par exemple, les aliénés ramassent fréquemment des cailloux, des fragmens de verre, des poteries ou d'autres débris qu'ils prennent pour des pierres précieuses, pour des diamans ou pour des objets d'histoire naturelle. Souvent il leur arrive de ne pouvoir ni lire ni écrire, et cette incapacité doit être attribuée, non à la faiblesse de leur cerveau et de leur intelligence, mais à ce que les lettres leur semblent chevaucher les unes sur les autres et s'élancer du papier. Ces illusions sont le résultat de l'action anormale des yeux que ne rectifie pas la réaction cérébrale. Elles peuvent être guéries par la privation de lumière.

3° *Illusions provoquées par l'odorat.* Les malades que trompent ce sens sont très-défians ; ils refusent les alimens auxquels ils trouvent une odeur désagréable, soupçonnant que c'est un indice de poison. Plusieurs croient malfaisantes les vapeurs, les odeurs exhalées dans l'atmosphère ; on parvient quelquefois à les guérir en répandant des odeurs agréables dans les appartemens.

4° *Illusions provenant du goût.* Presque toujours au début et quelquefois dans le cours du mal, les fonctions digestives sont primitivement troublées et le goût perverti ; de là vient que les malades, trouvant mauvais les alimens, les regardent comme empoisonnés et conçoivent de l'aversion pour les personnes qui les soignent. Leurs craintes et leur horreur pour les alimens cessent en peu de jours par la diète ou par des évacuations, quand l'embarras gastrique ou l'irritation de l'estomac sont dissipés. Ce symptôme est moins inquiétant que le refus obstiné de manger de certains maniaques qui obéissent à une idée fixe de religion ou d'honneur, ou qui veulent terminer leur existence. Il arrive aussi que la sécheresse et l'aridité de la muqueuse de la langue et de la bouche persuadent à certains aliénés qu'on mêle de la terre à leurs alimens, qu'on veut leur faire manger de la viande gâtée, tandis que, dans d'autres cas, particulièrement dans la démence, le goût étant détruit, les malades mangent les substances les plus dégoûtantes.

5° *Illusions qui ont leur origine dans le tact.* Le tact, ce correcteur appelé par la raison pour la rectification des autres sensations, trompe aussi quelquefois les aliénés. Leurs membres sont tremblans,

Digitized by Google

leurs doigts ont perdu la sensibilité normale; l'attention ne dirige plus l'application des organes du toucher. Ils sont maladroits, ils saisissent mal et ne retiennent pas ce qu'ils prennent; ils jugent mal de la forme, de l'étendue, de la solidité, de la pesanteur, l'état pathologique du cerveau l'empêchant de rectifier les impressions qui lui arrivent.

Nominations, Élections

L'Académie reçoit une ampliation de l'ordonnance royale qui confirme l'élection de M. *Desgenettes* à la place d'associé libre vacante par la mort de M. Henri Cassini.

On passe ensuite à l'élection d'un candidat pour la chaire de zoologie (animaux articulés) vacante, au Muséum d'histoire naturelle du Jardin des Plantes, par la promotion de M. de Blainville à celle d'anatomie comparée dans le même établissement. Les personnes présentées par la section de zoologie sont MM. Valenciennes, Quoy et Duclos. Le nombre des votans est de quarante-deux, dont vingt-sept se déclarent en faveur de M. *Valenciennes*, qui sera en conséquence présenté à l'approbation du ministre comme candidat élu par l'Académie.

Séance du 8 *octobre.*

Géométrie descriptive.

M. *Gavard* adresse à l'Académie la première livraison de ses vues de Paris obtenu au moyen d'un instrument qu'il appelle *didgraphe*. Il regrette de n'avoir pu fixer l'attention des académiciens sur une propriété qui permet de calquer la nature géométralement, et par conséquent de donner la projection de tous les corps avec une parfaite exactitude, propriété fort utile pour l'anatomie et l'histoire naturelle.

Electro-magnétisme.

— M. *Hachette* lit une note sur *la décomposition de l'eau à l'aide des courans électriques produits par influence.*

Pour exposer la théorie des courans électriques on a emprunté à la langue anglaise un mot nouveau, celui *d'induction*, qui correspondrait à la locution française *influence électrique*, mais qu'il est utile d'ajoujer au vocabulaire des sciences physiques pour exprimer l'influence instantanée des courans magnétiques, découverte par M. Faraday; c'est dans ce sens que M. Hachette l'emploie.

Dans son Mémoire sur les courans électriques M. Faraday déclare qu'il s'est en vain efforcé d'obtenir des effets chimiques par des courans d'induction; néanmoins il croyait qu'on pourrait en produire au moyen d'aimans plus forts que ceux dont il s'était servi, et il prévoyait que, par des recherches postérieures, la différence qu'on a d'a-

Digitized by Google

bord signalée entre les effets de la batterie voltaïque et ceux qui résultent de l'induction pourrait s'évanouir. Cette conjecture se trouve vérifiée par l'expérience suivante. M. Pixii a monté l'appareil électro-magnétique dont il est l'inventeur sur l'arbre d'un tour-en-l'air, et il a fait communiquer les extrémités du fil de cuivre enroulé sur le fer doux avec deux autres fils, qui d'abord traversent le fond d'un vase contenant de l'eau et ensuite sont introduits dans l'intérieur de deux tubes en verre ouverts par le bas, fermés par le haut et qui servent de cloches : l'eau contenue dans le vase et dans les tubes ne forme qu'une seule masse liquide. Lorsqu'au moyen d'une pédale on imprime un mouvement à l'arbre du tour et par suite à l'aimant monté sur le bout de cet arbre, l'eau se décompose aux extrémités des fils introduits dans les tubes de verre, les gaz s'élèvent au sommet de ces tubes et la décomposition est *continue*.

Il résulte de cette expérience 1° qu'il n'est pas nécessaire, comme on le croyait, que l'action des deux électricités positive et négative soit simultanée pour la décomposition de l'eau; 2° que l'action successive mais très rapprochée de ces électricités produit le même effet.

L'aimant employé par M. Pixii est composé de deux fers à cheval accouplés, soutenant chacun 12 kilogrammes 1/2, et l'arbre du tour qui portait cet aimant faisait au moins dix révolutions par seconde. La décomposition de l'eau augmente avec la vitesse de rotation. Il est probable qu'on obtiendra le même résultat avec le disque tournant de M. Arago. Cette expérience se prépare.

Physiologie animale.

Du pouvoir d'endosmose considéré comparativement chez quelques liquides organiques.

Tel est le titre d'un Mémoire que M. *Dutrochet* dépose sur le bureau et dans lequel il expose les résultats qu'il a obtenus en étudiant, sur les substances les plus répandues de l'organisme animal, la propriété qu'il avait reconnue dans les liquides végétaux.

Lorsqu'on s'occupe de mesurer comparativement l'endosmose opérée par différens liquides mis en rapport avec l'eau pure, on a à craindre les variations de perméabilité qu'éprouve la membrane organique qui ferme un endosmomètre par son séjour prolongé dans l'eau et par l'action chimique du liquide contenu dans l'intérieur de l'appareil. Pour éviter cette cause d'erreur, et n'employer cependant qu'un seul endosmomètre afin d'écarter les dissemblances de condition que présenterait l'opération exécutée avec des endosmomètres différens, M. Dutrochet a fait de courtes expériences, mais il les a multipliées pour en tirer des résultats moyens approchant de la vérité.

Il s'est servi dans ses recherches de la gélatine fournie par la colle de poisson et de l'albumine d'œuf de poule. L'eau gélatineuse de la colle de poisson ne maintient sa liquidité, entre 10 et 20° R., que lorsqu'elle ne possède point une densité supérieure à 1,01 ; il a donc fallu conser-

Digitized by Google

ver cette densité, qui suppose que la solution contient 0,041 de son poids de gélatine. La solution albumineuse a été ramenée au même point, qui correspondait aussi à 41 d'albumine pour 1000 du liquide albumineux. Ici M. Dutrochet entre dans une digression sur les phénomènes que présente la dissolution de l'albumine. Il combat l'opinion d'un chimiste distingué, qui regarde l'enveloppe blanchâtre dont se couvre l'albumine immergé dans l'eau comme le réseau solide dans les mailles duquel l'albumine soluble est contenue. Il voit dans l'albumine de l'œuf une substance secrétée et par conséquent sans organisation, sans distinction de liquides contenus dans des solides; pour lui la substance blanchâtre est le résultat d'une véritable coagulation par l'eau. Il pose encore en fait que toutes les substances qui dissolvent l'albumine ont aussi, suivant les circonstances, le pouvoir de la coaguler, et réciproquement, que toutes les substances qui la coagulent ont aussi le pouvoir de la dissoudre: ainsi les alcalis qui la dissolvent quand ils sont faibles, la coagulent quand ils sont concentrés à certain degré; les acides exercent une action inverse. Quant à l'eau, elle se comporte comme un acide très faible: elle dissout une partie de l'albumine et coagule l'autre. On peut s'en assurer de la manière suivante, qui sert aussi à obtenir une solution de densité convenable. Les œufs récens contiennent, outre l'albumine visqueuse et tenace des vieux œufs, un liquide albumineux très-coulant d'une densité de 1,04; si on le mêle à l'eau, il se comporte comme l'autre espèce d'albumine; une partie se dissout, tandis que l'autre se précipite en flocons blanchâtres, et l'eau chargée d'albumine en dissolution étant ajoutée à de nouvelle albumine très-liquide de l'œuf en dissout une plus grande proportion que l'eau pure et n'en coagule qu'une petite partie.

Une fois la densité de 1,01 obtenue, on a rempli d'un des liquides qu'on voulait éprouver le réservoir de l'endosmomètre, fermé d'un morceau de vessie, et on l'a plongé dans de l'eau de pluie. Le pouvoir comparatif d'endosmose était estimé par le nombre des degrés dont le liquide s'élevait dans le tube pendant un tems déterminé. On l'a trouvé de 12 à 49 par une moyenne résultant de dix expériences. Ainsi 1 : 4 exprime, à 1/12 près, le rapport du pouvoir d'endosmose de l'eau gélatineuse à celui de l'eau albumineuse, l'eau pure étant le liquide extérieur. En comparant sous le même rapport ces deux liquides à l'eau sucrée et à l'eau gommée, on a obtenu le rapport suivant:

Eau gélatineuse, 3; eau gommée, 5,17; eau sucrée, 11; eau albumineuse, 12.

De toutes les substances organiques solubles dans l'eau, l'albumine a donc le plus grand pouvoir d'endosmose, et la gélatine est une de celles dont le pouvoir est le plus faible.

Nous citons textuellement les paroles par lesquelles M. Dutrochet termine l'exposé de ses recherches: « Mes expériences, dit-il, ont prouvé que l'endosmose est une des principales actions vitales des végétaux: il est bien probable qu'il en est de même chez les animaux. On sera porté à le penser en voyant que chez ces derniers la vitalité est

Digitized by Google

extrême dans les organes essentiellement albumineux, tels que l'encéphale et les nerfs, tandis qu'elle est faible et obscure dans les organes essentiellement gélatineux, par exemple, les os, les cartilages, les tendons, les organes fibreux. Quant à la peau, qui est en grande partie gélatineuse, elle doit sa vitalité prononcée aux nerfs et par conséquent aux organes albumineux, qui chez elles sont associés organiquement aux tissus gélatineux. Ne se pourrait-il pas que la différence considérable qui existe dans le pouvoir d'endosmose de la gélatine et de l'albumine fût la source de certains phénomènes physico-vitaux, qui résulteraient de l'association organique de ces deux substances? »

Analyse mathématique.

M. *Cauchy* dépose deux Mémoires d'analyse. Le premier, consacré à l'examen des rapports qui existent entre le calcul des résidus et le calcul des limites, comprend dans un calcul général les théorèmes énoncés par plusieurs mathématiciens, et en montre l'application à quelques cas particuliers. Le second est relatif à la résolution des équations algébriques ou transcendantes. On y trouve le théorème suivant, qui donne le moyen de résoudre les équations de tous les degrés. « Étant donnée une équation algébrique ou transcendante qui renferme un paramètre variable, la résolution complète de cette équation, pour une valeur réelle ou imaginaire de ce paramètre, pourra être réduite à celle de l'équation qu'on obtiendrait en réduisant le paramètre à zéro, si le module de ce dernier est inférieur au plus petit des modules que présenteraient les valeurs du paramètre propres à rendre l'équation proposée et sa dérivée susceptibles d'être vérifiées par une même valeur de l'inconnue. »

Anatomie comparée.

Nous avons, dans le compte rendu des séances de l'Académie pour le mois d'août, donné une courte analyse des trois Mémoires de M. Breschet sur l'organe de l'ouïe des poissons. M. *Duméril*, chargé de l'examiner avec MM. Magendie et Serres, s'est attaché, dans le jugement très-favorable qu'il en a porté, à en faire ressortir l'importance sous le point de vue du plan général de l'organisation animale. On conçoit, dit-il, que l'air qui, chez les mammifères, les oiseaux et les reptiles, pénètre dans l'oreille, doit y éprouver des oscillations qui répètent et reproduisent en miniature dans l'organe les phénomènes des vibrations communiquées à l'atmosphère. Chez les poissons, la cavité auriculaire, tout en conservant des analogies de structure avec l'oreille des animaux supérieurs, renferme, non plus des gaz, mais des humeurs, des liquides, dont les mouvemens sont certainement semblables à ceux que l'eau-milieu leur transmet..... L'homme a supposé que tous les animaux ont été créés à son image, et cherché à retrouver cette ressemblance dans

Digitized by Google

toutes leurs parties et leurs organes ; cependant l'instrument répétiteur des mouvemens externes a dû éprouver des modifications suivant la nature du milieu qui donne l'idée du bruit, suivant les causes qui le produisent, suivant sa force et la direction dans laquelle il arrive. Cette anomalie est une des circonstances les plus importantes à étudier ; car les variations des parties peuvent servir à dissiper l'obscurité qui couvre encore le véritable usage de certaines dispositions dans les portions de l'oreille qui ne se retrouvent pas chez tous les animaux doués de la faculté de percevoir les sons, ou les mouvemens produits autour d'eux. Il est donc intéressant d'étudier un organe dont le but est bien connu, mais dont la fonction s'exécute dans un autre milieu et par d'autres moyens intermédiaires qui ont nécessité des dispositions toutes différentes d'appareils analogues. Le Mémoire de M. Breschet est destiné à éclaircir cette question, et, quoiqu'il n'en donne point la solution, il offre beaucoup de faits qui serviront peut-être un jour à expliquer ces anomalies.

Momifications.

MM. *Capron* et *Boniface Albert*, qui, dans le courant du mois de septembre, avaient adressé à l'Académie une lettre où ils lui annonçaient qu'ils avaient découvert un procédé pour la conservation des corps humains, mettent sous les yeux de l'assemblée une momie préparée suivant leur méthode, qu'ils ne font pas connaître. L'individu, revêtu d'une robe de chambre, qui ne laisse voir que les extrémités du corps, paraît ne pas peser plus de trente à quarante livres. Sa peau violâtre, son teint plombé, ses membres décharnés, en font un objet peu propre à flatter la vue.

Pathologie.

M. *Breschet* dépose trois Mémoires concernant les anévrismes vrais, les anévrismes mixtes et les anévrismes variqueux. Nous allons en donner la substance extraite du résumé qu'il a lu dans la séance et qu'il a bien voulu nous confier.

I. DE L'ANÉVRISME VRAI OU PAR SIMPLE DILATATION SANS SOLUTION DE CONTINUITÉ. Depuis la publication de l'ouvrage de Scarpa, qui veut que l'anévrisme dépende toujours d'une altération ou d'une dégénérescence stéatomateuse des tuniques artérielles, la plupart des pathologistes n'admettent pas ce premier genre d'anévrisme ; d'autres prétendent que la dilatation de l'artère n'appartient qu'à la première période de la maladie, et que la rupture des tuniques du vaisseau en constitue la dernière phase. Mais les recherches de M. Breschet l'ont amené à constater la réalité de la dilatation des artères et la permanence de cette dilatation pendant toute la durée de la maladie. Il en a même re-

Digitized by Google

connu, d'après la forme de l'expansion que prennent les membranes du tube artériel, quatre types qu'il décrit successivement.

1° *Anévrisme vrai sacciforme.* Le vaisseau offre sur un point de sa circonférence un renflement comparable à un petit sac. Cet état, considéré dans l'aorte ascendante, pourrait ne paraître que l'exagération de certaines dispositions anatomiques régulières et naturelles qu'on sait exister à l'orifice de ce tronc artériel, ou vers sa courbure sous-sternale. Les gros troncs artériels, tels que l'aorte ascendante, la crosse et l'aorte descendante, sont spécialement le siége de cet anévrisme. On le rencontre aussi sur les artères carotides ou iliaques, et parfois sur celles des membres. Toutes les membranes sont dilatées simultanément; mais, comme le feuillet interne et le feuillet médian, ce dernier surtout, ont une extensibilité très-bornée, jamais le volume de l'anévrisme sacciforme n'est considérable; en général il ne dépasse pas celui d'une aveline ou d'une noix.

2° *Anévrisme fusiforme.* Ici la dilatation des trois membranes s'est opérée sur toute la circonférence du vaisseau, mais elle n'occupe qu'une portion peu considérable de sa longueur, et de là l'apparence de fuseau qu'elle lui donne, la transition d'un diamètre à l'autre ne pouvant être brusque.

3° Dans l'*anévrisme cylindroïde*, au contraire, la dilatation, qui, comme dans la forme précédente, a envahi toute la circonférence, s'étend sur une longueur assez considérable du vaisseau, et de là résulte l'aspect cylindrique qui la distingue. L'artère prend un calibre quintuple et même décuple de celui qu'elle a ordinairement, quoique ses parois s'épaississent plutôt qu'elles ne s'amincissent, et elle acquiert aussi une plus grande longueur sans devenir flexueuse. L'anévrisme cylindroïde n'est pas particulier aux artères des parties molles; il affecte aussi celles du système osseux, et en général on l'observe moins sur les grosses artères que sur les moyennes ou les plus petites, notamment les capillaires. Dans ce dernier cas, il appartient à la classe des *tumeurs érectiles* ou *anévrismes par anastomose*, que M. Grieſe a nommés des *télangiectasies*, et il doit être nommé *anévrisme par anastosmose artérielle*, pour le distinguer de l'*anévrisme par anastosmose veineuse*, qui en diffère par l'absence des pulsations isochrones à celles du pouls, et par les variations de volume, d'éréthisme, de couleur, qu'il fait éprouver à la peau.

4° *Anévrisme en varice* ou *varice artérielle.* En tout comparable à la maladie des veines dont il emprunte le nom, il se distingue de l'anévrisme cylindroïde, en ce que l'artère, outre qu'elle se dilate et s'allonge, devient flexueuse; en ce que ses parois s'amincissent, se ramollissent et s'affaissent; en ce que souvent on voit, sur quelque point de leur surface, des nodosités ou de petites tumeurs anévrismales circonscrites, qui sont des anévrismes vrais sacciformes, ou des anevrismes mixtes; enfin, en ce que quelquefois, au milieu d'une flexuosité de l'ar-

Digitized by Google

tère très-dilatée, on aperçoit un resserrement subit du vaisseau, qui, sur une longueur de quelques pouces reprend son volume primitif.

Un état tout semblable à celui de la varice artérielle se retrouve dans l'*anévrisme variqueux ancien*, ou anévrisme résultant de la lésion simultanée d'une artère et d'une veine au même point, par le même instrument vulnérant. Dans ces deux états, M. Breschet admet une communication entre les deux ordres de vaisseaux et le passage d'une certaine quantité de sang veineux dans l'artère dilatée et variqueuse. Il appuie sa manière de voir sur le ralentissement de la circulation, l'affaiblissement des battemens, la dilatation, la décoloration, qui se manifestent dans l'artère au-dessous de la lésion, sur l'abaissement de température qui en résulte pour les parties environnantes, sur la teinte violacée de ces mêmes parties et sur l'entrée du sang veineux dans l'artère, lors des mouvemens de diastole de ce vaisseau.

Sous le rapport de la médecine pratique, M Breschet conclut de ses observations que la connaissance de ces diverses espèces d'anévrysmes vrais démontre l'inutilité des opérations chirurgicales, c'est-à-dire des ligatures, et la possibilité d'employer avantageusement les moyens médicaux.

II. De l'Anévrisme mixte. Dans ce second Mémoire, l'auteur cherche à mettre hors de doute l'existence de cette maladie, qui consiste, d'après ses observations, dans la destruction de la tunique moyenne, la dilatation en forme de poche, et la sortie de la membrane interne à travers l'ouverture du feuillet moyen de l'artère.

III. De l'anévrisme variqueux. Pour se faire une idée de l'anévrisme variqueux simple, ou de l'anévrisme compliqué d'anévrisme faux consécutif, il faut concevoir une distension, une dilatation développée à la suite d'une lésion, qui, ayant produit une solution de continuité sur deux points diamétralement opposés de la circonférence d'une veine, et sur le point correspondant de l'artère à laquelle cette veine est accolée et adhère, se cicatrise à la partie libre de la veine, tandis que dans le point contigu à l'artère elle reste béante; par cette ouverture le sang aura la faculté de communiquer d'un vaisseau à l'autre, ou quelquefois de s'infiltrer dans le tissu cellulaire ambiant, et de former peu à peu un kyste ou une poche qui constituera un anévrisme faux consécutif. La dilatation atteint non-seulement les veines situées au-dessus de la piqûre, mais encore celles qui sont au-dessous; l'artère elle-même se dilate peu à peu au-dessous de la blessure, et perd tous ses caractères pour revêtir ceux d'une veine: le pouls s'affaiblit dans ce bout inférieur de l'artère; le membre s'engourdit, perd de sa chaleur, de sa ductilité et de sa sensibilité, et finit par être frappé d'une atonie comparable à une paralysie.

Ne croyant pas qu'il suffise, pour expliquer ces phénomènes et ceux que présente la ligature des anévrismes variqueux anciens entre le cœur et la blessure, d'admettre le simple passage du sang artériel dans la veine, M. Breschet croit en outre à l'entrée du sang veineux dans

Digitized by Google

l'artère, et à son mélange avec le sang rouge, qui perd ainsi une partie de ses propriétés excitantes et nutritives. Ce serait au moment de la systole qu'une certaine quantité de fluide s'échapperait de l'artère comprimée pour s'introduire dans la veine et être ainsi ramenée vers le cœur, et ce serait dans le tems de la diastole qu'un peu de sang noir pénétrerait de la veine comprimée dans l'artère dilatée. M. Breschet assure qu'il a vu cet échange des deux espèces de sang entre les deux ordres de vaisseaux, lorsque, dans une opération d'anévrisme variqueux, il mit les parties à découvert, en incisant près de la lésion traumatique des vaisseaux.

Dès lors on doit comprendre que, si pour guérir un anévrisme variqueux ancien, où les bords des plaies faites par l'instrument vulnérant se sont cicatrisées, et où déjà les branches artérielles situées au-dessous de l'anévrisme sont dilatées et comme variqueuses, on se borne à une ligature au-dessus de l'anévrisme, on prive les parties du sang artériel seulement, tandis que le sang veineux continue à passer de la veine dans l'artère, pour aller se distribuer seul aux parties inférieures, lesquelles se trouvent ainsi dans des conditions moins favorables à l'entretien convenable de la vie que si la ligature eût été faite pour un simple anévrisme faux. Il est donc indispensable de renfermer la partie malade des vaisseaux entre deux ligatures; car si on n'embrasse pas l'artère au-dessus et au-dessous de la partie blessée, le sang pourra revenir par le bout inférieur du vaisseau et reproduire ainsi la maladie. D'ailleurs, la ligature de l'artère, d'après la méthode de J. Hunter, rendant plus facile l'introduction du sang veineux dans ce vaisseau, et le sang rouge n'y arrivant plus, le premier de ces liquides y circulera seul, ira se distribuer aux parties, et augmentera la stupeur et l'état de cyanose.

Philosophie de la médecine.

Tel est le titre d'un second mémoire que lit M. *Broussais*, en qualité de candidat à la place vacante dans le sein de l'Académie par la mort de M. Portal.

La philosophie médicale, ou la conception des lois générales qui président à la formation et au développement des maladies, a subi de nombreuses révolutions dans le cours des siècles. Bornée par Hippocrate à la simple observation de la marche des maladies, elle consista, du tems de Galien, à subordonner tous les phénomènes de l'organisme vivant à l'empire des humeurs, puis, avec Paracelse, elle rattacha ces phénomènes à l'influence des astres, d'où elle redescendit au milieu des organes pour y loger deux abstractions auxquelles elle prescrivit d'adresser tous les remèdes, savoir, tantôt l'*archée* de Vanhelmont, tantôt l'*ame* de Stahl. Haller, rejetant ces entités, eut égard à l'irritabilité des tissus

Digitized by Google

qui tombent sous les sens; mais, comme on ne peut tout rapporter à l'irritabilité, qui n'est bien évidente que dans les fibres musculaires, on réduisit bientôt tous les phénomènes vitaux à l'action des nerfs, action ou force qu'on ne connaissait guère, et dont par conséquent il fut facile de faire un être à part, semi-intellectuel, semi-matériel, qui devint le régulateur de l'économie animale. Cette nouvelle philosophie se divisa en deux autres : d'un côté la force vitale, multipliée, diversifiée suivant le nombre des phénomènes observables, et régnant sur tous les tissus, sur toutes les humeurs, sans être circonscrite dans les nerfs, devint la philosophie de Barthez et de l'école de Montpellier, qui cherchèrent à concilier l'observation inerte d'Hippocrate avec l'activité turbulente des humoristes; de l'autre, Brown et ses disciples adoptèrent pour élémens la force et la faiblesse, considérées abstractivement et devenues synonymes de la surexcitation et de la sous-excitation, de l'irritabilité accumulée ou épuisée, toutes hypothèses auxquelles on adressa les remèdes, sans qu'on pût se rendre compte de leurs effets sur les organes qui en recevaient l'impression.

Cependant Sydenham avait dit que les maladies doivent être classées pour la commodité de ceux qui étudient la médecine. Sauvages, saisissant cette idée, compara les maladies aux plantes, c'est-à-dire des modifications de corps à des corps réels, et la philosophie nosologique vit le jour. On eut des classes, des ordres, des familles, des genres de maladies comme on en avait de plantes; les phénomènes qui font qu'un homme est dit malade furent placés sur la même ligne que les feuilles, les fleurs, etc. (*Symptomata se habent ad morbos ut folia et fulcra ad plantas*, Sauvages). On supposait que le remède se présenterait de lui-même quand la maladie aurait trouvé sa case dans le cadre nosologique. Mais quelle erreur ! Ce cadre ne changeait rien à la manière dont les anciens avaient conçu les maladies; c'étaient leurs entités morbides qu'on avait rangées en ordre; c'étaient tous leurs remèdes qu'on avait ajustés; on faisait la même médecine avec des termes différens.

La philosophie médicale ne consista jamais que dans le système des auteurs. Cependant elle n'est dans aucun de ces systèmes erronés. Existe-t-elle actuellement? est-elle dans la méthode éclectique ? Il y a du bon, disent les éclectiques, dans toutes les doctrines. Mais, pour distinguer le bon du mauvais, il ne faut pas seulement une forte intelligence, il faut le tems avec les découvertes qu'il amène péniblement à sa suite. Les observateurs, les expérimentateurs sont les véritables éclectiques, puisqu'ils vérifient les faits et que par conséquent ils en recherchent de nouveaux. Mais tous ne procèdent pas à cette investigation avec une habileté pareille; et que peut faire l'éclectique oisif, le néophyte au milieu de tous ces observateurs plus ou moins exacts, de ces logiciens confondus avec des sophistes, qui ne sont d'accord que sur un point, savoir, d'accumuler des faits souvent contradictoires en apparence ? Il n'y a point d'éclectisme dans les sciences où la simplicité et le petit nombre

Digitized by Google

des faits qui composent chaque théorème rendent la démonstration facile; il y en a dans la physiologie, la pathologie, la philosophie par la raison contraire, ce qui prouve que ces sciences ne sont pas encore faites.

Quelques médecins, sentant les vices des systèmes proposés jusqu'à ce jour, se contentent de lamentations fugitives sur le malheur de ne pouvoir arriver à la connaissance de la nature intime des maladies. C'est un vice contre lequel M. Broussais s'élève avec force. Toutefois ce n'est pas à ses yeux la philosophie médicale actuelle la plus préjudiciable. Une secte encore puissante ne veut admettre, comme élémens de certitude dans la science, que les faits constatés par le témoignage des sens. Mais il y a deux espèces de certitude: la première est celle que fournissent les sens sur l'existence des corps et leurs attributs extérieurs; la seconde est celle qu'on obtient par l'induction. Tout le monde connaît la première; on y est fidèle en médecine, et nous sommes riches en histoires de maladies, en descriptions d'organes malades, en maladies artificielles produites chez les animaux par les expérimentateurs. La seconde, quoique plus difficile à obtenir dans la médecine, où les faits sont multiples et complexes, n'est ni moins réelle ni moins nécessaire, puisque la déduction seule conduit le médecin au but qu'il se propose, à la détermination des causes du mal pour les écarter, à la prévision de l'effet des remèdes pour choisir entre eux, à l'appréciation des atteintes portées aux tissus pour saisir le moment d'agir et ne pas tourmenter le malade. Cependant cette noble opération de l'intelligence est actuellement moins estimée que la description; on la déprécie sous les noms de théorie hypothétique, de système *à priori*, de vaine conjecture. Écrit-on des observations, on ne pose point l'indication curative; on n'accorde qu'un mot au traitement, comme si le remède découlait forcément des symptômes minutieusement détaillés. Si l'on discute, c'est uniquement pour établir, d'après la marche de la maladie et les altérations cadavériques, que la maladie ne pouvait pas être différente, ou que les symptômes n'étaient que les effets d'altérations organiques qui tendaient à se conserver dans les principaux viscères. L'action des causes et celle des modificateurs de l'état morbide sont comptées à peu près pour rien, et, par un contraste singulier, on s'occupe sans cesse de la recherche empirique des spécifiques. Mais les spécifiques ne se trouvent-ils pas dans les modificateurs opposés à ceux qui ont déterminé l'altération, et dans l'éloignement de ceux qui agiraient de la même manière? Pourquoi donc les négliger? Pourquoi mépriser l'opinion de ceux qui croient que les maladies les plus générales ont été primitivement locales, et qu'il eût été possible d'empêcher leur dissémination? Pourquoi prendre pour modèle du genre toutes celles qu'on a laissé marcher en les traitant mal, sans tenir compte de celles dont on a comprimé l'essor? Cela, dit-on, peut être contesté; mais on refuse fièrement de discuter et d'expérimenter dans le sens des opposans, et l'on continue de fonder les caractères sur des successions de symptômes et des altérations organiques qu'on eût pu empêcher.

Digitized by Google

La fin du discours de M. Broussais n'étant que la reproduction sous une autre face des idées qu'il avait exposées dans son premier mémoire, nous croyons inutile de pousser plus loin notre analyse.

Séance du 15 octobre.

Astronomie.

Une lettre que M. de Humboldt a reçue de M. Bonpland, et qu'il a communiquée par extraits à l'Académie, contient, entre autres choses, la note suivante de M. Massoti, transcrite du journal de Buénos-Ayres. « La comète d'Encke, à courte période, a fait son apparition ici conformément à mes calculs. Depuis le 2 juin elle a commencé à paraître, et elle a continué à être visible jusqu'à ce jour (8 juin). Elle possède une clarté inférieure qu'elle présentait dans ses apparitions antérieures; on n'y découvre pas de noyau, et à peine la distingue-t-on dans une bonne lunette achromatique de deux pieds de long, ce qui indique qu'elle a éprouvé quelques changemens. Hier, à cinq heures et demie du matin, sa position apparente était : ascension droite, 51° 7'; déclinaison australe, 21° 23'. » Avec cette note, M. de Humboldt adresse à l'Institut une copie des observations du 2 et du 6 juin, faites par le même astronome, et tirée d'une lettre adressée à M. Olbers, à Brême. Il paraît, ajoute-t-il, que l'éphéméride de la comète à courte période est exact pour la déclinaison et à peine en erreur de quelques minutes pour les ascensions droites.

Navigation.

A l'occasion de l'expérience d'un bateau plongeur faite dans la rade de Noirmoutier par un habitant de Nantes, M. *Castera* revendique pour Fulton et pour lui la propriété de cette découverte. Sa lettre, contenant des détails trop étendus pour être lus en séance, est renvoyée à l'examen de MM. Dupin et Molard (1).

Chirurgi

Le grand âge d'un malade, joint au volume et à la multiplicité des calculs vésicaux, a été considéré comme contraire à l'application de la lithotritie; cependant cette réunion de circonstances peut être surmontée

(1) Les personnes qui s'occupent de ce sujet feront bien de consulter l'*Essai sur la navigation sous-marine* de M. Castera, ouvrage qu'aucun autre ne peut faire oublier, malgré la date déjà un peu ancienne de sa publication.

Digitized by Google

lorsque la vessie n'est pas trop profondément altérée. Les débris que M. *Le Roy d'Etiolle* met sous les yeux de l'Académie en sont la preuve. Le malade a soixante-dix-neuf ans, et les débris de ses pierres forment une masse de vingt lignes cubes. L'opération, commencée avec la pince, a été achevée avec le brise-pierre de M. Jacobson. Cet instrument est très-puissant pour la pulvérisation des fragmens de pierres et des petits calculs. Comme tous les appareils de lithotripsie qui agissent par une force vive et non par usure graduelle, le brise-pierre de Jacobson est exposé à se briser; mais cet inconvénient a perdu de sa gravité par une légère modification que M. Le Roy d'Étiolle lui a fait subir, laquelle donne la certitude, le cas échéant, de pouvoir faire l'extraction de l'instrument.

Pathologie.

M. *Double*, se portant comme candidat à la place vacante dans la section de médecine, lit un Mémoire concernant l'*influence du système nerveux sur la formation et le développement des maladies.*

Dominateur de l'économie vivante, le système nerveux, par sa structure, régit, détermine les caractères d'où dépendent les formes générales de l'organisation dans les quatre grandes classes d'animaux vertébrés. Remarquable par la fixité de sa structure dans la même espèce, rarement il subit de légères modifications pour le nombre et la distribution de ses cordons, qui s'insèrent dans un point constant, au lieu que le système vasculaire est variable sous ce rapport. Se développant de la circonférence au centre, il se forme le premier dans les organes, de concert avec les artères correspondantes. C'est ce qu'on a constaté dans les embryons à peine visibles et jusque dans le travail de métamorphose chez les espèces passibles de ces transformations. De nombreuses expériences sur les animaux vivans ont appris aussi l'ordre anatomique des nerfs qui président au sentiment, et de ceux qui gouvernent le mouvement. Enfin d'autres expériences prouvent que les différentes parties de l'encéphale ont des fonctions distinctes, et qu'elles exercent par conséquent une action particulière sur les divers systèmes d'organes : les lobes cérébraux régissent les sens ; le cervelet, les mouvemens; la moelle allongée, la contractilité ; la moelle épinière, les mouvemens d'ensemble. Cette fixité, cette puissance régulatrice du système nerveux sur les fonctions, se retrouvent dans la formation et le développement des maladies ; comment ne s'y continueraient-elles pas, puisque le tissu nerveux, défini quant à ses facultés, ne se résume autrement que par la double propriété de recevoir et de transmettre les impressions internes ou externes ?

C'est surtout en pathogénie que le système nerveux exerce un puissant empire. C'est par des dérangemens de la sensibilité que débutent un grand nombre de lésions. A l'invasion des maladies en général, on éprouve un malaise universel, une lassitude spontanée, des douleurs

Digitized by Google

vagues dans les membres, des alternatives brusques de froid et de chaleur, ou du froid sur un point et de la chaleur sur un autre, de la paresse d'esprit, des pesanteurs de tête, des bâillemens, des pandiculations, l'exaltation de tous les sens, l'impatience de la lumière, du son, etc., de la sécheresse à la peau, de l'aridité à la langue, la soif, la constipation, un sentiment de gêne intérieure qui s'exerce sur toutes les fonctions : or, tous ces symptômes attestent les lésions du système nerveux. Les anciens observateurs avaient signalé cette vérité en donnant le nom de *période d'irritation* à la première période des maladies : l'école de Bordeu a tiré un grand profit de cette considération clinique. Ainsi s'explique en effet l'utilité des narcotiques, qui détruisent les surexcitations de la sensibilité qui commencent même les maladies inflammatoires ; de là aussi l'efficacité des préparations d'opium dès l'invasion des fièvres intermittentes ; de là les changemens salutaires produits par les sueurs spontanées qui surviennent dès les premiers indices du mal, et dont le résultat physiologique est d'amener une détente dans l'ensemble du système nerveux.

L'état nerveux au début des perturbations pathologiques se déduit donc de l'importance du système sensitif, de la fixité de sa structure, de la nature de ses fonctions, du caractère de ses lésions et de l'efficacité des antispasmodiques : M. Double en fournit les preuves dans des observations particulières qui accompagnent son Mémoire. Il en trouve une autre preuve dans la marche des maladies chroniques : les suppressions de transpiration, la cessation accidentelle des menstrues, la disparition des hémorrhoïdes, la répercussion des exanthèmes ne sont en effet, selon lui, que les effets des altérations qu'éprouve la sensibilité au commencement du désordre. Le catarrhe sec qui accompagne fréquemment l'hypocondrie est surtout, dans son principe, sous l'influence directe de l'affection nerveuse ; ce qui le prouve, c'est qu'il gagne en intensité par l'effet d'une émotion vive. Il en est de même des lésions organiques qu'on observe dans le courant et à la suite de l'hypocondrie et de l'hystérie. Enfin, c'est encore dans le système nerveux qu'il faut chercher le principe des maladies qui se déclarent à la suite des méditations profondes. Sans jouer un rôle exclusif dans le développement des lésions organiques par cause interne, les désordres de la sensibilité les constituent donc pour la plupart dans l'origine, mais leur cèdent la place à la longue.

On peut reconnaître trois modifications dans l'altération nerveuse, savoir : l'aberration de l'innervation, une diminution ou une surexcitation de la sensibilité. M. Double n'aborde dans son Mémoire que ce dernier sujet. Toute surexcitation de la sensibilité sur un point donné y produit d'abord un afflux et bientôt une congestion qui obstrue les canaux, irrite les tissus, gêne les fonctions ; dès-lors, selon le siége de la fluxion, la rapidité ou la lenteur de sa marche, son intensité, la disposition constitutive du sujet, on a en perspective tantôt une lésion plus ou moins grave, tantôt une maladie aiguë, tantôt une ma-

Digitized by Google

ladie chronique. Aux aberrations de l'innervation on oppose les antispàsmodiques diffusibles, les révulsifs internes ou externes; contre sa diminution, on emploie les antispasmodiques, les toniques et les excitans. Mais pour diminuer l'activité exaltée du système nerveux, l'art manquerait de ressources : en effet, les narcotiques calment momentanément, mais leur usage continuel surexcite le cerveau et peut donner lieu à des congestions; l'acide hydrocyanique est très-efficace, mais, à cause de sa volatilité et de sa mobilité, il est infidèle et dangereux. L'extrait d'aconit napel et le cyanure de potassium sont les sédatifs que M. Double préfère : il a en effet observé que leur action s'exerce particulièrement sur la moelle épinière et non sur le cerveau, car ils n'amènent jamais de congestion cérébrale ni de symptômes de narcotisme. Le cyanure de potassium, qui paraît assez stable, exerce en même temps une action sensible et prompte sur la circulation : il faut donc y recourir quand le surcroît d'action du système sanguin se joint à la surexcitation nerveuse, quand il y a une direction vicieuse du sang vers le cerveau ou des signes de congestion pulmonaire. Si au contraire l'excitation de la sensibilité se joint aux symptômes d'une affection catarrhale existant actuellement ou assoupie, on préférera l'extrait d'aconit, de même qu'on l'emploiera contre les tubercules pulmonaires, les engorgemens abdominaux, les altérations lymphatiques.

Statistique.

On lit pour M. *Costaz* un rapport sur le concours pour le prix de statistique fondé par M. de Monthyon. La commission propose de décerner le prix à l'ouvrage intitulé : *Topographie de tous les vignobles connus*, par M. Jullien, édition de 1832, et de mentionner honorablement :

1° Les travaux de M. Laurent continués depuis près de trente ans pour le perfectionnement de la statistique du département du Doubs;

2° Deux précis statistiques envoyés par un anonyme et relatifs aux cantons de Froissy et d'Etrées Saint-Denis, département de l'Oise.

3° Les recherches de M. Grognier, sur le bétail de la haute Auvergne.

Séance du 22 octobre.

Chimie.

Dans l'Amérique méridionale, près de Popayan, coule une rivière appelée dans le pays *Rio Vinagre*, rivière de vinaigre. Elle prend sa source dans une chaîne de montagnes très élevées, et, après un cours souterrain de plusieurs milles, elle reparaît pour former une magnifique cascade de plus de trois cents pieds de hauteur. Lorsqu'on se place au-dessous de ce point, on ne tarde pas à en être chassé par une pluie très

Digitized by Google

fine d'une eau acide qui irrite fortement les yeux. M. Boussingault, voulant connaître la cause du phénomène, a analysé les eaux de la rivière, et y a trouvé entre autres substances de l'acide sulfurique et de l'acide hydrochlorique. Voici au reste le résultat précis de son analyse :

Acide sulfurique	0,00110
Acide hydrochlorique	0,00091
Alumine	0,00040
Chaux	0,00013
Soude	0,00012
Silice	0,00023
Oxide de fer et magnésie . . .	traces.

Chirurgie.

Dans sa séance du 26 juillet 1830, l'Académie des sciences avait proposé comme sujet d'un prix de six mille francs, qui devait être décerné en 1832, la question suivante : *Déterminer, par une suite de faits et d'expériences authentiques, quels sont les avantages et les inconvéniens des moyens mécaniques et gymnastiques appliqués à la cure des difformités du système osseux.* Des cinq Mémoires qui ont été adressés à l'Académie en réponse à cette question, aucun ne l'ayant traitée suivant l'esprit du programme qui l'accompagnait, la commission, s'exprimant par l'organe de M. Dupuytren, croit qu'il n'y a pas lieu à décerner cette année le prix sur l'orthopédie; mais elle propose de remettre cette question au concours pour l'année 1834, en élevant le prix à la somme de dix mille francs. Ces conclusions ont été adoptées dans le comité secret qui a eu lieu après la séance publique.

Exploitation des mines.

M. Clément Désormes lit un Mémoire intitulé : *Perfectionnement du procédé employé en Allemagne pour l'extraction du sel gemme par sa dissolution dans le fond des mines.*

Des différentes manières d'exploiter le sel gemme, la plus économique serait sans doute de l'extraire par blocs, qu'on emploierait immédiatement à la consommation. On a effectivement tenté ce genre d'extraction, et dans les pays de salines on a offert aux consommateurs de fort beau sel blanc ainsi retiré du sein de la terre. Mais l'habitude de n'employer que du sel d'une grande pureté obtenu par l'évaporation des eaux de sources salées, a empêché que l'usage de celui qu'on prépare par l'autre procédé ne s'étendît; en sorte qu'il a fallu revenir à la dissolution et à l'évaporation du sel gemme pour l'avoir de la grosseur et de l'apparence recherchées dans le commerce. Cette dissolution se fait, soit à la surface du sol, après qu'on a extrait le sel par puits et galeries

Digitized by Google

comme un minerai insoluble, soit dans la mine même, au moyen de l'eau douce qu'on y introduit par des trous de sonde, et qu'on en retire, à l'aide de pompes, après qu'elle s'est saturée de la substance saline. On comprend que ce procédé est beaucoup plus économique que le premier; car l'action dissolvante de l'eau remplace les efforts pénibles faits par les mineurs pour briser les masses de sel, et l'ascension du sel en dissolution s'exécute facilement par un moteur hydraulique ou par une machine à vapeur; aussi la dissolution dans le fond de la mine est-elle la plus usitée. Cependant elle n'est pas exempte d'inconvéniens, que M. Clément a pu reconnaître en visitant plusieurs salines d'Allemagne, et qu'on peut réduire à deux: 1° une énorme perte de force, à cause de la longueur des tuyaux et des tiges, 2° l'avance d'un capital assez considérable, soit pour l'établissement des trous de sonde et des pompes, que la petitesse de leur diamètre force de multiplier, chaque pompe fournissant à peine à la fabrication de 40 à 50 quintaux métriques par jour, soit pour la réparation des fractures et autres accidens auxquels leur grande longueur les expose, et qui sont si fréquens, que sur cinq trous de sonde il y en a habituellement un en chômage.

Pour obvier à ces inconvéniens, M. Clément a imaginé de substituer aux pompes aspirantes, qu'il faut faire pénétrer si bas, des pompes foulantes, qu'on placerait à la surface du sol, qu'on pourrait faire aussi solides qu'on le désirerait, et dont on réparerait aisément et promptement les ruptures par des pièces de rechange. Il propose de donner à un trou de sonde douze à quinze centimètres de diamètre jusqu'à la surface du sel, et seulement neuf centimètres au-dessous, puis d'y introduire un tuyau en fer forgé, d'un diamètre un peu moindre que celui du trou, et destiné à empêcher les éboulemens du sol. Dans ce fourreau on descendrait librement un tuyau d'un plus petit diamètre (trois à quatre centimètres intérieurement), et on le prolongerait jusqu'au point le plus bas du trou de sonde. Il serait percé sur ses côtés en plusieurs places. Un certain arrangement à la tête du fourreau permettrait à l'eau douce, venant d'une pompe foulante, d'y pénétrer sans entrer d'abord dans le petit tuyau d'ascension, de remonter ensuite par ce dernier après qu'elle se serait saturée de sel, et de fournir ainsi une veine d'eau continue.

M. Clément estime que l'adoption de ce nouveau procédé permettrait de vendre le sel 7 centimes le quintal métrique, ou quatre fois moins cher que celui qu'on obtient par la dissolution dans le fond de la mine.

Choléra-Morbus.

M. *Chevreul*, au nom d'une commission dont il était membre avec MM. Duméril, Magendie, Dupuytren et Serres, fait un rapport sur l'emploi du sulfite de potasse, proposé par MM. Kurtz et Manuel, contre le choléra-morbus.

Digitized by Google

Suivant MM. Kurtz et Manuel, la cause première du choléra-morbus réside dans des miasmes produits par une fermentation atmosphérique, et susceptibles d'être absorbés par les individus qui portent en eux-mêmes un germe de fermentation. Ils cherchent à prouver leur manière de voir, en rappelant que le choléra a surtout sévi sur les classes malpropres et adonnées aux liqueurs alcooliques. Ils rejettent l'emploi du chlore, qui, à la vérité, peut bien déshydrogéner les miasmes, mais qui ensuite ne peut s'opposer à une nouvelle fermentation de l'atmosphère; à plus forte raison, repoussent-ils le vinaigre, qui lui-même est un agent de fermentation. Ainsi, à leur sens, l'acide sulfureux est le véritable agent à opposer au choléra. Ils prescrivent donc d'employer pour ceintures, gilets, couvertures, etc. : 1° des étoffes plongées dans une eau de sulfite de potasse; 2° de porter sur soi des sachets de sulfite de potasse cristallisé; 3° de sabler les appartemens avec du sulfite de potasse et de l'alun pulvérisés. La commission s'abstient d'entrer dans une discussion sur l'efficacité du moyen en question, et elle propose de répondre au ministre, à la sollicitation duquel ce rapport a été rédigé, que l'usage du sulfite de potasse, comme préservatif du choléra-morbus, ne reposant sur aucun fait bien avéré, et ne présentant par conséquent pas de certitude, l'Académie n'en admet pas les avantages, en reconnaissant toutefois qu'elle ne l'apprécie que selon les connaissances actuelles, et qu'elle ne préjuge rien sur les faits qui pourront venir le corroborer. Ces conclusions sont adoptées.

Séance du 29 octobre.

Botanique.

En offrant à l'Académie la 7e livraison de la Flore de Sénégambie, renfermant la fin des légumineuses, les rosacées et le commencement des combretacées, MM. Guillemin, Perrottet et Richard signalent plusieurs des plantes qui y sont décrites comme dignes d'attention à raison de leurs usages ou de leurs propriétés. Telles sont particulièrement les espèces d'acacia d'où découle la gomme : l'acacia *verek*, qui fournit la plus grande quantité et les meilleurs produits de cette substance, est décrit et figuré pour la première fois dans leur ouvrage. Ils ont également donné plusieurs notices sur les acacias dont les fruits astringens sont connus dans le commerce sous le nom de *boblah*. Ils ont imposé le nom de *Fillæa* à un genre entièrement nouveau, intermédiaire entre les *Prosopsis* et les *Acacia*. Il est établi d'après un bel arbre des bords de la Gambie, très-remarquable par la beauté de son feuillage et de ses fleurs, qui exhalent l'odeur la plus suave. Le genre *Afzelia* de Smith, qui n'était connu que par une phrase insignifiante, a été décrit et figuré par les auteurs de la Flore dans tous ses détails. Ils ont traité de même les genres *Dialium*, *Detarium* et *Parinarium*, sur lesquels on ne pos-

Digitized by Google

sódait que des renseignemens fort incomplets. Le nombre des espèces nouvelles de légumineuses décrites dans cette livraison est de quatorze, non compris un assez grand nombre d'autres imparfaitement connues avant cette publication. Dans les combretacées, ils donnent les descriptions de deux nouvelles espèces de *Terminalia* et de l'*Anogeissus*, genre nouveau formé aux dépens des *Conocarpus*.

Navigation.

Un fait communiqué par M. Warden atteste les progrès étonnans de la navigation à vapeur dans les Etats-Unis. Le *Champlain*, bateau à vapeur nouvellement construit, a fait dernièrement le trajet de New-Yorck à Albany, distance de 160 milles, en neuf heures quarante-neuf minutes, y compris une perte de tems occasionée par quatorze haltes, ou en huit heures treize minutes, en déduisant le tems perdu; ce qui donne, après cette déduction, vingt milles de vitesse ou sept lieues par heure. Mais, comme l'a fait observer M. Ch. Dupin, il est possible que la course du bateau ait été favorisée par le vent et les courans.

Astronomie.

M. Valz, dans une lettre adressée de Nîmes à M. Arago, rend compte de l'apparition de la comète périodique de six ans sept dixièmes, qui doit, cette nuit même, percer le plan de l'écliptique. Il l'a aperçue pour la première fois dans la nuit du 19 au 20 octobre, et il l'a retrouvée dans la nuit du 22, à une place un peu différente. Il en a calculé depuis les élémens, et il a trouvé des résultats qui s'écartent trop de ceux de l'observation pour attribuer la différence aux erreurs de chiffres seulement, et pour ne pas y voir une influence de l'éther. M. Bouvard annonce que M. Gambard a aperçu la même comète, et qu'il a envoyé ses observations au bureau des longitudes. M. Arago ajoute que les calculs de Damoiseau s'accordent mieux avec les observations que ceux de Santini.

Économie politique.

Rapport de M. Charles Dupin sur un ouvrage de M. Emile Bères, intitulé : *Des causes du malaise industriel et commercial de la France, et des moyens d'y remédier,* ouvrage qui a obtenu le prix d'un concours ouvert par la Société industrielle de Mulhouse.

Nous nous bornons à donner ici les conclusions de ce rapport, soit à cause de sa longueur qui en fait un nouvel ouvrage sur la matière, et qui n'a permis à son auteur d'en lire qu'un extrait, soit parce qu'il va être incessamment publié avec le travail même de M. Bères, et que nous aurons ainsi occasion d'y revenir :

« Nous venons de suivre le vaste ensemble des propositions traitées

Digitized by Google

par M. Emile Bères. Si plus d'une fois nous avons cru devoir combattre quelques opinions, rétablir quelques faits, rectifier quelques calculs, nous rendons justice aux vues élevées, aux sentimens généreux de l'auteur. C'est avec plaisir que nous avons remarqué ce qu'il y a de sage et de modéré dans l'expression de ses idées sur des sujets qui sont malheureusement exploités par des passions sans frein et des intérêts sans conscience. Sans doute il n'a pas approfondi toutes les questions qu'il a traitées, mais il est juste de reconnaître qu'il n'a pas eu le tems nécessaire. Ainsi, sans juger l'auteur uniquement sur ce qu'il aurait pu faire, il nous suffit de pouvoir applaudir à ce que nous trouvons de bien dans la route qu'il a suivie. En supposant qu'il adopte les rectifications que nous avons proposées, son travail nous paraît digne de l'estime et de la bienveillance de l'Académie. » Ces conclusions ont été approuvées.

Hygiène publique.

M. *Chevreul* fait un rapport sur la désinfection des laines par le procédé de M. Lhomme. Suivant M. Lhomme, la laine est perforée en travers et tubuleuse, de sorte qu'elle absorbe facilement les miasmes putrides produits par une fermentation occulte, et les laisse ensuite échapper. Parent Du Châtelet avait déjà nié la tubulosité de la laine; la commission a encore examiné cette substance avec un des meilleurs microscopes, et n'y a point vu de tubes. Au reste elle n'attache pas d'importance à leur absence, attendu qu'il y a dans la laine, comme dans toutes les substances, des pores intermoléculaires qui permettent aux gaz d'y pénétrer. Quoi qu'il en soit, M. Lhomme propose de tasser la laine dans une grande cuve remplie d'eau à 25 ou 30 degrés, de la couvrir d'une toile serrée, de l'y enfermer hermétiquement avec un couvercle fortement matelassé; puis de la rafraîchir et de la sécher après vingt-quatre heures, et lorsque la température s'est élevée à 34°. La commission ne voyant dans ce procédé rien qui l'emporte sur le lavage ordinaire au savon ou au carbonate de soude, et ne voulant rien préjuger sur le mode de propagation des maladies pestilentielles, ne croit pas que l'Académie doive accorder son approbation à la méthode de M. Lhomme. Ce jugement, ratifié par l'Académie, après quelques observations de M. Ampère, sera envoyé au ministre qui avait consulté l'Académie sur ce point.

Mécanique analytique.

M. *Duhamel* adresse une *Note sur divers points de mécanique*, avec la lettre suivante : « Je m'occupe en premier lieu dans ma note du théorème de Carnot, déjà attaqué par M. Cauchy, qui en a beaucoup diminué l'étendue, et l'a réduit à n'être applicable qu'à des cas très-particuliers. J'ai fait voir d'abord en quoi consiste le vice, qu'on

Digitized by Google

n'avait point encore remarqué dans les démonstrations données soit par Carnot, soit par plusieurs autres géomètres célèbres. En rectifiant ces démonstrations, on reconnaît que la proposition est vraie, avec toute l'étendue que son auteur lui donnait, dans le cas où le choc a lieu entre des corps entièrement dénués d'élasticité; on voit aussi pour quelle raison elle est fausse quand cette dernière circonstance n'a pas lieu, et c'est ce qu'on ne pourrait expliquer que par des considérations clairement réfutées par M. Cauchy. J'ai fait connaître ensuite une proposition plus générale, relative au cas où le choc a lieu entre des corps qui ont un degré quelconque d'élasticité. On n'avait encore examiné sous ce point de vue que le cas particulier de deux sphères dont les centres parcourent la même droite.

» J'ai considéré en second lieu la question de la stabilité d'équilibre des corps flottans. Dans le cas d'un corps symétrique par rapport à un plan qui reste vertical, Bouguer a fait dépendre la stabilité de son équilibre de la position d'un plan remarquable, qu'il a nommé *métacentre*, et sa théorie est encore admise. J'ai démontré que ce point, qu'on croyait unique, est complétement indéterminé, excepté dans un cas très-particulier. Il en résulte que cette théorie doit être rejetée, comme défectueuse; mais elle a cela de remarquable qu'elle renferme des erreurs qui se détruisent mutuellement, et qu'elle conduit au même résultat que la théorie analytique, qui est à l'abri de toute objection : c'est précisément pour cela que le vice de la première est resté si long-tems inaperçu. »

Electro-magnétisme.

Nous insérons en entier la note suivante, communiquée à l'Académie par M. Ampère, et que ce savant a bien voulu nous remettre.

M. Hachette a fait part à l'Académie des expériences dans lesquelles, au moyen d'un appareil construit par M. Pixii, on a produit un courant électrique en faisant tourner un aimant en fer à cheval vis-à-vis d'un autre fer à cheval en fer doux, autour duquel tourne en hélice un fil conducteur revêtu de soie. Après avoir obtenu de vives étincelles avec un appareil dont l'aimant portait trente livres, et dont le fil décrivait cinq cents tours, on a, au moyen d'un autre appareil dont l'aimant porte plus de cent kilogrammes, et dont le fil, long de mille mètres, fait quatre mille tours, obtenu : 1° de vives étincelles; 2° des commotions assez fortes; 3° de l'engourdissement et des mouvemens involontaires dans les doigts, lorsqu'on plongeait les mains dans des vases pleins d'eau acidulée, où se rendaient les deux extrémités du fil conducteur; 4° un grand écartement des feuilles d'or adaptées au condensateur de Volta; 5° une décomposition assez rapide de l'eau, à laquelle on avait ajouté un peu d'acide sulfurique pour en augmenter la conducibilité.

Dans ces diverses expériences le sens du courant le long du fil conducteur était différent à chaque demi-tour de l'aimant; il en résultait,

Digitized by Google

pour le cas de la décomposition de l'eau, que, au premier demi-tour, l'oxygène se dégageant dans une des cloches et l'hydrogène dans l'autre, tandis qu'au demi-tour suivant c'était au contraire l'hydrogène qui se dégageait dans la première et l'oxygène dans la seconde, on n'avait ainsi dans chacune qu'un mélange des deux gaz. Pour les obtenir séparément, M. H. Pixii eut l'heureuse idée d'appliquer à cet appareil la bascule que M. Ampère a imaginée pour changer le courant dans ses expériences électro-dynamiques. La bascule adaptée au nouvel appareil porte une tige sur laquelle appuie un demi-cercle attaché à l'aimant et qui tient la bascule abaissée d'un côté pendant une demi-révolution de l'aimant, tandis que, pendant la demi-révolution suivante, la bascule devient libre et est abaissée de l'autre côté par un ressort.

Lorsqu'on essaya pour la première fois cette disposition, la bascule plongeait alternativement dans des rigoles pleines de mercure, comme le font les bascules de M. Ampère; mais, quand le mouvement devenait rapide, le mercure était si fortement agité qu'il sautait hors des rigoles. M. Pixii a prévenu cet inconvénient en remplaçant le mercure par de petites lames de cuivre, amalgamées sur leur surface pour qu'elles soient plus intimement en contact avec les points des bascules qui les frappent alternativement. Au moyen de cette ingénieuse disposition, le courant électrique, dans la partie du fil conducteur qui est au-delà de la bascule, a toujours lieu dans le même sens; d'où il suit qu'il ne se dégage que de l'oxygène dans l'une des cloches et de l'hydrogène dans l'autre, et qu'on obtient ainsi les deux gaz séparés.

Il est à remarquer que, toutes les autres circonstances restant les mêmes, la décomposition de l'eau devient plus rapide dans ce cas que dans celui où le courant électrique est alternatif; ce qui tient probablement à ce que les molécules d'eau se trouvent d'avance disposées comme elles doivent l'être pour la décomposition, tandis que, quand le courant est alternatif, il faut qu'elles se retournent à chaque demi-tour de l'aimant. Quant aux autres phénomènes, tels qu'étincelles, commotions, action sur l'électroscope à feuilles d'or, il n'y a pas de différence sensible, soit qu'on se serve du courant qui a toujours lieu dans le même sens, soit qu'on emploie le courant alternatif, parce que tous ces phénomènes résultent de l'action instantanée de l'électricité développée dans le fil conducteur, action qui suffit pour charger le conducteur de l'électromètre autant que le permet la tension du courant.

Chimie.

Recherches sur la composition élémentaire de plusieurs principes immédiats des végétaux, lues par M. Pelletier. — Sachant qu'on ne peut s'assurer de la réalité d'un principe immédiat organique qu'en déterminant sa nature et les proportions de ses élémens, M. Pelletier a entrepris l'analyse élémentaire d'un certain nombre de ces principes,

Digitized by Google

à la découverte desquels il a contribué. Ses recherches, dans lesquelles il a suivi la méthode d'analyse indiquée par M. Gay-Lussac, se résument dans les chiffres suivans qu'il accompagne de quelques mots sur l'histoire des substances étudiées par lui :

		Analyse directe.	Composition atomique.	Résultats calculés.	
Aricine.	Carbone...	71,00	20	70,93	
	Hydrogène.	7,00	24	6,95	
	Azote.....	8,00	2	8,21	
	Oxigène....	14,00	3	13,96	
Ambréine.	Carbone...	83,37	33	83,38	
	Hydrogène.	13,32	65	13,30	
	Oxigène...	3,31	1	3,32	
Acide cholestérique.	Cerbone...	54,93	Analyse confirmée par la composition atomique de cet acide déduite de l'analyse du cholestérate de strontiane.		
	Azote.....	4,71			
	Hydrogène.	7,01			
	Oxigène...	33,35			
Acide ambréique.	Carbone...	51,942	21	51,96	
	Azote.....	8,505	3	8,50	
	Hydrogène.	7,137	35	7,07	
	Oxigène..	32,416	10	32,37	
Acide anchusique. (Mat. color. de l'orcanette.)	Carbone...	71,178	17	71,23	
	Hydrogène.	6,826	20	6,84	
	Oxigène...	21,996	6	21,91	
Santaline.	Carbone...	75,03	16	75,30	Formule
	Hydrogène.	6,37	16	6,15	
	Oxigène...	18,60	3	18,48	$4\,(C^4H^4)\times O$
Carmine.	Carbone...	49,33	16	49,43	
	Hydrogène.	6,66	26	6,65	
	Azote.....	3,56	3	3,57	
	Oxigène...	40,55	10	40,42	
Olivile. (du suc de l'olivier).	Carbone...	63,84	6	63,91	
	Hydrogène.	8,06	9	7,85	
	Oxigène...	28,10	2	27,99	
Sarcocoline (du suc du *Pæonia mucronata*).	Carbone..	57,15	13	57,39	
	Hydrogène.	8,34	23	7,94	
	Oxigène...	34,51	6	34.65	
Piperin.	Carbone...	70,41	20	70,14	
	Hydrogène.	6,80	24	6,91	
	Azote.....	4,51	1	4,08	
	Oxigène...	18,28	4	18,45	

Si l'on confronte l'analyse de l'aricine avec celles que M. Liebig a faites de la quinine et de la cinchonine, on trouve que ces trois substances, qui toutes sont contenues dans l'écorce de quinquina, peuvent être représentées par un radical commun (C^{20} H^{24} Az), et une quantité d'oxygène égale à 1 dans la cinchonine, à 2 dans la quinine, et à 3 dans l'aricine. Ainsi ce sont trois degrés d'oxidation de la même substance, ce qui explique pourquoi il faut plus d'acide pour saturer l'aricine, et

Digitized by Google

comment il peut y avoir plusieurs bases salifiables dans le même végétal.

L'ambréine, principe trouvé dans l'ambre gris, est analogue à la cholestérine, matière grasse découverte dans les calculs de la vessie humaine par M. Chevreul, mais qui n'est ni saponifiée ni dissociée par les alcalis. L'ambréine contient un peu plus d'hydrogène, ce qui expliquerait pourquoi elle est plus fusible et plus soluble dans l'alcool. On en retire, au moyen de l'acide nitrique, l'acide ambréique, remarquable en ce que c'est la première substance qui, obtenue par la réaction de l'acide nitrique sur des corps non azotés, offre elle-même de l'azote, circonstance qui prouve que l'azote dans ces substances peut être dû à l'acide nitrique.

M. Pelletier s'est assuré que la *chlorophylle*, appelée aussi *matière verte des végétaux*, ou *résine verte*, ne peut être considérée comme un principe immédiat, attendu qu'on peut en séparer plusieurs substances. Ses expériences lui ont fait voir que la cire fait partie de la chlorophylle, mais ne la constitue pas entièrement, que cette cire peut être obtenue blanche et friable quand on l'a séparée d'une huile verte qui lui est unie dans la matière verte. Il s'occupe maintenant de rechercher si la couleur verte est due à une matière que l'huile tiendrait en dissolution, ou si elle est propre à l'huile.

Elections.

Cinq concurrens s'étaient présentés pour remplacer M. Portal dans la section de médecine de l'Académie : c'étaient MM. Broussais, Orfila, Breschet, Esquirol et Double. Entre ces compétiteurs une commission spéciale avait choisi pour la présentation MM. Double, Broussais et Breschet. Les membres de l'Académie appelés au scrutin ont ainsi réparti leurs suffrages dont le total était de 50. Au premier tour, 23 ont désigné M. Double, 16 M. Breschet, 10 M. Broussais et 1 M. Esquirol. Au deuxième tour, la majorité étant encore indécise, on a procédé au ballottage entre M. Double et M. Breschet, et M. Double, ayant obtenu 26 voix, a été déclaré élu par l'Académie.

YOUNG.

Digitized by Google

NOUVELLES SCIENTIFIQUES,

LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELLES.

ROYAUME DES DEUX-SICILES.

ÉRUPTION DU VÉSUVE. — GÉOMÈTRES-ENFANS. — POMPÉI.

Après un sommeil de plusieurs années, le Vésuve s'est réveillé brusquement dans les premiers jours d'août, et, dès le 7, les phénomènes volcaniques ont pris un caractère imposant et terrible. Voici quelques-uns des détails les plus exacts qui nous soient parvenus de Naples même à la date du 18.

Les détonations et les secousses se succédaient sans interruption, et les ébranlemens de la montagne étaient continus et forts. Depuis le 7 les pierres lancées étaient plus dures et plus grosses que celles des jours précédens. Les flammes jaillissaient sans relâche, et atteignirent dans l'air la hauteur d'un mille et demi environ. Les matières vomies par le volcan étaient en si grande quantité et tellement accumulées, que le bord du vieux cratère s'était élevé d'environ soixante pieds au-dessus de l'ancien niveau.

Il s'est formé dans l'ancien cratère une ouverture d'environ cinq cents pieds, et quatre autres, dont les bords, formés de produits volcaniques, sont taillés en cônes de seize pieds de hauteur. A en voir sortir les matières ignées, on eût dit autant de fontaines bleuâtres bizarrement illuminées.

Au pied de ces cônes, on remarquait quatre laves bien distinctes, ayant chacune une largeur de vingt pieds. Après avoir coulé ainsi divisées l'espace de dix-sept toises, elles se réunirent et prirent la direction du couvent des Calmaldules avec un fracas épouvantable. La lave qui avait pris lentement d'abord la route de Boscotrecase, avait peu à peu accéléré son mouvement jusqu'à parcourir vingt-deux pieds par minute. Elle se précipitait vers la partie de la montagne dite *le Maure;* sa largeur était seulement de six toises. Sur un point de ce courant, il s'était formé une espèce de lac bouillonnant qui lançait des pierres à plus de cinquante pieds. Quant à la lave dirigée vers le couvent de Saint-Sauveur, elle ne présentait aucun phénomène nouveau.

Dans la matinée du 8, une nouvelle lave sortie du cratère du côté de Crocelle de Centaroni atteignit presque le pied de la montagne.

Le 9, de nouvelles laves encore sortirent du grand cratère.

Digitized by Google

Le 10, il y eut deux secousses violentes, à la suite desquelles surgit du cratère une épaisse colonne de flammes et de cendres. De ce jour les laves n'avancèrent plus; elles commencèrent même à s'éteindre, et depuis le 16 le volcan n'a plus jeté de flammes.

Les sentiers battus ayant été envahis et couverts, il en a fallu ouvrir d'autres pour les curieux dont l'affluence était immense. On a vu (chose inouïe!) des Napolitains eux-mêmes tenter l'escalade, et pour nourrir tout cela un restaurant a été établi au sommet du Vésuve. Dans cette grande circonstance, le fameux guide Salvator, connu de tous les voyageurs, a pris le titre pompeux de *Guida del real Vesuvio.*

Pendant ce tems de nouveaux tremblemens de terre secouaient la Calabre, et surtout Cotrone, déjà ruinée en mars dernier, et un ouragan digne des Antilles dévastait Foggia, capitale de la Capitanate. Un mois environ auparavant, le 5 juin, on avait vu apparaître à Ducale (Abbruzze) un météore un peu moins brillant que la lumière du jour. Il dura une minute, prit la direction du nord, et s'évanouit avec le fracas du tonnerre.

Après ces grands phénomènes de la nature, rappelons-en trois non moins extraordinaires de l'esprit humain; ce sont trois enfans siciliens, les plus précoces géomètres qu'il y ait sans doute en Europe.

Ignace Landolina n'avait pas dix ans lorsqu'il fit preuve d'un génie mathématique extraordinaire, en répondant avec clarté et précision à des questions de haute géométrie. Non-seulement il développait les opérations; mais il en donnait la raison, pénétrant ainsi dans la métaphysique de la science. Interrogé sur des questions difficiles et hors du catalogue des propositions sur lesquelles tombait l'expérience, il répondit avec non moins de sens et de précision.

Vincent Zuccaro, son émule, est né à Cefalon. Son instinct mathématique se découvrit presque par hasard. Conduit à Palerme, il résolut, sans savoir ni lire ni écrire, et à l'âge de sept ans, des propositions géométriques d'une haute portée, et cela avec une promptitude admirable. On l'élève maintenant à Palerme aux frais de l'État. Dieu veuille qu'on n'étouffe pas son précoce génie sous le tas de latin et de scholastique dont on l'accable.

Le troisième, âgé aussi de sept ans, est Joseph Puglisi, qui improvise avec la même promptitude et la même lucidité de très longs calculs arithmétiques. Il se distingue de ses deux rivaux par un esprit plus enfantin; il écoute et résout d'instinct les questions sans quitter ses jeux de sept ans.

Il serait d'un haut intérêt psychologique de surprendre le secret de ces merveilleux enfans et de suivre leurs jeunes esprits dans le mystère de leurs opérations presqu'instinctives. Je ne sais si quelqu'un s'occupe à prendre ainsi la nature sur le fait, et je ne puis m'empêcher de craindre la direction donnée à leur éducation. Ce sont là certes des phénomènes assez curieux pour qu'on les abandonne à leur propre impulsion sans s'obstiner à régenter maladroitement leurs facultés innées. En voulant trop surtout leur aplanir les voies, il faut se garder de les détourner de

Digitized by Google

celles où les appelle la nature. Un autre vœu que nous formons, et celui-là au nom et dans l'intérêt de la science phrénologique, c'est qu'on porte une attention à l'étude de l'organe du calcul, et qu'on en suive scrupuleusement les développemens. C'est dans les cas exceptionnels pareils à ceux-ci que la science puise ses plus vives lumières et ses armes les plus puissantes.

Avant que de quitter le royaume des Deux-Siciles, revenons un instant au Vésuve et à Pompéi son antique victime.

Une peinture découverte là récemment, et rendue au grand jour, a confirmé l'opinion de Breislak que le Vésuve des anciens n'avait qu'une crête, et que la bifurcation de sa cime est due à des éruptions postérieures. Cette opinion du reste était déjà fortement étayée de l'autorité de Pline, de Strabon et de Denys d'Halicarnasse, et venait d'être, il n'y a pas long-tems, reproduite et soutenue à la société géologique de Londres, par une lettre de M. de Montlosier.

Voilà pour la géologie; quant à l'antiquité, un concours vient d'être ouvert à Naples par la société d'Herculanum, et un prix de 600 ducats (2640 fr.), offert au meilleur mémoire qui, par l'étude des édifices privés de Pompéi, déterminera la destination respective de chacun dans leurs rapports les plus minutieux avec la famille, établissant ainsi le parallèle et la comparaison exacte de la vie domestique des anciens et des modernes. Il faut, dit la savante assemblée, que le raisonnement s'appuie des autorités de l'archéologie grecque et latine. Le mémoire doit être écrit en latin ou en italien, et présenté à l'Académie au mois de mai 1833.

ÉTATS-ROMAINS.

ANTIQUITÉS DE TIVOLI. — RECTIFICATION DE STATISTIQUE MILITAIRE. — JUIFS DE ROME.

Nous avons parlé ailleurs du canal souterrain creusé à Tivoli sous le mont Catillo pour détourner l'Anio de son cours actuel (Voyez le numéro de janvier dernier, à la page 238). Au milieu des travaux, et sous la montagne même, un propriétaire du pays vient de découvrir un vaste tombeau romain riche de trente cadavres de diverses grandeurs, parfaitement conservés, de médailles et d'inscriptions précieuses. Le nom de *Lesbia* qui se lit sur plusieurs a enflammé l'imagination des antiquaires du lieu. Et rapprochant ce doux nom de la villa voisine de Catulle, ils ne doutent pas que là ne repose la Lesbie du poète. De plus, ils croient avoir reconnu là l'emplacement de la maison de plaisance d'un Pollion. Les divers objets exhumés ont du reste été déposés au palais communal de Tivoli, et attendent là les illustrations des archéologues romains. Nous ferons comme eux, et nous ferons part plus tard à nos lecteurs antiquaires des résultats de leurs doctes explorations.

La rectification annoncée au titre porte sur le nombre des troupes pa-

Digitized by Google

pales. Les derniers tableaux statistiques de l'Italie, même les plus exacts, ne font monter qu'à six mille le chiffre des forces militaires papales. Les seules forces de terre au contraire s'élèvent à trois fois plus, c'est-à-dire à dix-huit mille hommes; les deux régimens suisses capitulés contribuent pour quatre mille quatre cent. Il est vrai qu'ils ne sont pas encore en pleine activité.

En comparant ce nombre à la population totale des états romains, évaluée à deux millions sept cent mille habitans, on trouve un soldat sur cent cinquante individus. Chez nous on en compte un sur soixante-quinze. La France a donc, eu égard aux populations respectives, le double de soldats. Ici un soldat coûte 600 fr. Dans l'état romain il ne coûte guère moins, et l'on peut, l'un dans l'autre, fixer 100 piastres par homme, excepté toutefois les Suisses, qui coûteront le double. On ne sera donc pas loin de compte en portant à deux millions d'écus (10,750,000 fr.) la dépense annuelle des forces militaires de Rome, ce qui ne fait pas moins d'un quart du revenu total de l'état. Les forces de mer sont nulles ou peu s'en faut.

Quant aux juifs, qui forment à Rome une population de trois mille cinq cents individus, tellement entassés dans leur *Ghetto* que si toute la population romaine était ainsi dans ses maisons elle monterait à près d'un million, l'épouvante du choléra a fait penser à eux. Quoique Léon XII ait déjà quelque peu élargi leur quartier, l'espace leur est encore si parcimonieusement mesuré, que plus de quatre-vingts familles de neuf à treize individus en sont réduites à une seule chambre chacune. Au lieu de leur accorder un terrain qui, certes, ne manque pas à Rome, il a été simplement résolu qu'en cas de choléra, l'hôpital des juifs serait établi hors de l'enceinte du *Ghetto*. Cela est excellent, sans doute, mais l'essentiel serait de prévenir le fléau, et voici ce qu'a trouvé de mieux l'administration papale sur ce point capital de salubrité publique. Le principal commerce des juifs de Rome sont les chiffons; or comme c'est là un germe de miasmes pestilentiels, on a fixé le nombre de livres que devait renfermer chaque magasin, et nul ne peut, sous je ne sais plus quelle peine, dépasser le tarif prescrit. Ce n'est pas tout, suivant le rit rabinique, certains ministres religieux dits *sciattini* ont la fonction de tuer les poulets dans les maisons privées : or, pour en éloigner le sang et les plumes, l'administration toute paternelle de sa sainteté a fondé un abattoir de poulets où ils devront être tués et plumés.

Voilà tout ce qu'a enfanté l'antique génie romain contre le choléra. De telles ordonnances sont à mourir de rire, et mettent à nu toute l'incapacité administrative de Rome moderne. C'est sous ce point de vue que nous les publions, et elles rappellent une autre ordonnance assez récente qui n'est pas moins ridicule. Considérant que les marionnettes portaient des robes trop courtes, la sollicitude du gouvernement papal prescrivit la longueur qu'elles devaient avoir à l'avenir, attendu que cette indécence portait une grave atteinte à la pudicité publique. Génie des vieux édiles de la république, où donc êtes-vous?

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA 166e LIVRAISON DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

OCTOBRE 1832.

ARTICLES.

Pages

1. De l'Aristocratie..... Jean Reynaud. 5
2. Travaux publics de France..... 38
3. Les États-Unis d'Amérique..... E. E. C. 75
4. Lettre sur la Campagne de Rome..... Charles Didier. 85

MÉLANGES.

5. Sur quelques particularités de la vie de Newton..... Tesnert. 127
6. Recherches sur l'accroissement de la population. Moreau de Jonnès. 143

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Allemagne. — Examen du projet de constitution pour le royaume de Hanovre ; par Ch. H. L. Pœlitz, 149 ; — Appel pour former une association destinée à maintenir et à protéger la presse libre de Bade, par le baron de Fahnenberg, 152 ; — De la juridiction académique et des associations d'étudians, par le docteur H. Zœpfl, 154. — Histoire des états européens, par Heeren et Ukert, 159 ; — Programme des cours de l'Université de Berlin, 159 ; — Le Roman du Renard, publié par M. Mone, 163.

Belgique — Revue universelle, publiée à Bruxelles, 164 ; — Histoire numismatique de la principauté de Liége, par M. de Renesse, 165 ; — Physique populaire, par le professeur Quetelet, 166 ; — Avantages et inconvéniens des banques de prêt, connues sous le nom de Monts-de-Piété, par M. Arnould, 167.

Digitized by Google

FRANCE. — Le Livre de l'homme de bien, par M. Ed. Richer, 169 ; — Médecine navale, par M. Forget, 173; — Traité de médecine légale, par M. Orfila; Traité des exhumations juridiques, par MM. Orfila et Le Sueur, 178; — Précis de géographie comparée, d'après Ritter, 181; — Essai sur l'origine de l'écriture, par M. Fortia d'Urban, 184; — Notice sur la bibliothèque d'Aix, 186; — Essai sur les divisions territoriales de la Gaule, par M. Guérard, 187; — Musée de peinture et de sculpture, publié par M. Réveil, 188; Œuvres de Boileau, édition publiée par M. Berriat-Saint-Prix, 192; — Études sur Ducis, par M. O. Leroy, 193; — L'Heidenmauer, par M. Jules Janin, 198; — La Danse et les Ballets, par M. Castil-Blaze; Chapelle-Musique des rois de France, par le même, 200; — L'Exilé, Journal de littérature italienne, 202.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séances du mois d'octobre.

Sur l'utilité du lait dans le traitement de l'hydropisie ascite, par M. Chrestien de Montpellier, 205; — Solution de deux problèmes proposés par MM. Gauss et Jacobi, par M. Libri, 205; — Sur les propriétés du tartre stibié, dans les affections cancéreuses, 206; — Recherches sur la forme des atomes, par M. Baudrimont, 206; — Opérations de lithotripsie, par M. Heurteloup, 207; — Expédition scientifique de Morée, 208; — Des illusions chez les aliénés, par M. Esquirol, 208; — Note sur la décomposition de l'eau à l'acide des courans électriques produits par influence, par M. Hachette, 212; — Nouvelles recherches sur l'endosmose, par M. Dutrochet, 213; — Mémoires d'analyse, par M. Cauchy, 215; — Rapport de M. Duménil sur trois mémoires de M. Breschet, relatifs à l'ouïe des poissons, 215; — Mémoires sur les anévrismes, par M. Breschet, 216; — Mémoire de M. Broussais sur la philosophie de la médecine, 219; — Mémoire de M. Double sur l'influence du système nerveux sur la formation des maladies, 223; — Analyse des eaux du Rio-Vinagre, par M. Boussingault, 225; — Perfectionnement du procédé pour l'exploitation du sel gemme, par M. C. Désormes, 226; — Sur l'efficacité du sulfite de potasse contre le choléra, 227; — Rapport de M. Ch. Dupin, sur l'ouvrage de M. Emile Bères, 229; — Note sur divers points de mécanique, par M. Duhamel, 230; — Note de M. Ampère sur l'électro-magnétisme, 231; — Recherches sur la composition élémentaire de plusieurs principes immédiats des végétaux, par M. Pelletier, 232.

NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES, 235.

Digitized by Google

377502

REVUE

ENCYCLOPÉDIQUE.

SCIENCE POLITIQUE.

LE TIERS-ÉTAT ET LES PROLÉTAIRES.

Un illustre écrivain anglais qui, malgré son penchant pour le torysme, a su conserver la haute impartialité du génie dans le jugement qu'il a porté sur le mouvement philosophique et politique du dix-huitième siècle; Walter Scott, expliquant la décadence et la ruine des ordres privilégiés en France, s'est exprimé en ces termes :

« Il n'était point dans la nature de l'homme que *les membres les plus hardis, les plus intelligens et les plus ambitieux* d'une classe qui savait déjà apprécier sa puissance et son crédit, demeurassent bien long-tems encore dociles à un système politique qui les plaçait, dans le rang social, au-dessous d'individus leurs égaux sous tous les rapports, à part les *supériorités factices* de la naissance ou des ordres ecclésiastiques. Il devenait également impossible qu'elle continuât de se soumettre paisiblement à des dogmes féodaux qui accordaient à la noblesse l'immunité des taxes parce qu'elle servait la nation sur les champs de bataille, et au clergé parce qu'il adressait des vœux au Tout-Puissant. Quelque fondés

Digitized by Google

qu'ils pussent être sous la féodalité qui les avait fait naître, ces priviléges étaient devenus une fiction légale, *extravagante au dix-huitième siècle*, où tout le monde savait que la nóblesse militaire et le clergé recevaient des émolumens pour des services qu'ils ne rendaient plus exclusivement à l'état, puisque le roturier possédait alors et la valeur pour se battre, et les connaissances nécessaires pour prier. » (HIST. DE NAPOLÉON.)

Syeyès fut le premier qui rendit cette pensée populaire, dans son fameux catéchisme, lorsque s'étant demandé *ce que c'était que le tiers-état*, il répondit avec l'énergique concision qui le caractérisait : *Rien. — Que doit-il être? — Tout.*

Le tiers-état saisit en effet l'omnipotence le jour où ses mandataires spéciaux, peu soucieux des vieilles formes de la représentation nationale, s'erigèrent en assemblée constituante, et contraignirent les députés de la noblesse et du clergé à venir se fondre et s'annihiler dans le sein de ce corps éminemment plébéien et révolutionnaire.

Devenu ainsi législateur unique, le tiers-état, que l'ancienne constitution avait voulu enfermer rigoureusement dans l'étage le plus bas de l'édifice politique, se mit à démolir les étages supérieurs, d'où ses maîtres l'avaient alternativement protégé et opprimé pendant tant de siècles.

Les décrets du 4 août et du 2 novembre renversèrent les *supériorités factices* et les *fictions légales* que la philosophie avait si violemment ébranlées.

Des trois ordres qui constituaient la société de l'ancien régime, les deux premiers cessèrent dès lors d'exister; le troisième seul resta debout sur la poussière des deux autres.

Après quarante ans de tourmentes, de bouleversemens, de réactions et de vicissitudes de toute nature, nous en sommes encore là aujourd'hui. Beaucoup de sang a coulé pour faire maintenir l'arrêt dont la noblesse et le clergé durent être frappés; plusieurs générations de grands citoyens et de soldats intrépides ont passé avec éclat sur la scène du monde, combattant, triom-

Digitized by Google

phant, ou s'immolant, pour la conservation des conquêtes de 1789; le peuple a donné tour à tour son pain et sa chair, ses sueurs et ses enfans, à la monarchie représentative, à la république, à l'empire, à la restauration, et à la quasi-restauration, qui tous ont fait, défait et refait les chartes et les constitutions, pour élargir ou resserrer le cercle de la capacité politique; et, je le répète, après tant de crises et de changemens à la superficie de la société, nous nous trouvons encore au lendemain du *quatre août* et du *deux novembre*. *L'ancien régime* est mort, bien mort, dans le *patriciat* et dans le *sacerdoce*, malgré les apparitions fantasmagoriques et les évocations téméraires qui troublent et effraient les gens timides: mais il vit toujours, opiniâtre et superbe, plein de santé et de force, dans *le tiers-état:* je m'explique.

La qualité de *prêtre* et de *noble*, moralement dépouillée de prestige dans l'opinion, ne confère plus dans la cité aucun avantage légal. Le *bourgeois*, au contraire, depuis le gros propriétaire qui a pignon sur rue, jusqu'à l'artisan qui n'a qu'une enseigne, le *bourgeois* est resté *personnage politique*, au même titre que sous l'ancienne constitution, c'est-à-dire en vertu de sa position de fortune, réelle ou supposée.

Tout fiers d'avoir échappé aux illusions qui séduisaient nos pères, nous parlons incessamment des lumières de notre âge et des progrès de la raison publique; nous nous applaudissons de pouvoir constater que la crosse et le blason ne donneraient pas aujourd'hui à un successeur de Bossuet ou à un descendant de Turenne le droit de siéger dans le conseil municipal du plus petit bourg du royaume; et notre orgueil philosophique, après avoir ainsi triomphé des prétentions hautaines de *l'église* et du *castel*, s'humilie devant les vanités du *comptoir* et de la *boutique*. Le hasard *qui fait les nobles* et le discernement qui préside au choix des prêtres sont mis en état de suspicion; nous ne souffririons pas que ce discernement et ce hasard combinés disposassent de la capacité politique: et nous laissons le hasard *qui fait les riches* exercer tout seul cette suprême prérogative! Nous sou-

Digitized by Google

ririons de pitié si un gentilhomme ou un abbé se présentaient à la porte d'un collége électoral en montrant, l'un, des lettres patentes du roi, l'autre, une bulle du pape; et nous trouvons fort naturel que le temple de la souveraineté s'ouvre devant le bourgeois qui n'a pour droit d'admission que le certificat du publicain de sa commune! Nous nous moquons de l'aristocratie des *parchemins*, sur la tombe profonde que nous lui avons creusée, et, au milieu de ces insultantes railleries contre l'ombre d'un corps illustre que devrait au moins protéger la puissance des souvenirs, nous reconnaissons sérieusement l'aristocratie des *rôles de contributions!*

Le tiers-état avait accueilli avec transport les maximes philosophiques et les doctrines libérales que les classes privilégiées lui avaient enseignées elles-mêmes sans en prévoir les conséquences. Le tiers-état fit de l'égalité pour ramener à son niveau les têtes superbes qui s'élevaient au-dessus de la sienne, et il maintint soigneusement dans son propre sein la vieille hiérarchie des conditions sociales; et il conserva religieusement les inégalités civiles et politiques, les différences de mœurs et d'intérêts, qui existaient parmi les membres de la race plébéienne. La distinction des rangs et l'inviolabilité des propriétés, méconnues au préjudice des deux premiers ordres, furent donc respectées au profit du troisième; et la loi féodale, solennellement et radicalement anéantie dans ses rapports à la constitution et à la transmission des biens nobiliaires et ecclésiastiques, ne subit que de légères modifications dans les dispositions relatives aux biens roturiers. Il n'y eut plus de *vassaux*, de *serfs*, de *vilains*, de *gent corvéable et taillable à merci* pour la noblesse et le clergé, tandis que le tiers-état, jaloux de n'être point confondu avec les masses populaires, continua de faire de l'aristocratie dans la démocratie, distingua *les gens comme il faut* des *gens de rien*, et laissa subsister la séparation profonde, humiliante, et souvent funeste, que l'ancien régime avait établie entre le maître et l'ouvrier, l'homme de loisir et l'homme de peine, le bourgeois et le prolétaire. La

Digitized by Google

distance que la science héraldique avait marquée, du prince au duc, du duc au marquis, du marquis au comte, etc., etc., se trouva effacée en un jour; mais la distance d'une profession à l'autre, du propriétaire au fermier, de l'artisan au laboureur, du magasin à la boutique et du comptoir à l'atelier, resta telle que le moyen âge l'avait tracée sur son échelle sociale, dès l'affranchissement des communes. Les classes privilégiées, atteintes à la fois dans leur existence publique et privée, dans leur constitution politique et domestique, perdirent du même coup la fortune et le pouvoir: le tiers-état, au contraire, sut trouver dans la révolution le moyen d'agrandir son pouvoir sans que la secousse violente qui le portait au timon des affaires ébranlât ou compromît la fortune et tous les autres avantages que lui attribuait un ordre social dont il proclamait la vétusté et renversait la base. Eh bien! il faut le dire une fois encore; cette situation anormale d'une société qui se croit absolument révolutionnaire et complétement régénérée, alors qu'elle est régie par les derniers représentans et qu'elle laisse prédominer les derniers intérêts de son ancienne organisation, cette situation anormale est aujourd'hui la nôtre. C'est elle qui explique les déchiremens fréquens, les troubles journaliers, le malaise général et l'anarchie flagrante, dont la France de juillet, trompée par l'éclat d'un beau jour, ne sut pas découvrir le germe vivace ni apercevoir les nombreux élémens, à travers les joies et les séductions de la victoire.

Oui, c'est l'ancien régime, par son opiniâtreté ambitieuse, qui cause toutes nos perturbations, toutes nos inquiétudes, toutes nos souffrances; mais cet ancien régime n'est pas celui que l'on a tenté vainement de ressusciter à Marseille ou dans la Vendée; ce n'est pas celui qui se rallie sous un drapeau, que le plus éloquent de ses défenseurs a si bien appelé *le drapeau des morts, qui pend le long du bâton qui le porte*; ce n'est pas le cadavre que la fidélité des preux et l'audace chevaleresque de la fille des rois ne peuvent plus ranimer; ce n'est pas l'ancien régime de Maury et de Cazalès, l'ancien régime du prêtre et du noble,

Digitized by Google

frappé à mort au jeu de paume, et dont la France a célébré irrévocablement les funérailles il y a plus de quarante ans, dans la solennité de la fédération : c'est l'ancien régime de Mounier et de Barnave, l'ancien régime du bourgeois, qui, loin de reposer sous un catafalque, occupe fièrement les sommités sociales, investi de la triple puissance de faire, d'appliquer, et d'exécuter la loi. Voyez-le, disciple railleur du dix-huitième siècle, esprit fort et démagogue, faire bon marché de tous les titres de supériorité qu'il n'a pas, et repousser avec dédain, comme de ridicules préjugés, les traditions monarchiques et religieuses que les castes privilégiées invoquent pour justifier leur antique élévation ; puis, quand il a fait passer, sur la grandeur qui l'offusque, d'abord le sarcasme du philosophe, ensuite la parole du tribun, enfin la hache du bourreau, voyez-le s'arrêter tout à coup, satisfait de son œuvre, disant au génie du nivellement qu'il implorait naguère : « *Tu n'iras pas plus loin.* » Comme il parlait avec mépris de *nobilace* et de *prêtraille* pour désigner les hautes classes qu'il jalousait et qu'il a détrônées à son profit, de même il traite insolemment de *populace* et de *canaille* les classes inférieures qu'il s'efforce de maintenir dans sa dépendance pour assouvir, sur leur sein fécond et inépuisable, sa double soif de puissance et de fortune. Toujours dédaigneux et toujours hostile, que son regard se porte au-dessus ou au-dessous de lui, il a dit dans son patois libéral, à ceux qu'il repoussait comme *supérieurs* : Vous êtes des *voltigeurs*, des *éteignoirs* et des *perruques* ; et à ceux dont il ne voulait pas pour *égaux* : Vous êtes *la plaie de la société*, vous êtes des *barbares*, vous êtes *le faux peuple* !

Voilà l'ancien régime vraiment puissant et dangereux ! voilà le corps vivant du tiers-état, bien autrement redoutable pour les intérêts populaires que l'ombre du clergé ou de la noblesse, errante dans le Marais et le Bocage ! voilà la *mauvaise queue* de la féodalité, qui a cru cacher sa véritable nature, en se couvrant du nom de *juste-milieu !* Singulière modération, en effet, que celle qui consiste à tuer sur un échafaud, ou à faire mourir du

Digitized by Google

typhus des prisons, les enthousiastes de tous les partis, les exaltés des diverses opinions! Insensés! ne voyez-vous pas que votre *milieu* n'est qu'un *abîme*, qui sépare le monde qui s'en va du monde qui vient; un abîme du fond duquel vous ne pouvez ni juger ce qui fut, ni pressentir ce qui doit être; un abîme que, dans votre désespoir de découvrir ce qui est au-delà, vous chercheriez vainement à combler avec des cadavres! Songez que s'il a été donné au tiers-état, dans l'ordre providentiel des destinées humaines, d'être le fossoyeur impitoyable des grandeurs du passé, sa tâche est accomplie; et si elle lui a valu quelque gloire, il perdrait inévitablement tous ses droits à la reconnaissance des peuples, à provoquer plus long-tems l'avortement des puissances et des supériorités de l'avenir.

Mais quelles sont ces puissances et ces supériorités?.... Ce sont ces hommes qui, ne devant rien qu'à eux-mêmes, disgraciés par le hasard de la naissance et par les caprices de la fortune, souffrent, s'agitent, se plaignent toujours avec amertume et souvent avec tumulte, parce qu'ils n'ont pas dans l'État la position que leur attribue leur valeur personnelle; ce sont les classes laborieuses qui nourrissent la société, les classes intelligentes qui l'instruisent et l'éclairent, les classes généreuses qui cultivent, conservent, perpétuent dans son sein les sentimens de liberté, de patriotisme et d'humanité; c'est le jeune homme dont l'exaltation civique cause de si vives alarmes, et qui puise, à l'école polytechnique, les trésors scientifiques dont il doit un jour enrichir son pays; c'est le poète qui se glorifie d'être né pauvre comme Béranger, et qui craint de mourir de misère et de désespoir comme Gilbert et Chatterton; c'est l'artiste dont le sommeil est troublé par les succès de Gros ou de Gérard, de David ou de Bra, de Rossini ou de Boïeldieu; c'est l'avocat qui brûle de consacrer à la défense des intérêts privés ou à la discussion des affaires publiques tout ce qu'il a reçu de la nature, ou acquis par ses veilles, de talent et de science; c'est le légiste que sa probité et ses lumières ont fait juger digne de donner un ca-

Digitized by Google

ractère authentique à la foi privée; c'est l'homme qui défend incessamment l'humanité contre la douleur et la mort, c'est l'élève de Dupuytren ou le disciple de Broussais; c'est l'instituteur de l'enfance, le précepteur de la jeunesse, le nourricier de la société tout entière, l'agriculteur et l'industriel, l'ouvrier des villes et des champs, tout ce qui vit et fait vivre les autres de son intelligence et de son travail; c'est, en un mot, le PROLÉTAIRE.....

Oui le PROLÉTAIRE, qui, tout couvert de la gloire de Jemmapes et de Valmy, d'Austerlitz et de Wagram, du Louvre et des Tuileries, n'obtient pour prix de son courage et de son dévouement que l'indifférence, le mépris, la misère, la prison ou la mort; le *prolétaire*, à qui la société réserve les rigueurs du bivouac et les aspérités de la chaumière, les périls du soldat et les fatigues du laboureur; le *prolétaire*, qui retrace sur la toile ou sur le marbre, qui rappelle, par des accords ou des chants sublimes, les merveilles de sa bravoure et de son industrie; le *prolétaire*, qui n'est qu'un *barbare* pour la plupart de ceux dont l'existence molle et somptueuse est pourtant son ouvrage; le *prolétaire*, dont l'irruption dans l'État n'est pas moins redoutée par les débris de la société française que ne le fut l'invasion des Huns et des Vandales par la vieille société romaine; le *prolétaire*, dont l'éloquence a paru le don le plus dangereux du ciel au Caton de la bourgeoisie moderne!

Vaines et calomnieuses alarmes que celles qui éclatent ainsi à l'approche de ce nouveau conquérant de la vieille Europe! Ne dirait-on pas qu'issu d'une mère sauvage, sans autre éducation que celle du désert, il vient, lui aussi, des fanges méotides, sous la conduite d'un autre Attila, pour remplir de dévastation et de deuil les belles contrées où la civilisation et la nature étalent à l'envi les prodiges de leur double création? Ne dirait-on pas que, ne connaissant d'autre droit que celui du glaive, il va établir sur le monde le pouvoir absolu de la force brutale, dépouiller et asservir les vaincus, partager les nations en castes

Digitized by Google

oppressives et castes opprimées, et faire retentir d'une voix farouche le terrible *Væ victis* à l'oreille des grands et des heureux du siècle, pour inféoder une fois encore le sol européen à la barbarie? Terreur insultante et ridicule, que rien ne justifie et que tout s'accorde à démentir! Non le prolétaire n'est pas avide de meurtre et de pillage : Paris et Lyon peuvent l'attester. Qu'on se souvienne qu'il régna trois jours sans partage sur la capitale de l'univers civilisé, et que sa dictature demeura vierge de tout attentat contre les personnes et les propriétés. Qu'on n'oublie pas non plus qu'après avoir triomphé, dans la seconde ville de France, de la discipline et de la valeur des gardes bourgeoises et des troupes de ligne, il ne profita du succès de son désespoir que pour faire respecter, sous peine de mort, l'*ordre légal* dont l'insuffisance l'avait poussé à la révolte, et que pour sévir contre ceux d'entre les vainqueurs qui auraient voulu abuser de leur victoire. Je ne sais si les gens de cour ont perdu, dans l'ivresse du pouvoir ou au milieu des fêtes, les souvenirs de ces sentinelles déguenillées qui gardaient avec tant de zèle et de scrupule les palais et les comptoirs, et qui veillaient si soigneusement sur l'or de leurs maîtres sans songer à leur propre lendemain; mais ce spectacle inouï de la misère souveraine et pleine de sollicitude, dans son triomphe, pour la sécurité de la richesse et pour le salut de l'opulence, ce spectacle ne s'effacera jamais de ma mémoire.

Eh ceux qui tremblent ou qui affectent de trembler, au nom du peuple; ceux qui croient déjà leur pays livré à tous les excès du vandalisme, en pensant à l'avénement du prolétaire; ceux-là ont-ils montré autant que lui, je ne dirai pas de l'héroïsme dans le combat, mais du désintéressement et de la générosité après la victoire? Ah! si des réminiscences de barbarie, si la vengeance et la cupidité ont souillé quelque part notre histoire contemporaine, ce n'est pas sur les belles pages qu'elle a consacrées au règne éphémère, à la domination glorieuse du peuple, que vous rencontrerez ces taches sanglantes!....

Digitized by Google

Le peuple, qui représente les intérêts de la civilisation universelle et qui porte en son sein le germe et les élémens de la société future, ce peuple a été et restera toujours grand et magnanime, à toutes les phases de son élévation et de son omnipotence. Ce sont les factions acharnées contre le progrès social qui peuvent perdre seules, à cette lutte impie, le sentiment de la justice et de l'humanité, et compromettre tous les avantages de moralité et de lumières qu'elles tiennent de l'éducation, pour transporter passagèrement les passions et les mœurs des siècles d'ignorance et de férocité chez une nation que le monde policé a si légitimement saluée du titre de *reine*. Le parti de l'avenir, au contraire, avec l'instinct ou la conscience de sa haute mission et le pressentiment de ses magnifiques destinées, le parti de l'avenir, toutes les fois que d'invincibles nécessités ne s'y opposent pas, sait abjurer les habitudes violentes et les traditions haineuses du passé, pour prêcher d'exemple l'amélioration morale de l'espèce humaine.

De quel aveuglement ne faut-il donc pas être frappé pour annoncer sérieusement à la France et à l'Europe qu'elles vont être de nouveau inondées de sang et jonchées de ruines, comme aux tems des Genseric et des Totila, si les *hommes de cœur*, d'*intelligence* et de *travail* parviennent à partager moins inégalement avec les *hommes de loisir* (1) les charges et les bénéfices de notre état social? Le Goth et le Vandale, en brandissant le glaive exterminateur sur le Grec et le Romain, en se montrant impitoyables contre une race dégradée qui n'avait plus rien des vertus guerrières dont le monde avait encore besoin pour les faire entrer de moitié, avec les vertus pacifiques du christianisme, dans la grande refonte du moyen âge et la fondation des sociétés modernes; le Goth et le Vandale ne faisaient que céder à l'im-

(1) On le sait, c'est ainsi que le *Journal des Débats*, organe officiel de l'aristocratie bourgeoise, a appelé les grands propriétaires, au nom desquels il repoussait naguère l'épithète d'*oisifs*.

Digitized by Google

pulsion primitive de leur nature sauvage, à l'influence de l'éducation des forêts et des camps, au génie et aux nécessités de l'époque, aux conditions douloureuses et irrévocables que la providence des peuples avait mises à l'enfantement d'une ère nouvelle et au développement graduel de l'humanité. S'ils dévastèrent les villes et les campagnes, pillèrent les temples, saccagèrent les palais, brûlèrent les bibliothèques, incendièrent les musées, c'est que tout leur était ennemi, c'est que tout leur paraissait vain et méprisable, dans une civilisation qu'ils ignoraient, et dont ils ne pouvaient juger que par les hommes énervés et corrompus qui ne savaient plus la défendre. Insatiables dans leur ardeur de conquête et de destruction, ils ne se croyaient pas complétement victorieux s'ils ne faisaient que massacrer le vaincu sur un champ de bataille; il leur fallait encore le poursuivre dans ses possessions, dans ses œuvres, dans tous les monumens de sa grandeur passée. Les arts, la science, l'industrie de la Grèce et de Rome, c'était toujours l'*homme antique* pour le barbare du Nord, qui, haïssant et méprisant tout ce qui n'était pas comme lui puissant par les armes, semblait avoir juré non-seulement de donner un hôte nouveau aux plus belles contrées de la terre, mais d'en changer entièrement la face.

Pourquoi donc le prolétaire imiterait-il le Goth et le Vandale?

Si la puissance matérielle de l'avenir est en lui, comme celle du moyen âge fut dans le guerrier de la Scythie, et si l'avenir doit être une ère de paix et de travail, comment le prolétaire, dont l'élévation future repose sur son aptitude et son amour pour les travaux pacifiques, pourrait-il justifier, par des excès et des violences, ses prétentions au rang qui doit lui échoir sous le règne du travail et de la paix? L'*homme fort* des sociétés féodales, constituées pour la guerre, avait apparu au sein des bois et s'était manifesté au milieu des scènes de carnage et de désolation; l'*homme fort* des sociétés laborieuses, constituées pour créer et non pour détruire, sortira de nos champs, de nos ate-

Digitized by Google

liers et de nos écoles, brûlant de la soif de conquérir sur la nature extérieure les moyens d'embellir l'existence humaine. Le premier, aux plus beaux jours de sa domination et de sa gloire, semait l'épouvante autour de lui, ensanglantait jusqu'à ses fêtes, et recevait l'ovation, la lance au poing, dans un tournois; le second sera couronné dans quelque grande solennité dont la pompe, les jeux et les prix ne seront que l'expression symbolique du règne de la paix et de la liberté, de la sainte alliance des peuples, de la puissance des beaux-arts, des sciences et de l'industrie.

On me reprochera peut-être de colorer ici l'avenir de riantes illusions, comme si tous les élémens de l'ordre nouveau que je signale n'étaient pas frappans sous nos yeux. On me citera l'effervescence tumultueuse de notre jeunesse, l'agitation fréquente de nos ouvriers, les émeutes quasi-périodiques qui éclatent dans nos villes. Eh bien! ce n'est point là un démenti que me donne l'état actuel des choses, quelque affligeant qu'il puisse être. Les ouvriers et les étudians, c'est-à-dire les prolétaires des fabriques et des universités, ne montrent des dispositions au trouble et ne commettent des actes d'hostilité et de désordre, que parce qu'ils ne trouvent pas dans l'*ordre*, tel que l'a constitué le moyen âge, ou seulement tel que le maintiennent encore les bourgeois, derniers représentans de l'ancien régime, parce qu'ils n'y trouvent pas la place indiquée par leurs facultés et leurs besoins, et que leur nature est incessamment gênée et contrariée dans son développement par les oscillations et les soubresauts d'une machine dont le tems a usé tous les rouages. Ce n'est que transitoirement et par exception qu'ils peuvent paraître enclins à la violence et à la guerre; car la guerre et la violence ne sont ni dans leurs intérêts, ni dans leurs mœurs; et s'ils les acceptent jamais, ce ne peut être que comme de dures conditions et des nécessités passagères pour triompher définitivement des champions trop opiniâtres du passé, et pour fonder irrévocablement le repos du monde sur la suprématie du mérite et des vertus pacifiques.

Digitized by Google

Mais pourquoi, je le répète, le prolétaire imiterait-il le Goth et le Vandale?

Il ne vient point, lui, du fond de la Scandinavie ou des rives désertes du Wolga, barbare par la naissance et par l'éducation, pour envahir une terre étrangère et en asservir les habitans. Il ne vient pas, chargé de la dépouille de ses ennemis terrassés dans le combat, essayer de les *achever* en quelque sorte en s'acharnant contre la pierre ou le marbre taillés de leurs mains, en détruisant les richesses de leurs cités ou de leurs champs, et en s'appliquant à effacer entièrement les traces de la splendeur et jusqu'aux souvenirs de leur existence.

Cette terre, que l'on craint qu'il ne ravage et qu'il ne souille, c'est sa patrie!

Ces hommes, pour lesquels on affecte de redouter sa férocité et ses vengeances, ce sont ses concitoyens!

Ces mœurs douces, ces habitudes paisibles, ces sentimens nobles et généreux que l'on dit menacés d'une altération profonde par son avénement, ce sont ses propres sentimens, ses habitudes et ses mœurs!

Ces moissons, ces manufactures, ces temples, ces palais, ces comptoirs, ces bibliothèques, ces musées, pour lesquels on tremble avec tant d'éclat à la simple annonce de sa prochaine élévation, ce sont les produits de ses veilles, les œuvres de ses mains, les créations de son intelligence!

Cette civilisation, en un mot, que l'on croit prête à périr et à disparaître devant lui, cette civilisation tout entière est son ouvrage!

Rassurez-vous donc, *hommes de loisir*, l'*homme de peine* ne s'irritera jamais assez de l'égoïsme qui l'exploite et le pressure, pour promener la faulx de la destruction sur les merveilles qu'il aura conçues et réalisées, et pour oublier ainsi ce qu'il se doit à lui-même, ce qu'il doit à son pays, à l'humanité, à ceux mêmes qui, en vivant de ses sueurs sans éprouver pour lui ni

Digitized by Google

reconnaissance ni pitié, ne font que suivre machinalement et de bonne foi les erremens du passé.

Rassurez-vous : ces biens qui vous sont si chers, et dont le prolétaire vous fait jouir au prix de tant d'efforts et de privations pour lui-même ; ces biens qu'il apprécie et qu'il respecte d'autant plus qu'il possède seul le secret de leur production, et qu'il sait tout ce qu'ils coûtent de labeur et de soins ; ces biens, le prolétaire ne veut ni les détruire, ni les accaparer. Il ne vous demande qu'une distribution un peu plus équitable des avantages d'une association dont il supporte toutes les charges, en même tems qu'il en fait la richesse et la gloire. Ces exigences des *barbares* du dix-neuvième siècle sont en vérité bien modestes, si on les compare à celles des barbares du moyen âge. Ce n'est pas la spoliation et le servage des maîtres du sol, écrasés sous le nombre, qu'ils poursuivent sous la conduite de chefs farouches, et la flamme et le fer à la main ; c'est la fin de leur propre ilotisme qu'ils réclament, c'est leur admission au banquet social, dont ils ont fait si long-tems la somptuosité, pour n'en recueillir que les sales débris et que l'humiliation du service ; c'est la justice, et non pas la force, qu'ils invoquent à l'appui de leur prétention ; et au lieu de suivre des guides féroces qui méritent d'être surnommés les *fléaux de Dieu*, comme Attila, ils marchent à la conquête de la liberté et du bien-être sous la bannière des prolétaires illustres qui, comme Béranger ou Lamartine, Cuvier ou Laplace, Laffitte ou Ternaux, exerçant sur leurs contemporains l'ascendant du génie poétique, scientifique ou industriel, ont révélé au monde les supériorités de l'avenir et fait espérer à la masse innombrable des enfans du peuple qu'un jour viendra où l'élévation du mérite ne sera plus un fait isolé et accidentel, mais la règle, la loi, la religion de la société. C'est donc le cas de répéter à l'aristocratie bourgeoise, au sujet des prolétaires, ce que Walter-Scott a dit de la position respective du tiers-état et des ordres privilégiés, à l'époque de notre première révolution, *qu'il n'est point dans la nature de l'homme que les membres les plus*

Digitized by Google

hardis, les plus intelligens et les plus ambitieux d'une classe qui sait déjà apprécier sa puissance et son crédit demeurent longtems dociles à un système qui les place, dans le rang social, au-dessous d'individus leurs égaux sous tous les rapports, à part les supériorités factices de la naissance et de la fortune.

Si la bourgeoisie sait comprendre cette grande vérité; si, en présence de l'agitation douloureuse, des vœux pressans et des espérances légitimes du prolétariat, elle parvient à triompher de l'égoïsme, des passions et des préjugés qui maîtrisent, aveuglent et perdent presque toujours les castes privilégiées, alors l'immense révolution que nous osons prévoir pour ce siècle même (la disparition complète des traditions politiques du moyen âge, et l'introduction du prolétaire dans la cité) pourra s'accomplir graduellement et par la voie pacifique des améliorations législatives, sans nouvel ébranlement du sol, sans coups d'état populaires, sans que trois générations soient encore condamnées, comme de 1789 à 1830, à vivre dans le tumulte et les alarmes des camps et de la place publique, entre la mitraille et l'échafaud.

Que conseille donc la prudence, la seule prudence, à défaut de sympathie populaire et d'inspirations philosophiques, aux privilégiés de la société actuelle?

L'histoire est là, riche d'enseignemens et d'expériences, qu'elle donne, qu'elle prodigue aux peuples et aux rois.

Vers le quatorzième siècle, lorsque toute lumière ne fut pas renfermée dans l'église, toute bravoure dans les donjons seigneuriaux, le plébéien des villes, livré aux travaux pacifiques, parvenu à l'aisance ou à la fortune par l'exercice d'une profession industrielle ou libérale, se mit à rougir de sa nullité politique, et osa prétendre à compter pour quelque chose dans l'État. De son côté, le vilain, attaché à la glèbe, quoique moins aisé et moins éclairé que la roture citadine, ne supporta plus le servage qu'avec répugnance, et, sans soulever des querelles métaphysiques sur ses droits, poussa jusqu'à la révolte l'impatience du joug

Digitized by Google

et le sentiment de ses misères. On sait en effet comment les *Jacques* formulèrent leurs vœux, comment ils exprimèrent leurs griefs. Tandis que les bourgeois réclamaient des franchises municipales, ou se faisaient octroyer des chartes, ce fut par le meurtre et le pillage que les paysans manifestèrent leurs désirs d'améliorations et leur soif d'indépendance. Au milieu de ces sanglans désordres, les rois et les grands, tout en recourant à la puissance souveraine et à la loi terrible du glaive, pour réprimer violemment d'épouvantables violences, les rois et les grands durent être assez frappés de la fréquence et de l'universalité des insurrections populaires pour y voir autre chose que des actes de mutinerie sans cause profonde, et des excès accidentels sans prétexte ou raison légitime. De là ces octrois solennels par lesquels le monarque et les seigneurs affectèrent de se départir *gracieusement* de quelque prérogative, ou d'abandonner généreusement quelques droits en faveur des amés et féaux, habitans de leurs domaines; de là ces concessions pompeuses que chaque province, chaque cité, chaque village ou hameau, enregistra et soigna scrupuleusement dans ses archives comme d'impérissables monumens des libertés locales; de là cet affranchissement des communes qui fut une espèce de baptême politique pour l'industrie naissante, et qui donna à la classe plébéienne une portion de la puissance légale proportionnée à son importance et à son utilité sociales; de là enfin l'admission de la bourgeoisie dans le sein de la représentation nationale, c'est-à-dire, l'entrée du tiers-ordre dans les états-généraux de la France, et l'introduction des députés des communes dans le parlement d'Angleterre.

Hé bien! l'Angleterre et la France, si avides d'égalité, si jalouses de leur liberté, si fières de leur civilisation, l'Angleterre et la France du XIXe siècle, offrent encore au monde, comme sous Philippe-le-Bel et sous Edouard, le scandale d'un véritable ilotisme politique pour la partie la plus nombreuse et la plus active des classes lettrées, et pour la totalité des classes pauvres et laborieuses. Mais l'heure de l'émancipation va sonner; le mo-

Digitized by Google

ment de la transaction approche ; les *Jacques* ont déjà paru, impitoyables et féroces à Bristol, plus humains et plus généreux à Lyon. Que l'exercice de la souveraineté ne soit donc plus attribué exclusivement à la richesse ; que la propriété ne soit plus seule représentée ; que le travail, avili par l'ancien régime, et moralement ennobli par la révolution, obtienne enfin des mandataires spéciaux sans condition de fortune, et qu'il puisse concourir assez largement au choix des législateurs pour que ses intérêts ne restent pas trop en-dehors de la protection des lois. Il y aurait plus que de l'imprudence à refuser obstinément de reconnaître comme capacités légales les capacités réelles. Vous auriez beau chercher les termes les plus dédaigneux, les épithètes les plus incisives, les sobriquets les plus insultans, pour persuader au prolétaire des écoles et des ateliers, au poète et au savant, à l'artiste et à l'ouvrier, qu'ils sont étrangers et qu'ils doivent rester indifférens à la marche des affaires publiques, tout ce luxe d'insolence aristocratique ne ferait pas que des hommes de pensée et d'action, que des masses innombrables de producteurs, abjurant le sentiment de leur valeur personnelle et de leur puissance sociale, pussent se résigner long-tems encore au néant politique, au néant éternel auquel vous les condamneriez sous le titre de *gens de rien*. Après 1789 et 1830, la bourgeoisie ne doit pas se montrer moins intelligente et moins équitable que les rois et les grands du moyen âge. Il faut lui rappeler que si l'orgueil de la couronne et la vanité de l'aristocratie, domptés, vaincus par la nécessité, s'abaissèrent aux yeux des fanatiques du blason, en consentant à traiter avec le peuple, cette transaction, plus sage qu'humiliante, sauva néanmoins les privilégiés d'une ruine soudaine et complète, préserva le pays d'une guerre civile permanente, fit vivre en corps de nation pendant plus de trois siècles et mena harmoniquement dans les voies progressives des classes rivales ou ennemies, et prépara ainsi, par une influence lente mais continue, la grande unité française. Il faut lui répéter que les malheurs, les bouleversemens et les désastres,

Digitized by Google

ne s'accumulèrent sur notre patrie que le jour où le trône, le clergé et la noblesse, abdiquèrent leur prudence pour se cramponner opiniâtrément à des prérogatives qui tombaient de vétusté et croûlaient de toutes parts. Ce n'est qu'en cédant à propos aux réclamations légitimes que l'on prévient les exigences outrées et les usurpations criminelles. Hommes de paix, donnez-nous donc le progrès par la paix! Et nous aussi nous redoutons les orages, et c'est pour les conjurer que nous vous demandons pour nos enfans ce que la féodalité n'osa pas refuser à vos pères, un asile, une place, une protection dans le temple de la loi. L'ère d'affranchissement est venue pour les prolétaires, comme autrefois pour les communes. Associez-vous donc cette force nouvelle, qui ne trouble aujourd'hui le mouvement et le jeu de votre mécanisme politique que parce que vous l'y laissez étrangère, au lieu de l'employer sagement pour en doubler la puissance. Le travail fait la vie, la prospérité et la splendeur des sociétés modernes, et il ne peut arriver directement, par sa propre vertu, à la représentation nationale! Hommes de paix, je le répète, faites cesser cette anomalie, car elle est grosse de tempêtes; accordez, accordez à la justice, pour que la violence n'intervienne pas.

P.-M. LAURENT.

Digitized by Google

LÉGISLATION.

DU PROGRÈS LÉGISLATIF.

Au point de vue le plus général, la question sociale ne regarde pas plus spécialement aujourd'hui une classe de la société qu'une autre classe; mais elle les embrasse toutes. Il ne s'agit pas seulement des prolétaires : il s'agit de l'humanité, de toutes ses facultés, de tout son héritage; il s'agit de la coordination de toute la connaissance humaine; il faut rattacher tout le progrès de la science à la législation; et de ce travail il doit sortir un ordre nouveau, qui réalise les idées supérieures de justice et d'égalité que l'esprit humain a conçues par la suite de ses initiations. Mais au point de vue particulier de la politique, la question tout entière se résume et s'expose dans l'avénement et l'élévation du prolétariat.

Le TIERS-ÉTAT et les PROLÉTAIRES... : à ces deux termes correspondent aujourd'hui deux doctrines tout opposées. L'une est l'*individualisme* qui, sous prétexte de laisser chacun libre de l'emploi de ses facultés, n'aboutit qu'au règne d'une mesquine aristocratie. L'autre est la doctrine de l'*association*, la doctrine de la révolution française, la doctrine de l'égalité organisée.

L'égalité dans et par l'association, voilà où conduisent toutes les avenues du passé, où tendent tous les efforts du présent, où mènent toutes les lueurs que nous jette l'avenir.

Que vous vous inspiriez surtout du christianisme, ou que pour vous tout le progrès antérieur de l'humanité vienne se con-

Digitized by Google

denser dans le dix-huitième siècle et dans la révolution française ; que vous vous arrêtiez aux idées de la Constituante, à ce programme d'avenir que l'on nomma alors avec tant de raison un nouvel Évangile, ou que vous contempliez avec foi la proclamation plus ferme et moins obscure du but social donnée par la Convention ; de quelque parti progressif que vous sortiez, de quelque élément vraiment fort du passé que vous procédiez, toujours vous arrivez là.

L'évolution que la société a à faire aujourd'hui est donc connue.

Mais par quels moyens cette évolution s'accomplira-t-elle? Quelle marche la transformation de la société suivra-t-elle?

Pour nous, qui ne croyons pas aux transformations subites et miraculeuses, mais à un progrès continu, nous ne pouvons recourir qu'au progrès successif de la législation.

Or la législation se compose de deux idées : le législateur et la loi, l'instrument et la chose produite, l'œuvre et l'artiste.

Nous avons dit suffisamment, dans nos précédentes publications, pourquoi nous repoussons l'idée antique d'un législateur unique, d'un révélateur, guerrier ou prêtre, et nous avons dit aussi quel agrandissement et quelle majesté nous concevions dans l'avenir au législateur multiple qu'on appelle concile ou convention nationale.

Pour nous le législateur est donc muable et progressif, comme la loi elle-même.

Cela étant, il y a deux voies de progrès à parcourir simultanément.

Perfectionner l'instrument de la législation, c'est-à-dire arriver, par voie de réforme parlementaire, à une représentation de plus en plus vraie du peuple ; et en même temps préparer, sous une multitude de rapports, les solutions législatives que la convention nationale (qu'on la conçoive divisée en deux chambres ou réunie en une seule) aura à promulguer pour accomplir de plus en plus le but social, si clairement entrevu aujourd'hui.

Digitized by Google

Nous avons démontré ailleurs que ces deux ordres de questions ne doivent pas se séparer. Réunies, elles se prêtent un mutuel appui, et constituent le progrès politique et social; séparées, elles se détruisent d'elles-mêmes, et perdent toute réalité. Considérer le gouvernement représentatif en lui-même et comme un but, au lieu de l'aimer comme un instrumeut de progrès, c'est le stériliser, c'est en faire un jouet inutile, c'est l'anéantir. S'occuper de réformes législatives, désirer des améliorations sociales, sans idée arrêtée sur le gouvernement politique, sur ses progrès, sans penser et sans croire que les idées jetées dans le sein du peuple feront naître et grandir des législateurs dignes de leur mission, c'est une absurde et creuse politique; c'est vouloir la fin sans les moyens; c'est rêver qu'une œuvre pourra éclore sans artiste pour la produire.

Pour reprendre l'idée générale par laquelle nous commencions cet article, nous dirons que *s'il faut rattacher tous les progrès des sciences à la législation*, il faut également *rattacher tous les progrès de la législation au législateur*, c'est-à-dire à la question de la *réforme parlementaire*.

En théorie, comme en pratique, la question de la représentation du souverain, c'est-à-dire du peuple, est donc la clef de tout l'édifice social; c'est d'elle que jaillit toute force et toute lumière. Telle est son importance, que non-seulement elle domine toutes les autres questions, mais que volontiers nous ferions consister en elle toute la politique.

Toutes les autres questions, en effet, doivent graviter autour de celle-ci. Toutes ces vues d'amélioration matérielle qui frappent les esprits par leur évidence, et qui parlent pour ainsi dire aux sens en même tems qu'elles prennent les cœurs par la charité et la sympathie populaire; toutes ces vues, si on les isole du perfectionnement du gouvernement représentatif, loin de constituer une doctrine, ne constituent qu'une tendance aveugle, que l'on a eu raison d'appeler du matérialisme politique. Mais liées à l'idée du perfectionnement du gouver-

Digitized by Google

nement représentatif, à l'idée de la réforme parlementaire, de la représentation véritable, elles prennent un tout autre aspect : car lorsque les esprits seront bien instruits de l'immensité et de la grandeur des entreprises matérielles que réclament les besoins et les souffrances du peuple, la nécessité d'un bon et légitime gouvernement fondé sur la représentation véritable du souverain, c'est-à-dire du peuple tout entier, se révèlera à tous les yeux. On comprendra que si on a pu abandonner au jeu d'une représentation factice des fonctions législatives et gouvernementales que les théories de l'individualisme avaient rongées et restreintes autant que possible, il serait absurde de livrer la vie tout entière de la société gravitant vers l'association à une représentation évidemment oligarchique, et à de misérables intrigues d'une cour de l'ancien régime. A mesure donc que l'esprit public s'animera davantage à la contemplation de toutes ces améliorations dans la production et le bien-être, la nécessité d'une représentation véritable du peuple gagnera en force et en retentissement. Les choses sont ainsi liées : les améliorations matérielles, dont on parle tant, ne sont possibles et désirables qu'autant que la dignité de chaque citoyen grandira, et qu'un plus grand nombre de prolétaires deviendront citoyens.

Du pain, des vêtemens, des maisons, des routes, des canaux, une production plus abondante en tout genre, ne sont que l'aspect matériel de la société politique : la volonté du souverain, c'est-à-dire du peuple, de mieux en mieux exprimée, en est l'aspect spirituel. En d'autres termes, le pouvoir exécutif est le corps, qui obéit ; la représentation est l'esprit, qui commande. Toutes ces améliorations qu'on commence à réclamer avec tant d'instance ne sont que des fonctions du pouvoir exécutif ; mais vouloir cette sorte de perfectionnement sans vouloir en même tems le perfectionnement du pouvoir législatif serait un aveuglement d'esprits fragmentaires difficile à comprendre.

Voici donc comme nous concevons la marche de la législation, le programme de la politique. D'abord et avant tout le perfec-

Digitized by Google

tionnement du gouvernement représentatif par la réforme parlementaire. Nous avons dit ailleurs en quoi consistait pour nous la représentation véritable, et nous avons cherché une base philosophique à l'autorité législative : ce n'est pas ici le lieu de revenir sur ce sujet. Mais, nous le répétons, cette question de la représentation véritable est à nos yeux la pierre fondamentale de l'édifice. C'est à elle que sont attachées non pas seulement les idées de liberté, de dignité humaine, de vertu, mais encore les idées d'amélioration matérielle. Il faut faire un nouveau progrès dans la voie tracée par nos pères, dans cette organisation de la souveraineté populaire qui, à l'état d'idée pure, grandit et toujours grandit depuis quatre siècles, que le protestantisme légua déjà toute formulée au dix-huitième siècle, le dix-huitième siècle à la révolution française, et qui pourtant n'est encore aujourd'hui organisée que pour une minime fraction du peuple.

Ensuite, et après toutes les questions relatives à la représentation véritable et à la réforme parlementaire, viennent les questions législatives proprement dites. Les premières ont pour but, comme nous l'avons déjà dit, de créer l'instrument même de la législation, de constituer le meilleur législateur, le législateur véritable et ayant puissance ; les autres ont pour but l'usage qui sera fait de cet instrument, c'est-à-dire qu'elles sont la préparation de la matière de la législation.

Séparer ces deux idées, nous le répétons encore, c'est les détruire ; ne pas marcher à la fois par la pensée dans ces deux routes de progrès, c'est se laisser emporter au hasard : ce sont deux étoiles lumineuses qui brillent ensemble au pôle de la politique, et qu'il faut regarder ensemble pour se guider ; car si l'une disparaît et s'éteint, l'autre s'éteint aussi.

Si les écrivains politiques conservent dans leur marche ce double jalon ; si, tout en demandant, tout en préparant par leurs plans la réforme parlementaire, ils préparent en même tems la matière de la législation, l'avenir s'avance, et rien n'est à craindre.

Digitized by Google

Traitées dans ce but, dans cette doctrine, avec cette foi politique, les questions sociales ne paraîtront plus à beaucoup d'esprits, comme elles le paraissent aujourd'hui, de creuses chimères, puisque tous comprendront la possibilité de leur solution, en comprenant la solidité de l'autorité législative, et l'avénement possible et même évidemment nécessaire d'un législateur pour réaliser les idées.

Et réciproquement à ceux à qui la sécheresse et la pauvreté du gouvernement représentatif, tel qu'il se montre aujourd'hui, a inspiré un dégoût profond, à ceux qui ont pour ainsi dire désespéré de la politique, qui ont abandonné toutes les traditions de l'histoire pour s'égarer dans des rêves de sectaires, et quitté la grande route pour de petites oasis imperceptibles; à ceux-là la confiance et la foi reviendront lorsqu'ils verront les écrivains politiques aborder les problèmes et traiter les questions qui les occupent.

Aux uns se présenteront, comme exemples, la Constituante et la Convention, qui, quoi qu'on en dise communément, ne firent pas seulement des lois politiques, mais s'avancèrent dans la voie des réformes religieuses et sociales, conformément aux idées de leur époque, et aussi loin que ces idées le permettaient.

Aux autres, les Conciles, qui organisèrent le christianisme; véritable représentation du peuple, qui, en fondant la religion, ne fondait pas moins la société civile.

Que la presse politique inscrive donc sur sa bannière la *réforme parlementaire;* qu'elle concentre et fasse converger là tous ses efforts; qu'elle ne se contente pas de la réclamer, mais que chaque organe de l'opposition ait son système de représentation nationale, depuis la reprise des plans si larges de la Constituante ou de la Convention, jusqu'à l'adjonction de capacités si timidement mise en avant par l'opposition parlementaire; car sur ce terrain, l'opposition sera invincible, et c'est avec cette arme qu'elle vaincra l'immobilité et la rétrogradation : *Hoc signo vinces.* Mais qu'en même tems, ne fût-ce que pour mieux faire com-

Digitized by Google

prendre et aimer le progrès nécessaire de l'instrument de la législation, elle dévoile hardiment à la société toutes les réformes et tous les progrès que la représentation du peuple sera appelée à promulguer quand la société en aura reçu et fécondé le germe dans son sein. Là, dans cette combinaison du double progrès de la matière de la législation et du concile national est toute la vie politique. Nous demandons pardon à nos lecteurs d'y revenir sans cesse ; mais, à nos yeux, rien n'est plus funeste que la double tendance qui règne aujourd'hui, les uns ne voyant que la forme politique, et se croyant sensés et profonds en négligeant le fonds même des réformes, les autres haletant après les réformes, et appelant des messies, des législateurs et des miracles, au lieu de s'attacher à la réalité politique et d'avoir foi dans la seule *autorité* que les hommes puissent aujourd'hui accepter.

Certes on ne saurait nier sans impiété et sans folie qu'à toutes les tendances scientifiques, artistiques, politiques, religieuses, qui préoccupent aujourd'hui notre époque, il existe certainement un but et une unité qui se cache encore sous des voiles. C'est cette unité que le dix-neuvième siècle cherche, et qu'il trouvera.

Toutefois l'œuvre est déjà si fort avancée, qu'on pourrait presque dire que ce n'est plus qu'une question de tems et de moyens. Car le sentiment générateur de la société de l'avenir est trouvé : la fraternité du christianisme s'est dégagée des voiles du passé ; l'égalité du dix-huitième siècle et de la révolution française est parvenue à sa maturité. Il ne faut maintenant pour la réaliser qu'un vaste travail de moyens organiques.

Nous avons déjà indiqué le plus puissant de ces moyens. C'est, suivant nous, une refonte générale de la science proprement dite, *à posteriori* et *à priori*, qui, employée par la politique, et passant dans l'éducation des générations nouvelles, devienne ainsi la base d'un *criterium* commun de foi et de certitude. Nous avons fait voir et nous démontrerons de plus en plus que toutes les sciences tendent en ce moment à se résumer en un certain nombre de principes harmoniques entre eux et inattaquables, ce

Digitized by Google

qui permettra de les rattacher à la législation et à la politique.

Mais, pendant que ce progrès se fera dans les sciences, la législation, en tant que science spéciale, a aussi ses voies et moyens à trouver, ses inventions à faire. De même que l'industrie a trouvé sa machine à vapeur et ses chemins de fer, de même la législation a à découvrir et à proposer ses moyens pour changer ce qui est, et le transformer pacifiquement en ce qui doit être.

Quand les idées organiques auront été ainsi partiellement élaborées dans toutes les directions, l'instant viendra où elles se rapprocheront par leur affinité; car la logique rapproche les idées les plus éloignées en apparence, comme l'attraction rapproche les molécules de la matière. Alors une infinité d'esprits, pris chacun par des côtés différens, s'uniront dans une même doctrine politique, qui, par sa largeur et son universalité, sera véritablement une foi religieuse. Il s'élèvera de la société tout entière comme un vent puissant qui renversera tous les obstacles et fera germer la fraternité. On verra se former un grand parti unitaire; et si, comme il n'est que trop croyable, les gouvernans résistent à l'impulsion, une opposition toute-puissante commandera la réforme sociale; et, une fois l'œuvre commencée, la transformation s'accomplira d'autant plus rapidement que les idées organiques auront été davantage élaborées, et auront germé plus profondément au sein du peuple.

Nous avons déjà montré l'enchaînement de toutes ces choses. Et pourvu que les amis du progrès fassent leur rôle sans découragement, les ennemis du progrès feront eux-mêmes leur œuvre dans cette transformation. Car telle est la volonté et la force de la providence, que les intérêts égoïstes des uns poussent, sans le savoir, au même but que les plus généreuses passions des autres, éclairées de la lumière la plus prophétique. Jadis, quand l'esclavage dut tomber, il se trouva que les maîtres avaient intérêt à affranchir leurs esclaves.

N'avons-nous pas aujourd'hui un exemple frappant de cette vérité? Qui pourrait dire que les idées répandues depuis deux ans

Digitized by Google

n'ont pas porté de fruit, lorsque nous voyons les hommes qui se sont chargés de conserver en France l'état de choses de la restauration, tellement poussés par les nécessités du tems et le besoin de leur propre conservation, que les voilà qui abordent la session législative tout chargés de lois et de projets d'amélioration. Projets de canaux et de chemins de fer, loi d'expropriation forcée pour faciliter ces travaux, fondation ds colonies agricoles, instruction primaire, instruction moyenne et supérieure, liberté du commerce extérieur, loi sur le divorce; ils touchent à tout, et toutes ces tentatives, destinées, selon eux, à amortir les passions politiques, ont pour l'avenir des conséquences admirables, que la logique du peuple saura bien en déduire. « Nous MARCHONS, dit à ce sujet un journal quotidien (1); nos adversaires mêmes marchent d'une étonnante vitesse. » Les pages sont si belles, si profondément vraies, et vont si bien à notre sujet, que nous regretterions de ne pas les citer :

« Nous MARCHONS..... Ne fût-ce que par ses fautes, le ministère actuel est lui-même un instrument du progrès. Mais il l'est bien davantage encore par les améliorations tout incomplètes dont il essaie.

» Deux grandes pensées couvent au fond de notre société française, et portent avec elles les destinées de notre nation et de l'Europe. L'une touche à nos rapports à l'extérieur, l'autre à notre organisation intérieure.

» La première contient l'affranchissement des autres nations par son contact avec la nôtre, et la communauté des intérêts amenant la sainteté des alliances entre les peuples. C'est là un terme éloigné sans doute; et, pour l'atteindre, la force des armes sera nécessaire assurément.

» Mais n'est-il pas vrai pourtant que déjà partout les haines de

(1) LA TRIBUNE, du mercredi 12 décembre.

Digitized by Google

peuple à peuple se sont éteintes, et qu'elles se remplacent par celles de peuple à rois ? N'est-il pas vrai que vous marchez vers le but chaque fois que vous abaissez les barrières qui s'opposent aux communications commerciales? N'est-ce pas déjà une fusion d'intérêt que l'échange des productions? Quand les marchés de l'Europe formeront dans la plupart des villes importantes comme un bazar commun où chaque industrie indigène sera compagne d'une industrie étrangère, où la facilité des exportations et des importations jettera pêle-mêle les produits de toutes les manufactures et les fruits de tous les pays, n'aurez-vous pas hâté le moment où les peuples comprendront le besoin d'une association générale, comme les membres d'une même nation ont compris déjà celui d'une société régulière et convenablement assortie?

» Quel est donc le premier pas vers la sainte-alliance des peuples? La plus grande liberté du commerce; l'épanchement complet des industries, la diffusion de toutes les lumières, dont le commerce a été souvent le meilleur véhicule, et par conséquent la réduction à la plus petite échelle possible du système de douanes, qu'il faudra finir par extirper.

» Quelle est aussi la première loi que présente à la chambre M. d'Argout? Une loi sur le tarif des douanes; conception étroite sans doute, première ébauche où les intérêts du grand commerce, c'est-à-dire du commerce privilégié et dévorant, sont encore ménagés, caressés, tandis que les besoins des consommateurs y sont presque méconnus. Mais enfin, malgré toutes ces imperfections, c'est un mouvement, c'est un progrès, de même que la loi des céréales en était un aussi. L'un a entraîné l'autre: et dès que la liberté du commerce avait eu un commencement d'application dans la loi sur les grains, il fallait forcément que l'on s'occupât des bestiaux, qui touchent aussi aux besoins de l'agriculture; il faudra qu'on s'occupe bientôt et des forges et du fer, et des laines, choses plus pressantes, à notre avis, et plus utiles que l'horlogerie ou les cuirs odorans.

Digitized by Google

» Le bien est heureusement contagieux comme le mal : le bien a aussi sa chaîne, dont les anneaux se serrent.

» Ainsi donc, par votre loi des céréales, vous êtes entraînés à la loi des tarifs actuels ; par celle-ci vous serez conduits à la loi générale des douanes ; par cette loi vous toucherez aux confins de la liberté du commerce, et par cette liberté vous aplanissez les routes qui séparent les peuples, et vous les faites converger vers le point fixe où les attendent de communs intérêts, et par conséquent une émancipation commune.

» Que l'on considère donc d'un point de vue élevé ce qui se passe aujourd'hui, et l'on verra que cet acte du pouvoir est un des ressorts qui font mouvoir les idées actuelles vers un avenir politique où se trouvera la réalisation de ce que nous promit vainement la royauté.

» Les améliorations matérielles pour le commerce français touchent donc, ainsi que nous venons de le prouver, aux intérêts du dehors ; et comme il arrivera prochainement un terme au-delà duquel le pouvoir égoïste ne pourra plus rien, la nation sera entraînée naturellement hors de sa sphère, sentira bientôt que le système républicain seul peut lier entre eux tous les peuples, enchaîner à jamais leurs relations ; car, dans ce système, il n'y a d'autre intérêt que ceux des peuples mêmes ; c'est par eux et pour eux que tout s'organise et au dehors et au dedans.

» Mais il y a encore une autre pensée non moins féconde pour l'avenir, et qui a rapport à notre organisation intérieure : c'est la modification des priviléges qui sont affectés à la propriété territoriale ; et comme ces priviléges font partie aujourd'hui du droit même de propriété, la modification des priviléges atteint et frappe le droit lui-même, droit mal entendu, pierre angulaire de tout l'édifice social, que M. d'Argout lui-même va miner par une nouvelle loi sur l'expropriation forcée.

» Cette loi est devenue nécessaire à ce point que les esprits les plus reculés sont obligés ou de la réclamer ou de la subir sans murmurer.

Digitized by Google

» Eh bien, où va-t-elle? et quelles en seront les conséquences? Il faut le dire avec franchise : elle va directement à la modification du droit de propriété tel qu'il existe aujourd'hui. — Elle proclame que la propriété individuelle, sainte et respectable en toute autre occasion, doit céder en présence des intérêts généraux. — Que sous ce rapport elle ne peut être un obstacle aux améliorations réclamées par les besoins de l'État; et partant, que la propriété comme tous les autres avantages sociaux ne doit jamais nuire au bien-être matériel du plus grand nombre; que ce droit donc, comme tous les autres, doit être soumis à cette loi de justice qui prescrit de ne souffrir aucun privilége utile à la minorité, nuisible à la majorité.

» Or, que ferez-vous nécessairement par votre loi d'expropriation forcée? Vous poserez ce principe que la constitution de la propriété n'est plus inviolable; vous lui préparez une autre base; vous la soumettez au bien-être de tous,... et savez-vous alors où vous en êtes?

» Au principe de la constitution de 93, qui n'admettait pas que le droit de propriété pût jamais porter dommages aux intérêts du prolétaire. Que vous le vouliez ou non, la main de fer vous fait descendre et plonger dans cette question du prolétariat, seule vitale, seule nécessaire, que vous apercevez comme un mal redoutable, et qu'il faut au contraire aborder comme une ancre de salut, comme un élément de force et de paix.

» Aussi quel sera le résultat invincible de votre loi? C'est qu'après avoir établi le principe, vous déduirez peu à peu la conséquence. *Votre sol s'immobilise et s'incruste pour ainsi dire dans la même main, il faudra que vous lui rendiez aussi la liberté, que vous lui donniez sa patente ou son passe-avant, et qu'il finisse par circuler, affranchi de toutes vos entraves fiscales.*

» La loi sur l'expropriation réclamera donc un nouveau système d'hypothèques, un nouveau mode de succession, et voyez dès-lors s'il y aura loin de là à une réforme générale dans l'assiette de l'impôt.

Digitized by Google

» Voyez par exemple si, quand la terre se sera rapprochée du mouvement des rentes, les rentes pourront échapper aux taxes qu'elles évitent aujourd'hui par un privilége intolérable.

» Montez donc en haut, hommes qui désespérez du tems!...»

DE LA RÉFORME DE LA LÉGISLATION HYPOTHÉCAIRE ET DE LA MOBILISATION DU SOL.

Ce que nous venons de dire sur le progrès de la législation avait moins pour but de résumer l'ensemble de nos vues politiques, que de montrer la liaison qui existe entre nos principes et les idées législatives de détail, les voies et moyens, que nous avons indiqués dans le cours de cette année, ou que nous sommes en mesure d'exposer dans nos publications prochaines. En particulier, ces réflexions serviront pour ainsi dire de transition entre l'article qui ouvre cette livraison (LE TIERS-ÉTAT ET LES PROLÉTAIRES), où la question politique et sociale est posée avec tant de vigueur et d'évidence, et l'article de pure législation qui va suivre, et où sont indiqués des moyens, très-puissans suivant nous, pour résoudre le problème, ou du moins pour faire un pas vers sa solution. On vient de voir en effet, dans les pages de la *Tribune* que nous avons citées, comment on est conduit de conséquence en conséquence à sentir l'urgente nécessité de mobiliser le sol et la propriété foncière, pour arriver plus tard à socialiser les instrumens de travail. Ceci est un des plus grands acheminemens vers l'avenir. Or, par quels moyens arriver à cette mobilisation du sol et de la propriété foncière, sinon par une réforme du *régime hypothécaire* actuel? car il couvre de chaînes cette propriété, et en fait une espèce de monnaie spartiate que l'on ne peut bouger, et qui, souvent inutile comme source de crédit aux grands et moyens propriétaires, a pour résultat d'attacher la multitude des petits propriétaires à des sentimens égoïstes et à une

Digitized by Google

vie assez semblable à celle des anciens serfs, et de maintenir leurs générations dans l'ignorance et la grossièreté. Il s'est trouvé souvent, nous le savons, des moralistes pour louer cette condition obscure, ignorante et grossière de la bourgeoisie et du peuple des campagnes. Mais il n'est pas un esprit philosophique aujourd'hui qui pusse être arrêté par de telles puérilités. La terre est le premier des instrumens de travail, la source de tous les autres; et la terre ne saurait rester dans l'esclavage de quelques-uns, sans maintenir dans l'esclavage les races prolétaires; quand l'industrie et la science demandent à la féconder, la terre ne saurait être toujours abandonnée à l'ignorance, à la faiblesse individuelle et au hasard de la lutte et de la concurrence.

La révolution de 1789 a apporté de graves modifications à la constitution de la propriété du sol.

Avant 1789 le sol était possédé par un petit nombre de propriétaires qui dédaignaient de se livrer aux travaux de l'agriculture; la terre n'était cultivée que par des mains mercenaires.

D'immenses domaines féodaux se transmettaient de générations en générations, sans être l'objet d'aucun partage.

Pour favoriser ce résultat, la loi attribuait aux aînés des nobles familles la propriété *entière* des domaines de leurs pères; elle permettait même à ceux-ci de stipuler dans leurs actes de dernière volonté que leurs fiefs et leurs vassaux passeraient à leurs descendans, sans qu'aucun d'eux pût les aliéner; c'est ce qu'on appelait instituer des *substitutions*.

La révolution de 1789 a aboli le droit d'aînesse et les substitutions, et dès lors les immeubles ont été libres dans les mains de leurs propriétaires; ils ont pu être vendus, divisés à l'infini.

Des fermiers ont pu acquérir des portions des anciens domaines de leurs maîtres; et c'est alors seulement que l'on a vu des propriétaires cultivant eux-mêmes le champ qui leur appartenait, ce que les anciens nobles n'auraient pu faire sans déroger.

Ces nouveaux possesseurs ont tiré du sol des produits beau-

Digitized by Google

coup plus considérables que lorsqu'ils ne le cultivaient que comme serfs ou fermiers.

Mais, d'un autre côté, les lois qui ont régi les successions depuis 1789 ont produit un tel morcellement de la propriété foncière, que dans certaines contrées l'exiguité des portions appartenant à chaque propriétaire en rend la culture très-difficile.

L'opération du cadastre a fait connaître une multitude de parcelles de terre réduites à des dimensions de nulle valeur par l'application du principe de la liberté des partages.

Nous ne répéterons pas ici tout ce qui a été dit sur l'agriculture parcellaire, et sur la possibilité de tirer de la terre un plus grand revenu par la culture en grand, l'application des sciences de la statistique et de l'agronomie comparée, et par l'emploi des machines.

Le projet de M. Decourdemanche, que nous présentons dans cette livraison (1), a pour but de faciliter la construction de la grande propriété industrielle.

Ce projet suppose que, si l'on rend la transmission volontaire de la propriété aussi facile que possible, il se formera naturellement de grandes entreprises agricoles qui appliqueront les procédés d'exploitation prompts et économiques que la science a découverts, et dont l'expérience a démontré l'avantage.

Si un pareil résultat était obtenu, il est facile de prévoir l'in-

---

(1) Dans une pareille matière, il ne suffisait pas d'indiquer vaguement la solution des difficultés. M. DECOURDEMANCHE a résumé des travaux de plusieurs années sur le *régime hypothécaire* dans un *projet de loi* complet, rédigé en articles, et précédé d'un exposé de motifs.

M. Decourdemanche a déjà publié plusieurs travaux sur cette branche importante de notre législation. Son *Projet sur la mobilisation du sol* avait paru trop radical à beaucoup d'esprits éclairés. Celui que nous publions aujourd'hui dans la REVUE tend plutôt à améliorer la législation existante qu'à en changer les bases. Sous ce rapport, il nous paraît entrer autant que possible dans les ménagemens que la prudence législative peut désirer, même lorsqu'il s'agit des innovations les plus nécessaires.

Digitized by Google

fluence qu'il pourrait avoir sur l'avenir du pays, tant sous le rapport politique que sous le rapport du bien-être matériel des peuples.

Nous ne faisons aucun doute qu'il pourra être obtenu, si l'on parvient à détruire les obstacles sans nombre qui, dans l'état actuel de la législation, s'opposent à ce que le sol parvienne entre les mains de ceux qui sont en état d'en tirer le meilleur parti.

Le problème à résoudre par une bonne législation hypothécaire est donc celui-ci :

« Quels sont les moyens de faciliter en France la fondation de » grandes entreprises agricoles, sans recourir au droit d'aînesse, » et sans faire revivre la loi des substitutions. »

Nous ne connaissons guère de question plus vaste, plus importante. Mais il ne faudrait pas considérer cette mesure en elle-même et indépendamment du reste de la législation. Il ne conviendrait pas de prendre la réforme hypothécaire d'une manière absolue; et ce serait mal la juger que de l'isoler des autres progrès législatifs qui devront se faire. Nous ne la croyons bonne que parce que nous concevons au-dessus de toutes les innovations de ce genre la formation et le développement d'une doctrine politique générale, ayant pour but l'association, et qui devienne de plus en plus l'ame et le principe moteur de toute la législation.

Nous pensons du système hypothécaire que nous proposons ce que nous pensons en général sur la question des machines.

Ce système, en fournissant, pour la propriété foncière, un mode de transport et de mobilisation infiniment plus rapide que celui qui existe aujourd'hui, est un véritable instrument, une machine, dans le sens le plus exact et le plus scientifique.

Quand on en considère les effets, on aperçoit qu'il aurait une action puissante, immense, mais analogue à celle de la création des machines.

Or, nous savons très-bien que l'action des machines, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, a pour effet de déplacer, de rendre

Digitized by Google

inutiles, de condamner par conséquent à la misère et à la mort un nombre considérable de travailleurs, et de plus que leur puissance même devient stérile par le petit nombre de consommateurs, c'est-à-dire par le petit nombre de citoyens véritables qui s'élèvent au-dessus du peuple des prolétaires, et entre les mains desquels se trouvent à la fois concentrés et les machines et les capitaux.

Nous pensons que la mobilisation du sol, et la création de la grande propriété industrielle qui en résulterait, auraient à la longue des effets du même genre.

Mais c'est, à nos yeux, un progrès nécessaire, amené par les causes les plus puissantes, sollicité par les besoins les plus urgens, par lequel même il est impossible de ne pas passer, et qui a cela d'excellent qu'il présente à la fois un soulagement, passager il est vrai, à la misère des classes inférieures, et un accroissement d'activité et de bien-être aux classes supérieures, en même tems qu'il est une admirable préparation aux progrès de socialisation des instrumens de travail que l'avenir tient en réserve.

Le devoir du législateur dans un tems donné est de faire ce qui est relativement bon, en ayant l'œil sur ce qui sera ultérieurement à faire. Il y a des choses excellentes pour un tems, quoiqu'on puisse calculer que si le progrès législatif s'arrêtait, et si elles ne recevaient pas ultérieurement une extension ou une modification, elles pourraient amener des résultats funestes. Il n'y a même rien de bon en législation qui ne soit sujet à cette condition.

Si le projet que nous publions résout le problème proposé, nous ne voyons pas pourquoi un membre de l'une des deux chambres ne se l'approprierait pas pour en faire l'objet d'une proposition législative.

Aux États-Unis presque tous les projets sortent du sein des chambres elles-mêmes. Le gouvernement ne s'occupe que d'assurer l'exécution des lois qui ont été votées par les représentans du pays.

Digitized by Google

Si chez nous chaque député adoptait une ou plusieurs branches spéciales et les approfondissait, et si, après s'être aidé des lumières des hommes capables de le seconder, il soumettait à ses collègues le fruit de ses travaux, notre législation aurait bientôt reçu dans toutes ses parties les diverses améliorations dont l'expérience a déjà démontré la nécessité, et la marche vers l'avenir deviendrait bien rapide.

P. Leroux.

Digitized by Google

PROJET DE LOI SUR LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE (1).

EXPOSÉ DES MOTIFS.

De la nécessité de simplifier la forme des transactions relatives aux immeubles.

Depuis long-tems tous les bons esprits sont frappés des vices qui se sont révélés dans l'application de notre système hypothécaire actuel.

Parmi les nombreuses imperfections de cette législation, il suffit de signaler les plus saillantes :

Les immeubles pouvant être grevés par des charges connues et inconnues des prêteurs et des acquéreurs, ceux-ci ne traitent jamais avec une entière sécurité. Même après avoir rempli toutes les formalités que la loi a prescrites, ils craignent encore, et non sans motifs, de perdre les sommes qu'ils ont avancées ou d'être dépossédés.

D'un autre côté, comme les propriétés foncières peuvent être grevées indéfiniment par des hypothèques générales, telles que les hypothèques légales et les hypothèques judiciaires, qui presque toujours ont pour objet de conserver des sommes bien supérieures à la valeur des biens sur lesquels elles sont assises, il en résulte qu'à chaque mutation de biens grevés par ces hypothèques, il y a lieu de remplir une foule de formalités qui ne sont nécessitées que par la présence de créanciers qui, le plus souvent, ne doivent pas être payés sur les biens qu'ils grèvent. Enfin des droits d'enregistrement très-élevés, et des formes judiciaires dispendieuses nécessitées par les moindres circonstances, rendent la position des propriétaires fonciers tellement difficile, qu'ils

(1) Nous avons fait tirer à part cet article. Les personnes qui en désireront des exemplaires pourront s'adresser au bureau de la REVUE.

Digitized by Google

sont souvent obligés d'accepter les plus dures conditions dans les diverses transactions qu'ils sont dans le cas de réaliser.

Les vices de notre système hypothécaire sont tels qu'on ne trouve qu'avec beaucoup de difficulté à emprunter sur hypothèque, et même à vendre des immeubles (1).

Pendant la crise commerciale que nous subissons maintenant, des négocians ont peut-être été obligés de cesser leurs paiemens faute d'avoir pu réaliser leurs propriétés immobilières, ou parce qu'ils n'avaient pu les faire accepter en garantie de prêts hypothécaires.

C'est surtout dans les tems de crise que les vices des lois se révèlent.

Maintenant que des améliorations favorables à l'agriculture et au commerce sont réclamées avec instance, il y a lieu d'adopter des dispositions propres à faciliter les mutations et les affectations de propriétés immobilières.

Bases du projet.

Pour que les transactions relatives aux immeubles soient rendues très-faciles, le projet doit résoudre les trois problèmes suivans :

Assurer la publicité de tous les droits réels qui peuvent grever les immeubles, tout en protégeant les intérêts des mineurs et des femmes;

Faire que les immeubles ne soient jamais grevés de charges indéterminées ou supérieures à leur valeur, et cependant ne pas nuire à la liberté des transactions ;

Créer un impôt qui remplace les droits auxquels sont assujétis les actes volontaires ou judiciaires relatifs aux immeubles, pour que ces actes puissent être libres de tous les droits qui les entravent.

(1) Les vices du régime hypothécaire actuel ont été développés dans un ouvrage ayant pour titre : *Du danger de prêter sur hypothèques et d'acquérir des immeubles*, par A. Decourdemanche; Paris, chez madame veuve Béchet, quai des Augustins, n° 57 bis.

Digitized by Google

Voici par quelles voies et moyens le projet obtient ces divers résultats.

Les propriétés immobilières pourraient à l'avenir être immatriculées sur les registres du cadastre dans les formes prescrites par le projet.

Les immeubles immatriculés ne pourraient être affectés qu'à des hypothèques conventionnelles, ou à des droits réels déterminés par des conventions spéciales.

Ils ne pourraient être affectés au paiement de sommes indéterminées.

Les droits des mineurs et des femmes mariées seraient garantis par des dispositions nouvelles.

Tous les immeubles sans distinction subiraient une augmentation de contribution foncière, au moyen de laquelle ils pourraient être vendus à l'amiable ou en justice, loués et affectés à des droits réels, sans donner lieu à aucun droit d'enregistrement.

Des conservateurs spéciaux du cadastre seraient chargés d'immatriculer sur les registres du cadastre les immeubles qui auraient été purgés des priviléges et droits réels du passé, et de constater les mutations de ces immeubles.

Les immeubles non purgés d'après les règles prescrites par le projet, et non immatriculés sur les registres du cadastre, continueraient d'être soumis au régime hypothécaire actuel.

Voici par quelles dispositions les droits des mineurs et des femmes seraient conservés.

Les débiteurs de deniers pupillaires ou de deniers dotaux ne pourraient à l'avenir se libérer valablement qu'en consignant les sommes par eux dues.

Les tuteurs et les maris se borneraient à faire les diligences nécessaires pour provoquer le paiement des créances dues à leurs mineurs ou à leurs épouses mariées sous le régime dotal.

Chaque année les conseils de famille fixeraient les sommes que les tuteurs et les maris auraient droit de toucher, et ils détermineraient l'emploi du surplus.

Digitized by Google

A défaut d'emploi dans l'année, les sommes déposées seraient converties en rente de la manière prescrite par le projet.

Les femmes mariées ne pourraient contracter d'obligations, même mobilières, dans l'intérêt de leurs maris, ou conjointement avec leurs maris, que par actes passés devant notaire; et ces obligations ne pourraient s'exécuter sur leurs biens dotaux, même après la dissolution du mariage.

Quelques explications sont nécessaires pour justifier ces diverses dispositions législatives.

Justification des bases proposées.

De tout tems on a senti la nécessité de dissiper les obstacles qui s'opposaient à la facile réalisation des transactions relatives aux immeubles.

Les diverses législations qui se sont succédées sur cette matière ont toujours tendu vers le but que nous indiquons.

Sous l'ancien droit, il y avait tant d'obstacles aux aliénations que les biens étaient comme inféodés entre les mains d'un petit nombre de familles et de corps privilégiés.

Il y avait des corporations de main-morte qui avaient le droit d'acquérir sans jamais pouvoir vendre; ces corporations ont été abolies.

Un propriétaire pouvait léguer ses biens sous la condition qu'ils seraient inaliénables pendant plusieurs générations: c'est ce qu'on appelait léguer par *substitution*.

Les substitutions ont été abolies, même au préjudice des générations au profit desquelles elles avaient été stipulées, tant il a paru important pour l'état que les biens qui en étaient l'objet rentrassent dans la circulation.

Maintenant la majeure partie des immeubles peuvent être aliénés, mais ils ne peuvent être vendus ou affectés qu'avec peu de sécurité pour les tiers, et en remplissant des formes lentes, compliquées et dispendieuses.

Il est dans l'intérêt pressant des propriétaires que ces formes soient rendues plus promptes, plus simples, et moins onéreuses,

Digitized by Google

et que les formes nouvelles offrent les garanties les plus positives aux prêteurs et aux acquéreurs. Tel est le but que nous croyons avoir atteint par le projet.

Depuis long-tems on est convaincu que les acquéreurs et les prêteurs sur hypothèques n'auront de sécurité que lorsque toutes les charges qui peuvent grever un immeuble seront, sans exception, rendues publiques par la voie de l'inscription. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à prescrire cette publicité. Mais il ne suffisait pas de rendre publics tous les droits réels qui peuvent grever des immeubles; il fallait encore faire en sorte que les immeubles ne fussent jamais grevés de charges supérieures à leur valeur.

On obtient ce résultat en stipulant que les immeubles soumis à la nouvelle législation ne pourront être affectés qu'à des hypothèques conventionnelles, et non pas à des hypothèques légales ou judiciaires.

On peut s'en remettre à l'intérêt privé du soin de discerner le rapport qui existe entre la valeur d'un immeuble désigné et les charges qui le grèvent.

Les prêteurs sur hypothèques conventionnelles ne manqueront pas de laisser toujours une certaine marge entre les sommes prêtées par eux et la valeur des biens qui leur seront affectés.

Pour admettre qu'à l'avenir les immeubles ne pourront être grevés que par des hypothèques conventionnelles, il faut qu'il soit démontré : 1° que les droits des mineurs et des femmes sont suffisamment garantis par les dispositions nouvelles contenues dans le projet;

2° Que les hypothèques judiciaires peuvent être supprimées sans inconvénient.

Maintenant lorsqu'un tuteur ou un mari possède des immeubles, tous ses biens sont frappés d'une hypothèque légale; et lorsque cette hypothèque est inscrite, il ne peut rien aliéner.

Au contraire, lorsqu'un tuteur ou un mari ne possède rien, la loi le laisse libre de toucher tous les capitaux qui peuvent appar-

Digitized by Google

tenir à son mineur ou à son épouse, sans prendre aucune mesure de garantie contre lui.

Cet état de la législation offre surtout des inconvéniens à l'égard des mineurs. Les citoyens qui possèdent des immeubles ne veulent pas accepter de tutelles : il en résulte que les fonctions de tuteur sont abandonnées à des hommes insolvables qui dissipent presque toujours la fortune de leurs pupilles.

La consignation des deniers pupillaires et des deniers dotaux, ainsi qu'elle est prescrite par le projet, nous paraît obvier à tous ces inconvéniens. Au moyen de la consignation de ces deniers, les hypothèques légales n'ont plus d'objet, puisque les tuteurs et les maris ne sont plus comptables d'aucuns capitaux.

Cette mesure a en outre l'avantage de protéger les mineurs et les femmes contre la mauvaise gestion des tuteurs et des maris qui n'ont point d'immeubles, et ceux-là sont les plus nombreux.

En Hollande et dans toute l'Allemagne, il existe des chambres de tutelle qui ont à peu près les mêmes attributions que celles que nous voudrions déférer aux conseils de famille et au trésor public.

L'article 2135 du Code civil confère à la femme une hypothèque légale sur les biens de son mari pour indemnité des dettes qu'elle a contractées avec lui. L'intérêt de la femme, dans cette circonstance, ne nous a pas paru assez puissant pour maintenir son hypothèque légale pour cette seule hypothèse. Comme elle est libre de contracter toutes espèces d'obligations avec l'autorisation de son mari, au profit de tiers, nous avons pensé que, pour le cas d'obligations souscrites par elle dans l'intérêt de son mari ou solidairement avec son mari, il suffisait d'exiger que les obligations fussent passées devant notaire, et de leur refuser effet sur les biens dotaux.

Par suite de cette disposition un mari hésitera davantage à faire contracter des obligations à sa femme; et telle femme qui n'eût point osé refuser sa signature dans le domicile conjugal se sentira plus forte devant un officier public.

Digitized by Google

Il reste une observation à faire spécialement à l'égard des femmes mariées sous le régime de la communauté.

Il n'y a nul inconvénient à laisser au mari le droit de toucher les deniers appartenant à sa femme, sans l'obliger à en faire emploi, si celle-ci y consent ; car, dans l'état actuel de la législation, le mari a le droit de toucher les capitaux appartenant à sa femme, sans le consentement de cette dernière. Ce n'est que lorsque le mari vend un immeuble grevé de l'hypothèque légale de sa femme, par suite de ce qu'il a touché pour elle, qu'il a besoin du consentement de celle-ci pour en toucher le prix ; et encore, si elle ne consent pas, il peut faire ouvrir un ordre sur ce prix, et toucher le bordereau de collocation qui pourra être délivré à sa femme ; car, pendant le mariage, le mari a la libre disposition de ce qui revient à la femme mariée sous le régime de la communauté.

Au lieu de maintenir tous ces circuits sans objet, nous avons cru qu'il convenait mieux de ne laisser le mari toucher les capitaux appartenant à sa femme que lorsqu'elle y consent ; et lorsqu'elle y a consenti, nous ne voyons aucun motif d'entraver la disposition de ces capitaux dans la main du mari.

C'est ainsi que toutes les difficultés relatives aux hypothèques légales se trouvent résolues de manière à concilier les divers intérêts.

Les dispositions du projet relatives aux hypothèques judiciaires doivent être sérieusement examinées.

En réfléchissant à cette matière on s'étonne qu'une simple obligation sous seing privé puisse, par l'effet d'un jugement que le créancier est maître de prendre, donner lieu à une hypothèque beaucoup plus large que celle qui est le résultat d'une convention.

Les biens d'un débiteur sont le gage commun de ses créanciers chirographaires, qui s'en distribuent le prix par contribution, quelle que soit la date de leur créance.

Est-il juste que l'un de ces créanciers, peut-être celui dont la créance est la plus nouvelle, puisse se créer à lui-même un titre

Digitized by Google

qui le fasse sortir de la ligne des autres créanciers dont il devait partager le sort; qu'il puisse, en déployant plus de rigueur contre le débiteur commun, s'attribuer à lui seul tout ce que ce dernier possède, et ne laisser rien ou presque rien aux autres créanciers.

L'hypothèque judiciaire n'est-elle pas une espèce de prime accordée à celui qui, ne consultant que son intérêt, a, le premier, renversé le crédit du débiteur, souvent au préjudice de créanciers qui sont peut-être les plus anciens, mais dont les titres peuvent ne pas encore être échus, ou qui, mus par des sentimens généreux, ont consenti à lui accorder des facilités pour sa libération ?

Des débiteurs ont peut-être dû leur ruine à la nécessité où ils ont été de donner tout ce qu'ils possédaient à un créancier d'hypothèque judiciaire, et presque rien à leurs créanciers chirographaires. Sans l'hypothèque judiciaire, ils eussent pu faire des emprunts, et en répartir le produit entre leurs créanciers : avec l'hypothèque judiciaire, ils ont perdu tout moyen de libération progressive; ils ont été de suite précipités dans l'état de faillite ou de déconfiture.

Le seul droit qui puisse être concédé justement à un créancier porteur d'un jugement, c'est le droit de faire obstacle à ce que le débiteur ne puisse consentir à son préjudice aucune hypothèque ou aliénation.

Dans l'économie du projet, un créancier porteur d'un jugement a deux moyens d'obtenir ce résultat. Il peut, ou mettre le débiteur en état de faillite ou de déconfiture, ou requérir la vente forcée de ses biens, sans le mettre en faillite ou en déconfiture; et dans ces deux cas, aux termes des articles 39 et 95, il ne peut être pris aucune inscription sur les immeubles du débiteur.

Si l'on objecte que, pendant l'accomplissement de ces formalités, le débiteur pourra vendre ou hypothéquer ses biens, nous répondrons que maintenant rien n'empêche un débiteur de pra-

Digitized by Google

tiquer la même fraude pendant qu'on obtient un jugement contre lui.

Et nous ajouterons que dans l'économie du projet rien ne s'oppose à ce qu'un même jugement, en prononçant une condamnation, déclare la faillite ou la déconfiture du débiteur, ou ordonne seulement la vente forcée de ses biens.

On peut donc supprimer les hypothèques judiciaires.

Les dispositions législatives que nous avons indiquées ne produiraient pas tous les résultats qu'on doit en attendre, si l'on maintenait les droits qui sont actuellement perçus lors des transactions relatives aux immeubles.

Spécialement, l'enregistrement des ventes d'immeubles est un impôt qui tôt ou tard eût dû subir une diminution notable.

Aux termes de la charte constitutionnelle, chacun doit contribuer aux charges de l'État proportionnellement à sa fortune. Celui qui vend n'est pas plus riche que celui qui ne vend pas; dès lors on ne voit pas pourquoi le premier supporte un surcroît d'impôt à titre d'enregistrement, tandis que le second ne paie rien. Pourquoi faire payer une somme quelconque à un individu par le seul motif qu'il vend son bien?

Si la propriété immobilière doit payer un impôt plus fort que celui qu'elle supporte maintenant par la contribution foncière, il est juste de faire peser cet impôt sur tous les propriétaires, et non pas seulement sur ceux qui sont dans la nécessité de vendre.

Le trésor perçoit, chaque année, pour l'enregistrement des ventes d'immeubles, des baux d'immeubles, des prêts sur immeubles, de procès-verbaux d'ordre et de collocation; pour droits d'hypothèque et de transcription, une somme de 71,379,443 fr.

Le principal de la contribution foncière est de 154,787,000 fr.

La contribution foncière, y compris les centimes additionnels, s'est élevée, pour l'année 1831, à 344,875,554 fr.

Si l'on répartit les 71,379,443 fr. ci-dessus entre tous les propriétaires fonciers, chacun aura à payer 46 centimes par franc du

Digitized by Google

principal, ou 29 c. par fr. du montant total du principal et des centimes additionnels réunis, et par ce moyen il sera rédimé de tous droits d'enregistrement pour les actes à titre onéreux qu'il pourra passer au sujet de ses biens immeubles.

Supposons une propriété d'une valeur de 200,000 fr., produisant un revenu réel de 7,000 fr. nets d'impôt, et imposée à 750 fr., centimes additionnels compris.

S'il s'agissait de vendre cette propriété, elle donnerait lieu, pour l'enregistrement à raison de 6 fr. 5 c., à un droit de . . . . . 12,100 fr.

Pour le droit d'inscription du privilége du vendeur à raison de 1 fr. pour 1,000, à un droit de . 220

Cette propriété à chaque mutation donnerait donc lieu à une perception de 12,320

En ajoutant à sa contribution foncière, s'élevant à 750 fr., une somme annuelle de 29 c. par fr., c'est-à-dire 217 fr. 50 c., lesquels représentent un capital de 4,350

Le propriétaire de cet immeuble, s'il vient à vendre, se rédime de l'obligation de payer une somme de 12,320

Différence à son profit . . . 7,970

Et il rédime en même tems ses successeurs des diverses sommes de 12,320 fr., que chacun eût été obligé de payer à chaque mutation ultérieure.

Nous omettons ici les divers droits que ce propriétaire eût encore été obligé de payer, s'il eût loué sa propriété par acte enregistré, s'il l'eût hypothéquée, si le prix en eût été distribué par voie d'ordre, tous droits dont il est exempt par la seule addition de 217 fr. 50 c. à son impôt foncier.

Si ce propriétaire ne veut ni vendre ni emprunter, ni louer

Digitized by Google

par acte enregistré, peut-être dira-t-il : Pour moi la mesure se résout en une augmentation d'impôt de 217 fr. 50 c.

D'abord nous doutons qu'il y ait en France beaucoup de propriétaires qui puissent être d'avance certains de n'avoir jamais à réaliser quelques-uns des contrats que nous venons d'indiquer.

Dans tous les cas, le propriétaire que nous avons présenté comme exemple verra la valeur vénale de son immeuble augmentée d'une somme capitale de 7,790 fr., ainsi que cela vient d'être démontré.

D'un autre côté, le capital de son immeuble s'accroîtra en raison de l'augmentation que la nouvelle législation aura procurée aux fonds voisins, en en rendant l'aliénation plus facile; et dès lors il n'est pas juste qu'il profite de cette autre cause d'augmentation sans rien payer.

Peut-être dira-t-on encore qu'il faut ménager la propriété foncière, et que, si on augmente sa contribution, l'on ne pourra lui faire subir une nouvelle augmentation en cas de guerre.

Quelle que soit la somme d'impôt dont on veuille grever la propriété foncière, la question sera toujours ramenée à ces termes : lequel vaut mieux de répartir la somme à payer entre tous les propriétaires, ou de ne la faire supporter que par ceux qui vendent ou hypothèquent leurs biens?

Qu'on se figure les réclamations qui se fussent élevées, si, en 1830, au lieu d'ajouter 30 c. à l'impôt foncier, on eût augmenté les droits d'enregistrement déjà si élevés; et alors on pourra se convaincre que tout impôt qui pèse sur la propriété foncière est plus justement perçu par la voie proportionnelle que par la voie indirecte et aveugle de l'enregistrement.

Cependant, si les propriétaires fonciers n'admettaient pas cette solution, qui est dans leur intérêt bien entendu, il y aurait au moins lieu, pour faciliter les emprunts par voie de vente à réméré, de déclarer dans la loi que, dans le cas de retour au vendeur d'un immeuble immatriculé au cadastre, le trésor res-

Digitized by Google

tituerait les droits de vente, en ne conservant que les simples droits de prêt sur hypothèque.

Il convient de faire remarquer ici qu'à l'égard d'un immeuble immatriculé, la vente à réméré n'offrira pas les inconvéniens qu'elle présente aujourd'hui; car ces immeubles seront très-faciles à réaliser, et l'on sait que ce sont les objets d'une liquidation difficile qu'il est dangereux de vendre à réméré. Il n'y aurait, par exemple, nul danger de vendre des lingots à réméré, parce que le vendeur aurait à l'échéance toutes sortes de moyens de se libérer, notamment en offrant les lingots en garantie à quiconque s'engagerait à en opérer le rachat à son profit.

Nous ne croyons pas nous faire illusion en espérant que, d'ici à peu de temps, il sera presque aussi facile d'emprunter sur des immeubles immatriculés au cadastre que sur des lingots.

Jusqu'ici le cadastre n'a eu qu'un but fiscal : une plus égale répartition de l'impôt foncier. Il nous a paru qu'on pouvait lui donner une utilité civile, en l'envisageant comme un moyen de constater l'identité des immeubles et leurs limites légales. C'est pourquoi le projet charge les conservateurs du cadastre d'immatriculer les immeubles sur leurs registres, et d'en constater les diverses mutations.

Par suite de cette division de travail, l'actif immobilier se trouvera constaté par les conservateurs du cadastre, et le passif par les conservateurs des hypothèques.

Voici comment les choses se passeront sous l'empire de la nouvelle législation :

Les propriétaires d'immeubles immatriculés au cadastre n'auront pas d'autres titres de propriété que ceux qui leur seront délivrés par le conservateur du cadastre, titres simples, dégagés de ces longs détails qui maintenant jettent tant d'obscurité dans les actes de vente, par la nécessité où l'on est d'établir l'origine des propriétés.

Un propriétaire aura autant de titres qu'il possédera de pièces de terre différentes (art. 29). Au lieu de donner en garantie d'un prêt

Digitized by Google

toutes les parcelles composant un domaine, il hypothéquera seulement le nombre de pièces nécessaires à la sûreté du prêteur, et ses autres pièces demeureront libres.

Comme un immeuble ne pourra être grevé que par des hypothèques conventionnelles, le montant des hypothèques n'excédera presque jamais la valeur de cet immeuble. On peut se reposer à cet égard sur l'intérêt bien entendu des prêteurs.

Il n'y aura pour ainsi dire jamais lieu à ordre ; car chaque acquéreur pourra se libérer immédiatement en payant les créanciers dans l'ordre de leurs inscriptions, sans faire aucune notification, sans craindre de surenchère.

Les créanciers inscrits seront bien rarement dans le cas de requérir la vente forcée des biens qui leur auront été affectés : car la position du débiteur étant toujours claire et liquide, il lui sera bien facile de vendre à l'amiable ; et lorsqu'un débiteur peut vendre à l'amiable, il est bien rare qu'il se laisse exproprier. La vente forcée d'un immeuble n'aura probablement lieu qu'en cas de faillite ou de déconfiture du propriétaire; et encore, dans ce cas, les créanciers inscrits seront bien promptement satisfaits ; car leurs créances réunies ne devant presque jamais excéder le prix de la vente, ils pourront être payés immédiatement après l'adjudication. Ce qui restera du prix après leur paiement sera seul l'objet d'une répartition, par voie de contribution, entre les créanciers chirographaires.

Quels que soient les avantages du système proposé, il nous a paru impossible de le rendre immédiatement applicable à tous les immeubles.

Les auteurs des systèmes hypothécaires de l'an III et de l'an VII commirent la faute d'exiger que toutes les formalités qu'ils avaient prescrites fussent remplies dans un certain délai.

Malgré les nombreuses prorogations qui furent alors accordées, il y eut un encombrement excessif dans toutes les conservations des hypothèques de France. Tous les ayant-droit s'y précipitè-

Digitized by Google

rent en foule pour faire inscrire leurs titres; il y eut une grande confusion et beaucoup de droits compromis.

Il nous a paru plus convenable de ne déclarer la nouvelle législation applicable qu'à mesure que les citoyens la reconnaîtront préférable à celle qui est maintenant en vigueur. Tous les immeubles resteront sous l'empire de la législation actuelle, tant que les propriétaires ne croiront pas devoir soumettre leurs biens à la législation nouvelle. Ce n'est que lorsqu'ils auront requis la purge et l'immatricule de leur propriété sur les registres du cadastre, qu'elles entreront dans le domaine de la loi nouvelle.

Par ce moyen, les titres nouvellement soumis à l'inscription pourront être présentés sans encombrement dans les conservations des hypothèques, les travaux des conservateurs du cadastre pourront être exécutés successivement à mesure que les propriétaires les requerront. Il eût été impossible de les accomplir dans un délai fixé d'avance.

De la purge des charges du passé.

Avant que les immeubles fussent soumis au nouveau régime hypothécaire, il était nécessaire de les purger des charges du passé.

Les art. 16 et suivans du projet prescrivent un mode de purge qui n'est autre que celui qui a été tracé par le Code civil pour la purge des hypothèques légales non inscrites ou inconnues. Il en diffère seulement en ce que la purge autorisée par le Code civil ne peut s'opérer *qu'après une vente*, tandis que, suivant le projet, un propriétaire peut, *avant de vendre*, purger sa propriété de toutes charges non inscrites. Il lui suffit de remplir les formalités qui ont été tracées dans les articles précités, pour forcer tous ceux qui ont des droits à exercer contre lui à les rendre publics, par la voie de l'inscription, dans un délai déterminé, à peine de déchéance.

Pour que la purge autorisée par le projet fût réellement effi-

Digitized by Google

cace, il était nécessaire qu'elle eût pour résultat de fixer d'une manière positive les limites des parcelles soumises à la législation nouvelle.

Pour obtenir ce résultat, l'art. 19 oblige le notaire chargé d'opérer la purge d'un immeuble de faire connaître aux propriétaires limitrophes de cet immeuble les bornes qui lui ont été assignées par le conservateur du cadastre, pour que ces propriétaires puissent être mis en demeure de contester ces bornes, s'ils le jugent convenable.

Maintenant on est dans l'obligation d'établir indéfiniment l'origine des propriétés dans les actes. Cet inconvénient disparaît par la combinaison des articles 19, 22 et 23.

L'article 19 dispense le notaire qui requiert la purge d'établir au-delà de vingt ans l'origine des propriétés qu'il s'agit de purger;

Et d'un autre côté, les articles 22 et 23 obligent tous les ayant-droit à faire inscrire leurs titres contre l'un des tiers détenteurs acquéreurs depuis moins de 20 ans des biens qui leur sont affectés.

Par ce moyen, en consultant les registres des hypothèques sous le nom de l'un de ces acquéreurs, on connaîtra toutes les charges qui grèveront un immeuble immatriculé au cadastre.

Les biens vendus par l'État étant libres de tous priviléges, hypothèques et droits réels du passé, il a paru inutile de les soumettre aux formalités de la purge, avant que de les placer sous l'empire de la nouvelle législation.

Aux termes de l'article 34 du projet, ces biens sont réputés purgés de tous priviléges et droits du passé. Ils peuvent, lors de la vente qui en est faite aux particuliers, être immatriculés au cadastre, sur la seule demande des adjudicataires.

Dispositions diverses.

Pour faciliter aux conservateurs du cadastre l'exécution des mutations sur les plans et sur les autres pièces cadastrales, et

Digitized by Google

pour assurer d'autant plus la spécialité des hypothèques et l'identité des parcelles, il a paru nécessaire d'obliger les officiers publics qui recevront des actes relatifs à des parcelles immatriculées à énoncer les numéros de ces parcelles, et, dans le cas où un acte donnera lieu à des divisions de parcelles, à désigner d'une manière précise les points de passage des lignes de division. Cette dernière disposition facilitera les opérations des géomètres sur le terrain.

Les actes sous seing privé qui contiennent des stipulations relatives à des immeubles intéressent presque toujours un grand nombre d'individus; il importe que ces actes ne puissent être supprimés par la volonté d'un seul.

La loi de l'an III avait obvié à cet inconvénient dans son article 99, en déclarant nulle toute mutation de propriété immobilière effectuée par acte sous seing privé.

Le projet atteint le même but, sans priver les citoyens de la faculté de faire des actes sous seing privé en matière réelle. Il porte, article 36, que les actes sous seing privé qui contiendront des stipulations relatives à des immeubles immatriculés, n'auront d'effet qu'entre les parties contractantes, même lorsqu'ils auront une date certaine *par le décès de l'un des signataires.*

Au moyen de cette disposition, les actes sous seing privé conserveront l'autorité qu'ils doivent avoir entre les parties contractantes. On pourra réaliser de suite une vente sans avoir recours à un notaire; mais cette vente ne commencera à avoir effet, à l'égard des tiers, que du moment où la minute en aura été déposée chez un notaire (art. 36) et inscrite à la conservation des hypothèques (art. 66).

On ne change que le principe qui permet d'opposer aux tiers un acte sous seing privé dont un signataire est décédé. Cette circonstance du décès d'un signataire ne peut suffire dans un système où les actes ne seront réputés connus de ceux à qui on les opposera, que lorsqu'ils auront été inscrits à la conservation des hypothèques.

Digitized by Google

Nous n'avons pas hésité à rendre les notaires responsables de la validité des mutations ou affectations auxquelles ils concourront (art. 39 et 40); car c'est ce qui a lieu maintenant à l'égard des rentes sur l'État: lorsqu'un notaire a délivré un certificat de propriété d'une rente sur l'État, le transfert fait en vertu de ce certificat est valable, quand même le notaire aurait commis une erreur; les intéressés auxquels ce transfert peut porter préjudice n'ont d'action que contre lui.

Pour que les notaires puissent plus facilement connaître la capacité des contractans, le projet prescrit la publicité de déclaration de déconfiture dans la même forme que celle des déclarations de faillite.

Le projet eût manqué l'un de ses buts principaux, s'il n'eût indiqué les moyens de rendre à la circulation une quantité considérable de biens qui sont maintenant inaliénables et comme inféodés dans certaines familles. Il permet l'aliénation des biens substitués et des biens constitués en majorats; il laisse les époux mariés sous le régime dotal libres de vendre leurs biens dotaux, en observant des formes indiquées, mais à la charge d'en employer le prix en acquisition de nouvelles rentes sur l'État qui seront déclarées dotales, et comme telles inaliénables.

Les époux seront alors placés dans cette alternative : ou de n'avoir qu'un très-faible revenu en gardant l'immeuble dotal, ou de se faire un revenu plus considérable en vendant cet immeuble.

Il n'y a aucun inconvénient à ce que des rentes sur l'État soient frappées d'inaliénabilité; il y en a beaucoup à ce que des fonds de terre ne puissent changer de main. Ce *statu quo* est essentiellement contraire aux principes de la production.

Le Code civil dispense certains créanciers de la formalité de l'inscription, et leur confère cependant le droit d'être payés même avant des créanciers d'hypothèque conventionnelle. Ce sont les créanciers des frais funéraires, des frais de dernière maladie, des fournitures de substance, etc. Ces créances réunies forment

Digitized by Google

quelquefois des sommes assez considérables : il en résulte que les créanciers d'hypothèques conventionnelles inscrites sur des immeubles qui ne sont pas d'une grande valeur sont souvent exposés à perdre une partie de ce qui leur est dû, et cela par suite d'une priorité accordée à des créanciers dont les droits sont toujours *indéterminés*.

Dans un système qui n'admet que des charges *déterminées*, toujours soumises à la formalité de l'inscription, il nous a paru que les créances dont il s'agit ne devaient être payées par préférence aux hypothèques conventionnelles, qu'autant qu'elles seraient inscrites avant elles; car si les immeubles des débiteurs eussent été vendus, ils eussent passé à l'acquéreur libres de ces priviléges, si on ne les eût pas inscrits. S'ils n'ont été qu'hypothéqués par voie d'affectation hypothécaire, l'aliénation partielle doit être aussi définitive que l'aliénation totale : l'hypothèque doit conférer un droit aussi certain que la vente.

Ce n'est qu'à l'égard des créanciers chirographaires que les créanciers privilégiés non inscrits peuvent justement exercer leur privilége.

Les frais faits pour parvenir à la vente forcée et à la distribution du prix de l'immeuble sont les seuls qui, quoique non inscrits, doivent être payés avant les hypothèques conventionnelles : c'est ce que décide le projet dans son article 45.

Si l'on réfléchit bien à cette solution, on reconnaîtra que les conséquences en sont conformes à la justice.

Dans le système du projet, comme il n'y aura plus que des hypothèques conventionnelles, on peut être certain que le montant des hypothèques qui gréveront un immeuble sera toujours inférieur à sa valeur. C'est sur ce qui restera après le paiement de ces hypothèques que seront payés les créanciers privilégiés dont nous venons de parler.

Ce reliquat, qui doit toujours être *indéterminé*, se présente assez naturellement comme la garantie des créances privilégiées, qui sont aussi toujours *indéterminées*. Admettre que ces créances pourraient

Digitized by Google

être payées avant les hypothèques conventionnelles, ce serait faire planer de nouveau sur ces hypothèques toute l'incertitude que le projet a pour but de faire disparaître. Pour que l'on ait foi dans les hypothèques conventionnelles, il ne faut pas qu'elles puissent *dans un seul cas* être primées par des droits inconnus ou indéterminés.

Il a paru inutile de maintenir sur les immeubles immatriculés le privilége établi par le Code civil entre co-héritiers pour la garantie des partages faits entre eux. Ce privilége suppose le cas où un héritier serait dépossédé après partage, en vertu d'un droit antérieur à l'ouverture de la succession, et qui aurait été ignoré par les héritiers; mais comme les immeubles immatriculés ne peuvent être grevés par des droits inconnus, le privilége dont il s'agit est sans objet à l'égard de ces immeubles. C'est pourquoi l'article 46 du projet en prononce l'abolition.

Des droits réels soumis à la formalité de l'inscription.

Sans apporter de limites au principe général de la publicité des charges admis par le projet, il était utile de désigner d'une manière spéciale les actes qui devront être soumis à l'inscription.

En parcourant la nomenclature de ces actes dans l'article 47, on se convaincra combien il était important d'en prescrire la publicité.

Du mode de l'inscription.

Le projet n'astreint pas les inscriptions à une rédaction spéciale; il suffit qu'elles énoncent sommairement les dispositions qui ne sont pas de droit commun, et qu'on est dans l'intention d'opposer aux tiers.

Des obligations imposées aux officiers publics pour assurer l'exécution de la formalité de l'inscription.

Les officiers publics sont chargés, sous leur responsabilité, de faire inscrire les actes qu'ils ont reçus (art. 53).

Digitized by Google

Le projet eût manqué son but, s'il eût laissé les parties libres de publier ou de tenir secret tel ou tel acte selon leurs intérêts.

On a pensé que les officiers qui avaient reçu des actes seraient, plus que tous autres, capables de les réduire à ce qu'ils avaient de substantiel pour en requérir l'inscription. On ne doit charger les simples particuliers de remplir des formalités, que lorsqu'on est dans l'impossibilité de les prescrire à des officiers publics.

Les droits des citoyens doivent se conserver d'eux-mêmes : la loi doit veiller pour eux.

De l'effet des inscriptions.

Les inscriptions n'ont de rang que du jour de leur date. Cependant, il a paru nécessaire de poser une exception à ce principe pour les droits d'hérédité. L'article 56 du projet leur donne effet, à dater du jour du décès de l'auteur, lorsqu'ils ont été inscrits dans les six mois de ce décès ; et passé ce délai, les aliénations consenties par les héritiers inscrits sont valables.

Cette dernière disposition a pour but de mettre fin aux contestations auxquelles ont souvent donné lieu des actes consentis par des héritiers putatifs de bonne foi.

Plusieurs motifs nous ont déterminés à supprimer la formalité du renouvellement des inscriptions.

Maintenant, tous les dix ans, les créanciers inscrits sont exposés à voir leurs intérêts compromis par un simple oubli d'inscription ; les registres des conservateurs sont surchargés d'héritiers qui font double emploi ; la nécessité où sont les conservateurs de parcourir tous les volumes où se trouve un grand nombre d'inscriptions primitives et renouvelées augmente les chances d'erreur.

Il n'était pas moins important de décharger les créanciers inscrits de l'obligation où ils sont maintenant d'intenter tous les

Digitized by Google

dix ans une action en déclaration d'hypothèque contre les tiers détenteurs des immeubles affectés à leurs droits.

Les hypothèques étant publiques, et toujours transférées sous le nom des acquéreurs lors de chaque mutation, il n'est pas juste que ces derniers les prescrivent par un tems plus court que le débiteur de ces hypothèques, auquel ils sont substitués, et dont ils ont connu les charges.

Les articles 59 et suivans contiennent des dispositions qui se justifient d'elles-mêmes.

Du stellionat.

Nous proposons de considérer comme stellionataire celui qui, étant incapable de contracter, cèle à un officier public la circonstance qui constitue son incapacité, et celui qui, par fraude et dans le dessein de nuire, diminue par son fait la valeur d'un immeuble affecté à des droits réels.

La peine dans ces cas de stellionat serait celle que prononce l'article 405 du Code pénal contre l'escroquerie.

L'opinion publique considère le stellionat comme un délit; il faut sanctionner la réprobation qu'elle attache à ce fait par une peine correctionnelle.

De l'aliénation volontaire des immeubles immatriculés au cadastre.

A l'avenir, lorsque des immeubles immatriculés ne seront grevés que par des hypothèques conventionnelles qui n'excéderont pas leur valeur, la forme des ventes volontaires de ces biens sera bien simple.

Le notaire qui aura reçu un contrat de vente en requérera l'inscription au bureau des hypothèques, et l'immatricule à la conservation du cadastre. Si le prix est payable comptant, l'acquéreur se libérera entre les mains des créanciers inscrits, sans qu'il y ait lieu à ordre. Si le prix est payable à terme, le notaire requérera le conservateur des hypothèques de transférer sous le nom de l'acquéreur les inscriptions qui grevaient le vendeur,

Digitized by Google

et l'acquisition sera consommée sans qu'il soit nécessaire de faire aucune notification aux créanciers inscrits, ou de remplir aucune formalité de purge.

Pendant quelque tems encore, lors des mutations qui suivront immédiatement les premières immatricules au cadastre, il y aura encore lieu à faire des notifications aux créanciers inscrits, à procéder à des surenchères et à des ordres ; mais, lors des mutations subséquentes, toutes ces formalités seront devenues inutiles.

Il ne pourra y avoir lieu à notification de contrats, à surenchère et à ordre, lorsque les sommes dues aux créanciers inscrits n'excèderont pas la valeur des biens affectés.

Les art. 64 et suivans du projet indiquent les formes à suivre pour réaliser les ventes volontaires d'un immeuble immatriculé :

1° Dans le cas où il n'existe aucune inscription sur un immeuble vendu, ou lorsque le montant des inscriptions n'excède pas le prix stipulé dans l'acte de vente;

2° Lorsque le montant des inscriptions est supérieur au prix de la vente;

3° Lorsqu'il y a lieu à des réunions ou à des divisions de parcelles sur les plans et sur les autres pièces cadastrales.

Des mutations par suite de décès.

La forme à suivre dans ce cas est tracée dans l'art. 92.

De la vente forcée des immeubles immatriculés.

Nous avons proposé des formes extrêmement simples pour la vente forcée des immeubles immatriculés.

Aux termes du projet, un notaire désigné par le tribunal doit procéder d'abord à une vente amiable.

Cette vente est ensuite publiée et notifiée à ceux qui peuvent avoir intérêt à la surenchérir, et les surenchères sont admises dans le délai d'un mois, sur soumissions cachetées.

Digitized by Google

Les ventes amiables des immeubles immatriculés seront tellement faciles à réaliser, qu'il est probable que les propriétaires préféreront plutôt vendre eux-mêmes leurs propriétés que de se laisser exproprier. Il est dès lors à présumer qu'il y aura très-peu de ventes forcées de ces biens.

Les art. 101 et suivans traitent des matières ci-après :

De la Surenchère;

De l'Ordre;

Des Certificats à délivrer par les conservateurs des hypothèques et par les conservateurs du cadastre;

Des Salaires des conservateurs;

De la Responsabilité des officiers publics à l'égard des formalités prescrites par le projet.

Il serait superflu d'entrer dans de longs détails sur ces diverses matières, qui sont purement réglementaires. La seule lecture du texte du projet fera apprécier les solutions proposées.

Avantages du projet.

Lorsque les valeurs qui composent l'actif d'un État sont susceptibles d'être facilement échangées, les transactions se multiplient, et les richesses de tous peuvent recevoir un grand développement.

Lorsque les biens immeubles pourront être plus facilement transmis, ils iront naturellement dans les mains de ceux qui pourront en tirer le meilleur parti.

La prospérité du pays s'est accrue à mesure que les biens immeubles ont été de plus en plus débarrassés des obstacles qui s'opposaient à leur facile transmission. Depuis la suppression des corporations de main-morte et des substitutions, l'agriculture et l'industrie ont fait des progrès immenses.

Du tems des mains-mortes et des substitutions, le sol n'était cultivé que par des serfs ou des fermiers, et presque jamais par les propriétaires eux-mêmes. Depuis l'abolition des corporations

Digitized by Google

de main-morte et des substitutions, les serfs et les fermiers ont pu devenir propriétaires, et féconder dans leur intérêt, avec l'esprit de propriété, *animo domini*, un sol qu'ils ne cultivaient avant que pour leurs maîtres.

A la grande propriété féodale a succédé la petite propriété libre, mais morcelée à l'extrême. Le sol, morcelé même à l'extrême, a été plus fertile sous la main des petits propriétaires qui l'ont cultivé eux-mêmes, que la grande propriété féodale cultivée par des serfs et des fermiers.

A la petite propriété, cultivée par des propriétaires isolés, doit mainenant succéder la grande propriété exploitée par de grandes compagnies industrielles, mettant en usage les procédés nouveaux inventés par les sciences pour la culture en grand.

La constitution de grandes fermes industrielles sera très-facile sous la nouvelle législation ; car les immeubles, pouvant facilement changer de mains, tendront à se réunir dans les mains de compagnies qui auront trouvé les meilleurs procédés d'exploitation. Les molécules libres tendent à se réunir.

Par suite du mouvement que la loi nouvelle imprimera aux travaux agricoles, les propriétés foncières augmenteront de valeur.

Si les rentes sur l'État, qui n'ont pas de bases matérielles, sont cependant parvenues à un prix si élevé dans plusieurs circonstances, c'est parce qu'elles sont faciles à réaliser.

Le sol ne pouvant périr, combien son prix n'augmentera-t-il pas lorsqu'il pourra être réalisé presque aussi facilement que les rentes, et nous avons démontré combien toutes les transactions relatives aux immeubles pourraient être promptes et faciles, lorsque les immeubles ne seraient grevés que par des hypothèques conventionnelles dont le montant n'excéderait presque jamais la valeur des biens affectés! Les propriétaires qui ne vendront pas verront également augmenter entre leurs mains le prix capital de leurs biens, par le seul mouvement qui sera imprimé aux propriétés voisines. Si ces propriétaires sont grevés d'hypothèques,

Digitized by Google

comme le chiffre de ces hypothèques restera le même, tandis que le prix de leur fonds augmentera, leur position s'améliorera, leur liquidation sera rendue plus facile.

La législation nouvelle influerait surtout d'une manière notable sur le prix de ce qui reste à vendre des 300,000 hectares de bois de l'État, dont l'aliénation a été ordonnée dans la session de 1850.

Combien ne serait-il pas agréable pour les adjudicataires de ces bois d'avoir des titres de propriété presque aussi faciles à transmettre que des rentes sur l'état, et qui ne pourraient être grevés par aucune hypothèque légale ou judiciaire!

Les prêts sur immeubles ne donnant lieu à aucuns frais et ne devant presque jamais se résoudre en des expropriations ou des ordres, ils pourront être faits presque jusqu'à concurrence de la valeur intégrale des biens qui seront donnés en garantie.

Ces sortes de prêts présenteront tant de garantie qu'il y aura une grande concurrence entre les capitalistes pour jouir de ce mode d'emploi. Cette concurrence mettra les emprunteurs à même de stipuler en leur faveur des conditions bien différentes de celles qui leur sont actuellement imposées.

Maintenant, comme il n'y a en circulation que très-peu de valeurs facilement réalisables, le moindre événement peut faire resserrer les capitaux, et paralyser toutes les relations industrielles; mais lorsque la valeur immense du sol pourra être facilement l'objet de toute espèce de transactions, les circonstances les plus graves n'influeront que d'une manière peu sensible sur le mouvement des affaires.

Qu'on se figure l'impulsion que pourra imprimer à toutes les relations d'industrie, d'agriculture et de commerce, la circulation plus facile d'une valeur qui, sans exagération, peut être estimée à plus de cinquante milliards.

La nouvelle législation donnera naissance à une multitude de combinaisons financières qu'il est impossible de prévoir.

Maintenant, le sol, enlacé dans mille entraves diverses, ne

Digitized by Google

peut faire la base d'aucune institution de crédit. Les tentatives faites jusqu'à ce jour dans ce but ont toutes échoué devant la difficulté toujours renaissante de réaliser dans un tems donné les immeubles sur lesquels on a voulu opérer.

Les formes d'expropriation et d'ordre tracées dans le projet sont si promptes et si simples, que le prix des biens immeubles sera toujours facile à réaliser; et d'ailleurs le projet est combiné de telle manière, que les créanciers hypothécaires seront presque toujours payés sans avoir besoin de recourir à l'expropriation ou à l'ordre.

D'un autre côté, le projet offre de grands avantages au trésor public.

Il ordonne, dans des cas déterminés, l'emploi en acquisition de nouvelles rentes des prix d'immeubles appartenant à des femmes mariées sous le régime dotal, de tous les deniers pupillaires et dotaux, et de tous les prix consignés.

Cette mesure secondera puissamment le crédit public; car les rentes sur l'État offriront d'autant plus de garantie que le trésor aura toujours à sa disposition une grande quantité de capitaux.

Comme ces capitaux auront pu être employés en acquisition de nouvelles rentes, on aura d'autant moins recours aux capitalistes pour les emprunts publics qu'on sera dans la nécessité de contracter; car ces emprunts seront en majeure partie couverts par les deniers pupillaires et dotaux et par les prix d'immeubles consignés.

Enfin les rentes sur l'Etat suivront la progression ascendante de la valeur capitale des immeubles, et l'opération de la réduction de l'intérêt de la dette publique deviendra dès lors très-facile à réaliser.

Ainsi le projet sera tout à la fois favorable aux propriétaires fonciers et à l'État, à l'agriculture et à l'industrie.

Telle doit être la condition de toute amélioration vraiment praticable.

Digitized by Google

Toute mesure qui exige le sacrifice des intérêts d'une classe quelconque de la société est par cela seul mauvaise.

Les bonnes mesures, ce sont celles qui doivent être favorables à tous les intérêts.

Ce sont les mesures de cette dernière nature que les Chambres s'empresseront sans doute de faire passer dans les faits toutes les fois que leur utilité sera démontrée; car il ne suffit pas qu'une disposition législative favorise toutes les classes de la société, il faut encore que les diverses classes auxquelles elle doit profiter aient conscience des avantages qu'elles doivent en retirer.

Le projet respecte ce principe, en laissant les citoyens libres de maintenir leurs biens sous l'empire du système hypothécaire actuel, ou de les soumettre à la législation nouvelle.

Tout ce qui sera fait en vertu de la loi nouvelle aura donc été fait conformément à l'intérêt bien entendu des propriétaires fonciers qui se seront soumis à cette loi.

Dans ce moment, l'Angleterre s'occupe aussi de la réforme de son code hypothécaire ; la chambre des communes a adopté un projet qui prescrit la publicité de toutes les charges réelles; mais la chambre des lords l'a ajourné à une autre session.

Depuis l'an III, nous avons donné à l'Europe un exemple de la loyauté et de la franchise qui distinguent le peuple français, en pratiquant une législation qui ordonne d'inscrire sous le nom de chaque propriétaire toutes les obligations qui constituent son passif.

Pendant que l'Angleterre ose à peine envisager le système de publicité sous lequel nous vivons depuis quarante ans, il nous appartient de mettre la dernière main à ce système pour montrer que, quand nous avons une fois posé un principe, nous ne craignons pas d'en déduire toutes les conséquences.

Digitized by Google

PROJET DE LOI SUR LE RÉGIME HYPOTHÉCAIRE. (*)

ART. 1.—Les propriétés immobilières peuvent, sur la demande des intéressés, être immatriculées sur les registres du cadastre dans la forme prescrite par la présente loi.

2.—Les immeubles immatriculés sur les registres du cadastre ne peuvent être affectés qu'à des hypothèques conventionnelles ou à des droits réels déterminés par des conventions spéciales.

Ils ne peuvent être affectés au paiement de sommes indéterminées.

3.—Les droits des mineurs et des femmes mariées seront à l'avenir garantis par la disposition contenue dans les articles 7 et suivans de la présente loi..

4.—Tous les immeubles sans distinction subissent une augmentation de 46 centimes par franc du principal de la contribution foncière à laquelle ils sont maintenant imposés.

Les ventes, baux et tous actes entre-vifs relatifs à des immeubles, sont exempts de tous droits d'enregistrement.

5. — Des conservateurs spéciaux du cadastre sont chargés d'immatriculer sur les registres du cadastre les immeubles qui ont été purgés des priviléges, hypothèques et droits réels du passé, et de constater les mutations de ces immeubles.

6.—Les immeubles non purgés d'après les règles prescrites par la présente loi, et non immatriculés sur les registres du cadastre, continueront d'être soumis au régime hypothécaire actuel.

De la garantie des droits des mineurs et des femmes mariées.

7. — Les débiteurs de deniers pupillaires ou de deniers dotaux ne peuvent valablement se libérer qu'en consignant les sommes par eux dues à la caisse des dépôts et consignations.

8. — Les tuteurs et les maris se bornent à faire les diligences nécessaires pour provoquer le paiement des créances dues à leurs mineurs ou à leurs épouses.

9. — Le mari non marié sous le régime dotal peut toucher les sommes appartenant à sa femme, avec son consentement (1);

A défaut de son consentement, ces sommes sont consignées.

(*) Les parties de ce projet qui sont imprimées en *italiques* sont la reproduction textuelle des lois déjà existantes.

(1) Modification de l'art. 2428 du Code civil.

Digitized by Google

10. — Chaque année, les conseils de famille fixent les sommes que les tuteurs et les maris ont droit de toucher sur celles déposées, pour faire face aux frais de leur tutelle ou de leur ménage (2).

Le surplus des sommes déposées est employé de la manière qui est déterminée par les conseils de famille.

11. — A défaut d'emploi dans l'année du dépôt, le ministre des finances peut convertir lesdites sommes en rente trois ou cinq pour cent, au cours du jour.

12. — Ces inscriptions font chaque année l'objet d'une nouvelle création de rentes, qui diminue d'autant le montant des emprunts que l'Etat peut être dans le cas d'effectuer.

13. — Les sommes consignées et non employées produisent un intérêt de quatre pour cent.

Cette fixation d'intérêt peut être modifiée chaque année par la loi de finance.

14. — Les femmes mariées ne peuvent contracter d'obligations, même mobilières, dans l'intérêt de leurs maris ou conjointement avec leurs maris, que par des actes devant notaires (3).

Après la dissolution du mariage, ces obligations ne pourront s'exécuter ni sur les fonds ni sur les revenus des biens soumis au régime dotal (3).

15. — Les obligations sous seing privé souscrites par des femmes mariées antérieurement à la présente loi seront, à peine de nullité, enregistrées dans le délai de six mois. Le droit d'enregistrement ne pourra excéder dix francs, quelle que soit la somme énoncée dans chaque obligation.

Du mode de purger les immeubles de tous priviléges, hypothèques ou droits réels du passé, et de leur immatricule sur les registres du cadastre.

16. — Le propriétaire qui veut purger son immeuble de tous priviléges, hypothèques ou droits réels du passé, procède ainsi qu'il suit :

17. — Il fait placer des bornes aux limites actuelles des parcelles qu'il est dans l'intention de purger, et il requiert le conservateur du cadastre du lieu de la situation d'en dresser procès-verbal;

18. — Il fait devant un notaire de son choix la déclaration de l'in-

---

(2) Extension de l'art. 455 du Code civil.

(3) Modification de l'art. 1431 du Code civil.

Digitized by Google

tention où il est d'opérer la purge de sa propriété, et il dépose à l'appui de cette déclaration,

1° Son acte de naissance,

2° Ses titres de propriété remontant à plus de vingt ans, et les baux authentiques ou sous seing privé relatifs aux parcelles dont il s'agit,

3° Le procès-verbal dressé en vertu de l'article qui précède.

19. — *Extrait* de ladite déclaration *contenant sa date, les noms, prénoms, profession et domicile* du propriétaire qui requiert la purge, et des précédens propriétaires dont les titres remontent à plus de vingt ans; *la désignation de la nature et de la situation des biens; le prix et les autres charges* du dernier contrat, est inscrit au bureau des hypothèques, *signifié tant au subrogé tuteur ou à la femme*, s'ils sont connus, *qu'au procureur du roi près le tribunal* civil du lieu de la situation des biens, *affiché dans l'auditoire* dudit *tribunal*, et inséré dans l'un des journaux du département (4).

Cet extrait est en outre notifié aux propriétaires limitrophes des parcelles qu'il s'agit de purger.

20. — *Dans les deux mois* des inscription, significations, affiches et insertion prescrites par l'article précédent, sont tenus de s'inscrire au bureau des hypothèques du lieu de la situation, à peine de déchéance :

1° Les créanciers porteurs de titres qui confèrent encore des hypothèques conventionnelles ou judiciaires;

2° Les créanciers auxquels la loi confère des priviléges, hypothèques légales ou droits réels actuellement dispensés de l'inscription, et qui n'ont pas été déchus de leurs droits par suite de purges exécutées en vertu des articles 2193 et suivans du code civil (5).

3° Toute personne, ayant droit à un titre quelconque, à la jouissance, pendant plus de deux ans, des parcelles qu'il s'agit de purger;

4° Les propriétaires limitrophes de ces parcelles ayant à élever des réclamations contre les limites que le conservateur du cadastre leur a attribuées dans son procès-verbal de bornage.

21. — Les divers droits soumis à la formalité de l'inscription par l'article précédent sont inscrits sous le nom de ceux qui ont consenti ces droits.

22. — Si ces derniers ont cessé, depuis plus de vingt ans, d'être pro-

---

(4) Imitation de l'art. 2194 du Code civil, et de l'avis du Conseil d'État du 1er juin 1807.

(5) Imitation des art. 2186, 2195 du Code civil, et 1834 du Code de procédure.

Digitized by Google

priétaires des immeubles qui y sont soumis, l'inscription est prise contre l'un des tiers détenteurs, acquéreur depuis moins de vingt ans.

23. — A l'égard des droits déjà inscrits sous le nom d'individus qui ont cessé, depuis plus de vingt ans, d'être propriétaires des immeubles soumis à ces droits, ils sont inscrits de nouveau contre l'un des tiers détenteurs acquéreur depuis moins de vingt ans.

24. — Dans tous les cas où des inscriptions sont ordonnées par les articles précédens, dans l'intérêt de femmes ou de mineurs, elles doivent être prises par les maris, tuteurs ou subrogés tuteurs, *sous peine de dommages-intérêts*, à l'égard des parties lésées par le défaut d'inscription (6).

25. — Ces inscriptions peuvent être requises par le procureur du roi *du domicile* des parties intéressées, ou par celui *du lieu de la situation*; par les parens ou amis, soit du mineur, soit de la femme, ou par la femme et les mineurs eux-mêmes (7).

26. — Dans le cas de l'article qui précède, l'avance des frais d'inscription n'est point faite par l'inscrivant; le conservateur n'a de *recours que contre le débiteur* (8).

27. — S'il survient des difficultés sur les limites d'une ou de plusieurs parcelles, le conservateur du cadastre dresse procès-verbal de ces difficultés à la requête de la partie la plus diligente; il donne son avis sur les limites qu'il estime devoir être assignées, et il est statué sur le tout par le tribunal civil de la situation.

28. — Après l'expiration de deux mois, conformément à l'article 20, et lorsque les limites des parcelles sont définitivement fixées, le notaire qui a fait procéder à la purge requiert le conservateur du cadastre d'*immatriculer* définitivement lesdites parcelles sur les registres du cadastre au nom de celui auquel elles appartiennent.

29. — Le conservateur du cadastre délivre autant de titres de propriété qu'il existe de parcelles purgées.

30. — Chaque titre présente la figure géométrique de la parcelle à laquelle il est relatif, avec indication du numéro, de la nature, de la contenance du lieu dit, et des abornemens de cette parcelle.

31. — Si la parcelle dépend d'une commune déjà cadastrée, le titre indique en outre le revenu, la classe et le montant de la cote d'impôt de cette parcelle.

---

(6) Imitation des art. 2136 et 2137 du Code civil.

(7) Imitation des art. 2138 et 2139 du même Code.

(8) Imitation de l'art. 2155 du même Code.

Digitized by Google

32. — Tout créancier porteur d'un titre authentique peut requérir la purge des immeubles appartenant à son débiteur et leur immatricule sur les registres du cadastre.

33. — Les héritiers qui veulent opérer la purge des immeubles dépendant de la succession de leur auteur, avant la liquidation de leurs droits, doivent agir collectivement par une seule réquisition.

Dans ce cas, les héritiers qui ne se sont pas réunis aux requérans doivent s'inscrire dans le délai prescrit par l'article 20 pour conserver leurs droits d'héritiers.

34.— Les biens appartenant à l'État sont réputés purgés de tous priviléges et droits réels du passé.

Ils peuvent, lors de la vente qui en est faite aux particuliers, être immatriculés au cadastre sur la seule demande des adjudicataires, sans qu'il soit nécessaire d'exécuter aucune des formalités prescrites par les articles précédens.

Dispositions diverses relatives aux immeubles immatriculés sur les registres du cadastre.

35. — Tous les actes publics doivent énoncer les noms, prénoms, lieux de naissance, professions et domiciles des contractans.

Les actes, extraits ou bordereaux d'actes relatifs à des immeubles immatriculés, contiennent en outre l'indication du numéro, de la nature, de la contenance et de la situation de chaque parcelle.

Si un acte doit donner lieu à des divisions de parcelles, il contient en outre la désignation précise des points de passage des lignes des divisions à opérer.

36. — Les actes sous seing privé qui contiennent des stipulations relatives à des immeubles immatriculés n'ont d'effet qu'entre les parties contractantes, même lorsqu'ils ont une date certaine par le décès de l'un des signataires (9).

Ils ne peuvent être présentés à l'enregistrement qu'après avoir été déposés devant un notaire. Dans ce cas, il est suppléé dans l'acte de dépôt aux indications exigées par la présente loi, qui ne se trouvent pas dans l'acte sous seing privé.

37. — La partie en retard de réaliser le dépôt d'un acte sous seing privé devant notaire est condamnée à une amende de 1,000 fr., sans préjudice de tous dommages-intérêts envers la partie lésée.

38.— Les dispositions des articles 35 et suivans sont applicables aux baux à ferme ou à loyer excédant deux années.

---

(9) Modification de l'art. 1328 du Code civil.

Digitized by Google

39. — Les notaires ne peuvent concourir à des actes relatifs à des immeubles immatriculés dont les propriétaires sont déclarés par jugement en état de faillite ou de déconfiture, sous peine de tous dommages-intérêts au profit de qui de droit.

A cet effet, les déclarations de déconfiture sont rendues publiques dans la même forme que les déclarations de faillite.

40. — Ces notaires sont également responsables, vis-à-vis de qui de droit, de tous actes, relatifs à des immeubles immatriculés, auxquels ils pourraient concourir au nom de toutes personnes incapables de contracter.

41. — A l'avenir, il ne pourra être établi ni majorats ni substitutions à aucun degré.

42. — Les biens présentement substitués ou constitués en majorats sont déclarés aliénables par les possesseurs actuels, lorsqu'ils ont été immatriculés sur les registres du cadastre.

43. — Les biens constitués en dot peuvent, après avoir été immatriculés, être aliénés par les propriétaires actuels, à la charge par eux d'en employer le prix en acquisition de nouvelles rentes sur l'état, au cours du jour, lesquelles seront déclarées dotales et comme telles inaliénables.

44. — La vente de ces biens aura lieu en se conformant aux articles 94 à 102 de la présente loi.

45. — Les frais faits pour parvenir à la vente forcée et à la distribution du prix des immeubles immatriculés sont seuls payés avant toutes créances inscrites. Les autres priviléges énoncés dans les articles 2101 et 2104 du Code civil, lorsqu'ils n'ont pas été inscrits avant les hypothèques conventionnelles, n'ont d'effet sur ces immeubles qu'à l'égard des créanciers chirographaires (10).

46. — Le privilége établi entre cohéritiers pour la garantie des partages faits entre eux n'a pas lieu à l'égard des immeubles immatriculés au cadastre (11).

Des divers droits réels qui doivent être inscrits sur les immeubles immatriculés au cadastre.

47. — Sont soumis à la formalité de l'inscription au lieu de la situation des immeubles immatriculés :

---

(10) Modification des art. 2,101 et 2,104 du Code civil.

(11) Modification de l'art. 2,109.

Digitized by Google

1° Les droits du vendeur ou de ses représentans sur l'immeuble par lui aliéné ;
2° Les contrats constitutifs d'antichrèse ;
3° Les baux à ferme ou à loyer excédant deux années ;
4° Les transports de créances hypothécaires et de tous autres droits réels ;
5° Les actes de concessions de marais à dessécher ;
6° Les hypothèques conventionnelles ;
7° Les marchés pour construction ;
8° Les actes qui établissent des sequestres ;
9° Tous les actes constitutifs de servitude ;
10° Les actes constatant la mise en société d'un immeuble immatriculé au cadastre ;
11° Les actes constitutifs d'usufruit ;
12° Les droits d'hérédité ;
13° Les soultes ou retours de lots ;
14° Généralement tous actes pouvant grever à un titre quelconque la propriété d'un immeuble immatriculé.

Du mode des inscriptions.

48. — Il ne peut être pris d'inscription sur des immeubles immatriculés qu'en vertu d'actes authentiques (12).

49. — Outre les indications exprimées en l'article 35, les inscriptions énoncent sommairement les dispositions qui ne sont pas de droit commun, que les tiers peuvent avoir intérêt à connaître, et qu'on est dans l'intention de leur opposer; elles contiennent une *élection de domicile* en l'étude d'un notaire *de l'arrondissement* où elles sont prises.

50. — *Les architectes, maçons et autres ouvriers*, qui ont exécuté des constructions ou travaux sur un immeuble immatriculé au cadastre, *conservent* le privilége stipulé à leur profit dans l'article 2103, n° 4, du Code civil par l'inscription :
1° *Du procès-verbal qui constate l'état des lieux* ;
2° *Du procès-verbal de réception des ouvrages* (13).
La seule inscription du marché conserve l'hypothèque qui en résulte, à défaut de l'accomplissement des formalités prescrites pour établir le privilége.

51. — Les transports d'hypothèques ou de droits réels sont inscrits

(12) Modification de l'art. 2,148 du Code civil.
(13) Reproduction de l'art. 2,110 du Code civil.

Digitized by Google

sous le nom du propriétaire qui a consenti l'hypothèque ou le droit cédé, et, dans le cas où l'immeuble a changé de mains, sous le nom du dernier acquéreur.

52. — Le ministre de la justice peut prescrire des modèles pour les bordereaux d'inscriptions et pour les registres sur lesquels ces bordereaux doivent être inscrits; il peut faire des réglemens d'administration publique sur la tenue des bureaux des hypothèques.

Des obligations imposées aux officiers publics pour assurer l'exécution de la formalité de l'inscription.

53. — Les officiers publics qui ont reçu les minutes des actes qui doivent être inscrits transmettent les inscriptions, au bureau du lieu de leur situation, au plus tard dans le mois de la date de ces actes.

Les inscriptions peuvent être prises même avant l'enregistrement des actes à inscrire.

54. — Il est fait mention sur les minutes, extraits ou expéditions des actes, du lieu où ils ont été inscrits. Les mentions qui sont faites sur les minutes sont visées par le receveur de l'enregistrement sur la représentation des bordereaux inscrits.

55. — Le ministre de la justice peut, par des réglemens d'administration publique, obliger les officiers publics à requérir l'inscription de tous actes reçus par eux, même de ceux non prévus par la présente loi, en exceptant toutefois les actes de dernière volonté.

Les inscriptions ordonnées par ces réglemens peuvent remplacer les publications actuelles de certaines annonces légales, si le ministre de la justice leur attribue cet effet.

De l'effet des inscriptions sur les immeubles immatriculés.

56. — Les inscriptions n'ont de rang que du jour de leur date (14). Cependant les droits d'hérédité sont conservés à la date du jour du décès de l'auteur, s'ils sont inscrits dans les six mois qui suivent ce décès. Passé ce délai, les aliénations faites par les héritiers inscrits sont valables.

57. — Les inscriptions ne sont pas soumises au renouvellement (15).

58. — Elles ne se prescrivent même à l'égard des tiers que par le tems réglé pour les droits qu'elles ont pour objet de conserver (16).

---

(14) Imitation de l'art. 2,134 du Code civil.

(15) Disposition contraire à l'art. 2,154 du Code civil.

(16) Idem 2,180 du même Code.

Digitized by Google

59. — Les créanciers d'hypothèques grevant plusieurs immeubles ont droit d'être payés de la totalité de ce qui leur est dû sur chacun de ces immeubles; mais, à l'égard des créanciers postérieurs, le montant de l'hypothèque qui les prime se répartit entre les divers immeubles affectés à la même créance, au marc le franc de la contribution foncière, ou d'après une expertise ordonnée par le tribunal.

60. — En cas d'incendie, l'hypothèque ou le privilége se convertit en un droit de même nature sur la somme représentant l'immeuble assuré.

61. — Tout créancier d'un droit réel peut s'opposer à tout fait de l'homme tendant à diminuer la valeur de l'immeuble qui lui est affecté.

Du stellionat à l'égard des immeubles immatriculés.

62. — Il y a stellionat à l'égard de ces immeubles lorsqu'un incapable cèle frauduleusement à un officier public la circonstance qui constitue son incapacité, ou lorsque, par fraude ou dans le dessein de nuire, un propriétaire diminue par son fait la valeur d'un immeuble affecté à des droits réels (17).

63. — Dans ces différens cas, le stellionat est puni des peines portées en l'article 405 du Code pénal. Cette peine est prononcée par le tribunal civil saisi de la contestation.

De l'aliénation volontaire des immeubles immatriculés au cadastre.

64. — L'acte de vente est dressé devant un notaire du choix du vendeur ou de l'acquéreur.

65. — Le notaire qui a reçu cet acte en dresse un bordereau dont il requiert l'inscription au bureau des hypothèques du lieu de la situation.

66. — A compter du jour de cette inscription, nulle aliénation ou affectation de l'immeuble qui en est l'objet ne peut être valablement inscrite du chef du vendeur.

67. — S'il n'existe aucune inscription sur l'immeuble vendu, ou si le montant des inscriptions n'est pas supérieur au prix stipulé dans l'acte inscrit, l'immeuble peut être immédiatement immatriculé sur les registres du cadastre au nom de l'acquéreur.

---

(17) Extension de l'art. 2,059 du Code civil.

Digitized by Google

68. — Le notaire qui requiert l'immatricule remet au conservateur du cadastre un borderau de la mutation qu'il s'agit d'opérer.

69. — Si l'immatricule doit constater des divisions de parcelles, le bordereau doit être signé par le notaire de chaque partie qui doit prendre part aux divisions à opérer.

70. — Le conservateur du cadastre opère l'immatricule sur le vu de ce bordereau, et il délivre, au nom des nouveaux propriétaires, de nouveaux titres de propriétés conformes aux articles 29 à 31 de la présente loi.

71. — Lorsque les parcelles qui font l'objet de la mutation n'ont pas changé de figures, si les titres du dernier propriétaire lui sont représentés, le conservateur du cadastre y substitue les noms du nouveau titulaire.

72. — Dans la huitaine de l'immatricule, le notaire qui l'a requise dresse, sous sa responsabilité, un certificat des charges sous lesquelles l'immeuble est acquis au nouveau propriétaire, et il en requiert l'inscription sous le nom de ce dernier.

73. — Il fait radier les inscriptions énoncées dans ce certificat en tant qu'elles ont cessé de frapper le précédent propriétaire.

74. — Dans le même délai, si des parcelles grevées d'inscriptions ont été divisées, il requiert qu'il soit fait mention de cette division au bureau des hypothèques, sous le nom du précédent propriétaire.

75. — Pendant la huitaine accordée pour l'accomplissement des formalités prescrites par les articles 72 à 74, il ne peut être requis aucune inscription sur les immeubles qui en font l'objet, du chef du précédent ou du nouveau propriétaire.

76. — Si, après l'immatricule au cadastre, les créanciers inscrits ne sont pas prêts à recevoir, le prix peut être déposé par le notaire de l'acquéreur à la caisse des consignations.

77. — Les dépôts de ces prix produisent un intérêt de quatre pour cent. Mais à l'expiration de l'année de chaque dépôt, le ministre des finances peut en convertir le montant en inscriptions de rentes trois ou cinq pour cent, en se conformant aux dispositions de l'article 12 de la présente loi.

78. — La fixation de l'intérêt des prix d'immeubles consignés peut être modifiée chaque année dans la loi de finance.

79. — Si le montant des inscriptions existantes sur un immeuble immatriculé est supérieur au prix de la vente qui en a été consentie, le notaire qui a reçu l'acte de vente en requiert l'inscription au bureau des hypothèques, conformément à ce qui est prescrit par les articles 65 et 66.

Digitized by Google

80. — Il fait notifier aux créanciers inscrits :

1° Un extrait de l'acte de vente contenant, outre les indications exprimées en l'article 35, la désignation *du prix et des charges faisant partie du prix, ou l'évaluation de la chose si elle a été donnée.*

2° Copie de la mention de l'inscription de la vente.

3° Un état faisant sommmairement connaître à chaque créancier l'ordre dans lequel il est inscrit et les charges qui grèvent l'immeuble (18).

81. — Après cette notification, tout créancier inscrit peut requérir la mise de l'immeuble aux enchères en remplissant les formalités *prescrites par l'article* 2185 *du Code civil* (19).

82. — S'il n'y a pas de surenchère, l'immeuble est immatriculé sous le nom de l'acquéreur dont le contrat a été notifié (20).

83. — Dans ce cas, le notaire qui a fait faire les notifications se conforme aux articles 68 à 77, pour tout ce qui est relatif à l'immatricule et à ses suites.

84. — S'il y a surenchère, on procède ainsi qu'il est prescrit par les articles 107 à 110.

85. — L'acquéreur d'un immeuble non immatriculé sur les registres du cadastre peut faire exécuter en même temps les notifications prescrites par l'article 2083 du Code civil, et les formalités de purge prescrites par les articles 16 et suivans de la présente loi.

86. — Toutes les fois qu'en recevant un acte relatif à un immeuble immatriculé, un notaire trouve deux ou plusieurs parcelles contiguës, immatriculées et appartenant au même propriétaire, qui sont libres de charges hypothécaires ou droits réels, il requiert le conservateur du cadastre d'opérer la réunion de ces parcelles sur les plans et sur les registres du cadastre.

87. — Toutes les fois qu'il y a lieu à constater une division de parcelles sur le terrain, le conservateur du cadastre fait dresser un bulletin constatant la mutation par lui opérée avec désignation précise des points du passage des lignes de division, et des lieux où il a fait planter des bornes.

Ce bulletin est communiqué aux parties intéressées, qui sont admises

(18) Imitation de l'art. 2183 du Code civil.

(19) Idem 2185 du même Code.

(20) Idem 2186 du même Code.

Digitized by Google

à en contester le contenu dans la quinzaine ; passé ce délai, la mutation est opérée définitivement conformément au bulletin non contesté.

88. — La communication prescrite par le précédent article est valablement faite, pour les parties, aux notaires qui, en exécution de l'article 69, ont signé le bordereau de réquisition de l'immatricule des parcelles divisées.

89. — S'il survient des contestations sur le mode de division, on procède comme il est dit à l'article 27.

90. — Lorsqu'un immeuble est libre de toutes charges hypothécaires, le propriétaire peut requérir qu'il en soit fait mention sur son titre par ces mots : *Libre de toutes charges hypothécaires.*

L'effet de cette mention est de faire obstacle à ce que le propriétaire ne puisse, avant de l'avoir fait rayer, consentir sur l'*immeuble libre* aucun droit réel autre que celui de pleine propriété.

91. — *L'immeuble libre* peut être vendu sans autre forme que l'immatricule au cadastre.

Le notaire qui a concouru à la vente d'un immeuble libre requiert, dans le mois, l'inscription de cette vente au bureau des hypothèques de la situation.

Des mutations par suite de décès.

92. — Dans le cas de mutation, par suite de décès, d'un immeuble immatriculé sur les registres du cadastre, la nouvelle immatricule au nom de l'héritier a lieu sur le vu d'un bordereau de propriété dressé par le notaire qui requiert cette immatricule.

Les dispositions contenues dans les articles 68 à 75 et 86 à 89 de la présente loi, relatives à la forme de l'immatricule et à ses suites, sont applicables au cas de mutation, par suite de décès, d'un immeuble immatriculé.

De la vente forcée des immeubles immatriculés.

93. — Tout créancier porteur d'un titre exigible et non contesté peut requérir la vente forcée d'un immeuble immatriculé au cadastre.

94. — Sur la demande qui lui en est faite, le tribunal civil du lieu de la situation commet un notaire, qu'il charge de procéder à la vente dudit immeuble dans un délai déterminé.

95. — A partir du jour de l'inscription de ce jugement au bureau des hypothèques de la situation, il ne peut être pris aucune inscrip-

Digitized by Google

tion sur l'immeuble mis en vente. Les fruits de cet immeuble appartiennent aux créanciers inscrits (21).

96. — Il est dressé acte provisoire du prix moyennant lequel l'immeuble est d'abord vendu à l'amiable par le notaire commis.

97. — Un mois au moins avant l'adjudication définitive, le notaire commis fait aux créanciers inscrits les notifications prescrites par l'article 79 de la présente loi; il fait afficher partout où il le juge convenable, et publier dans l'un des journaux du département, un extrait de l'acte de vente provisoire qui a été réalisé devant lui.

98. — Il indique, dans ces notifications affiches et publications, le jour où il sera procédé à l'adjudication définitive des biens mis en vente.

99. — Avant le jour indiqué, toute personne peut faire déposer entre les mains du notaire désigné une soumission cachetée, certifiée par un notaire, contenant promesse de porter l'immeuble à un prix supérieur à celui de la vente provisoire.

100. — Au jour fixé par l'adjudication, il est passé contrat définitif au nom du plus offrant.

101. — Le notaire qui a procédé à l'adjudication se conforme aux dispositions des articles 68 à 77, pour tout ce qui est relatif à l'immatricule de l'immeuble au nom du nouveau propriétaire, au dépôt du prix et aux suites de ce dépôt.

De la surenchère sur vente volontaire ou forcée.

102. — Les créanciers inscrits sur un immeuble immatriculé au cadastre antérieurement à un bail de plus de deux ans, peuvent surenchérir le prix de ce bail, en même tems que l'immeuble lui-même.

103. — Dans ce cas, les enchères portent d'abord sur le prix du bail et ensuite sur le prix de l'immeuble.

104. — Il y a un intervalle d'un mois entre l'adjudication du bail et celle de l'immeuble, sans nouvelles affiches ni publications.

105. — Nul n'est admis à enchérir sur le prix d'un bail avant d'avoir consigné d'avance deux ans de loyer ou fermage.

106. — L'adjudicataire sera, pendant tout le cours du bail, en avance de deux ans de loyer ou fermage.

---

(21) Imitation des art. 688 à 692 du Code de procédure civile.

Digitized by Google

107. — En cas de surenchère sur aliénation volontaire, le jugement qui admet la surenchère commet un notaire pour recevoir les enchères dans un délai déterminé.

108. — Le notaire commis fait afficher partout où il le juge convenable, et il publie dans l'un des journaux du département un extrait de l'acte de vente sur lequel porte la surenchère.

109. — Il indique dans ces affiches et publications le jour où il sera procédé à l'adjudication définitive des biens mis en vente.

110. — Les enchères, l'adjudication et ses suites sont réglées par les articles 99 à 102 de la présente loi.

De l'ordre.

111. — Si dans le mois de l'immatricule d'un immeuble les créanciers ne se sont pas entendus sur la distribution du prix entre eux, le notaire qui a fait procéder à l'immatricule de l'immeuble dresse un état d'ordre et de distribution provisoire, d'après les titres qui lui ont été produits, il donne son avis sur les difficultés qui se sont élevées devant lui, et il renvoie les parties devant le tribunal civil du lieu de la situation qui statue sur le tout.

112. — En vertu du jugement qui intervient, le même notaire dresse l'état d'ordre définitif, et délivre les bordereaux de collocation aux ayant-droit; il fait ensuite radier les inscriptions des créanciers qui ne sont pas venus en ordre utile et celles des créanciers qui ont été payés par suite de leur collocation.

Des certificats à délivrer par les conservateurs des hypothèques et par les conservateurs du cadastre.

113. — Les inscriptions existant aux bureaux des conservateurs des hypothèques sont essentiellement publiques.

114. — Les extraits, états, certificats ou copies, qu'ils sont tenus de délivrer à l'égard des immeubles immatriculés, doivent être conformes aux intentions clairement expliquées par les requérans dans leurs demandes.

115. — En conséquence, les conservateurs des hypothèques ne peuvent refuser, soit des états généraux des inscriptions prises dans leur arrondissement sur un ou plusieurs individus désignés, soit des états d'inscriptions, partiels, supplémentaires ou d'une époque à une autre, soit des copies d'inscriptions spéciales sur un individu ou sur un immeuble désigné

Digitized by Google

116. — A défaut de désignation précise par les requérans, les états doivent comprendre toutes les inscriptions grevant les individus sur lesquels ils sont requis.

117. — Les conservateurs du cadastre délivrent également à tout requérant copie ou extrait de tout ce qui est sur leurs plans et sur leurs registres.

Du salaire des conservateurs.

118. — Le salaire des conservateurs des hypothèques pour toute inscription faite sur leur registre est de 1 fr.

119. — Ils ont en outre droit pour chaque reconnaissance des dépôts des bordereaux à 25 c.

120. — Les certificats qu'ils délivrent leur sont payés par rôle à raison de 1 fr.

121. — Chaque extrait d'inscription, ou certificat qu'il n'en existe aucune, est rétribué à raison de 1 fr.

122. — Les conservateurs du cadastre ont droit aux émolumens suivans.

Pour un procès-verbal de bornage, par parcelle, 2 fr.

Pour chaque borne fournie et placée, 1 fr.

Pour chaque borne placée et non fournie, 50 c.

Pour le plan d'une parcelle non cadastrée, ou pour la division d'une parcelle cadastrée, 75 c. par parcelle, et 2 fr. 50 c. par hectare.

Pour l'immatricule d'une parcelle sur les plans du cadastre sans transport sur le terrain, 25 c.

123. — Les copies de procès-verbaux d'expertise qui restent déposés à la conservation du cadastre sont délivrées à raison de 1 fr. 50 c. par rôle.

124. — Une ordonnance royale fixera le prix des plans et copies de plans pour les communes cadastrées, et le prix des titres nouveaux à délivrer aux propriétaires qui requerront l'immatricule de leur immeuble sur les registres du cadastre.

De la responsabilité des officiers publics à l'égard des formalités prescrites par la présente loi.

125. — Tout officier public qui aura omis de remplir l'une des formalités prescrites par la présente loi, sera responsable, vis-à-vis de qui de droit, du défaut d'accomplissement de ladite formalité; il sera en outre passible d'une amende de 200 fr., qui sera perçue à la diligence du receveur de l'enregistrement.

Digitized by Google

Dispositions générales.

126. — Lorsqu'il s'agira de remplir les formalités relatives à une immatricule et à la première vente qui suivra cette immatricule, au nom d'un propriétaire maintenant imposé à moins de six francs de contribution foncière, les actes et significations relatifs à ces formalités seront exempts de tous droits de timbre, de greffe ou d'expédition; ils seront enregistrés gratis;

Il ne sera dû aucun honoraire aux notaires, avoués, greffiers, conservateurs des hypothèques ou du cadastre;

Les huissiers ne seront taxés que pour leurs frais de déplacement, et seulement comme en matière criminelle;

Il n'y aura pas lieu à faire des insertions dans les journaux du département, à moins qu'il ne s'agisse d'une vente forcée.

127. — Lorsqu'il s'agira de remplir les formalités indiquées dans l'article précédent au nom d'un propriétaire imposé à plus de 200 fr. de contribution foncière, les droits d'enregistrement, de greffe et d'expédition seront doubles de ceux actuels.

Il en sera de même des émolumens des notaires, avoués, greffiers, conservateurs des hypothèques ou du cadastre et des huissiers.

128. — Il sera fait mention dans les actes et significations dont s'agit dans les articles 125 et 126, du certificat qui sera délivré par le conservateur du cadastre du lieu de la situation, constatant que le propriétaire au nom duquel on agira est imposé à telle somme de contribution foncière.

129. — Les diverses significations ordonnées par la présente loi pourront être faites dans la forme ci-après:

Le notaire chargé de faire opérer une signification, ou la partie elle-même, remet l'original et la copie au directeur de la poste de sa résidence, qui lui en donne un reçu et fait parvenir le tout au lieu de destination.

Le porteur de la signification indique sur l'original et sur la copie si c'est à la partie, ou à l'un de ses parens ou serviteurs trouvé au domicile, indiqué qu'il a remis la copie.

S'il n'y a personne au domicile, il remet à un voisin un bulletin par lequel le destinataire est invité à retirer de la poste une signification qui le concerne. Lorsque celui-ci retire cette signification, il émarge un registre tenu à cet effet.

L'original rempli, comme il est dit ci-dessus, est transmis par la voie de la poste au directeur du lieu de départ, qui le remet au requérant, en échange du reçu dont il est porteur.

Digitized by Google

130.— Les transmissions de bordereaux à inscrire peuvent s'opérer de la manière prescrite par l'article précédent, sauf toutefois que l'original du bordereau transmis n'est retourné à la personne qui en a requis l'inscription qu'après que le conservateur y a fait mention de l'inscription par lui opérée sur ses registres.

131. — Les significations d'actes et transmissions de bordereaux sont taxées d'un droit fixe de trente centimes pour chaque copie, sans préjudice du droit d'aller et retour qui reste fixé comme pour les lettres ordinaires.

132. — Les dispositions des lois actuelles auxquelles il n'est pas dérogé par la présente continueront de recevoir leur exécution.

Digitized by Google

SCIENCES.

RECHERCHES CHIMIQUES SUR LES ATOMES.

Lorsque l'on considère combien le mouvement des diverses sciences est aujourd'hui rapide et varié, il est aisé de juger que la prétention de cette Revue ne saurait être de vouloir signaler et apprécier tous les enrichissemens de détail qui se produisent mensuellement dans chacune des branches de la connaissance humaine. D'abord l'espace qui serait nécessaire pour soutenir une telle entreprise dépasserait de beaucoup les justes limites imposées à un recueil de cette nature; et ensuite, lors même que nous aurions vaincu cette difficulté, il nous en viendrait une autre bien plus essentielle et bien plus grave de la part du public lui-même; car le volume ne trouverait qu'un bien petit nombre de lecteurs capables de le comprendre dans son entier et sans morcellement. En effet, bien que l'étude des sciences soit devenue, surtout à Paris, une coutume assez familière aux jeunes gens, il se rencontre cependant bien peu de personnes auxquelles leurs ressources d'intelligence ou de loisir puissent permettre de continuer à suivre les progrès de plusieurs sciences simultanément. Ceux pour qui les sciences ont le plus d'attrait se consacrent d'une manière à peu près exclusive à une seule branche, et cherchent à se tenir au courant des travaux et des nouvelles qui s'y rapportent: les nombreux journaux voués aux diverses spécialités scientifiques, tant en France qu'à l'étranger, répondent à ce besoin de connaissances détaillées et positives,

Digitized by Google

qu'aucune autre sorte de publication ne saurait pleinement et dignement satisfaire. Mais les hommes qui continuent à demeurer ainsi dans l'intimité de la science ne forment qu'une bien faible minorité; la plupart, lorsque la saison des écoles est passée, regardent leur instruction comme achevée, et se lancent en avant dans la vie avec le bagage de science qu'ils ont acquis; emportés par la préoccupation des affaires, ou séduits par la nonchalance du foyer domestique, et bien souvent aussi isolés et gênés par l'exil de la province, ils abandonnent la science, qui continue loin d'eux à se développer et à grandir; il arrive donc qu'ils sont promptement dépassés, et qu'au lieu de jouir noblement de la maturité de leur âge, ils sont réduits à décliner prématurément, et à demeurer en arrière des jeunes gens sortis après eux des écoles et riches de la richesse nouvelle des idées. Bien des hommes, formés aux plus savantes leçons et distingués à plus d'un titre, s'étonneraient peut-être et écouteraient avec surprise, s'ils venaient à entendre les enseignemens nouveaux qui remplissent aujourd'hui ces mêmes cours où ils s'asseyaient eux-mêmes il y a moins de vingt ans. Les travaux de Young n'ont-ils pas déplacé la physique de Newton, et ceux de Berzélius la chimie de Berthollet? Les recherches de Geoffroy n'ont-elles pas ouvert une carrière nouvelle à la zoologie? et les observations d'Herschell ne sont-elles pas venues animer d'un mouvement tout nouveau cette astronomie des étoiles si longtemps immobile? Et combien de changemens analogues ne pourrait-on pas compter dans le reste des sciences, si l'on remontait seulement au commencement de notre siècle? Ces changemens cependant ne se font point en général d'une manière brusque et instantanée: une expérience en complette une autre; un mémoire s'ajoute à un mémoire; les élémens s'assemblent à petit bruit, et la conséquence philosophique en jaillit comme d'elle-même: mais elle demeure dans l'esprit de ceux qui ont connu les idées de détail dont elle est née, et nul organe public ne l'enseigne à ceux qui demeurent hors du domaine sacré de la science. Cette fonction d'une revue générale et toute philosophique des diverses

Digitized by Google

sciences est celle que nous avons à cœur de remplir, parce qu'elle nous semble une des fonctions les plus utiles auxquelles ce recueil puisse servir.

C'est dans ce but que nous avons cherché à donner au compte-rendu des séances de l'Académie des Sciences une couleur de plus en plus sévère et une exactitude de plus en plus rigoureuse. Cette section de l'Institut est celle dont l'importance est le plus universellement et le plus profondément sentie du public; cela tient évidemment à ce que, dans notre anarchie intellectuelle, cette assemblée est la seule qui ait la puissance de garder au-dedans quelque autorité, et de conférer au-dehors quelque garantie : les critiques qu'ici, comme sur tant d'autres points de notre organisation sociale, il serait si facile de faire, n'empêchent pas d'établir que cette institution constitue parmi nous un véritable tribunal des sciences; ce n'est plus, comme dans l'institution primitive de Louis XIV, un centre actif de production, c'est une magistrature qui surveille les travaux qui aujourd'hui s'accomplissent de toutes mains. Si les séances de la chambre des députés sont une image du mouvement politique, les séances de l'Académie des Sciences en sont une du mouvement scientifique. On doit donc s'y tenir attentif, mais sans oublier cependant que les savans comme les orateurs ne font qu'apporter des matériaux, et qu'il faut savoir les coordonner pour en voir sortir la lumière. L'analyse des mémoires présentés à l'Institut ne répond donc qu'à une partie de la tâche que nous nous proposons; et, comme on a sans doute pu le sentir d'après l'esprit qui a dicté plusieurs articles insérés déjà dans ce recueil, il nous reste encore à recueillir les théories nouvelles, à résumer la philosophie des idées générales, et à faire connaître les modifications principales qu'éprouvent les sciences. C'est là, sous le rapport scientifique, la voie que nous ouvrons devant nous, et dans laquelle nous nous efforcerons de marcher comme il convient.

L'article que nous publions dans ce numéro renferme l'analyse des idées nouvelles émises par M. Gaudin sur la structure intime des molécules des corps composés. Ces idées, qui forment la

Digitized by Google

base d'un travail fort étendu que M. Gaudin se propose de publier ultérieurement, ne sont encore connues du public que par le rapport extrêmement favorable que MM. Gay-Lussac et Becquerel en ont fait à l'Académie, qui les avait chargés de ce soin. Ce rapport étant rédigé avec une grande lucidité et rempli de considérations d'un ordre fort élevé, nous avons pensé qu'il serait intéressant d'en placer une partie en tête de l'article dans lequel M. Gaudin a cherché à résumer ses idées théoriques d'une manière plus précise et plus complète.

RECHERCHES SUR LES ATOMES.

RAPPORT DE M. BECQUEREL.

Depuis long-tems on a essayé de remonter aux dernières particules des corps, dans l'espoir de découvrir quelques-unes de leurs propriétés physiques; mais les faits manquaient alors pour qu'on pût former une théorie capable de soutenir un examen tant soit peu sévère.

Descartes, à qui son imagination ne permettait pas toujours d'attendre l'expérience pour vérifier ses conjectures, considérait les corps qui nous environnent comme composés de petites parties, variées en grosseur et en figures, et séparées par des intervalles remplis de matière éthérée, par l'intermédiaire de laquelle l'action de la lumière se transmettait. Il admettait que les dernières particules de l'eau étaient longues, unies et glissantes, comme de petites aiguilles, tandis que celles des autres corps avaient des figures irrégulières et inégales qui leur permettaient de s'accrocher ensemble, comme le font les branches des arbrisseaux dans une haie. Il supposait en outre qu'elles n'étaient pas indivisibles comme les atomes; ce qui tendrait à faire croire qu'il avait déjà, des molécules, l'idée que nous y attachons actuelle-

Digitized by Google

ment ; et cependant l'étude de la cristallographie était alors inconnue.

Plus de cinquante ans après, Swédenborg, dans son *Prodromus principiorum rerum naturalium*, essaya d'expliquer la formation des cristaux, en groupant symétriquement, les uns à côté des autres, des atomes sphériques. Plusieurs autres philosophes ont également fait des tentatives infructueuses pour arriver au même but.

Haüy a suivi une autre direction : il a pris pour molécule élémentaire ou intégrante (comme il l'appelle) le solide le plus simple que donne le clivage ; et, au moyen de décroissemens sur les angles ou sur les côtés des cristaux qu'il prend pour formes primitives, il parvient à expliquer d'une manière assez satisfaisante la formation des cristaux secondaires et toutes leurs modifications. Quand le cristal n'est pas clivable, il détermine, par des considérations théoriques et par le calcul, le noyau primitif et la molécule intégrante.

Le docteur Wollaston, en 1813, a publié dans les Transactions Philosophiques un mémoire sur les particules élémentaires de certains cristaux, dans lequel il combat une partie de la théorie de Haüy. Il considère d'abord l'octaèdre régulier, et dit qu'en adoptant pour molécule le même solide, ou le tétraèdre régulier, l'espace vide est un tétraèdre ou un octaèdre ; et qu'alors l'équilibre est peu stable, puisque le contact mutuel des molécules adjacentes n'a lieu que sur leurs bords. Pour lever cette difficulté, Wollaston suppose que les molécules élémentaires sont des sphères parfaites, auxquelles leur attraction mutuelle fait prendre une position telle, qu'elle les rapproche le plus possible les unes des autres. Il explique de la même manière la formation du rhomboïde aigu, ainsi que les clivages que l'on observe dans ces trois formes.

Il passe ensuite à l'examen des formes que l'on peut obtenir par l'union d'autres solides qui se rapprochent le plus de la sphère, c'est-à-dire de sphéroïdes. En supposant que l'axe des

Digitized by Google

sphéroïdes élémentaires soit la plus courte dimension, et que le groupement s'effectue de la même manière que celui des sphères, on obtient des rhomboïdes plus ou moins obtus. Ainsi, suivant Wollaston, le carbonate de chaux aurait pour molécules élémentaires des sphéroïdes aplatis.

Si, au contraire, les sphéroïdes élémentaires sont oblongs, au lieu d'être aplatis, leurs centres seront plus rapprochés lorsque leurs axes seront parallèles, et leur plus court diamètre sera dans le même plan. Le solide ainsi formé est susceptible de se cliver en plaques, à angles droits avec les axes; ces plaques se diviseront en prismes de trois ou six côtés, ayant leurs angles égaux, comme dans le phosphate de chaux.

Cette théorie, comme celles du même genre qui ne reposent pas sur la composition atomique des corps, ne saurait arriver au but qu'elle se propose; et M. Ampère l'a parfaitement compris. La découverte de l'un de vos commissaires (1), sur les proportions simples que l'on observe entre les volumes d'un gaz composé et ceux des gaz composans, lui a fait naître l'idée d'une théorie qui est plus en harmonie avec l'état de nos connaissances.

On admet généralement que les dernières particules des corps, les atomes, sont tenues par des forces attractives et répulsives, à des distances infiniment grandes relativement à leurs dimensions; dès lors, leurs formes ne peuvent avoir aucune influence sur les propriétés physiques de ces corps, qui doivent dépendre en grande partie du nombre et du groupement des atomes. M. Ampère part en conséquence de ce principe que les atomes enferment entre eux un espace incomparablement plus grand que leur volume; cet espace, pour exister, doit posséder nécessairement trois dimensions, ce qui exige qu'une molécule, qui est formée de la réunion de plusieurs atomes, renferme au moins

(1) M. Gay-Lussac.

Digitized by Google

quatre de ceux-ci. L'intersection des divers plans qui passent par trois de ces atomes, en laissant d'un seul côté tous les autres, donne naissance à des polyèdres qui représentent la molécule intégrante.

Pour arriver à la détermination de ces formes polyédriques, il emploie le clivage et les rapports qui existent entre les composans, et s'appuie, en outre, sur l'hypothèse que dans les gaz, soit simples, soit composés, le nombre des molécules est proportionnel au volume du gaz. Cela admis, il suffit de connaître les volumes, à l'état de gaz, d'un composé et de ses parties constituantes, pour savoir combien une molécule de ce composé contient de molécules ou de portions de molécule de ses composans. Par exemple: un volume de gaz nitreux est composé d'un demi-volume d'oxygène et d'un demi-volume de gaz azote; donc, une molécule de gaz nitreux sera formée d'une demi-molécule d'oxygène et d'une demi-molécule d'azote. Mais comme les atomes sont indivisibles, pour éviter d'avoir des demi-atomes dans les molécules des corps composés, il suppose que celles des gaz simples, tels que l'oxygène, l'hydrogène, l'azote et le chlore, sont composées d'un nombre pair d'atomes, suffisant pour que toutes les combinaisons connues satisfassent à cette condition. Le nombre quatre lui a paru suffisant.

En partant de là, il montre comment le tetraèdre, l'octaèdre, le parallélipipède, le prisme hexaèdre et le prisme rhomboïdal peuvent être formés avec quatre, six, huit, douze et quatorze atomes. Il combine ensuite entre elles ces diverses formes, pour avoir des molécules composées. L'octaèdre réuni d'une certaine manière avec le tétraèdre donne un hexadécaèdre, formé de quatre faces triangulaires équilatérales et douze isoscèles. Deux octaèdres réunis au prisme hexaèdre peuvent se joindre à deux tétraèdres formant un cube, et donner un polyèdre à vingt sommets, composé de trente faces, etc., etc. En continuant ce genre de combinaisons, M. Ampère est parvenu à obtenir, pour formes primitives des molécules, des polyèdres de cinquante-

Digitized by Google

quatre, soixante-six, quatre-vingts faces, etc., qui représentent les divers arrangemens des atomes dans les corps.

Suivant cette manière ingénieuse d'interpréter la composition des corps inorganiques, une combinaison entre deux corps n'est possible qu'autant que leurs molécules en se réunissant donnent un polyèdre. M. Ampère s'appuie également sur la forme des molécules, pour expliquer les propriétés chimiques de quelques composés. Ainsi, on peut prévoir, suivant lui, quels sont les gaz que l'eau ne peut absorber qu'en très-petite quantité, par la simple interposition de quelques-unes de leurs particules entre celles de l'eau, et quels sont les rapports des quantités d'acide, de base, et même d'eau de cristallisation, qui doivent se trouver dans les sels acides. M. Ampère a trouvé par sa théorie que la plupart des sulfates sursaturés doivent, conformément à l'expérience, contenir trois fois plus de base que les sulfates neutres; que, dans les sulfates acides, la quantité d'acide sulfurique est double de celle qui se trouve dans les sulfates neutres; que la quantité d'eau contenue dans l'acide nitrique est à peu près celle que Wollaston a déterminée par expérience; enfin, que le sel ammoniac devait avoir pour forme représentative un dodécaèdre rhomboïdal qui appartient au système cristallin de ce sel.

L'accord qui règne souvent entre les résultats théoriques de M. Ampère et ceux de l'expérience doit exciter le plus vif intérêt.

M. Gaudin, l'auteur des Mémoires dont nous rendons compte, frappé des belles conceptions de M. Ampère sur la structure des corps inorganiques, a conçu le projet, en partant de quelques-uns de ses principes, et en s'appuyant sur d'autres qui lui sont propres, d'expliquer la plupart des propriétés physiques des corps. Les formes qu'il adopte pour leurs molécules sont, en général, plus simples que celles indiquées par notre collègue: comme lui, il pense que les corps simples, l'oxygène, l'azote, l'hydrogène, etc., ont des molécules constitutives composées elles-mêmes de plusieurs atomes; mais, au lieu d'en prendre au

Digitized by Google

moins quatre, il montre que le nombre doit satisfaire à deux conditions : 1° aux résultats de l'analyse de tous les composés dans lesquels ces corps se trouvent ; 2° à la loi de symétrie qui préside à tous leurs groupemens. C'est là la partie intéressante du travail de M. Gaudin.

Voici maintenant comment il raisonne : Un volume ou une partie de chlore, en se combinant avec un volume ou une particule d'hydrogène, donne deux volumes ou deux particules de gaz acide hydrochlorique ; cette combinaison ne peut s'effectuer, (puisque les atomes ne sont pas divisibles) qu'autant que les particules le sont ; de là résulte la nécessité de prendre deux atomes pour la molécule du chlore, et deux atomes pour celle de l'hydrogène.

De même un volume de gaz oxygène, en se combinant avec deux volumes de gaz hydrogène, donne deux volumes de vapeur d'eau ; il faut alors que chaque particule d'oxygène s'approprie deux particules d'hydrogène ; il y aura donc trois particules dans chaque particule d'eau, ce qui exige que la particule d'oxygène soit biatomique (1). Il examine ensuite la combinaison de l'azote avec l'hydrogène, la composition du protoxide d'azote, celles de l'alcool et de l'éther sulfurique, et il est conduit à la conséquence que les combinaisons s'effectuent par des particules qui sont divisibles.

Une molécule de chlore.....		combinée avec
Une molécule d'hydrogène.....		donne
Deux molécules de gaz hydrochlorique...		
Une molécule de gaz oxygène.....		combinée avec
Deux molécules d'hydrogène.....		donne
Deux molécules de vapeur d'eau.....		
Une molécule de gaz azote.....		combinée avec
Trois molécules de gaz hydrogène.....		donne
Deux molécules de gaz ammoniac.....		

(1) Molécule monatomique, biatomique, triatomique, signifie molécule contenant un seul atome, deux atomes, trois atomes, etc.

Digitized by Google

En suivant la même marche, il fait voir que les molécules d'azote, de vapeur de brôme, et d'iode, sont biatomiques au moins, comme celle de chlore; celle de mercure, monatomique, etc. Le phosphore, à l'état de vapeur, est tétratomique au moins, et le soufre, hexatomique.

Ces premiers résultats obtenus, il passe à la détermination du poids des atomes suivant la méthode connue, mais en s'appuyant particulièrement sur la composition moléculaire qu'il donne.

Les molécules d'oxygène, d'hydrogène, d'azote, de chlore, de vapeur de brôme et d'iode étant biatomiques, le poids de leurs atomes est le même que celui qui est donné par les méthodes ordinaires, attendu que leur poids atomique relatif ne peut manquer d'être dans le même rapport que leur poids biatomique relatif; mais il n'en est plus de même pour le poids atomique des corps dont les molécules sont monatomiques.

Suivant M. Gaudin, le poids de l'atome du bore est de 0.665 (celui de l'oxygène étant 1), au lieu de 1.36204 que trouve M. Berzélius, et qui est une valeur double; il conclut de là que la particule que ce grand chimiste regarde comme un atome n'en est pas un, puisqu'elle est divisible en deux parties.

Il trouve que le poids atomique du silicium est 1.86874, au lieu de 2.77312 que donne M. Berzélius.

On sait que ce poids est encore un point de controverse entre les chimistes; celui donné par M. Gaudin est le double du nombre adopté par M. Dumas, comme il est les deux tiers de celui de M. Berzélius.

Il soupçonne pour l'argent, le colombium et le tungstène, des poids atomiques moitié moindres que ceux qu'on leur assigne ordinairement; quant aux poids des autres corps simples, ils sont les mêmes que ceux donnés par M. Berzélius.

Dans la deuxième partie de son travail, M. Gaudin s'occupe du groupement des atomes, et des causes les plus intimes des formes cristallines.

Digitized by Google

Il déclare d'abord qu'il lui a été impossible de construire des cubes et des tétraèdres, avec deux, trois, cinq, six ou neuf atomes, en tenant compte de la nature diverse des atomes, et en observant la loi de symétrie dans leur arrangement; ces nombres d'atomes représentent cependant les molécules des chlorures, des sulfures, des carbonates, des sulfates, des nitrates, etc.

Ayant observé qu'une molécule d'oxi-sel ne renfermait généralement qu'un atome de métal, deux atomes de radical, et quatre ou six atomes d'oxygène, il imagina qu'il était nécessaire que l'atome unique occupât le centre du solide inconnu, les atomes du radical étant à égale distance de l'atome central, tandis que les atomes d'oxygène se grouperaient autour, tout en conservant une relation avec chacun des atomes du radical. Il en déduit ainsi une double pyramide de quatre ou six côtés, qui est pour lui le type des molécules les plus régulières. Ainsi donc, les atomes se mettent en commun quand ils se groupent; les seules causes qui président à leur arrangement sont la symétrie et l'affinité, ou, plus exactement, l'équilibre des forces nombreuses qui les sollicitent. Il y a combinaison, suivant lui, lorsque les molécules se pénètrent, c'est-à-dire quand leurs atomes se mêlent pour former de nouvelles molécules; et cristallisation, lorsqu'il s'agit seulement d'une juxta-position effectuée en vertu de leur gravitation réciproque.

Il considère des molécules qui contiennent depuis 1 jusqu'à 193 atomes.

Il cherche à démontrer qu'un nombre pair d'atomes groupés autour d'un atome central forme un système stable, tandis que les nombres impairs autres que 3 le rendent instable.

Pour s'éclairer sur la structure des corps, il interroge leur état gazeux et leur état cristallin : dans le premier cas, la loi simple à laquelle est soumise la distance des molécules permet de déterminer le nombre d'atomes que chacune d'elles renferme; dans le second, le polyèdre a nécessairement des relations avec la forme primitive des molécules déduite de l'expérience.

Il passe successivement en revue les corps volatils les mieux

Digitized by Google

analysés, l'eau, l'hydrogène sulfuré, l'acide sulfureux, l'acide carbonique, et le sulfure de carbone; pour lui, les molécules de ces combinaisons sont triatomiques, et des lignes droites dont l'atome le plus électro-positif occupe le milieu.

La molécule de l'hydrogène proto-carboné est un atome du troisième ordre entouré de quatre atomes du cinquième; celle de l'hydrogène deuto-carboné est un octaèdre non centré.

L'alcool, l'éther sulfurique, la naphtaline, l'essence de térébenthine, etc., dont la composition atomique est bien connue, donnent des groupemens très-symétriques. Cet accord entre les résultats de l'analyse, et ceux provenant d'une théorie qui repose sur des lois de symétrie dont la nature nous offre tant d'exemples, est digne de remarque.

Après avoir déterminé la molécule primitive dans un assez grand nombre de corps, il passe à la cristallisation, c'est-à-dire au groupement d'un certain nombre de molécules pour former des cristaux.

Il distingue trois molécules fondamentales qui ont chacune leur système de cristallisation, savoir : la forme bi-pyramidale, la forme prismatique, et la forme cubique.

Le système cristallin correspondant aux molécules bi-pyramidales comprend les octaèdres à base carrée, les dodécaèdres rhomboïdaux, et les rhomboèdres de clivage; ceux auxquels donnent lieu les molécules prismatiques et cubiques sont respectivement les systèmes prismatique et cubique de clivage.

Les considérations précédentes ne suffisent pas encore pour former des cristaux; par exemple, une molécule de proto-carbonate ne renferme que cinq atomes, et cependant la plupart des carbonates cristallisent en rhomboèdres, solides dérivant d'une double pyramide hexaèdre, qui ne peut contenir moins de huit atomes. Pour lever cette difficulté, il admet que les molécules sont réunies deux à deux par voie de combinaison; c'est, selon lui, l'absence ou la présence de cette duplication qui détermine chacune des deux formes inhérentes au carbonate de chaux.

Nous ne suivrons pas M. Gaudin dans ses recherches théo-

Digitized by Google

riques pour déterminer les formes des molécules et leur mode de groupement dans les borates, les sulfures, les oxides, les acides, les silicates, et dans un certain nombre de minéraux ; notre but a été seulement d'exposer les principes qui lui ont servi de point de départ dans sa théorie de la cristallisation.

RÉSUMÉ DE LA THÉORIE ATOMIQUE DE M. GAUDIN.

Pour peu que l'on envisage l'état de nos connaissances en chimie, on ne manquera pas d'être frappé du degré de perfection auquel est déjà parvenue cette science, qui, il y a à peine un demi-siècle, était encore au berceau. Chaque jour il en surgit des faits nombreux, et son domaine s'agrandit au point qu'il est devenu nécessaire d'en faire deux sciences distinctes, savoir : la chimie expérimentale, qui enseigne les propriétés des corps et leur préparation ; et la chimie philosophique, qui vise à l'explication des phénomènes, et embrasse la théorie atomique avec tous ses développemens.

A peine M. Dalton eut-il imaginé le moyen de déterminer le poids relatif des atomes, que M. Ampère nous familiarisait avec eux, par son ingénieuse théorie sur leur groupement et leur manière d'être dans l'espace. Bientôt après, MM. Dulong et Petit, en découvrant qu'ils avaient une égale capacité pour la chaleur, leur donnèrent pour ainsi dire une existence ; tout en confirmant les idées qu'on s'était faites du calorique, et nous montrant que les infiniment petits de la matière obéissent aussi aux lois de la mécanique.

Malgré tous ces élémens de succès, malgré la vive clarté que M. Dumas venait de nous procurer par ses belles expériences sur

Digitized by Google

la densité des vapeurs, la théorie atomique, toujours un guide si sûr pour les proportions, n'était pas exempte d'obscurité dans plusieurs points importans. Pénétré du grand avantage qu'il y aurait à établir le poids relatif des atomes d'une manière irrévocable, je me livrai à une étude approfondie de ce sujet. Après l'avoir médité pendant plusieurs années, je crois être parvenu à résoudre la question.

Quelques-unes de mes recherches ont déjà été exposées dans deux Mémoires présentés à l'Académie des sciences; j'ai été assez heureux pour rencontrer son approbation et ses encouragemens; mais comme il me faudra faire de nombreuses expériences spéciales, avant de pouvoir achever mon travail, je viens en donner au public une rapide analyse.

Voici la marche que je me suis imposée.

Je commence par discuter les phénomènes de condensations qu'offrent les gaz simples, lors de leur combinaison. A l'aide de la loi de M. Gay-Lussac et de celle de M. Ampère, je trouve que la molécule des gaz simples doit être composée de deux atomes, à moins que les molécules dans les gaz composés ne soient réputées deux fois moins nombreuses, sous le même volume, que dans les gaz simples composans; ce qui serait contraire à la loi de M. Ampère qui nous sert de point de départ, et ne s'accorderait pas non plus avec la dilatation, sensiblement égale, qu'éprouvent tous les gaz, par un même accroissement de température, selon l'observation de M. Gay-Lussac.

Je conclus au contraire que les molécules de la vapeur de mercure ne contiennent qu'un atome, ce que j'exprime en disant que ce corps est monatomique.

Comme M. Dumas, je trouve que le poids du bore est *nécessairement* moitié de celui adopté par M. Berzélius; mais pour le silicium, je ne m'accorde ni avec M. Dumas, ni avec M. Berzélius. Comme l'habile chimiste français, je pense que le poids fixé par le célèbre chimiste suédois ne peut subsister avec la

Digitized by Google

densité que l'on connaît au gaz fluo-silicique et à la vapeur de chlorure de silicium, à moins de s'écarter sans motif de la loi de M. Ampère. Quant aux raisons qui m'empêchent d'admettre le poids de M. Dumas, elles ne me sont pas fournies par la discussion dont il s'agit, mais par une foule d'autres considérations que je puise dans mon système ou dans l'ensemble des combinaisons inorganiques. Par exemple : avec le poids du silicium de M. Dumas, la silice devient $\cdot Si$, comme les protoxides dont elle diffère essentiellement par ses propriétés chimiques ; tandis qu'avec le poids que j'admets, elle est $\cdot\cdot Si$, comme les deutoxides de titane, d'étain et de platine, dont elle partage toutes les affinités.

Si l'on considère combien est grand le rôle que joue ce corps dans le règne minéral, ne sera-t-on pas surpris que sa nature soit encore si incertaine! Aussi ai-je cherché dans mon premier mémoire à combattre toutes les objections que l'on pourrait opposer à la formule que je lui assigne. En passant en revue avec M. Berzélius les silicates les mieux analysés et les plus répandus, je n'ai pu rencontrer la moindre analogie entre l'acide sulfurique et la silice, excepté dans le feldspath, que ce célèbre chimiste assimile à un sulfate alumineux potassique *anhydre ;* mais de mon côté les preuves abondent, comme on le verra tout-à-l'heure, tandis que M. Berzélius ne peut s'appuyer que sur un corps d'une composition en rapport avec les proportions, il est vrai, mais dont l'analogue n'a jamais existé.

A l'aide du poids atomique de l'hydrogène, de l'oxygène, du carbone, du soufre, du bore, du silicium, du potassium et du mercure, que je fixe ainsi d'une manière irrévocable, je détermine le nombre des atomes contenus dans la molécule d'un certain nombre de corps bien analysés, ce qui me mène à l'exposition des lois que je crois présider au groupement des atomes : c'est le sujet de mon second mémoire.

Ici je définis les termes atome et molécule que l'on a confondus jusqu'à ce jour, et en introduis plusieurs autres destinés à rendre le langage plus précis. J'impose un signe à chaque espèce

Digitized by Google

d'atomes, et explique la méthode que je dois suivre pour représenter les molécules. Quant à ma manière de disposer les atomes les uns par rapport aux autres, elle diffère de celle de M. Ampère, en ce que j'admets des centres de groupement, et nie toute dépendance entre la forme des composés et celle des composans.

Comme j'ai à cœur de bien établir le poids du silicium, je me suis principalement occupé de la structure de la molécule et des cristaux du feldspath. On sait que ceux-ci se rencontrent dans la nature sous la forme d'un prisme rhomboïdal, incliné sur sa base et suivant la petite diagonale de 63° 32', clivable parallèlement aux bases et au plan des petites diagonales, avec diverses modifications. La théorie me donne aussi un prisme rhomboïdal oblique, incliné dans le même sens, sous un angle de 63° 26' clivable dans les mêmes sens, et susceptible des mêmes modifications : un atome de plus ou de moins, tout serait détruit; aussi pourrais-je moins que jamais admettre les poids atomiques imposés au silicium par MM. Berzélius et Dumas.

J'arrive à la partie de mon travail que je n'ai pas encore fait connaître, c'est-à-dire à l'influence de la structure intime des corps sur leurs propriétés physiques. Les principes en sont bien simples ; ils découlent de cette proposition : *les métaux sont monatomiques, tandis que tous les autres corps sont polyatomiques.*

D'après cela, dans un métal sous un état quelconque, la distance des atomes est sensiblement la même en tous sens; et leur position respective peut être représentée par celle des sommets de tétraèdres enchaînés à l'infini, dont la plus grande dimension serait beaucoup moindre que la plus courte ondulation de l'éther, qui produit en nous la sensation de la lumière, ou qu'on appelle chaleur. C'est ainsi que j'explique l'imperméabilité des métaux à la lumière et à la chaleur rayonnante (1). Il n'en est plus de

(1) Il résulte de là que le diamant serait le carbone polyatomique, et le graphite le carbone monatomique, en se reportant pour ce dernier corps à l'expérience électro-dynamique de M. Becquerel, qui a fixé sa composition chimique.

Digitized by Google

même de la chaleur propre, de l'électricité et du magnétisme, que je considère comme résultant de mouvemens de translation ou de rotation imprimés aux atomes : en effet les métaux seront les corps le plus aptes à les propager rapidement, par la raison de leur homogénéité parfaite, tant pour la nature que pour la position des atomes.

Les corps polyatomiques, au contraire, sont composés de groupes d'atomes, isolés les uns des autres, qui laissent par conséquent des intervalles par où la lumière et la chaleur peuvent se propager dans les corps non cristallisés; ces intervalles sont disséminés de la manière la plus irrégulière, tandis que dans les cristaux ils sont répartis avec le plus grand ordre; de sorte qu'il peut en résulter des files d'atomes traversant les cristaux, suivant certains sens, dans toute leur étendue; ce qui nécessite des espaces vides qui leur soient parallèles, susceptibles d'être traversés sans déviation par la lumière et la chaleur. Ainsi, d'après mes idées sur le groupement des atomes en molécules, et des molécules en solides d'une grandeur finie, les cristaux se diviseraient en trois classes, comprenant : 1° ceux où les files d'atomes n'existent pas plus que dans les liquides transparens, mais où les grands espaces vides sont régulièrement répartis (cristaux appartenant au système cubique); 2° ceux où les files d'atomes ont une direction unique (cristaux à un axe); 3° ceux où les files d'atomes affectent plusieurs directions (cristaux à deux axes).

Par exemple le feldspath, qui a deux axes, me décèle dans sa structure des files d'atomes qui ont plusieurs directions différentes. Si donc il arrivait que l'expérience réalisât les phénomènes d'optique que je pressens, il faudrait convenir que les bases de mon système sont bien posées; car comment pourrai-je mieux le prouver que par la réalisation successive de tant de prévisions ?

En effet, j'ai commencé à déterminer le poids du silicium, en m'appuyant sur la théorie des gaz, qui est indestructible; puis,

Digitized by Google

pour fixer le nombre atomique moléculaire du feldspath, je me suis servi de la formule que M. Berzélius admet avec tous les chimistes : j'ai groupé alors les atomes d'après des principes fixes, et, sans connaître autre chose du feldspath que ses propriétés chimiques, il en est résulté une double pyramide hexaèdre avec un axe prolongé, comprenant vingt-cinq atomes, qui est un modèle de symétrie ; en groupant ces molécules à leur tour, j'ai obtenu un prisme rhomboïdal oblique dont j'ai évalué l'obliquité, en me laissant guider par les principes les plus simples d'équilibre et de symétrie (seuls moyens dont je pusse disposer) ; ici il fallait faire une supposition : la plus simple m'a servi ; c'est-à-dire que j'ai pris la distance entre le centre de gravité des atomes d'une même molécule pour une constante. Eh bien, en procédant ainsi, l'angle calculé s'est trouvé différer seulement de 6' avec celui que M. Lévy, habile cristallographe, a déduit de mesures prises sur de petits cristaux limpides (la théorie a encore précédé l'expérience). Les décroissemens s'accorderaient aussi ; enfin l'analyse de la lumière viendrait, à la fois, confirmer le poids atomique, le système de groupement des atomes, le mode de juxta-position des molécules, et les principales théories que l'on a imaginées depuis que l'on considère la lumière comme une ondulation de l'éther.

Devant me borner aujourd'hui à une analyse succincte, je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet ; je puis encore moins développer mes idées sur la réflexion, la réfraction et la polarisation de la lumière : il me suffira de dire que je considère la déviation ou l'altération qu'elle subit pour produire ces phénomènes, comme résultant de la combinaison des forces qui sollicitent les atomes, avec celles qui animent l'éther. Ainsi, par exemple, je pense qu'un rayon polarisé diffère d'un rayon non polarisé, en ce que le premier résulte de l'impulsion d'un atome qui parcourt une ligne courbe, tandis que le second résulte de celle d'un atome qui se meut en ligne droite : je trouve que pour celui-ci tous les plans sont indifférens, tandis que celui-là, possédant une

Digitized by Google

allure tout autre, ne peut se dévier *brusquement* du plan dans lequel il se meut, sans être dispersé.

Je termine ici mon aperçu : il fera sans doute naître, dans l'esprit de ceux qui le liront, plusieurs objections que je prévois et que je n'ai pu aborder faute d'espace ; bien plus, on trouvera peut-être tout cela bien hypothétique ; mais aussi, sans un système, comment aborder ces groupes mystérieux, qui par leur petitesse effraient l'imagination ? Quand nous voyons ces prismes amianthoïdes, aussi fins que la soie, l'incrédulité ne nous saisit-elle pas, s'il faut admettre que chaque brin de cette espèce de duvet (qui sans ses reflets échapperait à notre vue) renferme des millions de groupes d'atomes, tous d'une ressemblance parfaite, tous alignés avec la dernière précision ? Cependant, d'autres réflexions nous encouragent ; ne sommes-nous pas parvenus à déterminer le poids relatif de ces atomes, qui sont d'une petitesse si désespérante et que nous ne verrons jamais ? Eh bien, la pesanteur est la plus petite force qui les anime ; si on la compare à leur force de cohésion, la différence en est incompréhensible. Avec un tel résultat, il n'est rien que nous ne devions espérer ; aussi je ne doute pas qu'à l'aide des merveilleuses ondulations de l'éther, nous ne parvenions enfin à déterminer l'écartement et le poids absolu des atomes, ainsi que la courbure et l'étendue de leur surface.

A. M. Gaudin.

Digitized by Google

LITTÉRATURE.

Littérature orientale.

COUP D'ŒIL SUR LA LANGUE ET LA LITTÉRATURE SANSKRITES,

PRINCIPALEMENT SUR LES OUVRAGES SANSKRITS PUBLIÉS JUSQU'A CE JOUR.

Ce n'est pas un phénomène peu extraordinaire dans l'histoire de l'esprit humain que celui qui a dérobé, jusque vers la fin du dix-huitième siècle, à la connaissance de l'Europe ancienne et moderne, l'existence de la langue et de la littérature sanskrites. On a lieu de s'étonner que les Grecs, qui nous ont laissé à peu près tout ce que nous possédons jusqu'à ce jour de l'histoire, de la littérature et des croyances phéniciennes, dans les écrits de Sanchoniaton, traduits ou rapportés par Philon de Biblos; qui nous ont fait connaître l'Égypte, l'Assyrie et la Perse; on a lieu de s'étonner, dis-je, que les Grecs nous aient laissé si peu de lumières sur une contrée qui attira les armes d'Alexandre. Les historiens grecs qui ont écrit après cette expédition, Strabon, Ptolémée, Arrien, ne nous donnent que quelques notions de mœurs et de géographie, assez curieuses pourtant, chez le dernier surtout; mais ils ont négligé, ou, ce qui est plus probable, ils ont ignoré la *langue* et la *littérature* sanskrite, contemporaine au moins de Moïse et d'Homère, et peut-être antérieure, dans ses plus anciens monumens, à toutes les littératures continentales. Il est vrai que les Grecs ne connurent guère de l'Inde

Digitized by Google

que ce que nous nommons aujourd'hui le *Pendjab*, nom persan, ou *Pentapotamie* (1), à cause des cinq rivières qui arrosent cette contrée avant de se jeter dans le fleuve *Indus* (en sanskrit *Sindhou*); or, dans le plus grand poème épique de l'Inde, le *Mahâbhârata*, cette même contrée est décrite comme habitée par des espèces de barbares qui ne connaissent pas les lois et la civilisation indienne : il en résulte que les Grecs ne purent y apprendre à connaître la langue et la littérature sanskrites. Hérodote, le père de l'histoire, n'a décrit également dans sa notice sur l'Inde que les peuples situés sur l'Indus. Ælien rapporte, probablement d'après Mégasthènes, que les Indiens, au temps de l'expédition d'Alexandre, chantaient les poèmes d'Homère traduits dans leur langue ; ce qui paraît invraisemblable, car on aurait retrouvé ces traductions, ou au moins quelques-uns de leurs fragmens. L'existence d'une traduction de l'Iliade et de l'Odyssée en vers hexamètres arméniens, et de quelques chants de l'Iliade en vers syriaques, traductions comparativement modernes, par rapport au temps désigné par Ælien, ne préjuge rien en faveur de son assertion. Les Grecs auront confondu les récits des grands poèmes épiques de l'Inde avec les rapsodies homériques, si toutefois l'armée d'Alexandre a pu entendre ces récits; car c'est encore une coutume chez cet ancien peuple de se réunir pendant certains jours de l'année pour entendre la lecture de ses poèmes historiques et légendaires. Ainsi anciennement la lecture du *Mahâbhârata* durait quatre mois de l'année, en présence de plus de cinq mille auditeurs. Ce grand poème héroïque, qui contient deux cent cinquante mille vers de seize syllabes chacun, et qui, comme l'Iliade et l'Odyssée, présente l'histoire des héros, des dieux et des demi-dieux, ayant des passions comme des hommes et agissant comme eux dans la sphère de leur puissance, devait vivement intéresser un peuple que la na-

(1) Voyez Lassen : *De Pentapotamia indica, Commentario.*

Digitized by Google

ture a créé si poétique. Mais, outre l'influence qu'exerçaient sur les ames les récits cosmogoniques ou héroïques de ses poètes, le caractère religieux dont se revêtait la poésie, et le respect traditionnel pour l'auteur ou le *collecteur* de ces récits, lui en faisaient encore un devoir; car la plupart des écrits, surtout ceux qui ont un caractère religieux, finissent par des formules, aussi adroites qu'efficaces, qui en prescrivent la lecture pour obtenir la rémission des péchés. C'était peut-être, de la part des écrivains ou législateurs de l'Inde, un moyen employé pour instruire le peuple. Toujours est-il que ces exercices solennels et publics de la poésie et de l'imagination devaient élever les ames à de hautes pensées, et produire dans les esprits cet enthousiasme du beau, cette émulation de la gloire qu'excitaient, dans les jeux olympiques de la Grèce, la lecture des *Muses* d'Hérodote ou une tragédie d'Eschyle. Il y a loin de ces temps poétiques aux habitudes mercantiles et prosaïques de nos jours.

Un grand problème philologique est posé maintenant; il consiste à déterminer quelle est l'origine de la conformité extraordinaire qui existe entre le *grec*, le *latin*, les langues septentrionales ou *indo-germaniques* (comme on les nomme actuellement, comprenant les langues de la famille germanique), et le *sanskrit?* Lorsque l'on considère l'immense richesse et l'étonnante perfection de cette dernière langue, on ne conserve plus de doute que le sanskrit ne soit la source primordiale et féconde des idiomes de la Grèce et de Rome, comme il l'est du persan moderne et probablement aussi du zend, après avoir subi des modifications que des circonstances accidentelles ou locales ont produites, mais qui peuvent être presque toujours ramenées à des lois constantes et régulières. Il s'agit alors de rechercher et d'établir comment ces dérivations et modifications se sont opérées. Quelques indianistes s'occupent maintenant de ces recherches; nous nous bornerons ici à constater un *fait positif*, celui de l'étonnante conformité des principales langues de l'ancienne et de la moderne Europe

Digitized by Google

avec le sanskrit, et de la dérivation médiate ou immédiate très-probable, pour ne pas dire certaine, des premières.

En attendant que ces questions importantes aient reçu leur solution complète, on peut toujours apporter pour preuves les inductions que l'histoire et les traditions peuvent fournir. Si les Grecs n'ont pas eu connaissance de la langue sacrée de l'Inde et de sa littérature, question au moins douteuse, il paraît certain qu'ils ont connu quelques branches de sa philosophie; et il est assez vraisemblable qu'Aristote, que l'on a regardé jusqu'ici comme l'inventeur des formules rationnelles de logique, en avait reçu des notions. On retrouve en effet dans la philosophie indienne les formes pures du syllogisme aristotélique et de ses autres procédés de raisonnement. Selon une tradition curieuse, le philosophe Callisthènes, qui avait suivi Alexandre dans l'Inde, aurait envoyé en Macédoine, entre autres curiosités indiennes, un système technique de logique, que les brahmanes avaient communiqué aux Grecs, et qui fut le fondement de la méthode d'Aristote. Quoi qu'il en soit, si l'on refuse aux philosophes indiens la priorité de l'invention, ou l'honneur d'avoir été les maîtres d'Aristote, il sera impossible à ceux qui connaîtront leur philosophie de ne pas admirer en eux la plus grande puissance d'abstraction et de subtilité métaphysique à laquelle la raison humaine soit jamais parvenue.

Il en sera de même pour la poésie. Nulle part elle n'a eu autant d'empire sur les ames; nulle part elle n'a été autant la vie d'un peuple, et n'a créé tant deprodiges. Sous ce beau ciel de l'Inde, au pied de cet *Himâlâya*, qui regarderait l'Olympe grec comme un grain de poussière; de ces montagnes et de ces fleuves les plus majestueux du globe, la poésie ne pouvait manquer d'être empreinte de toutes ces grandeurs et de toutes ces infinitudes; comme, à la vue de ces merveilles de la nature, et des phénomènes gigantesques qu'elles produisent, elle a dû être aussi éminemment religieuse. Aussi, voyez comme tout cela déborde dans la littérature sanskrite! littérature la plus colossale du monde,

Digitized by Google

littérature fossile, qui n'a de modèle nulle part depuis le déluge! source immense de productions intellectuelles, où l'on trouve tout ce que l'esprit humain peut enfanter; depuis les traités grammaticaux, en vers, jusqu'aux traités, également en vers, d'algèbre et d'astronomie; depuis les formules syllogistiques, toujours en vers, jusqu'aux aphorismes les plus abstraits de la poésie spéculative; depuis le quatrain moral, jusqu'aux écritures védiques ou religieuses; depuis l'élégie d'amour, jusqu'aux épopées les plus vastes qui aient jamais été conçues. « Aussi, dit » W. Jones, de quelque côté que l'on envisage cette littérature » indienne, elle présente l'idée de l'infini, et la plus longue vie » ne suffirait pas pour lire ses principaux poèmes. »

La première impression qui naît de l'étude de cette langue et de cette littérature est un étonnement profond, mêlé d'admiration et de stupeur. On ne croit pas à la réalité de cette impression, tant elle révèle de phénomènes merveilleux, de créations inconnues de l'esprit humain! Accoutumés par notre éducation classique à voir dans les annales d'un petit peuple, à peine visible maintenant au milieu des monumens gigantesques des vieilles civilisations de l'antique Orient, les annales primitives du genre humain, auxquelles succédaient celles de la Grèce et de Rome, nous n'eussions pas même supposé qu'il pût exister d'autres annales au moins aussi anciennes, d'autres civilisations déjà vieilles à une époque où l'Europe était encore en grande partie barbare; d'autres peuples qui avaient vécu, qui vivaient d'une vie à eux, d'une vie fabuleuse, poétique, solitaire, immense, inconnue au reste de la terre. Aussi, l'apparition de ces peuples, de ces grandes civilisations antiques, jette-t-elle dans l'ame un profond étonnement. Elle vient renverser notre foi de l'école, bouleverser nos croyances historiques et religieuses, briser notre respect pour l'autorité, en nous laissant l'incertitude et le doute, pour reconstruire ces monumens fragiles de notre science et de notre foi. Les nations que nous regardions comme primitives, originaires, perdent ce caractère, pour prendre celui de subal-

LYON

Digitized by Google

ternité, de postériorité, de descendance immédiate ou indirecte; et par là s'expliquent ces dérivations des élémens de la parole, ces origines traditionnelles qui ont formé comme des couches successives ou simultanées, des terrains secondaires que la science historique est appelée à reconnaître et à caractériser.

Le nom de la langue sanskrite (composé de SAM, *cum*, *avec*, et de KRI *faire*, ou KRITA, participe passé, *fait*) signifie *parfait*, *langage parfait*, en opposition aux idiomes qui en dérivent; et les caractères avec lesquels cette langue est écrite habituellement se nomment *dévanâgarî*, caractères ou écriture des dieux. Ces caractères offrent l'alphabet le plus complet et le plus logique qui existe dans les langues connues. Toutes les consonnes, lorsqu'elles ne sont pas suivies des voyelles figurées ou des diphtongues, impliquent avec elles l'articulation *a* bref, ce qui explique pourquoi les noms propres indiens reproduisent avec abondance cette articulation. Toutes les consonnes simples ont leur correspondante aspirée. Les déclinaisons et les conjugaisons ont de grandes analogies avec les conjugaisons grecques et latines; les premières sont au nombre de six, et les autres au nombre de dix; celles-ci ont deux formes, ou *deux voix*, dont l'une est en *mi* et répond à la voix moyenne grecque, lorsque le même mot admet les deux formes. Les prépositions sont presque complétement identiques avec les prépositions grecques (1); et lorsqu'elles sont préfixées aux verbes, elles modifient leur signification exactement comme en grec. Les verbes désidératifs et fréquentatifs, ainsi que les prétérits, se forment par la réduplication de la consonne radicale verbale, aussi comme en grec et quelquefois en latin. Les différentes espèces de noms se forment par des *suffixes* qui impliquent avec elles une signification particulière, comme la suffixe *tri*, par exemple, signifie l'*instrument d'une action*, ainsi que

(1) Par exemple : *Antar*, inter; *apa*, *ava*, ab; *â*, ad; *pra*, prae, ante; *sam*, cum, etc.

Digitized by Google

tor en latin et *teur* en français; ou *tas, ta, tam*; terminaison du participe prétérit passif, comme en latin *tus*, *ta*, *tum*: sanskrit, *dattas, datta, dattam*: latin: *datus, data, datum*,— *donné*, dans l'une et l'autre langue. En sanskrit comme en grec et en allemand, le génie de la langue permet au plus haut degré la composition des mots; mais dans le sanskrit cette faculté de composition dépasse toutes les bornes connues, à tel point que l'on y trouve des mots composés d'une longueur démesurée; ce qui n'en rend pas l'intelligence plus facile, mais ce qui favorise admirablement les spéculations abstraites de la métaphysique, ou les descriptions pittoresques et figurées de la poésie.

Nous n'avons l'intention, dans cette notice, que de donner un aperçu des livres sanskrits imprimés jusqu'à ce jour, et non de la littérature complète de l'Inde; car, bien loin de prétendre en présenter ici un résumé, l'imagination pourrait à peine en mesurer l'étendue et en déterminer les bornes: on dirait que cette littérature tient du caractère infini et indéterminé de la nation indienne, qui divise l'existence du monde en périodes de destructions et de renouvellemens, et qui n'attribue pas moins de quatre cent trente deux millions d'années solaires à la dernière de ces périodes qui subsiste encore et dont elle pense égaler la fabuleuse antiquité. Mais un fait particulier qui semble contredire, ou au moins faire suspecter cette haute antiquité de civilisation, c'est celui de l'ignorance complète dans laquelle l'Inde est restée jusqu'à nos jours, des procédés de fixer l'écriture par la typographie; procédés que toute l'antiquité orientale et occidentale ne paraît pas avoir connus, excepté en Chine, où l'imprimerie fut employée dès le commencement du dixième siècle de notre ère (1), plusieurs siècles avant sa *réinvention* en Europe. Jusqu'à

(1) L'inventeur de l'imprimerie en Chine, ou du moins celui qui fit connaître le premier cet art à l'Empereur, se nommait *Foung-tao*, et il est adoré par les typographes chinois comme un homme divin. Cependant cet art si utile n'a pas fait chez eux beaucoup de progrès, puisqu'ils ne connaissent pas l'emploi des ca-

Digitized by Google

l'introduction dans l'Inde de l'imprimerie européenne par des Anglais, avec des caractères sanskrits *dévanágaris* et *bengalis*, l'écriture avait été fixée sur des feuilles de palmiers ou des olles de bamboux, au moyen d'un roseau ou d'un stylet; et c'est ainsi que tous les monumens existans de la littérature indienne ont été conservés et nous sont parvenus.

On trouve maintenant en Europe beaucoup de ces manuscrits indiens; la bibliothèque royale de Paris en possède un assez grand nombre, en tout genre, parmi lesquels on compte les deux grandes Epopées: le *Râmâyana* et le *Mahâbhârata*, et plusieurs *Pouranas*, ainsi qu'un assez grand nombre de livres de philosophie (1). Les quatre *Védas*, accompagnés de plusieurs commentaires, existent à Londres manuscrits, ainsi que la plus grande partie des ouvrages qui composent la littérature sanskrite. Il se passera encore beaucoup de tems avant que tous ces ouvrages soient publiés. Nous nous bornerons ici à donner une notice de ceux qui ont été imprimés jusqu'à ce jour en Europe et en Asie, et dont nous pouvons parler avec quelque certitude, parce qu'ils sont presque tous en notre possession.

I. GRAMMAIRES ET DICTIONNAIRES SANSKRITS.

Il n'est pas étonnant que la langue sanskrite ait été portée à un si haut degré de culture et de perfection, quand l'on pense que, dans aucune langue du monde et chez aucun peuple, il n'existe

---

ractères mobiles, et que leur art consiste simplement à graver en relief sur des planches de bois, et bien rarement de cuivre, les caractères des ouvrages qu'ils veulent imprimer. Peut-être l'immense quantité des caractères qui servent à peindre leur écriture, et qui montent à plus de cent mille, leur fait-elle préférer la gravure des planches à l'emploi des caractères mobiles; alors, ce ne serait pas l'art qui serait stationnaire chez eux.

(1) Le Catalogue de l'ancien fonds sanskrit a été fait par un Anglais, prisonnier en France, M. Hamilton, et publié en 1804, par M. Langlès, en un petit volume in-8°.

Digitized by Google

des traités grammaticaux aussi profonds et aussi complets que dans la langue sanskrite. Le plus ancien traité grammatical est attribué à PANNINI : ce traité, qui renferme toutes les règles de la langue sanskrite dans 3,996 *soûtras* ou *aphorismes* très-concis, a été imprimé en 1809 à *Calcutta* (en sansk. *Kalikata*), en deux gros volumes in-8°, avec plusieurs commentaires également en sanskrit, sous la direction de Colebrooke, le plus profond indianiste européen de nos jours. Il est très-probable que PANNINI n'est pas le premier grammairien indien, et qu'il s'est servi, dans son grand traité, de travaux antérieurs qu'il aura fait oublier. On ne peut assigner une date certaine à l'époque où a vécu ce grand génie analysateur et logique, qui a embrassé et exposé avec tant de profondeur le système si vaste et si compliqué de la langue sanskrite. Il est placé, par les *Pouranas*, ou poèmes mythologiques et historiques de l'Inde, au rang des anciens sages dont ils racontent la fabuleuse histoire ; et par conséquent son âge remonte à la plus haute antiquité. Il faut cependant que la culture intellectuelle de l'Inde ait déjà été très-avancée pour qu'un grammairien comme PANNINI se soit rencontré et ait porté l'analyse à un tel degré de profondeur. « Sa grammaire, dit le célèbre W. Jones, est telle-» ment abstraite qu'on a pris le parti de dire qu'elle avait été in-» spirée, et, pour la comprendre parfaitement, il faudrait le tra-» vail de plusieurs années. »

Une autre grammaire sanskrite, intitulée *Siddhanta Kaumoudi*, composée d'après le système de PANNINI, a également été imprimée en sanskrit à Calcutta en 1812 (un vol. oblong in-4°, caractères *dévanâgari*). Cette grammaire est suivie, de préférence à la précédente, dans quelques provinces de l'Inde. Mais la grammaire la plus populaire et la moins compliquée est celle de BOPADÉVA, intitulée *Mougdha Bódha*. Elle forme un petit volume in-8° d'environ 200 pages, qui a déjà été imprimée deux ou trois fois à Calcutta en caractères *dévanâgari*.

Les dictionnaires sanskrits sont très-nombreux dans l'Inde; mais ils ne sont pas disposés comme les nôtres dans l'ordre alpha-

Digitized by Google

bétique, excepté celui que RADHA KANTA DÉVA publie en ce moment, en quatre volumes in-4°, à Calcutta, sous le titre de *Sabda-kalpa Drouma*, l'*Arbre descriptif des mots ou sons;* l'ordre de ce dernier est dû aux connaissances des langues et des sciences européennes que possède son auteur. Les autres sont la plupart écrits en vers, et disposés par ordre de matières, comme le célèbre *Amara-Kôcha* (trésor d'*Amara*), publié à Serampoore, en 1808, par M. Colebrooke, avec une traduction anglaise et des notes. Ce vocabulaire précieux avait déjà été publié l'année précédente avec trois autres vocabulaires complémentaires en sanskrit seulement, et formant un volume in-8°. Cette méthode de composer des dictionnaires en vers, si elle n'offre pas un livre commode à consulter comme les nôtres, a l'avantage de se graver plus facilement dans la mémoire des jeunes gens, surtout lorsque la richesse de la langue ne permet pas la composition de vers aussi plats que ceux que l'on a offerts dans certaines prosodies et dans d'autres livres de ce genre.

La plupart des grammaires indiennes ont une sorte d'*appendix* qui contient systématiquement toutes les racines sanskrites. Deux de ces collections les plus célèbres ont été publiées avec leur explication par des Européens. L'une, le *Dhatou-mandjari* (feuille des racines), de KASINATHA, a été publiée à Londres par M. Wilkins; l'autre, le *Kavikalpa Drouma* (l'arbre des désirs du poète), du grammairien BOPADÉVA, a été donné par M. Carey, à la fin de sa grammaire sanskrite. Mais la meilleure collection est celle publiée par M. Rosen à Berlin en 1827 (1), et comprenant les deux précédentes; ce savant indianiste l'a enrichie d'un grand nombre de dérivés formés par les différentes prépositions, et de beaucoup d'exemples tirés des ouvrages sanskrits déjà imprimés. Le nombre des racines s'élève à 2,352.

Plusieurs grammaires et dictionnaires sanskrits ont été com-

(1) *Radices sanskr. illustratas edidit* FR. ROSEN. Berol., 1827, in-8°.

Digitized by Google

posés et publiés par des Européens, en se conformant plus ou moins, pour la grammaire, au système des Indiens; nous nous bornerons à en donner la liste ci-dessous (1).

II. OUVRAGES DIDACTIQUES SANSKRITS.

1. Le premier ouvrage didactique sanskrit qui ait été imprimé, mais sans traduction, est un poème en vers sur les *saisons*, intitulé *Ritou-Sanhâra*, *Assemblage des saisons*. C'est un poème plus descriptif que didactique, dont l'auteur est KALIDASA, le poète élégant et fleuri qui a composé les drames ravissans de *Sakountalâ* et de *Vikrama-Urvasi*, ainsi que plusieurs autres poèmes, dont un, le *Raghou-vansa* (l'histoire de la famille de *Raghou*) vient d'être publié et traduit en latin par M. Stenzler.

2. Le second ouvrage sanskrit publié et traduit, que l'on peut considérer comme didactique, est le *Bhagavad-guîtâ* ou *Chant divin*, traduit en anglais par M. Wilkins en 1785, et en latin par M. W. Schlegel en 1823. C'est un épisode du grand poème épique intitulé *Mahâbârata*, qui s'imprime maintenant à Calcutta, sous la direction de M. H. Wilson. Renfermant la

---

(1) A Grammar of the *sanskrit* language, by H. T. COLEBROOKE, esq., vol. the first. *Calcutta*, 1805.

2. A *sanskrit* Grammar, by M. W. CAREY, one vol. quarto. *Serampoore*, 1806.

3. A *sanskrit* Grammar, by C. WILKINS, esq., one vol. quarto. *London*, 1808.

4. An Essay on the principles of the *sanskrit* language, by H. P. FORSTER, esq., vol. the first, quarto. *Calcutta*, 1810.

5. *Sanskrit* Grammar on a new plan, by YATES. *Calcutta*, 1820, one vol. 8°.

6. Grammatica, nunc primum in Germania edidit. OTHM. FRANK. Leips., 1823; in-4°.

7. Grammatica linguae sanskritae; aut. FR. BOPP. Berol, 1829-1832; in-4°.

8. A Dictionnary sanskrit and english, translated, etc., by H. WILSON. in-4°. Calcutta, 1819. (La 2e édition est sous presse.)

9. Glossarium sanskritum; aut. FR. BOPP. Berol, 1828—1831.

Digitized by Google

plus haute poésie en même tems que des préceptes de philosophie qui semblent vouloir concilier à dessein plusieurs sectes opposées, ce poème est tellement vénéré dans l'Inde, qu'il a été détaché par les Indiens de la grande Épopée à laquelle il appartient, et qu'il est considéré par un très-grand nombre d'entre eux comme un livre canonique, dont ils observent religieusement les préceptes.

3. Nous plaçons ici, au nombre des ouvrages didactiques sanskrits imprimés, les livres philosophiques écrits en vers mnémoniques ou en aphorismes concis, et accompagnés de commentaires. Le premier qui soit venu à notre connaissance est un ouvrage qui contient les préceptes de la philosophie *Védânta*; secte orthodoxe qui admet l'autorité des *Védas*, et dont VYASA, le compilateur supposé de ces livres religieux et du *Mahâbhârata*, est regardé comme l'auteur. Cet ouvrage est un volume in-4° sans titre, mais portant à la fin pour souscription, à la manière indienne, le titre du contenu qui est : *Sarîraka Mîmânsâ-bhâchya,—Commentaire sur la Sarîraka-Mîmânsâ*, ou *sur la philosophie de l'ame incarnée ou incorporée*, comprenant les *aphorismes* de VYASA, divisés en quatre *Livres* ou lectures, et portés à cinq cent cinquante-cinq, dans lesquels se trouvent enseignés tous les préceptes de cette philosophie. Cet ouvrage, imprimé en 1818 à Calcutta, en caractères bengalis, est extrêmement rare en Europe. Nous en avons tiré tous les *soûtras* ou *aphorismes* qui sont expliqués dans les Essais sur la philosophie des Hindous que nous avons traduits et qui sont maintenant sous presse.

4. *Bhâchâ paritchhéda* et *Siddhanta Muktavalli*. C'est un traité élémentaire, en vers sanskrits, sur les termes de la *logique*, avec un commentaire de *Visvanatha-Pantchanana-Bhatta*, publié en 1827 à Calcutta, pour l'usage du collége sanskrit de cette ville. Il avait déjà été imprimé antérieurement, mais en caractères et avec un commentaire bengalis.

5. *Nyâya-soûtras-vritti,—Aphorismes sur la logique*, par GÔTAMA, avec un commentaire de *Visvanâtha Bhattâtchârya*, un

Digitized by Google

volume in-8°, en sanskrit, Calcutta, 1828. Cet ouvrage, très-curieux, renferme tous les *aphorismes* de la philosophie rationnelle intitulée *Nyâya*, dont l'auteur est Gôtama. Cette philosophie a la plus grande conformité avec celle d'Aristote, qui, d'après des traditions conservées en Perse, et recueillies par l'auteur du *Dabistan*, aurait emprunté au philosophe indien ses règles du syllogisme, l'une des plus belles conceptions de l'esprit humain. Les aphorismes du premier livre de l'ouvrage ci-dessus, ainsi que les règles du *Syllogisme indien*, ont été reproduits par nous dans la traduction des Essais déjà mentionnés.

6. *Védânta-Sâra*,— *Essence de la philosophie Védânta*. Un volume in-8° sanskrit, publié en 1829 à *Calcutta*. Cet ouvrage renferme les Élémens de la philosophie théologique de ce nom, avec un commentaire de *Râmakrichna-Thirtha*. C'est un abrégé, à la portée des écoles, du grand traité ci-dessus mentionné (n° 3).

7. Nous placerons au nombre des ouvrages *didactiques et moraux* l'*Hitopodésa*, qui signifie *Instructions salutaires*, recueil *de fables* sanskrites, probablement les plus anciennes du monde; car celles de *Bidpai*, en persan, n'en sont qu'une traduction plus ou moins fidèle, que les Persans eux-mêmes regardent comme empruntées à l'Inde; et celles attribuées à Ésope ne sont qu'un écho lointain de ces deux principaux recueils. Celui de Vichnou-Sarma, intitulé *Hitopadésa*, traduit deux fois en anglais par W. Jones et Ch. Wilkins, est composé de vers et de prose entremêlés. Il a déjà été publié plusieurs fois en sanskrit: la première édition est celle de *Serampoore*, 1804; et la dernière celle de MM. W. Schlégel et Ch. Lassen; Bonn, 1829—1831; elle devait être accompagnée d'une traduction latine qui n'a pas encore paru.

8—9. Nous rangerons aussi parmi les ouvrages didactiques le *Sâhitya-Darpana* (*Miroir des compositions*), publié à *Calcutta* en 1830, un volume in-8° en sanskrit, ouvrage célèbre dans l'Inde, divisé en dix livres, dont le sixième est consacré aux compositions théâtrales, et qui donne les règles et des exemples,

Digitized by Google

tirés des meilleurs ouvrages sanskrits, de tous les genres de compositions; le *Kavya-Prakâsa* (*Révélation de la poésie*), publié également en sanskrit à *Calcutta* en 1830; un volume in-8°. Il est divisé aussi en dix livres ou sections, et donne les règles des différentes compositions, en les expliquant par des exemples tirés des ouvrages les plus estimés, sans toutefois citer les noms de ces ouvrages.

III. OUVRAGES SUR LES LOIS ET LA JURISPRUDENCE.

1. Le premier et le plus important de tous les ouvrages sanskrits sur cette matière est le *Mânava-Dharma-Sâstra*, ou *Manou-Sanhitâ — Lois ou institutes de* MANOU; lois qui forment la législation de l'Inde depuis un tems immémorial. Cet ouvrage, traduit en anglais par le célèbre W. Jones, a déjà été publié plusieurs fois en sanskrit. La première édition est celle de *Calcutta*, 1813, in-4°, accompagnée du commentaire sanskrit de KOULLOUKA-BHATTA, in-4°. Il y en a eu une impression à Londres, sans le commentaire, faite par les soins de M. Haughton. M. Loiseleur-Delongchamps a donné à Paris, en 1830, une nouvelle édition du texte, avec des extraits du commentaire. Cet ouvrage, si important pour connaître la législation de l'Inde, vient d'être réimprimé à Calcutta en deux volumes in-8°, avec le commentaire complet de KOULLOUKA, une table des matières, et on annonce une nouvelle édition de la traduction anglaise de W. Jones, revue par des Hindous instruits, accompagnée de toutes les variantes et de tous les sens différens qu'ils ont trouvés au texte. M. Deslongchamps a aussi annoncé une traduction française de cet ouvrage; elle paraîtra en 1833.

2.-3.-4.-5. *Dâya-bâgha*; *Dâya-Tatwa*; *Vyavahâra-Tatwa*; *Dâya-Krama-Sangraha*. Ce sont quatre ouvrages in-8° sur la jurisprudence, le droit d'héritage ou de succession, dont deux ont été traduits en anglais par MM. Colebrooke et Winch.

Digitized by Google

Ils ont été publiés à *Calcutta* par le *Comité d'instruction publique*, par les soins duquel presque tous les ouvrages précédens et ceux qui suivent ont aussi été publiés. Ces sont presque uniquement des Hindoux qui forment ce comité.

IV. DRAMES OU PIÈCES THÉATRALES.

1. Le premier drame sanskrit imprimé l'a été à Paris, par M. Chézy, dont la littérature orientale déplore la perte récente. C'est celui de *Sakountalâ*, en sept actes, dont l'auteur est KALIDASA, que nous avons déjà nommé, et qui vivait environ cinquante ans avant notre ère. L'excellente traduction anglaise de W. Jones, avait fait connaître à l'Europe depuis une quarantaine d'années ce drame ravissant, qui n'a peut-être pas de rival dans aucune langue pour la grâce et la délicatesse des sentimens. M. Chézy avait publié son texte sur un seul manuscrit, écrit en caractères bengalis, qui se trouve à la Bibliothèque royale. Outre l'édition in-4°, qui contient le texte et les notes, M. Chézy a donné récemment (1831) une réimpression in-8°, pour les littérateurs et les gens du monde, de la traduction française et des notes.

2. *Vikramôrvasi*, — *Vikrama et Ourvasi*, ou le *Héros* et la *Nymphe*, *drame lyrique sanskrit* en cinq actes, dû aussi à KALIDASA, in-8°, *Calcutta*, 1830. Il a été traduit récemment en anglais, comme le suivant, par M. *Wilson*, et de l'anglais en français, par M. Langlois. L'exaltation des sentimens, et la grâce, la délicatesse des expressions, que ce drame lyrique présente, lui donnent beaucoup de ressemblance avec le drame pastoral de Salomon, intitulé le *Cantique des cantiques*. L'ardeur de la passion du roi *Vikrama* pour *Ourvasî* n'a pas d'équivalent dans nos langues occidentales.

3. Le *Mritchtchhakati*, ou le *Chariot d'enfant*, drame sanskrit; composé par le roi SOUDRAKA, qui vivait, selon M. Wilson, environ l'an 190 de notre ère. L'héroïne de ce

Digitized by Google

drame est une espèce d'Aspasie hindoue, que ses connaissances et ses sentimens distingués rendent l'objet d'un attachement vif et constant. Ce drame, un des plus beaux et des plus intéressans du théâtre indien, composé de dix actes, excède de beaucoup par sa longueur nos pièces modernes.

4. *Mâlatîmâdhavam*; — *Malatî* et *Madhava*, drame sanskrit en dix actes, de Bhavabhouti, qui vivait, selon M. Wilson, dans le huitième siècle de notre ère. L'action de cette pièce est plus dramatique et plus passionnée que celle des drames précédens. Il y a des scènes sivaïtes qui ne le céderaient en rien pour la terreur à celles de nos plus redoutables mélodrames.

4.-5. *Uttara-Râma-Tcharita*, ou *la Suite de l'histoire de Râma*, drame en sept actes; *Moudrâ Rakchasa*, ou le *Sceau du Ministre*, drame en sept actes. Ces deux drames sanskrits ont été publiés à *Calcutta* en 1831. Deux vol. in-8°. Ils se trouvent aussi dans le théâtre indien de M. Wilson.

V. POÈMES ÉPIQUES ET LYRIQUES.

1-2. Les deux grands poèmes épiques de l'Inde, le *Ramâyana* et le *Mahâbhârata*, n'ont pas encore été imprimés en entier. Les deux premiers livres du *Ramâyana*, qui contient cinquante mille vers, ont été publiés à *Serampoore* en 1806, 1808-1810, avec une traduction anglaise, par MM. *Carey* et *Marshman*. Cette publication ayant été abandonnée, M. W. Schlégel a entrepris une nouvelle publication de l'Épopée de Valmiki, avec une traduction latine; mais il n'y a encore qu'un demi-volume du texte sanskrit de publié. L'épopée de Vyasa, le *Mahâbhârata*, se publie, dit-on, maintenant à Calcutta, sous la direction de M. Wilson. Plusieurs épisodes de ce grand poème ont été publiés à part: le premier, le *Bhagavad-Guîta*, dont nous avons déjà parlé; le second, l'épisode de *Nala et Damayantî* publié par M. Bopp, avec une traduction latine, dont la seconde édition a paru à Berlin en 1821. Le même professeur

Digitized by Google

de Berlin a publié aussi les voyages d'*Ardjouna* au ciel (1), suivi d'autres épisodes du même poème, avec une traduction allemande. (*Berlin*, 1824; un vol. in-8°), et le *Déluge* (2), avec d'autres fragmens de la même épopée (*Berlin*, 1829; première partie, renfermant le texte sanskrit, i-8°). C'est sur ce texte que nous avons traduit l'épisode du *Déluge*, inséré dans la *Revue de Paris*, du 23 septembre. Deux autres extraits du *Mahâbharâta* ont été publiés : l'un, l'histoire de *Sakountalâ*, par M. Chézy, à la suite du drame du même nom, et l'autre par M. Lassen, dans son mémoire intitulé : *Commentatio geographica atque historica de Pentapotamia Indica. Bonnæ ad Rhenum*, 1827, in-4°.

3.-4.-5. Les *Pourânas*, poèmes cycliques traditionnels, qui existent en sanskrit au nombre de dix-huit, ont été encore à peine étudiés. Le premier texte publié en Europe est un épisode sur *Krichna*, tiré du *Brahma-Vaivarta-Pourâna*, par M. Stenzler, et publié à Berlin avec une élégante traduction latine, en 1829. Le second est un épisode très-important, tiré du *Markandéya-Pourâna*, intitulé *Dévîmâhâtmyam*, ou *la Grandeur de* Dévi, publié avec une traduction latine, par M. L. Poley, Berlin, 1831. Cet épisode avait déjà été publié en sanskrit à *Calcutta* en 1813 in-8°, sans traduction. Son importance pour l'étude des croyances religieuses méritait qu'il fût publié de nouveau et mis à la portée des savans. La grandeur gigantesque et le caractère mythologique de ce poème en font un des ouvrages les plus curieux de l'Orient. Des extraits moins importans du *Padma-Pourâna* ont été publiés par M. A.-Ed. Wollheim; *Berlin*,

(1) *Indralokágamanam*. Aardjuna's Reise zu Indra's Himmel, nebst anderen Episoden des *Mahá-Bhârata*; etc., von Fr. Bopp. Berlin, 1824.

(2) *Diluvium*, cum tribus aliis Mahâbhârati praestantissimis Episodiis. Primus edidit Fr. Bopp. Fasciculus prior, quo continetur textus sanscritus. Berolini, 1829. — Ce même *Fascicule* contient un ravissant épisode du *Mahabhârata*, intitulé *Sâvitrî*, que nous avons traduit en français, et qui paraîtra dans le 5e vol. des *Contes de toutes les couleurs*, publiés par M. Fournier jeune.

Digitized by Google

1831. Ce jeune indianiste allemand combat maintenant sous les drapeaux de don Pédro.

M. Eugène Burnouf, que ses travaux sur la langue zende et sa critique savante et judicieuse ont déjà placé au premier rang des indianistes, prépare une édition du *Bhagavad-Pourâna*, accompagnée d'une traduction française et de notes. Ce poème est peut-être le plus beau et le plus important des dix-huit *Pourânas*, comme il en est le plus moderne. La prétendue traduction qui en a été donnée sous le titre de *Bhagavadam*, ou la *Science divine*, en est à peine une pâle table des matières, faite sur une version tamoule.

6-7. Un petit poème descriptif très-élégant, sous le titre de *Mégha-Doûta*, le *Nuage messager*, dont l'auteur est KALIDASA, a été publié en 1813, à *Calcutta*, avec une traduction en vers anglais et des notes, par M. Wilson. Ce charmant poème, que les vers de M. Wilson font bien connaître, tout en paraphrasant le texte sanskrit, est digne de la grande réputation de KALIDASA, dont nous avons déjà eu si souvent occasion de parler. Le *Nalôdaya*, qu'on lui attribue, et qui a été publié en 1830 à Berlin, par M. Benary, avec une traduction latine, un volume in-4°, ne mérite pas le même éloge. C'est une espèce d'escrime poétique, un tour de force de versification, qui n'aurait été qu'un jeu pour ce grand poète indien, s'il était réellement de lui. Il est écrit en vers rimés, contrairement à l'usage de la bonne littérature sanskrite, où la richesse des mots supplée à la consonnance de la rime. Pour donner une idée de la facture des vers et des allitérations de ce poème singulier, vrai logogrypheen quatre chants, nous en citerons ici le premier *sloka* du second chant :

Atha ratir *ékanténa* prâpi *naléna* 'tra mandirê *Kanténa*
Tam punar *ékam téna* prâptavatâ ripu mandatirê *Kanténa*.

« Alors Nala, solitaire et chéri, jouissait de la volupté, çà et là dans le palais, ayant rencontré son unique *bien-aimée*, lui qui efface l'orgueil immodéré de ses ennemis. »

Digitized by Google

8. Un autre petit poème élégiaque antérieur au précédent, et que l'on prétend lui avoir servi de modèle, a été publié en sanskrit, par M. Dursch, Berlin, 1828; avec une traduction allemande, latine et française; cette dernière est de M. Chézy. Il est intitulé : *Ghata-Karparam*, ou le *Vase brisé*. C'est une idylle dans le genre de celles de Théocrite, mais rimée et soumise aux allitérations les plus compliquées. En voici le début, que nous avons traduit littéralement dans la même forme, pour en donner une idée plus exacte :

« Le vaste ciel est couvert d'un nuage, — Le sol aride aspire après l'orage;
» Le cœur brisé de l'amante est pareil : — On ne voit plus *ni lune, ni soleil* (1).

9—10—11. Trois poèmes d'une assez grande étendue ont été aussi publiés en sanskrit à Calcutta; l'un en vingt chants sous le nom de *Sisoupala-bhada*, la mort de *Sisoupala* (2); le second, *Kirâtârdjounîya* (3) ou le combat d'*Ardjouna* contre SIVA; le troisième, *Bhatti-Kâvya* (4), poème technique qui renferme des exemples de toutes les règles grammaticales sanskrites.

12. *Rhagou-vansa*, histoire de la famille de RHAGOU, poème de KALIDASA, dont nous avons déjà parlé, et dont nous nous réservons de parler plus tard. Le texte sanskrit accompagné d'une traduction latine vient d'être publié par M. le docteur Stenzler, aux frais du Comité de traduction orientale de Londres.

13. Mais le plus beau peut-être est un poème lyrique dans le genre du Cantique des cantiques, intitulé : *Guîta-govinda*, ou *les Chants en l'honneur du pasteur*, par DJAYADÊVA, publié en

(1) Nit chitankham upaity *anfradéh* — Priyahînâ hridayâv *antradéh*.
Salilair nihitam radjah*xitâo* Ravitchandrâo'pinaupala*xitâo*.

(2) *Mâgha-Kâvya* avec le commentaire de *Mallinâtha*. Calcutta, 1823.

(3) *Kirâtârdjounîya*, poème par BHARAVI, avec le Commentaire du même *Mallinâtha*. Calcutta, 1814.

(4) *Batthi Kâvya*, avec Commentaire. 2 vol. in-8°. Calcutta, 1830.

Digitized by Google

sanskrit à Calcutta, en 1808, et traduit en anglais par W. Jones. Jamais dans aucune langue l'expression de l'amour n'a été si variée, si vive, si brûlante, si impétueuse. Le caractère de ce poème en rend l'intelligence plus difficile que celle de Pindare.

On peut juger, d'après cet aperçu de la littérature sanskrite imprimée jusqu'à ce jour, quelles richesses de tous genres elle offre aux Européens assez hardis et assez persévérans pour entreprendre de pénétrer dans ses profondeurs mystérieuses. On éprouve une admiration pleine de respect, en contemplant ces monumens récemment découverts d'une littérature si vaste et si ancienne, que son origine se perd dans la nuit des siècles comme tout ce qui appartient à cette terre merveilleuse de l'Inde. La Grèce n'est plus pour nous le berceau des sciences et des arts, des productions les plus belles de l'esprit humain. Une partie du voile de la mystérieuse antiquité est soulevé; un jour nouveau commence à naître, et ce jour est celui de l'Orient qui s'agrandit, qui se dévoile après quarante siècles d'énigme et d'obscurité pour l'Europe. Nous assistons à la découverte d'un nouveau monde, du monde oriental, l'ancêtre et le précurseur du nôtre.

G. Pauthier.

Digitized by Google

MÉLANGES.

SUR LA COLONISATION D'ALGER.

Il est des êtres, soit collectifs, soit individuels, sur lesquels semble planer une sorte de fatalité, dont l'impulsion les fait arriver du premier bond, et comme d'instinct, à la solution de problèmes insolubles pour tout autre. Ainsi le gouvernement, en butte, depuis deux ans, à deux accusations diamétralement contraires, et qui toutefois tombent souvent ensemble et pêle-mêle de la même bouche, celles d'excès et de défaut d'action gouvernementale, a trouvé le moyen de justifier ses accusateurs dans les deux attaques opposées qu'ils poussent simultanément contre lui, et de les absoudre de toute contradiction, alors même qu'ils prononcent des propositions contradictoires. En effet, partout où pointe une idée, le gouvernement y porte la main, l'arrache ou la brise, ou tout au moins la froisse entre ses doigts jusqu'à ce qu'il en ait fait quelque chose qui n'est plus elle; mais dans l'ordre matériel, dans tout ce qui a rapport à la production, il laisse couler les faits avec une pleine liberté, qui n'est pas une concession du libéralisme, mais l'effet de la négligence ou de l'impuissance. Or les eaux des plus belles fontaines, si elles ne sont dirigées dans leur cours et favorisées dans leur écoulement, peuvent former d'infects marais; car dans la sphère des choses soumises à la volonté de l'homme, il faut que la présence d'une intention continuellement agissante se fasse sentir, et partout où un instant elle reste inactive, partout où pour un seul instant son appui se retire, l'ordre aussitôt fléchit et fait place au désordre. Telles sont les réflexions qui se présentent à l'esprit lorsqu'on jette un coup d'œil sur la colonie d'Alger, la colonie si belle en espérance, et qu'il était si facile, au commencement, de faire sortir toute brillante et toute parée comme

Digitized by Google

Vénus du sein de la Méditerranée, mais qu'aujourd'hui on ne pourra plus mettre au monde que par un long et pénible enfantement. Certes ici il n'y a pas eu compression de la part du pouvoir; ce qu'on peut lui reprocher, au contraire, c'est d'avoir laissé échapper d'entre ses mains les vastes ressources que la victoire y avait déposées, et d'avoir souffert que tous ces élémens d'existence, faute d'un milieu qui les maintînt en un corps vivant et agissant, se séparassent et tombassent en dissolution. D'ailleurs ceux des libéraux à qui il suffit qu'on puisse rester sans direction, peuvent être satisfaits du régime d'Alger; car là on peut, en toute liberté, mourir de faim sur le sein fécond de cette terre, que les anciens appelaient la terre nourricière de l'Italie.

Lorsqu'un gouvernement veut poser la première pierre de quelque grande fondation agricole ou industrielle, les premiers auxiliaires qu'il doit appeler à son secours, ce sont les capitalistes. Aussi, dès qu'après la conquête d'Alger, ce riche pays eut été montré et comme promis à l'industrie européenne, les hommes à argent s'émurent et se tournèrent pleins d'espoir et d'ardeur vers le gouvernement. Mais celui-ci leur présenta la tête de Méduse : il les pétrifia au milieu de l'élan de leur bonne volonté et de leur cupidité, par le refus obstiné de prononcer un mot qu'on lui demandait. On peut s'étonner également et de l'opiniâtreté avec laquelle ce mot fut réclamé, et de l'opiniâtreté avec laquelle il fut dénié. Si le pouvoir avait dit : Alger est et sera colonie française, tous les spéculateurs du midi de la France se seraient rués sur l'Afrique. Mais le courage a manqué des deux côtés : les uns n'ont pas osé parler, les autres n'ont pas osé agir, et le silence du ministère a été pour la terre d'Alger comme une déclaration de mise en état de blocus; on a cru que l'on ne pouvait plus s'en approcher que sous la chance d'être capturé et livré au séquestre et à la confiscation. Chacun, il est vrai, devrait bien maintenant connaître la valeur des paroles ministérielles. Depuis le fameux *jamais* d'un ministre de Louis XVIII, jusqu'à des promesses plus récentes, on a vu bien des durées soi-disant éternelles écoulées en quelques jours, et bien des impossibilités à jamais insurmontables abaissées en un instant à hauteur d'appui. On aurait pu apprendre que tout pacte assuré par les hommes, même avec la meilleure foi du monde, renferme en soi sa clause de nullité, et prévoir que la France, même après avoir adopté officiellement les colons

Digitized by Google

d'Alger, pourrait bien, s'il survenait quelque grand mouvement en Europe, abandonner ses fils d'adoption pour travailler plus efficacement au salut de ses vrais enfans; mais il y a des catégories d'hommes qui vivent comme séquestrés de toute expérience, et de ce nombre sont les spéculateurs. Puérils à la fois et dans leurs craintes et dans leur audace, ils allient souvent à l'astuce de la vieillesse avide toute la naïve crédulité de l'enfance. Ainsi eux, qui n'osent se fier ni sur le désir bien marqué du pouvoir, ni sur les probabilités que donne la logique, auraient avec sécurité bâti leurs opérations sur une phrase. Enfin cette phrase, on n'a pas voulu la leur donner, et eux n'ont pas voulu donner leur argent.

Voilà donc une classe indispensable qui, tout entière, n'a pas voulu répondre à l'appel qu'on faisait pour l'organisation de l'armée industrielle destinée à conquérir l'Afrique à la civilisation d'Europe; mais d'autres hommes n'ont pas été aussi sourds. Ventre affamé n'a pas d'oreilles, dit-on; mais malheureusement il est une foule de circonstances où le proverbe est menteur : la faim rend souvent l'oreille bien fine; quand on n'entend autour de soi que des plaintes et des cris de détresse, on recueille avec avidité le moindre bruit qui ressemble à la voix de l'espérance, et on se laisse attirer et maîtriser, comme par la lyre d'Orphée, par tout ce qui sonne un peu le bonheur. Un jour donc, sur la foi de quelque article de journal, une famille voyageuse dit adieu aux bords du Rhin, aux montagnes de la Suisse, ou aux collines parfumées de la Provence, et chemine les yeux fixés sur la terre promise, en semant le long de la route les derniers débris de la chaumière et du champ paternels; ils saluent de loin leur nouvelle patrie; car pour eux le sol de la patrie, c'est celui qui les nourrira; mais ils ne le rencontreront pas, et, jetés nus, sans ressources et sans appui, sur le rivage étranger, ils regarderont avec désespoir la vaste et morne étendue des mers au-delà desquelles ils avaient une misère plus supportable que celle qu'ils ont retrouvée, au-delà desquelles ils entendaient au moins parler leur langue et voyaient quelques visages amis. Ce spectacle, qui attriste depuis plusieurs années toutes les côtes de l'Amérique, se reproduit maintenant sur celles d'Alger. Des Allemands des provinces rhénanes, des Suisses, des Français de tous les départemens, cultivateurs, artisans, journaliers, ont été en Afrique chercher du travail,

Digitized by Google

et ils n'ont trouvé que l'aumône, avec toutes les leçons d'immoralité qu'elle porte en elle; l'aumône qui, comme les dons de l'enfer, invite et attire la main et la brûle; qui la dessèche pour toute bonne action, mais lui donne une vigueur nouvelle pour les actions mauvaises. Toute cette population errante et hétérogène, qui n'avait aucun fonds pour acheter les instrumens de travail et défricher le jeune terroir dont ils attendaient leur existence, qui avaient espéré de vastes établissemens agricoles, où ils eussent trouvé à louer leur force ou leur industrie, et avaient été trompés dans leur espoir, il fallait les nourrir. Le gouvernement s'est donc décidé à leur faire des distributions de vivres. C'était nécessaire; mais c'est là une fâcheuse nécessité. Maintenant, assurés de leur subsistance, ces hommes n'acceptent plus qu'avec répugnance le travail que d'abord ils auraient accueilli comme un bienfait. Déjà ils imposent leurs conditions, et préludent, dans une société encore informe, à ces funestes transactions sur les salaires, dont nous avons vu de si terribles résultats dans l'une de nos plus vieilles sociétés industrielles. Qu'on y prenne garde: sous ce ciel si beau et si ardent, au milieu de cet air si parfumé, sur cette terre qui tressaille de fécondité dès qu'on la couche, parmi toutes ces circonstances extérieures si propres à amollir l'organisation physique et la volonté, l'oisivité est aussi une production naturelle; et, comme tout ce qui naît dans ce riant climat, elle pousse et monte vite. Déjà elle a jeté son ombre froide et mortelle sur les pères; si on la laisse se développer, elle étendra ses racines jusqu'à ceux qui sont encore dans l'adolescence ou dans l'enfance; elle les enlacera, et, absorbant leur nature vive et active, mais encore tendre et faible, elle leur fera assimiler en échange sa nature végétative. Quel malheur si à la place de cette population du Nord, originairement forte et nerveuse, on ne voyait plus bientôt qu'une génération de lazzaroni!

Dans cette nouvelle formation de la société civilisée en Afrique, au-dessus de cette couche dans laquelle ont déjà pénétré quelques germes de dissolution, mais où reposent en bien plus grand nombre des germes de puissance et de fécondité, s'étend par malheur une autre couche, qui, par sa funeste influence, pourra long-temps étouffer et toujours retarder et comprimer le développement des principes vitaux. Il faut avoir vu les côtes d'Afrique pour avoir une idée de cette crasse de l'Eu-

Digitized by Google

rope, qui, rejetée des villes maritimes de la France, de l'Espagne, de l'Italie et de la Grèce, est balayée par les flots de la Méditerranée, et vomie par eux sur les rivages de l'Égypte, de Tunis et d'Alger. Il est inutile de demander à ces hommes quel est leur pays : ils l'ont oublié ; quelle est leur langue : ils parlent toutes les langues et n'en parlent aucune; quelle est leur profession ; car leur réponse serait si longue, si complexe et tissue d'une telle nomenclature de titres et d'états, que vous croiriez entendre lire de suite les colonnes d'un dictionnaire d'arts et métiers. Ils se sont faits tout à tous, et ont été malheureux en tout et partout; mais aussi chacun a une histoire lamentable à vous raconter; chacun a été poursuivi dans tous les coins de la terre par la haine de quelque prince; car ils sont tous conspirateurs obligés et défenseurs nés de la liberté et de l'égalité : celui-ci a été desservi auprès de l'empereur de Turquie par le prince d'Anhalt ou de Hohen-Zollern; celui-là a été chassé par le pacha d'Égypte à l'instigation du pape! quand deux de ces gens-là se rencontrent, ils ne peuvent se regarder sans rire. Voilà cependant ce qui compose en grande partie à Alger ce qu'on peut appeler la classe supérieure. Car enfin cette race nomade a cueilli à droite, à gauche, en courant, quelques connaissances, quelques idées, et surtout une sorte d'habileté pratique, et même une certaine volonté, la volonté, bien forte, de vivre aux dépens des autres, de vivre en rampant et en surprenant par ruse le bien d'autrui, comme ces serpens qui se glissent dans les étables et forcent la brebis à leur abandonner son lait. Or, comme la volonté et la pensée, à quelque degré qu'elles soient élevées, exercent une action sur celles qui occupent les degrés inférieurs, les hommes dont je parle seront donc, par la force des choses, les éducateurs et les moralisateurs du peuple européen d'Alger. Quelle pression ils auront à faire peser sur lui, s'ils veulent l'abaisser à leur hauteur! Pauvre peuple, qui est venu de sa bonne Alsace ou de sa Suisse si simple, si honnête et si hospitalière, pour être livré sans défense à de pareilles mains!

Au milieu de cette tourbe de gens sans foi et sans aveu, qui ne reculent devant aucune entreprise, parce qu'il ne leur reste rien à perdre, pas même l'honneur, mais qui font tomber toutes les entreprises qu'ils touchent, parce que, même dans les affaires purement de lucre, la probité, la considération publique et de graves habitudes d'ordre sont un

Digitized by Google

fonds aussi indispensable que l'argent, il se rencontre aussi d'autres hommes qui, sous une apparence presque semblable, cachent d'autres dispositions, et arrivent à peu près au même terme, quoiqu'ayant un autre point de départ. Ceux-ci, qui manquent moins de moralité que de considération, jetés par les circonstances dans les affaires sans avoir ce qu'il faut pour les affaires, ruinés en France, ruinés en Angleterre, ruinés aux États-Unis, partout enfin où ils ont tenté la fortune, tombent de chute en chute jusqu'à Alger, où ils n'apportent rien avec eux que leur malheureux génie. Là ils trouvent encore la ruine, comme ils la trouveront en quelque contrée qu'ils se réfugient, parce que le principe de leurs désastres habite en eux, et non dans le milieu qu'ils choisissent, parce que leurs doigts sont doués de la fatale propriété de changer l'or en plomb, et que, dans leur funeste activité, ils ne sont contens que lorsqu'ils ont ajouté quelques nouvelles quantités négatives à la somme déjà négative de leur avoir.

Tels sont les hommes au pouvoir desquels est tombé Alger, dès que les capitalistes et tous ceux qui avaient l'intelligence et la capacité des grandes affaires, effrayés de l'irrésolution du gouvernement et peut-être aussi glacés par l'aspect du chaos européen, l'eurent laissé échapper d'entre leurs mains. Aussi que voit-on en réalité dans ce pays qui apparaît aux imaginations françaises tout couvert de cannes à sucre, d'indigo, et de tous les riches produits des colonies d'Amérique? Dans la ville grouille une multitude d'intrigans, d'agioteurs, de brocanteurs, d'usuriers, d'êtres non-seulement improductifs, mais dévorateurs. Quant aux campagnes, elles sont presque désertes; on peut, à l'aide des belles routes exécutées par les troupes, y contempler d'admirables sites, des ravins délicieux, la végétation la plus parfumée; mais, quant aux traces de la volonté humaine, elles sont si légères, si fugitives, qu'on a bien de la peine à les découvrir sous l'étalage du luxe que déploie insolemment la nature : l'Europe n'a pas encore gravé sur ce sol ses titres de propriété. Seulement autour des maisons de campagne que des Français ont héritées d'un Turc ou d'un Maure, on aperçoit quelques morceaux de terre semés de blé ou plantés en pommes de terre; ou bien au milieu d'un petit bosquet se présente une cabane nouvellement construite à l'européenne et habitée par une famille au costume du Nord. Ces chaumières isolées en général sont venues se poser dans le voisinage et

Digitized by Google

sous la protection d'un camp, d'un poste, ou d'un blokhaus ; mais que le poste soit changé, ou que le camp soit transporté plus loin, et un jour cette petite maison si blanche et si bien tapissée de fleurs ne sera plus qu'un lambeau sanglant, renfermant des cadavres horriblement mutilés par le yatagan des Bédouins. Ici plus que partout ailleurs le morcellement était funeste, et non-seulement sous le rapport de la production, mais encore sous celui de la sûreté des colons. Cependant le gouvernement a semblé prendre à tâche de favoriser autant que possible la division à l'infini des propriétés. Dans un but louable sans doute, et pour encourager les premiers efforts des colons, il a cédé, à vil prix et seulement pour la rente de la valeur des biens vendus, les vastes terrains appartenant au domaine. En payant chaque année au fisc quelque cent francs, on a pu obtenir la cession de plusieurs milliers d'arpens. Or, comme les capitalistes avaient fait défaut, ce sont des hommes sans ressources pécuniaires, et le plus souvent sans industrie, qui se sont jetés sur ce sol qu'ils ne peuvent cultiver, et qui devient entre leurs mains un fonds mort, un objet de trafic infécond pour tout autre que pour eux. Maintenant viennent quelques fondateurs d'une entreprise vraiment grande, et ils trouveront le terroir déjà occupé par ces espèces de propriétaires-courtiers, postés là tout exprès pour les rançonner, et qui leur enlèveront les premiers bénéfices, les plus clairs et les plus certains bénéfices de leurs travaux, recevant ainsi le salaire sans avoir porté le poids du jour, et recueillant sans avoir semé.

Le pays aurait peut-être un tout autre aspect, si le gouvernement avait voulu ne pas abandonner au hasard la direction de la colonie, et ne pas laisser résoudre en poussière impalpable, que le vent emporte, cette grande masse de richesses, dont le dépôt lui était confié. Le but qu'il devait se proposer, c'est de développer la production autant que possible dans l'intérêt des colons et dans celui de l'Europe. Or quelques plans de pommes de terre et quelques champs de blé, puis quelques essais en petit de cultures plus riches, ne peuvent fournir que de bien mesquines provisions de voyage pour la longue carrière que les établissemens d'Alger semblent appelés à parcourir. Au lieu de laisser gaspiller les ressources du pays par l'ignorance qui met des vignes là où se plairaient les céréales, et des céréales là où viendraient les cannes à sucre, qui perd tout en intervertissant tout, et rend ainsi la fertilité

Digitized by Google

infertile, il aurait fallu charger la science de spécifier le genre de culture que comporte chaque région, et de dresser un plan sur lequel les besoins de la consommation et les propriétés diverses du sol eussent déterminé et limité les diverses espèces de productions à demander à chaque territoire. Il n'est pas douteux que des travaux sont nécessaires pour élever la fertilité de cette terre à son plus haut degré. Ici il faut un canal pour rassainir des terrains bas et marécageux, et les conquérir à la culture sur les eaux envahissantes; là des canaux d'irrigation procureraient trois récoltes successives sur le même sol. Mais si la terre est livrée sans condition au pillage de l'individualisme, adieu toute unité de vue, tout ensemble, toute possibilité d'amélioration. Le gouvernement devait donc aussi tracer un programme de tous ces ouvrages harmonieusement combinés pour la plus grande prospérité de la colonie entière, et se souvenir en temps et lieu de ce programme. Outre ces soins, qui roulent dans la sphère des exigences matérielles, il en est d'autres qui touchent aux rapports moraux, et qui avaient non moins de droits que les premiers aux méditations du pouvoir. La coutume du salaire fixe ne se prête plus aux besoins nouveaux des nouvelles générations de travailleurs; malgré l'habitude et l'intérêt mal entendu qui en Europe cherchent à la consolider, elle se brise de toutes parts. Une jeune colonie sur une terre jeune pour la civilisation, où aucune tradition ne peut être invoquée, où l'étrangeté ne froisse personne, parce que tout est étrange, c'était bien là le lieu de tenter une méthode plus juste, plus morale et plus féconde; là on aurait pu essayer le salaire proportionnel au travail, une sorte de dividende qui, d'après des catégories arrêtées, serait déterminé par le capital de force ou d'industrie mis par chacun en commandite dans l'association. Ainsi l'abattement et la mollesse, naturels sous ces climats, eussent été chassés par l'aiguillon de l'amour du gain, et la cupidité eût été corrigée de son infécondité pour le bien-général; ainsi eût disparu la distinction entre le propriétaire et le manœuvre, et un grand exemple eût peut-être été donné à l'Europe par l'Afrique son élève.

Comme la quotité du gain dans une pareille entreprise n'est point une question personnelle, mais une question sociale, puisque ce sont les bénéfices qui attirent les capitaux, et les capitaux qui se changent en produits, et, sous cette forme, sont élevés pour le bien-être de tous à

Digitized by Google

une plus haute puissance, il était à désirer que l'on accoutumât les agriculteurs de la colonie aux avantages de l'association, en les réunissant dans de vastes bâtimens, où beaucoup de dépenses eussent été restreintes par l'effet de la communauté, et où il eût été facile de prendre, pour la conservation des personnes et des choses, une foule de précautions impossibles dans des ménages isolés. Cette disposition aurait même donné le moyen d'augmenter la sécurité sans augmenter le nombre des troupes; car les habitations communes pourraient être construites de manière à se trouver à l'abri d'un coup de main, et à pouvoir être défendues par leur seule garnison naturelle jusqu'à l'arrivée des renforts militaires.

Voilà, en opposition avec le tableau de la situation réelle d'Alger, quelques esquisses du plan que le gouvernement aurait pu tracer et exécuter dans la colonie, s'il ne se fût pas imposé pour loi de tout abandonner en Afrique à la merci d'une concurrence aveugle, sans intelligence, sans règle et sans frein. A l'origine, il lui était facile de résoudre le problème de la colonisation; car il était maître des données : propriétaire de la plus grande partie du territoire, il pouvait dans les contrats de vente insérer la condition de se conformer à un mode d'exploitation déterminé. Aujourd'hui la question est devenue pour lui plus compliquée; le passé lui échappe peut-être; mais il n'a pas sans doute abdiqué ses droits sur l'avenir.

AYNARD DE LA TOUR DU PIN.

Digitized by Google

DE L'ORIGINE DES TZENGARIS,

NOMMÉS EN FRANCE BOHÉMIENS OU ÉGYPTIENS.

Il est peu de questions anthropologiques et ethnographiques qui aient plus occupé les philologues, les géographes et les historiens que celle que nous soulevons ici : elle est aussi une des plus curieuses et des plus singulières. Une race d'hommes qui présente les phénomènes sociaux les plus extraordinaires existe depuis près de quatre siècles en Europe, et cependant elle demeure à peu près inconnue. Ni le tems, ni le climat, ni la politique, ni l'exemple, n'ont pu rien changer dans leurs institutions, leurs mœurs, leur langue et leurs idées religieuses. Ce sont ces hommes connus en France et dans une partie de l'Europe sous les noms de Bohémiens et d'Egyptiens. Le peuple israélite est le seul qui ait conservé, comme eux, mais avec une netteté bien moins grande, son caractère primitif sur une terre étrangère.

I. NOMS DONNÉS AUX TZENGARIS DANS LES DIFFÉRENTES CONTRÉES OU ILS SE SONT ÉTABLIS.

Les Arabes et les Maures les ont appelés *Harami* (voleurs); les Hongrois, *Cinganys* et *Pharaoh nepek* (peuple de Pharaon). Ce dernier nom leur a été conservé par les Transylvaniens; les Anglais ont adopté celui de *Gypsies*, altéré du mot *égyptien*; les Écossais, celui de *Caird*; les Espagnols les nomment *Gitanos*; les Portugais, *Ciganos*; les Hollandais, *Heidenen* (idolâtres); les Russes, *Tzengani*; les Italiens, *Zingari*; les Suédois, *Spakaring*; les Danois et les Norvégiens, *Tátars*; les Valaques, les Bessarabiens, les Moldaves, les Serviens et les Esclavons, *Cigani*; les Germains, *Zigeuner*; en français ils reçurent d'abord le nom d'*Egyptiens*, et plus tard celui de *Bohémiens*, parce que les premiers hommes de cette caste qu'on y vit arrivaient de la Bohême. Les historiens du moyen âge les désignent sous le nom d'*Azinghans*; les Grecs modernes, sous celui d'*Atinghans*; dans l'*Adzerbaïdjan* on les appelle *Hindou karachi* (Hindous noirs); en Perse, *Louri* (1); les Boukhariens et les habitans

(1) Ce mot persan vient peut-être de Lohari, qui, dans la langue hindoustani, signifie un orfèvre, métier qu'exerce une partie des Tzengaris, habitans des villes.

Digitized by Google

du Tourkistan se servent du nom de *Tziaghi* (et non Diajii, ainsi que le prétend Georgi) : Tziaghi, dans la langue Djagataï, qui est en usage dans la Boukharie ou Tâtarie indépendante, me paraît être la racine de *Tchingeni*, mot qu'emploient les Turcs pour désigner cette race errante, car le turc dérive lui-même du djagataï. J'ai connu enfin en Europe trois de leurs Rabers ou chefs qui m'ont assuré qu'ils se donnent eux-mêmes le nom de *Roumna-Chal*. Ces deux mots appartiennent à la langue mahratte, et signifient *hommes errans dans les plaines*. Je n'emploierai dans le cours de cette dissertation que le nom de *Tzengaris*, que je regarde comme leur nom primitif, et qu'ils conservent encore aujourd'hui dans leur mère-patrie.

II. ORIGINE DES TZENGARIS.

Hasse a cru trouver l'origine des Tzengaris dans les *Sindi* du Bosphore cimmérien; Marius Niger les fait venir de la Zeugitane (dans la partie orientale de l'état de Tunis); Herbelot pense qu'ils sont venus du Zanguebar; Eccard en fait des Tcherkesses (Circassiens); Wagenseil des juifs allemands; Æneas Silvius place leur berceau dans le mont Caucase; Griselini le place en Éthiopie et en Egypte; d'autres à Colchos, colonie d'Égyptiens fondée par Sésostris; d'autres enfin, et notamment Pallas, les cherchent parmi les Syginnes du Danube, connus d'Hérodote, ou les Zigeunes de l'Ukraine russe.

Nous ne chercherons pas à réfuter toute cette longue série d'assertions; nous ne connaissons que trois écrivains qui aient placé la question sous son véritable point de vue. Les deux premiers, dont l'opinion est partagée par la plupart des savans, sont MM. Grellmann (1) et Dav. Richardson (2). Le troisième est M. l'abbé Dubois (3). Grellmann et Richardson ont considéré l'Inde comme le berceau des Tzengaris; mais ils ont fixé les points de départ aux bouches du Sind (l'Indus), ou dans des provinces qui leur sont étrangères. M. l'abbé Dubois l'a placé parmi les Kouravers du Mahissour, et nous pensons qu'il se rapproche de la vérité plus que ses devanciers. Quant à nous, nous allons nous efforcer

(1) *Essai historique sur les Zigeunes.*
(2) *Asiatic Researches*, vol. VII, n° 9.
(3) *Mœurs des peuples de l'Inde.*

Digitized by Google

de prouver que c'est dans le pays des Mahrattes qu'ils ont pris naissance, que c'est de là qu'ils ont fait leur première migration, et que dans ce pays on les trouve encore réunis en tribus. D'abord il est inexact de dire que les Tzengaris se donnent entre eux le nom de Sintes, qui rappelle celui du fleuve Sind, comme de dire qu'il existe un peuple du nom de Tchinganes dans le delta de ce fleuve, et que le dialecte du tatta, usité par les habitans des bouches de l'Indus, est le même que celui que les Tzengaris emploient en Europe.

Dès les tems les plus reculés, les Hindous furent divisés en *zat* (1) que nous appelons castes, ainsi que les Ethiopiens, les Egyptiens et les juifs. Les *Védas* rapportent que Brahmâ, le créateur du monde (qu'il ne faut pas confondre avec Brahma, l'être unique et éternel qui a donné naissance au premier) divisa en quatre castes ses premières créatures. De sa tête naquirent les *Brahmâns* (Brames), les *Kchatrias* de ses épaules; les *Veissiahs* de son ventre; et les *Soudras* de ses pieds.

Les Brahmâns furent destinés à remplir les places les plus élevées, telles que celles de conseillers ou ministres des princes; quelques-uns furent rois, et d'autres exercèrent le sacerdoce. Les Kchatrias furent destinés au métier des armes; les Veissiahs furent chargés de la direction de l'agriculture et du commerce, et de l'industrie, et du soin d'élever les troupeaux; les Soudras furent simples laboureurs, domestiques, et quelquefois esclaves.

Chacune de ces quatre castes principales se subdivisa en plusieurs centaines d'autres, et leur subdivision varie suivant les localités; car telle caste est établie dans une contrée de l'Hindoustân et ne l'est pas dans une autre. Mais la plus nombreuse est celle des Soudras. Elle est tellement considérable qu'y compris la tribu ou sous-caste des parias, la plus grande de toutes et qui se divise en un grand nombre d'autres tribus, elle forme les neuf dixièmes de la race hindoue ou des adorateurs de Brahmâ.

La tribu primitive des Tzengaris est une subdivision des différentes tribus de parias ou hommes hors de caste. L'origine des parias (2) est

(1) Ce mot est susceptible d'une grande extension : on l'applique quelquefois pour désigner un métier, quelquefois pour la patrie d'une personne. Ainsi on dit: *Tanti ka zat* la caste (métier) de tisserands, et *kon zat toumara?* Quelle est ta nation?

(2) Ce mot vient du sanskrit *pariaïa*, qui signifie non observation des règles.

Digitized by Google

fort ancienne; leur nom se trouve déjà dans les plus anciens *Pourânas*. Cette sous-caste s'est formée de la réunion d'individus chassés des autres castes pour crime envers la religion et les lois, et renferme un grand nombre de tribus parmi lesquelles on doit compter celle des *Vallouvers* qui est la plus distinguée; celle des *Chakilis* ou savetiers; celle des *Moutchiers* ou tanneurs; les *Kalla-bantrous* ou voleurs; les *Kouravers* ou marchands de sel; les *Otters*, nomades, qui vont travaillant comme nos Auvergnats, et creusent les puits et les canaux dans les différentes parties de l'Inde; les *Dombarous*, mendians et jongleurs, et enfin les *Tzengaris*, tribu primitive de nos Bohémiens et de nos Égyptiens, et des *Zingari* italiens dont le nom tient encore au nom originaire.

La tribu des *Tzengaris*, nommée aussi *Vangaris* sur la côte du Concan et des Pirates, et soukatir sur la côte de Malabar, est nomade. J'ai eu occasion d'en rencontrer souvent des bandes entières près de l'antique et magnifique ville de *Visapour*, et aux environs de *Bangalor* dans le *Mahissour*, que nous nommons Mysore par l'habitude où nous sommes de défigurer les noms orientaux. Les Tzengaris sont en général d'une couleur noirâtre, ce qui justifie le nom d'Hindous noirs que leur donnent les Persans. Leur religion, leurs institutions, leurs mœurs et leur langage diffèrent de ceux des autres tribus hindoues. Les Mahrattes leur donnent l'épithète de *Soudas* (filous); en effet durant la guerre ils se livrent au pillage, apportent des provisions dans les armées, et les inondent d'espions et de danseuses (kantchinis). En tems de paix ils fabriquent des toiles grossières, et font le commerce de riz, de beurre, de sel, de *toddi*, de calou d'arrak (1), d'opium, de gourakou (2), de pan (3) etc. Ce sont des colporteurs qui transportent leurs marchandises

---

Il se compose de *pari*, improprement, et *aïa*, aller. On dit *paria Brahmân*, un mauvais brame. Le mot paria, *mauvais*, est hindoustâni.

(1) Le toddi, le calou et l'arrak sont trois boissons différentes.

(2) Le gourakou est une pâte odoriférante qu'on fume dans le Houka.

(3) C'est le nom de la feuille du poivre bétel (*piper betel*). Les Indiens ont l'habitude de mâcher un morceau d'arek, mêlé avec de la chaux et du tabac dans cette feuille. Ils appellent ce mélange *pan*, et nous bétel. Lorsqu'on y mêle des aromates, on le nomme *kili*.

Digitized by Google

sur leurs bœufs d'un lieu à l'autre. Leurs femmes sont jolies et bien faites comme la plupart des femmes hindoues, mais portées à la lubricité la plus dégoûtante. Ils enlèvent souvent de jeunes filles qu'ils vendent ensuite, suivant leurs besoins, aux naturels et aux Européens. On les accuse enfin d'immoler des victimes humaines aux *Rakchasas* ou démons, et de manger de la chair humaine. Les Tzengaris exercent presque partout le métier d'entremetteurs; les femmes disent la bonne aventure pour de l'argent à ceux qui viennent les consulter; pour cela elles sont dans l'habitude de frapper sur un tambour, afin d'évoquer les démons, puis elles prononcent d'un air de sibylle et avec une rare volubilité une quantité de mots bizarres, et, après avoir regardé l'état du ciel et les linéamens de la main de la personne qui les consulte, elles lui prédisent gravement le bien ou le mal que le destin lui réserve. Ces femmes exécutent aussi des tatouages, et mettent ce talent en usage auprès des femmes hindoues; elles dessinent sur leurs bras des étoiles, des fleurs et des animaux, piquent les contours des figures avec une aiguille, et frottent les piqûres avec le suc des plantes, ainsi que je l'ai vu pratiquer en Amérique, dans l'Océanie et dans d'autres pays : l'empreinte de ce tatouage est ineffaçable. Au reste, dans l'occasion, les Tzengaris sont prêts à exercer tous les métiers. Ils sont unis entre eux et vivent en famille: il n'est pas rare de voir le père et la fille, l'oncle et la nièce, le frère et la sœur, vivre ensemble et se confondre à la manière des animaux. Ils sont méfians, menteurs, joueurs, ivrognes, poltrons, et entièrement illétrés; ils méprisent la religion, et n'ont guère d'autres croyances que la peur des mauvais génies et la fatalité. C'est dans les états du peuple mahratte que l'on doit chercher leur origine, et principalement dans la province de *Mahrat*, berceau de ce peuple, province située dans les montagnes des Gates occidentales, et qui est omise dans toutes les cartes anglaises et françaises (1).

Le nom sanskrit de Mahrattes est *Maha-Rashtra* (les grands guerriers). Les Mahrattes sont de race hindoue, et descendent de la caste des

(1) J'en ai tracé une carte, que j'ai remise il y a quelques mois, ainsi que la description du pays, à M. Bruée, géographe distingué, dont l'amitié m'est précieuse.

Digitized by Google

Soudras, qui comprend la tribu des Parias. Ils sont divisés en trois tribus, les fermiers, les bergers et les vachers. Ce sont d'excellens cavaliers, mais de grands maraudeurs ; ils sont illétrés, et laissent aux brahmanes le soin des affaires et la gestion des finances. Les hommes sans caste expulsés de ces trois tribus ont forcé la grande tribu des Parias mahrattes, dont s'est formée dès les temps les plus reculés la tribu errante des Tzengaris ou Vangaris, qui étaient les fournisseurs des armées mahrattes, ainsi que nous le voyons dans le second *Oupanichad*. Les Tzengaris constituent, comme nous l'avons vu, un peuple à part ; malgré leur origine mahratte, ils sont indépendans de la religion de Brahmâ et des lois de Mânou, qui a réuni en société politique et religieuse l'immense population des Hindous, et ils vivent disséminés en grand nombre dans diverses contrées de l'Hindoustân. La fixation de l'époque à laquelle les Tzengaris ont commencé de se répandre hors de leur pays forme une importante question. Nous croyons qu'il faut mettre cette dispersion à la suite de l'invasion de ces belles contrées par le fameux *Timour* (que nous nommons Tamerlan), et vraisemblablement après la prise de Delhi. Cette ville succomba le 8 de Rabi second, 801 J. C. (mercredi 8 janvier 1399) et fut pillée le 17 du même mois. Timour était entré dans l'Inde en 1398, et non en 1408, ainsi que le prétend Grellmann ; il retourna à Samarcand, capitale de ses vastes états, au mois de mai 1399. (Hégire, chaban 801.)

Le célèbre Chérif-Eddin assure que Timour souilla sa conquête par le massacre de cent mille prisonniers perses et hindous. Les Mongols s'avancèrent en répandant une telle terreur dans toutes les parties de l'Inde, qu'un grand nombre de familles abandonnèrent ce malheureux pays. Il est vraisemblable que les Hindous des trois premières castes, dont l'attachement à leur patrie est si grand, n'imitèrent pas un tel exemple : leur religion d'ailleurs leur en faisait un devoir. Quant aux Soudras et aux Parias, il est facile de penser qu'aucun lien ne les retenait ; ils sont tellement coureurs que j'en ai vu moi-même en Abyssinie, en Arabie, à Tzouakem, dans le Golfe persique, à Pinang, à Singapore, à Malaca, à Manille, à Célèbes, à Anyer, et même en Chine.

N'est-il pas naturel de croire que les Tzengaris, que nous avons vus habitués à la vie des camps, et qui, étant en dehors de la communion hindoue, pratiquent ou feignent de pratiquer la religion dont l'usage

Digitized by Google

leur offre quelque avantage, aient servi d'espions et de fournisseurs aux armées mongoles, et qu'une partie d'entre eux ait accompagné Timour dans son long passage à travers le Kandahar, la Perse et la Boukharie. Après avoir parcouru les régions caspiennes et caucasiennes, et avoir laissé derrière eux, dans tous ces pays, comme une traînée de familles détachées, les Tzengaris auraient terminé leurs courses, les uns en Russie, les autres dans l'Asie-Mineure; une seconde colonne aurait passé du Kandahar dans le Seguistan, le Mekran, le Kirman, le Fars, le Khousistan, l'Irak-Arabi, l'Al-djezirah, et une troisième aurait parcouru la Syrie et la Palestine, l'Arabie pétrée, et serait venue en Égypte par l'isthme de Suez, et de là dans la Mauritanie.

N'est-il pas probable que ces rudes voyageurs ont abordé de la mer Noire et de l'Asie-Mineure en Europe (1) par l'intervention des Turks, dont ils étaient aussi les espions et les fournisseurs durant leurs guerres contre l'Empire grec? n'est-il pas probable également que les premiers Tzengaris qui sont venus en Europe se soient établis dans la Turkie européenne, ainsi que le dit Aventin, et de là dans la Valaquie et la Moldavie? En effet on les voit, en 1417, en Hongrie; à la fin de 1417 ils parurent en Bohème et en Allemagne dans le voisinage de la mer du Nord (2); en 1418 on les trouve en Suisse, selon Stumpf et Gruler; en 1422, en Italie (3). Pasquier fait remonter leur origine en France jusqu'en 1417: il dit qu'ils se qualifiaient de chrétiens de la Basse-Egypte, chassés par les Sarrazins, mais qu'ils venaient de Bohême. De France, ils passèrent en Espagne et en Portugal, selon Cordova, et plus tard, sous le règne de Henri VIII, en Angleterre. Leurs hordes se composaient ordinairement de deux à trois cents personnes, hommes et femmes.

Nous ne pensons pas, malgré l'opinion de Grellmann, que les Turks aient transporté les Tzengaris d'Égypte en Europe; et quoiqu'il soit

(1) Les Tzengaris qui arrivèrent en Hongrie et en Bohême avouaient en effet qu'ils y étaient venus par la mer Caspienne et la mer Noire.

(2) Münster, *Cosmographie*, vol. III, chap. V.

(3) Muratori, *Annali d'Italia*, tome IX, page 1105; et *Cronica di Bologna*, tome XVIII, *Rerum italicarum*, ad annum 1422.

Digitized by Google

difficile d'expliquer pourquoi on leur a donné en plusieurs pays le nom d'Egyptiens, il est certain qu'ils n'étaient ni d'origine égyptienne, ni venus d'Égypte en Europe, ainsi que Krantz et Münster l'ont prouvé. Il est vraisemblable qu'ils auront voulu se faire passer pour des chrétiens d'Égypte, pour des pélerins persécutés par les Sarrazins, à l'effet d'obtenir des sauf-conduits et la permission d'exercer leur industrie dans les états européens.

III. PAYS OU LES TZENGARIS SE SONT ÉTABLIS EN EUROPE, EN ASIE ET EN AFRIQUE.

Les Tzengaris ont formé des établissemens dans tous les royaumes de l'Europe, et dans une grande partie des états de l'Asie. En Afrique, on ne les trouve que dans l'Egypte, dans la Nubie, l'Abyssinie, le Soudan, et la Barbarie. Ils n'ont jamais paru en Amérique, ni en Océanie.

L'Espagne, l'Écosse, l'Irlande, la Turkie, la Hongrie, mais surtout la Transylvanie, la Moldavie, la Valaquie, l'Esclavonie, la Courlande, la Lithuanie, et les provinces caucasiennes, sont les contrées de l'Europe où l'on trouve le plus grand nombre de Tzengaris. En Angleterre ils sont encore assez nombreux, mais ils ne se trouvent réunis que dans des lieux écartés, et ils n'entrent guère dans les villes que par petites compagnies de deux à trois personnes. En Allemagne, en Suède et en Danemarck, ils sont devenus rares, ainsi que dans la Suisse et dans les Pays-Bas. On en trouve beaucoup moins qu'autrefois en Italie. Ils ont toujours été clair-semés en France: on n'en voit plus que quelques-uns dans les villages et les forêts de la Lorraine, de l'Alsace et des Pyrénées. D'après ce que j'ai entendu dire à Manille à M. le maréchal (capitan-général) don Mariano de Ricafort, gouverneur des îles Philippines, pendant mon séjour dans ce beau pays, l'Espagne ne compterait pas moins de cinquante mille *Gitanos*, ou Tzengaris. Un de leurs Rabers (chefs), que j'ai eu occasion de voir à Grenade, me dit en effet qu'ils y étaient au nombre de cinquante à soixante mille, dont la plus grande partie dans les royaumes de Jaen, de Grenade et de Cordoue. D'après les renseignemens les plus exacts, on en compte cinquante-quatre mille en Hongrie. La Transylvanie est le pays qui en renferme le

Digitized by Google

ARATIF

DE LA L[illegible]HINDOUSTÀN ET NEUF IDIOMES DE L'ORIENT.

FRANÇAIS.	PERSAN.	COPTE.	ABYSSIN-GUIZ.	TCHERKESSE, ou CIRCASSIEN.
Dieu.	Id.	Nout.	Is-Ger.	Ilah.
Démons.				
Pays.	Id.	Id.	Id.	Id.
Père.	Id.	Iôt.	Ab-bout.	Iada.
Mère.	Dada.			
Canon.	Id.			
Fusil.	Id.	Id.	Id.	Id.
Maison.	Gar.			
Hutte.	Id.		Id.	
Non.	Ma.	An.	La.	Unou.
Oui.	Id.		Id.	
Horoscope				
Lune.	Kamar.	Id.	Ouer-hi.	Kamar.
Chef.				
Vieux.	Pir.	Hello.		Hero.
Joli.				
Noir.				
Voyageur.	Perda.			
Ile.				
Nourriture.				
Manger.	K'ha.	Id.	Id.	Id.
Pain.				
Bœuf.			Shid-en.	
Chèvre.			Té-li.	
Boire.	Id.	Id.	Id.	Id.
Vin.	Maï.			
Chanter.				
Janvier.				
Juillet.				
Décembre.				

IV. [illegible]e primitive de l'Hindoustân, parlée d'abord par les montagnar[illegible] ou païsachis adoucis par les habitans civilisés des plaines, qui no[illegible]e, il a paru, dans les *Nouvelles Annales des Voyages*, des O[illegible]e. Nous invitons nos lecteurs à comparer cet aperçu des mœurs

Digitized by Google

plus ; car sur une population d'un million sept cent vingt mille ames, il faut y compter cent quatre mille Tzengaris. Je ne crois pas exagérer en portant la population tzengare à près d'un million en Europe, à quatre cent mille en Afrique, à un million cinq cent mille dans l'Inde, et environ deux millions dans le reste de l'Asie ; car, sauf la Russie asiatique, la Chine, le Siam, l'An-nam et le Japon, ils s'y sont établis partout, et on les voit même mêlés avec les Troukmènes de la Tâtarie indépendante, avec les Lesguis du Caucase, et les Ilihans de Perse. Je puis donc, d'après mon calcul, porter la population totale des Tzengaris dans les trois parties de l'ancien monde à cinq millions.

Quelle douloureuse matière à réflexion ne trouvons-nous pas en voyant une si importante portion de l'humanité jetée en quelque sorte en dehors du droit commun des nations, tant d'hommes errant sans aucune propriété qui les attache au sol ; campant dans les champs loin des villes, vivant de vols et de tromperies, et répandus partout, malgré la persécution et le mépris, comme la race des juifs. Ennemis de l'agriculture et de toutes les industries sérieuses ; colporteurs, raccommodeurs d'ustensiles, contrebandiers, diseurs de bonne aventure, fainéans par-dessus tout le reste, voilà les Tzengaris de l'Europe ; et quand on les examine de près, on ne peut pas demeurer dans une longue incertitude à l'égard de leur ressemblance avec les Tzengaris de l'Hindoustan, que nous avons peints tout à l'heure.

Pour terminer par un dernier trait de ressemblance, et qui complette tous ceux que nous avons déjà énumérés, nous donnerons ici l'esquisse d'un tableau comparatif de quelques mots principaux de la langue que parlent encore les hordes de Bohémiens avec ceux qui appartiennent à dix langues de l'Orient. Nous ne craignons pas de dire que ce tableau, quelque imparfait qu'il soit, a du moins le mérite de la nouveauté ; on verra que la langue tzengare n'est pas encore connue ; et que plusieurs mots sanskrits, qui y sont demeurés, ne sont point passés dans la langue hindoustâni. Médiocre philologue, mais ami zélé de la science, nous osons compter sur l'indulgence des orientalistes les plus ditingués pour un travail dont eux seuls connaissent l'immense difficulté et qu'ils peuvent seuls compléter.

G.-Louis Domeny de Rienzi.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS.

GRANDE-BRETAGNE.

27. PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ POUR LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES UTILES. — BIBLIOTHÈQUE DE FAMILLE, PUBLIÉE PAR MURRAY. — ENCYCLOPÉDIE DE CABINET, DU DOCTEUR LARDNER.

La littérature vient de subir à la fois en France et en Angleterre une crise toute semblable et par sa nature et par les causes qui l'ont amenée. La révolution de juillet, dont le retentissement a produit en Angleterre des résultats politiques si importans, y a également amené des conséquences remarquables sous le rapport littéraire.

Depuis long-tems la littérature anglaise devenait chaque jour plus frivole et moins consciencieuse; tous les ouvrages écrits dans une vue sérieuse, ou contenant de graves recherches, étaient de plus en plus dédaignés; déjà même les œuvres d'imagination semblaient insipides à un public blasé, à moins qu'on ne les lui assaisonât de calomnies, de personnalités, et d'anecdotes scandaleuses.

Il faut avouer (quoique nous le fassions à regret) que cette dépravation du goût public, cette fausse direction de la littérature en Angleterre a été due principalement à la diffusion subite de l'instruction, ou plutôt des élémens de l'instruction, parmi les classes inférieures et moyennes de la société anglaise. Il s'était élevé une classe nouvelle et

Digitized by Google

nombreuse de lecteurs alimentés et excités pendant la guerre par l'immense intérêt national que présentaient alors les journaux, et qui, dès que les colonnes des papiers eurent cessé d'être remplies de récits militaires, se mirent à chercher une autre lecture aussi attachante, aussi animée. Le nouveau roman perfectionné par Walter Scott leur offrit tout d'abord cette sorte de nourriture intellectuelle, et l'appétit général dont nous venons de parler fut aiguisé d'abord, puis satisfait et rassasié par ce grand et fécond écrivain. Pendant un tems assez long, il ne fut écrit ou publié que des romans; quelques voyages seuls firent exception. Toute composition historique d'un genre grave fut complétement méprisée. Et pendant que les livres de Thierry, de Barante, de Thiers, de Mignet étaient achetés et lus en France, et placés dans toutes les bibliothèques, Lingard, Hallam, et tous les auteurs qui ont écrit l'histoire en Angleterre, ont vu rester en magasin leurs ouvrages, connus seulement par des extraits insérés dans les Revues.

Cette préférence générale accordée au frivole sur le sérieux, et aux ouvrages d'imagination sur ceux de recherches ou de raison, eut malheureusement pour conséquence d'entraîner ces indispensables agens de la littérature, les libraires, à consacrer tous leurs soins et leurs capitaux à des publications légères. Toutes leurs spéculations roulaient sur des romans et des voyages, et avaient ainsi pour but de fournir à l'intelligence bien plutôt des objets de luxe que ceux de première nécessité. Aussi, quand, au moment de la dernière crise politique, les lecteurs se trouvèrent trop gênés pour acheter des ouvrages frivoles, et prirent pour la seconde fois un trop vif intérêt aux événemens politiques pour prendre plaisir à de vaines fictions, les fabriques et les entrepreneurs de littérature se ruinèrent tous.

Il faut cependant avertir que les grands événemens de 1830 ne firent que donner le dernier coup à un état de la littérature qui allait s'affaiblissant chaque jour. Le public en Angleterre commençait à prendre en dégoût le vide de sa nourriture intellectuelle, la nullité et l'impertinence des romans fashionables, la lourdeur pédante des imitateurs de Walter Scott. Le grand romancier lui-même était à son déclin. Et ce dégoût général eût à lui seul amené une révolution littéraire, moins rapide peut-être, mais tout aussi prononcée que celle dont les effets commencent à se faire sentir.

Digitized by Google

Déjà les libraires s'étaient aperçus d'une diminution notable dans le produit de leurs ventes. Ils l'attribuaient en partie à la véritable cause, je veux dire à leurs fournitures devenues insipides pour le public : mais ils s'expliquèrent également le fait par le prix extrêmement élevé des livres nouveaux. C'est dans cette conviction que furent fondées deux ou trois entreprises qu'on doit regarder comme ayant exercé la plus grande influence sur le marché de la littérature anglaise.

Ces entreprises consistaient dans la publication périodique d'ouvrages d'une utilité constante et générale, que le bon marché permettait de recommander comme une acquisition utile même à l'homme pauvre, désireux cependant de pourvoir à la satisfaction de ses besoins intellectuels. Les principales publications de ce genre furent la *Bibliothèque de famille*, de Murray, l'*Encyclopédie de cabinet* du docteur Lardner, et les ouvrages publiés chaque quinzaine par la *Société pour la diffusion des connaissances utiles*.

Chacune de ces entreprises a fourni, comme d'ordinaire, quelques ouvrages de premier mérite pour un grand nombre de tout-à-fait médiocres. La vie d'Alexandre-le-Grand, dans la Bibliothèque de famille, peut être citée comme un ouvrage d'un rare talent. Celle des juifs également : cette dernière est surtout remarquable en ce que, bien que due à un professeur d'Oxford, M. Millmann, célèbre poète et prédicateur tory, elle est écrite cependant dans un sens tellement libéral qu'on y trouve les miracles du Christ envisagés à la manière des Unitairiens, qui cherchent à en donner des explications plutôt que des preuves. Pourtant, comme les relations de M. Murray étaient surtout nouées avec les hautes classes, sa collection semble destinée plutôt à amuser qu'à instruire; aussi n'a-t-elle pas obtenu tout le succès qu'elle eût mérité.

La Société pour la diffusion des connaissances utiles a mieux réussi pour les ouvrages relatifs à la science que pour les publications d'un autre genre. Les vies de Kepler et de Galilée, et l'ouvrage de madame Somerville, dont nous avons déjà fait mention dans cette *Revue*, sont des ouvrages de premier ordre.

Mais il a été déployé plus de talent dans l'Encyclopédie de Lardner que dans aucune des collections rivales. Les grands noms que nous voyons figurer dans la liste de ses collaborateurs en sont une garantie incontestable; Scott, Moore, Mackintosh, Southey illustreraient à eux

Digitized by Google

seuls un ouvrage de cette nature. Malheureusement les bornes étroites imposées par la forme elle-même d'une Encyclopédie forçaient à donner des *Résumés* au lieu d'histoires; et si utile que puisse être un Résumé pour étudier une histoire que l'on connaît bien et que l'on a nécessairement étudiée comme celle de son pays, cette sorte d'ouvrage est trop rapide et superficielle, dès qu'il s'agit d'un pays étranger et dont les annales sont obscures. La partie scientifique de l'Encyclopédie est aussi fort bien exécutée. Les essais d'introduction aux différentes branches de connaissances physiques ont été confiés aux mains les plus habiles. Celui d'Herschell sur la physique est une œuvre de premier ordre, et mériterait d'être mieux connu en France. M. Ch. Dupin a fourni un de ces essais dans sa spécialité; Cuvier en avait entrepris un autre.

Notre intention n'est pas d'énumérer ici les ouvrages publiés dans ces collections rivales, ni d'examiner leurs mérites respectifs, mais seulement d'indiquer et de constater une impulsion nouvelle dans le goût et les productions littéraires en Angleterre. On y a enfin abandonné le frivole pour le solide. Ces encyclopédies et bibliothèques périodiques forment une heureuse transition vers cette tendance à l'utile en littérature. Une fois ramené à la lecture des faits, de la philosophie et de l'histoire, le public en viendra bientôt à demander des ouvrages plus complets, plus consciencieux et plus forts que l'on n'en peut attendre des Essais ou des Résumés qui composent les collections utiles dont nous venons de nous occuper. E. E. C.

28. Letters on natural magic (*Family Library*), Lettres sur la magie naturelle, adressées à Sir Walter Scott, baronnet, par sir David Brewster (*Bibliothèque de famille*). Londres, 1832. John Murray, Albemarle Street.

C'est à celui qui rendait aux fées, aux esprits de l'air, de la terre et de l'eau, leurs baguettes magiques, à celui qui renouvelait pour notre siècle, si décoloré de poésie, toutes les fêtes de l'imagination, à sir Walter Scott, en un mot, que M. Brewster avait adressé ces lettres curieuses, amusantes, pleines de faits surprenans, mais qui ne sont rien moins qu'un article nécrologique, aussi intéressant que complet, en l'honneur des sylphes, gnomes, spectres, fantômes, tous défunts, trop défunts hélas! Une femme d'esprit disait que la révolution française avait coupé

Digitized by Google

le cou à tous les revenans ; M. Brewster leur rend les derniers devoirs. Quant aux magiciens, sorciers, etc., etc., artistes et savans en la science noire, M. Eusèbe Salverte s'était déjà chargé de leurs obsèques, comme nous le savons tous, et comme ne l'ignore point l'auteur des Lettres sur la Magie naturelle, en ajoutant quelques faits à ceux qu'avait mis en circulation l'ouvrage sur les Sciences Occultes. M. Brewster réunit, dans le remarquable petit volume que nous annonçons, une quantité d'expériences amusantes, d'histoires terribles, de phénomènes effroyables, expliqués, malheureusement pour ceux qui aiment à rêver indéfiniment et à ignorer toujours les *pourquoi*, par l'intervention des gaz, des métaux, des lentilles grossissantes, des miroirs concaves et convexes, des milliers de combinaisons de l'air dilaté ou refroidi, des vapeurs, du soufre, du feu, que sais-je ? La nature est remise en possession de la fameuse et toute-puissante baguette qu'avant Aaron d'autres sages et de plus anciens prophètes et pontifes lui avaient déjà dérobée. Aujourd'hui elle la prête aux savans, et ceux-ci n'en font pas mystère, et aiment par-dessus tout ce qui fait la perte de l'amour, de l'amitié, de la poésie et du merveilleux, les explications.

Les Lettres sur la magie, suite naturelle de la *Démonologie* de *sir Walter Scott*, forment le trente-troisième numéro de cette magnifique galerie d'ouvrages tour à tour curieux, instructifs, amusans, que, sous le nom de Bibliothèque de Famille, *Family Library*, M. Murray présente à la foule de ses souscripteurs. Cette collection, remarquable par l'élégance des volumes, les papiers, la modicité du prix, la beauté des nombreuses gravures de Finden, Thompson, les dessins de Cruikshank, les portraits des premiers peintres et artistes de la Grande-Bretagne, gravés d'après les originaux peints par eux-mêmes, se distingue encore davantage par le choix et la variété des œuvres qui la composent, et par le talent et la réputation des auteurs qui y contribuent. Ainsi les biographies des peintres, sculpteurs et architectes anglais éminens sont d'Allan Cunningham ; celles des illustres Écossais de Tytler ; Nelson est peint par Southey ; c'est Palsgrave qui fouille dans les vieilles chroniques des Angles et des Saxons pour en tirer des détails d'histoire pittoresques et neufs ; c'est le major Head, aventureux voyageur lui-même, qui retrace l'histoire de Bruce et de ses courses errantes ; les voyages si naïfs et si curieux des frères Lander, les brillantes aventures de Colomb

Digitized by Google

retracées par Washington Irving sont compris dans la *Bibliothèque de Famille*. Enfin cette collection forme, à elle seule, l'abrégé le mieux choisi, le plus varié, le plus intéressant des sciences et de la littérature anglaise de nos jours (1).

S'il m'était possible de voir avec plaisir qu'on achève de dépouiller les bruits de la nuit de leur mystère, les illusions de tous genres des craintes vagues qui les accompagnent, le livre qui est devant moi obtiendrait grâce, tant il est riche d'anecdotes amusantes, effrayantes, de phénomènes variés et suprenans. Les aventures les plus saillantes sont presque toujours contées dans les propres termes dont se servaient ceux qui, plus heureux que nous, témoins ou victimes ignorantes d'événemens préparés, ou de hasards et d'effets naturels et rares, ont cru à la magie, à des causes surnaturelles, et ont tremblé. Un sabbat dans le Colysée dont Benvenuto Cellini est le héros, et qui certainement n'était pas inconnu à Cazotte, quand il composa la première et l'une des plus pittoresques scènes de son *Diable amoureux*, est donné dans la narration même de l'artiste superstitieux et matamore, peu croyant à Dieu, mais, en dépit de ses fanfaronnades, très-effrayé du diable; et voici, entre autres exemples des apparitions évoquées par une imagination frappée, le triste récit fait par Peter Heaman, Suédois, peu de tems avant qu'il fût exécuté à Leith, pour crime de piraterie et meurtre, en 1822 :

« Une chose remarquable, c'est qu'un jour, comme nous raccommodions une voile qui se faisait vieille, et dont la toile s'amincissait laissant voir le jour au travers, je la posai sur le pont, et pris le pinceau à goudron, et me mis à goudronner les endroits qui avaient besoin d'être renforcés. Mais quand nous hissâmes la voile, je restai stupéfait de voir le goudron que j'y avais étendu figurer l'échafaud, et au-dessous un homme décapité ayant sa tête coupée près de lui. L'image était parfaite : buste, cuisses, bras et jambes, tout y était, figurant un homme! Ah! je l'ai bien souvent regardé, et l'ai souvent fait remarquer aux autres. je leur disais toujours : « Allez! vous pouvez compter qu'il arrivera quelque malheur, c'est sûr. » Enfin je profitai d'un calme pour descendre la voile, et pour coudre dessus une pièce de toile qui couvrît la figure, car je ne pouvais supporter de l'avoir plus long-tems devant mes yeux. »

Aucun savant ne peut conjurer ces spectres-là, et il faut que la pas-

(1) Voyez l'article qui précède celui-ci, p. 376.

Digitized by Google

sion, la poésie, la terreur et les fantômes se réfugient désormais au plus profond de l'ame humaine; car ce n'est bientôt plus que là qu'il y aura des mystères. En amateur du merveilleux et du terrible, j'ai tout d'abord couru, dans le livre de M. Brewster, au Brocken et à son géant, laissant les spectres des vaisseaux aux marins et aux matelots, qui ont sur eux des droits incontestables. Jamais lieu ne fût mieux choisi pour des apparitions que le Brocken, la plus haute des montagnes de la chaîne du Hartz. Nous savons tous, nous autres fidèles lecteurs de Walter Scott, que le Hartz est creusé de grottes, de cavernes, coupé de hautes montagnes, de grands bois, dont les clairières sont habitées par de sauvages bûcherons et charbonniers qui entretiennent jour et nuit les fournaises auxquelles aux veilles de Noël, ou de je ne sais quel autre jour férié, les démons allument leur feu et viennent éclairer leurs rondes; nous savons que l'Esprit gigantesque du Hartz, un pin renversé à la main, hante les lisières de ces forêts; et lorsqu'on file à travers les grands arbres, et que les feuilles, amassées par de nombreux hivers, bruissent sous vos pas, l'Esprit se montre parfois derrière les troncs noueux; et les racines chevelues du pin qui lui sert de canne, apparaissent blanches au-dessus des noirs taillis : mais ceux, en petit nombre, qui ont vu en face le géant du Hartz, ne sont jamais venus le redire, et il paraît certain qu'on ne le rencontre pas deux fois. Je palpitais donc d'attente et de curiosité en ouvrant, page 128, les Lettres sur la Magie naturelle et en voyant, qu'élevé de 3,300 pieds au-dessus du niveau de la mer, le Brocken commande la vue d'une plaine de soixante-dix lieues d'étendue, que, depuis qu'il y a des histoires écrites et des traditions parlées, cette montagne est le trône du merveilleux. Deux énormes blocs de granit, l'autel et la chaise de la sorcière, s'élèvent sur son sommet; une source d'eau pure coule, sous le nom de fontaine magique, sur ses flancs; ses anémones s'appellent fleurs des sorcières; les Saxons venaient en secret sur sa cime, lorsque le christianisme eut envahi la plaine, adorer la gigantesque idole Cortho, et un spectre colossal s'y montre encore fréquemment au lever du soleil. Eh bien! la science a mesuré ce spectre. J'avais conservé quelque espérance d'échapper à l'explication et à la démonstration, et je lisais que M. Haüy, vers les quatre heures du matin, se trouvant au sommet du Brocken, *observa* (le mot commencait à être de mauvais augure) à une grande distance du côté d'Achtermannshohe, et au moment où son chapeau allait être

Digitized by Google

emporté par le vent, une figure humaine de grandeur monstrueuse. Mais bon Dieu! le spectre remit, comme l'observateur et en même tems que lui, un immense chapeau sur sa tête colossale, et il fut évident pour M. Haüy que ce qu'il voyait n'était autre chose qu'un effet de réflexion, une sorte de mirage. Les lacs qui sous la forme de nuages se promènent au-dessus de nous et à l'entour des crêtes des montagnes, disposent quelquefois, dans leurs bizarres arrangemens, à l'aide des variations de froid et de chaud qui dilatent ou condensent inégalement l'atmosphère autour d'eux, d'immenses miroirs naturels convexes et concaves, et la terre est ainsi mirée dans les cieux; les vapeurs, les brouillards épars dans l'air reflètent nos ombres en les agrandissant d'après l'angle formé par le rayon lumineux; bref, il n'y a pas plus d'ombres sans corps que de corps sans ombres, quoi qu'en ait pu dire Pierre Schlemihl.

Malgré l'intérêt de curiosité qu'excite l'ouvrage du docteur Brewster, malgré sa science amusante, je passerai sous silence les nombreuses histoires merveilleuses qu'il raconte, et dont quelques-unes sont empruntées à M. de Humboldt; la vue de cet illustre savant est trop bonne et trop étendue pour que je puisse me flatter que les apparitions dont il a joui échappent aux explications: je laisse donc « les îles et les collines découvertes dans les nues, par le voyageur universel,» les vaches suspendues en l'air, les chevaux la tête en bas, etc., etc., merveilles que l'on peut lire dans M. Brewster, pour conter quelque chose d'analogue, mais de plus miraculeux, puisque personne ne l'a encore expliqué, arrivé il y a une vingtaine d'années, à Taormina, pittoresque ville située sur les côtes de Sicile entre Catane et Messine.

L'Etna fume à dix lieues de Taormina; la cité s'appuie sur le mont Venere, et regarde le canal de Calabre du haut d'un rocher à pic de plus de cent toises d'élévation; de ce côté un parapet protége les habitans, que le vent de terre et les torrens des jours d'orage balaieraient à la mer à travers des rues qui ressemblent à des corniches taillées dans le roc. Un chemin anguleux descend en zigzag jusqu'aux sables de la plage, que recouvrent parfois les vagues irritées, et sur lesquels un pauvre village, nommé il Giardino, dispute le terrain à la mer, offre un asile a des barques de pêcheurs et à quelques navires de cabotage, et justifie son nom en protégeant, sous ses murailles, quelques plantes potagères. A Taormina donc, un jour, vers le soir, je crois, un moine

Digitized by Google

s'écria tout à coup, du haut du parapet, qu'il voyait une voile; non pas une, plusieurs, vingt, trente : on accourut, on en vit cinquante, cent; une flotte immense s'avançait dans le canal qui n'a guère plus de vingt à trente milles de large à cet endroit : on se consulte, on s'effraie, on compte les vaisseaux, on distingue les diverses voilures, les conjectures courent avec leur cortége de craintes; les cloches de Sant-Agostino, des cinq couvents et du monastère sonnent à grande volée; les femmes, la hache sur l'épaule, descendent vers la *marine ;* car à Taormina, trop modestes pour sortir dans les rues en tems de paix, les femmes se battent et sont à l'avant-garde en cas de guerre; ceux-ci s'arment, ceux-là se cachent, la plupart descendent. A mi-chemin du rivage, à la *Madona della Grazia*, on voyait peu, et de la plage on n'apercevait plus du tout l'ennemi : remonté près du dominicain, on revoyait la flotte, grandissant, approchant de plus en plus. Enfin, elle quitta peu à peu la mer, et se fondit dans les nuages; le moine était sorcier, le fait était clair. Plusieurs de ses confrères de saint François et de saint Augustin se rappelèrent des tours non moins diaboliques de sa façon : les moines de son ordre secouaient la tête, et parmi les laïques tels dirent discrètement qu'ils n'ignoraient pas de quel balai se servait le père, depuis qu'il avait fait profession; les moins fins se doutaient de quelque chose, et savaient bien que tout n'était pas comme cela aurait dû être; enfin plus d'une belle femme de la ville avait été saisie de peur en apercevant tout à coup le moine, qui était jeune encore, debout devant elle, au moment où elle s'y attendait le moins, et sans qu'elle l'eût vu approcher. Ses supérieurs le firent changer de couvent, et l'on sait aujourd'hui, de science certaine, que le dominicain, touché de contrition ou par une vanterie de réprouvé (les deux opinions ont des partisans), est enfin convenu que c'était bien lui qui avait fait apparaître la flotte.

Comme il n'y a à Taormina ni Walter Scott (hélas, il n'en est plus nulle part!), ni docteur Brewster, ni Eusèbe de Salverte, on s'y raconte encore à demi-voix, en revenant le dimanche de l'église, ou dans une promenade prise à la dérobée, par un beau clair de lune, sous les ruines du château Sarrasin, *l'histoire du moine sorcier et de la flotte du diable.*

Digitized by Google

29. Remarks on the condition of hunters, etc., etc. — *Remarques sur la condition des coursiers de chasse*, le choix des chevaux et leur éducation, en une série de lettres familières, un vol. in-8°, par Nemrod. Londres, 1831.

L'admirable chose que l'aristocratie en Angleterre! elle donne du prix à tout ce qu'elle touche. Ses moindres actes deviennent importans pour tous : des lois spéciales protégent ses jeux, et les interdisent au vulgaire; des poètes chantent ses plaisirs, des docteurs-ès-sciences qu'elle juge dignes d'elle et qui lui dévouent leur temps et leurs veilles, font de longs et doctes traités sur la pêche à la ligne et les amorces, la chasse au tir et au courre ; des papiers nouvelles, des *sporting magazines*, se fondent pour apprendre au monde si c'est lord tel ou tel qui a forcé le renard, et combien de chevaux ont été crevés à cet amusement si noble, si utile et si humain ; des poèmes *Maister of the game*, *Treatise on the crafs of hunting*, *The chase* de Somerville, etc., etc., chantent le triomphe et le combat. Il y a des élégies pour les chiens, véritables héros de cette guerre, et des odes en l'honneur, non du piqueur qui le dressa, mais du gentilhomme qui le suit de plus près. Selon la pittoresque expression d'un journal anglais, nombre d'illustres écrivains et de grands poètes ont fait *halali* à toutes les muses en célébrant le noble jeu. Rendre compte de leurs succès, les suivre dans cette immense carrière où il faut élargir tant de haies, lasser tant de meutes, sauter tant de barrières, serait chose trop difficile pour moi ; j'en suis déjà essoufflée en idée. Les Lettres savantes que j'annonce pourront en apprendre beaucoup aux amateurs, et ils liront sans doute avec un vif intérêt l'histoire de Melton Mowbray, petite ville assez insignifiante il y a vingt-cinq ans, mais qui depuis peu s'est agrandie de superbes maisons, de magnifiques auberges, dont les nobles hôtes ne dépensent pas moins d'un million et demi par an dans ce petit endroit qui doit sa haute fortune à l'avantage d'être placé au centre d'une contrée favorable à la chasse, et dans le voisinage de deux ou trois grandes propriétés appartenant à *d'honorables* et fameux Nemrods.

« Le *grand* caractère de Melton Mowbray, comme le dit l'auteur du *Sporting Magazine*, est dans le vieux club, tout composé de lords et de fils de lords.... » Mais je laisse aux antiquaires futurs à chercher dans

Digitized by Google

les *Remarques sur les coursiers de chasse* l'histoire des pairs d'un grand royaume; il faut le vernis du tems pour embellir ces choses-là; pour moi j'aime mieux relire la chronique des rois et fils de rois des contes de ma mère l'oie.

A^de M.

ALLEMAGNE.

30. Archiv fur die nuestre Gesetzgebung aller deutschen Staaten, etc. — *Archives pour servir à la législation nouvelle de tous les pays de l'Allemagne;* publiées par M. Alexandre Muller, conseiller de régence de S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar, avec la collaboration de MM. Beck, conseiller de régence à Leipzig; comte de Benzel-Sternau (cet honorable publiciste est mort depuis la première publication du recueil de M. Müller), ministre d'état; Brendel, professeur, à Würzbourg; Crome, surintendant, à Markoldendorf; von Dresch, professeur, à Munich; Eisenschmid, professeur, à Schweinfurt; Gans, professeur à Berlin; Gravell, conseiller de régence à Muskau; Jordan, professeur à Marbourg; Lotz, conseiller de conférence à Cobourg; Martin, avocat à Homberg; Mittermaïer, professeur à Heidelberg; Münch, professeur à Stuttgart; von der Nahmer, avocat à Wiesbaden; Paulus, professeur, à Heidelberg; Pœlitz, professeur, à Leipzig; Reichard, conseiller de régence à Gera; de Rotteck, professeur à Fribourg; Rüder, assesseur à Leipzig; Tittmann, conseiller de justice à Dresde; Weiss, professeur, à Giessen; baron de Zu-Rhein, conseiller de cercle à Würzbourg. Première, deuxième et troisième livraisons; Mayence, 1832, chez Kupferberg.

Le titre de cette publication et les noms des hommes qui y prennent part dispensent presque de tout commentaire. On voit qu'il s'agit d'un recueil périodique destiné à enregistrer toutes les conquêtes législatives de l'esprit constitutionnel dans les différens pays de l'Allemagne.

Digitized by Google

Dans la liste des collaborateurs de M. Müller, que nous avons cru devoir reproduire en entier, se trouvent représentées toutes les phalanges du parti constitutionnel : le radicalisme, par M. le professeur Paulus; le constitutionnalisme ferme et prononcé, par MM. de Rotteck, Mittermaier, Jordan, Benzel-Sternau; le parti des transactions et des réformes lentement graduées, par MM. Pœlitz et Tittmann. L'école historique ne compte pas un représentant parmi les rédacteurs du nouveau recueil, et un seul d'entre eux appartient à la Prusse : c'est M. Gans, connu par son estime pour la France et pour les principes libéraux.

Cette composition du personnel de la rédaction indique suffisamment la ligne qu'elle suivra, et les principes qui la guideront dans l'appréciation des nouvelles productions législatives. C'est l'école de la codification, des innovations politiques, de la *philosophie*, en prenant ce mot dans le sens où il forme une opposition à celui d'*histoire*.

La profession de foi des éditeurs, placée en tête du premier cahier, est aussi large que le permettait cette donnée : elle est de nature à répondre même aux exigences légitimes des hommes qui jusqu'à présent ont été opposés au libéralisme allemand, parce qu'ils ne trouvaient pas en lui la satisfaction de certaines sympathies évidemment progressives. Ainsi, par exemple, les éditeurs de l'*Archiv* ne croient pas que la codification de l'époque nouvelle puisse être l'œuvre de quelques théoriciens isolés; le tems est venu, disent-ils, où la science législative a besoin du concours de toutes les lumières répandues dans les diverses classes de la société. — La couleur de leur recueil ne sera « ni servile ni ultra-libérale; elle sera allemande et nationale. » Ils adopteront « cette tendance éminemment » chrétienne, qui reconnaît à chaque homme le droit de développer librement sa spontanéité, et combat sous toutes les formes le mensonge » et l'indifférence en matière d'amélioration; tendance qui cherche aujourd'hui à prévaloir dans la pratique législative, après avoir employé dix-huit siècles à pénétrer dans les convictions. »

Leur programme politique mérite d'être cité; on peut le regarder comme le dernier mot et l'expression la plus large du libéralisme allemand:

« L'abolition de tous les vestiges de la seigneurie héréditaire et de » la justice patrimoniale, qui empiètent sur les droits et sur l'unité » du pouvoir social; la liberté individuelle assurée contre tout empiétement, de quelque côté qu'il vienne; une représentation nationale

Digitized by Google

» pour *toutes* les classes de la société; *transformation* complète de la » noblesse; abolition des corvées; excitation du sentiment religieux, » non au moyen des préceptes surannés de l'église romaine, mais en » élevant la dignité intellectuelle et morale des enseignemens; avant » tout, l'amélioration et l'extension de l'éducation préparatoire donnée » par l'état à la jeunesse de toutes les classes; la garantie, pour chaque » homme, de pouvoir faire l'usage le plus libre de ses forces, de ses fa- » cultés et de ses capacités, lorsqu'il ne les emploie pas de manière à vio- » ler les obligations que lui imposent la religion, la morale et les lois » de l'état; faciliter les communications et les échanges industriels, » ainsi que les moyens d'acquérir la propriété et d'en user en » pleine liberté; abolition de la tutelle exercée sur les communes » par l'état ou quelques familles privilégiées; séparation de la justice » d'avec l'administration; lois égales et justice unique pour tous; favo- » riser les progrès de la civilisation, qui sont la condition principale » de l'ordre, de la puissance et de la prospérité publiques, en proté- » geant la liberté de la parole et de la presse : tels sont les principes » qu'il est réservé à la législation du dix-neuvième siècle de faire pas- » ser dans la vie pratique; en eux réside le *criterium* d'après lequel les » productions législatives seront appréciées dans cette revue. »

Ce programme, différent en plusieurs points de ceux du libéralisme français, mérite d'être étudié avec attention. Les principes généraux qu'il émet sur la mission du pouvoir social, et sur le devoir qui lui est imposé de favoriser et de provoquer les progrès de toute espèce, sont tout-à-fait d'accord avec les nobles et larges principes que la Convention avait pressentis, et que la science française a remis en honneur par suite du mouvement vivace et fécond qui lui a été imprimé depuis la révolution de juillet. Sur un point même le programme des éditeurs de l'*Archiv* est plus hardi peut-être que celui des nouvelles écoles qui se sont élevées en France. Il repousse le principe de politique libérale qui interdit à l'état toute influence sur les convictions religieuses, et n'hésite pas à investir ce dernier du soin *d'exciter dans le cœur des hommes le sentiment religieux, en rehaussant la dignité intellectuelle et morale des enseignemens.* C'est qu'en Allemagne la science religieuse a, comme toutes les autres, marché avec l'époque, et que, malgré l'enveloppe de négativisme qu'a pu lui donner un instant la réaction pro-

Digitized by Google

testante, elle a continué à diriger et à inspirer les progrès sociaux, et constitue aujourd'hui un ensemble de principes analogues à ceux que la nouvelle génération française désigne sous le nom de *science générale*. Dans un pays où l'exclusivisme catholique a, depuis trois siècles, perdu toute influence, et où les hautes vérités de la philosophie de l'histoire sont devenues populaires et accessibles à toutes les intelligences, l'enseignement religieux a dû s'empreindre profondément du caractère large et rénovateur de l'époque moderne, et, en y réfléchissant de près, on ne trouvera pas étonnant que des publicistes aient pu regarder sa propagation et son perfectionnement comme un intérêt national et comme l'un des devoirs de l'État.

Nous avons eu quelquefois occasion de blâmer chez les publicistes allemands les excès d'un zèle d'ailleurs louable dans son principe, qui les portait à adopter et à propager parmi leurs compatriotes les principes du constitutionnalisme français et anglais, même dans les questions où le constitutionnalisme avait été trouvé défectueux et rétrograde, comme, par exemple, en ce qui touche les droits politiques et la position matérielle et morale des classes inférieures. Le programme que nous avons cité est tout-à-fait exempt de ce reproche; la liberté qu'il se propose de réclamer pour l'Allemagne n'est pas cette liberté bourgeoise et mesquine dont le résultat le plus net a été jusqu'à présent de substituer l'aristocratie d'argent à l'aristocratie de naissance, le règne de l'intérêt à celui du droit divin, et l'*ultrà non ibis* de l'école doctrinaire au prestige des vieilles institutions. Le code électoral des rédacteurs de l'*Archiv* embrasse toutes les classes de la société, et leur liberté est celle qui garantit à chaque homme le libre usage de ses forces, de ses facultés et de ses capacités; définition tout-à-fait digne de l'esprit politique de nos jours, qui désavoue la contrainte exercée au nom des majorités au même titre que celle qui s'exercerait au nom du despotisme ou de l'oligarchie. Ici encore nous retrouvons les hommes de l'*Archiv* sur le terrain des principes de 89 et de 93, qui ont été le point de départ de l'époque nouvelle, et qui, consolidés par l'expérience et élargis par les méditations de la science moderne, sont destinés à devenir encore le point de ralliement de toutes les nations européennes.

Les trois livraisons qui ont paru jusque aujourd'hui réalisent digne-

Digitized by Google

ment le plan et les intentions des rédacteurs de l'*Archiv*. Le texte de chacune des nouvelles productions législatives y est suivi d'une critique approfondie et détaillée, qui souvent se place aux points de vue les plus élevés de la politique et de la philosophie. Nous citerons particulièrement en ce genre l'article de M. Müller *sur les états provinciaux de la Prusse et sur leur mode d'organisation.* D'autres travaux également remarquables sont ceux de M. Paulus sur la censure et sur la position des juifs en Allemagne, de M. Martin sur la constitution de la Hesse électorale, et de M. Rüder sur deux nouvelles ordonnances du roi de Saxe et du duc de Saxe-Gotha. Les bornes de ce bulletin, que l'importance de la profession de foi politique des éditeurs de l'*Archiv* nous a déjà obligés d'étendre outre mesure, ne nous permettent pas de nous arrêter, comme nous le voudrions, sur quelques-unes de ces productions : qu'il nous suffise de les avoir signalées à l'attention de tous les publicistes qui portent à la science un intérêt sérieux.

H. Lagarmitte.

31. Verzeichnisse der Vorlesungen, etc. : *Programme des cours qui seront professés, pendant le semestre d'hiver de* 1832-1833, dans les universités d'Erlangen (Bavière), Halle-Wittemberg (Prusse), Giessen (Hesse-Darmstadt), Würzbourg (Bavière), Breslau (Prusse), Tübingen (Würtemberg), Greifswald (Prusse), Rostock (Mecklembourg), Kœnigsberg (Prusse), Bonn (Prusse), et Fribourg (Bade).

Nous avons eu occasion de parler, dans le numéro précédent, de la richesse des ressources que présente à la jeunesse studieuse l'organisation intérieure de l'université de Berlin, surtout en ce qui concerne le nombre et le choix des cours professés dans les diverses facultés. Si les nouveaux programmes que nous avons aujourd'hui sous les yeux n'offrent pas tout-à-fait le même luxe d'institutions scientifiques, ils ont cependant encore droit d'étonner les lecteurs français, et leur fournissent l'occasion d'établir un parallèle peu flatteur avec les académies de leur pays. Au reste, nous pouvons franchement passer condamnation sur ce reproche, qui n'a rien d'humiliant pour notre caractère national : car si l'Allemagne a employé le dernier demi-siècle à imprimer aux sciences un mouvement nouveau et fécond, la France a parcouru

Digitized by Google

pendant la même période une série d'expériences politiques dont le fruit ne sera pas perdu; elle y a puisé des mœurs publiques et une énergie de sentimens libéraux que peuvent à bon droit lui envier toutes les nations de l'Europe.

Ne pouvant reproduire ici les programmes dont nous avons parlé, nous sommes obligés de nous borner à indiquer le chiffre des cours de chaque faculté. Nos lecteurs se rappelleront qu'il s'agit d'universités du second et du troisième ordre, et que les académies de Munich, de Heidelberg et de Goettingen, qui, avec celle de Berlin, occupent le premier rang dans la science allemande, ne sont pas représentées dans cette nomenclature.

NOMBRE DES COURS.

UNIVERSITÉS.	FACULTÉS.								
	THÉOLOGIE.								
	Protestante.	Catholique.	Droit.	Médecine.	Philosophie.	Sciences politiques.	Histoire et philologie.	Beaux-arts et gymnastique.	TOTAL.
Halle (Prusse).	45	»	29	35	38	6	29	9	181
Breslau (Idem).	13	19	19	49	25	4	49	4	192
Greifswald (id.). . . .	22	»	21	25	30	3	24	4	129
Bonn (id.).	21	17	36	48	39	9	40	10	220
Kœnigsberg (id.). . . .	26	»	28	24	26	3	24	6	139
Würzbourg (Bavière). . .	11	»	10	45	25	7	20	4	122
Erlangen (idem.). . . .	19	»	29	23	27	8	28	4	158
Tübingen (Würtemberg).	19	11	18	31	11	10	13	5	118
Fribourg (Bade). . . .	»	24	27	26	18	2	20	»	97
Rostock (Mecklembourg).	14	»	18	28	20	5	11	3	99
Giessen (Hesse). . . .	17	13	28	26	20	14	13	7	138

L'université de Bonn, dans la Prusse rhénane, est celle qui se distingue le plus dans cette statistique; cependant elle est loin d'avoir conservé la splendeur dont elle a joui pendant les quatre ou cinq premières années de sa fondation, qui remonte à 1818. De toutes les célébrités européennes qui s'y étaient donné rendez-vous à cette époque, Schlegel

Digitized by Google

est resté à peu près seul : le programme annonce qu'il fera, pendant cet hiver, un cour d'introduction à l'étude de l'histoire ancienne. La faculté de droit a fait une acquisition honorable dans la personne de M. Birnbaum, auparavant professeur à Louvain, que les événemens de Belgique ont engagé à retourner dans sa mère-patrie. M. Birnbaum fait un cours de droit commun germanique (Deutsches Privatrecht) et un autre de procédure civile prussienne. A côté de lui, on remarque encore quelques savans estimables, tels que MM. Mackeldey, Walter, Bethmann-Hollweg. La faculté de médecine présente également quelques noms distingués.

L'université de Halle-Wittemberg se distingue surtout par sa faculté de théologie, qui est, avec celle de Berlin, la première de l'Allemagne. La faculté de Halle a même sur celle de Berlin l'avantage de représenter, d'une manière plus fidèle et plus complète, les diverses écoles qui se disputent aujourd'hui en Allemagne le terrain de cette science, et d'offrir ainsi une vie intellectuelle plus animée et plus active. Les noms les plus célèbres sont ceux de MM. Tholuck, Wegscheider, Gesenius. La faculté de droit de la même université possède l'un des premiers romanistes de l'Allemagne, M. Mühlenbruch ; MM. Heffter et Wilda se sont également distingués dans la science. La faculté de médecine présente entre autres le célèbre anatomiste Meckel, et celle des sciences historiques, le professeur Léo.

L'université de Breslau paraît s'organiser d'une manière tout-à-fait appropriée au génie de la science moderne. Les cours consacrés aux sciences historiques et aux langues vivantes y sont plus nombreux que partout ailleurs, et ceux de la faculté de philosophie sont conçus et ordonnés dans l'esprit du système de Hegel. Dans la faculté de droit, on distingue M. Abegg, auteur de travaux estimés sur la philosophie du droit, et les romanistes Unterholzner, Huschke et Witte, dont les deux derniers appartiennent à l'école historique.

Les deux autres universités prussiennes, établies à Kœnigsberg et à Greifswald, ainsi que l'université mecklembourgeoise de Rostock, présentent peu d'hommes distingués, et on pourrait même y remarquer un manque de vie scientifique. Peut-être ce résultat provient-il de la position peu favorable de ces universités, qui, répandues le long du littoral de la Baltique, ne doivent se ressentir que faiblement du mou-

Digitized by Google

vement qui s'agite au cœur de l'Allemagne. On peut objecter à cette observation l'exemple de l'illustre Kant, qui naquit et vécut à Kœnigsberg. Mais, s'il est des époques où la pensée a besoin de se recueillir et de se tenir à l'écart du mouvement général des esprits, il en est d'autres où, sous peine de ne rien comprendre aux faits sociaux, les penseurs sont tenus de rester en communication avec les grands foyers de l'activité politique et intellectuelle. Or, l'époque où nous vivons porte avec elle cette loi de nécessité : jamais la vie politique n'a été plus envahissante, plus active, plus intimement liée à tous les faits du monde moral ; jamais aussi la science n'a montré une tendance plus prononcée à devenir *sociale*, à exercer sur le monde réel la haute part d'influence qui lui est dévolue.

Parmi les professeurs de Kœnigsberg, Greifswald et Rostock, les seuls hommes que nous puissions nommer comme portant des noms connus dans la science, sont les jurisconsultes Gesterding et Schildener, de Greifswald, Elvers, de Rostock, et le philosophe Herbart, de Kœnigsberg. M. Sietze, professeur de droit à cette dernière université, a débuté dans la science par une *Histoire de la monarchie et de la législation prussiennes*, où il s'annonce comme un disciple de Hegel, et donne de belles espérances. Les cours de philosophie de l'université de Rostock sont presque exclusivement professés par de jeunes docteurs (Privatdocenten) usant des droits que leur donne la liberté de l'enseignement.

Les deux universités bavaroises de Würzbourg et d'Erlangen sont loin d'égaler en splendeur les principales universités de la Prusse ; les principes de centralisation qui de tout tems ont guidé le cabinet bavarois n'ont pas peu contribué à amener cet état d'infériorité, que les persécutions dirigées récemment contre quelques-uns des professeurs les plus renommés ont rendu encore plus déplorable. L'université de Würzbourg se distinguait surtout par sa faculté de médecine et par ses cours de droit public et constitutionnel : or c'est surtout sur les hommes placés à la tête de ces deux branches de l'enseignement que sont tombés les actes de colère du roi Louis.

Nous remarquons, dans le programme de la faculté de médecine de Würzbourg, qu'un grand nombre de cours sont professés d'après les traités ou les manuels des savans français : c'est ainsi qu'on y voit

Digitized by Google

figurer les noms de MM. Andral, Magendie, Fodéré, Orfila. Ce fait révèle, de la part des professeurs allemands, une impartialité d'autant plus louable, qu'elle est encore assez rare à l'époque où nous vivons, surtout dans la république des disciples d'Esculape, où les sentimens de nationalité jouent, on ne sait pourquoi, un rôle très-important.

Un cours professé à la même faculté par M. Hensler porte un titre trop piquant pour que nous ne croyions pas devoir le reproduire. Il se propose de traiter de *la science et de la vie universitaire en général, et plus particulièrement de la médecine, et de la méthode la plus favorable à suivre pour l'étudier, d'après le Faust de Goethe.* Or on sait en quoi consiste le jugement porté dans Faust sur la médecine et sur les quatre autres facultés universitaires : Méphistophélès, dans la bouche duquel il est placé, le termine par ces mots d'une ironie sublime :

Ihr durchstudiert die gross' und kleine Welt,
Um es am Ende gehn gu lassen
Wie's Gott gefällt.

(Vous étudiez à fond le monde grand et petit, et tous vos travaux aboutissent à le laisser aller comme il plaît à Dieu.)

Il nous reste à parler des trois universités de Tübingen, Giessen et Fribourg, qui appartiennent, la première au Würtemberg, la seconde au grand duché de Hesse, et la troisième au grand duché de Bade.

Tübingen se distingue surtout par sa faculté de médecine, qui compte dans ses rangs MM. Autenrieth et Gmelin. La faculté de droit présente MM. Wachter et Schrader, savans estimables, et la faculté de philosophie M. Eschenmayer.

A Fribourg, université peu fréquentée, à cause de la redoutable concurrence de Heidelberg, on remarque surtout les trois publicistes qui ont joué un rôle si honorable dans la dernière session de la chambre des députés de Bade, M. de Rotteck, Duttlinger et Welcker. Tous trois appartiennent à la faculté de droit, et ont choisi pour sujet de leurs cours des matières palpitantes d'actualité et d'intérêt politique. Les autres facultés sont peu renommées : on y distingue cependant MM. Schneller dans celle des sciences historiques, et Schreiber dans celle de théologie.

L'université de Giessen possède les jurisconsultes von Lohr et Ma-

Digitized by Google

rezoll. Les cours d'économie politique et de sciences administratives y sont plus nombreux que partout ailleurs.

Dans toutes les universités que nous avons fait entrer dans cette statistique, nous avons remarqué une grande richesse de cours sur les langues modernes et sur leur littérature. Il n'y a guère d'université qui ne possède au moins un ou deux cours professés en langue française ou anglaise.

Il en est de même de toutes ces matières qui excitent aujourd'hui en Europe un intérêt si vivant, et auxquelles la pruderie et la tendance surannée de notre organisation académique a fermé l'accès des chaires professorales. Partout, en Prusse comme dans le midi de l'Allemagne, à Breslau comme à Fribourg, on trouve des cours sur la révolution française, sur la tendance philosophique et politique du 19e siècle, sur nos nouvelles écoles poétiques etc., etc. Les Allemands ne paraissent pas comprendre cette fausse grandeur et cette dignité soi-disant académique, en vertu desquelles on s'étudie à ne pas être de son siècle, à éviter toutes les questions qui pourraient éveiller dans l'ame de la jeunesse quelque sympathie vivante, et, lorsqu'elles se présentent d'elles-mêmes, à se retrancher majestueusement dans une dédaigneuse impassibilité. Il est vrai que cette attitude peut présenter des ressources utiles à la médiocrité honteuse : mais, quel que soit l'état de décadence où sont arrivées nos écoles, nous ne faisons pas aux professeurs l'injure de supposer que ce soit là le motif de leur silence sur les grandes questions sociales. H. L.

32 — JAHRBUCHER FUR WISSENSCHAFTLICHE KRITIK. — *Annales de la critique savante;* journal hebdomadaire publié à Berlin.

Les *Jahrbücher* de Berlin ont depuis long-tems pris place au premier rang des journaux littéraires de l'Allemagne. Le choix de numéros que nous avons sous les yeux ne dément pas cette haute réputation; nous y avons trouvé un esprit large et impartial, une critique approfondie et véritablement *savante*, et un style plus pur que celui de la plupart des recueils du même genre, dont les rédacteurs semblent souvent se donner de la peine pour rendre leurs pensées inaccessibles à tous ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de la terminologie scientifique reçue.

Digitized by Google

Nous avons remarqué entre autres une série d'articles relatifs aux nouveaux ouvrages publiés en France sur l'histoire de la diplomatie. Ils sont écrits par un juge compétent, M. Varnhagen von Ense, conseiller de légation au service de Prusse, qui a rempli dans plusieurs occasions des missions d'une haute importance. Les ouvrages auxquels sa critique s'est spécialement attachée sont 1° l'*Histoire de France depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt*, par M. Bignon; 2° l'*Histoire du congrès de Vienne*, par M. Flassan, et 3° les *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, attribués par leurs éditeurs au prince de Hardenberg.

Les deux premiers de ces articles sont surtout remarquables par la ligne d'opposition où M. Varnhagen s'est placé vis-à-vis de nos deux historiens diplomates, MM. Bignon et Flassan, qui, pour appartenir à des partis politiques très-différens, n'en ont pas moins eu le défaut commun de se laisser aller à une partialité de sentimens nationaux qui va souvent jusqu'à l'injustice, et quelquefois jusqu'au ridicule. Ainsi, à les en croire, le cabinet français, pendant les guerres du directoire et de l'empire, aurait été constamment guidé par un sentiment profond de respect pour les droits des autres puissances européennes, par la fidélité la plus stricte dans l'observation de ses engagemens, par un désintéressement politique poussé jusqu'à l'abnégation; tandis que la conduite des autres puissances n'aurait été qu'une longue série d'actes de perfidie et d'agression, d'empietemens sur les droits de la France, et de violations audacieuses de la foi des traités. En outre, et pour ne laisser aux ennemis de la France aucun genre de mérite, MM. Bignon et Flassan, mais surtout M. Bignon, leur prouvent que ces actes *perfides* étaient en même tems contraires à tous leurs intérêts, et cumulaient ainsi les deux défauts de la déloyauté et de la maladresse.

M. Varnhagen von Ense a relevé avec esprit et impartialité l'injustice et le ridicule de ce système, qui, dit-il, semble avoir pris pour devise : « Notre droit doit être sacré pour les autres nations, dussent-» elles périr en le respectant; quant à nous, nous ne devons suivre d'autre règle de conduite vis-à-vis d'elles que notre intérêt. »

Que Napoléon, dans ses proclamations et ses ordres du jour, ait constamment pris à tâche de représenter ses ennemis comme d'audacieux agresseurs, et la France comme la victime d'une trame perfide, cette tactique est toute naturelle : elle a été comptée de tout tems parmi

Digitized by Google

les moyens qu'un général en chef ne saurait négliger pour inspirer du courage à ses soldats. Napoléon ne croyait pas plus à la valeur intrinsèque de ces argumens de bulletin que les membres des cortès d'Espagne ne croyaient au catéchisme qu'ils avaient fait répandre parmi leurs compatriotes réfugiés, et où les Français étaient représentés comme des suppôts de Satan, dont le meurtre était pour tout Espagnol un moyen direct de gagner le ciel.

Mais qu'après quinze années de paix, lorsqu'il s'est établi une union intellectuelle entre les hommes éclairés de tous les pays, lorsque les haines nationales qui séparaient les peuples de l'Europe ont fait place à une estime fondée sur l'appréciation réciproque des caractères, on vienne ressusciter tous ces prétendus griefs, réveiller tous ces préjugés éteints; c'est ce qu'en vérité nous avons peine à comprendre, surtout de la part d'un homme aussi éclairé que M. Bignon. Si l'importance et la grandeur de l'œuvre diplomatique à laquelle il a pris part le préoccupent au point de lui faire oublier tout sentiment de justice envers ses anciens adversaires, c'est notre devoir à nous, génération plus juste et plus impartiale, de déclarer à nos amis politiques des autres pays de l'Europe que nous n'acceptons pas la solidarité des préjugés et des injustices de notre compatriote, et que sur ce point, mais sur ce point seulement, l'honorable exécuteur des dernières volontés de Napoléon est désavoué par la France de 1832.

M. Varnhagen von Ense est plus particulièrement sévère envers M. de Flassan, dont les préjugés étroits ne sont pas rachetés par le talent de style et la connaissance exacte des faits qu'on rencontre dans l'ouvrage de M. Bignon. Le critique berlinois a trouvé des paroles d'indignation pour flétrir les expressions haineuses et peu dignes dont l'auteur s'est servi envers Napoléon. Il lui reproche aussi une ignorance complète des affaires intérieures d'Allemagne, auxquelles est consacrée une partie de l'ouvrage : ignorance, dit M. Varnhagen, qui va jusqu'à confondre à chaque page les noms, les personnes et les situations.

Quant aux prétendus *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'état*, M. Varnhagen démontre de la manière la plus complète que cet ouvrage, sorti de la grande fabrique des *Mémoires* qui se publient à Paris, est loin de mériter l'accueil qu'il a reçu dans des journaux d'ailleurs estimés. Il s'étonne de l'impudeur des hommes qui ont osé mettre

Digitized by Google

cette compilation maladroite sur le compte du noble prince de Hardenberg.

En terminant cette courte revue des articles de M. Varnhagen von Ense, nous devons louer l'esprit large et cosmopolite qui a présidé à leur rédaction, même dans les endroits où les opinions exclusives de nos historiens diplomatiques eussent pu lui inspirer de justes récriminations. Jamais ses idées ne laissent entrevoir le diplomate allemand : s'il réclame contre une partialité injuste, c'est au nom des grands principes d'égalité et de civilisation qui sont la plus belle conquête de l'époque moderne. Au reste, cette élévation d'idées et cette largeur de sympathies n'étonneront pas ceux qui connaissent l'auteur : il a trop honorablement marqué sa place parmi les écrivains allemands, pour qu'on ne soit pas en droit de demander à ses articles de critique littéraire toutes les qualités que nous nous sommes plus à y signaler. H. L.

BELGIQUE.

33. La Gloire belgique, poème national en dix chants, suivis de *Remarques historiques sur tout ce qui fait connaître cette gloire depuis l'origine de la nation jusqu'aujourd'hui*, par M. Le Mayeur, Louvain, 1830, Van Linthout et Vanden Zande. 2 vol. in-8°, ensemble de 1136 pages, prix 15 francs.

Il est peut-être un peu tard pour parler de cet ouvrage ; mais comme un poème épico-descriptif est une rareté en Belgique comme ailleurs qu'en outre celui-ci a été jeté au public au milieu des barricades et de la fumée des bûchers allumés par la puissance populaire, il a droit de réclamer contre la prescription qu'on serait tenté de lui opposer. M. Le Mayeur, élève du jésuite de Feller, débuta en poésie par une ode au cardinal de Frankenberg, archevêque de Malines et l'un des fauteurs de la révolution belge de 1789, pendant de celle de 1830. Cette pièce, où l'on remarque plusieurs vers énergiques et le sentiment de l'harmonie, est le chef-d'œuvre de l'auteur qui alla toujours depuis en déclinant. Le germe du poème que nous annonçons se trouve dans une *Épître au premier consul*, où l'on peut louer quelques passages assez bien tournés,

Digitized by Google

entre autres la description des mines de charbon. En 1812 la société des *Catharinistes d'Alost* ouvrit un concours où M. Philippe Lesbroussart obtint le prix et M. Le Mayeur l'*accessit*, auteurs l'un et l'autre d'un poème sur les Belges. L'Institut de France, pris pour arbitre, décida que la composition du dernier de ces concurrens était digne d'éloges sous le rapport de la sagesse du plan et de l'ordre des matières. Dans cette nouvelle édition, prodigieusement augmentée, il y a encore plus de sagesse, c'est-à-dire plus de vers froids, insipides et durs, et en même tems plus d'ordre, ce qui signifie que la distribution régulière et symétrique par chants ou chapitres éloigne jusqu'au soupçon de toute inspiration perturbatrice. M. Le Mayeur qualifie de Belges les habitans des Pays-Bas en général, et il suit en cela l'exemple des Valère André, des Sweertins et des Foppens, écrivains très-orthodoxes des Pays-Bas catholiques qui se sont parés avec orgueil de la gloire hérétique de leurs voisins les Bataves. M. Le Mayeur, tout élève de Feller qu'il est, dit beaucoup de bien de ces derniers, et vante la valeur et l'amour de l'indépendance qu'a montré constamment ce peuple qui doit être bien surpris de se voir signalé maintenant par les journaux comme formant l'avant-garde de l'absolutisme! Voici la table des matières : *Chant premier*, esquisse historique; *chant second*, suite de cette esquisse; *chant troisième*, fin du même sujet; *chant quatrième*, agriculture; *chant cinquième*, commerce; *chant sixième*, arts libéraux et mécaniques; *chant septième*, sciences et lettres; *chant huitième*, art militaire; *chant neuvième*, religion; *chant dixième*, mœurs. On voit qu'il est impossible d'être plus sage et plus régulier, et que l'Institut avait merveilleusement jugé. Pour donner une idée de la portée des idées et de la manière de M. Le Mayeur, nous nous contenterons de citer ce peu de vers; il s'agit de l'amour du jardinage :

Que le sage aujourd'hui d'un regard satisfait
Verrait ce goût des fleurs produire un même effet,
Et qu'enfin, dégoûté de rêve politique,
L'esprit se réveillât savant en botanique!
N'est-on point sur nos droits las d'avoir raisonné?
N'avons-nous pas assez *constitutionné*,
Les forgerons des lois, dont l'antre toujours fume,
Vont-ils remettre encor les Codes sur l'enclume?

Digitized by Google

Marcherons-nous toujours sur un sol agité
Plaidant les intérêts de dame Liberté?
Toujours soutiendrons-nous les droits à la couronne
Du seigneur *Populus*, mineur adroit du trône?
Ah! que mieux il vaudrait, près de son bon voisin,
Tranquillement causer des fleurs de son jardin,
S'occuper de pistils, corolles et pétales,
Que disputer des lois plus ou moins libérales.
Après trente ans de maux, quel bien a rapporté
Ce déplorable goût, fatal à la gaîté!

Ces rimes, toutes médiocres qu'elles sont, doivent encore être comptée pour des meilleures du poème. Au surplus, ce qu'il y a d'intéressant dans les deux volumes de *la Gloire Belgique*, ce sont bien moins les vers que les notes. Celles-ci, malgré d'assez nombreuses inexactitudes, présentent une foule de particularités curieuses. On en ferait facilement un de ces livres connus sous le titre de *Beautés de l'histoire*, et il n'aurait rien de leur fastidieuse vulgarité.

34. Documens inédits relatifs a l'histoire des trente-neuf de Gand, suivis d'*Éclaircissemens historiques sur l'origine et le caractère politique des communes flamandes*; par M. L.-A. Warnkoenig, professeur de droit à l'université de Gand. Gand, 1832, Vanderhaegen. In-8° de 57 pages.

Ce sont quelques feuilles détachées d'un travail considérable consacré à la Flandre et puisé à des sources jusqu'à présent négligées ou inconnues. Elles contiennent d'abord deux pièces, l'une de l'an 1290, l'autre de l'an 1296 environ, toutes deux faisant partie des archives des comtes de Flandre, autrefois conservées au château de Rupelmonde, et communiquées par M. de Bast, rédacteur principal du *Messager des sciences et des arts*, enlevé récemment à ses nombreux amis par une mort imprévue. Les éclaircissemens historiques, comme l'indique le titre de la brochure, ont pour but de déterminer les caractères essentiels des communes flamandes, et de les distinguer des communes françaises. Versé dans les antiquités du droit germanique, doué d'un esprit étendu et judicieux, M. Warnkoenig présente ici un programme

Digitized by Google

intéressant des recherches dont il s'occupe avec un zèle infatigable et qu'il ne tardera pas, nous l'espérons, à mettre sous les yeux du public.

DE REIFFENBERG.

35. QUATRIÈME MÉMOIRES SUR LES DEUX PREMIERS SIÈCLES DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, par le baron de REIFFENBERG. Bruxelles, 1832; Hayez. In-4°. de 110 pages.

66. ESSAI SUR LA STATISTIQUE ANCIENNE DE LA BELGIQUE, JUSQUE VERS LE DIX-SEPTIÈME SIÈCLE, par LE MÊME. Première partie. Bruxelles, 1832. In-4° de 90 pages.

Comme l'auteur de ces deux mémoires est un des correspondans de la *Revue encyclopédique*, nous éviterons tout ce qui pourrait ressembler à cette camaraderie littéraire, dont les effets n'ont pas été moins funestes que ridicules, et nous nous bornerons à des indications sommaires. Le travail sur l'université de Louvain se compose jusqu'ici de quatre dissertations. La première retrace toutes les circonstances de la fondation de cette école célèbre, qui date de 1425; la seconde expose des relations politiques; la troisième traite des études et en particulier de la philologie et de la pédagogie. Ce sujet est continué dans la quatrième, consacrée spécialement à montrer l'influence exercée par Erasme sur son siècle. M. de Reiffenberg fait voir combien était supérieur à ses contemporains cet homme qui, né dans une contrée encore peu avancée en civilisation, condamné à l'obscurité par la misère, au préjugé par le fanatisme, réunit en lui la finesse aimable, l'élégance exquise, l'inexorable bon sens d'Horace, au comique modéré de Térence et à la malice plus acérée de Lucien. Aussi ces trois auteurs faisaient-ils ses délices au milieu des travaux ingrats auxquels il se livrait, moins par choix que par une nécessité de position. Hardi, quoiqu'on l'ait accusé de faiblesse, puisqu'il osa s'attaquer aux abus privilégiés par les puissans du jour, il ne dépassa point la limite qui sépare de la licence la liberté des idées, et, comme Voltaire, il ne prépara qu'avec les armes du ridicule, et au moyen de la réforme littéraire, une révolution ensanglantée bientôt par la fureur des partis et le heurt des passions politiques. Comme Voltaire, il était surtout choqué de l'absence du goût et de la violation des convenances, amnistiant volontiers des erreurs mises sous les garanties de la politesse et de l'esprit. Comme lui

Digitized by Google

il gourmandait les préjugés de son siècle et vivait en paix avec eux, lorsqu'ils n'étaient point persécuteurs. Il n'est pas jusqu'à l'ironie, expression habituelle de la figure de Voltaire, qui ne se remarque dans les traits d'Érasme, mais moins amère, moins poignante. Enfin, à ces deux écrivains fameux, placés dans une époque de transition, furent imputés tous les maux qui se mêlèrent aux bienfaits qu'eux seuls rendirent possibles, et quoique Erasme ait montré plus de sagesse et de réserve avec plus de courage réel que le philosophe de Ferney, il put dire également : *Ma vie est un combat.*

La première partie de l'*Essai de statistique* commence par un nouveau système méthodologique de cette science en général. M. de Reiffenberg la divise en physique, anthropologique et politique, suivant qu'elle considère le pays, l'homme, l'état. Appliquant cette méthode à la Belgique, il recherche, dans les anciens écrivains et les documens inédits, les données propres à faire connaître l'état du sol, l'hydrotechnie et la météorologie de cette contrée. D'abondantes observations bibliographiques sont de nature à faciliter une pareille étude, surtout aux étrangers. Les appendices contiennent, 1° une notice sur *Jacques de Guise*, dont M. de Fortia publie les Chroniques; 2° des annales tirées du trésor de l'église royale d'Aix-la-Chapelle, commençant en 1100, et finissant en 1196. On ne niera pas, nous en avons la certitude, que M. de Reiffenberg ne soit le plus laborieux des écrivains belges actuels. En effet, outre les écrits annoncés dans notre *Revue*, et ses publications courantes, il a encore livré à l'impression durant cette année des *Principes de logique, suivis de l'histoire et de la bibliographie de cette science*; plus un volume de poésies sous le titre de *Ruines et souvenirs*.

XX.

Digitized by Google

LIVRES FRANÇAIS.

27. – De l'influence des moeurs sur les lois, et de l'influence des lois sur les moeurs; ouvrage auquel l'Académie française a décerné un prix extraordinaire de 10,000 fr., par M. Matter. (1). 1 vol. in-8°. Paulin, place de la Bourse.

Aujourd'hui que les intelligences les plus avancées sentent le besoin d'une réforme radicale de l'état social et cherchent à placer les questions sur leur véritable terrain, le titre de l'ouvrage que nous annonçons, doit nécessairement attirer les regards; car il ne semble promettre rien de moins que la loi du développement de l'humanité, au moyen de laquelle il nous serait facile alors de reconnaître où nous en sommes, et ce qu'il nous reste à faire pour sortir de l'état de souffrance où nous nous trouvons. Mais, nous le disons à regret, l'auteur, qui au commencement de son livre trouvait que « de fort belles choses avaient été dites sur les mœurs et les lois, mais qu'il vaudrait mieux en dire d'utiles, et qu'il était tems que la raison parrât son simple et austère langage, » nous semble s'être beaucoup trop souvent souvenu qu'il s'adressait à l'Académie française. Cependant l'impartialité nous oblige à distinguer dans son ouvrage deux parties, qui nous paraissent écrites sous des inspirations bien différentes.

La première, que l'auteur livre au public telle qu'elle se trouve dans son mémoire présenté à l'Académie en 1830, manque essentiellement de méthode; on y rencontre ce soin à éviter les questions fondamentales, cette horreur des théories et ce respect apparent des faits, cette timidité dans la marche et ce dogmatisme dans les conclusions qui caractérisent l'école doctrinaire.

Dans la seconde, à laquelle il a fait au contraire des changemens, considérables pour la publication, on trouve plus de hardiesse et de hau-

Digitized by Google

teur de vues, plus de méthode; de véritables améliorations y sont proposées, des vérités importantes y sont indiquées; mais, faute de les avoir bien déterminées, l'auteur n'a pas les moyens de tirer toutes les conséquences qu'elles renferment.

Une école philosophique, que naguère on a vue poser avec audace les problèmes les plus fondamentaux de l'ordre social, ne nous paraît pas avoir été sans influence à l'égard de ce changement progressif dans l'esprit de l'auteur; mais nous craignons qu'il ne se soit trop servi au profit du pouvoir des idées très-exagérées de cette école sur l'autorité. Cette dernière partie d'ailleurs, qui ne devait être dans le plan général de l'ouvrage qu'une application particulière des principes généraux établis dans la première, doit nécessairement se ressentir des défauts de celle-ci.

L'auteur commence par écarter les lois de la nature et celles de la religion comme étrangères à son sujet, bien qu'il reconnaisse en passant qu'il faut les connaître pour juger des mœurs et des lois posives, civiles et politiques, dont il veut uniquement s'occuper. « La loi, dit-il, acquiert un véritable caractère de légalité quand elle émane de l'autorité compétente. Les mœurs tiennent plus à l'homme; nos mœurs, c'est nous-mêmes sentant, pensant, agissant, c'est notre vie privée, notre vie publique, notre existence intellectuelle et morale.

» Démontrer l'influence réciproque des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs, ce serait peu de chose, ce serait constater l'évidence. Il faut donc faire voir comment, à quelles conditions, jusqu'à quel point, par quelle voie s'exerce cette influence. » C'est en effet là ce qu'il y avait de plus important à établir; mais nous verrons bientôt que l'auteur ne tient pas sa promesse.

Après avoir consacré deux chapitres à prouver que les mœurs sont toujours souveraines, et que les lois, quoique indépendantes dans une certaine mesure, ont en définitive toujours besoin de s'appuyer sur les mœurs, vérités surabondamment prouvées par l'école historique, il se pose cette question : « Les mœurs pouvant être mauvaises, est-il bon qu'elles soient à ce point despotiques à l'égard des lois, que celles-ci n'en soient que la formule écrite, la lettre morte? » Il pense qu'on pourrait croire au premier abord qu'en thèse générale cette influence est funeste, et qu'il vaudrait mieux « que les lois ne dépendissent que de la seule raison, législatrice souveraine des rapports, des droits et des devoirs

Digitized by Google

de la société; de la raison, qui sans doute est imparfaite et grossière à l'origine, mais qui s'éclaire, se fortifie et grandit sans cesse. » Rien cependant, ajoute-t-il, ne serait plus faux; et pour le prouver, il examine successivement l'influence des bonnes et des mauvaises mœurs sur les lois, balance le bien et le mal qui en résultent, et établissant une prétendue équation, conclut qu'il y a pour l'homme *une heureuse et brillante compensation.*

Mais d'abord, il n'est pas exact de dire que les lois ne doivent être et ne sont en effet que la formule écrite, la lettre morte des mœurs : l'auteur reconnaît lui-même, dans plusieurs endroits de son ouvrage, qu'elles doivent jouer un rôle beaucoup plus important. Ensuite, cette singulière équation du bien et du mal, dont se réjouit M. Matter, ne nous paraît nullement démontrée, et le fût-elle d'ailleurs, elle ne satisferait en aucune manière le cœur de l'homme, bien loin de lui offrir *une heureuse et brillante compensation.* Mais ce qui est surtout ici digne de remarque, c'est que l'auteur, qui avait pris soin d'éviter le problème religieux, n'ayant sans doute aucune solution à en donner, le résout maintenant très-affirmativement, probablement à son insu, dans une question secondaire qui le présuppose nécessairement, et de la manière la moins en rapport avec les sentimens actuels. En effet, si ce qu'il appelle mœurs corrompues conduit infailliblement les empires, les nations à leur ruine, sans qu'on puisse, comme il le dit, y apporter aucun remède; et si on voit tous les empires, toutes les nations naître, fleurir, puis tomber en décadence, sans qu'il sache en donner d'autre raison que sa prétendue équation, n'est-ce pas établir que l'humanité tourne incessamment dans un cercle partagé en deux domaines, celui du bien et celui du mal, qu'elle parcourt alternativement? Ainsi, nous voyons l'auteur, pour avoir voulu tourner timidement le problème religieux sans lequel on ne peut résoudre scientifiquement la question qu'il traite, arriver malgré lui à une solution à laquelle il répugne sans doute lui-même, car elle n'est autre que celle des Manichéens. Et après avoir passé par le christianisme, être arrivée à l'idée du progrès continu, qui est encore à la vérité plutôt un pressentiment qu'une idée bien définie, mais enfin un pressentiment puissant qui tourmente et guide mystérieusement le monde moderne, l'humanité ne retournera pas en arrière pour embrasser un système désolant.

Digitized by Google

Passant à l'examen de l'influence des lois sur les mœurs, nous y trouvons les mêmes défauts. S'agit-il de l'influence des lois en tant que bonnes ou mauvaises : même marche, même équation, même heureuse et brillante compensation. S'agit-il de constater la loi de cette influence : ici, il est vrai, l'auteur tient un peu mieux sa promesse, il consacre un chapitre tout entier à décrire les circonstances principales qui, selon lui, modifient l'influence des lois sur les mœurs ; mais outre qu'elles sont fort incomplètes et pas assez nettement déterminées, faute de les avoir classées et d'avoir reconnu les rapports qui les lient, il s'est ôté tout moyen d'en tirer des conséquences qui eussent pu devenir fécondes.

Quant à la vérification historique, nous serions vraiment en peine d'en donner l'analyse, car c'est là surtout que nous trouvons un défaut absolu de méthode. Il n'y a aucun enchaînement dans les idées ; à tout moment l'auteur déduit d'un fait certaines conséquences qu'il avoue un peu plus loin découler d'un autre. Ainsi, pour en donner un exemple :

« Dans la république, dit-il, la loi est égale pour tous ; elle ne connaît ni riche ni pauvre, ni peuple ni noblesse : elle ne compte que des citoyens. Dans la république de Rome, il y avait de grandes vertus, mais il n'y avait pas ce calme, cet ordre, que jusqu'à présent la monarchie seule semble amener avec elle. Aussi que d'agitations, de troubles, de désordre dans la république romaine ! » Sans examiner ici jusqu'à quel point la théorie gouvernementale que l'auteur nomme républicaine peut s'appliquer à Rome, est-il donc vrai que tous les troubles, les désordres découlaient de ce qu'elle pouvait avoir d'élémens républicains ? évidemment non. M. Matter lui-même reconnaît, dans un autre endroit de son livre, « que le prolétaire était l'ennemi permanent du patricien, qu'il réclamait sans cesse la loi agraire, que le tribun ne cessait de diriger ses attaques contre les priviléges, » et que c'était cette guerre continuelle de deux classes ennemies, de la noblesse et du peuple, qui était la cause profonde de toutes les agitations. Les vices qu'il reproche à la république n'ont donc pas les mêmes causes que les vertus qu'il admire. Mais à observer ainsi scrupuleusement les faits, l'auteur n'y saurait trouver son compte ; car bien qu'il condamne chez ses devanciers l'esprit de système, quoiqu'il les accuse d'altérer les faits au profit de leurs hypothèses, il a, lui aussi, son système et son hypothèse, au profit de laquelle il a besoin d'abuser si étrangement de l'histoire. Il veut

Digitized by Google

prouver que la république enfante à la fois de grandes vertus et de grands désordres, que la monarchie a moins de vertus mais plus de calme, et par conséquent que le problème à résoudre est de trouver une combinaison d'institutions politiques monarchico-républicaines qui allient les vertus de la république avec la tranquillité de la monarchie. Or, pour lui, cette solution est trouvée dans le gouvernement dit constitutionnel : aussi arrive-t-il à en faire l'éloge, et à s'extasier devant l'admirable longanimité des mœurs et des institutions anglaises, qui opère sans secousse toutes les réformes, toutes les améliorations nécessaires.

Enfin, en conséquence de ces spéculations et de ces vérifications historiques, l'auteur établit des principes généraux, selon nous erronés, ou lieux communs, et qui peuvent se résumer ainsi :

Les mœurs et les lois ont toujours les unes sur les autres une profonde influence.

Les mœurs sont souveraines; les lois en définitive doivent toujours s'appuyer sur elles.

Elles sont bonnes ou mauvaises.

Mauvaises, l'auteur n'y sait pas de remède; il n'y a plus, pour la nation, qui en est là, que ruine et désespoir.

Bonnes, elles conduisent à la prospérité et à la gloire. Dans ce cas, le législateur doit s'en inspirer, saisir la tendance générale qui en découle, et guider la nation.

C'est avec ces données générales que l'auteur passe à la seconde partie de son ouvrage, dans laquelle il cherche à montrer ce qui est à faire pour opérer *un changement véritable et profond dans la condition des peuples par l'influence des mœurs et des lois.* Alors il se demande, pour faire une application spéciale, si la France a de bonnes ou de mauvaises mœurs; si elle est arrivée *à une de ces époques où rien ne domine plus dans le sein d'une nation, où tout est scission, dégoût, indifférence.* Il ne peut pas l'admettre; et nous le concevons, car pour lui c'est un état désespéré. Il trouve la France, au contraire, pleine de puissance et de vie. Dans ce cas, le législateur doit donc chercher la tendance générale de la nation; et, pour donner aux mœurs et aux lois une haute direction, se placer à la tête de cette puissante tendance. « Que le législateur, dit-il, se trace à lui-même une haute mission, qu'il proclame un principe grand et fécond, qu'il dépose dans le

Digitized by Google

sein de ses compatriotes quelque germe de perpétuelle vertu et de gloire immortelle : le législateur peut oser, s'il sait inspirer la foi. Que pour avoir une nation qui reçoive son influence, il n'aille pas demander quelque société vierge; qu'organe d'une haute civilisation, il s'élève à la hauteur de sa mission, et les peuples éclairés offriront à ses desseins plus de ressources que des barbares. On parle du peuple avec mépris; quand on dit peuple, on entend désigner une sorte de troupeau qu'il s'agit de nourrir pour le faire taire ou crier à volonté. C'est la plus folle et la plus odieuse des chimères. Il faut du pain au peuple; il en faut à tout le monde. Mais, puissans de la terre et conseillers des grands, ne vous imaginez pas que c'est avec quelques liards tombés de votre cassette que vous menez le peuple : pour ce but un sentiment, une idée vaut plus qu'un trésor. Ne vous avisez donc, dans aucun cas, de régenter les peuples, si vous ne comprenez pas le sentiment qui les anime, l'idée qui fait leur vie morale; encore moins seriez-vous appelés à gouverner une nation, s'il n'y a plus dans son sein d'idée générale, de sentiment commun, et que vous fussiez incapables de lui donner l'un ou l'autre : car alors plus de lien, plus de société, plus de nation, plus de gouvernement possible. »

Mais maintenant comment reconnaître la tendance générale d'un peuple? A quels signes constater cette source de vie et de puissance?

« Un peuple donné, continue-t-il, il n'y a que trois cas possibles. Il y a tendance prononcée, il n'y en a plus, ou il n'y en a pas encore. La France a une tendance qui n'est plus à naître, mais qui n'est pas encore passée. Il y a même plus que tendance dominante, il y a complication de tendances, c'est-à-dire qu'il y a crise plus ou moins patente. En effet, nous ne sommes pas dans un état de calme et de paisible harmonie; nous sommes dans un état de génération, c'est-à-dire de régénération. Il y a même trois faits à distinguer. Il y a d'abord une pensée générale, qui veut la plus grande somme de liberté possible; ensuite sur la réalisation de la pensée générale, qui constitue notre tendance nationale, deux opinions fort divergentes. L'une pense qu'il n'y a rien de plus pressé que de changer la législation régnante, et par elle nos mœurs, peu d'accord avec les idées nouvelles; l'autre, non moins persuadée de l'état d'imperfection de nos institutions, estime qu'il n'est ni possible ni utile d'aller plus vite que les mœurs, et surtout de renouve-

Digitized by Google

ler généralement toutes les institutions politiques. C'est la doctrine du mouvement et celle de la résistance, doctrines parfaitement d'accord sur l'objet de la discussion, le progrès ; mais en dissidence prononcée sur le tems et les moyens. En théorie, point de doute que la doctrine du mouvement ne soit l'expression la plus naturelle de la tendance du progrès, véritable caractère de notre époque ; en application, ce n'est plus la même chose. D'abord, le législateur se trouve-t-il dans cette absence de toute agitation, qui est la condition première de toute bonne législation? Ensuite le peuple est-il lui-même dans ces conditions d'ordre, de lumière et de vertu, qui permettent de poser la loi digne des principes qu'on doit proclamer, comme souverain en matière politique? Enfin, le pouvoir jouit-il de ce degré de force qui assure l'exécution des lois? Ce n'est pas tout ; la loi politique et civile, posée pure et nette, sera-t-elle d'accord avec les intérêts matériels du riche et du pauvre? N'y aura-t-il pas conflit entre les intérêts et les principes? Et si la question est douteuse, un grand peuple peut-il être manié et remanié sans cesse comme un sujet de haute expérimentation sociale?

On le voit, la question est complexe et même compliquée ; mais elle ne change rien à la vérité du fait : que la tendance dominante en France est le progrès ; et à la vérité du principe, que le législateur doit se saisir de cette tendance et la dominer ; mais celui-ci peut hésiter sur la question du tems et de l'opportunité. Avant tout, il prendra donc la voie de l'ordre, calmera les esprits, apaisera les troubles, et conjurera l'orage qui gronde : il doit être fort pour être calme ; il doit être maître des esprits. N'espérez rien de lui, rien de vous ; désespérez de son avenir, du vôtre, si vous ne voulez ni lui donner ni lui laisser prendre ce sceptre qui doit conjurer les orages.

Pour qu'un peuple obtienne les meilleures lois, il faut qu'auparavant il reçoive la meilleure éducation possible.

Il faut distinguer l'éducation des nations de celle de la jeunesse ; sans la première, toute autre est pour moi peu de chose. A quoi bon l'éducation de l'enfance, si, lorsqu'elle cesse, le jeune homme entre dans un monde qui est en désaccord avec elle. Quelle éducation d'ailleurs pouvez-vous donner à l'enfance, si vous ignorez ce que vous voulez faire de la nation? Les principes qui doivent y présider doivent être déduits des principes plus hauts qui président à l'éducation sociale. Mais le

Digitized by Google

pouvoir doit-il s'immiscer dans ces intérêts si graves, si intimes? Y a-t-il du danger qu'il le fasse? Je ne le pense pas. Car j'ai démontré que si le législateur tentait de faire dominer d'autres sentimens que ceux de la nation, les mœurs renverseraient les lois ou leurs auteurs. Pour bannir ces craintes, il suffit de bien déterminer l'éducation politique et morale que nous demandons.

Sa mission est d'assurer, par des lois, des institutions, de puissantes directions, à tous les membres de la famille sociale, les moyens de développer leurs facultés naturelles. Établir de l'accord entre la destinée morale de l'homme et sa condition sociale, voilà la tâche du législateur. Il faut que l'organe de la loi veille sur les besoins de l'industrie et sur son harmonie avec les besoins moraux, afin que chaque membre de la famille puisse, grâce aux lois de l'association, trouver dans ses talens et son travail une existence honnête et une juste aisance; et par là développer, avec plus de sécurité et de loisir, ses facultés intellectuelles et morales.

Il est donc bien vrai que le pouvoir ne doit pas être réduit à la lettre morte de la loi, jeté captif dans les chartes et les codes, pieds et poings liés, le cœur serré de constitutionnalité. Il faut qu'une telle magistrature soit plus qu'un symbole; il faut qu'un chef ait une ame, et que cette ame puisse éprouver quelque enthousiasme; que la royauté ne soit pas une stérile abstraction, qui se dispense de tout devoir en renvoyant sans cesse à la loi ce même peuple qui l'a faite pour sa prospérité, mais à la prospérité duquel une loi lettre morte ne saurait suffire.

La société a des besoins physiques, intellectuels et moraux. Tous demandent avec un droit égal à se satisfaire conformément au vœu de la nature. La loi ne doit pas se borner à assurer liberté et sécurité à nos travaux. Il n'est aucun genre de travail d'industrie qui ne demande un peu plus que le simple laissez-passer ou la haute indifférence de l'état au nom des droits de l'homme et de la liberté, ce qui naguère encore était sur ce point la science suprême. Il faut qu'en outre de la sécurité, protection négative, la loi établisse entre tous les travaux de la société des rapports convenables; sans cette tutélaire sollicitude un peuple, en possession de tous les trésors de la nature, risquerait à chaque instant de tomber dans la misère. Ce n'est qu'en guidant tous les genres de travaux du corps social, que les prolétaires, méprisés par la politique ancienne,

Digitized by Google

considérés souvent par la politique moderne comme un élément de péril pour l'État, en deviendront l'appui le plus solide et le plus indispensable.

Mais c'est en vain qu'on se flatterait de pondérer le travail, si les sciences, les lettres, les beaux-arts, ne venaient prêter à tous ces inspirations que rien ne saurait remplacer dans la fédération sociale. Les lettres, les sciences et les beaux-arts exercent une profonde action morale sur les peuples, il appartient donc au pouvoir de veiller sur des moyens d'éducation aussi puissant. Parmi ces moyens, les lettres s'avancent au premier rang. Leur pouvoir est immense, et ce pouvoir est un droit que chacun prend à l'égard de chacun; ainsi le veulent les progrès de la civilisation, les textes de la loi; la concession est entière, point de restriction, point d'interprétation : ce qui caractérise la civilisation moderne, c'est la liberté de la presse. Mais certes c'est au génie du bien et non au génie du mal que la loi fait cette concession, ce n'est pas aux mauvaises mœurs qu'elle livre cet instrument de perte ou de salut.

Mais le pouvoir ne sera-t-il pas irrésistiblement entraîné à prendre pour bonnes et pures les seules opinions qui favorisent son influence. Les gouvernemens se sont égarés si souvent, que tout le monde est autorisé à croire qu'ils s'égareront encore? Sans doute le pouvoir se trompera souvent : cela est dans la nature des choses, mais cela est sans péril. Je le répète, telle est ma répugnance à supposer un état anormal, que je ne veux pas même en faire la base d'une hypothèse. Dans l'état normal, la loi est la pensée de la nation, et le pouvoir est la vie de la loi. Je ne conçois pas un gouvernement hors de ces conditions; c'est que je n'en veux pas concevoir qui se mette d'un côté de la rivière, la nation étant de l'autre. Or, dans cet état normal, il appartient au pouvoir de fortifier sans cesse la pensée nationale, de la redresser si elle tend à s'égarer, et de faire valoir la vérité contre l'erreur avec toute la puissance de la loi. C'est, au surplus, une triste préoccupation de notre part que de raisonner sans cesse d'après les conditions actuelles de l'état social. Plus les questions politiques nous agitent, plus elles seront vidées promptement, nettement résolues; elles seront l'objet de peu d'attention, car il faudra bien fermer la discussion de guerre lasse. Le terrain change, la mission du législateur sera différente, ce seront des

Digitized by Google

idées d'ordre social, d'économie particulière, de morale publique, d'instruction générale qu'il s'agira de faire valoir; et aucun conflit fâcheux ne pourra s'élever désormais sur des questions que la raison et la conscience résoudront d'un commun accord.

Que la presse provoque les meilleurs moyens d'améliorer à la fois la condition matérielle et morale du peuple, et elle s'élèvera au premier rang parmi les moyens d'éducation nationale.

Il est un autre pouvoir moral et social, qui joint à la parole l'action, le geste et le prestige de tous les arts, c'est le théâtre. Partout en Europe où il y a un peu de liberté, la pensée du matin se traduit le soir sur la scène. Ajoutons à cela l'extrême mobilité d'une assemblée qui assiste au développement dramatique de quelque pensée générale, de quelqu'opinion politique, de quelque puissante tendance en accord avec les sentimens et les idées de la multitude, et l'on comprendra toute l'importance du théâtre. Mais quelle sera l'intervention du législateur dans l'action du théâtre sur les mœurs. La loi crée des établissemens, elle ne décrète pas d'ouvrage, elle peut tout au plus statuer qu'il ne sera produit sur la scène que des pièces conformes aux principes de la morale publique; mais le pouvoir, qui est la vie de la loi, doit par les conseils d'une haute raison, par les suffrages et les distinctions, exercer une puissante influence sur les travaux du génie.

La société est encore elle-même une sorte de théâtre où se joue un drame de haut intérêt, drame où les encouragemens doivent être donnés au mérite, où une idée noble et grande doit présider à l'enchaînement des faits. Dans ce drame, c'est le gouvernement qui joue le principal rôle et qui distribue tous les autres. Dès lors on conçoit qu'il lui importe que l'ensemble soit bien conçu. Il n'est rien qui forme davantage l'esprit d'un peuple que la manière dont se distribuent les rôles dans la société, je veux dire dont se donnent les charges, les encouragemens, les distinctions. Il n'est malheureusement rien que les gouvernemens comprennent moins que cette vérité. Voici deux mots qu'ils confondent éternellement : justice et faveur. De tous les moyens de régénérer le corps social, il n'en est pas de plus puissant que la distribution consciencieuse des charges et des récompenses publiques.

Mais si la loi peut quelque chose à cet égard, le pouvoir, qui interprète, qui exécute la loi, peut ici plus qu'elle-même. On dit quelque-

Digitized by Google

fois que la conscience est élastique, que la lettre de la loi ne l'est pas. Je pense le contraire : il n'est pas de loi qui ne puisse s'éluder, la voix de la conscience ne s'élude jamais. Aujourd'hui donc qu'en France le principe est posé, que le pouvoir, qui est enfin délivré de toutes les prétentions d'une classe quelconque, soit, selon sa conscience, fidèle interprète de l'opinion nationale, qui ne saurait s'inscrire dans les codes, et l'on verra incessamment les plus profondes améliorations sociales qui se soient jamais faites. Sans doute le principe ne peut être appliqué que successivement, car notre situation n'est pas normale, nos mœurs et nos lois ne sont plus d'accord entr'elles; il y a plus, nos mœurs ne sont pas homogènes, nos lois ne le sont pas. Ce sont sinon des lambeaux, du moins des monumens de quatre régimes différens; nous avons à les ménager, mais le principe doit dominer, et nos mœurs le mettent au-dessus de toute atteinte. Désormais l'ère nouvelle est décidément proclamée; c'est la patrie avec ses institutions, ses lois avec son libéral interprète.

Quant à l'éducation de la jeunesse, elle n'a ni principe, ni but, ni moyen, si elle n'est accompagnée d'une éducation nationale fortement conçue. L'éducation des enfans doit précéder l'éducation nationale que reçoivent les adultes; mais celle-ci doit imprimer ses principes à celle-là.

Dans l'éducation de la jeunesse comme dans celle des peuples, il faut développer les facultés physiques, intellectuelles et morales conformément à la nature; et si, comme nous l'avons vu, la loi est compétente pour statuer sur l'éducation des peuples, elle l'est par la même raison à l'égard de l'éducation de la jeunesse. Sur une loi statuant pour toute la jeunesse nationale, et l'obligeant impérieusement à recevoir une éducation nationale, repose toutes nos destinées. L'empire a organisé l'éducation, et sans doute l'abus a été grand; mais tout ce que cela prouve, c'est que si le despotisme a donné une éducation qui lui convient, la liberté doit aussi en donner une qui soit à sa taille. Il faut substituer aux principes de 1808 ceux de 1830; mais que jamais la France ne se déshérite de ses droits sur sa jeunesse.

A l'éducation de la jeunesse présidera l'idée qui domine dans les institutions sociales. Cette idée c'est la liberté; la liberté d'enseigner, c'est-à-dire d'enseigner tout ce qui est dans nos lois, dans celles de la raison, tout ce qui est dans nos mœurs et dans celles qu'autorise la

Digitized by Google

vertu. Les corps judiciaires ont le sacerdoce de la justice, l'armée a celui de défendre le pays, le professorat demande celui de l'éducation, et que la loi garantisse sa juridiction.

Il faut que les chefs de ce sacerdoce s'inspirent du sentiment qui fait la vie du corps social, l'amour du progrès. Mais en même tems il faut qu'ils se rappellent que ce ne sont pas des rêves de béatitude qu'ils sont chargés d'enseigner, que ce ne sont pas des utopistes, des hommes ridicules ou dangereux que la patrie veut recevoir de leurs mains; mais des citoyens avec des habitudes fortes et des sentimens généreux; ce sont des doctrines de soumission pour les lois; c'est le progrès raisonnable.

L'éducation de la jeunesse doit embrasser toutes les carrières de la vie sociale, et instituer toutes les études nécessaires pour préparer chacun à celle de ces carrières à laquelle l'appelle son talent. Il faut que la loi coordonne toutes les études, celles de l'industrie comme celles de la science et des arts.

L'éducation de la jeunesse doit encore être en rapport avec les institutions du pays. On doit lui inspirer pour les lois un respect éclairé, un dévouement sans bornes. Ce n'est donc pas l'écolier, mais le jeune homme qui doit étudier les anciens. Qu'après avoir reçu les premières notions religieuses, morales et politiques qui ont foi et crédit dans son pays, le jeune homme étudie Rome et Athènes, l'Inde et l'Égypte, cela se conçoit; mais qu'il commence par là, cela est insensé. Il faut aussi que l'éducation morale précède l'instruction. Elle est donc grande et belle cette mission du législateur chargé de l'éducation des peuples, de celle de la jeunesse, de l'interprétation de leurs mœurs »

Le lecteur verra sans doute avec un grand plaisir, en lisant cette seconde partie, les idées de l'auteur prendre plus de hardiesse. Ici M. Matter prend chaleureusement la défense du peuple; il demande pour lui plus de bien-être matériel et plus d'instruction, il provoque des améliorations urgentes dans l'éducation de la nation comme dans celle de la jeunesse. Il n'admire plus les fictions et les symboles du gouvernement constitutionnel, il ne veut plus *d'un pouvoir lettre morte, et jeté captif dans les chartes et les codes, pieds et poings liés, et le cœur serré de constitutionnalité; mais un pouvoir qui ait une ame, qui éprouve de l'enthousiasme, et qui se mette*

Digitized by Google

à la tête du mouvement social. Nous sommes sans doute de l'avis de l'auteur; mais les limites de la possibilité de ce qu'il propose dépendent essentiellement de notre situation, qu'il ne nous paraît pas avoir bien comprise.

« Une nation donnée, a-t-il dit, il n'y a que trois cas possibles : ou elle a une tendance prononcée, ou elle n'en a plus, ou elle n'en a pas encore; et la France a une tendance qui n'est plus à naître, mais qui n'est pas encore passée. » C'est-à-dire apparemment qu'elle est prononcée. Mais s'il avait constaté la loi qui régit le mouvement et l'enchaînement de ces trois époques, dont il ne parle pas dans la première partie de son ouvrage, et qu'il ne fait qu'indiquer très-vaguement dans la seconde, il serait probablement arrivé à une autre conclusion pour la France. Nous aussi nous croyons qu'il est des époques pour une nation où la tendance générale n'est pas encore prononcée, c'est-à-dire où la nation n'existe véritablement pas encore; car elle manque de l'unité qui la constitue. Mais n'y a-t-il donc rien? il y a évidemment les élémens par quoi elle doit être, les individus avec leurs désirs, leurs penchans, leurs idées non encore harmoniés. Nous aussi nous croyons qu'il y a des époques où il n'y a plus de tendance générale pour une nation, où il n'y a plus à vraidire de nation; car l'unité qui la constituait n'est plus. Mais est-ce à dire encore qu'il n'y a plus rien? Il y a de même les élémens qui ne périssent jamais, les individus avec des penchans, des idées, des désirs nouveaux; les individus, qui ont brisé les liens qui les unissaient, parce qu'ils gênaient leurs tendances nouvelles. Il y a des tendances, mais elles sont encore individuelles, elles répugnent long-tems même à toute association, quoiqu'elles ne puissent se satisfaire que par l'union. De ce point de vue nous ne craignons pas de reconnaître que la France est dans ce dernier état, *dans cet état de scission, de dégoût et d'indifférence* qui suit nécessairement une grande destruction et des tentatives infructueuses. Car pour nous ce n'est point un anéantissement complet : il n'est pas pour les nations de pareille mort. Les sociétés et les nationalités naissent et meurent; mais les hommes qui font les sociétés et les nationalités sont toujours là pour en former de nouvelles.

La France est dans cet état; car autrement nous n'entendrions pas ces

Digitized by Google

mots de *génération* et de *régénération*, que l'auteur emploie si souvent avec tout le monde; car nous cherchons en vain la vieille France; la vieille nationalité française. *Il n'y a plus de fortes habitudes, de puissantes convictions, d'opinions arrêtées. Nos mœurs et nos lois ne sont plus d'accord entre elles; nos lois et nos mœurs mêmes ne sont plus homogènes, ce sont des débris de quatre régimes différens.*

La France est dans cet état, car il n'y a pas encore de France nouvelle. Nous cherchons vainement une tendance générale bien prononcée. Ce que l'auteur nous donne comme le sentiment, l'idée qui domine notre époque, caractérise celle que nous quittons. Oui, long-tems le mot de liberté fut compris de tout le monde; en l'entendant, nos pères se ruèrent fortement serrés les uns contre les autres sur une société qui avait encore de l'énergie, et lui livrèrent une guerre longue et pleine de grandeur. Mais aujourd'hui ce mot n'a plus de sens, chacun l'entend différemment. Tous les partis sont abattus et mourans de faiblesse. La société tout entière est lasse et incertaine. Si le pouvoir parle beaucoup de force et de victoire, c'est beaucoup plutôt pour se rassurer lui-même que par conviction de sa puissance, et il ne se conserve qu'en s'appuyant sur une majorité toujours flottante, toujours prête à se dissoudre sitôt que se calme sa frayeur, qu'il a soin de nourrir en évoquant incessamment des fantômes.

La France est dans cet état; car il n'y a pas encore ce calme plein d'énergie qui résulte de l'harmonie, et il n'y a plus crise, lutte sanglante, mais marasme, atonie générale. Tout est petit et mesquin quand on veut envisager la réalité dans son ensemble. Le pouvoir est tombé entre les mains d'hommes à petites manœuvres; et cependant ils le conservent, malgré le dégoût général qu'ils inspirent. Où donc chercher les germes d'une grandeur, d'une prospérité future? dans les désirs individuels, et non dans un sentiment général qui n'existe pas; dans les travaux d'un monde intellectuel qui passent peu à peu dans la réalité. Là seulement se trouve aujourd'hui une source abondante de poésie capable de remplir et l'esprit et le cœur.

Si M. Matter avait reconnu cette situation, il n'aurait pas accordé

Digitized by Google

autant de puissance au pouvoir sur la presse, le théâtre et l'éducation de la jeunesse. La liberté de la presse, dit-il, caractérise la civilisation moderne; *mais c'est au génie du bien, et non à celui du mal que la loi fait cette concession.*

La loi statue *qu'il ne sera produit sur la scène que des pièces conformes aux principes de la morale publique.*

Elle statue que le professorat a le sacerdoce de l'éducation de la jeunesse, et elle garantit sa juridiction.

Mais qui jugera que tel écrit est inspiré par le génie du mal, que telle pièce est contraire aux principes de la morale publique? Ces expressions sont nécessairement bien vagues. En tout tems on a dit pareille chose; mais *la loi est élastique*, et *le pouvoir*, quoi qu'on fasse, *est la vie de la loi*. Nous ne partageons donc pas la confiance de l'auteur; il ne nous *répugne nullement de faire l'hypothèse de l'anormalité du pouvoir*, et ce qui s'est passé en tout tems, et ce qui se passe encore chaque jour, n'est pas fait pour nous rassurer. M. Matter d'ailleurs n'est aussi confiant que parce qu'il donne beaucoup trop d'importance aux questions politiques qu'il croit sur le point d'être vidées. « Alors, dit-il, la question changera, ce seront des questions d'ordre social, d'économie particulière, de morale publique, d'instruction générale, qu'il s'agira de faire valoir; et aucun conflit fâcheux ne pourra s'élever désormais sur des questions que la raison et la conscience résoudront d'un commun accord. » Mais toutes ces graves questions, qui n'ont pas encore été nettement posées, ne nous paraissent pas aussi faciles à résoudre que le suppose l'auteur; et nous pensons, au contraire, que le monde moderne n'étant pas plus d'accord sur elles que sur les questions politiques, elles doivent commencer une crise nouvelle, non pas, il est vrai, semblable à la crise politique, beaucoup plus paisible, beaucoup plus intime, mais non moins pleine de grandeur, et dans laquelle se développeront toutes les énergies de l'ame. C'est dans les profondeurs où commencent déjà à fermenter tous les désirs, toutes les idées, que repose inconnue l'unité, la nationalité nouvelle, qui doit se prononcer un jour; et qu'aujourd'hui le pouvoir moins que personne est en état de saisir, sans cesse entraîné qu'il est par le courant des affaires, toujours effrayé de toute espèce de nouveautés, et préoccupé de défendre le présent, quel qu'il soit, contre l'avenir. Il est donc de la dernière

Digitized by Google

importance d'accorder à tous liberté pleine et entière pour toutes les tentatives de régénérations morales, intellectuelles, industrielles, à l'égard desquelles le pouvoir est incompétent, si ce n'est comme intervention de police pour conserver dans la société un ordre, une sécurité indispensable. Mais voulût-il d'ailleurs s'emparer *de ce sceptre*, que l'auteur veut qu'il saisisse, il n'en aurait pas plus de puissance sur les mœurs; car *les lois des modernes ne forment qu'un informe chaos, qu'une capricieuse mosaïque, que des codes éphémères, auxquels l'opinion des peuples n'accorde ni foi ni autorité; et lorsque les nations se régénèrent, c'est par elles-mêmes, c'est à la suite de quelque grande crise qui ramène les passions de la jeunesse aux sociétés vieillies; mais jamais ce prodige ne s'opère à la suite d'une législation.* Et il en doit être ainsi, car des débris ne peuvent que gêner les travailleurs qui élèvent un édifice nouveau, et l'humanité répugne à la loi qui, toujours sanctionnée par la force, lui fait courber la tête. De plus en plus intelligente et libre, elle veut bien obéir à la voix de la démonstration et de la persuasion, mais non à celle de la contrainte. Ce n'est donc pas à la loi, au pouvoir, que l'on doit demander la principale influence, mais aux mœurs agissant sur elles-mêmes, aux mœurs libres, dégagées de toute espèce d'entraves. C'est là la véritable question que M. Matter a manquée et sur laquelle nous aurions désiré le voir déployer tout son talent. Espérons néanmoins; ce mémoire n'est qu'un avant-coureur, probablement une ébauche de l'ouvrage plus considérable qu'il nous promet. La conscience et l'intelligence élevée de l'auteur ne lui permettent pas de rester en arrière; le passage, qu'en terminant nous prenons la liberté de lui rappeler, nous en est un sûr garant.

« La politique ancienne, dit-il, méprisait les prolétaires, parce qu'elle les nourrissait. Notre politique les craint, parce qu'elle leur a donné la liberté sans pain. Affranchir et laisser dans la misère, c'est tout à la fois manquer de prudence et de générosité. Il faut revenir sur nos pas ou en faire un de plus. Il faut ravir aux prolétaires les droits qu'on leur a jetés, ou leur donner une éducation qui leur apprenne à s'en servir; mais reculer est impossible; avancer, nous n'y entendons rien. L'instruction populaire commence à être comprise, mais l'éducation du peuple l'est-elle? Que faisons-nous pour cette éducation? des régle-

Digitized by Google

mens, des livres; mais les même réglemens et les mêmes livres pour le Basque et le Flamand! C'est bien là notre siècle : mais il faut sortir de là. » B—E.

38. ÉCONOMIE SOCIALE, par M. D. L. G. (de la Gervaisais), tome XVII. Paris, 1832. Pihan-Delaforest.

Le titre de ce livre annonce beaucoup de travaux antérieurs dont nous devons avouer que nous n'avons pas eu jusqu'ici connaissance. De nombreux extraits, que l'auteur en a lui-même donnés dans cette dernière publication, nous ont cependant appris qu'il a abordé toutes les questions sociales et financières les plus importantes.

Il y a dans ce volume des vues progressives : malheureusement M. de la Gervaisais ne sait pas se rendre compte à lui-même de ses idées d'une manière assez rigoureuse pour les faire comprendre de ses lecteurs. Il n'est pas maître de sa pensée et de son langage. Aussi l'une et l'autre sont-elles essentiellement obscures. Nous le tenons du reste pour un homme très persévérant, au courant de toutes les idées nouvelles sur les matières d'écopomie sociale. De nombreuses citations de divers écrits en sont la preuve. Nous nous permettrons de lui emprunter quelques citations de la tribune et de la presse anglaise qui montrent expressivement à quels graves problèmes arrive nécessairement l'économie sociale au dix-neuvième siècle :

« Le plus grand mal vient de la fatale conduite qu'ont tenue les divers ministres qui se sont succédé depuis cinquante ans. Ils ont de plus en plus accablé les classes pauvres du double fardeau de taxes exorbitantes et de lois oppressives, tandis qu'ils apportaient le plus grand soin à maintenir les soi-disant priviléges des classes plus riches, mais moins industrieuses. Aujourd'hui nous commençons à recueillir les fruits amers de ce funeste système, dans le mécontentement qui a saisi les classes laborieuses, et l'esprit de vengeance et d'hostilité qu'elles manifestent contre les classes supérieures. N'est-il pas à craindre que ces sentimens ne s'étendent graduellement d'une classe à l'autre, en remontant l'échelle sociale, jusqu'à ce que le pays se trouve jeté dans la plus épouvantable convulsion ? (*Lord Radnor*, Débats du parlement anglais, 1829.) »

« Lord Wynford ne doit pas être regardé comme ennemi de l'usage des machines, pourvu qu'elles soient, ainsi que tous les autres moyens de production, justement régularisées : mais si leur effet doit être de surcharger le marché, elles

Digitized by Google

rejettent le travailleur à la taxe des pauvres. Le misérable a autant de droit à la protection pour son travail, qui est sa seule propriété, que le marchand ou le fabricant pour leur richesse. Bien qu'il ne puisse se rendre l'avocat de cette absurdité, que l'usage des machines doit être prohibé, cependant il souhaite de le voir soumis à un réglement d'ordre salutaire. (*Lord Wynford*, ibid, 1830.)»—

« Maintenant les classes laborieuses sont opprimées de toute manière par leurs supérieurs, ainsi que par le système politique. Elles ont été graduellement maltraitées, méprisées et condamnées au dénuement, à la misère et au désespoir. La tendance de l'ordre social, en Angleterre, a été, depuis plusieurs années, de favoriser et de protéger la grande propriété aux dépens des pauvres et des ouvriers. La charge a porté d'abord sur les classes moyennes, et est tombée ensuite avec un poids redoublé sur les plus basses classes. (*Chronicle.*) »

« En Angleterre, cette race ouvrière, si bien faite pour donner souci aux riches, a tellement pullulé qu'il faudrait prodigieusement se clore dans l'abstraction de son individualité personnelle, pour ne la pas voir de toute part avec sa misère, ses haillons, sa brutale ignorance, grouillant, fourmillant, envahissant le haut monde et le terrifiant de la crainte de son redoutable contact. Il n'est bientôt plus possible aux riches de maintenir une société tout à eux, tranquille au milieu de cette autre société de travailleurs qui vit à leurs pieds et ne s'agite que pour se nourrir; c'est un mouvement tumultueux parmi toutes ces masses d'en-bas, des voix qui s'unissent par d'immenses clameurs; il leur faut manger, il n'y a pas assez : les riches les affament.....

« C'est une horrible vie pour ces deux classes d'hommes, le uns jetés dans un abîme, où ils ne peuvent voir nulle issue, les autres suspendus sur le bord d'un cratère qui s'élargit à vue d'œil, et à tout instant se rapproche de leurs pieds mal affermis : affreux équilibre qui ne peut se maintenir sur cette base qui chaque jour s'use et se ronge, que parce que les oisifs, de leurs tables où se consomment les richesses du monde, jettent quelques miettes à ces millions d'hommes que le travail exténue, que le mince salaire affame. (*Globe*, 19 mars 1831.) »

«Les membres du gouvernement n'entendraient point la nature de leurs devoirs publics, et ne comprendraient même pas leurs intérêts particuliers, s'ils ne sentaient que la condition des classes laborieuses doit être leur première sollicitude. Dans un pays qui possède tant de ressources, leur détresse ne peut être que le résultat des institutions vicieuses, ou de la mauvaise administration. Le droit de propriété lui-même n'est que secondaire, auprès du bien général; et il est évident que le bien général n'est pas favorisé par une répartition inégalement monstrueuse des richesses. Bientôt ces classes elles-mêmes sauront le calculer : l'habitude de raisonner fait de grands progrès parmi elles; habitude salutaire,

Digitized by Google

et qui contribuera au maintien de l'ordre public, si elles trouvent leur compte à ce que cet ordre se conserve ; mais qui nous lancera infailliblement dans l'abîme sans fin des révolutions, si elles voient tout à gagner et rien à perdre dans les convulsions de l'anarchie. (*Quarterly Review.*) »

« La tendance de l'établissement national depuis un demi-siècle, a été de faire l'homme riche plus riche encore, et le pauvre homme de plus en plus misérable, qu'à aucune époque de notre histoire moderne. Le riche de nos tems peut commander une beaucoup plus grande quantité de jouissances qu'autrefois. Au contraire, le simple travailleur a éprouvé une baisse dans son salaire, et un manque progressif des nécessités jusqu'alors sans exemple. Son gain de la semaine ne peut acheter en ce moment au-delà de la moitié de la quantité de blé qui était consommée dans le cottage de son grand-père.....

« Au moyen de l'augmentation respective de la richesse et de la misère, non-seulement un vide immense a été creusé entre les deux extrêmes de la société, mais encore la sympathie entre ceux qui possèdent quelque bien, et ceux qui ne possèdent que leur travail, a été sensiblement et tristement diminuée. Au lieu d'être franchement ralliés et incorporés, les peuples du royaume-uni peuvent être représentés comme étendus en forme de couches pressant l'une sur l'autre; et le poids des masses supérieures sur les dernières est devenu tout-à-fait intolérable. (*Times.*) »

« Nous sommes tentés de demander dans quelle contrée sauvage ces malheureux ont pris naissance, sous quel gouvernement ils ont vécu, pour que le plus profond mépris ait de tout tems été montré pour leurs souffrances ? qui est coupable de la criminelle indifférence qu'on leur a montrée, et du crime plus grand encore d'avoir négligé de les secourir lorsque les symptômes de souffrance se sont manifestés ? Les actes de ces hommes, qu'on doit plaindre d'abord, sont un commentaire de la conduite des classes supérieures et moyennes envers eux.

« Il faut aider la population actuelle, moralement et physiquement, et d'après des principes plus libéraux que ceux qui ont été suivis jusqu'ici, ou bien il faut se résoudre à la voir tout entière se former en légions de bandits, moins criminels cependant que ceux qui les auront poussés, que ceux qui, par une juste mais terrible *rétaliation*, deviendront bientôt leurs victimes. (*Times.*) »

39. Essays on Practical education. — *Essais sur l'éducation pratique*, par Marie et R.-L. Edgeworth. Londres.

40. Education progressive, ou *Etude du cours de la vie*, par madame Necker de Saussure. Tom. I^er^, Étude de la première enfance, 1828; tom. II, Etude de la dernière partie de l'enfance. Paris 1832; Paulin, place de la Bourse.

Digitized by Google

41. Education familière, ou *Séries de lectures pour les enfans, depuis le premier âge jusqu'à l'adolescence*, tirées de divers ouvrages de miss Edgeworth, par madame Louise Sw. Belloc; 1re, 2e, 3e et 4e séries, comprenant de l'âge de cinq ans à celui de douze. Paris, 1832. En vente, chez l'éditeur, rue de l'École-de-Médecine, n° 5.

ÉDUCATION INTÉRIEURE OU DOMESTIQUE.

« On ne cesse de criailler à nos oreilles, comme qui verserait dans un entonnoir; et notre charge, ce n'est que redire ce qu'on nous a dit.» Il y a long-tems que Montaigne a prononcé cette vérité, d'autres l'avaient émise avant lui: néanmoins de nos jours c'est encore une vérité. L'éducation des enfans est toute de parole; ils héritent du radotage des siècles écoulés; on habille leur esprit, comme leur corps, des vieux haillons de leurs grands-pères, et même on y épargne la façon. Quelques génies vigoureux, secouant la poussière des bancs de l'école, pensent par eux-mêmes, s'élèvent au-dessus des masses qui les injurient, leur jettent une ou deux paroles non encore entendues, et meurent. Cependant des années s'écouleront avant que le petit nombre d'idées que ces hommes privilégiés ont conquis à la race humaine soit recueilli, des siècles s'effaceront les uns les autres, et, par la révolution progressive de toutes choses, les paroles de vérité seront peut-être devenues en partie mensongères avant qu'elles passent dans l'enseignement, aidant à leur tour à déformer de jeunes esprits. Il résulte de cette marche invariablement suivie que, parvenu à l'âge de raison, chacun s'efforce, s'il a quelque bon sens, d'oublier ce qu'il apprit dans ses premières années; heureux si l'éducation lui a laissé un reste de souplesse, de vigueur, d'intelligence, et si elle ne l'a pas *noué vieillard* à quinze ans.

C'est aux esprits plus haut placés que le mien, d'une instruction moins superficielle et moins rétrécie, qu'il appartient de rechercher si des motifs politiques ont influé sur la disposition, si retardataire en général des universités. Inhabiles à diriger la marche des peuples, étourdis au sommet du char de la rapidité de la course, les gouvernans (maladroits conducteurs de s'en prendre aux générations nouvelles et d'enrayer à la montée) ont-ils monopolisé l'instruction pour la corrompre? ou plutôt n'est-ce ici qu'un résultat naturel de la vanité de l'esprit hu-

Digitized by Google

main ; et les professeurs, pleins de la science morte des livres, n'ayant pour horizon qu'une bibliothèque, croient-il tout faire en répétant ce qu'ils ont lu? Quelle qu'en soit la raison, toujours est-il vrai qu'on laisse en oubli l'essentiel, qui est « de mettre d'arrivée les enfans au propre des effects, et les instruire, non par ouï-dire, mais par l'essay de l'action, en les formant et moulant vifvement, non-seulement de préceptes et paroles, mais principalement d'exemples et d'œuvres, afin que ce ne soit pas une science en leur ame, mais sa complexion et habitude (1). »

A mesure que l'éducation publique se démoralisait, perdant de son esprit d'ensemble en même tems qu'elle devenait de moins en moins l'expression de la pensée et des besoins de la société actuelle, les idées se reportaient avec plus d'intérêt sur l'éducation individuelle; et plusieurs femmes ont pressenti l'influence favorable qu'il est donné à leur sexe d'exercer sur la direction des esprits, à l'aide de l'éducation première. C'est au coin du feu de la maison paternelle, dans le sein de la famille, qu'elles ont cherché et souvent trouvé d'ingénieux préservatifs contre la flétrissante routine des écoles. Le parfum printanier des souvenirs d'enfance peut répandre sa fraîcheur sur toute la vie, comme l'on puise parfois dans le lait maternel une énergie de constitution qui résiste à toutes les épreuves. C'est dans la pure atmosphère d'affection et de sympathie de ce rare Éden, une famille unie, que miss Edgeworth a cherché un refuge pour les vertus douces, et pour ce développement harmonieux de l'ame et de l'intelligence qui fait le bonheur. Mais, au tems de sa jeunesse, les philosophes les plus éclairés de l'époque, en sapant la superstition et l'esclavage des masses, ébranlaient toutes les croyances; le matérialisme s'agrandissait du renversement de tant d'idées, et l'étendue et la force d'esprit qui placent miss Edgeworth de niveau avec ses plus illustres contemporains ne purent la préserver complétement de la contagion de leurs doctrines.

Claire, nette, précise, marchant toujours l'expérience en main, nourrie d'observations toutes naïves et charmantes, traçant, dans un style d'une allure aisée et simple, la plus exacte, la plus judicieuse psychologie de ces petits êtres dont le charme et la grâce sont si fugitifs et si puissans, miss Edgeworth justifie complétement son titre. Son ou-

(1) Montaigne.

Digitized by Google

vrage est tout *pratique*; c'est en quelque sorte malgré elle que son imagination vive et souple caresse les contours des récits, des raisonnemens que, dans son estime pour une vérité parfois trop matérielle, elle s'efforce de dessécher. Le nom de son père, joint au sien sur la couverture du livre, peut expliquer aussi cette union d'une anatomie si positive, d'une logique si rigoureuse, avec ces mouvemens instinctifs de tendresse, cette émotion involontaire qui échauffent le style de la femme, et prouvent qu'elle n'examine pas seulement, mais qu'elle s'intéresse et que son cœur bat. Mettant complètement à l'écart toute discussion métaphysique, tout ce qui touche au sentiment religieux et au spiritualisme, c'est par les premiers objets qui frappent les sens de l'enfant qu'elle l'étudie, le juge et agit sur lui. Ses conseils, toujours appuyés sur des faits, sont de la plus haute sagesse. Chaque série d'observations amène une vérité utile, prouvée, et qui se classe dès l'abord comme un axiome mathématique qu'on ne peut plus révoquer en doute, et dont il ne reste qu'à déduire les conséquences.

Le premier *levier* de l'éducation, ce sont les jouets; c'est par eux que l'enfant commence à connaître le monde extérieur. Dans cette première existence, chaque essai de la vie, au-delà des besoins matériels, est à la fois un travail et un jeu, et c'est une concordance de sensations que miss Edgeworth s'efforce de conserver. « Jamais l'enfant ne doit être interrompu dans ses opérations : quand il se sert de ses mains, il ne faut pas s'empresser de le faire marcher; ni quand il place un pied devant l'autre, avec tout le sérieux d'attention que peut montrer un danseur de corde en cherchant son centre de gravité; nous ne devons pas arrêter soudainement ses progrès, et insister pour le forcer à prononcer le chétif vocabulaire que nous l'avons contraint d'apprendre par cœur. Quand les enfans sont affairés à leus petites expériences sur des objets à leur portée, il ne faut pas, pour leur épargner quelque peine, briser le cours de leurs idées, s'opposant obstinément à ce qu'ils acquièrent des connaissances par eux-mêmes.... Mais si le marmot tâte la différence qu'il y a entre pousser et tirer, rouler ou faire glisser, étudiant pratiquement les forces du coin et du levier, l'officieuse gouvernante se hâtera de déployer son propre savoir : « Attendez, attendez, mon amour! ce n'est pas comme cela qu'il faut s'y prendre. Voyez ici, regardez plutôt comment je fais, mon bijou. »

Miss Edgeworth ne néglige rien comme puéril, et aborde les

Digitized by Google

moindres détails. Dans l'imagination folâtre, dans les naissantes facultés de l'enfant, elle voit l'homme, et juge l'effet durable produit par de passagères et futiles causes. Elle approuve le petit observateur qui brise ses jouets. « Il en fait tout ce qu'il a de mieux à en faire : ce n'est pas pour détruire qu'il détruit, c'est pour s'occuper. Il cherche en quoi et comment sont faits ses joujoux, ce qu'il y a dedans, s'il pourra les reconstruire, toutes choses parfaitement innocentes, et c'est pitié que son naissant amour de science, que son esprit d'activité soient réprimés par l'imbécille correction d'une bonne, ou par les reproches continuels d'une gouvernante.... Quand il a admiré le beau petit carrosse peint, qu'il en a sucé la peinture, qu'il l'a traîné avec précaution sur le tapis, surveillant d'un œil inquiet les roues qui ne veulent pas tourner, et paraissant sympathiser avec les justes terreurs du monsieur et de la belle dame de cire qui, sur leurs petites banquettes, semblent s'attendre à verser à tous momens, quand l'enfant est fatigué de tout cela, il n'a plus qu'à déharnacher le cheval, originairement destiné à garder toujours le harnais, qu'à peigner les crinières et queues de laine noire, qui lui restent dans la main pendant l'opération. »

Ces jouets, d'inutiles, deviennent dangereux, si l'enfant cesse de les briser et apprend à les évaluer, indépendamment de toute idée d'utilité, et sans aucun égard pour ses propres sensations, soit parce qu'ils ont coûté beaucoup d'argent, soit parce qu'ils sont l'exacte miniature des *belles* choses dont le *beau* monde s'enorgueillit. « J'aime mieux la charette, dit un petit garçon; mais maman et tout le monde trouvent la voiture plus belle, ainsi je préfère la voiture. »

Retenue par l'autorité de Rousseau, miss Edgeworth n'ose condamner ouvertement les poupées; néanmoins elle ne peut s'empêcher d'exprimer la crainte qu'elles ne cultivent l'amour de parure et la frivolité, si souvent reprochés aux femmes; elle cite à ce propos une remarque extrêmement judicieuse : c'est que « tant que les petites filles cousent pour leurs poupées, leur ame suit leurs doigts, leur tête n'est occupée que de niaiseries, et l'adresse n'est stimulée que par la vanité. »

Législatrice de l'enfance, bien qu'elle dise avec justesse : « Moins nous faisons de lois pour les enfans, mieux cela vaut, » elle ne renverse qu'avec réserve, et remplace généralement ce qu'elle a réprouvé. Elle

Digitized by Google

indique les jouets rationnels : de petits blocs de bois, de diverses dimensions et de formes régulières et géométriques, toupies, paumes, raquettes, cerfs-volans, bilboquets, petites briques à bâtir, etc. « L'instruction que les enfans peuvent tirer de jouets judicieusement choisis, quand l'habitude de la réflexion et de l'observation s'associe à l'idée d'amusement, est chose étonnante : un petit garçon de neuf ans, en poussant un cerceau, demandait pourquoi un cerceau ou une assiette restaient droits en roulant, et tombaient en s'arrêtant; si bien qu'en repos il était impossible de les faire tenir d'aplomb sur leurs bords. « L'intelligence de l'enfant, en chassant son jouet, n'était-elle pas aussi bien employée qu'elle aurait pu l'être par le plus savant précepteur? »

Après avoir enseigné à s'amuser avec profit, miss Edgeworth fixe les premières tâches, s'empare de l'attention de l'élève, montre l'art de la diriger, et comment on peut condenser toutes ses facultés sur une pensée. Elle instruit à tout cela sans effort, suivant toujours une marche naturelle, secondant les penchans de l'enfance au lieu de les torturer. De ce pouvoir de s'absorber dans une idée, force d'où découlent la présence d'esprit, la fermeté dans le danger (nombre de nos vertus, comme elle le dit bien, s'allumant au phare de notre intelligence), miss Edgeworth passe au mouvement contraire, à celui de transition, souplesse et prompte docilité de l'esprit qui permet de tourner rapidement les pensées d'un sujet à l'autre. Les analyses de ces diverses habitudes de l'ame, et de l'art de les provoquer et maîtriser, ont une telle exactitude, les moyens sont appliqués avec une justesse si surprenante, qu'il me semble parfois voir matérialiser nos facultés spirituelles, tant les ressorts qui les font mouvoir sont décrits avec précision dans cette espèce de gymnastique de l'ame.

Parmi les caractères généraux, l'habile institutrice scinde et désigne les particularités : des moyens d'encourager les esprits lents et timides, elle passe à ceux de fixer les intelligences promptes à prendre et à quitter les choses, « qui entendent avant que le maître ait mis son idée en mots, et saisissent une explication trop vite pour la concevoir profondément. » Ses moyens pour isoler l'élève des domestiques et les soustraire à l'influence non moins pernicieuse du salon, sont, comme le mal qu'elle combat, à l'usage des gens riches. Mais ce qu'il serait bon à tout le monde d'apprendre, c'est l'art de disposer à l'égalité d'humeur,

Digitized by Google

d'inspirer l'obéissance, et de la changer peu à peu en sobre confiance en soi-même, celui de forcer l'enfant à être vrai, en ne le tentant jamais au mensonge par une question sur lui-même ; la science si difficile de choisir les punitions et les récompenses. « Les unes et les autres doivent être la suite naturelle des actions de l'enfant ; une part de gâteau, un bel habit, un spectacle, ne sont la conséquence d'aucun acte de vertu ; mais la confiance est la récompense naturelle de la véracité. » L'estime suit une action noble, comme la chaleur suit la flamme; le dévouement provoque la tendresse ; il y a un art de faire sentir les douceurs que le bien entraîne, les souffrances qui sont la conséquence de toute action mauvaise ou désordonnée. « Que les enfans apprennent ce qu'ils doivent faire étant hommes, » disait Agésilas ; ne leur arrangeons donc pas une petite vie pour eux, peinte, rapetissée, déguisée sous le clinquant et la dorure, comme les vains joujoux qui commencent de si bonne heure à fausser leur goût et leur jugement.

« L'éducation des facultés intellectuelles marche de front avec celle des qualités de l'ame. L'esprit et le cœur ne peuvent être amenés à aucune perfection s'ils ne sont cultivés ensemble, » dit miss Edgeworh : elle indique les livres que l'enfant doit lire, donne d'excellens procédés pour épeler, apprendre la grammaire, prendre goût à la littérature, à l'étude des langues, comprendre les lois des nombres ; intéresser l'élève à l'histoire si attrayante de la nature, à celle si dramatique de la société. Les premières notions de chimie, de physique, de mécanique, sont expliquées avec une lucidité remarquable, et je répondrai de la justesse du jugement et de la pondération des facultés d'un enfant, régi d'après l'éducation logique si habilement formulée par miss Edgeworth. Je ne répondrais pas de même de son imagination, de ses facultés d'enthousiasme et de dévouement ; de cet imprévu qui est ce qu'il y a de plus divin dans l'ame humaine, qui échappe aux analyses du philosophe, aux dissections du crânologiste. Ce n'est pas qu'il n'y ait aussi dans l'excellent ouvrage dont je parle des chapitres ingénieux sur le goût, l'invention, l'imagination ; mais, à mon avis, c'est là la partie faible, non de l'auteur, mais de son livre. Madame de Saussure, qui a fait le roman de l'*Éducation*, dont miss Edgeworth avait tracé l'histoire de main de maître, donne, sous ce point de vue, quelques bonnes

Digitized by Google

idées, quelques définitions élevées qui ne se trouvent pas dans *Practical Éducation.*

Le but de l'*Éducation pratique* est d'assurer à l'élève la plus grande part de bonheur possible dans le cours de la vie, prise en son entier: « toutes choses sont comprises là-dedans, dit l'auteur anglais. Madame de Saussure vise au-delà. Se mettre en état de présenter à Dieu, au sortir de ce monde, son élève, parvenu au plus haut degré de perfection qu'il fut en lui d'atteindre : voilà la haute tâche qu'elle donne à la mère, à l'instituteur. La différence des buts n'en amène pas une aussi grande dans les moyens qu'on le pourrait croire : au rebours de l'ouvrage anglais, il y a plus de paroles que de choses dans l'*Éducation progressive*, et le petit nombre de conseils pratiques qui s'y trouvent consignés avaient été, pour la plupart, plus clairement énoncés par miss Edgeworth. Les idées présentées d'une façon positive, expérimentale, précise par celle-ci, sont élaborées dans l'œuvre de madame de Saussure en théories vagues, mais, il est vrai, quelquefois plus poétiques, à cause de ce vague même. La religion de l'auteur genevois, qui part du protestantisme, et par conséquent du principe de libre discussion, est cependant d'un mysticisme obscur, philosophiquement formulé, ce qui est d'un effet bizarre et fatigant. Il y a quelque chose d'essentiellement faux à prendre, pour en appeler à la foi, les formes consacrées à stimuler le raisonnement. De ces deux sources opposées, la religion et la philosophie, du *croire* et du *douter*, qu'elle amalgame ensemble, au lieu de tracer leurs limites, madame de Saussure fait découler des paroles sur l'éducation, quelquefois belles, mais rarement de nature à être utiles; et l'incertitude et l'inconsistance font, en dépit de sa forme grave et dogmatique, le caractère de son livre.

Le premier volume, que madame de Saussure a consacré à la première enfance, et dans lequel les impressions et les mouvemens de l'enfant à mesure qu'il s'essaie au voir, à l'entendre, au toucher, sont décrits plutôt qu'analysés avec beaucoup de charme, date déjà de quatre ans; la seconde partie, qui vient de paraître, s'arrête à l'adolescence. Toutes deux contiennent des idées élevées et des aperçus fins et justes sur la société; le conseil donné aux jeunes mères « de tenir un journal exact du développement de leurs enfans » est parfait: non-seulement cette pratique serait utile, en faisant profiter à plusieurs l'expérience

Digitized by Google

d'une seule ; mais la masse des idées de celle même qui écrit y gagnerait infailliblement. C'est grâce à la parole que l'homme est ce qu'il est, elle additionne et conserve ses pensées ; quand il a dit, il a récolté sa moisson d'idées, il peut semer et récolter de nouveau. L'écriture aide plus encore à notre développement : ce qui est enregistré est une fortune bien placée qui porte intérêt. Quand la pensée a pris un corps sur le papier, elle a revêtu les conditions des corps ; elle reproduit, elle enfante.

Madame Necker est de l'école critique, et dit ce qu'elle désapprouve dans divers systèmes d'éducation plutôt qu'elle n'en construit un elle-même : Condillac et miss Edgeworth, en modifiant beaucoup ce dernier, dirigent l'enfant par le raisonnement, d'une façon, je le crois, trop exclusive ; sans en préciser les moyens, l'auteur de l'*Éducation progressive* veut qu'on élève d'abord par les impressions et les habitudes : « Le raisonnement, dit-elle, viendra plus tard ? » Cela n'est pas certain : les facultés les premières éveillées sont celles qui ont le plus de sève et de vie ; autant que possible, cultiver tout ensemble est le plus sûr. La nature fait éclore chaque chose en son entier ; l'arbre est complet dans sa graine, tout l'homme est dans l'enfant ; il ne s'agit pas de créer ou de réprimer en lui (en dépit du péché originel et des mauvais penchans que madame de Saussure en fait découler) ; il s'agit de développer sainement, harmonieusement ; d'aider enfin, non de faire. Qui s'aviserait, pour avoir une fleur, d'ouvrir d'une main rude le bouton, de dérouler les pétales délicates dans ses doigts grossiers, les tirant de force de leur calice transparent ? Non, non : arrosez d'instruction, nommez peu à peu chaque objet à l'enfant à mesure qu'il le remarque, le menant par analogie de l'un à l'autre, et favorisant ainsi les dispositions innées à l'ordre et à la logique, car l'esprit humain y tend comme les corps à l'équilibre, les liquides au niveau. Échauffez le petit être d'amour maternel, étendez sur lui des rayons de bienveillance, comme le soleil envoie à la plante des jets de feu et de lumière, et la fleur s'ouvrira, et l'ame s'épandra en son noble et gracieux développement.

C'est à la culture trop exclusive du raisonnement que madame Necker attribue l'état de la génération actuelle : « Voilà pourquoi *elle* paraît naître désabusée, pourquoi les adolescens ont l'air revenu des

Digitized by Google

illusions qu'ils n'ont jamais eues. — Ne laissez pas faire de vos fils, dit-elle éloquemment aux mères, » n'en laissez pas faire des métiers à raisonnement, des machines où l'on jette des faits, et d'où il ressort des conclusions. »

Les aperçus sur l'état actuel de la société sont en général plus justes que les observations prises sur nature; madame Necker conçoit les idées mieux qu'elle ne voit les choses, étrange suite de notre éducation de parole qui produit des êtres qui raisonnent juste et observent faux. Rien de plus vrai que ce qu'elle dit sur l'instruction moderne, qui s'adresse à la mémoire pour les sciences, à la routine pour les talens, conduisant ainsi de toutes parts au mécanisme : « Qui ne sait que d'assez grandes connaissances s'allient fréquemment à l'incapacité? qui n'a pu juger que les faits restaient étrangers à l'esprit quand ils ne lui imprimaient pas de mouvement.... ? La mémoire et l'imitation jouent un grand rôle de nos jours. Au degré de civilisation où nous sommes parvenus, il y a des usages pour toutes choses. On a des règles pour gouverner sa fortune, pour tenir sa maison, pour être malade, pour mourir. La raison universelle en gagnant beaucoup, a soulagé d'une grande partie de son travail la raison individuelle. Les anciens disaient que l'ame du monde pensait dans les animaux; de nos jours, l'esprit de société pense dans l'homme. »

Les idées développées dans l'*Éducation progressive* sur l'instruction des colléges et sur l'utilité des études classiques pour contraindre l'intelligence à se retourner sur elle-même et à étudier les lois qui la régissent et les rapports de l'arrangement de la phrase avec la formation de la pensée, sont remarquables :

« Vous lui demanderiez (à l'élève) des compositions, qu'il ne dirait jamais que ce qu'il voudrait dire, et quand une pensée l'embarrasserait à exprimer, il la remplacerait par une autre. Quand on enseigne une langue étrangère, au contraire, on peut imposer à l'élève l'exercice si utile de la rédaction, et comme il ne comprend chaque phrase qu'en la traduisant intérieurement, c'est, par le fait, dans la langue maternelle qu'il s'attache à chercher des expressions; c'est celle-là qu'il étudie à travers l'autre.

» De plus, par une propriété de l'esprit assez singulière, l'élève s'aperçoit bientôt que les mots ne se correspondent pas exactement dans

Digitized by Google

les deux langues, qu'ils coupent dans des points différens le tissu continu de la pensée..... Étudier le mécanisme du langage, c'est aussi étudier les lois de l'esprit humain. »

C'est dans la crainte, qui je l'espère est mal fondée, de voir le matérialisme s'introduire dans les colléges avec l'étude des sciences, que l'auteur apporte toute son énergie à soutenir l'étude des lettres. « Quand on observe historiquement, dit-elle, la marche de l'instruction publique, on voit que chaque souffle d'esprit nouveau qui vient à se manifester au sein du monde littéraire est si lent à pénétrer dans l'enseignement, qu'avant qu'il en ait envahi la masse entière, il arrive souvent qu'il a cessé de régner au-dehors. On reconnaît donc encore, en bien ou en mal, dans les colléges, les restes d'un esprit extrêmement ancien; mais quel est celui qui fait effort à présent pour s'y introduire? C'est précisément l'esprit qui commence à disparaître des sommités intellectuelles de la civilisation, c'est la tendance à ne compter pour rien ce qui ne tombe pas sous les sens, ce qui ne se pèse, ni ne se mesure, et ne peut en conséquence subir la loi du calcul.... Si nous allions supprimer de l'éducation tout ce qui parle au sentiment, à l'imagination, enfin à l'ame, nous ouvririons les voies au matérialisme au moment où le matérialisme s'évanouit. »

Le style de madame de Saussure, éloquent et noble quand elle raisonne sur des idées générales, est trop tendu, trop solennel pour les simples conseils pratiques qui conviennent à l'éducation privée à laquelle son livre est principalement consacré; les mères et les enfans liront avec plus de plaisir et de fruit les simples récits, les gracieuses anecdotes enfantines qui égaient les préceptes presque proverbiaux que donne miss Edgeworth. Cette dernière a moins cherché la meilleure manière de dire que la plus claire, la plus précise, et souvent elle a rencontré celle qui fait la plus vive impression.

Il n'est pas besoin d'avoir étudié beaucoup les enfans pour s'élever contre l'impossibilité que leur suppose madame de Saussure à concevoir des idées générales. Sur ce point, elle combat Locke, et se donne une inutile peine pour faire germer dans la tête de l'enfant ce qu'il a conçu le premier jour où il appliqua juste un nom à un objet, et où, frappé par quelqu'analogie, il le reporta sur un autre : c'est la qualité com-

Digitized by Google

mune aux deux objets qu'il nomme alors, donc il conçoit les idées abstraites. Assurément il ne les explique ni à lui-même ni aux autres; beaucoup d'hommes faits et de femmes, hélas! en sont logés là; mais il a la disposition de l'ignorance à généraliser. C'est la science qui amène les distinctions : elle procède en séparant, en divisant : pour le petit être, neuf aux impressions, inhabile à discerner les nuances, d'abord sa mère est tout; puis le monde se partage en deux parts, où règnent le génie du bien et celui du mal, que, dans son langage naïf, l'enfant caractérise comme il peut, mais toujours de façon à ce qu'on ne s'y puisse tromper. Dans le premier âge la sensation est la spécialité, la parole c'est l'abstraction.

Le langage paraît, à l'auteur de l'*Éducation progressive*, toujours enseigné, toujours d'origine étrangère : l'enfant serait, à son avis, inhabile à s'en former un, quelque circonscrit qu'on le suppose. « Jamais, assure-t-elle, il ne désigne un animal par son cri. » Bien que mon expérience soit très-bornée, j'ai souvent vu des enfans, en qui les organes de la parole se formaient tardivement, se faire un très-pittoresque vocabulaire de geste et de cri, où le bêlement de l'agneau, le miaulement du chat, l'aboiement du chien, le beuglement du taureau, tenaient leur place; et il n'y a pas long-tems que je vins à bout de comprendre, avec peine à la vérité, une très-dramatique histoire contée par un enfant de deux ans, qui ne sait point parler; récit chaleureux, dans lequel un *woua-woua*, un chien, jouait le principal rôle; et j'étais parfaitement sûre que personne n'avait soufflé à mon petit poète son drame improvisé.

Quand madame de Saussure dit : « Les enfans ont pu voir cinq cents fois que pour faire tenir un objet debout il fallait le poser sur sa base, et toujours ils le posent sur le côté; ils répandent trois ans de suite les liquides hors du vase qui les contient, avant de se douter qu'il faut tenir ce vase horizontalement, » elle exprime un fait vrai; mais elle en tire une conclusion fausse : en observant de plus près, elle aurait vu que, comme les grandes personnes, les enfans y font de leur mieux; ils échouent plus souvent, parce que l'éducation de leurs muscles n'est pas encore faite, et que vouloir et agir n'est pas la même chose pour eux. L'observation du peintre, si parfaite dans toutes les choses qui se voient, ne s'est pas égarée sur ce point. Quand Corrége met un anneau dans les

Digitized by Google

petites mains gracieuses et frémissantes de l'Enfant-Dieu, auquel il donne la perfection de l'enfance, il le fait tout palpitant de l'intensité de vouloir et de force que le petit être apporte à passer l'anneau au doigt de sainte Catherine : il est pourtant presque certain que l'enfant n'en viendra pas à bout; son ame et son corps n'ont pas encore pris leurs habitudes ensemble, et pour me servir des mots de miss Edgeworth, qui prennent toujours si juste la mesure des idées, « les muscles des enfans n'obéissent pas instantanément à leur volonté; les efforts qu'ils font sont pénibles pour eux-mêmes, et la maladresse de leurs tentatives est fatigante pour autrui. »

Le manque d'observation aveugle tellement les personnes de l'esprit d'ailleurs le plus étendu, que madame de Saussure, à plus d'une reprise, cite, en les admirant, de ces phrases évidemment arrangées et d'une affectation déplorable que l'on se plaît à prêter aux enfans; entre autres cette réponse d'une jeune personne, *trait charmant!* dit l'auteur de l'*Éducation progressive* : *Pourquoi montrez-vous tant de préférence pour les pauvres aveugles dans vos aumônes?* demandait-on à une jeune fille : *C'est*, dit-elle, *qu'ils ne me voient pas.*

Beaucoup de gens de mérite sont encore pris à ces mots d'apparat, qui, je l'espère pour le salut de la virginité des jeunes ames, sont généralement inventés après coup. Certes, celle dont la délicatesse recule devant le remerciement du pauvre, et devant le regard demi honteux, demi content, et quelquefois seulement avide, du malheureux qui tend la main, reculera bien plus devant l'analyse de sa propre pudeur, et surtout devant ce dégoûtant étalage des sentimens les plus intimes. Je ne puis m'empêcher de parler avec irritation de cette hypocrisie des beaux mots, parce que j'ai vu fréquemment les gens à ames viles et dégradées faire provision de ces phrases toutes faites pour s'en parer. Ces misérables enseignes grossièrement barbouillées que se disputent le vice et la sottise ressemblent aux vertus qu'elles prétendent imiter, comme le fard qu'on met au théâtre ressemble à la fraîcheur veloutée d'un beau teint.

Bien que madame de Saussure, dès qu'elle aborde la pratique se rencontre fréquemment avec miss Edgeworth, le style et l'esprit de l'*Education progressive* et de *Practical Education* diffèrent autant que les buts divers que leurs auteurs se sont proposés. Ces deux femmes

Digitized by Google

si distinguées portent l'empreinte de deux écoles de la même époque, dont chacune s'adresse à une faculté différente de l'esprit humain, et qui toutes deux marchent à son développement par des moyens opposés. Madame de Saussure est enrôlée, comme son illustre parente madame de Stael, sous les bannières de l'idéologie et de la métaphysique; elle en appelle toujours aux brillantes facultés qui donnent des ailes à l'ame pour s'élever vers les cieux, à l'imagination, à la sympathie qui sont l'air et le soleil des hautes régions où elle veut attirer les jeunes esprits; elle parle surtout du beau, et c'est vers l'étude des lettres, les langues antiques dont le vocabulaire a été dépouillé par le tems de tout ce qu'il y avait de matériel, qu'elle cherche à diriger l'enseignement. Miss Edgeworth s'adresse davantage au jugement et à l'expérience : avant le beau, elle veut l'utile, et s'empare des procédés des sciences positives, qui ne marchent que l'observation à la main. C'est aussi en suivant l'observation, et en se laissant aller avec abandon à sa tendresse de cœur et à une riante imagination, que madame Belloc a greffé sur les ouvrages de miss Edgeworth un des livres les plus utiles et en même tems les plus gracieux que l'on ait encore offerts à l'enfance.

L'*Education familière* comprend, dans des séries graduées depuis le premier âge jusqu'à l'adolescence, l'histoire des jeux, des pensées, des diverses études et du développement progressif de l'esprit et de l'ame de trois groupes d'enfans originairement créés par miss Edgeworth, et que madame Belloc a transportés en France. Ce qu'il y avait parfois de trop sérieux dans la tâche imposée à l'enfant de comparer ses actes et d'agir en vertu d'un motif raisonné, règle qui, si elle était exclusive, gênerait la libre et gracieuse allure de l'enfance, s'est peu à peu assoupli dans la version de l'auteur français. Pleine de respect pour le jugement et la saine raison de miss Edgeworth, madame Belloc l'a suivie pas à pas, tout en faisant une part plus large aux dispositions joueuses de ses petits élèves, et se conformant à cet axiome admirable : « Entourez de sensations agréables toute idée dont vous voulez que l'enfant s'occupe, associez tout sentiment que vous souhaitez lui inspirer à ses petites jouissances; car les choses ou les pensées qui ont été associées au plaisir en retiennent le parfum, et le doux pouvoir de plaire; comme, une fois frottée à l'aimant, l'aiguille garde sa tendance vers le pole. »

Digitized by Google

Ces petits volumes rendent la science aimable et facile; le problème d'élever à la fois l'ame et l'intelligence, de cultiver les vertus et les idées, d'instruire, ou, ce qui est autrement important, de donner le goût de l'instruction, l'amour de l'application, y est résolu. Madame de Saussure se prononce contre les études amusantes; « la gaieté évaporée qui règne dans le badinage est, dit-elle, la disposition la plus contraire à celle qu'on devrait faire naître. » Elle oublie qu'il y a plus d'un genre d'amusement; celui qui consiste à passer rapidement d'une chose à l'autre, du repos au mouvement, se jouant dans l'exercice de la souplesse, soit d'esprit soit de corps, n'est pas de nature à cultiver le pouvoir d'attention nécessaire pour réussir dans n'importe quelle étude; mais il y a un plaisir plus intense encore à concentrer toutes ses facultés sur une seule chose, à réunir toutes ses forces pour soulever un fardeau, pour atteindre un but; à appliquer toute son intelligence à concevoir une pensée nouvelle, à conquérir une explication; le plaisir d'exercer son raisonnement, cette jouissance à mesurer son énergie ou sa persévérance, l'enfant les cherche quelquefois de lui-même quand il reste immobile (long-tems pour lui petite chose remuante!) à essayer d'ouvrir et de fermer un petit coffre, à choisir dans le sable brillant des allées d'un jardin sa collection de coquillages, à découper un morceau de papier, à le plier en diverses formes dans lesquelles sa vive imagination cherche de nombreuses ressemblances; ce sont tous ces plaisirs, germes de science, et bien d'autres que l'*Éducation Familière* instruit le jeune élève à trouver dans nombre d'études diverses dont la variété donne encore à sa faiblesse le repos des transitions.

Ce qui rend surtout ces petits volumes précieux, c'est, qu'à vrai dire, ce ne sont pas des livres; c'est le miroir animé et joyeux d'une vie d'enfant saine et robuste, pleine de choses et de joie, où les merveilles de l'art et celles de la nature se viennent réfléchir. Le jeune lecteur n'est jamais enlevé à ses études, à ses jeux ordinaires, ni dégoûté de sa vie de tous les jours, par de beaux contes bien sentimentals et bien larmoyans. Non : quand il posera son petit livre il aimera davantage sa leçon; s'instruisant à l'art de l'observation il pourra quitter l'histoire des expériences que faisaient Frank ou Henri pour en recommencer lui-même de réelles; car c'est son histoire à lui qu'il a lue sous les noms des jeunes enfans qui figurent dans l'*Éducation Familière;* il n'a pas be-

Digitized by Google

soin de s'ériger en héros, de se créer des malheurs imaginaires pour sympathiser plus complétement avec les petits amis que madame Belloc et miss Edgeworth lui donnent; tout ce que ceux-ci disent et font, il le peut faire aussi : c'est avec un profit certain que dans sa jeune imagination il s'identifie avec eux; ils lui apprendront à être toujours occupé, toujours amusé, toujours joyeux.

Les sensations d'artiste et de poète, trop sacrifiées quelquefois dans les livres de miss Edgeworth, sont ici délicatement éveillées. Sans aborder aucun dogme, madame Belloc a laissé son style s'imprégner de ce sentiment suave et religieux qui sanctifie les courtes rêveries de l'enfance, et donne quelque chose de plus tendre à ses plaisirs et à ses rares réflexions. Tous les biens dont l'enfant jouit lui sont donnés, et ce sentiment de reconnaissance et d'amour que lui inspire sa mère, son père, ce monde supérieur à lui qui l'entoure, déborde et s'épand volontiers en une bienveillance plus large et plus générale.

« Jamais un livre qui parle à l'enfant de vices ou de défauts qu'il ne connaît pas ne doit être mis entre ses mains; » miss Edgeworth a là dessus parfaitement raison. L'amour de la nouveauté et de l'imitation est si fort en ces petits êtres, que, seulement pour le plaisir d'imiter les caractères qu'ils ont vus décrits, ou une action dont le récit les frappe, ils commettront des fautes réelles, s'essayant ainsi au remords et aux émotions fortes dont de dangereuses lectures ont éveillé chez eux le besoin. Il en est de même du style; les phrases ampoulées de certains auteurs passent dans ces bouches qui bégaient encore, et gâtent la naïveté de leurs discours enfantins. La gracieuse et pure simplicité du style de l'*Éducation Familière* est, sous ce point de vue, d'un double avantage; car elle est un attrait de plus pour l'enfant, et cultive à la fois en lui le goût et l'imagination sans altérer sa candeur. J'ai commencé avec Montaigne, et ne puis mieux finir qu'en appliquant à miss Edgeworth et à madame Belloc ces belles paroles du philosophe : « C'est l'effet d'une haute ame et bien forte savoir condescendre à ces allures puériles, et les guider. »

Digitized by Google

42. Du rabbinisme et des traditions juives, par Michel Berr, Paris, chez Sétier, imprimeur-libraire, rue de Grenelle St-Honoré, n° 29. Treuttel et Wurtz, rue de Lille, n° 17, 1832. — Brochure de 70 pages.

Le travail le plus utile et le plus intéressant à faire aujourd'hui, c'est l'étude consciencieuse et approfondie des religions, de leur source, de leur caractère, de leur développement, de leurs transformations progressives, et de leur tendance.

La religion étant la plus haute expression de la vie humaine, la représentation la plus vive et la plus élevée de tous ses désirs et de toutes ses souffrances, de son passé et de son avenir, elle doit nécessairement reproduire dans son sein tous les mouvemens de la pensée des hommes qu'elle dirige. La plus belle histoire de l'humanité serait donc une histoire des religions.

C'est par la conception de l'idée religieuse, par son développement et son perfectionnement, que les hommes attestent la pensée secrète et profonde qui les agite, la grandeur des destinées qu'ils rêvent, les souvenirs et les espérances qu'ils nourrissent. Cherchez là, dans l'idée de Dieu d'un peuple, l'état de civilisation où il est parvenu.

C'est la grande œuvre de notre siècle, l'énergique et mélancolique préoccupation des ames tendres et dévouées, que cette recherche de Dieu! Nous ne savons plus où est Dieu, ni ce qu'il est! nous demandons Dieu à toutes les philosophies, elles le nient ou le cherchent! nous demandons Dieu à toutes les religions, elles nous l'enseignent, et nous ne les comprenons plus! et cependant, *il est celui qui est*, *il est* pour nous, comme il a été pour toutes les générations passées ; mais comment devons-nous aujourd'hui l'entendre et l'aimer?

C'est par les tendances vers une conception nouvelle de Dieu qu'il faut étudier et juger tous les mouvemens religieux, philosophiques et politiques. Partout nous retrouverons ce vaste travail de recomposition ; le catholicisme, qui a combattu tant d'années pour son immuabilité, voit surgir de son sein cet esprit d'innovation et de renouvellement, et le judaïsme lui-même, cette religion qui a porté si cruellement la peine de son opiniâtreté à méconnaître la venue du messie, le judaïsme même,

Digitized by Google

malgré la forte empreinte d'immobilité qui lui a été imposée à sa naissance, se trouve soumis à cette nécessité de transformation.

Le peuple juif est encore peu connu; on ignore généralement l'esprit qui l'anime, les diverses modifications qu'il a subies, toute cette histoire intérieure sans la connaissance de laquelle on ne pénètre que la surface du génie d'un peuple.

La plupart en sont encore au juif de Moïse, à ce juif marqué, comme un forçat, de la lettre indélébile de la loi, traînant à travers les siècles cette civilisation originale, exclusive, incommunicable, anti-sociable, gémissant à tout jamais sur la perte de Jérusalem, comme aux jours de Babylone, rêvant la conquête de la Palestine, de sa nationalité victorieuse, la venue de son glorieux messie.

On a beaucoup trop vu l'influence seule de la législation de Moïse, et pas assez celle créée par les prophètes et le corps des docteurs; ce n'est pas en vain que le judaïsme a été dispersé par toutes les nations de la terre, ce n'est pas en vain que le christianisme est venu et a triomphé de la loi de Moïse, ce n'est pas en vain que les juifs ont été mêlés à toutes les révolutions de la civilisation moderne; malgré leur isolement, malgré toutes les institutions créées pour les défendre de l'envahissement des doctrines étrangères, ils n'ont pu échapper à cette force de régénération qui emporte vers un magnifique avenir toutes les croyances diverses.

Sous ce rapport, il est utile de faire connaître les faits ramassés dans cette brochure par M. Michel Berr. L'auteur raconte l'histoire du *Rabbinisme* (du mot hébreu *rab*, maître, chef, précepteur), c'est-à-dire des doctrines, des croyances, des traditions qui constituent le judaïsme moderne, depuis qu'il a cessé d'exister comme corps politique.

L'histoire du rabbinisme est l'histoire de la lutte qui s'établit, dès les derniers tems du premier temple, entre les prêtres (khoenimes), les lévites (léviimes), dépositaires des traditions cérémonielles et sacerdotales, et les prophètes (néwiimes), propagateurs inspirés d'un sentiment religieux plus progressif.

Cette lutte a continué dans toutes les phases du judaïsme.

Le séjour des Juifs en Perse, en Chaldée, en Arabie, en Égypte, dans l'intervalle de la première dispersion et de la première restauration du Temple, contribua puissamment à repandre, dans la nation,

Digitized by Google

les idées que plus tard Socrate, Platon et leurs disciples répandirent dans le monde payen. D'un autre côté, les idées sur l'importance des cérémonies, des pratiques religieuses, de l'observation stricte de la loi, trouvaient d'obstinés défenseurs; de là les sectes qui se formèrent.

Le vaste mouvement intellectuel et moral qui s'opérait depuis plusieurs siècles dans toutes les contrées du monde civilisé fit pénétrer de plus en plus dans toutes les parties du judaïsme les idées de spiritualisme, de sainteté. C'est du sein de ce mouvement que s'éleva Jésus-Christ pour le résumer dans une croyance religieuse.

C'est ici que M. Michel Berr est obscur, et que la science historique aurait besoin de jeter toutes ses lumières.

Les sources où le Christ a puisé sa sublime doctrine nous sont encore trop peu connues. Il fallait bien qu'il y eût, dans le sein du judaïsme, un mouvement spiritualiste, pour qu'il pût enfanter la croyance du Christ; quels sont les hommes auteurs de ce mouvement, quels sont leurs livres? M. Berr nous parle vaguement des écoles de *Schamaï* et de *Hillel*.

Il nous faudrait avoir l'histoire de l'introduction de la philosophie platonicienne au milieu du judaïsme; bien plus! Jésus, comme Platon, a puisé dans l'Orient, dans l'Égypte, les inspirations de son dogme; que savons-nous de l'Orient? Toujours nous sommes arrêtés devant ce sphinx aux proportions infinies, comme l'initié devant le voile d'Isis! et cependant là nous sentons la racine, le point de départ de toutes les doctrines, de toutes les évolutions humaines. Ne nous étonnons donc pas si l'antiquité, ne pouvant renouer la révélation du Christ à toutes les révélations antérieures, le croyant inspiré de la plus sublime conception religieuse, sans le secours des plus sublimes conceptions du passé, ne nous étonnons pas si elle en a fait un Dieu!

Soixante-dix ans après la naissance du Christ, les Juifs furent dispersés dans tout l'empire romain; c'est ici qu'il nous faut suivre les modifications du judaïsme et la sagesse de rabbins; on va voir la religion juive soumise à l'influence progressive du christianisme, dont elle a crucifié le fondateur.

Après la dispersion des Juifs, toutes les parties des institutions traditionnaires furent promptement établies et réunies. Rabbi Juda (dit *Hanassi*, le prince), né l'an 120 de l'ère chrétienne, rédigea le pre-

Digitized by Google

nier, en un seul corps, toutes les traditions rabbiniques ; son ouvrage est appelé *Mischna*, ou seconde loi.

Il est dit dans ce livre : « Par trois choses, subsiste le monde : » par l'enseignement de la loi, le service de Dieu, et les œuvres de la » charité. »

« Celui qui exerce la charité fait plus que de multiplier les sacri- » fices. »

« Dans la vie éternelle, les hommes n'ont à attendre aucune jouis- » sance sensuelle et matérielle, mais seulement la contemplation de » Dieu, dans sa gloire, sa bonté et sa magnificence. »

On le voit, ce n'est plus là le langage de Moïse, le Christ est venu.

Cependant, tout en adoptant la morale du Christ, les rabbins ne voulaient pas laisser le peuple juif se couvertir à la religion nouvelle; ils voulaient surtout le préparer à la dispersion, le séparer, par ses mœurs, par ses propres liens, de tous les autres peuples dont il allait être séparé violemment par la persécution, la haine et le mépris ; ils pensèrent à créer autour de la loi fondamentale, comme disent les fondateurs, une haie, *siag* ou *guéder*.

Tel est l'esprit des institutions énumérées dans la *Mischna;* non-seulement elles sont empreintes de cette pensée de préparer spontanément le peuple juif à l'isolement, mais surtout elles montrent combien la sagesse des rabbins a modifié tous les dogmes juifs sur la mort, sur le mariage, sur l'état des femmes; ils ont introduit toutes les idées chrétiennes de tendresse, de rémunération, d'éternité.

Des discussions s'élevèrent entre les docteurs de la dispersion sur la *Mischna;* on se mit à la commenter et à l'expliquer dans les académies de la Palestine et de Babylone; les discussions de ces académies furent rédigées à leur tour et désignées sous le nom de *Gamara*, chose complète, achevée. Mais, à cette époque, la langue et la doctrine avaient dégénéré. Un esprit subtil et pointilleux, des maximes étroites et intolérantes, rendent ce livre inférieur à la *Mischna.*

On composa de plus des additions, des appendices, des commentaires allégoriques, et enfin la *Massora*, note critique sur le texte de la Bible ; la réunion de tous ces documens ensemble forme ce qu'on appelle le *Talmud* (du mot *limoud*, apprendre), code d'enseignemens, d'instructions.

Digitized by Google

Ici commence une nouvelle série de docteurs juifs; les *goanimes* (pluriel de *goan*, excellens maîtres), qui propagèrent les doctrines rabbiniques d'après les principes de *Amaraïmes*, et dont l'un des plus célèbres fut *Rabbi-Sidia*; les goanimes durèrent quatre cents ans. Ces époques furent celles de l'éclat des synagogues d'Orient.

L'islamisme, qui fut un judaïsme christianisé tel qu'il pouvait être adopté par les populations que Mahomet voulait convertir, l'islamisme changea assez peu la situation des juifs en Orient; cependant leurs académies dégénérèrent; mais lorsque la gloire et la conquête transférèrent en Espagne le siége principal de la puissance et de la prospérité mahométanes, les juifs espagnols commencèrent à former des écoles supérieures à celles de l'Orient.

Cordoue devint le siége principal de cette école, devenue si célèbre, de la synagogue espagnole.

Les juifs se sentaient plus à l'aise sous la domination du génie arabe qui les avait enfantés; la loi de Mahomet était moins impitoyable pour eux que la loi du Christ.

Le disciple d'Averroès, Mosès Maïmonide, fut la gloire la plus éclatante de cette époque, la plus brillante des tems juifs modernes.

Appliquer la philosophie en vogue, mélange de celle d'Aristote et de Platon, aux interprétations de l'ancien-testament; coordonner les traditions talmudiques sous une forme plus appropriée à la culture et aux lumières de l'époque; ôter toute influence à des croyances superstitieuses et parasites; telle fut l'œuvre accomplie par *Maïmonide*.

Autour du célèbre disciple d'Averroës, se groupèrent, dans les écoles juives d'Espagne, un grand nombre de savans, de philosophes, de métaphysiciens, de poètes.

Un des ouvrages de cette époque doit être mentionné, celui des *principes*. Korime de Joseph Albo, renchérissant sur Maïmonide en simplification de la croyance et des dogmes juifs, les réduisit à trois: l'existence de Dieu avec ses attributs; la vérité de la loi et de la mission de Moïse, les peines et les récompenses futures.

Ainsi, à cette époque mémorable, l'obligation des observances traditionnaires cessait, dans la partie éclairée de la nation, d'être dogmatique et fondamentale, pour ne laisser place qu'à une foi purement morale et historique.

Digitized by Google

Mais le flambeau de cette haute civilisation juive s'éteignit ; les Juifs furent chassés de l'Espagne avec les Maures.

En France, en Italie et en Allemagne, le rabbinisme ne parvint pas à une grande hauteur, et ne put approcher, ni par la nature de ses travaux, ni par la force de ces conceptions, des docteurs espagnols du douzième et du treizième siècles.

Même après avoir quitté le pays où elle avait jeté tant d'éclat, l'école espagnole fut encore, dans les contrées où on lui donna asile, la gloire de la synagogue.

C'est au sein de la colonie espagnole fixée en Hollande que parut Spinosa, qui fut, il est vrai, tout-à-fait étranger au judaïsme par l'application directe de ses recherches philosophiques, mais qui néanmoins en fit probablement la première matière de ses méditations.

Nous arrivons à la nouvelle époque juive, qui commence à la fin du siècle dernier ; le mouvement général qui caractérisait alors la société, l'émulation que répandait en Prusse, dans toutes les classes, la gloire de *Frédéric*, remuèrent, dans cette partie de l'Allemagne, l'esprit si long-tems stationnaire de la population juive.

Le chef de cette régénération fut *Mosès Mendelssohn*, né à Dessan. Dans sa raison et sa conscience se fit l'alliance de la doctrine du législateur hébreu, des philosophes platoniciens, des sages de la synagogue, et des nouvelles écoles de la philosophie allemande. Il appliqua cette noble alliance au développement progressif et spiritualiste du judaïsme, ménageant les formes existantes et consacrées, mais les fécondant d'une morale pure et universelle.

Une vaste impulsion a été le résultat de l'apparition de Mendelssohn, il a relevé et ravivé le génie hébreu. C'est lui qui a créé, dans les familles israélites, cette religiosité nouvelle, digne de l'époque ; c'est au nom et au souvenir du pieux et sage *Mendelssohn* que, malgré l'injuste et aveugle opposition de plusieurs gouvernemens, on a vu s'établir en Allemagne des synagogues réformées, où les textes et les rites anciens sont appropriés à la nouvelle tendance. C'est au flambeau du rabbinisme que se rallume ainsi de nouveau, pour les juifs de notre époque, l'éclat d'une civilisation morale, sociale et religieuse.

M. Michel Berr semble croire que cette transformation de la foi de ses co-religionnaires se fera par un choix éclectique des parties les plus

Digitized by Google

pures et les plus avancées de sa croyance et de son culte; je pensais que nous en avions fini avec l'éclectisme, et qu'il était devenu banal de savoir que ce triage d'un dogme ne pouvait constituer un dogme plus parfait.

La religion juive, comme le catholicisme et le protestantisme, comme la philosophie, est à la recherche d'un dogme nouveau plus complet et plus élevé; ce mouvement est assez attesté par le travail de réforme dont nous venons de lire le résumé.

Le judaïsme, comme toutes les religions de notre époque, s'efforce de rajeunir et de perfectionner ses dogmes, en les mettant au niveau de tous les progrès de la raison humaine, de toutes les découvertes de la civilisation moderne; quelle peut être la fin de tous ces efforts? si ce n'est la découverte d'une conception nouvelle plus large et plus universelle, qui résumera toutes les conceptions partielles qui expirent aujourd'hui, à la surface du monde. Jamais les juifs ne doivent espérer un entier affranchissement, une complète identification avec les populations modernes, qu'à la condition d'entrer dans le même ordre de sentimens, dans la même sphère d'idées. Les chrétiens n'ont pu les convertir et ne peuvent aujourd'hui, à force de philantropie, les émanciper, effacer entièrement cette tache de peuple maudit, pendant tant de siècles repoussé, chassé, méprisé, comme un vil animal; les chrétiens n'ont rien à leur donner qui puisse satisfaire et élever leur nature; l'affranchissement de la race juive, comme de la race mahométane, et de toutes les races en-dehors du christianisme, ne pourra donc se réaliser que par la conception d'un dogme nouveau qui embrassera dans son unité infinie toutes les variétés de l'espèce humaine.

Le juif n'est plus à part dans toutes les espérances de l'humanité; il ne s'agit plus, pour lui exclusivement, de l'attente d'un messie, de la conquête de Jérusalem, de la reconstruction du Temple; pour lui, comme pour tous les peuples de la terre, se prépare l'enfantement des destinées universelles, l'élévation à la dignité humaine des races proscrites, déchues et dégradées, l'affranchissement de tout être condamné, avant de naître, à la misère, au mépris, à l'exclusion sociale. Tous seront sauvés. SAINT-C.

Digitized by Google

43. Mémoires géologiques et paléontologiques, publiés par A. Boué, secrétaire de la Societé géologique de France; tome Ier, avec 4 planches. Paris, Levrault, libraire, rue de la Harpe; Bruxelles, librairie parisienne, rue de la Madeleine. In-8°, 1832.

La géologie est une des sciences qui se trouvent actuellement les plus en faveur en France, et non-seulement en France, mais même en Europe. Malgré la dureté des fatigues nécessitées par la plupart des observations et la cherté des dépenses occasionées par les voyages, l'intérêt qu'excite cette science et l'émulation qu'elle produit parmi les savans ont soutenu son étude avec tant de force, qu'il en est peu dont la marche ait été dans les dernières années plus prospère et plus active; il faut dire aussi qu'il est peu de sciences qui aient été cultivées, je ne dirai pas par un plus grand nombre, mais par un plus grand ensemble de savans. A voir la coordination naturelle constituée par la simultanéité et l'échange des travaux, on trouverait presque raison à dire qu'il y a eu là comme une sorte d'application de l'enseignement mutuel à l'étude de la science. On pourrait être étonné d'après cela de ne rencontrer que si rarement des ouvrages spécialement consacrés à la géologie; mais c'est cette ardeur même qui s'oppose à leur apparition : chacun jette ses découvertes au fonds commun dès que son premier regard les a saisies; le temps manque pour composer les livres, et les traités sont étouffés sous l'influence des mémoires et des notices.

Le volume que vient de publier M. Boué est un recueil de notices et de mémoires, réunis dans un ordre arbitraire, et rapprochés sans autre lien que celui qui résulte du titre commun d'intérêt et de nouveauté qu'ils possèdent. La partie du livre qu'on pourrait en quelque sorte regarder comme la partie philosophique appartient en propre à l'auteur. L'autre partie, qui répond assez bien à ce que l'on pourrait nommer le bulletin, renferme une multitude de descriptions fort curieuses relatives à diverses parties de la Russie européenne et des provinces asiatiques sur lesquelles s'étend ce vaste empire; elles sont pour la plupart empruntées à des ouvrages écrits en langue russe, et le peu de faveur dont jouit le cours de cette langue du nord dans nos pays de l'Occident fait que la traduction de M. Boué peut être à très-peu près considérée comme une publication originale. Nous avons remarqué un aperçu

Digitized by Google

géognostique fort étendu sur le bassin houiller qui se trouve le long du *Donetz* dans le gouvernement d'Ekatherinoslavsk, et qui, par son rapprochement de gîtes métallifères très-variés qui se rencontrent dans ces mêmes montagnes, promet de devenir un jour un des plus puissans foyers d'industrie de la Russie méridionale. Nous avons également remarqué plusieurs notices sur les monts Altaï et sur les alluvions aurifères qu'on y a récemment découvertes, et des détails remplis d'intérêt sur plusieurs mines de l'Arménie et de la Perse. Quant à la partie du livre qui appartient spécialement à M. Boué, bien qu'on puisse, de tems à autre, reprocher à la rédaction une sorte de hâte qui ressemble quelquefois un peu à de la confusion, nous n'hésitons en aucune manière à la regarder comme un des ouvrages les plus importans qui aient été publiés dans ces derniers tems sur la géologie, tant à cause de l'abondante richesse des faits d'observation qui y sont réunis, qu'à cause de la masse compacte des idées philosophiques qui y sont présentées. Nous ne pouvons point entrer dans un examen détaillé qui nous entraînerait beaucoup trop loin, et sur un terrain qui semblerait peut-être exclusivement scientifique; nous sommes forcément obligés de nous réduire, et d'indiquer succinctement les sujets qui nous ont particulièrement frappés. Nous mentionnerons d'abord la savante critique du système classique que M. Brongniart a établi au sujet de la classification et de l'histoire des terrains tertiaires; la description de divers gisemens de fossiles dans les Alpes autrichiennes, qui conduit l'auteur à traiter des questions les plus capitales qui se rapportent à la théorie de ces montagnes; puis la discussion relative aux belles idées émises par M. Deshayes sur l'emploi des caractères paléontologiques pour la classification des terrains et des époques géologiques, et le petit mémoire sur la prétention des personnes qui veulent apeller la géologie à l'aide de la Genèse en témoignage du déluge. Mais de tous ces mémoires, le plus considérable sous le rapport de l'importance et de l'étendue est celûi qui est intitulé *Considérations générales sur la distribution géographique, la nature et l'origine des terrains de l'Europe.* Ce mémoire n'est pas nouveau; écrit et rédigé en partie vers 1822, il fut communiqué vers cette époque à diverses personnes; entravé dans sa publication, comme il arrive souvent aux ouvrages qui sortent du cercle de la routine habituelle, il ne put être publié qu'en

Digitized by Google

1827, en allemand, et dans le journal *minéralogique* de M. de Leonhard (*Zeitschrift fur mineralogie*); aujourd'hui revu et augmenté sur plusieurs points, il paraît pour la première fois en français. Nous en conseillons la lecture aux personnes sérieuses qui désirent prendre, de nos connaissances sur les phénomènes terrestres, une idée plus juste et plus approfondie que celle qui ressort du fameux Discours de M. Cuvier sur les révolutions du globe.

Nous trouvant un peu à trop à l'étroit dans un article de bulletin pour rendre compte, comme il nous semble convenable de l'essayer, de considérations aussi importantes, sur l'histoire de l'Europe, durant l'époque antérieure à l'époque historique, et sur l'enchaînement de ces anciens âges avec le nôtre, nous consacrerons, dans un de nos prochains numéros, un article spécial à l'analyse des vues principales adoptées par l'école géologique dont M. Boué est un des plus fermes soutiens et un des plus zélés défenseurs. J. R.

44. La contagion du choléra-morbus de l'Inde, dénoncée et démontrée par les faits et les raisonnement, ou Opinion d'un médecin de province sur la nature de cette maladie et sur les mesures à prendre pour en réprimer promptement le cours, avec l'indication des moyens curatifs les plus rationnels et les plus expérimentés, par Billerey, d. m. p., médecin en chef de l'hôpital civil et militaire de Grenoble.

Tel est le titre d'un livre dont nous n'aurions pas parlé, s'il n'y était question que de la maladie spéciale sur laquelle on a déjà tant écrit. L'auteur a su rattacher l'histoire de cette affection à de hautes considérations médicales. Il compose même un nouveau cadre nosologique dans lequel il propose de la faire entrer, et dont il serait trop long d'apprécier ici l'importance. Ses griefs contre la *Doctrine physiologique* contiennent de nouveau l'accusation d'avoir puisé ce qui ne lui paraît que des utopies, dans un travail publié en 1814, par le docteur Prost, victime, depuis, de l'épidémie régnante. Cette assertion était trop grave pour ne pas mériter d'être justifiée. Contagioniste exclusif, M. Billerey se distingue par une vigueur de style peu commune. Son ouvrage, riche de nombreux détails et d'une thérapeutique en rapport avec son opinion sur la nature du choléra, se vend à Grenoble, chez

Digitized by Google

Prudhomme, libraire, rue Lafayette. 1 vol. in 8° de 652 pages. Prix 6 francs. H. C. D. M.

45. VERTU ET TEMPÉRAMENT, histoire du temps de la restauration; par P. L. JACOB, bibliophile, membre de toutes les Académies. 2 vol. in-8°, avec vignettes. Prix, 15 fr., chez Renduel, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 22.

Dans une préface adressée à un ami, l'auteur ingénieux et érudit qui se cache sous le masque d'un vieux bibliophile rend compte des idées qui lui ont inspiré cet ouvrage, et qui l'ont arraché pour un moment à cette reconstruction du passé qu'il poursuit avec tant d'ardeur, et où il fait preuve de tant de fécondité. Tout plongé qu'il est dans les livres, il ne ferme pas son cœur aux sentimens et aux idées qui fermentent autour de lui dans la société, et c'est même parce qu'il sent vivement la vie de notre époque qu'il peut nous intéresser aux tableaux du passé. Mais quand il peint le passé, il sait qu'il ne doit nous enseigner et agir sur nos mœurs actuelles qu'indirectement et par reflet, que faire autrement serait manquer aux lois de l'art et de la vraisemblance. Or aujourd'hui il a voulu parler plus directement à ses contemporains; c'est un côté de nos mœurs, de nos idées, de notre situation morale, qu'il a voulu peindre. Il a donc placé la scène de son livre dans notre époque même.

Il avait été frappé surtout de ces mots d'émancipation de la femme, qui retentissent aujourd'hui dans le monde. Annoncée depuis long-tems par une foule de penseurs et d'écrivains, l'élévation de la femme à une condition meilleure et plus haute, plus intellectuelle et plus morale, est aujourd'hui nettement demandée; car il s'est trouvé à la fois, en Europe et en Amérique, des voix d'hommes et de femmes pour faire entendre le cri de sa souffrance et la douleur de son abaissement. Mais ici, comme en toute chose, le mal a inspiré à quelques esprits ambitieux des remèdes chimériques, des rêves insensés et des théories futiles. Des choses très-peu vraies, très-peu sages, très-peu religieuses, ont été exposées sous un vernis théologique; et, faut-il le dire, M. Jacob nous paraît avoir adopté, un peu étourdiment, certaines idées que l'on a jetées dans ces derniers tems sur la nature de la femme, son égalité avec l'homme, et les moyens de la réaliser. Il s'est donc fait, lui aussi,

Digitized by Google

réformateur; il s'est mis, lui aussi, à rêver un idéal de femme libre, comme on dit. Ses habitudes de penser antérieures sont venues se mêler aux nouvelles idées qu'il voulait vulgariser, et, à moitié cathécumène des principes de Ménilmontant, à moitié pénétré des idées courantes du roman et du vaudeville, il a peint son héroïne. Il l'a faite bonne, mais légère; assez peu sentimentale, n'ayant aucun scrupule sur ce qu'on appelle l'honneur des femmes, nullement raisonneuse d'ailleurs, et n'ayant, malgré le titre de l'ouvrage, ni l'excuse du tempérament, ni l'excuse du raisonnement. C'est tout simplement un mélange de ce qu'on appelle une grisette et du type connu de Ninon, mais où la grisette a la plus grande part.

A-t-il réussi à rien démontrer? Nous ne le croyons pas. Ce portrait de femme est-il intéressant et séduisant par ce côté? Non; par ce côté il n'est que repoussant; et nous sommes tout-à-fait de l'avis de celui de ses amans qui, comme le Didier de *Marion Delorme*, ne peut comprendre cette philosophie transcendentale qui permet à sa maîtresse de donner son corps sans donner son amour. De honte et de désespoir, ce brave jeune homme se brûle la cervelle; et nous avouons que ce dénouement d'une partie du roman de M. Jacob nous a paru la critique la plus forte et la réfutation la plus fondée du froid paradoxe que l'auteur a entrepris de dramatiser.

On peut encore considérer le roman de M. Jacob comme une protestation absolue contre les idées d'hérédité; car on y voit un misérable, couvert de crimes, et le plus vil des hommes, sans une ombre de vertu, donner naissance à deux filles dont l'une est un exemple de dévouement héroïque, de générosité, de bonté, et dont l'autre est au contraire un monstre d'égoïsme. Mais les grandes questions de la réversibilité, de la transmission des qualités et des vices, de la communication du bien et du mal, du bonheur et du malheur par voie de naissance, n'ont rien inspiré à l'auteur; et le dénouement est encore ici en complète opposition avec l'intention que s'est proposée M. Jacob, puisque nous voyons la fille généreuse s'enchaîner elle-même à la fortune de son père, être dévorée par son malheur, et finir aussi par un suicide. Ainsi l'auteur est toujours ramené par le sentiment du devoir, de la vertu et de la réalité, à une contradiction fondamentale avec les idées qu'il veut démontrer.

Digitized by Google

Laissons donc le côté philosophique de *Vertu et Tempérament*, et prenons le livre comme peinture de mœurs et tableau de notre époque. A ce point de vue, M. Jacob a voulu peindre la restauration.

La restauration a eu pour ainsi dire une partie secrète et une partie publique. La partie publique, celle que tout le monde a eu tout le tems d'observer pendant quinze ans, ce sont les mœurs politiques et les mœurs des salons, ce sont les intrigues, les calomnies, les bassesses qui pullulaient dans les ministères, ce sont tous ces portraits de nobles et de jésuites, sujet d'une multitude d'esquisses, de tableaux, de caricatures, de drames, de romans et de feuilletons de journaux. La partie secrète se rapporte à cette longue suite de conspirations et d'associations mystérieuses qui poursuivirent sans relâche la restauration, jusqu'au moment où, par le progrès des choses et la marche naturelle du tems, l'esprit d'opposition, tout en devenant moins radicalement hostile à la monarchie, devint à peu près général en France. Vers la fin de la guerre d'Espagne, les sociétés secrètes disparurent, dispersées par le mauvais succès de leurs entreprises à l'étranger et par leurs divisions intestines, plutôt que vaincues par les échafauds. Mais la restauration n'y gagna rien, qu'un répit : elle n'avait échappé aux fusils du carbonarisme que pour céder à l'influence toujours croissante et toujours plus dominatrice de l'opposition, jusqu'au jour où, voulant se soustraire à ses tuteurs, la vieille monarchie glissa, comme une insensée, dans le sang. Or cette mystérieuse partie de la restauration, la *conspiration*, est restée voilée à tous les regards ; du moins elle n'a été l'objet d'aucun livre, d'aucun roman, d'aucun drame. C'est un champ neuf et vierge. Pendant quinze ans, le mot d'ordre de l'opposition a été de nier la conspiration, et de rejeter tout ce qui pouvait la dévoiler sur le compte de la police. Chaque matin, le *Constitutionnel* ne faisait-il pas une homélie hypocrite sur cette thèse édifiante? Depuis juillet, on a confessé assez librement le mensonge ; mais les passions des conspirateurs, de même que l'histoire de la conspiration, sont restés dans l'ombre : l'intérêt du drame n'était plus là.

C'est la conspiration que M. Jacob a surtout voulu peindre. C'est elle qu'il oppose à la restauration. La restauration est représentée dans son livre par quelques tristes figures, à peine esquissées : une jeune comtesse sèche et sans cœur, d'une très-mauvaise naissance, puisqu'elle

Digitized by Google

est fille d'un galérien et d'un galérien très-roturier, et qui passe cependant pour *née*, et tient son rang aristocratique tout comme une autre; un vieux pair de France à ailes de pigeon; une dame fort âgée, qui, dans sa jeunesse, a eu, non pas une intrigue, mais une aventure, avec monseigneur le comte d'Artois; et quelques autres personnages du même genre. La conspiration, au contraire, occupe presque toute la scène. L'auteur a voulu tracer, à bonne intention, un tableau animé du carbonarisme et des autres associations qui le précédèrent. Malheureusement il n'avait sur ce sujet que des données vagues et fausses. Il a puisé des détails dans les procès, dans les réquisitoires, et il s'est abandonné à son imagination pour refaire ce que les réquisitoires et les arrêts ne pouvaient lui apprendre. Mais son imagination l'a égaré. M. Jacob est la preuve vivante de la vanité de certains systèmes historiques faits sur deux lignes d'un vieux livre. Il n'avait pas deux lignes, lui, à sa disposition; il avait Marchangy et Bellart, et cent colonnes du Moniteur, et les bruits du tems, et probablement les confidences de quelque vente; car il n'est personne qui n'ait un carbonaro au moins parmi ses amis: et cependant il a fait du carbonarisme l'histoire la plus fausse; preuve qu'on ne devine pas aisément l'histoire. Quand nous consultons nos souvenirs, nous retrouvons à peine, dans les pages de M. Jacob, quelques traits fidèles, et ce sont uniquement des traits de détail et des peintures de mœurs, qui se trouvent comme par hasard avoir quelque vérité. Mais quant aux faits principaux du carbonarisme, à l'esprit qui le dirigeait, ou plutôt aux démons divers qui soufflaient dans son sein, quant à son origine, à son développement, à sa terminaison, nous pouvons assurer à l'ingénieux bibliophile que son livre est aussi véridique et aussi discret que le *Constitutionnel* le fut sur ce chapitre pendant toute la restauration. ***

46. ROSANE, DÉSORDRE, CRIME ET VERTU; par ANATOLE GERBER. Paris, librairie d'Eugène Renduel. In-8°, 1832.

Je commence par déclarer que si dans la magistrature littéraire, comme dans la magistrature civile, le juge doit être impassible pour prononcer son arrêt, il est permis de me récuser dans l'affaire présente; car je conviens que je suis sous l'impression bien certaine du plaisir que m'a causé la

Digitized by Google

lecture du livre que je me trouve chargé d'annoncer. Je ne connais pas l'auteur, et suis même en doute de savoir si le nom placé en tête du livre est un nom véritable ou un nom supposé; mais j'avoue que je suis lié envers lui par une sorte de reconnaissance anonyme qui m'est inspirée à la fois par la satisfaction que procure une œuvre de talent, et par la satisfaction non moins vive que procure toujours une œuvre honnête et de conscience. L'auteur en composant ces nouvelles s'est proposé un autre but que celui qu'ont si scandaleusement adopté bon nombre de nos brillans conteurs du beau monde : il a pensé qu'il pouvait être permis à un artiste de parler de la prostitution et de l'adultère sans les prôner, du meurtre et de l'assassinat sans les entourer de charmes et de récompenses, de l'amour fidèle et de l'honnêteté conjugale sans les couvrir de sarcasmes et de mépris; il a pensé que sans être ridicule, on pouvait croire que la superstition et la morale sont choses diverses, et qu'au lieu de flétrir les vertus domestiques, à l'exemple de ses illustres compétiteurs en fait d'art, il pourrait y avoir quelque mérite et quelque gloire à les honorer et à tenter de les restituer; il a pensé enfin qu'il existait une classe de lecteurs à l'intérêt desquels on pouvait prétendre sans être contraint à s'en tenir exclusivement au genre drolatique ou au genre fantastique son rival, et qu'après tout ce ne serait pas une extravagance condamnable que de chercher dans la réalité quelque figure capable de plaire sans être papillotée suivant l'usage et revêtue des chiffons effrontés du vice. « En écrivant ces trois nouvelles, dit-il dans sa préface, je me suis proposé de leur donner un but moral; je ne sais si j'ai réussi : c'est ce que le lecteur décidera. » Certes, après l'immonde fatras de saletés de toutes sortes qu'on nous a jetées sous ce titre banal de nouvelles, après toutes les turpitudes ainsi nommées qu'on nous a publiquement colportées et étalagées, l'idée de moralité associée à un nom si boueux et si déshonoré aura du moins, au consentement de chacun, le mérite précieux de la nouveauté. Mais ce mérite est par lui-même une recommandation assez mince; ce qui est nouveau n'a pas toujours droit à la faveur universelle; en littérature comme en politique la nouveauté a contre elles les coteries d'aristocrates, et c'est elle qui a l'honneur d'être l'infâme pour tout ces gens qui font métier de parader en public, superbes sous quelqu'habit chamarré qu'ils ont l'adresse de retourner en tout sens comme ce chapeau du paillasse qui change à vo-

Digitized by Google

lonté de saillie et de contour, mais qui demeure toujours le chapeau vieux et bouffon du paillasse.

Que diront les marquis de la littérature élégante à l'apparition de cette jeunesse qui a la singulière outrecuidance de se soucier quelque peu de la moralité? Se contenteront-ils de la taxer d'une grossièreté pareille à celle de ce peuple de *barbares* dont elle se fait gloire de sortir, et de l'écraser du poids de leur dédain, comme ces nobles seigneurs devant lesquels, dans le beau siècle de la cour, quelque prédicateur insolent osait prononcer à voix haute le nom de vertu? Au reste qu'ils s'amusent et se raillent, qu'il jettent les éclaboussures de leur insolent triomphe à ces gens niais et simples qui viennent parler de vertu à une société dont la tête en décadence a perdu toute noblesse, et qui pour bandeau s'est impudemment attaché sur le front l'écriteau des enchères publiques; à eux permises toutes ces choses, car ils ont encore à eux quelque vieux mobilier de salon et d'antichambre prêt à payer leurs gentillesses avec l'aumône de son or. Mais que justice soit rendue à la France, ce n'est pas ce salmigondis d'individus tombés sans virilité de l'enfance à la vieillesse de la débauche qui fera la loi à notre société moderne et qui façonnera la génération nouvelle à la destinée qui s'ouvre pour elle; la nation est ailleurs, et elle voit avec pitié et miséricorde ces enfans ridés et blafards qui s'essaient à relever contre elle quelque restauration ou quelque régence pour y trouver des maîtresses à qui se louer, ou des protecteurs à qui se vendre.

L'écrivain dont il est question ici fait donc partie de cette cohorte de jeunes hommes qui, encore nouveaux et inconnus les uns aux autres, se rapprochent cependant, et commencent à entretenir des opinions communes, levant d'un commun accord une voix assurée au milieu du tumulte, et pensant que c'est chose bien faite et méritoire, à cette heure que les flambeaux de l'orgie commencent à se fatiguer et à pâlir, de jeter de la cendre sur les débris impurs du banquet, et de sonner cette cloche du matin qui éveille le monde et lui annonce que le jour se lève et que la vertu va paraître. Au reste, nous avons déjà vu dans ces derniers tems plusieurs essais heureusement tentés par quelques hommes poussés comme M. Gerber, par le désir de s'emparer de cette tribune du roman, qui en France est à la fois si populaire et si retentissante, dans un but d'édification publique; mais le talent d'être amusant et aimable, tout en étant sé-

Digitized by Google

rieux et sage, est un talent difficile et peu commun : en fuyant le dévergondage il faut savoir se tenir à une distance égale de l'extrême opposé, et se garder de cette rigidité dévote qui ne saurait conduire qu'à des passions de sacristain et des conversations de catéchisme. Dans ce nouveau genre de romans qui répond à un besoin réel de notre époque et dont la prospérité nous paraît bien assurée, nous avons plaisir à citer comme modèles quelques-uns des excellens contes publiés sous la raison du prolétaire Michel Raymond; dans ces petites histoires, empruntées la plupart aux mœurs de la classe moyenne, et surtout de la classe intéressante des artisans et des villageois, on rencontre toujours l'enseignement moral répandu partout sans prétention et sans raideur, et modestement voilé dans le réseau simple et naïf de la narration. Les trois nouvelles que nous annonçons aujourd'hui ont avec les *Contes de l'atelier* une sorte de ressemblance qui frappe dès la première lecture, et qui pourrait peut-être bien devoir se rapporter à quelque lien de parenté; nous ignorons si notre soupçon est fondé, car ces sortes de tableaux empruntés à la nature domestique forment assez promptement école quand ils sont fraîchement dessinés; bien des élèves arrivent à en saisir le sens et la manière ; dans ces compositions dont la manière dérive uniquement d'une observation intelligente de la réalité, il n'y a pas, comme dans les grandes compositions poétiques, ce caractère hautain et décidé qui en rend le cachet inimitable.

Dans la première nouvelle, qui a pour titre *Rosane*, l'auteur met en scène un jeune homme simple, passionné, et d'une intelligence assez commune; avide de saisir quelqu'une de ces illusions qui à un certain âge flottent autour de l'esprit comme des fantômes, il abandonne imprudemment toute son ame aux hasards de la première occasion qui se présente à lui; envahi par le désordre d'une passion qui s'exalte sans que la raison y mette aucune mesure ni aucune direction, il perd entièrement cette liberté qui est le premier apanage de l'homme. Celle qu'il aimait meurt misérablement; le choc qu'il en reçoit, et qui refoule à l'improviste sa tumultueuse effervescence, cause une blessure profonde à sa force morale: il retourne aux occupations de la vie, reprend son état, et se marie; mais l'enveloppe du cœur a été déchirée, et le mal qui a frappé sa jeunesse le

Digitized by Google

rend inhabile à goûter les paisibles douceurs d'un intérieur domestique.

Dans la seconde nouvelle, qui est incomparablement superieure aux deux autres, sous le rapport du charme du style et de l'intérêt de la composition, on voit un homme taillé sur des proportions mâles et pleines de vigueur, et dont la condition, quoique médiocre, aurait pu devenir suffisante et honorable, s'il avait su régler convenablement les mouvemens passionnés de sa vie. C'est un jeune homme emporté, violent, le plus fier garçon du pays, supérieur à tout le monde par les qualités qui font la réputation dans les villages, mais peu soucieux de cultiver les vertus du cœur et de l'esprit. Il séduit une jeune fille de paysan timide et belle; il l'aime, et semble tout oublier pour elle et pour cet amour auquel ils s'abandonnent tous deux avec ivresse et volupté. Tout à coup un parti avantageux qu'on lui propose détourne ses regards des regards de la jeune fille; il s'étourdit un instant, puis se vend sans réflexion pour un domaine de campagne qui a tenté son ambition. La pauvre fille de son côté, délaissée, brisée, silencieuse, est livrée par son vieux père, affligé de misère, à un homme du village, qui la prend pour en faire sa femme; cet homme, c'est le boucher de l'endroit, égorgeur de bestiaux farouche et brutal, qui souille et froisse sans pitié la pauvre fleur des champs transplantée du toit paternel au domicile conjugal. Les tableaux qui représentent les intérieurs des deux ménages sont tracés avec une vérité de détails et une expression remarquables. Dans l'un, le mari est lié à une femme dont l'amour lui devient d'autant plus insupportable qu'il est plus incapable de le partager, et que sa pensée, sollicitée par la tendresse et par le remords, se reporte sans cesse vers la jeune fille si douce et si abandonnée. Dans l'autre, la pauvre fille brisée dans son beau rêve, esclave d'un inconnu, honteusement soumise à des caresses qu'elle abhorre, dégradée par le mariage comme tant d'autres par la prostitution, les yeux arides et le sein noyé de larmes, porte durement la chaîne de la vie domestique; son ame minée par le chagrin et par la servitude s'affaisse peu à peu; la conscience s'épaissit, et l'essence de la vertu se corrompt. Une occasion la rapproche de son ancien amant; elle est sans force, et ses bras s'ouvrent au vice, sous l'empire duquel elle demeure désormais écrasée. Outrageuse-

Digitized by Google

ment châtiée et frappée par son mari, la figure déchirée et le sein meurtri, toute souffrante et gémissante, elle vient en présence de cet homme coupable qui lui doit tant d'amour, et qui maintenant n'a pas le moindre droit de protection pour la garantir de l'injure, ni la moindre parole pour la défendre qui ne la flétrisse en même tems. Le lendemain au matin le boucher est trouvé mort dans les bois, il a eu les reins fracassés d'un coup de feu. L'amant et la femme, dénoncés par la clameur publique, sont arrêtés; la femme s'étrangle dans la prison pour ne rien trahir aux débats par des aveux dont le flot s'échappe sans retenue de sa conscience flétrie et ouverte. Son complice, acquitté par le jury, mais condamné sans appel par l'opinion du pays, marqué du sceau de la réprobation, silencieusement rongé par ces remords qui se prennent à la partie la plus secrète de l'ame, quitte le sol de son enfance, et va chercher sous le ciel de l'Amérique une autre mort ou une autre fortune.

La dernière nouvelle est une esquisse de mœurs prise dans la classe prolétaire, mais tracée un peu à la hâte, et détaillée avec beaucoup moins de soin que les précédentes. Un jeune compagnon charpentier aime une fille de son village: au moment de partir pour son tour de France, il lui jure foi de mariage. Après deux ans de fidélité et d'absence, il revient au pays. La jeune fille, dans la pauvreté ou elle se trouvait, incapable de soutenir sa mère et ses frères encore enfans, s'est mariée à un honnête homme, maçon dans l'endroit. Elle revoit son ami d'enfance; elle ne songe point à s'excuser, elle ne se plaint pas; mais elle conte, avec des paroles simples et en pleurant, l'histoire de sa misère et la faim de ses petits frères manquant de pain. Le jeune homme, brisé, accablé, donne le baiser d eséparation et d'adieu à celle dont il avait si long-tems porté l'image dans son cœur, s'éloigne, et va se fixer dans une ville voisine. Dans cette première partie du récit, il nous semble que le tour de France du jeune compagnon aurait pu introduire d'une manière fort naturelle une assez grande variété de tableaux de mœurs neufs et amusans; si l'auteur a eu l'occasion d'étudier d'assez près la vie intime et l'éducation voyageuse des hommes de la classe ouvrière, nous regrettons qu'il n'ait pas profité, pour s'y apesantir un peu plus qu'il ne l'a fait, de la circonstance qui se présentait à lui. Les deux mariages s'écoulent dans un silence de vingt ans qui sépare les deux parties du récit. Le charpentier, père d'une belle et noble jeune fille, est devenu l'un des hommes les plus considé-

Digitized by Google

rables du pays ; la femme du maçon est restée seule avec un fils, héritier d'une fortune brillante, garçon ouvert et franc de cœur comme les gens de sa race, instruit et embelli par l'éducation comme les gens de sa condition : on comprend qu'il est l'époux obligé de l'aimable fille du bon Joseph. Les parens, riches de cette amitié d'enfance qui résiste aux atteintes du tems, imitent l'exemple de leurs enfans, et réalisent, un peu tard pour l'amour, mais toujours assez tôt pour le bonheur, les vœux et les sermens de leur jeunesse.

D'après ces courtes analyses, dans lesquelles nous avons cherché à mettre en évidence ce qu'on pourrait appeler la charpente morale du récit bien plutôt que la partie figurée et dramatique, il est aisé de juger que l'auteur a suffisamment atteint le but d'utilité sociale qu'il a pensé qu'un homme de lettres pouvait avoir le droit de se proposer en écrivant un livre, lors même que ce livre ne serait qu'un roman. Puisse cette opinion, qui rehausse la littérature en la soutenant de quelque philosophie, se consolider et s'étendre. Le sentiment du beau n'est-il pas lié dans son essence la plus intime au sentiment de la vertu? et les artistes, enfans orgueilleux du génie, qui, dans leur ambition d'apothéose, s'essaient toujours à détacher de la terre leur art sublime pour lui donner les honneurs du ciel, ne devraient-ils pas sentir que pour approcher de la Divinité il faut savoir inspirer ses créations de l'amour des hommes et qu'il ne suffit pas d'y répandre une stérile beauté! J.

47. DU MONOPOLE ET DE LA CONCURRENCE DES THÉATRES, par M. H. AUGER. Paris, 1832. In-8° de 32 pages, avec cette épigraphe :

« L'instruction publique est dans tous les » lieux où la nation se rassemble. »

On a beaucoup écrit sur les théâtres, et de nos jours surtout un grand nombre d'auteurs se sont livrés à des recherches plus ou moins consciencieuses sur toutes les questions qui pouvaient y avoir un rapport direct ou indirect. Si ces travaux n'ont excité que peu d'attention dans le public, c'est que la plupart des écrivains, travaillant sous l'influence de l'intérêt personnel, ou placés à un point de vue extrêmement restreint, se trouvaient tout-à-fait en dehors du mouvement général des idées. En effet, laissant de côté toute la partie morale de l'enseignement

Digitized by Google

dramatique, ils se sont généralement bornés soit à des critiques, que l'on doit croire consciencieuses, sur le mérite littéraire des pièces, soit à des réflexions sur l'*industrie* du théâtre; et lorsqu'ils ont traité la grande question de la concurrence et du monopole, ils n'y ont entrevu qu'une augmentation ou une diminution de recettes. Nous avons donc ouvert avec une sorte de défiance la brochure de M. Auger; et ce qui nous a d'abord rassuré, c'est que M. Auger n'est ni directeur, ni acteur, j'ajouterai même, ni auteur, quoiqu'il ait fait un *drame-vaudeville* tout exprès pour les beaux yeux noirs de madame Volnys; car à la manière dont il flagelle ces pauvres vaudevillistes, il est facile de s'apercevoir qu'il ne fait pas partie de la bande, comme dit la *Revue de Paris*.

Nous avons banni toute crainte en lisant l'épigraphe, qui est empruntée à Billaud-Varennes, et qui mériterait d'être mieux placée que sur la couverture d'un livre. Cette épigraphe peut être considérée comme le programme des travaux des jacobins sur l'éducation publique; dans ce peu de mots on trouve l'explication de ce système de fêtes nationales destinées à moraliser le peuple, à resserrer tous les liens de fraternité, à élever l'ame par le spectacle des belles actions. Oh! que de gigantesques idées renfermées dans les discours des montagnards! comme ces hommes avaient compris le peuple! quelle vie donnée aux arts, quel essor pour l'imagination, quelle exaltation de tous les sentimens nobles! et aujourd'hui, au lieu de ces fêtes, les spectacles gratis une fois l'an. Pitié!

Je reviens à M. Auger. La première partie de cette brochure est remplie par une revue rapide de l'histoire du théâtre depuis la renaissance jusqu'à nos jours. L'auteur, après avoir établi que les beaux-arts, loin d'être de pures distractions, doivent servir à pousser l'homme vers un but de destruction ou de fondation, nous montre le prêtre cédant la place aux joueurs de mystères, les clercs rivalisant long-tems avec ceux-ci, et enfin de véritables comédiens s'établissant à la place de ces ignobles farces. Il nous montre, un siècle après, le théâtre dominé par Voltaire et son école, poussant au renversement de la religion catholique, qui, vieille et décrépite, lutte à peine contre le mouvement des arts. Il nous trace ensuite la décadence de l'art sous l'empire et la restauration, et nous montre cette dernière cherchant à corrompre les mœurs par les

Digitized by Google

drames immoraux que la censure laisse paisiblement représenter. Arrivé à la révolution de juillet, M. Auger se demande s'il ne fallait pas ouvrir de nouvelles voies à l'art dramatique, et décide l'affirmative. Il s'attaque surtout, avec une colère d'honnête homme, à ce monopole exercé par un petit nombre d'auteurs, dont tout le talent est de faire des pièces habilement corruptrices, et qui ferment tout accès à la jeunesse.

« Savez-vous, dit-il, savez-vous qu'il est infâme le métier que vous » faites! Savez-vous que c'est un crime d'arrêter ainsi la société dans la « fange où vous l'avez placée ? cette foule a besoin de spectacles, et la » position que vous occupez, que vous défendez comme une forteresse, » dont vous ne laissez approcher personne qui n'ait avec vous une ana- » logie complète, cette place d'autres la transformeraient en chaire » peut-être. Auteurs, vous avez un monopole; directeurs, vous avez » un monopole; quel compte pouvez-vous en rendre à la société à la- » quelle vous vous adressez, sur l'argent de qui vous spéculez ? Répon- » dez ! qu'avez-vous fait pour elle depuis quinze ans que vous vivez? » que faites-vous pour elle aujourd'hui qu'elle a besoin d'avis et d'en- » couragemens dans la voie du progrès ? Direz-vous que vous l'amu- » sez ? on le nie : Deburau seul peut soutenir cette prétention. Direz- » vous que vous l'intéressez ? à quoi donc ? à elle-même ? mais voilà » le mal; mais c'est ainsi que vous prolongez le malaise moral et phy- » sique dans lequel elle est plongée; mais il faut l'unir dans des idées » communes, pour un même but; mais il faut lui inspirer le désir de » se dévouer; mais il faut détruire cette tendance naturelle à l'indivi- » dualisme, et flétrir quiconque se préfère à tous et ne voit que soi » dans la vie. »

Ailleurs, M. Auger attaque avec chaleur le monopole et la concurrence; c'est dire assez qu'il ne veut que la vraie association, celle qui n'exclut personne et harmonise les efforts et les travaux. Après cela, nous croyons qu'il se trompe sur les moyens d'arriver au but qu'il propose. Si le gouvernement est bon, s'il inspire la confiance, nul doute qu'il ne faille remettre entre ses mains les moyens de frapper la corruption et d'exciter à la vertu; mais si M. Auger n'a pas plus confiance que nous dans les intentions et le but du pouvoir dominant aujourd'hui, qu'il évite de l'exciter à prendre une arme qui serait bientôt tournée contre le progrès.

Digitized by Google

Ce que nous venons de dire suffit pour montrer que les questions soulevées dans cette brochure sont loin d'être résolues, et qu'il faudra long tems encore méditer et débattre sur les moyens de concilier la liberté de l'art dramatique avec l'intérêt social et la moralité publique.

CH. G.

48. DE LA NÉCESSITÉ D'UN SECOND THÉATRE-FRANÇAIS, par M. CÈS-CAUPENNE, directeur du théâtre de l'Ambigu-Comique, Paris, 1832, Barba, libraire, in-8° de 34 pages.

Les rôles sont décidément intervertis: voici le directeur de l'Ambigu qui vient défendre la bonne littérature et s'élever contre l'envahissement des œuvres romantiques sur la scène française. A l'encontre de M. Auger, M. Cès-Caupenne ne considère le théâtre que comme une pure distraction, un délassement des occupations sérieuses. Cependant il convient lui-même qu'il exerce une influence assez grande sur les mœurs et les idées, quoique il prétende séparer la littérature de la politique.

La partie morale de cette brochure est conçue dans des idées tout-à-fait rétrogrades. « Il faut, dit M. Cès-Caupenne, que les lettres soient » honorées.... L'esprit public, dirigé par une philosophie lumineuse, et » non incendiaire, ne s'enfoncera plus dans les détours d'une politique » obscure.... La culture des lettres peut seule nous ramener dans les » sentiers de la tranquillité des mœurs douces et sociales. » Je pourrais citer vingt discours de distributions de prix où tout cela est dit et mieux dit; mais je me bornerai à demander si tout le progrès de la civilisation consiste « à placer des palmes littéraires au front des nations policées, » à protéger les lettres, faites pour empêcher nos esprits de retomber » dans la barbarie des vieilles mœurs, les lettres qui ne furent jamais » ingrates envers leurs Mécènes. » Il y a vingt pages pensées et écrites dans ce goût-là.

« J'ai donné, j'espère, des preuves de ma capacité administrative, » ajoute l'auteur; c'est pourquoi il demande la direction de l'Odéon sans subvention, mais avec un prix de cinq mille francs accordé aux six meilleurs ouvrages représentés dans l'année, et ayant eu plus de vingt-cinq représentations. Sans me prononcer sur le mérite de cette offre, je recommanderai aux personnes qui s'occupent de la prospérité des théâtres les mesures d'administration proposées par M. Cès-Caupenne.

Digitized by Google

Quant au reste de l'écrit, rempli de phrases banales et de déclamations sans couleur, il ne mérite guère d'attention. Ch. G.

49. Les Illustres Français, ou Tableaux historiques des grands hommes de la France, pris dans tous les genres de célébrité, jusqu'en 1792; collection de 56 planches, représentant 129 portraits, 350 tableaux et bas-reliefs ornés d'allégories, accompagnées de notices historiques, et gravées en taille-douce par *Ponce*, d'après les dessins de *Marillier*, avec titre et frontispice dessiné par *Tellier*, et gravé par *Th. Susemihl*. Paris, chez F. M. Maurice, libraire éditeur, rue de Sorbonne, n° 5. Premières épreuves, grand papier 60 fr., papier ordinaire 30 fr.

Ce titre seul est une analyse presque complète de l'ouvrage: il ne trompera personne. On devine sans peine qu'il ne s'agit pas d'une entreprise qui date d'hier et prétende à une grande vogue. Les noms des artistes indiquent suffisamment que les portraits ont été exécutés en conscience, patiemment, et surtout dans un but d'utilité. L'ensemble du travail a beaucoup de rapports, avec le *Spectacle historique de Godefroy* et les collections du même genre qui ont paru vers la fin du dernier siècle. Le caractère du dessin est une extrême facilité: on y trouve moins de manière que dans la plupart des œuvres des élèves de Boucher. La gravure a les défauts et les qualités qui sont ordinaires à Ponce: elle imite trop fidèlement la mollesse des contours des médailles communes; mais elle est remarquable par la finesse et l'exacte observation des détails. Le choix des figures est intéressant; les cent vingt-neuf portraits sont variés, et représentent les célébrités de tout ordre, depuis Charlemagne jusqu'à Mirabeau. Les femmes poètes et en général les artistes y sont en grand nombre. Peut-être il serait à désirer que les notices fussent un peu plus étendues: il est vrai que les tableaux et les bas-reliefs, qui tous renferment de petites scènes de la vie de chacun des personnages, sont aussi une partie de la biographie. On pensera sans aucun doute que les allégories qui encadrent les médaillons n'ajoutent pas un puissant attrait au recueil: cependant elles ont une valeur de costume, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui les rend nécessaires au regard. En résumé, la nouvelle publication des portraits des *Illustres Français*, considérée soit comme objet d'instruction, soit comme objet d'art, mérite des encouragemens. Ed. Ch.

Digitized by Google

50. — LETTRE A UN CHEF D'INSTITUTION SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE, par J. F. A. COMBES, avocat de Castres (Tarn). Chez Chaillol, libraire à Castres. Prix 1 fr.

Ceux qui s'occupent de l'intérêt des masses, et qui, au milieu de l'exploitation générale dont elles sont l'objet, osent demander avec persévérance l'émancipation d'un peuple qui sait souffrir et se taire, poursuivent le même but que nous, et à ce titre réveillent dans nos cœurs de puissantes sympathies. L'auteur de la brochure que nous annonçons a pu voir saigner les plaies de la société actuelle. Cependant comme il a foi dans l'avenir, il s'est enquis des remèdes propres à les fermer au plus tôt. Un bon système d'éducation générale lui paraît être un des plus puissans; aussi profite-t-il de l'époque où les chambres sont réunies, et où il va leur être présenté un projet de loi sur l'instruction primaire, pour publier sur le même objet d'importantes recherches. La brochure de M. Combes mérite d'être lue. Il a étudié la matière en homme consciencieux, s'est rendu familier tout ce qui a été fait en ce genre, et, ajoutant la pratique à la théorie, a fréquenté depuis deux ans, comme secrétaire d'un comité d'instruction primaire, les écoles de l'arrondissement de Castres qu'il habite. D'accord avec plusieurs écrivains qui l'ont précédé, il ne veut pas qu'on cherche seulement à développer l'intelligence des enfans des pauvres. Il ne tiendra compte aux gouvernans de leurs bonnes intentions à cet égard, qu'autant que la condition ultérieure des prolétaires, et leurs besoins matériels ne seront pas négligés. Nous ne discuterons pas avec lui si la concurrence, en fait d'écoles primaires, est ou n'est pas désastreuse. Dans l'intention que l'auteur suppose au gouvernement de poursuivre de bonne foi les conséquences d'une grande révolution, il devait demander que la direction de l'instruction publique lui fût confiée, et se prononcer contre le système contraire. Un projet de loi termine son opuscule, et indique les moyens, « de former et de perfectionner des instituteurs, de leur créer un bien-être, et de pourvoir à ce que leurs œuvres leur soient profitables, comme elles le sont à la société.

51. MANUEL DU BIJOUTIER, DU JOAILLIER, DE L'ORFÈVRE, DU GRAVEUR SUR MÉTAUX ET DU CHANGEUR, par M. JULIA DE FONTE-

Digitized by Google

NELLE. Deux vol. in-18, de 310 et 432 pag. Roret, libraire, rue Hautefeuille; Paris, 1832. Prix, 7 fr.

Cet ouvrage renferme un traité sur les pierres précieuses, la manière de les tailler, de les monter, de les imiter, la fabrication des métaux et des mosaïques, les procédés tant anciens que modernes pour dorer et argenter les métaux; l'art de faire le plaqué, les alliages métalliques, les diverses opérations pour l'affinage de l'or et de l'argent, les moyens d'en apprécier les titres, de les élever ou abaisser; les titres, poids et valeurs des monnaies étrangères, enfin la série des décorations principales des différens ordres d'Europe. Des planches gravées en taille-douce, au nombre de sept, donnent les figures nécessaires à l'intelligence du texte.

Le Manuel que nous annonçons se recommande par la clarté et la concision des explications, et surtout par un recueil de toutes les lois et ordonnances relatives à l'orfévrerie, la bijouterie et la confection des monnaies. Les sujets qui y sont traités sont considérés sous tous leurs rapports, et comme les calculs qui y sont indispensables ne sont pas toujours familiers aux personnes qui peuvent avoir besoin d'en appliquer les procédés, des tables nombreuses et très-bien combinées dispensent le lecteur de recourir à l'arithmétique pour obtenir les résultats demandés. FRANCOEUR.

52. ETRENNES INSTRUCTIVES.—*Jeu étymologique et mnémonique*, ou Exercices sur la décomposition des mots de la langue française; par P. MILON, professeur de langues, membre de la Société grammaticale de Paris. Prix 5 fr., *avec le vocabulaire des mots composés*. Paris, chez madame veuve Lelong, rue des Martyrs, n° 5, et chez le libraire, même adresse. Cet ouvrage, ainsi que le *Jeu typographique* du même auteur, se trouve aussi à Vaugirard, chez madame Richard-Milon, professeur d'anglais, Grande-Rue, n° 71.

Ce jeu est en usage dans un grand nombre d'institutions et de familles, et y remplace avec beaucoup d'avantage *le noble jeu de l'oie* et autres de même genre, dont les enfans ne retirent aucune instruction. Nous le recommandons à tous les chefs d'établissement et aux pères de famille.

Digitized by Google

SOCIETES SAVANTES.

ACADEMIE DES SCIENCES.

SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE.

Séance du 5 novembre.

Astronomie.

Après avoir plusieurs fois essayé de retrouver la remarquable comète de Biéla, de 6 ans 3/4, M. Nicolaï, directeur de l'observatoire de Manheim, annonce qu'il vient enfin de la découvrir dans la constellation du cancer. Elle est d'une clarté extrêmement faible, et par conséquent difficile à reconnaître. Les trois observations qu'il a obtenues, à l'aide du micromètre, lui ont donné :

		Tems moyen à Manheim.	Ascension droite appar.	Déclinaison appar.
1832. Oct.	21.	13h 45' 3"	133° 26' 15"	+21° 13' 28"
—	24.	13 43 11	138 28 24	18 12 58
—	25.	13 36 16	140 5 55	17 11 28

La première de ces observations est fondée sur six comparaisons avec l'étoile de neuvième grandeur dans l'*Histoire céleste*, page 212, 8h 52' 8" 5 ; la deuxième sur trois comparaisons au numéro 83 du cancer, et la troisième, que M. Nicolaï regarde comme la plus précise, sur quatre comparaisons à 8 du lion.

A l'occasion de cette communication, M. Bouvard annonce qu'il n'a pu lui-même découvrir la comète que le matin même, à cause des nuages qui, depuis plusieurs jours, ont constamment voilé le ciel sous le climat de Paris. La clarté de l'astre lui a également paru très-faible ; mais cette faiblesse s'explique en partie par l'interposition des vapeurs qui étaient alors répandues dans l'atmosphère.

Physique et Chimie.

Deux lectures importantes sur des objets de physique et de chimie ont occupé l'assemblée ; l'une est un rapport de M. Becquerel sur un

Digitized by Google

travail de M. Gaudin, concernant la constitution intime des corps, la forme des atomes, leurs groupemens, etc.; l'autre est un mémoire de M. Biot sur la polarisation circulaire et sur ses applications à la chimie organique. On a pu lire en entier dans une autre partie de la présente livraison de la *Revue* (p. 320) le rapport de M. Becquerel, que nous tenons de M. Gaudin lui-même. Quant au mémoire de M. Biot, nous espérions pouvoir en faire l'analyse sur le manuscrit même, et dans cette confiance, nous n'avons pas prêté à la lecture rapide que l'auteur en a faite une attention suffisante pour reproduire exactement sur de vagues souvenirs ou d'incomplètes notes, des résultats d'observations à la fois délicates et rigoureuses. Tout ce que nous pouvous assurer, c'est que M. Biot a recherché dans un plus grand nombre de liquides organiques le phénomène de la polarisation circulaire, qu'il avait déjà étudié il y a plusieurs années; qu'il l'a particulièrement suivi dans les huiles essentielles, le naphte, le camphre naturel, le camphre artificiel, la gomme, les différentes espèces de sucre; qu'il a pu ainsi ajouter de nouveaux exemples d'isomérie à ceux qu'on connaissait déjà; qu'il a vu le sens et l'étendue de la rotation qu'éprouve le plan de la polarisation varier avec les substances; qu'en particulier, d'après ses observations, tous les sucres cristallisables tournent le plan dans le même sens, vers la droite, et selon une gradation, dont le premier rang est occupé par le sucre de canne, le deuxième par le sucre de lait, le troisième par le sucre d'amidon, et le quatrième par le sucre de raisin; qu'au contraire la gomme tourne ce plan à gauche, et que le jus de plusieurs sortes de fruits, dont on ne tire qu'un sucre incristallisable, produit la même action que la gomme. M. Biot a aussi fixé son attention sur une matière découverte par M. Raspail dans la graine de fécule. Cette substance, nommée depuis *amidine* par M. Chevreul, et que M. Raspail prenait pour de la gomme, avec laquelle elle a en effet beaucoup d'analogie, en diffère en ce qu'elle imprime au plan de polarisation une rotation en sens opposé, et du sucre de canne, en ce qu'elle possède, sous le rapport du pouvoir de rotation, une supériorité qui lui a fait donner le nom de *dextrine*, par M. Biot. Elle est blanche, transparente, soluble dans l'eau; elle est fort répandue dans les végétaux, et se rencontre dans toutes les fécules. Le résultat général des recherches du savant académicien, c'est que les lois de la polarisation circulaire appliquée à la chimie organique peuvent lui fournir des caractères positifs, entre autres des indices propres à faire juger de l'espèce de sucre que donne telle ou telle plante, tel ou tel suc.

Chimie.

M. Despretz annonce qu'il a reconnu que l'azote se combine directement avec le fer et le cuivre. Les produits sont analogues à ceux sur lesquels il a lu un mémoire à l'Académie il y a deux ans. L'a-

Digitized by Google

zote qu'il a employé provenait, soit de la décomposition de l'ammoniaque par le chlore, soit de celle du deutoxide d'azote par le fer ou le cuivre. Dans l'un et l'autre cas, en arrivant sur le métal, le gaz était sec et dépouillé des matières étrangères qu'il aurait pu entraîner. C'est, à ce que pense M. Despretz, le premier exemple de combinaisons azotées qui soient formées directement, c'est-à-dire déterminées par la puissance seule des élémens qui le composent.

— *Rapport sur des expériences de M. Persoz, relatives à des préparations de matières colorantes pour l'art de la teinture.* Dans une des dernières séances, M. Persoz, préparateur du cours de chimie au Collége de France, avait annoncé à l'Académie qu'il avait découvert dans un grand nombre de matières colorantes, telles que l'indigo, la garance, la cochenille, la laque, la gaude, le quercitron, la graine de Perse, le bois jaune, le bois d'Inde, le bois de Brésil, une propriété commune, dont la connaissance lui avait permis d'extraire par un même procédé la partie colorante de ces substances. MM. Thénard, d'Arcet et Chevreul, chargés par l'Académie de juger de l'effet en teinture des matières colorantes préparées par le procédé de M. Persoz, les ont soumises aux expériences suivantes. M. Persoz ayant pris deux échantillons de toile de coton, sur lesquels on avait appliqué des dessins mordancés, pour rouge, rose et violet de garance, les a teints comparativement avec sa préparation de garance et la garance ordinaire. Les toiles sortant des bains ont été ensuite passées dans une eau de savon bouillante. L'échantillon teint avec la préparation de M. Persoz avait incontestablement une couleur rouge et une couleur rose beaucoup plus pures que celles de l'échantillon teint avec la garance ordinaire. En outre le fond du premier échantillon était presque blanc, tandis que le fond du second était teint par la couleur rougeâtre que la garance communique à la toile non mordancée. M. Persoz a aussi fait voir aux commissaires une préparation bleue d'indigo qu'il a appliquée sur le coton, et qui a soutenu l'action de l'eau de potasse bouillante. Ayant ainsi constaté la solidité des couleurs de ces échantillons, la commission n'hésite pas, quoiqu'elle ignore les procédés de M. Persoz, à proposer à l'Académie d'encourager ce chimiste à poursuivre des recherches qui peuvent être d'une grande importance pour l'industrie.

Zoologie.

M. Arago dépose de la part de M. Bernard, pour le Muséum, un *Agama cornuta*, espèce de saurien décrite par le docteur Harlan, de Philadelphie. Il est très-probable que c'est la même espèce nommée par Linnée *Lacerta orbicularis*, et qui a été établie d'après la description d'Hernandez, sous le nom indien de *tapayaxin*. Cette espèce est rare et curieuse. L'individu déposé offre encore cet intérêt qu'il a été trouvé

Digitized by Google

dans les Montagnes Rocheuses, qui n'ont encore fourni qu'un petit nombre d'animaux à nos collections. Le Muséum ne possède qu'un seul individu de l'espèce, offert par M. Cuvier très-peu de tems avant sa mort.

Physiologie.

Les commissaires du prix de physiologie fondé par M. de Montyon font le rapport suivant par l'organe de M. Flourens :

La commission n'ayant reçu cette année aucun ouvrage qui lui ait paru mériter le prix, et considérant d'ailleurs que d'autres ouvrages, qui ne lui ont pas été adressés, mais dont elle a eu indirectement connaissance, et qui, renfermant des découvertes soit d'anatomie ou de recherches microscopiques sur la structure intime et le développement des organes, ne peuvent, indépendamment de leur importance propre, manquer d'éclairer la physiologie par leurs résultats, a cru devoir accorder, à titre d'encouragement, une médaille en or de la valeur de trois cents francs à chacun des auteurs dont les noms suivent :

1° M. Garus, pour son ouvrage sur le mouvement du sang dans les larves de certaines espèces d'insectes névroptères;

2° M. Muller, pour ses recherches sur la structure des glandes sécrétoires ;

3° M. Ehrenberg, pour son ouvrage sur l'organisation et la distribution systématique et géographique des animaux infusoires;

4° MM. Delpech et Coste, pour leurs recherches anatomiques sur l'évolution des embryons ;

5° M. Lauth, pour son anatomie du testicule humain ;

6° M. Martin Saint-Ange, pour ses recherches sur la circulation du sang dans l'embryon et le fœtus de l'homme.

L'Académie a approuvé la ligne de conduite suivie par sa commission, et accordé la somme nécessaire pour la confection des médailles, somme qui s'élève cependant au double de celle qui avait été annoncée dans le programme. Elle a pris aussi en considération les regrets manifestés par M. de Mirbel sur ce que la commission n'a songé qu'aux travaux relatifs à l'organisation et aux fonctions des animaux, et qu'elle a oublié la physiologie et l'anatomie végétales, qui cependant sont cultivées avec beaucoup d'ardeur et de succès en Europe, et sur lesquelles les Allemands, en particulier Meyen, Purkinje, Schulth, etc., ont publié des ouvrages de premier ordre. L'omission dont M. de Mirbel s'est plaint provient de ce que la commission ne renfermait point de botanistes dans son sein. Désormais cette lacune sera remplie.

Matière médicale.

Parmi les fébrifuges amers que nous offre en France le règne végétal, MM. Verdé-Delisle et Cottereau ont découvert comme tenant le

Digitized by Google

premier rang les feuilles de l'ypréau ou peuplier blanc de Hollande. Les feuilles fraîches de cet arbre, douées d'une amertume excessive qui se rapproche beaucoup de celle des Cinchonas, n'ont pas encore été employées pour combattre les fièvres intermittentes. C'est donc un médicament de plus à joindre à la liste si nombreuse de ceux qu'on a conseillés contre ces affections. MM. Verdé-Delisle et Cottereau se sont assurés, par plusieurs applications heureuses de ces feuilles tantôt infusées, tantôt macérées dans l'eau, qu'elles jouissent au plus haut degré de la propriété que possèdent les quinquinas contre la périodicité des fièvres. Ils ont soupçonné dans la composition de ces feuilles l'existence d'une base alcaline, et ils ont cherché à l'isoler. Ils ont en même tems tâché de reconnaître si le même principe n'existerait pas dans l'écorce. Ils espèrent pouvoir publier sous peu les résultats auxquels ils sont déjà parvenus.

L'Académie décide que sa séance publique annuelle aura lieu le 26 novembre. Les diverses commissions pour les prix qui devront être décernés, sont invitées à présenter leurs rapports dans les deux réunions qui auront lieu avant ce terme.

Séance du 12 novembre.

Géographie.

M. Mathieu fait un rapport verbal favorable sur les cartes et tableaux de géographie pour l'enseignement élémentaire, adressés par MM. Meissas et Michelot dans la séance du 17 septembre. Parmi les quatre cartes noires muettes, qui sont de très-grande dimension, deux représentent l'Europe entière et l'Europe centrale, deux autres l'hémisphère oriental et l'hémisphère occidental, d'après la projection stéréographique. Au lieu de cette projection, dit le rapporteur, il serait préférable que les auteurs eussent fait comme pour leur mappemonde, dans laquelle les degrés sont égaux sur l'équateur et sur le méridien rectiligne qui passe par le centre de la carte.

Physique mathématique.

M. Duhamel adresse à l'Académie des équations générales relatives à un genre de questions qui n'ont pas encore été l'objet des travaux des géomètres. Jusqu'à ce jour on avait considéré isolément les théories de la chaleur et de l'élasticité : lorsqu'on cherchait à déterminer les divers états thermométriques par lesquels un corps solide passe successivement, on ne s'occupait ni des forces moléculaires qui se développent à chaque instant, ni du changement de figure qui en est la conséquence; d'une autre part, dans la recherche des modifications que subissent les forces moléculaires et des déplacemens qui en résultent lorsque tous les points

Digitized by Google

d'un corps élastique sont sollicités par des forces données, on supposait que la température était la même en chaque point et à chaque instant. Or cette hypothèse restreint considérablement la question, et l'on reconnaît sans peine qu'il y a une multitude de cas importans où elle ne serait pas permise. En conséquence M. Duhamel s'est proposé de résoudre la question suivante :

« Un corps élastique homogène de figure quelconque étant donné lorsque les températures de tous les points sont les mêmes, trouver les équations générales de l'équilibre ou du mouvement de chacune des molécules de ce corps quand on y appliquera des forces quelconques et que les températures auront varié de quantités arbitraires. »

Les déplacemens des molécules ne sont point assujétis à la condition d'être très-petits; mais leurs distances mutuelles doivent varier dans un rapport très-peu différent de l'unité, et toutes les directions doivent très-peu changer.

Des équations auxquelles M. Duhamel est parvenu, les trois premières ont lieu pour tous les points du corps, et les trois dernières ne s'appliquent qu'à ceux de la surface.

M. Duhamel a appliqué ces formules à quelques questions particulières, et principalement au cas d'une sphère creuse qui supporte sur ses deux surfaces des pressions quelconques, mais dont la température varie avec la distance au centre. M. Poisson a donné les formules qui résolvent cette question dans le cas d'une température uniforme.

— Les phénomènes que présente la résistance des fluides avaient été proposés depuis quelques années par l'Académie, comme objet d'une question dont la solution devait mériter à son auteur une médaille d'or de la valeur de trois mille francs. Aucun mémoire n'ayant été envoyé à ce concours ouvert pour la troisième fois, l'Académie retire sa question.

Météorologie.

Pensant que les connaissances exactes qu'on a déjà acquises sur le rayonnement de la chaleur, sur la température de l'atmosphère à différentes élévations, sur le froid qu'engendre l'évaporation, sur l'électricité, etc., peuvent conduire à une solution complète de l'important problème que présente le phénomène de la grêle, l'Académie avait, en 1831, mis cette question au concours pour la présente année. La commission n'ayant pas jugé qu'aucun des mémoires envoyés méritât le prix, et sachant d'ailleurs que des physiciens distingués ont fait de ce phénomène l'objet de recherches qu'ils n'ont pas encore terminées, propose de remettre la question au concours pour l'année prochaine. La proposition est adoptée.

Chimie.

M. Viau d'Harfleur annonce qu'il est parvenu à dessaler l'eau de mer, à l'aide de l'acide sulfurique en excès, et de l'oxide de barium.

Digitized by Google

— Ayant eu occasion, en 1824 et 1825, d'analyser deux urines bleues, M. Julia de Fontenelle constata que leur coloration était due à l'hydro-ferro-cyanate de fer. Quelque tems après, M. Braconnot, ayant eu a examiner une urine bleue, rapporta cette coloration à une substance particulière qu'il nomma *cyanourine*. L'année suivante, M. B. Mojon reconstata dans l'urine bleue l'existence du prussiate de fer. Enfin M. Cantu vient de découvrir dans ce produit de sécrétion la présence simultanée de l'hydro-ferro-cyanate de fer et d'une matière sucrée analogue à celle du diabète. Le résultat des recherches de M. Cantu se trouve dans un mémoire adressé à l'Académie par M. Julia de Fontenelle. Ainsi il est évident que la couleur bleue que prend l'urine humaine dans quelques circonstances morbides peut bien être due parfois à la cyanourine, mais qu'elle l'est plus souvent à l'hydro-ferro-cyanate de fer. Au reste cette substance avait déjà été trouvée par Fourcroy dans le sang d'une femme atteinte d'une affection nerveuse accompagnée de fréquentes et fortes convulsions.

Médecine.

Rapport sur le prix de médecine. Question proposée.

L'Académie avait mis au concours pour l'année 1832, la détermination des rapports qui existent entre les symptômes des fièvres continues et les altérations soit chimiques, soit physiques, que les organes et les fluides éprouvent dans le cours de ces fièvres. Ni l'un ni l'autre des deux mémoires qui ont été envoyés au concours n'ayant donné une solution satisfaisante de la question, la commission, convaincue néanmoins de l'importance du problème, soit dans sa partie médicale, soit dans sa partie physique et chimique, la reproduit pour l'année 1833; mais considérant qu'il est rare de trouver réunies dans une même personne des connaissances assez approfondies en médecine et en chimie pour la résoudre complétement dans ses deux parties, elle la partage en deux autres, et propose d'affecter à la solution de chacune la somme de 10,000 francs. En conséquence elle pose les questions dans les termes suivans :

Question de médecine: *Déterminer quelles sont les altérations des organes dans les maladies désignées sous le nom de fièvres continues, et quels sont les rapports qui existent entre les symptômes de ces maladies et les altérations observées. Insister sur les vues thérapeutiques qui se déduisent de ces rapports.*

Question physique et chimique : *Déterminer quelles sont les altérations physiques et chimiques des solides et des liquides dans ces mêmes maladies.*

On a cru avoir trouvé la cause de toutes les fièvres dans les affections locales appréciables sur les organes après la mort; mais il s'en faut beaucoup que les recherches nombreuses publiées sur cet objet aient porté la conviction dans tous les esprits. Tandis que les uns voyaient dans ces altérations organiques la cause de la maladie, les autres n'y

Digitized by Google

ont reconnu que l'un de ses effets. Pour les uns, ces désordres organiques ne se manifestaient que sur un système d'organes; pour les autres, plusieurs systèmes étaient affectés, ou simultanément, ou d'une manière successive. D'autres enfin, tout en convenant de la réalité de ces altérations locales diverses, ont pensé qu'elles étaient précédées ou accompagnées par un changement quelconque dans l'ensemble des fluides et des organes animaux, et ils ont cru retrouver dans l'ensemble des symptômes fébriles quelque chose d'analogue à l'action des gaz et des matières délétères.

Depuis vingt ans que ces idées sont présentées et débattues dans la science, on ne peut méconnaître les progrès qu'elles ont fait faire à cette partie de la médecine; c'est afin de constater ces progrès et de déterminer, avec le degré de précision que comporte la médecine, les acquisitions positives qu'elle a faites, pour les distinguer de celles qui ne sont que probables ou tout-à-fait incertaines, que l'Académie met de nouveau le sujet au concours.

Choléra-morbus.

M. Moreau de Jonnès communique de la part de M. Savardan une lettre où sont rapportés douze cas de choléra guéris par des lavemens composés d'environ deux verres d'eau amidonnée, d'un grain d'extrait gommeux d'opium et d'une cuillerée à bouche de charbon de bois pulvérisé.

—L'Académie reçoit, au sujet de la même maladie, une lettre de M. Masuyer, qui lui adresse les résultats de la visite qu'il a faite pendant le mois de septembre dans quelques localités de l'est de la France ravagées par l'épidémie. Il assure 1° qu'il s'est toujours rendu maître des accidens primitifs, tels que les vomissemens, les crampes et les selles, au moyen de sa potion composée d'un grain d'acétate de morphine et de demi-once d'acétate d'ammoniaque dans quatre onces d'infusion de réglisse; 2° que le froid des extrémités cesse généralement par l'application de sachets d'avoine chauffée à trente ou trente-cinq degrés, et arrosée de bon vinaigre de vin; 3° que le sulfate de quinine, l'acétate de soude et d'ammoniaque mêlés avec une infusion de fleurs de tilleul lui ont procuré des résultats avantageux contre les accidens consécutifs ou typhoïdes et ataxiques. Cette médication est la conséquence des idées de l'auteur sur la cause du choléra-morbus, dont la matière est, suivant lui, un acide qui coagule le sang en saturant les alcalis qui y sont contenus : c'est pour remettre en liberté ces alcalis qu'il emploie les préparations acétiques.

Chirurgie.

A l'appui d'un mémoire adressé à l'Académie en 1830 sous le titre de *Mérotropie*, M. Colombot envoie une note sur deux luxations coxo-fémorales réduites au moyen de son procédé par le docteur Curt. Ce

Digitized by Google

succès ajouté à ceux que M. Colombot avait précédemment obtenus, prouve que la seule inertie des muscles, secondée par une légère pression et par un mouvement artificiel de circonduction, suffit pour replacer les os luxés dans leurs cavités orbiculaires, et notamment la tête du fémur, dont la luxation est toujours plus difficile à réduire que celle de l'articulation scapulo-humérale. Ce procédé est avantageux en ce qu'il n'exige le secours d'aucun aide.

Mouvement de l'Académie.

Le ministre de l'instruction publique adresse une ampliation de l'ordonnance du roi qui confirme l'élection de M. Double comme membre de la section de médecine, en remplacement de M. Portal.

Le président annonce la mort de M. Scarpa, un des huit associés étrangers de l'Académie. La nouvelle de la mort de M. le vice-amiral Rosily-Mesros, académicien libre, est communiquée à l'Académie par M. A. de Suremin. Enfin M. Gérard annonce, d'après les journaux, la mort de M. Leslie, correspondant de la section de physique générale, et la mort du général Marescot, correspondant national dans la section de mécanique.

Séance du 19 novembre.

Astronomie.

La commission chargée de désigner les travaux d'astronomie qui ont droit au prix fondé par Lalande, propose d'accorder : 1° une médaille de 300 francs à M. Gambard, de Marseille, pour la découverte d'une nouvelle comète; 2° une médaille de la même valeur à M. Valz, de Nîmes, pour les recherches dont l'astronomie lui est redevable sur les diminutions de volume que les nébulosités cométaires éprouvent à mesure qu'elles se rapprochent du soleil. Ces deux propositions ont été adoptées.

Mécanique appliquée.

Rapport fait par M. Navier, au nom de la commission chargée de décerner le prix de mécanique fondé par M. de Montyon.

D'après les termes de la fondation, l'objet du prix est l'invention ou le perfectionnement des instrumens utiles au progrès de l'agriculture, des arts mécaniques et des sciences.

Les objets qui ont été présentés au concours sont :

1° Une nouvelle pompe à faire le vide, fonctionnant, par un procédé purement hydrostatique, sans le secours d'aucune pièce mobile. Cette pompe est de l'invention de M. Thilorier;

2° Une machine à emboutir, dont l'auteur ne s'est pas fait connaître;

Digitized by Google

3° Un mémoire sur un échappement; le nom de l'auteur est inscrit dans un billet cacheté;

4° Un nouvel appareil pour mesurer l'inclinaison magnétique, par M. Babinet;

5° La description d'une nouvelle machine à vapeur, par M. Galy-Cazalas;

6° La description d'un instrument appelé *tachomètre*, destiné à mesurer la vitesse des navires, par M. Voizot;

7° L'appareil électro-magnétique de M. Pixii fils.

Le premier et le dernier de ces instrumens ont seuls paru dignes de récompense à la commission, parce que ce sont les seuls dont l'expérience ait encore confirmé l'utilité.

La nouvelle pompe à faire le vide, de M. Thilorier, est fondée sur un principe différent de celui des machines pneumatiques ordinaires. On sait que la manœuvre de celles-ci consiste à faire marcher deux pistons, par le jeu desquels l'air est raréfié progressivement dans une capacité hermétiquement fermée. Elles ont reçu avec le tems divers perfectionnemens, dont l'objet principal était d'atteindre le plus haut degré possible de raréfaction. On a employé différens moyens pour faciliter la levée spontanée des soupapes lors du retour du piston, ou pour opérer cette levée par le jeu de la machine, en sorte qu'elle ait lieu lors même qu'il ne reste plus à l'air intérieur qu'une force élastique extrêmement faible. Un autre genre de perfectionnement, imaginé dans ces derniers tems par M. Babinet, a consisté à doubler l'étendue de la capacité dans laquelle l'air se dilatait, et à augmenter, en conséquence, sur la fin de l'opération, l'effet produit par chaque coup de piston. Les machines pneumatiques ne laissent donc presque rien à désirer aujourd'hui quant à l'exactitude du vide qu'on peut produire. Les seuls inconvéniens qu'elles présentent consistent dans la dépense de force nécessaire pour surmonter le frottement des pistons, et dans les soins continuels qu'il faut prendre pour maintenir l'appareil en bon état, les pistons devant être baignés dans l'huile, et le jeu des soupapes devant toujours s'opérer avec une extrême facilité.

M. Thilorier évite ces inconvéniens en raréfiant l'air par le moyen du vide qui se forme à l'extrémité supérieure d'un tube barométrique. On conçoit en effet que si l'espace vide qui existe au-dessus du mercure est mis en communication avec une capacité fermée, l'air se dilatera dans cette capacité: la communication étant interrompue, la dilatation produite subsistera. Il suffira d'ailleurs d'incliner le tube barométrique pour que l'air qui s'était introduit à son extrémité supérieure s'échappe au travers du mercure, et de relever ce tube pour que le vide s'y rétablisse spontanément. On pourra donc recommencer l'opération et produire une nouvelle dilatation dans la capacité. Le vide qu'on peut obtenir par ce moyen paraît n'avoir d'autres limites que celles qui tiennent aux effets de frottement ou d'adhérence, qui ne permettraient pas à de très-petites bulles d'air de traverser une colonne de mercure.

Digitized by Google

L'idée d'employer, pour produire la dilatation de l'air, la formation spontanée du vide à l'extrémité supérieure d'un tuyau vertical dont la longueur surpasse celle de la colonne barométrique, n'est pas nouvelle. Ce procédé a été proposé en 1787 par M. Cazalet, professeur de physique à Bordeaux (*Journal de physique*, t. 34), et plus tard en Angleterre, par M. Edelcrantz (*Journal de Nicholson*, t. XVI, 1808). Mais ces auteurs employaient plusieurs robinets qu'il fallait tourner successivement à la main, et étaient obligés de recevoir le liquide qui s'écoulait par l'extrémité inférieure de l'appareil, puis de le reverser par l'extrémité supérieure. Cette espèce de manœuvre présentait donc une grande subjection et les inconvéniens qui tiennent à la difficulté de maintenir continuellement en bon état des robinets qui doivent fermer exactement passage à l'air. Au moyen des dispositions imaginées par M. Thilorier, et qui lui appartiennent, ces inconvéniens n'existent plus. On n'est pas obligé de retirer et de remettre alternativement le mercure, qui reste constamment retenu dans l'appareil. Le jeu d'une manivelle imprime aux tubes remplis de mercure des mouvemens réguliers, qui les placent alternativement dans les positions convenables pour que le vide tende à se produire à une extrémité, et pour que l'air qui remplissait cette extrémité s'échappe par l'extrémité opposée dans l'atmosphère. En outre, des tuyaux secondaires sont disposés de manière à établir et à interrompre quand il est nécessaire, par l'effet seul des déplacemens de mercure, la communication de la chambre du vide avec la capacité où l'air se raréfie, tout en prévenant la sortie du mercure lors du renversement du tube. Ni robinets, ni soupapes, ni aucune autre pièce mobile ne viennent compliquer le jeu de la machine.

L'auteur, guidé par le même principe, a imaginé plusieurs combinaisons différentes, dont une seule est complétement achevée et exécutée en grand. L'expérience apprendra par la suite celle qu'il convient le mieux de choisir à raison de la simplicité et de la facilité de l'exécution. Ainsi la commission ne regarde pas l'invention dont il s'agit comme étant amenée à son point de perfection et au degré d'avancement nécessaire pour donner la mesure exacte des avantages qu'on peut en attendre.

A l'égard de l'appareil électro-magnétique présenté par M. Pixii, on sait que la première observation de l'étincelle électrique obtenue par le moyen de l'aimant, observation qui a complété l'analogie observée entre les effets d'un aimant et ceux d'une pile galvanique, est due à M. Faraday. Mais cette expérience ne pouvait être aisément répétée, parce qu'il s'agissait à chaque fois de surmonter par un effort assez violent l'attraction d'un aimant et d'une pièce de fer avec laquelle on le mettait en contact. On a vu, dans le bulletin des séances de l'Académie pour le mois passé, comment M. Pixii a vaincu cette difficulté et quels effets il a obtenus de l'appareil qu'il a imaginé.

Sur la proposition de la commission, M. Thilorier et M. Pixii rece-

Digitized by Google

vront chacun de l'Académie, à titre d'encouragement, une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Chimie.

M. Dumas fait un rapport sur le mémoire que M. Lassaigne avait adressé à l'Académie dans la séance du 17 septembre, et qui a pour objet les iodures de platine. Nous n'extrairons de ce rapport que ce qui n'est pas dans la notice que nous avons déjà donnée sur les découvertes de M. Lassaigne.

Le proto-iodure a pour caractère, outre ceux que nous avons déjà indiqués, de se décomposer à 350° C., de n'être pas altéré par les acides, et de se convertir, par l'action de l'acide hydriodique, en platine et en bi-iodure, qui se dissout dans l'acide employé. Le bi-iodure de platine au contraire se décompose déjà à 131°C. ; l'alcool le dissout. M. Lassaigne s'est servi de la couleur rouge brun que les iodures doubles communiquent au liquide qui les dissout pour découvrir le platine en dissoluiton : une solution d'iodure de potassium manifeste une coloration très-notable dans une liqueur qui contient 1/40000 de platine et cette coloration est encore sensible quand la liqueur ne contient que 1/80000 du métal.

M. Lassaigne a étudié particulièrement l'iodure double de platine et de potassium. Il l'a obtenu cristallisé en lames carrées ou en octaèdres tronqués, états dans lesquels ce corps contient un atome de chaque iodure sans eau. Les iodures doubles de platine et de sodium, de barium, de zinc ont une forme cristalline différente. Ils sont vraisemblablement combinés avec de l'eau ; mais M. Lassaigne ne les a pas analysés. Ce serait cependant une étude utile et même nécessaire à l'histoire approfondie de ce sujet; elle permetterait de généraliser les caractères de ces combinaisons. Il est probable que, par une évaporation à une très-basse température, l'iodure de potassium prendrait de l'eau, et que les autres évaporés à chaud n'en prendraient pas, ce qui les rendrait comparables sous les deux formes. Avec l'hydriodate d'ammoniaque on obtient un composé analogue aux précédens.

Le bi-iodure de platine se dissout dans l'acide hydriodique, qu'il colore en rouge foncé. Évaporée, la liqueur cristallise en prismes allongés. Ce composé est anhydre, et renferme un atome de bi-iodure de platine pour quatre volumes d'acide hydriodique. Comme il est acide, il pourrait être nommé acide *hydro-platino-iodique*, si l'on adoptait les bases de nomenclature de quelques chimistes. Les alcalis, en le saturant, le convertissent en iodures doubles, semblables aux précédens. Ce fait confirme d'un seul coup toutes les analyses que nous venons d'énoncer. On remarquera que cet hydriodate d'iodure de platine possède tous les caractères que présente l'acide hydro-ferro-cyanique.

M. Polydore Boullay a fait connaître une combinaison qui se forme entre l'acide hydriodique et l'iodure de mercure. Cette combinaison remarquable généralisait le point de vue qui ressort des expériences de MM. Gay-Lussac et Thénard sur la formation des composés d'hydro-

Digitized by Google

gène sulfuré et de sulfure de potassium et de sodium. L'existence de ces hydriodates d'iodures compléterait la théorie de ces doubles sulfures, chlorures, iodures, fluorures, etc., qui ont aujourd'hui acquis tant de développement et d'importance. Les composés formés par un hydracide avec les combinaisons métalliques dont leur principe acidifiant fait partie, avaient jeté un nouveau jour sur la théorie de l'hydro-cyanate de cyanure de fer, plus connu sous le nom d'acide hydro-ferro-cyanique; combinaison qui était restée isolée pendant long-tems. L'existence d'un hydriodate d'iodure de platine, en fournissant un nouvel exemple de ce genre de combinaisons, montre qu'elles ont un caractère de généralité qui doit les faire retrouver dans toutes les circonstances où l'on réalisera les conditions nécessaires à leur production.

Toutes ces réflexions s'appliquent aux combinaisons de l'iodure de platine avec les iodures alcalins; mais les exemples de ces composés étaient déjà suffisamment multipliés pour qu'on pût en prévoir l'existence.

Conformément à la proposition de la commission, l'Académie arrête que le travail de M. Lassaigne sera inséré dans le recueil des mémoires étrangers.

Médecine et chirurgie.

La commission chargée de déterminer quels sont les travaux de médecine et de chirurgie qui ont des droits cette année aux prix fondés par M. de Montyon, avait fait son rapport dans le comité de la dernière séance; nous en donnons ici les résultats, tels qu'ils sont portés au procès-verbal. La commission propose qu'il soit accordé à MM. :

Rousseau, pour ses expériences sur l'efficacité de la feuille de houx dans le traitement des fièvres intermittentes, 1,500 fr.;

Lecanu, pour ses recherches chimiques sur le sang, 1,500 fr.;

Parent-Duchâtelet, pour les expériences qu'il a tentées afin de savoir jusqu'à quel point le rouissage du chanvre est nuisible à la santé, 1,000 fr.;

Manec, pour son Traité théorique et pratique de la ligature des artères, 4,000 fr.;

Bennati, pour ses recherches physiologiques sur les modifications que subit la voix par l'action des organes situés au-dessus du larynx, 2,000 fr.;

Deleau, pour un moyen de son invention applicable au diagnostic et au traitement des maladies de l'oreille, 4,000 fr.;

Mérat, pour avoir concouru à faire connaître et à propager en France l'emploi de l'écorce de grenadier contre le tænia, 1,500 fr.;

Villermé, pour ses recherches sur la durée comparative de la vie, sur le développement de la taille de l'homme, et sur la fréquence des

Digitized by Google

maladies dans les deux conditions opposées d'aisance et de pauvreté, 1,500 fr.

L'Académie a adopté ces diverses propositions après avoir délibéré séparément sur chacune d'elles.

Un membre fait observer que la commission précédente avait annoncé qu'on prononcerait cette année sur l'utilité de la salicine. La commission reconnaît que cette réclamation est fondée, et elle annonce que dans la prochaine séance elle fera connaître son opinion à ce sujet.

Hygiène.

M. Dumas fait un rapport verbal favorable sur un ouvrage de M. Rigaud de l'Isle, concernant le mauvais air. Suivant l'auteur, la plupart des maladies épidémiques sont occasionées par les altérations de l'atmosphère, et les pratiques auxquelles on a recours pour se préserver de ces maladies sont au contraire propres à les propager. Pour démontrer que les matières qui les engendrent sont répandues dans l'air, il a condensé la rosée dans les marais, et l'a analysée. Il a trouvé qu'elle contient plusieurs sortes de matières organiques azotées, qui se déposent au bout de quelque tems. Il a essayé de les injecter dans les animaux. Ses expériences ne sont pas encore concluantes, mais elles sont dignes d'intérêt.

—Entre les prix fondés par M. de Montyon, il en est un qui doit être accordé à celui qui aura rendu un art ou un métier moins insalubre. Deux inventions ont été soumises cette année à la commission, composée de MM. Thénard, Chevreul et d'Arcet, rapporteur : l'une est l'emploi de la limonade sulfurique proposée comme moyen préservatif et curatif de la colique de plomb, par M. Gendrin; l'autre est la substitution d'un instrument à l'action des poumons de l'homme dans le soufflage du verre.

Le Mémoire de M. Gendrin a fixé l'attention de la commission, et elle a jugé qu'il pourrait devenir l'objet d'un prix au concours prochain, s'il était reproduit avec un nombre suffisant d'observations, pour ne plus laisser aucun doute sur l'efficacité de ce mode de traitement.

La seconde invention a été mise en pratique non-seulement dans la cristallerie de Baccarat, où elle a pris naissance et où l'un des commissaires l'a vue appliquée, mais encore en Angleterre, où elle a été introduite d'après les indications que ce même académicien a données au directeur d'une usine qu'il visitait.

Un ouvrier, nommé Ismaël Robinet, qui, par la faiblesse de sa poitrine, était menacé de perdre l'état de souffleur qu'il exerçait, a eu l'idée de cet appareil, qu'il a nommé *pompe à air*. Il l'a construit, et a trouvé le moyen de s'en servir avec assez d'habileté pour pouvoir continuer son travail. Le directeur de l'établissement, frappé des avantages que présentait ce procédé, en a rendu l'usage général dans ses ateliers, et c'est lui qui a cherché à faire connaître le mérite de

Digitized by Google

l'inventeur, au lieu de se l'approprier comme cela n'est que trop fréquent.

Grâce à l'invention de M. Robinet, la santé des verriers sera désormais beaucoup moins compromise qu'elle ne l'était auparavant. Tel est son principal avantage; mais ce n'est pas le seul, et l'art gagne également sous le rapport de la puissance et de la perfection des procédés, notamment pour ce qui se fait par le moulage. On conçoit en effet que le souffle sorti de la poitrine de l'homme n'a qu'une force limitée et souvent insuffisante pour faire pénétrer dans toutes les anfractuosités du moule le verre dont la liquidité n'est jamais qu'incomplète. Au contraire, quand on se sert du nouvel appareil, la pression, qui n'est plus due seulement à l'action des muscles expirateurs, peut être infiniment plus forte. Aussi l'expérience a déjà prouvé qu'avec l'appareil de Robinet, les pièces sortent du moule avec une netteté bien supérieure à celle des verres soufflés à la bouche, et qui ne le cède presque en rien à celle des pièces taillées à la roue, quoique pour le prix la différence soit extrême. Enfin, aujourd'hui on peut mouler des pièces de grande dimension, ce qui autrefois était impossible.

La commission propose en conséquence d'accorder à Ismaël Robinet un prix de 4,000 fr. L'Académie, mue par une libéralité bien entendue, a porté la somme à 8,000 fr., après une discussion qui a eu lieu dans le comité secret.

Séance publique annuelle du 26 décembre.

Prix décernés.

Quoique le temps fût très-mauvais, la séance annuelle de l'Académie avait attiré un public nombreux. Dans la foule se dessinait élégamment le costume oriental de douze jeunes Égyptiens amenés à Paris, pour y faire leurs études médicales, par un médecin français, M. Clot, maintenant au service du pacha d'Égypte. On a commencé par proclamer les noms des personnes couronnées par l'Académie. Dans ce nombre se trouve M. Leroux de Vitry-le-Français, que la commission des prix de médecine fondés par M. de Montyon n'avait pas nommé dans son rapport. M. Leroux a reçu 2,000 fr. pour la découverte qu'il a faite de la salicine et de ses propriétés fébrifuges. L'établissement qu'il vient de former pour fabriquer en grand la salicine permet d'espérer que l'emploi de ce médicament deviendra bientôt plus général. L'Académie a vu aussi avec intérêt les nouveaux procédés de lithotritie qui lui ont été présentés par MM. Jacobson, Heurteloup, Tanchou et Amussat; si elle n'accorde, cette année, aucune récompense à ce genre de travaux, c'est qu'elle désire qu'une plus longue expérience ait suffisamment constaté la supériorité de ces nouveaux moyens sur ceux qui étaient déjà connus. Elle se prononcera aussi l'année prochaine sur l'emploi du chlore, proposé par M. Gannal pour le traitement de la phthisie pulmonaire.

Digitized by Google

ÉLOGE HISTORIQUE DU DOCTEUR THOMAS YOUNG, ASSOCIÉ ÉTRANGER, PAR M. ARAGO.

Ce n'est pas une tâche facile que de retracer les travaux d'un savant profond de manière à les rendre compréhensibles et intéressans pour un auditoire qui y est complétement étranger, et qui ne vient pas à une assemblée publique pour y faire des efforts d'intelligence. Cette difficulté, M. Arago l'a cependant vaincue à la satisfaction de tous les assistans, dont il a su maîtriser la mobile attention par une exposition lucide, des anecdotes piquantes, des rapprochemens heureux et de nobles sentimens. Analyser ce discours, c'est donc le dépouiller de presque tous ses charmes : aussi prions-nous nos lecteurs de ne pas le juger sur le squelette que nous allons en donner d'après quelques notes recueillies en séance.

Né à Middleton de parens qui appartenaient à la secte des quakers, Thomas Young donna bien jeune encore des preuves de l'étendue des facultés qu'il avait reçues de la nature : sa mémoire surtout était extraordinaire, puisque à quatre ans il avait déjà appris dix auteurs anglais et latins qu'il récitait sans les comprendre. Mis à l'âge de douze ans entre les mains d'un professeur médiocre, il chercha à se développer lui-même. Un arpenteur l'ayant pris en affection le fit assister à plusieurs opérations qui le frappèrent et lui inspirèrent le goût de la géométrie. Pendant ce temps, mettant à profit son excellente mémoire, il apprenait plusieurs langues, notamment les langues classiques, le persan, l'arabe, l'hébreu. Le désir de s'éclairer sur certains points, sur certaines questions qu'il rencontrait dans ses études lui faisait souvent entreprendre toute une nouvelle série de travaux. C'est ainsi que l'étude de la botanique le conduisit à celle du calcul différentiel et intégral : il avait entrepris de construire un microscope pour observer les organes déliés des plantes; mais, comme pour pouvoir donner à l'instrument la précision convenable, il fallait recourir à certaines formules algébriques, il trouva tout simple de s'initier à la science qui devait les lui expliquer. Vers cette époque sa santé s'altéra, mais elle se rétablit lorsqu'il eut atteint quatorze ans. En 1787, suivant un usage assez généralement adopté en Angleterre, il devint le condisciple d'un jeune Anglais. Ce fut alors qu'il rédigea une analyse des systèmes de philosophie, travail qui contribua à modifier ses idées religieuses. Lié de bonne heure avec le duc de Richmond et d'autres personnages de marque, il résista aux instances de ces protecteurs, qui lui ouvraient la route des honneurs et des dignités, et préféra la carrière indépendante de l'homme de lettres. Il commença ses études médicales à Londres, et les continua à Edimbourg, puis à Gœttingue.

C'est presque un jouet d'enfant qui renferme le germe du grand travail entrepris par le docteur Young sur la lumière : ce sont les bulles de savon dont s'amusent les écoliers qui lui ont suggéré une des plus

Digitized by Google

belles découvertes des temps modernes, celle des *interférences*, c'est-à-dire du principe en vertu duquel deux rayons de lumière homogène, émanés d'une même source, et se rencontrant sous une petite obliquité, ajoutent leur éclat, ou se détruisent et produisent l'obscurité, suivant la différence des chemins qu'ils ont parcourus. Newton avait déjà consacré un livre de son Optique aux couleurs des lames minces : pour chaque espèce de couleur simple, il avait trouvé une série d'épaisseurs croissantes où il y avait alternativement augmentation et destruction de la lumière; mais il n'avait imaginé pour l'explication du phénomène qu'une hypothèse, celle des accès de facile transmission et de facile réflexion. Les découvertes de Thomas Young sur la diffraction, les anneaux colorés, les halos, sont venues saper la théorie de Newton, en même tems qu'elles ont servi à construire un instrument propre à mesurer les épaisseurs des fibres déliées ou les diamètres des globules très-petits, et appelé *ériomètre* par son auteur.

Un ordre de travaux tout différent devait être pour Thomas Young une nouvelle source de gloire; il s'agit de l'explication des hiéroglyphes. Pour se communiquer et pour conserver leurs pensées, les hommes ont imaginé deux systèmes généraux d'écriture, l'écriture idéographique ou hiéroglyphique, et l'écriture phonétique ou alphabétique. Les Chinois emploient des hiéroglyphes ou des figures d'idées qui n'ont point de rapport avec l'expression orale : le nombre en est très-borné, et c'est par leurs combinaisons qu'elles peuvent rendre toutes les idées; aussi se trompe-t-on lorsqu'on dit que le chinois exige pour être su toute la vie d'un homme, et qu'il ne se prête pas aux abstractions. Mais l'inconvénient de l'écriture idéographique, c'est de ne pouvoir représenter des mots nouveaux : ainsi un Chinois n'aurait pu annoncer à ses compatriotes la victoire de Wellington à Waterloo. Aussi, outre les hiéroglyphes qui figurent les idées, il y en a qui ne sont que des signes d'articulations. C'est en faisant cette distinction qu'on a trouvé la clef des hiéroglyphes égyptiens. En 1799, les Français découvrirent la fameuse pierre de Rosette, qui est maintenant au musée de Londres. Lorsqu'on vit sur cette pierre trois séries de caractères, dont une était grecque et une autre hiéroglyphique, on soupçonna bien vite une même inscription présentée sous trois formes différentes, et l'on s'occupa dès lors avec ardeur de la déchiffrer. En 1803, M. Sylvestre de Sacy prouva que le texte intermédiaire renfermait des noms propres grecs écrits en caractères égyptiens, et découvrit ainsi la valeur phonétique de ceux-ci. Il restait la partie hiéroglyphique à expliquer. Thomas Young en l'examinant avec attention vit que, parmi la foule des signes, ceux qui étaient encadrés dans une sorte d'ellipse, appelée *cartouche*, correspondaient aux noms propres grecs; il découvrit aussi que, dans ces cartouches, les signes représentaient les sons; enfin il assigna une valeur particulière à chaque signe. Remarquons ici que, long-tems avant lui, on avait déjà signalé les cartouches comme contenant des noms propres, et les caractères qui composaient ceux-ci comme ayant une valeur phonétique. Le véri-

Digitized by Google

table mérite du docteur Young est donc de les avoir décomposés en lettres; mais égaré par une fausse direction, il leur attribua une valeur tantôt alphabétique, tantôt syllabique, et il ne put arriver à en former un système uniforme, ayant une clef qui, une fois connue, pût servir à expliquer toute autre inscription hiéroglyphique; c'était une gloire réservée à un Français, à M. Champollion, qui en ce sens doit être regardé comme celui qui a réellement dévoilé le sens de ces antiques caractères.

Par l'universalité de ses connaissances, aussi bien que par les découvertes dont il a enrichi la science, Thomas Young doit être mis au rang des savans les plus distingués dont l'Angleterre s'honore. Lorsqu'on lit les titres des différens mémoires qu'il a composés, on croirait feuilleter les registres d'une bibliothèque. Il y en a sur la musique, les araignées, l'atmosphère de la lune, les courbes, la littérature grecque, les maladies de poitrine, le calcul des éclipses, etc. A cette capacité intellectuelle, il joignait d'autres qualités qui s'y allient difficilement. Il était répandu dans le monde, et il s'y distinguait par l'élégance de ses manières. Il ne redoutait pas les exercices qui exigent de l'adresse, car il excellait à monter un cheval, et un jour il lutta avec un funambule pour l'équilibre des mouvemens. Dans le monde il portait cet esprit d'observation et de recherches qui le distinguait, et qui, appliqué à des objets de peu d'importance, avait un air de singularité : ainsi une fois il s'occupa de mesurer les pas qu'exécutaient deux danseurs de menuet, afin de perfectionner cette danse. Il sacrifia au préjugé qui, en Angleterre, pèse sur les médecins occupés de science, et publia ses ouvrages sous des noms étrangers. En tant que médecin il était peu goûté du public; on le regardait en effet comme trop savant, et l'on ne se confiait pas volontiers à un homme qui ne croyait guère à l'infaillibilité de son art, et qui en conséquence manquait d'assurance au lit du malade. Le peu de foi qu'il avait dans la médecine influa sur ses écrits, qui ne sont, pour ainsi dire, que des catalogues de faits, et le détermina en 1818 à abandonner la médecine pratique pour l'art nautique et l'astronomie. Mais dans cette nouvelle carrière, il fut en butte à différentes attaques, et même à des outrages en plein parlement, pour n'avoir pas voulu, comme membre du bureau des longitudes, rédiger les éphémérides de l'Almanach nautique. Le bureau fut même supprimé. Il est vrai que les plaintes des navigateurs le firent bientôt rétablir; mais les chagrins que toutes ces tracasseries causèrent à Young altérèrent sa santé. Malgré ses souffrances, il s'occupa sans relâche de rédiger un dictionnaire égyptien jusqu'à sa mort, qui arriva dans l'année 1829, lorsqu'il n'avait que cinquante-six ans. Son trépas eut peu de retentissement. La nation anglaise resta indifférente à la perte d'un des plus grands savans qui soient sortis de son sein, sans doute parce qu'il avait un style obscur, qu'il s'était élevé à une hauteur où peu de personnes pouvaient le suivre, et qu'il ne trouvait parmi ceux qui le comprenaient que des jaloux, notamment les rédacteurs de la Revue d'Édimbourg, et le chancelier actuel d'Angleterre.

Digitized by Google

ÉLOGE HISTORIQUE DE M. LE CHEVALIER DE LAMARCK, PAR FEU M. CUVIER.

Jean-Baptiste-Pierre-Antoine de Monet, autrement appelé le chevalier de Lamarck, naquit à Bazantin, village de Picardie, le 1^er^ août 1744. Il était le onzième enfant de Pierre de Monet, seigneur de ce lieu, d'une ancienne maison du Béarn; mais dont le patrimoine, peu considérable par lui-même, se trouva tout-à-fait disproportionné pour une si nombreuse famille. L'église offrait alors des ressources et quelquefois une grande fortune aux cadets de familles nobles. M. de Monet y destina de bonne heure son jeune fils, et, pour l'y préparer, lui fit commencer ses études au collége des jésuites d'Amiens. Mais l'inclination de l'enfant ne répondit point aux désirs paternels. Entraîné par les exemples qu'il avait sous les yeux, et par l'ardeur militaire qui devait enflammer la jeunesse à l'époque d'une lutte violente où la France était engagée, le jeune abbé ne gardait qu'avec répugnance son petit collet; et il se hâta de le quitter en 1760, après la mort de son père, pour se rendre à l'armée d'Allemagne. Le lendemain même de son arrivée se livra la bataille de Fissingshausen, où il montra tant de fermeté, qu'il fut sur-le-champ fait officier. Peu de tems après, il fut nommé à une lieutenance, puis envoyé en garnison à Monaco. Là un incident imprévu l'enleva au service, et lui donna une destination toute nouvelle. Un camarade en jouant le souleva, et lui occasiona dans les glandes du cou un dérangement grave, qui, vainement combattu sur les lieux, l'obligea de venir à Paris se confier à des mains plus habiles. Ce traitement, et l'exiguité de ses ressources, le confinèrent pendant une année dans une solitude où il eut tout le loisir de se livrer à la méditation.

La profession des armes ne lui avait pas fait perdre de vue les notions de physique qu'il avait reçues au collége. Pendant son séjour à Monaco, la végétation singulière de cette contrée rocailleuse avait fixé son attention; et le Traité des plantes usuelles de Chomel, tombé par hasard dans ses mains, lui avait donné quelque teinture de botanique. Logé à Paris, comme il l'a dit lui-même, beaucoup plus haut qu'il n'aurait voulu, les nuages, qui faisaient presque tout son spectacle, lui inspirèrent, par leurs divers aspects, ses premières idées de météorologie. C'était plus de sujets qu'il n'en fallait pour échauffer une tête qui a toujours été active et originale. Il comprit donc, comme Voltaire l'a dit de Condorcet, que des découvertes durables pouvaient l'illustrer autrement qu'une compagnie d'infanterie.

Cette nouvelle résolution n'était guère moins courageuse que la première. Réduit à une pension alimentaire de 400 fr., il essaya de se faire médecin; et, en attendant qu'il eût le tems d'études nécessaire, il travaillait tristement, pour vivre, dans les bureaux d'un banquier. Ses méditations, les contemplations auxquelles il se livrait le consolaient cependant; et quand il trouvait l'occasion de communiquer ses idées à

Digitized by Google

quelque ami, de les discuter, de les défendre contre les objections, le monde actuel n'était plus rien pour lui : dans sa chaleur, il oubliait toutes les peines de son existence. Enfin, après avoir mis dix ans à se préparer, M. de Lamarck se fit subitement connaître du monde et des savans par un ouvrage d'un plan neuf et d'une exécution pleine d'intérêt : il s'agit de la *Flore française*, écrite par lui en six mois sur la provocation de ses amis, qui, en quelque sorte, l'avaient défié par intérêt pour lui.

Cet ouvrage est un guide qui, partant des conformations les plus générales, divisant et subdivisant toujours par deux, ne donnant chaque fois à choisir qu'entre deux caractères opposés, conduit son lecteur, pour peu qu'il entende le langage descriptif et qu'il fasse usage de ses yeux, le conduit, dis-je, comme par la main et le fait arriver inévitablement, et même en l'amusant, à la détermination de la plante dont il cherche le nom. Cette sorte de dichotomie ou de bifurcation perpétuelle est implicitement comprise dans toutes les méthodes distributives ; elle en est même le fondement nécessaire : seulement les auteurs récens, pour abréger, avaient cru pouvoir présenter ensemble plusieurs embranchemens, tandis que M. de Lamarck, à l'imitation de quelques botanistes anciens, les développa, les exprima tous.

Son livre, paraissant à une époque où la botanique était devenue une science à la mode, eut un succès rapide. Buffon, qui n'était peut-être pas fâché qu'on vît par cet exemple combien ces méthodes, qu'il estimait si peu, étaient ou faciles ou indifférentes, obtint de faire imprimer la *Flore française* à l'imprimerie royale. Une place de botanique étant venue à vaquer à l'Académie des Sciences, le ministre fit donner par le roi, en 1779, la préférence à M. de Lamarck, qui n'était présenté qu'en seconde ligne. Buffon, qui l'avait pris en affection, lui procura un autre avantage. Désirant faire voyager son fils, il proposa à M. de Lamarck de lui servir de guide; et ne voulant pas qu'il parût comme un simple précepteur, il lui fit donner une commission de botaniste du roi, chargé de visiter les jardins et les cabinets étrangers, et de les mettre en communication avec ceux de Paris : ce fut en cette qualité que M. de Lamarck parcourut, pendant une partie des années 1781 et 1782, la Hollande, l'Allemagne et la Hongrie.

La faveur de Buffon et celle du ministre ne lui avaient cependant valu aucun établissement solide. Ce ne fut que M. d'Angivilliers qui, ayant succédé à Buffon, et étant allié à la famille de M. Lamarck, fit créer pour lui une chétive place de garde des herbiers au cabinet du roi, place que même il fut presque aussitôt sur le point de se voir arracher ; en sorte que, si quelques années plus tard il obtint une existence un peu moins précaire, ce ne fut qu'en changeant encore une fois de vocation.

En 1793, le jardin et le cabinet du roi furent reconstitués sous le titre de *Muséum d'histoire naturelle* : tous les fonctionnaires supérieurs furent faits professeurs, et chargés chacun de la branche d'ensei-

Digitized by Google

gnement le plus en rapport avec leur emploi précédent ou leurs études personnelles ; et M. de Lamarck, plus nouveau venu, obligé de se contenter du lot que les autres n'avaient pas choisi, fut nommé à la chaire relative aux deux dernières classes du règne animal tel que Linnæus l'avait divisé, à ce qu'on appelait alors les insectes et les vers.

Il avait tout près de cinquante ans, et la seule préparation qu'il eût sur cette vaste partie de la zoologie se réduisait à quelque connaissance des coquilles. Mais son ancien courage ne l'abandonna pas; il se mit à étudier sans relâche ces objets nouveaux, et appliquant, du moins à ce qui concerne les coquilles et les coraux, cette sagacité qu'un long exercice lui avait donnée sur les plantes, il fit dans ce nouveau champ des innovations si heureuses, que ses ouvrages sur ces animaux donneront à son nom une réputation encore plus durable que tout ce qu'il a publié sur la botanique.

On lui doit le nom même d'*animaux sans vertèbres*, qui exprime peut-être la seule circonstance d'organisation qui leur soit commune à tous. C'est lui qui l'a employé le premier au lieu de celui d'*animaux à sang blanc* dont on se servait avant lui, et la justesse de cette vue ne tarda point à être confirmée par des observations qui prouvèrent qu'une classe entière de ces êtres a le sang rouge. Une nouvelle classification fondée sur leur anatomie ayant été publiée en 1795, il l'adopta en 1797, et la substitua à celles de Linnæus et de Bruguière, qui avaient fait d'abord la base de ses cours.

Ce qu'il y a de fondamental dans ses recherches, ce sont ses observations sur les coquilles et sur les polypiers. La sagacité avec laquelle il en a circonscrit et caractérisé les genres d'après les circonstances de forme, de proportion, de surface et de structure, choisies avec jugement et appréciables avec facilité ; la persévérance avec laquelle il en a comparé et distingué les espèces et fixé la synonymie ; la clarté et l'exactitude qu'il a mises dans ses descriptions, ont fait de chacun de ses ouvrages le régulateur de cette partie de l'histoire naturelle ; et encore à présent sur les éponges, par exemple, sur les alcyons et sur plusieurs genres de coraux, ce serait vainement qu'on chercherait ailleurs une instruction plus complète que dans son Histoire des animaux sans vertèbres.

Une branche de connaissances à laquelle il a donné surtout une vive impulsion, c'est celle des coquilles enfoncées dans les entrailles de la terre. On sentait bien depuis long-temps que la comparaison de celles qui appartiennent aux diverses couches avec celles qui vivent aujourd'hui dans les différentes mers, pouvait seule donner quelque lumière sur ce phénomène, le plus obscur peut-être des mystères de la nature morte. Mais à peine cette comparaison avait-elle été essayée sur un petit nombre, et toujours elle avait été faite fort superficiellement. Elle devait d'autant plus tenter M. de Lamarck, que le bassin de Paris est peut-être celui de tout l'univers où le plus grand nombre de ces productions est accumulé sur un plus petit espace. Il y procéda avec la

Digitized by Google

profonde connaissance qu'il avait acquise des coquilles vivantes ; et de bonnes figures, des descriptions soignées, firent en quelque sorte reparaître dans le monde ces êtres sortis de la vie depuis tant de siècles.

Dans ses contemplations solitaires, de Lamarck avait embrassé les grandes questions que l'esprit humain aime à agiter, lors même qu'il n'a pas de moyens suffisans pour les résoudre ; il avait médité sur les lois générales de la physique et de la chimie, sur les phénomènes de l'atmosphère et des corps vivans, sur l'origine et les révolutions du globe, sur la psychologie et la haute métaphysique : il avait sur tous ces sujets un ensemble d'idées arrêtées qu'il croyait propres à renouveler toutes les sciences humaines, et qu'il a reproduites sous toutes sortes de formes, notamment dans ses *Recherches sur les causes des principaux faits physiques*, 1792 ; dans ses *Mémoires de physique et d'histoire naturelle*, 1797 ; dans ses *Recherches sur les corps vivans* ; et dans son *Hydrogéologie*, 1802.

Selon lui, aucun composé n'a jamais ses principes dans un état naturel, ils y sont tous plus ou moins dans un état de gêne et de modification ; or, comme il répugne à la raison qu'une substance tendît à s'éloigner de son état naturel, on doit conclure que ce n'est point la nature qui produit des combinaisons ; au contraire, elle tend sans cesse à détruire les combinaisons qui existent et à en séparer les principes, chacun suivant le degré de son énergie ; les dissolutions ne résultent que de cette disposition favorisée par la présence de l'eau ; les affinités n'y sont pour rien. Toutes les expériences par lesquelles on cherche à prouver que l'eau se décompose, qu'il existe plusieurs espèces d'air, ne sont que des illusions, et c'est le feu qui les produit.

L'élément du feu est sujet comme les autres à se modifier quand il se combine. Dans son état naturel, répandu partout, pénétrant tous les autres corps, il est absolument imperceptible ; seulement quand on le met en vibration, c'est lui qui est la matière du son. Mais le feu se fixe dans un grand nombre de corps ; il s'y accumule et s'y condense jusqu'à devenir feu *carbonique*, radical de toutes les matières combustibles, cause de toutes les couleurs ; moins enchaîné, plus prêt à s'échapper, il est feu *acidifique*, cause de la causticité quand il est abondant, de la saveur et des odeurs quand il est en moindre quantité. Au moment où il se dégage, et dans son état transitoire de mouvement expansif, c'est le feu *calorique*. C'est alors qu'il dilate, échauffe, liquéfie, volatilise les corps en entourant leurs molécules ; qu'il les brûle en détruisant leur agrégation ; qu'il les calcine ou les acidifie en s'y fixant lui-même de nouveau. Dans sa plus grande force d'expansion, il peut lancer la lumière en blanc, en rouge ou en violet bleuâtre, suivant la force avec laquelle il agit, et c'est l'origine des couleurs du prisme, des teintes de la flamme des bougies. La lumière, à son tour, a le pouvoir d'agir sur le feu, de le refouler dans les corps ; c'est ainsi que le soleil fait sans cesse naître de nouvelles sources de chaleur. Hors de là, tous les composés

Digitized by Google

sont dus aux facultés organiques des êtres doués de vie, dont on peut dire en conséquence qu'ils ne sont pas dans la nature, qu'ils lui sont même opposés. Les végétaux combinent directement les élémens; les animaux forment des composés plus complexes, en combinant ceux qui ont été formés par les végétaux. Mais dans tout corps vivant il y a une force qui tend à le détruire; ils meurent donc tous, et toutes les substances minérales, tous les corps organiques dont on peut y trouver des exemples sont des résidus de corps qui ont eu vie et dont se sont dégagés les principes les moins fixes. Les produits des animaux les moins simplifiés sont les matières calcaires; ceux des végétaux sont les humus et les argiles; les uns et les autres, en se débarrassant de plus en plus de leurs principes les moins fixes, deviennent les silices et le cristal de roche, qui est l'élément terreux le plus pur. Les sels, les pyrites, les métaux ne diffèrent des autres minéraux que parce que certaines circonstances y ont accumulé en proportions diverses une plus grande quantité de feu carbonique ou acide.

Quant à la vie, cause unique de tous les composés, ce que nous en savons, c'est que les êtres vivans viennent d'êtres semblables à eux; mais nous ne connaissons pas la cause physique du premier de chaque espèce. L'œuf ne contient rien de préparé pour la vie avant d'être fécondé; l'embryon n'est susceptible du mouvement que par l'action de l'*aura seminalis*. Qu'on admette dans l'univers un fluide analogue à cette vapeur, et capable d'opérer sur les matières placées dans les circonstances favorables ce qu'elle opère sur les embryons, on concevra les générations spontanées. La chaleur à elle seule peut être l'agent pour ces ébauches d'organisation; peut-être est-elle aidée de l'électricité. Les êtres de l'extrémité de l'échelle peuvent se former ainsi. Quant aux êtres plus compliqués, supposez que l'orgasme excité par le fluide organisateur se prolonge, il augmentera la consistance des parties contenantes, et les rendra susceptibles d'agir sur les fluides en mouvement qu'elles contiennent; il y aura irritabilité, et de là naîtra le sentiment. Le premier effort de l'être tendra à le faire subsister, à lui former un organe nutritif; d'autres besoins, d'autres désirs engendrés par les circonstances, amèneront d'autres efforts qui feront naître d'autres organes; car ce ne sont pas les organes qui donnent lieu aux habitudes et aux facultés; mais ce sont les habitudes et la manière de vivre qui font naître les organes. On comprend ainsi qu'il n'y a point d'espèces dans la nature, et si l'on croit le contraire, cela vient du temps qui a été nécessaire pour amener les innombrables variétés de formes sous lesquelles la nature nous apparaît aujourd'hui.

Nous avons vu que M. de Lamarck s'était livré tard à la zoologie. Dès les premiers momens, ses yeux affaiblis l'avaient forcé de recourir, pour les insectes, à l'obligeance de M. Latreille. Bientôt l'observation continuelle de toutes ces organisations délicates, dont l'étude faisait sa plus grande jouissance, altéra de plus en plus sa vue et finit par le rendre complétement aveugle, malheur le plus terrible qui puisse arriver

Digitized by Google

à un naturaliste, et qui était d'autant plus funeste pour M. de Lamarck, qu'aucune des distractions qu'un peu d'aisance aurait pu lui procurer ne lui était permise. En effet, marié quatre fois, père de sept enfans, il avait vu disparaître son mince patrimoine, et même ses premières économies, dans des placemens hasardeux. Sa vie retirée, sa persistance dans des systèmes peu d'accord avec les idées qui dominaient dans les sciences, n'avaient pas dû lui attirer les faveurs des dispensateurs des grâces; et lorsque les infirmités de la vieillesse eurent accru ses besoins, toute son existence se trouva peu à peu réduite au modique traitement de sa chaire. Mais l'illustre vieillard supportait avec un courage inébranlable les atteintes de la fortune et celles de la nature; et l'on ne savait qu'admirer le plus, sa patience dans l'affliction, ou le dévouement qu'il avait su inspirer à ceux de ses enfans qui étaient demeurés auprès de lui, surtout à sa fille aînée, qui ne l'a pas quitté pendant plusieurs années. Il mourut le 18 décembre 1829, à l'âge de 85 ans.

Programme des prix proposés pour les années 1833 et 1834.

Nous avons indiqué précédemment les sujets mis au concours pour ces deux années. Nous réparons ici l'omission que nous avons faite du prix qui concerne les mathématiques. Ce prix sera décerné, dans la séance publique de 1834, au mémoire, soit manuscrit, soit imprimé depuis le commencement de 1832, adressé directement à l'Académie, et qui contiendra une découverte importante pour l'analyse, ou une nouvelle application du calcul à l'astronomie ou à la physique. Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de 3,000 fr. Les ouvrages ou mémoires devront être remis au secrétariat de l'Institut avant le 1er mars 1834. Il en est de même des mémoires dont les auteurs prétendront au prix proposé pour l'éclaircissement du phénomène de la grêle. Ceux qui seront envoyés pour les prix de médecine Montyon (question proposée) et pour le prix de médecine, ne seront reçus que jusqu'au 1er janvier de la même année. Quant au prix de mécanique et au prix de statistique, le concours sera clos au 1er avril 1833.

J YOUNG.

BIBLIOTHÈQUE ... LYON ... 1883

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA 167e LIVRAISON DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

NOVEMBRE 1832.

ARTICLES.

Pages

1. Le Tiers-État et les Prolétaires..... LAURENT. 241
2. Du Progrès législatif..... P. LEROUX. 259
3. De la Réforme du régime hypothécaire..... DECOURDEMANCHE. 273
4. Recherches chimiques sur les atomes..... A. M. GAUDIN. 317
5. Coup d'œil sur la langue et la littérature sanskrites..... G. PAUTHIER. 336

MÉLANGES.

6. Sur la colonisation d'Alger..... AYNARD DE LA TOUR-DU-PIN. 356
7. De l'origine des Bohémiens..... De RIENZI. 365

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS

GRANDE-BRETAGNE. — Publications de la Société pour la diffusion des connaissances utiles; Bibliothèque de famille, publiée par Murray; Encyclopédie de cabinet, du docteur Lardner, 374; — Lettres sur la magie naturelle; par David Brewster, 377; — Remarques sur la condition des coursiers de chasse, etc., 383.

ALLEMAGNE. — Archives pour servir à la législation nouvelle de tous les pays de l'Allemagne, publiées par M. Alexandre Muller, 384; — Programme des

Digitized by Google

Cours professés dans les universités de Bavière et de Prusse, 388 ; — Annales de la critique savante, journal hebdomadaire publié à Berlin, 393.

Belgique. — Le Gloire belgique, poème national, par M. Le Mayeur, 396 ; — Documens inédits relatifs à l'histoire des trente-neuf de Gand, par M. Warnkœnig, 398 ; — Quatrième Mémoire sur les deux premiers siècles de l'université de Louvain, par M. de Reiffenberg ; Essai sur la statistique ancienne de la Belgique, par le même ; 399.

LIVRES FRANÇAIS.

De l'influence des mœurs sur les lois et des lois sur les mœurs, par M. Matter, 401 ; — Économie sociale, par M. de la Gervaisais, 417 ; — Éducation progressive, par madame Necker de Saussure ; Éducation familière, par madame L. Sw. Belloc, 420 ; — Du rabbinisme et des traditions juives, par M. Michel Berr, 435 ; — Mémoire géologiques et paléontologiques, publiés par M. Boué, 442 ; — La Contagion du choléra-morbus de l'Inde démontrée, par M. Billerey, médecin en chef de l'hôpital civil et militaire de Grenoble, 444 ; — Vertu et Tempérament, par P. L. Jacob, 445 ; — Rosane, désordre, crime et vertu, par Anatole Gerber, 448 ; — Du monopole et de la concurrence des théâtres, par M. H. Auger, 454 ; — De la nécessité d'un second Théâtre Français, par M. Cès-Caupenne, 458 ; — Les illustres Français, ou Tableaux historiques des grands hommes de la France, 458 ; — Lettres sur l'instruction primaire, par M. Combes, 459 ; — Manuel du bijoutier, par M. Julia de Fontenelle, 459 ; — Étrennes instructives, 460.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séances du mois de novembre.

Communication de M. Bouvard sur la comète de Biéla, 461 ; — Rapport de M. Becquerel sur les recherches atomiques de M. Gaudin, 462 ; — Mémoire de M. Biot sur la polarisation circulaire, et sur ses applications à la chimie organique, *ibid.* ; — Lettre de M. Desprez sur les combinaisons directes de l'azote avec le fer et le cuivre, *ibid.* ; — Rapport sur des expériences de M. Persoz, relatives à des préparations de matières colorantes pour l'art de la teinture, 463 ; — Rapport des commissaires du prix de physiologie Montyon, 464 ; — Sur les propriétés fébrifuges du peuplier blanc de Hollande, 465 ; — Mémoire d'analyse par M. Duhamel, *ibid.* ; — Question proposée par l'Académie sur le phénomène de la grêle, remise au concours pour l'année prochaine, 466 ; — Sur le dessalement de l'eau de mer, *ibid.* ; — Analyse de l'urine bleue, 469 ; — Rapport sur le prix de médecine, question mise au

Digitized by Google

concours, *ibid.* ; — Sur les préparations acétiques contre le choléra-morbus, 468 ; — Nouveau procédé pour réduire les luxations, *ibid.* ; — Rapport sur le prix de mécanique Montyon, 469 ; — Rapport sur le travail de M. Lassaigne relatif aux iodures de platine, 472 ; — Rapport sur les prix de médecine et de chirurgie Montyon, 473; — Pompe à air substituée à l'action des poumons de l'homme dans le soufflage du verre, 474 ; — Prix Montyon décerné à Ismaël Robinet, inventeur de cette pompe, 475 ; — Séance publique annuelle, *ibid.* ; — Éloge historique du docteur Young, par M. Arago, 476. — Éloge historique de M. Lamarck, par feu M. Cuvier, 479. — Programme des prix proposés pour les années 1833 et 1834, 484.

Digitized by Google

Digitized by Google

LIBRAIRIE ENCYCLOPÉDIQUE DE RORET,
RUE HAUTEFEUILLE, N° 10 BIS, A PARIS.

VOYAGE

DE DÉCOUVERTES

AUTOUR DU MONDE

ET A LA RECHERCHE

DE LA PÉROUSE,

PAR

M. J. DUMONT D'URVILLE,
CAPITAINE DE VAISSEAU.

EXÉCUTÉ

SOUS SON COMMANDEMENT ET PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT,
SUR LA CORVETTE L'ASTROLABE, PENDANT LES ANNÉES
1826, 1827, 1828 ET 1829.

—

HISTOIRE DU VOYAGE.

5 gros volumes in-8, divisés en 10 livraisons,

Avec des Vignettes en bois, dessinées par MM. de Sainson et Tony Johannot, gravées par Porret,

ACCOMPAGNÉS D'UN ATLAS CONTENANT 20 PLANCHES OU CARTES GRAND IN-FOLIO, DIVISÉES EN 2 LIVRAISONS.

—

Prospectus.

—

Afin de faire connaître l'origine et le but du voyage de *l'Astrolabe*, nous emprunterons au Rapport fait à l'Institut par le contre-amiral de Rossel les extraits qui suivent :

« Le récit d'un capitaine américain, quoiqu'il laissât beau-

Digitized by Google

coup à désirer [1], vint à l'appui du désir qu'avait le gouvernement de favoriser les progrès de l'hydrographie et des sciences en général, et contribua beaucoup à faire entreprendre une campagne de découvertes dans l'Océan-Pacifique. L'on s'y détermina avec d'autant plus de chances de succès qu'elle pouvait être confiée à un officier distingué qui avait fait précédemment plusieurs campagnes de cette nature, et avait acquis toutes les connaissances que l'expérience peut donner, ainsi que celles que l'on obtient par l'étude et la méditation.

» Des instructions furent rédigées de manière que M. d'Urville pût remplir ces deux objets en même temps : c'est-à-dire qu'il visitât les parages où l'on pouvait supposer que les bâtimens de La Pérouse avaient péri, et qu'il nous fît connaître quelques-unes des parties de notre globe qui n'avaient pas encore été explorées. M. d'Urville, par un de ces hasards heureux qui sont hors de la prévoyance humaine, a retrouvé des traces de l'expédition de La Pérouse. S'il n'a pu jouir d'un bonheur complet en ramenant dans leur patrie quelques-uns de ses infortunés compagnons de voyage, il a eu du moins la consolation de leur élever, sur le lieu même de leur désastre, un monument qui témoignera l'intérêt que leurs compatriotes ont pris à leur sort, et les regrets que leur perte n'a cessé d'inspirer dans les lieux où ils ont pris naissance.

» M. d'Urville s'est attaché avec un zèle et une persévérance infatigables à remplir tous les objets de la mission qu'il avait reçue; il a été secondé avec le même zèle et une activité surprenante par tous ceux qui ont servi sous ses ordres : les résultats de sa campagne sont immenses. Aussi est-il peu d'histoires de relations de voyages offrant à la fois autant d'intérêt dramatique et de détails sur les mœurs, usages et coutumes des nombreuses peuplades de ces contrées, que celle du voyage de *l'Astrolabe*.

» Jamais peut-être expédition ne courut autant de dangers et

[1] Ce capitaine, disait-on, après avoir découvert un groupe d'îles bien peuplées et entourées de récifs, avait eu des communications avec les habitans, et avait vu entre leurs mains une croix de Saint-Louis et des médailles telles que La Pérouse en avait sur son expédition pour distribuer aux peuples de la Mer-Pacifique ou du Grand-Océan. Ces indices donnaient à penser que les bâtimens de La Pérouse avaient péri sur ces îles.

Digitized by Google

ne se vit si souvent exposée à une ruine entière. Un génie malfaisant semblait poursuivre *l'Astrolabe* et lui susciter des obstacles, même dans les parages où l'on devait espérer les circonstances les plus favorables à la navigation et aux découvertes. Il a fallu tout le caractère, toute la constance du chef de l'expédition, joints au noble dévouement, au zèle infatigable de ses dignes compagnons, pour suivre jusqu'au bout une carrière si longue et si périlleuse. Le souvenir même de tant de travaux et de revers ne sera pas sans charme pour ceux qui ont été mis à de semblables épreuves. »

Conditions de la Souscription.

L'Histoire du *Voyage de l'Astrolabe autour du Monde* formera 5 gros volumes in-8, divisés en 10 livraisons; plus 1 Atlas de 20 Planches ou Cartes, divisé en 2 livraisons : *en tout, 12 livraisons.*

A partir du mois d'août 1832, il paraîtra au moins une livraison par mois du prix de 5 fr. pour Paris, et de 6 fr. 50 cent. (franche de port) pour les départemens.

On souscrit sans rien payer d'avance :

A PARIS,

CHEZ RORET, LIBRAIRE,

RUE HAUTEFEUILLE, N. 10 BIS,

Et chez les principaux Libraires de l'Étranger.

NOTA. *On souscrit aussi chez le libraire* RORET, *rue Hautefeuille*, à une autre édition du même Voyage, sur plus grand format, et qui contient, outre la *partie Historique* qui fait le sujet de ce Prospectus, les *parties Zoologique, Botanique* et *Entomologique.* Cinquante-deux livraisons in-folio sont déjà en vente au prix de 14 fr. chaque.

Digitized by Google

COLLECTION

ICONOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

DES CHENILLES,

OU DESCRIPTION ET FIGURES DES CHENILLES D'EUROPE,

Avec l'Histoire de leurs Métamorphoses et des applications à l'Agriculture;

PAR MM. BOISDUVAL, P. RAMBUR ET A. GRASLIN.

Dans cet ouvrage l'on donnera la figure de 850 à 900 Chenilles.

Cette Collection se composera d'environ 60 livraisons, format grand in-8, et chaque livraison comprendra trois planches coloriées et le texte correspondant.

Toutes les espèces seront peintes sur la nature vivante, et représentées sur la plante dont elles se nourrissent, avec la figure de la chrysalide ou de la coque,

Prix de la livraison, 3 fr. sur papier vélin. Il en paraîtra une livraison tous les mois. 8 sont en vente.

ICONES HISTORIQUE

DES LÉPIDOPTÈRES D'EUROPE,

NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

Collection, avec figures coloriées, des Papillons d'Europe nouvellement découverts, ouvrage formant le complément de tous les auteurs iconographes;

PAR LE DOCTEUR BOISDUVAL.

Cet ouvrage se composera d'environ 25 livraisons, grand in-8, comprenant chacune deux planches coloriées et le texte correspondant.

Prix de la livraison, 3 fr. sur papier vélin, et franche de port 3 fr. 25 c.

Il en paraîtra exactement une livraison par mois. 8 ont déjà paru.

Ces deux ouvrages, vivement désirés des entomologistes et des amateurs, seront, sous le rapport conographique, exécutés avec une perfection inconnue jusqu'à présent.

SYNONYMIA INSECTORUM. — CURCULIONIDES,

PAR M. SCHOENHERR. (Ouvrage latin, 4 vol. in-8.)

Dans cet ouvrage le célèbre entomologiste Schœnherr, dont la réputation est européenne, décrit tous les Curculionides. Il a chargé M. Boisduval d'en diriger l'impression et de la correction des épreuves.

COURS D'ENTOMOLOGIE,

Ou de l'Histoire naturelle des Crustacés, des Arachnides et des Insectes, à l'usage des élèves du Muséum, etc.

PAR M. LATREILLE,

PROFESSEUR-ADMINISTRATEUR DE CET ÉTABLISSEMENT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, ETC.

Première Année.

Un gros vol. in-8 accompagné d'un atlas de 24 planches. 15 fr.

Le nom de M. Latreille est placé si haut dans la hiérarchie de la science, qu'une simple indication de son ouvrage est suffisante pour les personnes qui s'occupent d'histoire naturelle.

Nouvelles Annales

DU

MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE.

RECUEIL DE MÉMOIRES de MM. les Professeurs-Administrateurs de cet établissement et autres Naturalistes célèbres, sur les branches des sciences naturelles et chimiques qui y sont enseignées.

1832, première année de la troisième série faisant suite aux MÉMOIRES DU MUSÉUM, 1 vol. in-4

Prix par souscription, 30 fr.

Ce volume sera divisé en quatre parties dont chacune paraîtra de trois mois en trois mois.

Digitized by Google

COLLECTION DE MANUELS

FORMANT

UNE ENCYCLOPÉDIE DES SCIENCES ET DES ARTS,

FORMAT IN-18;

PAR UNE RÉUNION DE SAVANS ET DE PRATICIENS.

MM. Amoros, directeur du Gymnase; Arsenne, peintre; Boisduval, naturaliste; Bosc, de l'Institut; Choron, directeur de l'Institut royal de musique; Julia de Fontenelle, professeur de chimie; Lacroix, membre de l'Institut; Launay, fondeur de la colonne de la place Vendôme; Sébastien Lenormand, professeur de technologie; Lesson, naturaliste; Riffault, ancien directeur des poudres et salpêtres; Richard, professeur; Terquem, professeur aux écoles royales; Toussaint, architecte; Vergnaud, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, etc.

Tous les Traités se vendent séparément. Les suivans sont en vente; les autres paraîtront successivement. Pour les recevoir franc de port, on ajoutera 50 c. par volume in-18. La plupart des volumes sont de 300 à 400 pages.

Manuel d'Astronomie, 2 fr. 50 c. — De Météorologie, 3 fr. 50 c. — De Chimie, 3 fr. 50 c. — De Chimie amusante, 3fr. — Fabricant de Produits chimiques, 2 vol., 7 fr. — Physique, 2 fr. 50 c. — Electricité, 2 fr. 50 c. — Physique amusante, 3 fr. — Sorciers ou Magie blanche dévoilée, 3 fr. — Armurier, 3 fr. — Artificier, Salpêtrier, Poudrier, 3 fr. —Gardes nationaux, 1 fr. 25 c. —Sapeur-Pompier, 1 fr. 25 c. —Algèbre, 3 fr 50 c. —Géométrie, 3 f. 50 c. —Mécanique, 3 fr. 50 c. —Arithmétique, 2 fr. 50 c. — Arpentage, 2 fr. 50 c — Mathématiques amusantes, 3 fr. — Géographie, 3 fr. 50 c. — Constructeur et Dessinateur des cartes géographiques, 3 fr. — Orthographiste, 3 fr. — Voyageur dans Paris, 3 fr. 50 c. —Histoire naturelle générale, 2 vol. 7 fr. — Botanique élémentaire, 3 fr. 50 c. — Flore française, 3 vol., 10 fr. 50 c. — Physiologie végétale, Chimie, Physique, Minéralogie, appliquées à l'agriculture, 3 fr. — Mammalogie ou Histoire naturelle des Mammifères, 3 fr. 50 c. — Ornithologie ou Histoire des Oiseaux, 2 vol. 7 fr. — Entomologie ou Histoire des Insectes, 2 vol., 7 fr. — Mollusques et Coquilles, 3 fr. 50 c. — Histoire des Crustacés 2 vol., 6 fr. — Minéralogie 3 fr. 50 c. — Cultivateur français, 2 vol, 5 fr. — Herboriste, Epicier Droguiste, Grainetier-Pépiniériste, 2 vol, 7 fr. — Jardinier, 2 vol., 5 fr. — Jardinier des Primeurs, 3 fr. — Naturaliste ou l'art d'empailler les animaux, de conserver les végétaux et les minéraux, 2 fr. 50 c. —Zoophile ou l'art d'élever et de soigner les animaux domestiques, 2 fr. 50 c. — Destructeur des animaux nuisibles à l'agriculture et à l'économie domestique, 3 fr. — Gardes-champêtres, forestiers, Gardes-pêche, 2 fr. 50 c. —Des Officiers municipaux, 3 fr. — Médecine et Chirurgie domestiques, 3 fr. 50 c. — Gymnastique, 2 gros vol. et atlas, 10 fr. 50 c. — Hygiène, ou l'Art de conserver la santé, 3 fr. — Gardes-malades ou l'Art de se soigner et de soigner les autres, 2 fr. 50 c. — Pharmacie populaire, 2 vol., 6 fr. — Vétérinaire, 3 fr. — Praticien ou Traité de la science du droit, 3 fr. 50 c. — Propriétaire et locataire, leurs droits, 2 fr. 50 c. — Contributions directes, 2 fr. 50 c. — Jaugeage et débitans de boissons, 3 fr. —Marchands de bois et de charbons, 3 fr. — Poids et mesures, 3 fr. — Architecture ou Traité de l'art de bâtir, 2 vol., 7 fr. — Toiseur en bâtimens, 2 fr. 50 c. — Dessinateur, 3 fr — Lithographie, 3 fr. — Perspective, 3 fr. — Chasseur, 3 fr. — Pêcheur, 3 fr. — Jeux de Société, 3 fr. — Danse et pantomime, 3 fr. 50 c. — Jeux de calcul et de hasard, 3 fr. — Bonnetier et fabricant de bas, 3 fr. — Bottier et Cordonnier, 3 fr. — Bourrelier et Sellier, 3 fr. — Boulanger, Meunier, Constructeur de moulins, 3 fr. 50 c. — Amidonnier-vermicellier, 3 fr. — Bijoutier, Joaillier et Orfèvre, 2 vol., 7 fr. — Brasseur, 2 fr. 50 c. — Biographie ou Dictionnaire des grands hommes, 2 vol., 6 fr — Calligraphie ou l'art d'écrire, 3 fr. — Philosophie expérimentale, 3 fr. 50 c. — Style épistolaire, 3 fr. —Banquier, Agent de change et Courtier, 2 fr. 50 c. — Négociant et Manufacturier, 2 fr. 50 c. — Cartonnier, Cartier et Fabricant de cartonnages, 3 fr. — Chamoiseur, Maroquinier, Peaussier et Parcheminier, 3 fr. — Chandelier et Cirier, 3 fr. — Charcutier, 2 fr. 50 c. — Charpentier, 3 fr. 50 c. —Charron et Carrossier, 2 vol., 6 fr. — Chaufournier, art de faire les mortiers, ciemens, etc., 3 fr. — Coiffeur, 2 fr. 50 c. — Constructeur des machines à vapeur, 2 fr. 50 c. — Cuisinier et Cuisinière, 2 fr. 50 c. — Dames ou Art de la toilette, 3 fr. — Demoiselles ou Arts et Métiers qui leur conviennent, et dont elles peuvent s'occuper avec agrément, 3 fr. — Jeunes gens, ou sciences, arts et récréations qui leur conviennent, et dont ils peuvent s'occuper avec agrément et utilité, 2 vol., 6 fr.

Distillateur-liquoriste, 3 fr. — Economie domestique, 2 fr. 50 c. — Fabricant de draps, 3 fr. — Fabricant d'étoffes imprimées et papiers peints, 3 fr. — Fabricant et épurateur d'huiles, 3 fr. — Fabricant de chapeaux en tout genre, 3 fr. — Fabricant de sucre et Raffineur, 3 fr. — Fleuriste et Plumassier, 2 fr. 50 c. — Ferblantier et Lampiste, 3 fr. — Fondeur sur tous métaux, 2 vol 7 fr. — Maître de Forges, 2 vol., 6 fr. — Imprimeur, 3 fr. — Graveur en tous genres, 3 fr. — Horloger, 3 fr. 50 c. — Limonadier et Confiseur, 2 fr. 50 c. — Maîtresse de Maison et parfaite Ménagère, 2 fr. 50 c. — Mécanicien, Fontainier, Pompier, Plombier, 3 fr. — Menuisier et Ebéniste, 2 vol., 6 fr. — Mouleur en plâtre, carton, cire, plomb, argile, bois, écaille, corne, etc., 2 fr. 50 c. — Miniature, Gouache, Lavis à la sepia et l'aquarelle, 3 fr. — Parfumeur, 2 fr. 50 c. — Marchand Papetier et Régleur, 3 fr. — Pâtissier, 2 fr. 50 c. — Peintre en bâtimens, Doreur et Vernisseur, 2 fr. 50 c. — Poêlier-Fumiste, 3 fr. — Porcelainier, Faïencier, Potier de terre, 2 vol., 6 fr. — Abeilles, Vers à soie, 3 fr. — Relieur, 3 fr. — Savonnier, 3 fr. — Serrurier, 3 fr. — Tailleur d'habits, 3 fr. — Tanneur, 3 fr. — Tapissier, Décorateur et Marchand de meubles, 2 fr. 50 c. — Teinturier, Dégraisseur, 3 fr. — Teneur de livres en partie simple et en partie double, 3 fr. — Tourneur, 2 vol., 6 fr. — Verrier, Fabricant de glaces, cristaux, 3 fr. — Vigneron et Art de faire le vin, 3 fr. — Vinaigrier, Moutardier, 3 fr.

Digitized by Google

SEULE ÉDITION COMPLÈTE

DES SUITES DE BUFFON,

FORMAT IN-18, FORMANT, AVEC LES OEUVRES DE CET AUTEUR, UN COURS COMPLET D'HISTOIRE NATURELLE, CONTENANT LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE;

Par MM. Bosc, Bronongiart, Bloch, Castel, Guérin, de Lamarck, Latreille, de Mirbel, Patrin, Sonnini et de Tigny, la plupart membres de l'Institut et professeurs au Jardin du Roi.

Cette Collection, formant 108 volumes ornés d'environ 600 planches, se composera des ouvrages suivans :

Histoire naturelle des Insectes, composée d'après Réaumur, Geoffroy, Degéer, Rœsel, Linnée, Fabricius et les meilleurs ouvrages qui ont paru sur cette partie; rédigée suivant les méthodes d'Olivier et de Latreille, avec des notes, plusieurs observations nouvelles et des figures dessinées d'après nature; par *F.-M.-G. de Tigny* et *Brongniart*, pour les généralités. Edition ornée de beaucoup de figures, augmentée et mise au niveau des connaissances actuelles, par M. *Guérin*, 20 vol., et 24 livraisons de planches, figures noires. Prix : 23 fr. 40 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 39 fr.

Histoire naturelle des Végétaux, classés par familles, avec la citation de la classe et de l'ordre de Linnée, et l'indication de l'usage qu'on peut faire des plantes dans les arts, le commerce, l'agriculture, le jardinage, la médecine, etc.; des figures dessinées d'après nature, et un *Genera* complet, selon le système de Linnée, avec des renvois aux familles naturelles de Jussieu; par *J.-B. Lamarck*, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle, et par *C.-F.-B. Mirbel*, membre de l'Académie des Sciences, professeur de botanique. Edition ornée de 120 planches représentant plus de 1600 sujets. 30 volumes, et 24 livraisons de planches, figures noires. 30 fr. 90 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 46 fr. 50 c.

Histoire naturelle des Coquilles, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages; par *M. Bosc*, membre de l'Institut. 10 vol., et 9 livraisons de planches, figures noires. 10 fr. 65 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 16 fr. 50 c.

Histoire naturelle des Vers, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages; par *M. Bosc*. 6 vol. et 6 livraisons de planches, fig. noires. 6 fr. 50 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 10 fr. 50 c.

Histoire naturelle des Crustacés, contenant leur description, leurs mœurs et leurs usages; par *M. Bosc*. 4 vol., et 5 livraisons de pl., fig. noires. 4 fr. 75 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 8 fr.

Histoire naturelle des Minéraux, par *E.-M. Patrin*, membre de l'Institut. Ouvrage orné de 40 planches représentant un grand nombre de sujets dessinés d'après nature. 10 vol., et 8 livraisons de planches, figures noires. 10 fr. 30 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 15 fr. 50 c.

Histoire naturelle des Poissons, avec des figures dessinées d'après nature; par *Bloch*. Ouvrage classé par ordres, genres et espèces, d'après le système de Linnée, avec les caractères génériques; par *René-Richard Castel*. Edition ornée de 160 planches, représentant environ 600 espèces de poissons. 20 vol., et 32 livraisons de planches, figures noires. 26 fr. 20 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 47 fr.

Histoire naturelle des Reptiles, avec figures dessinées d'après nature; par *Sonnini*, homme de lettres et naturaliste, et *Latreille*, membre de l'Institut. Edition ornée de 54 planches, représentant environ 150 espèces différentes de serpens, vipères, couleuvres, lézards, grenouilles, tortues, etc. 8 vol., et 11 livraisons de planches, figures noires. 9 fr. 85 c.

— Le même ouvrage, figures coloriées. 17 fr.

Prix de chaque volume, pour les ouvrages ci-dessus, 75 c.

Prix de chaque livraison de figures, composée d'environ 5 planches, 35 centimes en noir et 1 fr. figures coloriées.

Digitized by Google

OUVRAGES DIVERS.

Voyage médical autour du Monde, exécuté sur la corvette du Roi *la Coquille,* commandée par le capitaine *Duperrey,* pendant les années 1822, 1823, 1824 et 1825, suivi d'un *Mémoire sur les races humaines répandues dans l'Océanie, la Malaisie et l'Australie;* par *M. Lesson*, 1 vol. in-8. 4 fr. 50 c.

Promenade autour du Monde, par *M. Arago.* 2 gros volumes et atlas de 25 planches. 35 fr.

Carte topographique de Sainte-Hélène, très-bien gravée. 1 fr. 50 c.

Chimie appliquée aux Arts, par *Chaptal,* membre de l'Institut. Nouvelle édition avec les additions de *M. Guillery.* 5 liv. en un seul gros volume in-8, grand papier. 20 fr.

Nosographie générale élémentaire, ou Description et Traitement rationnel de toutes les maladies; par *M. Seigneur-Gens,* docteur de la Faculté de Paris. Nouvelle édition. 4 vol. in-8. 20 fr.

Code des Maîtres de Poste, des Entrepreneurs de diligences et de roulage, et des Voituriers en général par terre et par eau, ou Recueil général des Arrêts du Conseil, Arrêts de réglement, Lois, Décrets, Arrêtés, Ordonnances du roi et autres actes de l'autorité publique, concernant les Maîtres de poste, les Entrepreneurs de diligences et voitures publiques en général, les Entrepreneurs et Commissionnaires de roulage, les Maîtres de coches et de bateaux, etc.; par *M. Lanoë,* avocat à la Cour royale de Paris. 2 vol. in-8. 12 fr.

Nouveau Manuel Municipal, ou Répertoire des Maires, Adjoints, Conseillers municipaux, Juges-de-Paix, Commissaires de police et des Citoyens français, dans leurs rapports avec l'administration, l'ordre judiciaire, les colléges électoraux, la garde nationale, l'armée, l'administration forestière, l'instruction publique et le clergé; contenant l'exposé complet du droit et des devoirs des Officiers municipaux et de leurs administrés, selon la législation nouvelle; suivi d'un appendice dans lequel se trouvent les formules pour tous les actes de l'administration municipale, par *M. Boyard,* conseiller à la Cour royale de Nancy. 2 volumes in-8, 1831. 10 fr.

Galerie de Rubens, dite du Luxembourg, faisant suite aux Galeries de Florence et du Palais-Royal, par *MM. Mathei et Castel.* 13 livraisons contenant 25 planches. 1 gros vol in-folio (ouvrage terminé).

Prix de chaque livraison, figures noires. 6 fr.

Avec figures coloriées. 10 fr.

Mémoires sur la Guerre de 1809 *en Allemagne,* avec les opérations particulières des corps d'Italie, de Pologne, de Saxe, de Naples et de Walcheren; par le général *Pelet,* d'après son journal fort détaillé de la campagne d'Allemagne, ses reconnaissances et ses divers travaux, la correspondance de Napoléon avec le major-général, les maréchaux, les commandans en chef; accompagnés de pièces justificatives et inédites. 4 vol. in-8. 28 fr.

Précis historique sur les Révolutions des royaumes de Naples et de Piémont en 1820 *et* 1821, suivi de documens authentiques sur ces événemens; par le comte D... 2e édition. 1 vol. in-8. 4 fr. 50 c.

Procès des ex-Ministres, Relation exacte et détaillée, contenant tous les débats et plaidoyers recueillis par les meilleurs sténographes. 3e édit. 3 gros vol. in-18, ornés de quatre portraits gravés sur acier. 7 fr. 50 c.

Rien n'a été négligé pour que cette relation soit la plus complète. Les séances du procès ont été collationnées sur le *Moniteur.*

L'Art de conserver et d'augmenter la Beauté, de corriger et déguiser les imperfections de la nature; par *Lami.* 2 jolis vol. in-18, ornés de gravures. 6 fr.

Ordonnance sur l'Exercice et les Manœuvres d'infanterie, du 4 mars 1831. (Ecole du soldat et de peloton). 1 vol. in-18, orné de figures. 75 c.

Digitized by Google

Nouveau Cours de thèmes pour les sixième, cinquième, quatrième, troisième et deuxième classes, à l'usage des colléges; par M. *Planche*, professeur de rhétorique au collége royal de Bourbon, et M. *Charpentier*. Ouvrage recommandé pour les colléges par le Conseil royal de l'Université. 2e édition, entièrement refondue et augmentée. 5 volumes in-12. 10 fr.

Les mêmes avec les corrigés à l'usage des maîtres. 22 fr. 50 c.

On vend séparément :

Cours de sixième à l'usage des élèves. 2 fr.
Le corrigé à l'usage des maîtres. 2 fr. 50 c.
Cours de cinquième à l'usage des élèves. 2 fr.
Le corrigé, 2 fr. 50 c.
Cours de quatrième à l'usage des élèves. 2 fr.
Le corrigé. 2 fr. 50 c.
Cours de troisième à l'usage des élèves. 2 fr.
Le corrigé. 2 fr. 50 c.
Cours de seconde à l'usage des élèves. 2 fr.
Le corrigé. 2 fr. 50 c.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE LYON

Œuvres poétiques de Boileau, nouvelle édition, accompagnée de notes faites sur Boileau par les commentateurs ou littérateurs les plus distingués; par *M. J. Planche*, professeur de rhétorique au Collége royal de Bourbon, et *M. Noël*, inspecteur-général de l'Université. Un gros volume in-12. 3 fr.

Manuel de Littérature à l'usage des deux sexes, contenant un précis de rhétorique, un traité de la versification française, la définition de tous les différens genres de compositions en prose et en vers, avec des exemples tirés des prosateurs et des poètes les plus célèbres, et des préceptes sur l'art de lire à haute voix; par M. *Vigée*. 2e édit., revue par madame *d'Hautpoul*. 1 vol. in-12. 2 fr. 50 c.

Art de Broder, ou Recueil de modèles coloriés analogues aux différentes parties de cet art, à l'usage des demoiselles; par *Augustin Legrand*. 1 vol. ob. 7 fr.

La Science enseignée par les Jeux, ou Théorie scientifique des jeux les plus usuels, accompagnée de recherches historiques sur leur origine, servant d'introduction à l'étude de la mécanique, de la physique, etc.; imité de l'anglais, par M. *Richard*, professeur de mathématiques. Ouvrage orné d'un grand nombre de vignettes gravées sur bois, par M. *Godard fils*. 2 jolis vol. in-18. 7 fr.

Les Beautés de la Nature, ou Description des arbres, plantes, cataractes, fontaines, volcans, montagnes, mines, etc., les plus extraordinaires et les plus admirables, qui se trouvent dans les quatre parties du monde; par M. *Antoine*. 1 vol., orné de six gravures. 2 fr. 50 c.

La Botanique de J.-J. Rousseau, contenant tout ce qu'il a écrit sur cette science, augmentée de l'exposition de la méthode de Tournefort et de Linnée, suivi d'un Dictionnaire de botanique et de notes historiques; par M. *Deville*. 2e édition. 1 gros vol., orné de 8 planches. 4 fr

Figures coloriées. 5 fr

Les Chiens célèbres. 3e édition, augmentée de traits nouveaux et curieux sur l'instinct, les services, le courage, la reconnaissance et la fidélité de ces animaux; par M. *Fréville*. 1 gros vol. in-12, orné de planches. 3 fr.

M. Graissinet, ou Qu'est-il donc? Histoire comique, satirique et véridique, publiée par *Duval*. 4 vol. in-12. 10 fr.

Ce roman, écrit dans le genre de ceux de Pigault, est un des plus amusans que nous ayons.

Pensées et Maximes de Fénelon. 2 vol. in-18. Portrait. 3 fr.
— *De J.-J. Rousseau*. 2 vol. in-18. Portrait. 3 fr.
— *De Voltaire*. 2 vol. in-18. Portrait. 3 fr.

IMPRIMERIE DE HENRI DUPUY,
Rue de la Monnaie, n. 11.

Digitized by Google

377502

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

Plusieurs des articles que nous publions dans cette livraison ont une application directe à des sujets de législation qui occupent en ce moment l'attention publique, et qui vont être l'objet des délibérations des Chambres.

La question des colonies agricoles, considérées soit comme moyen de civilisation et comme remède aux maux qui affligent la société, soit comme perfectionnement des systèmes de répression et de pénalité, a pris dans ces derniers tems un grand intérêt. Sans parler des écrits et des projets de l'école de M. Fourier, le ministère a nommé une commission pour s'occuper de cet objet, et on parle de la fondation d'une société qui, à l'instar de la Société de bienfaisance de Hollande, aurait pour but de coordonner les efforts qui vont être tentés sous ce rapport dans plusieurs départemens. L'article de M. Ed. Ducpétiaux sur la situation des colonies agricoles de Belgique ne pouvait venir plus à propos.

La loi d'expropriation des propriétés privées pour cause d'utilité publique est, dans cette livraison, l'objet d'un examen fort étendu. Dans ce travail, la critique du projet ministériel est suivie de l'indication des améliorations qui pourraient être introduites dans le projet.

Une proposition de loi sur le divorce va être faite à la Chambre des députés. Ce serait une circonstance propre à faire remarquer les belles pages qui nous ont été adressées par une femme sur la condition sociale des femmes au dix-neuvième siècle, si d'ailleurs cette question n'attirait pas aujourd'hui l'attention de tous les hommes avancés, qui ne sauraient séparer la politique de la morale.

Nous continuerons, dans nos prochaines livraisons, à nous tenir ainsi au courant des questions de législation du moment, sans que ce soin nous fasse perdre de vue le but théorique que nous poursuivons, et l'exposition des doctrines auxquelles notre recueil est consacré.

Digitized by Google

LÉGISLATION.

DE L'EXPROPRIATION DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE. (*)

Considérations générales sur les travaux publics ;

EXAMEN DU PROJET DE LOI SUR L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Il n'y a rien de plus pressé que de lever les obstacles que la législation actuelle oppose à l'exécution des grands travaux publics que le pays attend et qui doivent concourir à la prospérité de notre agriculture et de notre industrie. Tout se lie dans la chaîne des faits : lorsque d'immenses travaux seront en pleine activité sur tous les points de la France, toutes les questions qui embarrassent maintenant la politique recevront une solution plus facile.

Les questions d'impôts elles-mêmes perdront beaucoup de leur importance.

Car si, par son travail, le peuple gagnait *quatre* et *cinq* francs par jour, il s'inquiéterait peu d'être obligé de payer *huit* ou *dix* centimes par jour pour sa part dans le milliard à titre d'impôt indirect personnel ou autre.

Il ne se plaint du mode de répartition de l'impôt que lorsqu'il est sans ouvrage ; la grande affaire pour lui c'est d'avoir du travail.

(*) Cet article a été tiré à part, les personnes qui en désireront des exemplaires pourront s'adresser au bureau de la Revue Encyclopédique, rue des Saints-Pères, n° 26.

Digitized by Google

Pourquoi l'introduction d'une machine dans un atelier excite-t-elle des plaintes de la part des ouvriers et quelquefois des actes de violence? c'est parce qu'ils ne savent pas s'ils retrouveront le *travail* que leur enlève la machine nouvelle.

S'il y avait dans toute les branches de l'activité humaine plus de *travail* que de bras pour l'exécuter, l'ouvrier, toujours certain d'être employé, verrait avec indifférence et souvent avec joie l'invention d'une machine destinée à diminuer la somme des travaux pénibles, pour ne laisser à exécuter par l'homme que ceux pour lesquels son intelligence est indispensable.

Si d'immenses travaux s'exécutaient en France, il est à présumer que la crise politique qui nous tourmente serait bientôt calmée.

Les souverains de l'Europe cesseraient de trembler devant les conséquences de notre révolution de 1830, s'ils nous voyaient occupés d'industrie, d'agriculture, de beaux-arts, etc., et ils désarmeraient bientôt ces masses de soldats qu'ils entretiennent à si grands frais.

Quel serait maintenant le sort de la France et de toutes les autres nations de l'Europe, si tout l'or qui a été employé depuis deux ans d'une manière si improductive, en armemens de soldats, eût été utilisé dans des travaux créateurs; si, au lieu de se faire peur les uns aux autres, les peuples se fussent occupés d'améliorer leurs institutions CIVILES et POLITIQUES, et d'exploiter les trésors de la civilisation moderne!

Si les gouvernemens en eussent agi ainsi, ils n'auraient maintenant rien à redouter ni en deçà ni au delà de leurs frontières.

C'est sous l'influence de ces pensées que nous nous proposons d'examiner le projet du ministère *sur l'expropriation des propriétés privées, pour cause d'utilité publique.*

Ce projet est peut-être le plus important et le plus difficile de ceux qui ont été présentés dans cette session.

Digitized by Google

Jusqu'ici les lois qui ont régi cette matière ont offert alternativement l'un de ces deux résultats :

Ou de donner à l'administration des moyens prompts et simples pour réaliser les expropriations, mais de laisser les propriétaires presque sans garantie d'une juste évaluation de leurs propriétés ;

Ou de donner des garanties très-solides aux propriétaires dépossédés, mais de n'offrir que des moyens lents et compliqués pour consommer les expropriations.

En 1807, l'homme extraordinaire qui gouvernait la France voulut exécuter de grands travaux publics ; il fit rendre une loi (16 septembre 1807) qui l'investissait d'un pouvoir discrétionnaire sur la propriété foncière.

Cette loi lui donnait les moyens d'aller vite, mais elle n'offrait aucune garantie aux propriétaires qui étaient dans le cas d'être expropriés. C'était l'empereur *seul* qui déclarait l'utilité publique, c'étaient les agens de son autorité administrative qui désignaient eux-mêmes les experts qui devaient évaluer les indemnités à allouer aux propriétaires dépossédés.

Des plaintes nombreuses s'élevèrent, et *l'empereur* fit en faveur de la propriété foncière ce qu'il n'a jamais voulu faire en faveur de la liberté : il se démit de la dictature que lui conférait la loi du 16 septembre 1807, et octroya la loi du 8 mars 1810, qui offre aux propriétaires toutes les garanties désirables. Mais cette loi rend les expropriations si difficiles à réaliser qu'il faudra renoncer à exécuter de grands travaux publics en France, si elle n'est pas profondément modifiée.

Le gouvernement actuel est-il en position de ressaisir le droit exorbitant dont le grand homme a cru devoir se démettre *gracieusement ?*

Nos chambres, qui représentent presque exclusivement les propriétaires fonciers de France, consentiront-elles à créer dans nos lois un nouvel article 14 contre le droit *sacré* de la propriété?

Si nous examinons avec attention l'exposé des motifs et le

Digitized by Google

projet qui a été présenté par M. d'Argout, nous croyons y voir que le gouvernement n'eût pas été éloigné de demander des pouvoirs presque illimités, s'il eût été certain de les obtenir. En effet, les hommes qui ont concouru à la rédaction du projet laissent entrevoir, dans l'exposé des motifs, que le régime de la loi de 1807 ne leur a pas été désagréable; on voit que les auteurs du projet eussent voulu un mode d'expropriation simple et rapide, mais que le besoin de donner des garanties à la propriété les a conduits à la nécessité de proposer un mode d'expropriation qui est certainement loin de les satisfaire.

C'est sans doute une pensée féconde que celle d'employer l'institution du jury pour évaluer les indemnités dues aux propriétaires dépossédés; mais, dans le projet, la marche de cette institution est entravée par une procédure lente et compliquée, qui peut être ralentie par une foule d'incidens.

Tel qu'il est présenté, le projet garantit aux propriétaires des indemnités plus fortes que celles qui leur étaient accordées sous la loi de 1810, et il ne répond pas plus que cette loi au besoin de rapidité et de simplicité que comporte la matière.

Le problème ne peut être résolu que par un système qui donnera à la fois : à la propriété toutes les garanties désirables; et à l'administration tous les moyens de réaliser les expropriations dans un très-court délai.

Nous pensons que les hommes habiles qui sont à la tête de l'administration des ponts et chaussées ne considèreront également la question comme résolue, que lorsqu'il aura été donné complète satisfaction sur les deux points ci-dessus.

Pour obtenir ce double résultat, il n'est pas nécessaire de changer les bases du projet, il faut seulement en améliorer les *voies et moyens*, ce qui entraîne la nécessité d'une refonte de tout le travail pour le faire avancer d'un pas dans la voie que nous concevons.

En comparant les dispositions du projet du gouvernement à

Digitized by Google

celles que nous proposons, nous ouvrirons carrière à une polémique, d'où il jaillira peut-être quelque lumière.

Il ne nous conviendrait pas de nous renfermer dans le rôle de *simples critiques* : nous dirons les modifications que nous voudrions voir introduire dans le projet.

Telle nous paraît devoir être la tâche de la presse vraiment consciencieuse, dans l'examen de tous les actes du gouvernement.

La pensée du projet est simple :

Entendre les parties intéressées avant de fixer définitivement la ligne des travaux ;

Faire évaluer les indemnités, approxativement, par *un* juge-commissaire, assisté d'*un* expert ;

Déférer à un jury spécial la fixation définitive des indemnités à allouer, et charger les tribunaux de rendre les décisions des jurés exécutoires.

Mais les *voies et moyens* par lesquels on se propose d'obtenir ces divers résultats laissent à désirer sous beaucoup de rapports.

Dans l'économie du projet, avant que la ligne des travaux soit définitivement fixée, il faut que l'administration provoque *les demandes et les plaintes des propriétaires qui soutiennent que l'exécution des travaux n'exige pas la cession de leurs propriétés.*

Si, en faisant droit à ces demandes et à ces plaintes, l'autorité administrative n'a pas suivi exactement les formes tracées par le projet, tout ce qu'elle a fait peut être annulé par les tribunaux.

La procédure administrative devra être recommencée toutes les fois qu'elle aura été annulée (1).

Nous pensons que, dans le cas d'omission d'une formalité, au lieu d'obliger l'administration à recommencer sa procédure, il conviendrait beaucoup mieux de donner effet à cette procédure,

(1) Voyez le projet du gouvernement, art. 1 à 12.

Digitized by Google

et de rendre l'administration passible de dommages-intérêts qui seraient arbitrés par les tribunaux (1).

Car le pis aller serait qu'un propriétaire qui n'eût pas dû être compris dans la ligne des travaux, y eût cependant été compris et eût été exproprié.

Mais si on lui a payé sa propriété à sa juste valeur, la circonstance qu'elle lui aurait été prise, en omettant telle ou telle forme, lui a porté un préjudice bien faible, qui peut facilement être réparé par la voie que nous indiquons.

Dans tous les cas, les tribunaux ne pouvant être juges de la direction à donner à la ligne de travaux, ils n'ont qu'à examiner si les demandes et les plaintes du propriétaire qui réclame ont été jugées par l'autorité administrative dans les formes voulues.

On aurait beau recommencer cent fois l'examen de ces demandes et de ces plaintes avec toutes les formes possibles, que si l'autorité administrative persévère dans la direction qu'elle a donnée à la ligne de travaux, il faudra bien qu'en définitive ce propriétaire cède sa propriété.

S'il en est ainsi, pourquoi rendre obligatoires tous les circuits que nous venons de signaler?

Le projet réglemente trop les opérations qui doivent être faites par le juge-commissaire et par l'*expert* qui lui est adjoint.

Il conviendrait beaucoup mieux de laisser le juge-commissaire libre de prendre telle mesure qu'il jugera convenable, pour parvenir à l'évaluation approximative des indemnités. Il faut qu'il puisse entendre des témoins, se transporter sur les lieux, nommer *un ou plusieurs* experts, pour procéder à telle opération qu'il désigne, sans être astreint à aucune forme, à aucun délai (2).

En matière criminelle, les juges d'instruction ont toute liberté

(1) Voyez le projet ci après, art. 13.

(2) Voyez le projet ci après, art. 17.

Digitized by Google

dans leur action ; il devrait en être de même pour les juges-commissaires dont il s'agit.

Le projet ne fait pas présider le jury par un magistrat, mais seulement par l'un des jurés. Cette disposition offrira beaucoup d'inconvéniens dans l'application.

Le président du jury étant étranger aux formes judiciaires, il dirigera lentement les débats, il omettra des formalités.

N'étant pas magistrat, il ne pourra pas statuer sur les cas d'excuse, de dispense ou d'incapacité des jurés (1); il ne pourra pas compléter le jury, s'il n'est pas en nombre pour délibérer; il ne pourra pas rendre le *verdict* exécutoire (2); il ne pourra pas déterminer le délai dans lequel les propriétaires seront tenus de délaisser les lieux : dans tous ces cas, il faudra recourir aux tribunaux, ainsi que le propose le projet.

Tous ces points pourraient être réglés sans désemparer, si le jury était présidé par le juge qui aurait procédé à l'instruction de l'évaluation approximative des indemnités; cela se pratique ainsi en Angleterre (3).

Ce qui retardera encore beaucoup la marche de la procédure tracée par le projet, c'est l'obligation où l'on sera de faire expédier et de faire signifier à un nombre considérable d'intéressés tous les procès-verbaux, jugemens et autres actes dont parle le projet (4).

En matière criminelle, si un juge d'instruction ordonne une expertise, le procès-verbal qui en est dressé n'est ni expédié, ni signifié ; la minute en est seulement jointe aux pièces ; les délais d'appel et de pourvoi en cassation courent à l'égard des

---

(1) Voyez le projet du gouvernement, art. 34.

(2) Ibid., art. 36.

(3) Voyez le projet ci après, art. 27, 29, à 32.

(4) Voyez le projet du gouvernement, art. 15, 23, 27, 39 et 40. Dans les cas prévus par ces articles, il a lieu à faire des expéditions et des significations.

Digitized by Google

jugemens des tribunaux correctionnels, et à l'égard des arrêts des cours d'assises, sans qu'il soit nécessaire de faire expédier ni signifier ces jugemens et arrêts.

Et cependant la procédure criminelle s'attaque à des intérêts bien graves : nous voudrions voir appliquer à la protection du droit de propriété les mêmes formes que celles qui protégent l'honneur et la liberté des citoyens.

Du moment où le fait de l'expropriation a reçu une publicité telle que celle que prescrit le projet, nous ne voyons pas pourquoi, à partir de la comparution des intéressés devant le juge-commissaire, la procédure ne suivrait pas son cours, sans qu'il soit nécessaire d'expédier et de signifier aucun des actes spéciaux qu'elle comporte.

Il est encore d'autres circonstances qui ralentiront la marche de la procédure.

Le projet oblige (1) le propriétaire à faire connaître les fermiers, locataires, et autres personnes ayant intérêt à figurer dans la liquidation des indemnités à allouer.

Mais si, à mesure que l'instruction relative à un immeuble sera terminée, on indique un fermier ou un locataire, il faudra donc recommencer une instruction spéciale pour chacun de ces nouveaux ayant-droit !

Nous pensons que les ayant-droit autres que les propriétaires devraient être obligés de se faire connaître dans un délai prescrit à partir de la publication de l'ordonnance déclarative de l'utilité publique (2).

Au termes du projet (3), c'est seulement lorsque le juge-commissaire aura terminé son instruction que l'administration sera

(1) Art. 21. Voyez le projet du gouvernement, art. 21.

(2) Voyez le projet ci après, art. 8 et 42.

(3) Voyez le projet du gouvernement, art. 28.

Digitized by Google

tenue de faire connaître les sommes par elle offertes pour prix des terrains par elle réclamés.

Alors tous les frais des instructions faites avant les offres de l'administration seront donc toujours à la charge de l'administration; et si ces offres sont acceptées, on aura perdu tout le tems qui aura été employé à faire des instructions inutiles ?

Il nous semble qu'il conviendrait d'obliger l'administration à faire des offres avant toute procédure (1).

Les dispositions transitoires du projet ne sont pas moins critiquables que celles que nous venons d'examiner.

D'après ces dispositions (2), les instances actuellement pendantes continueront d'être suivies, en se conformant aux lois actuelles.

Alors tous les travaux qui sont suspendus parce que ces instances ne peuvent être terminées resteront encore en suspens jusqu'au jugement de ces instances; et quand seront-elles jugées ?

Il est indispensable que le projet donne les moyens de mettre ces travaux à fin, en rendant la nouvelle loi applicable aux instances dont il s'agit (3).

Cela est d'autant plus facile que les frais de ces instances étant à la charge de l'administration, elle doit être libre de renoncer à des procédures dont elle doit supporter les frais.

Dans l'économie du projet (4), ce n'est que lors de la prochaine convocation des conseils-généraux que les listes des jurés spéciaux seront dressées, et encore ces listes ne pourront-elles servir que l'année suivante.

Si ces dispositions sont maintenues, la loi nouvelle ne sera

---

(1) Voyez le projet ci après, art. 5.
(2) Voyez le projet du gouvernement, art. 31 et 63.
(3) Voyez le projet ci après, art. 66.
(4) Ibid.

Digitized by Google

pas exécutoire avant deux ou trois ans, dès lors elle perd tout son intérêt.

Il nous semble qu'on pourrait la rendre immédiatement applicable en faisant dresser de suite des listes de jurés aptes à juger cette année et la suivante (1).

Si le projet est adopté tel qu'il est présenté, il faudra au moins *seize mois* pour réaliser l'expropriation la moins difficile; il y aura des cas où les instances dureront deux ou trois ans, et plus (2).

---

(1) Voyez le projet ci après, art. 65.

(2) Voici le calcul des délais que comportera l'exécution du projet s'il est admis tel qu'il est présenté :

1° Dans l'hypothèse d'un propriétaire qui a à faire valoir un moyen de nullité fondé, et qui a profité de cette circonstance pour retarder le jugement de son indemnité, il faudrait deux ans pour triompher de sa résistance; en voici la preuve.

DÉTAILS DES FORMALITÉS A REMPLIR.

	Mois.	Jours.
1. Dépôt et publication du plan parullaire (art. 5 du projet du gouvernement).....	»	8
2. Contestation élevée par un propriétaire contre la direction de la ligne des travaux. Arrêté de la commission administrative sur cette contestation (art. 7 à 11).....	1	»
3. Décision du préfet (art. 12).....	»	15
4. Envoi des pièces par le préfet au procureur du roi (art. 13).	»	8
5. Le procureur du roi requiert le tribunal de déclarer l'expropriation des terrains dont la cession est demandée (art. 14).	»	3
6. Délai nécessaire pour faire expédier ce jugement, le publier dans la commune, et le notifier aux parties intéressées (art. 15).....	»	15
7. Demande en nullité, formée par un propriétaire contre la procédure, suivie par la commission administrative (16).	»	8
8. Jugement qui rejette le moyen de nullité proposé (art. 17).	»	15
9. Expédition et signification de ce jugement pour faire courir le délai de recours en cassation (art. 19).....		
10. Pourvoi en cassation (art. 19).....	1	»
11. Délai nécessaire pour envoyer les pièces à la cour de cassation, et pour faire juger le pourvoi.....	1	15

Digitized by Google

Jusqu'ici nous n'avons examiné le projet que sous le rapport de la rapidité des formes de l'expropriation ; nous avons mainte-

	Mois.	Jours.
12. Le moyen de nullité ayant été admis par la cour de cassation, il y a lieu de renvoyer les pièces à un autre tribunal; et de plaider de nouveau devant ce tribunal.....	1	15
13. Le moyen de nullité ayant enfin été admis par le tribunal saisi du renvoi, la procédure administrative a été annulée, et par suite il a fallu recommencer (art. 18) les formalités indiquées aux numéros 1 à 10 ci-dessus, mais cette fois les moyens de nullité proposés contre la nouvelle procédure administrative ont été rejetés par toutes les juridictions.....	4	27
14. Remise des pièces par les parties au juge-commissaire (20)..	»	8
15. Expédition de l'ordonnance du juge-commissaire qui ordonne le transport sur les lieux, et delai pour annoncer le jour de ce transport (art. 23).....	»	8
16. L'expert procède aux estimations, le juge-commissaire entend des témoins (art. 25).....	»	15
17. Dépôt du procès-verbal de l'expert ; expédition par extrait de ce procès-verbal, notification aux personnes désignées aux art. 27 et 21, avec indication de la somme offerte par l'administration (art. 26 et 27).....	»	15
18. Déclaration d'acception ou de refus des offres par les intéressés (art. 28).....	»	15
19. Le propriétaire qu'il s'agit de déposséder désigne des locataires ayant droit à des indemnités spéciales (art. 21), il est procédé à leur égard à l'exécution des formalités indiquées aux numéros 14 à 18.....	3	1
20. Avertissement donné aux jurés et aux parties de comparaître au jour indiqué pour l'ouverture de la session (art. 33)..	»	8
21. Dépôt de la décision du jury au greffe, et délai pour en livrer expédition et la signifier.....	»	8
22. Jugement du tribunal qui déclare cette décision exécutoire (art. 38), et odonne la prise de possession dans le mois de la signification, qui en sera faite à l'indemnitaire....	»	8
23. Expédition et signification de ce jugement.....	»	15
24. La décision du jury ayant été rendue par défaut, l'indemnitaire y forme opposition, mais seulement au moment où		

Digitized by Google

nant à le considérer sous le rapport des garanties qu'il donne aux propriétaires, relativement à l'évaluation de leurs propriétés.

Suivant le projet (1), les conseils généraux devront dresser

	Mois.	Jours.
l'on va prendre possession de son immeuble, à l'expiration du mois accordé par le tribunal.....	1	»
25. Décision nouvelle à rendre par le jury, y compris le jugement qui doit la rendre exécutoire : les mêmes délais que ceux indiqués aux numéros 20 à 24 ci-dessus.....	2	7
25. Appel de jugement, qui fixe le délai de la prise de possession, et délai pour faire statuer sur cet appel.....	2	»
Total du tems.....	24	12

2° Dans l'hypothèse où aucun des moyens de nullités invoqués par l'indemnitaire ne serait fondé, l'administration n'exécuterait pas les formalités indiquées aux numéros 11 à 13, ce qui donnerait une économie de tems de 7 mois 27 jours, et réduirait le délai de l'expropriation à 16 mois et 15 jours.

Mais ces délais sont encore bien longs, surtout si l'on considère qu'ils ont été calculés dans la supposition qu'on ne perdrait pas un seul jour, ce qui est impossible.

Si le projet subissait les modifications dont nous le croyons susceptible, on n'aurait à exécuter que les formalités ci-après :

Celles relatives aux difficultés qui peuvent s'élever sur la direction de la ligne des travaux, déjà indiquées aux numéros 1 à 4 ci-dessus, et qui comportent un

délai de.....	1	23
Nomination du juge-commissaire.....	»	8
Instruction du juge-commissaire et opération des experts, trois semaines.....	»	21
Avertissement donné aux jurés et aux parties pour le jour de la session.....	»	8
Délai pour la prise de possession.....	»	10
Total.....	3	10

Et si l'on supprimait les formalités, indiquées aux numéros 1 à 4, dans tous les cas d'urgence, le délai se trouverait réduit à 1 7

Le projet lui-même (art. 61) propose de supprimer ces formalités dans le cas de travaux militaires.

Nous croyons que, dans tous les cas d'urgence, on pourrait autoriser le président du tribunal à abréger tous les délais que la loi fixerait, même ceux de l'avertissement donné aux jurés et ceux relatifs à la prise de possession.

(16) Voyez le projet du gouvernement, art. 31 et 32.

Digitized by Google

chaque année une liste de soixante jurés spéciaux *pour chaque arrondissement*, et toutes les fois qu'il y aura lieu de tenir des assises spéciales, la cour royale, ou le tribunal du chef-lieu du département, choisira sur cette liste un jury de douze personnes.

Ce mode de composition du jury nous paraît trop exclusivement favorable aux propriétaires fonciers, car nous considérons les conseils-généraux et les tribunaux comme spécialement voués à la défense des intérêts de la propriété foncière.

Nous pensons qu'il serait juste que l'administration concourût d'une manière quelconque à la formation du jury.

D'un autre côté, nous croyons qu'il y a beaucoup d'inconvéniens à obliger les tribunaux à choisir pour jurés des citoyens domiciliés dans l'arrondissement même où les indemnités doivent être liquidées.

Ces jurés seront trop exposés aux suggestions locales ; comme ils seront alternativement juges les uns des autres, ils seront disposés à s'allouer réciproquement de larges indemnités.

L'art. 60 paraît destiné à obvier à cet inconvénient ; il porte, *que les agens* chargés de la répartition de la contribution foncière, et des opérations cadastrales, feront usage pour leur travail des documens que leur offriront les contrats passés à l'amiable, les procès-verbaux dressés par les experts, et les décisions rendues par les jurés en exécution de la loi nouvelle.

Cet article suppose que si les jurés domiciliés dans un arrondissement accordent des indemnités très-fortes, on estimera de nouveau les propriétés de l'arrondissement, en prenant pour base les évaluations des jurés, et que par suite l'impôt foncier sera augmenté d'autant.

Mais il est maintenant impossible de penser à faire une pareille opération, parce que l'impôt foncier, tel qu'il est établi, ne suit pas les variations de la matière imposable. Pour donner un tel effet aux décisions des jurés, il faudrait changer tout le système de l'impôt foncier et le convertir d'impôt *de répartition* en impôt de *quotité*, ce qui donnerait lieu à l'examen des plus graves

Digitized by Google

questions financières, et le projet n'indique aucun moyen de les résoudre.

Du moment où il est démontré que l'art. 60 ne peut recevoir d'exécution, il faut adopter un autre mode pour le choix des jurés, car le mode proposé, sans le contre-poids de l'art. 60, serait trop exclusivement favorable aux propriétaires dépossédés.

Dans celui que nous proposons, nous faisons concourir au choix des jurés : le préfet, comme stipulant l'intérêt de l'administration; les tribunaux, comme représentant l'intérêt de la propriété; l'administration ou la compagnie concessionnaire, et l'indemnitaire lui-même (1).

Nous pensons que c'est le moyen d'obtenir des évaluations équitables.

Après les dispositions que nous venons d'examiner, la plus importante est certainement celle comprise dans l'art. 50 du projet, lequel est ainsi conçu :

« Si l'exécution des travaux procure ou doit procurer une plus-» value au restant de la propriété, ou à d'autres fonds voisins » des travaux, et appartenant au propriétaire qu'il s'agit d'in-» demniser, il est fait compensation de cette plus-value jusqu'à » due concurrence avec le montant de l'indemnité. »

Cet article soulève la question de savoir si les propriétaires dépossédés seront les seuls redevables envers l'administration des plus-values que l'exécution des travaux aura procurées à leurs propriétés, ou si des plus-values pourront être exigées des tous les propriétaires voisins des travaux.

L'art. 30 de la loi du 16 septembre 1807 décide que tous *les propriétaires dont les biens ont acquis une notable augmentation de valeur, peuvent être chargés de payer une indemnité qui pourra s'élever jusqu'à la moitié des avantages qu'ils auront acquis*; mais les voies et moyens que la loi du 16 septembre 1807 prescrit pour l'évaluation de ces indemnités ne nous paraissent

(1) Voyez le projet ci après, art. 22, 23 et 31, § 3.

Digitized by Google

pas offrir assez de garantie aux propriétaires; d'après cette loi, c'est une commission nommée par le gouvernement qui est chargée de faire ces évaluations.

Nous croyons qu'il y aurait lieu de déférer à des jurés la fixation définitive de ces indemnités (1).

Si la loi du 16 septembre 1807 subit les modifications que nous indiquons, l'administration pourra, sans exciter de plaintes de la part des intéressés, tirer un grand parti du droit que cette loi consacre en sa faveur.

Elle pourra, lors des concessions qu'elle fera aux compagnies qui entreprendront des travaux publics, stipuler que les droits de péage et autres, établis en faveur de ces compagnies, cesseront ou seront diminués à des époques plus ou moins éloignées, selon que ces compagnies seront autorisées à user, dans telle ou telle proportion, du droit d'exiger des plus-values des propriétaires voisins des travaux exécutés.

On pourra ainsi entrevoir l'époque où les travaux publics exécutés par ces compagnies rentreront libres de toutes charges entre les mains de l'État.

Le droit d'exiger des plus-values, peut pour ainsi dire être la source d'un budget de travaux publics.

Il nous reste à examiner les dispositions du projet relatives à l'exécution des travaux militaires.

Suivant le projet (2), voici comment l'on procéderait lorsqu'il s'agirait d'occuper une propriété pour exécuter des travaux militaires.

L'ordonnance royale qui déclarerait l'utilité publique indiquerait en même tems les propriétés qui se trouveraient dans le cas d'expropriation.

Le tribunal civil du lieu de la situation, conformément à la loi du 30 mars 1831, ordonnerait une expertise des propriétés

(1) Voyez le projet ci après, art. 50.

(2) Voyez le projet du gouvernement, art. 61 et 62.

Digitized by Google

nécessaires à l'exécution des travaux; sur le vu de cette expertise, le tribunal fixerait une somme qui serait considérée comme une indemnité provisoire; après la consignation de cette somme, l'administration pourrait se mettre en possession des propriétés par elle réclamées.

Après la prise de possession, les indemnités seraient liquidées définitivement par un jury spécial, dans la forme tracée par le projet.

Si, dans les cas ordinaires, l'on s'en remet à la décision de jurés pour aller plus vite, nous ne concevons pas pourquoi on aurait recours aux tribunaux dans les cas d'urgence.

Quelle que soit l'urgence, nous pensons qu'on peut obtenir des jurés une *liquidation* DÉFINITIVE des indemnités, plus prompte que ne le serait la *liquidation* PROVISOIRE que le projet demande aux tribunaux.

Nous ne voyons pas pourquoi on ferait deux opérations là où une seule peut suffire.

Pour hâter la liquidation des indemnités dans les cas d'urgence, il n'est pas nécessaire de changer le mode de liquidation, il suffit d'autoriser le président à abréger tous les délais prescrits par le projet, comme cela se pratique dans les matières civiles qui requièrent célérité (1).

Mais alors nous pensons que, dans les cas d'urgence, pour qu'une procédure plus rapide ne diminuât pas les garanties qui sont dues à la propriété, il y aurait lieu de donner au président une prépondérance presque exclusive sur le choix des jurés.

Il faut que la combinaison soit telle que, lorsque l'administration n'aura recours qu'aux *voies et moyens ordinaires*, les indemnités soient jugées par des jurés choisis de manière à *concilier équitablement* l'intérêt des propriétaires dépossédés et celui de l'administration; et que, lorsque l'administration aura recours aux *voies d'urgence*, les indemnités soient jugées par des jurés

(1) Voyez le projet ci après, art. 39.

Digitized by Google

choisis de manière à faire *prédominer* les intérêts des propriétaires dépossédés sur ceux de l'administration.

Ainsi, l'administration aurait le choix ou *d'aller très-vite* et de payer *cher*, ou *d'aller moins vite* et de payer *moins cher*.

Nous croyons avoir créé cette alternative dans les dispositions que nous proposons.

Si le projet du gouvernement ne devait subir d'autres modifications que celles que nous venons d'indiquer, nous considérerions la discussion à laquelle nous venons de nous livrer comme un exposé suffisant des motifs du projet que nous croyons devoir publier.

Mais le projet du gouvernement ne s'est pas occupé de plusieurs questions que comporte la matière, et sur lesquelles nous croyons devoir proposer des solutions.

Il y a à prendre un parti sur les points ci-après :

Si, dans le cas prévu par l'art. 28 du projet, les propriétaires ne font pas connaître les sommes auxquelles ils évaluent leurs indemnités, quelle peine ou quels dommages encourront-ils? (1)

Quelles sont les personnes qui seront déclarées dispensées ou incapables de remplir les fonctions de jurés spéciaux? (2)

D'après quel tarif les dépens seront-ils taxés, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique? (3)

Dans le cas de l'art. 40, dans quel délai devra-t-on se pourvoir contre la décision du jury? Le recours sera-t-il suspensif? (4)

Si une partie n'a pas reçu les notifications qui lui ont été faites, et qu'elle n'ait pas comparu devant le jury, le verdict sera-t-il définitif contre cette partie, ou pourra-t-il être attaqué par voie d'opposition? (5)

---

(1) Voyez le projet ci après, art. 56.
(2) Ibid., art. 31, n° 3.
(3) Ibid., art. 33.
(4) Ibid., art. 34.
(5) Voyez le projet ci après, art. 35.

Digitized by Google

Les jugemens d'expropriation pour cause d'utilité publique seront-ils soumis aux mêmes formalités hypothécaires que les actes de mutations ordinaires? Devront-ils être transcrits et notifiés aux créanciers inscrits? Devront-ils être purgés des hypothèques légales comme dans les cas ordinaires? (1)

Si une compagnie achète un immeuble à l'amiable, moyennant un prix inférieur à sa valeur, quel moyen de recours les créanciers inscrits auront-ils pour obtenir le juste prix de l'immeuble affecté à leurs droits? (2)

Les compagnies concessionnaires de travaux publics auront-elles les mêmes droits et seront-elles soumises aux mêmes obligations que l'administration elle-même? (3)

Le jury pourra-t-il, comme le juge-commissaire, entendre telles personnes qu'il jugera convenable pour s'éclairer? Pourra-t-il se transporter sur les lieux? (4)

Pourrait-on prendre l'impôt foncier comme base d'un maximum que les indemnités ne pourraient dépasser? (5)

L'impôt foncier pourrait-il être pris comme base définitive des indemnités à allouer, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des évaluations judiciaires? (6)

Les solutions que nous donnons à ces diverses questions et à celles que nous venons de discuter donnent au projet que nous publions un aspect si différent de celui du gouvernement, que nous avons cru devoir le faire précéder d'un exposé de motifs, pour faire saisir l'ensemble et les rapports des diverses dispositions que nous proposons.

---

(1) Ibid., art. 36.
(2) Voyez le projet ci après, art. 37.
(3) Ibid., art. 63.
(4) Ibid., art. 27.
(5) Ibid., art. 51 et 52.
(6) Ibid., art. 67 et suivant.

Digitized by Google

Par ce qui précède et par ce qui va suivre, on pourra juger que nous verrions, avec le même regret, l'intérêt général livré à l'égoïsme de la petite propriété, et le droit de propriété abandonné à l'arbitraire du pouvoir.

Nous croyons qu'une conciliation est possible entre l'intérêt social et l'intérêt individuel: nous avons essayé d'en indiquer les moyens.

Mais si on ne pouvait concilier ces deux intérêts, et qu'il fallût faire prédominer l'un sur l'autre, on ne devrait pas hésiter à se décider en faveur de l'intérêt général.

Dans ce cas nous ne craindrions pas de voir l'autorité abuser des pouvoirs que les représentans de la propriété foncière lui auraient confiés; car maintenant les gouvernemens n'ont presque pour seule base que le principe de la propriété. Le gouvernement qui attenterait à ce principe se détruirait lui-même, et en général on peut, sans danger, abandonner au pouvoir le soin de sa propre conservation.

Que les propriétaires fonciers se rassurent donc, quelle que soit la loi qui sortira de la discussion des chambres, le droit de la propriété n'en recevra aucune atteinte.

Qu'ils se joignent au contraire à nous pour demander une loi qui offre tous les moyens de réaliser promptement les grands travaux qui doivent influer d'une manière si puissante sur la prospérité de la France.

DECOURDEMANCHE.

Digitized by Google

PROJET DE LOI

relatif à

L'EXPROPRIATION DES PROPRIÉTÉS PRIVÉES

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Des plaintes nombreuses se sont élevées relativement aux entraves sans nombre et aux frais considérables qu'entraîne le réglement des indemnités dues aux propriétaires dépossédés pour cause d'utilité publique.

Ce mal, signalé tant de fois, n'est que trop réel.

Si les choses demeuraient dans un tel état, il faudrait renoncer à entreprendre de grands travaux publics.

Une réforme est nécessaire dans cette partie de notre législation; mais pour se faire une idée des mesures qui peuvent être adoptées pour remédier aux inconvéniens signalés, il convient de préciser *l'état actuel de la législation*, et de présenter un tableau sommaire des abus qui se sont manifestés dans son application.

État actuel de la législation.

Dans l'état actuel de la législation, nul ne peut être dépossédé de sa propriété, pour cause d'utilité publique, sans avoir été *préalablement* indemnisé, et sans avoir été mis en demeure de contester la direction de la ligne des travaux.

Le montant des indemnités est réglé à l'amiable ou en justice.

Si elles sont réglées en justice, il existe divers principes d'évaluation.

Ainsi, les propriétés doivent être estimées ce qu'elles valaient

Digitized by Google

avant l'entreprise des travaux, sous la déduction de la plus-value que ces travaux doivent procurer aux portions de propriétés dont l'expropriation n'est pas demandée.

Si une partie seulement d'une maison ou d'un bâtiment est nécessaire à l'administration, le propriétaire a le droit d'exiger qu'on achète sa propriété entière, sauf à l'administration à revendre la partie qui lui est inutile.

Les tribunaux et les cours royales statuent sur la fixation du montant des indemnités dues pour raison des propriétés expropriées.

Dans cette fixation, ils ont égard au prix des baux ou des actes de vente les plus récens, ou aux expertises qu'ils ordonnent.

Lorsqu'il s'agit de travaux militaires, l'occupation d'une propriété peut avoir lieu après une expertise provisoire, et après la consignation de la somme à laquelle l'immeuble a été évalué provisoirement.

Ces expertises sont ordonnées et exécutées avec des formes plus simples et plus brèves que dans les cas ordinaires.

Inconvéniens que cette législation offre dans l'application.

Cette législation, qui paraît simple, offre cependant beaucoup d'inconvéniens dans l'application.

Comme tous les jugemens qui statuent sur des contestations relatives à des immeubles sont toujours susceptibles d'appel, il en résulte que la liquidation de l'indemnité due pour un immeuble de la plus mince valeur, suivie en première instance et en cour royale, peut donner lieu à une instance très-longue.

Il est établi, par des documens qui ont été publiés par l'administration en 1829, que la durée des instances, en liquidation des indemnités dont il s'agit, est, terme moyen, de deux ans. Il y en a qui dépassent trois et quatre ans.

Il est admis en jurisprudence que, dans ces instances, l'admi-

Digitized by Google

nistration (1) ou les compagnies qui sont subrogées à ses droits doivent toujours être condamnées aux dépens, quelle que soit l'exagération des prétentions des propriétaires. Il en résulte que, les propriétaires ne craignant pas de nécessiter les procédures les plus longues et les plus dispendieuses, les frais de liquidation surpassent souvent deux et trois fois la valeur de l'indemnité allouée.

Par exemple, une lieue de route sur une largeur de douze mètres peut couper plus de cinq cents parcelles appartenant à autant de propriétaires différens, qui toutes peuvent faire l'objet d'autant de procès qu'il y a de parcelles, la plupart n'excédant pas une valeur de 100 francs.

Les formalités de purge mettent souvent l'administration dans une position très-fausse, lorsqu'il s'agit de parcelles de 100 à 200 francs.

Chaque purge nécessitant une dépense de 80 francs, l'administration préfère s'exposer à payer deux fois, plutôt que de remplir des formalités si dispendieuses, eu égard aux propriétés qu'il s'agit de purger.

Dans cette circonstance, on peut dire que l'administration voit tourner contre elle tout le préjudice que les formes lentes et dispendieuses de notre procédure civile et la complication de nos formalités hypothécaires causent chaque jour aux citoyens, à l'occasion de leurs diverses transactions.

Il est encore admis assez généralement en jurisprudence que l'administration ne peut se mettre en possession qu'après le paiement *réel* des indemnités. Aussi, lorsqu'il existe des hypothèques et des oppositions (et il en existe presque toujours), l'administration, après avoir subi les délais que nous avons indiqués, est

(1) Ce qui est dit de l'administration dans tout le cours de cet exposé s'applique également aux compagnies qui, en se rendant concessionnaires d'entreprises d'utilité publique, sont subrogées à tous les droits de l'administration, et ont par conséquent à subir à sa place tous les inconvéniens que nous signalons.

Digitized by Google

obligée d'attendre l'issue d'un ordre ou d'une contribution entre des créanciers, et l'on sait que ces procédures durent quelquefois plusieurs années.

Lorsque de grands travaux doivent être exécutés dans une direction désignée, il se fait une coalition des propriétaires entre eux, contre l'administration ou les compagnies qui sont subrogées à ses droits. Ces compagnies souffrent surtout de la disposition d'esprit qui porte presque toujours les experts choisis par les propriétaires ou par les tribunaux, et quelquefois les tribunaux eux-mêmes, à considérer les concessionnaires comme des ennemis, contre lesquels on ne saurait s'armer de trop de méfiance, aux opérations desquels on ne saurait apporter trop d'entraves, auxquels enfin on ne saurait faire payer trop cher la faculté de conduire à son terme une entreprise qui, lors même qu'elle deviendrait improductive ou désastreuse pour ses auteurs, n'en aurait cependant pas moins pour résultat infaillible l'accroissement de la prospérité du pays.

Sous l'empire de cette funeste préoccupation, les experts ne craignent pas d'exagérer de beaucoup la valeur des propriétés expropriées.

Contre le texte même de la loi, ils estiment les propriétés eu égard à l'importance qu'elles acquerraient par suite de l'exécution des travaux, si elles restaient entre les mains des propriétaires; ils ne tiennent jamais compte de la plus-value procurée aux immeubles qui restent aux propriétaires dépossédés; dans leurs procès-verbaux, ils ne donnent aucun détail sur les faits et circonstances qui ont servi de base à leur évaluation; et les tribunaux, loin de réduire les estimations des experts, accordent souvent des indemnités supérieures à leurs évaluations.

Il résulte des documens que nous avons déjà cités que, terme moyen, les indemnités sont portées au *double* de la valeur des propriétés, et souvent au-delà du *triple* et du *quadruple*.

Dans le département de la Gironde, pour l'exécution de la route départementale de Bordeaux à St-Macaire, on a eu besoin

Digitized by Google

d'acquérir une portion de terrain que l'administration supposait d'une valeur de 500 francs au plus en capital ; le propriétaire a obtenu du tribunal un jugement qui lui a alloué 10,000 francs d'indemnité.

L'administration ne pouvant, après un tel exemple, espérer de traiter à des conditions raisonnables, pour les portions de terrain restant encore à acquérir, a été contrainte d'ajourner l'achèvement de cette route, au grand mécontentement des populations intéressées.

Un autre propriétaire, qui avait d'abord consenti à une expertise contradictoire, dans laquelle son propre expert n'avait porté l'indemnité due qu'à 7,791 fr., a fait ensuite des difficultés ; il a obtenu 36,000 fr. du tribunal ; il a reçu les deux tiers du prix total d'un domaine dont il n'a cédé que la trentième partie.

Un autre a dû céder pour une route *huit ares* (au plus le quart d'un arpent de Paris) de terrain en broussailles, estimés par son propre expert à 115 fr. seulement ; ce propriétaire avait sollicité vivement l'ouverture de cette route, il avait même offert d'y contribuer pour 500 fr. ; l'administration a malheureusement négligé de prendre acte de ces offres, et maintenant que la route est ouverte, et qu'il sait que l'administration ne peut plus reculer, il demande 28,000 fr. d'indemnités, et de plus la valeur de ponts à créer, de chemins à ouvrir, d'allées à planter. Sa propriété était inabordable ; on lui a procuré un accès facile en tout tems ; on en a considérablement augmenté la valeur, et il exige de tels dédommagemens !

L'administration craint que ses prétentions ne soient accueillies par les tribunaux, qui ne veulent jamais admettre les compensations résultant des plus-values.

Sur la ligne du canal du duc de Berry, il a fallu se résigner à payer 2,400,000 fr. d'indemnités pour un certain nombre de propriétés dont les contributions réunies ne montaient en totalité qu'à 3,261 fr.

Dans les départemens du Cher, de Loire-et-Cher, et d'Indre-

Digitized by Google

et-Loire, où passe le canal du duc de Berry, le terme moyen de la proportion de l'impôt foncier avec le revenu des propriétés est du septième.

Les 3,261 fr. ci-dessus multipliés par sept donnent une revenu de 22,827 fr.

Ce revenu calculé à trois pour cent donne un capital de 760,900 fr.

Puis qu'on a déboursé 2,400,000 fr., on a donc payé plus de trois fois la valeur présumée de 760,900 fr.

Des communes entières ont élevé les prétentions les plus bizarres; elles se sont fait allouer en masse des indemnités considérables, sous prétexte de suppression de gués, de barrages ou de chemins, sans tenir aucun compte des avantages qu'elles devaient retirer des travaux exécutés.

En exécution des lois de 1821 et de 1822, des emprunts considérables ont été faits par l'État, pour ouvrir et achever divers canaux. Les obstacles que d'interminables procédures ont apportés à l'exécution de ces travaux ont empêché l'administration de rien terminer, et l'ont par suite privée des revenus très-importans que les canaux entrepris lui eussent procurés, si on eût pu les achever.

C'est avec les deniers des contribuables qu'elle est obligée de satisfaire aux énormes condamnations qui ont été prononcées contre elle, au profit de propriétaires avides, qui n'ont vu dans les travaux publics qui ont été entrepris qu'une occasion de se livrer à des spéculations individuelles.

Dans cette position, l'administration, pour se soustraire à de longues et dispendieuses procédures, dont les frais sont toujours à sa charge, et dont les résultats lui sont toujours contraires, a souvent été obligée de se soumettre aux exigences des propriétaires plutôt que de voir retarder indéfiniment des travaux dont elle sentait toute l'importance.

Mais il est arrivé presque toujours qu'après avoir consenti, ou après avoir été contrainte de payer sur un point un prix hors de

Digitized by Google

proportion avec la valeur réelle des biens acquis par elle avant l'exécution des travaux, elle s'est trouvée liée et entraînée à payer au moins sur les mêmes bases tout ce qui restait à acquérir sur la ligne d'une route ou d'un canal.

Les transactions auxquelles elle se résigne, par suite de sa position, deviennent dès lors le prétexte et la justification des prétentions qu'elle rencontre ultérieurement, comme elles deviennent la règle *obligée* des tribunaux auxquels la loi prescrit formellement de prendre pour base *les prix des ventes les plus récentes* (1).

Cet état de chose entrave l'exécution de tous les travaux d'utilité publique ; et cependant tous les jours il importe à l'intérêt général que, sur un point donné, une nouvelle communication par terre ou par eau soit promptement établie et livrée à la circulation ; qu'un établissement public soit mis en activité ; qu'une contrée soit assainie, qu'une portion de territoire soit défendue contre les invasions de la mer, des torrens ou des rivières, etc., et que tous ces résultats soient obtenus, sans léser, il est vrai, les intérêts privés, mais au moins avec la moindre dépense et dans le moindre délai possible, et c'est ce qui est loin d'avoir lieu.

Parmi les travaux entrepris ou à entreprendre qui sont ainsi entravés, on peut citer :

Un grand nombre de routes départementales ;

Le canal latéral à la Loire d'Orléans à Nantes ;

Le canal des Pyrénées ;

Le canal latéral à la Garonne de Toulouse à Bordeaux ;

Le canal de Paris à Rouen ;

Le canal de Roanne à Digoin ;

Le canal maritime ;

Le chemin de fer d'Alais à Beaucaire, qui doit parcourir une distance de quarante mille mètres ;

Celui de Paris à la mer ;

---

(1) Tous les faits cités ci-dessus sont extraits d'un Rapport de M. Hély-d'Oissel, publié en 1829.

Digitized by Google

Celui de Bordeaux à Saubasse par les grandes landes, qui doit traverser un espace de quatre-vingt-dix mille mètres ;

Celui de Toulouse à Montauban (trente-cinq mille mètres) ;

Celui de Toulouse à Moissac (1) (trente-cinq mille mètres).

Tous ces travaux, et bien d'autres, seraient entrepris si l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, ne rendait impossible toute prévision sur les dépenses que peuvent nécessiter les entreprises de ce genre, et sur le tems qu'il faudra employer pour les conduire à fin.

Si on ne trouve pas et si on n'applique pas un prompt remède à cet état de choses, il faudra renoncer à exécuter aucun des grands travaux dont l'utilité se fait sentir aujourd'hui.

Cette situation est plus nuisible à la classe des propriétaires qu'elle ne semble le croire; car, pour un petit nombre d'entre eux qui vendent leurs propriétés moyennant des prix excessifs, l'immense majorité des propriétaires est privée des avantages qu'ils retireraient de tous les travaux qui s'exécuteraient si les entrepreneurs étaient moins abandonnés à la discrétion des propriétaires des terrains qui leur sont nécessaires.

Sous une législation plus équitable et mieux combinée, la majorité des propriétaires fonciers obtiendrait des résultats très-importans pour leurs intérêts.

D'une part on entreprendrait beaucoup plus de travaux publics, qui augmenteraient la valeur de leurs propriétés ; et, de l'autre, les travaux entrepris s'exécuteraient beaucoup plus rapidement.

Il y a maintenant beaucoup de produits qui se vendent à vil prix sur les lieux, parce qu'on ne peut pas les transporter facilement sur des marchés éloignés. Les producteurs se trouvent ainsi privés de tout ce qu'ils recevraient en échange de leurs produits s'ils pouvaient les vendre plus facilement et à des prix plus élevés.

(1) Des demandes en concessions ont été adressées au gouvernement pour l'entreprise de ces divers chemins de fer.

Digitized by Google

Si de nouvelles communications étaient ouvertes, la condition des fermiers, et par suite celle des propriétaires, serait de beaucoup améliorée.

Les propriétaires sont donc intéressés à ce que, sur la matière dont il s'agit, on adopte promptement de nouvelles mesures législatives, capables de remédier d'une manière efficace aux inconvéniens que nous venons de signaler.

Il faut *qu'avant la dépossession* le propriétaire exproprié soit largement, très-largement payé; mais il faut aussi que l'administration puisse être mise en possession des propriétés qui lui sont nécessaires dans le plus court délai possible.

Tel est l'esprit du projet dont nous exposons les motifs.

Système général du projet.

Diverses formalités administratives, tendant à faciliter des réglemens amiables, précèdent toute intervention de l'autorité judiciaire.

Aussitôt que l'utilité publique des travaux est déclarée, on fait connaître aux citoyens, par des signes extérieurs placés sur leurs propriétés, quelles en sont les parties dont l'expropriation est nécessaire (art. 5).

L'administration fait des offres pour les indemnités qu'elle est à même d'évaluer sans le concours des ayant-droit. Les intéressés sont tenus, dans un délai déterminé, de faire connaître les sommes auxquelles ils prétendent pour les indemnités dont l'administration peut ignorer la cause (art. 6 et 8).

L'autorité administrative statue sur les réclamations élevées contre la direction des travaux (art. 9 à 13).

Tout ce qui est relatif à la fixation des indemnités est du ressort de l'autorité judiciaire.

Pour faciliter les réglemens amiables, les tuteurs, et tous autres ayant-droit de personnes incapables, sont autorisées à traiter avec l'administration presque sans formes de justice (art. 15).

Digitized by Google

Lorsqu'il y a lieu à régler des indemnités en justice, un juge-commissaire est d'abord chargé de recueillir tous les renseignemens qui peuvent faciliter l'évaluation des propriétés qu'il s'agit d'exproprier (art. 16 et 17).

Ce juge-commissaire a les mêmes pouvoirs qu'un juge d'instruction en matière criminelle. En vertu de ces pouvoirs, il entend des témoins, il se fait remettre tous actes de vente et tous baux relatifs aux propriétés voisines ; il ordonne telle expertise qu'il juge convenable ; il se transporte même sur les lieux, s'il le croit utile (art. 18).

Lorsque l'instruction d'un certain nombre d'indemnités est terminée, les parties sont renvoyées devant des assises spéciales.

Les assises spéciales se composent du juge-commissaire qui a procédé à l'instruction des affaires à juger, lequel remplit les fonctions de président, et de six jurés choisis parmi les jurés ordinaires (art. 21 à 23).

Le jury fixe la somme due pour chaque espèce d'indemnité.

Les sommes allouées ne peuvent excéder un *maximum* fixé d'après le montant de la contribution foncière à laquelle chaque propriété est imposée (art. 51 et 52).

Des voies de recours sont ouvertes contre les décisions des assises spéciales; mais elles ne peuvent jamais arrêter l'exécution de ces décisions : l'administration a toujours le droit de se mettre en possession, en payant les sommes fixées par le jury (art. 34 35 et 38).

Pour se libérer, l'administration n'est astreinte à l'accomplissement d'aucunes formalités hypothécaires. D'après l'économie du projet, ces formalités ont dû être remplies par les intéressés après l'ordonnance déclarative de l'utilité publique des travaux et avant la déclaration du jury (art. 36 et 37).

Le projet est conçu de telle sorte que l'administration peut être mise en possession d'une propriété qui lui est nécessaire dans un délai *de trois mois et demi*. On y a prévu le cas où la mise

Digitized by Google

en possession devrait nécessairement avoir lieu dans un délai plus court encore (art. 39).

Dans ce cas, une ordonnance royale déclare l'urgence. En vertu de cette ordonnance, l'administration est dispensée de remplir certaines formalités qui peuvent être négligées sans préjudice pour les intéressés. Le président du tribunal est autorisé à abréger tous les délais fixés par le projet.

Il est facile de justifier ces diverses dispositions législatives.

Lors des divers travaux publics qui ont été exécutés jusqu'à présent, on s'est contenté de communiquer les plans aux intéressés ; mais il est peu de personnes qui se fassent une idée bien exacte des changemens que des propriétés devront subir à la seule inspection d'un plan, quelles que soient même les explications qui leur sont données.

Il nous a paru que, pour faire connaître à un propriétaire le changement que doit subir sa propriété, il n'y avait pas de meilleur moyen que d'indiquer ce changement par des signes extérieurs apposés sur sa propriété même (art. 5).

Après avoir ainsi donné aux propriétaires une connaissance parfaite de ce que veut faire l'administrateur, il sera facile d'asseoir des traités amiables.

Ce qui rend maintenant si longues les instances en liquidation des indemnités dont il s'agit, c'est que, chaque fois qu'il y a lieu à une enquête, à une expertise ou à un compulsoire de pièces, il faut obtenir un jugement pour procéder à chacune de ces opérations, et chacun de ces jugemens peut être l'objet d'un appel.

Nous croyons avoir extrêmement simplifié la matière, en donnant à un juge-commissaire les pouvoirs les plus étendus pour procéder à l'instruction des faits relatifs aux indemnités (art. 17 à 20).

Tout ce qu'il ordonne dans le but de faciliter l'évaluation des indemnités réclamées est exécuté, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir autant de jugemens en première instance et en appel qu'il y a de mesures d'instruction à prendre.

Digitized by Google

Nous appliquons aux expropriations pour cause d'utilité publique la rapidité et la simplicité qu'on trouve dans nos lois sur la procédure criminelle.

Après avoir ainsi simplifié les formes de l'instruction, on ne pouvait continuer de soumettre le jugement définitif des indemnités à deux degrés de juridiction; mais il était nécessaire de remplacer la garantie de l'appel par une autre garantie au moins égale. Le jury peut donner toute satisfaction à cet égard.

Des jurés statuent en dernier ressort sur la vie des citoyens; des jurés peuvent bien également statuer en dernier ressort sur un fait très-simple, la fixation de la valeur d'une propriété expropriée.

Les jurés qui sont appelés à prononcer sur ces évaluations doivent être pris parmi les jurés ordinaires; car, dans toute liquidation d'indemnité, il ne s'agit pas seulement d'évaluer des propriétés foncières, il y a presque toujours lieu d'estimer la valeur d'établissemens industriels dont le sacrifice est devenu nécessaire. Or, les jurés ordinaires étant presque toujours ou des propriétaires fonciers vivant de leurs revenus, ou des citoyens exerçant des professions diverses, les jurés spéciaux dont il s'agit peuvent facilement être choisis parmi eux.

En Angleterre, c'est par des décisions de jurés que sont liquidées toutes les indemnités qui sont dues en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En imitant nos voisins d'outre-mer dans cette partie de leur législation, nous établissons un précédent qui pourra porter des fruits. Si cet essai de l'application du jury à une matière civile est heureux, il nous est peut-être permis d'espérer que cette institution s'introduira de plus en plus dans nos mœurs, et nous mettra à même de simplifier les formes si lentes de nos procédures civiles et commerciales.

Après les nombreux exemples d'indemnités *excessives* accordées sous la législation actuelle, il était nécessaire de poser une

Digitized by Google

limite à ce genre d'abus, en fixant un *maximum* que les indemnités ne puissent dépasser (art. 51 à 52).

C'est d'ailleurs un moyen de faciliter l'évaluation des dépenses avant l'entreprise des travaux publics; car, lorsqu'on saura les sommes que les indemnités ne pourront dépasser, il sera facile d'établir des devis approximatifs des capitaux qui devront être employés en acquisition de propriétés, pour exécuter les travaux projetés.

Lorsque nous reviendrons sur ce sujet, nous démontrerons qu'il est possible d'établir un *maximum* qui soit, dans tous les cas, au-dessus de la valeur réelle des propriétés, et c'est tout ce que l'on peut raisonnablement désirer.

L'on a vu plus haut que, dans plusieurs circonstances, il a été accordé des indemnités représentant quatre et cinq fois la valeur des propriétés expropriées. Il ne peut y avoir aucun inconvénient à faire obstacle à de pareils résultats.

L'exposé qui vient d'être fait du système général du projet laisse en question quelques points relatifs à des détails d'exécution. On en trouvera la solution dans le développement des voies et moyens d'exécution du projet.

Voies et Moyens d'exécution du projet.

Ces voies et moyens sont tracés dans les articles du projet. On en devinera facilement les motifs en les consultant; car à la seule lecture de ces articles on distingue (par la différence de l'impression) les dispositions qui sont textuellement extraites de lois déjà existantes, celles qui remplacent des dispositions dont on a changé la rédaction sans changer le sens ou le but, et celles qui n'ont encore aucun précédens : nous ne nous nous occuperons donc que des dispositions qui nécessitent des explications.

Formalités administratives qui précèdent l'expropriation.

Jusqu'ici la publicité donnée par le Bulletin des lois aux ordonnances déclaratives de l'utilité publique des travaux entre-

Digitized by Google

pris a produit peu d'effet. Les citoyens, ignorant l'influence que ces ordonnances pouvaient avoir sur leurs droits, n'y ont attaché presque aucune importance. Pour éviter toute surprise dans l'application des déchéances ou des dispositions pénales prononcées par le projet, l'ordonnance déclarative de l'utilité publique ne sera exécutoire dans chaque commune qu'après qu'elle y aura été publiée par affiche et au son de trompe ou de tambour.

L'article 7 ordonne même de donner connaissance aux citoyens, dans ces affiches et publications, de l'influence que l'exécution des travaux devra exercer sur leurs droits comme propriétaires, fermiers, locataires ou créanciers.

Instruction judiciaire sur la valeur des indemnités.

Pour parvenir à évaluer les indemnités, il était nécessaire de bien les définir et de les soumettre à quelques principes généraux d'évaluation.

Le projet divise les indemnités en deux classes : *les indemnités principales de dépossession*, et *les indemnités accessoires de dépossession*.

Aux termes de l'art. 40 du projet, l'indemnité principale de dépossession représente le prix moyennant lequel un immeuble eût été vendu à l'amiable, à la charge de souffrir les baux existans.

Dans la fixation de l'indemnité principale de dépossession, on ne tient pas compte de la circonstance que l'immeuble dont il s'agit fait ou non partie d'un tout qui n'est pas dans le cas d'expropriation.

Toutes les autres indemnités qui peuvent être exigées à l'occasion d'un immeuble dont la dépossession est demandée sont considérées comme *des indemnités accessoires* de dépossession : de ce nombre sont celles qui sont dues lorsque la dépossession détruit un établissement industriel qui est en activité dans les lieux, ou lorsqu'elle rompt violemment des baux qui ont encore plus de six mois à courir.

Digitized by Google

Le *maximum* des indemnités a été fixé d'après plusieurs considérations (art. 51 et 52). On n'a pas dû fixer ce maximum d'après le revenu porté sur les matrices cadastrales; car ce revenu n'a aucun rapport avec la valeur vénale des propriétés auxquelles il s'applique; il n'a pour but que d'établir la valeur proportionnelle des propriétés d'une même commune, sans égard à la valeur réelle.

Ainsi, par exemple, trois propriétés d'un revenu réel de 600 f., 1,200 et 1,800 fr., sont évaluées dans une commune pour un revenu cadastral de 200, 400 et 600 fr.; et, dans une autre commune, pour un revenu de 300, 600 et 900 f.

Dans chaque commune, il y a bien proportionnalité entre l'évaluation des revenus des trois immeubles; mais on ignore quel est leur revenu réel.

En effet, le trésor n'a pas besoin de connaître le revenu réel des propriétés d'une commune pour repartir le contingent échu à cette commune, pour sa part dans le montant général de l'impôt foncier. Il suffit au trésor de connaître la valeur proportionnelle des revenus des propriétés de cette commune pour faire une juste répartition de son contingent.

Le montant de l'impôt foncier payé pour chaque propriété peut conduire à des résultats beaucoup plus satisfaisans.

En 1819, le gouvernement voulut connaître le rapport qui existait entre le principal de l'impôt foncier et le revenu réel des propriétés; il fit compulser le prix des baux et des actes de vente les plus récens, d'après les minutes des notaires et des greffiers et d'après les sommiers des receveurs de l'enregistrement.

Il résulta de cet immense travail la preuve que, dans certains départemens, les propriétaires ne payaient pour le principal de leur impôt foncier que le *dix-septième* de leur revenu réel, tandis que, dans d'autres, ils payaient plus du *sixième* de leur revenu réel.

La loi du 31 juillet 1821 diminua l'inégalité de cette répartition; elle imposa les départemens les plus favorisés au *dix-sep-*

Digitized by Google

tième du revenu réel déclaré par la loi pour chaque département, et elle imposa les départemens les moins favorisés au *huitième* de leur revenu réel.

Les contingens respectifs des départemens, des arrondissemens et des communes, ont été rectifiés en conséquence. Ces contingens sont encore les mêmes maintenant.

Quelles que soient les erreurs qui ont pu se glisser dans le travail qui a précédé la loi précitée, on peut être certain qu'il n'y a pas de propriétaire en France qui, pour le principal de son impôt foncier, paie moins du dix-septième de son revenu réel; et d'un autre côté, en exceptant les propriétés d'agrément, il y a bien peu d'immeubles qui rapportent moins du denier 40 (2 et demi) de leur valeur capitale.

Ainsi, en estimant, dans les départemens les plus favorisés par la loi de 1821, la valeur capitale des immeubles, à *dix-sept fois* le principal de l'impôt foncier, multiplié par quarante, c'est-à-dire à 680 fois le principal de l'impôt foncier, on est certain de n'être pas au-dessous de la valeur réelle de ces immeubles.

En partant de cette donnée, et en suivant une progression descendante pour les départemens les moins favorisés par la loi de 1821, on est certain de ne commettre d'injustice nulle part.

Le projet évalue le capital des propriétés foncières sur le pied de quatre pour cent (ou du denier 25) du revenu indiqué par l'impôt.

Une fois le *maximum des indemnités principales de dépossession* fixé d'une manière équitable, on a cru pouvoir poser en principe, dans l'art. 52, que les *indemnités accessoires de dépossession* ne pourront jamais excéder les trois quarts de la somme fixée pour le *maximum* de l'indemnité principale de dépossession s'il s'agit de propriétés bâties, et la moitié de ladite somme s'il s'agit de propriétés non bâties.

Et en effet on ne peut concevoir, d'après la définition qui a

Digitized by Google

été donnée plus haut de ces indemnités, qu'elles puissent jamais excéder ce taux.

Le *maximum* fixé par le projet sera toujours supérieur à la valeur réelle des immeubles auxquels on l'appliquera ; en voici les motifs :

Lors du travail qui fut exécuté en 1821, tel département qui avait été considéré par l'administration comme ne payant que le *dixième* de son revenu, prétendit qu'il payait au moins le *cinquième* ou le *sixième*, plus ou moins; tous réclamèrent dans le même sens, aucun ne réclama dans un sens contraire.

Si l'on suppose que dans toutes les réclamations qui furent faites alors il y avait quelque chose de fondé, il en résulte maintenant que tel département, dont la loi de 1821 multiplie l'impôt par *dix*, n'eût vu son impôt multiplié que par *six* ou par *cinq* pour déterminer son revenu, si sa réclamation eût été admise.

Tous les départemens verront donc évaluer leurs propriétés à un *maximum* qui sera, dans tous les cas, supérieur à la valeur qu'ils avaient indiquée eux-mêmes en 1821 ; et c'est ce que l'on doit désirer dans la fixation de tout *maximum*.

Cependant nous avons voulu supposer le cas où l'application du *maximum*, tel que nous l'avons fixé, donnerait pour résultat des indemnités inférieures à la valeur réelle d'une propriété.

Nous verrons plus tard que le propriétaire qui se trouvera dans ce cas (qui ne se présentera peut-être que dans la proportion de un sur cent) aura un moyen de se soustraire à l'application de ce *maximum*, sans que la mesure du *maximum* cesse d'avoir toute son efficacité à l'égard des propriétaires qui ne se trouveront pas dans la même situation que lui. Nous indiquerons ce moyen en exposant les motifs du chapitre 12 du projet.

Les divers principes contenus dans le projet (art. 40 à 55) sur le mode d'évaluation des indemnités serviront de règle au juge-

Digitized by Google

commissaire qui sera désigné pour procéder à l'estimation des indemnités réclamées par les intéressés.

Sous la législation actuelle, l'administration est quelquefois fort embarrassée, lorsqu'elle se trouve dans le cas d'exproprier un immeuble appartenant à un propriétaire inconnu ou absent. Le projet lève cette difficulté, en autorisant le juge-commissaire à nommer un curateur qui est chargé de représenter l'inconnu ou l'absent, jusqu'à la liquidation définitive des indemnités qui peuvent lui être dues.

Renvoi de l'instruction aux assises spéciales.—Formation des assises spéciales.

On ne pouvait abandonner au hasard le choix des jurés spéciaux; le projet fait concourir le préfet et les tribunaux au choix de ces jurés.

Ces deux autorités sont à même d'exercer convenablement ce choix.

Le 30 septembre de chaque année, le préfet dressera la liste des jurés qui pourront être appelés l'année suivante à faire partie des assises spéciales.

Dans Paris, cette liste ne pourra être de moins de quinze cents; dans les départemens, elle ne pourra être de moins de trois cents.

Toutes les fois qu'il y aura lieu de tenir une ou plusieurs assises spéciales, la cour royale ou le tribunal du chef-lieu de département dressera, pour chacune desdites assises spéciales, une liste de trente-six jurés qui sera réduite à vingt par le préfet.

Si le préfet croit que cette liste a été formée dans un esprit de propriétaire trop prononcé, il pourra requérir que les vingt jurés soient désignés par le sort (art. 22 et 23).

Et, lors du jugement, les parties intéressées pourront encore réduire ces vingt jurés au nombre de six, par l'exercice du droit de récusation (art. 30, n° 3).

Digitized by Google

Ces diverses combinaisons nous paraissent concilier convenablement l'intérêt de la propriété avec celui de la chose publique.

Jugement des indemnités.

La position du juge-commissaire le met parfaitement à même de présider les débats des assises spéciales (art. 21). Comme il a procédé à une instruction pour déterminer le montant des indemnités réclamées, il peut donner aux jurés tous les éclaircissemens qu'ils peuvent désirer.

Il n'y a pas à hésiter à lui donner, comme en Angleterre, un pouvoir discrétionnaire pour la direction des débats (art. 26 et 27).

Les formes qui lui seraient imposées pourraient très-souvent servir à retarder le jugement des indemnités, et à motiver, sous prétexte de la moindre omission, des pourvois en cassation, qui engageraient l'administration dans une multitude de procès après que les expropriations seraient consommées.

D'après les dispositions des articles 30, 56 et 57, les condamnations de dépens sont combinées de manière à produire les résultats suivans :

Les indemnitaires feront toujours connaître le montant des sommes auxquelles ils prétendront, et ils n'élèveront pas de prétentions excessives; car ils seront condamnés aux dépens s'ils ne font pas connaître leurs prétentions dans les délais prescrits, et si leurs demandes sont réduites par le jury;

Ces condamnations de dépens seront même prononcées contre les ayant-droits des personnes incapables, sauf leurs recours contre ceux dont ils stipuleront les droits; car il ne doit pas être plus permis à un tuteur qu'à une personne maîtresse de ses droits de s'abstenir de remplir une formalité exigée dans l'intérêt général, ou de former des demandes exagérées. Le tuteur d'un mineur est

Digitized by Google

certainement bien en état de déterminer la valeur des biens dont il a la gestion ;

L'administration s'empressera d'accéder aux demandes raisonnables qui seront faites par les intéressés ; car lorsqu'elle n'y aura pas accédé, et qu'elle aura fait des offres inférieures à la somme demandée par l'ayant-droit et allouée par le jury, elle sera condamnée aux dépens.

Les dépens ne seront compensés que lorsque les prétentions d'aucune des deux parties n'auront été accueillies par le jury.

Des demandes en cassation. — Des demandes en révision.

Des demandes en cassation sont autorisées pour le cas de violation des principes ou des formes établies pour le projet (art. 34 et 35).

Des demandes en révision peuvent être formées par les propriétaires inconnus ou absens qui n'ont été représentés que par un notaire, lors de la liquidation de leurs indemnités (art. 35).

Aucun de ces deux modes de se pourvoir contre les décisions d'un jury n'est suspensif.

Des formalités hypothécaires à remplir dans le cas d'expropriation pour cause d'utilité. — Du paiement des indemnités.

Maintenant, lorsqu'une indemnité a été liquidée, l'administration ne peut se libérer qu'après avoir rempli des formalités de transcription et de purge qui comportent un délai de près de trois mois, outre les autres causes de retard dont nous avons déjà parlé; et comme, dans un très-grand nombre de cas, elle est obligée de négliger de remplir ces formalités à cause des frais qu'elles nécessitent, elle se trouve souvent exposée à payer deux fois.

Il nous a paru que cette difficulté serait levée, si l'on obligeait tous les créanciers d'hypothèques judiciaires, conventionnelles ou légales, et les créanciers de priviléges ou droits réels, à

Digitized by Google

s'inscrire sur les immeubles expropriés dans le délai de deux mois, à partir de la publication de l'ordonnance déclarative de l'utilité publique et du dépôt des plans parcellaires prescrits par l'article 6 : c'est ce que porte le projet (art. 36).

Il sera bien facile aux créanciers qui auront droit de s'inscrire de vérifier les plans parcellaires, déposés à cet effet à la commune, pour s'assurer si les biens sur lesquels ils ont des droits doivent être expropriés.

L'ordonnance déclarative de l'utilité publique aura reçu une telle publicité, qu'ils ne pourront pas l'avoir ignorée; ils auront d'ailleurs été prévenus lors des publications qui auront été faites par affiches et au son de trompe ou de tambour (art. 7), que, s'ils ne se font pas connaître dans le délai prescrit, ils seront déchus de leurs droits, et que l'administration sera valablement libérée en payant les indemnités aux créanciers qui se seront fait inscrire en tems utile.

Ces formes sont bien plus de nature à mettre les intéressés réellement en demeure, que celles qui sont maintenant prescrites par nos lois hypothécaires. Maintenant la simple transcription d'un acte de mutation, sur les registres du conservateur des hypothèques, suffit pour faire déchoir de leurs droits les créanciers d'hypothèques conventionnelles ou judiciaires qui ne se sont pas fait inscrire dans la quinzaine de cette transcription, qu'ils ignorent toujours.

Pour mettre en déchéance des créanciers d'hypothèques légales, comme des mineurs ou des femmes mariées, il suffit, lorsqu'on ne les connaît pas (1), de déposer un extrait de l'acte de mutation au parquet du procureur du roi et au greffe du tribunal civil, et d'insérer cet extrait dans un journal du département; et

(1) Dans le cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, on ignore toujours quels sont les créanciers qui ont droit à des hypothèques légales; les jugemens d'envoi en possession ne font et ne peuvent jamais faire connaître l'origine des propriétés expropriées.

Digitized by Google

dans les deux mois de ces dépôt et insertion, ces créanciers sont déchus de leurs droits, s'ils ne se sont pas fait inscrire.

Il y a à Paris des journaux qui ne se tirent qu'à un très-petit nombre d'exemplaires, et qui font la spéculation d'insérer les annonces légales que l'on désire soustraire à la connaissance des intéressés.

Il nous semble que la publicité donnée à l'ordonnance déclarative d'utilité publique et à ses conséquences est bien plus de nature à appeler l'attention des ayant-droit et à les solliciter de s'inscrire, que les vaines formes de publicité dont nous venons de tracer le tableau.

En adoptant le système du projet sur ce point, on connaîtra toujours toutes les charges qui pourront grever une propriété, même avant la liquidation des indemnités; car, hors les cas d'urgence, leur liquidation entraînera toujours un délai de plus de deux mois, à partir du dépôt des plans parcellaires.

Ce n'est que dans le cas d'acquisition amiable que l'acte de mutation devra être notifié aux créanciers inscrits, pour que ceux-ci puissent, dans le délai de quinze jours, prescrit par le projet, faire connaître s'ils entendent contester le prix qui aura été fixé à l'amiable, et requérir une liquidation judiciaire (art. 37).

Il est inutile de faire observer que, dans ce cas, les frais de notification et ceux de la liquidation judiciaire demeureront à la charge du propriétaire dont la vente n'aura pu recevoir d'exécution par le fait de ses créanciers.

Toutes les fois qu'il existera des créanciers inscrits ou opposans, l'administration consignera le montant des indemnités liquidées à l'amiable ou en justice, et elle se mettra en possession des lieux, dans le délai qui aura été stipulé par l'acte de vente ou par le président des assises spéciales (art. 29 et 38).

Digitized by Google

Du paiement des indemnités. — De l'expropriation dans les cas d'urgence.—Dispositions générales.—Dispositions transitoires.

Ces diverses parties du projet ne nécessitent pas de développemens ; on en a déjà fait pressentir les motifs, en expliquant les voies et moyens d'exécution du système proposé.

Mode d'expropriation qui sera applicable après l'expiration des délais fixés par le projet.

Dans tout ce qui précède, nous avons fait connaître un mode de liquidation immédiatement applicable à toutes les indemnités qui peuvent être dues maintenant, en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Nous croyons que pour l'avenir on peut concevoir un mode beaucoup plus simple et beaucoup plus prompt, qui serait applicable aux *indemnités principales de dépossession.*

Ce mode permettrait d'envoyer immédiatement l'administration en possession d'un immeuble, à la charge par elle de payer le montant de *l'indemnité principale* de dépossession, et de consigner le maximum *des indemnités accessoires*, sauf à faire liquider ultérieurement en justice ces dernières indemnités.

On pourrait, après un certain délai, considérer l'impôt foncier comme règle définitive de la valeur des *indemnités principales de dépossession.*

Les propriétaires seraient libres de faire augmenter ou diminuer le montant du principal de leur impôt foncier ; et pour que ces fixations ne fussent pas livrées à l'arbitraire, on leur donnerait des effets tels, que les propriétaires auraient le plus grand intérêt à ce qu'elles représentassent la véritable valeur de leurs propriétés.

Voici par quels voies et moyens on pourra obtenir ces divers résultats :

Les *indemnités principales de dépossession* seront évaluées dé-

Digitized by Google

finitivement par quatre cents fois le montant de l'impôt foncier de chaque propriété non bâtie qu'il s'agira d'exproprier; et par deux cent cinquante fois l'impôt foncier lorsqu'il s'agira de propriétés bâties.

Les propriétaires pourront, par des déclarations passées à la mairie de la situation des biens, requérir que leurs impôts soient augmentés ou diminués jusqu'à concurrence de la somme qu'ils fixeront eux-mêmes.

Tous les ans, dans chaque commune, le montant des supplémens d'impôts, consentis par les ayant-droit, sera réparti au marc le franc entre ceux qui auront demandé à être dégrevés.

Si les demandes en dégrèvement sont inférieures aux demandes en supplément d'impôt, le contingent de la commune sera augmenté d'autant.

Dans aucun cas le contingent de la commune, tel qu'il a été fixé en exécution de la loi du 31 juillet 1821, ne pourra être diminué par suite des demandes en dégrèvement.

A l'avenir, pour garantir la sincérité des déclarations dont il s'agit, toutes les fois qu'il y aura lieu à déterminer en justice la valeur d'une propriété, elle le sera en multipliant l'impôt de la manière ci-dessus prescrite.

En conséquence, lorsqu'après une dissolution de mariage il s'agira de liquider les droits des époux, la femme ou ses héritiers pourront, pour se remplir de leurs reprises, évaluer les biens ayant appartenu au mari, ou ayant fait partie de la communauté, d'après le montant de la somme à laquelle ils se trouveront imposés.

La femme ou ses héritiers pourront requérir le mari ou ses héritiers de procéder au partage des biens de la communauté, en observant le même mode d'évaluation.

Elle ou ses héritiers choisiront dans les lots qui auront été faits par le mari ou ses héritiers.

En cas de refus de procéder à la confection desdits lots, il sera nommé des experts qui les dresseront, en observant le même mode d'évaluation.

Digitized by Google

La femme ou ses héritiers choisiront également dans les lots qui auront été ainsi dressés par les experts.

L'action en lésion d'autre moitié ne sera ouverte, en cas de vente, que lorsque le prix sera inférieur à la moitié de la valeur représentée par la cote d'impôt.

Tout créancier inscrit pourra, à défaut de paiement, et trois mois après la mise en demeure de son débiteur, se faire envoyer en possession de l'immeuble affecté à sa garantie, en offrant de lui payer le prix correspondant au montant de la somme à laquelle il sera imposé pour le principal de la contribution foncière.

Les compagnies d'assurance ne seront jamais tenues de payer, pour le prix d'un immeuble, une somme supérieure à celle qui eût été allouée pour *indemnité principale de dépossession*, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Le principal de l'impôt foncier, porté sur les matrices des contributions directes, ne pourra être opposé à l'administration et aux tiers que dix-huit mois après la publication de la loi proposée, dans la forme ci-dessus prescrite pour les ordonnances déclaratives de l'utilité publique des travaux entrepris.

Les déclarations de demandes en augmentation ou en diminution d'impôt n'auront d'effet contre l'administration que dix-huit mois après qu'elles auront été passées.

L'administration ou les tiers pourront, un an après la publication de la loi proposée, se prévaloir de l'impôt porté sur les matrices, s'il n'a été l'objet d'aucune déclaration ultérieure.

Les déclarations qui auront été faites dans les dix-huit mois de ladite publication pourront être prises, par l'administration et par les tiers, comme bases de la valeur des propriétés auxquelles elles seront relatives.

Si l'administration ne consent pas à leur donner cet effet, l'impôt porté dans ces déclarations sera considéré comme base du maximum des indemnités à allouer, mais seulement lorsqu'elles auront été faites dans le délai déterminé par le projet.

Digitized by Google

Quelques explications rendront plus sensibles les rapports qui existent entre ces diverses dispositions législatives.

Il était très-important de trouver, pour l'avenir, un moyen de liquider équitablement *les indemnités principales de dépossession*, sans avoir recours à aucune forme judiciaire; car ces indemnités ne peuvent que, dans un très-petit nombre de cas, être évaluées après la dépossession : on ne peut estimer une maison après qu'elle a été démolie.

Il n'en est pas de même *des indemnités accessoires de dépossession*. On peut toujours estimer un établissement industriel, sous le rapport de ses produits, même après qu'il a cessé d'exister; on peut évaluer le dommage causé par des résiliations de baux, quoique les lieux loués aient changé de nature et de destination.

Un mode particulier d'évaluation *des indemnités principales de dépossession*, s'il est prompt, simple et équitable, offre donc l'avantage de permettre la prise de possession immédiate des immeubles nécessaires à l'exécution des travaux publics; à la seule charge de payer le montant des indemnités principales de dépossession et de consigner le maximum des autres indemnités, sauf à les faire liquider ultérieurement en justice.

Si l'on examine attentivement le mode particulier d'évaluation que nous proposons, on se convaincra facilement qu'il réunit toutes les conditions qui doivent le faire accepter.

Voici les considérations qui nous ont déterminés à admettre qu'à l'avenir, la valeur capitale d'un immeuble sera représentée par quatre cents ou deux cent cinquante fois le montant du principal de l'impôt foncier, selon qu'il s'agira de propriétés non bâties ou bâties.

Jusqu'ici l'impôt foncier a été très-inégalement réparti, même dans les pays cadastrés : on en a vu plus haut le motif.

Il y a des communes où l'on paie pour le principal de l'impôt foncier le *huitième* du revenu réel, tandis que dans d'autres on ne paie que le *dix-septième*. Il serait à désirer que partout le

Digitized by Google

principal de l'impôt foncier ne fût que du *dixième* du revenu réel.

Si l'impôt foncier était exactement réparti selon cette proportion dans toute la France, comme les revenus des propriétés non bâties sont rarement au-dessous de 2 1/2 p. cent (ou du denier 40), on pourrait faire le calcul suivant sur une propriété qui serait imposée à 50 f. pour le principal de sa contribution foncière :

L'impôt étant du dixième du revenu, le revenu de cette propriété serait de 500 f.

Ce revenu, calculé au denier 40, ou 2 et demi pour cent, donnerait un capital de 20,000 fr.

En multipliant 50 par 400, on obtient également 20,000 f.

Le terme multiplicateur de 400 suppose donc tous les revenus des propriétés non bâties comme imposés au dixième pour le principal de la contribution foncière, et tous les capitaux de ces propriétés calculés au denier 40.

Voyons maintenant si ce multiplicateur présentera toujours des résultats conformes à la justice.

Les citoyens étant libres de faire porter leur impôt à la somme qu'ils désigneront, si le propriétaire de l'immeuble dont il s'agit, imposé à 50 fr., trouve que sa propriété vaut plus ou moins que le denier 40, il fera élever ou diminuer le chiffre de son impôt, selon qu'il verra que ce chiffre lui produira en résultat la valeur capitale qu'il attribue à sa propriété.

Mais, dans le plus grand nombre des cas, nous pensons que les propriétaires admettront, pour les propriétés non bâties, la base qui nous a servi à former le terme multiplicateur de 400. Les mêmes considérations s'appliquent aux propriétés bâties, dans des proportions différentes.

Le projet est combiné de telle sorte que, par suite des demandes en dégrèvement ou en augmentation d'impôt, le trésor ne verra jamais diminuer le contingent actuel de chaque commune, et il aura une chance de le voir augmenter; car toutes les fois que les demandes en dégrèvement excèderont le montant des demandes en augmentation, le montant des augmentations consen-

Digitized by Google

ties sera réparti au marc le franc entre les contribuables qui auront sollicité des diminutions.

Lorsque les demandes en augmentation excèderont le montant des demandes en dégrèvement, l'excédant augmentera d'autant le contingent de la commune; mais il n'y aura augmentation d'impôt pour le trésor que lorsque le montant total des nouveaux contingens excèdera le montant total du principal de l'impôt foncier. Jusque-là, les excédans de chaque commune serviront à rétablir l'égalité de répartition entre les communes, les cantons, les arrondissemens et les départemens.

Ainsi, par suite de cette combinaison, l'impôt foncier aura à l'avenir tous les avantages de l'impôt de quotité et de l'impôt de répartition, sans avoir les inconvéniens de chacun d'eux; car les bases de l'impôt suivront les diverses modifications que les immeubles subiront eux-mêmes; et cependant le trésor saura toujours à l'avance la somme qu'il aura à toucher dans chaque commune.

Jusqu'ici l'on n'a pu obtenir que l'un ou l'autre de ces résultats, selon que l'on a adopté le mode de l'impôt de quotité ou celui de répartition. Nous croyons avoir démontré qu'avec les dispositions que nous proposons, on les réunit tous deux.

De plus, on résout, sans froisser aucun intérêt, le problème si difficile de l'égale répartition de l'impôt foncier dans les divers degrés de la division territoriale.

Et tout cela, par le seul effet du libre consentement des contribuables et de la manifestation successive de leurs volontés.

Mais qui répondra que les déclarations qui seront faites par les propriétaires seront la véritable expression de la valeur de leurs biens?

L'intérêt même des propriétaires : il est facile de le prouver.

Certes, si ces déclarations ne devaient pas avoir d'autre effet que de servir de base d'évaluation en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique, elles seraient toutes fausses ; mais comme elles devront servir de règle dans une foule de circon-

Digitized by Google

stances à venir, qui seront toutes imprévues, elles seront l'expression de la vérité.

L'on acquiert surtout cette conviction, lorsqu'on remarque que, dans l'économie du projet, les déclarations ne pourront profiter aux propriétaires que dix-huit mois après qu'elles auront été passées.

Par suite de ces diverses combinaisons, voici quelle sera la disposition d'esprit d'un propriétaire faisant la déclaration de la somme à laquelle il demandera que sa propriété soit imposée :

Si, prévoyant que des travaux publics seront exécutés dans sa commune, il exagère la valeur de son immeuble, bien des circonstances pourront faire tourner cette exagération contre lui.

Dans le long délai de dix-huit mois qui est nécessaire pour donner à sa déclaration un effet qui puisse lui profiter, des travaux qui ne sont encore qu'en projet peuvent être abandonnés; s'ils sont exécutés, il est possible qu'ils ne traversent pas sa propriété. Dans ces divers cas, il se sera surchargé bien inutilement d'un surcroît d'impôt, mais en même tems il se sera exposé à bien d'autres inconvéniens.

S'il est marié, sa femme peut venir à mourir, et ses héritiers, dans la liquidation de leurs droits, peuvent lui laisser pour son compte l'immeuble dont il aura exagéré la valeur. Il peut avoir besoin d'emprunter : tel qui eût été disposé à lui prêter refusera de le faire, prévoyant qu'en cas de non-paiement, il sera obligé d'avoir recours à une expropriation judiciaire, tandis que, si l'immeuble eût été imposé d'après sa valeur réelle, le prêteur eût pu, à défaut de paiement à échéance, se faire envoyer en possession de cet immeuble, en offrant de l'acheter moyennant le prix qu'eût représenté l'impôt.

Si, au contraire, pensant qu'il ne s'exécutera aucuns travaux publics dans sa commune, il déclare une valeur de beaucoup inférieure à la réalité, pour payer moins d'impôts, d'autres circonstances peuvent encore tourner contre lui la fausseté de sa déclaration.

Digitized by Google

Si, contre sa prévision, des travaux publics s'exécutent dans sa commune, l'administration aura le droit de l'exproprier, moyennant le faible prix qu'il aura fixé lui-même.

Si sa femme vient à mourir, les héritiers de cette dernière prendront pour eux l'immeuble dont il aura dissimulé la valeur.

S'il a des créanciers inscrits, et qu'il ne les paie pas exactement, il sera obligé de leur abandonner son bien, moyennant la somme représentée par l'impôt qu'il aura déclaré.

Si sa propriété est assurée, et qu'elle vienne à être incendiée, la compagnie avec laquelle il aura traité ne sera tenue de lui payer que la somme qu'il aura fixée lui-même par la quotité de son impôt.

Son intérêt bien entendu est donc de déclarer la valeur réelle de sa propriété. Ainsi, on le voit, c'est le long intervalle de dix-huit mois, qui doit exister entre chaque déclaration et ses effets, qui produit ces résultats : on ne peut prévoir les événemens de si loin. Dans l'incertitude, on prend le parti de dire la vérité.

Pour qu'une déclaration pût avoir un effet contre l'administration ou les tiers, au profit du propriétaire qui l'a passée, il était nécessaire qu'elle remontât à une date éloignée; mais, pour qu'une déclaration pût produire effet contre son auteur, au profit de l'administration ou des tiers, il suffisait qu'elle eût été faite, n'importe dans quel tems.

Voilà pourquoi, lorsqu'il ne s'est pas écoulé dix-huit mois, le projet laisse à l'administration ou aux tiers l'option d'invoquer contre le propriétaire la déclaration qui a été faite, ou de ne pas y avoir égard.

Mais, pour que l'impôt tel qu'il est établi maintenant pût être considéré comme revêtu de l'approbation tacite des propriétaires qui, postérieurement à la publication de la loi proposée, n'auront fait aucune déclaration, on a pensé qu'il fallait accorder une année. Dans le délai d'un an, les propriétaires qui croiront que leur cote d'impôt n'est pas convenablement établie auront tout le tems nécessaire pour la faire rectifier.

Digitized by Google

Ils ne seront victimes d'aucune surprise, car la loi proposée n'aura d'effet dans chaque commune qu'après qu'elle y aura été affichée et publiée au son de trompe ou de tambour; dans ces affiches et publications, on préviendra les propriétaires que si, après le délai d'un an, ils n'ont pas demandé que la cote de leur impôt soit changée, elle servira de règle de la valeur de leurs propriétés dans les divers cas que nous avons indiqués plus haut.

Ainsi, d'une part l'administration et les tiers pourront se prévaloir de toutes les déclarations faites par les propriétaires, n'importe à quelle époque elles aient été passées; et, de l'autre, un an après la publication de la loi proposée, ils pourront opposer aux propriétaires le montant de leur impôt foncier, lorsqu'ils n'en auront pas requis la rectification.

Par l'exercice de ces deux droits, l'administration obtiendra d'immenses avantages : elle pourra s'affranchir dans un très-grand nombre de cas de la nécessité d'avoir recours à une liquidation judiciaire, avant de se mettre en possession des immeubles qui lui seront nécessaires, en même tems qu'elle pourra donner toute satisfaction *préalable* aux intéressés.

Nous avons dit plus haut que lorsqu'une déclaration non encore obligatoire pour l'administration n'aurait pas été acceptée par elle comme base de la valeur de la propriété expropriée, cette déclaration serait considérée comme base du maximum des indemnités à allouer, si elle avait été faite dans le délai prescrit.

Cette disposition résout une difficulté importante dont nous n'avons pas encore fait connaître la solution. Elle offre aux propriétaires qui se trouveraient lésés par l'application du maximum établi par les art. 51 et 52, un moyen de se soustraire à son application.

Dans ce cas, voici comment les choses se passeront :

Le propriétaire qui, lors de la publication du tableau indiquant le maximum applicable à sa commune, croira que sa propriété a une valeur supérieure à celle fixée par ce maximum, passera, dans le délai prescrit par l'article 88, la déclaration de

Digitized by Google

l'augmentation d'impôt qu'il voudra subir pour porter sa propriété à sa valeur réelle.

Il n'aura aucun intérêt à exagérer l'impôt porté dans cette déclaration; car elle aura immédiatement contre lui tous les effets que nous avons attribués à cette espèce de déclaration.

Si ce propriétaire est exproprié, le maximum des indemnités qui devront lui être allouées sera établi d'après l'impôt qu'il aura fixé lui-même.

Et s'il ne fait aucune déclaration, il aura à s'imputer l'application qui lui sera faite du maximum établi par l'article 51.

Ces combinaisons remédieront aux inconvéniens qu'un maximum trop absolu pourrait offrir; elles solliciteront les propriétaires à se hâter de faire les déclarations qui devront à l'avenir servir de base définitive à la fixation des indemnités principales de dépossession.

Sous ce dernier rapport, elles formeront une douce transition entre le mode d'expropriation tracé dans les chapitres 1 à 11 et le mode indiqué dans le chapitre 12 du projet.

Résultats généraux du projet.

Le projet indique les moyens de mettre l'administration le plus promptement possible en possession des propriétés dont elle peut avoir besoin pour exécuter des travaux d'utilité publique.

Il est en même tems la mise à exécution de ce principe de notre constitution d'après lequel l'État ne peut exiger le sacrifice d'une propriété qu'au moyen d'une *indemnité préalable*.

En introduisant dans les faits un exemple de l'application du jury à une matière civile, il établit un précédent qui peut un jour porter des fruits.

L'établissement de nouvelles communications entre les diverses parties du vaste royaume de France donnera une nouvelle vie à notre agriculture et à notre industrie.

Il est maintenant démontré que si l'Angleterre a pu établir un

Digitized by Google

grand nombre de produits à des prix extrêmement modérés, elle doit cet avantage, moins à la supériorité de ses procédés de fabrication qu'à la facilité et à la rapidité avec laquelle les matières premières peuvent circuler dans toute l'étendue de la Grande-Bretagne.

Le jour où la France aura les mêmes facilités de communication, elle pourra certainement rivaliser avec l'Angleterre sur tous les marchés.

Les propriétaires fonciers sont très-intéressés à ce que de grands travaux s'exécutent dans ce but, puisque, par suite de l'accomplissement des vues du projet, ils pourront tirer un meilleur parti de leurs productions.

D'un autre côté, en facilitant de nouveaux travaux, le projet est favorable aux classes peu aisées, et sous ce rapport il est de nature à exercer une grande influence sur la tranquillité du pays.

Il concilie donc les intérêts de ceux qui possèdent et les intérêts de ceux qui ne vivent que de leur travail.

Tel doit être le résultat de toute bonne mesure législative.

C'est pourquoi nous faisons des vœux pour que celle que nous proposons soit prise en considération.

Digitized by Google

PROJET DE LOI (a) RELATIF A L'EXPROPRIATION DE PROPRIÉTÉS PRIVÉES POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Dispositions préliminaires.

1. L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE S'OPÈRE PAR L'AUTORITÉ DE LA JUSTICE (1).

2. *L'expropriation ne peut être prononcée*, QU'AUTANT QUE L'UTILITÉ EN A ÉTÉ CONSTATÉE DANS LA FORME ÉTABLIE PAR LA PRÉSENTE LOI (2).

3. CES FORMES CONSISTENT 1° DANS L'ORDONNANCE ROYALE QUI SEULE PEUT AUTORISER DES TRAVAUX PUBLICS, OU ACHAT DE TERRAINS OU ÉDIFICES DESTINÉS A DES OBJETS D'UTILITÉ PUBLIQUE; 2° DANS L'ACTE DU PRÉFET QUI DÉSIGNE LES LOCALITÉS OU TERRITOIRES SUR LESQUELS LES TRAVAUX DOIVENT AVOIR LIEU, LORSQUE CETTE DÉSIGNATION NE RÉSULTE PAS DE *l'ordonnance même*; 3° ET DANS L'ARRÊTÉ ULTÉRIEUR PAR LEQUEL LE PRÉFET DÉTERMINE LES PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES AUXQUELLES L'EXPROPRIATION EST APPLICABLE (3).

4. CETTE APPLICATION NE PEUT ÊTRE FAITE A AUCUNE PROPRIÉTÉ, QU'APRÈS QUE LES PARTIES INTÉRESSÉES ONT ÉTÉ MISES EN ÉTAT D'Y FORMER LEURS CONTREDITS SELON LES RÈGLES CI-APRÈS EXPRIMÉES (4).

CHAPITRE II.

Mesures d'administration qui précèdent l'expropriation.

5. LES INGÉNIEURS ET AUTRES GENS DE L'ART CHARGÉS DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ORDONNÉS *doivent* AVANT DE LES ENTREPRENDRE

1° LES PARTIES DE CE PROJET QUI SONT IMPRIMÉES EN PETITES CAPITALES SONT EXTRAITES TEXTUELLEMENT DES LOIS DÉJA EXISTANTES.

2° *Les parties imprimées en caractères italiques remplacent des dispositions dont on a changé la rédaction, sans en changer le sens et le but.*

3° Les parties imprimées en caractères romains sont nouvelles.

(1) Loi du 8 mars 1810, art. 1er.

(2) Idem, art. 2.

(3) Idem, art. 3.

(4) Idem, art. 4.

Digitized by Google

LEVER LE PLAN TERRIER OU FIGURÉ DES TERRAINS OU ÉDIFICES DONT LA CESSION EST PAR EUX JUGÉE NÉCESSAIRE (5); et indiquer, par des signes ou bornes apposés sur chaque propriété, la partie qui se trouve sur la ligne des travaux.

Dans les procès-verbaux qui constatent l'exécution de cette opération, ils indiquent la somme que l'administration offre aux ayant-droit pour indemnité de dépossession.

6. LE PLAN DESDITES PROPRIÉTÉS PARTICULIÈRES, INDICATIF DES NOMS DE CHAQUE PROPRIÉTAIRE, tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles, et les procès-verbaux ci-dessus *restent déposés* PENDANT HUIT JOURS ENTRE LES MAINS DU MAIRE DE LA COMMUNE *de la situation*, AFIN QUE CHACUN PUISSE EN PRENDRE CONNAISSANCE ET NE PRÉTENDE EN AVOIR IGNORÉ (6).

LE DÉLAI DE HUITAINE *ne court* QU'A DATER DE L'AVERTISSEMENT QUI A ÉTÉ COLLECTIVEMENT DONNÉ AUX PARTIES INTERESSÉES A PRENDRE COMMUNICATION DU PLAN et des procès-verbaux (6)

7. CET AVERTISSEMENT *est* PUBLIÉ en même tems que l'ordonnance déclarative de l'utilité publique A SON DE TROMPE OU DE CAISSE DANS LA COMMUNE, ET AFFICHÉ TANT A LA PRINCIPALE PORTE DE L'ÉGLISE DU LIEU QU'A CELLE DE LA MAISON COMMUNE (7).

Lors de ces publication et affiches, il est donné connaissance aux citoyens de l'influence que l'exécution des travaux doit exercer sur leurs droits comme propriétaires, fermiers, locataires ou créanciers, par suite de l'exécution des articles 4, 6, 8, 36, 37 et 54.

LESDITES AFFICHES ET PUBLICATIONS *sont* CERTIFIÉES PAR LE MAIRE (7).

8. Dans le délai d'un mois, à partir des affiches et publication ci-dessus prescrites, les fermiers et locataires sont tenus, à peine de déchéance, de faire, devant le maire du lieu de la situation, la déclaration du montant des indemnités auxquelles il prétendent pour la résiliation de leurs baux.

9. A L'EXPIRATION DU DÉLAI *de huitaine, prescrit par l'art.* 6, UNE COMMISSION, PRÉSIDÉE PAR LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT, ET COMPOSÉE EN OUTRE DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DÉSIGNÉS PAR LE PRÉFET, DU MAIRE DE LA COMMUNE OU LES PROPRIÉTÉS *sont* SITUÉES, ET D'UN INGÉNIEUR, *se réunit* AU LOCAL DE LA SOUS-PRÉFECTURE (8).

10. CETTE COMMISSION *reçoit* LES DEMANDES ET LES PLAINTES DES

(5) Loi du 8 mars 1810, art. 5.

(6) Idem, art. 6.

(7) Loi du 8 mars 1810, art. 18 modifié.

(8) Idem, art. 7.

Digitized by Google

PROPRIÉTAIRES QUI *soutiennent* QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX N'ENTRAÎNE PAS LA CESSION DE LEURS PROPRIÉTÉS.

Elle *appelle* LES PROPRIÉTAIRES TOUTES LES FOIS QU'ELLE LE *juge* CONVENABLE (9).

11. SI LA COMMISSION PENSE QU'IL Y A LIEU DE MAINTENIR L'APPLICATION DU PLAN, ELLE EN *expose* LES MOTIFS (10).

SI ELLE EST D'AVIS DE QUELQUES CHANGEMENS, ELLE NE LES *propose* QU'APRÈS AVOIR ENTENDU OU APPELÉ LES PROPRIÉTAIRES DES TERRAINS SUR LESQUELS SE *reportera* L'EFFET DE CES CHANGEMENS (10).

DANS LE CAS OU IL Y *a* DISSENTIMENT ENTRE LES DIVERS PROPRIÉTAIRES, LA COMMISSION EXPOSE SOMMAIREMENT LEURS MOYENS RESPECTIFS, ET *donne* SON AVIS MOTIVÉ (10).

12. LES OPÉRATIONS DE LA COMMISSION SE *bornent* AUX OBJETS MENTIONNÉS DANS LES ARTICLES 10 ET 11; ELLES *doivent* ÊTRE TERMINÉES DANS le délai d'un mois à partir de l'expiration du délai énoncé en L'ART. 9, APRÈS QUOI LE PROCÈS-VERBAL EN *est* ADRESSÉ PAR LE SOUS-PRÉFET AU PRÉFET (11).

LE PRÉFET *statue* IMMÉDIATEMENT *et détermine* DÉFINITIVEMENT, *sous* l'approbation de l'administration supérieure, LES POINTS SUR LESQUELS SERONT DIRIGÉS LES TRAVAUX (11).

Les arrêtés du préfet qui ordonnent l'expropriation de terrains ou édifices non désignés dans le plan terrier, sont publiés dans la forme prescrite par l'art. 7.

13. LA COMMISSION ET LE PRÉFET *ne prennent* AUCUNE CONNAISSANCE DES DIFFICULTÉS QUI NE *portent* QUE SUR LE PRIX DES FONDS A CÉDER (12).

Ils statuent en dernier ressort sur l'exécution des formalités ci-dessus prescrites, sans qu'il y ait lieu à recours au conseil d'état. En cas de violation des formes prescrites par le présent chapitre, l'administration ou la compagnie concessionnaire peut être traduite devant les tribuuaux civils, qui peuvent les condamner à tels dommages-intérêts qu'il appartiendra.

13 bis. SI LES PROPRIÉTAIRES ET LE PRÉFET NE S'ACCORDENT POINT *sur la fixation des indemnités*, IL Y *est* POURVU (12) *par la décision d'un jury* (13).

14. LORSQUE LES PROPRIÉTAIRES SOUSCRIVENT A LA CESSION QUI LEUR EST DEMANDÉE, AINSI QU'AUX CONDITIONS QUI LEUR *sont* PROPOSÉES PAR L'ADMINISTRATION, *il en est passé acte* ENTRE CES PROPRIÉ-

(9) Loi du 8 mars 1820, art. 8

(10) Idem, art. 9.

(11) Idem, art. 10.

(12) Idem, art. 11.

(13) Imitation du n° 13 du bill anglais relatif au chemin de fer de *Manchester à Liverpool.*

Digitized by Google

TAIRES ET LE PRÉFET, *ou la compagnie concessionnaire* (14), dans la forme prescrite par l'art. 59.

15. *Les ayant-droit des personnes incapables, et les propriétaires de biens ou de droits inaliénables peuvent valablement traiter à l'amiable avec l'administration* (15).

Néanmoins les traités qui interviennent dans ces cas sont soumis à l'homologation du tribunal qui statue en chambre du conseil sur simples mémoires, le ministère public entendu.

CHAPITRE III.

Instruction judiciaire sur la valeur des indemnités.

§ 1er. — Nomination du juge-commissaire.

16. Le président du tribunal civil du lieu de la situation, sur la demande de l'administration, nomme un ou plusieurs juges-commissaires, qui demeurent chargés de l'instruction qui doit précéder le réglement judiciaire des indemnités, pour raison desquelles l'administration n'a pu traiter à l'amiable.

Les juges-commissaires sont choisis parmi les juges d'instruction attachés au tribunal, ou parmi les juges de paix du ressort.

Chaque juge-commissaire instruit les affaires qui lui sont renvoyées par le président.

§ 2. — Interrogatoire des parties, audition des témoins, expertise.

17. Le juge-commissaire *fait citer devant lui telles personnes qu'il croit devoir entendre comme témoins;* il se fait remettre telles pièces ou documens qu'il juge convenable en minute ou expédition. Il nomme un ou trois experts pour procéder à telle opération qu'il désigne; en un mot, il prend toutes les mesures par lesquelles il croit pouvoir s'éclairer sur la valeur des propriétés qui sont nécessaires à l'exécution des travaux (16).

18. Chaque juge-commissaire a les mêmes pouvoirs, à l'égard des témoins qu'il fait citer, qu'un juge d'instruction dans les cas prévus par les articles 80 à 86 du code d'instruction criminelle (17).

§ II. — Propriétaires inconnus ou absens.

19. *Lorsque le propriétaire d'un immeuble est inconnu ou absent, dans le sens de l'art.* 112 *du Code civil*, ou lorsqu'il ne comparaît pas, quoique duement cité, le juge-commissaire *nomme*

(14) Loi du 8 mai 1810, art. 12.

(15) Imitation du n° 4 du bill anglais précité.

(16) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

(17) Extension des art. 80 à 86 du Code d'instruction criminelle, à la matière dont il s'agit.

Digitized by Google

UN NOTAIRE *qui procède pour lui dans tout le cours de l'instance* (18).

§ IV. — Renvoi des affaires instruites aux assises spéciales.

20. Lorsque l'instruction d'un certain nombre d'affaires est terminée ou sur le point d'être terminée, chaque juge-commissaire en donne avis au procureur du roi, lequel requiert la formation des assises spéciales qui doivent statuer définitivement sur les droits des indemnitaires.

CHAPITRE IV.

Jugement des indemnités.

§ I^er^ — Formation des assises spéciales.

21. Les assises spéciales se composent, 1° du juge-commissaire qui a procédé à l'instruction des affaires à juger, lequel remplit les fonctions de président, 2° de six jurés; 3° du procureur du roi près le tribunal civil, ou de l'un de ses substituts, 4° d'un greffier désigné par le président.

Lorsque les assises spéciales sont présidées par un juge de paix, les fonctions du ministère public sont remplies par un avocat désigné par le procureur du roi; en cas d'empêchement du juge-commissaire, il est remplacé par un juge désigné par le président du tribunal dans le ressort duquel les assises doivent s'ouvrir.

22. LE 30 SEPTEMBRE DE CHAQUE ANNÉE, LE PRÉFET *dresse la liste des jurés qui pourront être appelés l'année suivante à faire partie des* assises spéciales (19).

DANS PARIS *cette liste ne peut* être de moins de QUINZE CENTS; *dans les départemens elle ne peut* être de moins de TROIS CENTS (19).

23. *Toutes les fois qu'il y a lieu de tenir une ou plusieurs assises* SPÉCIALES, *selon l'urgence et le nombre des affaires* instruites, la cour royale, dans les départemens qui sont le siége d'une cour royale, et dans les autres départemens le tribunal du chef-lieu du département (chambre réunies) *dresse, pour chacune desdites assises, une liste de* trente-deux jurés *titulaires* et de quatre jurés *supplémentaires*, laquelle est réduite par le préfet à dix-huit jurés titulaires, et deux jurés supplémentaires (20).

Sont exclues de cette liste toutes personnes intéressées dans la liquidation des indemnités à régler.

---

(18) Imitation de l'art. 413 du Code civil.

(19) Imitation de l'art. 7 de loi du 2 mai 1827.

(20) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

Digitized by Google

Le préfet peut, dans tous les cas, requérir que les dix-huit jurés titulaires et les deux jurés supplémentaires soient désignés par le sort.

24. Les assises spéciales *se tiennent* au jour et dans le lieu *désignés par le juge qui doit les présider ; elles ne sont* closes qu'après que toutes les affaires qui étaient en état lors de leur ouverture y ont été portées (22).

25. *Sept jours à l'avance, l'administration donne aux intéressés avis par écrit du jour et du lieu où les assises doivent s'ouvrir* (22).

Si au jour indiqué, il y a moins de *quinze* jurés présens non excusés ou non dispensés, le nombre de *quinze* est complété. *Le président les choisit* entre les citoyens résidant dans la commune ou dans l'une des communes de l'arrondissement, *et ayant qualité pour être jurés*, en donnant la préférence à ceux qui se trouvent inscrits sur la liste des jurés des assises spéciales (23).

§ II. — Tenue des assises spéciales.

26. Le président *prononce devant les* jurés *la formule de serment ci-après :* « Vous jurez et promettez *de porter* l'attention la plus scrupuleuse *au débat qui va s'ouvrir devant vous*, » *et de ne vous déterminer que* suivant votre conscience et votre » conviction (24).

27. *Le président* est investi d'un pouvoir discrétionnaire *pour la direction des débats* (25).

Il peut même ordonner que les jurés se transporteront sur les lieux pour les visiter, avant de rendre leur décision (26).

Il statue seul sur toutes les questions qui ne doivent pas être soumises au jury (26).

28. Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix ; en cas de partage, la solution la plus favorable à l'indemnitaire est admise.

29. *Le président des assises donne acte aux parties de la déclaration du jury* (27).

Il envoie l'administration en possession des propriétés dont elle

---

(21) Imitation de l'art. 260 du Code d'instruction criminelle.

(22) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

(23) Imitation de l'art. 395 du Code d'instruction criminelle.

(24) Imitation de l'art. 342 dudit Code.

(25) Imitation de l'art. 268 du Code d'instr. crim.

(26) Imitation du bill anglais précité.

(27) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

Digitized by Google

a demandé l'expropriation, il la condamne au paiement des indemnités qui ont été allouées par le jury (28).

Il détermine le délai dans lequel les propriétaires et détenteurs seront tenus d'abandonner les lieux (29).

Ce délai ne peut excéder dix jours, s'il s'agit de propriétés non baties, et un mois pour les maisons et batimens, le tout a compter *du jour du jugement* (29).

30. La partie qui a succombé *dans ses prétentions est* condamnée *aux dépens;* néanmoins les dépens *peuvent* être compensés si les parties succombent respectivement sur quelques chefs (30).

31. *Sont applicables aux assises* spéciales :

1° *Les règles relatives à la convocation du jury, contenues dans l'art.* 389 *du Code d'instruction criminelle ;*

2° *Les règles relatives aux cas d'excuse, de dispense, d'incapacité et de non comparution des jurés, tracées par les art.* 383 *à* 385 *du Code d'instruction criminelle, par l'art* 6 *de la Constitution de l'an VIII, et par les art.* 396 *à* 398 *dudit Code ;*

3° *Les règles relatives à la récusation des jurés, tracées par les art.* 399 *à* 404 *du même code ;* sauf que les récusations sont exercées par l'administration d'une part, et par les indemnitaires d'autre part, et qu'elles s'arrêtent lorsqu'il ne reste que six jurés non récusés ;

4° *Les règles relatives à l'audition et à la non comparution des témoins, telles qu'elles sont tracées par les art.* 262 *du Code de procédure, et par les art.* 354 *à* 356 *du Code d'instruction criminelle* (31).

32. Si, par une circonstance quelconque, une affaire en état est remise à une autre session, le président envoie provisoirement l'administration en possession des immeubles par elle réclamés, à la charge de consigner le montant du maximum des indemnités, tel qu'il est fixé par les art. 51 et 52.

Il autorise l'indemnitaire à toucher sur le montant de la consignation telle somme qu'il arbitre, à titre de provision.

§ III — Liquidation des dépens.

33. *Les frais d'instruction et de jugement sont réglés comme en matière criminelle* (32).

---

(28) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

(29) Projet présenté le 4 novembre 1831, art. 8.

(30) Imitation de l'art. 130 et 131 du Code de procédure.

(31) Application des textes cités dans cet article à la matière dont il s'agit.

(32) Extension du décret du 18 juin 1811.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Demandes en cassation.

34. *Il y a lieu à recours en cassation contre les jugemens des assises* spéciales, *lorsque les principes ou les formes, établis* par la présente loi, *ont été violées* (33).

Le pourvoi est formé DANS LES TROIS JOURS *du jugement, par déclaration passée au greffe du tribunal dont le président fait partie* (34).

Il n'est pas suspensif.

CHAPITRE VI.

Demandes en révision.

35. Lorsqu'une indemnité a été fixée contradictoirement avec un notaire chargé de représenter un inconnu, un absent ou un non-comparant, si l'ayant-droit se représente dans l'année du jugement, il peut en demander la révision.

La révision a lieu dans la même forme que la première décision.

Si, par suite de la révision, le jury accorde une somme supérieure à celle qui avait été fixée en l'absence de l'indemnitaire, ce dernier a action contre l'administration pour la différence.

CHAPITRE VII.

Formalités hypothécaires à remplir par suite des expropriations.

36. DANS LES DEUX MOIS des publicatiens et affiches ordonnées par l'article 7, *sont tenus de s'inscrire au bureau des hypothèques du lieu de la situation,* sous le nom des propriétaires indiqués sur les plans dressés en exécution de l'article 5, *à peine de déchéance :*

1° *Les créanciers d'hypothèques conventionnelles, légales ou judiciaires, non encore inscrites* (35);

2° Les créanciers de priviléges et droits réels, actuellement dispensés de la formalité de l'inscription, notamment les créanciers d'usufruits ou de servitudes.

37. *L'administration* EST TENUE DE NOTIFIER *aux créanciers qui se sont fait inscrire dans le délai ci-dessus :* 1° *Un extrait de chaque*

(33) Imitation de l'art. 416 du Code d'instr. crim.

(34) Imitation de l'art. 418 dudit Code.

(35) Imitation des art. 3195 du Code civil, et 834 du Code de procéd.

Digitized by Google

contrat d'acquisition faite par elle à l'amiable, contenant les indications prescrites par l'article 2183 *du Code civil;* 2° *Un état faisant sommairement connaître à chaque créancier l'ordre dans lequel il est inscrit, et les charges qui grèvent l'immeuble* (36).

Dans la quinzaine de cette *notification, tout créancier inscrit a droit de requérir* que les indemnités, fixées à l'amiable, soient réglées en justice (37).

Si les indemnités sont réglées en justice à un taux supérieur à celui qui est porté dans son contrat, l'administration *a* RECOURS *contre* SON VENDEUR *pour se remplir de la différence* (38).

CHAPITRE VIII.

Paiement des indemnités.

38. *Lorsqu'il n'existe ni hypothèque ni opposition, les propriétaires et autres indemnitaires doivent être payés du montant intégral des indemnités qui leur sont dues, avant la mise en possession de l'administration* (39).

DANS TOUS LES CAS OU IL Y A DES HYPOTHÈQUES SUR LES FONDS, DES SAISIES-ARRÊTS OU OPPOSITIONS, FORMÉES PAR DES TIERS AU VERSEMENT DES DENIERS ENTRE LES MAINS, SOIT DES PROPRIÉTAIRER DÉPOSSÉDÉS, SOIT *des locataires ou fermiers* ÉVINCÉS, LES SOMMES DUES SONT CONSIGNÉES, A MESURE QU'ELLE ÉCHOIENT, POUR ÊTRE ULTÉRIEUREMENT POURVU A LEUR EMPLOI OU DISTRIBUTION DANS L'ORDRE ET SELON LE DROIT COMMUN (40).

Après cette consignation rien ne peut s'opposer à l'occupation des lieux (40).

CHAPITRE IX.

De l'expropriation dans les cas d'urgence.

39. Lorsqu'il s'agit d'exécuter des travaux militaires, et, dans tous les cas, d'urgence, les formalités prescrites par les articles 2 à 13 ne sont point obligatoires pour l'administration; l'ordonnance royale déclarative de l'utilité publique et de l'urgence détermine les propriétés qui sont soumises à l'expropriation; le président du tribunal a le droit d'abréger tous les délais prescrits par la présente loi (41).

---

(36) Imitation de l'art. 2183 du Code civil.

(37) Imitation des art. 2185 et 2186 du Code civil.

(38) Imitation de l'art. 2191 du Code civil.

(39) Exécution de l'art. 10 de la Charte.

(40) Loi du 8 mars 1810, art. 25.

(41) Imitation des art. 72 et 806 du Code de procédure.

Digitized by Google

L'ordonnance royale et la décision du président, indicative des délais abrégés, sont publiées dans la forme prescrite par l'art. 7; aucun délai ne court qu'à partir de cette publication.

Dans les cas prévus par le présent article, le président du tribunal civil de la situation dresse une liste de vingt jurés, qu'il choisit moitié parmi les citoyens domiciliés dans l'arrondissement, et ayant capacité pour être jurés, et moitié parmi ceux qui se trouvent sur la liste des jurés spéciaux de département.

Dans chaque affaire, cette liste est réduite à six jurés par les récusations successives des indemnitaires et de l'administration.

CHAPITRE X.

Dispositions générales.

40. Est considérée comme indemnité principale de dépossession celle qui représente le prix moyennant lequel un immeuble eût été vendu à l'amiable, à la seule charge de souffrir les baux existans.

Dans la fixation d'une indemnité principale de dépossession, on ne tient pas compte de la circonstance que l'immeuble dont il s'agit fait ou non partie d'un tout qui n'est pas dans le cas d'expropriation.

Toutes les autres indemnités qui peuvent être dues à l'occasion d'un immeuble dont la dépossession est demandée sont considérées comme des indemnités accessoires de dépossession.

41. NE DONNENT DROIT A AUCUNE INDEMNITÉ, POUR LE TEMS QUI RESTE ENCORE A COURIR, LES BAUX PASSÉS OU RENOUVELÉS DEPUIS QUE LA PUBLICATION PRESCRITE PAR L'ART. 7 A FAIT CONNAÎTRE QUE LA CESSION DE TOUT OU PARTIE D'UN TERRAIN OU D'UN ÉDIFICE ÉTAIT NÉCESSAIRE A L'EXÉCUTION D'UN TRAVAIL D'UTILITÉ PUBLIQUE, POURVU TOUTEFOIS QU'IL NE SE SOIT PAS ÉCOULÉ PLUS D'UNE ANNÉE ENTRE LA DATE DE CETTE PUBLICATION ET LA *décision* QUI A AUTORISÉ LA PRISE DE POSSESSION (42).

42. Les droits de servitude, d'usufruit, d'usage et d'habitation, ne donnent pas ouverture à des indemnités spéciales; ils donnent le droit de figurer dans l'ordre qui règle la répartition des indemnités entre tous les créanciers inscrits.

Néanmoins les créanciers des droits réels énoncés au présent article peuvent demander que le montant de leur part dans l'indemnité soit fixé séparément par le jury, s'il se sont fait connaître dans la forme et dans le délai prescrits par l'art. 8 pour les fermiers et locataires.

---

(42) Projet présenté le 4 novembre 1831, art. 43.

Digitized by Google

43. Les propriétés sont estimées ce qu'elles valent dans l'état où elles se trouvent au moment de l'expropriation, et non pas ce qu'elles vaudraient si on y eût fait telles ou telles constructions, telles ou telles améliorations.

44. Les constructions, plantations et améliorations commencées depuis la publication prescrite par l'art. 7 ne donnent droit à aucune indemnité, pourvu toutefois qu'il ne se soit pas écoulé plus de deux ans entre la date de cette publication et le jugement qui a prononcé l'expropriation.

Il en est de même de celles qui sont antérieures à cette publication, lorsqu'il est reconnu qu'elles n'ont été entreprises que dans la vue d'obtenir une indemnité plus élevée.

45. *Les indemnités sont réglées d'après* LES CONTRATS DE VENTE *et les* BAUX *relatifs tant à la propriété qu'il s'agit d'acquérir qu'aux propriétés de même nature situées dans le voisinage, d'après* LA MATRICE DES RÔLES, *les rapports d'experts, et* TOUS AUTRES DOCUMENS *propres à faire connaître la véritable valeur vénale ou locative de la propriété avant l'entreprise des travaux* (43).

46. Les baux et autres actes passés postérieurement à la publication prescrite par l'article 7 ne sont pas pris en considération pour le réglement des indemnités, pourvu toutefois qu'il ne se soit pas écoulé plus d'une année entre la date de cette publication et le jugement qui a prononcé l'expropriation.

Il en est de même des actes postérieurs à cette publication, lorsque la date du contrat, les clauses qui y sont insérées, ou toutes autres circonstances donnent aux experts ou aux jurés la conviction que ces actes ont été concertés dans la vue de créer en faveur des contractans des droits fictifs à une indemnité, ou d'augmenter l'importance de celle qui leur est due.

47. *A l'égard* DES MOULINS ET AUTRES USINES établis sur des rivières navigables ou flottables, *il est d'abord vérifié si* LE TITRE *de leur* ÉTABLISSEMENT EST LÉGAL, ET S'IL NE SOUMET PAS LE PROPRIÉTAIRE A VOIR DÉMOLIR *leur construction* SANS INDEMNITÉ *dans le cas où* L'UTILITÉ PUBLIQUE *le requerrait* (44).

48. La même vérification a lieu s'il s'agit de constructions élevées dans le voisinage de places de guerre, et dans tous les lieux où des constructions ne peuvent être élevées que sous certaines conditions.

49. En cas de contestation sur la légalité des constructions, l'évaluation en est faite dans la forme prescrite par la présente loi; mais les ayant-droit ne peuvent en toucher le prix qu'après

(43) Imitation de l'art. 16 de la loi du 8 mars 1810.

(44) Loi du 16 septembre 1807, art. 48.

Digitized by Google

avoir fait rejeter par les tribunaux les prétentions de l'administration.

5o. Lorsque des propriétés privées ont acquis de notables augmentations de valeur, ces propriétés peuvent, *conformément aux principes et aux règles tracées par la loi du 16 septembre* 1807, être chargées de payer une indemnité qui peut s'élever jusqu'a la moitié des avantages qu'elles ont acquis, à la charge par l'administration de requérir la liquidation de ces plus-values dans les quatre ans de l'exécution des travaux (45).

Les contestations sur la valeur des propriétés, avant ou après l'exécution des travaux, sont soumises à des jurés spéciaux dans la forme prescrite par la présente loi.

La valeur des propriétés reste fixée définitivement par les décisions émanées des commissions spéciales organisées en exécution du tit. 10 de la loi précitée, si, dans la huitaine de la signification qui leur est faite par extrait, chacun en ce qui le concerne, les intéressés ne déclarent pas devant le maire de l'intention où ils sont de se pourvoir devant un jury spécial contre ces décisions.

51. Les indemnités principales de dépossession ne peuvent excéder vingt-cinq fois le revenu des biens dont la cession est demandée s'il s'agit de propriétés bâties, et quarante fois le revenu s'il s'agit de propriétés non bâties.

Le revenu de chaque propriété est déterminé d'après la proportion établie, par l'état C. joint à la loi du 31 juillet 1821, entre le principal de la contribution foncière et le revenu réel des immeubles pour chaque département (46).

52. Les indemnités accessoires de dépossession ne peuvent excéder les trois quarts de l'indemnité principale s'il s'agit de propriétés bâties, et la moitié de ladite indemnité s'il s'agit de propriétés non bâties.

53. Lorsque plusieurs propriétés sont imposées sous une seule cote de contributions foncières, les agens des contributions directes indiquent, dans la forme actuellement suivie, l'impôt qui doit être attribué à chacune de ces propriétés.

La répartition de la contribution foncière entre les nouvelles parcelles provenant d'un morcellement s'opère par les mêmes agens.

54. Les maisons et les batimens ou les propriétés non bâties d'une étendue de bois de moins de cinq ares, dont il est nécessaire de faire démolir ou d'enlever une partie pour cause d'utilité publique, sont acquis en entier, si le propriétaire *l'exige* dans la

(45) Loi du 16 septembre 1807, art. 30.

(46) Extension de l'application de la loi du 31 juillet 1821.

Digitized by Google

huitaine, du jour où il a été appelé devant le juge commissaire, SAUF A L'ADMINISTRATION PUBLIQUE OU AUX COMMUNES A REVENDRE LES PORTIONS AINSI ACQUISES, ET QUI NE SONT PAS NÉCESSAIRES POUR L'EXÉCUTION DU PLAN (47).

55. Il n'y a jamais lieu à condamner l'administration à exécuter des travaux quelconques dans l'intérêt des particuliers dépossédés, mais seulement à allouer à ces derniers les sommes fixées par le jury pour la valeur des travaux à faire.

56. Le propriétaire qui, dans la huitaine du jour où il a été appelé devant le juge commissaire, ne fait aucune demande en réponse aux offres qui lui sont faites par l'administration, est passible de tous les frais de la liquidation judiciaire des indemnités qui lui sont dues, et en outre d'une amende de 300 à 3,000 francs.

57. La partie dont les demandes ont été réduites de moitié par le jury est passible d'une amende de 300 à 3,000 francs.

58. Si, dans le cours d'un instruction, l'administration croit devoir accéder aux demandes d'une indemnitaire, elle peut être immédiatement envoyée en possession par le juge commissaire, sauf à elle à se conformer à l'article 38 pour le paiement des indemnités.

En tout état de cause, l'administration doit être envoyée en possession lorsqu'elle offre de payer le maximum des indemnités réclamées, et qu'elle a consigné le montant de ce maximum.

59. Les plans, procès-verbaux, certificats, contrats, quittances, jugemens, significations, et autres actes faits en vertu de la présente loi et de celle du 16 septembre 1807, sont visés pour timbre et enregistrés gratis (48).

Les contrats des ventes, quittances, et autres actes volontaires, relatifs à la liquidation des indemnités, peuvent être passés dans la forme des actes administratifs. Dans ce cas les minutes en restent déposées aux archives de la préfecture (49).

60. *Pour l'exécution de la présente loi, les indemnitaires ont un domicile élu de droit au lieu de la situation de l'immeuble qui se trouve dans le cas d'expropriation, chez l'un des fermiers ou locataires, gardiens ou régisseurs exploitant ou occupant les lieux* (50).

---

(47) Loi du 16 septembre 1807, art. 51.

(48) Extension de l'art. 26 de la loi du 8 mars 1810.

(49) Extension de l'art. 12 de la loi du 8 mars 1810.

Digitized by Google

61. Les significations ordonnées par la présente loi peuvent être faites dans la forme ci-après.

Le requérant remet l'original et la copie de la signification à opérer au directeur de la poste de sa résidence, qui lui en donne un reçu, et fait parvenir le tout au lieu de destination.

Le porteur de la signification indique sur l'original et sur la copie si c'est à la partie elle-même ou à l'un de ses parens ou serviteurs trouvé au domicile indiqué qu'il a remis la copie (51).

Lorsqu'il n'y a personne au domicile, il remet à un voisin un bulletin par lequel le destinataire est invité à retirer de la poste une signification qui le concerne. Lorsque celui-ci la retire, il émarge un registre tenu à cet effet (51).

L'original, rempli comme il est dit ci-dessus, est transmis par la voie de la poste au directeur du lieu du départ, qui le remet au requérant en échange du reçu dont il est porteur.

Les significations faites dans la forme prescrite par le présent article sont taxées d'un droit fixe de 30 c. pour chaque copie, sans préjudice du droit d'aller et de retour qui reste fixé comme pour les lettres ordinaires.

62. Lorsqu'un juré a siégé dans une session d'assises spéciales, si avant le délai de six mois il est désigné par le sort comme juré en matière criminelle, il peut se faire dispenser; et réciproquement dans le cas contraire.

63. *Les compagnies concessionnaires d'entreprises de travaux publics sont subrogées à tous les droits établis en faveur de l'administration, et à toutes les obligations qui lui sont imposées par la présente loi* (52).

64. La loi du 8 mars 1810 et celle du 30 mars 1831 sont abrogées.

CHAPITRE II.

Dispositions transitoires.

65. Dans les deux mois de la publication de la présente loi, les préfets dresseront, en se conformant aux dispositions de l'art. 22, la liste des jurés qui pourront faire partie des assises spéciales pendant la présente année et la suivante.

---

(50) Imitation du n° 13 du bill anglais précité.

(51) Imitation de l'art. 67 du Code de procéd. civile.

(52) Application du principe posé dans l'art. 56 de la loi du 16 septembre 1807.

Digitized by Google

66. Les formes d'expropriation prescrites par la présente loi ne seront applicables aux travaux déjà entrepris et aux instances actuellement pendantes qu'après que les affiches et publications ordonnées par l'article 7 auront été renouvelées.

Néanmoins, si la direction de travaux a été définitivement fixée par le préfet, elle ne pourra plus être contestée.

CHAPITRE XII.

Mode d'expropriation qui sera applicable après l'expiration des délais fixés par le présent chapitre.

67. A l'expiration des délais fixés par le présent chapitre, les indemnités principales de dépossession seront définitivement évaluées à quatre cents fois le montant du principal de l'impôt foncier de chaque propriété non bâtie qu'il s'agira d'exproprier, et à deux cent cinquante fois le revenu lorsqu'il s'agira de propriétés bâties.

68. Les indemnités accessoires de dépossession seront réglées judiciairement dans les formes prescrites par les chapitres précédens.

69. Les indemnités accessoires de dépossession ne pourront jamais excéder les trois quarts de la somme allouée pour l'indemnité principale s'il s'agit de propriétés bâties, et la moitié de ladite somme lorsqu'il s'agira de propriétés non bâties.

70. Lorsqu'il y aura lieu à morceler une propriété pour exécuter les travaux entrepris, la répartition de l'impôt foncier entre les parcelles provenant du morcellement s'opérera dans la forme indiquée par l'article 53.

71. Dans le cas de morcellement, le propriétaire pourra user de la faculté qui est accordée par l'article 54, dans le délai et de la manière prescrite par ledit article.

72. Lorsque l'administration voudra se faire envoyer en possession d'une propriété, elle procédera ainsi qu'il suit :

A l'expiration du mois prescrit par l'article 8, elle consigne 1° le montant de l'indemnité principale de dépossession calculé d'après les dispositions de l'art. 67; 2° le maximum des sommes qui peuvent être dues pour indemnités accessoires de dépossession.

Si, pour raison des indemnités accessoires, il a été fait des demandes inférieures au maximum, l'administration consigne seulement les sommes demandées.

Digitized by Google

73. En opérant la consignation autorisée par l'article 72, l'administration fera une offre pour les indemnités accessoires de dépossession.

73 bis. Les ayant-droit pourront toucher immédiatement la somme représentant l'indemnité principale de dépossession, et, en outre, celle offerte par l'administration pour les autres indemnités.

Mais si, dans les deux mois stipulés par l'article 36, il est survenu des inscriptions ou oppositions, les sommes consignées seront distribuées par voie d'ordre ou de contribution.

74. Les propriétaires pourront, par déclarations passées à la mairie du lieu de la situation de leurs biens, requérir que le principal de leur contribution foncière soit augmenté ou diminué jusqu'à concurrence de la somme qu'ils fixeront eux-mêmes; chaque déclaration devra comprendre tous les immeubles appartenant au même propriétaire dans chaque commune.

75. Tous les ans, dans chaque commune, le montant des supplémens d'impôts consentis par les ayant-droit sera réparti, au marc le franc, entre ceux qui auront demandé à être dégrevés.

76. Si les demandes en dégrévement sont inférieures aux demandes en supplément d'impôt, le contingent de la commune sera augmenté d'autant.

77. Les augmentations de contingent serviront à rétablir l'égalité proportionnelle entre les communes, les cantons, les arrondissemens et les départemens; elles ne profiteront au trésor que lorsque, déduction faite des demandes en dégrévement, elles excéderont le montant total du principal de la contribution foncière tel qu'il est actuellement fixé.

78. Dans aucun cas, le contingent de chaque commune, tel qu'il a été fixé en exécution de la loi du 31 juillet 1821, ne pourra être diminué par suite des demandes en dégrèvement.

79. A l'avenir, toutes les fois qu'il y aura lieu à déterminer en justice la valeur principale d'une propriété, elle le sera en multipliant l'impôt de la manière prescrite par l'article 67.

80. En conséquence, lorsqu'après la dissolution d'un mariage, il s'agira de liquider les droits des époux, la femme, ou ses héritiers, pourront, pour se remplir de leurs reprises, évaluer les biens ayant appartenu au mari, ou ayant fait partie de la communauté, d'après le montant de la somme à laquelle ces biens se trouveront imposés.

81. La femme ou ses héritiers pourront requérir le mari ou ses

Digitized by Google

héritiers de procéder au partage des biens de la communauté en observant le même mode d'évaluation.

Elle ou ses héritiers choisiront dans les lots qui auront été faits par le mari ou ses héritiers.

82. En cas de refus de procéder à la confection des lots, ils seront dressés par des experts.

83. L'action en lésion d'autre moitié ne sera ouverte que lorsque le prix stipulé sera inférieur à la moitié de la valeur représentée par la cote d'impôt.

84. Tout créancier inscrit pourra, à défaut de paiement, et trois mois après la mise en demeure de son débiteur, se faire envoyer en possession de l'immeuble affecté à sa garantie, en offrant d'en payer le prix calculé d'après le montant de la somme à laquelle il sera imposé.

85. Les compagnies d'assurance ne seront jamais tenues, quelles que soient les stipulations qu'elles auront consenties, de payer, pour le prix d'un immeuble, une somme supérieure à celle qui serait allouée pour indemnité principale de dépossession, en cas d'expropriation pour cause d'utilité publique.

85. Le principal de l'impôt foncier porté sur les matrices des contributions directes ne pourra être opposé à l'administration et aux tiers que dix-huit mois après la publication de la présente loi.

86. Les déclarations de demandes en augmentation ou en diminution d'impôt n'auront d'effet contre l'administration que dix-huit mois après qu'elles auront été passées.

Pour être opposé à l'administration, le délai ci-dessus de dix-huit mois devra être expiré avant la publication de l'ordonnance déclarative de l'utilité publique des travaux entrepris.

87. Un an après la publication de la présente loi, l'administration ou les tiers pourront se prévaloir de l'impôt porté sur la matrice de la contribution foncière, si cet impôt n'a été l'objet d'aucune déclaration ultérieure.

88. Les déclarations qui seront faites dans les dix-huit mois de ladite publication pourront être prises par l'administration et par les tiers comme base de la valeur des propriétés auxquelles elles seront relatives.

Si l'administration ne consent pas à leur donner cet effet, l'impôt porté dans les déclarations sera considéré comme base du maximum des indemnités à allouer, mais seulement lorsqu'elles auront été faites dans la quinzaine des publications ordonnées par l'article 7.

Digitized by Google

Passé ce délai, le montant de l'impôt porté sur la matrice sera définitivement considéré comme base du maximum des indemnités à allouer.

89. Lorsque depuis moins de dix-huit mois un immeuble aura augmenté de valeur, par suite de constructions ou d'améliorations importantes, ou par suite de l'exécution des travaux publics à une distance de moins de 2000 mètres; si, dans les trois mois de l'exécution de ces constructions, ou travaux, ou améliorations, il a été fait par le propriétaire une demande en augmentation de plus d'un huitième du principal de son impôt foncier, pour toutes les propriétés qui auront subi la même augmentation de valeur, l'administration aura le choix : ou de prendre l'impôt désigné dans cette déclaration, comme base de la liquidation définitive de l'indemnité principale de possession; ou de ne considérer cet impôt que comme base du maximum des indemnités à allouer.

Elle aura la même option toutes les fois que, depuis moins de dix-huit mois, un immeuble aura diminué de valeur par suite de démolitions ou de détériorations importantes.

90. Lorsque, depuis moins de dix-huit mois, un immeuble aura changé de valeur par suite de constructions ou de démolitions, d'améliorations ou de détériorations importantes ou par suite de l'exécution de travaux publics à une distance de moins de 2000 mètres, et lorsque la déclaration qui aura été faite dans les trois mois du changement de valeur aura eu pour objet de requérir, pour toutes les propriétés qui auront subi le même changement, une augmentation ou une diminution d'impôt de plus d'un huitième, s'il s'agit d'évaluer ledit immeuble en justice contradictoirement avec un tiers autre que l'administration, cette évaluation aura lieu d'après l'impôt porté dans la dernière déclaration, à moins que le tiers ne préfère que l'immeuble soit estimé suivant les formes ordinaires.

91. Les déclarations faites dans les quatre ans accordés à l'administration par l'article 50, pour réclamer le montant des plus-values, n'auront point d'effet contre l'administration pour la fixation desdites plus-values; mais elles pourront être opposées par elle aux propriétaires qui les auront faites.

92. Les difficultés qui pourront s'élever sur l'application des dispositions contenues dans le présent chapitre au profit de l'administration, seront jugées en dernier ressort par la chambre du conseil du tribunal civil de l'arrondissement de la situation.

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE.

DE LA SITUATION ACTUELLE DES COLONIES AGRICOLES EN BELGIQUE.

On s'occupe depuis quelque tems en France du projet de fonder des colonies agricoles à l'instar des établissemens créés il y a quelques années en Hollande et en Belgique.

M. Huerne de Pommeuse a publié récemment sur ce sujet un ouvrage (1) qui renferme des renseignemens intéressans, non-seulement sur les colonies hollandaises et belges, mais encore sur plusieurs institutions pénitentiaires et charitables, qui se rapportent spécialement au but qu'on se propose en demandant la création d'établissemens coloniaux.

Le gouvernement français n'est pas demeuré sourd à cet appel. Le *Moniteur* du 7 novembre dernier contient un rapport fait au roi par le ministre du commerce et des travaux publics, dans lequel ce fonctionnaire se propose de rendre commune à la France une institution qui s'est, dit-il, depuis 1822, acclimatée avec bonheur en Belgique, et qui, conduite avec soin et intelligence, peut agir puissamment sur la prospérité morale et matérielle du peuple.

(1) *Des Colonies agricoles et de leurs avantages*, un volume in-8°. Paris, Huzard; 1832.

Digitized by Google

Certes, je n'ai pas l'intention de diminuer le moins du monde la bonne volonté, et de refroidir le zèle des partisans du système des colonies agricoles ; j'ai la conviction, au contraire, que des établissemens de défrichemens et de culture, bien dirigés, seraient de nature à accroître jusqu'à un certain point la prospérité de la France. Mais il ne sera pas inutile, je pense, de réduire à leur juste valeur les résultats obtenus jusqu'ici en Belgique, dans les colonies de *Wortel*, et de *Merxplas-Ryckevoorsel*. La nature des fonctions que j'exerce m'a mis à même de recueillir à cet égard quelques renseignemens peu ou point connus, qui, en indiquant les écueils contre lesquels sont venus se briser les efforts les plus consciencieux et les plus persévérans, contribueront peut-être à éclairer la marche de l'administration française dans l'œuvre de la fondation des colonies agricoles.

La Société de bienfaisance fondée dans les provinces méridionales du ci-devant royaume des Pays-Bas, à l'instar de la Société fondée en Hollande en 1818, a commencé ses opérations au commencement de l'année 1822.

Ces opérations consistèrent dans l'achat de cinq cent trente-deux bonniers vingt-six perches de bruyères sous la commune de *Wortel*, et la construction de cent vingt-neuf petites fermes et de quatre bâtimens centraux qui formèrent les colonies libres n° 1 et 2 (1).

En 1823, la Société entra en arrangement avec le gouverne-

(1) Les 532 bonniers 26 perches de la colonie de Wortel ont coûté fl. 7478.17 ou fl. 14 environ le bonnier. (Le *bonnier* équivaut à un hectare environ. Le *florin* vaut 2 francs 11 centimes. Le *cent* de florin vaut un peu plus de deux centimes.)

Digitized by Google

ment pour la fondation d'un nouvel établissement agricole, destiné à recevoir une partie de la population valide des dépôts de mendicité ; un contrat fut passé, cette même année, pour l'admission de mille mendians à la colonie dite de *répression*. Le prix convenu pour frais d'entretien de ces mille mendians devait être payé tous les six mois à la Société, à raison de flor. 17.50 par tête, par conséquent flor. 17,500 par semestre. Ce paiement devait avoir lieu pendant seize ans ; sans que la diminution du nombre des mendians pût donner droit à diminuer le montant de la somme convenue. Après l'expiration de ces seize années, le gouvernement devait conserver le droit de placer le même nombre de mendians dans les établissemens de la Société, sans ne plus rien devoir payer de ce chef.

En conséquence de cette convention, la Société fit l'acquisition de *cinq cent seize bonniers trente-six perches* de bruyères, sous les communes de *Merxplas* et de *Ryckevoorsel*, pour y établir la colonie pour la répression de la mendicité ; un dépôt pour mille mendians, et quatre grandes fermes furent bâties sur ce terrain, et commencèrent à être habitées dans les derniers mois de 1825. (1)

Depuis l'époque de sa fondation jusqu'à ce jour, la Société a fait face aux dépenses de ses établissemens,

1° Par le produit des contrats passés avec quelques administrations communales et hospices civils pour le placement de familles ou d'orphelins aux colonies libres (2) ;

2° Par le produit des dons et des souscriptions volontaires des habitans ;

---

(1) Les 516 bonniers 36 perches de la colonie de Merxplas ont coûté fl. 6,650 ou 13 fl. environ par bonnier.

(2) Le produit des contrats passés entre des hospices civils et la Société, pour l'entretien de personnes aux colonies libres, s'élève annuellement à fl. 1,400.

Digitized by Google

3° Au moyen d'emprunts ;

4° Au moyen de l'allocation de 35,000 fl. payés annuellement par le gouvernement pour l'entretien de mille mendians reclus, du dépôt de *Merxplas-Ryckevoorsel* ;

5° Par le produit des colonies, récoltes, ventes de bestiaux, retenues faites aux colons, etc.

Les dépenses de la Société peuvent être rangées sous les titres suivans :

1° Achat de terres ;
2° Constructions de bâtimens ;
3° Défrichement ;
4° Administration centrale et coloniale ;
5° Mobilier et vêtemens, fabrique ;
6° Vivres et entretien en général ;
7° Achat de bestiaux, chevaux, etc. ;
8° Culture ordinaire, engrais, ensemencement, journées, etc. ;
9° Dépenses diverses, assurances, etc.

Pour apprécier les opérations de la Société jusqu'à ce jour, et porter un jugement sur son avenir probable, il faudrait pouvoir non-seulement comparer le relevé annuel de ses recettes avec ses dépenses, mais encore calculer les frais de défrichement, la valeur progressive des récoltes, etc. ; malheureusement les renseignemens manquent à cet égard ou sont incomplets.

Cependant les comptes-rendus et les autres pièces qui m'ont été communiquées par M. le secrétaire de la commission permanente renferment quelques documens précis dont les conséquences seront faciles à saisir.

D'après les comptes-rendus, les relevés des dépenses et des recettes annuelles des établissemens coloniaux, depuis leur ori-

Digitized by Google

gine en 1822 jusqu'au 31 décembre 1831, ont présenté les résultats suivans :

RECETTES.		DÉPENSES.	
1822 .	70,600 55 1/4	—— .	61,200 23 1/2
1823 .	163,216 02 1/4	—— .	121,044 74 1/2
1824 .	151,299 76	—— .	188,662 38
1825 .	151,721 52	—— .	161,157 83 1/2
1826 .	252,348 31 1/4	—— .	221,345 80 3/4
1827 .	212,870 52 1/2	—— .	220,372 09 1/2
1828 .	186,885 14 3/4	—— .	205,810 67 1/2
1829 .	255,435 50 1/2	—— .	245,464 75
1830 (*) .	155,784 79 83/100	—— .	168,134 71 7/100
1831 .	142,235 57 1/4	—— .	145,127 55 1/4
Total pendant 10 ans.	1,742,397 71	—— .	1,738,330 58 1/2

Dans le chiffre des recettes est compris le montant des emprunts contractés par la Société, s'élevant à la somme de fl. 803,000. Sur cette somme, il a été remboursé 134,000 fl. ; de sorte que la Société demeure encore chargée d'une dette principale de fl. 669,000.

La somme que la Société devrait rembourser chaque année, pour satisfaire aux conditions de ces divers emprunts, est de fl. 37,000, non compris l'avance de 80,000 fl. faite par l'exroi, dont l'époque de remboursement n'a pas été fixée.

Les remboursemens se sont effectués, aux termes des contrats, jusqu'au 1er octobre 1830; depuis cette époque ils ont été sus-

(*) Le compte rendu pour 1830 ne comprend que 9 mois; du 1er avril au 31 décembre. Antérieurement à cet exercice, le compte annuel commençait le 31 mars jusqu'au 1er avril.

Digitized by Google

pendus en partie, par suite des circonstances politiques et de la pénurie des ressources de la Société. On s'est contenté de payer les coupons des obligations dont les porteurs habitaient la Belgique : de sorte qu'au lieu de payer annuellement fl. 33,450, montant actuel des intérêts de la dette sociale, la commission permanente s'est bornée à ne payer annuellement de ce chef que la somme de fl. 6,475. Les autres obligations se trouvent dans des portefeuilles hollandais et entre les mains du roi Guillaume et du prince Frédéric des Pays-Bas.

Il résulte de là que les intérêts des emprunts dont les paiemens sont arriérés, depuis le 1er octobre 1830 jusqu'au 1er juillet 1832, s'élèvent à fl. 47,393.98, non compris le remboursement des capitaux, montant à fl. 37,000 par an, et qui s'opère en suivant les conditions des contrats.

Non-seulement la Société n'a pu satisfaire aux engagemens qu'elle avait contractés, mais encore elle n'a pu subvenir, particulièrement depuis deux ans, à toutes les dépenses relatives à l'administration et à l'entretien des colonies : la direction de ces établissemens était, le 1er juillet 1832, débitrice envers divers créanciers d'une somme de fl. 49,627.43, tant pour fournitures, livrées à crédit que pour traitemens arriérés, dus à des employés.

En résumé, la dette totale de la Société s'élevait, au 1er juillet 1832, à fl. 766,021.41.

Dette principale.....	fl.	669,000.	
Intérêts arriérés des emprunts.....		47,393	98
Dû aux divers créanciers de la direction des colonies.....		49,627	43
	fl.	766,021	41

La valeur approximative des objets, tant immeubles que

Digitized by Google

meubles, appartenant à la Société, au 31 décembre 1831, s'élevait à fl. 511,250, savoir :

129	petites fermes (colonies libres 1 et 2).....				66,125
4	bâtimens centraux (*dito*).....				6,200
	Bâtiment de dépôt pour 1,000 mendians.....				78,600
4	grandes fermes (colonie de répression).....				10,000
	Plusieurs bergeries.....				5,400
310	bonniers de terres en plein rapport estimés à 600 fl. le bonnier.....				186,000
128	— plantés en sapins.....	400	—		51,200
135	— *dito*	250	—		33,750
3	— pour la pépinière.....	400	—		1,200
4	— de genêts.....	250	—		1,000
492	— de bruyères.....	15	—		7,380
1,072	bonniers				
	Les bois taillis qui entourent les champs, et les arbres et arbrisseaux qui bordent les routes, estimés approximativement à.....				31,000
	Bétail, meubles de ferme, ustensiles aratoires, etc., aux colonies 1 et 2.....				9,716
	Dito — à la colonie 3.....				9,783
	Meubles du dépôt des mendians, habillemens, objets en magasin, etc.....				13,896
				fl.	511,250

La récolte sur pied, au 1er juillet 1832, pouvait être estimée à fl. 25,000, ce qui porterait l'inventaire à cette époque à fl. 536,250.

En déduisant cette somme du montant de la dette à la même époque, on voit que la Société était, au 1er juillet 1832, en déficit bien constaté de fl. 254,771.41.

A côté de ce résultat positif, il serait difficile, sinon impossible, de trouver des élémens sur lesquels on pourrait asseoir raisonnablement l'espoir, je ne dirai pas d'un bénéfice futur, mais seulement de l'entière extinction des dettes de la Société.

Digitized by Google

Cet espoir ne pourrait résulter que de la réduction progressive de la dépense, comparée au nombre des colons; de l'augmentation et de l'amélioration des produits des colonies; de la création de débouchés, etc. Le tableau qui suit fera voir, par l'expérience du passé, ce que l'on a droit d'attendre, à cet égard, de l'avenir :

ANNÉES.	NOMBRE des Colons libres.	MENDIANS.	SOMMES dépensées aux Colonies (2).	RECETTES générales faites aux Colonies (3).	VALEUR DES PRODUITS RÉCOLTÉS. COLONIES. N° 1.	N° 2.	N° 3.
1822	127	»	38,899 50				
1823	406	»	93,532 07				
1824	536	»	106,102 72	12,339 31			
1825	579	490 (1)	102,983 73	25,740 74			
1826	563	846	163,933 45	56,476 88	8,852 79	2,128 26	12,389 02
1827	532	899	168,754 61	50,677 38	5,495 25	1,817 16	16,221 98
1828	550	774	144,645 28	54,994 62	9,937 01	1,956 01	18,411 99
1829	565	703	174,611 44	98,523 57	9,721 38	2,982 15	20,111 50
1830	546	598	127,358 72	67,718 72	9,869 43	2,884 66	13,989 53
1831	517	465	135,405 81	82,578 81	10,805 09	4,463 56	17,740 68

En ajoutant aux fl. 135,405.81 envoyés aux colonies en 1831, les dépenses faites par la commission permanente à Bruxelles, pour paiement d'appointemens aux employés de l'administration centrale, frais de bureau, assurance contre

(1) Pendant les quatre derniers mois.

(2) Dans ces sommes, ne sont pas compris les appointemens des employés supérieurs, les frais de bureau de la commission permanente, les assurances contre l'incendie, les paiemens faits par la commission permanente. Elles ne comprennent que les fonds remis au directeur pour le service courant des colonies.

(3) Ces recettes comprennent le produit des bestiaux, de la boulangerie, de la boutique; les retenues faites aux colons, etc.

Digitized by Google

l'incendie, intérêts à des prêteurs belges, etc., s'élèvant à fl. 9,721.74,

On aura, pour 1831, un total de dépenses générales de. . . . . fl. 145,127.55.

La recette de la même année a été de. . . . 82,578.81.

De sorte qu'il y a eu un excédant de dépenses de . . . . . fl. 62,548.74.

Et remarquez encore que dans le chiffre des dépenses ne sont compris ni le paiement des intérêts des emprunts, ni le remboursement d'une partie de ces emprunts, ni les dettes contractées en 1831 pour le service des colonies, vu l'insuffisance des fonds mis à la disposition de la direction.

C'est à cet excédant des dépenses sur les recettes qu'il s'agit de pourvoir, et pour cette année et pour l'avenir.

Aurait-on recours à cet effet aux emprunts? mais cette ressource est plus qu'épuisée; les garanties manquent; le protectorat a disparu; les terres et les bâtimens, les meubles et les immeubles sont déjà chargés d'une dette qui dépasse de beaucoup leur valeur, et qui va chaque jour en s'accroissant: quelle hypothèque offrirait-on désormais aux prêteurs?

Compte-t-on sur les souscriptions, les dons volontaires des particuliers? mais le nombre des souscripteurs a jusqu'ici été en décroissant (1). La foi dans l'œuvre entreprise par la Société a

(1) Produit des souscriptions volontaires au profit de la Société de bienfaisance:

1823	27,001	15
1824	29,682	
1825	26,446	41
1826	34,957	16
1827	28,510	70
1828	28,578	66
1829	23,005	82
1830	11,463	72
1831	6,698	78

Digitized by Google

disparu ou s'est refroidie; on réussira difficilement à ranimer l'intérêt du public en faveur d'une institution en décadence.

Espère-t-on peut-être que l'état des colonies deviendra avec le tems de plus en plus prospère, que les nombreux bonniers exploités ou à exploiter finiront par être en plein rapport, et suffiront alors à la nourriture des habitans des colonies qui paieront la Société par leur travail? Mais ce bien-être futur est bien hypothétique; l'expérience qui devrait nous mettre à même de porter un jugement motivé à cet égard nous manque, ou dépose contre des résultats qu'on ne peut nous montrer que dans un avenir éloigné et incertain.

Se reposera-t-on sur le gouvernement du soin de soutenir les colonies? mais les sacrifices qu'il s'impose en faveur de ces établissemens sont déjà bien considérables, eu égard surtout aux faibles avantages qu'il en retire. En effet, en réduisant de moitié le nombre des mendians qu'il aurait droit d'envoyer à la colonie de répression, aux termes de son contrat, il a diminué les charges de la Société et augmenté d'autant les siennes. Il a continué à payer, en 1831, la somme de fl. 35,000 pour l'entretien de quatre cent soixante-cinq mendians valides, ce qui fait par tête fl. 78 annuellement, ou près de 22 cents par jour; tandis que les mendians *invalides*, qui demeurent oisifs dans les dépôts, ne coûtent au plus que 16 à 17 cents par journée d'entretien. Et en supposant même que le gouvernement consente à accorder un subside additionnel aux établissemens coloniaux, dans aucun cas ce subside ne couvrirait l'excédant très-constaté des dépenses sur les recettes.

Cependant les besoins sont pressans; le déficit est là; il est positif: loin de s'améliorer, la position de la Société deviendra plus critique encore lorsqu'il lui faudra aviser aux moyens de payer les intérêts de sa dette avec l'arriéré dû aux prêteurs hollandais, et d'effectuer les remboursemens aux termes des engagemens contractés.

L'ancien gouvernement avait bien compris tout ce que cette

Digitized by Google

position avait de fâcheux; aussi, dans l'intérêt de la Société, et plus peut-être encore dans l'intérêt des protecteurs qui avaient garanti les emprunts, avait-il conçu un projet d'extension à donner aux entreprises de la Société, calculé de manière à la mettre à même de faire face, au moins pour un certain tems, à ses nombreuses obligations.

Ce projet consistait à supprimer tous les dépôts de mendicité dans nos provinces, et à en placer la population dans les établissemens coloniaux, en payant chaque année :

Fl.	35		pour un individu valide.
	72	50	— *dito* — invalide.
	65	00	pour un enfant au dessous de 13 ans.
	85	00	pour un aveugle.
	15	00	pour l'équipement de chaque individu à son entrée au dépôt de mendicité.

Les dépôts de mendicité ne renfermaient plus guère que des individus invalides; en évaluant leur nombre à trois mille, à raison de fl. 72.50 par tête et par an, la Société aurait reçu, de ce chef seulement, une somme annuelle de fl. 217,500.

Quant aux mendians valides qui pouvaient encore se trouver dans les dépôts, ils auraient complété le nombre de mille individus, pour lesquels le gouvernement avait déjà contracté avec la Société de bienfaisance.

Grâce à ce projet, les recettes des établissemens coloniaux devaient s'élever annuellement à fl. 280,500 pour l'admission de quatre mille cinq cents individus, tandis que les dépenses n'auraient pas dépassé fl. 278,125.

Il est vrai de dire cependant que la mise à exécution de ce projet nécessitait un nouvel emprunt de fl. 300,000, ce qui aurait porté la dette des colonies agricoles à près d'*un million de florins*.

Il serait tout au moins inutile, je pense, de discuter le projet d'extension à donner aux opérations de la Société de bienfaisance,

Digitized by Google

conçu par l'ancien gouvernement. L'agglomération de toute la population indigente, disséminée aujourd'hui dans les dépôts, aurait été une entreprise, non-seulement onéreuse, mais encore en opposition directe avec le but principal, les règles fondamentales de la charité administrative : soulagement de l'indigence opéré autant que possible sans déplacement des indigens, efforts constans pour rendre les particuliers et les associations locales capables d'exercer la charité sans tutelle, et abdication volontaire de la part du gouvernement le jour où l'émancipation devient possible.

Au mal signalé il importe de trouver un remède plus efficace ; peut-être le rencontrerons-nous, en remontant aux causes qui devaient amener ou tout au moins hâter la décadence des établissemens coloniaux.

Lorsqu'il s'est agi de fonder les colonies, il y avait, ce me semble, de graves questions à soulever et à résoudre avant de prendre à cet égard une décision définitive. Il importait d'examiner si les frais de l'entreprise n'auraient pas dépassé ses bénéfices probables ; s'il n'était pas préférable d'abandonner cette entreprise à l'intérêt, ordinairement mieux entendu, des particuliers; si les sommes destinées au défrichement des bruyères, à l'aide des bras indigens, ne pouvaient pas recevoir un emploi plus utile, plus favorable à la réforme et à l'émancipation successive de cette même classe indigente.

Ensuite, en admettant que le principe de l'institution des colonies agricoles eût triomphé des objections, il fallait agir avec prudence, avancer lentement pour atteindre plus sûrement le but proposé.

Mais on fut séduit par l'apparence de prospérité des colonies hollandaises ; on crut pouvoir imiter un essai comme on aurait profité d'une expérience acquise par un succès longuement constaté. L'exploitation fut donc entreprise sur une vaste échelle ; on partagea le terrain, avec une régularité toute géométrique, d'après un plan tracé dans le cabinet, sans aucun égard pour la

Digitized by Google

qualité des terres; chaque lot de trois bonniers et demi eut sa ferme, et chaque ferme fut construite de la même manière, eut la même dimension, comme si toutes les familles des colons admis devaient justement être composées d'un nombre d'individus proportionné à l'uniformité des habitations.

Le résultat de cette manière de procéder était facile à prévoir : isolées à l'extrémité d'une province, sans moyens de communication et de transport, les colonies nouvelles dûrent nécessairement manquer d'engrais suffisans pour une exploitation d'une aussi vaste étendue, et de débouchés pour l'écoulement régulier de leurs produits. Sur un total de mille soixante-douze bonniers de bruyères, il n'y en a encore que trois cent dix mis en culture; on en a planté deux cent quatre-vingt-neuf en sapins, et les quatre cent quatre-vingt-huit restans sont encore incultes. Plusieurs fermes demeurent inhabitées, soit à cause de la stérilité du terrain sur lequel elles avaient été construites à grands frais, soit à cause du manque de colons. Au 1er juillet 1832, cinquante-six fermes seulement sur soixante-dix étaient occupées dans la colonie libre nº 1, et vingt sur cinquante-cinq dans la colonie nº 2; le capital employé à la construction de quarante-neuf fermes reste donc improductif, et décroît chaque année par la détérioration des bâtimens abandonnés.

Quelques familles, égales ou inférieures en nombre, pouvaient, ou par une plus grande aptitude aux travaux des champs, ou par plus d'activité et de zèle, être plus capables d'exploiter une grande ferme que les autres; la possibilité et l'espoir de passer d'une ferme plus petite à une plus grande eût été un stimulant et une récompense pour toutes les familles. La règle d'uniformité adoptée pour la répartition des lots fut une occasion de calamité pour les colons incapables ou paresseux, et enleva une source puissante d'émulation aux colons plus aptes et plus laborieux.

Mais ces inconvéniens n'étaient rien encore à côté des inconvéniens résultant de l'admission aux colonies de familles qui,

Digitized by Google

arrivant des villes, ignoraient les travaux de l'agriculture, et n'étaient pas habituées à la vie réglée des champs.

Au commencement de l'établissement des colonies libres, chaque famille de colons était indistinctement admise à cultiver les trois bonniers et demi de terre qui entouraient son habitation, et en retirait à son profit la moisson et le fourrage pour la nourriture de deux vaches et des moutons que la Société lui fournissait, lors de son admission dans ses établissemens. Elle fournissait de même tout ce qui pouvait manquer à ces familles, tant pour leurs vêtemens et leur subsistance, que pour la nourriture de leur bétail. Ces avances étaient portées au compte du chef de la famille, et, comme on devait s'y attendre, occasionèrent une dette énorme qui augmentait chaque jour, et qui eût causé la ruine de la Société, sans même que les grands sacrifices qu'elle faisait pour la prospérité de ses colonies lui donnassent l'espoir d'atteindre la moindre partie du but de ses vues bienfaisantes.

Il résulta donc de l'erreur faite dans le mode d'admission des colons libres, une dépense considérable pour la Société, sans aucun bien-être réel pour les colons : le bétail qui leur était confié périssait faute de soins et de nourriture; leur terrain était mal cultivé, malgré la surveillance qu'exerçait à cet égard la direction des colonies. Enfin le mécontentement général aurait peut-être causé de grands désordres dans ces établissemens, si la Société ne s'était rendue, en 1828, à l'avis du capitaine Van den Bosch, inspecteur des colonies, en changeant les vices d'administration qu'une expérience chèrement acquise avait fait découvrir, et en suivant, autant que possible, pour les colonies libres, le système plus avantageux introduit dans la colonie pour la répression de la mendicité.

D'après ce changement, le bétail, dont l'entretien causait particulièrement la dette considérable des colons libres, fut repris par la Société, et placé dans des étables, à des distances calculées de manière à diviser l'engrais nécessaire aux différentes parties de terrain ; on employa les colons à la journée, sous les or-

Digitized by Google

dres de la direction, pour tous les travaux des champs. Chaque famille de colons libres gagne ainsi de 3 à 7 florins par semaine, et même quelquefois plus, à proportion du nombre des personnes qui composent la famille; la moisson appartient à la Société, et sert à approvisionner ses magasins.

C'est dans ces magasins et dans les boutiques établies par la Société, que les colons se procurent tout ce qui est nécessaire à leur nourriture, à leur habillement, et généralement à tous leurs besoins. Les colons émancipés seuls ne furent pas compris dans la nouvelle organisation, et continuèrent comme auparavant à diriger leurs fermes d'après leurs propres connaissances, à leurs risques et périls. Mais il est à remarquer que les obstacles contre lesquels ils ont à lutter sont tels que plusieurs familles qui avaient obtenu l'émancipation ont été obligées de rentrer sous la direction des colonies; il n'en reste plus que quatre qui jusqu'ici n'ont pas succombé sous le poids de ces obstacles.

Les principaux avantages que l'on a retirés de cette modification, apportée au principe constitutif des colonies libres, consistent en ce que les colons ne font plus de dettes, les terres sont mieux cultivées, et les vaches et les moutons convenablement nourris et entretenus. Mais si, d'une part, on a obtenu ainsi une amélioration relative, de l'autre, la Société s'est mise dans l'impossibilité d'atteindre le but primitif de son institution. En astreignant les familles des colons à se faire journaliers, et à cultiver les terres en commun, pour un temps illimité, on s'est exposé à éteindre chez elles cet esprit d'émulation, cet attachement à la propriété individuelle, ce désir de l'améliorer et de l'embellir, qui seraient nés dans quelques-unes, si l'on avait pu laisser à chaque famille, à son entrée dans la colonie, le soin de cultiver une ferme en propre. Arrivé à la colonie avec l'espoir de devenir fermier et de demeurer indépendant, le colon doit se résigner à rester ouvrier et dépendant; la seule différence qui existe entre sa position et celle du mendiant reclus consiste en ce qu'il de-

Digitized by Google

meure en famille, et qu'il fait lui-même son petit ménage, tandis que les mendians reclus habitent ensemble, et que l'on pourvoit pour eux à leur entretien.

Astreint ainsi à des obligations envers la Société, qui lui enlèvent la presque totalité de sa liberté, sans espoir d'affranchissement pour l'avenir, le sort de l'habitant des colonies dites libres est assez semblable à celui des serfs du moyen âge et des paysans russes; il est un peu moins avantageux que celui des paysans de l'Irlande, qui, s'ils n'ont souvent, comme lui, que des pommes de terre et du pain grossier pour assouvir leur faim, ont du moins la faculté de pouvoir disposer librement de leurs actions, de se déplacer et d'émigrer, lorsque bon leur semble.

De même que le mode d'exploitation adopté d'abord a nui aux colons, de même aussi la condition actuelle de la population coloniale sera un obstacle permanent à la prospérité des établissemens agricoles. Il doit y avoir, là, la même différence qu'ailleurs, entre le travail de l'homme libre et celui de l'esclave; Jamais l'exploitation d'une terre en Russie n'équivaudra à l'exploitation d'une ferme flamande. Avec des travailleurs énervés par le vice et la mendicité, les colonies agricoles ne pourront jamais donner des résultats aussi satisfaisans que ceux que l'on obtiendrait avec des travailleurs exercés, laborieux, qui seraient directement intéressés au succès de leurs travaux.

Certes à des vices aussi nombreux, aussi radicaux, il serait tout au moins présomptueux de vouloir assigner un remède efficace, surtout en conservant aux colonies leur destination actuelle; c'est, je pense, cette destination qu'il faudrait modifier d'abord avant d'introduire les réformes dont l'expérience aura indiqué la nécessité.

Les colonies agricoles sont encore aujourd'hui distinguées, au moins de nom, en colonies *libres* et colonies *forcées*. Avant la révolution, la colonie libre était plus spécialement soutenue à l'aide des dons et des souscriptions volontaires, et la colonie forcée à l'aide du subside annuel du gouvernement. Les em-

Digitized by Google

prunts pourvoyaient indistinctement aux besoins des deux établissemens. Depuis la révolution, le fonds destiné au soutien des colonies est devenu commun; l'allocation de 35,000 florins accordée pour l'entretien de mille mendians au dépôt est également affectée à l'entretien des colons libres. Je ne vois pas, dès-lors, ce qui pourrait s'opposer à ce que les deux colonies fussent réunies en une seule, sous une même dénomination, avec une administration commune, et courussent les chances d'un même avenir.

Cette réunion faciliterait les moyens de substituer à la règle actuelle pour l'envoi et l'admission des indigens et des mendians à la colonie, une règle nouvelle, mieux en harmonie avec les intérêts et les besoins véritables de la Société et de la population indigente dont le soulagement fait l'objet de ses efforts.

Il importerait d'abord, je pense, d'aviser aux moyens de renvoyer à leurs communes les colons libres, peu aptes aux travaux agricoles, dont la Société n'a pas de services à attendre, et envers lesquels elle n'est pas liée par un contrat. Sur soixante-seize familles, placées aux colonies libres, douze seulement l'ont été en vertu de contrats; ces douze familles ont jusqu'ici un droit à invoquer, auquel cependant elles peuvent renoncer volontairement, ou que la Société peut racheter avec leur consentement. Quant aux autres, la plupart habitaient des villes où elles exerçaient des métiers qu'elles pourront reprendre, et qui, le plus souvent, leur procureront des moyens d'existence plus abondans que ceux qu'elles possèdent aujourd'hui.

Un *septième* environ de la population du dépôt est composé d'invalides; ces invalides coûtent à la Société sans rien lui rapporter; c'est une charge pour elle, au lieu d'un bénéfice; aux termes du contrat de 1823, la Société a droit de les renvoyer; on pourra leur donner asile dans les dépôts provinciaux.

Sous l'ancien gouvernement, tous les mendians valides pouvaient indistinctement être envoyés à la colonie de répression; mais, en arrachant ainsi ces malheureux au lieu de leur domi-

Digitized by Google

cile, en les exilant en quelque sorte à l'extrémité du royaume, en les séparant de leurs familles, en les isolant loin de leurs soutiens naturels, on fermait la porte à l'humanité et à la bienfaisance, pour l'ouvrir à l'arbitraire le plus illimité; il s'ensuivait presque toujours pour l'état ou pour les communes une charge onéreuse et perpétuelle, alors qu'une avance modique et temporaire eût remédié beaucoup plus efficacement aux maux que l'on voulait prévenir ou soulager. En effet, on n'a vu que bien rarement, je pense, un mendiant, après avoir été séquestré à la colonie, revenir se placer parmi ses concitoyens, artisan laborieux, homme indépendant. Le plus souvent il n'existe plus pour lui de domicile; ses relations de famille sont rompues ou oubliées, et, s'il obtient sa mise en liberté, c'est en quelque sorte sous la condition de venir se reconstituer reclus, après avoir épuisé en quelques jours la faible somme d'argent qu'il est parvenu à recueillir à l'aide d'un travail de plusieurs mois et même de plusieurs années. Ces considérations ont déterminé le gouvernement actuel à suspendre provisoirement tout transport de mendians et d'indigens valides des dépôts de mendicité à la colonie de répression.

D'un autre côté plusieurs communes, invoquant l'art. 2 du décret organique du 5 juillet 1808, relatif aux dépôts de mendicité, qui dit que les mendians de chaque département doivent être conduits dans le dépôt de mendicité dudit département, ont refusé et refusent encore de payer les frais d'entretien de leurs mendians reclus à la colonie de *Merxplas*.

Il est facile de prévoir, d'après ce qui précède, que la population des colonies, au lieu de croître, ira en diminuant. Elle était en 1827 de 1,431 individus; elle n'était plus au 31 décembre 1831 que de 982; et ce nombre a encore été sensiblement réduit depuis. Après le renvoi des colons libres incurables, des mendians invalides, et des mendians valides, dont les communes refuseraient de payer l'entretien, ou dont elles réclameraient le transport dans les dépôts provinciaux, il n'y aura pro-

Digitized by Google

blement plus assez de bras pour les travaux ordinaires de culture. Comment la Société s'y prendra-t-elle alors pour combler ce déficit et continuer l'exploitation de ses colonies?

Peut-on aussi raisonnablement supposer que le gouvernement se résigne non-seulement à continuer le paiement du subside annuel de 35,000 fl., mais encore à fournir un supplément quelconque pour soutenir un établissement qui ne serait plus désormais d'aucune utilité pour le pays, et pour préserver l'hypothèque de créanciers étrangers?

L'appui du gouvernement, ce me semble, ne peut être accordé aux colonies qu'à la condition d'une modification dans les réglemens et dans le but primitif de la Société; modification de nature à rendre aux établissemens agricoles l'utilité qu'ils ont perdue.

1° En premier lieu, on pourrait continuer d'y envoyer les mendians de profession en état de récidive et vagabonds, les individus, en un mot, qui, sans domicile et le plus souvent sans famille, n'auraient rien à perdre, et tout à gagner au contraire à cette sorte de rélégation temporaire dans un établissement où l'on s'attacherait particulièrement à leur inculquer les idées d'ordre, les habitudes de travail et d'économie qui seules peuvent les mettre à même d'obtenir un rang dans la société et de s'y rendre utiles.

2° On admettrait à la colonie les détenus libérés qui, pour la plupart, poursuivis par le préjugé, repoussés par leurs parens ou par leurs communes, se voient dans la presque impossibilité de pourvoir à leur subsistance d'une manière honorable. En leur ouvrant ainsi un asile temporaire, jusqu'à ce que le souvenir de l'offense et de la punition qui l'a suivie soit effacé, ou tout au moins affaibli, on tarirait la source la plus fréquente des récidives. Entrés volontairement à la colonie, les détenus libérés y jouiraient de toutes la liberté compatible avec l'ordre institué dans l'établissement. Cette sorte de quarantaine volontaire n'aurait aucun des inconvéniens signalés dans le régime des *Maisons de refuge*, qui ne sont effectivement que des prisons déguisées, où le con-

Digitized by Google

damné, après avoir déjà subi sa peine, est astreint à une nouvelle captivité.

3° La colonie offre également toute facilité pour y fonder un établissement dont l'absence se fait vivement sentir aujourd'hui. Ce serait une prison spéciale, ou plutôt une école de réforme pour les jeunes délinquans âgés de moins de dix-huit ans, détenus provisoirement à Saint-Bernard et disséminés dans les autres prisons du royaume. Ils pourraient y recevoir une éducation tout à la fois morale, agricole et manufacturière, de manière à être mis à même, à leur départ de la colonie, d'exercer un état lucratif et de se conduire en bons citoyens.

4° La colonie pourrait également offrir un asile et préparer une honorable carrière aux enfans trouvés, qui, sans domicile et sans parens connus, peuvent être, sans inconvénient, réunis dans un même établissement, quelle que soit d'ailleurs sa situation.

On peut estimer que l'entretien annuel de chaque enfant trouvé s'élève, à Anvers, à fl. 30; dans le Brabant, à fl. 37; dans les provinces de Namur, Flandre orientale, et Liége, à fl. 38; dans le Hainaut, à fl. 41; dans la Flandre occidentale, à fl. 44; dans le Limbourg, à fl. 56; et dans le Luxembourg, à fl. 58. On paie pour ces enfans, jusqu'à l'âge de douze ans; à partir de cette époque, ils restent ordinairement chez les cultivateurs avec lesquels on a contracté d'abord pour l'entretien de leurs premières années, et qui sont tenus de les entretenir à l'avenir, en retour du bénefice qu'ils retirent de leur travail : ils reçoivent cependant des vêtemens jusqu'à dix-huit ans, âge de leur émancipation. Environ la moitié des enfans entrés dans les hospices y meurent, et le sixième est réclamé par les parens.

En Hollande, les enfans trouvés, dont l'entretien, à Amsterdam où se trouve le grand hospice, coûtait annuellement 96 fl. par tête, sont admis à la colonie de *Veenhuyzen*, moyennant une allocation de 45 fl. par enfant et par an; payable seulement pendant le tems limité de seize années. Par chaque enfant on admet en outre un indigent ou un mendiant gratuitement. Le plus

Digitized by Google

grand nombre des enfans trouvés envoyés à la colonie doit avoir au moins six ans accomplis ; cependant on en admet quelques-uns de deux à six ans. Ces enfans demeurent à la colonie jusqu'à dix-huit ans, époque à laquelle ils entrent dans l'armée, ou choisissent un état.

Les enfans trouvés que l'état jugerait à propos d'envoyer à la colonie, lorsqu'ils seraient en âge d'y rendre des services, devraient pouvoir, ainsi que les jeunes délinquans et les détenus libérés, être compris au nombre des mille individus que le gouvernement est en droit de placer, en vertu du contrat passé en 1823, et pour son subside annuel de 35,000 florins.

Indépendamment des individus que le gouvernement aurait droit d'envoyer à la colonie, la Société pourrait encore y admettre des indigens, des enfans abandonnés, des orphelins, par suite d'arrangemens qu'il lui serait loisible de prendre avec les communes et les établissemens de bienfaisance. Chacune de ces catégories de colons serait astreinte à des réglemens différens; le traitement et le régime varieraient dans chaque division, et seraient, autant que possible, appropriés aux antécédens et aux besoins actuels des individus qui y seraient compris.

La colonie, ne formant plus désormais qu'une seule exploitation, pourrait être partagée en lots de dix, vingt et trente bonniers, que cultiveraient des agriculteurs libres et capables, sous la direction desquels on placerait un certain nombre de colons. On emploierait de préférence, en qualité de surveillans et de directeurs, les anciens colons libres qui seraient demeurés à l'établissement, et qui seraient reconnus aptes à remplir ces importantes fonctions.

On pourrait aussi donner à ferme, à des cultivateurs des environs, quelques lots de terrains, à charge d'employer pour leur culture les colons de l'établissement.

Pour utiliser les constructions et empêcher la détérioration des bâtimens, on devrait, autant que possible, répartir la population libre de la colonie dans les fermes qui ne seraient pas occupées

Digitized by Google

par les surveillans, les chefs d'exploitation et les fermiers. Comme en Hollande, on pourrait former des ménages d'enfans trouvés, d'orphelins, etc.

Pour stimuler le zèle des jeunes colons, il serait aussi utile peut-être d'affecter un lot de terrain à l'établissement d'une école d'industrie agricole, comme celle qui existe à *Watezen*, en Hollande, où l'on admettrait ceux de ces jeunes colons qui se distingueraient par leur aptitude et leur bonne conduite. Dans la petite colonie de Watezen il y a soixante orphelins qui apprennent la théorie de l'agriculture au moyen d'un maître, et la pratiquent en cultivant une ferme, de quarante-quatre bonniers, partagés en champs cultivés, en pépinières et en pâturages. Le même maître leur enseigne en outre l'arpentage, l'histoire naturelle, la botanique, les mathématiques, la chimie, l'histoire du pays, leur explique la Bible, et leur fait faire des exercices gymnastiques ; ces orphelins sont destinés à devenir surveillans dans les colonies ordinaires ou libres. Cette colonie gagne à la Société environ 900 fl. par an.

Par suite des modifications introduites dans les statuts et le régime intérieur de l'établissement colonial, il est évident que le gouvernement devrait pouvoir participer à sa direction et exercer une surveillance plus active et plus continue qu'aujourd'hui sur les opérations de la Société. Tout ce qui concerne cette direction et cette surveillance pourrait faire l'objet d'un arrangement à conclure avec la commission permanente de la Société.

Grâce aux mutations introduites dans la population de la colonie, avec des colons jeunes et vigoureux au lieu de reclus énervés, avec un système d'encouragement bien entendu, avec une division et une direction plus rationnelle et plus favorable de l'exploitation agricole, avec l'extension que l'on donnerait certainement à l'industrie manufacturière, de manière à la faire, autant que possible, concourir au bien-être de la colonie et à l'amélioration du sort des colons, on obtiendrait, j'en suis con-

Digitized by Google

vaincu, des résultats beaucoup plus favorables que ceux que l'on a obtenus jusqu'ici. Alors, mais alors seulement, le gouvernement aurait un intérêt direct à continuer le paiement de l'allocation annuelle de fl. 55,000, et même à accorder au besoin des subsides extraordinaires, proportionnés aux avantages qu'il retirerait de la nouvelle destination donnée à la colonie.

Les détails dans lesquels je suis entré sur l'organisation primitive des établissemens de Wortel et de Merxplas, et sur les moyens de remédier aux vices de cette organisation, étaient indispensables pour bien faire apprécier leur situation actuelle.

L'expérience faite en Belgique exercera probablement quelque influence sur l'exécution du projet formé récemment par le ministre du commerce et des travaux publics en France, pour l'établissement de colonies agricoles dans ce dernier pays.

Cet établissement peut être envisagé sous un double rapport, sous le rapport économique et sous le rapport moral.

Considérée sous le point de vue économique, la création de colonies agricoles devrait, ce me semble, être abandonnée d'abord à l'intérêt ordinairement bien entendu des particuliers ou de compagnies qui se formeraient dans ce but. L'état, les communes ou les propriétaires qui ne seraient pas eux-mêmes cultivateurs, pourraient céder les terrains à défricher à des colons qui se présenteraient volontairement à cet effet, et qui obtiendraient la jouissance de ces terrains gratuitement, d'abord à charge de les mettre en valeur, puis moyennant une rente proportionnée au produit croissant de l'exploitation. C'est ainsi que les abbayes et les anciens possesseurs de fiefs ont fait défricher jadis d'immenses propriétés.

Sans provoquer directement le défrichement des terres incultes, l'état pourrait néanmoins alléger les charges des cultivateurs, en exemptant ces terres de toute contribution pendant un

Digitized by Google

certain nombre d'années, jusqu'à l'époque de leur entière mise en rapport. Il pourrait aussi ouvrir des communications pour faciliter les transports et créer des débouchés pour l'écoulement des produits des exploitations nouvelles.

Que si, malgré ces encouragemens, les particuliers ni les associations ne jugeaient à propos d'entreprendre des défrichemens, cela pourrait dépendre de plusieurs causes :

De ce que les terrains incultes sont, par leur situation ou leur qualité, hors d'état d'être mis en culture ou de payer l'intérêt des sommes employées aux défrichement;

De ce que les capitaux trouvent un emploi plus utile, plus lucratif que celui qu'ils recevraient si on les consacrait à exploiter des bruyères;

Ou bien de ce que la population, à peu près de niveau avec les produits de la terre, ne réclame pas encore impérieusement une augmentation de ces produits.

Dans aucun de ces cas, je ne conseillerais au gouvernement d'entreprendre l'œuvre devant laquelle reculeraient les particuliers et les associations.

Mais il peut arriver que l'ignorance et le préjugé prévalent dans certaines localités sur l'intérêt bien entendu du pays et des propriétaires des terres incultes eux-mêmes; il peut arriver aussi que le but moral l'emporte sur le but économique, et que l'exploitation de certaines parties de bruyères soit de nature à être considérée moins comme une spéculation que comme une œuvre de bienfaisance ou de politique. Alors, mais alors seulement, le gouvernement peut se croire appelé à intervenir plus directement, et quelquefois même exclusivement, dans l'établissement de colonies agricoles.

Pour que cet établissement, dans ce cas, ait des chances de succès, il est indispensable d'avoir égard aux conditions suivantes : 1° Les terrains doivent être aussi bien choisis que possible; il ne faut pas que l'on s'expose, comme en Belgique, à construire

Digitized by Google

des fermes d'exploitation sur une terre tout-à-fait stérile ou bonne tout au plus à être convertie en plantations de sapins et de genêts. Il conviendrait même, avant d'entreprendre des constructions coûteuses, de s'occuper des premiers travaux de défrichement.

2° Les terrains à défricher doivent être divisés de manière à faciliter autant que possible la culture, et à l'opérer d'une manière économique; on partagera l'exploitation en fermes de différentes grandeurs, et l'on évitera ainsi les inconvéniens de la division symétrique, qui a été l'une des causes de la décadence de la colonie de Wortel.

3° On encouragera les colons, en leur offrant l'espoir et les moyens d'améliorer progressivement leur condition : aux uns, on pourra accorder, au bout d'un certain tems, et à certaines conditions, la ferme et même la propriété des terrains qu'ils auront mis en rapport; aux autres, on inculquera des habitudes d'ordre, de travail, qui contribueront à les faire rentrer dans la société citoyens utiles, ouvriers laborieux.

4° Pour peupler les colonies, on ne déplacera pas, comme on l'a fait en Belgique, l'indigent qui a une famille, un domicile, pour le transporter à l'extrémité du pays; on ne transformera pas les colonies en prisons, et les colons en criminels et en esclaves; on ne fera pas de ces établissemens *charitables* les auxiliaires et les soutiens de la législation répressive de la mendicité, législation qui viole de la manière la plus monstrueuse le principe sacré de la liberté individuelle. On y admettra de préférence les individus qui, sans domicile actuel, sans famille, n'ont aucun intérêt à résider dans tel endroit plutôt que dans tel autre; des hommes, des adolescens aptes aux travaux des champs. Elles serviront d'écoles de réforme aux jeunes délinquans, d'asile aux détenus libérés, de lieu de correction et d'épreuve aux mendians de profession et aux vagabonds, de pension aux enfans trouvés, lorsqu'ils auront atteint l'âge de se rendre utiles. Des

Digitized by Google

colons libres, des surveillans entendus, des cultivateurs auxquels on pourrait donner à ferme certaines parties de l'exploitation, serviront de guides et d'instructeurs à cette population qui, d'ailleurs divisée par catégories, sera dirigée avec ensemble, sans froisser aucun intérêt, vers un même but d'amélioration et de progrès.

ED. DUCPÉTIAUX.

Inspecteur-général des prisons et des institutions de bienfaisance de la Belgique.

Bruxelles, le 10 décembre 1832.

Digitized by Google

SCIENCES MORALES.

DE LA CONDITION SOCIALE DES FEMMES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

LETTRE AUX DIRECTEURS DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

L'histoire des femmes est un sujet immense qui, pour être traité comme il convient, exigerait une connaissance approfondie des siècles passés, et une large et sérieuse observation de la société actuelle; ce serait le sujet d'un grand livre, et d'un livre cependant tout-à-fait neuf. Les écrivains qui ont prétendu traiter ce sujet n'ont fait que discourir sur les femmes, les exaltant ou les rabaissant selon leur humeur, mais sans jamais entrer dans la connaissance de leur véritable nature et des modifications qu'elle éprouve par la double influence des mœurs et de l'éducation. Il y a souvent plus à apprendre sur les femmes dans une page simple et naïve de roman, que dans les gros volumes qui leur ont été exclusivement consacrés ; et encore faut-il dire que les romans aussi bien que les drames sont bien rarement une expression fidèle des mœurs, en ce qui touche la condition essentielle des femmes. J'ose dire que les hommes ne connaissent point les femmes; ils les jugent étroitement et du point de vue de leurs propres passions, mais jamais avec une impartialité réelle. Les femmes elles-mêmes, habituées qu'elles sont à se contraindre, ne mettent pas

Digitized by Google

plus leur ame au grand jour dans les livres, qu'elles ne le font dans la société; d'ailleurs elles ne se connaissent point, et les préjugés au milieu desquels elles vivent, font que, s'il arrive que des lueurs soudaines leur traversent l'esprit sur le malheur de leur condition, elles les compriment, et se taisent, n'osant pas davantage.

Les Saint-Simoniens seuls, ou plutôt les Enfantinistes, ont abordé pleinement le sujet de la condition actuelle des femmes; mais autant ils se sont montrés justes et solides dans la partie critique de leurs théories, autant ils se sont montrés inhabiles et grossiers dans la partie créatrice et affirmative : leurs principes n'ont abouti qu'à faire monter la rougeur au front des femmes, et à leur faire souhaiter que l'on ne s'occupât point de leur sort plutôt que de s'en occuper pour un tel scandale.

Voici, ce me semble, comme il conviendrait que le sujet fût entrepris : d'abord, une récapitulation et une analyse raisonnée des principaux ouvrages et des principales idées qui ont trait à cette importante question; ensuite, un résumé historique de la condition des femmes dans les siècles passés, qui servirait à démontrer le perfectionnement graduel qui s'est opéré dans leur condition : l'étude des perfectionnemens du passé laisserait conjecturer les perfectionnemens à venir; enfin, un tableau fidèle de la condition actuelle des femmes, sur lequel on marquerait les améliorations successives que peuvent apporter les efforts partiels des hommes, tout en concourant avec les vues générales de la Providence.

Je n'ai point la présomption de vouloir tenter un tel ouvrage; j'en laisse le soin à d'autres qui pourront s'en sentir le talent et la force. Pour ma part, je ne puis qu'offrir le contingent de ce qu'il m'est arrivé de penser sur ce sujet, en invitant les autres femmes à suivre mon exemple, et à fournir ainsi, autant qu'il est en elles, les matériaux dont on pourrait construire l'ouvrage que je propose.

Les théories absurdes de M. Enfantin ont au moins servi à

Digitized by Google

fixer l'attention d'un grand nombre sur la question toute nouvelle de l'amélioration du sort des femmes. C'est déjà un grand pas que d'avoir posé en question un fait dont nul ne s'occupait. Depuis quarante ans en effet que l'on bouleverse les institutions sociales, en cherchant à y apporter des améliorations successives, quel est le philosophe ou le législateur qui se soit occupé d'une amélioration sociale pour les femmes? quels concours a-t-on ouverts dans cette direction, parmi tant de réunions et d'assemblées philantropiques? Les femmes elles-mêmes n'y ont point songé; accoutumées à souffrir et à se tenir dans la gêne, leur état leur est devenu comme une seconde nature, qu'elles n'imaginent point pouvoir changer. Elles souffrent sans réfléchir et sans chercher à remonter à la cause de leurs maux; et lorsque le premier mot de leur émancipation future fut jeté en avant et porté jusqu'à elles, de même que ce prisonnier de la bastille, qui, après trente ans d'esclavage, rendu tout à coup à la liberté, ne savait plus se mouvoir ni soutenir l'éclat du soleil, et demandait avec instance l'asile de son cachot, de même les femmes, s'effrayant à l'idée d'une indépendance sociale et d'un progrès intellectuel, priviléges jusqu'à ce jour étrangers à leur sexe, ont dès la première parole fermé avec épouvante leurs yeux et leurs oreilles, sans consentir à rien regarder et à rien entendre.

Cela n'empêche pas cependant que les femmes éprouvent en réalité un sentiment profond de la misère de leur condition, misère qui va toujours s'accroissant par la disproportion qui se trouve dans le développement de leur intelligence comparé au développement d'intelligence qui s'opère chez les hommes. Depuis quarante ans, les hommes ont fait des progrès immenses, tandis que les femmes sont restées à peu près stationnaires; c'est ce qu'on aurait voulu, du moins; elles-mêmes se cramponnent de toutes leurs forces au passé; mais c'est en vain qu'elles essaient de s'y tenir, elles sont sous l'influence des idées nouvelles, comme le sont toujours les masses, sans qu'il soit possible de deviner par quels pores de l'esprit s'infiltrent dans le sein ces lumières qu'elles n'ont

Digitized by Google

point reçues volontairement. Les femmes ont subi la contagion du progrès, pas suffisamment pour être capables d'analyser leurs propres sentimens, mais bien assez pour sentir la gêne et le malaise de leur position dans la société, et pour sentir surtout cette désharmonie de leur esprit et de l'esprit des hommes, qui leur rappelle chaque jour plus vivement, bien que ce ne soit peut-être que d'une manière instinctive, le besoin et la nécessité d'une amélioration dans leur condition sociale.

Quant aux hommes, c'est avec un étonnement bien sincère que la plupart demandent quelles sont les améliorations dont serait susceptible la condition des femmes. Je laisse de côté tout le chapitre des railleries et des épigrammes, auxquelles cette grave question donne naissance; je ne veux parler que des opinions sérieuses et raisonnées de ceux qui pensent véritablement que, dans le propre intérêt des femmes, aucune modification n'est à souhaiter dans leur condition, et qu'elles sont aujourd'hui aussi libres et aussi heureuses que le comporte la nature des choses, c'est-à-dire les différences physiques et morales qui les séparent des hommes. Voici donc, monsieur, le seul côté de la question que, je me sois proposé de traiter dans cette lettre : en quoi la condition des femmes est-elle principalement malheureuse, et quelles seraient les améliorations à y apporter?

Au premier coup d'œil jeté sur la condition actuelle des femmes, si l'on se contente d'un examen superficiel, on est sans doute tenté de s'écrier avec la généralité des raisonneurs vulgaires : « La femme est libre ! Son corps ni son ame ne sont chargés » d'aucun lien, assujétis à aucune dépendance ! Où donc est la » prison ? de qui est-elle esclave ? La femme est libre ; libre de- » vant Dieu, devant les hommes, devant la loi. La femme re- » çoit une éducation libérale comme l'homme, hérite en parts » égales comme l'homme, est émancipée à sa majorité comme » l'homme ; elle marche dans la société et se meut en toute li- » berté comme l'homme ; enfin, comme l'homme, elle n'a » d'autre règle de morale à suivre que celle que lui dicte sa

Digitized by Google

» conscience, car les lois ne poursuivent pas plus l'immo-
» ralité chez les femmes qu'elles ne la poursuivent chez les
» hommes.

» Que prétendent donc ceux qui réclament pour les femmes
» une liberté plus large? Veulent-ils, en les faisant participer à
» des fonctions qui ne sont point conformes à leur nature, leur
» enlever les grâces et les séductions de leur sexe, impuissans
» qu'ils sont à leur donner la force et l'énergie qui sont l'apanage
» de l'autre? Veulent-ils, en les admettant indistinctement aux
» fonctions civiles, enfanter par ce mélange révoltant et ridicule
» un désordre qui entraînerait infailliblement la société à sa ruine
» et à sa dissolution? La société a fait pour les femmes tout ce
» qu'il était possible de faire; la nature les destine à être
» épouses et mères; qu'elles accomplissent donc cette tâche, et
» qu'elles continuent à se tenir dans l'ombre, sans prétendre à
» aucun changement dans la condition que notre société leur a
» faite. »

Je réponds :

Sans doute les femmes ont fait d'immenses progrès depuis le christianisme; elles ne sont plus, du moins dans les pays civilisés de l'Europe, achetées et vendues comme un vil bétail; on daigne cultiver leur intelligence; elles ont des droits devant la loi, et elles jouissent effectivement d'une sorte de liberté apparente : c'est là, sans doute, un progrès réel, mais qui marque bien plus le chemin qui reste à faire, qu'il ne marque la dernière borne de la carrière ouverte à leur sexe par la Providence.

D'abord je rejette d'un mot cet éternel lieu commun de ceux qui s'imaginent qu'on ne pourrait modifier la condition des femmes qu'en les rendant à moitié hommes. Il est absurde de dire ou de penser que la femme, pour devenir l'égale de l'homme, doive partager ses fonctions ou devenir semblable à lui; car il est bien évident que c'est précisément de cette disparité dans sa nature et dans ses fonctions que naît l'harmonie sociale et la sympathie des deux sexes. Il est donc complétement inutile de

Digitized by Google

s'appesantir sur cette question; qui n'en est pas une, car au fond tout le monde est d'accord pour que la femme reste dans sa nature de femme, qui, ainsi que la nature de l'homme, est parfaitement bonne en elle-même. Ceux qui s'attachent à démontrer que la femme ne doit point manier les armes, ni délibérer dans les assemblées publiques, prouvent qu'ils aiment à combattre des fantômes; non-seulement tout le monde est d'accord sur ce qui ne convient pas aux femmes, mais j'imagine même volontiers que, sauf des exceptions qui sont heureusement peu nombreuses, tout le monde est à peu près d'accord sur ce qui leur convient.

Quelle est donc leur vraie destination? D'être épouses et mères, de veiller et de présider aux soins du ménage, de faire le charme et l'ornement de la société, d'être en état de guider l'éducation de leurs enfans et de comprendre leurs maris en toutes choses; ce qui suppose des talens développés, un esprit cultivé, une raison éclairée. Or je demande quelle est la femme qui voudrait ambitionner au-delà d'un tel sort: devenir l'épouse de l'homme de son choix; se trouver associée à lui pour faire prospérer l'habitation commune dans une direction différente, mais concourant au même but; élever dignement ses enfans, tout en demeurant dans le cercle de ses attributions; s'attirer l'affection de ses amis, l'estime et la considération du monde, tout en reportant ainsi sur son mari le reflet de cette portion toute personnelle d'affection et d'estime. Je demande quelle est la femme qui ne se sentirait point heureuse, même dans la situation de fortune la plus médiocre et la plus humble, d'une vie partagée entre les affections les plus douces de l'ame, et les occupations et les plaisirs qui alimentent l'esprit et nourrissent le cœur? Ces conditions cependant ne sont pas bien difficiles à atteindre; tous s'accordent à penser que c'est là que se trouve la vraie position des femmes; les femmes y arrêtent leurs souhaits, et ne demandent rien au-delà d'une telle destinée; comment se fait-il donc, ô mon Dieu! qu'elle soit le partage d'un si

LYON *1893*

Digitized by Google

petit nombre, et qu'il y ait dans le monde des conditions si misérables et de si déchirantes douleurs?

« Les femmes sont faites pour être épouses et mères ! elles » sont émancipées à leur majorité ! elles sont libres de droit ! » Quelle triste raillerie, quelle dérision amère dans chacune de ces paroles, lorsque l'on considère à quoi viennent aboutir en réalité tous ces droits chimériques ! Les femmes sont faites pour être épouses et mères ! Mais il y a au moins un tiers des femmes auxquelles leur position sociale fait obstacle, et qui ne peuvent remplir cette sainte destination. C'est un profond malheur que celui de ces femmes dont la destinée est ainsi manquée ; ce sont des vies fécondes frappées de stérilité, de hautes qualités, de nobles et affectueux sentimens qui ne servent qu'à aggraver le tourment de celles qui en ont reçu le funeste avantage. C'est un malheur négatif peut-être ; mais est-il un malheur positif qui soit comparable à ce vide de l'ame, à cet isolement dans le sein de la société, à cette existence sans but, à ce reploiement forcé de toutes les facultés sur elles-mêmes? Et quel dédommagement le monde apporte-t-il à une condition si funeste et si douloureuse? Le monde déverse à pleines mains le ridicule sur ces silencieuses victimes de ses institutions, il les repousse et les rebute ; et si l'on vient découvrir aux yeux de nos législateurs et de nos moralistes cette plaie vive et saignante, ils répondent sans s'émouvoir que la société a pourtant institué que la femme serait épouse et mère.

S'il n'y a pas de plus grand malheur pour une femme que de passer sa vie dans l'isolement, d'un autre côté, il n'y a pas pour l'homme et la femme de source de maux aussi grande qu'un mariage mal assorti ; et cependant combien peu en voit-on qui aient pour base les convenances naturelles? Quelle multitude de causes se réunissent en général, et concourent à amener le malheur au sein du mariage? Les mariages purement de convenances, comme il s'en trouve tant en France et dans Paris surtout, ces mariages arrangés par les familles, où l'on calcule avant

Digitized by Google

tout les rapports de fortune, de position sociale, et dans lesquels on a même quelque soin de tenir un peu compte de la parité d'âge ; ces mariages où l'on ne fait nul état des sympathies, des goûts et des caractères, et où les parties intéressées s'engagent, pour ainsi dire, sans se connaître ; ces mariages, il faut en convenir, sont peut-être les moins malheureux. Ce n'est là, à bien prendre, qu'une association de fortune et d'industrie, un contrat passé entre deux personnes qui trouvent un avantage égal dans les clauses de l'association, et qui sont d'autant plus disposées à vivre ensemble comme il convient, et à conserver des égards l'une pour l'autre, qu'elles sont sans amour, et n'auront pas d'illusions à perdre, ne s'en étant point faites. L'union conjugale de l'homme et de la femme est chose si bonne et si douce en elle-même, que, pour être tolérable et même satisfaisante, elle n'exige, à la rigueur, d'autres conditions qu'une mutuelle condescendance, et un désir égal d'avoir la paix. Sans doute, il ne résulte pas toujours de là ce que l'on peut nommer des intérieurs heureux ; mais ce sont des ménages paisibles, où la vie s'écoule doucement et sans encombre, ne renfermant des chagrins et des regrets que pour ceux dont l'imagination s'était plu à rêver un avenir plus riant et plus riche.

C'est l'exemple assez commun de ces mariages paisibles qui fait qu'on les place généralement avec raison fort au-dessus des mariages purement d'inclination. En effet, au milieu de notre société si trouble et si désordonnée, il n'existe la plupart du tems aucune convenance ni même aucune sympathie réelle dans les mariages de cette sorte. L'amour qui naît à l'aventure est un sentiment parfois si bizarre, qu'il existe sans se tenir sur aucune raison, et il ne reste plus rien dès que le prestige a disparu. Ces unions imprudentes, dans lesquelles on ne fait entrer aucun rapport de position ni de fortune, sont donc nécessairement plus malheureuses que celles où la fortune et la position sociale servent à consoler au moins en partie de ce qui manque d'ailleurs.

Digitized by Google

Mais les mariages qui engendrent d'ordinaire les plus grandes calamités, et ce sont peut-être les plus communs, sont ceux où l'on s'engage en quelque sorte forcément et par contrainte de position. C'est là que se révèle dans toute son étendue le malheur et l'injustice de la condition sociale des femmes. Pour elles, le mariage est d'une nécessité si rigoureuse; hors du mariage elles demeurent dans un tel état de dépendance, de nullité et d'isolement, que la plupart, au risque de faire le malheur de leur vie toute entière, se marient sans autre but que celui de se marier. C'est ainsi que l'on voit de jeunes et charmantes personnes épouser des hommes vieux et usés; des femmes aimables et spirituelles se donner à des hommes grossiers et mal élevés; des femmes modestes et pures s'unir à des hommes vicieux et corrompus; au premier abord on s'étonne d'unions aussi discordantes et aussi folles, et cependant que l'on cherche, que l'on interroge, et si l'on arrive à la vérité, on verra qu'à toutes, se rencontre une raison suffisante tirée des nécessités de la position sociale.

En effet, si l'on considère attentivement la position sociale des femmes avant le mariage, on verra la plupart du tems que si elles sont malheureuses, il n'y a de recours pour elles et d'espoir d'amélioration que dans le mariage; que si elles sont ce que l'on nomme heureuses, un âge arrive bientôt où tout ce bonheur devient fictif, et ne sert qu'à recouvrir aux yeux du monde un vide profond de l'ame et un mortel ennui.

Songe-t-on à quel point de jeunes filles sont parfois tyrannisées par ceux qui leur devraient amour et protection; imagine-t-on quels exemples révoltans, et qu'elles voudraient fuir à tout prix, elles ont quelquefois sous les yeux! comment elles se trouvent parfois sous le coup de la jalousie d'une mère ou de la brutalité d'un père! Oh! ce sont là des choses horribles à dire et à penser; elles existent cependant, et les faits abondent pour ceux qui veulent les recueillir.

A-t-on le droit de s'étonner sévèrement que de jeunes personnes, privées de fortune, se montrent peu difficiles sur le choix

Digitized by Google

d'un époux? Beaucoup d'entre elles n'ont pas même une subsistance assurée; elles vivent du pain que le chef de famille gagne chaque jour à la sueur de son front, ressource incertaine que le sort menace chaque jour, et peut enlever à toute heure. Essaim de jeunes filles incapables de se soutenir dans la vie par leur propre force, élevées cependant dans l'aisance et dans les plaisirs du monde, et habituées à regarder en horreur les privations et le travail, destinée redoutable suspendue devant elles, contre un tel avenir il n'est pour elles qu'une ressource, le mariage.

On n'aurait guère plus de droit de s'étonner en voyant de jeunes personnes, heureuses dans leur famille, et douées de l'avantage d'une existence assurée, désirer avec passion le mariage, et par là même s'y aventurer avec légèreté. La faute en est à leur éducation si incomplète, à leur position de demoiselles si embarrassée et si fausse, à l'ambition d'un avenir plus fécond en promesses que celui que la société réserve à celles qui persévèrent dans leur isolement.

En un mot, qu'on interroge tant de femmes qui se sont jetées d'elles-mêmes à des mariages qui paraissent insensés; qu'on scrute leur pensée; et partout l'on trouvera des motifs raisonnables qui les poussent à sacrifier jeunesse et beauté, richesse et indépendance, repos et santé, à des hommes indignes de tant de sacrifices, et qui ne leur offrent en échange que les soucis, les tracas du ménage, l'esclavage domestique et la triste menace des chances de l'avenir, mais aussi l'avantage social d'être mariées au lieu de ne l'être pas.

Il est facile de comprendre ce que doivent être des mariages ainsi façonnés et dépourvus de toute réalité et de tout attachement naturel. Ce sont de tristes jours que ces jours qui passent mornes et lugubres, sans que jamais un rayon de bonheur, d'enthousiasme ou d'amour vienne y verser la chaleur ou la lumière. Ah! l'on ne sait guère ce qu'il y a de souffrances dans une vie négative où les sentimens sont toujours contraints et refoulés jusque dans le fond de l'ame; dans une vie liée à une autre vie

Digitized by Google

avec laquelle tout est en disparate et en désharmonie; l'on ne sait pas ce qu'il y a de souffrance à ne pas avoir une joie dont se flatter ni dans le présent ni dans l'avenir, à voir chaque jour se recommencer avec la longueur et la monotonie de la veille; l'on ne sait pas ce qu'il y a de souffrance à ne pouvoir aimer avec une ame aimante, à ne pouvoir penser haut avec une imagination ardente et un esprit libre. Non, l'on ne sait pas combien il y a de ces vies flétries dans leur germe, et dont le ver rongeur se cache et n'est point en lumière; le vulgaire, qui toujours juge à l'apparence, ne sait apprécier que les jouissances que l'on peut toucher et voir; il s'imagine follement que le bonheur se trouve là où il aperçoit l'aisance et la fortune, et il compte pour rien les besoins de l'ame plus impérieux encore que ceux du corps, et les douleurs de l'esprit plus cruelles et plus atroces que ne le sont les tortures du corps.

Hélas! que de maux dans le monde sortis uniquement de ce hasard funeste du mariage; on épuiserait presque, à les compter, l'immense tableau du mal. Voyez ces femmes dont la vie était pure et la pensée honnête, entraînées à la séduction par le mariage même, avilies par l'exemple d'un époux avili, et poussées à leur chute par la leçon de leur propre mari. Quelle force pouvait les retenir, et les faire demeurer dans une vie fanée et décolorée où elles avaient appris par la contagion conjugale à éteindre toute vertu et à regarder tout devoir comme un vain mot : c'est une vie nouvelle qui semblait apparaître devant elles; mais hélas! cette vie nouvelle se décolore à son tour; l'amant venge le mari; toutes les illusions s'effeuillent, laissant après elles le vide effroyable de l'ame et le regret rongeur. On revient alors avec étonnement sur soi-même, et c'est pour comprendre que l'on est abandonnée de tous, méprisée du monde, et, chose plus affreuse encore, forcée peut-être de rougir sur ses propres enfans dont on a par avance flétri la destinée, en leur imposant l'héritage d'un nom scandaleux. — Comprend-on bien tout ce qu'il y a d'horrible à conserver des sentimens honnêtes et à se voir justement

Digitized by Google

déshonorée? Comprend-on bien ce que c'est qu'une longue suite de jours à travers une telle vie? Cependant, combien de femmes qui ont volontairement étendu la main vers un si funeste avenir, et qui peut-être, une fois soumises au mariage, tel qu'elles se l'étaient elles-mêmes créé, avaient cessé d'avoir en elles la puissance de résister aux circonstances dont elles s'étaient entourées, et d'échapper à leur fatale destinée.

Est-ce donc vivre, grand Dieu! que de ne sentir de la vie que ce qu'elle a de plus poignant et de plus amer! Et cependant pour l'immense majorité des épouses, c'est là le triste partage auquel la société les convie. Pauvres femmes, ce n'est pas dans un salon qu'on peut apprendre à vous connaître, c'est dans l'intérieur de vos familles qu'il faudrait pouvoir descendre; c'est là, après avoir scruté vos peines et sondé les tristesses de vos ames, qu'il faudrait oser répéter, si l'on en conservait le courage, que votre condition sociale ne laisse rien à désirer, et qu'il n'y a point pour vous de changemens à espérer et à rêver.

Quant aux misères qui frappent plus particulièrement sur les femmes de la classe inférieure, si elles sont plus connues et plus généralement couvertes de compassion, c'est uniquement parce qu'elles sont plus apparentes et plus tangibles. Lorsque l'on voit de pauvres mères en haillons, au milieu d'un groupe d'enfans hâves de faim, amaigris par la maladie, transis par le froid, on ne doute point que ces femmes ne soient profondément malheureuses; lorsqu'on les voit, pour tout prix d'une vie de privations et de fatigues, journellement maltraitées par un mari brutal et grossier, on convient volontiers que leur condition n'est pas la meilleure que l'on puisse comprendre; et lorsque l'on voit enfin que ces infortunées sont dépourvues de tout moyen capable d'améliorer leur condition, on est aisément tenté de croire que les législateurs n'ont pas encore entièrement achevé tout ce qu'ils ont à faire à l'égard de la classe la plus pauvre. Et cependant, pour qui sait entrer dans la vérité de la vie, et peser la douleur, les

Digitized by Google

maux physiques du peuple, la faim, le froid, la maladie, les coups et les injures, ne sont pas choses aussi pleines d'angoisses et aussi dignes de pitié que les souffrances morales qui minent lentement et en silence ces femmes si brillantes qui passent dans le monde comme des fleurs.

Lorsque l'on examine attentivement les diverses classes de la société, on reconnaît bientôt que celle qui procure aux femmes qui y sont nées la condition la plus douce et le bien-être le plus réel, est la classe probe et paisible des artisans. Là l'éducation des femmes est en harmonie avec les convenances de leur position sociale; le développement de leur esprit est au niveau de celui des hommes qui les entourent; actives et industrieuses, utiles à leur famille et à la société, leur vie est occupée et leur esprit satisfait; maîtresses aussi bien que les hommes d'un état qui leur suffit, elles éprouvent en elles ce sentiment d'indépendance et de sécurité pour l'avenir, qui est la véritable base du bonheur; dégagées de toutes ces sottes entraves et de ces convenances arbitraires du monde, leur conduite n'en est que plus honnête et plus chaste, et pour elles l'émancipation n'est pas seulement un droit illusoire, elle est un fait; il leur est facile de chercher autour d'elles l'époux qui leur convient, et, tout en paraissant se laisser choisir, de choisir elles-mêmes. Leur propre industrie, la dot la plus sûre, leur permet de se marier dès qu'elles le veulent, et, dans ces mœurs de vertu et de liberté, les mariages se font par inclination et par convenance tout ensemble. Pour ceux qui en sont à chercher des exemples d'unions bien assorties et de ménages heureux, il suffira d'aller visiter avec simplicité la classe tranquille de la bourgeoisie commune, celle des marchands et des artisans; cette classe où l'enfant et l'épouse ont chacun leur travail; où le gain, trop modique pour faire naître l'ambition, suffit pour écarter l'inquiétude; où l'aisance permet le repos et le plaisir après la peine; où l'on sait s'égayer et se plaire sans sortir du foyer de la famille; tableaux vulgaires et insipides pour les ames froides et blasées

Digitized by Google

par le spectacle du monde, mais sagement appropriés au bonheur de cette classe qui seule connaît ce qu'elle doit désirer, fait ce qu'elle veut, et jouit de la vie non point dans les rêves d'un avenir lointain, mais dans le présent, dans chaque jour et dans chaque heure.

En parlant ainsi, je n'ai certes point eu l'intention d'amener à penser qu'il serait à désirer que toutes les femmes, renonçant à l'ambition de l'intelligence, apprissent à se contenter des plaisirs de la vie manuelle; ni de dire que le sort des femmes d'artisans est le plus beau dont il leur soit permis de se flatter: loin de là; car je regarde comme la première condition de leur bonheur le développement complet de toutes les facultés dont la nature les a douées. Si l'existence humble et paisible dont je viens d'esquisser le tableau est en effet la plus convenable pour le grand nombre, elle serait lourde et insupportable pour celles dont l'esprit est plus élevé, et l'imagination plus ardente. Ma seule intention a été de signaler le bonheur dont jouit cette classe, et d'en reconnaître les causes, afin que, partant de ce point, nous puissions arriver à la connaissance du genre de bonheur qui conviendrait à d'autres conditions et à d'autres fortunes.

Dans ce qui précède, j'ai cherché à mettre en évidence quelques-uns des maux qui résultent de la condition sociale dans laquelle la contrainte de nos usages et de nos mœurs place aujourd'hui les femmes. Dans ce qui va suivre, j'essaierai de remonter à la cause première de ces maux; si l'on pouvait arriver à la connaissance certaine du principe essentiel du vice, il suffirait de s'attaquer directement à lui, pour faire cesser à la fois tous les désordres qui en sont la conséquence.

C'est au système d'éducation qui régit aujourd'hui les femmes, que je crois pouvoir rapporter tous les maux qui, dans l'état actuel de la société, se réunissent pour aggraver encore leur condition. Par éducation je n'entends point seulement les leçons don-

Digitized by Google

nées à l'enfance, mais bien l'enseignement progressif que l'on reçoit durant tout le cours de la vie, tant par l'expérience que par la réflexion. Or, sous tous les rapports, on doit considérer l'éducation des femmes comme détestable; et si cette éducation est cause qu'elles exercent une fâcheuse influence sur les mœurs, réciproquement les mœurs exercent sur elles la plus pernicieuse influence. Ce que j'entends ici par mœurs, c'est l'ensemble des opinions, des habitudes et des convenances de la société, et c'est dans ce sens que je dis que c'est dans les mœurs bien plutôt que dans la législation qu'il faut chercher le vice de la condition des femmes. Aux hommes appartient la réforme des lois, aux femmes appartient celle des mœurs; c'est donc sur ce point qu'elles peuvent diriger spontanément leurs efforts; car, en modifiant peu à peu les mœurs, elles modifieront aussi peu à peu leur condition sociale.

La principale difficulté que les femmes, surtout celles qui sont dépourvues des avantages de la fortune, éprouvent à rencontrer un établissement convenable, dépend évidemment du travers de leur éducation. Voici comment on les élève : la première habitude qu'on leur donne est celle de la mollesse et de l'oisiveté; l'instruction dont on les nourrit est étroite, tronquée et superficielle; les goûts qu'on entretient sont ceux de la parure et des plaisirs du monde; et l'esprit qu'on leur inspire est toujours un esprit d'irréflexion et de frivolité; on oublie le fond pour ne songer qu'à la forme. Le but de cette éducation est d'orner les femmes d'avantages extérieurs propres à captiver les hommes à une première vue, et de les doter ainsi des chances hasardées d'un riche établissement qu'une occasion capricieuse peut leur offrir. Il y a peu de chances cependant pour que cet avenir se réalise, et la cause en est précisément à cette éducation frivole qui effraie les hommes à juste titre. Une femme élevée de la sorte est véritablement un pur objet de luxe dans une maison, et, avant d'oser se le permettre, un homme considère sérieusement si la fortune qu'il possède est suffisante pour une telle dépense; d'ailleurs

Digitized by Google

ceux qui ont de la fortune cherchent généralement une femme qui en ait également : on calcule beaucoup dans ce siècle, et il est aisé de concevoir comment les jeunes filles peu favorisées sous le rapport de la richesse ont peu de choix à faire parmi les chances de mariage : l'homme pauvre résistera à son inclination par prudence, l'homme opulent par avarice.

Au reste, non-seulement tout est frivole, mais tout est faux et contradictoire dans l'éducation des femmes. On les instruit de choses de pure spéculation, et on leur laisse entièrement ignorer le monde et ses difficultés, la vie et ses douleurs ; on les berce dans le luxe, comme si la fortune devait toujours leur sourire ; on étouffe leur énergie, comme si le malheur ne devait jamais se dresser contre elles ; on retient le développement de leur intelligence, comme si la raison ne devait jamais leur être nécessaire. Pour tous principes de morale, on leur donne des préjugés placés de pair avec des préceptes d'étiquette, et qui, s'effaçant devant les leçons de l'expérience comme de fausses lueurs, ne laissent plus après eux dans l'ame que l'obscurité et la confusion. C'est avec cette moitié d'instruction, ces habitudes de paresse et de frivolité, ces idées fausses ou rétrécies, cette nature molle et chancelante, que l'on pousse tout à coup les femmes au travers d'un monde vieilli, corrompu, hérissé d'obstacles, chaos informe où la route est incertaine et le devoir pénible. Faut-il donc s'étonner si chacun de leurs pas est pour elles un désenchantement et la perte d'une illusion ? Faut-il s'étonner s'il existe de si déplorables égaremens, de si terribles fautes et de si atroces douleurs ? ou s'étonner encore si l'on voit tant de destinées viciées, tant d'avenirs perdus, tant de vies fraîches et pures souillées dès leur matin ? Que pouvaient donc, mon Dieu, tant d'êtres frêles et sans expérience contre cet ouragan monstrueux qui les saisit et les enlève, et les roule dans ses tourbillons jusqu'à ce que, épuisés et anéantis, il les laisse enfin retomber lourdement sur la terre !

Une pareille éducation était bonne peut-être aux jours du moyen âge ; alors les femmes avaient des maîtres, mais en même

Digitized by Google

tems des protecteurs et des guides. Elles passaient leur vie dans les prisons des châteaux ou des couvens; mais les dangers et les menaces du monde leur faisaient aimer leur prison comme un asile. Leur vertu était bâtie sur des préjugés; mais, enracinés dans les mœurs comme ils l'étaient alors, il n'y avait point de risque que ces préjugés vinssent jamais à se détruire. Le peu de culture de leur esprit était même un bienfait pour elles, puisque leur vie était condamnée à demeurer enfermée dans un cercle monotone d'occupations et de devoirs. Mais aujourd'hui que l'on prétend que les femmes sont affranchies par le fait autant que par le droit, quelle étrange contradiction n'y a-t-il pas à leur donner, en même tems que cette liberté de se mouvoir, d'agir et de penser, une sorte d'éducation négative qui étouffe leur pensée et la charge d'entraves? La femme est, dit-on, l'égale de l'homme dans tous les rapports de famille et de société : de droit, sans doute; mais, de fait, étrangère à toutes les grandes idées et à toutes les grandes choses qui captivent les hommes, ne leur demeure-t-elle pas constamment inférieure? La femme est légalement émancipée à sa majorité : oui; mais, de fait, lorsqu'elle est sans fortune et sans protecteurs, dépourvue comme elle l'est de connaissances spéciales, qu'est-ce donc que cette chimérique émancipation? La femme est libre dans ses actions; mais, de fait, elle est, dans chacun de ses gestes, garrottée par les convenances et tenue sous le joug de l'opinion. Elle est libre d'exercer dans la société les fonctions qui rentrent dans les attributions de son sexe; mais, de fait, son éducation lui permet bien rarement d'en trouver les moyens, et d'ailleurs l'opinion du monde, inflexible dans sa tyrannie et dans ses exigences, lui défend de travailler de sa propre industrie, sous peine de déroger et de déchoir de sa considération et de son rang.

La question de l'amélioration de la condition des femmes est donc une question fort complexe, car elle dépend à la fois de la réforme de l'éducation et de la réforme des mœurs. C'est assurément un des problèmes les plus fondamentaux et les plus

Digitized by Google

difficiles que présente l'étude de l'organisation des sociétés. Pour s'éclairer sur ce que devront être un jour les femmes, il convient de commencer par chercher ce qu'elles devraient être dans la société au milieu de laquelle nous vivons aujourd'hui; c'est, si l'on veut, diviser le problème, mais le diviser pour l'aborder ensuite avec plus de force et d'assurance.

Parmi tant de femmes dont la poésie ou l'histoire nous retracent l'image, quel est le type sur lequel nous devons arrêter nos regards, comme jadis les captives du cloître les yeux fixés sur la Vierge, type de toute candeur et de toute sainteté? Demeurerons-nous devant cette forme suave et pure de jeune fille, ne connaissant du monde que l'innocence, ne rêvant que du parfum des fleurs et du chant des oiseaux, n'ayant d'amour que pour l'azur du ciel, et la douce piété des caresses paternelles? Mais, hélas! où donc sur la terre se trouverait-il un jardin assez précieux et assez abrité pour pouvoir ainsi former le berceau des jeunes anges? Les poètes, dans le génie desquels s'est trouvée cette figure toute céleste, n'ont pu maintenir sa fraîcheur qu'en l'éloignant de la contagion du monde, et en la soustrayant aux profanes regards dans quelque île enchantée perdue dans l'océan imaginaire.

A ce type de femme si adoré de tous ceux dont l'ame poétique aime à nager dans les rêves, faudra-t-il, comme le voudraient quelques hommes amis de ce qu'ils nomment le positif et la réalité, préférer le type brutal de la femme juive de Salomon, ou le type pâle et sans couleur de la femme du moyen âge? Faut-il que la femme ne se sente envers elle-même d'autres devoirs que ceux de la soumission et de l'obéissance passive au commandement de son époux? Mais ceux-là même auxquels il n'a point été donné de comprendre le bonheur d'une sympathie complète, et qui portent en eux un cœur assez froid et assez égoïste pour désirer une esclave au lieu d'épouse, et pour vouloir rabaisser la dignité conjugale au niveau d'un ornement domestique, ceux-là même auront beau chercher autour d'eux la femme la plus épaisse et la plus ignorante pour en faire leur ser-

Digitized by Google

vante fidèle, ils auront la disgrâce d'échouer dans leur impiété. Notre société est ainsi faite, qu'il est plus facile de demander l'obéissance à la raison que de la demander à l'ignorance et à l'imbécillité.

Toutefois, lorsque je promène mes regards autour de moi dans l'histoire moderne et presque contemporaine, ma vue est frappée de la forme noble et sévère d'une femme qui, sans avoir jamais songé à se proposer pour modèle, semble avoir laissé son exemple aux femmes de notre âge, pour leur montrer ce qu'elles peuvent et ce qu'elles devraient être : c'est de madame Roland que je veux parler, et c'est sur elle que je voudrais essayer d'appeler l'attention; car il y a pour bien des femmes un beau sujet de méditations et de sages pensées dans l'étude de sa vie et de son caractère. Quant aux priviléges particuliers dont elle fut douée par le génie, qu'ils nous servent seulement à témoigner contre ceux qui prétendent que, dans une femme, la vigueur de l'ame ne saurait être unie aux qualités douces et touchantes, et qu'ils ne nous empêchent pas de la présenter hardiment pour modèle, puisque nous voulons la considérer non dans l'exception où l'avait placée son génie, mais seulement dans l'ensemble des choses qui lui étaient communes avec le reste des femmes.

Son enfance, partagée entre les affections tendres, les plaisirs naïfs et les études sérieuses, s'écoule joyeuse et paisible. C'est à la vue d'un beau jour et d'une campagne riante, ou bien encore à la vue du ciel étoilé de la nuit, que l'habitude de méditer et de se concentrer en elle-même consolide sa raison et trempe son ame d'énergie. Le calme qui l'environne, modérant l'expansion d'une sensibilité trop vive, ne laisse arriver à son ame que des impressions caressantes. Elle se sent heureuse rien que du bonheur de vivre; et lorsque son cœur trop ému ne sait plus contenir les sentimens affectueux qui le remplissent, c'est vers son créateur qu'elle les exhale en saintes actions de grâces; c'est vers sa mère, pieuse idole qu'elle adore, et dont l'amour forme l'unique objet de son existence; c'est vers la patrie enfin, vers

Digitized by Google

l'humanité, dont sa jeune imagination a deviné les maux, et dont elle semble déjà sentir le progrès à venir, progrès qu'un jour, placée plus haut, elle saura appeler elle-même et favoriser de toute la puissance de son propre génie.

Madame Roland, ou plutôt Manon Phlipon, jeune fille, nous offre l'image la plus virginale et la plus suave : son teint, paré de l'éclat et des fleurs de la jeunesse; sa physionomie, miroir diaphane de la sérénité et de la pureté de son ame; sa parole, voix harmonieuse de sagesse et de raison; sa modestie, sa piété, son empressement filial, tout en elle charme l'esprit et séduit le regard. Jouissant du présent, se reportant avec plaisir dans le passé, l'avenir ne la trouble point encore. Si parfois sa timide pensée s'arrête sur le mariage, c'est pour le regarder comme la chose la plus sérieuse et la plus grave qui soit en la vie; elle voit dans cet état nouveau une existence plus utile, des devoirs plus étendus, des affections plus profondes et plus nombreuses que dans sa vie tranquille de jeune fille; elle ne redoute ni ne désire ce changement dans sa destinée, mais elle attend en silence; car elle sait que les circonstances ne sauraient nullement dépendre ni de son empressement ni de sa volonté. Elle ne se laisse guider ni par une préférence involontaire, ni par des avantages de fortune ou de position; la conformité d'éducation, les sympathies du sentiment et de l'esprit sont les seules considérations qui aient pour elle quelque valeur; et, ne rencontrant nulle part les conditions nécessaires à l'union qu'elle désire, elle garde son isolement et son indépendance, car elle préfère mille fois ne se point marier à se mal marier.

L'énergie et la résignation de mademoiselle Phlipon ne tardent point à être soumises aux plus rudes épreuves; elle perd sa mère, et demeure seule avec son père, dont l'inconduite devient telle que le soin de sa propre dignité l'oblige à quitter l'asile profané du toit paternel. La voilà donc dans cette position fatale à tant de femmes, seule au monde, et abandonnée dans cette société où l'imprudence d'un seul pas peut la compromettre ou la

Digitized by Google

perdre : son courage et sa vertu la sauveront. Elle saurait vivre de son travail, si la dure nécessité la réduisait à cette ressource; mais il lui reste heureusement le secours de quelque revenu, secours modique, mais suffisant cependant pour lui permettre de conserver avec l'indépendance de sa vie l'indépendance de ses occupations. Riche de ses cinq cents livres de rentes, Manon Phlipon se retire au couvent où elle a passé quelques-unes des joyeuses années de son enfance; elle loge au cinquième, habite une chambre étroite, vit modestement de la nourriture frugale qu'elle est obligée de préparer de ses mains, et souvent même, dans le froid de l'hiver, le feu lui manque : néanmoins son ame demeure calme et sereine, et réunit toutes ses forces pour tenir l'adversité loin d'elle : la pauvreté n'est point un malheur pour elle, l'avenir lui appartient encore tout entier, et l'étude lui devient une source intarissable de jouissances et de plaisirs.

C'est ici que va commencer pour mademoiselle Phlipon une nouvelle existence : après avoir été le modèle des jeunes filles, elle deviendra celui des épouses et des mères. M. Roland, âgé déjà de cinquante ans, homme d'un esprit élevé et d'un désintéressement exemplaire, lui renouvelle la demande de sa main, qu'il lui avait déjà faite dans un tems plus prospère. Elle hésite, car elle balance toute la charge des devoirs qu'elle s'impose en acceptant une union où la différence des âges est si grande; elle accepte cependant, car elle a senti en elle la force nécessaire pour vouer sa vie au bonheur d'un honnête homme. C'est alors que nous la voyons compagne inséparable de son mari, l'aidant dans ses travaux, le veillant durant ses maladies, maintenant l'ordre des affaires domestiques, et soignant l'éducation et l'enfance de sa fille avec toute la sollicitude de sa science et de son amour. Tant de détails ne tiennent point madame Roland tout entière, et, au milieu de ses embarras domestiques, elle sait être plus que la maîtresse de sa maison. Elle continue, dans ses loisirs, à cultiver son esprit; elle fait l'ornement et le charme des réunions où elle paraît; elle songe à son époux, dont elle est

Digitized by Google

l'amie la plus vraie, la confidente la plus sûre, dont elle alimente la joie par sa seule présence, et dont elle est à la fois le bonheur et la gloire.

Durant la glorieuse et difficile carrière politique que les événemens vinrent lui ouvrir, et que, toujours aux côtés de son époux, elle parcourut avec constance et fermeté, madame Roland, par l'étendue de ses lumières, la profondeur de son jugement et la vigueur de son ame, ne fit jamais défaut aux nécessités de sa haute position; et l'on peut compter les hommes de ce tems auxquels appartient un tel éloge.

Ce qui distingue les caractères vraiment supérieurs, c'est de se prêter à toutes les conditions, et de se tenir toujours à l'aise au milieu des circonstances les plus diverses. C'est ainsi que nous apparaît aussi madame Roland, soit que nous la considérions dans l'isolement et la pauvreté, insouciante et cherchant ses délices dans l'étude; soit que nous la considérions lorsque, coopérant aux travaux de son mari, elle remplissait de son ame le parti de la gironde; soit enfin lorsque, calme et sereine, elle montait sur l'échafaud comme une sainte, et jetait un dernier regard de tristesse et d'amour sur le peuple trompé. Toujours et partout le même calme, la même simplicité, la même grandeur. Oui, c'est là une belle et noble femme, et qui sut, au milieu même de nos mœurs, conquérir une dignité et une liberté au-delà desquelles il n'y a guère pour les femmes d'ambition légitime; c'est une des grandes figures de cet âge sévère de la république française qui nous a laissé tant de bienfaits à continuer et tant de vertus à suivre; fidèle à tous les travaux et à tous les devoirs de son sexe par la loi de sa propre raison, ménagère économe du foyer domestique, chaste et amicale compagne de son époux, brillante de grâce et belle de vertu, elle complète son bonheur par le bonheur de celui dont elle a résolu d'accompagner la vie, et unit sa pensée à celle de son mari par l'étroite et féconde association de son ame.

Que l'on me pardonne cette analyse sèche et rapide de l'une des vies de femmes les plus remarquables sur lesquelles il nous

Digitized by Google

ait été donné de méditer ; le seul but que je me proposais se trouve atteint si l'on a compris que les Mémoires de madame Roland forment peut-être, pour notre époque, le traité d'éducation le plus complet et le plus sûr que l'on puisse proposer à l'étude des femmes.

Voilà donc le but ; car, sans vouloir pénétrer au hasard dans les profondeurs insondables de l'avenir, ce serait bien assez pour notre siècle que la société fût d'accord pour élever les femmes à la hauteur où madame Roland avait su se placer par sa propre force et sa propre vertu. Aux femmes donc l'initiative, puisque le premier effort est en leur pouvoir ; qu'elles réforment les vices de leur première éducation, s'il en est tems encore, et qu'elles apprennent à guider les jeunes années de leurs filles de manière à en faire des femmes dignes de soutenir la tâche glorieuse du siècle que nous traversons aujourd'hui ; qu'elles commencent par se rendre capables de réfléchir, afin de pouvoir se replier sur elles-mêmes et sonder leur propre cœur, et de pouvoir ensuite, en jetant de sérieux regards sur la société, comprendre de quelles améliorations leur condition devient à chaque instant susceptible ; qu'elles sachent bien que c'est en cultivant leur esprit de manière qu'il se tienne sans cesse au niveau de l'esprit des hommes, et les rende ainsi capables de les comprendre en toutes choses, qu'elles sachent bien que c'est par là seulement qu'elles pourront conquérir une liberté réelle et s'associer aux hommes sur le pied d'une égalité véritable.

C'est par le bienfait d'une éducation plus ferme et plus sérieuse que l'on verra s'affaiblir et disparaître ces préjugés de fortune et de naissance qui semblent n'avoir conservé nulle part plus de force et de raideur que chez les femmes, parce que chez elles l'esprit n'ayant point encore produit tout l'éclat de ses richesses, les faveurs du hasard occupent seules le premier rang ; c'est par là que le pacte du mariage devenant plus assuré, sa loi deviendra plus naturelle et plus facile ; c'est par là aussi que les mœurs se redressant et remontant vers la vertu, le vice sera enfin

Digitized by Google

honteusement marqué et refoulé par le mépris public. C'est la faute de la société, et non la faute de leur propre nature, qui égare les femmes et les jette hors de la ligne du bien; quels que soient l'éclat et la gaieté de la parure dont elles se couvrent, la corruption les rend profondément malheureuses, moins encore par le sourd retentissement de la condamnation publique qui sait les poursuivre presque sous leurs lambris dorés, que par le sentiment instinctif de leur propre dégradation et de leur propre déchéance. Ce qui les séduit aujourd'hui et les précipite dans le mal, c'est leur éducation détestable, ce sont ces préjugés misérables érigés en principes, cette oisiveté de l'esprit, ce vide funeste de l'ame, cet exemple contagieux d'un monde corrompu au milieu duquel on les jette au hasard. Mais que l'on nourrisse leur raison, qu'on les rende capables de sentir en elles les vérités de la morale, que l'on donne à leur existence un autre but que celui de servir à quelques intrigues d'amour, et alors on les verra se lever vertueusement contre la séduction et repousser le vice comme on repousse un crime. C'est la surveillance puérile dans laquelle on veut tenir les femmes, qui est la première cause de leur perte; qu'on leur donne une liberté réelle, elles ne feront que s'y retremper et s'y purifier.

Avec les bonnes mœurs viendront aussi chez les femmes l'indulgence et la charité pour les femmes; alors on ne les verra plus, comme aujourd'hui, infatigables à se poursuivre, à s'accuser, à se déchirer l'une l'autre, rivales jalouses vivant d'intrigues comme ces esclaves des gynecées asiatiques; ce sont les femmes qui font le plus de mal aux femmes. Ce sont les femmes qui sont leurs propres ennemies, qui façonnent les chaînes dont elles se chargent, qui entretiennent les préjugés dont elles se tyrannisent, qui acèrent et enveniment la médisance dont elles se déchirent. Ah! et ce doit être là la première des réformes, que les femmes, dans leur humiliation commune, se rapprochent et s'unissent au lieu de se maudire; que leur devise soit charité dans le cœur, indulgence sur les lèvres, assistance pour le besoin,

Digitized by Google

compassion pour la douleur ; qu'elles s'aiment, qu'elles s'entr'aident, qu'elles s'entendent pour préparer et activer les améliorations morales, qu'elles songent un peu aussi à toutes ces mères et à toutes ces filles qui gémissent avec le peuple dans une misère et un abrutissement héréditaires, et de ce jour un pas immense aura commencé de se faire dans l'œuvre de l'émancipation des femmes.

MARIE DE G***.

Digitized by Google

MÉLANGES.

SUR LA FORMATION GÉOLOGIQUE DU SOL DE L'EUROPE.

La principale incertitude des sciences naturelles vient de la difficulté qui se trouve à percevoir les faits avec exactitude, et de la difficulté non moins grande de comprendre la signification de chacun d'eux après l'avoir observé et défini : aussi voit-on les mêmes faits donner lieu souvent aux interprétations les plus diverses, et quelquefois même les plus opposées. La plupart des signes, par lesquels la nature consent à nous mettre en communication de ses desseins et de ses actes, sont comme autant d'hiéroglyphes, distribués à la suite l'un de l'autre, mais dont le lien nous échappe; et les théories au moyen desquelles nous essayons d'épeler dans ses livres et de comprendre le sens mystérieux des figures qu'elle livre à nos regards, ne sont guère que des ébauches tentées à l'aventure, et qui rarement nous laissent dans l'ame cette satisfaction que le sentiment de la certitude nous cause toujours. Cela tient à ce que les groupemens de faits, qui constituent les théories, sont bien rarement disposés de manière à s'accorder avec le but providentiel qui régit tous les mouvemens de l'univers, mais bien plutôt disposés de manière à favoriser la destination arbitraire que veut leur imposer l'inventeur du système.

Si les théories des diverses sections de choses naturelles semblent parfois désassociées et divergentes, c'est qu'elles ne remontent point assez haut pour atteindre le point central auquel toutes choses s'unissent : il y a dans le

Digitized by Google

monde un grand axiome, et qui domine les sciences comme tout le reste; c'est que Dieu existe partout et toujours. Pourquoi dans les sciences ne formerait-il pas, aussi bien que dans la philosophie, la borne du départ? Il en est peu qui soient aussi féconds et aussi affirmatifs pour ceux qui en savent déduire les conséquences. C'est surtout lorsque l'on considère les efforts par lesquels le génie de la science humaine cherche à restituer les annales antiques de la terre, que l'esprit, séparé de la préoccupation des hommes, s'élève comme par instinct vers l'harmonie, et semble chercher le plus activement la présence de Dieu : lorsque l'océan enveloppait la terre, dit Moïse, l'esprit de Dieu flottait sur les eaux.

Les monumens naturels, répondant à chaque âge, couvrent le sol; mais il faut les rétablir d'abord dans l'ordre chronologique, et déterminer ensuite quel est le sens des faits que chacun d'eux représente dans la longue série des mouvemens du globe. C'est là que les avis se partagent, et que les opinions se combattent; c'est là que nous voudrions les voir se réunir autour d'une croyance commune, celle de l'ordre constant qui préside à l'univers, et de la succession continue qui lie les phénomènes. Faut-il penser, ainsi que l'enseignent d'illustres géologues, que l'histoire de la terre se partage en une série discontinue de périodes de calme et de périodes de bouleversement? Faut-il penser que la terre, soit tantôt l'asile paisible de la vie, la mère bienfaisante des êtres qu'elle soutient et nourrit, tantôt change subitement de destination et d'aspect, et devienne le théâtre épouvantable du trouble et de la destruction? Nous ne croyons plus, comme les poètes de la Grèce, que Jupiter, dans sa colère, resserre parfois le pli terrible de son sourcil et fait trembler les voûtes du ciel; pourquoi croirions-nous que la terre, dans ses caprices, chargeant soudainement sa face de rides menaçantes, se plaise à jeter l'Océan hors de ses limites, et à rayer son double hémisphère d'un réseau de montagnes nouvelles? Il en est de la destinée du globe comme de celle de l'humanité; lorsque l'on considère l'histoire géologique d'une contrée isolée, de même que lorsque l'on considère l'histoire politique d'une nation, on rencontre une succession fatale d'époques de repos et d'époques de désolation qui feraient croire, si l'on élevait jusqu'à l'univers une pensée née d'un fait de détail, que le bien et le mal se partagent l'empire, et, comme dans la cosmogonie de Zoroastre, qu'Ahrimane, emprisonné dans les souter-

Digitized by Google

rains, agite la surface de la terre et y promène la mort et le déluge. Mais lorsque l'esprit s'étend au-delà des étroites limites d'un pays ou d'un peuple, et prend conscience de l'ordre divin qui enchaîne toutes choses dans le tems et dans l'espace, alors le mal cesse de le frapper d'une manière absolue, et il comprend quelles sont les sages restrictions qu'il faut apporter à ce qui semblait, au premier abord, faire partie du domaine anti-providentiel.

Parmi les hautes questions de philosophie religieuse auxquelles la géologie devra répondre d'une manière décisive, se trouve donc celle de savoir s'il existe ou non des cataclysmes universels. Assurément il n'est plus permis aujourd'hui de mettre en doute que la surface de la terre n'ait été dégradée et bouleversée par des révolutions nombreuses. L'étude des terrains autrefois déposés par la mer, et actuellement émergés, disloqués et contournés en montagnes, prouve ce fait avec une incontestable évidence. Mais il s'agit de savoir, et il y a là une source presque infinie de méditations, il s'agit de savoir si ces révolutions ont été successives dans l'espace aussi bien que dans le tems, frappant tantôt sur un pays et tantôt sur un autre; de savoir, en un mot, si la création a jamais procédé en saisissant le globe tout entier du même coup. Nous n'ignorons pas que notre planète a des phénomènes que l'humanité doit redouter, que les uns peuvent la décimer, les autres modifier le sol qu'elle habite; mais nous ne voyons nulle part les traces de phénomènes capables de lui donner la mort et de l'anéantir. Les laves du Vésuve ont enseveli des cités populeuses; la ville de Lisbonne, et tant d'autres, ont été secouées et détruites; des provinces ont été inondées et noyées dans l'Océan : mais il n'y a que le témoignage d'un livre, ami des merveilles, qui nous apprenne que le déluge a jadis recouvert toute l'étendue jusqu'au sommet des plus hautes montagnes, et il n'y a non plus que sa prophétie qui puisse nous tenir sous la menace de l'incendie universel.

Je me suis abandonné à ces pensées, qui me sont venues un peu tumultueusement peut-être, tandis que je réfléchissais aux opinions diverses des philosophes sur la destinée de cette terre qui navigue mystérieusement dans l'espace. La question que j'agitais, réduite, sous le rapport scientifique, à son expression la plus précise et la plus res-

Digitized by Google

serrée, était celle-ci : L'observation montrant qu'un terrain se relève au pied d'une montagne, la logique est-elle vraiment en droit de conclure que la montagne a surgi tout entière dans le même tems que cet ébranlement se produisait à sa base? Mais je veux interrompre le cours de cette idée, qui m'emmène hors de la route où je dois me tenir; je n'ai pas le dessein de traiter dans cet article des principes de la philosophie géologique; je veux seulement continuer ici un article d'analyse que j'avais commencé dans un des derniers numéros de cette *Revue* (1), et résumer en quelques pages les vues principales de M. Boué sur la géographie successive de l'Europe, et sur la formation du sol peuplé aujourd'hui par les nations occidentales.

Les grandes inclinaisons et les bouleversemens que l'on observe dans les principales chaînes de l'Europe ne laissent pas de doute sur la violence des soulèvemens auxquels elles ont dû leur origine; le relief du continent n'a donc pas toujours été semblable à celui qui existe aujourd'hui : ce qui jadis était fort bas a pu devenir fort élevé, et réciproquement ce qui était élevé a pu s'abaisser. Les limites occupées par la mer, dépendant uniquement du relief du sol, ont dû varier comme lui; et comme nous n'avons pas de preuves qui montrent que le niveau de la mer se soit jamais réellement abaissé, tandis que nous en avons qui montrent que les montagnes se sont soulevées, nous devons attribuer le déplacement de la mer, non point à la diminution de son volume, mais à l'exhaussement du fond de son bassin.

---

(1) Nous avons consacré un court article dans le Bulletin des livres français (*Rev. Encycl.*, nov. 1832), à un vol. fort intéressant, publié par H. Boué, secrétaire de la Société géologique, sous le titre de *Mémoires géologiques et paléontologiques.*

L'annonce de cette publication était pour nous un premier devoir, mais son importance nous a fait penser qu'il était nécessaire d'y ajouter quelques développemens plus étendus. Obligés de faire un choix parmi les nombreux mémoires qui composaient le volume, celui sur lequel il nous a paru le plus convenable de fixer l'attention de nos lecteurs est le mémoire intitulé : *Considérations générales sur la distribution géographique, la nature et l'origine des terrains de l'Europe.*

Digitized by Google

Les faits géologiques indiquent que les soulèvemens principaux de montagnes, c'est-à-dire, en d'autres termes, les abaissemens principaux de la mer, ont eu lieu à certaines époques qui sont différenciées par la nature des dépôts laissés alors par la mer dans ses bassins, et par la nature des êtres qui habitaient alors l'eau ou la terre, et dont les restes sont ensevelis dans les dépôts contemporains. Il y a donc trois sortes de caractères qui concourent pour permettre d'établir parmi les terrains qui composent l'écorce du globe, ou, plus philosophiquement encore, parmi les âges du globe, une classification naturelle : ce sont ceux qui se déduisent de la nature même de ces terrains, ceux qui se déduisent de la forme des êtres qui vivaient lors du dépôt de ces terrains, et enfin ceux qui se déduisent des phénomènes de l'action souterraine survenus durant ces mêmes périodes. Ces principes de classification sont les principes généralement adoptés aujourd'hui dans la science. Mais si l'on est d'accord sur le fond des principes, on ne l'est plus guère dès qu'il s'agit de leur application, car alors les difficultés surgissent de toutes parts : quelles sont les couches que l'on doit réunir sous la même dénomination? quelles sont les coupures que l'on doit faire dans la chaîne continue des êtres? quel est le nombre précis des masses de soulèvemens qui ont eu lieu? M. Boué, sans instituer dans le tems des sections absolues, admet que les grands déplacemens de la mer ont eu lieu surtout à la fin de l'époque alluviale, après la formation du terrain tertiaire, après le dépôt de la craie, vers le commencement des dépôts secondaires, avant la formation des roches intermédiaires récentes, et peut-être même antérieurement à la formation de certaines roches de transition anciennes.

Plus on étudie les limites occupées aujourd'hui par les différentes formations dans leur superposition mutuelle à la superficie des diverses contrées de l'Europe, en ayant soin de songer que ces limites répondent à peu près aux limites occupées par les rivages successifs de la mer, plus on se convainc que l'irrégularité de la surface terrestre a augmenté à mesure que l'on approche des époques modernes. Les mers se divisent, leurs bords deviennent plus dentelés, et, en même temps, les continens s'agrandissent, et leur surface prend une forme de plus en plus hérissée et complexe; la force d'expansion des agens souterrains éprou-

Digitized by Google

vant une résistance d'autant plus grande que la croûte terrestre est plus épaisse ; il arrive que les soulèvemens partiels de cette croûte donnent lieu à des chaînes de montagnes de plus en plus élevées.

Lors du dépôt des schistes cristallins intermédiaires, l'Europe était presque entièrement recouverte par un océan assez semblable à l'océan des tropiques : comme dans l'Océanie, la surface de la mer était parsemée d'un assez grand nombre d'îles, et le fond était sillonné par de petites chaînes de montagnes sous-marines. Au milieu de l'Europe, les Alpes centrales formaient une terre allongée, premier noyau du continent, s'étendant depuis la Provence jusqu'à la Hongrie. Autour de cette grande île, il s'en trouvait un grand nombre d'autres, mais d'une moindre étendue, formées par le plateau central de la France, par celui de la Westphalie, par une partie de la chaîne des Vosges, de la Forêt-Noire, du Harz, des Carpathes, par les sommités de la Macédoine, de la Calabre et de la Sicile. L'Europe était bornée au nord par une grande île, comprenant la Bretagne unie probablement aux Cornouailles et à une partie du pays de Galles, et par plusieurs archipels déterminés par les plus hautes montagnes de l'Angleterre, de l'Ecosse, de l'Irlande, et par celles de la chaîne scandinave et des chaînes qui forment la limite actuelle de l'Asie. La plus grande étendue de mer privée d'îles et de bas-fonds était à l'endroit où se trouve aujourd'hui la Russie, et se prolongeait fort avant dans l'espace occupé maintenant par les steppes d'Asie.

On voit que, dans l'idée de M. Boué, l'ancienne configuration de l'Europe ne différait pas essentiellement de celle qui se présenterait aujourd'hui, si le niveau des mers venait à s'élever de quelques milliers de pieds. L'ensemble général de toutes ces îles formait comme une première esquisse de la figure du continent actuel, et accusait déjà les premières lignes du bassin actuel des mers. Les îles africaines de l'Atlas et de la Nubie, celles de la Crimée, les Alpes et leur archipel, embrassaient une mer à peu près semblable à notre Méditerranée, et l'isolaient en partie du reste de l'Océan; la mer Baltique était figurée par la mer comprise entre l'archipel de la Scandinavie et les îles placées au devant de la terre alpine. Les climats de tous ces pays étaient probablement les mêmes, et devaient avoir quelque analogie avec le climat

Digitized by Google

actuel des tropiques. Ces îles avaient leurs montagnes, leurs vallées, leurs rivières; leur surface était couverte d'une végétation de monocotylédons, dont la physionomie se rapprochait de celle de notre zone équatoriale, et dont nous pouvons reconstruire une image assez fidèle avec les indications de la flore des houillères et des schistes de transition. Quant aux animaux, il n'en existait probablement qu'un petit nombre; quelques poissons et quelques mollusques dans les fleuves et dans les lacs, quelques reptiles, et probablement aussi quelques insectes. La fréquente éruption des masses granitoïdes et ignées qui s'épanchaient à travers le sol contribuait puissamment, indépendamment de toutes les autres circonstances, à élever fortement la température de l'atmosphère. Cette grande chaleur, jointe à l'étendue des mers et à la rareté des montagnes, activait avec une excessive énergie l'évaporation des eaux, et devait causer des orages d'une force et d'une violence incomparablement supérieures à ce que nous voyons aujourd'hui même dans les régions équatoriales. De là, pour le cours habituel des rivières, d'immenses volumes d'eau, et, pour leurs crues, des débâcles prodigieuses. C'est par cette affluence des eaux douces qui charriaient, vers leur embouchure dans la mer, des sables, des cailloux, des végétaux, que l'on explique la formation des houillères, qui renferment tant de sables et de végétaux, et qui ne contiennent que quelques coquilles d'eau douce charriées sans doute avec les autres débris, sans recéler jamais les dépouilles des animaux marins. La position des houillères, situées dans des golfes ou dans des bassins, et réparties irrégulièrement dans les diverses contrées de l'Europe, s'explique avec une grande facilité à l'aide de cette théorie si naturelle et si simple. D'ailleurs, ce qui se serait passé alors ne diffère pas essentiellement de ce qui se passe encore aujourd'hui à l'embouchure des grands fleuves de l'Amérique.

Les plus grandes houillères de l'Europe ont été produites par les îles écossaise et anglaise, par celles du Harz et de la Westphalie, et par celles de la Bohême. Les eaux de l'île centrale de France charriaient les végétaux enlevés durant leurs inondations dans trois directions principales : dans des sinuosités sous-marines placées sur la côte occidentale de l'île, vers Figeac; dans un golfe ou bassin placé au midi, vers Alais, et dans des cavités placées sur la côte orientale aux environs de

Digitized by Google

Moulins et de Saint-Étienne. L'accumulation des dépôts houillers vers le nord de l'Europe, tandis que dans le sud ils manquent presque entièrement, est un fait qui mérite de frapper sérieusement l'attention, lorsque l'on remarque qu'il s'accorde avec un fait tout semblable que l'on observe dans l'Amérique du Nord et dans la Chine. Au voisinage de l'équateur on ne trouve point de houillères véritables, et ces grands amas de végétaux ne se rencontrent qu'au-delà de cette région, dans le Chili et dans la Nouvelle-Hollande, sous une latitude qui est à peu près la même que celle de nos pays. Les fleuves qui couraient dans les vastes contrées formées par les plateaux primaires et intermédiaires de la Colombie, du Brésil, du Mexique et de l'Indostan, ne charriaient donc point de végétaux. Cette observation tendrait à faire penser que, durant l'époque où l'Europe jouissait du climat équatorial, et peut-être même d'un climat encore plus ardent, les pays situés plus près de l'équateur étaient soumis à une température trop élevée pour permettre aux végétaux de croître et de se développer, et formaient autour du globe une large ceinture de déserts nus et brûlans.

Pour en revenir à l'histoire de l'Europe, qui seule présente une assez grande masse de faits bien constatés pour qu'on en puisse discourir avec quelque certitude, nous rappellerons que l'observation des rapports qui existent entre le terrain houiller et certaines masses de trapp et de porphyre montre que, durant cette période, l'action souterraine du globe entretenait l'activité d'un grand nombre de bouches porphyriques qui amenaient sur le sol des masses ignées considérables. Les phénomènes électriques et météorologiques, causés par les éruptions, exerçaient sur la formation neptunienne des houillères une action indirecte, en redoublant l'énergie des diverses causes d'inondations que nous avons signalées. Lorsque l'on voit quels orages accompagnent les médiocres déjections de nos volcans, on peut assurément penser que les pluies qui accompagnaient les phénomènes de la sortie des porphyres devaient avoir quelque chose de ce que l'on se figure vulgairement du déluge. Les circonstances atmosphériques ont donc joué un grand rôle dans la formation de tous ces terrains arénacés, et c'est en partie à leur influence que l'on doit ces immenses amas de grès rouge qui, dans quelques localités, sont superposés aux grès accumulés dans les houillères.

Digitized by Google

Ces roches proviennent en grande partie des débris et des conglomérats naturels entraînés par les porphyres; entassés à la surface du sol, ils ont été attaqués et enlevés par les eaux, puis conduits dans la mer, où ils se sont déposés et stratifiés. Le même effet s'observe souvent en plus petit au pied des éminences trachytiques; et l'on peut remarquer sur l'île alpine que le porphyre ne se rencontrant pas sur la pente du nord, le grès rouge ne s'y rencontre pas davantage.

Après avoir établi la distribution et l'origine des terrains arénacés ainsi que nous venons de le montrer, mais à l'aide de considérations et de développemens dont nous avons jugé convenable de nous tenir éloignés, M. Boué s'occupe de la formation des couches calcaires qui leur succèdent. Un grand nombre de géologues regardent les couches calcaires comme occasionées, au moins en majeure partie, par le dépôt naturel des eaux de la mer, ou par celui des sources minérales qui, à cette époque, en quelque sorte toute volcanique, devaient avoir une activité et une saturation bien plus grandes que celles qu'elles possèdent aujourd'hui où elles ne produisent plus que quelques tufs et quelques encroûtemens; M. Boué attribue une importance beaucoup moins grande aux sédimens spontanés, et rapproche la formation des calcaires secondaires de ce qui se passe encore aujourd'hui dans nos océans au sein desquels les madrépores élèvent par leurs travaux des îles calcaires considérables. On se rappelle que les naturalistes, durant les derniers voyages autour du monde, ont reconnu des bancs immenses uniquement composés de la matière calcaire secrétée par ces animaux, qui, par le prodigieux ensemble et la continuité séculaire de leurs efforts, constituent en réalité une des forces les plus puissantes de la nature. On conçoit que le travail de ces polypiers et de ces madrépores, qui à un point de vue géologique peut être regardé comme un travail d'électricité chimique, a dû être d'autant plus actif et d'autant plus productif que l'époque et la région où ils vivaient étaient plus tranquilles : on explique ainsi d'une manière fort naturelle l'irrégularité que l'on observe dans la distribution des dépôts calcaires, car on comprend que ces animaux devaient particulièrement affectionner les contrées qui leur étaient le plus favorables. L'examen attentif de la texture intime des masses calcaires, presque uniquement composées de débris de corps marins, contribue puissamment à

Digitized by Google

corroborer ce rejet de la théorie absolue des eaux minérales, et cette comparaison avec les récifs madréporiques de la Nouvelle-Hollande.

Le premier calcaire secondaire ne constitue que des assises peu épaisses autour des îles du Harz, du Thuringer-wald et de l'Erzgebirge : il forme sur leurs côtes une sorte de ceinture peu étendue; on le retrouve encore autour de l'île anglaise, et en deux ou trois points de l'île française. Partout ailleurs on le cherche en vain, il est remplacé par des assises de grès, dont le charriage l'a probablement empêché de se développer.

Pendant que l'action superficielle du globe produisait et stratifiait les diverses couches de ces terrains, l'action interne donnait lieu à quelques éruptions porphyriques, et surtout à des sortes de solfatares de gaz acides ou métallifères qui, se faisant jour par des crevasses de diverses natures, ont donné naissance à quelques filons métalliques et à des amas de gypse et de sel gemme : ces produits souterrains, quoique d'origine ignée, pouvaient être, suivant les localités, remaniés par les eaux qu'ils rencontraient à la surface.

Le second dépôt calcaire, le muschelkalk, s'est principalement développé dans les mers qui étaient déjà séparés du grand océan atlantique : on le trouve dans le fond des bassins de la Hesse et de la Saxe, dans les cavités du Hanovre et de la Westphalie et dans les basses régions qui avoisinent la Forêt-Noire et les Vosges : mais il ne se montre ni en Angleterre, ni dans l'ouest de la France, ni dans le sud du continent.

Vers cette époque il s'était déjà produit un changement remarquable dans la nature des animaux et des végétaux qui peuplaient les contrées européennes; la mer nourrissait une foule de grands reptiles aujourd'hui inconnus, quelques poissons et quelques cétacés, et un assez grand nombre de mollusques ; la campagne était couverte d'une élégante variété de plantes monocotylédones, qui commençaient déjà à se mêler avec une proportion assez notable de plantes dicotylédones. Cette modification dans la création s'était produite sous l'influence de causes qui reposent encore dans ce qui est mystère pour notre intelligence; mais tout porte à croire qu'elle s'était faite d'une manière continue, et non point à des époques spéciales séparées les unes des autres par des sortes d'anéantissemens universels.

Digitized by Google

Le dépôt de ce calcaire est, comme on le sait, interrompu, de la même manière que celui qui l'avait précédé, par des couches de marnes et de grès. Nous ne pouvons pas suivre pas à pas l'histoire de toutes les formations successives; ce serait faire une étude géologique complète : nous rappellerons seulement que la masse des terrains arénacés diminue à mesure que l'on approche des tems modernes, tandis que le contraire a lieu pour celle des terrains calcaires; la cause de ce renversement dans les deux progressions dépend probablement de la tendance des mers et de l'atmosphère vers une stabilité plus grande.

L'immense dépôt de la craie, qui forme le dernier échelon des dépôts secondaires, achève de combler l'espace qui séparait les lambeaux les plus importans du continent de l'Europe; c'est lui qui détermine les contours du bassin tertiaire de l'Angleterre, et de ceux du nord et du sud-ouest de la France; il comble en même tems le fond des cavités comprises entre les hauteurs de la Belgique et du Harz et les hauteurs de la chaîne scandinave; il remplit l'enfoncement circulaire de la Bohême, se prolonge jusque dans les régions les plus méridionales de la Russie, et forme une ceinture qui revient jusque sur une partie de la Toscane et entoure le revers méridional de la ligne des Alpes.

Dans ce tems, la surface de l'Europe, toujours graduellement modifiée par le développement des circonstances naturelles, présentait un aspect tout nouveau. Par l'effet des dépôts entassés sur le fond de la mer et relevés ensuite par l'action des forces souterraines, les îles avaient considérablement augmenté d'étendue, et s'étaient même pour la plupart soudées l'une à l'autre. L'Europe formait déjà un long continent dont les bords étaient en plusieurs endroits profondément découpés, et dont l'intérieur renfermait un assez grand nombre de petites mers méditerranées et de lacs d'eau douce. La disposition générale du pays devait offrir, mais sur une échelle beaucoup plus vaste, quelque chose de semblable à ce que nous offre aujourd'hui la partie méridionale de la Suède. Dans le nord une mer immense s'étendait sur la Russie, et s'unissait d'une part à la mer Glaciale et de l'autre à la mer d'Angleterre. La mer qui couvrait la Gallicie et les pays aujourd'hui voisins du Pont-Euxin était en communication avec la grande mer du Nord, mais seulement par un canal d'une médiocre largeur. La Méditerranée n'avait point encore le détroit de Gilbraltar, et communiquait avec la mer Rouge, avec la mer Noire et avec le grand

Digitized by Google

bassin de l'Asie occidentale ; elle s'étendait à quelque distance de ses limites actuelles, et submergeait une partie des pays qui sont actuellement placés sur ses bords. Dans le centre de l'Europe, il existait une mer intérieure qui a laissé ses dépôts sur la plaine suisse et sur une partie de la Souabe et de l'Autriche ; en France il en existait deux plus petites, dont l'une était placée entre les Pyrénées et les montagnes du Cantal, l'autre dans un bassin compris entre la Bretagne, le Limousin, la Bourgogne, la Champagne et la Picardie. Indépendamment de ces mers, il y avait encore en beaucoup d'endroits des plaques d'eau plus petites, remplies d'eau salée ou d'eau douce. En même tems que les terres s'étaient ainsi développées, le climat avait pris plus de douceur, et la température devait offrir de grandes différences lorsque l'on s'élevait des plaines sur les montagnes; les lieux élevés étaient couverts d'une végétation qui commençait à ressembler à celle qui se voit aujourd'hui en Europe, et le fond des vallées continuait à recéler une végétation assez analogue à la végétation tropicale. Le nombre des espèces animales s'était accru ; les quadrupèdes offraient une certaine variété : des mastodontes, des hyènes, des cerfs, des castors, etc.; il existait des oiseaux, des amphibies, des insectes; et les animaux qui peuplaient les mers ne différaient pas essentiellement de ceux qui les peuplent encore aujourd'hui.

Nous regrettons d'être obligé de glisser aussi légèrement sur l'importante question des terrains tertiaires ; mais ce sujet, qui donne lieu aujourd'hui à de si savantes discussions, et qui est débattu parmi les géologues avec tant d'ardeur et avec tant de gravité, ne pourrait être convenablement exposé que dans un article spécial : ce serait à notre avis une idée peu sensée que de vouloir entamer, au travers d'un simple paragraphe, des considérations dont la nature est si déliée et dont le détail essentiel repose sur une observation aussi délicate et aussi minutieuse des phénomènes naturels. Nous laissons donc entièrement de côté tout ce qui se rapporte à la chronologie des monumens géologiques de cet âge, et nous terminerons par quelques mots sur la période située entre la période tertiaire et la période historique.

Durant cet âge, qui a directement précédé l'âge où nous sommes, le sol s'était exhaussé, et avait encore repoussé les limites de l'Océan ; un grand nombre de bassins intérieurs s'étaient desséchés ou comblés ; d'au-

Digitized by Google

tres avaient cessé de communiquer avec la mer, et formaient des lacs épars en divers lieux. Les rivières qui descendaient des montagnes et sillonnaient le continent étaient pour la plupart les mêmes que celles qui existent encore aujourd'hui; seulement, comme on le reconnaît avec une rigoureuse certitude à la hauteur des amas de sable et de cailloux qui sont entassés dans quelques-unes de leurs vallées, le volume de leurs eaux était beaucoup plus considérable que celui qu'elles ont conservé de nos jours; ces mêmes traces de l'ancien lit des fleuves servent à montrer qu'il n'en est que fort peu dont le cours ait éprouvé des déviations notables : on conçoit que les débâcles et les inondations devaient être terribles, surtout lorsqu'elles provenaient de la rupture des digues de quelques-uns de ces lacs dont nous avons parlé, et dont plusieurs, comme nos lacs de Suisse, donnaient passage à des rivières. La température ayant continué à décroître, beaucoup de plantes avaient cessé de trouver la chaleur qui leur était nécessaire, et avaient disparu de nos contrées; des plantes nouvelles avaient pris racine dans les campagnes, soit qu'elles provinssent réellement d'une création moderne, soit qu'elles provinssent simplement de régions plus septentrionales. Pendant que ce changement dans la géographie des végétaux s'accomplissait, il s'en produisait un tout semblable à l'égard des animaux : ceux qui étaient doués de la faculté de voyager émigraient vers le sud, et allaient chercher sous la zone torride un climat plus favorable à leurs habitudes et à leur reproduction; ceux qui ne pouvaient les suivre périssaient peu à peu, ou se modifiaient de manière à pouvoir s'accommoder d'un climat plus tempéré. Les cadavres et les ossemens de quelques-uns de ces animaux, charriés par les rivières durant les inondations, se trouvaient peu à peu enterrés sous le dépôt des alluvions, ou déposés dans les cavités où pénétraient les eaux : au surplus, quelques-unes de ces cavernes envahies par les crues pouvaient, dans l'état ordinaire des choses, servir de repaire et de cimetières naturels à certaines espèces d'animaux. Ce sont les seuls renseignemens certains que la géologie nous fournisse à l'égard du mouvement des eaux durant cette période. On peut donc établir avec une entière vérité, et c'est un sujet sur lequel nous reviendrons encore ailleurs, qu'on ne saurait trouver dans le grand livre que la nature tient ouvert devant nous aucun témoignage authentique qui dise que jamais un déluge universel soit venu englober les continens, et noyer la population

Digitized by Google

de la terre. Bien au contraire, les montagnes levant leur tête dégarnie de limon affirment que l'inondation n'est jamais montée jusqu'à elles, et semblent montrer à leurs pieds les alluvions diluviennes répandues dans le fond des vallées, et s'élevant à grand' peine jusqu'aux sommets de quelques plateaux inférieurs qu'elles dominent.

Tel est l'aperçu que nous avons cru pouvoir déduire du livre de M. Boué sur la formation du continent européen. Ses idées, bien qu'appuyées sur les observations les plus modernes et les plus authentiques, sont encore soumises sans doute à bien des critiques et à bien des perfectionnemens; mais, dans leur généralité, elles sont douées de la force que leur donne la solide méthode du connu à l'inconnu, dont elles proviennent pour la plupart. Ce premier essai d'une histoire géologique de l'Europe rend compte de tous les phénomènes géologiques par le seul emploi des forces que nous voyons encore en action de notre tems à la surface de la terre et dans le fond des mers, et, pour expliquer les traces que nous lisons sur le sol, ne fait pas intervenir l'appareil de ces hypothèses que rien ne nécessite, et qui, suivant la sage et belle expression de M. Boué, sont contraires à l'ordre admirable et constant qui règne dans l'univers. Cette pensée philosophique, bien que commune à un grand nombre d'esprits, n'est cependant point encore appuyée sur une masse de faits assez inébranlable pour pouvoir être considérée comme entièrement évidente. Quelques géologues, partant d'une idée qui, sans intention peut-être, offre quelques nuances de rapport avec les doctrines orientales du bien et du mal, sont disposés à établir des coupures beaucoup plus tranchées dans l'histoire de la terre, et à considérer le tems comme essentiellement partagé en périodes de natures différentes. Parmi ces derniers, M. de Beaumont paraît être celui dont la théorie est formulée avec le plus de précision et de rigueur; son équation célèbre entre le parallélisme des chaînes et leur contemporanéité de soulèvement a sur toutes les autres théories l'avantage d'une précision qui la soumet aisément à toutes les vérifications de l'expérience. M. Boué, en se plaçant entre la doctrine des cataclysmes de M. de Beaumont et la doctrine de la continuité absolue de M. Lyell, s'est peut-être rapproché du domaine de la vérité plus qu'aucun de ces deux géologues; mais de l'avantage même de sa position ne devait-il pas résulter pour les détails de son

Digitized by Google

tableau le désavantage apparent d'une forme moins décidée et d'une couleur moins vive ? La vérité est pour nous comme un flambeau environné d'épaisses vapeurs, et celui qui s'en approche voit les accidens du monde visible se voiler à mesure que les formes générales de l'ensemble se coordonnent et se dégagent. « C'est un mal sans remède, dit quelque part Fontenelle, que les choses vues de plus loin et en plus grand nombre le sont aussi plus confusément. » Nous sommes pris entre deux infinis, le passé et l'avenir ; et notre regard, à mesure qu'il s'éloigne du présent, s'affaiblit et se perd dans l'obscur comme lorsqu'il plonge dans les étoiles du ciel.

J. R.

DE L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES SUR LE BRÉSIL.

ANNAES DA PROVINCA DE S. PEDRO, par M. JOSE FELICIANO FERNANDES PINHEIRO, ministre d'état de l'empire du Brésil (1).

Tout le monde sait qu'avant l'arrivée du roi Jean VI en Amérique, l'entrée du Brésil était soigneusement interdite aux étrangers. Alors les géographes qui voulaient donner à leurs lecteurs quelques notions sur cette contrée étaient réduits à copier les récits de Hans Stade ou du ministre Lery, qui écrivaient dans le courant du seizième siècle ; ils compilaient Marograff et Pison, contemporains de Maurice de Nassau, ou avaient recours à l'utile recueil de Jean de Laet, publié en 1633. L'empire brésilien était si peu connu que, dans un livre imprimé il n'y a que douze ans, on demandait encore si la baie de Rio de Janeiro n'était pas l'embouchure d'un grand fleuve.

Une publication qui eut lieu en 1815, celle de l'ouvrage de Mawe,

(1) M. AUGUSTE SAINT-HILAIRE ayant été chargé par l'Académie des Sciences de faire un rapport verbal sur cet ouvrage, a bien voulu nous communiquer le mémoire que nous publions ici.

Digitized by Google

intitulé : *Travels in the interior of Brazil*, fut presque un événement. On espérait tant de choses nouvelles d'un voyage dans l'intérieur du Brésil! mais bientôt l'on fut détrompé sur le mérite du livre de John Mawe. Il s'y trouve, il est vrai, quelques détails de mœurs qui ne sont point dépourvus d'intérêt et d'exactitude; mais d'ailleurs tout y est défiguré. L'auteur altère tous les noms; il change la place des rivières; il indique dans la seule province de Minas Geraes trois villes qui jamais n'existèrent nulle part, crée des personnages historiques, et attache une île à la terre ferme. Parmi les divers chapitres dont se compose le livre de John Mawe, il s'en trouve un sur Rio Grande, province qui va nous occuper ici; et, il faut le dire, ce chapitre, composé de cinq pages, est plus exact que beaucoup d'autres; car l'auteur n'y commet guère qu'une erreur très-grave, celle de placer 100,000 ames dans un rayon de trois lieues autour de la ville de S. Pedro, lorsque la province tout entière n'en renferme que 70,000.

Peu de temps après que John Mawe eut publié son livre, un de ses compatriotes en fit paraître un autre, où il parle aussi de la province de Rio-Grande. Je ne connais point cette partie de l'ouvrage; mais j'ai étudié avec soin les détails donnés par l'auteur sur les provinces de Minas et de Rio de Janeiro, et ce que j'ai lu ne saurait, je le confesse, me faire regretter beaucoup ce que je n'ai pu lire. On doit, il est vrai, au voyageur dont je veux parler ici, un tableau comparatif assez piquant de l'état de la capitale du Brésil, avant et après l'émancipation de cette contrée. Il se montre plus spirituel que Mawe, mais il est plus sévère; comme lui, il défigure les noms, il peuple le Brésil de gouverneurs et de surintendans qui n'existèrent jamais; il critique avec amertume des croyances et des pratiques dont il n'a pas l'idée la plus légère; il érige en métropole un humble village, crée un peuple de pygmées, et prétend qu'Américi Vespuce pourrait bien devoir son nom à la chetive ville de Marica, comme Scipion l'Africain dut le sien à cette partie du monde qui fut le théâtre de ses exploits.

Quoique le Brésil fût ouvert aux étrangers depuis neuf ans, la géographie de cette belle contrée n'avait, pour ainsi dire, fait aucun progrès, lorsqu'enfin parut l'ouvrage de l'abbé Manoel Ayres de Cazal, intitulé : *Corografia brazilica*. Il n'entrait point dans le plan de Cazal de se livrer à des aperçus généraux et philosophiques, d'offrir à

Digitized by Google

ses lecteurs de longs détails d'ethnographie, ou de parler autrement que le vulgaire des objets d'histoire naturelle. Cet écrivain s'est uniquement proposé la tâche d'être géographe; mais cette tâche, il a su la remplir dignement. Avant Cazal, rien ou presque rien n'avait été imprimé sur plusieurs des provinces du Brésil, et, comme on l'a vu plus haut, il n'existait sur les autres que des documens surannés. Cet écrivain a, pour ainsi dire, pris à zéro la géographie brésilienne, et l'on citerait tel ouvrage sur la France qui, quoique imprimé de nos jours, est peut-être moins exact que le sien. Cazal parcourut quelques parties du Brésil. Pendant qu'il résida à Rio de Janeiro, il allait voir tous les étrangers qui, de l'intérieur, arrivaient dans cette capitale; il les interrogeait, il comparait soigneusement ses notes et les renseignemens qu'il obtenait d'eux; et ce fut au bout de vingt ans, quand il se crut certain de connaître la vérité, qu'il publia son livre. Voilà l'auteur éminemment original que l'on n'a pas craint d'appeler un compilateur! Cazal, au milieu de ses travaux, n'a ménagé ni ses forces ni ses moyens pécuniaires, et aujourd'hui il termine dans l'indigence sa noble et utile carrière, sans pouvoir publier la seconde édition de son livre. Des écrivains dont les travaux importans méritaient aussi des récompenses, mais qui en ont obtenu de très-honorables, auraient dû peut-être se montrer moins rigoureux envers cet homme de bien, dont les recherches ne leur furent point tout-à-fait inutiles. Celui qui, entraîné comme Cazal par un amour imprévoyant pour la science, lui a sacrifié son existence entière, mérite au moins que l'on soit juste à son égard, et qu'on ne lui refuse pas un peu d'estime.

Lorsque M. José Feliciano Fernandes Pinheiro composa ses *Annaes da Provincia de S. Pedro*, l'ouvrage sur lequel l'Académie m'a chargé de lui faire un rapport verbal, il n'avait pu, à ce qu'il paraît, prendre connaissance du travail de Cazal. Cependant, comme la seconde partie des *Annaes* a été imprimée long-tems après la première, peut-être eût-il été convenable de rappeler, au moins dans une note, les travaux du *père de la Géographie brésilienne*, ne fût-ce que pour réfuter les erreurs qui ont pu lui échapper, si tant est qu'il lui en soit échappé quelques-unes.

Quoi qu'il en soit, M. José Feliciano peut aussi être considéré comme un écrivain original. Les matériaux qui lui ont servi à composer son

Digitized by Google

ouvrage sont, pour la plupart, le résultat de ses propres observations, et celui des longues recherches qu'il a faites dans les archives du pays; enfin, pour la partie historique contemporaine, ils sont le fruit des conversations qu'il a eues avec les personnages les plus capables de bien connaître la suite des événemens. Nommé à la place d'*auditeur de la guerre* pendant la campagne de 1812, il parcourut une partie de la province de Rio Grande; et les fonctions sédentaires qu'il exerça ensuite dans la capitale de cette même province lui permirent de se livrer, pendant six ans, à toutes les investigations que lui commandait son amour pour la science et pour la vérité.

Avec juste raison, M. José Feliciano n'a pas cru devoir diviser systématiquement son livre en deux parties distinctes; l'une uniquement topographique, et l'autre entièrement consacrée à l'histoire. Il a très-bien senti qu'il donnerait plus d'intérêt à son travail, en entremêlant ses récits de descriptions empruntées à la géographie, à la statistique et à l'ethnographie. Pour mettre plus d'ordre dans ce rapport, j'y introduirai une division méthodique que l'auteur pouvait difficilement admettre dans son livre, et je commencerai par la partie géographique, qui se rattache d'une manière plus spéciale aux travaux de l'Académie des sciences.

La province de Rio-Grande do Sul est située entre le 28° 53'. et le 33° lat. S. Elle présente la forme d'un trapèze, et comprend une surface d'environ huit mille deux cent trente lieues carrées. La chaîne de montagnes qui, dans une immense partie du Brésil, s'était prolongée parallèlement à la mer, s'en éloigne brusquement à son entrée dans la province de Rio-Grande; puis, reprenant la direction du nord au sud, elle partage la province en deux parties fort inégales. Des pics élevés et pittoresques n'indiquent point cette portion de la chaîne, et elle a même si peu de hauteur que, vers Santa Maria, le voyageur pourrait la traverser à peu près sans s'en apercevoir. Cette partie si basse de la chaîne maritime est cependant un diviseur d'eau de la plus haute importance, puisqu'à l'ouest elle fournit les principaux affluens de l'Uruguay, et, du côté de l'est, ces rivières dont la réunion forme le lac dos Pathos. Une sorte de canal naturel, appelé Rio de S. Gonçalo, unit ce lac à celui de Merim, et tous les deux ensemble n'ont guère moins de quatre-vingts lieues de longueur. Outre ces lacs, il en est une foule d'autres qui se prolongent parallèlement à la mer, au nord de

Digitized by Google

celui dos Pathos, et au sud du Merim; et probablement il ne serait pas très-difficile d'établir une ligne de navigation intérieure, qui s'étendît depuis la ville de Laguna par le 28° 25' environ jusqu'à l'embouchure du Rio de la Plata. Aujourd'hui sans doute cette ligne immense serait inutile, puisqu'elle n'aurait, dans de longs espaces, que des déserts à parcourir; mais certainement on pensera à la former, quand de nombreux habitans couvriront la partie du littoral dont il s'agit ici, et qu'il sera nécessaire d'établir entre eux des communications presque partout interdites du côté de la mer par un rivage inabordable.

Le climat de Rio Grande est généralement agréable; cependant de fortes chaleurs se font sentir en été dans les parties découvertes, et, pendant l'hiver, qui ne dure pas moins de trois mois, j'ai vu le thermomètre descendre à zéro. Les vents, qui règnent sans cesse dans ce pays, balaient les miasmes qui s'élèvent des lagunes et des rivières débordées, et je ne crois pas que l'on puisse citer un pays dans le monde qui soit plus sain que celui de Rio Grande.

La nature du sol varie dans les diverses parties de la province suivant les latitudes, les hauteurs et l'éloignement plus ou moins considérable de l'Océan. Les plaines voisines de la mer n'offrent qu'une croûte peu épaisse qui, trop souvent enfoncée par les hommes et les bestiaux, laisse échapper un sable fin et mobile; mais, dans l'intérieur, la couche de terre végétale est plus épaisse et propre à un grand nombre de cultures. Les parties septentrionales de la province, lorsque le terrain n'est pas trop élevé, produisent du coton, du sucre, du manioc; et, du côté du midi, on peut avec succès cultiver le froment et tous les fruits d'Europe. Des bois couvrent les hauteurs qui s'élèvent vers le septentrion; au midi s'étendent sur une surface immense des pâturages naturels, où vivent d'innombrables bestiaux. Le cultivateur qui ne possède que cinq cents bêtes à cornes est considéré comme pauvre, et j'ai connu un propriétaire qui, sur son terrain, en comptait, m'a-t-on dit, jusqu'à quarante mille. Ici les troupeaux n'exigent presque aucun soin, et, dans une grande partie de la province, on n'est pas même obligé, pour entretenir les forces du bétail, de lui donner de tems en tems des rations de sel, comme j'ai dit ailleurs qu'on était forcé de le faire à Minas Geraes, et comme M. Roulin a reconnu que cela se pratiquait dans la Colombie. Ceux qui voudront connaître avec détail quel parti les habitans

Digitized by Google

de Rio Grande tirent de leurs bestiaux, pourront consulter avec fruit le dernier chapitre du livre de M. José Feliciano. On ne lira pas non plus sans intérêt ce que l'auteur dit, dans le même chapitre, du commerce terrestre et maritime de la province de Rio Grande et de son agriculture.

Sur les huit mille deux cent trente lieues carrées que présente cette province, en y comprenant les anciennes Missions de l'Uruguay, vivent environ soixante-dix mille individus, sur lesquels il faut compter vingt mille esclaves et huit mille Indiens. Jusqu'à présent il ne s'est formé que trois villes sur le vaste territoire de Rio Grande. La plus grande partie de la population se trouve disséminée dans quelques villages et surtout dans les domaines ruraux appelés *Estancias*. Le littoral, comme il est facile de le penser, est beaucoup plus peuplé que les portions de la province reculées vers l'occident; il est même sur les bords de l'Uruguay d'immenses territoires entièrement déserts.

En grande partie habitées par des Européens et par des négocians de Bahia et de Rio de Janeiro, les villes ne donneraient qu'une idée imparfaite des mœurs propres à la province de Rio Grande. C'est dans les campagnes qu'il faut aller les observer, et, dans les campagnes même, il n'y a point homogénéité parfaite. Les cultivateurs qui vivent auprès des villes ont dû nécessairement emprunter quelque chose aux habitudes des citadins; ceux au contraire qui ont leur demeure loin de la côte, qui souvent communiquent avec les Indiens, et ont pris part à toute la licence d'une longue guerre de parti, doivent être plus ignorans que les autres, et encore plus éloignés d'une véritable civilisation.

Les habitans des campagnes de Rio Grande sont certainement très-supérieurs à ces grossiers Gahuchos, si bien peints par Azzara; ils le sont même, il faut le dire, aux propriétaires aisés de la province Cisplatine. Il y a quelque chose dans leurs manières et leurs habitudes qui rappelle nos bons fermiers de Beauce; mais ils se rapprochent bien davantage encore du Bédouin ou du Tatare. Bien fait, robuste, embelli par les couleurs brillantes de la santé, l'habitant de Rio Grande n'est heureux que sur son cheval; il n'est heureux que lorsqu'il lance les boules ou le lacet contre une génisse sauvage ou un cheval fugitif; quand il châtre un taureau; que, poussant des cris, il réunit ses troupeaux immenses; surtout lorsqu'il dépèce la vache qu'il vient d'égor-

Digitized by Google

ger, et qu'il fixe ses regards sur les succulens morceaux dont il va faire un sauvage repas. Il ne veut point d'autres connaissances que celles qui appartiennent à sa profession de chasseur de bétail; il a de la sagacité et de l'intelligence, mais il ne se fatigue point à les exercer. L'autorité militaire est la seule qu'il se plaise à reconnaître; l'appareil des lois excite son mépris, et il aimerait mieux être mal jugé par son général, mais l'être promptement, que de passer par de longues formalités pour arriver à un jugement équitable. Il sait se résigner au despotisme du milicien ou garde national qui se présente chez lui en uniforme pour lui enlever ses chevaux et son bétail; mais il veut que l'on se soumette également à son autorité lorsqu'il aura, à son tour, revêtu son uniforme, Hospitalier, mais insouciant et peu sensible, il souffre ses maux avec patience, et voit ceux d'autrui sans beaucoup de compassion. Sur mon cheval, dit-il avec orgueil, je n'ai plus besoin de rien; j'emporte de quoi me faire un lit au milieu des déserts et une nacelle pour passer les fleuves; sans sabre ni fusil, j'ai des armes pour me rendre maître des bestiaux dont je veux me nourrir, et avec moi galope ma batterie de cuisine. En effet, s'il veut dormir, il se couche sur le cuir écru qui, étant plié, formait la couverture de son cheval, et il appuie sa tête sur la selle étroite et légère qu'il appelle *lombilho;* ce même cuir attaché aux quatre coins devient une pirogue; son lacet et ses boules, suspendus à sa selle, lui servent à réduire les bestiaux qu'il doit manger, et un bâton pointu, plus facile encore à transporter que ses boules et son lacet, lui tient lieu de broche.

On sent qu'au milieu d'un tel peuple, dans un pays où l'on passe souvent bien des jours sans trouver une seule demeure, où il n'existe pas un seul pont sur les rivières qu'on rencontre à chaque pas, l'Européen, accompagné de quelque bagage et de collections nombreuses, doit, surtout dans la saison des pluies, rencontrer des embarras cruels. J'aurais, je l'avoue, renoncé à mes voyages s'il eût fallu les commencer par la province de Rio Grande. Cependant, il faut le dire, au milieu de toutes les privations qu'elle impose, elle a aussi ses charmes; cette vie indépendante du désert, si différente de notre vie civilisée, dont les jouissances s'achètent par tant de contrainte, et dans laquelle l'homme qui s'efface le plus, heurte encore sans cesse contre quelque passion!

Digitized by Google

Que l'on me pardonne si, dans l'esquisse rapide que j'ai tracée plus haut, j'ai souvent substitué mes propres souvenirs aux récits de M. José Feliciano. Ce n'est point que ceux-ci ne soient d'une grande exactitude; mais il m'eût été difficile de les extraire méthodiquement, sans leur ôter leur intérêt et les réduire à une sorte de catalogue.

Je dois regretter que les bornes de ce rapport ne me permettent pas de suivre M. José Feliciano dans la peinture qu'il fait des anciennes missions de l'Uruguay. J'ai visité ce pays, dont le plus habile de nos écrivains (M. de Chateaubriand) a célébré avec autant de vérité que de charme le bonheur trop promptement évanoui. Sur cette contrée, comme sur tant d'autres parties de l'Amérique encore entièrement inconnues, j'ai recueilli des matériaux nombreux; mais puis-je espérer qu'ils ne resteront point inutiles? « Lorsqu'on jette un coup d'œil sur les voyages » entrepris depuis un siècle, a dit l'un des savans les plus illustres, » M. Alexandre de Humboldt, on voit avec douleur que le public a été » frustré de la majeure partie des observations qui ont été le fruit de ces » expéditions lointaines? » Les gouvernemens et les particuliers font de grandes dépenses pour favoriser les recherches des voyageurs, et ceux-ci, entraînés par un zèle aveugle, consument leurs plus belles années à observer et à recueillir. Enfin, ils reviennent dans leur patrie; mais si leurs collections sont arrivées à bon port, il semble que le but du voyage soit entièrement atteint, et qu'on ne veuille rien de plus. Bientôt cependant ces collections se détruisent, les manuscrits se dispersent, et l'on sacrifie de nouvelles sommes pour recommencer ce qui avait déjà été fait. Le voyageur est forcé de reconnaître que sa laborieuse existence a été presque inutile, heureux que quelques beaux souvenirs viennent tempérer ses regrets!

Comme je l'ai déjà dit, M. José Feliciano n'est pas seulement géographe, c'est à l'histoire de la province de Rio Grande qu'il a principalement consacré ses recherches. La nature des travaux de l'Académie ne me permet pas de beaucoup m'étendre sur cette partie des *Annaes da Provincia de Rio Grande;* cependant, chargé de faire un rapport sur cet ouvrage, je crois qu'il est de mon devoir d'indiquer au moins tout ce qu'il renferme.

Quelques religieux espagnols s'étaient à peine aventurés dans la province de Rio Grande, pour y catéchiser des Indiens, lorsqu'en 1715,

Digitized by Google

cinq hommes blancs se hasardèrent, envoyés par les autorités brésiliennes, à traverser cette province. Bientôt des Paulistes courageux offrirent au gouvernement d'ouvrir une communication entre leur pays et Rio Grande, et, en 1735, un commandant portugais prit, au nom de son souverain, possession du nord de la province. Des criminels condamnés à l'exil et des cultivateurs envoyés dans les îles Açores furent ses premiers habitans. On bâtit un fort vers la barre de Rio Grande, point de communication du grand lac dos Pathos avec l'Océan. Quelques familles se réunirent dans cet endroit, et, en 1747, Rio Grande de S. Pedro do Sul fut érigé en ville. Pendant de longues années, la province fut le théâtre de ces guerres acharnées que firent naître les prétentions du Portugal et de l'Espagne sur la colonie du Saint-Sacrement; misérable bourgade qui occasiona plus de querelles et donna lieu surtout à plus de négociations que bien des cités d'une haute importance. Le fameux traité de 1750 semblait devoir mettre un terme aux hostilités; mais bientôt il fut annulé, et n'eut d'autre résultat que la destruction d'une multitude d'Indiens civilisés. La guerre recommence, et les Espagnols prennent la ville de Rio Grande; mais peu de tems après, elle est reconquise avec autant de courage que d'habileté par les soldats portugais. Cependant de nouveaux revers forcèrent le Portugal à accéder au traité désavantageux de 1777; des commissaires furent nommés pour fixer les limites de la province de Rio Grande, et c'est aux longs retards que l'astuce apporta dans cette opération, qu'on est redevable des excellens ouvrages de D. Félix d'Azzara, qui, s'il n'est pas toujours exact sur des points historiques, l'est si parfaitement lorsqu'il décrit ce qu'il a vu lui-même. Pendant que les commissaires portugais et espagnols employaient toutes les ressources de leur esprit pour avancer ou reculer les limites de Rio Grande, cette province, profitant de la paix, augmentait ses richesses, envoyant ses grains par mer dans les différens ports du Brésil, et faisant passer par terre de nombreux troupeaux dans les provinces de Saint-Paul et Sainte-Catherine. Cet état de prospérité durait depuis plus de vingt ans, lorqu'éclata la révolution française. L'Espagne et la France, devenues alliées, déclarent la guerre au Portugal, et presque aussitôt l'on se bat en Amérique. Partout les habitans de Rio Grande sont victorieux; partout ils repoussent les Espagnols, et un simple soldat, déserteur amnistié, à force de courage et

Digitized by Google

de témérité, fait avec quarante hommes la conquête si importante des anciennes missions de l'Uruguay. Une paix nouvelle assure cette conquête ; le gouvernement secondaire de Rio Grande est érigé en capitainerie, et le commerce recommence à fleurir dans cette belle contrée. Cependant les intérêts de Rio Grande se trouvent bientôt compromis au milieu des intrigues qu'ourdissaient en Amérique les gouvernemens qui se disputaient l'Espagne. De nouvelles hostilités recommencèrent bientôt. Mais ici M. José Feliciano termine sa narration, et laisse à d'autres le soin de retracer des faits encore trop récens pour être rapportés avec une parfaite impartialité.

C'est à peine un rapide sommaire que je viens de tracer ; mais quel admirable morceau d'histoire il serait possible de faire, si, par la peinture des lieux et des mœurs, on répandait de la vie et du mouvement sur le récit des faits dont la province de Rio Grande a été le théâtre depuis un siècle ! Quel intérêt on pourrait donner à l'histoire de cette province, si l'on mettait en opposition le caractère de ces deux nations voisines et rivales qui, pour se déchirer, se rencontrent encore dans les déserts de l'Amérique ; si, au milieu d'elles, on faisait paraître ces Indiens, tantôt sauvages, tantôt civilisés, mais sous toutes les formes inférieurs à notre race, éternellement enfans, presque toujours victimes; que l'on montrât ces Paulistes, géans aventureux, qui, se jouant de tous les périls, franchissaient des déserts comme nous parcourons des pays pourvus de toutes les commodités de la vie, et qui non-seulement étaient poussés par la soif de l'or et la cruelle passion de la chasse aux Indiens, mais aussi, n'en doutons point, par un amour romanesque pour le merveilleux, et le désir de répandre quelque gloire sur leur pays et leurs familles. Combien il serait intéressant de voir les paisibles habitans des Açores déroutés dans leurs habitudes par les nouvelles influences qui les environnaient, forcés peu à peu à y renoncer, et conduits à adopter celle du Tatare ou du Bédouin, dont le modèle était pourtant si loin d'eux ! Quel charme pourrait avoir le récit de ces guerres, toutes de stratagèmes, où nos règles deviennent inutiles, où le chant du vanneau a quelquefois trahi les plans les mieux concertés, où le soldat n'est point là seulement pour faire nombre, mais où il peut déployer toute sa valeur d'homme, celle de son intelligence et de sa force physique ! Ces combats, si petits par le nombre des combattans,

Digitized by Google

si grands par leur courage, formeraient un contraste avec le tableau des missions de l'Uruguay, oasis de paix et de bonheur où se réalisèrent un instant les rêves qu'oserait à peine former l'imagination du plus ardent philanthrope. Une heureuse opposition résulterait encore de l'audace des guerriers demi-civilisés du Brésil et de l'Espagne, avec la politique profonde de ces religieux qui surent pendant quelques tems conjurer l'orage formé contre les Indiens devenus leurs enfans. Au milieu de tant d'hommes remarquables par la singularité et la diversité de leurs mœurs, ressortiraient encore quelques figures à traits plus fortement prononcés : celle de ce Ceballos, animé par une haine implacable contre les Portugais; de ce Bohon auquel rien n'échappait, qui combinait toutes ses opérations avec autant de promptitude que d'habileté, et qui à peine laissait de loin en loin échapper quelques mystérieuses paroles; de José Borges do Canto, déserteur, qui, pour se réhabiliter, conquiert une province avec une poignée d'hommes, sans armes, sans munitions, faisant croire, par sa prodigieuse témérité, qu'une armée nombreuse est derrière lui pour le soutenir; de Manoel Marques de Souza, qui, soldat au sortir de l'enfance, avait travaillé, en tems de paix comme en tems de guerre, à agrandir les domaines du Portugal, et qui, octogénaire lorsque je l'ai connu, était encore prêt à prendre les armes pour enlever aux *Castillans* (1) des terres et des troupeaux.

Tracée sur le plan que je viens d'indiquer, l'histoire de Rio Grande offrirait, avec une instruction profonde, autant de charmes à l'imagination du lecteur que ces fictions dont un Anglo-Américain a placé le théâtre dans les déserts de sa patrie. Mais ce plan ne pouvait être celui de M. José Feliciano; la tâche de l'historien n'était pas celle qu'il s'était prescrite; il voulait seulement écrire des annales, et son livre offre les qualités que l'on aime à rencontrer dans ce genre de composition, l'exactitude, la concision, la clarté et l'élégance.

Il est peu de points sur lesquels je ne sois parfaitement d'accord avec M. José Feliciano, et je pourrais en concevoir quelque orgueil. Cepen-

(1) Les Brésiliens de Rio Grande donnent le nom de Castilhanos à leurs voisins les Américains-Espagnols.

Digitized by Google

dant, je ne saurais, je l'avoue, partager l'opinion que cet écrivain paraît s'être formée des indigènes de l'Amérique. J'ai étudié les Indiens, et je ne les crois point susceptibles de la même civilisation que la race caucasique ; ils resteront toujours des hommes enfans ; ils ont besoin de tuteurs; et comme ils n'en trouveront plus, les descendans des Portugais dans le Brésil méridional demanderont avant cinquante ans peut-être, ce que c'était que des Indiens.

C'est principalement, comme on l'a vu, dans les archives du pays et les récits des contemporains, que M. José Feliciano a puisé les matériaux de ses annales; mais ayant su former une bibliothèque considérable pour le pays qu'il habitait, il a aussi consulté les livres. Cependant il est à regretter qu'un plus grand nombre d'ouvrages n'aient pas été à sa disposition. Il eût trouvé, par exemple, dans la vie de José d'Alméida, par le père Simão de Vasconcellos, quelques détails de plus sur les peuplades aborigènes. S'il avait eu à sa disposition d'autres livres que ceux qu'il cite sur les événemens amenés par le traité de 1750, il aurait peut-être modifié ses idées, relativement à ce point d'histoire si important. Le consciencieux auteur de l'ouvrage intitulé : *History of Brazil*, Robert Southey, dont l'exactitude et les profondes recherches méritent tant d'éloges, et que ses croyances ne rendent ici nullement suspect, Southey, dis-je, a adopté une manière de voir entièrement différente de celle de M. José Feliciano. Au reste, si l'esprit de parti a répandu de l'obscurité sur l'histoire de la guerre soutenue de 1753 à 1757, par les Indiens de l'Uruguay contre l'Espagne et le Portugal réunis, il est impossible que l'on soit divisé d'opinion sur les causes de cette guerre étrange, qui eut en Europe des retentissemens si divers. Un article du traité du 13 janvier 1750 veut que les Indiens civilisés de l'Uruguay abandonnent leurs villages aux Portugais, qu'ils emportent leurs effets avec eux et aillent ailleurs chercher un asile. Oui, certes, comme le dit M. José Feliciano, le voyageur, ami de l'humanité, ne peut contempler sans indignation ces plaines encore jonchées des ossemens de tant de malheureux Indiens qui tombèrent désarmés sous les coups des soldats aguerris du Portugal et de l'Espagne. Mais, j'ose le demander, est-ce contre les Indiens que l'indignation doit s'élever ? Est-ce même contre ceux qui les dirigeaient, et qui, après avoir épuisé pour les sauver toutes les ressources de la politique, de l'intrigue, si l'on

Digitized by Google

veut, les aidèrent dans les efforts désespérés qu'ils firent pour défendre leurs villages, leurs édifices religieux, les ateliers où ils exerçaient tous les genres d'industrie, et les tombeaux de leurs pères? Cette indignation ne doit-elle pas s'élever plutôt contre les diplomates qui, du fond de l'Europe, froidement assis devant une carte géographique, condamnèrent à la déportation un peuple entier, le plus heureux de la terre, sans daigner même lui indiquer un lieu de refuge?

Je me permettrai encore une observation. M. José Feliciano pense que le Brésil n'est point assez vaste, et que le Rio Paraguay doit former sa limite naturelle. Cazal, qui d'ailleurs mérite, comme je l'ai dit, les plus grands éloges, a poussé beaucoup plus loin encore l'horreur des limites artificielles; car, d'un côté, il englobe dans le Brésil et décrit comme appartenant à cet empire la Guiane française, et, de l'autre côté, il y fait entrer Maldonado, Montevideo, presque toutes les anciennes réductions jésuitiques du Paraguay, l'Assomption et Corrientes. On est presque étonné que, dans cette passion pour les limites naturelles, il n'ait pas étendu le Brésil jusqu'au détroit de Magalhâes! C'est au milieu d'un immense pâturage que sont aujourd'hui les frontières de la province de Rio Grande, et rien ne les indique, si ce n'est sur quelques points. Mais que le voyageur les franchisse sans être averti, il n'hésitera pas à dire, en entrant dans la première cabane, et il le dira avec regret: *Je ne suis plus chez les Brésiliens.* Les véritables barrières naturelles ce sont les différences de langages, d'habitudes, de mœurs; c'est surtout la haine que les peuples ont trop souvent les uns contre les autres. Ces barrières, les Brésiliens ont de nos jours trop chèrement appris ce qu'il en coûte pour vouloir les franchir!

J'ai épuisé le petit nombre d'observations critiques qui m'ont été suggérées par la lecture de l'ouvrage de M. José Feliciano, et peut-être est-ce de ma part une témérité que de les avoir exposées ici; car il est difficile de mieux connaître que l'auteur des *Annaes*, le pays dont il a publié la description. En donnant des éloges au travail de M. José Feliciano, j'ai seulement été juste. Mais ceux des Européens qui cultivent les sciences pour elles-mêmes et désirent sincèrement leurs progrès, ont tous un devoir à remplir. Les Américains instruits trouvent dans leur propre pays peu d'encouragement; dédommageons-les par nos sympathies; montrons que les amis des sciences n'ont contre les enfans du Nouveau-

Digitized by Google

Monde aucun de ces préjugés absurdes qu'on a trop souvent affichés. Formons avec eux des liens de fraternité, et facilitons leurs études par des communications fréquentes. Eux aussi ont bien des choses à nous apprendre! Nous devons déjà beaucoup à M. José Feliciano Fernandes Pinheiro; engageons-le à continuer ses recherches sur la géographie, la statistique et l'histoire de son pays; adressons-lui des remerciemens, et qu'une place honorable dans la bibliothèque de l'Institut soit accordée à son ouvrage.

AUGUSTE DE SAINT-HILAIRE.

TENTATIVES POUR POPULARISER L'ÉCONOMIE POLITIQUE EN ANGLETERRE.

I. ILLUSTRATIONS OF POLITICAL ECONOMY, etc. Explications et développemens sur l'économie politique. [1. *La Vie dans les déserts.* — 2. *La Colline et la Vallée.* — 3. *Brooke et la Ferme de Brooke.* — 4. *Démérara.* — 5. *Ella de Garvelock.* — 6. *Malheur et Désastre à Garvelock.* — 7. *Le Cousin Marshall.* — 8. *Une coalition d'ouvriers à Manchester.* — 9. *L'Irlande*], contes détachés, par HARRIET MARTINEAU, chacun en 1 vol. in-18; 1832. Londres, Charles Fox, n° 67. Pater-Noster-Row.

II. THE WORKING MAN'S COMPANION. Le Compagnon de l'ouvrier. — *Les Droits de l'industrie*, ouvrage adressé aux ouvriers des trois royaumes unis, par l'auteur du *Résultat des mécaniques*; — *Capital et Travail.* In-12. Londres, Knight. 1832.

III. THOUGTS ON IMPROVING, etc. Pensées sur les moyens de perfectionner l'agriculture et d'améliorer la condition des pauvres du comté d'Hertford, en neuf lettres, adressées à la noblesse, au clergé et aux métayers et laboureurs de ce comté. Brochure. Oxford, 1832.

IV. OBSERVATIONS ON THE DUTIES AND ASSURANCES. Observations sur les taxes, sur les compagnies d'assurances, etc. In-8°. Londres.

V. ON POLITICAL ECONOMY. De l'Économie politique et de ses rapports avec l'état et la monarchie future de la société, par THOMAS CHALMERS, DD., Professeur de théologie à l'université d'Édimbourg. Glascow. In-8°; 1832.

C'est d'abord sous l'influence du sentiment de propriété et de famille que la société s'est formée. Bercée, au premier âge du monde, sous les

Digitized by Google

tentes des patriarches, au bruit des mugissemens de nombreux troupeaux, et sous la protection de l'autorité paternelle, l'humanité grandissait; le patriotisme et l'esprit de corps élargissant peu à peu le cercle, l'homme n'a plus été seulement une fraction de la famille, il est devenu partie de la nation; enfin plus tard le christianisme nous a tous appelés à une fraternité divine. Un petit nombre, il est vrai, les meilleurs d'entre tous, seuls ont senti leurs entrailles émues, échauffées de cet amour de frères; mais tous en éprouvaient quelque chose; et un vague sentiment d'association, de communauté de foi, d'intérêts, d'affection surtout, reliait les chrétiens entre eux. L'agglomération des familles, et cela se conçoit, a détruit l'esprit de famille : celui qui ne se serait jamais avoué les défauts de son propre père, et le manque de sympathie entre les siens, a reporté dans sa maison les observations faites sur celle d'autrui. La comparaison et le jugement, les choix, les affinités, dirait Goethe, et les antipathies, tout ce qui divise, naît dans le grand rapprochement. La fermentation morale comme la fermentation physique, rend à chaque élément ce qui lui appartient : elle divise, elle sépare; c'est un principe de mort et de résurrection. Le rapprochement des nations, provoqué par la guerre, le commerce et l'imprimerie; les communications des sciences, le mélange des littératures, et par conséquent des pensées, l'adoption réciproque des lois et des institutions, les échanges enfin de toutes sortes ont tué le patriotisme, qui se nourrit d'originalités et de différences : bientôt le nom d'étranger, applicable tout au plus au sauvage de la mer du sud ou au nègre de Bornou, disparaîtra des langues européennes, qui tendent à se fondre ensemble. L'esprit de secte et d'examen et le protestantisme avaient, dès les premiers tems du christianisme, jeté dans son berceau le doute, maintenant maladie de toutes les ames; et, après bien des siècles, la décomposition des croyances et des lois s'accomplit à notre époque d'angoisses, et, il le faut espérer, d'enfantement. Aujourd'hui les hommes, rapprochés par toutes les raisons physiques et par toutes les négations morales, cherchent en vain une unité; une pensée une pour penser ensemble, une affection une pour aimer ensemble, une cité morale enfin, où les intelligences fraternisent; ils ne bâtissent que des tours de Babel. Tout est sec, tout est infertile, et la philantropie qui raisonne s'agite vainement pour remplacer la charité qui

Digitized by Google

aimait. Tous ces appels au peuple, toute cette science de vivre, popularisée pour les masses, est froide et inféconde; la vie n'est point en elle, elle ne la peut donner.

Les nombreux docteurs, en politique et en législation, qui prétendent guérir la grande plaie physique de la société civilisée, l'indigence, n'abordent pas franchement la question; et tous, de peur de toucher à l'échafaudage de lois et d'ordre mal équilibré encore debout (sachant bien qu'il suffit de faibles chocs pour le faire écrouler), n'apportent à tant de maux que des palliatifs. Ils développent leurs idées avec talent, les appuient sur la science d'un passé qui ne peut renaître, les entourent de sophismes ingénieux, déduisent d'un principe faux, mais avec une logique parfaite, des conséquences qui s'enchaînent merveilleusement; et cependant l'esprit simple et droit, qui veut regarder au fond des choses, et qui cherche le vrai, le bien, n'est point trompé par toute cette science, et voit que le salut de l'humanité n'est pas là. Quels sont en effet les conseils et les secours offerts à cette population croissante, et placée comme Tantale au sein de l'abondance, mourant de faim au milieu des richesses? On lui prêche d'abord la patience et la résignation : non comme le faisait le Christ au nom d'un Dieu et d'un père, et en lui offrant une éternité de joie sans bornes en compensation de quelques jours de misère; mais au nom de son propre intérêt. Puis on lui impose le célibat comme un devoir rigoureux : les travailleurs, les ouvriers, lui dit-on, en accroissant leur nombre, et augmentant la concurrence, font diminuer le prix des gages; à eux, non-seulement la misère, le froid, la faim, mais encore à eux la faute. Pourquoi pullulent-ils ainsi? Qu'ils apprennent à proportionner leurs bras au travail (1)! Après le châtiment de l'isolement, infligé à la pauvreté, vient, sous le nom d'émigration, celui du bannissement. Le riche trouve

(1) « Comment les maîtres vous peuvent-ils aider si vous continuez d'accroître votre nombre, vous dépréciant l'un l'autre, et vous offrant au rabais?.... Les maîtres font *pour vous* ce qu'ils peuvent, en accroissant le capital sur lequel vous devez subsister : il vous faut faire le reste, en proportionnant votre nombre aux moyens de subsistance..... » (STRIKE OF MANCHESTER, p. 100 et 101.) « Le prix des gages est principalement déterminé par les vendeurs et non par les acheteurs du travail. » (Même conte, sommaire.)

Digitized by Google

partout une patrie; son éducation lui a rendu plusieurs langues familières; ses habitudes, son entourage, il les peut retrouver partout: son atmosphère voyage avec lui. Mais le pauvre ne sait qu'une langue, ne connaît qu'un pays, n'a pour amis que ceux qui l'ont connu enfant, si en Angleterre il est permis au pauvre d'avoir une enfance (1). Lorsque le malheur et le travail ont courbé à la fois l'esprit et le corps du manouvrier, et que tout ce qu'il y avait en lui du type aimable et divin de l'homme (2) a disparu sous l'uniforme livrée de la misère, où irait-il quêter des amis?

La philantropie matérialise le précepte tout moral de l'Evangile: « On donnera à ceux qui ont, et il sera encore ôté à celui qui n'a pas. » C'est ainsi qu'en Angleterre les biens communaux ont été divisés entre les grands propriétaires, et que le malheureux vend à bas prix la vache ou le mouton qu'il ne peut plus y envoyer paître. Cet accaparement, qui semble inique en un tems où la mortalité monte ou baisse proportionnellement avec les variations des salaires ou du prix des denrées, est le résultat néanmoins de vues d'humanité et d'économie politique telles que l'une et l'autre sont entendues et pratiquées actuellement. Les grands propriétaires emploient plus de capitaux à la culture des terres, elles rapporteront davantage entre leurs mains, et l'on est plutôt occupé de la production que de la répartition. En enlevant les droits d'entrée sur les céréales, on faisait plus, il est vrai, pour l'abaissement du prix des grains, et on ne confisquait pas le denier du pauvre: mais on diminuait les grandes fortunes; et toute mesure de ce genre est prohibée dans un pays où tout est gouverné par les riches, et où il y a beaucoup de philantropie, de prosélytisme, mais peu de fraternité, peu de charité réelle. C'est ainsi que l'on propose d'anéantir la taxe des pauvres, par la raison « qu'elle

(1) Voyez encore *Strike of Manchester*, de miss Martineau, chap. 6 (*Night and Morning.*) La petite Martha, âgée de sept à huit ans, passant *à son tour sa nuit*, comme les autres enfans de la manufacture, les genoux enflés de fatigue et de maladie, debout toute la nuit devant son métier, respirant l'air épais et vicié d'un atelier, à la puante et chaude atmosphère d'une machine à vapeur et de suffocantes lampes, est *justement et doucement* réprimandée pour s'être assise à la dérobée, et avoir sommeillé deux minutes, pendant que l'inspecteur avait le dos tourné.

(2) *Cousin Marshall*, *Illustrations of political Economy*, par Harriet Martineau.

Digitized by Google

tend à rendre la consommation improductive, et encourage la multiplication des consommateurs; » axiome très-juste, et qui ne va pas à moins, cependant, qu'à détruire toute charité, toute pitié active dans l'ame humaine. De raisonnemens en raisonnemens, en regardant, comme on dit, les choses de haut et avec des vues larges, on en vient à trouver que tout est bien, que rien ne peut être mieux, qu'il n'y a au fait rien de mauvais, rien de mal, rien à changer; car rien ne s'oppose aux lois immuables de la nature et de Dieu; et la mort de quelques milliers d'Irlandais, ou d'ouvriers et de prolétaires, ne changera pas l'équilibre du globe, et ne l'inclinera ni plus ni moins vers le pôle dans sa course régulière. La taxe des pauvres, réprouvée aujourd'hui, fut en son tems un palliatif, assez inutile comme tous les palliatifs, mais humain au moins, et je ne puis qualifier ceux qu'on lui substitue. Je ne sais, en vérité, quel sera (et il faut plus habile que moi et que bien d'autres pour le découvrir), je ne sais quel sera le remède à apporter à tant de souffrances, étalées dans toute leur horreur par miss Martineau, dont le style simple et les narrations claires sont faits pour émouvoir profondément; mais il ne me semble pas qu'il s'en trouve aucun de rationnel dans le déluge d'ouvrages sur l'économie politique qui, dans ce moment, inondent les trois royaumes, et dont ceux que j'annonce ici ne forment qu'une faible partie.

Dans les *Droits de l'industrie*, l'auteur donne une histoire curieuse des lois de compression qui, de tems immémoriaux, étouffaient la production en Angleterre, et qui se sont graduellement améliorées, de telle sorte, que, selon lui, et selon la plupart de ceux qui se sont occupés de calculer la balance entre l'accroissement de la population et celui des produits, elle penche à l'avantage des derniers. C'est donc parce qu'une classe consomme trop que l'autre meurt de faim. La consomption et le spleen des uns affame les autres; mais jamais économiste anglais ne suivra le raisonnement jusque-là. Celui-ci préfère énumérer au prolétaire les bienfaits d'une civilisation dont ce dernier a l'ingratitude de ne pas tenir compte : il étale au malheureux sans ouvrage, qui, par une oisiveté forcée, contracte une paresse habituelle et les vices qui en sont la suite, les innombrables avantages qu'offre pour lui, mendiant, l'état social tel qu'il est. L'instruction d'abord : arrive-t-elle jusqu'au pauvre? en peut-il faire usage? L'écrivain philosophe lui vante ensuite les institu-

Digitized by Google

tions qui ferment à l'indigent l'entrée des différens métiers, les machines qui rendent ses bras inutiles, l'éclairage de ces rues où il erre sans asile, le pavage de ces chemins sur lesquels il durcit ses pieds nus. L'auteur oublie que ce sont là richesses pour le riche, mais pauvreté pour le pauvre; mieux vaudrait au paria des villes la forêt obscure et non frayée qui a des feuilles sèches pour son lit d'hiver, touffues et vertes pour son pavillon d'été, des bêtes fauves et des racines et des fruits pour sa table; que ces rues et ces routes dont l'économiste anglais lui fait fête : espaces secs et nus allignés entre des maisons fermées pour lui, entre des champs murés par le gibet; places régulières, froids carrefours, qui lui offrent pour couche la terre macadamisée, et pour toit le ciel découvert.

Quand l'auteur des *Droits de l'industrie* nous dit que la science, les capitaux et le travail sont les trois richesses de la société, inséparables pour son bien-être, il a raison; mais qu'il examine si elles ne sont pas presque constamment séparées. Il affirme que, dans les relations des diverses classes, ce qui est droit pour l'une est devoir pour l'autre, et que cet échange est maintenant le principe constitutif de la société. J'ai peine à croire que le pauvre tire quelque profit de tant de définitions de ce que c'est que la richesse, que les capitaux, etc., et j'ai peur que, dans cette loi d'échange, tous les devoirs soient du côté de celui qui a le plus de souffrance et le moins d'éducation, et les droits de l'autre côté.

Plusieurs des économistes s'accordent dans l'appel qu'ils font à la science, pour que, venant au secours de l'industrie, elle accroisse et conserve la production. Cet appel, qui est et sera entendu, promet assurément de meilleurs jours à l'humanité. William Hawkins, auteur des Lettres au comté d'Hertford, s'attache surtout à cette espérance. Sans entrer profondément dans aucune des questions fondamentales sur les rapports des travailleurs et des capitalistes, Hawkins demande avec instance des écoles pour les fermiers. Instruire la classe des cultivateurs, mettre la chimie, la botanique, la minéralogie, l'entomologie au service de l'agriculture, c'est le vœu répété à chaque page de sa brochure. Les désastres causés dans les forêts du Hartz par la larve d'un coléoptère; des pinées de plusieurs milliers d'arpens perdues dans la Caroline du Sud, parce que les chasseurs américains avaient détruit, comme oiseau malfaisant, le pivert à tête rouge, ennemi acharné de ces

Digitized by Google

myriades de mouches qui dévorent les forêts; des moissons entières consommées par les charançons; des récoltes de pommes de terre et de grains devenues la proie des chenilles et des vers, montrent de quel secours les sciences naturelles peuvent être pour l'agriculture. La chimie a plus avancé l'art des engrais en France qu'en Angleterre: mais que ne peut-elle pas faire encore pour les deux pays? Perfectionner l'art vétérinaire, savoir conserver les animaux utiles, en accroître le nombre, diminuer celui des insectes malfaisans, pousser enfin dans toutes les branches des connaissances utiles cette activité qui, mal dirigée, ronge le cœur de chaque individu et de la société en général, ce sont là assurément de bons, sinon de suffisans remèdes aux maux qui nous travaillent. Les Lettres au Comté d'Hertford provoquent aussi l'établissement de banques nationales, à l'instar de celles qui font la prospérité des fermiers d'Écosse : formées, dans les différens cantons, de la réunion des riches propriétaires, et montant au nombre de trente-deux, elles attirent à elles les capitaux à mesure qu'ils sont économisés. Empruntés à un pour cent aux travailleurs riches, les fonds sont prêtés, à un taux plus élevé, aux travailleurs pauvres et estimés, et la différence des intérêts constitue les profits, la prospérité de la banque, et lui permet de faire face aux pertes.

En demandant avec insistance l'instruction pour le peuple, William Hawkins s'exprime ainsi : « Avant soixante ans, il y aura nécessairement un grand changement dans l'organisation de la société, et c'est de nous que va dépendre la conduite d'une masse dont la force physique est irrésistible. Si elle ne connaît le frein ni de la raison ni de la religion, ce sera notre faute : et qui voudrait passer sa vie en face d'un géant idiot et furieux? » (Page 36, *Thoughts on improving the agriculture*, etc.)

Je glisse avec rapidité sur les *Observations sur les taxes;* l'auteur, en louant le gouvernement anglais de quelques améliorations dans le système des douanes, demande la réduction de l'impôt sur les esprits et les vins. L'énormité de ce droit d'entrée, rendant la contrebande trop avantageuse et le commerce légal impossible, induit le peuple au crime. Je ne parlerai pas non plus longuement du plaidoyer *consciencieux* du docteur Chalmers, en faveur des dîmes et des grandes propriétés, et du nouveau projet d'impôt qu'il met en avant. Le docteur trahit, au

Digitized by Google

dire de ceux qui connaissent les ressources de l'Angleterre, une étrange ignorance de l'état de son agriculture, de l'étendue des terres non cultivées, enfin de la valeur des propriétés territoriales sur lesquelles il veut faire peser toutes les taxes : *elles montent à près de soixante millions de livres sterling*, tandis que *l'entier rapport des terres*, qu'il chargerait de cet impôt, *n'excède pas quarante millions sterling par an*. En revanche, il propose de faire dévorer cet énorme budget, prélevé sur les propriétaires, par les fils cadets desdits seigneurs. M. Chalmers voit dans l'aristocratie le ciel qui éclaire cette planète sublunaire, et soutient que toute tentative pour faire rentrer partie des richesses que cette classe absorbe dans le domaine commun tend à éteindre les clartés qui nous dirigent. Cet ardent disciple de Malthus trouve que tout le secret d'administrer sagement une nation consiste à décimer le plus doucement, le plus humainement possible, la partie productive et active du peuple, en diminuant le nombre des naissances. Il ne s'aperçoit pas qu'il traite les hommes positivement comme les insectes dévorateurs de la terre, les mouches, les blattes, les cancrelats, les sauterelles, que l'on cherche à détruire dans leurs œufs. Selon Chalmers, tout relâchement dans les charges supportées par la classe laborieuse, tout abaissement du prix des denrées qu'elle consomme, toute élévation dans le prix des salaires, tendent à aggraver la rigueur du sort des pauvres, en favorisant l'accroissement de leur nombre. Je ne sais si parmi les disciples de Malthus il en est d'assez ingénu pour avouer nettement la chose ; mais il me semble évident que la peste, la guerre, le choléra, le typhus, la fièvre jaune se rangent sous leur bannière, et, agissans sectateurs et propagateurs des principes qu'ils avancent, travaillent activement à la prospérité des nations.

J'ai hâte d'arriver à miss Martineau, et à la suite d'ouvrages remarquables dans lesquels elle s'efforce de populariser la science de l'économie politique, telle qu'elle est professée en Angleterre. Certes, il est difficile de dramatiser avec plus de simplicité, de clarté, de pathétique, d'expression et de talent, des principes dont la vérité est loin de m'être démontrée : mais la forme seule appartient à miss Harriet, et cette forme nous révèle un nouvel auteur populaire qui rappellera, sans la faire oublier néanmoins, l'admirable miss Edgeworth.

Digitized by Google

Miss Martineau, dans la crainte de s'écarter de la vérité, de dévier des principes, réprime sans cesse une imagination dont je regrette de lui voir retenir l'élan. Ce n'est pas dans mon horizon borné, avec l'éducation, nécessairement tronquée, qui est notre partage, que je prétendrais juger dans leur essence les préceptes que l'auteur des *Illustrations* sur l'économie politique s'efforce de populariser. De mon point de vue ils me semblent applicables seulement à l'état actuel de la société en Angleterre; état que je crois loin d'être le meilleur pour l'humanité, et qu'à tort ou à raison je regarde comme trop contre nature pour pouvoir long-tems durer. Mais miss Martineau a pris le rôle qui appartient essentiellement aux femmes et qui n'est pas le moins utile, celui, non de changer l'ordre existant, mais d'apprendre à s'y accommoder le mieux possible, et de chercher toutes les méthodes, tous les secrets de le rendre le moins fatigant qu'il se peut pour tous. Elle n'a force ni mission de changer le grand mécanisme, mais elle graisse les rouages. Hélas! c'est souvent tout ce qu'il nous est donné de faire ici-bas; il faut de longs travaux, et grande dépense de génie et d'hommes pour changer quelque peu de chose dans ces immenses machines compliquées appellées constitutions.

Chacun des contes publiés par miss Martineau (les dixième et onzième *At home and abroad*, *For each and for all*, viennent de paraître, et nous en rendrons compte probablement), chacun de ces contes est destiné à mettre à la portée du grand nombre, en les développant dans toutes leurs conséquences, quelques préceptes d'économie politique dont le sommaire est placé à la fin de chaque petit livre. Ainsi dans *La Vie dans les déserts*, sont démontrés les avantages très-réels de la division du travail, de l'économie de la main d'œuvre. Les désavantages du système d'esclavage sont exposés dans *Démérara*. La nécessité de proportionner les dépenses de la fabrication, et par conséquent les salaires des ouvriers, aux offres et aux demandes des acheteurs, est mise au jour dans *La Colline et a Vallée*. Dans *Brooke et la Ferme de Brooke*, sont traitées les questions qui intéressent l'agriculture. J'ai peine à dire que dans le *Cousin Marshall* on démontre que « c'est à » tort que l'on a prétendu que chaque créature humaine née dans un état » avait droit d'y trouver sa subsistance; » et que le seul moyen d'alléger les charges de la société, et d'empêcher qu'on ne se coudoie jusqu'à la

Digitized by Google

mort autour d'un sac de blé, est l'éternelle ressource de Malthus, le célibat du pauvre ou son bannissement.

En admirant en partie ces ouvrages, je ne puis me dissimuler que le cadre étroit d'un axiome à démontrer (axiome qui n'est pas toujours une vérité) dessèche souvent les narrations. La vie humaine telle qu'elle est, plus large et plus errante, apprend plus de choses, et de ce qu'elle semble vaguer au hasard, il ne s'ensuit pas qu'il y ait désordre. Les rapports des actes aux événemens, des principes aux conséquences, sont moins immédiats, mais non moins instructifs. Les fils sont moins grossiers, mais rien néanmoins n'est cassé, si ce n'est dans la tête du fou; tout s'enchaîne plus délicatement, mais aussi sûrement, aussi certainement dans la vie réelle, bien qu'elle ne soit pas toute combinée pour prouver une sentence unique. Ces histoires, qui ont toujours le but en vue, me semblent parfois tissées avec des câbles : les hommes y deviennent machines, et on entend crier les ressorts, on voit tourner les roues sous l'action de la vapeur, et non remuer la nature humaine sous le souffle des passions. J'émets d'autant plus librement cette critique, que je crois malsaine et contre nature notre tendance à repousser l'imagination des ouvrages utiles, et que je suis persuadée que miss Martineau fait souvent effort pour imposer silence à ses facultés instinctives, et ne laisser de voix qu'à celles de raisonnement et à son talent acquis. Elle remplace par les pensées qu'elle *veut* avoir celles moins précises, mais plus chaleureuses, qui bouillonnent à demi formées dans son ame; et je n'en veux pour preuve que la ravissante peinture d'un enfant idiot dans *Ella de Garveloch*.

Ella est montagnarde : elle a servi de mère à ses frères orphelins, et le plus jeune d'entre eux, Archie, qui est un *innocent*, est le favori de son ame, car il ne peut se passer d'elle. Elle répond ainsi au plus âgé des frères qu'elle a élevé, lorsqu'il lui propose d'instruire Archie et de le styler à aller payer leur loyer au propriétaire :

« Non, Ronald, décidément, je ne veux pas l'essayer. Archie n'est

(1) La traduction d'Ella de Garveloch paraîtra très-incessamment. C'est un excellent spécimen de la partie, à mon gré, la plus remarquable du talent de miss Martineau, le pittoresque et le poétique.

Digitized by Google

pas fait pour porter un sac d'argent; il n'a rien à démêler avec les trafics de ce monde. » — « Et cependant, reprend Ronald, il aide en ce qu'il peut à remplir la bourse. » — « Oui : mais avec quelle innocence! C'est par amour pour les choses que Dieu a faites qu'il les recueille. Les oiseaux sont ses compagnons de jeu quand ils voltigent autour de sa tête; quand il les prend dans le nid, ce n'est pas dans une pensée de gain, et mal serait à qui chercherait le premier à faire naître une pareille idée en lui, l'innocent! Il caresse l'oiseau en frottant doucement sa joue contre ses plumes soyeuses; leur duvet est pour lui, comme les flocons de la neige en hiver, l'amusement de l'œil. Il n'y a et n'y aura jamais pour lui dans les choses rien au-delà du plaisir de ses yeux et de son ame. L'or et l'argent ne sont pas pour faire briller de joie ce regard-là, palpiter de joie ce cœur, et il ne les connaîtra jamais. » — « Alors il ne saura jamais combien il doit vous aimer, Ella, pour tout le soin que vous prenez de lui. Il ne devine guère que vous avez filé la moitié des nuits pour faire son plaid, et rudement travaillé pour gagner l'argent de sa toque, et toute votre peine en pêchant et à moudre l'orge, et à cuire le pain! » — « Et pourquoi le saurait-il? Il m'aime, et c'est bien le mieux qu'il ne sache pas pourquoi. Il porte son plaid comme les oiseaux leurs plumes; il sent que c'est chaud, mais il ne s'inquiète pas d'où cela lui vient. Il trouve son gâteau d'orge et son eau fraîche dans sa grotte, comme l'agneau le trèfle et la source dans son pâturage. Je le vois heureux, et j'aime à être chérie de lui pour ce qui ne me coûte nul travail : pour lui chanter la chanson qui lui plaît, lorsqu'il se sent appesanti; pour me parer de ce qu'il me rapporte quand il rentre joyeux. Lorsqu'il enfonce sa tête brûlante sur mes genoux ou qu'il tire le bas de mon plaid pour me faire prêter l'oreille au bruit du vent, j'évalue sa tendresse d'autant plus haut qu'elle n'est pas achetée. »

Cette conception est d'une poésie délicieuse, et ramène dans la pensée tous les parfums de fleurs des montagnes et d'innocence de Woodsworth. Ce garçon, simple de cœur et d'esprit, qui vit au milieu des mousses et des oiseaux, qui a son nid de duvet comme eux, qui aime à dormir la nuit en plein air, au milieu des feux de goëmon, pour s'amuser avec les tourbillons de fumée, avec les étincelles qui brillent et s'éteignent, et voir mourir les dernières étoiles aux premiers feux du

Digitized by Google

jour, est étrange à rencontrer au milieu des préceptes assez secs d'une organisation fondée sur l'exacte estimation du tien et du mien. Archie meurt dans un courant de la mer où il se lance, comme le garçon aveugle de Woodsworth, dans un tonneau qui lui sert de barque; il va instinctivement au secours de ses frères, dont le bateau a chaviré; son navire d'enfant tourne aussi sous la vague, et la marée dépose sur la plage humide et sablonneuse le jeune gars, tenant encore serré contre son sein des plantes, des coquilles, des plumes, des fleurs, seuls trésors qu'il ait jamais connus.

J'aime bien mieux miss Martineau dans ces fraîches et touchantes peintures que dans les raisonnemens et les apologues que l'on fait passer en axiomes et proverbes, à cause, je présume, de leur sécheresse. A partir de la fable de Ménénius (et c'est dater de loin), j'ai un profond dégoût pour ces espèces de métaphores, restées sans réponse tout uniment parce que celui auquel on les propose en manière d'énigme, le peuple, n'a pas de voix. Certes, quand les membres se plaignent de l'estomac, c'est que probablement il fait mal ses fonctions et ne leur distribue pas la nourriture qu'il doit triturer et répartir; et alors ils ont raison de se plaindre. Dans le *Strike* (la Coalition d'ouvriers), Wentworth, le fabricant raisonnable qui sert à miss Martineau de truchement pour instruire les ouvriers de Manchester, leur conte qu'Adam, assemblant les hommes pour labourer la terre, leur distribue (sur sa provision particulière) leur part de la moisson de blé que leur travail doit produire l'année suivante; et, comme retour de ses avances, la récolte commune lui appartiendra. Elle est belle, et en conséquence, au prochain labour, les manouvriers s'attendent à un salaire plus élevé, les capitaux, fruits de leur travail accumulé, s'étant presque doublés; mais, comme ils arrivent en nombre de plus du double, la part de chacun est moindre qu'elle ne l'était l'année précédente, bien que la somme totale soit plus élevée. « Est-ce la faute d'Adam? » demande Wentworth; et il croit prouver que c'est celle des hommes. Je suis loin de partager l'avis du fabricant et de miss Martineau, et les ouvriers, réduits au silence dans le conte, pourraient certes répondre: « Non; ce n'est pas la faute des laboureurs qui se sont conformés à l'ordre de Dieu, quand il dit à toutes créatures, « Croissez et multipliez. » S'ils apportent plus de bouches au banquet, ils apportent plus de bras au travail; leur œuvre à eux c'est

Digitized by Google

de labourer, et ils labourent ; celle d'Adam, c'est de diriger leur travail et de leur en trouver la juste récompense. C'est Adam qui a tort, et non son salarié : donnant même travail, apportant même faim, celui-ci a droit à même part. Il s'est chargé du travail manuel, Adam de la prévoyance et de la répartition ; il se peut que ce soit la plus rude tâche, mais elle doit être remplie aussi bien que l'autre. »

Le grand succès des ouvrages de miss Martineau en Angleterre porte justement là-dessus, sur les points de son talent que je ne puis admirer. Ces *équations* économistes, cet art de monnoyer pour l'usage commun les théories desséchantes de la législation des philosophes matérialistes, ne peuvent entraîner mon jugement et repoussent ma sympathie. Il est très-vrai que l'émeute, les coalitions pour ruiner les fabricans, l'incendie des grains, le brisement des mécaniques, l'assassinat des douaniers, sont des maux pour tous; mais le peuple lui-même, quelle que soit son ignorance, ne cherche pas froidement dans ces excès un soulagement, un secours : ces convulsions, ces secousses ne sont pas les suites d'un plan de conduite raisonné qu'un autre raisonnement mieux fondé puisse changer; ce sont des cris d'angoisses, et ce n'est pas la faute du colosse en proie aux tortures s'il écrase une monarchie en se retournant sur son grabat. Il s'agirait de guérir ses maux, et non de le convaincre qu'il a tort de crier.

En dépit de leur marche faussement systématique, les petits ouvrages de miss Martineau feront du bien, justement par les qualités qu'elle n'a pas voulu avoir, et que ses admirateurs n'ont point reconnues en elle. D'abord froidement occupée d'appliquer, dans de petits récits à la portée du peuple, les principes qu'elle avait entendu discuter autour du foyer de quelque négociant philosophe, et qu'elle lisait et étudiait journellement dans les traités d'économie politique que dès son enfance elle était habituée à admirer, petit à petit, suivant la marche de toute création, elle s'est éprise de son ouvrage : en peignant les maux du peuple, son cœur s'est ému; elle s'est rappelé les misères qu'elle avait vues, et son attendrissement passant dans son style ira à l'ame de ceux qui la liront. Elle a commencé à dire que cet ordre de choses qui tolère tant de maux était bon, puis elle a dit qu'il était inévitable : elle parle enfin de l'améliorer. L'insuffisance des remèdes qu'elle propose, l'étonnante préférence qu'elle donne au principe de rivalité sur celui d'association,

Digitized by Google

tout cela ne lui appartient pas; c'est la philosophie de son pays et de son tems qu'elle a cru utile et bon de populariser. En effet, appeler tous les hommes à une discussion qui les intéresse tous est juste et bien pensé. Dans les axiomes avancés par miss Martineau, il y a mélange de vérités; que le peuple apprenne à les reconnaître, et qu'il s'exerce dans cette arène de la pensée où maintenant les différentes classes, les différentes sectes rompent des lances pour le salut de l'humanité. Tous les fripiers en législation, en morale, en philosophie, qui, en Angleterre comme en France, veulent remettre à neuf l'ordre de choses actuel avec tous les débris d'idées et de croyances, de principes ébranlés, de préjugés renversés, que les siècles passés ont légués au nôtre, accordent au pauvre le droit de vivre, s'ils lui refusent celui de prendre une compagne et d'avoir une patrie. Le tems n'est pas loin, j'espère, où la presse religieuse et philantropique de la Grande-Bretagne fera un pas de plus, et où l'on reconnaîtra à l'indigent quelques droits aux douceurs qui font de la vie un bien. Les plus magnifiques dons faits à l'homme par la nature ont été, en un sens, également répartis; chacun a de la lumière autant que ses yeux en peuvent contenir, de l'air autant que ses poumons en peuvent aspirer: quelque jour, je le crois, j'en suis sûre, les lois de l'organisation sociale se rapprocheront de celles de l'organisation naturelle, et de tout chacun aura sa part.

Adélaïde MONTGOLFIER.

POÉSIES LYRIQUES DE CHRISTOPOULOS.

Que notre époque soit amoureuse de littérature étrangère, c'est incontestable. Tous les peuples en sont venus à s'étudier sérieusement, à faire entre eux le glorieux échange de leurs littératures; et voilà pourquoi nous vivons dans un tems où il est enfin donné aux grands poètes de chaque nation de se faire, de leur vivant, une réputation plus qu'européenne. Événement tout-à-fait nouveau dans l'histoire! Adieu les rivalités nationales, adieu les préjugés exclusifs! c'est assez d'avoir

Digitized by Google

du génie, de quelque contrée d'ailleurs que l'on soit, dans quelque langue que l'on écrive, pour être aussitôt étudié aussi bien en Allemagne qu'en France, aux États-Unis d'Amérique qu'en Angleterre. Toute l'Europe, non contente de s'explorer elle-même, pousse ses investigations poétiques jusque dans les autres parties du monde, dans la profonde, dans l'opulente Asie de préférence. Mais arrêtons nos regards sur la France, qui, depuis plus d'un siècle, précède les autres peuples dans les voies nouvelles : le Dante, Milton, le Tasse, l'Arioste, Schakspeare, Schiller, Goethe, Byron y deviennent de jour en jour plus chéris, plus populaires. Que si vous joignez à cette brillante assemblée de demi-dieux Homère et Virgile avec toute l'antiquité grecque et latine, les poètes bibliques, les pères de l'église, les romanciers du moyen âge et les poètes orientaux qui nous arrivent enfin, vous aurez une idée du cosmopolitisme et de la fraternité littéraires qui commencent à régner chez nous.

Une autre chose fort remarquable, c'est que presque tous les grands poètes du dix-neuvième siècle sont des voyageurs. Madame de Staël, Chateaubriand, Byron, nous ont tous fait connaître des pays et des peuples étrangers : madame de Staël, l'Italie, l'Allemagne; Châteaubriand l'Europe, la Judée, l'Amérique; Byron, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la Turquie; Goethe lui-même entretient souvent l'Allemagne de la France; beaucoup de nos poètes, tous si désireux de voyages, vont tremper leur imagination dans les beaux climats de l'Orient; enfin il est devenu difficile de plaire au public sans avoir voyagé.

Ainsi donc, pour nous résumer et conclure, d'une part notre époque est amoureuse de littérature étrangère, et de l'autre les poètes de chaque nation eux-mêmes se font de jour en jour plus voyageurs. Qu'est-ce à dire? si ce n'est que la littérature comme la science travaille à son Panthéon, si ce n'est qu'un avenir s'annonce aux proportions colossales, si ce n'est que la sainte alliance des peuples, que leur association se fonde, et que la poésie, qui doit jouer un rôle immense dans cette œuvre sublime, semble déjà s'être élancée dans la carrière.

Nous n'avons pas à parler d'un de ces grands poètes nés pour remuer le monde et le pousser plus avant dans sa route. Christopoulos n'est pas même un grand voyageur; mais c'est un poète charmant, habile à délasser l'esprit et le cœur, et, de plus, un étranger. Par cela seul qu'un

Digitized by Google

poète est aimé de ses compatriotes, par cela seul que dans sa patrie il est national, le connaître est un devoir pour la France. C'est à ce prix qu'elle est le digne représentant des peuples. Or Christopoulos est adoré des Grecs; ils le lisent avec bonheur, le chantent avec ravissement, avec délices. Hommes et femmes, vieillards et enfans, jeunes gens et jeunes filles, tous le connaissent. Il n'est personne qui ne raffole de son style si plein de finesse, de fraîcheur, de naïveté, de gentillesse et d'enfantillage, de ses images si riantes et si simples, de ses allégories si vraies et si piquantes. Les littérateurs l'admirent pour sa verve entraînante, ses incomparables tournures, et son rare bonheur d'expression. Enfin, il est celui de tous les Grecs qui possède le mieux le langage du peuple sans cesser un seul instant d'être d'un goût, d'une pureté vraiment antiques, et l'on ne peut le comparer comme écrivain qu'à La Fontaine ou Béranger.

L'imagination des Grecs modernes, mâle, énergique, audacieuse comme une lionne, quand elle s'échauffe pour les combats et la liberté, ressemble, lorsqu'elle sourit, à l'aurore aux doigts de rose. Tout ce qu'elle touche se colore d'une nuance agréable, s'enrichit de perles, se parfume, se fait riant et gracieux. L'ingénieuse allégorie surtout leur est chère, elle est le caractère distinctif de leur génie. Aux Allemands la volupté des songes, aux Grecs la volupté des allégories! Aucun peuple ne les égale en ce genre, et c'est, en même tems que l'amour de la liberté, peut-être leur plus grand trait de ressemblance avec leurs ancêtres. Cette physionomie poétique est importante à remarquer, parce que beaucoup de littérateurs, n'y faisant pas attention, ont avancé que la littérature grecque moderne, à part ses chants populaires, manquait d'originalité. Quant à Christopoulos, il est doué d'une de ces imaginations délicates, pour ainsi dire humides de rosée, qui déploient tendrement leurs ailes au soleil. Poète à la voix mélodieuse comme le ramage des petits oiseaux, poète aux joies lascives, aux soupirs attendrissans, aux illusions vaporeuses, il amuse, il attache; on le lit avec le sourire sur les lèvres, et je ne sais quelle joyeuse sérénité au cœur. Il est facile, aimable, chaleureux, spirituel, plaisant, malicieux même; mais surtout naïf, tendre, et voluptueux. Et si parfois il se laisse aller à la coquetterie et à la prétention, ce n'est jamais dans son

Digitized by Google

style. On dirait une lyre harmonieuse qui ne fait entendre que des bruits ravissans.

L'un de ses compatriotes, M. Néroulos, dans son Cours de littérature grecque moderne, a dit de lui : « Athanase Christopoulos, né » avec le même genre d'esprit, les mêmes grâces, et la même finesse » qu'Anacréon, l'a pris pour modèle sans le copier servilement. Le » style badin et léger, le mètre facile et mélodieux, le coloris enchanteur des vers d'Anacréon, ses sentimens où respire la volupté la plus » douce et la plus naïve, toutes les qualités poétiques du chantre de » Téos, se trouvent réunies dans les chansons de Christopoulos. Ces » poésies ne cesseront pas d'être lues avec délices tant qu'il y aura » des hommes qui parleront grec; elles ont eu un succès national et » complet; elles font le charme de tous les habitans de la Grèce. »

M. Dehèque, auteur d'une Notice sur Christopoulos, et dont le jugement sera moins suspect en sa qualité de Français, après avoir, à notre avis, un peu exagéré le nombre de ses imitations, ne craint pas d'ajouter : « Du moins ne s'est-il pas montré indigne de ses modèles » (Anacréon, Pétrarque, Voltaire) : ainsi qu'eux, il se distingue par la » grâce des pensées, la suavité du style, une verve chaleureuse, une » imagination vive et passionnée. Sans doute il n'évite pas la monotonie presque inséparable du genre érotique, et çà et là il n'est pas » exempt de quelque afféterie;.... mais que d'agrémens rachètent ces » taches légères ! Les jeux du jeune âge, les caresses et les querelles » des amans, l'aspect riant et animé d'une nature riche et féconde, les » préceptes d'une philosophie insouciante et légère, lui fournissent des » tableaux variés, où l'élégance et la richesse de l'expression s'unit à la » finesse, à la grâce de la pensée. »

Il est impossible de s'occuper de Christopoulos sans dire un mot sur la langue grecque moderne, qui est loin d'être définitivement assise. Les jeunes gens répandus dans les différentes universités de l'Europe rapportaient à leur retour une foule de tournures et de mots étrangers qui s'y sont successivement introduits. Les occupations française, vénitienne et musulmane, contribuèrent encore davantage à la dénaturaliser, et cette altération même de la langue se répandant d'une manière inégale, il en résulta que chaque prosateur, chaque poète eut la sienne, qui ne put être comprise avec facilité que dans un très-petit rayon. Au-

Digitized by Google

jourd'hui l'époque de sa renaissance est arrivée. Dans ce but, les uns veulent retourner petit à petit à la langue ancienne : c'est le vœu de Ducas. On les accuse de faire du macaronisme, autrement du grec de cuisine, et le plus petit inconvénient pour eux, c'est de n'être pas le moins du monde compris du peuple. Leur nombre, déjà très-limité, diminue tous les jours. D'autres veulent la langue vulgaire quand même, sans cas pour les noms, sans régime pour les verbes, sans inversions pour les phrases, telle en un mot que la parle le peuple. Catardsy est l'auteur de cette opinion; c'est dans son camp que Christopoulos a planté son étendard, et le succès inouï de ses poésies lyriques a pu le confirmer momentanément dans sa conviction, qu'il a en outre appuyée par une grammaire dans laquelle il ramène le grec moderne au dialecte éolico-dorien. Entre ces deux partis extrêmes, entre ces deux systèmes exclusifs dont l'un ne peut aller au peuple, l'autre aux littérateurs, s'est placé le savant M. Coray. Sans retourner à la langue ancienne, illusion chimérique, tout en conservant le grec moderne, il veut rendre aux verbes leurs régimes, aux noms leurs cas, et quelques-unes de leurs inversions aux phrases. Son style fait école, ses partisans sont très-nombreux, et toutes les chances de succès paraissent en sa faveur. Nous croyons fermement que le peuple lui-même ne fera nulle difficulté de rendre les cas aux noms et les régimes aux verbes, parce que c'est à la fois enrichir la langue et la simplifier. Tous au reste sont d'accord sur ce fait principal, qu'il faut la purger de toutes les tournures hétérogènes, de tous les mots étrangers, et l'asseoir sur des bases entièrement nationales.

Cette question est palpitante d'intérêt pour la Grèce, et Christopoulos, qui s'en est occupé avec zèle, mérite à tous égards de hauts éloges. Pour en comprendre toute l'importance, il faut songer que l'unité de langue est un moyen précieux d'arriver à l'unité politique, si difficile à constituer sous le beau ciel de l'Hellénie, où chaque contrée, chaque île est un monde, un univers. Les Grecs anciens ne sont jamais parvenus à l'unité parfaite de langue, comme leurs nombreux dialectes en font foi. Ils ne furent guère plus heureux quant à l'unité politique, et pour ne pas remonter jusqu'aux tentatives infructueuses de Delphes et du conseil des Amphyctions, Philippe et Alexandre purent à peine la réaliser quelques instans. Alexandre mort, elle se brisa. Cela tient à la nature même du pays, dont les variétés et les morcellemens sont innombrables. Le christianisme, plus

Digitized by Google

puissant, enchaîna la Grèce dans un lien long-tems indissoluble ; mais Christ pâlit maintenant qu'il n'est plus martyr de Mahomet, la lumière divine de son visage s'efface ; l'heure s'avance où ce lien va se rompre, et cette crise sera dangereuse pour la Grèce si l'unité parfaite de langue et d'autres idées générales ne s'opposent pas à ces causes de dissolution.

Les odes lyriques de Christopoulos sont de nature à beaucoup avancer le moment de cette crise nécessaire. Tout en reconnaissant combien sa nature le poussait au genre érotique, il nous est impossible de croire qu'il ne se soit jeté dans l'épicuréisme que par découragement ou caprice. Ce fut plutôt calcul, et ses poésies pourraient passer pour une protestation sourde, une conspiration déguisée contre la morale austère et ascétique du christianisme. Tibulle, Ovide, Anacréon, et, plus tard, Parny, ont joué un grand rôle dans l'insurruction de l'esprit humain contre la morale chrétienne. Christopoulos se conçut la même mission dans sa patrie. C'était une entreprise difficile en Grèce, où le peuple est encore très-superstitieux ; mais il sut si adroitement voiler ses projets, si bien profiter de la mythologie païenne, qui y est encore populaire, qu'on se disputa ses chansons, et que l'on passa des nuits à les copier. Dans tous les cas, qu'il ait eu ou non conscience de son œuvre, ses ouvrages n'en ont pas moins, en présence du christianisme, en Grèce, une immense valeur de destruction. Mais nous persistons à croire qu'il n'ignorait pas leur influence ; et, sans nous appuyer sur un témoignage qui vient de lui et qui se trouve dans une petite préface en vers inédite, nous en trouverons la preuve dans les nombreux reproches qui lui furent adressés en grande partie par les prêtres, reproches tels qui lui firent plus d'une fois changer le sujet de ses travaux, mais inutilement ; il revint toujours à la charge avec un nouveau bonheur. Ce fut dans un de ces intervalles qu'il composa son *Achille*, tragédie médiocre, et l'*Apologie de l'Amour*, poème de beaucoup inférieur à ses productions érotiques.

Christopoulos retourne à la morale païenne et à l'épicuréisme, c'est vrai ; mais cependant on ne peut pas dire de lui que ce soit un païen ressuscité. Il y a dans son style, dans ses images, quelque chose de trop pur ; on sent que le christianisme a passé par là : il ne compte pas les belles par milliers, comme Anacréon. Il est fidèle ; sa bien-aimée ne

Digitized by Google

connaît pas de rivale, et surtout, moins à plaindre que Délie et que les maîtresses du poète de Téos, elle n'a point de rivaux.

Comme littérateur on l'accusera d'avoir fréquemment imité; mais outre que cela rentrait dans son plan, nous montrerons comment il imitait. Peut-être aussi son allure mythologique déplaira-t-elle aujourd'hui que nous sommes un peu blasés de l'antiquité classique, parce qu'en son nom quelques hommes voudraient s'opposer au cosmopolitisme en littérature. Mais il faut se rappeler que Christopoulos écrit pour la Grèce, et qu'en Grèce la mythologie païenne est encore à présent la poésie du peuple. Au dix-septième siècle, imiter les anciens était une gloire dans toute l'Europe; on ne voyait la poésie que là et là seulement: or les Grecs en sont à peine à leur dix-septième siècle, et pour eux l'antiquité aura toujours un charme de plus que pour les autres peuples, celui d'être nationale. Une fois cela compris, Christopoulos, comme poète, pourra plus facilement être apprécié.

Bien que les poésies qui nous occupent aient été traduites en français, nous ne craindrons pas de faire des citations fréquentes, parce que la traduction française, quelquefois infidèle, ne réfléchit que rarement le style ou le coloris de l'original. Pour nous qui croyons que dans la traduction d'un poète il faut sacrifier ou l'harmonie des vers, ou la fidélité des images, des expressions et des tours de phrases, abandonnant toute prétention au sujet de l'harmonie, nous nous sommes bornés à donner une idée du rhythme en ne traduisant dans une ligne que ce qui se trouve dans le vers en regard, suppléant ainsi par la forme à ce vide inévitable. Quant à la fidélité littérale, pour y arriver nous ne nous sommes pas fait scrupule de sacrifier souvent le français au texte grec, et quoique nous ayons traduit à la hâte, nous avons principalement essayé de rendre la physionomie du poète, dont le style inimitable, nous ne saurions trop souvent l'exalter, coule en murmurant les accords les plus purs comme un ruisseau limpide.

Les poésies de Christopoulos sont de deux sortes, les unes érotiques, les autres bachiques. Les secondes, pour être les moins nombreuses, n'en sont ni les moins belles, ni les moins originales: il y règne un mouvement et un naturel extraordinaire. Plus d'une rappelle involontairement les buveurs de Rubens dans la kermesse: même orgie, même nature, même bonhommie, même tapage! La plus grande partie de ses odes érotiques est consacrée à son amante; quelques-unes contiennent sa phi-

Digitized by Google

losophie; plusieurs ont rapport à ses diverses aventures avec l'Amour et Vénus ; presque toutes renferment des allégories pleines de finesse et de sel. Commençons par sa philosophie.

ODE XIII.

Je ne veux pas la richesse, — je ne veux pas la gloire, — ni jamais — aucune puissance. — Je ne veux pas la sagesse, — pas même ce qu'en a — l'insecte, — ou le bois. — Ces froides — illusions, — autant elles réjouissent, — autant elles affligent. — Je veux la paix, — le calme de l'ame, — des chœurs d'amours, — des folies et du bruit. — Je veux des chansons, — des jardins, des fleurs, — et des jeux — sur la verdure. — Voilà les objets que j'adore, — que j'envie, — et au milieu desquels — je veux mourir.

ODE LVIII.

Je ne veux pas espérer, — je ne veux pas me soucier — de l'avenir dans la vie. — Je préfère le jour d'aujourd'hui; — le lendemain je l'abandonne — au cours de la fortune. — Ce qui viendra ensuite, — et ce qui m'attend, — jamais je n'y pense. — Jamais je ne m'élève, — parce qu'alors je perds la raison, — et me fatigue vainement. — Arrive ce qui voudra, — je n'en prends aucun soin. Que le ciel tombe, — que notre terre s'éboule, — que le soleil s'éteigne — et qu'il reste plongé dans les ténèbres ; — moi je demande le présent, — et cette heure seulement. — Autant que je le peux, — embrassant l'amour, — jouant et riant, — j'essaie de jouir.

Dans l'ode suivante il ajoute :

Je suis jeune? je vieillirai; — je vis, et je cours? je passerai, — et je m'anéantirai comme une ombre.—Tout ce que je fais, tout ce que je tente,—je le laisserai dans le monde,—et je disparaîtrai nu.—Pourquoi donc les soucis?—Pourquoi les craintes et les espérances? — Pourquoi tant de tapage? — Mange, bois, étends-toi sur la terre, — dors avec l'amour : — voilà le seul souci.

Avons-nous eu tort après cela d'attribuer à ses poésies une immense valeur de destruction contre le christianisme en Grèce? Nul ne pourra nous contredire, s'il se souvient qu'un tel moraliste y jouit d'une popularité sans bornes. Toutefois son matérialisme est moins grossier que celui des païens. A l'appui de sa morale insouciante, Anacréon, dans quatre vers délicieux, s'était écrié : τροχὸς ἅρματος γὰρ οἷα — βίοτος τρέχει κυλισθείς, — ὀλίγη δὲ κεισόμεσθα — κόνις, ὀστέων λυθέντων : « Comme la roue d'un char — la vie court roulée, — et nous ne » sommes qu'un peu de poussière (*jacemus*), — nos os une fois déliés. »

Digitized by Google

Christopoulos insiste moins sur ce néant, et se contente de dire : καὶ γυμνὸς θ' ἀφψανίσθῶ — « Je disparaîtrai nu. »

ODE I.

Maintenant voyons la manière dont il devint poète érotique.

Au printems, un jour, — tandis que je chantais, — du haut des airs — descendit Erato, — cette muse chanteuse. — Elle me dit: Vénus, — qui gouverne le monde, — te proclame son fidèle, — et te nomme son chantre — sur cette terre que je foule.—Elle veut, tant que tu vivras, — que tu vives sous ses lois, — et que désormais tu te mettes — à la chanter avec douceur. — elle et son fils. — Pour prix de ce service — elle t'en promet, dit-elle, un autre : — elle viendra, comme devant Pâris, — avec tous ses attraits, — nue, pour que tu la voies. — Me disant ces choses, — elle passa ses bras autour de mon corps, — et riant avec grâce, — elle me baisa sur la bouche, — et s'envola dans les airs.

Il était difficile de résister à des promesses aussi belles, à des séductions aussi douces. A présent les caresses de la muse, plus tard les charmes de Vénus elle-même, c'en était trop ; aussi Christopoulos ajoute avec une chaleur de style entraînante, mais impossible à traduire :

Et aussitôt, dès que ma bouche — eut goûté son baiser, — elle fut immédiatement ensorcelée, — et ravie par les accords mélodieux de la muse — dans des chants désordonnés (ἀμέσως ἐμαγέυθη, — ἀπὸ τὴν μουσικήν της — 'ς τὸ ψάλσίμο τρελὰ). — Et maintenant ma bouche, lorsqu'elle commence — à ouvrir les lèvres, — à parler par hasard, — ou seulement à remuer — tant soit peu la langue : — tout à coup l'enchantée, — sans jamais se tromper, — comme emportée par l'inspiration (ὡσὰν ὁρμηνευμένο), — chante Vénus, — résonne le nom de l'Amour.

Ce n'est pas tout, l'Amour lui-même en personne se mêla aussi de l'affaire.

ODE X.

A l'heure du dîner, au sortir de l'école, — mon livre à la main, — me dirigeant vers la maison, — je marchais très-lentement. — Là, près d'un certain lieu, — l'Amour me rencontre : — Qu'étudiez-vous? me dit-il, — qu'elle leçon lisez-vous? — L'Art poétique, m'écriai-je; — je lis l'Art poétique — depuis trois années entières, — avec peine et travail. — Et avec tout cela encore, — je ne sais pas seulement — commencer une hémistiche — pour écrire en vers. — Ah! mon ami, me dit-il, — c'est la faute de ton maître, — qui n'a pas de mé-

Digitized by Google

thode, — et tu perds tant d'efforts. — Mais si tu le quittes — pour me suivre, — moi je t'apprends la poésie — en moins d'une minute. — Je demande seulement, avant, — une récompense, c'est de te baiser — doucement, doucement sur es lèvres (γλυκὰ, γλυκὰ, 'ς τάχειλη), — pour que nous devenions amis. — Si, lui dis-je, cette récompense — était suffisante pour toi, — tiens, maître, voilà mes lèvres, — baise les tant que tu voudras. — Et sur-le-champ il me saisit, — suce mes lèvres, — prend son salaire, — et me rend son poète.

Passons à ses aventures avec l'Amour :

ODE LI.

L'Amour, dans un accès de rage, — m'embrassa, le maudit (ὁ σκαρπίνος), — et moi je devins également enragé. — Et, à cause de ma grande fureur, — comme un fou, — je fais la chasse aux jeunes filles. — Et toutes celles que je rencontre, — aussitôt que je les embrasse, — elles entrent en fureur, et rient. — Et ces infortunées — courent, transportées de rage, — embrasser les hommes. — Savans médecins, dépêchez-vous, — prévenez notre maladie ; — car si elle grandit, — si elle s'étend encore, — vous-mêmes deviendrez enragés.

Ces médecins que le poète brave, ce sont les prêtres. On voit, par les moindres détails, que Christopoulos connaissait la portée de ses œuvres. Mais continuons :

ODE LIII.

L'Amour, cet aveugle, — était, dans les rues, — la risée et le jouet — de tous les passans. — Il se traînait le long des murs, — trébuchait, s'écorchait, — tombait, se relevait, — et s'enfonçait dans la boue. — Les vieillards l'insultaient, — les enfans le sifflaient; ils couraient derrière lui, — et le poursuivaient sans relâche. — L'apercevant, ça me fit mal, — je courus autant qu'il me fut possible, — je le pris, je le trainai, — et le conduisis tranquillement. — Alors il s'arrêta, — et me foulant de son poids léger — il s'étendit par terre, — comme s'il eût été mourant. — Ami, dit-il, je suis rompu (πίασθηκα), — je n'en puis plus de fatigue, — prends-moi sur tes épaules, — et mets-toi en route. — Je me baisse, je m'étends, — je le charge sur mes épaules — et nous prenons notre chemin, — et nous arrivons au logis. — Mon ami, dis-je, si tu veux, — descends de ta monture, — pour nous délasser, — et prendre du repos. — Ami, me répondit-il, — mais cela ne se fait pas. — Lorsque l'Amour est une fois porté, — il ne délivre plus de son fardeau.

Cependant il essaya de rompre avec lui :

ODE LV.

Je voulais abandonner — l'Amour, ce trompeur ; — chasser ses joies, — et

Digitized by Google

me repentir ; — renoncer entièrement — aux baisers et aux jeux, — et me donner aux muses, — mes premières compagnes. — Aussitôt je cours chez les muses, — et je vois, contre mon attente, — l'Amour au milieu d'elles, — qui dansait et sautait. — Très-bien, leur dis-je, très-bien, — très-décentes vierges ; — l'Amour vous sied à merveille, — vous êtes fort estimables. — Celles-ci, embrassant — l'Amour avec soif (ἐψαυμένα), — me dirent ces paroles, — avec un doux sourire : — Ami, c'est l'Amour — qui aiguise notre esprit, — lorsque dans nos méditations — il s'émousse par l'étude. — Et moi, lorsque je vis cela, — je pris avec feu — l'Amour, anciennement — mon premier ami.

Malgré tous ces obstacles, il parvint plus tard à s'en débarrasser, voyez de quelle façon :

ODE LXIII.

Amour, lorsque j'étais — dans mes enfantillages innocens, — moi-même, comme un enfant, tu t'en souviens, — j'ai toujours joué avec toi. — Mais à présent dans l'âge fait, — dans l'âge viril, — il est inconvenant que je m'amuse — à jouer avec un tel enfant. — Pourquoi rire ? Pourquoi me regardes-tu ? — Pourquoi me tourmentes-tu vainement ? — Sache-le, tu ne m'y prendras plus. — Laisse-moi, ne me tire pas comme ça. — Tiens, ta maman crie, — tu l'entends ? c'est moi qu'elle appelle. — Je t'abandonne donc désormais — pour la suivre. — En vérité, je te plains; — mais j'en suis convenu avec elle. — Tu le vois nous sommes — tous les deux du même âge.

De toutes les odes qui s'adressent à sa bien-aimée se compose un petit drame, dont l'intrigue simple mais attachante roule sur une erreur. Elle est contrainte de faire un voyage dans une île ; la renommée répand la nouvelle de sa mort, mais c'est une imposture ; et Christopoulos est assez heureux, après l'avoir pleurée, pour la revoir et l'entourer des plus pressantes caresses. Quant à sa beauté, sans oser la dépeindre aussi minutieusement qu'Anacréon l'a fait pour une de ses maîtresses dans l'ode célèbre ayant pour titre *le Portrait*, voici ce qu'il en dit :

ODE XIX.

Pâris, ô Vénus, — proclame ta beauté, — qu'il vit nue, — sur le mont Ida, contre son attente; — mais s'il voyait — nu aussi un autre corps, — tu n'enlèverais pas assurément — la pomme des mains de ton ami. — Ce corps, véritable prodige, efface immédiatement — l'éclat du jour — avec un seul de ses rayons. — Si tu veux, viens ce soir, — à la nuit, dans l'ombre, — je le découvrirai (ἀνοίξω), — pour te le montrer nu.

Digitized by Google

ODE XX.

Vénus — t'a vue, et elle tremble, — et elle s'étonne — qu'une autre — puisse avoir — tant de charmes. — Elle voit qu'à toi seule il appartient — de rester — au ciel — à sa place, — étoile de l'aurore. — A toi donc, à toi seule — elle consacre — sa ceinture, — et pour fidèle serviteur — son fils ; — son fils brûlant. — Et elle propose — aux beautés nouvelles — et aux anciennes, — qu'à jamais — tu sois reine (νὰ σαι κορῶνα), — tu sois déesse.

L'action commence par le tableau de leurs plaisirs et de leurs jeux :

ODE XVI.

Tiens, tiens, le petit rossignol (νὰ, νὰ, τὸ ἀηδονάκι), — et la petite hirondelle, (καὶ τὸ χελιδονάκι), — se sont déjà mis à chanter — les charmes du printems. — Et le Zéphir avec eux, — après leur voix, — paisiblement, paisiblement, par derrière (στγὰ στγ', ἀπ ὀπισω), — souffle avec une douceur égale. — Le soleil avec régularité — sur son char brillant, — tourne chaque jour (γυρίζει) — au milieu du ciel. — La terre sourit en sa présence, — se réjouit de sa lumière, — et de toutes parts étale — ses inimitables attraits. — Les champs verdissent, — les jardins fleurissent, — et l'Amour sur leurs fleurs — voltige de toute part. — Ma bien-aimée, pourquoi tardons-nous — d'entrer dans les jardins, — pour y trouver l'Amour — et nous réjouir avec lui ?

ODE XVII.

Dans le jardin des Grâces — se trouvait l'Amour, — moi, cette jeune fille — si belle, que vous savez, — et Bacchus avec nous. — Là nous faisions bonne chère, — et nous nous réjouissions, — jouant, riant, — causant, criant : — Vive l'Amour ! — Bacchus chantait, — et l'Amour versait — des baisers avec sa coupe (κιρνοῦσε φιλιὰ μὲ πὸ ποτήρι), — et avec un éventail — il nous rafraîchissait fréquemment. — Pour nous, dans les bras l'un de l'autre, — roulés sur des fleurs, — comme deux amans qui n'ont qu'une ame, — nous nous baisions sur les lèvres — étroitement, doucement, souvent (σφιχτὰ, γλυκὰ, πυκνὰ). — Alors vinrent les Grâces — toutes les trois, avec trois lyres, — et toutes en même tems, — de minutes en minutes, — jouaient de la lyre avec douceur. — Et elles se taisaient de nouveau ; — comme si elles eussent été lasses. — Et Bacchus se mettait — à nous chanter — des chansons composées avec art. — Enfin au milieu de cette harmonie, — et de cette mélodie, — moi et cette jeune fille, — parmi de belles fleurs, — nous fûmes plongés — dans un sommeil nouveau. — Et l'Amour nous faisait de l'air (ἀέριζεν), de part et d'autre — soufflant avec mollesse.

Digitized by Google

Après les tableaux de volupté et d'amour, viennent les douleurs de la séparation, les inquiétudes, et enfin le désespoir. Le poète apprend la nouvelle de la mort de sa maîtresse, sa douleur s'exhale avec passion, mais elle le pousse quelquefois à des écarts de mauvais goût. Il dit aux bosquets de pleurer, aux fleurs de verser un torrent de larmes, au tombeau qui renferme sa bien-aimée de prendre la plume, ses larmes lui serviront d'encre, et d'écrire à l'enfer; mais ces platitudes sont relevées par des accens naturels et vrais, et par plusieurs pièces délicieuses. Enfin l'erreur est découverte, le poète revoit son amante :

ODE XLII.

O mon ame, ô ma douce amante, — quelle journée voluptueuse! — quel destin, quel moment! — Je te vois donc en cet instant. — Dans quels lieux t'es-tu absentée si long-tems? — Sur quelle terre, sur quelles mers, — sur quels rochers, dans quelles forêts, — le Destin t'avait-il perdue? — Ah! ma chère, viens ici — que je te presse dans mes bras, que je te voie, — que je te couvre de baisers, — que j'éteigne mes feux. — Tes lèvres si fraîches! — tes lèvres si brûlantes! — Donne-moi d'abord tes lèvres, — séjour préféré des Amours. — Elles égarent mon ame, — l'enchantent avec douceur, — et l'attirent comme de l'aimant — en dehors de mon être. — Ah lumière! ah regard! ah coups d'œil, — qui volez comme des flammes, — où fuyez-vous? Arrêtez. — Recevez mon baiser. — Maintenant, ma bien-aimée, je sens — que j'ai ma raison; je recommence — à vivre, à respirer — sur cette terre. — Et dans cet instant, c'est avec peine — que les soupirs de mon cœur — abandonnent leur cours, — comme des vents qui se meurent. — O brûlant Amour, — joyeux protecteur des amans, — je t'en conjure sur ta vie, — ne nous sépare plus jamais.

Cette petite pièce termine dignement le drame.

Voltaire dit quelque part :

Anacréon, de qui le style
Est souvent un peu familier,
Dit, dans un certain vaudeville,
Soit à Daphné, soit à Bathylle,
Qu'il voudrait être son soulier.
Je révère la Grèce antique;
Mais le compliment poétique
Paraît celui d'un cordonnier.

Si Christopoulos avait vécu du tems de Voltaire, nous sommes

Digitized by Google

persuadé que l'ode suivante lui aurait paru celle d'un perruquier. Quoi qu'il en soit, elle présente sous un aspect si poétique un objet peu chéri des poètes français que nous ne craindrons pas de la traduire, et plus d'une personne anti-romantique ne la trouvera peut-être pas si triviale. Elle est d'ailleurs d'origine mythologique :

ODE LXIV.

Un jour que Vénus — se baignait dans ses bains accoutumés, — elle emmêla dans les eaux — ses cheveux immortels. — L'amour qui l'observait — lui dit : Attends, ma mère, — une de mes inventions peut — démêler ta chevelure. — Et aussitôt l'espiègle part, — marche doucement, et dérobe — le peigne de Minerve avec son miroir, — les apporte devant Vénus, — et se met à lui montrer — comment on tient le miroir, — comment on se sert du peigne. — Et ainsi, seule — elle démêla avec facilité — ses cheveux emmêlés, — et les rejeta sur ses épaules. — Alors la déesse sensible, — pour prix de ce service, — accorda l'immortalité — à ces deux instrumens, — et les envoya avec ses deux fidèles colombes — sur notre terre, comme un don précieux — dans les mains des femmes.

Deux odes encore avant d'arriver à quelques-unes de ses imitations :

ODE XLV.

J'aimais une belle, — et je lui demandais son aveu — pour qu'elle me laissât oser — l'embrasser une fois. — Elle se mit à sourire — et m'en donna la permission. — L'embrassant sur la bouche. — Encore, lui dis-je. — Je la persuade, elle se penche, — et me laisse une seconde fois. — Tout en l'embrassant, — je lui propose une troisième fois. — Allons, me dit-elle, et la troisième aussi; — mais, par Vénus, — la grande confiance est de la témérité. — Ne t'en fâche pas, — ma lumière, dis-je, laisse là tes fâcheries, — et accorde-moi seulement — une quatrième faveur, et je te promets — que je ne serai plus audacieux. — Alors la méchante riant, — et me frappant la bouche : — les Grâces sont trois, me dit-elle, — eh bien! mon ami, restes-en à trois.

ODE LVI.

Sur une montagne l'Amour et moi, — ma maîtresse avec nous, — et le vieux dieu du Temps, — nous montions à pied. — Ma maîtresse se fatiguait — dans ce dur chemin, — l'Amour marchait — à la hâte avec le Tems. — Arrête, dis-je, Amour, — ne courez pas devant; — ma belle compagne, — ma maîtresse n'en peut plus. — Alors je les vois qui ouvrent — tous les deux leurs ailes, — qui les étendent, et se mettent — à voler, voler bien fort. — Ami, dis-je, où volez-vous? — Pourquoi tant de vitesse? — Je regarde ma bien-aimée, — de minute en

Digitized by Google

minute elle s'affaiblit. — Alors l'Amour se retourne, — et me dit : Que depuis l'origine il a coutume — de s'envoler avec le Tems.

Pour bien nous rendre compte de la manière dont Christopoulos sait imiter, nous serons forcé de traduire quelques odes d'Anacréon, quelque connues qu'elles soient, mais les grâces de ce poète sont telles que personne ne saurait s'en plaindre. Christopoulos a surtout imité deux odes qui jouissent d'une haute célébrité : celles de la colombe et de l'Amour piqué. Nous suivrons pour le poète ancien le même système de traduction que pour le poète moderne.

ANACRÉON. *L'Amour piqué.*

Un jour une abeille dormait — entre des roses ; l'Amour — ne la voyant pas, fut piqué par elle. — Blessé au doigt — de la main, il sanglota. Courant, volant — vers la belle Cythérée, — Je suis perdu (ὀλωλα), ma mère, dit-il, — je suis perdu, et je meurs. — Un petit serpent ailé, — que les laboureurs appellent — abeille, m'a piqué. — Mais celle-ci lui dit : Si le dard — de l'abeille fait mal, — combien penses-tu que souffrent, — Amour, tous ceux à qui tu lances des flèches ?

Christopoulos l'a trois fois reproduite, et trois fois avec bonheur :

ODE IX.

Les Grâces avec l'Amour — allèrent dans un jardin — choisir des roses — pour lui tresser des couronnes. — L'Amour joyeux — voltigeait çà et là ; — et de lui-même il cueillait, — il servait les Grâces. — Cueillant sans attention, — comme un jeune fou, — une petite épine (ἀγκαθάκι) le piqua — amèrement au doigt. — Il fait sauter les roses, — il jette la serpette, — et, pleurant, il montre — son doigt aux Grâces. — Oh ! oh ! leur dit-il, — se peut-il, mes Grâces, — qu'une seule petite épine — cause un aussi grand mal ? — Cela n'a rien d'étrange, dirent-elles ; — non, rien, puisque — cette si petite flèche qui t'appartient — cause une si grande douleur.

ODE XLVII.

L'Amour sort en silence — une de ses petites flèches — si amères, — rouillée dans son carquois. — Il la prend, et se met — à l'aiguiser sur une pierre. — Il frotte, il frotte avec vitesse. — Tout à coup, par un malheur, — elle glisse de dessus la pierre, — l'atteint et l'écorche — droit, droit, entre — l'ongle du petit doigt. — Oh ! s'écrie-t-il, (maudite flèche), et il met à l'instant — son doigt à sa bouche, — le mord, souffle dessus, — enrage de douleur, — et pousse des cris amers. — Vénus l'entend, — et frappe son sein délicat. — Qu'est-ce, mon petit

Digitized by Google

enfant? — lui crie-t-elle, pourquoi ces cris? — Où la lumière de ma vie a-t-elle mal? — Qui tourmente mon petit garçon? — Ah! ma douce maman! — lui dit-il, — une de mes méchantes flèches — m'a piqué (qu'elle soit brisée), — et la piqûre — me brûle comme du feu : — et elle me tuera. — Alors sa mère, souriant, — lui dit : Vois bien, — apprends, mon fils, par toi-même, — combien grande, combien méchante, — amère et caustique, — est la douleur que fait ta flèche.

ODE L.

L'Amour nageait : — et pendant qu'il plongeait, — une sangsue l'atteint, — s'attache à lui, et le mord. — Il se retourne, il la regarde, — s'effraie, et tremble. — Aussitôt il sort de l'eau, — court, vole vers sa mère. — Il frappe, il pleure, il crie. — Ma mère, dit-il, — je meurs, délivre-moi! — ôte-moi ce serpent. — Vois-le, comme il se replie; — vois-le, comme il s'allonge. — Il va sucer mon sang, — il va m'enlever mon sang goutte à goutte. — Mon enfant, lui dit-elle, — ne pleure pas; non, il n'y a pas de danger. — Et toi, et toi aussi tu mords, — et tu suces le sang.

Certes Anacréon a la supériorité immense de l'invention et l'avantage d'une précision inconcevable, mais le léger bavardage de Christopoulos n'est pas sans attraits, et puis il a, ce qui manque souvent à son modèle, de la sensibilité, de la tendresse, et peut-être non moins de grâce. C'est surtout à l'ode suivante que s'applique cette remarque :

ANACRÉON. *La Colombe.*

Aimable colombe, — de quel endroit, de quel endroit viens-tu? — D'où sortent tous les parfums — que dans ta course aérienne — tu exhales et répands, comme des gouttes de rosée (ψεκάζεις)? — Qui es-tu? Que veux-tu?

Anacréon m'a envoyée — vers Bathylle, vers cet enfant — qui sur tous les autres — domine maintenant en maître. — Vénus m'a vendue à Anacréon — en échange d'une petite hymne, — et moi, depuis ce jour, — je suis à son service. — En ce moment, tu le vois, — je porte ses lettres. — Il dit qu'à mon retour — il me rendra la liberté; — mais moi, quand bien même il me lâcherait, — je resterai toujours esclave chez lui. — Dois-je donc aller voler — sur les montagnes et dans les plaines, — et m'asseoir sur les arbres (καθίζειν) — pour manger quelque chose de sauvage? — Maintenant je mange du pain, — et je le prends dans les mains — d'Anacréon lui-même : — il me donne à boire — le vin qu'il a déjà goûté. — Quand j'ai bu, si je me joue dans les airs, — j'ombrage mon maître — avec mes ailes; — couchée, je dors — sur sa propre lyre. — Tu sais tout : va-t'en, — tu m'as fait bavarder — plus qu'une corneille.

Le petit Serin. Il faut savoir qu'en Grèce ce joli petit oiseau est vu d'un œil beaucoup plus poétique qu'en France. Son nom n'y est

Digitized by Google

point, comme chez nous, une qualification déplaisante. Loin d'être le symbole de la bêtise là comme ici, il joue au contraire le rôle intelligent d'interprète, il porte les billets doux et les soupirs :

ODE XXVII.

Petit serin doré,— aie soin de te comporter avec grâce, — aie soin d'étendre tes ailes abaissées — en présence de ta maîtresse.— Et, respectueusement incliné vers la terre— (comme tu l'as appris), — de chanter avec art,— et de lui dire : — « Mon maître, madame, — s'empresse avec joie — de m'offrir à votre main adorable. — Il vous conjure, par Vénus, — par vos nombreux appas, — et par son amour sans partage, — de recevoir son présent. — Je suis, il est vrai, un petit cadeau, — je ne mérite pas que vous me preniez; — pourtant, avec toute ma petitesse, — j'ai quelque gentillesse. — Je suis d'abord chanteur — dans les chansons d'amour; — je suis ensuite, ma douce maîtresse, — très-propre dans mon manger; — je ne puis becqueter un seul grain de millet — qu'il ne me vienne d'une jolie petite main, — et je ne bois pas non plus, si mes amis — ne me donnent pas à boire avec leurs lèvres. — (Que faire, malheureux!) — c'est ainsi que je suis élevé. — Je ne peux vivre, c'est impossible, — sans aspirer ma boisson sur des lèvres. — J'adore les belles, — en chantant je les caresse : — je me glisse dans leur sein, — et de là je ne sors plus jamais. — Tous ces talens, ma douce maîtresse, — sont les miens. — Avec eux, autant que je le puis, — j'essaierai de vous plaire. »

Maintenant imaginez-vous que ces poésies sont écrites avec un charme infini, dans une langue des plus riches, des plus gracieuses et des plus imitatives, presqu'aussi musicale que l'Italien, amie des rimes harmonieuses et chérissant à la folie les diminutifs les plus mignons. Alors, mais seulement alors, vous aurez une idée du poète favori de la Grèce, de celui qu'elle a surnommé l'Anacréon moderne.

CHARLES-EMMANUEL.

Digitized by Google

DESCRIPTION D'UNE MÉDAILLE D'ARGENT, INÉDITE, DE L'ILE DE SCYROS (1).

On n'a point encore publié de médailles de l'île de *Scyros* (2) : il serait singulier qu'il n'eut point existé de monnaies de cette île qui fût célèbre malgré son peu d'étendue. Elle fut très anciennement habitée par des Pélasges et des Cariens. Achille y fut envoyé par Thétis sa mère, pour éviter le sort funeste qui lui avait été prédit au siège de Troie. Il se cacha sous des habits de fille à la cour de Lycomèdes qui était roi de cette île.

C'est là qu'Ulysse travesti en marchand, découvrit par ruse le jeune guerrier, en lui présentant des armes.

Une autre tradition disait que Thésée, fils d'Egée, obligé de fuir d'Athènes, s'était retiré à Scyros, pour y prendre possession de quelques terres héritage de ses ancêtres, et que Lycomèdes feignant de vouloir les lui montrer, le conduisit sur une hauteur d'où il le précipita. Plutarque raconte deux fois ce fait, d'abord dans la vie de Thésée, ensuite dans celle de Cimon.

Lorsque ce général Athénien se fut emparé de Scyros qui était habitée par des Dolopes (3) dont il punit les pirateries, en les chassant de cette île, les Athéniens y envoyèrent une colonie. Alors Cimon ne négligea rien pour découvrir le tombeau de Thésée; car un oracle avait ordonné aux Athéniens de rapporter à Athènes les ossemens de ce héros, et de lui rendre un culte : mais il était difficile de découvrir l'endroit où il avait été enterré. Pendant que l'on cherchait de tous côtés, Cimon vit un aigle qui becquetait un monticule (4) et qui tâchait de

---

(1) Cet article fait partie d'un ouvrage intitulé *Numismatique homérique*, dont les matériaux sont prêts depuis long-tems, et que je publierai par chapitres. Je donnerai incessamment celui d'Homère, qui formera la première livraison : mais l'intérêt que présente cette médaille inédite, m'a déterminé à la publier séparément.

(2) Cette île, l'une des Cyclades, est située à l'est de la Thessalie dont elle est séparée par l'île d'Eubée : elle a cinq lieues de longueur sur deux de largeur : Elle porte maintenant le nom de SKIRO.

(3) Les Dolopes étaient des peuples de Thessalie, patrie d'Achille. Didyme dans ses scholies sur l'Odyssée, liv. XI. V. 506, dit que *Scyros fut une ville de la Dolopie*. Nic. Gerbellius (De Græcia lib. 1. p. 29.) repète la même chose. Didyme a commis une erreur, ou bien il a voulu dire que l'île de Scyros était au pouvoir des Dolopes qui l'habitaient.

(4) Ou *Tumulus*. Une petite éminence de terre est souvent la seule marque à laquelle on reconnaisse les tombeaux des anciens.

Digitized by Google

Médaille de Scyros.

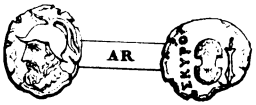

Médaille de Salamine.

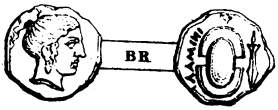

Digitized by Google

Digitized by Google

l'entr'ouvrir avec ses serres. Soit qu'il crût à une inspiration divine, soit qu'il voulût profiler de cet incident, il fit fouiller dans cet endroit, et on y trouva la tombe d'un fort grand homme avec la pointe d'une lance de bronze et une épée. (1)

Ces restes furent transportés à Athènes, et placés au milieu de la ville près du gymnase, et le tombeau de Thésée devint un lieu d'asile. Pausanias décrit le temple qui fut élevé au même endroit. (2)

» Près du gymnase, dit-il, est le temple de Thésée, dans lequel » sont les peintures suivantes : le combat des Athéniens contre les » Amazones, le combat des centaures et des Lapithes, dans lequel » Thésée tue un centaure, etc., etc. Toutes les aventures de Thésée y sont représentées. Pausanias finit ce chapitre en disant que le temple fut élevé peu après la bataille de Marathon, lorsque Cimon ayant vengé la mort de Thésée en saccageant l'île de Scyros, fit transporter ses os à Athènes.

Les ruines du temple de Thésée se voient encore. (3)

C'est à l'île de Scyros que je crois pouvoir attribuer la jolie petite médaille d'argent dont je vais donner la description. (4)

Tête barbue, casquée, à gauche, de Thésée.

Revers. ΣΚΥΡΟ. Bouclier échancré, auprès duquel est une épée, armes d'Achille. — AR. 2.

La tête casquée pourrait-être celle de *Lycomèdes* roi de Scyros; mais d'après ce que je viens de dire de *Thésée*, je pense que c'est plutôt celle de ce héros, et que le bouclier et l'épée du revers, sont *les armes d'Achille*.

Les habitans de Scyros devaient avoir conservé un souvenir du séjour de ces deux héros dans leur île et peut être même est-ce du tems de Cimon, c'est-à-dire vers 480 avant notre ère, que cette monnaie a été frappée. Cette époque est celle où l'art commençait à fleurir, et notre médaille est d'un fort bon style.

Le type du revers rappelle celui des médailles de *Salamine* où l'on voit un bouclier et une épée disposés de la même manière. (5)

---

(1) On trouve presque toujours dans les tombeaux des guerriers, des épées et d'autres armes.

(2) Pausanias. Lib. 1. cap. 17.

(3) Le Roi. Ruines de la Grèce. T. 1. p. 18.

(4) Cette médaille d'argent de six lignes de diamètre, a été apportée en France par M. Sams, voyageur anglais qui a parcouru le levant, et particulièrement la Syrie, s'occupant d'histoire naturelle. Il a eu dans ses voyages l'occasion de trouver et d'acquérir quelques médailles parmi lesquelles se trouvait celle que je décris. J'eus le bonheur d'en faire faire l'acquisition au cabinet de France, au mois de mai 1830, en choisissant dans une grande quantité de médailles communes qu'avait ramassées ce voyageur.

(5) Voyez description des médailles antiques, par Mionnet, supplément, t. III, p. 605, pl. XVIII, n° 7. Dans ma description des médailles de la collection de feu M. Allier de Hauteroche, j'ai indiqué ce type comme représentant *les armes d'Achille*.

Digitized by Google

M. Brondsted dans son voyage en Grèce (1) a adopté la première opinion du savant Sestini (2) relative au type des médailles de Salamine (3) sur lesquelles il voyait le bouclier et l'épée d'Ajax, fils de Télamon.

Ajax le Télamonien avait un culte dans cette île, les Salaminiens lui avaient bâti un temple où était placée sa statue de bois d'ébène, et ils célébraient tous les ans, en son honneur une fête nommée *Aianties :* mais nous n'avons nulle tradition relative à ses armes.

Sestini lui-même est revenu sur sa première idée dans la continuation de ses lettres numismatiques (4) où il rapporte le passage de Pausanias sur la tradition des armes d'Achille.

Cette tradition disait qu'après le naufrage d'Ulysse, les armes d'Achille avaient été portées par les flots au tombeau d'Ajax. On sait qu'après la mort d'Achille, Ajax disputa ces armes à Ulysse qui l'emporta sur lui par son éloquence, et que dans un accès de fureur, il se perça lui-même de son épée. La tradition vengeait ainsi Ajax de l'injustice des Grecs.

Au surplus, voici une médaille de l'île de Scyros qui n'a nul rapport à Ajax, et qui nous offre le même type que les médailles de Salamine, l'analogie des deux monumens doit, selon moi, déterminer le sujet qu'ils représentent, et je pense que la tradition des armes d'Achille doit prévaloir.

Quant à l'inscription ΣΚΥΡΟ, la dernière lettre manque; ce doit être un Σ ou un Υ.

---

(1) Liv. II. p. 309. Note B.

(2) Lettere numismatiche tom. V. p. 41.

(3) Tête de Diane.

Revers ΣΑΑΑ. (rétrograde) *Revers.* Bouclier d'Ajax, sur lequel est gravée une épée.

Autre semblable *Revers.* Bouclier, dans le champ l'épée d'Ajax.
Sestini. T. V. p. 41.

Tête d'Apollon à droite (rectifiez et mettez tête de Diane, selon Sestini). *Revers* ΣΑΑΑ Bouclier sur lequel est l'épée d'Achille.

Cabinet de M. Allier de Hauteroche. Mionnet Descr. T. II. p. 149.

Tête de femme à droite (*Diane Munychia*) les cheveux retroussés et formant une touffe sur la tête. *Revers.* ΣΑΑΑΜΙΝΙ. Bouclier bœotien échancré : dessous, une épée. Mionnet suppl. T. III p. 605. pl. XVIII. n° 7.

En décrivant cette dernière médaille de Salamine, on a employé l'expression *bouclier bœotien :* mais quoique cette forme oblongue et échancrée soit celle du bouclier de la Bœotie, nous remarquerons qu'elle se retrouve sur des monumens d'autres contrées, puisque nous la voyons sur des médailles de Salamine, de Scyros, qu'elle est encore celle des *boucliers anciles* représentés sur les médailles de la famille *Licinia.* (V. Morell, et Vaillant Nied consulaires romains) et sur celles de la famille *Cornuficia* où ce bouclier échancré est porté par la Junon *Lanuvina.* (Ibid).

(4) Tom. II. p. 38.

Digitized by Google

Quoiqu'on trouve plus communément, sur les médailles antiques, le nom du peuple que celui de la ville ou de la contrée, nous avons plusieurs exemples de ce nom au nominatif sur les médailles de Naples, de Gelas, d'Agrigente, de Siris, de Sybaris, de Ségeste, de Catane, de Nysa, de Terina, de Callatia, de Cos, et sur beaucoup d'autres. D'ailleurs sur les médailles les plus anciennes, où l'on ne voit ordinairement que des initiales, il serait difficile d'affirmer que l'on eût voulu mettre plutôt le nom du peuple que celui de la ville, et de savoir quelle pourrait être la terminaison du mot.

Parmi les Cyclades même, dont l'île de Scyros fait partie, je citerai, comme n'offrant que des initiales sur les médailles, Amorgos, AMO; Anaphe, ANA, ANAΦ. Carthæa, ville de l'île de Ceos, KAPΘA, KAPΘAI; Cimolis, KIMOAI; Sicinos, ΣIKI. Qui donc pourrait affirmer qu'à ces époques primitives, ces initiales n'indiquaient pas simplement le nom de la ville ou du pays, comme nous venons de dire qu'on le trouve en entier sur plusieurs autres médailles.

D'autres exemples seraient superflus. Nous en avons cependant à l'appui de notre opinion, dont nous ne citerons que quelques-uns : c'est celui de villes où les deux cas se rencontrent; comme à Thèbes, où nous lisons sur une médaille (Mionnet, t. 2, p. 109) ΘEBH; et sur une autre (p. 110), ΘEBAIΩN. La légende la plus conforme à notre explication, et qui offre le plus d'analogie avec notre médaille, c'est celle de l'île de Zacynthe, où nous lisons ΞAKYNΘOY de *Zacynthe*, comme je pense qu'on peut voir sur celle-ci : ΣKYPOY de *Scyros*. Cette médaille d'argent est autonome. Sur celles de la même île, frappées sous les empereurs, on lit ZAKYNΘIΩN, des Zacynthiens.

Cette médaille est d'autant plus intéressante, que les monumens numismatiques, relatifs à Achille, sont très-peu nombreux; je les réunirai dans le chapitre de la *Numismatique homérique*, consacré à ce héros.

DUMERSAN.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS.

AMÉRIQUE DU NORD.

53. MÉMORIAL OF THE COMMITTEE, etc. — *Mémoire du comité* nommé par l'assemblée de la liberté du commerce, tenue à Philadelphie, en 1831, pour préparer et présenter un mémoire au Congrès contre le tarif actuel des droits. New-York, A. Mercein, 1832. — Brochure de 88 pages, in-8°.

Quelque bonne opinion que l'on doive avoir de la forme du gouvernement des États-Unis comme république, ainsi que de leur constitution; quelque fausses, étroites ou intéressées que soient la plupart des censures aujourd'hui à la mode contre cette nation naissante, il est pourtant un point de critique qu'on ne saurait contester, et qu'il faut tout simplement admettre, non comme un argument contre les mots *république* et *souveraineté nationale*, si mal sonnans pour les oreilles de *cours*, d'*antichambres* ou de *canapés*, mais comme un fait qui préexistait à la *république* et à la formation de la constitution. Ce point, c'est qu'après que l'indépendance fut conquise, les États fédérés ne furent que plus ardens à se jalouser mutuellement. Au sortir de la victoire, ce fut à qui vanterait sa part dans l'affranchissement, et ravalerait celle des États voisins. Il n'y a pas un an qu'un membre de la société historique de Pensylvanie, parlant à ses confrères en séance solennelle, rappelait encore les petits propos du voisinage, en témoignait certain dépit,

Digitized by Google

peu digne de son caractère, et semblait même prendre à tâche de réveiller les dissentimens et l'esprit mesquin de localité. Mais, s'il fallait un témoignage plus direct, nous rappellerions que ce fut un grand démêlé public que de savoir où siégerait le congrès. Aucune des villes ne voulait céder cet honneur à l'autre, et, pour trancher cette espèce de nœud gordien provincial, force fut de décider gravement qu'on bâtirait tout exprès une ville *neutre* qui deviendrait le siége du gouvernement.

Si déjà les étroites et bourgeoises prétentions d'une fausse gloire séparaient ou plutôt continuaient à tenir séparés les États-Unis, que ne devait pas présager l'avenir quand surgirait la nécessité des sacrifices réels, et le conflit d'intérêts directs et positifs? Il fut facile de prévoir que bientôt s'amoncèleraient les orages parlementaires; et, en effet, des partis se sont formés, et restent depuis quarante ans en présence, se dessinant de plus en plus: d'un côté, avec des nuances diverses, les fédéralistes et les aristocrates, tendant à une centralisation absorbante et universelle; de l'autre, les anti-fédéralistes et les républicains, visant à l'isolement complet des États.

De nos jours, ce sont là, avec un prochain dénouement, des causes de collisions, sinon de rupture. Tout semble devenu du moins prétexte pour cela: ce qui ne veut pas dire du tout, nous le répétons, que la forme de *république* en soit cause, et qu'il faille l'intervention du *droit divin* des monarchies féodales pour établir la concorde aux États-Unis; on sait à quel prix règnent le silence et l'*ordre* sous la tutelle de nos rois d'Europe (1).

Des collisions, disons-nous: c'est ainsi qu'à propos du renouvellement de la charte de la banque des États-Unis, nous avons entendu un mouvement général de *qui vive*, qui dure encore, et que le président lui-même a tiré l'arme toute rouillée du *veto*, du fond du sanctuaire de la constitution, pour l'opposer au vœu de la majorité des deux chambres du congrès.

C'est ainsi encore qu'à propos du renouvellement du tarif des droits de douanes, nous voyons les représentans de la Caroline du Sud revêtir le rôle de tribuns, et, menaçans et nouveaux O'Connells, proposer à

(1) Voyez à ce sujet l'article *États-Unis*, inséré dans notre livraison d'Octobre.

Digitized by Google

leurs commettans, déjà insurgés d'intention, un acte qui ne tend à rien moins qu'à la dissolution nette du pacte fédéral.

Ce sont précisément ces deux questions que M. Gallatin vient de traiter dans les deux ouvrages que nous annonçons. Ces petits écrits ont donc tout le mérite de l'opportunité. Le premier peut être considéré comme l'*exposé des motifs* de l'appel à l'opposition, dont nous venons de parler, et que les journaux français ont fait connaître. Nous en donnerons d'abord la substance à nos lecteurs.

QUESTION DU TARIF.

Vers la fin de 1831, une convention de délégués, nommés par les assemblées publiques de divers États de l'Union, eut lieu à Philadelphie, dans le but de coopérer, par des mesures légales et constitutionnelles, à obtenir le rappel du système restrictif en vigueur depuis longues années. Un comité, composé d'un membre pour chaque État représenté dans la convention, fut créé pour préparer un mémoire au congrès, lui peindre les maux du tarif des droits actuels, et demander des modifications qui fussent compatibles avec les besoins du revenu, et opérassent *également* sur les diverses parties et les divers intérêts des États de l'Union.

Voici les conclusions que ce comité, au nom de la convention, soumit, en forme de pétition, aux deux chambres du congrès :

1° Que les droits soient réduits de telle sorte, qu'après l'extinction de la dette publique on n'alloue au revenu que la somme nécessaire pour subvenir aux exigences ordinaires du gouvernement;

2° Qu'après un délai raisonnable accordé pour la réduction graduelle des droits exagérés qui existent sur quelques articles, les droits sur tous les articles importés non libres du droit soient définitivement égalisés, de telle sorte que le droit sur un quelconque de ces articles ne puisse s'éloigner sensiblement du taux moyen général de la somme totale des droits; en d'autres termes, d'un droit uniforme *ad valorem* sur tous les articles importés soumis à ce droit;

3° Que les vins, thés, café et autres articles pareils ne soient point ajoutés à la liste de ceux qui sont maintenant exempts de droits, mais qu'au contraire ils soient soumis aux droits correspondans (en propor-

Digitized by Google

tion de leur valeur respective) à ceux qui sont imposés sur les autres articles importés sujets au droit.

C'est la nécessité et la légitimité de ces trois dispositions que le reste de ce mémoire est consacré à démontrer et à développer.

Les argumens du comité dont M. Gallatin est l'organe nous ont paru victorieux presque d'un bout à l'autre, et reposer, pour la plupart, sur la logique irréfragable des faits, et sur une appréciation et une application éclairée de l'économie politique la plus saine et la plus avancée, de celle du moins qui a cours aujourd'hui en Europe parmi la majorité des publicistes de renom.

Ce qui caractérise le parti qui demande le rappel du système restrictif, c'est tout naturellement qu'ils conçoivent que, pour le bien des nations comme des individus, il faut s'efforcer d'approcher graduellement, mais toujours de plus en plus, du règne de la *liberté de commerce* bien entendu, c'est-à-dire où la concurrence ne soit pas de la fraude et la protection un monopole.

Leurs adversaires, d'un autre côté, soit par intérêt passager ou par principe, se rallient sous la bannière du passé. Ils voudraient faire à jamais de toutes les nations autant d'ennemis qui doivent tendre toujours à se passer ou à pouvoir se passer l'un de l'autre.

Nous ne dirons pas quel ordre de considérations les premiers emploient pour établir ou défendre leur opinion; il nous suffira de remarquer qu'elles sont celles de nos économistes les plus distingués du vieux continent, tels que Say, Ricardo, etc., et que le mémoire de M. Gallatin développe ou répète ce qui a été dit parmi nous de plus concluant au sujet du système prohibitif.

Quant aux derniers, dont nous avons lu aussi le plaidoyer, ils ne sont en général, comme on le pense bien, que les échos tardifs de nos défenseurs des prohibitions et de nos aveugles ou étroits patriotes qui auraient voulu mettre l'Angleterre au ban de l'Europe continentale.

Comme ces grandes questions sont jugées, quant au fond, pour le public français, ou du moins ne sauraient recevoir aujourd'hui une solution plus avancée, plus organisatrice, nous nous contenterons de mettre les lecteurs à même de comprendre ce qu'il y a d'accidentel et d'importance locale dans cette matière pour les États-Unis; et, afin de faire apprécier les débats qu'elle occasione et la légitimité de la récla-

Digitized by Google

mation de la Caroline du Sud, nous croyons devoir transcrire ici quelques-unes des considérations qui terminent ce mémoire.

« Le congrès ne peut ignorer, disent les membres du comité, que le » système du tarif est regardé comme inconstitutionnel par une nom- » breuse et respectable portion du peuple américain, composée proba- » blement de la majorité des citoyens des états du Sud. Sans partager » aucunement cette opinion, nous affirmons néanmoins que ce système » est en opposition avec cet esprit de justice et de concession mutuelle » qui a présidé à la conception et à l'adoption de la constitution, et » qu'il opère inégalement et injustement sur les parties des Etats-Unis » qui fournissent à la plus grande portion des exportations nationales, » et sont moins propres à l'introduction d'établissemens manufactu- » riers..... Les états du Sud se sont bornés presque exclusivement à » la culture des riches productions de leur climat : c'est là le seul avan- » tage dont ils jouissent, et ils le doivent à la nature. Comme ils ne » créent que peu d'articles manufacturés, ils en consomment une beau- » coup plus grande quantité qu'ils importent des autres états de l'Union, » ou d'autres contrées. Le système qui augmente au-delà de toute me- » sure le prix de ces objets de consommation nécessaire opère donc le » plus inégalement et le plus injustement sur eux..... Ils n'ont point, » ils ne peuvent avoir de manufactures : la nature le leur interdit. La » grande masse de la population ouvrière des états du Sud est infé- » rieure en activité, en savoir, et en intelligence, à celle des autres sec- » tions de l'Union.

» Dans une nation où des différences si importantes et si indélébiles » existent, il devrait être permis à chaque partie de jouir de ses avan- » tages naturels ; et cette législation, qui essaie de conférer des bienfaits » incertains à l'une aux dépens de l'autre, est sans doute injuste, iné- » gale et oppressive.

» Il n'est pas vrai de dire que les états du Sud trouvent une com- » pensation dans les avantages généraux, dans l'accroissement de ri- » chesses, résultant, pour l'Union, du système protecteur ; la fausseté » de ces prétendus avantages a été démontrée dans ce mémoire. Mais, » en admettant même qu'ils fussent réels, ils résultent, de l'aveu même » des partisans des restrictions, des pertes supportées par les consom- » mateurs du Sud. Les droits sur le fer, sur les manufactures de laine,

Digitized by Google

» sur le sucre, le sel, et sur tous les autres articles *privilégiés* qu'ils » consomment, ne donnent aucun surcroît d'activité ou d'emploi à leur » travail. La somme de leurs produits reste la même, et leur valeur est » diminuée; ils paient davantage, et ne reçoivent rien. Pour qu'ils fus- » sent placés sur un égal pied avec leurs concitoyens, pour les mettre à » même d'ériger des manufactures, ils auraient plus besoin d'un tarif » contre celles des états de l'Est, que les états de l'Est n'en ont besoin » contre celles d'Angleterre. Ils se sont privés du droit de propre dé- » fense en adoptant la constitution des Etats-Unis. On ne peut croire, » sans forfaire à la justice et manquer à l'esprit de concession mutuelle » avec lequel fut conçue et adoptée la constitution, que l'on puisse con- » vertir cette complète liberté de commerce intérieur, garantie par cette » constitution aux divers états, en un instrument d'oppression pour » ceux qui, par des circonstances majeures, ne peuvent entrer en con- » currence avec les autres dans certaines branches particulières d'indus- » trie. Existe-t-il une différence réelle entre le gouvernement anglais, » empêchant ses colonies américaines de commercer avec les autres na- » tions, et de se fournir à d'autres manufactures que celles de la mé- » tropole, et l'adoption de ce prétendu système américain, qui force » une section de l'Union à recourir exclusivement à une autre section » pour les divers articles manufacturés qui lui sont nécessaires?.....

» On a demandé aux États du Sud, au nom de cet esprit de conces- » sion et de conciliation auquel ils font aujourd'hui appel eux-mêmes, » de ne pas s'opposer à un ensemble de dispositions législatives destinées » à encourager l'établissement des manufactures qui étaient devenues » une nécessité pour les portions de l'Union moins favorisées qu'eux » par la nature.

» Les faits sont là : les États du Sud répondirent à cet appel; le com- » promis eut lieu; la conciliation fut accomplie. Ils consentirent que, » pour un tems, tout ou une partie du revenu public serait levé par des » droits sur les importations. Ne pouvant entrer en concurrence pour » les objets manufacturés, il était évidemment de leur intérêt d'ache- » ter ceux dont ils avaient besoin partout où ils pourraient les obtenir » au plus bas prix; et alors une partie au moins du revenu eût été ti- » rée d'autres sources. Ils accédèrent cependant volontairement et se » soumirent paisiblement aux droits montant en moyenne à 40 p. cent,

Digitized by Google

» tout le tems nécessaire pour décharger la dette publique. Cet objet » n'aurait point été atteint sans recourir aux taxations directes, si le » commerce étranger n'y avait point suppléé. Les importations taxées » qui ont payé la dette ont été achetées avec les exportations nationales, » dont les deux tiers ont été fournis par les États opprimés. Et mainte- » nant que le but est atteint, maintenant que les districts manufactu- » riers ont joui, quarante années durant, du bénéfice accidentel, mais » non moins efficace, de ce mode de taxation; alors enfin que les États » du Sud acquiescent à la continuation du même système sur une échelle » proportionnée aux exigences du gouvernement, est-il juste, est-il équi- » table d'aggraver au lieu d'alléger le fardeau? Et peut-on attendre » d'eux ce surcroît de sacrifices?

» Mais, pour l'introduction des manufactures, aucune protection » spéciale, autre que les droits du revenu ordinaire, n'a été ou n'est re- » quise par les besoins du pays; et, en admettant que le système pro- » tecteur ait une tendance à améliorer l'établissement des manufactures » en général, tout ce que l'on peut en conclure, c'est que le même ré- » sultat nécessaire serait obtenu quelques années plus tard.

» Un droit uniforme et moderé ne dérange pas l'ordre naturel des » choses; et, au lieu de soutenir par des moyens artificiels certaines » manufactures pour lesquelles le pays n'est pas préparé, et cela aux » dépens de la communauté et particulièrement des classes pauvres, au » détriment d'autres manufactures, et au grand préjudice de quelques » parties du pays, il encouragera et élevera successivement les diverses » branches d'industrie les mieux adaptées à cet état de société, et aux » circonstances des diverses parties de l'Union. Un droit maximum de » 25 p. cent, ajouté aux charges sur l'importation, donnera aux manufac- » tures qui en ont besoin une protection actuelle de 35 p. cent. . . .

» Nous ferons ici observer au congrès que, si nous avons considéré un » droit de 25 p. cent comme le plus haut qui puisse être imposé dans » tous les cas, nous ne prétendons pourtant pas affirmer que le droit » moyen nécessité par les exigences du gouvernement doive être de » 20 p. cent *ad valorem*. Dans notre opinion, le droit moyen, actuel- » ment nécessaire, serait tout au plus de 20 p. cent. . . .

» Reste donc seulement la considération des intérêts compromis : les- » quels empêchent l'immédiate adoption du plan que nous avons res-

Digitized by Google

» pectueusement soumis au congrès. Toutefois, ces intérêts n'ont droit » au respect que parce qu'ils existent, et non en raison de quelque pré- » tendu engagement législatif qui dût lier les législatures à venir. C'est » donc au congrès à interposer son pouvoir de manière à éviter une » soudaine révulsion qui agisse avec trop de sévérité sur l'intérêt ma- » nufacturier. . . . .

» Nous sommes pleinement convaincus que la soumission au vœu de » la majorité est l'indispensable condition d'un gouvernement représen- » tatif. Le véritable problème à résoudre aux États-Unis n'est pas de » savoir si le peuple gouvernera lui-même, ce qui n'est pas l'objet du » moindre doute; il s'agit de savoir si ce gouvernement peut être ap- » pliqué avec succès à un territoire étendu, embrassant des intérêts qui » peuvent occasionellement se trouver en collision, et si certaines ma- » jorités formées par la combinaison d'intérêts partiels, seront telle- » ment guidées par un sentiment de justice et un esprit de conciliation, » qu'elles n'oppriment point les parties du pays dont les droits, quoi- » qu'ils puissent être en minorité, n'en doivent pas moins être res- » pectés. »

Malgré ces considérations, le congrès n'en a pas moins passé outre : il n'a pas craint de sanctionner l'ancien tarif qui n'avait cessé de croître depuis quarante ans, et qui, depuis 1816, s'est élevé de 25 à 55 p. cent.

C. P.

54. Transactions of the literary and historical Society of Quebec. Printed by Th. Cary, 1829. Tom. I, in-8°. — 1831, tom. II, avec cartes.

Fondée le 6 janvier 1824, la Société littéraire et historique de Québec a réuni à elle une Société d'encouragement pour l'industrie, qui s'était formée avec succès en 1827. Cette académie est divisée en quatre classes : *littérature* ou *belles-lettres*, *histoire naturelle*, *sciences*, *arts*. D'abord soutenue par la souscription de 5 livres sterling que payait chaque membre, elle a reçu de la législature provinciale, entre autres allocations, 250 louis, en partie pour procurer au Muséum quelques instrumens de physique et de chimie, des pièces de minéralogie et de géologie. Une somme de 300 liv. sterling vient d'être votée pour que la société recueille les documens relatifs à l'histoire des premiers tems du Canada. En France, les Sociétés académiques obtiennent

Digitized by Google

fort peu d'encouragemens de la part des conseils départementaux, aucun du budget national ; car les fonds alloués pour les sciences et les arts sont presque intégralement absorbés par la capitale.

Le premier volume des *Transactions* renferme, parmi plusieurs mémoires remarquables, un essai très-estimé : *Geognosy of the Saguenay country*, par M. le lieutenant Baddeley. Charlevoix avait décrit avec assez d'exactitude cette vaste contrée où la température, dans certaines localités, est et moins glaciale et moins brûlante que sur les bords du Saint-Laurent. Depuis la cession du Canada, la partie N.-E. était comme abandonnée : une des seigneuries des ex-jésuites, contenant vingt lieues de profondeur, est restée inculte, et le Saguenay arrose une plaine fertile, qu'il quitte pour traverser des montagnes, dont les chaînes pittoresques, sauvages, effrayantes, hautes de deux mille pieds, semblent se rallier sous son embouchure, par une barre de roches qui laisse à cette rivière six et sept cents pieds en profondeur de plus qu'au Saint-Laurent, auquel la sonde trouve cent cinquante à deux cents pieds. La législature ayant voté une somme pour l'exploration du pays entre le Saguenay et le Saint-Maurice, les officiers anglais qui l'opérèrent en 1828 publièrent à Québec leur rapport en un volume, qu'on a traduit en français. Ces recherches sont faites afin d'attirer davantage d'émigrans britanniques. La population française s'en inquiète avec raison ; néanmoins elle reproche aux mémoires de cette expédition de contenir trop de détails géologiques, et pas assez de renseignemens sur les qualités du sol, et sur les moyens d'exploiter ce pays. A environ vingt lieues de la ville des Trois-Rivières, le Saint-Maurice forme les chutes de Chaounigan, qui seront visitées un jour comme l'est encore le saut de Niagara.

Le deuxième volume contient la suite de cette expédition qui, en 1829, remonta le Saint-Maurice jusqu'à la rivière au Lièvre, pour redescendre par l'Ottawa. Deux mémoires et une carte sur cette exploration sont de M. le lieutenant Ingall. M. Shirreff s'aidant, pour sa carte, des travaux de M. Bayfield, a décrit le pays nouveau et déjà si important qui s'étend de la rivière des Ottawas jusqu'au lac Huron. Le mémoire le plus intéressant est dû à M. Baddeley, et a pour titre : *On the localities of metalic minerals in the Canadas.* Des mines de fer sont une véritable richesse pour des provinces essentiellement agri-

Digitized by Google

coles, et qui augmentent chaque année le nombre de leurs steamboats, déjà plus considérable que celui des pyroscaphes en France. Les forges de Saint-Maurice, où les Français avaient établi une fonderie de canons, confectionnent les machines de ces bateaux à vapeur, aussi puissans et décorés avec plus de goût que ceux des États-Unis. Outre le fer à tous les états, on trouve, principalement auprès des lacs, le plomb, le cuivre, le zinc, le titane et le mercure.

M. Sewell, *chief justice*, et président de la Société, a rédigé une note sur les poêles en usage chez les Russes, et une description d'un phénomène presque inconnu dans le nord de l'Europe. Quelquefois, au milieu du jour l'obscurité s'étend sur le fleuve Saint-Laurent, au point que les ténèbres sont aussi épaisses qu'à minuit par le tems le plus brumeux. Les *noirceurs* dont on a gardé le plus de souvenirs enveloppèrent Quebec et Montréal le 16 octobre 1785, le golfe et les côtes de Terre-Neuve le 5 juillet 1814. Des coraux recueillis près de l'île d'Anticosti, mais à l'état où on les trouve dans les latitudes du nord, inférieurs aux coraux des mers tropicales, font le sujet d'une notice de M. le capitaine Bayfield. La botanique peut réclamer dans ce volume l'essai de M. Sheppard, vice-président, qui traite à la fois des principales espèces d'arbres, des ails, des lis, etc. Malgré des expériences répétées, une *Revue* à Paris vient de redire, d'après des écrivains anglais, que les bois du Canada sont excellens pour les constructions navales : il est seulement vrai qu'ils se détériorent très-promptement, mais qu'avec un choix sévère plusieurs espèces donneraient de superbes pièces pour l'ébénisterie.

Bientôt les sciences morales vont manquer de peuplades à observer dans l'état primitif des sociétés : les faibles restes des nations indigènes du nord de l'Amérique sont emportées incessamment par les flots de la civilisation. On doit savoir gré à M. J. Adams de ses recherches sur les *Têtes de Boule ;* ces quelques Indiens résident sur les confins du Canada et du Labrador. M. J. Wilkie a traduit, sous le titre de *Grammar of the huron language*, des remarques très-curieuses et écrites en latin par un missionnaire de Lorette, village proche Québec, et qu'habitent vingt-neuf familles, seuls restes de la nation hurone.

Les Canadiens d'origine française prennent une faible part à ces travaux académiques. Quoique l'enseignement des sciences physiques et

Digitized by Google

naturelles soit encore inconnu parmi eux, ils comptent quelques hommes qui les cultivent, et ils savent le mieux l'histoire de leur pays. Mais ils sont comme dépouillés du droit de gérer les affaires publiques : les emplois salariés sont remplis par des Anglais; aussi beaucoup d'habitans voient-ils dans les progrès considérables que fait leur province, des pronostics de la perte de leur nationalité canadienne française. Cependant la Société académique de Québec a accueilli et récompensé d'une médaille un plan raisonné d'éducation générale, par M. Jos. Perrault, auteur de plusieurs ouvrages élémentaires. Composé d'après divers systèmes anglais et français, ce plan nous paraît manquer de spécialité pour le Canada.

Nous terminerons notre analyse par l'indication d'un dernier mémoire. Un des hommes les plus versés dans l'histoire de ce pays, et qui a l'avantage, sur la plupart de ses compatriotes, d'avoir fait plusieurs voyages en Europe, M. Amable Berthelot, jurisconsulte et ancien membre de la législature, a composé une dissertation très-remarquable par l'esprit de critique et par le style. Un canon de bronze, de fonderie espagnole, a été trouvé en 1826 dans le Saint-Laurent. Vezarani, découvreur de ce fleuve, et qui fit plusieurs prises sur la marine de Charles-Quint, périt indubitablement dans le Canada. Ce canon serait une nouvelle preuve contre la prétention des Anglais à la découverte des *new found lands*. ISIDORE LEBRUN.

GRANDE-BRETAGNE.

55. TRANSLATION OF SEVERAL PRINCIPAL BOOKS, *passages and texts of the* VEDS, *and of some controversial works on bramanical theology, by* RAJAH RAMMOHUN ROY; seconde édition.—Traduction de plusieurs livres principaux, de passages et de textes des VÉDAS, et de quelques ouvrages de controverse sur la théologie brahmanique; par le *Radja* RAMMOHUN ROY; seconde édition. *Londres*, Parbury, Allen et Compagnie, 1832.

Voici un des recueils les plus curieux qui aient jamais été imprimés; il présente le phénomène (car c'en est un, puisque l'histoire n'offre

Digitized by Google

pas un pareil exemple) d'un savant brahmane, instruit dans les langues et les sciences de l'Europe, qui donne à Londres une seconde édition de ses écrits théologiques et de controverse, publiés primitivement à Calcutta, en *sanskrit*, en *bengali* et en *anglais*, dans le but de prouver à ses compatriotes, les brahmanes de l'Inde, que les VÊDAS, leurs livres sacrés, enseignent l'*Unité de Dieu*, et que les anciennes lois écrites de MANOU, de DJANAVALKYA et d'autres, ne prescrivent aucunement aux veuves de se brûler sur le tombeau de leurs maris. Un homme d'une science et d'un esprit si distingués devait soulever contre lui d'abord les missionnaires anglais, à l'esprit étroit et intolérant, qui prétendaient que les livres hébreux seuls contenaient un dogme aussi sublime que celui de l'*Unité de Dieu*, et qui regardaient le savant et tolérant brahmane comme un païen impie, ou comme un *déiste* aussi dangereux, et non moins impie peut-être, parce que, selon eux, son but était de former une secte de *purs déistes*, qui auraient également repoussé et les prétentions de prosélytisme des missionnaires anglais, et l'ignorance intéressée, le culte idolâtrique des Indiens. Aussi, la vie du brahmane RAMMOHUN ROY a été presque une polémique continuelle. Obligé de parer les attaques des deux côtés, il est toujours sorti vainqueur de la lutte, aux yeux des personnes sages, par la hauteur de sa raison et la logique de ses raisonnemens.

Cette position singulière, que nous avons essayé de définir, a développé dans RAMMOHUN ROY comme deux hommes distincts, dont l'un fait face aux chrétiens anglais, et l'autre aux brahmanes hindous, attachés servilement les uns et les autres à des lettres mortes, à des pratiques inconciliables avec la raison humaine, progressive et supérieure, telle que celle de RAMMOHUN ROY. Que l'on ne croie pas cependant que ce brahmane éclairé rejette toute autorité; non. Quand il s'adresse à ses compatriotes, il appuie tous ses argumens de citations choisies dans les livres révérés par les Indiens; il est toujours indien, brahmane, mais indien, brahmane, éclairé par l'étude comparative des sciences européennes, qui ont raffermi son jugement. Quand il s'adresse aux missionnaires anglais, sa raison est plus indépendante des autorités religieuses indiennes; il emploie la polémique européenne, et il leur prouve, par leurs propres autorités, l'*Évangile hébreu grec*, les *Pères de l'église*, etc., qu'ils ont tort; que tel et tel passage de l'Ecri-

Digitized by Google

ture, interprété exactement, dit précisément le contraire de ce que les chrétiens veulent leur faire dire. Nous regrettons que Rammohun Roy n'ait pas réimprimé cette curieuse polémique dans le recueil qu'il vient de publier en Angleterre; mais nous concevons facilement les raisons de délicatesse qui l'en ont empêché. Il n'aura pas voulu réveiller et soulever des passions sur une terre qui lui donnait l'hospitalité, et il aura pensé que son devoir avait été rempli en bornant la publicité de là *défense* là où avait eu lieu la vraie publicité de l'*attaque*. Peut-être aussi a-t-il pensé qu'il y avait pour lui une mission supérieure à celle d'épuiser ses forces dans des polémiques religieuses, et que l'étude approfondie des civilisations européennes leur était préférable, pour reporter les fruits de ces civilisations dans sa patrie. Nous savons, par un de nos amis qui l'a vu souvent à Londres, que c'était bien là le but de ses études parmi nous, et qu'il était étonné que nous, jeunes Européens, instruits dans les sciences européennes, nous pussions consacrer notre tems et nos veilles à l'étude de la langue sacrée et des livres de son pays. Mais ce sentiment de Rammohun Roy, sur la supériorité de la science et de la civilisation européennes sur la science et la civilisation de l'Inde, le rend peut-être injuste envers sa patrie et même envers nous; car, de même que lui s'est appliqué avec tant d'ardeur à connaître les civilisations et les sciences européennes, pour avoir une compréhension plus large, plus haute, plus puissante de l'humanité; de même nous, Européens, nous nous appliquons à connaître les civilisations et les sciences de l'Asie, pour avoir de même une compréhension plus large, plus haute de l'humanité, parce que l'humanité est *une;* parce que la civilisation de l'humanité a son antique berceau sur les hauts plateaux de l'Asie; parce que c'est là qu'a été jetée primitivement l'énigme du genre humain; parce que c'est de là que le grand fleuve de la civilisation est parti avant de couvrir l'Europe et avant de laisser derrière lui de vastes déserts de sable. L'humanité ne peut pas être bien comprise partiellement; il faut la voir dans son ensemble; il faut assister à sa naissance, à son âge viril et à sa décadence; il faut pouvoir renouer les anneaux de cette grande chaîne qui, comme le *Nil* ou même le *Gange*, dérobe encore son commencement aux regards du monde. Cette chaîne, pour nous, a son anneau visible le plus reculé dans l'Inde; c'est jusque-là, comme jusqu'aux montagnes de l'Abyssinie pour le *Nil*, qu'il a été

Digitized by Google

donné jusqu'ici à la science humaine de remonter. L'avenir nous réserve peut-être d'autres découvertes.

Les bornes très-restreintes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans de grands détails sur les nombreux écrits de Rammohun Roy; nous dirons peu de chose sur sa vie. Il nous apprend lui-même, dans son premier appel au public chrétien, en défendant sa publication des préceptes de Jésus contre une accusation de paganisme, qu'un missionnaire anglais, dans un numéro de *l'Ami de l'Inde*, avait portée contre lui, que, loin d'être un païen, « il avait, quoique né brahmane, » non-seulement renoncé à l'idolâtrie, à une période très-ancienne de » sa vie, mais qu'il avait en outre publié à cette même époque un traité » en arabe et en persan contre ce système, et qu'il n'avait pas eu plu- » tôt acquis une connaissance suffisante de la langue anglaise qu'il avait » déserté le culte idolâtre; désertion qui lui suscita de grands chagrins, » en affligeant ses parens et en faisant tomber sur lui le mépris de ses » compatriotes pendant plusieurs années. » Cette désertion du culte idolâtre par Rammohun Roy n'était pas précisément une conversion au christianisme, mais une épuration de ses croyances religieuses, converties du culte et des pratiques idolâtres du brahmanisme hindou au culte purement spirituel et mental du simple déisme (1). C'est ce que semble

(1) Rammohun Roy répond ainsi à l'accusation grave que des missionnaires anglais lui faisaient, d'avoir séparé, dans la publication de ses *Préceptes de Jésus*, la morale des Évangiles, des dogmes de foi et des faits historiques.

« Ce sont les différentes interprétations des dogmes qui ont donné naissance à tant de disputes parmi les sectateurs de Jésus. Elles ont non-seulement détruit l'harmonie et l'union entre les sectes chrétiennes, et elles continuent de le faire encore; mais, dans le moyen âge, elles ont causé des guerres continuelles, des massacres plus cruels qu'entre les chrétiens et les infidèles. Un léger coup d'œil jeté sur les histoires des contrées chrétiennes fera connaître, j'en ai la confiance, une entière conviction sur ce sujet, dans l'esprit des lecteurs. En outre, le compilateur des préceptes de Jésus (Rammohun Roy), résidant dans le même lieu que les missionnaires européens et autres, qui, pendant une période de plus de vingt ans, dans le but de propager le christianisme, ont distribué en vain, parmi les natifs, une quantité innombrable d'exemplaires de la Bible complète, traduite dans différentes langues, ne pourrait, en aucune façon, ignorer les causes de leur désappointement. Cependant il n'a jamais douté de leur zèle pour

Digitized by Google

démontrer clairement sa traduction anglaise du VÉDANTA, publiée à Calcutta en 1816, et dédiée par lui *Aux croyans du seul vrai Dieu*. Dans la courte préface qui précède la seconde édition de ces opuscules dont nous nous occupons, RAMMOHUN ROY dit : « Plusieurs de mes amis » ayant exprimé le désir de posséder des exemplaires de ma traduction » de certaines parties des *Védas* et de mes controverses avec ces brah- » manes, qui se sont fait les avocats de l'idolâtrie, j'ai recueilli, pour » les publier de nouveau, ceux de ces traités que j'ai pu retrouver, » soit parmi mes propres papiers, soit parmi ceux de mes amis qui les » ont rapportés de l'Inde par hasard, et je les offre aujourd'hui au pu- » blic dans leur forme originale.

» Je me sens amené à exposer brièvement ici la substance de ces écrits, » pour faciliter l'intelligence de leur but, comme étant étranger à la » généralité des lecteurs européens.—(Nous avons dit que RAMMOHUN ROY n'avait pas réimprimé dans ce recueil ses écrits polémiques avec

---

la propagation du christianisme, ni de l'exactitude de leurs rapports sur les immenses sommes d'argent dépensées annuellement pour imprimer un vaste nombre d'exemplaires des Écritures; mais il a vu, avec regret, qu'*ils* ont complétement entravé leurs propres efforts, en voulant introduire tous les dogmes et les mystères enseignés dans les églises chrétiennes, chez un peuple qui n'était préparé d'aucune façon à les recevoir. Il en est résulté que les natifs en général, au lieu de profiter de la lecture de la Bible, échangeaient très-souvent, contre du papier blanc, les exemplaires qu'*ils* avaient reçus gratuitement; et employaient généralement plusieurs des termes dogmatiques, rendus dans leur propre langue, dans un sens léger et irrévérencieux qu'il répugne à mes sentimens de citer. SABAT, arabe savant, mais de principes légers, que nos missionnaires chrétiens présumaient avoir converti au christianisme et qu'*ils* avaient instruit dans tous ses dogmes et ses doctrines, écrivit, peu d'années après, un traité en arabe contre ces propres dogmes, et il imprima et publia lui-même plusieurs centaines d'exemplaires de cet ouvrage, etc. »

Rammohun Roy cite encore plusieurs autres exemples qui prouvent, selon lui, que l'obstination des missionnaires chrétiens à vouloir constamment lier les dogmes et les faits merveilleux à la morale des évangiles, a été une des plus puissantes causes du peu de progrès que ces missionnaires ont obtenus dans la conversion des infidèles. Ces avertissemens sont trop importans et ils sont donnés par un homme trop instruit et trop grave, pour ne pas mériter une sérieuse attention.

Digitized by Google

les missionnaires anglais; écrits publiés à Calcutta en 1820 et 1821).—
« Les *Védas* (ou pour parler plus exactement, leur parties théologiques)
» déclarent uniformément que l'homme est enclin, par la nature ou par
» l'habitude, à réduire l'objet ou les objets de sa vénération et de son
» culte à des formes tangibles, donnant à de tels objets des attributs
» supposés excellens d'après ses propres notions; d'où l'idolâtrie gros-
» sière ou raffinée a tiré son origne, et a changé la vraie direction de
» l'intelligence en de vaines chimères. C'est pourquoi ces autorités (les
» *Védas*) renferment des préceptes pour se préserver contre ce penchant
» de se créer une divinité selon l'imagination de l'homme, et elles re-
» commandent au genre humain de diriger toutes ses recherches vers
» les objets qui l'entourent, considérés collectivement ou individuelle-
» ment; objets qui offrent à l'esprit des combinaisons et des arrange-
» mens admirables de sagesse et de régularité. Ces recherches, affir-
» ment les *Védas*, ne peuvent manquer d'amener un esprit droit et
» désintéressé à la notion d'une *Existence suprême* qui dispose et
» gouverne tout d'une manière si sublime, comme si elle était em-
» preinte dans toutes les parties de l'univers. Les mêmes *Védas* repré-
» sentent les rites et le culte extérieur adressés aux planètes et aux élé-
» mens, ou à des notions abstraites personnifiées, ainsi qu'aux héros
» déifiés, comme destinés aux personnes de peu de capacité intellectuelle;
» mais ils enjoignent la dévotion spirituelle, comme elle a été déjà dé-
» crite, la bienveillance, et l'empire sur soi-même, comme les seuls
» moyens d'assurer le bonheur.

RAMMOHUN ROY.

Londres, 23 juillet 1832.

Nous ne doutons aucunement que les rédacteurs ou les *collecteurs* des *Védas*, surtout des parties théologiques nommées *Oupanichads*, n'aient cru et enseigné l'unité de la puissance suprême, et qu'ils n'aient revêtu cette puissance intelligente suprême de formes sensibles pour la mettre sous ces symboles à la portée des intelligences peu compréhensives. Mais dans les parties lyriques des *Védas*, le culte sidéral ou des élémens paraît dominer visiblement tous les autres symboles; il est vrai que l'on trouve là, même dans ces parties lyriques, l'hymne sublime si

Digitized by Google

célèbre dans l'Inde sous le nom de *Gayatrí* et dont voici une traduction littérale (1) :

— « Nous t'offrons cette nouvelle et excellente louange de toi, ô Soleil ra-
» dieux, splendide! Reçois avec bonté cette prière que je t'adresse ; viens visiter
» cette ame qui te désire, comme un homme passionné désire une femme. So-
» leil, qui pénètres et contemples toutes choses, tous les mondes, protége-
» nous!

» Oh! méditons sur cette divine lumière du Soleil resplendissant ; puisse-t-il
» guider nos pensées, nos méditations vers lui! Désirant le pain de vie, nous
» implorons les dons de cet adorable et splendide Soleil ; Soleil splendide que
» les prêtres et les poètes révèrent et célèbrent par des oblations et des sacrifices
» pieux. »

Mais cet hymne, qui est regardé comme l'expression de la conception lyrique la plus spirituelle et la plus sublime de la partie matérielle des *Védas*, nous paraît confirmer l'opinion que le culte sidéral et des élémens, représenté par la partie non théologique de ces mêmes *Védas*, a existé anciennement dans l'Inde comme en Perse, et que la partie théologique, qui se rapproche plus des conceptions modernes de la Divinité, est aussi plus moderne et ne doit pas être confondue avec l'autre. Nous regrettons que l'esprit si éclairé de Rammohun Roy, préoccupé de combattre les accusations des missionnaires anglais et de justifier à leurs yeux les anciennes Écritures de son pays, n'ait pas reconnu franchement cette distinction des deux époques ; cette double expression du culte primitif et de la conception théologique plus moderne. L'histoire de l'humanité est là tout entière.

Le premier traité du recueil de Rammohun Roy est, comme nous l'avons dit, un Abrégé de la doctrine des *Védas* sur L'ÊTRE SUPRÊME ; laquelle doctrine, selon ce brahmane, établit son UNITÉ. Nous trouvons

(1) Cette traduction est faite sur le texte sanskrit publié par M. Rosen, dans son spécimen de *Rig-Véda*, page 13. Rammohun Roy a traduit, dans ses œuvres, un Essai sur cet hymne célèbre ; VV. Jones et Colebrooke ont donné chacun une traduction anglaise de l'original. Mais nous devons dire que les expressions du *texte sanskrit* ne nous paraissent pas impliquer un sens aussi spirituel que VV. Jones l'a cru ou supposé, d'après les commentateurs. Elles semblent n'indiquer que le soleil matériel visible, qui féconde et anime l'univers.

Digitized by Google

ici une nouvelle preuve qui vient à l'appui de la distinction que nous avons établie entre les deux époques ou les deux périodes de développement des écrits compris sous le nom de *Vêdas*, c'est-à-dire de la partie pratique de ces écritures et de la partie théologique nommée *Oupanichads*. Toutes les citations de RAMMOHUN ROY, pour prouver l'*Unité de Dieu*, sont tirées de cette dernière partie des *Vêdas*, partie évidemment plus moderne que la première, comme le prouvent et la nature plus perfectionnée du style et de la langue sanskrite dans lesquels elle est écrite, et la nature également plus perfectionnée des doctrines.

Le second morceau est une traduction du *Mondaka-Oupanichad* de l'*Atharvan Vêda*, le plus moderne des quatre *Védas*, puisqu'il n'est pas nommé dans les lois de MANOU; et il est par conséquent aussi l'expression de doctrines moins primitives que celles contenues dans les trois autres, mais peut-être non moins curieuses. Le troisième morceau est une traduction du *Kéna-Oupanichad* du *Sama-Vêda* que nous avons publié en *sanskrit*, en *français* et en *persan*, à la suite du Mémoire sur *l'Origine et la propagation de la doctrine du* TAO ou de la RAISON, par LAO-TSEU, annoncé dans cette Revue (1); le quatrième est une traduction du *Kata-Oupanichad* du *Yadjour-Vêda*; le cinquième est également une traduction de l'*Isa-Oupanichad* du *Yadjour-Vêda* publié aussi en *sanskrit*, en *français* et en *persan*, à la fin du Mémoire ci-dessus cité; le sixième morceau est une traduction d'un traité sanskrit sur le culte à rendre à l'Être suprême au moyen de l'hymne célèbre *Gayatri*, dont la traduction précède. Dans le traité que RAMMOHUN ROY a traduit en anglais, on cite l'autorité du jurisconsulte hindou YADJNYAVALKYA qui représente l'être auquel s'adresse cet hymne comme la *Divinité suprême*, soleil invisible sous l'emblême du soleil visible; et on rapporte également l'opinion de plusieurs commentateurs qui soutiennent cette interprétation.

Le septième traité du Recueil curieux qui nous occupe est *une Défense du* THÉISME HINDOU, par RAMMOHUN ROY, en réponse à l'attaque d'un avocat de l'idolâtrie, insérée dans le *Courrier de Madras*. Cette *attaque* avait été provoquée par la publication en *sanskrit*, en

(1) Septembre 1832; page 680.

Digitized by Google

bengali et en *anglais*, des six traités dont nous venons de parler. Nous trouvons dans cette attaque, reproduite par RAMMOHUN ROY pour la réfuter, la curieuse définition suivante de la Divinité suprême, dans la doctrine nommée *advaitam*, mot composé de *a* privatif et *dvita*, *dualité*; doctrine de la *non-dualité*, par conséquent de l'*unité*. C'est la traduction de vers sanskrit que nous regrettons de ne pas avoir sous les yeux :

« Il est éternel; il est la splendeur de la splendeur.
» Il est suprême et glorieux.
» Le soleil ne brille pas en comparaison de lui; ni la lune, ni le feu. »

» Tu entends sans oreilles,
» Tu perçois les odeurs sans narines;
» Tu marches sans jambes,
» Tu vois sans yeux,
» Tu goûtes les saveurs sans langue.

» Tu n'a ni naissance, ni nom, ni forme, ni état, ni place.
» Quoique tu sois ainsi, cependant tu es le souverain de la terre et du ciel.
» De même que l'apparence illusoire de l'eau, produite par la réflexion des rayons du soleil, brille dans le mirage;
» De même l'univers brille en toi, Esprit réel et intelligent. »

« — Tu ne peux être connu ni par les organes des sens, ni par l'esprit, parce que tu es resplendissant par toi-même et distinct de l'être élémentaire.
» Si l'ignorance pouvait être annihilée par la science, comme les ténèbres par l'arrivée du jour, ta lumière brillerait comme le soleil. »

« Le tout a sa naissance en toi,
» Le tout repose en toi.
» Le tout obtient sa destruction en toi, comme la bulle dans l'eau. »

Nous ne pouvons donner ici un abrégé de cette polémique suscitée dans l'Inde par les écrits de RAMMOHUN ROY. Nous en avons déjà dit assez pour la faire apprécier. Les trois traités sur le *brûlement des veuves*, qui terminent le livre de RAMMOHUN ROY, et qui sont intitulés : *Traduction* (en anglais) *d'une conférence entre un défenseur et un adversaire de la pratique du brûlement des veuves vivantes*, sont peut-être les plus importans de l'ouvrage, en ce qu'ils reproduisent

Digitized by Google

tous les textes des anciens et des modernes législateurs et jurisconsultes indiens sur cette coutume barbare de la *concrémation* et de la *post-concrémation* des veuves. L'avocat *pour* n'omet aucun des *textes* écrits qui paraissent ordonner cette action, comme l'avocat *contre* n'omet également aucun de ceux qui s'y opposent ou paraissent s'y opposer, ou enfin qui, ne la *commandant pas*, la défendent par cela même, ou au moins ne l'autorisent pas. Les personnes qui veulent se former une idée exacte de la manière de plaider et de défendre une cause chez les Indiens, de leur jurisprudence et de leur logique, doivent lire ces curieux traités. On y verra une nouvelle preuve de ce que nous avons dit, en commençant cette notice, de l'esprit élevé, des vastes connaissances, des qualités supérieures qui distinguent le brahmane RAMMOHUN ROY, et de son double caractère d'*homme oriental* et d'*homme occidental*. Nous citerons, à cause de leur importance pour la connaissance des droits des femmes dans l'Inde, les BRÈVES REMARQUES *concernant les modernes empiétemens sur les anciens droits des femmes*, d'après *la loi hindoue de l'héritage*, qui terminent le volume qui nous occupe :

« Dans la vue de mettre le public en état de se former une idée de » l'état de la civilisation dans la plus grande partie de l'Hindoustan » dans les tems anciens, et de juger la dégradation introduite postérieure- » ment dans sa constitution politique par des autorités arbitraires, je » suis amené, dit RAMMOHUN ROY, à donner comme exemple l'in- » térêt que prirent nos anciens législateurs au bien-être des femmes » dans la communauté, et à comparer les lois d'héritage des femmes » qu'ils établirent et qui procuraient à ce sexe la faculté de jouir de la » vie, avec celles que les modernes et nos contemporains ont intro- » duites et établies pour le priver directement ou indirectement de » presque tous les objets qui rendent la vie agréable.

« Tous les anciens législateurs adjugèrent unanimement à une mère » une égale part avec son fils dans la propriété laissée par son mari » décédé, afin qu'elle pût passer le reste de ses jours indépendante de » ses enfans, comme cela est évident par les passages qui suivent :

YADJNAVALKYA. « Après la mort d'un père, qu'une mère hérite » aussi d'une portion égale à celle de ses enfans dans le partage des » biens *laissés par leur père*.

Digitized by Google

KATAYAYANA. « Le père étant décédé, la mère doit hériter d'une » portion égale à celle du fils. » (Suivent beaucoup de semblables citations.)

Venant aux modernes, RAMMOHUN ROY montre que ces nouveaux législateurs n'accordent aucun droit d'héritage aux mères après le décès de leurs époux, et il fait voir que cette injustice des nouveaux législateurs est une des principales causes qui portent les veuves dénuées de tout à se *brûler* sur le bûcher de leur mari. Il prétend aussi qu'elle encourage la polygamie à un haut degré. Quelques brahmanes, dit-il, principalement ceux d'une haute naissance, épousent *dix*, *vingt* et même *trente* femmes, soit pour se donner une certaine considération de richesse, soit pour satisfaire des inclinations brutales. Ensuite RAMMOHUN ROY prouve que cette polygamie est directement contraire à la loi ancienne.

D'après les anciens législateurs, les filles avaient droit au quart des portions dont héritaient les fils.

Maintenant les pères et mères, et les frères, reçoivent des *gratifications* pour marier leurs filles ou leurs sœurs. (Elles sont achetées par le mari.) Cependant l'ancien législateur MANOU défend positivement cet usage. (Lect. 3. Sl. 51. Lect. 9. Sl. 98. 100.)

Les autres écrits de RAMMOHUN ROY que nous connaissons, et qui ne sont pas réimprimés dans le recueil que nous venons d'analyser, consistent en une *Apologie de la recherche de la béatitude indépendamment des observances brahmaniques*. (Calcutta, 1820.) Les *Préceptes de* JÉSUS, *extraits des livres du Nouveau Testament, attribués aux quatre Évangélistes, en anglais, avec des traductions en sanskrit et en bengali*. (Calcutta, 1820). Cet ouvrage, qui contient seulement la partie morale des Évangiles, suscita de nombreuses accusations contre son auteur, comme nous l'avons déjà dit en commençant; et peu s'en fallut qu'il ne subît dans l'Inde le sort que M. Touquet subit à Paris en 1826, je crois, pour avoir publié en un petit volume in-32 cette même *partie morale* des Évangiles. Il fut accusé d'être *payen*, *impie*, pour avoir omis la *partie historique*, susceptible de controverse, dit-il dans sa préface, « et spécialement *les récits miraculeux* qui sont cependant » beaucoup moins *merveilleux*, ajoute-il, que les contes fabriqués et en» seignés aux natifs de l'Asie, et qui, par conséquent, *ne pourraient*

Digitized by Google

» *soutenir la comparaison avec eux.* — Au contraire, ajoute Rammohun Roy, les doctrines morales, tendant évidemment à maintenir la paix et l'harmonie entre tous les hommes, sont au-delà de l'atteinte de la perversion métaphysique, et sont également intelligibles pour les savans et pour les ignorans. — Ce simple code de religion et de moralité est si admirablement calculé pour élever les idées des hommes aux notions sublimes et libérales d'un *seul* Dieu, qui a également soumis, sans distinction de caste, de rang, de fortune, toutes les créatures vivantes aux changemens, aux revers, aux douleurs et à la mort, et qui les a également toutes admises à partager ses bienfaits prodigués dans la nature, etc.; ces doctrines sont si propres à régler la conduite de la race humaine dans l'accomplissement de ses devoirs envers Dieu, envers elle-même et envers la société, que je ne puis qu'espérer les meilleurs effets de leur promulgation dans la forme actuelle. »

Ces belles paroles de la préface qui précède les Préceptes de Jésus étaient trop élevées pour être comprises par le protestantisme étroit des missionnaires anglais. Aussi un *Missionnaire chrétien* attaqua-t-il Rammohun Roy dans le journal *L'Ami de l'Inde*. Il disait que la supposition *que les préceptes moraux, independans des dogmes, suffisent pour le salut*, est radicalement fausse, que le brahmane *avait eu tort d'élever les doctrines morales au-dessus des faits historiques et des dogmes*, et autres argumens de cette force. Pour répondre à ces attaques, Rammohun Roy publia deux Appels *au public chrétien en défense* de Préceptes de Jésus, Calcutta, 1820 — 1821, dont le second est un chef-d'œuvre de discussion savante. Il y prouve que le dogme de la *Trinité* n'a pas été enseigné par les apôtres. Il donne les raisons pourquoi les *Trinitairiens* prévalurent dans le Concile de Nicée, et rappelle beaucoup d'autres faits curieux. Dans cette polémique, on a le spectacle d'un brahmane qui enseigne, par les textes, la religion chrétienne à un Chrétien, ce qui n'est pas encore le plus curieux de l'ouvrage.

Nous terminerons ici cette longue analyse que nous avons présumé devoir plaire à nos lecteurs, d'autant plus que le savant Indien que nous avons taché de leur faire connaître par ses écrits était à Paris, il y a peu de tems, et qu'il se propose d'y revenir aussitôt qu'il saura assez

Digitized by Google

notre langue pour pouvoir étudier nos ouvrages et profiter de son séjour parmi nous pour agrandir encore ses vastes connaissances et emporter dans sa patrie l'estime que les étrangers accordent universellement à notre nation. Nous serions heureux de ne pas avoir été injuste dans l'appréciation de son caractère, de ses connaissances, et de ses écrits que nous admirons sincèrement comme l'expression d'une haute intelligence dévouée au progrès et au bonheur de l'humanité, comme le premier anneau qui lie le monde oriental au monde occidental.

G. Pauthier.

56. Records of my life. — *Souvenirs de ma vie*, par feu John Taylor, Esq., auteur de *M. Tonson;* deux volumes in-8°, Londres, 1832. Bull.

La vie des Romains et des Grecs se passait en plein air, au soleil; la nôtre se renferme dans de petites chambres bien closes : mais l'histoire de leur intérieur était secrète et cachée, et chaque jour notre vie domestique se dévoile davantage. La main de la presse tire tous les rideaux, abat toutes les cloisons : personne ne peut plus se réfugier dans son insignifiance, et s'assurer que les paroles dites dans l'intimité, la tournure de son bonnet de nuit, la grimace qu'il fait en dormant ne seront pas consignées dans quelques livres, où les révélations véridiques des valets et femmes de chambre viendront, aux bruyans éclats de rire d'une troupe d'oisifs, corroborer celles des amis. Quelquefois cela m'a semblé un mal. Beaucoup de vertus modestes et cachées, qui se nourrissaient dans la retraite et le silence, perdent peu à peu leurs charmes, et je regrette la guimpe serrée, le saint voile que quelques religieuses, humbles servantes du pauvre, ont seules conservé, et ces portes rembourrées, et ces étroites et doubles fenêtres qui, si plus d'une fois elles ont caché le vice et la licence, ont abrité aussi de simples et pudiques vies, toutes de devoirs, s'écoulant, fécondes en bienfaits et secrètes, comme ces petits filets d'eau pure qui fertilisent les prairies, et dont on n'entend pas le murmure, dont on n'entrevoit pas le cristal.

J'ai senti cependant, à la longue, que mes regrets étaient peu réfléchis. Cette publicité n'est pas, comme je le craignais, un malheur inséparablement attaché aux avantages de la presse, ce sera aussi un de ses bienfaits : n'est-il pas à espérer que ce qui semble maintenant aux ames éle-

Digitized by Google

vées un scandale, tend à purifier peu à peu l'intérieur de nos maisons, devenues de verre? Tout ce mélange de calomnies et de mensonges, de panégyriques de charlatans et de satires d'ennemis, n'est qu'un bruit passager : quand tous auront tout dit, la vérité seule surgira de ce chaos de paroles, et la vérité est saine, à l'homme privé comme à l'homme public. Ces pensées me réconcilient avec les souvenirs, les confessions, que j'ai regardés long-temps comme des abus de confiance, et je pardonne aujourd'hui à M. Taylor de m'amuser après sa mort de tout ce qu'il a ouï dire de son vivant.

Il est peu important pour nos lecteurs de savoir que M. Taylor, si connu dans les principaux cercles de Londres, le Jack Taylor de tous les acteurs, le camarade de tous les artistes et de tous les littérateurs, descendait du chevalier Taylor, qu'il était fils d'un chirurgien en réputation, et qu'il se destinait d'abord à être oculiste; peu nous importe. Il a connu familièrement tout un monde à la mode, et il raconte, à tort et à travers, tout ce qu'il a entendu, ce qu'il a vu, et ce qu'il n'a pas vu. C'est une vie de propos et quelquefois de joyeux propos, une existence de causerie, que ce livre; il passe devant vous comme une conversation, mêlée de vieux et de neuf, d'amusant et de monotone, de bon et de mauvais. Ce n'est pas un ouvrage à analyser, un produit d'art et de pensée dans lequel on fouille pour chercher comment procède l'esprit humain, et connaître l'œuvre de Dieu dans celle de l'homme; la tâche de rendre compte des commérages de M. Taylor est beaucoup plus facile : choisir çà et là ce qui semble le plus amusant, un récit, un bon mot, une anecdote, une histoire de revenant, c'est le meilleur moyen de donner une idée de ce que sont ces Souvenirs.

Les rêves s'enfuient : hélas, les reines n'en content plus à leurs confidentes sur le théâtre; c'est tout au plus si quelque vieille en haillons se hasarde au comptoir d'un bureau de loterie à faire résoudre le sien en chiffres, par l'esprit actif de la buraliste; je sais donc gré à M. Taylor de ne les avoir pas rejetés de l'ample *olla podrida* qu'il sert aux lecteurs de toutes choses. Son récit du rêve d'un littérateur, ami de sa jeunesse, vaut la peine d'être rappelé :

« Chargé de rendre compte des séances de la chambre des communes, Donaldson avait arrêté un appartement dans le cimetière Sainte-Anne, Westminster; le soir où il en prit possession, il fut frappé de l'air mysté-

Digitized by Google

rieux d'une servante, à apparence tellement masculine, qu'il eut l'idée que c'était un homme déguisé, et son émotion, très-peu agréable, devint plus pénible encore à l'aspect peu engageant de la maîtresse du logis, qui se présenta bientôt dans sa chambre pour s'informer s'il n'avait besoin de rien avant de se coucher. Il la remercia, empressé de se débarrasser d'elle, et se mit au lit. Mais l'impression que ces deux femmes avaient faite sur son imagination fut assez forte pour le tenir long-tems éveillé; enfin il s'endormit. Il rêva que le cadavre d'un homme assassiné était étendu égorgé dans la cave de la maison. Ce songe, aidé du souvenir de la repoussante physionomie des deux hôtesses, agit de telle façon, que, réveillé par l'horreur du cauchemar, M. Donaldson ne put se rendormir. C'était l'été; et se levant à cinq heures du matin, il résolut de quitter cette maison de mauvaise augure, prit son chapeau et descendit. A sa grande surprise, il trouva la maîtresse du lieu à l'entrée, habillée comme si elle avait passé la nuit debout, et, évidemment, très-agitée : elle s'enquit des raisons de son locataire pour sortir de si bonne heure. Il hésita un moment, avec un redoublement d'inquiétude, et finit par dire qu'attendant un ami qui devait arriver par la diligence, rue de la Porte l'Évêque, il voulait aller à sa rencontre. On le laisse passer le seuil, et, en respirant le grand air, il se sentit soulagé comme s'il venait d'échapper au danger le plus éminent, à une mort certaine. Quelques heures après, il revint avec un ami, à qui il avait fait part de son rêve, de ses craintes, et qui se moquait de ses superstitieuses terreurs; mais, en entrant dans la maison, ils la trouvèrent déserte; et, appelant quelques passans, ils descendirent, en nombre, à la cave, où ils trouvèrent un cadavre dans l'état horrible où M. Donaldson l'avait vu en rêvant. »

Le nom de mistriss Inchbald est devenu populaire, même sur le continent, grâce à *Simple histoire*, le plus délicieux roman d'amour et de caractère de ce tems où l'on faisait des romans d'amour. On sait que cette dame était actrice à Londres, et même auteur dramatique. Je crois qu'une pièce de théâtre d'elle a été traduite par madame Riccoboni, placée en France dans des circonstances à peu près semblables à celles où se trouvait l'artiste anglaise. Je chercherais en vain, dans ma mémoire, comment et pourquoi je me suis représenté cette femme de talent, qui a peint la légèreté et la coquetterie d'un bon cœur sous des traits si fins et

Digitized by Google

si nuancés dans miss Milner, comme une femme pleine, non-seulement d'esprit et d'observation, mais de sens, de courage, de simplicité; menant une vie retirée, peu en rapport avec sa profession : et j'ai senti quelque plaisir à voir mon opinion justifiée par la lettre suivante, que mistriss Inchbald écrivit à M. Taylor, en réponse à des observations que ce dernier, avec l'autorité d'une vieille amitié, avait cru pouvoir lui faire, sur les habitudes d'économie, d'avarice, d'étrangeté, que les camarades et les amis privés de cette dame s'étaient cru en droit de lui reprocher :

« Mon cher monsieur ; — j'ai lu votre lettre avec reconnaissance, et j'ai reçu trop de preuves de votre amitié pour mettre un moment en doute la bonté de vos intentions. — Vous avez fait ce qu'il y avait de mieux à faire en semblable occasion pour ne pas exciter d'irritation chez moi. Si vous m'aviez supposé l'esprit affaibli, la tête peu saine, vous auriez abordé le sujet avec plus de précaution, et j'en aurais pris plus d'alarme.

» Que le monde dise que je deviens folle, c'est ce que je puis facilement pardonner, quand je me rappelle qu'il y a peu d'années il a dit même chose de mistriss Siddons.

» J'ai maintenant cinquante-deux ans, et néanmoins, si j'étais habillée, parée, fardée, faisant des visites, personne ne mettrait l'excellence de mon jugement en question. Si je mendiais de chacune de mes connaissances une guinée ou deux de souscription pour quelques frivoles écrits de ma faconde, personne ne m'accuserait d'avarice. Mais parce que j'ai adopté la vie retirée qui convient à mon âge, et que je crois de mon devoir de soutenir mes deux sœurs plutôt que de payer un domestique, je suis accusée de folie. Je pourrais me couvrir de dettes, me faire consigner en prison, être pensionnaire mendiante du *fonds littéraire*, ou être gaie et légère comme une fille de dix-huit ans, et cependant passer pour posséder ma raison toute entière; mais parce que j'ai choisi l'indépendance, qui est mon luxe à moi, la sérénité d'ame, un horizon libre et pur, on en conclut que je suis folle. En me servant du mot *luxe*, je ne prétends pas dire que quelques inconvéniens ne soient annexés à ma vie telle que je l'ai arrangée ; mais c'est ce qui arrive en toute situation. J'aimerais un logement plus convenable; mais malheureusement l'habitude d'habiter un *square* m'a rendu les rues

Digitized by Google

antipathiques; malgré tous mes soins, je n'ai pu trouver l'endroit où je souhaiterais finir ma vie, et, jusqu'à ce que je l'aie découvert, et tant que je serai retenue à Londres, les belles vues des collines de Surrey et de la Tamise, dont je jouis dans mon appartement, m'inviteront à rester ici. Je ne crois pouvoir trouver nulle part, en toute la ville, air plus pur ou plus riante perspective. D'ailleurs, ici je suis près de mes sœurs, et le tems que nous ne passons pas ensemble est tellement absorbé par mes travaux littéraires, que je manque de loisir pour me répandre au dehors. Il eût été peut-être plus à propos d'habiter la campagne que Londres; mais mes sœurs n'aimeraient pas à m'y suivre, et j'aurais peine à les quitter; puis, je l'avoue, il y a un je ne sais quoi qui m'égaie à me sentir à Londres, bien que je n'aie point part à ses fêtes. »

Les bons mots de Wilke, qui se refusait à prendre du tabac parce que, disait-il, *il n'avait pas de petits vices*, sont pour la plupart d'intraduisibles anglicismes. Mais une action de cœur se comprend d'un idiôme à l'autre :

« Le père de G. Lewis avait une place importante au ministère de la guerre, et allouait 800 liv. sterling (de 18 à 20,000 fr.) par an à son fils, pendant que ce dernier était membre du parlement. Le père et la mère étaient séparés, et, la pension de celle-ci étant des plus modiques, son fils, avec une tendre affection, lui donnait moitié de ce qu'il recevait du père. En apprenant cet acte de piété filiale, l'homme en place décida que, puisque son fils pouvait se tirer d'affaire avec moitié de la somme allouée, il était à propos de ne pas lui en donner davantage, et, au hasard d'une nouvelle réduction, Lewis partagea encore les 400 liv. avec sa mère. »

Plusieurs anecdotes sur le docteur Walcot, si célèbre comme poète satirique, sous le nom de Peter Pindare, et surtout l'histoire de ses négociations avec le gouvernement, qui le marchandait comme écrivain politique, à travers la médiation de Taylor, et qui recula le trouvant trop cher, sont un peu longues pour être citées; d'ailleurs l'histoire de ces marchés-là n'est pas nouvelle. Mais la mort du docteur et ses dernière paroles sont choses frappantes :

« La servante qui vint me dire qu'il était fort mal et en délire au moment où elle l'avait quitté, pleura tout le tems qu'elle me parla. J'y allai,

Digitized by Google

aussitôt qu'il me fut possible, dans l'après-midi, et j'appris qu'il avait recouvré ses facultés, mais qu'il dormait. Assis au chevet de son lit, en attendant son réveil, je tuai le tems avec un volume de ses œuvres jusqu'à dix heures qu'il s'éveilla. Je lui dis alors combien il y avait longtems que j'étais près de lui, que je demeurais très-loin, que la route n'était pas sûre, et je conclus en ajoutant : « Y a-t-il quelque chose sur terre que je puisse faire pour vous? » Il me répondit d'un son de voix creux et accentué : « Rapportez-moi ma jeunesse! » Il se rendormit aussitôt. Je sortis, et, revenant le lendemain, je le trouvai mort. Ces mots étaient les derniers qu'il eût proférés. »

Les traditions des ancêtres de M. Taylor ne sont pas la partie la moins amusante de son livre. « J'ai appris (dit l'auteur) du docteur Monsey, un des premiers et des plus chauds amis de mon père, que mon aïeul, célèbre chirurgien de Norwich, était aussi généralement respecté dans sa vie privée, qu'estimé pour son talent. La gravité de ses manières, son ton, ses gestes, tout son extérieur étaient si imposans, que les superstitieux parmi ses voisins lui croyaient des connaissances surnaturelles, et, en cas d'accidens de pertes, de vols, le consultaient comme *sorcier*. Monsey contait l'histoire suivante, en preuve de la réputation de sagesse et de science surnaturelle de mon arrière grand-père. Un paysan, ayant perdu une cuillère d'argent, poussé par le chagrin de la perte, et la réputation extraordinaire de mon aïeul, le fut trouver pour savoir de lui si la cuillère était volée, et en ce cas pour connaître le voleur. Le vieux chirurgien le conduisit dans un galetas, qui ne contenait autre chose qu'une vieille carcasse de commode à tiroirs, disant au rustre que, pour en venir à la découverte qu'il sollicitait, il ne fallait rien moins qu'évoquer le diable, et que c'était à lui de voir s'il aurait assez de résolution et de fermeté pour soutenir l'effroyable apparition. Le demandeur assura qu'il était prêt à tout pour retrouver sa cuillère, qu'il avait bonne conscience, et pouvait défier Beelzebut. Après une formidable évocation, le docteur ordonna solennellement à l'homme d'ouvrir le premier tiroir, et de lui dire ce qu'il voyait. Le paysan obéit, et répondit : — « Rien. » — « Alors, reprit le soi-disant magicien, « c'est qu'*il* n'est pas là ; » et exhortant de nouveau l'homme, de la façon la plus pathétique, la plus faite pour terrifier, à rassembler toutes ses

Digitized by Google

forces pour une nouvelle tentative, le vieux docteur lui ordonna de tirer le second tiroir. Le paysan le tira avec une inébranlable obstination, et à même question fit même réponse; à savoir, qu'il n'y voyait rien. — « Eh bien » répliqua le sorcier avec la plus imposante gravité, « c'est qu'*il* n'est pas là. » Puis, avec plus de force encore, et redoublant de précautions effrayantes, il entreprit de terrifier le pauvre villageois, et de le frapper d'une crainte assez profonde pour qu'il n'osât poursuivre son enquête. Tout effort fut vain; l'homme était résolu à savoir le sort de sa cuillère et à voir le diable à tout événement. Mon digne ancêtre alors, donnant lui-même des marques d'une appréhension excessive, ordonna à l'obstiné de se préparer à voir l'Esprit du mal apparaître sous sa plus horrible apparence à l'ouverture du troisième tiroir : le paysan ne l'en tira pas moins. « Que voyez-vous? » s'écria mon aïeul d'une voix terrible. — « Je ne vois rien qu'une bourse vide, » reprit l'autre. — « Eh! mon ami, n'est-ce pas le diable? » reprit tranquillement le docteur. »

On conterait long-tems avec M. Taylor, et cependant lui-même s'est lassé. Son second volume n'est pas, à beaucoup près, aussi neuf, aussi bien fourni, aussi amusant que le premier; et ce n'est peut-être pas la faute du conteur : quelque choisi que soit un recueil d'anecdotes, il est difficile qu'il ne paraisse pas long.

ADÉLAIDE MONTGOLFIER.

57. THE JURIST, *or quarterly Journal of jurisprudence*, etc. — Le Légiste, journal trimestriel de jurisprudence et de législation, nos VII et VIII, année 1832. Londres, chez Baldwin et Cradock.

58. THE LAW MAGAZINE, *or quarterly Review of jurisprudence*, etc. — Les Archives légales, revue trimestrielle de jurisprudence; cahier de juillet 1832. Londres, chez Saunders et Benning.

C'est avec un véritable plaisir que nous annonçons la reprise du *Jurist*, journal consacré aux matières de haute législation, qui, depuis deux ans, avait subi le sort de *la Thémis* française. Sa réapparition est un symptôme heureux en faveur de la période dans laquelle nous allons entrer. On conçoit que les questions vitales qui, depuis deux ans, s'agitaient en Europe, aient laissé peu de place pour des études calmes

Digitized by Google

et sérieuses. Mais aujourd'hui que le bill de réforme a passé de l'état de question controversée à celui de fait accompli, et que l'épineuse question de la Belgique semble toucher à sa solution, tout annonce que l'attention générale va se reporter sur les questions politiques et législatives dont elle s'était détournée depuis deux ans. Puissent les conquêtes intellectuelles de cette nouvelle période faire oublier les sacrifices au prix desquels la paix a été achetée !

Le choix des articles dont se composent les deux nouveaux numéros du *Jurist* montre que ce recueil a cherché à ressaisir dès l'abord la position élevée qu'il avait su prendre avant son interruption. Loin de se restreindre, comme le *Law Magazine*, dans le cercle souvent étroit de la jurisprudence pratique de son pays, il semble choisir de préférence les points par lesquels la science de la législation touche aux grandes questions sociales. Ainsi l'on trouve dans les deux numéros que nous annonçons, 1° une exposition claire et raisonnée des changemens qui se sont opérés depuis la révolution de juillet dans la législation française; 2° une série de lettres spirituelles et intéressantes sur la réforme légale de l'Angleterre; 3° une analyse approfondie de l'ouvrage remarquable de M. Austin (*The Province of Jurisprudence defined*; Londres 1832), dont nous nous réservons de parler dans cette *Revue*; 4° des données statistiques sur l'état des prisons anglaises et américaines; enfin un article sur l'amélioration morale des criminels, qui ajoute plusieurs données importantes à celles que MM. Julius, Lucas, Mittermaier, etc. ont déjà réunies sur cette question.

Le nouveau cahier du *Law Magazine*, annoncé en tête de cet article, contient un article intéressant sur le bill de réforme, dont la rédaction paraît, suivant l'auteur de cet écrit, être entachée de plusieurs vices tellement graves, que l'application pratique des principales dispositions du bill en deviendrait souvent impossible. Au reste, ces défauts reposant la plupart sur des omissions évidentes, on ne peut pas leur attribuer une grande importance pour l'avenir : les principes sont conquis une fois pour toutes, et il suffira d'un bill additionnel pour régulariser définitivement l'application de cette nouvelle charte électorale du peuple anglais.

On trouve encore dans le dernier numéro du *Law Magazine* un tableau de l'état de la législation allemande, par M. le professeur Mit-

Digitized by Google

termaier. Ce travail, qui résume en peu de mots la situation des différens pays de la confédération germanique, a été remis par son auteur à M. Hayward, directeur du *Law Magazine*, pendant la tournée scientifique que ce dernier vient de faire en France et en Allemagne. H. L.

ITALIE.

59. Giurisprudenza Medica, etc. — *Jurisprudence Médicale sur la viabilité des enfans nés avant le septième mois, et sur leur droits civils*, par Dominique Méli. 2e édition; Ravenne, 1832. In-12. XII—247 p.

Un enfant né avant le septième mois de son existence utérine a-t-il possibilité de vie? et, si cela est, ne doit-on pas changer dans les diverses législations les lois civiles basées sur une opinion contraire? Ainsi peut se résumer le problème qu'un médecin distingué des Etats Romains, le docteur Méli, s'est chargé de résoudre.

Au premier aspect, le sujet semble de peu d'importance; mais il en acquiert beaucoup lorsqu'on songe qu'il se lie étroitement aux lois sur les successions, qu'il intéresse la tranquillité et le bonheur des familles, et qu'il met en question le plus ou moins de pouvoir de la médecine. En effet, qu'une femme, mariée seulement depuis six ou cinq mois, donne le jour à un enfant assez développé pour être viable, sera-t-elle exposée toujours au reproche d'infidélité, et son mari sera-t-il toujours en droit de désavouer le nouveau-né? Qu'un enfant posthume naisse assez peu développé pour être jugé n'avoir que cinq ou six mois, et qu'après avoir vécu manifestement un tems même très-court, il meure, devra-t-on toujours inférer de cette mort qu'il ne pouvait vivre plus long-temps, que par conséquent son existence est comme non avenue, qu'il a été incapable de rien posséder, de rien hériter et de rien transmettre? Qu'un accoucheur, qu'un médecin assistent à la naissance d'un enfant qu'on leur dit avoir à peine six mois ou même cinq, et qui donne cependant quelques signes de vie, devront-ils regarder de tels signes comme nuls, et, dans l'opinion qu'il n'y a pas de viabilité avant le septième mois, ne

Digitized by Google

faire que peu ou point d'efforts pour entretenir et développer cette vie qui commence à poindre?

Les difficultés se présentent en foule quand il s'agit de répondre à de semblables questions; car s'il faut faire la part de l'équitable justice, il faut aussi se prémunir contre les fraudes de l'intérêt personnel. C'est ici un de ces cas où le législateur n'a presque rien à emprunter à l'autorité des siècles passés, et où les lumières des sciences naturelles sont les seules dont il doive s'éclairer. Ici, comme dans mille autres circonstances, les médecins, les naturalistes doivent poser les fondemens de la loi. En effet, il n'y a de bonnes lois civiles que celles qui sont en rapport avec les lois naturelles de notre développement tant physique que moral; et qui plus que les médecins et les naturalistes est à même de connaître ces lois naturelles?

Le docteur Méli reconnaît que la nature, tout en s'imposant de la régularité dans le développement des êtres, garde cependant une certaine liberté dans les limites de laquelle elle accélère ou retarde ce développement. La variété infinie de formes et de forces qui distingue les individus d'une même espèce est une démonstration de ce *laxum* que la nature se réserve; et, pour nous restreindre à ce qui touche notre sujet, chacun sait qu'il est de certaines années où les arbres fleurissent et donnent leurs fruits avec une grande prématurité. D'autre part, les recherches de MM. Tessier et Darcet ont démontré que les œufs n'exigent pas tous pour éclore le même temps d'incubation ou une chaleur également prolongée. Quant aux mammifères, le premier de ces auteurs a observé aussi chez eux une grande variabilité dans le temps de leur portée. Pourquoi l'homme ferait-il seul exception, et n'y aurait-il d'invariable que son développement? Pourquoi les accouchemens anticipés seraient-ils toujours regardés dans l'espèce humaine comme le résultat de causes contre nature?

Évidemment l'analogie s'oppose à cette conclusion. Certaines coutumes de divers peuples la combattent aussi. Sonnerat, cité par Dupuis, rapporte que les Indiens, lorsque la grossesse est arrivée au septième mois, remercient la Divinité par des pratiques religieuses, comme si l'enfant était déjà né. On sait par Macrobe combien les Grecs et les Romains attachaient aussi d'importance à cette époque pour la formation du fœtus. Hippocrate, et d'après lui presque tous les jurisconsultes ro-

Digitized by Google

mains, ont regardé comme viable l'enfant né à sept mois, achevés suivant les uns, commencés seulement suivant les autres. Notre Code civil admet qu'un mari peut désavouer un enfant viable né avant le cent quatre-vingtième jour de mariage, c'est-à-dire avant la fin du sixième mois. Ces coutumes, ces opinions, ces lois présupposent un temps plus ou moins long durant lequel il y a possibilité de vie pour l'enfant né avant l'époque ordinaire, c'est-à-dire avant neuf mois. La loi française admet déjà implicitement un intervalle de trois mois; il reste maintenant à savoir si cet intervalle ne doit pas être encore agrandi.

Or, des autorités et des faits nombreux, recueillis par M. Méli, témoignent que des enfans nés à cinq mois, et même avant la fin du cinquième mois, ont pu, à l'aide de soins assidus et de précautions hygiéniques, continuer à vivre, et parvenir à une grande vigueur et à un âge avancé. Sans doute rien n'est plus difficile, plus délicat que la vérification de pareils faits; mais si la route qui mène à l'erreur est bien large, il est aussi bien peu probable que toutes les observations mentionnées par M. Méli soient erronées; faites en divers pays, à diverses époques, par des médecins qu'on ne suppose pas avoir intérêt à tromper, elles semblent offrir beaucoup d'élémens de certitude. D'ailleurs, dans une semblable matière, un seul fait bien avéré suffit pour éveiller toute l'attention des physiologistes et des législateurs. Pourquoi ce qui a eu lieu une fois ne se reproduirait-il pas?

Après avoir exposé les faits, le docteur Méli cherche à démontrer par les lumières de la physiologie et de l'embryogénie que ces cas ne présentent rien de miraculeux. Il croit avoir remarqué que chez les femmes qui ont passé trente ans, et qui sont d'un caractère vif et jovial, le développement prématuré du fœtus, et par suite les accouchemens hâtifs sont plus fréquens. D'autre part, l'expérience lui prouve qu'après la mi-grossesse beaucoup de fœtus ont déjà acquis assez de développement pour naître et supporter la vie aérienne; qu'à cette époque, le cerveau et les organes des sens peuvent déjà entrer dans l'exercice de leurs fonctions; que le système circulatoire est déjà suffisamment modifié pour la vie positive; qu'enfin les organes respiratoires, les plus tardifs à se développer, ou ont acquis une aptitude suffisante à la respiration aérienne, ou sont suppléés quelque temps encore par l'appareil branchial de la vie fœtale.

Digitized by Google

Dans ses considérations, M. Méli s'appuie sur les travaux de MM. Geoffroy St-Hilaire, Edwards, Meckel, de Baër, et autres illustres naturalistes. Il s'efforce de montrer comment, au moyen de compensations organiques et de l'emploi habile des agens extérieurs, il est possible que la vie se continue chez le fœtus né prématurément. Il faut le dire, quoiqu'on saisisse cette possibilité, il reste encore dans l'esprit un vague qui, pour être dissipé, demanderait des observations plus directes, plus spéciales; on voudrait pouvoir apprécier au juste le rôle joué par chacune de ces compensations, par chacun de ces agens. Si l'on trouve le docteur Méli bien au niveau des sciences zoologiques, on désire quelquefois qu'il vérifie davantage ses citations, qu'il attaque son sujet de plus près, et qu'il mêle un peu plus d'expérience personnelle à sa grande érudition.

Nous ne nous étendrons pas sur la deuxième partie de son ouvrage. Il y passe en revue les phases diverses des législations touchant les enfans nés prématurément. En Italie, où l'autorité a encore tant de poids, ces recherches savantes peuvent être du plus haut intérêt, même sur une question semblable. Mais pour nous, nous l'avons dit plus haut, c'est dans les lois de notre organisation, plus que dans l'autorité des siècles passés, que nous devons chercher des argumens pour une réforme. Toutefois nous dirons pour les jurisconsultes qu'on trouve réunies dans l'ouvrage de l'auteur beaucoup de lois curieuses sur la matière.

Pour résumer notre opinion sur le travail de M. Méli, nous dirons qu'en rapprochant les faits et les découvertes qui se rapportent à son sujet, il y a jeté un grand jour, et qu'il est maintenant du devoir de tout médecin, de tout législateur, de diriger ses observations d'après le nouveau point de vue que le docteur italien a développé. Pour peu que les faits se multiplient, la loi devra nécessairement se mettre en harmonie avec eux, et ses conséquences pratiques, dont nous avons signalé l'importance, se modifieront en même temps qu'elle. D. R.

60. Precetti igienici contro il Colera Morbo, etc. — *Préceptes hygiéniques contre le Choléra-Morbus*, par Louis Ghirelli, suivis d'une Dissertation diagnostico-curative sur cette même maladie, par le docteur Gosse, de Genève; Rome, 1831. In-8° de 131 p.

Digitized by Google

61. Ricerche sulla vera natura del Colera Morbo, etc. — *Recherches sur la véritable nature du Choléra-Morbus et sur son traitement analogue*, par G. B. Ghirelli, médecin; Rome, 1831. In-8° de 52 p.

L'Italie a jusqu'ici échappé aux ravages du choléra; mais sa proximité des pays où il sévissait et sévit encore, y a fait de bonne heure redouter l'atteinte de ce fléau; aussi y a-t-il long-tems que les médecins s'y sont mis à compulser les ouvrages qui ont trait aux épidémies, et à dépouiller les documens qui se publiaient à l'étranger. sur le choléra. Plus tard, des commissions médicales ont été envoyées en France pour l'étudier au lit des malades : maintenant, rentrées dans leurs foyers, elles se disposent à publier le résultat de leurs observations. Les deux brochures que nous annonçons sont le fruit de travaux du premier genre. La première est un extrait intéressant des diverses recherches qui ont été faites sur l'hygiène à suivre dans les épidémies. L'auteur y indique les précautions les plus générales pour se préserver des maladies contagieuses, au nombre desquelles il place, sans hésiter, le Choléra-morbus. La Dissertation du docteur Gosse, de Genève, dont la traduction accompagne les Préceptes Hygiéniques, fut publiée au mois de février 1831, dans la *Bibliothèque Universelle*. Elle est le fruit de l'expérience que ce médecin philantrope s'est acquise sur des maladies analogues, pendant son long et utile séjour en Grèce. M. Gosse admet trois degrés dans le choléra, qui, suivant lui, peut être sporadique, épidémique, et contagieux.

Dans ses *Recherches sur la nature du Choléra-Morbus*, le docteur Ghirelli, qui n'est pas l'auteur des *Préceptes Hygiéniques*, considère cette maladie comme à la fois épidémique et contagieuse. L'étude attentive de ses symptômes la lui fait regarder, « sans crainte d'erreur, comme une » inflammation idiopathique vraie et réelle, qui, sous des formes di- » verses, attaque la substance intime du cerveau et des nerfs. Cette in- » flammation très-profonde, en intéressant des parties aussi délica- » tes et aussi importantes que le système nerveux, enlève toute vita- » lité aux fibres musculaires où les nerfs malades se distribuent, et » empêche toute énergie, toute réaction dans le cœur et les vaisseaux. » Cette maladie, de caractère phlogistico-nerveux, aurait donc une

Digitized by Google

» grande analogie avec le typhus grave. » Les saignées générales et locales, les boissons acidules, une diète sévère, paraissent au docteur Ghirelli les moyens de guérison les plus efficaces.

Ce résultat, auquel est arrivé M. Ghirelli, dans sa brochure vraiment remarquable, rapproche sur ce point l'école de Tomasini, dont il fait partie, de l'école physiologique de M. Broussais. Il y a accord sur le mode de traitement et sur le caractère inflammatoire de la maladie. Seulement M. Ghirelli, au lieu de placer le siége de la phlegmasie dans le canal digestif, remonte d'un degré de plus dans l'échelle des causes.

En parlant du Choléra et de l'Italie, nous ne pouvons nous empêcher de faire une remarque, c'est que presque tous les médecins italiens considèrent cette maladie comme contagieuse, ce que la généralité des médecins français n'admet point. D'où peut venir ce dissentiment? Nous croyons qu'il tient en grande partie à ce que, chez nos voisins, les opinions des médecins se sont formées primitivement d'après la lecture des observations faites dans l'Inde. Or, les mêmes hommes de l'art qui avaient lu, pensé et écrit que le choléra est contagieux, venant ensuite en France pour l'observer, ont été portés tout naturellement, à considérer les faits sous le côté favorable à leur opinion préconçue, et peut-être, avec la meilleure intention du monde, se sont-ils trouvés lancés dans l'exclusivisme. Nous n'oserions sans doute trancher une question aussi épineuse : mais nous voudrions que ceux qui croient à la contagion du choléra, tel qu'on l'a vu en France, fussent aussi un peu plus circonspects. Si le choléra était démontré contagieux, il faudrait bien l'admettre comme tel, et se précautionner; mais cela n'est point prouvé, et, pour un bien douteux, il ne faut pas attirer sur son pays un mal certain. Car cette opinion entraîne à sa suite de graves inconvéniens. Si le choléra pénétrait en Italie, et que l'idée de la contagion s'y répandît, cette seule idée y ferait former un réseau de cordons sanitaires, y tuerait le commerce, et, isolant encore plus les hommes et les populations, en redoublerait les malheurs. Que les médecins italiens y songent donc, et approfondissent bien leur sujet avant de se prononcer sans réserve sur une question si ardue et si importante.

D. R.

Digitized by Google

LIVRES FRANÇAIS.

63. Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne, par M. L. Viardot; 2 vol. in-8°. Paulin, libraire, place de la Bourse.

Nous connaissons peu de livres dont la lecture soit plus intéressante et puisse être aussi utile en ce moment que celle de la partie de cet ouvrage où l'auteur traite *de la civilisation des Arabes et de son influence sur la civilisation de toute l'Europe.* Il y a surtout aujourd'hui deux classes à qui cette lecture pourrait servir de préservatif contre l'exagération et l'engouement pour le moyen âge chrétien, quelques artistes d'un côté, et certains esprits philosophiques et généralisateurs de l'autre. On ne saurait nier en effet qu'il n'y ait, dans une certaine école d'art, une passion pour le moyen âge qui rend ceux qui en sont possédés tout-à-fait aveugles sur le mérite et l'importance de l'antiquité, et les empêche même de bien comprendre le moyen âge, puisqu'ils le considèrent uniquement en lui-même, sans étudier ses racines dans le passé, sans lui chercher une tradition et sans soupçonner comment il fut engendré. Mais cet engouement et cette passion exclusive est plus forte peut-être encore chez certains esprits systématiques; car ceux-ci, dans leurs formules qui ont pourtant la prétention de tout embrasser, négligent totalement deux des sources les plus importantes de la civilisation moderne de l'Europe, la Renaissance par les Arabes, et la Renaissance proprement dite. Tandis qu'au dix-huitième siècle, on rapportait la civilisation tout entière à la Renaissance des quinzième et seizième siècles, et que le mépris pour le moyen âge chrétien était poussé au plus haut degré, eux, par une réaction qui n'est pas moins fausse, ne veulent voir partout que le moyen âge et le christianisme. Ils rapportent tout au développement spontané du moyen âge chrétien, sans faire aucune attention à toutes ces fécondes importations de l'antiquité, s'infiltrant par les Arabes d'Espagne dès le huitième siècle; pénétrant lentement partout, avec ce que les Arabes y apportèrent de leur propre génie, pendant quatre cents ans; puis, par la lutte des croisades, se répandant avec éclat dans toute l'Europe; préparant ainsi leur terrain pour la seconde Renaissance; enfin, débordant plus tard, quand on se fut mis en

Digitized by Google

contact direct avec les langues grecque et latine, et formant alors un grand fleuve qui couvrit l'Europe tout entière, et imprima un immense mouvement à tous les genres de connaissances comme à tous les arts, depuis la poésie jusqu'à l'astronomie, et à tous les sentimens, depuis les idées purement politiques jusqu'aux idées religieuses. Pour les écrivains dont nous parlons, la civilisation moderne tout entière est dans cette parole de Jésus-Christ : « Tous les hommes sont frères devant » Dieu. » A cette parole divine, ils suspendent tout le monde moderne, qui n'est plus que l'œuf éclos au souffle du révélateur. De toutes les sources qui sont venues se verser dans l'humanité de notre tems, ils n'en veulent suivre qu'une, la prédication de l'Évangile. Sautant pardessus tous les intermédiaires qui remplissent dix-huit siècles, ils font sortir directement et exclusivement de la parole de Jésus-Christ, de cette parole qui directement regardait le ciel et non la terre, l'égalité proclamée par la révolution française; et ils omettent l'influence des sentimens puisés pendant plusieurs siècles à l'école des républicains de l'antiquité. Cette erreur les entraîne à en commettre bien d'autres; elle les conduit à l'anathème contre toute la partie du dix-huitième siècle qui ne procédait pas du christianisme, mais qui au contraire travaillait à le renverser.

Dans les questions de détail, même exclusivisme, même partialité. En fait de sentimens sociaux, ils attribueront uniquement au christianisme le degré d'affranchissement auquel les femmes sont aujourd'hui parvenues; ils parleront beaucoup de la chevalerie chrétienne : et ils oublieront la galanterie et la chevalerie des Arabes, qui a précédé l'autre et lui a servi de modèle.

S'il s'agit d'art, ils diront que l'architecture du moyen âge est la pensée chrétienne réalisée; ils trouveront de vagues et mystiques explications pour interpréter les fûts de colonnes et les flèches élancées : et ils oublieront que l'architecture gothique, issue de l'antiquité romaine par le roman, a pris l'ogive à l'architecture bizantine et arabe. Ils diront de la peinture de Raphael et de son siècle ce qu'ils disent de l'architecture gothique, qu'elle est la pure réalisation de la pensée chrétienne; et ils n'accorderont rien à cette lumière venue de l'antiquité qui attirait tous les yeux et pénétrait tous les cœurs, quand la peinture laissa la manière grandiose mais immobile des ancêtres de Raphael pour réaliser tous ses effets de mouvement et d'expression. Dans cette nou-

Digitized by Google

velle poésie de la peinture, ils ne voudront pas même voir un reflet de la Renaissance; et c'est à peine s'ils admettront cette influence dans Camoens et dans Tasse. Mais ils exalteront la poésie galante et chevaleresque des trouvères et des troubadours, sans s'enquérir si la poésie romance ne serait pas à beaucoup d'égards fille des Arabes.

Nous le répétons, l'ouvrage de M. Viardot ne pouvait mieux venir pour servir de préservatif à cette réaction en faveur du moyen-âge chrétien, qui a été poussée à des excès assez grands pour nous ramener les mains liées aux pieds des Hildebrand, comme au type même de la grandeur sociale et du gouvernement futur de l'humanité. Car c'est là, c'est à l'apothéose du catholicisme et de papisme qu'aboutit toute cette cette partialité philosophique pour le moyen âge chrétien.

Il nous faudrait vingt pages pour analyser la partie de l'*Essai sur l'histoire des Arabes* dont nous venons de montrer l'intérêt et l'à-propos au milieu des questions qui préoccupent aujourd'hui. Nous aimons mieux en détacher, au hasard, un chapitre, qui donnera, nous en sommes certains, une grande curiosité du reste.

Quant à la partie purement historique, celle qui concerne les événemens et qui occupe le premier volume, il nous serait bien difficile de la résumer. L'auteur ne la présente lui-même que comme un résumé rapide des chroniqueurs espagnols et surtout de l'ouvrage que *Conde* a compilé d'après les manuscrits arabes, et qui n'est connu en France que par une traduction arrangée et tronquée. M. Viardot ne parle de son ouvrage dans sa préface que comme d'une étude qu'il a cru utile de publier. Il cite les écrivains qui lui en ont fourni les élémens, avec cette loyauté généreuse que ses amis lui connaissent. M. Viardot est un des écrivains de l'ancien *Globe* qui sont restés obstinément fidèles à la cause du progrès et du peuple, laissant leurs collaborateurs doctrinaires suivre la route que leur traçaient leur conscience, leurs opinions, et leurs intérêts.

Voici le chapitre que nous avons promis au lecteurs :

DES DROITS DES ARABES A L'INVENTION DU PAPIER, DE LA BOUSSOLE ET DE LA POUDRE A CANON.

« Tout le monde convient que les Arabes ont transmis des Indes à l'Europe les chiffres qui portent leur nom, et qu'ils appellent souvent *lettres indiennes*; mais ce que tout le monde ignore, c'est que nous leur devons aussi, selon toutes les apparences, les trois découvertes qui ont

Digitized by Google

changé l'état littéraire, politique et militaire du monde entier; à savoir, le papier, la boussole et la poudre à canon. Ce sujet mérite quelques développemens.

» Les savans de tous les pays ont cherché, dans de longues dissertations, à déterminer de qui, vers le onzième siècle, l'Europe avait reçu le présent du *papier*, auquel ils attribuent justement la plus grande part à la renaissance des lettres, comme la privation du papyrus égyptien avait été l'une des principales causes qui entretinrent la longue ignorance du moyen âge. En traduisant des auteurs arabes, Casiri a découvert la véritable origine de ce bienfait. Le papier était connu de tems immémorial à la Chine, où il se fabriquait avec la soie. Dès l'an 30 de l'hégire (au milieu du septième siècle), une fabrique de papier semblable fut établie à Samarcande, et cinquante-huit ans plus tard, en 706, un certain Youzef Amrôu, de la Mecque, trouva moyen de le fabriquer avec du coton, production plus commune que la soie en Arabie. C'est ce que prouve clairement un passage de Muhamad Al Gazeli (Mohammed-al-Ghazaly), auteur du livre *de Arabicarum antiquitatum eruditione* (1). « L'an 98 de l'hégire, dit-il, un certain Joseph Amrû, le premier de tous, inventa le papier dans la ville de la Mecque, et en enseigna l'usage aux Arabes. » Une nouvelle preuve que les Arabes, et non les Grecs du bas-empire, comme on l'a prétendu long-tems, sont les inventeurs du papier de coton, c'est qu'un savant grec, chargé, au rapport de Montfaucon, de dresser le catalogue des vieux manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, sous Henri II, le nomme toujours *papier de Damas*. L'invention postérieure du papier de lin ou de chanvre a fait naître d'égales disputes. Maffei et Tiraboschi l'ont revendiquée pour l'Italie; Scaliger, Murray, Meermann, pour l'Allemagne. Mais aucun d'eux ne fournit de monument antérieur au quatorzième siècle. Le plus ancien de tous, en France, est une lettre de Joinville à Saint-Louis, écrite peu avant la mort de ce prince (en 1270); encore faut-il remarquer que le papier de cette lettre provenait sans doute de la croisade d'Égypte. Les monumens de l'usage du papier moderne en Espagne, remontent à un siècle avant cette époque. Il suffit de citer, dans le nombre de ceux que rapporte don Gregorio Mayans, un traité de paix entre Alphonse II d'Aragon et Alphonse IX de Castille, conservé dans les archives de Barcelone, et portant la date de 1178, ainsi que les *fueros* accordés à Valence, en 1251, par Jacques-le-Conquérant. Ce papier venait des Arabes, qui, parvenus en Espagne où la soie et le coton étaient également rares, le fabriquèrent avec du lin et du chanvre. Leurs premières fabriques furent établies à Xativa (aujourd'hui San-Felipe), ville célèbre dans l'antiquité, au rapport de Pline et de Strabon, par ses manufactures de toile. Le schérif Edrysy, qu'on nomme improprement

(1) « *Anno egiræ 98, quidam Josephus, cognomento Amrû, omnium primus chartam in urbe Meccanâ invenit ejusque usum Arabibus induxit.* » Traduction de Casiri.

Digitized by Google

le Géographe de Nubie, dit, en parlant de Xativa (1): «..... On y fabrique en outre du papier excellent et incomparable. » Valence, dont les campagnes produisent aussi du lin abondamment, eut, peu après, des fabriques de papier, et la Catalogne ne tarda pas à en élever également. C'est encore dans ces deux provinces que sont les meilleures fabriques actuelles de l'Espagne. L'usage du papier de lin ne se répandit, dans la Castille, qu'au tems d'Alphonse X (le milieu du treizième siècle) (2). De là, sans doute, il pénétra en France, puis en Italie, en Angleterre et en Allemagne. Les manuscrits arabes, plus anciens toutefois que les manuscrits espagnols, étaient, pour la plupart, écrits sur du papier satiné, et enrichis d'une foule d'ornemens peints avec des couleurs si vives et si brillantes, qu'on pouvait aisément s'y mirer comme dans une glace : « *Ut ego ipse*, dit Casiri, *in illis veluti in speculo me non semel conspexerim.* »

» La *boussole*, non plus que le papier, n'est peut-être pas une découverte originairement propre aux Arabes. Il paraît, malgré des témoignages contraires, que les Chinois se servaient de cet instrument, ou d'un instrument semblable, plusieurs siècles avant eux. Mais ce qui semble incontestable, c'est que les Arabes, quelle que fût la boussole chinoise, l'ont perfectionnée, en ont étendu l'usage, et nous ont transmis cette inappréciable invention. On n'explique point facilement la circonstance assez indifférente d'une fleur de lys peinte sur les anciennes boussoles, qui en a fait attribuer le premier usage aux Napolitains (3), et l'invention à Gioja d'Amalfi. Mais on n'a point expliqué davantage ces mots *zoron* et *aphron*, adoptés d'abord pour exprimer la vertu de l'aimant, ces mots sur lesquels ont tant disputé Albert-le-Grand et d'autres docteurs des sciences occultes, et qu'on a fini, en désespoir de cause, par attribuer à Aristote qui ne les a jamais écrits. Ces mots techniques ne sont autres, au dire de Juan Andrés, et d'après Casiri, que les noms du sud et du nord dans la langue arabe (*djaron*, air chaud, midi, et *avron*, septentrion), un peu défigurés par la prononciation des chrétiens. Il est d'ailleurs avéré qu'aucune nation de l'Europe ne fit usage de la boussole avant le treizième siècle, tandis que les Arabes, qui faisaient de fréquens voyages dans leurs vastes domaines, qui entretenaient un grand commerce maritime, et auxquels on doit les premiers livres sur l'art de la navigation et sur la science de la géographie, l'employaient bien avant cette époque. Edrysy, qui écrivait au douzième siècle, en fait mention comme d'une chose généralement répandue parmi ses compatriotes. Tiraboschi (4) lui-même leur rend l'honneur de cette inven-

(1) «..... *In ipsâ preterea conficitur papyrus præstantissima et incomparabilis.* »

(2) « *En el ano* 1260, dit Sarmiento, *se introdujo en Espana el uso y la fabrica del papel por medio de los Arabes.* »

(3) Charles d'Anjou avait porté les armes de France à Naples.

(4) Auteur de la *Storia della litteratura italiana.*

Digitized by Google

tion. Mais ce qui prouve d'une manière non moins positive que le premier emploi de la boussole leur appartient, c'est qu'ils n'en faisaient pas seulement usage dans leurs traversées maritimes; il s'en servaient encore dans les voyages terrestres pour se diriger au milieu des déserts. Le grec Leonic Chalcondile, dans son livre *De rebus turcicis*, dit, en parlant des caravanes : « Ils conduisent leurs chameaux en se servant de signes qui montrent la route par des démonstrations magnétiques. Inférant de la région septentrionale sur quelle partie du monde il faut se diriger, ils poursuivent ainsi leur chemin par conjecture (1). » Les Arabes se servaient enfin de la boussole jusque dans leurs habitudes domestiques, pour se tourner, au moment de l'oraison, vers le temple de la Mecque (2). D'Herbelot, au mot *kebletan*, explique cet usage. Au surplus, comment s'étonnerait-on de devoir la boussole aux Arabes, lorsqu'on est contraint d'avouer qu'une invention que se disputent Huyghens et Galilée, l'emploi du pendule pour la mesure du tems, avait peut-être été déjà faite par eux. Le docteur Édouard Bernard, d'Oxfort, n'hésite point à l'affirmer (3). Le P. Martin Sarmiento a trouvé plusieurs fois, dans des manuscrits arabes, la mention de leurs *horloges automates*, et Joseph Conde cite également un certain Abou-Abdallah ben Arracam, instituteur du roi de Grenade Nazar (al Nasser, vers 1314); qui était célèbre parmi les siens pour avoir inventé de *très-ingénieuses horloges* (muy ingeniosos reloxes) et des machines astronomiques (4).

» La *poudre à canon* ne fut en usage, parmi les nations chrétiennes, que vers le milieu du quatorzième siècle. En France, le plus ancien monument de l'emploi de l'artillerie est de l'année 1338. Ce ne fut que huit ans après, à la bataille de Crécy, que les Anglais tirèrent le canon pour la première fois, et les Italiens, vers la même époque, commencèrent à se servir de la poudre. Il y avait long-tems que les Arabes employaient à la guerre cette terrible préparation chimique. L'historien Al-Makin rapporte que Hadjy-Agé brûla une partie du temple de la Mecque avec des espèces de bombes, lors du siége qu'il livra à cette

---

(1) «*Camelos conscendunt utentes signis quæ viam commonstrant magnetis demonstrationibus. Colligentes igitur ab septentrionali plagâ qua orbis parte eumdum sit, eo viam conjectantes pergunt.* »

(2) Les cinq prières de la journée commencent par ces mots : « La face tournée vers la sainte *Caaba* (temple d'Abraham à la Mecque), je vais offrir à Dieu, etc. »

(3) « *Quid vero astronomi Arabum in cl. Ptolomeo magno constructore artis cœlestis, injuria nulla reprehenderint : quam illi sollicite temporis minutias per aquarum guttulas, immanibus sciotheris*, imo (mirabere) fili penduli vibrationibus *jampridem distinxerint et mensurarint.* » (Trans. philos. n° 458).

(4) Reste à savoir si les *horloges automates* des Arabes étaient réellement à pendule, ou seulement à balancier circulaire. Mais il semble hors de doute qu'ils ont ajouté l'une de ces deux découvertes aux anciennes horloges, dont l'usage remontait chez eux à l'origine de leur puissance. On sait que la première horloge qui parut en Occident fut celle qu'envoya le calife Haroûn-al-Raschyd en présent à Charlemagne. C'était, à ce qu'on croit, un clepsydre, ou horloge d'eau.

Digitized by Google

ville, en 690 (1). Alamré, secrétaire de l'émyr d'Égypte Malek-Al-Saheli, dans un ouvrage écrit avant le milieu du treizième siècle, décrit ainsi un instrument de guerre : « Des scorpions (machines à lancer), liés à l'entour et allumés avec de la *poudre de nitre*, serpentent » et sifflent, puis, faisant explosion, éclatent et brûlent. Il fallait voir » l'objet lancé s'étendre dans les airs comme un nuage, produire un » bruit horrible à l'instar du tonnerre, et, vomissant le feu, tout briser, » tout incendier, tout réduire en cendres (2). » Il serait difficile de prétendre que ces passages n'indiquent point expressément l'usage de la poudre, et qu'ils peuvent s'appliquer également à celui d'une espèce de feu grégeois; car, pour exprimer ce que Casiri appelle *nitratus pulvis*, l'auteur original emploie le mot *malhh-al-baroud*, qui signifie salpêtre, sel de pierre, et qui est encore actuellement le nom de la poudre chez les Arabes. Mais les chroniques espagnoles, dont on ne saurait dire que la traduction a pu altérer le sens des mots, vont nous fournir des preuves plus irrécusables. La chronique d'Alphonse VI, écrite par Pedro, évêque de Léon, et citée par Mexia (Silva de Var. lecc. part. I, cap. 8), dit, en parlant d'un combat naval entre l'émyr de Séville et celui de Tunis, au onzième siècle : « Les vaisseaux » du roi de Tunis portaient certains tubes de fer avec lesquels ils je» taient beaucoup de tonnerre de feu. » (*Los navios del rey de Tunez traian ciertos tiros de hierro con que tiraban muchos truenos de fuego.*) Joseph Conde rapporte, d'après Al-Khatyb, qu'au siége de Gibraltar, par Ferdinand IV, en 1308, on fit usage de *machines de tonnerres* (maquinas de truenos). Il rapporte ensuite qu'au siège livré à Basa, par Ismayl, roi de Grenade, en 1325, les Mores « battaient » la ville avec des machines et engins qui lançaient des globes de feu » avec de grands tonnerres, tout semblables aux foudres de la tem» pête, et qui faisaient grand dégât sur les tours et les murs de la ville. » (*... Combatio la ciudad con maquinas e ingenios que lanzaban globos de fuego con grandes truenos, todo semejantes à los rayos de las tempestades, y hacian grande estrago en los muros y torres de la ciudad.* (Cap. 18.) Ismayl prit ensuite le fort de Martos, en le battant « avec un feu continuel de machines de tonnerres. » (*Con incesante fuego de maquinas de truenos.*) Une lettre du roi d'Aragon Alphonse VI, écrite en 1331, à la municipalité d'Alicante, pour la prévenir que les Mores marchaient contre cette ville, dit que le roi de Grenade emporte « beaucoup de boules de fer pour les lancer loin avec » le feu. » (*Moltes pilotes de fer per gitarles llunys ab foch.*) En

(1) « *Manganis et mortariis ope* naptæ *et ignis in Cabam jactis illius tecta diruit et in cinerem redegit.* »

(2) « *Serpunt, susurrantque scorpiones circùm ligati ac* NITRATO PULVERE *incensi, undè explosi fulgarant ac incendunt. Jam videre erat manganum excussum veluti nubem per aëra extendi, ac tonitru instar horrendum edere fragorem, ignemque undequaque vomens, omnia rumpere, incendere, in cineres redigere.* » (Trad. de Casiri.)

Digitized by Google

racontant le siége de Tarifa par les troupes réunies des rois de Fez et de Grenade, en 1340, Conde dit que les assiégeans « commencèrent à » battre la place avec des machines et engins de tonnerres qui lançaient » de grandes balles de fer avec de la *naphte*, et causaient une grande » destruction dans les murailles. » (..... *Principiaron à combatirla con maquinas é ingenios de truenos que lanzaban balas de hierro grandes con* nafta, *causando gran destruccion en sus bien torreados muros.*) Au siége d'Algésiras, en 1342, les Mores détruisaient les ouvrages des chrétiens « avec des balles de fer brûlant, qu'ils lançaient » avec de la *naphte* tonnante. » (... *Con ardientes balas de hierro que lanzaban con tronante nafta*). La célèbre chronique d'Alphonse XI, en parlant du même siége d'Algésiras, s'exprime d'une manière encore plus claire et plus positive : « Les Mores de la ville, y » est-il dit au chapitre 273, lançaient beaucoup de tonnerres contre » l'armée, dans laquelle ils lançaient des boules de fer grosses comme » de très-grosses pommes, et les jetaient si loin de la ville, que » quelques-unes d'elles passaient par-dessus l'armée, et d'autres frap- » paient dans l'armée. » (*Los Moros de la ciudad lanzaban muchos truenos contra la hueste, en que lanzaban pellas de fierro grandes tamanas como manzanas muy grandes, y lanzaban las tan lexos de la ciudad, que pasaban allende de la hueste algunas de ellas e algunas ferian en la hueste.*) La même chronique rapporte, au ch. 337, que cinq bateaux venant d'Afrique entrèrent dans le port « chargés de » farine, de miel, de graisse et de *poudre*, avec quoi ils lançaient le » tonnerre. » (.... *Cargados de harina, de miel, de mantica, y de* polvera *con que lanzaban del trueno.*) Ferreras, qui raconte minutieusement tous les détails de ce siége fameux (tomo 7°, ano 1342 y sig.), rapporte, en outre, que ces boules de fer éclataient avec grand bruit (*daban un grande estadillo*); puis il ajoute ; « C'est la pre- » mière fois qu'on trouve dans l'histoire l'usage de la poudre, car » c'était avec elle que se lançaient ces balles. » (*Y esta es la primera vez que se alla en la historia el uso de la polvora, porque con ella se arrojaban las balas.*)

» Si la poudre eût été inventée en Allemagne, est-il probable que les Espagnols en auraient appris l'usage des Mores d'Afrique? Tout semble se réunir pour démontrer que la découverte de cette composition meurtrière fut faite par les Arabes d'Égypte, où le nitre a toujours été très-commun, *ubi conficitur multò abundatiùs.* Pline, qui fait cette remarque (lib. 31, cap. 10), ajoute que les Égyptiens se servaient du nitre et du soufre pour fabriquer des vases de terre « *frequenter liquatum nitrum con sulfure coquentes in carbonibus.* » L'emploi journalier de ces substances, le nitre, le soufre et le charbon, amena probablement, soit par le seul effet du hasard, soit par les essais chimiques auxquels se livraient les Arabes, la première découverte d'une composition qui a pu d'abord être employée de plusieurs manières avant qu'on imaginât de l'enfermer dans des pièces d'artillerie, et de lui donner enfin l'usage actuel de la poudre. Cette supposition parfai-

Digitized by Google

tement vraisemblable explique d'une manière naturelle les divers passages que j'ai cités. Elle explique aussi comment l'on vit tout à coup les armées de l'Europe pourvues de canons, sans que l'histoire contemporaine fasse la moindre mention des tentatives et des essais qui auraient nécessairement précédé l'emploi de l'artillerie, si l'invention de la poudre eût été faite parmi les nations chrétiennes. Cette invention fut long-tems attribuée au moine allemand Berthold Schwartz, et les Anglais, se fondant sur plusieurs passages des écrits de Roger Bacon (entre autres de son *Opus majus*), l'ont revendiquée pour cet homme célèbre (1). Mais il en est de ces passages comme d'une autre phrase dont on inférait également qu'il avait inventé les lunettes et même les télescopes, tandis que cette phrase se trouve textuellement dans le septième livre du *Traité d'optique* de l'Arabe Alhacen, que Bacon a fréquemment cité (Smith, liv. 1, chap. 3, note 46). Cette circonstance est au contraire une nouvelle preuve en faveur de l'opinion que je soutiens; car Bacon, au tems où il écrivait, ne pouvait avoir quelque notion vague de la poudre que par les livres des Arabes, où il a puisé la plupart de ses vastes connaissances. »

63. LETTRES PHILOSOPHIQUES, ADRESSÉES A UN BERLINOIS, par M. LERMINIER, professeur au collége de France; 1 vol. in-8°. Chez Paulin, place de la Bourse.

Nous nous proposons, dans une de nos prochaines livraisons, d'examiner, en les réunissant sous un même point de vue, les divers ouvrages que M. Lerminier, si jeune encore, a déjà publiés. Nous ne mentionnons donc aujourd'hui les LETTRES A UN BERLINOIS, que pour ne pas omettre dans notre Bulletin mensuel un livre marqué de tant d'originalité, et si fermement lancé dans la direction philosophique que nous suivons nous-mêmes. A tous ceux qui marchent avec nous, ce serait peu que de dire, pour leur signaler cet écrit : Voilà du talent, du beau style, du savoir, de l'éloquence; il faut dire : Voilà de la vie et du mouvement. Car, à toutes les pages, il respire cette vie de désir et

(1) Voici ces passages :

« *Quædam vero auditum perturbant in tantum quod si subito de nocte et artificio sufficienti fierint, nec posset civitas, nec exercitus sustinere. Nullus tonitrus fragore posset talibus comparari..... Et experimentum hujus rei capimus ex hoc ludicro puerili, quod fit in multis mundi partibus, scilicet ut instrumento facto ad quantitatem pollicis humani ex violentiâ illius salis, quod sal petræ* (salpètre) *vocatur, tam horribilis sonus nascitur in ruptura tam modicæ rei, scilicet modici pergameni, quod fortis tonitrui sentiatur excedere rugitum, et coruscationem maximam sui luminis jubar excedit.* »

Il est bon d'observer que les expressions de *tonnerre* et de *salpêtre* (sal petræ), dont se sert Roger Bacon, sont précisément les mêmes que celles employées par les Arabes.

Digitized by Google

d'espérance d'une génération qui n'est pas celle de la restauration, qui date de juillet 1830, et qui ne se retrempe à la philosophie émancipatrice du dix-huitième siècle et de la révolution que pour s'élancer plus forte vers l'avenir.

Dans ses écrits comme dans sa chaire, c'est ce caractère de l'époque nouvelle, comparée à la restauration, que sent et exprime admirablement le jeune professeur du Collége de France, que la jeunesse entoure aujourd'hui de tant d'applaudissemens. M. Lerminier a très-bien compris que les importations doctrinaires, les quêtes à Édimbourg, à Berlin, et au moyen âge, n'étaient pas dans la ligne droite du progrès. École anglaise, école allemande, école romantique, ne lui ont paru que des entraves jetées sur le grand chemin de la civilisation et de la France. Rendre l'initiative à la France, à la philosophie française, voilà l'idée générale qui domine et coordonne son brillant et utile enseignement; et quand il a jeté son idée, sous mille formes lumineuses, dans l'esprit de ses auditeurs, il sait encore se faire par la presse un autre public.

Ces lettres, au reste, sont déjà assez connues par leur insertion successive dans la *Revue des Deux-Mondes*, pour que nous puissions nous borner aujourd'hui à les annoncer.

64. Code pénal progressif; *Commentaire sur la loi modificative du Code pénal*, par M. Adolphe Chauveau, avocat à la cour de cassation. — Paris, 1832; in-8° de xviii et 504 pages. Chez l'éditeur, rue Coquillère, n° 27, au bureau de la *Jurisprudence criminelle*. Prix : 8 f., et 9 f. 50 c. par la poste.

Ce volume, très-rempli de matières et riche de documens, contient : 1° l'examen des discussions législatives qui ont préparé les modifications du Code pénal, et des principes qui ont présidé à la rédaction de la loi nouvelle; 2° le texte des motifs et des discussions, placé sous chacun des articles, avec l'examen des difficultés qui naissent de la loi, 3° le nouveau Code d'instruction criminelle et le nouveau Code pénal, avec l'ancien texte en regard; 4° une table analytique des matières.

L'auteur, connu déjà par plusieurs publications, et notamment par celle de la *Jurisprudence criminelle*, nous explique lui-même son but. « J'ai voulu, dit-il, faire un ouvrage utile qui pût faciliter » aux magistrats et aux jurisconsultes l'application journalière d'une » loi nécessairement obscure, application dans laquelle la moindre mé-

Digitized by Google

» prise peut avoir des effets si funestes.» C'est un travail, comme on voit, surtout pratique. Néanmoins, les observations qu'a faites M. Chauveau sur chacune des principales dispositions de la loi nouvelle l'ont conduit à une revue fort étendue qui embrasse tout à la fois les commentaires antérieurs, ou même les discussions du conseil d'état de l'empire, en tant que cela pouvait être utile à l'intelligence de l'esprit de la loi, et les opinions théoriques de tous les criminalistes les plus distingués.

Il a d'ailleurs consacré une introduction rapide à l'examen des principes généraux du droit pénal, et des idées qui ont présidé, sous l'empire et dernièrement, aux conceptions du législateur sur cette matière.

Nombre d'auteurs, entre lesquels Bentham, le plus renommé de tous, ont basé le droit de punir sur l'utilité de la société; ils ont rapporté la peine à un but tout matériel, l'*intimidation* de la multitude. D'autres ont invoqué la *justice intrinsèque de la punition.*

M. Chauveau, à l'exemple de M. Rossi, admet à la fois ces deux principes, mais en subordonnant le premier au second. L'un et l'autre, pris isolément, sont défectueux : l'un manque de base morale, l'autre d'aptitude à se plier aisément aux applications.

« C'est, dit-il, dans la loi morale, qui nous est révélée par la con-» science, que se trouvent le principe et la raison de la justice pénale. » Ce tribunal de la conscience, qui sépare le mal du bien, le juste de » l'injuste, fait connaître à l'homme les règles immuables de ses de-» voirs, et lui apprend qu'il est responsable de ses actions. Ces de-» voirs moraux et cette responsabilité de l'être libre et intelligent sont » la base de la justice pénale.

» Mais l'homme ne doit point être considéré isolément. Depuis long-» tems on a reconnu que l'état de nature, que l'homme extra-social, » étaient des chimères. La société a été donnée à l'homme comme » moyen de secours et de développement. L'existenee sociale est l'état » naturel de tous les hommes; elle est pour eux un devoir : de là la » conséquence que la société ou le pouvoir social a le droit de punir » ceux qui violent ce devoir, en jetant le trouble dans son sein. »

La punition a donc sa raison dans la conscience humaine, et Kant a dit vrai lorsque, sondant les sources du droit, il a cru pouvoir tout ramener à l'axiôme de la rétribution selon les œuvres; seulement il n'a pas aperçu les mille difficultés que rencontre la justice humaine à l'appliquer.

Digitized by Google

La justice sociale est limitée par les besoins de l'ordre et l'imperfection de ses moyens d'action. Si donc l'ordre social n'exige pas une peine pour la violation d'un devoir, ou encore s'il est plus dommageable de poursuivre le délit que de le laisser impuni, il faut déroger à la justice absolue. Ainsi, l'utilité sociale doit guider dans l'application de la peine; mais elle ne constitue ni ne mesure le délit. Il a ses racines dans les principes absolus du juste et de l'injuste; il ressort de la moralité intrinsèque de l'acte, non des spéculations d'ordre public plus ou moins exactes d'un juge plus ou moins éclairé ou impartial.

En ce qui concerne la loi de 1832, voici le jugement que porte l'auteur : « A nos yeux, c'est dans le principe qui le domine que le Code » pénal devait être modifié; c'est son esprit qu'il fallait changer; il fal» lait remonter aux motifs de ses divisions, à la source de ses incrimi» nations, et les soumettre à l'application du principe moral, seule base » rationnelle de la distribution des peines. Cette pensée ne paraît point » s'être présentée à l'esprit du législateur. Uniquement dirigé par un » sentiment d'humanité, louable sans doute, il n'a semblé frappé que » de l'exagération de certaines peines, et n'a voulu qu'en abaisser le » taux. Au lieu de remonter au principe, il s'est contenté d'en corriger » quelques applications prises isolément et même arbitrairement. Il n'a » point dominé la loi qu'il voulait réviser, il l'a suivie; il ne s'est » point informé des raisons qui avaient dirigé telle ou telle application; » il lui a suffi d'en modérer la sévérité; son œuvre a été toute maté» rielle : ce n'est qu'uu travail de correction..... Elle atténue des dis» positions justement critiquées; elle ne fait pas faire un seul pas à la » science. »

Au reste, on doit reconnaître que l'intention du gouvernement et des chambres n'a pas été d'entreprendre la réforme du système pénal tout entier. Il aurait fallu une patience plus longue que les circonstances n'en comportaient, et aussi plus de maturité dans les idées.

Le Code pénal a subi trois révolutions depuis quarante ans. Nous tendons à une législation qui sera évidemment toute différente de celle que nous a léguée le moyen âge. La loi de 1832 est une introduction à des améliorations qui ne pourront être produites d'nn seul jet, et qu'auront dû justifier auparavant les idées, les mœurs et l'expérience.

Pour que la législation pénale soit fixée, il faut donc que ce conflit

Digitized by Google

d'idées de touse nature et cette confusion de tendances politiques qui l'ont soumise à tant de variations depuis un siècle, aient commencé à se débrouiller. Ajoutons que la civilisation rend de plus en plus délicates et compliquées les difficultés de cette tâche. Il faut qu'une proportion de mieux en mieux nuancée s'établisse entre les délits et les peines, et qu'aux classifications simples, aux moyens expéditifs d'une justice barbare qui supprimait le coupable du milieu de ses semblables, se substitue un système d'éducation qui puisse le leur rendre amélioré.

L. L. G.

65. Un spectacle dans un fauteuil, par Alfred de Musset. Paris, librairie d'Eugène Renduel; un vol. in-8°. 1830.

M. Musset s'était déjà montré poète dans ses *Contes d'Espagne;* aujourd'hui il fait plus, il se montre grand poète. Les poètes forment une chaîne sur nos têtes comme la chaîne des étoiles qui montent éternellement à l'orient, tandis que à l'occident elles descendent à leur tour et se perdent dans les régions invisibles. Réjouissons-nous donc, et saluons le poète; si la critique doit se faire entendre, qu'elle songe que la justice n'a jamais besoin de se hâter, et qu'il n'y a que la haine qui se plaise à maudire sur la tête des nouveau-nés. Quant à nous, amis des choses chastes et faites en vue du peuple, nous sentons s'agiter en nous la conscience de la sévérité; mais nous aimons mieux taire aujourd'hui les reproches, et célébrer le livre en le faisant connaître.

Ce livre, dont le titre bizarre nous paraît avoir quelque rapport avec une concession faite à l'intérêt du libraire, à qui il faut toujours un nom pour son volume, renferme trois poèmes, *La coupe* et *les lèvres*, *A qui rêvent les jeunes filles*, et *Namouna;* il est précédé d'une dédicace, dont nous nous réservons de parler plus tard, car nous ne pourrions le faire sans amertume : nous ne souffrirons jamais que la piété envers la patrie soit sacrifiée aux belles manières d'une aristocratique fatuité.

C'est dans le premier de ces poèmes que les hautes évolutions du génie poétique se déploient avec le plus de vigueur et de magnificence; c'est Byron nageant dans le ciel avec ses ailes de vautour, et son vol superbe dont nul regard ne saurait tracer à l'avance la courbe audacieuse. Nous parlons ainsi sans arrière-pensée et sans perfidie dans la louange, car nous ne sommes pas de ceux qui pensent que l'on ne peut ressembler à un grand homme sans faire partie de son troupeau. Schil-

Digitized by Google

ler, Goëthe, Shakespeare, et tant d'autres, étaient-ils donc, comme cette statue d'argile, des hommes sans ancêtres? Le génie ne serait point chose humaine, s'il passait solitaire et sans postérité.

Le poète commence. C'est une invocation au Tyrol, terre sublime de montagnes, de chasseurs et de liberté : à sa hauteur et à sa fierté, on croirait entendre une hymne écrite sur le haut de l'une de ces pyramides de la vallée de Brixen, dont le chemin n'est connu que des aigles, et que le regard de l'homme n'a jamais contemplé qu'en se levant du même coup vers le ciel.

Voici quelque chose de la fin; je ne connais pas de vers français touchés avec plus de noblesse et de fermeté que quelques-uns d'entre ceux-ci :

Tu n'as rien, toi, Tyrol, ni temples, ni richesse,
Ni poètes, ni dieux, — tu n'as rien, chasseresse !
Mais l'amour de ton cœur s'appelle d'un beau nom :
La liberté ! — Qu'importe au fils de la montagne
Pour quel despote obscur envoyé d'Allemagne
L'homme de la prairie écorche le sillon?
Ce n'est pas son métier de traîner la charrue ;
Il couche sur la neige, il soupe quand il tue ;
Il vit dans l'air du ciel qui n'appartient qu'à Dieu.

— L'air du ciel ! l'air de tous! vierge comme le feu !
Oui, la liberté meurt sur le fumier des villes.
Oui, vous qui la plantez sur vos guerres civiles,
Vous la semez en vain, même sur vos tombeaux :
Il ne croît pas si bas, cet arbre aux verts rameaux.
Il meurt dans l'air humain, plein de râles immondes.
Il respire celui que respirent les mondes.
Montez, voilà l'échelle, et Dieu qui tend les bras.
Montez à lui, rêveurs, il ne descendra pas.
Prenez-moi la sandale, et la pique ferrée :
Elle est là sur les monts, la liberté sacrée.
C'est là qu'à chaque pas l'homme la voit venir,
Ou s'il l'a dans le cœur, qu'il l'y sent tressaillir.

Tyrol, nul barde encor n'a chanté tes contrées.
Il faut des citronniers à nos muses dorées ;
Et tu n'es pas banal, toi dont la pauvreté
Tend une maigre main à l'hospitalité.

Digitized by Google

— Pauvre hôtesse, ouvre-moi, tu vaux bien l'Italie,
Messaline en haillons, sous les baisers pâlie,
Que tout père à son fils paie à sa puberté :
Moi je te trouve vierge, et c'est une beauté ;
C'est la mienne, — il me faut, pour que ma soif s'étanche,
Que le flot soit sans tache, et clair comme un miroir.
Ce sont les chiens errans qui vont à l'abreuvoir.
Je t'aime. — Ils ne t'ont pas levé ta robe blanche.
Tu n'as pas comme Naple un tas de visiteurs,
Et des cicéroni pour tes entremetteurs.
La neige tombe en paix sur tes épaules nues. —
Je t'aime, sois à moi. — Quand la virginité
Disparaîtra du ciel, j'aimerai des statues.
Le marbre me va mieux que l'impure Phryné
Chez qui les affamés vont chercher leur pâture,
Qui fait passer la rue au travers de son lit,
Et qui n'a pas le tems de nouer sa ceinture
Entre l'amant du jour et celui de la nuit.

Grâce à la magique puissance de l'ouverture poétique que nous venons d'entendre, nous voici donc maintenant mollement transportés dans le sein du Tyrol, et placés à l'unisson des impressions de la montagne.

La scène s'ouvre au milieu d'un village de la vallée; la nuit commence à couvrir le ciel; et le feu de sapins, allumé sur la place, jette sa lumière sur les chalets qui l'entourent. Les chasseurs sont de retour avec leur butin de chevreuils et de chamois; ils entourent le foyer, et unissent leurs voix pour saluer la nuit. Une plainte interrompt l'harmonie; c'est la voix de Frank, le plus hardi et le plus fier des enfans de la montagne : il a couru la montagne tout le jour comme les autres, et n'a rien abattu. Pourquoi le destin le poursuit-il? pourquoi l'occasion favorise-t-elle les autres? Il n'y a donc point de justice. Le chœur veut le calmer, et lui rappelle les douceurs de l'amitié et de la communauté. Frank repousse avec dédain ses consolations et ses discours; alors le chœur devient sévère, et réprimande :

Frank, une ambition terrible te dévore.
Ta pauvreté superbe elle-même s'abhorre ;
Tu te hais, vagabond, dans ton orgueil de roi,
— Et tu hais ton voisin d'être semblable à toi.

Digitized by Google

Parle, aimes-tu ton père, aimes-tu ta patrie ?
Au souffle du matin sens-tu ton cœur frémir,
Et t'agenouilles-tu lorsque tu vas dormir ?
De quel sang es-tu fait, pour marcher dans la vie
Comme un homme de bronze, et pour que l'amitié,
L'amour, la confiance et la douce pitié,
Viennent toujours glisser sur ton être insensible,
Comme des gouttes d'eau sur un marbre poli ?
Ah, celui-là vit mal qui ne vit que pour lui.
L'ame, rayon du ciel, prisonnière invisible,
Souffre dans son cachot de sanglantes douleurs.
Du fond de son exil elle cherche ses sœurs ;
Et les pleurs et les chants sont les voix éternelles
De ces filles de Dieu qui s'appellent entre elles.

Certes, c'est bien là cette poésie chaste et religieuse, cette poésie fille du ciel que les chœurs de Sophocle et d'Euripide chantaient, sous l'encens des sacrifices, aux fêtes solennelles des assemblées de la Grèce.

Au reste, dans le cours de ce drame, tout ce qui tient à la partie du chœur demeure constamment irréprochable, et ce n'est pas une des moindres gloires de M. Musset que d'avoir ainsi réhabilité la poésie vague et mystérieuse des chœurs antiques au milieu des réalités géométriques de nos drames modernes. Le chœur prend rôle au milieu de l'action, mais toujours calme et impassible, blâmant le vice et faisant en toute occasion sonner la voix de la vertu. Ce flot de la foule, que le chœur entraîne à chaque fois sur la scène, donne au spectacle du mouvement et de la grandeur, et, sous le rapport de l'art, ces nombreux accords de voix, qui s'unissent en quelque sorte pour la même parole, semblent donner au vers bien plus de force et plus d'autorité. Je me suis pris à penser, en voyant la pureté toute classique avec laquelle le rôle du chœur se développe au milieu du mouvement tragique, que M. Musset avait peut-être pu s'aviser de rouvrir le vieil Horace, que l'originalité du génie place si loin de son imitateur :

Actoris partes chorus officiumque virile
Defendat.....
Ille bonis faveatque, et concilietur amicis ;
Et regat iratos, et amet pacare tumentes ;
Ille dapes laudet mensæ brevis ; ille salubrem

Digitized by Google

Justitiam, legesque, et apertis otia portis;
Ille tegat commissa; deosque precetur et oret
Ut redeat miseris, abeat fortuna superbis.

Ma citation est un peu longue, surtout dans un article romantique; mais je n'en ai pas regret, car j'y trouve une représentation plus fidèle que je n'aurais su la créer de la pensée que témoigne le chœur chaque fois que la passion du drame s'interrompt pour faire place à sa voix.

Je reviens à la scène de nuit qui se passe autour du foyer de la place entre Frank et la troupe des montagnards. Frank s'irrite de plus en plus; sa haine, qui depuis long-tems s'amassait en silence, éclate avec emportement; il prend un verre pour porter un toast; c'est un toast de malédiction :

Malheur aux nouveau-nés!
Maudit soit le travail! maudite l'espérance!
Malheur au coin de terre où germe la semence,
Où tombe la sueur de deux bras décharnés!
Maudits soient les liens du sang et de la vie!
Maudite la famille et la société!
Malheur à la maison, malheur à la cité,
Et malédiction sur la mère-patrie!

Ici le mouvement devient fort beau. Aux accens de cette voix criminelle qui vient troubler la paisible piété des montagnes, un nouveau chœur s'éveille et paraît sur le seuil des maisons, effrayé comme si quelque démon profanait le silence de la nuit du bruit sinistre de ses ailes infernales :

Qui parle ainsi? qui vient jeter sur notre toit
A cette heure de nuit ces clameurs monstrueuses,
Et nous sonner ainsi les trompettes hideuses (1)
Des malédictions? — Frank, réponds, est-ce toi?

Quel admirable effet de théâtre ne produirait pas ce choc des deux voix, si l'harmonie du chant venait augmenter encore l'éclat du prestige poétique! Frank, jeté hors des mesures, saisit un tison enflammé et le lance sur sa chaumière; il tire l'épée, et, placé sur le seuil, il pro-

(1) *Macbeth*, acte II : *That such a hideous trumpet calls to parley*, etc.

Digitized by Google

tége l'incendie; on l'entoure, mais la hauteur de sa colère imprime le respect et la crainte; le feu consume le toit paternel, c'était le seul lien qui tenait Franck au sol natal; désormais il peut laisser derrière lui la vie misérable des montagnes, il ira chercher une vie plus digne de lui au milieu de ces villes dont il a tant de fois considéré les fumées lointaines perdues à l'horizon avec le brouillard des marais :

C'est moi, c'est mon fantôme,
Que je disperse aux vents avec ce toit de chaume.
Maintenant, vents du nord, vous n'avez qu'à souffler;
Depuis assez long-tems dans vos nuits de tempête
Vous venez ébranler ma porte, et m'appeler.
Frères, je viens à vous, je vous livre ma tête;
Je pars, et désormais que Dieu montre à mes pas
Leur route, ou le hasard, si Dieu n'existe pas.

Dans la plaine, une jeune fille passe en courant; elle jette à Frank un bouquet d'églantines, et disparaît. Cette jeune fille, c'est Déidamia; nous la reverrons. Frank est assis dans l'herbe; et, comme Jacob au champ de Phanuel, il s'entretient avec la voix mystérieuse des destinées. Survient un noble cavalier menant en croupe une jeune dame; deux mots de querelle, un combat, le cavalier est tué. La belle, charmée du vainqueur, le prend en place de son seigneur, et ils s'éloignent au galop du cheval. La belle, c'est Monna Belcolore, la courtisane ef frénée, ardente, absorbée dans la pensée voluptueuse, jeune, splendide, n'ayant de vie que pour la volupté. Ce beau corps, dit Frank,

Ce beau corps, cette épaule charnue,
Cette gorge superbe et toujours demi nue;
Sous ces cheveux plaqués ce front stupide et fier,
Avec ces deux grands yeux qui sont d'un noir d'enfer:
Voilà bien la syrène et la prostituée.

C'est en parlant de Monna Belcolore, que Frank dira plus tard :

Ah! malheur à celui qui laisse la débauche
Planter le premier clou sous sa mamelle gauche.
Le cœur d'un homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure,
Car l'abîme est immense, et la tache est au fond.

Digitized by Google

Adieu la paix du cœur et l'asile des montagnes; le tourbillon du monde saisit Frank et l'emporte. La fortune du jeu lui verse l'or et la richesse, et il dort dans les bras de la Belcolore. Durant le troisisme acte, on rencontre un dialogue d'amour au milieu des langoureuses fatigues de la nuit, d'une admirable vigueur; mais d'une si audacieuse nudité, que nous voulons bien la louer, mais non pas la transcrire. Cette fille est hideuse, dit Frank. L'aube du jour commence, une chanson de guerre passe gaîment; c'est un soldat qui va rejoindre l'armée de l'empereur qui se met en campagne; Frank monte en croupe, et s'éloigne avec lui.

La guerre est terminée; Frank est au comble de la gloire et de la splendeur; l'armée en chœur célèbre son triomphe. Il y a un bien beau chant des enfans qui regagnent les montagnes :

Écoutez, écoutez : c'est l'adieu du clairon;
C'est la vieille Allemagne appelant ses barons.
Remonte maintenant, chasseur du cerf timide !
Remonte, fils du Rhin, compagnon intrépide;
Tes enfans sur ton cœur vont venir se presser.
. . . . . .

Les fêtes et les banquets commencent; Frank demeure sombre.

LE VIEUX GUNTHER.

La pâleur de la mort est sur votre visage,
Seigneur. D'un noir souci votre esprit occupé
Méconnaît-il ma voix ? — De quel sombre nuage
Les fèves de la nuit l'ont-ils enveloppé?

FRANK.

Fatigué de la route et du bruit de la guerre,
Ce matin, de mon camp je me suis écarté :
J'avais soif; mon cheval marchait dans la poussière;
Et sur le bord d'un puits je me suis arrêté.
J'ai trouvé sur un banc une femme endormie,
Une pauvre laitière, un enfant de quinze ans,
Que je connais, Gunther. — Sa mère est mon amie.
J'ai passé de beaux jours chez ces bons paysans.
Le cher ange dormait les lèvres demi closes. —
(Les lèvres des enfans s'ouvrent, comme les roses,

Digitized by Google

Au souffle de la nuit). — Ses petits bras lassés
Avaient dans son panier roulé, les mains ouvertes.
D'herbes et d'églantine elles étaient couvertes.
De quel rêve enfantin ses sens étaient bercés :
Je l'ignore. — On eût dit qu'en tombant sur sa couche,
Elle avait à moitié laissé quelque chanson,
Qui revenait encor voltiger sur sa bouche
Comme un oiseau léger sur la fleur d'un buisson.
Nous étions seuls. — J'ai pris ses deux mains dans les miennes,
Je me suis incliné, — sans l'éveiller pourtant.
O Gunther! J'ai posé mes lèvres sur les siennes,
Et puis je suis parti, pleurant comme un enfant.

Frank connaît assez de la vie; il veut connaître ce qu'il y a de réel au fond de tous ces honneurs et de tous ces triomphes; il veut connaître ce que pèse cette gloire si splendide dans la balance de la mort. Un catafalque est dressé devant la porte de son palais; le bruit de sa mort est répandu dans le peuple et dans l'armée; déguisé en moine et enveloppé dans sa robe de bure, il est caché dans le sein de la foule. Nous allons transcrire une partie de cette scène si admirable de mouvement lyrique et dramatique. Le chœur s'approche, et s'inclinant devant la bière :

S'il est un meilleur monde au-dessus de nos têtes,
O Frank! si du séjour des vents et des tempêtes
Ton ame sur ces monts plane et voltige encor;
Si ces rideaux de pourpre et ces ardens nuages,
Que chasse dans l'éther le souffle des orages,
Sont des guerriers couchés dans leurs armures d'or,
Penche-toi, noble cœur, sur ces vertes collines,
Et vois tes compagnons briser leurs javelines
Sur cette froide terre, où ton corps est resté!

Alors des moines s'approchent; et les psaumes mortuaires, avec leur inflexible rigueur et leurs sourdes cadences, dominent le religieux silence de l'assemblée funéraire; le chœur seul, comme dans les chants d'église, marque les finales et donne les réponses :

LES MOINES.

Le Seigneur sur l'ombre éternelle
Suspend son ardente prunelle,

Digitized by Google

Et, glorieuse sentinelle,
Attend les bons et les damnés.
Il sait qui tombe dans sa voie;
Lorsqu'il jette au néant sa proie,
Il dit aux maux qu'il nous envoie :
« Comptez les morts que vous prenez. »

LE CHOEUR, à genoux.

Seigneur, j'ai plus péché que vous ne pardonnez.

LES MOINES.

Il dit aux épaisses batailles :
« Comptez vos chefs sans funérailles,
» Qui pour cercueil ont les entrailles
« De la panthère et du lion;
» Que le juste triomphe ou fuie,
» Comptez, quand le glaive s'essuie,
» Les morts tombés comme la pluie
» Sur la montagne et le sillon. »

LE CHOEUR.

Seigneur, préservez-moi de la tentation.

LES MOINES.

« Car un jour de pitié profonde,
» Ma parole, en terreur féconde,
» Sur le pôle arrêtant le monde,
» Les trépassés se lèveront;
» Et des mains vides de l'abîme
» Tombera la frêle victime,
» Qui criera : Grâce! — et de son crime
» Trouve la tache à son front. »

LE CHOEUR.

Et mes dents grinceront! mes os se sécheront!

LES MOINES.

Qu'il vienne d'en bas ou du faîte,
Selon le dire du prophète,
Justice à chacun sera faite,
Ainsi qu'il aura mérité.

Digitized by Google

Or donc, gloire à Dieu, notre père.
Si l'impie a vécu prospère,
Que le juste en son ame espère.
Gloire à la sainte Trinité.

Les prières des morts terminées, un officier sort des rangs, et commence l'oraison funèbre du grand capitaine.

Un moine l'interrompt, prétendant que Frank ne méritait pas les éloges qu'on décerne à sa mémoire : on l'a mal connu. Le peuple, qui ne connaît l'illustre mort que sur la foi mensongère de la renommée, murmure et force le moine au silence. L'officier reprend l'éloge de la vertu guerrière du héros qui n'est plus. Le moine, que chacun devine, interrompt de nouveau :

Vous vous trompez, monsieur, vous l'avez mal connu.
Frank n'a jamais été qu'un coureur d'aventures,
Qu'un fou, risquant sa vie et celle des soldats,
Pour briguer des honneurs qu'il ne méritait pas.
Né sans titres, sans bien, parti d'une masure,
Il faisait au combat ce qu'on fait aux brelans,
Il jouait tout ou rien, — la mort ou la fortune.
Ces gens-là braven t tout, — l'espèce en est commune;
Ils inondent les ports, l'armée et les couvens.
Croyez-vous que ce Frank valût sa renommée?
Qu'il respectât les lois? qu'il aimât l'empereur?
Il a vécu huit jours, avant d'être à l'armée,
Avec la Belcolor, comme un entremetteur.
Est-il ici quelqu'un qui dise le contraire?

Les soldats, qui ont mieux connu leur capitaine, commencent à approuver le langage du moine. Le peuple, avide de savoir, demande à grands cris qu'on le laisse parler; il continue :

Il a fait pis encore :
Il a réduit son père à la mendicité.
Il avait besoin d'or pour cette courtisane;
Le peu qu'il possédait, c'est là qu'il l'a porté.
Soldats, que faites-vous à celui qui profane
La cendre d'un bon fils et d'un homme de bien?
J'ai mérité la mort, si ce crime est le mien.

Digitized by Google

LE PEUPLE.

Dis-nous la vérité, moine, et parle sans crainte.

FRANK.

Mais si les Tyroliens qui sont dans cette enceinte
Trouvent que j'ai raison, s'ils sont prêts au besoin
A faire comme moi, qui prends Dieu pour témoin....?

LES TYROLIENS.

Oui, oui, nous l'attestons, Frank est un misérable.

FRANK.

Le jour qu'il refusa sa place à votre table,
Vous en souvenez-vous?

LES TYROLIENS.

Oui, oui, qu'il soit maudit!

FRANK.

Le jour qu'il a brûlé la maison de son père?

LES SOLDATS.

Oui, le moine sait tout.

FRANK.

Et si, comme on le dit,
Il a tué Stranio sur le bord de la route.....

LE PEUPLE.

Stranio, ce palatin que Brandel a trouvé
Au fond de la forêt, couché sur le pavé?

FRANK.

C'est lui qui l'a tué!

LES SOLDATS.

Pour le piller, sans doute!
Misérable assassin, meurtrier sans pitié!

FRANK.

— Et son orgueil de fer, l'avez-vous oublié?

TOUS.

Jetons sa cendre au vent!

FRANK.

Au vent le parricide!

Digitized by Google

On se jette sur la bière avec fureur pour la briser, et rendre à la justice son terrible honneur sur le cadavre du criminel. Le cercueil est ouvert; il est vide. Le peuple est frappé; Frank se démasque :

La bière est vide? alors c'est que Frank est vivant.

La scène du moine devrait ainsi finir; car la Belcolore ne vaut pas la scène dégoûtante et hideuse qui suit ce tableau si sévère et si magnifique du tumulte des funérailles. Frank demeure seul, et considère son poignard; il y a alors un monologue de près de deux cents vers, où Frank rentre sur lui-même et sur le néant des splendeurs factices de la vie, dans lequel se trouvent d'admirables beautés :

Analyseurs, persévérans sophistes,
Quand vous aurez tari tous les puits des déserts,
Quand vous aurez prouvé que ce large univers
N'est qu'un mort étendu sous les anatomistes;
Quand vous nous aurez fait de la création
Un cimetière en ordre, où tout aura sa place,
Où vous aurez sculpté, de votre main de glace,
Sur tous les monumens la même inscription;
Vous, que ferez-vous donc, dans les sombres allées
De ce jardin muet? — Les plantes désolées
Ne voudront plus aimer, nourrir, ni concevoir; —
Les feuilles des forêts tomberont une à une, —
Et vous, noirs fossoyeurs; sur la bière commune
Pour ergoter encor vous viendrez vous asseoir.
. . . . . .
Quel hideux océan est-ce donc que la vie?
Pour qu'il faille y marcher à la superficie,
Et glisser au soleil en effleurant les eaux,
Comme ce fils de Dieu qui marchait sur les flots!
Quels monstres effrayans, quels difformes reptiles
Labourent donc les mers sous les pieds des nageurs,
Pour qu'on trouve toujours les vagues si tranquilles,
Et la pâleur des morts sur le front des plongeurs?

Le bouquet fané de la triste Déidamia, si long-tems oublié, tombe à ses pieds; et l'espérance, le plus pur des anges qui nous viennent du

Digitized by Google

ciel, vient encore une fois calmer de sa fraîche haleine le cœur haletant de l'ambitieux, fatigué de la richesse, de la gloire et de la volupté.

Frank est de retour dans les montagnes. On entend la voix des chœurs: ce sont les vierges et les femmes qui unissent leurs chants en tressant la guirlande des fiançailles. Déidamia, pâle d'amour et belle de bonheur, est parmi elles, et reçoit les adieux de ses compagnes:

Adieu, nous te perdons, ô fille des montagnes :
Le bonheur nous oublie en venant te chercher.
Arrose ton bouquet des pleurs de tes compagnes,
Fleur de notre couronne, on va t'en arracher.

L'écho n'entendra plus ta chanson dans la plaine;
Tu ne jetteras plus la toison des béliers
Sous les lions d'airain, pères de la fontaine,
Et la neige oublira la forme de tes pieds.

Voici la chambre chaste et pure de la fiancée; celui qu'elle aime, qu'elle a si long-tems attendu et pleuré, est près d'elle : déjà les flambeaux de l'hyménée s'apprêtent, et bientôt tomberont les voiles de la nuit. Mais le destin veille, et avec lui l'épée inexorable. Au milieu de cette soirée d'amour brille sans cesse, comme une étoile funeste, un regard terne et sanglant; c'est la Bellone, la fille d'amour et de vengeance :

DÉIDAMIA.

Qui donc est encor là? je te dis qu'on nous guette;
Tu ne vois pas là-bas remuer une tête?
Là — dans l'ombre du mur?

FRANK.

Où donc? de quel côté?
Vous avez des terreurs, ma chère, en vérité.

Il la prend dans ses bras.

Il me serait cruel de penser qu'une femme,
O Mamette, moins belle et moins pure que toi,
Dans des lieux étrangers, par un autre que moi,
Pût être autant aimée. — Ah! j'ai senti mon ame
Qui redevenait vierge à ton doux souvenir,

Digitized by Google

Comme l'onde où tu viens mirer ton beau visage
Se fait vierge, ma chère, et dans ta chaste image
Sous son cristal profond semble se recueillir!
C'est bien toi! — je te tiens, — toujours fraîche et jolie,
Toujours comme un oiseau, prête à tout oublier.
Voilà ton petit lit, ton rouet, ton métier,
OEuvre de patience et de mélancolie.
O toi qui tant de fois as reçu dans ton sein
Mes chagrins et mes pleurs, et qui m'as en échange
Rendu le doux repos d'un front toujours serein;
Comment as-tu donc fait, dis-moi, mon petit ange,
Pour n'avoir rien gardé de mes maux, quand mon cœur
A tant et si souvent gardé de ton bonheur?

. . . . . .

DÉIDAMIA

Regardez, regardez, la tête est toujours là.
Qui donc nous guette ainsi?

FRANK.

Mamette, ô mon amante,
Ne me détournes pas cette lèvre charmante.
Non! quand l'éternité devrait m'ensevelir!

DÉIDAMIA.

Mon ami, mon amant, respectez votre femme.

FRANK.

Non! non! quand ton baiser devrait brûler mon ame!
Non! quand ton Dieu jaloux devrait nous en punir!

DÉIDAMIA.

Eh bien! oui, ta maîtresse, — eh bien! oui, ton amante.
Ta Mamette, ton bien, ta femme et ta servante.
Et la mort peut venir, et je t'aime, et je veux
T'avoir là dans mes bras et dans mes longs cheveux;
Sur ma robe de lin, ton haleine embaumée.
Je sais que je suis belle, et plusieurs m'ont aimée,
Mais je t'appartenais, j'ai gardé ton trésor.

Elle tombe dans ses bras.

Digitized by Google

FRANK, se levant subitement.

Quelqu'un est là, c'est vrai.

DÉIDAMIA.

Qu'importe ? Charle, Charle !

FRANK.

Ah! massacre et tison d'enfer ! — C'est Belcolor!
Restez ici, Mamette, il faut que je lui parle.

Frank rapporte dans ses bras la jeune vierge, parée déjà du voile nuptial, mais endormie au sein du bonheur et morte au pied des autels, comme ces deux enfans de la Grèce sur lesquels les dieux reconnaissans avaient voulu faire descendre leur bienfait ; il ne reste plus sur la terre que la coupe froide et inerte ; la divine essence qu'elle renfermait s'est envolée vers le ciel.

Le chœur arrive au bruit de la dernière plainte qui s'exhale, mais il se tait. Est-ce parce qu'il demeure frappé de stupeur et d'épouvante à la vue d'un incompréhensible destin, et n'y avait-il donc pas dans la pensée du poète un haut et sévère enseignement pour conclusion à tout ceci ? Déidamia, n'est-ce pas la virginité des émotions simples et naïves? Frank, tombé par l'orgueil, comme un ange déchu, de ce ciel pur et éthéré des montagnes, Frank fatigué des voluptés pesantes et de l'atmosphère épaisse des villes marécageuses, avait-il conservé le droit, après avoir si long-tems baigné son ame dans l'ame fangeuse de la Belcolore, de la bacchante passionnée des orgies, et courbé ses épaules sous ce poids funeste de l'expérience, dont rien ne soulage ; avait-il conservé le droit de remonter encore vers le faîte des monts, et de s'agenouiller encore près de la source sacrée pour y puiser les eaux limpides de ses jeunes années? Mais c'était Frank lui-même qui, dans la méditation du tombeau, s'était tristement écrié :

Le cœur d'un homme vierge est un vase profond :
Lorsque la première eau qu'on y verse est impure,
La mer y passerait sans laver la souillure ;
Car l'abîme est immense, et la tache est au fond.

Digitized by Google

On nous accusera peut-être de vouloir des allégories. Non, tel n'est point notre souci ; mais nous ne voulons pas qu'on bâtisse des palais comme les enfans bâtissent leurs châteaux ; nous voulons, lorsque le poète s'élance, que le vent puissant de la pensée soutienne son aile, et nous aurions l'avarice ou la délicatesse de regretter la dépense d'un tel luxe d'harmonie et de peinture, si, pour tout profit, il devait nous amener à penser, avec M. Musset, qu'entre la coupe et les lèvres il y a place pour un malheur. T...

66. RÉSIGNÉE, par GUSTAVE DROUINEAU, auteur du *Manuscrit Vert*; 2 vol. in-8°. Chez Ch. Gosselin.

Les ouvrages de M. Gustave Drouineau font une honorable exception parmi la multitude des livres nouveaux dont nous sommes inondés. M. Drouineau ne s'est pas fait homme de lettres à la tâche, au métier, à la solde d'un marchand libraire ; il n'a pas entrepris de jeter à profusion une certaine quantité de phrases capables d'enfanter deux volumes in-8°, ou quatre volumes in-12, ni plus ni moins. Non, M. Drouineau a cherché à pénétrer toute la cause du malaise social de notre époque ; il a ressenti avec énergie, dans son ame, toute cette inertie morale, source de tant de désordres et de tant de bassesses ; il a vu ce travail de renouvellement qui tourmente la génération nouvelle ; et il a écrit pour épancher ses sentimens ; exprimer ses pensées méditées, pour poser aussi sa pierre dans ce monument, qui s'élève avec tant de peine. C'est ainsi seulement qu'il est beau et honorable d'être écrivain ; et je commence cette analyse du roman de M. Drouineau par cette expression de mon estime pour son caractère et ses généreuses intentions.

L'auteur de *Résignée* poursuit ici la tâche qu'il a si bien commencée dans le *Manuscrit Vert* ; il combat toutes les turpitudes morales de notre société, nées des doctrines matérialistes ; il met en scène les différentes personnifications des systèmes qui luttent encore au milieu de nous, et essaie d'indiquer les germes de régénération, de raviver dans les cœurs la foi et l'espérance.

Le drame de *Résignée* commence en 1821, sombre époque de conspirations, de souvenirs déchirans pour les jeunes victimes qui se dévouèrent à la liberté, et finit en 1830 avec la révolution de juillet.

Résignée, c'est le type du beau moral, tel que le sent l'auteur lui-

Digitized by Google

même; c'est la femme dévouée, c'est la femme du devoir, celle qui, avec la croyance en Dieu, sait se conserver pure.

On nous présente bien assez, tous les jours, la femme adultère, la femme livrée à tous les désordres d'un amour déréglé : en vérité, il n'y a pas de mal à nous offrir enfin d'autres caractères et d'autres passions plus élevées. A propos de toutes ces scènes de débauches et d'orgies, étalées avec tant de complaisance dans les romans et les drames de notre époque, j'ai toujours été surpris de l'étonnement de notre société pour les théories du Père Enfantin. Elles ne sont, au fond, que la formule dégoûtante de toutes les immoralités exploitées par nos hommes de lettres; elles n'en contiennent ni plus ni moins que certaines rues de Paris le soir, que certains romans, drames et vaudevilles à la mode.

Il fallait bien que la société pût se rendre compte nettement de l'état d'abaissement moral où elle était descendue : le Père Enfantin est venu fort à propos le lui apprendre.

M. Drouineau, lui, proteste de toute son ame contre de telles théories et de telles mœurs, qu'il regarde avec raison comme le produit des doctrines matérialistes.

J'aime sa *Résignée*, retirée, toute jeune, dans le vieux château d'Estanceley, auprès d'un vieil oncle goutteux, ne connaissant de la vie que l'air et les feuilles des bois, les promenades, le soir, les longues lectures au malade; et cependant il y a un secret dans cette ame, le secret d'une résignation religieuse à cette existence froide et monotone. Voilà deux jeunes filles, ses amies, qui se marient et se livrent à tous les enfantillages d'une fiancée, à tout le bavardage d'une femme qui ne pressent que les joies du mariage, en ignore encore les douleurs. Oh! *Résignée* en sait plus que ses jeunes amies; aussi la voyez-vous calme, indifférente devant toutes ces brillantes parures, en face de ces frais et rosés visages épanouis de bonheur.

Elle ne sera pas toujours froide et indifférente, la pauvre *Résignée!* Elle a rencontré un Anglais, un ami de Byron, Donald. Qu'est-ce que Donald? Un jeune homme sceptique par faiblesse, insouciant et débauché; mais doué cependant d'une nature noble et généreuse, à laquelle il ne faut pour se développer qu'un amour pur et la foi en Dieu.

Donald se débat entre deux tendances : la tendance spiritualiste, et la tendance matérialiste.

Digitized by Google

La première est personnifiée toute entière, par lui, dans Résignée, dont l'influence morale le dirige et l'élève. L'amour de Résignée est pour Donald une croyance, une vertu; mais, d'un autre côté, il est entraîné par la séduction du monde et les conseils d'un ami, de Salvador, duc d'Alvida.

C'est un peu une manie littéraire aujourd'hui de créer de ces hommes à la façon de Byron et de ses héros, qui se mettent au-dessus des idées vulgaires, des mœurs communes, et les bravent, les défient à plaisir; de ces hommes qui rapportent tout à eux-mêmes, amour, richesses, ambition, foulent les lois aux pieds, et se vantent de n'avoir ni passions, ni croyances. M. Eugène Sue nous a donné un de ces types dans *Szaffie;* le Salvador de M. Drouineau est composé d'après le même modèle.

Salvador a décidé qu'il devait aimer et épouser Résignée d'Estanceley, dont l'immense fortune convient à ses projets d'ambition; le mariage est sur le point de se célébrer, quand il reçoit une lettre de son père, le duc d'Alvida, retiré au Brésil, qui le presse de se rendre auprès de lui. Là, Salvador apprend qu'il est le frère de Résignée: vous croyez que cette révélation va le retenir dans ses projets d'union avec mademoiselle d'Estanceley? vous vous trompez.

Salvador ne recule pas devant ces dernières conséquences du matérialisme, il épouse sa sœur. Résignée ignore ce fatal mystère; elle cède aux vives instances de sa famille, malgré son amour pour Donald.

Cependant l'inceste ne sera pas consommé. Un nègre, dont Salvador avait séduit la femme au Brésil, révèle l'horrible secret à Résignée, qui se dévoue encore à sauver l'honneur de son frère, en consentant à passer aux yeux du monde pour sa femme.

Maintenant que vous dirai-je? Salvador s'étourdit et s'épuise dans la débauche et le jeu; il meurt.

Donald se convertit à la foi en Dieu à la croyance à une régénération nouvelle; il épouse Résignée.

Tel est, dans son analyse sèche et rapide, ce roman simple dans son action, senti et écrit avec chaleur, avec conviction, nullement surchargé de détails fantastiques, de scènes d'orgies et de débauches. C'est avec joie que nous voyons notre jeune littérature échapper à cette futi-

Digitized by Google

lité, à cet oubli de sentimens et d'idées, à cette affectation de scepticisme, à cet abandon complet de toute élévation morale.

Dans la direction où travaille M. Gustave Drouineau, avec la noble et généreuse inspiration qui l'anime, il a trouvé pour son talent une source féconde de grandes et puissantes compositions. Je lui demande seulement, dans l'intérêt de l'art et de sa pensée, de ne pas se laisser aller à cette fatale facilité d'improviser un livre, du soir au matin, qui enlève au génie toute sa maturité, toute sa fraîcheur, toute cette pleine sève de poésie; déplorable fécondité qui a fait avorter de nos jours tant de jeunes et beaux talens! SAINT-C....

122. CALOMNIE, par HYPPOLITE BONNELIER; 1 vol. in-8°. Chez Renduel.

On peut dire de ce roman qu'il est en général bien écrit; mais c'est à peu près là le seul éloge qu'on en puisse faire. Au surplus ce mérite, d'un style supportable, ou même si l'on veut d'un style agréable, cessera probablement bientôt d'être compté aux auteurs comme un titre; car il me semble que ce déluge de romans de femmes de chambre, qui nous inondait jadis, commence à disparaître et à laisser la place à des productions d'une nature véritablement littéraire.

Dans les sociétés pourries, l'arme qu'emploie la haine pour immoler ses victimes, n'est ni la dague espagnole, ni le stylet de Venise; c'est un poignard bien plus secret et bien plus meurtrier: c'est la calomnie. Le livre de M. Bonnelier paraît destiné à retracer le tableau de quelques effets de cette passion empoisonnée, au milieu de la vie dorée de nos salons. On y trouve, surtout dans les premiers chapitres, plusieurs scènes fort bien traitées, et une assez grande aisance dans la manière de disposer la nuance des mœurs et des caractères. Un jeune homme, injustement frappé par le sort dès la première heure de sa naissance, forme ce que l'on appelle le héros de l'histoire. Orphelin de sa mère, fils d'un séducteur tonsuré, la calomnie s'attache à chacun de ses pas et le conduit jusqu'au tombeau. Souvent, à certains traits dont l'obscurité semble tenir à quelque intimité profonde, on serait porté à croire que l'auteur, caché sous le masque scénique, intervient lui-même dans le drame et laisse entendre, au milieu du babil dialogué de ses personnages, quelques-unes de ces sourdes paroles qui sortent du creux de la poitrine. Quant aux raisons qui ont

Digitized by Google

pu le décider à adopter un dénouement aussi étrange je les ignore complétement en vérité, et ne puis les comprendre : je crains bien que ceux qui liront ce livre jusqu'au bout ne pensent que la calomnie, toujours menteuse, avait eu du moins, dans le cas dont il s'agit, le mérite de sentir, comme par instinct, le crime qui dormait sous l'enveloppe trompeuse du jeune homme : si ce chien menace de devenir enragé, faut-il donc blâmer ceux qui ont crié *haro !* avant qu'il n'ait mordu les enfans. Au reste dans ce roman, comme dans tant d'autres qui paraissent chaque jour, le Dieu auquel toutes choses sont dévolues et sacrifiées, le Dieu suprême, c'est toujours le Dieu de hasard : la raison du crime et la raison de la vertu, c'est toujours ce mot funeste ανάγκη qu'un grand poète a le premier osé mettre en épigraphe, et que maintenant les écoliers ne cessent de répéter jusque sur les bancs du collége. T...

67. Deux mois de sacerdoce, par Labutte; 1 vol. in-18; chez Renduel.

Ce roman se distingue tout d'abord de ceux qui sont comme lui à l'étalage du libraire, par son format et sa petitesse. L'auteur, par une sorte de mérite anticipé, s'est affranchi de la mesure ordinaire : deux volumes in-8° pour un roman fashionnable, quatre volumes in-12 pour un roman de portière. Son livre est un in-18 en un seul volume, et si exigu, si exigu, qu'on est, en vérité, tenté de se demander à quoi bon se mettre en train d'impression pour s'arrêter tout court après avoir donné en papier et en idées la valeur courante d'un chapitre de roman nouveau, valeur que chacun sait. Le seul moyen que j'aie trouvé, pour me figurer raisonnablement l'histoire du livre et de sa conception a été de songer que l'auteur était sans doute un jeune homme qui, en se promenant le matin (ou le soir, que sais-je ?), ou bien encore, en lisant dans le Constitutionnel, ou ailleurs, l'article des faits divers, seule partie instructive et amusante de la presse périodique, aura tout à coup tombé sur quelqu'idée inattendue, au sujet du célibat des prêtres; l'idée l'aura frappé, et il aura pensé que sa conscience lui imposait l'obligation d'en faire l'hommage au public, qui en ce moment est vraiment en disette; or, personne n'est assez étranger aux usages pour ignorer quelle est la manière à la mode pour ces sortes d'offrandes; on doit toujours avoir le soin de mettre sa pensée sous forme de roman,

Digitized by Google

comme ces dragées du premier janvier, qu'on a la précaution d'envelopper dans de belles papillottes frangées de moire et de satin. C'est ce qu'à l'exemple de tant d'autres, M. Labutte aura probablement voulu faire, et c'est ce qui l'aura conduit à nous donner pour étrennes ses *Deux mois de sadorce*. Au reste, qu'on juge de ma théorie comme on l'entendra, toujours est-il que c'est la seule que j'aie pu trouver pour expliquer la singularité de la naissance d'un roman si chétif et si mesquin. Quant à la pensée, je dois à la justice de déclarer que la peine que je me suis donnée, en tous sens et en toutes manières, pour arriver à la découvrir, ne m'a pas empêché d'échouer et d'échouer douloureusement, comme lorsqu'il m'arrive de vouloir deviner quelqu'un des classiques logogryphes du *Corsaire*. Cela est d'autant plus fâcheux pour ma théorie, qu'en fait de roman, j'ai une assez grande habitude de deviner les énigmes; j'ai la manie brutale, rustique, philosophique, pis encore si l'on veut, de toujours chercher à toucher, d'une façon indiscrète, ce qui est dans l'intérieur; et pour cela, je chiffonne sans pitié l'enveloppe, et, comme ferait un pédant de province, je déchire les papillottes littéraires, les mieux frisées, les plus roses, les plus soyeuses. En fait de sucreries je n'ai vraiment de délicatesse que pour celles qui, à cette bienheureuse époque de janvier, vous arrivent, gracieusement offertes par une belle demoiselle. Pour celles-là, je ne les effeuille qu'à regret : un cadeau de demoiselle, c'est chose si douce, c'est chose si rare ! il ne faut rien moins pour y prétendre que la bénédiction solennelle d'une année nouvelle que l'on baptise; et puis d'ailleurs, on trouve parfois de si étranges choses sous le voile trompeur de ce papier virginal, de si hideuses devises enlacées, comme des chenilles, entre ce noyau si odorant et si doux, et cette écorce si brillante et si fraiche, qu'on rougit rien qu'à jeter un regard sur cette poésie de confiseurs et de chocolatiers ! Le petit livre de M. Labutte, étant donc, suivant mes principes, rangé dans une catégorie toute différente de la catégorie des pistaches, a été traité avec moins de réserve et de timidité; j'ai, pour le découvrir, déchiré d'une main indiscrète la parure, qui, à vrai dire, n'avait rien que de fort champêtre et de fort ordinaire, et après avoir soulevé et rejeté bien des feuilles inutiles, je suis enfin venu à ce mot terrible, FIN, qui me marquait que mon espérance était vaine et ma peine perdue. Si effectivement M. Labutte a eu une idée comme je l'avais d'abord supposé

Digitized by Google

pour expliquer l'origine de son livre, je serais donc forcé maintenant, pour expliquer la nullité de son roman, d'imaginer que, soit empressement soit distraction, il aura oublié de l'y mettre. Au reste, voici tout ce que j'ai vu. Un jeune homme aime une jeune fille, et veut l'épouser; ce qui est bien. Un rival malhonnête et jaloux contrefait une lettre de la jeune fille, et la montre au jeune homme; sur quoi le jeune homme se fait prêtre, et la jeune fille se marie à un autre. Le roman, à la rigueur, pourrait finir ainsi; mais comme il reste quelques pages, on devine que la ruse se découvre; les deux fiancés se rapprochent; les nouveaux sermens sont oubliés pour les anciens : le prêtre et l'épouse sont coupables, et ne voulant plus de la vie ils se tuent de concert; ce qui est cette fin dont je parlais tout-à-l'heure. Le journaliste du département qui prend l'événement à la surface, comme les commères de son quartier, raconte l'aventure aux *fait divers*, et qualifie prosaïquement le jeune vicaire de scélérat. Le romancier plus philantrope et plus prolixe prend l'histoire d'un point de vue moins politique et plus sentimental, et nous écrit un roman qui, pour me servir de la méthode littéraire de M. Émile de Girardin, peut renfermer de neuf à dix mille lettres d'imprimerie, ce qui formerait au plus le soixantième de ce que contient l'*Almanach de France*, que chaque citoyen a le droit de se procurer pour la modique somme de cinquante centimes, au bureau de la Société nationale pour l'émancipation intellectuelle du peuple. Quant à moi, critique désolé, qui n'ai trouvé, en un livre dont le titre semblait si grave, que ce vieil adage « les apparences sont souvent trompeuses »; je m'arrête un peu confus d'avoir plaisanté pour si peu, et attendant M. Labutte à une œuvre plus travaillée et plus mûre.

E***.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE.

Séance du 3 décembre.

Astronomie.

M. Valz adresse de nouveaux renseignemens sur la comète de trois ans sept dixièmes. Elle est toujours fort difficile à distinguer, et paraît avoir éprouvé un grand affaiblissement depuis 1826. Il est impossible d'en évaluer la nébulosité, et d'y distinguer aucun noyau. M. Massoti se plaint aussi au Brésil de la faiblesse de celle de trois ans trois dixièmes. M. Valz croit cependant qu'il ne faut pas se presser d'en conclure de grands changemens dans ces astres, et que la cause pourrait bien en être seulement dans notre propre atmosphère, ou peut-être dans quelques restes du brouillard de 1831, qui lui était supérieur. Le calcul des observations a confirmé les présomptions de l'auteur sur les effets de la résistance de l'éther; la période se trouve en effet plus courte d'un jour à fort peu près, et l'excentricité a aussi un peu diminué; ce qui est conforme aux effets de l'éther, six fois plus sensibles pour cette comète que pour celle de trois ans dont la diminution de période n'est que de quatre heures. C'est la densité plus faible de cette comète qui doit rendre la résistance de l'éther plus considérable, et l'on peut espérer qu'on pourra par la suite en tirer des indices sur la loi des densités de l'éther; car le rapport des variations de l'excentricité et du mouvement moyen dépend de cette loi. Sauf de nouvelles rectifications, la résistance de l'éther aurait augmenté actuellement la correction de l'anomalie moyenne de 3', et celle du moyen mouvement de o"14; elle aurait aussi diminué le demi-grand axe de 0,0013, et l'excentricité de 0,0015. La périhélie, le nœud, et l'inclinaison, que l'influence de l'éther n'altère pas, diffèrent cependant de quelques minutes de ce qu'ils devraient être. La cause en est-elle aux perturbations ou à l'intervalle des observations, qui est cependant d'un mois? C'est ce qu'il faudra voir.

Digitized by Google

Cosmographie.

Un petit ouvrage, imprimé depuis 1829, avait été adressé le 8 du mois dernier à l'Académie des sciences, par le ministre du commerce et des travaux publics avec prière de le faire examiner. Il a pour titre : *Application des globes à la trigonométrie sphérique et à divers calculs d'astronomie et de géographie, pour servir d'appendice à l'ouvrage de M. Delamarche ; par M. Jump, inventeur d'un instrument qui représente les cercles verticaux de la sphère.* La commission chargée d'en rendre un compte verbal, et qui se composait de MM. Arago, Mathieu et Puissant, en a porté le jugement suivant :

L'auteur annonce en premier lieu que, pour améliorer et étendre l'usage des globes terrrestres et célestes, il a adapté à la monture ordinaire de ces instrumens un cercle vertical mobile gradué, afin de pouvoir former, par les intersections de ce cercle avec deux autres armilles, un triangle sphérique quelconque, et résoudre mécaniquement par ce moyen diverses questions de géographie et d'astronomie sphérique, qui ne supposent que les connaissances de géométrie les plus élémentaires. Il résout aussi, au moyen de deux cercles verticaux, ce problême d'un ordre plus élevé : Trouver la latitude d'un lieu d'où l'on a observé au même instant les hauteurs de deux étoiles. Mais dans ce cas, comme dans beaucoup d'autres semblables, les solutions numériques obtenues par la méthode de l'auteur ne peuvent, à cause de leur peu de précision, suppléer à celles que fournit le calcul trigonométrique.

Il paraît que M. Jump regardant comme fort important pour l'étude de la géographie et de l'astronomie l'emploi des armilles verticaux, désirerait que le gouvernement fît construire, sous sa direction, deux instrumens sphériques propres, selon lui, à compléter le beau globe terrestre de M. Poirson, qui orne la galerie du Louvre. Les commissaires chargés d'émettre leur opinion à ce sujet pensent, au contraire, que l'addition de pareils cercles aux globes de grandes dimensions, n'offre en général ni assez d'intérêt, ni assez d'utilité, pour engager le ministre des travaux publics à faire faire au globe en question les modifications qui viennent d'être proposées.

Météorologie.

Dans la nuit du 12 au 13 novembre, M. Potier de Baldivia, capitaine du génie à Grenoble, a été témoin sur les deux heures du matin, par un temps parfaitement clair, mais un peu humide, d'un spectacle qu'il qualifie de *pluie d'étoiles*. En effet, il évalue au moins à soixante celles qu'il aurait pu compter en moins de vingt-cinq minutes. Un assez grand nombre de ces météores (huit ou dix dans le même intervalle de tems) laissaient après eux de magnifiques traces lumineuses, parfaitement rectilignes, d'un rouge éclatant dans leur axe,

Digitized by Google

et violacé sur leurs bords ; la plupart de ces traces d'éclat étaient fugitives, mais quelques-unes persistaient trois à quatre minutes en s'élargissant graduellement et diminuant jusqu'à leur disparition complète. La succession de ces météores a duré jusqu'à cinq heures et demie, en se ralentissant insensiblement.

M. Gautier, directeur de l'observatoire de Genève, a aussi écrit à M. Bouvard que, dans la même nuit du 12 au 13 novembre, on a vu à Genève de superbes météores lumineux, sur lesquels il a recueilli des renseignemens dignes de confiance. On a encore été témoin de pareils phénomènes à Toulouse à la même époque.

Quelques jours plus tard, un autre météore brillant a été observé dans cette dernière ville par M. Boubée. Le samedi 24 novembre, à huit heures et demie du soir, une lumière éclatante éclaira subitement le ciel au nord-ouest ; elle s'éteignit aussitôt ; mais il s'en échappa une traînée de feu décrépitante, à laquelle succéda un globe unique, incandescent, qui sembla s'éteindre insensiblement, et qui disparut après avoir parcouru un assez long trajet. La marche du météore était toute de haut en bas, sa direction de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, son inclinaison relativement à la verticale, de 22° environ. La ligne qu'il parcourut en descendant parut comprise tout entière dans le ciel entre V et B de la petite ourse et les petites étoiles de la queue du dragon. M. Boubée, qui était sur la route de Montauban, n'entendit aucune détonation et n'aperçut aucun phénomène d'électricité ni avant ni après l'apparition du météore. L'air était pur et calme ; mais vers deux heures du matin le ciel se couvrit de nuages ; à sept heures il s'établit une petite pluie, qui continua toute la journée et plusieurs jours ensuite.

Zoologie.

M. Dugès de Montpellier, adresse un *Mémoire sur la conformité organique dans l'échelle animale*. L'auteur y développe une théorie et des principes abstraits, donne une nouvelle nomenclature, expose des observations matérielles et décrit quelques faits nouveaux. Il signale entre autres la découverte toute récente d'un rachis, ou colonne vertébrale intérieure chez les crustacés. Une belle préparation de cette partie est jointe au mémoire. « Par conséquent, ajoute M. Dugès, il sera facile de vérifier l'exactitude du fait, et de rendre triviale l'une des preuves les plus concluantes de cette intime liaison qui fait de l'échelle animale un tout continu, et qui seule peut systématiser la zoologie, et l'élever à la dignité des autres sciences physiques. »

Chirurgie.

Les systèmes ordinaires de traitement orthopédique pèchent en ce qu'ils se bornent à combattre la courbure de l'épine, sans chercher à en prévenir les récidives. En effet, tout le traitement consiste

Digitized by Google

dans l'application des machines à extension. M. Pravaz annonce que pour remplir la seconde indication aussi bien que la première, il a imaginé un procédé qui se compose de l'emploi simultané du lit orthopédique et d'une gymnastique particulière, appropriée à chaque difformité. Il a aussi remédié aux inconvéniens qui proviennent du système vicieux suivant lequel les lits sont construits, en les divisant transversalement en deux parties au point correspondant à la courbure, de manière que le malade, attaché par le tronc et le bassin aux deux plans formés par les deux portions séparées du lit, n'éprouve de distension que dans le point même à redresser.

— M. E.-J.-R. Bertrand, médecin, présente à l'Académie un mémoire concernant le traitement curatif des hernies inguinales.

Pour obtenir la cure radicale des hernies inguinales peu considérables, M. Bertrand propose un procédé que lui a suggéré le traitement de l'hydrocèle simple ou enkystée au moyen de corps étrangers, tels que la charpie. Ce procédé repose sur la propriété par laquelle les surfaces d'une cavité enflammée, et particulièrement les membranes séreuses, tendent à s'unir et à former des adhérences entre elles. Pour le justifier, l'auteur met en parallèle les analogies qui existent entre l'hydrocèle par épanchement et les hernies inguinales; puis il expose sa méthode dans les termes suivans : « Ouvrons la peau d'un demi-pouce à un pouce d'étendue au moyen d'un pli transversal, vis-à-vis et tout près de l'anneau du grand oblique; introduisons par cette ouverture des mèches de charpie; faisons arriver ces mèches jusqu'auprès du péritoine, environnant de tous côtés le cordon testiculaire, comme on l'environne dans l'hydrocèle, et abandonnons de même le tout à la nature : que doit-il arriver? Ce que nous voyons arriver tous les jours dans le traitement de l'hydrocèle : les parois de la cavité qui contenait la hernie et celles du canal inguinal, irritées, enflammées et gonflées par la présence des mèches, vont revenir sur elles-mêmes, fournir des bourgeons celluleux et vasculaires, et il s'établira ainsi une adhérence qui préviendra désormais la sortie des viscères. » Il ne paraît pas que l'auteur ait essayé de mettre ce procédé en pratique.

Économie politique.

M. Huerne de Pommeuse avait fait hommage à l'Académie, dans une séance précédente, de l'ouvrage qu'il a récemment publié sous ce titre : *Des Colonies agricoles et de leurs avantages pour assurer des secours à l'honnête indigence et extirper la mendicité, tout en accroissant la prospérité de l'agriculture, la sécurité publique et la richesse de l'état.* M. Girard, chargé d'en rendre compte, s'est acquitté de sa tâche avec tout le soin que méritait cet important sujet; mais, comme l'ouvrage de M. Huerne doit être l'objet d'une annonce spéciale dans la *Revue encyclopédique*, nous omettons l'analyse que

Digitized by Google

M. Girard fait de l'ouvrage, et nous nous bornons à transcrire quelques considérations générales par lesquelles il la termine :

« Une opinion unanime sur la nécessité de pourvoir à l'un des besoins les plus pressans de notre tems semble aujourd'hui réunir tous les esprits. Félicitons-nous de voir s'y rallier aussi la haute administration de l'état. Les mesures préparatoires qu'elle vient de prendre rendent en effet témoignage de sa conviction sur l'utilité des institutions qu'il s'agit de créer.

» Il appartient sans doute à l'autorité supérieure d'établir des colonies forcées et d'en diriger l'administration, puisque, en définitive, elle doit en supporter les frais; il lui appartient également d'en prescrire le régime, puisqu'elle seule a le droit d'en tenir les habitans assujétis à une discipline plus ou moins sévère, suivant les différentes catégories dans lesquelles ils auront mérité d'être placés; il lui appartient enfin d'exercer exclusivement sur une agglomération de tels hommes une surveillance telle que la paix publique ne soit jamais exposée à recevoir de leur part de nouvelles atteintes.

» Quant aux colonies libres, qu'elles demeurent, comme chez nos voisins, le respectable apanage de la bienfaisance particulière; laissons-leur ce caractère d'entreprises de famille dans lesquelles le gouvernement n'intervient que par ses propres largesses et l'appui de sa bienveillance. En vain objecterait-on que le véritable esprit d'association n'étant pas suffisamment naturalisé parmi nous, l'espérance de réussir dans l'adoption d'un pareil système ne nous est point encore permise. La capacité et les bonnes intentions nous manqueraient-elles à ce point qu'il fallût renoncer à cette espérance? L'heureux succès qu'ont obtenu parmi nous des sociétés fondées par de simples réunions de souscripteurs, soit pour l'encouragement de l'industrie nationale, soit pour la propagation de l'instruction élémentaire, soit dans d'autres intentions non moins honorables, lève toute objection qu'on tenterait d'opposer à la formation d'une société de bienfaisance qui se proposerait de donner des secours aux indigens, d'extirper la mendicité, d'accroître la prospérité de l'agriculture, la richesse de l'état et la sécurité publique. »

—Dans cette séance, M. Aug. Saint-Hilaire a fait un rapport intéressant sur un ouvrage de M. Feliciano Fernandez Pinheiro, intitulé : *Annaes da provincias de S. Pedro.* Le rapporteur ayant bien voulu nous confier sa notice, nous l'avons insérée en entier dans une autre partie de ce cahier, à laquelle nous renvoyons le lecteur.

Séance du 10 *décembre.*

Géologie.

Compte rendu par MM. de Prony, Geoffroy-Saint-Hilaire et Girard, d'un mémoire de M. Chaudruc de Crazannes sur quelques dépôts naturels d'huitres non fossiles, qui se trouvent dans le département

Digitized by Google

de la Charente-Inférieure à quelque distance et au dessus du niveau de la mer.

On découvrit il y a quelques années, dans la ville de Saintes, *Mediolanum Santonum* des anciens géographes, les restes de quelques constructions romaines, dans lesquelles le pavé intérieur du rez-de-chaussée reposait sur deux couches superposées, l'une de charbon et de cendre, l'autre de plusieurs lits d'huîtres rangées à plat les unes à côté des autres, encore entières et ayant leurs deux valves adhérentes l'une à l'autre par le cartilage ou ligament qui leur sert de charnière, tellement qu'au premier aspect elles semblaient encore contenir le mollusque qu'elles avaient jadis renfermé.

Cette observation ayant été soumise en 1823 à l'Académie par M. Chaudruc de Crazannes qui en avait fait l'objet d'un mémoire, les commissaires jugèrent 1° que les trois couches superposées de charbon, de coquilles d'huîtres et de mortier qui formaient le soubassement du pavé des maisons de *Mediolanum Santonum* correspondaient exactement aux trois couches que les architectes romains désignaient sous les noms de *statumen*, de *ruderatio* et de *nucleus*; 2° que l'objet de ce massif était de garantir le pavé qu'il soutenait de l'humidité du sol en prévenant l'action de la capillarité, en vertu de laquelle cette humidité aurait pu se porter de bas en haut jusqu'au dessus du pavé; 3° que la couche horizontale d'huîtres remplissait l'objet de la *rudération*, en remplaçant les cailloux brisés, les briques concassées ou les tessons qu'on y employait ordinairement. Mais pourquoi avait on fait usage de ces huîtres entières au lieu de simples écailles? c'était là une question moins facile à résoudre. Devait-on croire que ces huîtres non fossiles se trouvaient aux environs de *Mediolanum* ou qu'on avait été les chercher sur la côte de l'Océan la plus voisine?

Bien que les deux valves fussent encore attachées par leur ligament, M. Chaudruc de Crazannes les trouva intérieurement remplies d'une espèce de terreau argileux ou de vase desséchée, et il est évident qu'elles étaient déjà en cet état avant d'être employées dans la construction. Or l'existence de dépôts d'huîtres non fossiles avait été reconnue par M. Girard et par plusieurs membres de l'Institut d'Égypte au point culminant de la vallée de l'Egarement, la plus septentrionale de celles qui servent de communication entre le Nil et la mer Rouge, à une distance d'environ 60 kilomètres de cette mer. Ces monticules sont recouverts de petits cristaux de sel marin de même que la surface de la plaine adjacente. Les commissaires furent donc conduits à conclure par analogie qu'il pouvait bien exister dans les environs de Saintes, a quelques distance de la mer, des amas semblables, que la mer aurait laissés à sec lorsqu'elle s'abaissa à son niveau actuel, et qui auraient été pour les anciens habitans comme des carrières d'où ils auraient tiré des matériaux pour la *rudération* de leurs constructions.

Il appartenait à M. Chaudruc de se livrer aux recherches nécessaires

Digitized by Google

pour vérifier la justesse de cette conjecture. M. Goubault, président du tribunal civil de Marennes l'informa qu'on retrouvait sur les côtes de la Saintonge, à quelque distance de la mer, des rochers entiers formés d'huîtres. Depuis, M. Chaudruc a reconnu lui-même près de Soubise, sur les bords de la Charente et près de son embouchure, des bancs dans lesquels les huîtres sont encore entières et comme dans leur état primitif, les deux valves étant attachées l'une à l'autre par leur ligament, qui cependant a beaucoup perdu de sa ténacité. L'auteur pense au reste que ce dépôt était connu de Bernard de Palissy. A ces documens il ajoute le témoignage du père Arcère, auquel on doit une histoire de la Rochelle. Dans une description du pays d'Aunis, qui sert d'introduction à cet ouvrage, le père Arcère dit que trois tertres situés à un quart de lieue de l'abbaye de Saint-Michel, près de Maran, et s'élevant à 10 ou 11 mètres sur une longueur de 300 mètres, sont formés d'huîtres bien conservées; il parle aussi d'autres buttes semblablement composées qui existent près de Luçon, à trois lieues environ de la mer. M. Chaudruc a retrouvé ces derniers dépôts; mais les huîtres ne lui ont pas offert le même degré de conservation que celles des constructions de Saintes, le ligament qui attachait les deux valves ayant perdu presque toute sa consistance. Le mémoire de M. de Crazannes est terminé par l'indication de bivalves fossiles dont il existe des bancs aux environs de Saintes; mais on ne retrouve point les analogues vivans de celles-ci dans les mers qui baignent nos côtes, tandis que M. Brongniart a reconnu que les huîtres non fossiles de Médiolanum sont de cette variété qu'on pêche aujourd'hui le long de nos côtes occidentales.

Les faits indiqués par le père Arcère, par M. Chaudruc, et surtout par M. Fleuriau de Bellevue, et par M. Risso, attestant l'analogie des huîtres trouvées dans des dépôts assez élevés et de celles qui vivent encore dans la mer, attestent par là le dernier séjour de la mer sur nos continens; et il en est de même des faits observés en Égypte dans la vallée de l'Égarement. Si pour ces derniers, le sol d'alluvion dans lequel sont les coquilles offre encore la salure originelle, c'est que, depuis la retraite des eaux, il n'a point été lavé par les pluies, qui sont extrêmement rares en Égypte. Cette salure a dû contribuer à la conservation du ligament, ce qui explique la différence que présentent, sous ce rapport, les huîtres des dépôts de l'Égypte et ceux de la Saintonge. De même, si, conformément au témoignage de M. Chaudruc, les huîtres employées dans les constructions de Médiolanum offrent, dans leur ligament, une consistance et une élasticité que n'ont point celles des dépôts de Soubise et de Saint-Michel, c'est que celles-ci, depuis l'époque où elles ont cessé d'être submergées, ont été lavées par les pluies et exposées sans interruption aux alternatives de la chaleur et du froid, de la sécheresse et de l'humidité, tandis que celles-là, enfoncées sous le sol depuis quatorze ou quinze siècles, sont à l'abri des variations atmosphériques qui en auraient altéré la consistance. Or,

Digitized by Google

ajoutent les commissaires, qui pourrait affirmer qu'un intervalle de quatorze ou quinze cents ans n'est pas une portion notable de l'intervalle de tems qui nous sépare de l'époque à laquelle cessa la dernière immersion des régions inférieures de nos continens par les eaux de nos mers actuelles?

L'Académie, sur la proposition de ses commissaires, approuve les recherches de M. Chaudruc et l'engage à les continuer. A ce sujet, M. de Blainville fait observer qu'il eût été important pour la géologie de déterminer la position exacte des huîtres, de savoir notamment si elles sont en place ou du moins si elles présentent, comme pendant la vie des mollusques, la valve plate en dessus. M. Chaudruc sera prié d'envoyer s'il est possible les renseignemens que demande M. de Blainville.

Météorologie.

A peu près à la même époque où M. Boubée observait à Toulouse le phénomène décrit dans le bulletin de la séance précédente, M. Rapet était témoin à Paris d'un accident analogue. Le samedi 24 novembre dernier, en traversant les Champs-Élysées, il aperçut, à huit heures et demie du soir, tout-à-fait au sud, une étoile filante d'un éclat remarquable. Une demi-minute après, une clarté surprenante lui fit subitement retourner la tête, et il vit, à peu près à la même place, une traînée lumineuse qui, au même instant, lui offrit à son extrémité un spectacle semblable à celui d'une bombe d'artifice, au moment où elle éclate dans l'air. Cette véritable explosion, que n'accompagna cependant aucun bruit, fut suivie d'une pluie de feu, qui disparut après avoir parcouru un faible espace de quelques degrés. M. Rapet y remarqua un sillon à peu près central qui se mouvait avec plus de rapidité dans une direction presque verticale, et qui disparut également après être étendu dans un espace environ deux fois plus grand que celui de la pluie de feu. La traînée lumineuse qui avait précédé l'explosion sillonnait l'atmosphère dans la direction de l'ouest à l'est, en s'inclinant légèrement vers la terre. M. Rapet évalue à 25° environ la hauteur où eut lieu l'explosion.

Optique.

M. Gaudin annonce qu'en étudiant les apparences variées d'anneaux colorés que la lumière polarisée fait naître dans les cristaux doués de la double réfraction, il a trouvé un moyen simple de donner beaucoup de développement aux teintes, et de les mesurer avec une précision pour ainsi dire illimitée. Au moyen du procédé en question, il serait facile, par exemple, d'évaluer la largeur des bandes en minutes de degrés; et, si la nature n'en était pas suffisamment déterminée par l'énoncé de leur teinte, on pourrait mettre à la place la longueur de l'ondulation propre au rayon étudié, après l'avoir déduite des phénomènes produits par son in-

Digitized by Google

terférence avec un rayon constant, dont la longueur serait bien connue. Les lignes noires ou brillantes qui coupent les anneaux se mesureraient de la même manière, avec cette différence cependant que ce serait l'intensité de la lumière qu'il faudrait apprécier par des moyens photométriques. On pourrait aussi se servir de cette méthode pour mesurer, avec plus de précision qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, les couleurs du spectre. Comme pour tenter ces expériences il faudrait adapter aux instrumens connus quelques pièces nouvelles travaillées avec toute la perfection possible, et que d'ailleurs elles ne pourraient réussir que dans un grand local et par le concours de plusieurs habiles observateurs, M. Gaudin a recours à l'intervention de l'Académie, en offrant de lui soumettre, avec tous les détails nécessaires, un procédé dans l'emploi duquel il trouverait sans doute des données propres à éclairer la relation qui existe entre les propriétés optiques des cristaux et la disposition de leurs atomes. MM. Arago et Dulong se mettront en communication avec lui.

—Comme continuation de ses recherches sur les phénomènes de la polarisation circulaire dans les liquides végétaux, M. Biot lit un *Mémoire sur un caractère optique à l'aide duquel on reconnaît immédiatement les sucs végétaux qui peuvent donner du sucre analogue au sucre de canne, et ceux qui ne peuvent donner que du sucre semblable au sucre de raisin.* Ce caractère consiste, ainsi que nous l'avons vu, dans le sens de la rotation qu'impriment au rayon polarisé, d'un côté, les sucs de raisins, de poires, de pommes, de groseilles et autres fruits qui fournissent du sucre incristallisable; de l'autre, le jus des cannes, des betteraves, des panais, des navets, des carottes, etc. Les liquides de la première catégorie tournent la lumière à gauche dans tous les états par lesquels on les fait passer jusqu'à la solidification; c'est depuis ce point seulement que, par un changement brusque, ils peuvent la fléchir à droite. Les sucs de la seconde série, au contraire, la dévient toujours dans ce dernier sens. Les phénomènes observés par M. Biot dans le jus de betterave lui font penser qu'on pourra retirer de cette plante 10 p. 100 de sucre, comme l'a déjà annoncé M. Pelouze. Il pense aussi qu'il est avantageux de cultiver davatange le panais, qui, vu la quantité de sucre qu'il contient, doit être très-convenable pour la nourriture des gros animaux. Sous un point de vue plus général, il indique les caractères qu'il a observés comme pouvant servir à déterminer si telle substance, obtenue dans une opération chimique, préexistait à l'opération, ou si elle en est le résultat. Enfin, les changemens brusques qu'il a remarqués dans le sens de la déviation, par la solidification, lui font rapporter ces phénomènes à des forces moléculaires et dissymétriques.

Métallurgie.

Mémoire sur l'amalgamation, adressé par M. Boussingault.

L'art d'extraire l'argent de ses minerais au moyen du mercure fut

Digitized by Google

inventé au Mexique, dans l'année 1557, par un Espagnol nommé Bartolome de Medina. Cet ingénieux procédé, à l'aide duquel on s'est procuré la plus grande partie de l'argent aujourd'hui en circulation, ne fut pendant long-tems que très-imparfaitement connu, et par cela même jugé de la manière la plus défavorable par les métallurgistes des écoles les plus célèbres. Ce fut seulement après le voyage de M. de Humboldt qu'on commença, en Europe, à rectifier les idées vagues et désavantageuses qu'on s'était formées sur l'amalgamation américaine. Ce célèbre voyageur, prenant en considération les difficultés locales que présentent les mines d'Amérique et la masse immense de minerais à traiter, vit qu'il ne fallait rien de moins qu'une méthode métallurgique aussi simple et aussi économique, pour que le mineur pût exercer son industrie avec succès.

Tous les minerais réduits en une farine ténue peuvent, par l'addition du sel, du magistral, du mercure, et quelquefois de la chaux, donner la presque totalité de l'argent qu'ils contiennent. Si l'amalgamation des minerais d'argent, quand elle est bien dirigée, présente toujours des résultats avantageux, si les accidens qui surviennent pendant le travail sont aussitôt réparés qu'aperçus : cela tient à l'habitude, et pour ainsi dire à l'instinct qu'acquièrent les ouvriers par une longue pratique. En effet, la théorie de cette opération est très-obscure ; on ignore encore quelle influence exercent les différentes matières employées par l'amalgameur.

Les minerais qu'on destine à l'amalgamation de *patio* sont ordinairement bocardés à sec ; on ne leur fait subir aucun lavage. Le minerai réduit en poudre est broyé dans un *arrastre*, jusqu'à ce qu'il ait acquis un grand degré de finesse. L'arrastre est une sorte de moulin ayant, au lieu d'une meule circulaire, quatre grosses pierres attachées à chaque extrémité de deux poutres croisées à angle droit et tournant avec l'arbre du moulin. Lorsque le minerai a acquis la consistance d'une boue très-liquide, état dans lequel il est prêt à recevoir successivement le sel, le magistral et le mercure, il est porté dans le *patio*, ou cour d'amalgamation pavée en dalles, et dont le sol est légèrement incliné pour permettre l'écoulement des eaux. Dans le cas où les boues métalliques doivent être pétries par des chevaux, on dispose des tourtes (*tortas*) qui renferment depuis 800 jusqu'à 1,200 quintaux de minerai. C'est alors qu'on ajoute le sel, dont la quantité varie de 1 à 5 p. 100 de minerai, et qu'on fait agir les chevaux dans la masse, afin de le bien mélanger.

Le choix d'un bon magistral est un des points les plus importans dans l'art de l'amalgamation. On prépare ordinairement cette substance en grillant de la pyrite de cuivre dans un fourneau à réverbère. La pyrite étant bien allumée, on bouche les issues du fourneau et on laisse refroidir jusqu'au lendemain. L'analyse d'un magistral de bonne qualité y a indiqué 0,10 de sulfate de cuivre. On emploie en général une demi-livre de magistral pour un quintal de minerai.

Digitized by Google

La quantité de mercure destinée à une *torta* dépend de l'argent qui y est contenu. On est dans l'usage de prendre dix fois autant de mercure qu'il y a d'argent à extraire. Ce mercure se divise en trois lots, qu'on incorpore dans la *torta* à trois époques différentes de l'opération.

Après la première incorporation, celle qui suit l'addition du magistral, on fait trotter les chevaux dans le minerai pendant six heures, afin de diviser autant que possible le mercure et le magistral dans la masse à amalgamer. Ce tems écoulé; l'amalgameur (*azoguero*) examine le minerai en en lavant une petite quantité dans une augette : c'est par cette épreuve que l'ouvrier croit pouvoir juger s'il a mis trop ou trop peu de magistral.

Le mercure de cette première incorporation est changé, dans l'espace de dix, quinze ou vingt jours au plus tard, en *limadura*. On donne ce nom à un amalgame presque solide, brillant, et tellement divisé qu'on pourrait le prendre pour de la limaille d'argent. C'est alors qu'on procède à l'incorporation du deuxième tiers de mercure. Lorsque la saison est favorable, il suffit quelquefois de huit jours et de trois ou quatre triturations pour que cette seconde portion de mercure soit changée en amalgame presque solide, condition nécessaire pour que l'ouvrier puisse procéder à une nouvelle incorporation. Les amalgameurs croient pouvoir reconnaître à différens signes extérieurs l'époque à laquelle l'argent de la tourte est uni au mercure. Lorsqu'on juge l'amalgamation terminée, on ajoute une nouvelle dose de mercure, et l'on fait agir les chevaux pendant deux heures, On porte ensuite le minerai amalgamé aux ateliers de lavage, puis l'amalgame solide est envoyé aux usines de distillation. L'argent qu'on recueille ainsi est presque pur.

Le procédé imaginé par Medina porte le nom de *amalgamacion por patio y crudo*. Vers 1561, Fernandez de Velasco l'introduisit au Pérou. A peu près vers la même époque, Carlos Corso de Seca découvrit le traitement par le fer; il recommande l'emploi du fer métallique pour diminuer la consommation du mercure. En 1590, Alonzo Barba, qui était alors curé de La Plata, fit connaître sa méthode d'amalgamation à chaud. Barba croyait à la transformation des métaux, et ce fut en cherchant à *fixer* le mercure qu'il découvrit son procédé.

On peut xepliquer de la manière suivante les phénomènes chimiques qui se passent dans l'amalgamation américaine. En ajoutant le magistral (sulfate de cuivre) aux boues métalliques renfermant déjà du sel marin, il se forme instantanément du bichlorure de cuivre. Ce bichlorure, en réagissant d'un côté sur le mercure, et de l'autre sur le sulfure d'argent, donne naissance à du chlorure d'argent et de mercure, et passe à l'état de protochlorure de cuivre, qui se dissout dans la dissolution de sel dont le minerai est imbibé, pénètre la masse à amalgamer, et réagit énergiquement sur le sulfure d'argent, formant du chlorure d'argent d'une part, et du sulfure de cuivre de l'autre. Le chlorure d'argent se dissout également dans la solution de sel marin, et, dans cet état, il est facilement réduit par le mercure.

Digitized by Google

Chimie végétale.

M. Chevreul fait, en son nom et au nom de M. Thénard, un rapport très-favorable sur le mémoire de M. Couerbe, qui a pour titre : *Histoire chimique de la méconine.* Les commissaires engagent toutefois l'auteur à revenir sur l'acide méchloïque et sur la matière qu'il a obtenue en traitant la méconine par l'acide nitrique, et à déterminer la capacité de saturation de ces nouveaux acides, ainsi que leur composition élémentaire. Ils ne doutent pas que la connaissance de la composition de l'acide méchloïque ne conduise à des résultats intéressans sur la réaction du chlore et de la méconine.

Chimie et Physiologie animales.

Une médaille d'or avait été décernée à M. Muller, professeur de physiologie et d'anatomie comparée à l'université de Bonn, comme marque de distinction et d'encouragement dans ses recherches physiologiques. Ce savant remercie l'Académie de l'honneur dont elle l'a jugé digne, et saisit cette occasion pour lui communiquer une observation importante qu'il a faite récemment sur le sang. Il croit avoir trouvé le moyen de démontrer que la partie coagulable ou la fibrine n'est pas contenue dans les globules, mais qu'elle est dissoute dans le sérum. On peut s'en assurer en opérant sur un sang dont les globules soient assez volumineux pour ne pouvoir passer à travers les pores du filtre; c'est le sang de grenouille qui satisfait le mieux à cette condition. Si, après avoir fait une incision à la cuisse d'une grenouille, on laisse passer le sang qui s'échappe de la plaie au travers d'un filtre de papier blanc mouillé, et qu'aussitôt après la filtration on le mêle, à volume égal, avec de l'eau ordinaire, ou, ce qui vaut encore mieux, avec de l'eau sucrée, on obtient dans le verre de montre qui sert de récipient un liquide clair, où il se forme bientôt un coagulum de fibrine. Ce coagulum est d'abord aussi transparent que l'eau même, de sorte qu'on ne le distingue qu'en le saisissant avec une pince; mais il se condense bientôt et devient blanc. On conçoit bien que, durant le peu de tems qui s'écoule avant la coagulation, il ne peut passer à travers le filtre qu'une très-petite quantité de fibrine dissoute, et que la plus grande partie s'en coagule dans le filtre même. Si l'on substitue l'eau sucrée à l'eau pure pour faciliter le passage, les globules du sang ne se dissolvent pas et restent immuables dans le filtre. Il suit de là que l'explication de la coagulation du sang, par l'aggrégation de ses globules ou des noyaux de ses globules, n'est pas fondée.

On ne peut se livrer à ces expériences en hiver, parce que d'un côté le sang de grenouille ne se coagule pas entièrement dans cette saison, et que de l'autre on ne peut se servir des grenouilles prises depuis quelque tems, le sang des grenouilles fraîches étant le seul qui se coagule au sortir du corps.

Digitized by Google

Comme on le sait, les globules du sang sont composés d'un noyau incolore et d'une écorce rouge. Celle-ci se dissout peu à peu dans l'eau pure, et les globules passent de la forme elliptique à la forme ronde. Après la dissolution de l'enveloppe rouge par l'eau, les noyaux restent sans se dissoudre dans ce liquide; mais ils sont encore solubles dans l'eau alcoolisée.

Pour séparer immédiatement les noyaux de leur tégument rouge, le mieux est de mêler une goutte de sang de la grenouille, ou d'un autre animal, avec une goutte d'acide acétique. En observant le phénomène au microscope, on voit l'écorce rouge ou la *cruorine* se dissoudre promptement dans l'acide, tandis que les noyaux elliptiques conservent leur forme propre.

Séance du 17 décembre.

Analyse mathématique.

M. Liouville adresse un mémoire sur la détermination des intégrales dont la valeur est algébrique, c'est-à-dire susceptible d'être exprimée au moyen des simples signes des six opérations fondamentales de l'arithmétique. Ses recherches, dit-il, l'ont conduit à la proposition suivante : *Etant donnée une fonction algébrique contenant des radicaux quelconques, on peut toujours décider si elle a ou n'a pas pour intégrale une fonction algébrique.* A quoi il ajoute que : *Si la question est résolue affirmativement, le même procédé fera connaître l'intégrale demandée.* Toutefois, dans le mémoire joint à cette lettre, il n'a considéré que le cas particulier où les quantités placées sous les radicaux sont rationnelles. Il réserve pour un second mémoire la démonstration du théorème général dont nous venons de donner l'énoncé.

Optique.

M. Babinet fait connaître le résultat suivant, qu'il a obtenu en étudiant le mouvement de la lumière dans les corps refringens :

« Le retard qu'éprouve un rayon lumineux, en traversant une plaque transparente, est exactement le même lorsque cette plaque est en repos, et lorsqu'elle partage le mouvement de la terre dans le même sens que le rayon lumineux, ou en sens contraire. »

Cette conclusion est loin de celle à laquelle on pouvait s'attendre en partant de la théorie, et renverse l'explication que Fresnel a donnée de l'expérience de M. Arago sur l'invariable réfraction du prisme mobile; elle est également contraire à la théorie particulière que M. Babinet en avait imaginée. Ainsi, voilà une nouvelle condition à laquelle devront satisfaire toutes les théories sur la marche de la lumière dans le phénomène de la transmission.

Digitized by Google

Statistique.

Tableau de la population des Etats-Unis d'Amérique, communiqué par M. Warden:

CONDITION.	AGE.	NOMBRE DES INDIVIDUS. sexe masculin.	sexe féminin.	TOTAL de la population des deux sexes.
Blancs libres.	Au dessous de 5 ans.	972,194	920,104	
	De 5 à 10 ans.....	782,637	751,649	
	De 10 à 15.....	671,688	639,063	
	De 15 à 20.....	575,614	597,713	
	De 20 à 30.....	952,902	915,662	
	De 30 à 40.....	592,596	555,565	
	De 40 à 50.....	369,370	355,425	
	De 50 à 60.....	230,500	222,928	
	De 60 à 70.....	134,910	130,866	
	De 70 à 80.....	58,136	58,034	
	De 80 à 90.....	15,945	17,572	
	De 90 à 100.....	1,993	2,484	
	De 100 et au dessus.	274	234	
	Population blanche.	5,358,759	5,167,299	10,526,058
Esclaves.	Au dessous de 10 ans.	353,845	347,566	
	De 10 à 24 ans....	313,676	308,793	
	De 24 à 36.....	185,654	186,082	
	De 36 à 55.....	118,996	111,753	
	De 55 à 100.....	41,456	41,422	
	De 100 et au dessus.	718	6,668	
	Population esclave.	1,014,345	996,284	2,010,629
Gens de couleur libre..	Au dessous de 10 ans.	48,737	47,347	
	De 10 à 24 ans....	43,126	48,125	
	De 24 à 36.....	27,629	32,504	
	De 36 à 55.....	22,262	24,266	
	De 55 à 100.....	11,475	13,369	
	De 100 et au dessus.	266	361	
	Population de couleur libre.....	153,495	165,972	
	Total général de la population des États-Unis. .			12,856,154

Dans le nombre ci-dessus on compte, parmi les blancs, 5244 sourds-muets, dont 1,640 au dessous de l'âge de 14 ans, 1,874 de 14 à 25

Digitized by Google

ans, et 1,730 de 25 et au-dessus. On compte aussi 3,983 aveugles, et 106,544 étrangers non naturalisés.

Parmi les esclaves et les gens de couleur libres, on compte 684 sourds-muets, dont 232 au-dessous de 14 ans, 247 de 14 à 25, 205 de 25 et au-dessus.

On remarquera combien le nombre des blancs âgés de 100 ans et au dessus est inférieur à celui des esclaves et des gens de couleur du même âge. La moyenne proportionnelle est, chez les blancs, 1 sur 20,726; chez les esclaves, 1 sur 1,450, et chez les gens de couleur libres, 1 sur 510.

Élections.

M. Valz de Nîmes est élu à l'unanimité membre correspondant de la section d'astronomie, où la mort de M. de Zach laissait une place vacante. — M. Lecanu est pareillement déclaré à l'unanimité candidat de l'Académie, à la place restée libre à l'Ecole de pharmacie, par le décès de M. Nachet.

Séance du 24 décembre.

Mécanique industrielle.

L'année dernière, M. Laignel avait présenté à l'Académie un modèle de route en fer à petites courbes; aujourd'hui il annonce qu'il a mis en pratique ce système nouveau, et qu'il a construit, sur des dimensions ordinaires et avec des courbes au rayon de 25 mètres, un chemin qui est en expérience depuis plus d'un mois, rue Picpus, à Paris, et qui justifie, selon l'inventeur, les avantages du nouveau mode selon lequel il est établi.

Chimie végétale.

Continuant ses travaux sur l'opium, M. Pelletier vient de découvrir, dans cette matière si compliquée, une nouvelle substance cristalline, isomère de la morphine (la *paramorphine*), qui avait échappé à ses premières recherches. Cette matière diffère essentiellement de la morphine par ses propriétés chimiques, quoique sa composition élémentaire paraisse être la même. On ne peut non plus la confondre avec la *codéine* de M. Robiquet, ni avec les autres substances trouvées dans l'opium. Sa saveur est analogue à celle de la pyrètre; sa solubilité dans l'alcool et dans l'éther est infiniment plus forte que celle de la narcotine, dont elle diffère aussi par sa forme cristalline et sa fusibilité. Enfin, d'après une expérience faite par M. Magendie, elle a une action très-vive sur l'économie animale, puisqu'à une dose très-faible, elle a tué un chien en quelques minutes; elle agit sur le cerveau, et détermine des convulsions.

Digitized by Google

Zoologie.

Par de longs travaux, M. Ch. de Paravey avait cherché à constater l'identité complète de beaucoup de constellations chez les anciens Egyptiens et chez les Chinois actuels, qu'il regarde comme une de leurs colonies. Dans un ouvrage imprimé en 1826, il avait également tâché d'établir l'identité de beaucoup de lettres et de chiffres égyptiens, avec les formes antiques des caractères cycliques encore usités actuellement en Chine. En étendant ces recherches d'analogie entre les deux peuples à leur histoire naturelle, il est parvenu à quelques résultats, qu'il soumet à l'Académie. Entre autres choses, les documens qu'il a recueillis en consultant les principaux ouvrages d'histoire naturelle que possèdent les Chinois et les Japonais, lui ont fait découvrir plusieurs erreurs commises par M. Abel Rémusat, dans sa traduction des nom japonais et chinois des peuples, des animaux et des plantes que cite l'Encyclopédie japonaise. Il offre de donner aux commissaires que l'Académie voudra bien nommer la démonstration de celles qu'il a reconnues dans la nomenclature de plusieurs minéraux, des plantes principales, des quadrupèdes, des insectes, des poissons et des oiseaux qu'il vient d'étudier spécialement. « De graves résultats, dit-il, peuvent se déduire de ces noms bien ou mal appliqués; et l'on sent, par exemple, de quel intérêt il peut être de retrouver le nom égyptien de l'*ibis* chez les Chinois avec toutes les fables débitées sur ce genre de courlis.

» M. Champollion, continue-t-il, a retrouvé dans les grottes d'Egypte, non-seulement divers oiseaux et d'autres animaux, mais aussi leurs noms égyptiens écrits à côté d'eux, et l'on assure que M. Cuvier y avait reconnu divers animaux de la Nouvelle-Hollande. Je crois également voir les animaux de ce continent figurés ou décrits sur les livres chinois. » M. Paravey pense donc que si l'Académie faisait traduire, à l'aide des legs de Montyon, les ouvrages qu'il indique, elle se procurerait des notions nouvelles sur une foule de productions naturelles peu connues.

Comme exemple d'un de ces faits nouveaux, il cite un passage du *Pen-tsao* et de l'Encyclopédie japonaise, où est décrit le *tsieou* ou *kiang-tsieou*, indiqué comme habitant chez les barbares du sud-ouest, et dans lequel il croit reconnaître une espèce de condor ou vautour d'Amérique.

Statistique politique.

Nous espérons pouvoir donner, dans la prochaine livraison, le résumé d'un travail de M. Moreau de Jonnès, lu par fragmens dans cette séance, et qui a pour titre : *Etudes statistiques sur l'état et les progrès de la société en France.* L'auteur a principalement envisagé la distribution des revenus territoriaux entre le clergé, la noblesse et le reste des habitans, dans le siècle qui nous a précédés, et il en a démontré par des chiffres la monstrueuse inégalité.

Digitized by Google

Elections.

L'Académie procède à l'élection d'un membre de la section d'astronomie, en remplacement de M. Arago, nommé secrétaire. M. Savary est élu à une majorité de 43 sur 47. Quatre suffrages s'étaient portés sur M. Francœur.

Séance du 31 décembre.

Physique mathématique.

M. Clapeyron soumet au jugement de l'Académie un mémoire sur la puissance mécanique de la chaleur. Il énonce, dans les termes suivans, les résultats principaux auxquels il est arrivé.

1° Si l'on prend des volumes de différens corps solides, liquides ou gazeux à la même température, et calculés de façon que leur dilatabilité par la chaleur soit la même, la chaleur dégagée par des accroissemens égaux de pression sera la même pour tous.

2° Le calorique latent contenu dans des volumes égaux de vapeur de différens liquides pris à la même température, et sous la pression correspondante, est proportionnel au coefficient différentiel de la pression par rapport à la température.

Ces résultats sont la conséquence de cette loi généralement admise, qu'il est impossible de créer de la matière, de la chaleur ou du mouvement.

Chimie.

M. Dumas, au nom d'une commission dont il faisait partie avec M. Gay-Lussac, lit un rapport tout-à-fait favorable sur les recherches de M. Pelletier, concernant la composition élémentaire de plusieurs principes immédiats des végétaux.

» Les recherches si variées, les analyses si délicates des chimistes modernes, et particulièrement celles qu'on doit à M. Berzélius, ont amené la chimie minérale à un degré de perfection qui laisse peu de chose à découvrir aux chimistes qui essaient d'exploiter encore l'étude des diverses combinaisons inorganiques. On peut bien rencontrer dans cette direction quelques nouveaux composés, quelques propriétés remarquables; mais presque toujours les êtres qu'on forme ou les propriétés qu'on observe viennent se ranger dans un cadre d'idées parfaitement arrêté et défini. Cette circonstance explique la langueur qui règne en ce moment dans les travaux relatifs à la chimie inorganique. Ce n'est pas toutefois que cette branche de la science soit arrivée à sa perfection; mais elle a épuisé les conséquences des idées qui découlent des théories établies par Lavoisier, étendues par la détermination de la nature du chlore, et précisées par la doctrine des proportions chimiques. Pour offrir un nouvel attrait aux observateurs, la chimie

Digitized by Google

inorganique a besoin de nouveaux aperçus. Au point où elle est parvenue, tout porte à croire qu'elle ne peut les trouver que dans une discussion approfondie de ses doctrines atomistiques, à laquelle il est tems que les physiciens et les mathématiciens viennent prendre part.

» Jetés par la chimie inorganique dans un cercle d'idées auxquelles ils sont généralement étrangers par leurs études préliminaires, les chimistes ont senti la nécessité de se replier sur la chimie organique, qui offre encore tant de beaux problèmes à résoudre. De tous côtés, dans le moment actuel, on voit paraître des recherches qui ont la chimie organique pour objet, et qui nous font connaître des combinaisons d'une forme inattendue, des lois de compositions inaccoutumées ou de réactions bizarres, quoique simples et précises comme celles que nous offre la chimie minérale.

» On peut ranger en deux classes principales les travaux qui ont la chimie organique pour objet.

» Les uns font connaître des corps nouveaux, en donnent les propriétés les plus faciles à observer, nous apprennent les modifications apparentes que les réactifs énergiques leur font éprouver, et permettent enfin d'apprécier les applications utiles que le nouveau corps peut recevoir. Comme les matières végétales ou animales sont presque toujours essentiellement composées de produits ligneux, amilacés, fibrineux, albumineux ou gélatineux, on conçoit que, si ces matières possèdent quelque propriété spécifique, c'est à la présence d'un produit particulier qu'il faut l'attribuer. On l'isole ordinairement à l'aide de dissolvans peu nombreux, tels que l'alcool, l'éther, les acides ou les alcalis faibles, enfin l'eau elle-même. Des recherches de cette nature sont à la portée de tous les chimistes. Un choix plus ou moins heureux des objets qui font l'objet de l'analyse, une solution plus ou moins complète des problèmes qu'il s'agit de résoudre permettent seuls d'établir quelque différence entre les travaux de ce genre.

» La seconde classe des recherches qui concernent la chimie organique a pour objet la connaissance intime des substances organiques elles-mêmes. Le premier pas à faire dans cette direction, c'est l'analyse élémentaire de la substance. Viennent ensuite la détermination de son poids atomique, la densité de sa vapeur quand elle est volatile, propriétés dont la connaissance complète la définition du corps qu'il s'agit d'examiner. Cette base posée, on soumet la matière à l'action de réactifs plus ou moins énergiques; on étudie les modifications qu'elle éprouve, et, s'éclairant toujours de l'analyse exacte, on parvient à donner les lois de ces modifications.

» Jusqu'à ces derniers tems, ces deux classes de recherches se sont faites séparément et presque toujours par des observateurs différens. Aujourd'hui, la fusion s'opère. D'une part, les méthodes par lesquelles on extrait les corps particuliers que renferment les matières organisées ont présenté des phénomènes remarquables qui ont excité l'intérêt de tous les chimistes; de l'autre, l'emploi fréquent de l'analyse élémentaire et

Digitized by Google

du calcul atomique en ont rendu les méthodes et l'application faciles et à la portée de tout le monde. Cette fusion, qui double les forces des observateurs, est un des caractères de l'époque actuelle; elle promet des résultats heureux et prompts; elle sera signalée dans l'histoire de la science. »

Après ces considérations générales, que nous avons reproduites en entier, le rapporteur arrive à l'examen spécial du mémoire de M. Pelletier, qui a donné un heureux exemple de l'alliance de ces deux degrés de l'analyse chimique.

Dans les trois composés qu'on retire de l'écorce de quinquina, et entre lesquels M. Pelletier établit un rapprochement à propos de l'aricine découverte et analysée par lui, le carbone, l'azote et l'hydrogène demeurent constans; l'oxigène seul varie, et il varie précisément comme dans les séries d'oxides du même corps que nous offre si souvent la chimie minérale. La simplicité de cet aperçu, qui jette tant de lumière et d'intérêt sur des corps dont tout le monde connaît les applications heureuses et fréquentes dans l'art de guérir, mérite de fixer l'attention. C'est le premier pas fait vers la théorie si difficile des alcalis végétaux. Toutefois, si l'on cherche à apprécier au juste quel est le point de vue sous lequel il faut envisager ces résultats de l'analyse, il ne paraît pas que les trois alcalis cités puissent être regardés comme divers oxides du même radical. S'il en était ainsi, un atome de cinchonine devrait exiger un atome d'acide pour sa saturation, un atome de quinine deux atomes d'acide, et un atome d'aricine trois atomes d'acide, conformément à la théorie générale des sels. Il n'en est pas ainsi : chaque atome de ces bases ne prend qu'un seul atome d'acide. La formule de ces alcalis est donc d'une nature plus complexe. Mais les rapports assignés entre eux par M. Pelletier n'en sont pas moins réels, et permettent d'espérer qu'à l'aide des agens oxidans ou désoxidans que la chimie possède, on pourra parvenir à les convertir l'un dans l'autre, ce qui vérifierait l'analyse, tout en éclairant sur leur véritable nature. Remarquons encore que, dans ces trois corps, il n'existe pas moins de quarante-six atomes constans, qui s'unissent à 1, 2 ou 3 atomes d'oxigène; ces rapports éloignés expliquent le nombre prodigieux des matières organiques que l'on connaît déjà, et les variations presque insensibles qu'on remarque entre elles dans tant d'occasions.

Quant aux autres matières analysées par M. Pelletier, elles possèdent trop peu d'analogues, et surtout d'analogues déjà analysés, pour qu'on puisse faire des comparaisons dignes d'intérêt. Mais les analyses de ce chimiste serviront plus tard à facititer ces comparaisons si nécessaires et si profitables à la science.

Digitized by Google

— Rapport fait par MM. Chevreuil et Thénard sur des observations de M. Robiquet, concernant les principaux produits de l'opium.

Le mémoire de M. Robiquet se compose de quatre chapitres. Les deux premiers, consacrés à la narcotine et à la morphine, ont pour objet de rectifier plusieurs points de l'histoire chimique de ces substances. M. Robiquet considère, avec Berzelius, la narcotine comme une base très-faible; en effet si elle forme, avec l'acide hydrochlorique, une solution qui cristallise après avoir été concentrée sur le feu, elle ne constitue, avec l'acide acétique, qu'une dissolution qui donne, par l'évaporation, des cristaux de narcotine pure. M. Robiquet étant parvenu, au moyen de l'éther, à épuiser l'opium de narcotine, en conclut que cette substance y est libre de toute combinaison acide; d'une autre part, la narcotine ne perd pas d'eau de cristallisation dans des circonstances où la morphine en perd; enfin M. Robiquet a remarqué que l'acide hydrochlorique, neutralisé à 80 degrés par de la morphine, a une réaction acide lorsqu'il se refroidit, sans que pour cela il abandonne de son alcali.

Les deux chapitres suivans traitent de corps dont les propriétés jettent une vive lumière sur la nature de l'opium, et ajoutent des faits intéressans à la chimie générale. M. Robiquet fait d'abord connaître l'acide méconique, et deux modifications remarquables qu'il éprouve de la part de la chaleur, soit seule, soit aidée de l'eau. Lorsqu'on verse de l'hydrochlorate de chaux dans une solution aqueuse d'opium, on obtient un précipité formé de sulfate de chaux et de méconate de chaux impur. En traitant ce dernier par l'acide hydrochlorique, on sépare un acide, qu'on achève de purifier en le combinant avec la potasse, et en décomposant le méconate qui en résulte par l'acide hydrochlorique, à une température inférieure à 92°.

L'acide *méconique* ainsi préparé est en cristaux lamelleux, incolores, formés de 6 atomes d'oxigène, 7 de carbone, 7 d'hydrogène et 4 d'eau. Lorsqu'il se combine au protoxide de plomb, il perd 4 atomes d'eau; mais lorsqu'il est chauffé à 100 ou 120°, il n'abandonne que 3 atomes. Il est soluble dans 4 parties d'eau bouillante. Avec les oxides insolubles, il forme en général des sels insolubles; il a une tendance remarquable à produire des biméconates, parmi lesquels se distinguent ceux de potasse et d'ammoniaque, pour leur peu de solubilité.

Si, lorsque l'acide méconique a perdu 3 atomes d'eau par l'élévation de la température, on le redissout dans l'eau, il reprendra les 3 atomes qu'il avait perdus, et cristallisera avec ses propriétés premières. Mais si, au lieu de le chauffer à sec, on fait bouillir sa solution aqueuse, il se dégagera de l'acide carbonique, et la liqueur donnera, non de l'acide méconique, mais des cristaux acides, qui en sont absolument distincts par leurs propriétés physiques et chimiques. En effet, ils exigent quatre fois plus d'eau bouillante pour se dissoudre; en se combinant au protoxide de plomb, ils n'abandonnent pas d'eau; ils ne forment pas avec la potasse et l'ammoniaque de bisels peu solubles. Lorsqu'on décompose

Digitized by Google

leur combinaison avec le protoxide de plomb, au moyen de l'acide hydro-sulfurique, ils donnent, non pas de l'acide méconique, mais un acide identique à celui qui avait été uni au protoxide. Cependant ils présentent la même composition élémentaire que l'acide méconique anhydre, et ils ont la même capacité de saturation. Ces deux acides sont donc isomères ; et dès lors, celui que nous venons d'examiner en dernier lieu, doit porter le nom d'*acide paraméconique*.

L'acide sublimé, dont M. Serturner a décrit quelques propriétés sous le nom d'acide méconique, diffère, par sa composition élémentaire et sa capacité de saturation, des deux acides que nous venons de faire connaître. On doit le nommer acide *pyroméconique*, parce qu'il n'est pas tout formé dans l'opium, et qu'il provient d'une altération que l'acide méconique et même le paraméconique éprouvent par la distillation. Il est formé de 5 atomes d'oxigène, 10 de carbone, 6 d'hydrogène, 1 d'eau. Il se fond à une température comprise entre 120 et 125°, et se volatilise sans altération; il est un peu plus soluble dans l'alcool que dans l'eau ; il forme des sels solubles avec presque toutes les bases.

Il est une propriété commune aux trois acides précédens : c'est celle de rougir les sels de protoxide de fer. C'est cette propriété qui, reconnue dans l'opium par Seguin, fit soupçonner à ce chimiste l'existence d'un acide nouveau, et qui fut considérée par Serturner comme un des caractères principaux de l'acide qu'il obtint par sublimation.

Dans le quatrième chapitre, M. Robiquet décrit sous le nom de *codéine* une base salifiable nouvelle. L'opium, précipité par l'hydrochlorate de chaux, donne une liqueur qui contient des hydrochlorates de morphine et de codéine. Si, après avoir fait cristalliser ces sels, on les dissout dans l'eau et qu'on mêle leur solution à l'ammoniaque, on précipite la morphine, et la liqueur retient un hydrochlorate double d'ammoniaque et de codéine, qui abandonne la codéine quand on le traite par la potasse. La codéine ainsi obtenue est lavée et dissoute dans l'éther, dont elle se sépare à l'état de cristaux hydratés par la concentration.

La codéine se fond à 150°. Mille parties d'eau à 13°, en dissolvant 12,6, et 58,8 à 80°. La solution a une action alcaline sur les réactifs colorés ; elle neutralise les acides, et forme des sels qui se distinguent de ceux de morphine, par le précipité qu'ils donnent quand on les mêle avec la noix de galle. Elle ne se colore point en bleu par le sulfate de peroxide de fer, ni en rouge par l'acide nitrique, ainsi que le fait la morphine. Elle est formée : d'oxigène, 5 atomes ; azote, 2 ; carbone, 31 ; hydrogène, 40 ; eau, 2. Son action sur l'économie animale paraît avoir beaucoup d'analogie avec celle de l'opium. Prise à une dose un peu élevée, elle est délétère ; elle agit sur la moëlle épinière sans paralyser les parties postérieures ainsi que le fait la morphine. C'est pour cette raison qu'en Angleterre on emploie, sans en savoir la raison, l'hydrochlorate de morphine mêlé d'hydrochlorate de codéine, tel que le donne le procédé de Gregory.

Digitized by Google

Les expériences de M. Robiquet, en démontrant que l'acide méconique est susceptible de se transformer en deux corps parfaitement distincts, font voir combien il est nécessaire, dans les analyses immédiates des matières organiques très-complexes, de rechercher si, parmi les substances qu'on en sépare, il n'en est pas quelques-unes qui soient de simples modifications d'une seule substance, modifications déterminées par la chaleur, les réactifs employés, ou toute autre cause. Dans l'opium, en particulier, il existe tant de principes immédiats, qu'il ne serait pas impossible d'en trouver encore quelques-uns soutenant avec un seul les mêmes rapports qu'on observe de l'acide paraméconique et de l'acide pyroméconique à l'acide méconique.

— *Note sur l'alizarine.* De nombreuses recherches ont convaincu MM. Robiquet et Colin que l'arizarine est la matière colorante essentielle de la garance, et qu'elle seule fournit des teintures solides. Pensant qu'il existait quelque similitude entre le principe colorant de la garance et celui du chaya, ils ont examiné cette dernière substance, et en ont effectivement extrait une matière colorante qui possède toutes les propriétés de l'alizarine. Elle développe sur les tissus mordancés des couleurs identiques en nuance et en fixité; elle se comporte de la même manière à l'égard des agens chimiques : ainsi elle se sublime également par la chaleur, et fournit des aiguilles de même couleur et de même contexture, qui éprouvent les mêmes effets de la part des réactifs. En un mot, MM. Robiquet et Colin croient pouvoir affirmer qu'une même matière colorante, l'alizarine, existe dans ces deux racines de rubiacées; mais en quantité trois ou quatre moindre dans le chaya-ver que dans notre garance indigène. D'un autre côté, ils se sont assurés que le chaya-ver ne contient pas de purpurine comme la garance; car les solutions alunées qui dissolvent ce principe colorant, et qui présentèrent une si belle couleur rose, n'extraient du chaya-ver qu'une teinte fauve sale, que les alcalis eux-mêmes ne font point virer au rose. Le chaya-ver ne contient donc pas d'autre matière que l'alizarine; et, comme l'expérience prouve que le chaya fournit des couleurs aussi solides que la garance, c'est, comme il a été dit plus haut, à ce même principe colorant seul que la garance doit la solidité des teintures dans lesquelles elle entre. On pourra donc obtenir avec la garance, telle que ces chimistes la préparent, tous les effets que produit le chaya-ver, et réciproquement.

— *Note sur le bleu d'outremer artificiel, et procédé pour l'obtenir à bas prix*, par M. Robiquet.

Dès l'époque où M. Tassaert eut fait connaître sa curieuse observation de la coloration en bleu de la sole des fours à soude, et lorsque Vauquelin eut constaté l'identité de cette matière colorante avec celle du *lapis lazuli*, on put concevoir l'espérance qu'on parviendrait tôt ou tard à fabriquer l'outremer de toute pièce. Le problème ayant été mis au concours par la Société d'encouragement, M. Guimet présenta un beau bleu

Digitized by Google

à reflet azuré et le prix lui fut adjugé ; mais M. Guimet s'étant réservé la propriété de son procédé, M. Robiquet, qui s'était aussi livré à des recherches sur ce sujet, croit utile de publier le procédé qui lui a le mieux réussi, et qui, sans donner un aussi beau bleu que celui de M. Guimet, en fournira du moins un à bas prix et applicable à la fabrication des papiers peints.

On prend une partie de kaolin, une et demie de soufre, et une et demie de sous-carbonate de soude sec et pur. On mélange exactement et l'on introduit le tout dans une cornue en grès chemisée, puis on chauffe graduellement jusqu'à cessation de toute vapeur. Par le refroidissement il se forme une masse spongieuse, qui reflète d'abord une teinte verte, mais qui, exposée à l'air, devient de plus en plus bleue. On lessive cette masse : l'excès de sulfure se dissout, et il reste une poudre d'un assez beau bleu. On lave par décantation, on fait sécher, puis on calcine de nouveau au rouge cerise pour enlever l'excès de soufre.

Le plus grand défaut de la couleur ainsi obtenue c'est de manquer d'intensité. Au reste la nuance pourprée que n'a pas l'outremer naturel, du moins dans un dègré aussi marqué, pourrait bien devoir en partie son éclat à des corps qu'on emploie sans doute pour l'affiner. Ce qu'il y a de certain, c'est que, quand on fait chauffer le bleu Guimet, il perd en grande partie sa teinte azurée, et que, si l'expérience se fait dans un tube, on voit couler quelques stries huileuses qui proviennent nécessairement de matières organiques.

Anatomie.

Dans la séance précédente, M. Leuret avait écrit à l'Académie qu'il croyait être parvenu à découvrir la véritable structure du cerveau, que cette structure était lamelleuse, et qu'elle était bien différente de celle qui avait été indiquée par les auteurs les plus récens. M. Serres, après la lecture de la lettre, avait réclamé la priorité de cette découverte. Dans l'intervalle des deux séances, ces deux anatomistes ont confronté leurs préparations en présence de témoins, et M. Leuret croit devoir rendre compte à l'Académie des résultats de l'examen.

« Suivant M. Serres, dit M. Leuret, les hémisphères cérébraux sont formés de deux ordres de lames : les premières, s'élevant des pédoncules cérébraux, ont une direction telle qu'un stylet introduit par le côté externe d'un hémisphère, et qui traverserait cet hémisphère jusqu'à son côté interne, pourrait se trouver placé entre deux lames sans en percer aucune, tandis que le même stylet introduit d'avant en arrière ou d'arrière en avant dans le même hémisphère percerait toutes les lames. Ces lames, que M. Serres appelle *radiées*, n'arrivent pas toutes à la même hauteur; les plus longues répondent à la saillie des circonvolutions, les plus courtes à l'enfoncement que les circonvolutions laissent entr'elles. Les lames du second ordre, M. Serres les appelle *ondulées* : elles sont situées à la périphérie du cerveau, et ser-

Digitized by Google

vent comme de coiffe aux premières. » L'ensemble des unes et des autres est comparable à un arbre sur la tête duquel on aurait jeté une enveloppe épaisse et flexible. Dans le cerveau, le sommet des lames radiées est recouvert d'une première couche de substance blanche qui, elle-même, est recouverte d'une couche de substance grise, simplement superposée et non continue à la première.

» Or, poursuit M. Leuret, cette structure n'est pas celle que j'ai entrepris de démontrer. D'après mes préparations, les circonvolutions sont formées d'une infinité de petites lames placées les unes à côté des autres, composées de substance blanche, et continues à la substance grise qui leur fournit comme une foliation, de telle sorte qu'on pourrait comparer la périphérie du cerveau à la tranche d'un livre dont les feuillets seraient unis ensemble, tout-à-fait à leur bord, par un léger vernis.

» La substance de l'intérieur des hémisphères est composée de lames, dans les préparations de M. Serres et dans les miennes; mais, contrairement à l'opinion de M. Serres, ces lames sont continues à celles des circonvolutions; elles ne sont pas posées les unes en avant des autres, et un stylet qui percerait un hémisphère de dehors en dedans percerait nécessairement dans leur milieu un très-grand nombre de lames. »

M. Leuret ne croit donc pas qu'il y ait lieu de discuter la question de priorité entre M. Serres et lui, puisque les résultats de leurs recherches ne sont pas les mêmes. Il assure d'ailleurs n'avoir pas eu connaissance des préparations ni des procédés de M. Serres. A quoi l'honorable académicien répond qu'il a, depuis plus de huit ans, représenté avec figures la disposition lamelleuse de l'encéphale chez l'embryon de l'homme, qu'il l'a, quelques années plus tard, étudiée chez l'adulte, qu'il a expliqué comment les lames ondulées rendent raison de la présence ou de l'absence des circonvolutions dans les différentes classes d'animaux. Il est nécessaire, ajoute-t-il, que M. Leuret rédige un mémoire sur lequel la commission appelée à apprécier le mérite de la découverte qu'il annonce puisse asseoir son jugement.

Médecine.

M. Grimaud dépose, pour le concours des prix Montyon, un mémoire dans lequel il établit que le sulfate de cadmium peut-être substitué avec avantage aux préparations mercurielles pour la guérison de la syphilis. Ce médicament s'administre aux mêmes doses et sous les mêmes formes que le sublimé corrosif; il produit aussi les mêmes effets, hors la salivation.

Chirurgie.

M Larrey chargé avec M. Boyer de faire un rapport sur le procédé proposé par M. Bertrand, pour la guérison des hernies inguinales le repousse comme dangereux et inutile, parceque la hernie peut se reproduire, ainsi que cela arrive presque toujours après l'opération du bubo-

Digitized by Google

nocèle. M. Duméril et M. Serres font observer à ce sujet que cette conclusion est prématurée, attendu que des expériences tentées récemment sur des animaux tendent à prouver qu'une matière étrangère introduite dans le sac herniaire peut le détruire en y déterminant une inflammation.

Elections.

M. Libri est élu à l'unanimité membre correspondant de l'Académie, section géométrie, en remplacement de feu M. Tedenat.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA 168e LIVRAISON DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.

DÉCEMBRE 1832.

ARTICLES.

Pages

1. De l'expropriation des propriétés privées pour cause d'utilité publique..... DECOURDEMANCHE. 302
2. De la situation des colonies agricoles en Belgique. ED. DUCPÉTIAUX. 572
3. De la condition des femmes au dix-neuvième siècle... MARIE DE G***. 598

MÉLANGES.

4. Sur la formation géologique du sol de l'Europe..... J. REYNAUD. 623
5. De l'état actuel de nos connaissances sur le Brésil. A. DE ST-HILAIRE. 637
6. Tentatives pour populariser l'économie politique en Angleterre. ..... ADÉLAÏDE MONTGOLFIER. 659
7. Poésies lyriques de Christopoulos..... CHARLES EMMANUEL. 663
8. Sur une médaille de l'île de Scyros..... DUMERSAN. 620

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS

AMÉRIQUE DU NORD. — Mémoire du comité nommé par l'assemblée de la liberté du commerce, tenue à Philadelphie, contre le tarif actuel des droits, 684; — Transactions de la société littéraire et historique de Québec, 691.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE. — Traductions de quelques ouvrages de Rammohun Roy, 694; — Mémoires de John Taylor. 700; — Recueils de jurisprudence, 712.

ITALIE. — Ouvrage du docteur Méli sur une question importante de médecine légale, 715; — Ouvrages sur le choléra-morbus, 717.

LIVRES FRANÇAIS.

Essai sur l'histoire des Arabes et des Mores d'Espagne, par M. L. Viardot, 720; — Lettres philosophiques, adressées à un Berlinois, par M. Lerminier, 728; — Code pénal progressif, par M. Adolphe Chauveau, 729; — Un spectacle dans un fauteuil, 732; — Résignée, par M. Gustave Drouineau, 747; — Calomnie; par M. Hippolyte Bonnelier, 750, — Deux mois de sacerdoce, par M. Labutte, 751.

SÉANCES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES pendant le mois de décembre, 754.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1893

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google